



HAL
open science

Les textes occitans de l'ancien Velay. Problèmes d'élaboration philologique et d'exploitation linguistique d'un corpus

Vincent Surrel

► To cite this version:

Vincent Surrel. Les textes occitans de l'ancien Velay. Problèmes d'élaboration philologique et d'exploitation linguistique d'un corpus. Histoire. Paris 8; École nationale des chartes, 2022. Français. NNT: . tel-03930723

HAL Id: tel-03930723

<https://hal.science/tel-03930723>

Submitted on 13 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Résumé

Alors que les parlers occitans modernes du Velay (région historique correspondant *grosso modo* aux deux-tiers du département de la Haute-Loire, région Auvergne-Rhône-Alpes, France) ont fait l'objet de travaux remarquables, notamment ceux de Pierre Nauton dans les années 1940-1960, les états de langue anciens sont fort mal connus. Ces lacunes sont en partie explicables par l'interruption, à plusieurs reprises, de projets éditoriaux. Notre thèse consiste ainsi en une mise à jour du corpus textuel vellave, qui s'inscrit dans la longue durée, puisque notre enquête inclut l'ensemble des textes produits en Velay ayant été conservés, depuis l'émergence des *scriptae* jusqu'à *ca* 1800. L'étude propose (i) un inventaire critique et chronologique des textes, (ii) une édition des textes selon des critères actualisés et (iii) une série d'études linguistiques permettant de fournir des savoirs fondamentaux pour le domaine étudié et mettant en relief des problématiques peu explorées jusqu'à présent. Cette partie linguistique comporte d'abord un essai de caractérisation des *scriptae* vellaves et leur prolongement à l'époque postmédiévale. Les nouvelles données permettent en particulier de documenter deux phénomènes mal connus, à savoir l'évolution spécifique de /'tew/ en ['triw] et la substitution de l'amalgame P + D *el* (*en + lo*) à *al* (*a + lo*). Nous examinons ensuite quels indices sont fournis par le corpus vellave pour saisir la lexicalisation des morphèmes N-*aire* d'origine dénominate et quel rapport cette lexicalisation entretient avec la perte du système bicasuel. La refunctionalisation du suffixe flexionnel agentif comme morphème dérivationnel dénote un processus de nominalisation particulièrement productif en occitan. Le chapitre sur le sujet nul et les pronoms sujets exprimés explore le statut morpho-phonologique et syntaxique des morphèmes substitués, qui ont probablement connu un niveau d'intégration dans la structure syntaxique plus élevé qu'aujourd'hui. Nous procédons à l'examen de deux compoix réalisés au XV^e siècle, des registres permettant de déterminer l'alivrement des foyers fiscaux : leur élaboration scripturale est interprétée en termes sociolinguistiques et dans une optique de tradition discursive. Enfin, nous analysons la variation graphique et linguistique dans les témoins manuscrits et imprimés de l'œuvre théâtrale d'Antoine Clet, composée au XVIII^e siècle, et également interprétable en termes sociolinguistiques. L'existence de traditions textuelles suffisamment ouvertes plaide pour la constitution d'une philologie linguistique des textes modernes.

Mots-clés : linguistique romane ; philologie romane ; dialectologie ; nord-occitan (Velay) ; *scriptae* ; morphosyntaxe ; noms agentifs ; sujet nul ; sociolinguistique historique ; traditions discursives

Abstract

While the modern Occitan languages of the Velay (a historical region corresponding roughly to the Haute-Loire department, Auvergne-Rhône-Alpes region, France) have been the subject of remarkable works, notably those of Pierre Nauton in the 1940s and 1960s, very little is known about the ancient language states. These gaps are partly explained by the interruption, on several occasions, of editorial projects. Our thesis thus consists of an update of the Vellavian textual corpus, which extends over a long period of time, since our investigation includes all the texts produced in Velay that have been preserved, from the emergence of the *scriptae* until *ca* 1800. The study proposes (i) a critical and chronological inventory of the texts, (ii) an edition of the texts according to updated criteria, and (iii) a series of linguistic studies which provide fundamental knowledge for the field studied and highlight problems little explored until now. This linguistic part includes first of all an attempt to characterise the *scriptae* of Velay and their extension to the post-medieval period. In particular, the new data allow us to document two poorly known phenomena, namely the specific evolution of /'tew/ into ['triw] and the substitution of the amalgam P + D *el (en + lo)* for *al (a + lo)*. We then examine what clues are provided by the Vellavian corpus to capture the lexicalization of N-*aire* morphemes of denominative origin and what relationship this lexicalization has with the loss of the bicasual system. The refunctionalization of the inflectional suffix as a derivational morpheme indicates a particularly productive nominalization process in Occitan. The chapter on null subject and expressed subject pronouns explores the morpho-phonological and syntactic status of substitute morphemes, which probably experienced a higher level of integration into the syntactic structure than today. We examine two 15th-century registers named *compois*, used to determine the amount of taxable income : their scriptural elaboration is interpreted in sociolinguistic terms and from a discursive tradition perspective. Finally, we analyse the graphic and linguistic variation in the manuscript and printed witnesses of Antoine Clet's theatrical work, composed in the 18th century, and also interpretable in sociolinguistic terms. The existence of sufficiently open textual traditions argues for the constitution of a linguistic philology of modern texts.

Keywords : Romance linguistics ; Romance philology ; dialectology ; North Occitan (Velay) ; *scriptae* ; morphosyntax ; agentive nouns ; null subject ; historical sociolinguistics ; Discourse Traditions

Avant-propos

La genèse de la recherche que nous présentons ici peut paraître bien longue, puisqu'elle remonte au début des années 2000, lorsque Christian Bonnet, dont nous suivions les cours de langue et de littérature occitanes à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, nous avait confié de lui procurer des textes de théâtre en occitan écrits au Puy-en-Velay, ville où nous avons grandi avant de nous installer pour un temps dans la capitale auvergnate. Nous avons constaté à ce moment que les textes du Velay étaient singulièrement méconnus et nous avons pensé qu'une enquête approfondie était souhaitable.

C'est bien plus tard que nous avons mis au point le projet de recherche que nous présentons aujourd'hui. L'objet d'étude, *les textes occitans de l'ancien Velay*, qui pourrait s'imposer comme une donnée empirique évidente, pose cependant de nombreux problèmes de nature théorique et pratique, et nous aurons besoin d'en dessiner des contours nets et de définir des objectifs précis. La mise au point d'un corpus textuel et son exploitation linguistique présupposent une expertise, outre en philologie et dans les sciences du langage, dans des domaines aussi variés que la diplomatique, la codicologie, la paléographie, l'histoire des institutions ou encore l'histoire littéraire, que nous n'avons pas la prétention de maîtriser toujours de manière satisfaisante. Cette transversalité est néanmoins une condition nécessaire pour construire l'objet qui nous intéresse et dont l'objectif est en grande partie une approche critique.

Il m'est donc agréable de remercier chaleureusement Michela Russo, qui m'a d'abord accueilli en master pour réaliser une première ébauche de ce projet, puis qui m'a encouragé à entreprendre cette enquête. Son soutien continu et ses conseils ont été déterminants pour l'achèvement de cette étude. Je ne peux que souhaiter aux autres étudiants doctorants de bénéficier d'un tel appui !

Je remercie Frédéric Duval d'avoir également accompagné ces travaux depuis le master. Il m'a aidé à affiner ma réflexion sur beaucoup de points et j'ai toujours apprécié ses relectures attentives et ses suggestions attentionnées.

J'adresse mes plus vifs remerciements aux personnels des établissements de conservation des documents que j'ai été amené à fréquenter. Mes pensées vont en particulier au personnel des archives départementales de la Haute-Loire et à leur directeur, Martin de

Framond, ainsi qu'au personnel des archives municipales du Puy-en-Velay et à leur responsable, Carole Brenas. Leur dévouement a été incomparable. Je remercie également Jean-Louis Blanc de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.

Mes pensées vont à Christian Bonnet, qui a été mon premier maître dans les choses occitanes, et à Jean-Baptiste Martin, qui m'a exprimé sa satisfaction de voir ce projet se réaliser.

C'est enfin à tous mes proches que je pense ici, en particulier à Valérie, mon épouse, et à Perrine, ma fille. Je les remercie pour leur aide, leurs encouragements et... leur patience !

Abréviations

a. st. : ancien style	interj. : interjection
acc. : accusatif	interr. : interrogatif
adj. : adjectif	intrans. : intransitif
adv. : adverbe	lat. : latin
all. : allemand	loc. : locution
arr. : arrondissement	m./masc. : masculin
art. : article	mfr. : moyen français
auj. : aujourd'hui	ms. : manuscrit
cne : commune	n. st. : nouveau style
compl. : complément	n. : nom
conj. : conjonction/conjonctive	NL : nom de lieu
CRP : cas régime pluriel	nom. : nominatif
CRS : cas régime singulier	NP : nom de personne
CSP : cas sujet pluriel	num. : numéral
CSS : cas sujet singulier	occ. : occitan
dém. : démonstratif	par ex. : par exemple
dép. : département	part. : participe
dét. : déterminant	pers. : personnel
dir. : direct	pl./plur. : pluriel
f./fém. : féminin	poss. : possessif
fol. : folio	prép. : préposition
fr. : français	pron. : pronom
frpr. : francoprovençal	rel. : relatif
gaul. : gaulois	s. : siècle
germ. : germanique	suff. : suffixe
impers. : impersonnel	trans. : transitif
indéf. : indéfini	v. : verbe/vers
indir. : indirect	

Les abréviations de type géolinguistique sont celles du FEW.

Les textes occitans de l'ancien Velay
Problèmes d'élaboration philologique
et d'exploitation linguistique d'un
corpus

Volume 1 : introduction, inventaire,
problèmes linguistiques, conclusions

Sommaire

1. Introduction : état des lieux, principes théoriques et méthodologie

- 1.1. Construction d'un objet d'étude : les textes occitans de l'ancien Velay et leur examen philologique et linguistique
- 1.2. Bilan des études philologiques et linguistiques sur le Velay occitan
- 1.3. Méthodologie et finalités de l'enquête

2. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : inventaire critique et chronologique

3. La langue des textes occitans vellaves : cinq problèmes linguistiques

- 3.1. Continuités et ruptures des *scriptae* vellaves : pour une caractérisation de la langue des textes
- 3.2. Marquage casuel et suffixes nominaux agentifs : pour une approche diachronique de la lexicalisation des formes *N-aire*
- 3.3. Sujets nuls et pronoms sujets en occitan : évolutions diachroniques et implications philologiques
- 3.4. Traditions discursives et variation linguistique : élaboration et réélaboration scripturale dans les compois ponots
- 3.5. Philologie des textes littéraires modernes : traditions textuelles et variation linguistique dans le théâtre bilingue d'Antoine Clet

4. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : bilan critique

- 4.1. Synthèse des données diasystématiques
- 4.2. Connaissance des textes et connaissance de la langue : apports et limites de l'étude philologique et linguistique des textes occitans de l'ancien Velay

Table des figures

Table des matières

« Il testo, nella sua costituzione, è sempre problematico,
ma in gradi ed in modi ogni volta diversi. »

Alberto Vàrvaro, *Prima lezione di filologia*, 2012.

« Les vraies permanences sont davantage
dans les noms et les contours des espaces
que dans leur arrangement interne. »

Roger Brunet, *Le déchiffrement du monde.
Théorie et pratique de la géographie*, 2017.

*Lo vers, aissi com om plus l'au
vai melhuran tota via,
e i aprendon per la via
cil c'al Poi lo volran saber.*

Bernart de Ventadorn, *Ges de chantar no·m pren talans*

BdT 70,21, chansonnier G, éd. Appel.

1. Introduction : état des lieux, principes théoriques et méthodologie

1.1. Construction d'un objet d'étude : les textes occitans de l'ancien Velay et leur examen philologique et linguistique

1.1.1. Pourquoi étudier les textes occitans vellaves ?

Le principe de l'enquête que nous avons entreprise repose sur un constat et une idée simples : des données linguistiques concernant l'ancien Velay sont très rarement représentées dans les études de linguistique ou de dialectologie historiques, ce qui fait de ce domaine un des points aveugles des études (gallo)romanes¹. C'est ce qu'on peut constater, pour prendre seulement l'exemple des *scriptae* médiévales, dans les synthèses de Lodge (1995) et de Pfister (2002), qui ne peuvent fournir des données que pour la Haute- et la Basse-Auvergne. Cette carence est loin de constituer un cas isolé dans le panorama des variétés romanes et nous devons dégager les causes générales et particulières de cette situation peu favorable, mais elle est en grande partie liée à l'absence d'entreprise éditoriale depuis plusieurs décennies : « un bon nombre de textes ne sont pas édités ou ne le sont pas de manière satisfaisante » (Chambon/Olivier 2000 : 109). Le choix d'étudier ce domaine linguistique en particulier est motivé par plusieurs facteurs : il est utile de préciser qu'il est le berceau de notre famille et, au-delà de considérations affectives, cela nous a facilité la fréquentation des principaux lieux de conservation des textes et notre familiarité avec les lieux et l'onomastique a souvent aidé l'avancée de nos travaux. C'est également et surtout un terrain propice à la recherche : i) les possibilités d'enquête en philologie et linguistique sont très ouvertes et débordent amplement l'objectif que nous nous fixons ici. ii) Nous avons cependant la chance de pouvoir nous mettre dans les pas de Pierre Nauton, décédé prématurément en 1970, mais qui a laissé avec son ALMC (1957-1963) et sa *Géographie phonétique de la Haute-Loire* (1974) des jalons de grande qualité et indispensables à l'étude des variétés anciennes et modernes. iii) Une riche tradition historiographique, entretenue notamment par des sociétés savantes locales, balise notre parcours de recherche et permet de documenter souvent de façon décisive l'histoire des textes occitans. iv) Une partie importante de l'opinion publique accueille favorablement la question des langues vernaculaires et paraît sensibilisée à leur dimension patrimoniale : nous concevons notre enquête comme étant vouée à l'éclairage du débat public par l'apport de données nouvelles et de mises en perspective. C'est une approche critique du corpus vellave que nous proposons dans cette étude, conçue comme une mise à jour méthodologique des questions

¹ Pour une présentation générale de l'occitan, voir Lieutard (2011).

linguistiques et que nous inscrivons dans ce qu'il est convenu d'appeler le *paradigme romaniste*.

On peut considérer dans un premier temps que notre enquête constitue la mise à jour de l'inventaire établi par Pierre Nauton pour sa thèse d'État soutenue en 1949, mais publiée posthume par Jean-Baptiste Martin en 1974. Le bref répertoire des « Principaux textes dialectaux » (1974 : 22-30) qu'elle contient n'est pas, selon les mots même de l'auteur, une bibliographie critique. La cinquantaine de textes inventoriés, allant de l'émergence des *scriptae* jusqu'au XX^e siècle, après dépouillement des catalogues des fonds d'archives et des revues, fournit une base très solide. Les recherches de Nauton devaient normalement déboucher sur l'édition de ces textes (voir Nauton 1963), mais la maladie, puis la mort prématurée du linguiste originaire de Saugues en Haute-Loire interrompirent ce projet qui devait être accueilli dans la collection des *Plus anciens documents linguistiques de la France* dirigé à cette époque par Jacques Monfrin à l'École nationale des chartes (Monfrin 1974 : XLIV ; Baldinger/Straka 1974)². Jean-Baptiste Martin, qui devait prendre la relève, fut appelé par le CNRS à travailler sur le chantier de l'ALJA auprès de Gaston Tuailon³. La mise à jour critique de l'inventaire de Nauton (1974) et, le cas échéant, de son enrichissement, nous permettront de proposer notre propre répertoire (section 2), ainsi que l'édition des textes vellaves (volume 2) selon des modalités qui seront exposées plus bas. La vocation de cette entreprise philologique est d'ordre essentiellement linguistique : l'établissement des textes vise en particulier à fournir les données linguistiques jusqu'à présent manquantes, ou très limitées, pour ces variétés écrites du nord-occitan.

La construction de notre objet d'étude, à savoir éditer les textes occitans de l'ancien Velay et leur questionnement linguistique, appelle une approche critique par la prise en compte d'un ensemble de problèmes d'ordre conceptuel et pratique. Comme pour tout corpus historique, nous avons à traiter une 'langue-corpus', selon l'expression de Marchello-Nizia (1985), qui est un objet construit et contraint par des choix plus ou moins arbitraires, ainsi que par des contingences matérielles. Nous souhaitons, dans les pages qui suivent, délimiter plus précisément ce que nous entendons par *textes occitans de l'ancien Velay* et nous interroger sur les types de pratiques et de savoirs qui peuvent en découler.

² Voir également la nécrologie de Gardette (1970) et la biographie de Jean-Baptiste Martin dans Perre/Le Gonidec (2013 : 23-25).

³ Communication personnelle de Jean-Baptiste Martin. Voir sa présentation des textes vellaves dans Martin (1974).

1.1.2. Limites du corpus textuel vellave

1.1.2.1. Extension géolinguistique

La pratique éditoriale pour le galloroman connaît deux traditions en ce qui concerne le découpage territorial des textes documentaires : 1° le découpage par départements, proposé par Paul Meyer (1909) et que perpétue le projet en cours des *Documents linguistiques galloromans* (Glessgen *et alii* 2016) ; 2° le découpage par ‘pays’, correspondant à des assises territoriales plus anciennes. Chacune de ces deux traditions présente des avantages et des inconvénients. L’intérêt du découpage par département est de reposer sur des cadres territoriaux récents et fixes, donc non équivoques, et de dimension globalement équivalente. Il s’agit d’une approche rationnelle de l’espace, par rapport à laquelle le découpage par pays historiques peut sembler moins satisfaisant, car ils ont pu être soumis à de plus ou moins nombreuses variations de leurs contours. C’est cependant ce second mode de découpage que nous avons retenu, à savoir l’ancien pays du Velay au détriment de l’entité *département de la Haute-Loire*, qui est une création composite de l’Assemblée constituante de 1790. En étudiant spécifiquement le Velay, nous nous situons dans la tradition des études de philologie et de dialectologie historique entreprises jadis pour les régions voisines du Gévaudan (Brunel 1916), de l’Auvergne (Dauzat 1928, 1938) et du Forez (Gardette 1941)⁴. Nous verrons plus bas (1.2.3.) que le Velay forme sur le plan géo-historique une unité suffisamment pérenne sur toute la période qui nous intéresse pour ne pas risquer des chevauchements avec les domaines voisins, sans que cela ne présume aucunement d’une unité ou d’une homogénéité naturelle sur le plan linguistique.

Pour Monfrin (1974 : XLII), le classement géographique par département est seulement pratique et arbitraire, mais plus justifié que par types de parler, souvent difficiles à déterminer. Pour notre part, nous incluons dans notre corpus non pas les textes présentant des types linguistiques vellaves, mais simplement les textes occitans, transmis directement ou indirectement, produits de façon certaine ou de façon très vraisemblable sur le territoire de l’ancien Velay. Nous définissons cet espace, à la suite de Chambon/Olivier (2000), comme l’ancien diocèse civil du Puy, dont nous précisons plus bas les limites. Cela exclut d’une part les textes de l’inventaire de Nauton (1974) produits hors de cette limite géo-historique, c’est-à-dire dans les parties auvergnates et gévaudanaïses de la Haute-Loire⁵, mais, d’autre part, en ce

⁴ Le pays du Vivarais, correspondant aujourd’hui au département de l’Ardèche, reste dépourvu d’étude d’ensemble sur la variétés anciennes et modernes.

⁵ Textes non vellaves de l’inventaire de Nauton (1974) :

Diocèses de Clermont/Saint-Flour

- N° 5 : XIII^e. Terrier de Pébrac (article 53) ; bibliothèque de l’évêché du Puy-en-Velay, non coté ; Stein (1907 : 409, n° 3000)

- N°6 : 1271. Censier du prieuré de Vieille-Brioude ; Dauzat (1928 : 74, n°41).

qui concerne l'enrichissement du corpus, nous excluons les textes en lien indirect avec notre domaine, par exemple les textes écrits par des personnes nées dans le Velay, mais dont l'activité s'exerce ailleurs⁶, ou des textes qui évoquent des lieux ou des personnes de cette région sans y avoir été produits. Ainsi, bien que le Velay soit concerné par le mouvement troubadouresque, aucun des chansonniers conservés ne semble y avoir été produit de façon sûre et, à ce titre, nous excluons les textes littéraires médiévaux s'y rapportant. Ils bénéficient en outre d'études spécifiques que nous mentionnerons dans la partie 1.2.

1.1.2.2. Extension chronologique

Il nous apparaît comme une condition nécessaire de notre étude de l'inscrire dans la longue durée. Si la tradition occitaniste a largement favorisé les textes du Moyen Âge central, en particulier en raison de la riche tradition textuelle conservée, les documents de la fin du Moyen Âge et de la période postmédiévale ne disposent pas d'une tradition d'études importante⁷. L'élaboration d'un corpus qui prenne en compte les plus anciens documents, mais également les productions de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne, ouvre selon nous

-
- N°6 bis : Trois terriers auvergnats (ces trois documents ne figuraient dans la rédaction originelle de Pierre Nauton) :
 - 1311(-1325). Terrier de Charbonnier ; archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 2388 ; Dauzat (1928 : 76, n°54).
 - 1315. Terrier de Chauliat ; archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 2389.
 - 1341. Terrier de Charbonnier ; archives départementales du Puy-de-Dôme, 94 H 17 ; Mège 1887, 434.

- N°24 : 1462. Livre prébendaire de l'abbaye des Chazes ; Dauzat (1928 : 76, n°55)

Diocèse de Viviers

- N°14* : 1406. Plusieurs mandements pour la perception de la taille, par Philippe de Lévis, seigneur de Roche-en-Régnier ; archives nationales, P//1399/1, 779. Les cinq mandements adressés par Philippe de Lévis, seigneur de Roche, à son receveur des tailles pour payer diverses menues sommes ont été à Mayres en Vivarais, où il possède un château

Diocèse de Mende

- N° 9 : 1364-1368. Procédure de main levée, établie à Saugues, en faveur d'un habitant dudit lieu par Béraud, dauphin d'Auvergne
- N°11* : 1377. Allocation au collège St Médard de Saugues, d'une rente de 8 livres, par Béraud, dauphin d'Auvergne.
- N°22 : 1438. Quittance donnée par Bertrand Teissier, consul de Saugues à Jean Chaste, receveur du diocèse de Mende.

Autres textes à signaler :

- Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 1 B 543/4-6-7-8 : les comptes de transhumance rendus par le berger de l'Hôpital du Puy-en-Velay en 1532-1534 ont vraisemblablement été rédigés hors du Velay ou éventuellement dans le domaine du Sauvage appartenant à cette institution (cne de Chanaleilles, canton de Saugues, arr. de Brioude) ; Ø Nauton (1974), DOM CTransPuy ; édition partielle dans Merle-Comby (1983).
- Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 1 E 686 : les quittances Chantaduc (1543-1546) semblent avoir été rédigées par des bergers provençaux hors du Velay ; ALMC (1957-1963 : t. 4, 27).

⁶ On peut penser ici à Guillaume Tardif, né au Puy-en-Velay dans la première moitié du XV^e siècle et qui exercera essentiellement ses fonctions à Paris ; cf. Beltrán (1986) et Duval/Hériché-Pradeau (2003).

⁷ Voir par ex. le bilan de Chambon (2010).

des perspectives intéressantes pour les questionnements linguistiques qui seront développés au cours de cette enquête. Nous aurons l'occasion de voir que, pour notre domaine, on n'a conservé qu'un très petit nombre de textes antérieurs à 1300, ce qui ne permet pas de documenter avec beaucoup d'acuité le passage à l'écrit de l'occitan. En revanche, la densité textuelle des époques postérieures nous a paru suffisante pour obtenir des résultats probants pour les problématiques que nous traitons.

L'idée d'étendre le corpus jusqu'à aujourd'hui était tentante, car cela aurait permis une saisie globale de l'histoire linguistique des textes vellaves. Nous avons cependant choisi de le borner aux années 1800. D'un point de vue pragmatique, ce choix permet de ne pas surcharger la documentation, mais il repose davantage sur la prise en compte d'une transformation importante de l'histoire sociolinguistique du domaine. Sur le plan géo-historique, il n'est pas anodin que cette limite chronologique correspond *grosso modo* à l'élimination du Velay comme entité propre, absorbé par le département de la Haute-Loire. Il est également manifeste qu'après cette date un ensemble de phénomènes traduit une rupture dans le regard porté à la fonction sociale des textes occitans : dès la première moitié du XIX^e siècle, l'occitan fait l'objet en Velay d'une démarche de patrimonialisation inédite⁸. Ce processus, bien connu pour les domaines architecturaux ou paysagers, touche également le domaine linguistique et littéraire. En partie lié à la fin de l'Ancien régime, la patrimonialisation, qui consiste dans le fait qu'une société perçoit des éléments comme étant digne d'intérêt et devant ainsi être transmis aux générations futures, s'incarne d'abord en Velay dans la création des sociétés savantes locales. La Société scientifique et agricole de la Haute-Loire est fondée en 1799, à laquelle succède la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy en 1823. Ce groupement de notables et de savants s'est donné un programme d'études qui essaie de concilier histoire nationale et histoire locale et la Bibliothèque historique départementale, créée dans les années 1830, a l'ambition de rassembler tous les ouvrages propres à écrire l'histoire du Velay et de la Haute-Loire⁹. En 1836, Victor Pissis, docteur en médecine à Brioude, donne dans son « Discours sur les études historiques » les raisons d'être de cette entreprise historique et philologique, à l'instar de nombreux autres départements français :

Et quand tous les trésors enfouis dans nos vieilles bibliothèques auront été explorés, quand tous les matériaux d'une grande histoire nationale auront été rassemblés, peut-être quelque main habile et intelligente, qui se cache encore, viendra-t-elle fonder à la gloire de notre littérature, un monument qui lui manque jusqu'à présent. (...) Pénétrés de l'utilité de cette mission, des hommes

⁸ Sur ce concept, voir Lazzarotti (2013) pour une approche globale et Diémoz/Reusser-Elzingre (2014) et Reusser-Elzingre (2018) pour le cas du francoprovençal.

⁹ Les missions et les prérogatives de cette bibliothèque sont énoncées dans le procès-verbal du 17 février 1834 des *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome VII, 1834, 95-100.

laborieux et intelligents, que leur position tient éloignés de la capitale, se livreraient avec persévérance à l'étude de nos vieilles chroniques, écriraient des histoires locales, et prépareraient ainsi l'œuvre à laquelle nous devons tous nous intéresser, la fondation d'une grande Histoire nationale. (Pissis 1835-1836 : 95)

La langue vernaculaire fait l'objet d'un intérêt marqué au sein de ce processus. Les savants s'intéressent d'une part aux variétés orales, comme Frédéric Deribier de Cheissac (1774-1842), chartiste originaire de la Haute-Auvergne voisine, qui met en avant la *pureté* de l'occitan vellave par rapport aux dialectes voisins de la Basse-Auvergne, dégradés par les emprunts au français :

Le langage des peuples du Velay est un dialecte dérivé du languedocien, qui, avec le provençal, forme la base des idiomes du Midi. Le département de la Haute-Loire renfermant aussi une grande portion de l'ancienne Auvergne et du Gévaudan, on doit présumer que le patois n'y est pas absolument le même partout. Ces nuances, peu sensibles pour l'étranger, sont saisies par celui qui connaît un des dialectes méridionaux. La différence, au reste, porte moins sur la racine des mots que la prononciation et les désinences. La vitesse ou la lenteur mises à articuler donnent au langage de chaque partie du département un caractère particulier, et forment en quelque sorte sa physionomie.

Ce n'est point ici comme dans le Nord (à partir des limites de la Basse-Auvergne, pour se diriger vers Paris), un jargon où l'on reconnaît toujours les mots français, mais horriblement mutilés par des solécismes et des barbarismes. Les idiomes méridionaux tiennent à une véritable langue, et ceux qui savent la parler trouveront, en y réfléchissant, qu'elle est assujettie à des règles générales et fixes. (Deribier de Cheissac 1824 : 164-165)

Le même Deribier de Cheissac donne la première tentative de description de l'occitan du Velay avec son *Vocabulaire du patois du Velay et de la Haute-Auvergne* en 1832, qu'il présente comme le complément linguistique de sa *Statistique du département de la Haute-Loire* de 1824. Nauton (1974 : 30) note à son sujet qu'il est « pauvre et mal localisé », mais il traduit explicitement un changement dans la perception de la langue, puisque Deribier redoute que la langue vernaculaire soit amenée à disparaître sous la pression du français (1832 : 363-364) :

Je ne doute pas qu'avec le temps le français ne remplace totalement le patois dans le midi du royaume comme il l'a fait dans le nord. Il est déjà facile de s'en apercevoir dans les villes où la classe du peuple ne se sert pas toujours pour exprimer la même chose du même terme que dans les campagnes : elle emploie de préférence le mot français en lui donnant toutefois une désinence patoise. On pourrait, je crois, conclure de cette remarque que dans un siècle ou deux la plupart des termes patois, sans analogie avec le terme correspondant français, seront ou tombés en désuétude ou même complètement oubliés.

L'intérêt pour l'occitan se cristallise en particulier autour des productions littéraires en langue vernaculaire. L'occitan, désigné généralement sous le glottonyme de *patois*, est souvent valorisé en raison d'une supposée plus grande force d'expression ou d'un caractère plus pittoresque que le français. Ainsi Mandet publie en 1842 son *Histoire poétique et littéraire de l'ancien Velay*, dans laquelle il consacre une large part aux troubadours, mais il donne également la première édition imprimée de la pièce de théâtre bilingue d'Antoine Clet, *Monsieur Lambert. 1757*¹⁰. Plus tard, Mandet (1860 : t. 7, 254) commente la partie occitane de cette œuvre en dressant un portrait flatteur de la langue locale, qui se transforme en une personnification saisissante :

Le patois était la langue de l'intimité et de la joyeuse humeur. Son vocabulaire se prêtait d'autant mieux aux récits des choses locales qu'il s'augmentait à volonté d'une foule de mots, d'épigrammes et de dictons jetés dans la circulation quotidienne. Il procédait par sentences, quelquefois par allusions, se mettait à l'aise, prenait des objets de comparaison autour de lui, nommait les choses par leur nom et les personnes par leurs ridicules ou leurs défauts. Véritable enfant terrible, il s'en allait rire au cabaret, deviser dans le carrefour et boire, la nuit venue, chez quelque compère du voisinage.

L'intérêt pour l'occitan reste ambivalent, car, s'il peut faire l'objet d'une survalorisation, il reste un marqueur sociolinguistique négatif. Deribier de Cheissac (1824 : 182) note que :

Les habitans des villes et des campagnes, que leur naissance et leur fortune appellent à suivre des études publiques ou particulières, sont obligés de parler, dans leur enfance, le patois du pays. Ils en contractent l'accent et les locutions vicieuses qu'une éducation, même soignée, ne fait pas toujours disparaître ; ils laissent échapper, dans la conversation, plusieurs expressions et certaines constructions de phrases qu'ils se garderaient d'employer en écrivant, et qui ne sont autre chose que des *gasconismes*.

Ce dénigrement du substrat occitan dans le français régional ouvre la voie à la production d'ouvrages visant à corriger les *gasconismes*, dont un exemple bien connu pour la Haute-Loire est celui de Pomier (1835). En tout cas, la modification du rapport à l'objet-langue intervenue au cours du XIX^e siècle a des répercussions sur la production textuelle, car, comme permet de le voir l'inventaire de Nauton (1974 : 29-30), les textes relèvent désormais d'une tradition qu'on pourrait qualifier de folklorique, ou, comme l'écrit Nauton (1974 : 30), de « patoisante » et, à partir des années 1900 environ, le mouvement félibréen s'est implanté en Haute-Loire par l'entremise d'écrivains comme Albert Boudon-Lasherme et Henri Gilbert. Cette littérature s'inscrit dans une perspective souvent ethnique voire identitaire, qui rompt profondément avec

¹⁰ Cf. *infra* notre inventaire critique s.v. CletML.

les fonctions sociales des écrits des époques précédentes¹¹. Le mouvement inspiré du Félibrige inaugure en même temps la question de la codification graphique de la langue et de la restandardisation¹², qui deviendra plus cruciale pour notre domaine à partir du dernier quart du XX^e siècle. Cette question ne nous occupe pas directement, mais elle intéresse tout de même notre problématique, puisque des essais de normalisation linguistique des textes anciens ont été entrepris ces dernières décennies (cf. *infra* 1.2.1.).

Nous pensons que l'ensemble des éléments réunis ci-dessus justifie historiquement de borner notre corpus au début du XIX^e siècle. Nous avons choisi comme document ultime les textes transmis par l'administration centrale de la Haute-Loire à Coquebert de Montbret en 1808-1809, dans le cadre de l'enquête impériale sur les différents idiomes de la France. Ce choix, pour arbitraire qu'il puisse paraître, nous paraît symbolique car il inaugure explicitement la métamorphose profonde des textes occitans dans notre région. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question dans le chapitre 3.5., consacré à l'étude linguistique des différents témoins de l'œuvre bilingue d'Antoine Clet, dont la tradition textuelle est marquée par ce mouvement de patrimonialisation des textes en langue vernaculaire.

1.1.2.3. Extension linguistique

D'un point de vue linguistique, la délimitation du corpus ne paraît pas *a priori* problématique, car les caractéristiques typologiques de l'occitan¹³ ne prêtent pas à confusion avec les autres langues co-présentes sur le territoire défini et on peut en principe bien distinguer les formes occitanes dans les textes mixtes présentant des phénomènes de *code-switching*, ou alternance codique, qu'ils soient latino-occitans, franco-occitans, voire avec les trois langues présentes. L'identification se révèle cependant plus problématique dans certains cas de *code-mixing*, ou mélange codique, c'est-à-dire lorsque la variété écrite présente des interférences nombreuses, au niveau du lexique et de la morphologie notamment. L'identité linguistique de ce type de texte ne peut pas être seulement déterminée sur la base de critères typologiques, mais plutôt sur une base communicationnelle et pragmatique. Ainsi, nous supposerons comme typiquement occitans les textes consciemment conçus comme tel, c'est-à-dire les textes dont les auteurs souhaitaient manifestement employer la langue vernaculaire à l'exclusion ou en co-

¹¹ Sur un cas d'écriture autorégulatrice dans l'Auvergne voisine, cf. Chambon (1995b).

¹² Sur le concept de restandardisation et ses manifestations dans l'histoire de l'occitan, voir Bec (1991 : 48-58). Pour ce qui concerne en particulier la partie auvergnate de la Haute-Loire, nous renvoyons à Roux (2020).

¹³ Pour les caractéristiques linguistiques de l'occitan, nous renvoyons principalement à Ronjat (1930-1941) et, pour une approche romaniste et comparatiste, à Lausberg (1965-1966).

présence des autres langues. Cela signifie que nous excluons en principe les textes latins qui intègrent une onomastique ou seulement des syntagmes occitans, ainsi que les textes français ou d'intention française, mais qui contiennent parfois un certain nombre de traits graphiques, morphologiques ou lexicaux occitans, comme par exemple une voyelle posttonique <-a> pour les noms et les adjectifs féminins¹⁴. Nous n'avons pas étendu notre recherche aux cas de *scripta latina rustica* (cf. Sabatini 1968), quoiqu'il fût intéressant de s'interroger sur l'existence de ce type de phénomène au sein d'un espace pourvu d'une forte tradition scripturale latine.

1.1.2.4. À quelles conditions peut-on parler de *textes occitans de l'ancien Velay* ?

L'inventaire des textes vellaves réalisé par Pierre Nauton est conçu comme le répertoire des « Principaux textes dialectaux » (1974 : 24) conservés, servant à démêler, selon les mots de l'auteur, le « chaos inextricable » des faits phonétiques observés en Haute-Loire (1974 : 22). L'intitulé du répertoire paraît évident : on conçoit aisément que l'auteur n'a pas eu l'ambition de produire une liste exhaustive des textes existants, mais seulement de fournir les témoins les plus fiables et d'une longueur substantielle, afin de disposer de données suffisantes ; de même, il paraît acceptable, d'un point de vue phénoménologique, que les documents produits dans la région étudiée soient marqués dialectalement, mais nous pensons que cette approche des textes se révèle conceptuellement inefficace, précisément en raison de la multiplicité des phénomènes attestés par le corpus. La notion de 'texte dialectal' se heurte en effet à plusieurs difficultés. La notion même de *texte* ne peut relever d'une évidence, dans la mesure où elle laisserait supposer une forme d'unité linguistique. Les définitions du concept de texte insistent généralement sur le principe d'une unité, au moins sur le plan communicationnel. Ainsi Ducrot/Schaeffer (1999 : 594) définissent le texte comme une « chaîne (...) parlée ou écrite formant une unité communicationnelle ». Pour sa part, Rastier (2001) propose comme

¹⁴ Textes mixtes exclus du corpus :

- Protestation des sauniers du Puy contre l'établissement de la gabelle (mars 1341) ; édition Jacotin (1898-1906 : vol. 1, 441-443). Exemples de formes pleinement occitanes : *cera* n.f. 'cire', *las* art. dét. fém. plur., *melhor* adj. comparatif 'meilleur' (le digramme <lh> pour noter /k/ est employé dans la *Passion d'Auvergne* de 1477 : *melheurs* d'après DMF s.v. *meilleur*). Formes mixtes : *venta* n.f. 'vente' avec posttonique <-a>, mais occlusive dentale non voisée, *fondeya* part. passé fém. 'fondée', *ycella* dét. dém. fém., *sel* 'substance employée comme assaisonnement, sel' n. de genre féminin d'après le dét. *la*. Au dos du document, une autre main a rédigé le titre pleinement occitan suivant : *lo rolle de las razos bayladas sus lo fait de moure la gabella de la sal*.
- Quittance Bonneville (1520) : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 223 J 1. Martin de Framond, *Inventaire sommaire du charrier du château de Bonneville à Saint-Pierre-Eynac (Haute-Loire)*, Le Puy-en-Velay, 2007 : « Famille de Chapeuil de Bonneville. Mathieu de Chapeuil, seigneur de Bonneville. 1520, 28 novembre, quittance de X l. t. par noble Jeanne de Bonneville à noble Mathieu son frère, original papier, franco-occitan ». Langue mixte franco-occitane, d'intention française. L'occitanité consiste essentiellement en des posttoniques <-a>.

définition une « séquence linguistique empirique attestée, produite dans le cadre d'une pratique sociale par un ou plusieurs énonciateurs ». L'idée d'une *séquence* nous paraît utile, dans la mesure où elle désigne une unité sur le plan pragmatique, mais qui peut présenter une certaine homogénéité de par ses éléments constitutifs. Enfin, dans une optique philologique, Duval (2015 : 248-250) part d'une définition assez proche (« Unité linguistique structurée grammaticalement, qui peut être reproduite oralement ou par écrit »), mais tout en mentionnant les divergences conceptuelles et méthodologiques importantes qu'elle suscite.

L'examen critique des documents de notre corpus montrera qu'ils sont souvent marqués par une très forte hétérogénéité des points de vue générique, linguistique ou encore pragmatique. L'architecture linguistique du domaine vellave, que nous décrirons plus bas (1.2.3.), implique l'intégration de l'occitan textuel à des contextes alloglottes sur l'ensemble de la période examinée, qu'il s'agisse d'un contexte latin ou français. Ainsi, l'insertion d'un énoncé, de segments phrastiques ou même de longues sections en occitan au sein d'une séquence définie d'un point de vue pragmatique ne semble pas constituer à proprement parler un *texte occitan*. C'est évidemment comme hypothèse de travail, et aussi par commodité, que nous employons cette notion, mais qui sous-entend que notre réception des textes occitans vellaves comprend non seulement les textes pleinement occitans, mais aussi les textes mixtes, où un dispositif linguistique occitan joue un rôle pragmatique déterminé, qu'il soit de rang inférieur ou supérieur. *In fine*, l'histoire (socio)linguistique des textes de notre corpus devra rendre compte de ces mouvements de va-et-vient entre une textualité pleine et une textualité mixte, et leur rapport avec les contraintes génériques, discursives ou pragmatiques.

Cette définition en termes pragmatiques ou communicationnels est encore incomplète, car la prise en compte de la dimension matérielle des textes occitans oriente fortement notre recherche. En effet, notre approche des textes est fortement liée à leur support, puisque notre démarche consiste dans un premier temps à localiser, décrire et transcrire les documents intégrés au corpus. L'inventaire de Pierre Nauton repose sur la même conception matérielle, car il réunit sous une même entrée la quinzaine de textes conservés dans le rouleau dit de Chantoin (CartTempPuy), conservé aux archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, ou encore la quinzaine de noëls composés par Natalis Cordat dans la première moitié du XVII^e siècle, transmis par un manuscrit unique conservé à Clermont-Ferrand (NoëlsCordat). Ce parti-pris d'une approche matérielle est également celle retenue dans l'inventaire de Frank/Hartmann/Kürschner (1997) pour les plus anciens textes romans. Elle suppose une définition non idéaliste du texte, mais plutôt pragmatique, dans le sens où elle est orientée vers

le document même et non vers la représentation idéale d'un auteur¹⁵. Cette démarche nous paraît largement convenir aux textes de notre corpus, qui sont en grande partie de nature documentaire, mais, en ce qui concerne les textes littéraires, nous aurons l'occasion de montrer que l'analyse spécifique de chaque témoin d'une œuvre donnée est également intéressante pour écrire une histoire linguistique des textes occitans vellaves¹⁶. La conséquence de cette approche par document, mais qui se révèle peu problématique dans le cadre de cette étude, est l'aspect parfois composite ou hétérogène, par exemple sur les plans chronologique ou générique. Pour reprendre l'exemple du rouleau templier de Chantoin, les textes contenus présentent des caractéristiques diverses, mais nous les envisageons comme une unité, qui est celle de leur auteur, au sens diplomatique, c'est-à-dire la commanderie templière du Puy. Dans les cas comme celui-ci, nous pourrions utiliser l'expression d'*ensemble* ou *groupe textuel*.

La notion de *dialectalité* utilisée dans l'inventaire de Nauton se révèle également insuffisante. Si elle souligne avec une certaine évidence que les textes produits dans la région sont marqués par des traits bien identifiables pouvant être rapprochés des données dialectales modernes, elle crée l'illusion d'un rapport trop étroit entre la scripturalité, qui opère à partir de certaines normes graphiques et linguistiques, et l'oralité dialectale. Il n'est pas douteux que Pierre Nauton ne sous-estime aucunement l'écart entre langue écrite et langue orale, notamment quand il écrit que « la graphie est en retard sur la phonétique, parce que l'écriture n'enregistre une évolution que longtemps après qu'elle est entrée dans l'usage. Et la langue usuelle elle-même est toujours différente de la langue écrite » (1974 : 23-24). Au moment où Nauton soutient sa thèse de doctorat d'État (1949), Louis Rémacle vient de publier son étude sur l'ancien wallon (1948), dans laquelle il propose le concept de *scripta* (all. *Schriftsprache*) qu'on peut définir comme une variété écrite établissant un compromis entre des normes graphiques et linguistiques régionales, voire suprarégionales, et les habitudes individuelles des scribes. D'une certaine façon, la conception de Nauton, qui ne peut qu'ignorer au moment où il écrit le concept désormais largement validé de *scripta*¹⁷, semble rejoindre celle d'un Pierre Gardette, qu'il a fréquenté après-guerre dans le cadre de ce qu'on a appelé l'école lyonnaise de dialectologie. En effet, lorsque Nauton écrit que « la langue écrite d'un scribe ou d'une chancellerie risque bien d'être influencée, jusqu'au XIII^e siècle, par le provençal littéraire ou, après cette date, par des habitudes professionnelles qui masquent plus ou moins le véritable état de la langue populaire » (*ibid.*), on retrouve les positions exprimées par Gardette¹⁸, selon qui il existe une dichotomie

¹⁵ Sur cette idée, voir Duval (2015 : 248-249).

¹⁶ Voir en particulier *infra* les entrées CletSM et CletML de l'inventaire et la partie 3.5.

¹⁷ Pour une mise au point récente, voir Glessgen (2012).

¹⁸ Par exemple dans Gardette (1983 : 296, 301, 311, 321-322).

fondamentale, opposant d'une part les textes présentant les traits d'une langue commune et d'autre part les textes qui reflètent la langue parlée localement, la première venant en particulier contaminer la seconde. Pour notre part, nous ne parlerons pas de *texte dialectal*, puisque, à la suite des travaux de Remacle, on ne peut considérer la langue des textes vellaves comme une simple transposition écrite des dialectes. En revanche, notre examen critique se doit de poser la question du marquage diatopique des textes, dans la perspective proposée par Monfrin (1968) : le principe d'une *koinè* occitane administrative et littéraire n'est plus admis aujourd'hui (cf. Glessgen/Pfister 1995) — malgré les vues de Pierre Bec (1995 : 67-70) —, et les travaux de Pfister (notamment 1972, 1978) et de Chambon (par ex. 1995a, 1996a) ont montré la remarquable confluence des données géolinguistiques anciennes et modernes. Nous verrons que les textes vellaves présentent des caractéristiques linguistiques et graphiques bien déterminées, qui feront l'objet de la partie 3.1., mais il s'avère que le marquage diatopique des textes présente aussi de nombreuses interférences et des cas de transdialectalité sont bien représentés (par ex. *Lettre Consuls Puy**).

Une dernière interrogation relative aux conditions d'existence d'entités dénommées *textes occitans du Velay* et qui était implicitement contenue dans les sections précédentes concerne le seuil minimal à partir duquel un énoncé occitan peut acquérir un tel statut, c'est-à-dire disposant d'une certaine importance dans le dispositif textuel et linguistique global. Si la seule insertion de brefs segments occitans, surtout de nature onomastique, dans de nombreuses chartes latines nous apparaît empiriquement comme en deçà de ce seuil, il n'en va probablement pas de même dans les chartes-notices où une section, même brève, est entièrement en occitan, par ex. dans les parties énumérant les témoins présents lors de la rédaction de l'acte. Un autre exemple intéressant nous est fourni par la chronique du bourgeois ponot Étienne Médicis (*ca* 1475-*ca* 1565) intitulée *Liber de Podio* : elle est principalement en français, mais l'auteur a inséré de nombreux textes occitans, d'une longueur variable, que nous intégrons sans difficulté au corpus, dont les fragments d'une chronique plus ancienne (*ChrPuy*). En revanche, lorsque l'auteur insère des paroles de façon directe dans son récit, comme cela se produit plusieurs fois, nous ne pouvons considérer ce segment comme un élément constituant un texte. Ainsi, en 1540, l'official du diocèse prononce l'excommunication des chenilles traversant le Velay, après quoi, comme le raconte Médicis (Chassaing 1869-1874 : t. 1, 390) :

Ceste vermyne s'enfuyoit à grands troupes au lieu que leur avoyt esté assigné par monseigneur l'Official, & lesquelles chenylles rencontrées par les enfans hors la ville & dedans, leur improperoient tel outrage, disant *Excominghades ! excominghades !* & les poures bestes, ce oyant, dreçoient leurs testes comme toutes effroyées, ce que j'ay veu : qu'estoit ung merveilleux spectacle.

Pour insatisfaisante qu'elle paraisse, nous employons l'expression *textes occitans du Velay* comme un moyen pratique de désigner les documents intégrant notre corpus. Ils n'existent pas évidemment comme objet prototypique et l'emploi du pluriel est une façon d'appréhender la diversité des documents réunis, à la fois sur les plans linguistique, pragmatique et matériel. La seule unité sur laquelle nous nous basons est d'ordre géo-historique, à savoir l'ancien diocèse du Puy, depuis l'émergence des variétés écrites jusqu'à l'enquête réalisée pour Coquebert de Monbret en 1808-1809.

1.2. Bilan des études philologiques et linguistiques sur le Velay occitan

1.2.1. État éditorial et philologie linguistique des textes vellaves

Dans la section consacrée aux recherches philologiques en cours, la synthèse de Chambon/Olivier (2000 : 86-87) ne relevait aucune avancée significative en ce qui concerne les textes non littéraires médiévaux et, pour les périodes moderne et contemporaine, à l'instar de l'Auvergne, « très peu de textes littéraires [...] ont été publiés d'une manière qui réponde aux normes philologiques actuelles ; seule une infime partie d'entre eux a été exploitée rationnellement sur le plan linguistique. » Nous proposons dans cette partie de dresser un bilan actuel de l'état éditorial concernant les textes littéraires et non littéraires de l'ancien Velay.

1.2.1.1. Textes littéraires médiévaux

Dans l'histoire de la philologie du domaine occitan, l'intérêt pour les textes littéraires prédomine largement et les connaissances dans ce champ sont largement plus avancées que pour les textes documentaires. Il n'est pas utile ici de développer les acquis de la recherche philologique concernant les troubadours vellaves, qui sont selon nos principes exclus de notre corpus, mais nous signalons les éditions disponibles et synthétisons les acquis sur l'identité géolinguistique des auteurs rattachés à notre domaine.

Chambon/Olivier (2000 : 115-116) attribuent au Velay trois troubadours majeurs : Guillem de Saint Leidier (PC 234, DBT 273-275), Pons de Capdoill (PC 375, DBT 425-428) et Peire Cardenal (PC 335, DBT 386-389), et un troubadour mineur : Gauceran de Saint Leidier (PC 168, DBT 206-207). Ils en déduisent, comme pour l'Auvergne, que le Velay a pleinement appartenu au mouvement du *trobar*.

Guillem de Saint Leidier (ou Didier) (...1165-a1200) a été édité par Aimo Sakari (1956). La *vida* de ce troubadour indique qu'il était *us rics castellans de Veillaic* (Boutière/Schutz 1964 : 271) ; les mentions *W. Sancti Desiderii* et *Guillelmo de Sancto Desiderio* dans des actes de 1165 et 1170 sont considérées comme des attestations historiques du troubadour. Sakari (1956 : 12) estime que l'anthroponyme *W. Disders* dans le texte VenteCollStAgr de notre corpus désigne le seigneur troubadour, tout en reconnaissant le caractère hasardeux de cette attribution. L'identification du troubadour au seigneur de Saint-Didier¹⁹ n'est pas démentie par les sources, mais l'éditeur ne procède pas à une analyse approfondie des documents. En outre, l'éditeur, à la suite d'autres historiens de la littérature, voit dans le nom propre *Marcheza* apparaissant dans la pièce III,53 la sœur du troubadour Dauphin d'Auvergne et l'épouse du vicomte Héraclé III de Polignac, dont la *vida* et une *razo* font la *domna* de Guillem. Väänänen (1958 : 160) a raison d'insister dans son compte rendu sur le fait que ce nom propre, qui est un *senhal*, apparaît seulement dans une *tornada* apocryphe. Aimo Sakari choisit en principe le chansonnier A comme manuscrit de base car il présente la meilleure fréquence des pièces du troubadour (1956 : 41-42)²⁰. Au sujet de la langue du troubadour, l'éditeur écrit que « le berceau de Guillem une fois bien situé, il n'y a plus de secret "géographique" concernant son outil, la langue dont il se servait : c'est la branche vivaraise du groupe alpin-dauphinois des parlers provençaux », même si « les graphies des manuscrits ne reflètent pas, normalement, les habitudes linguistiques des auteurs, mais celles des scribes » (1956 : 24-25). Il relève comme forme diatopiquement marquée seulement le n.f. *partia* (DOM *partida*), avec amuïssement de la consonne intervocalique */-t-/, caractéristique de la partie amphizonique de la Haute-Loire. Nauton (1975-1963 : t.4, 120-121) complète l'étude de la langue du troubadour en relevant les formes *guerreya*, *autreya*, *espleya*, *enveya* qui correspondent également à un traitement amphizonique, ainsi que les démonstratifs *selh*, *cil*, *cel* (< *ECCE-ILL-U, -A), la forme *neus* (< NEC-IPSE) et les diatopismes lexicaux *grailla* et *brugir*, ce dernier au sens de 'songer, réfléchir profondément, longuement', qui sont autant de preuves linguistiques de l'appartenance du troubadour à l'amphizone vellave.

L'édition des textes lyriques de Pons de Chaptoil (...1195-1220...) par Antonella Martorano (2017)²¹ remplace heureusement l'ancienne de Napolski (1879). A. Martorano édite les vingt-six textes d'attribution certaine plus une d'attribution incertaine, en présentant de

¹⁹ Seigneurie située dans le quart nord-est de la Haute-Loire, auj. commune de Saint-Didier-en-Velay, à 20 km au nord d'Yssingeaux et à 40 km au nord-est du Puy-en-Velay.

²⁰ Par ailleurs, Zufferey (1987 : 64) a montré que le scribe de A est originaire de Basse-Auvergne ou du Velay et travaille en Italie du Nord.

²¹ Compte rendu de Billy (2019).

façon détaillée les éléments justifiant la *constitutio textus*. Le choix des manuscrits de base s'est principalement porté sur les chansonniers *C*, *K*, *D* et *A*, ce qui est cohérent avec l'identification faite au préalable (2017 : XXVIII-XXXV) d'un fort noyau de tradition textuelle languedocienne et d'une autre tradition possiblement autochtone, puis transférée en Italie. La synthèse biographique (XLVII-LIX) montre assez clairement le rattachement du troubadour à l'Auvergne et au Velay. Antonella Martorano analyse toute la documentation désignant le troubadour comme le seigneur de Chapeuil (auj. commune de Saint-Julien-Chapeuil, à 15 km à l'est du Puy-en-Velay, dép. Haute-Loire,) et de Vertaizon (auj. commune située à 15 km à l'est de Clermont-Ferrand, dép. Puy-de-Dôme), prenant part aux événements politiques de son époque. On le voit dans un premier temps rattaché à des réseaux auvergnats, notamment dans l'entourage de Dauphin d'Auvergne. Cette période auvergnate s'achève après des démêlés avec l'évêque Robert de Clermont, qui le dépossède de sa seigneurie de Vertaizon, Pons ayant pris le parti, comme d'autres seigneurs auvergnats, pour les comtes de Toulouse et le roi d'Aragon. La seconde période se situe en Velay. On le voit en 1213 rendre hommage à l'évêque du Puy pour les châteaux de Chapeuil, Montusclat, Montvert, Mézères, Beaulieu, Artias et Lardeyrol, et il semble s'être opposé à la Croisade contre les Albigeois. La bibliographie et le glossaire de l'éditrice ne relèvent aucun élément de nature géolinguistique. La thématique essentiellement érotique, sauf la chanson de croisade (pièce VII), permet difficilement de préciser les lieux de rédaction des textes et leur datation.

L'édition classique des textes de Peire Cardenal (*ca* 1180-1278) par René Lavaud (1957) a été récemment remplacée par celle de Vatteroni (2013), qui a reçu un bon accueil de la critique²². Abandonnant le choix d'un ordre thématique des pièces fait par son prédécesseur, l'éditeur présente les cent une compositions selon l'ordre chronologique de la *BdT*, malgré la tentation de s'appuyer sur le *Liederbuch* transmis par Miquel de la Tor (voir 2013 : 17-21). Au-delà des nets progrès en termes de méthode philologique, quoique la documentation ne permette pas de modifier substantiellement la chronologie connue, un mérite de l'édition de Sergio Vatteroni est de redéfinir les lieux d'activité du troubadour, dans le sens d'un recentrement vers le Massif central et ses marges, au détriment des cours plus méridionales, notamment celle de Raymond VI à Toulouse, dont Peire aurait été, selon la tradition, l'un de plus fervents propagandistes. Ainsi, tandis que plusieurs des plus anciennes compositions supposent une activité dans le Velay même, les indices réunis par l'éditeur convergent vers d'étroits rapports entre le troubadour et les cours auvergnates (2013 : 72-78). D'un point de vue linguistique,

²² Voir les recensions de Gresti (2015) et Zinelli (2016).

l'édition de Sergio Vatteroni apporte peu d'éléments nouveaux, reconnaissant d'une part que « [u]n'analisi della lingua di Peire Cardenal richiederrebbe uno studio a sé, che oltrepassa ampiamente i limiti di questo lavoro », notamment en ce concerne la tradition manuscrite, et d'autre part que « occorrerebbe valutare la componente velese della lingua letteraria di Cardenal » (2013 : 101). Sur les plans phono- et morpho-graphématiques, Vatteroni (2013 : 101-121) distingue les traits relevant d'une tradition littéraire propre et les traits diatopiques suivants, qui dessinent une vaste zone orientale : 1° prétérit 3SG *fei* (< lat. FĒCIT), d'après Zufferey (1987 : 128-129) ; 2° auxiliaire 1SG *ei* (< HABEO) et comme désinence du futur périphrastique ; 3° issue *-it-* de *-CT-* ; 4° forme possessive féminine *si* ; 5° forme verbale *ses* 'être.PRS.2PL'. L'étude des diatopismes lexicaux (2013 : 121-135) permet d'obtenir des résultats géolinguistiques plus fins, en s'appuyant sur Nauton (1957-1963 : t. 4, 121-123) et surtout sur Chambon (1996a)²³, qui a identifié l'amphizone vellave comme origine géographique du troubadour²⁴.

Gauceran de Saint-Didier (...1200-*a*1258) n'est connu que par un seul texte. Aimo Sakari, qui en est l'éditeur, le désigne comme le petit-fils de Guillem de Saint-Leidier, ayant « succédé à son aïeul dans la seigneurie de Saint-Didier » (1963 : 300). Il édite le texte d'après le chansonnier *A* et, s'appuyant sur Ronjat (1930-1941 : § 847-E), il voit dans le maintien fréquent de *-n* caduc présenté par la famille de ce manuscrit un trait géolinguistique pertinent pour prouver l'appartenance du troubadour à la zone occitane vivaro-alpine (1963 : 309). Les recherches de Zufferey (1987 : 49) ne confirment pas cette vue.

En plus des quatre troubadours cités par Chambon/Olivier (2000), on peut s'interroger sur le rattachement au Velay de trois autres troubadours : Garin lo brun, Austorc d'Aurillac et Austorc de Segret.

La *vida* de Garin lo Brun (DBT 198-199) dans les chansonniers *IK* le rattache au Velay : *Garins lo Bruns si fo uns gentils castellans de Veillac, de l'evesquat de Puoi Santa Maria* (Boutière/Schutz 1964 : 299). La tradition lui attribue deux textes appartenant à des genres distincts, un *ensenhamen* et une *tenso*. Bruno (1996) donne l'édition la plus récente du premier des deux. Dans son bilan, elle s'appuie sur l'étude de Brunel (1916 : 6-7), qui a identifié le troubadour comme un membre de la famille Randon, dont la seigneurie était sise à Châteauneuf-

²³ L'éditeur s'appuie également sur les recherches de Pfister (1970) et celles de Borghi Cedrini (1976, 1978), et il vérifie systématiquement les attestations fournies par la COM2.

²⁴ L'appartenance géographique et/ou linguistique de plusieurs troubadours vellaves à l'amphizone est un fait remarquable. Chambon/Olivier (2000 : 118) notent à ce sujet que « cette participation de l'amphizone occidentale à la production littéraire d'oc est particulièrement notable : l'appartenance occitane est autant un choix culturel qu'un fait de langue ».

de-Randon, commune aujourd'hui située dans le département de la Lozère, aux confins des pays de Velay et de Gévaudan, et qui précise que « les Randons avaient des possessions dans les trois diocèses de Mende, Le Puy et Viviers » (1916 : 6, note 3). L'éditrice suit les conclusions de Pirot (1972), qui situe l'activité poétique de Garin dans les années 1150. Son *ensenhamen*, genre didactique quoique de thématique érotique, est copié dans les chansonniers *GN*, tous deux composés en Italie du Nord. Dans son introduction linguistique, L. Regina Bruno écrit qu'« è possibile isolare peculiarità del settentrione del dominio occitanico, e non mancano talune caratteristiche proprie del Puy » (1996 : 64). Elle relève comme traits diatopiques pertinents pour la région du Puy la forme aphérésée *stava* (v. 129), qui est attestée au Puy, à Chamalières-sur-Loire, Paulhaguet et Saint-Germain-Lembron, d'après Ronjat (1930-1941 : § 321), et le segment graphique *-t* à la désinence de 3PL, caractéristique des textes localisés à Clermont-Ferrand et Le Puy, d'après Pellegrini (1965 : 224).

Le troubadour Austorc d'Aurillac (mort *a*1260) (DBT 73-74) n'a pas de relation avec le Velay, comme l'affirmait cependant Césaire Fabre (1904-1905 : 70). L'identité du troubadour et les indices géolinguistiques du seul texte conservé (PC 40.1) ne sont pas discutés dans l'édition numérique donnée par Linda Paterson pour le corpus *Rialto*²⁵.

Camille Chabaneau (1885 : 127) établit un rapport entre le troubadour Austorc de Segret (DBT 74-75) et l'abbé de l'abbaye de Séguret, située au Puy-en-Velay. L'édition la plus récente du texte unique par Linda Paterson pour le corpus *Rialto* ne discute pas non plus l'identité de troubadour et d'éventuels indices géolinguistiques²⁶.

Il faut enfin mentionner l'existence présumée d'une Cour d'amour au Puy, qui aurait accueilli des concours poétiques à la fin du XII^e siècle²⁷. Pour Routledge (1992), il s'agit davantage d'un *topos* littéraire, tandis que Poe (2020 : 223-228) y voit l'une des expressions d'une tradition littéraire auvergnate.

Hormis les éditions et les recherches sur les troubadours, des études linguistiques sur des textes littéraires non lyriques liés au Velay médiéval sont d'un intérêt particulier.

Le recueil de quatre légendes en prose conservé au British Museum de Londres (Addit. 17920) a été localisé « vers Le Puy » par Clovis Brunel (1935 : 5). Nauton (1957-1963 : t. 4, 117-119) a rejeté cette localisation à partir de traits phonétiques (notamment les traitements de *K + A*, *-CT-* et *-SI-*) et lexicaux, et renvoie à la zone plus méridionale du Rouergue, comme Paul

²⁵ Voir à l'adresse <[http://www.rialto.unina.it/AustAur/40.1\(Paterson\).htm](http://www.rialto.unina.it/AustAur/40.1(Paterson).htm)> (consulté le 12/09/2018).

²⁶ Voir à l'adresse <[http://www.rialto.unina.it/AustSegr/41.1\(Paterson\).htm](http://www.rialto.unina.it/AustSegr/41.1(Paterson).htm)> (consulté le 12/09/2018).

²⁷ Les allusions à cette cour sont énumérées dans Vårvaro (1960 : 121).

Meyer l'avait déjà proposé plus tôt. Max Pfister (1972) identifie le caractère nettement rouergat de la *scripta*, à l'intérieur d'une norme suprarégionale centre-occitane. Pour sa part, Jean-Pierre Chambon (1995a), sans remettre en cause les conclusions de M. Pfister, a analysé une série de lexèmes qu'il appelle des « anti-rouerguismes » et qui l'amènent à voir dans le copiste/traducteur « un Nord-Occitan pratiquant une variété marginale (disons nord-vellave) ayant accompli sa formation de scribe dans une zone centrale de l'Occitanie (probablement en Rouergue, sans doute à Rodez) » (1995a : 12-13). Les diatopismes lexicaux relevés (notamment *fauta*, *(h)avora(s)*, *esmella*, *guorgolhó*, *drestal*) convergent de façon assez univoque vers le nord-est du Velay. L'analyse lexicale est complétée par un second article (Chambon 2000a), qui ajoute à l'inventaire de la strate lexicale nord-occitane les formes *arta* et *gralha*.

Le manuscrit Paris, Bibl. nat., fr. 1747 est localisé par Brunel (1935 : 47-48, n°155) « en Dauphiné ». Il contient trois textes (*LibMor*, *LibScint*, *QuinqSept*) dont la langue relève de l'amphizone vivaro-vellave d'après Chambon (1996a : 75).

Enfin, les travaux de François Zufferey sur les chansonniers occitans permettent de situer l'origine de la tradition des manuscrits *BAA'* dans une vaste région septentrionale incluant l'Auvergne, le Velay, le Vivarais et le Gévaudan (1987 : 59). Le Velay est un candidat possible car il appartient à l'aire où est employée la graphie latinisante *-nt* pour la désinence de 3PL²⁸. Un facteur externe pouvant corroborer cette identification serait l'existence supposée d'une culture courtoise et littéraire au Puy (1987 : 61). Zufferey s'autorise d'autre part à situer l'origine du scribe du chansonnier *A* en Basse-Auvergne ou en Velay, qui relèverait de la zone *chausa/facha*, ce qui le situe obligatoirement dans une aire plus septentrionale que celle du scribe de *B* (1987 : 64). Cette identification est problématique car si le Velay appartient bien à la zone *chausa*, il est exclu de l'aire *facha* (voir par ex. Nauton 1974 : 329, carte 44). En outre, pour localiser le chansonnier *R*, l'auteur analyse les formes du parfait *fe/fei*, dont il trouve des occurrences dans un texte du corpus vellave (*CartTempPuy*), mais il conclut cependant à une origine toulousaine (1987 : 128-130).

²⁸ Zufferey s'appuie sur les relevés de Brunel (1926 : XL), Ronjat (1930-1941 : § 560) et Meyer (1880, 1891).

1.2.1.2. Textes documentaires médiévaux et postmédiévaux

Nous allons présenter ici brièvement l'histoire de l'édition de textes vellaves non littéraires, en essayant de mettre en avant les conditions qui ont favorisé l'éclosion de travaux philologiques à certaines périodes.

Yves Gourgaud a préparé une anthologie des textes occitans de la Haute-Loire et de la Loire, parue en 1983, mais elle ne constitue aucunement un point d'arrivée des études philologiques. L'auteur, dans la perspective de célébrer mille ans de langue occitane, sélectionne soixante-sept textes, dont treize intéressent nos recherches (Première partie, la tradition administrative, XI^e-XVI^e siècles). Il reproduit des éditions antérieures sans avoir procédé à une collation sur les manuscrits originaux, en précisant que ce recueil est destiné « au grand public, et non aux philologues et aux linguistes » (1983 : 7), mais aussi qu'il a procédé à une « purification » des graphies et du lexique (1983 : 8). Maria Sofia Corradini (2015 : 265) a raison de noter que « le informazioni riguardo alla grafia sono minime perché i testi mod., offerti in una forma regolarizzata, non rispettano quella originale ; è stata, invece, mantenuta quella dei testi antichi, che sovente mostrano incongruenze. »

La plupart des éditions de textes occitans du Velay sont antérieures à la Première Guerre mondiale. L'histoire de ces éditions est en fait étroitement liée à la figure d'Augustin Chassaing (1830-1892), qui, parallèlement à des études de droit, obtint le diplôme d'archiviste paléographe de l'École des chartes en 1854. Originaire de Pontauger dans le Puy-de-Dôme, mais installé en 1862 comme juge au tribunal du Puy-en-Velay, il fut l'éditeur d'un nombre très important de textes en rapport avec la Haute-Loire. D'abord intéressé par la perspective de la géographie historique, il aborde plusieurs thématiques et il est longtemps resté la figure de proue des études locales. Membre correspondant de plusieurs académies, on peut supposer que son intérêt pour la langue vernaculaire n'est pas étranger au projet éditorial qu'anime Paul Meyer à Paris. Ce dernier le désigne comme « l'un de nos plus laborieux correspondants » (Chassaing 1887 : 20) et, une vingtaine d'années après sa mort, comme son « ancien confrère » (Meyer 1912 : 430). Augustin Chassaing relève systématiquement la présence de textes occitans dans l'introduction de ses éditions. Il note d'abord assez sobrement dans son édition du *Liber de Podio* d'Étienne Médicis qu'il contient « de curieux mémoires, en langue vulgaire » (1874 : xxviii), mais on peut lire un peu plus tard dans son édition du cartulaire des Templiers du Puy (1882 : xxxii) que « quatorze notices du rouleau de Chantoin, presque toutes entièrement rédigées en langue romane, constituent de précieux spécimens du langage vulgaire parlé au Puy aux XII^e et XIII^e siècles. Jusqu'à ce jour le dialecte du Velay, à cette époque, était

connu par les seules poésies des troubadours, Pons de Chapeuil, Guillaume de Saint-Didier et Pierre Cardinal. La prose n'était représentée que par quelques mots, quelques membres de phrases épars dans des chartes latines. Désormais les notices de Chantoin offriront à l'étude comparée des anciens dialectes provençaux un corps de textes relativement étendu ». Il écrit encore, à propos du texte *ChansonMallon*, seul texte occitan au sein d'une chronique française du XVII^e siècle : « Comme rare et curieux spécimen de la langue vulgaire parlée au XVII^e siècle, notons spécialement la plainte patoise sur les cruelles brutalités d'un marchand dentelier de Saint-Paulien, François Mallon, envers sa femme » (Chassaing 1885 : ix). On lui doit les éditions de *CartTempPuy*, *CartHospPuy*, *ChrPuy*, *CartChamalières* et *ÉditsPénauxChantoin*, qui seront, pour les trois premiers — et toutes proportions gardées —, les textes médiévaux les plus utilisés par les linguistes. La qualité éditoriale est variable et il procède souvent à des régularisations graphiques non signalées.

À la même époque, les autres éditeurs de textes sont des érudits locaux impliqués dans les sociétés savantes, dont les compétences philologiques sont souvent en-dessous de celles de Chassaing. On peut mentionner Antoine Jacotin (1852-1924), chartiste comme Chassaing, mais éditeur d'un seul texte (*VenteCollStAgr*, seul texte vellave édité dans Brunel 1926). Adrien Lascombe (1830-1915) a publié deux textes, qui peuvent paraître parfois douteux (*ChansonCornards** et *ConteStMartin**) et Georges Boudon (1854-1926) en a édité un (*ChansonNolhac**). Ces publications ont le désavantage de ne pas référencer et de ne pas décrire les documents. Jean-Baptiste Payrard (1839-1892) a publié des noëls de Natalis Cordat en 1876 (*NoëlsCordat*). Ces textes pieux seront les textes occitans du Velay les plus commentés. Son approche de la langue vernaculaire est marquée par une imagerie romantique : comparant les parties occitanes et françaises des productions du curé de Cussac, il écrit que « dans ses noëls français, l'abbé Cordat ne sort jamais de son but, qui est de chanter la naissance du Christ, et ne se livre à aucune de ces boutades, à aucun de ces mouvements de belle humeur, à aucune de ces joyusetés qui font le charme de ses noëls patois [...] » (1876 : XII). L'argumentaire sur le pittoresque de la langue locale dénote le patriotisme de Payrard, qui y reconnaît l'authenticité du peuple incarnée par sa paysannerie : « les noëls forment une littérature, sinon la meilleure, du moins la plus vraie, car elle sort de l'âme du peuple et en retrace sans art factice les tendresses, les vœux et les misères » (1876 : XVI). Il appelle à la constitution d'une histoire de la langue locale, fondée sur l'observation de la parole populaire : « L'œuvre de Cordat [...] répète l'écho de la parole humaine telle qu'elle résonnait sous Louis XIII dans nos vallées et nos montagnes. Ces refrains champêtres forment l'une des pièces essentielles de cette histoire qui nous manque et qu'un travailleur obstiné accomplira un jour : l'histoire de la linguistique

et de la prosodie vellaves » (1876 : xvii). Son édition donne à lire tous les textes occitans de Cordat et un choix de sept textes français et latins, qui sont pourtant bien plus nombreux dans le manuscrit du noëliste.

Dans la génération suivante se distingue Ulysse Rouchon (1878-1960), conservateur au musée du Puy et membre correspondant de l'Institut, éditeur de quatre textes occitans (*RentesMontlaur**, *LeydeSelPuy**, *LogisLune*, *CopieJulesII**). Il est lui aussi lié à Paul Meyer, qui fait paraître trois de ses éditions. En avant-propos à l'une de ces publications, Meyer (1912 : 430-433) rédige un bref bilan sur les textes vulgaires de la Haute-Loire et note, après être passé par ce département, qu'il n'a lui-même « guère trouvé autre chose que ce que connaît M. Rouchon ». Rouchon dresse dans le troisième tome de son ouvrage *La vie paysanne dans la Haute-Loire* (1933-1938 : t. 3, 54-57) la synthèse la plus nourrie sur les textes occitans, avant celle de Nauton (1974), mais sans réelle approche critique. Albert Boudon-Lasherme (1882-1967) est un autre érudit local prolifique. Auteur d'une thèse d'histoire du droit, il introduit le mouvement du Félibrige en Velay, où il cherche à créer un mouvement littéraire. Il édite deux textes documentaires occitans (*LéproserieBrives** et des fragments de MédPrivada). Césaire Fabre (1858-1935), originaire des Alpes-Maritimes, mais installé au Puy à partir de 1900, a surtout travaillé sur les troubadours, se montrant un fervent défenseur de la culture méridionale. Il a publié deux textes documentaires (*ChalenconChabron* et des fragments de CompoisPuy1408).

L'édition des textes occitans vellaves est inactive de 1920 à 1978, date à laquelle Marie-Thérèse Morlet publie le censier de Chomelix (*CensChom*). Nous avons déjà évoqué les projets éditoriaux interrompus de Pierre Nauton, puis de Jean-Baptiste Martin. Après la publication de Morlet, quatre textes ont été publiés. Martin de Framond (1955-...), chartiste et conservateur des archives départementales de la Haute-Loire depuis 1989, a publié les trois textes occitans rédigés dans un livre d'affaires paysan (*LivreAffaire*) et trois mémoires universitaires ont été consacrés à des textes occitans médiévaux : il s'agit des mémoires de maîtrise de Christian Chabanon (1978) et de Sylvie Laurent (1995), qui donnent l'édition, l'un partiellement, l'autre intégralement, de CompoisPuy1408. Le premier, dirigé par Jean-Baptiste Martin à Saint-Étienne, est conçu dans une optique linguistique, tandis que le second sert à l'histoire économique et sociale. Nous avons réalisé l'édition du texte CompoisPuy1464 en 2015-2016 dans le cadre du master 2 recherche Linguistique et dialectologie de l'Université Lyon 3 Jean-Moulin.

Un aspect important de l'histoire éditoriale du Velay de ces quatre dernières décennies,

mais qui ne relève pas à strictement parler de la philologie, est la publication de textes anciens en graphie normalisée. Ces essais de normalisation linguistique s'inscrivent dans une réflexion globale sur la restandardisation de l'occitan, mais selon des conceptions et des buts assez divers. Les noëls de Natalis Cordat (NoëlsCordat) ont été publiés à deux reprises, d'abord par Yves Gourgaud (1976), puis par Hervé Quesnel (2004). Gourgaud a choisi de mettre en regard le texte donné par le premier éditeur (Payrard 1876) d'après l'unique manuscrit conservé à Clermont-Ferrand avec une transcription en « écriture classique » (1976 : 1), en précisant que « cette normalisation a été faite pour un public occitaniste au sens large, et on verra que de nombreuses formes locales paraissent sous une forme proche de l'occitan commun (languedocien central). [...] Le lecteur découvrira des inexactitudes et des graphies contradictoires : il n'existe pas de règles précises pour la normalisation des textes nord-occitans du Centre, et ce recueil n'a pas la prétention de présenter des solutions définitives. »

L'édition en graphie normalisée doit donc permettre à tout locuteur ou lecteur de l'occitan d'accéder à la langue des textes, en effaçant au moins en partie le marquage diatopique par le recours à des formes référentielles (l'occitan languedocien). Gourgaud a développé sa pensée linguistique graphique dans la revue régionaliste *Per los chamis*. Dans le numéro 43 (Gourgaud 1984 : 5), il affirme en particulier que le Velay, au croisement des parlers auvergnats et languedociens, peut servir de modèles de référence :

On ne saurait oublier que le Velay, historiquement rattaché au Languedoc, c'est-à-dire à la province la plus centrale et la plus conservatrice (linguistiquement parlant) de l'Occitanie, est aussi en contact, par l'intermédiaire du Gévaudan (pays de Saugues, Lozère), avec ces parlers languedociens qui ont su largement conserver la pureté de la langue ancienne. [...] Cette variété [des parlers vellaves], au lieu d'être ressentie comme une tare, doit bien au contraire être envisagée comme une chance unique de voir se dégager, du creuset vellave, des caractéristiques qui feraient de nos parlers un modèle linguistique acceptable tant au Nord qu'au Sud de l'Occitanie.

Cette conception transdialectale de la graphie et incidemment de la normalisation des anciens textes est conçue en opposition aux travaux des dialectologues, à propos desquels Gourgaud (1984 : 8) écrit qu'« ils étudient l'Occitan comme ils le feraient d'une langue morte ; ils la dissèquent, la dépècent comme le fait l'entomologiste d'un insecte : avec précision, compétence et honnêteté dans la plupart des cas, mais en considérant le parler étudié comme unique en son genre, alors qu'il y a des milliers de parlers qui forment une langue. » Cette conception unitaire de l'occitan l'amène, dans le but de mettre au point une 'grammaire normative de l'occitan vellave' à exclure les emprunts au français « au profit d'une forme

occitane, surtout lorsque celle-ci est attestée par les textes anciens » (1984 : 9), l'occitan textuel étant ici considéré comme une source pour la restitution de formes autochtones²⁹.

Pour Quesnel (2004 : 92), le travail de normalisation permet essentiellement une lisibilité à l'échelle transrégionale, au prix toutefois de quelques adaptations :

Nous avons choisi d'offrir à ce document une graphie élégante et cohérente. Parmi les options possibles, la graphie dite *graphie classique de l'occitan*, s'impose à nous comme la plus appropriée à une lecture interrégionale en pays d'oc. Ce choix vise à amener le texte original au niveau de lisibilité qu'un lecteur moyen de l'occitan atteint facilement. Dans le même temps, nous n'avons pas voulu « nettoyer » le texte, comme cela se pratique parfois de façon abusive, soit en remplaçant les formes locales de l'occitan par des formes externes au Velay (par exemple *nuèch* pour *nuèit*, *chascun* pour *chascús*, etc.) ou les mots de français rencontrés par leurs correspondants occitans (p. ex. *Nadal* pour *Noé*). Nous nous autorisons dans certains cas d'habiller selon la graphie occitane les mots de français solidement introduits dans la langue qui offrent une grande proximité phonétique avec leur équivalent occitan classique (*pètz* plutôt que *patz*).

Hervé Quesnel a également donné une version en graphie normalisée de la pièce *Monsieur Lambert* d'Antoine Clet (Quesnel 2016) (CletML) et de l'imprimé du club jacobin du Puy de 1791 (Quesnel 2019) (SocConstPuy). Dans la première publication citée (2004 : 133), il justifie son système graphique selon les principes suivants : « d'abord la référence aux textes classiques, essentiellement ceux des troubadours et des chartes en langue d'oc jusqu'au début du XVI^e siècle ; ensuite, le principe que les choix opérés soient englobants », c'est-à-dire que la graphie puisse renvoyer implicitement à diverses réalisations possibles, selon le parler du lecteur. Il écrit plus loin (2004 : 135) que ce travail vise « à effacer les choix privés le plus souvent anarchiques. »

D'après les éléments donnés ci-dessus, on peut conclure que les éditions de textes occitans de l'ancien Velay sont depuis plusieurs décennies plus souvent issues de la mouvance occitaniste, mais qu'on n'a pas assisté à l'émergence d'une réflexion critique ni d'une philologie proprement scientifique.

²⁹ Gourgaud a publié une brochure sur les différentes versions de la Parole de l'enfant prodigue en Velay (2008), mais elle ne contient pas le document que nous avons choisi comme *terminus* de notre corpus (EnquêteImpHL) et il propose à son tour une nouvelle version. Gourgaud paraît avoir infléchi sa pensée linguistique, en manifestant un rejet du mouvement occitaniste, puisqu'il choisit d'une part comme référence graphique l'écriture mistralienne (« Plus légère que l'écriture patoise, plus simple (ô combien !) que l'écriture occitane, l'écriture mistralienne permet de rétablir la langue vellave dans sa dignité de langue écrite, à condition de bien se pénétrer de sa philosophie, qui est d'écrire au plus près de la langue parlée. ») et d'autre part en se fondant pour le lexique sur le dictionnaire de Pierre Bonnaud, qui incarne un point de vue anti-occitaniste en Auvergne ; voir à ce sujet Ravier (1991 : 100-102) et l'approche critique de Chambon/Olivier (2000).

1.2.2. Études linguistiques sur l'occitan du Velay

La situation des études linguistiques sur le Velay peut sembler paradoxale : tandis que les dialectes modernes ont donné lieu à des publications souvent remarquables, nous verrons que les états de langue anciens sont très peu connus. Pour dresser un bilan des études dialectologiques antérieures à Pierre Nauton, en fait peu nombreuses, nous renvoyons à sa thèse (1974 : 30-33), qui fait d'utiles remarques sur ses devanciers et notamment sur les notations d'Edmond Edmont pour l'ALF. Nous présentons dans cette section les travaux linguistiques portant sur le Velay et qui pourront nous servir de référence pour l'examen des textes anciens.

La figure majeure des études linguistiques et dialectologiques sur le Velay est celle de Pierre Nauton (1912-1970). Quoique son œuvre soit assez restreinte, puisqu'on comptabilise une dizaine d'articles (par ex. 1966) et deux monographies (1948, 1974), elle est remarquable par la rigueur et la richesse des informations, qui en fait une source de travail fiable et toujours actuelle. Il est aussi l'auteur de l'*Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central* (ALMC, 1957-1963), également remarquable, dont la méthode est exposée dans un article de 1956 et dans le quatrième volume de l'atlas (1963). Son questionnaire riche d'environ trois mille huit cents questions s'est appuyé dans un premier temps sur celui de Pierre Gardette pour l'ALLY, mais qu'il a adapté à son domaine³⁰, composé des départements de l'Ardèche, de la moitié nord de l'Aveyron, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Lozère. Pierre Nauton ne crée pas un réseau de points très dense : une enquête préliminaire lui a permis de déterminer cinquante-cinq points d'enquêtes qui suffiront d'après lui à identifier les principales caractéristiques dialectologiques de cet espace. Il est un enquêteur unique, ce qui est plutôt rare dans la série du NALF et il considère que c'est un avantage d'être reconnu comme un locuteur authentique, avec qui les témoins peuvent faire preuve de spontanéité. Il a passé une semaine à chaque point de l'enquête, de 1951 à 1953, et, très sûr de son oreille, il prend surtout des notes sur un carnet alors que le magnétophone est déjà un moyen employé par d'autres dialectologues. Le choix des témoins est rigoureux : Nauton choisit des individus autochtones et il s'attache à ses qualités psychologiques : le témoin ne doit pas être timide, il doit avoir une bonne mémoire et être savant en ce qui concerne le monde paysan (1957-1963 : t. 4, 94). Sur place, il multiplie les types de questions et il confronte les réponses des témoins pour évaluer leur qualité. Il a recours à la conversation dirigée — méthode mise au point par Antonin Duraffour et que Pierre Gardette reprendra à son compte —, aux questions directes et indirectes, aux questions

³⁰ Nauton (1956 : 57) : « Il fallait au Massif Central un questionnaire taillé sur mesures, dans l'étoffe du pays et d'une ampleur adaptée à ses parlers corpulents et robustes. L'élaboration et le contenu du questionnaire devaient être établis sur les données locales et en fonction du but assigné à un atlas régional. »

descriptives, aux traductions, etc. Son atlas a bien une dimension ethnographique dans la mesure où il s'intéresse principalement à la vie rurale, à partir du vocabulaire et des concepts décrivant les réalités locales. Nauton a laissé un riche fichier étymologique, qui devait constituer le cinquième volume de son atlas. Lothar Wolf, un temps professeur invité à l'Université Lyon 3 Jean-Moulin, a entrepris de l'indexer (Wolf 1988 et Wolf/Sarcher 2003). L'édition a été interrompue, mais devrait être rattachée à un projet global d'analyse des atlas galloromans³¹. Modèle du genre, l'ALMC sera massivement imité par ses successeurs, quoiqu'il reste très peu exploité. On peut signaler les travaux de Wolf sur la représentation géolinguistique des animaux domestiques (1968) et sur la pénétration du français dans le domaine de l'ALMC (1970, 1978). Henri Guiter (1980) propose une analyse dialectométrique selon ses principes de « méthode globale », afin d'identifier la structuration interne de l'espace dialectal du Velay. Le Velay est documenté dans l'ALMC par neuf points d'enquêtes³², parmi lesquels le pt 21 nous est particulièrement précieux, puisqu'il correspond au bourg de Polignac, situé à trois km au nord du Puy-en-Velay, principal lieu géographique d'écriture des anciens textes. Les données de l'enquête principale sont parfois accompagnées par deux enquêtes complémentaires, nommées *P* pour *Préliminaire* et *T* pour *Thèse*, couvrant uniquement la Haute-Loire dont l'auteur est originaire, ce qui permet, dans certaines cartes, de disposer de près de soixante points d'enquêtes pour ce département.

Les années 1970 et 1980 sont marquées par la réalisation d'un nombre non négligeable de travaux universitaires dans le domaine de la dialectologie moderne. Ils ont été rédigés dans les universités proches du domaine, c'est-à-dire à Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Lyon, voire Grenoble, sous la direction de Pierre Gardette, Jean Mazaleyrat, Raymond Sindou, Gaston Tuailon, Jean-Baptiste Martin et P. Colin. Il s'agit souvent de mémoires de maîtrise. La production la plus remarquable, issue d'une thèse de doctorat, est celle de Théodore de Félice, qui décrit dans quatre ouvrages (1973, 1983, 1989, 2004) les parlers des protestants du plateau du nord-est de la Haute-Loire, faisant suite au travail pionnier de Pierre Nauton sur ces parlers conservateurs (1952). Le Velay oriental a aussi fait l'objet de la thèse d'Yves Gourgaud (1980), mais il s'agit essentiellement d'une compilation de textes avec une étude linguistique peu approfondie. Toujours pour le Velay oriental, Jean-Baptiste Martin a fait paraître un utile lexique sur le parler d'Yssingaux (1997) et Jean Delaigue a rédigé un remarquable *Glossaire*

³¹ Voir Glessgen/Sauzet (2020 : 20) : « Pour l'*Atlas Linguistique et ethnographique du Massif Central* (ALMC) il existe des données inédites, qui forment un ensemble semblable au cinquième volume de l'ALLY. Conservées au format PDF à titre privé, elles n'ont pas été intégrées au THESOC. »

³² Pt 1 = Saint-Didier-en-Velay, 2 = Bas-en-Basset, 3 = Grazac, 4 = Recharenge, 9 = Chamalières, 10 = Craponne, 21 = Polignac, 22 = Saint-Privat d'Allier, 23 = Le Monastier.

méthodique du patois d'Araules (1965), de type onomasiologique, resté inédit, mais qui a été reproduit et qui est connu des rédacteurs du FEW. Pour la partie occidentale du Velay, Christian Assézat a décrit le parler d'Arsac-en-Velay (1985) à partir d'ethnotextes. Il faut aussi signaler la thèse importante de Guy Marcon sur le parler de Pradelles (1987), hors du diocèse du Puy-en-Velay à l'époque qui nous intéresse, mais en lisière sud du domaine. Les travaux du géographe Pierre Bonnaud l'ont amené à intégrer le Velay dans sa construction d'un espace géolinguistique intermédiaire entre Galloromania du nord et du sud (voir notamment 1981, 1986 et 2002), mais la perspective biaisée en rend les résultats très discutables.

On peut conclure des lignes qui précèdent que les parlers modernes du Velay sont bien connus, en particulier grâce à Pierre Nauton, et des travaux plus récents ont permis d'affiner nos connaissances, en mettant l'accent sur les parlers marginaux, notamment à l'est du domaine, où on ne relève toutefois aucun texte pour la période qui nous intéresse. On peut aussi faire observer que ces études ont été majoritairement réalisées dans une perspective lexicographique³³.

Il n'existe pas d'étude spécifiquement consacrée aux états de langue anciens du Velay. La synthèse d'Anthony Lodge (1995) prend le parti de ne décrire que les *scriptae* auvergnates *stricto sensu*, c'est-à-dire de « la vaste région placée au nord du Massif Central qui correspond *grosso modo* aux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme plus l'arrondissement de Brioude » (1995 : 420), quoique l'espace vellave relève phylogénétiquement, en grande partie, du domaine linguistique auvergnat. Cette lacune est naturellement due à l'absence de bibliographie et à l'éparpillement des éditions alors disponibles. S'appuyant sur Lodge (1995), la synthèse de Max Pfister (2002 : 75-76) n'apporte aucun élément nouveau, mais on constate sur la carte des provinces en tête du chapitre (2002 : 13) que le Velay est considéré implicitement, au sein d'une vaste aire centrale, comme une zone de transition entre Auvergne et Languedoc. Nous signalons ci-dessous les travaux qui mentionnent des faits de langue documentés par les textes vellaves jusqu'à 1800.

Pour l'occitan médiéval, il existe seulement quelques études qui mentionnent des formes vellaves. Paul Meyer a analysé les désinences de la troisième personne du pluriel dans *PardonPuy* (1880 : 203-204, 212) et a relevé la forme verbale *fei* 'faire.PERF.3SG' dans *CartTempPuy* (1891 : 83). Max Pfister a également relevé plusieurs formes vellaves. Dans un

³³ Voir aussi le bilan de Chambon (1984).

article consacré aux *scriptae* occitanes (1958), il s'est appuyé sur les textes CartTempPuy, CartHospPuy et VenteCollStAgr. À partir de là, il commente les lexèmes *perrochia*, *coreters*, *fromatges* et les anthroponymes *Austachis*, *Austorgues*, *Daude* et *Gahayna*, qui sont presque toujours en contexte latin. Dans une perspective lexicographique, l'étude de 1959 analyse les formes *Hagulha/Agulha* dans CompoisPuy1408, *atrestant* dans CartHospPuy. Dans un article de 1970(a), Pfister commente la graphie <ue> dans *Puez Chalm* à partir de CartTempPuy. Dans l'étude de 1970b sur le lexique de *Girart de Roussillon*, mis à part les troubadours, l'auteur cite également les textes des templiers, dans lequel il relève l'adj. *saus* 'où il y a des saules' (1970b : 81, 673) et l'adj. *eleit* 'élu, excellent' (1970b : 441). Pfister relève également le n.f. *civade* 'avoine' dans CompoisPuy1408 dans l'édition de Fabre (1919b).

Pour l'époque postmédiévale, l'édition des noëls de Natalis Cordat par Jean-Baptiste Payrard (1876) est la source documentaire quasi exclusive des linguistes et il serait inutile de relever ici tous les travaux les mentionnant. On peut signaler entre autres l'étude d'Eugène Veÿ (1911) sur les parlers francoprovençaux de Saint-Étienne au XVII^e siècle, qui y a relevé dans une optique contrastive la posttonique féminine -o, les variantes graphiques *moudit/mau* et *aquell/aquey*, la réalisation [ej] de la finale <-ey>, le lexème *couret* et les formes de FUT.3SG *dar* et *mourro*.

Les indications les plus nombreuses et les plus précises sur les états anciens de l'occitan vellave se trouvent dans les ouvrages consacrés aux dialectes modernes, mais qui adoptent une perspective historique.

Léon Vignon a fait paraître de 1898 à 1908 dans la *Revue de philologie française et de littérature* une série d'études sur les pronoms, réalisées à partir des données de l'enquête par correspondance dirigée par Léon Clédat, portant sur seize départements autour de Lyon, dont la Haute-Loire, couverte par seize points³⁴. Nauton dénie toute qualité à cette enquête car « la méthode d'investigation et le questionnaire étaient défectueux » et « les correspondants de la Haute-Loire révèlent plus de bonne volonté que de compétence » (1974 : 31). En revanche, Vignon, professeur au lycée du Puy, a pu consulter un nombre non négligeable de textes : il connaît les cartulaires des Templiers et des Hospitaliers du Puy, d'après les éditions de Chassaing (1882, 1888) (CartTempPuy, CartHospPuy), les textes occitans qu'a copiés Étienne Médicis dans son *Liber de Podio* (d'après Chassaing 1869-1874), dont le mystère attribué à

³⁴ Voir la présentation de l'enquête dans Clédat (1887).

Claude Doléson, les noëls de Cordat publiés par l'abbé Payrard (1876), la chanson contre Mialon de 1645 (d'après Chassaing 1885) et les deux pièces théâtrales d'Antoine Clet (les éditions ou manuscrits consultés ne sont pas mentionnés). Le relevé des formes pronominales anciennes, même s'il ne porte que sur un nombre limité, est tout à fait rigoureux et peut être encore utile.

Dans sa *Grammaire istorique* (1930-1941), Jules Ronjat documente essentiellement les dialectes vellaves modernes à travers l'ALF. Les textes anciens qu'il utilise sont principalement les noëls de Natalis Cordat dans l'édition de Payrard (1876), mais il connaît aussi les textes théâtraux d'Antoine Clet, d'après les éditions imprimées du XIX^e siècle. Il a aussi pu lire une version vellave de la *Parabole de l'enfant prodigue* car il cite en bibliographie le recueil de Schnakenburg (1840). La bibliographie mentionne également des sources indirectes : le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* contenant des formes anciennes (Chassaing/Jacotin 1907) et les études de Vignon (1898-1909). Ronjat cite les textes de Peire Cardenal d'après les chrestomathies de Bartsch et d'Appel, mais nous n'avons pas trouvé de concordance établie avec les dialectes du Velay. Il faut enfin signaler qu'Ulysse Rouchon était le correspondant de Ronjat pour la Haute-Loire (1930-1941 : XIX).

La thèse de Reinhold Michelly, parue en 1936, a l'ambition de traiter des toponymes de la Haute-Loire « von dem Gesichtspunkt der Lautgeschichte » (193 : 1). Il ne s'agit pas spécifiquement d'une étude sur les dialectes modernes, ni d'une étude de phonétique historique exhaustive : l'auteur y confronte les formes onomastiques tirées de Chassaing/Jacotin (1907), les données modernes, principalement l'ALF, et des données textuelles. Il en tire une série d'études brèves, mais très nourries, sur des phénomènes de diphtongaison et de vélarisation, sur les suffixes -ĒTUM et -ĀCUM, le lexème CASA, les issues des consonnes latines en position intervocalique comme marqueurs des frontières linguistiques et les palatalisations consonantiques. R. Michelly conclut que le dialecte du Velay « hat einige Eigentümlichkeiten entwickelt, die ihn von den angrenzenden provenzalischen Mundarten unterscheiden, insbesondere von der der Auvergne, mit der er am engsten zusammengehört. Er gehört zu den Mundarten, die den Übergang zum Französischen vermitteln » (1936 : 83). La bibliographie de l'auteur recense les textes anciens *ChrPuy*, *CartTempPuy*, *CartHospPuy*, *VenteCollStAgr*, *LeydeSelPuy**, *CopieJulesII**, *NoëlsCordat*, et l'auteur a également emprunté des données à Vignon (1898-1908), Veÿ (1911) et Ronjat (1930-1941). Le nombre restreint des questions linguistiques abordées ne permet pas un traitement approfondi des textes anciens. L'approche de Michelly est clairement historique : il indique systématiquement la date des toponymes tirés de Chassaing/Jacotin (1907), à partir de quoi il tente d'établir une chronologie des évolutions

phonétiques. Du point de vue de la méthode, on peut remarquer deux écueils : d'une part, l'auteur ne distingue pas assez clairement, parmi les formes onomastiques citées, les formes occitanes, françaises, latines ou mixtes, et il se contente de repérer dans cet ensemble les évolutions qui lui paraissent autochtones. D'autre part, l'auteur traite les toponymes fournis par A. Chassaing et A. Jacotin comme des données absolues, sans tenir compte du degré de fossilisation des formes onomastiques.

L'ouvrage qui constitue la principale référence pour la description des textes anciens est la thèse de Pierre Nauton (1974). Revendiquant sa filiation avec les travaux d'Albert Dauzat (notamment 1938), de Pierre Gardette (1941), mais aussi de l'abbé Jean-Pierre Rousselot, Maurice Grammont, Georges Millardet et de Georges Straka, qu'il a rencontré à Lyon et à Clermont-Ferrand pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Université de Strasbourg ayant été transférée dans la zone sud. Pierre Nauton confronte systématiquement, lorsque c'est possible, ses données dialectales avec les graphies anciennes et, en essayant souvent de distinguer langue écrite et langue orale, graphies archaïsantes et graphies innovatrices et graphies influencées par les norme française, formes textuelles et formes onomastiques anciennes enregistrées par Chassaing/Jacotin (1907). Il est très attentif aux systèmes graphiques des scribes : par exemple, il note, pour interpréter les graphèmes <ch> et <gh>/<j>/<g> chez Natalis Cordat (notant respectivement les issues de CA et GA), que, si les affriquées avaient déjà évolué vers [ts] et [dz], « sa graphie est par ailleurs si bien calquée sur la prononciation qu'on trouverait, ici ou là, quelque indice du stade actuel » (1974 : 160). Les formes anciennes sont utilisées soit comme *terminus post quem*, soit comme jalons des évolutions phonétiques, et, s'il est souvent difficile de dater l'apparition de tel ou tel fait phonétique, Pierre Nauton suppose à beaucoup d'endroits la persistance de traits graphiques masquant la réalisation phonétique réelle. Il reconnaît que les « témoignages sont rares et même, pour certains mots, inexistant dans les documents locaux » (1974 : 85), mais des pistes sont proposées pour restituer l'histoire de graphies complexes, par exemple en ce qui concerne l'histoire des diphtongues (partie I, chap. 4). Il cherche enfin à établir la filiation entre formes autochtones anciennes et modernes, et à les corrélérer au plan géolinguistique, ce qui n'est pas souvent possible au regard de « la pauvreté philologique de nos textes » et de « leur manque de densité géographique » (1974 : 232). Cette belle étude ne constitue pas cependant une analyse systématique des anciens textes.

Dans le champ de la lexicographie, le *Dictionnaire de l'occitan médiéval* (DOM), en cours de réalisation, enregistre dans sa bibliographie les textes suivants produits en Haute-Loire :

- CensChom ; l'édition citée est celle de Marie-Thérèse Morlet (1978 = CensChomM).
- ChrPuy, connu à travers l'édition de Césaire Fabre (1919a = ChrPuyF).
- CompoisPuy1408, connu à travers l'édition partielle de Césaire Fabre (1919b = CompoisPuyF).

Le FEW de Walther von Wartburg (1922-2002) ne possède pas d'indicateur géolinguistique propre au Velay ancien, *aauv.* renvoyant exclusivement, d'après le *Beiheft* (Chauveau/Greub/Seidl 2010), à des textes de la Basse-Auvergne médiévale. Les parlers modernes sont désignés sous l'étiquette *vel.* et sont documentés par les noëls de Cordat (d'après Payrard 1876), ainsi que leur transcription en graphie normalisée réalisée par Yves Gourgaud (1976). L'étiquette *HLoire*, englobant le Velay, tient compte des données de l'ALF, de l'ALMC et de l'ALLY. Par ailleurs, une dizaine de localités vellaves est répertoriée dans le complément bibliographique, sans renvoi automatique aux étiquettes macro-géolinguistiques, dont le texte *ConteStMartin**, que le FEW localise à Loudes et date de 1818. Malgré cette absence d'étiquetage pour les *scriptae*, on trouve dans la bibliographie la mention de quatre étiquettes désignant de façon explicite ou implicite des textes ou des ouvrages en rapport avec le Velay ancien³⁵. Il s'agit de : 1° *ARom* où se trouvent *ChrPuy*, *CompoisPuy1408* et *ChalenconChabron* ; 2° *Brunel* contient *VenteCollStAgr* ; 3° *GourgaudAnth* (= Gourgaud 1983) ; 4° *MedChr*, désignant les textes copiés par Étienne Médicis dans son *Liber de Podio*. Une étiquette *avel.* nous paraît souhaitable, qui serait contiguë à *aauv.* et *agév.*

Le département de la Haute-Loire a été l'objet d'assez nombreuses publications onomastiques, comme on peut s'en rendre compte en parcourant le répertoire bibliographique de Marianne Mulon (1977, 1987), qu'il est inutile de reproduire ici. Il s'agit majoritairement d'études toponymiques, souvent dues à des savants locaux et de valeurs inégales.

Il n'existe pas d'étude d'ensemble des formes onomastiques occitanes anciennes du Velay. La seule étude onomastique spécifiquement dédiée au dépouillement d'un texte occitan est celle de Marie-Thérèse Morlet (1978b), faisant suite à son édition du censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix (1978a). Il existe en revanche plusieurs monographies toponymiques, qui s'appuient sur l'occitan textuel.

³⁵ Nous excluons deux troubadours vellaves apparaissant sous les étiquettes *GuillSDidier* et *PCard*.

Le dictionnaire topographique de Chassaing et Jacotin (1907)³⁶ relève un grand nombre de formes occitanes anciennes aux côtés des formes latines et françaises, mais la bibliographie (XXXIX-XLII), peu précise, ne révèle en fait que quelques textes occitans : ils ont dépouillé leur propre édition du cartulaire de Chamalières-sur-Loire (Chassaing/Jacotin 1895 ; CartChamalières), les éditions par Chassaing du cartulaire des Templiers (1882 ; CartTempPuy), des Hospitaliers (1888 ; CartHospPuy) et du livre officier d'Étienne Médicis (Chassaing 1869-1874). Dans les sources non publiées, on reconnaît dans le *Compois de la ville du Puy* conservé aux archives municipales le texte CompoisPuy1408 et peut-être dans *Censier général de l'évêché du Puy* des archives départementales de la Haute-Loire le texte LièveÉvêqPuy.

Nous avons déjà évoqué l'étude de Reinhold Michelly (1936), qui s'appuie sur le dictionnaire de Chassaing/Jacotin (1907).

Dans son bref ouvrage, Gérard Taverdet (1985) ne donne pas de bibliographie et il semble s'appuyer essentiellement pour les formes anciennes sur le dictionnaire de Chassaing/Jacotin (1907), quoique, « comme le cas en est fréquent dans ce genre d'ouvrages, quelques formes anciennes soient mal lues et que des sites disparus soient identifiés de façon imparfaite » (1985 : 2).

L'essai d'hydronymie de Jean Arzac (1982-1988) relève des formes occitanes anciennes, apparemment empruntées à Chassaing/Jacotin (1907). Le même auteur a rédigé la plus importante monographie toponymique dédiée à notre domaine (Arzac 1991). Les sources sont toujours des imprimés : les éditions de textes occitans dépouillées sont Chassaing (1869-1874), Chassaing (1882 ; CartTempPuy), Chassaing (1888 ; CartHospPuy), Chassaing/Jacotin (1895 ; CartChamalières), ainsi que Payrard (1876 ; NoëlsCordat) et Morlet (1978a ; CensChom).

Antoine Jacotin fait paraître en 1923 une étude intitulée *Nomenclature historique et étymologique des rues du Puy*, tout en indiquant dès le début que « [l]es renseignements fournis au cours de cette étude ont été puisés dans des documents d'une entière authenticité, mais dont les sources ne sont pas le plus souvent indiquées, en raison de la nécessité de réduire les frais, de nos jours si dispendieux » (1923 : 1). Yves Gourgaud tire de cet ouvrage un bref volume (1985) en mettant en valeur les appellations occitanes, mais sans autre documentation.

³⁶ Le dictionnaire topographique a pu bénéficier de la numérisation dans le cadre de la base DicoTopo, éditée sous l'égide du Comité des travaux historiques et scientifiques, institut rattaché à l'École nationale des chartes ; voir à l'adresse <<https://dicotopo.cths.fr/>>.

D'un point de vue linguistique, le principal défaut de ces différents ouvrages est le manque de rigueur dans la typologie et l'indentification des formes onomastiques : en insistant sur des aspects purement référentiels, à savoir la localisation, ou étymologiques, en général de façon assez sommaire, les auteurs ne prennent pas en compte les différents contextes linguistiques d'emploi, ainsi que ce qui touche à la morphologie, à la dialectologie ou encore aux phénomènes d'emprunts. La mise à jour du répertoire de Chassaing/Jacotin (1907), principale source des études, est certes souhaitable, mais exige un nouveau dépouillement des sources forcément long et complexe. L'édition des textes occitans que nous proposons peut être un premier pas dans ce sens, que nous n'aurons pas l'opportunité de traiter dans ce cadre-ci, mais qui serait d'un grand intérêt.

En conclusion de ce bilan, on peut s'apercevoir que les études linguistiques sur les textes de l'ancien Velay sont très limitées. La cause essentielle de cet état de fait est liée aux maigres ressources textuelles disponibles : une dizaine de textes est généralement utilisée, mais ils sont assez brefs et leur fiabilité philologique n'est pas toujours assurée.

1.2.3. Caractérisation géo- et sociolinguistique du domaine occitan vellave

1.2.3.1. Contours géo-historiques de l'espace vellave

Nous avons défini plus haut l'ancien Velay comme l'ancien diocèse du Puy, qui s'inscrit dans la continuité de la cité antique des *Vellavi* (Provost/Rémy 1994 : 27). Les historiens et les géographes ont souvent insisté sur la détermination géographique de cet espace, formant une *région naturelle*, puisqu'elle est bordée à l'est, au sud et à l'ouest par des massifs montagneux et des vallées profondes, tandis qu'au nord la transition avec l'Auvergne et le Forez se fait par de hauts plateaux³⁷. Merley (1974 : 15-32) décrit la géographie physique du Velay de la façon suivante : le pays est constitué de vastes plateaux granitiques et basaltiques, souvent situés à plus de mille mètres d'altitude, coupés par des gorges, notamment par la Loire, qui le traverse dans un axe sud-nord. La province du Velay est bordée à l'ouest par le massif volcanique linéaire du Devès, orienté nord-sud et séparant l'Allier à l'ouest de la Loire à l'est. À l'est, Velay et Vivarais partagent des plateaux granitiques recouverts de nappes basaltiques formant la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire et le bassin du Rhône. Entre ces deux ensembles, le socle cristallin a subi une plus forte fracturation et a vu se former les bassins à remplissage sédimentaire tertiaire du Puy et de l'Emblavès, traversés par des venues

³⁷ Pour une présentation générale du Velay, on peut consulter notamment Viscomte (1973-1981), Charbonnier (1999), Aleil *et alii* (2001), Martin (2002).

volcaniques donnant des reliefs caractéristiques. Au nord, au-delà des bassins sédimentaires, on retrouve un autre plateau cristallin, qui marque la transition avec l'Auvergne et le Forez. Au centre, la région du Puy se trouve dans un bassin au climat plus doux. L'altitude moyenne élevée, au-delà de 800 mètres, et la confluence des climats continental et méditerranéen en font un territoire âpre, avec de forts enneigements et de longues périodes de gel, rendant les communications difficiles une partie importante de l'année :

Dans l'ensemble, le climat de la Haute-Loire se caractérise donc par des hivers rigoureux et longs, des printemps arrosés et tardifs, des étés chauds souvent orageux et des automnes relativement doux et humides. Les changements brusques de température, la variabilité du temps, l'importance des écarts contribuent à lui donner un aspect contrasté et austère qui retentit vivement, et parfois fâcheusement, sur tous les aspects de la vie (Merley 1974 : 24).

Les conditions géo-physiques ont favorisé dans certaines zones la constitution de micro-sociétés marquées par des formes d'autonomie et d'individualité : on a affaire à un pays de montagne, aux conditions de vie rudes. L'ancien Velay, correspondant de façon approximative aux actuels arrondissements du Puy-en-Velay et d'Yssingeaux, forme depuis 1790 avec la région de Brioude, historiquement auvergnate, la région de Saugues prise sur le Gévaudan et de quelques enclaves foréziennes et vivaroises, le département de la Haute-Loire, de fait très composite.

Le Velay apparaît comme une entité suffisamment individualisée et d'une continuité territoriale tout à fait remarquable depuis la *Civitas Vellavorum*. Les limites du diocèse antique sont tracées de la façon suivante par Rouchon (1947 : 1)³⁸ :

Un ensemble hexagonal de 157 lieues carrées, borné au nord-ouest par le chaînon de la Durande et les crêtes de Fix et d'Allègre jusqu'à la Chaise-Dieu, le ruisseau d'Arzon et la chaîne du Forez jusqu'à Montarcher ; au nord-est par le chaînon de Saint-Bonnet le Château jusqu'au confluent de la Loire et de la Semène ; à l'est par les Boutières et le Lignon jusqu'au Mézenc, par la Loire jusqu'à Arlempdes et Goudet et de là par la ligne des eaux entre les bassins de la Loire et de l'Allier jusqu'à Rauret et Jonchères.

L'administration royale, en créant d'autres circonscriptions de nature judiciaire, militaire et fiscale a complexifié la structure territoriale du Velay³⁹, mais les diocèses civil et ecclésiastique forment une unité stable, qui n'a connu que quelques modifications sur les

³⁸ Sur les limites du diocèse, voir aussi Font-Réaulx (1961-1962 : CLXXIII-CLXXV).

³⁹ Le détail de ces différentes circonscriptions est exposé dans l'introduction du dictionnaire topographique de Chassaing/Jacotin (1907 : VIII-XXXVIII) ; voir également Delcambre (1937) et Provost/Rémy (1994 : 27).

marges et qui n'ont pas d'incidence sur la constitution du corpus. Les limites territoriales de l'ancien Velay apparaissent dans la figure 1 ci-dessous avec le trait plein :

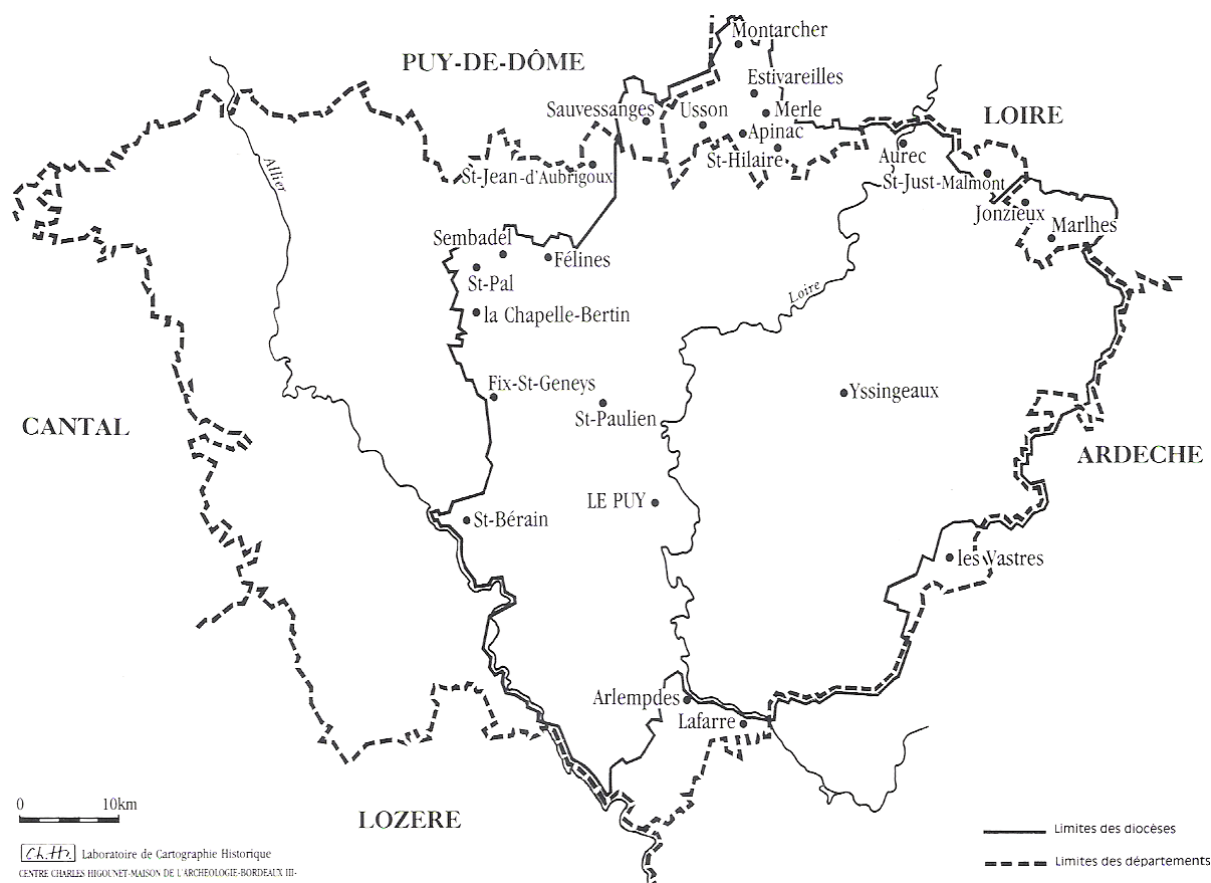


Figure 1. Limites du diocèse du Puy à la fin du XVIII^e s., d'après Rémy (1995 : 14)

L'individuation géographique qui a été évoquée ci-dessus a souvent été reprise sur le plan linguistique. Ainsi, dans la tradition d'Albert Dauzat (par ex. 1944 : 176-181) ou de Pierre Gardette, Nauton (1974 : 264-267) insiste sur le rôle prépondérant des barrières et des voies de communication *naturelles* dans la formation de la structure dialectale de la Haute-Loire, les limites dialectales n'ayant apparemment que peu de rapport avec les limites politico-historiques⁴⁰. Ce déterminisme géographique du paysage dialectal est contestable pour plusieurs raisons. D'une part, comme l'écrit Brunet (2017 : 240), « lorsqu'il y a convergence entre des chorèmes et des formes naturelles, cela ne signifie pas que celles-ci sont les

⁴⁰ Nauton (1974 : 266) considère toutefois que le rattachement à la couronne française a eu un rôle majeur : le Velay ne reçoit plus après les années 1220 les innovations du sud, mais elles peuvent provenir du nord, qui ne présente pas de barrière suffisante pour freiner les poussées linguistiques et crée ainsi une importante différenciation interne.

déterminants de ceux-là » et, d'autre part, cette conception a l'inconvénient de reléguer à l'arrière-plan les phénomènes socio-historiques, qui régissent réellement les lois de l'espace issues de l'action de la société. Pour Léonard (2012 : 59), un autre écueil consisterait à percevoir l'espace géolinguistique comme le résultat de structures ethniques :

Pourquoi la dialectologie a-t-elle si souvent recours à des strates recouvertes (*substrats*), superposées (*superstrats*) ou d'importation contingente (*adstrats*), comme Pierre Gardette invoquant les mânes des Ségusiaves au centre, des Eduens au nord, des Arvernes à l'Ouest, des Vellaves au Sud-ouest et des Allobroges au Sud-est pour expliquer la diversification dialectale du francoprovençal en Forez, entre Saône et Loire au Nord, Haute-Loire et Ardèche au Sud, Puy de Dôme et Lyonnais d'Ouest en Est ? Au détour des pages, les dialectologues du domaine gallo-roman aiment à conter la geste des anciennes tribus gauloises, qu'on imagine aussi divisées qu'intrépides, formant une confédération informelle et fragile de fiers guerriers moustachus, avant que ne vienne se superposer l'avancée civilisatrice et unificatrice des Romains, disciplinés et glabres, qui finit par avoir raison des dialectes celtiques continentaux.

1.2.3.2. Structuration dialectale et phylogénie linguistique

L'individuation géolinguistique du domaine vellave est généralement un fait acquis dans les ouvrages de synthèse⁴¹. Si la frontière linguistique extérieure avec le francoprovençal paraît très nette (voir la synthèse de Winkelmann/Fröhlich 2018 : 119-120), les frontières internes se révèlent complexes et en évolution. Ronjat (1930-1941 : §§ 852 α - β et 853 ξ -o) a donné un premier aperçu de la structuration dialectale du domaine, avec une division fondamentale entre groupe auvergnat-limousin et groupe alpin-dauphinois, la partie orientale présentant par ex. l'amuïssement caractéristique de */-t-/ au lieu de la lénition en /d/. L'appartenance à un sous-ensemble sud-auvergnat se définit moins par des traits innovateurs communs que par un plus grand conservatisme par rapport aux parlers de la Basse-Auvergne. Quoiqu'il ne dispose pas d'une documentation très étendue, Ronjat s'autorise à parler d'un 'type vellave', mais en excluant le nord-est du département : « dans la mesure où l'on peut parler d'un tipe, vel. commun, son aire comprendrait à peu près l'arrondissement du Pui et p.-êt. la moitié d'Issingaux et un tiers S. de Brioude » (Ronjat 1930-1941 : t. 4, 30).

Guiter (1980) a proposé d'affiner cette simple bipartition du Velay à l'aide de la méthode dialectométrique qu'il dénomme 'méthode globale', employée notamment pour analyser les cartes de son *Atlas linguistique des Pyrénées-Orientales* (1966). À partir d'une triangulation des points de l'ALMC et la détermination d'une sorte d'écart-type entre les points contigus,

⁴¹ Cf. par ex. Ravier (1991 : 94) et Fernández González (1985 : 34).

l'auteur obtient le découpage représenté dans la figure 2, où le trait plein constitue une limite dialectale, tandis que le trait en pointillé indique une limite sous-dialectale :

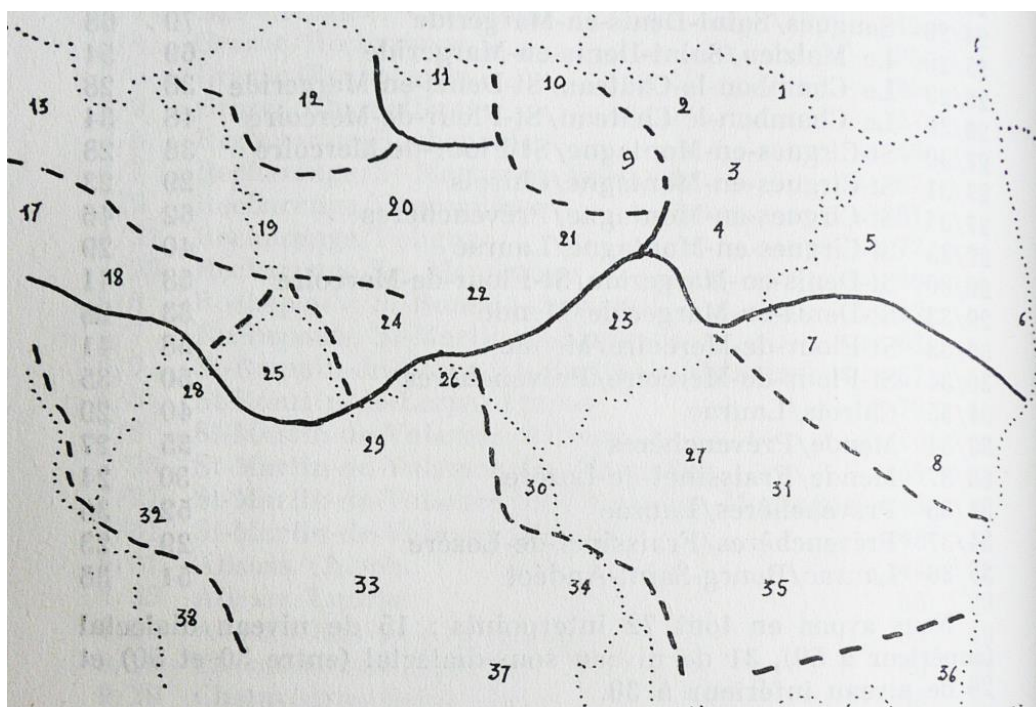


Figure 2. Limites dialectales et sub-dialectales dans l'est du Massif central d'après Guiter (1980 : 114)

Il commente la représentation spatiale obtenue de la façon suivante (Guiter 1980 : 116) :

Comme le Cantal, [le Velay] est parcouru par la limite dialectale entre les parlers occitans méridionaux et septentrionaux ; son coin sud-est appartient au sous-dialecte du Vivarais et du nord-est du Gévaudan.

Sa région orientale s'associe au nord de l'Ardèche pour annoncer la transition vers les pays savoyards du Lyonnais et du Dauphiné.

Le centre et l'ouest du Velay prolongent sans hiatus les parlers du nord du Cantal, et sans doute faut-il y voir la variété méridionale de l'auvergnat.

Le long de la frontière du Puy-de-Dôme, le Velay septentrional se morcelle en trois sous-dialectes ; l'ALMC ne nous permet pas de les suivre plus au nord.

En tout cas, nous ne trouvons aucune confirmation des frontières dialectales retenues par Ronjat ; c'est une distribution totalement différente qui ressort de l'application de la méthode globale.

La représentation géolinguistique la plus fine des parlers de la Haute-Loire est donnée par Nauton (1974), qui fait ressortir cinq types de strates linguistiques : les poussées francoprovençales au nord-est, les poussées occitanes venues du sud, du nord, d'Auvergne et les évolutions régionales, qui dessinent un paysage dialectal complexe, avec des isoglosses antagonistes et d'époques diverses. On retiendra notamment que :

- 1) Les évolutions venant du sud viennent généralement buter contre les montagnes du sud du domaine et sont pour la plupart antérieures à la fin du Moyen Âge. Le faisceau d'isoglosses entre Velay et Gévaudan est très compact, tandis que la frontière avec le

Vivarais semble moins marquée, mais il manque encore aujourd'hui une étude précise de ces parlers ;

- 2) les évolutions venant du nord sont quant à elles plus récentes et viennent buter au sud du département, contre les mêmes structures orographiques évoquées en 1) ;
- 3) les évolutions régionales, qui trouvent généralement leur épice dans le nord du Massif central, touchent plus ou moins le Velay et viennent aussi se briser sur la limite avec le Gévaudan ;
- 4) les évolutions plus strictement auvergnates s'infiltrèrent jusqu'au Puy, indiquant des limites entre Velay et Basse-Auvergne souvent peu pertinentes ;
- 5) les limites entre 'Velay provençal' et 'Velay amphizone', au nord-est, sont anciennes et donnent lieu à des configurations dialectales perçues comme très différentes.

Cette structuration dénote selon Nauton (1974 : 266-267) l'absence de centre directeur propre sur la longue durée, induisant une série de différenciations linguistiques intervenues à des époques différentes, et il précise que « Le Puy même, qui fut de très bonne heure la capitale politique [du Velay] n'a joué longtemps aucun rôle comme centre de rayonnement ou d'influence. Il ne fut pas au Moyen Âge un foyer littéraire comparable, même de très loin, à d'autres villes du Midi. Plus tard, il n'imprima non plus aucune orientation notable aux ondes linguistiques de grande ampleur qui atteignirent et débordèrent sa périphérie. Et de nos jours, l'influence de francisation qu'il exerce sur les pourtours, n'est guère plus accentuée que celle d'un gros chef-lieu de canton. »⁴²

Les travaux du géographe Pierre Bonnaud cherchent à mettre en avant l'existence d'une Médioromania et, à ce titre, il a développé une réflexion sur la place du Velay dans cet ensemble, notamment dans Bonnaud (1986). Refusant l'idée que les espaces sont modelés par l'histoire politique mais par les structures économiques reliant les populations, l'auteur émet l'hypothèse qu'il n'existe aucune fracture linguistique fondamentale entre l'Auvergne et le Velay. Cette continuité linguistique s'explique selon lui par le fait que le Velay est un « lieu de transition, ou d'intrusions auvergnates, ou de passages entre l'Auvergne et le Midi rhodanien » depuis l'Antiquité (1986 : 173). Il s'appuie sur une série de faits phonétiques et morphologiques concordants, notamment la délatéralisation de /-l-/ > [-v-] qui aurait eu lieu selon lui à l'époque antique et qui constitue à ses yeux un « révélateur fondamental et synthétique d'une réalité humaine globale » (1986 : 184). La délatéralisation n'est cependant pas attestée avant le XVII^e

⁴² Sur l'absence de centre directeur de francisation en Velay, voir aussi Chambon (2004).

siècle (cf. *infra* 3.1., trait n° 44) et il est très peu probable qu'elle soit de beaucoup antérieure à cette date⁴³. Enfin, tandis que l'Auvergne opère une bascule économique vers le Bassin parisien à partir de la fin du Moyen Âge, le Velay est davantage tourné vers le Midi, puis attiré par les pôles de Saint-Étienne et Lyon. Bonnaud (2002 : 675, figure 3) a donné une représentation cartographique des dialectes de l'Auvergne et ses marges, dans laquelle le Velay est subdivisé en cinq parties :

- 8 C : aire orientale de l'auvergnat septentrional
- 8 D : aire de pénétration de traits francoprovençaux
- 9 C aire orientale de l'auvergnat médian
- 9 E : zone méridionale avec pénétration de traits de l'auvergnat médian
- 10 C : aire orientale de l'auvergnat méridional

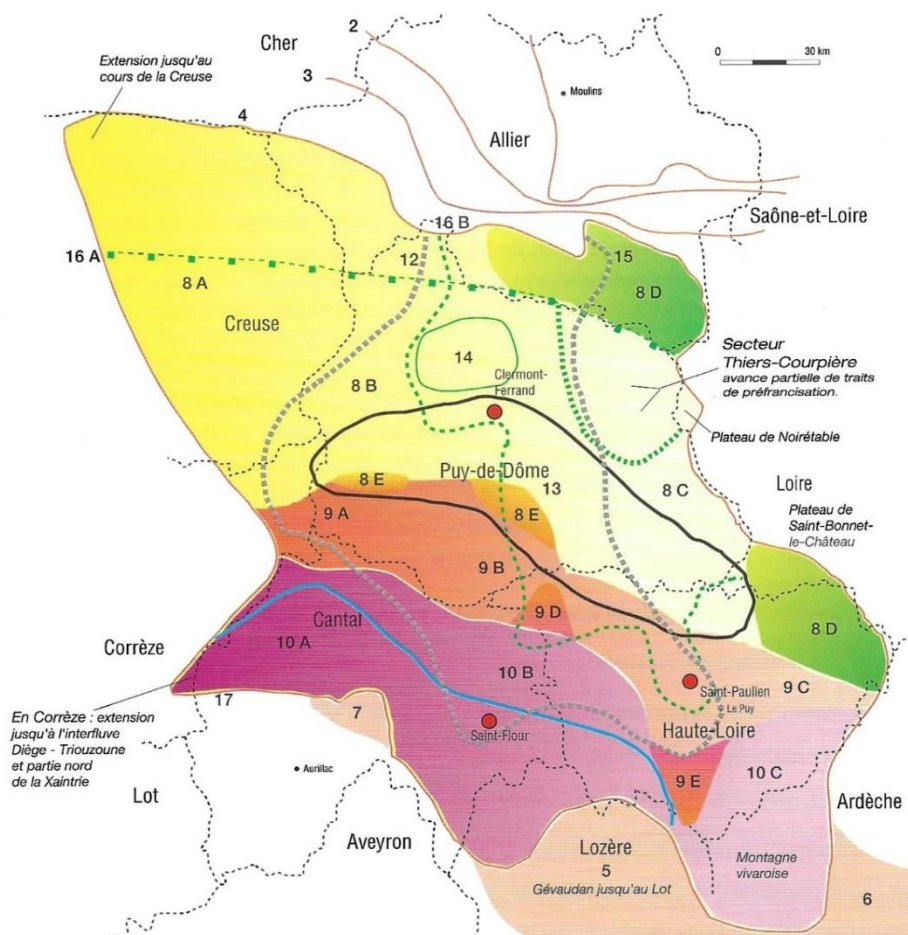


Figure 3. Distribution géolinguistique des sous-aires dialectales auvergnates d'après Bonnaud (2002)

⁴³ Bonnaud (1986 : 199, note 15) anticipe cette critique en écrivant que, « contrairement à ce que croyaient autrefois les philologues, on ne peut tirer aucune conclusion définitive des textes médiévaux. Par ex. l'absence de -v- ne signifie pas que celui-ci n'existait pas dans les parlers. L'écrit laisse parfois passer de précieuses indications sur l'évolution du langage sous forme de "fautes" ou de négligences qui enfreignent la norme, mais celle-ci, plus ou moins contraignante, existe toujours et elle a toujours pour conséquence de freiner et de retarder l'émergence des innovations. C'est donc l'onomastique, et notamment dans un examen plus exhaustif de la toponymie, que l'on pourra trouver de nouveaux éléments. » Le dépouillement de Michelly (1936 : 81) ne donne cependant aucun exemple ancien.

L'analyse dialectométrique de l'ALF réalisée par Goebel (2002)⁴⁴ dans le cadre de l'École de Salzbourg confirme le rattachement fondamental, en diachronie et en synchronie, des parlers vellaves à l'aire arverno-limousine, en connexion, d'une part, avec les parlers occitans plus méridionaux et, d'autre part, avec l'espace francoprovençal, comme il apparaît dans la figure 4, où nous avons fait figurer les quatre points appartenant à l'espace vellave⁴⁵ :

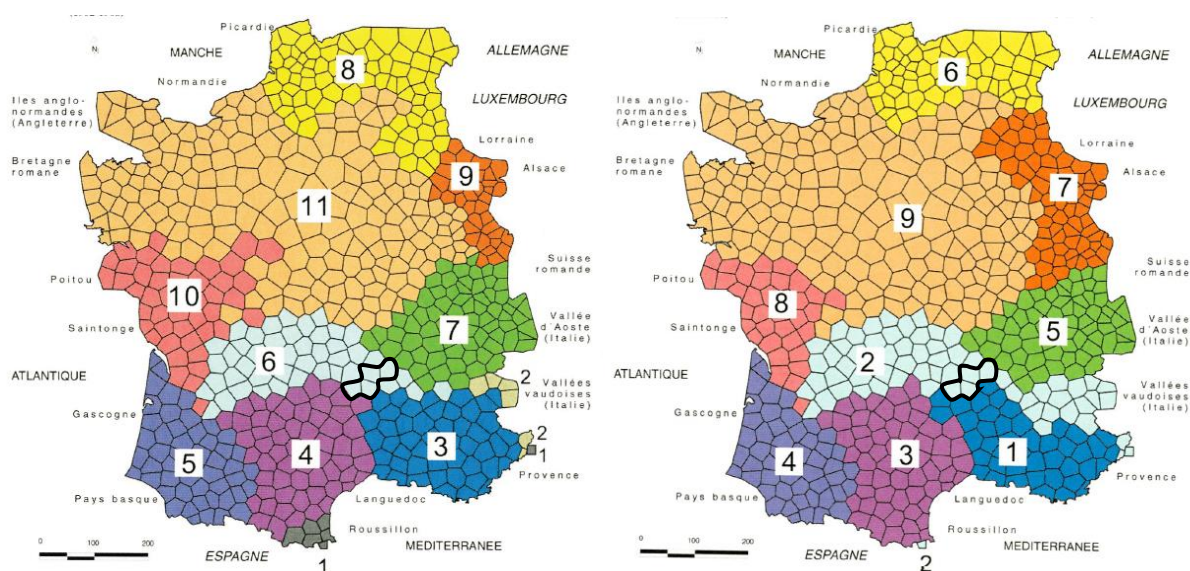


Figure 4. L'espace vellave dans les cartes 22 et 24 de Goebel (2002)

Nauton (1974 : 255) observe, d'après la documentation textuelle, que la différenciation linguistique entre l'Auvergne et le Velay a été acquise au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne, ce qui accrédite, sur le plan diachronique, le rattachement d'une grande partie du Velay à la sphère auvergnate :

Si l'on compare aujourd'hui un texte en patois du Puy et un texte en patois de la région de Clermont ou d'Issoire, on constate tout un écheveau de variantes que nos cartes ont démêlé fil après fil. Mais si l'on compare la *Charte de Montferrand* [Basse-Auvergne] avec le *Cartulaire des Templiers* [Velay] qui a été écrit à la même époque [XII^e-XIII^e siècles], on voit que les deux textes sont à peu près identiques. À cette époque, aucune limite linguistique ne sépare Le Puy de Clermont.

La phylogénie de notre domaine linguistique est exposée dans Chambon/Olivier (2000 : 91), qui parlent pour l'Auvergne et le Velay d'une « méridionalité linguistique fondamentale » : « Les caractéristiques linguistiques fondamentales de ces régions ont été sûrement acquises [...]

⁴⁴ Voir aussi les résultats de Goebel/Smečka (2014) à partir de la série B de l'ALF.

⁴⁵ ALF pt 813 = Monistrol-d'Allier, 814 = Solignac-sur-Loire, 815 = Chamalières-sur-Loire, 817 = Riotord.

pendant le premier millénaire, c'est-à-dire durant une période, s'étendant de la conquête romaine à la mutation féodale, où l'Auvergne et le Velay appartenrent, sur tous les plans, au midi de la Gaule. » La zone vellave, aux premières loges des innovations lyonnaises au cours du premier millénaire, n'en reçoit cependant les effets que de façon modérée et adhère de façon passive à l'ensemble plus conservateur de l'espace occitan⁴⁶. L'affrontement entre poussée lyonnaise et conservatisme méridional est révélée de façon très nette dans ce que Graziadio I. Ascoli (1878) appelle une *amphizone*, caractérisée par une poussée de traits francoprovençaux et dont la bordure occidentale coupe le Velay dans sa marge nord-est (voir Nauton 1966 et 1974 : 257-258 et carte 65). Cette zone d'influence lyonnaise, très ancienne puisqu'elle remonte à l'époque même de la romanisation, n'atteint toutefois qu'une partie du Velay.

L'appartenance du Velay linguistique à un vaste centre modéré trouve sa confirmation, au plan lexical, dans les travaux de Schmitt (1974), puis de Carles (2017 : 190-191) sur la période pré-textuelle : la formation d'une *Galloromania centrale*, à laquelle se rattache le groupe arverno-limousin, est liée d'après ce dernier auteur à une période d'interdépendance avec la zone francoprovençale et la zone oïlique à partir du VI^e siècle, qui s'estompe après le VIII^e, avant le retour d'une influence septentrionale au XI^e siècle. Le principe d'une individuation linguistique du Velay observable en synchronie doit donc être relativisé à partir d'une perspective diachronique. Par ailleurs, la 'languedocianité' linguistique du Velay, pour reprendre le terme de Chambon/Olivier (2000 : 89), parfois accréditée localement et notamment par les mouvements occitanistes, n'a pas de fondement linguistique solide, sans que cela remette en cause l'appartenance fondamentale à l'espace occitan, et l'orientation accusée vers l'Auvergne d'une part importante du Velay, à plusieurs époques, est un fait acquis.

Le contact linguistique entre zone lyonnaise et Massif central a fait l'objet de plusieurs études de Pierre Gardette, qui a observé la pénétration dans les dialectes occitans modernes de lexèmes irradiant depuis Lyon :

D'évidence ce NE du Massif Central a été perméable aux évolutions de la phonétique francoprovençale, et son lexique a de nombreux traits de ressemblances avec le lexique du Lyonnais. Il y a là une sorte de communauté. La grande route de la vallée du Rhône a sans doute contribué à la créer, en favorisant la montée de mots provençaux et la descente des mots du Nord. Le mouvement de population qui a poussé vers la région de Saint-Étienne tant de familles du Velay, et qui ramène encore en Haute-Loire chaque été tant de Stéphanois en vacances y a certainement aussi contribué. On dira que ce mouvement est récent (...). Mais n'indique-t-il pas

⁴⁶ En rupture avec l'étude classique de Wartburg (1967 : 65-107) expliquant la genèse linguistique de la Galloromania par une fragmentation due aux apports germaniques et burgondes, la genèse de l'espace occitan peut être vue comme le refus commun de certaines innovations et comme une « unité négativo-passive » (Greub/Chambon 2009 : 2505), exprimant une capacité structurante de la Narbonnaise.

un courant d'échanges beaucoup plus ancien entre les montagnes du Massif Central et les vallées plus accueillantes du Nord, Saint-Étienne et, plus loin, Lyon ? (Gardette 1957 : 228-229 ; voir également Gardette 1964)

En plus des centres directeurs internes au domaine occitan que sont Clermont-Ferrand et Tournon-sur-Rhône pour le Velay (cf. Chambon 2004), Lyon a également été un pôle important de diffusion de la langue française dès les origines de son implantation et a massivement laissé son empreinte sur le français régional du Velay (voir Martin/Fréchet 1993 et Martin 2003).

1.2.3.3. Cadres socio-politiques et architecture linguistique du domaine

Une histoire linguistique détaillée du Velay reste à écrire, mais les grandes lignes sont exposées dans Chambon/Olivier (2000). Dans les pages qui suivent, nous souhaitons mentionner les éléments extralinguistiques qui nous paraissent importants pour dessiner l'architecture linguistique du domaine vellave et pour contextualiser les textes du corpus, en suivant la périodisation adoptée par Greub/Chambon (2009), qui distinguent des phases antique, médiévale et moderne.

Phase 1 : le Velay antique⁴⁷

Pendant le premier millénaire suivant la conquête romaine, l'architecture linguistique de l'ancien Velay est étroitement liée à l'Arvernie, dont il est, à sa marge sud-est, un client depuis au moins la période celtique. Cette première phase est marquée par une romanisation profonde et par un important conservatisme des structures socio-politiques. D'abord malmenée par César au lendemain de la victoire par le paiement d'un lourd tribut, la *Civitas Vellavorum*, comportant un seul *pagus*, connaît ensuite une romanisation intense, dont on a souvent vu la trace dans la fréquence particulièrement élevée des toponymes suffixés en -ACU (Dauzat 1939 : 239-305 ; Conterrie 1989). Elle est intégrée à l'Aquitaine au moment de la réorganisation administrative d'Auguste, réunie sous Tibère à la Narbonnaise, puis à l'Aquitaine première lors des réformes de Dioclétien et de Constantin⁴⁸.

La capitale de la cité, Ruessio, aujourd'hui Saint-Paulien, est de faible étendue, malgré sa position sur la voie Bolène reliant Lyon à Bordeaux. Plus au sud, le site d'Anicium, ancien nom du Puy-en-Velay, est un modeste *vicus* situé dans un bassin sédimentaire. Il semble être un

⁴⁷ Sur l'histoire et l'archéologie du Velay antique, voir Gounot (1989), Provost/Rémy (1994), Rémy (1995) et les contributions de Frédéric Trément et Jean-Luc Fray dans Martin (2002 : 167-237).

⁴⁸ L'Aquitaine appartient au diocèse de Vienne, ou diocèse des Sept-Provinces, considéré par certains historiens comme une des principales matrices de la genèse linguistique de la Gaule (Werner 1984 : 268-269).

centre religieux occupé au moins depuis l'âge du Bronze, pourvu d'un temple de style corinthien et d'inscriptions monumentales à l'époque augustéenne, et accueille la plus forte densité de peuplement grâce à la proximité de la vallée de la Loire. De grands domaines fleurissent, dénotant l'opulence de l'aristocratie gallo-romaine, et on assiste à une intense mise en valeur du territoire, notamment avec la création de voies de communication et de nombreuses agglomérations secondaires.

Du point de vue linguistique, les travaux de Jean-Pierre Chambon ont mis en lumière les courants de romanisation à partir de la diffusion des suffixes toponymiques latins. Ainsi, l'Arvernie apparaît comme étroitement liée à la Narbonnaise, notamment à Nîmes, et répercute par écho les innovations à ses marges, qui, dépourvues de centres directeurs suffisamment puissants, dépendent directement d'elle, plus que du couloir rhodanien (1999 : 152-153). Un fort tropisme méridional fait que, au sud du Massif central, la barrière que constituent les Cévennes n'a jamais empêché que se produisent des échanges entre monde méditerranéen et Arvernie, qui s'appuie sur ses marges méridionales. Autre signe de ce fort tropisme, l'onomastique désignant les limites de cités a laissé les traces suffisamment denses pour conclure à un système de relations très étroit entre Arvernes et Vellaves (Chambon 2001 : 79-88 et 109-111).

On ne sait pas grand-chose de la transition entre langue gauloise et langue latine. La documentation épigraphique montre que le latin est utilisé dès les premières décennies du premier siècle av. J.-C. dans les communautés urbaines. Si le gaulois a pu persister jusqu'au VI^e siècle en Auvergne (Fournier 1955), le Velay a probablement connu une longue période de bilinguisme, très différencié selon les régions, et qui a pu être entretenu par une forme de syncrétisme religieux incluant des éléments celtes dans la vie sociale.

La situation préromaine de clientélisme du Velay vis-à-vis de l'Arvernie se perpétue durant toute la période gallo-romaine et au-delà, cette dernière étant romanisée à travers ses relations avec la Narbonnaise et répercutant en écho les innovations auprès de ses marges méridionales. L'apparition du christianisme, assez tardive (IV^e siècle ?) est suivie vers le V^e siècle de la construction d'une cathédrale à Anicium, doté de murailles, mais le transfert de la capitale date au moins du siècle suivant (Prévot/Barral i Altet 1989 : 87-91). Vers la fin de l'Empire, l'Aquitaine passe aux mains des Wisigoths, puis des Francs. Le Velay, comme l'Auvergne, restera dans le royaume austrasien, mais sans avoir connu de peuplement goth et franc (Rouche 1977 : 161). Le duché d'Aquitaine, en quête d'indépendance, retombera finalement aux mains de Pépin le Bref vers 760, mais au prix d'une forte régionalisation.

Charlemagne nomme un comte, Bullus, à la tête du Velay, puis un seul comte pour l'Auvergne et le Velay, ce qui dans les faits ne signifie pas la dépendance de l'un par rapport à l'autre, mais les seigneurs auvergnats ont revendiqué leur suzeraineté sur le Velay pendant tout le Moyen Âge classique. Les aléas de successions de la période franque et jusqu'aux environs de l'an mil ne bouleversent aucunement les cadres territoriaux et le petit diocèse du Puy prolonge de façon particulièrement stable l'ancienne *Civitas*.

Les travaux de Christian Lauranson-Rosaz (1987) ont permis de montrer la permanence des structures antiques jusqu'à une époque très tardive. Ce tropisme méridional naît du sentiment fort d'appartenir à une romanité toujours active, dont l'Aquitaine est le prolongement naturel, face au monde franc qui de son côté considère ce même sentiment avec hostilité (Werner 1984 : 373). Au X^e siècle, tandis que la partie la plus septentrionale de l'Auvergne regarde de plus en plus vers le Poitou, le Velay, le Brivadois et le Gévaudan restent tournés vers le Midi et notamment le Toulousain (1987 : 82), mais d'une façon assez paradoxale, car, sur le plan politique, le Velay est déjà à cette époque un bastion de légitimisme monarchique. Face à Brioude, qui tient une place prépondérante dans l'Aquitaine du Haut Moyen Âge, Anicium n'acquiert une réelle importance qu'au cours du X^e siècle, grâce au développement du sanctuaire par un évêché de plus en plus puissant, avec des dignitaires tels Adalard, qui obtient de Raoul les attributions du *comitatus*, Godescal, promoteur du pèlerinage, et Guy, issu du clan angevin en quête d'assise territoriale. Cette politique débouche sur la mise en place d'une seigneurie épiscopale puissante, qui domine toute la petite province et ce n'est pas un hasard si le mouvement de la Paix de Dieu y prit son essor. En fin de compte, les comtes de Poitiers ne parviennent pas à maintenir le pouvoir exercé par les Guillelmides, qui retombe localement aux mains du comte-évêque (cf. Mazel 2019 : 55). Le Puy appartient pleinement à ce mouvement de fond qui voit la promotion des cités épiscopales, rassemblant en un seul endroit les différents bâtiments ecclésiastiques pour former une véritable « cité sainte », la promotion du pèlerinage et du culte des saints dynamisant fortement la démographie et l'économie (cf. Mazel 2019 : 248-252).

C'est également au X^e siècle que la noblesse laïque et ecclésiastique met en place un réseau unissant des sanctuaires selon un axe Espagne-Auvergne-Lyon-Bourgogne-Italie, instaurant des relations culturelles très fortes auxquelles le sanctuaire du Puy participe activement. Le développement d'un réseau de pèlerinages entre Saint-Jacques-de-Compostelle et Saint-Michel-de-la-Cluse en Piémont *via* la cité ponote renforce le prestige du sanctuaire et permet d'asseoir l'autorité de l'évêque qui le contrôle. De par sa position marginale à l'est de l'espace arverno-aquitain, le Velay participe à la politique expansionniste vers l'ancien

royaume de Bourgogne, en implantant des filiales de l'abbaye vellave de Saint-Chaffre dans tout le pays préalpin, alpin et provençal.

On ne possède pas de témoignage sociolinguistique documentant l'émergence dans cette période de la langue occitane en Velay. Les travaux de Carles (2011) ont permis de mieux connaître l'occitan pré-textuel de l'Auvergne voisine et il serait souhaitable de réaliser un travail similaire pour le Velay⁴⁹.

Phase 2 : le Moyen Âge féodal⁵⁰

Cette période se caractérise par une plus forte indépendance du Velay par rapport aux pouvoirs féodaux voisins, mais également par une solide prise en main du pouvoir royal.

À la fin du premier millénaire, les pouvoirs de l'évêque du Puy s'étendent considérablement, grâce à la centralité culturelle que revêt désormais le sanctuaire d'Anis dédié à la Vierge Marie, devenant à cette occasion *Podium Sanctae Mariae/Le Puy-Sainte-Marie*, à la fois but de pèlerinage et départ vers Saint-Jacques de Compostelle en Galice (Gaussin 1951). La nature du pouvoir civil se révèle en fait assez complexe : dépourvu de pouvoir comtal propre, l'existence du *comitatus Vellaicus* marque une certaine individualité au regard des autres comtés (Delcambre 1937 : 40), même s'il est revendiqué par les comtes d'Auvergne, de Toulouse et de Poitou. La suzeraineté des comtes de Toulouse semble toutefois plus marquée à partir du X^e siècle (Delcambre 1937 : 39), au détriment notamment des seigneurs auvergnats dont la mainmise s'estompe définitivement au cours du XII^e siècle. Au sein de la mouvance toulousaine, la situation de marginalité du Velay⁵¹, en bordure d'Empire, fait que le pouvoir comtal ou princier reste surtout théorique. Profitant de sa situation de domination sur les seigneuries locales et de l'appui du roi, l'évêque finit par s'investir du titre de comte du Velay.

Soutenus par les évêques malgré les dissensions internes, les Capétiens multiplient les interventions en Velay, en essayant en même temps de brider, pour l'instant, les aspirations aux franchises municipales. La cession du Languedoc au roi de France en 1229 ne fait en somme que clarifier une politique clairement pro-royale, au moins du point de vue de l'autorité épiscopale. D'ailleurs, au moment de la Croisade contre les Albigeois, l'évêque avait engagé

⁴⁹ La base TELMA (*Traitement électronique des manuscrits et des archives. Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*) ne contient que quatre chartes produites dans le diocèse du Puy, pour les années 992, 999 et 1089 (consulté le 08/03/2022 à l'adresse <<http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/index/>>).

⁵⁰ Cette époque a fait l'objet de nombreux travaux historiques car elle correspond en particulier à l'apogée de la ville du Puy. Pour une vision synthétique de la période, nous renvoyons à Framond (*in* : Aleil *et alii* 2001 : 17-43) et à Barral i Altet (2000).

⁵¹ Barthélemy (1990 : 18, 55) parle de « zone externe ».

ses diocésains dans le parti pro-français et le Velay faisait alors « figure de base-arrière pour les Croisés et de point fort de la Puissance de l'Église » (Lauranson-Rosaz/Framond 2010 : 42). Saint-Louis fait don de plusieurs reliques et vient en pèlerinage en 1254, instaurant durablement une tradition dynastique de piété mariale au Puy.

Le paréage de 1305 et la création d'une cour commune au Puy permet au roi de s'immiscer davantage dans les affaires locales (Delcambre 1931). Les habitants vont profiter aussi de cette mainmise grandissante : après de nombreux épisodes les opposant à l'évêque, l'octroi d'un consulat à la ville du Puy en 1344 a créé un fort sentiment de légitimisme inaltéré jusqu'à l'épisode ligueur (Delcambre 1933). Une fois le Lyonnais et le Dauphiné rattachés à la couronne, l'axe traversant le Massif central perd de son importance stratégique et on assiste à un certain ralentissement du pèlerinage après 1300. Après la période de crises des XIV^e-XV^e siècles, Le Puy connaît à nouveau une époque particulièrement faste. L'axe est-ouest Lyon-Toulouse irrigue le pays et la bourgeoisie connaît une expansion inouïe, lui permettant d'acquérir des droits seigneuriaux. Les jubilés, apparaissant au début du XV^e siècle, rehaussent le prestige du sanctuaire. Pendant tout le Moyen Âge, Le Puy tient dans le Velay une position particulière car elle concentre de façon très nette tous les pouvoirs locaux et les relais du pouvoir central, et domine ainsi tout le plat pays. Seule ville dotée d'un consulat dans tout le diocèse, elle est pourvue d'une bourgeoisie patricienne représentant les intérêts laïcs. De plus, « la ville appartient clairement à cette zone méridionale où la noblesse habite volontiers et facilement en ville, où la séparation n'est pas nette entre elle et le patriciat urbain rentier, voire la couche supérieure des milieux marchands » (Lauranson-Rosaz/Framond 2010 : 28).

Les lourdes contributions imposées par la royauté créent dans un premier temps des tensions très vives : en 1378, une révolte populaire part du Puy et se diffuse dans le Midi. Indirectement, ces tensions vont pousser le roi à octroyer davantage de libertés, et notamment à créer les parlements qui votent la répartition des impôts. À cette occasion le Velay est rattaché aux États du Languedoc siégeant à Toulouse, et vient former avec le Gévaudan et le Vivarais une zone septentrionale, dépendante de la sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes. Ces assemblées provinciales sont les auxiliaires de l'administration royale, mais disposent ici d'une autonomie marquée. Pays de droit écrit et de taille réelle, le Velay se voit réaffirmer son rattachement institutionnel au Midi et se démarque de ce point de vue de l'Auvergne. Les échanges commerciaux restent essentiellement tournés vers le sud-est d'une part, communiquant avec la Provence et le Languedoc oriental à travers les Cévennes par les « voies du vin », et d'autre part vers Lyon, qui devient une capitale commerciale majeure à partir du XV^e siècle. La rupture

avec l'ordre médiéval semble se produire au milieu du XVI^e siècle⁵², et la crise sociale occasionnée par les guerres de Religion va inaugurer une époque de repli (Rivet 1988).

Les témoignages sociolinguistiques fournis par Nauton (1957-1963 : t. 4, 25-29) concernent surtout la pénétration du français. En ce qui concerne les usages de l'occitan dans le Velay féodal, ils sont assez rares, mais il n'est pas douteux que la langue vernaculaire reste très majoritairement la langue du quotidien à cette période. En outre, Rouchon (1912 : 433, non référencé) a relevé qu'« une sentence d'excommunication de l'Official du Puy, contre divers habitants de Tressac, près Polignac, qui se refusaient à payer à la collégiale de Saint-Agrève une redevance d'un meytenc de seigle, porte qu'elle devra être promulguée en langue vulgaire, c'est-à-dire "in romana lingua". La pièce est du début de 1327. En 1392, il était toujours d'usage d'écrire les conventions "moytié en langue françoize moytié en langue vulgaire", et c'est ainsi qu'étaient établis les registres des dépenses faites par le vicomte de Polignac au cours de la Guerre des Anglais (1382) [...]. »

La pénétration du français est documentée dans Brun (1923 : 188-193 ; synthèse pour le domaine occitan dans Courouau 2009 : 324), qui montre que la langue du roi a pénétré précocement en Velay, c'est-à-dire à partir du XIV^e siècle. Cette précocité s'explique par la volonté exprimée très tôt par la noblesse, notamment les Polignac, mais également par la bourgeoisie et le clergé de marquer leur attachement à la couronne et de tirer des bénéfices économiques de cette fidélité. Le consulat ponot se montra à ce titre particulièrement fidèle au pouvoir central, car, comme l'écrit Delcambre (1933 : 197) :

Le consulat du Puy était d'origine monarchique ; les Valois trouvèrent dans ses représentants, qui leur devaient tout, des agents dociles de la fiscalité royale et aussi de la politique d'extension de la couronne. Loin de restreindre nos franchises municipales, la royauté jusqu'au milieu du XVI^e siècle chercha donc à les étendre, et s'abrita derrière la communauté ponote pour supplanter dans le Velay toutes les puissances rivales, et notamment l'épiscopat et la noblesse.

Le français investit progressivement les différents genres de l'écrit jusqu'au XVI^e siècle, où la substitution semble s'être opérée à presque tous les niveaux. On ne peut pas dire cependant que le conflit linguistique s'est vite résolu au bénéfice du français, car les différents contextes communicationnels forment à la fin du Moyen Âge et à l'époque prémoderne une architecture linguistique complexe, qui mériterait d'être examinée plus en profondeur. Nous sommes essentiellement renseignés sur la capitale du Velay et de ses environs immédiats. Si la plus

⁵² Sur la montée en puissance de Lyon, voir Demurger (1990 : 221-222) : « Il n'est décidément de bonnes foires qu'en frontière ».

grande partie de la population du Velay, qui appartenait au monde rural, a parlé presque exclusivement occitan jusqu'au début du XX^e siècle, la situation linguistique en milieu urbain est certainement un long bilinguisme français-occitan et dans certains cas un trilinguisme avec le latin comme langue savante. La compétence active en occitan de la noblesse et de la bourgeoisie semble assurée au moins jusqu'à la Révolution française, comme le suggèrent les textes bilingues d'Antoine Clet (voir dans l'inventaire CletSM et CletML) et la plaquette révolutionnaire (SocConstPuy).

La répartition fonctionnelle des langues est notamment explicitée par les usages linguistiques d'Étienne Médicis (*ca* 1475- *ca* 1565), riche bourgeois drapier du Puy. Il est d'une part le rédacteur du livre officier de la municipalité intitulé *Liber de Podio*, principalement composé en français, dont le but, à travers une chronique tenue pendant une quarantaine d'années et une collection de textes, est d'exhiber un fort patriotisme municipal né des franchises royales. En tant qu'œuvre publique, le *Liber de Podio* s'oppose à son livre de raison intitulé *Libre de ma privada* (MédPrivada) rédigé essentiellement en occitan. Ainsi, quoique le français représente un usage social quantitativement minoritaire, il représente la langue prestigieuse, propre à transcender la parole quotidienne, et cet usage était probablement renforcé par la proximité avec de grandes villes qui ont été non seulement des centres directeurs de francisation — notamment Lyon, Clermont-Ferrand, très tôt francisées, et Tournon, beaucoup plus que Le Puy (voir notamment Chambon 2004) —, mais aussi le relais de pratiques lettrées telles que les mystères et la poésie encomiastique, qui ont toutes une vocation publique.

Phase 3 : époque moderne et Révolution⁵³

Le Velay sort traumatisé des Guerres de Religion et de l'épisode ligueur qui ne prend fin au Puy qu'en 1596 (Framond 1991). Le pays est peu à peu repris en main par le pouvoir central et les partis catholiques, mais, même s'il reste assez longtemps un carrefour important dans le Massif central, il souffre alors d'une sorte d'enclavement.

La mainmise de l'État s'incarne en particulier dans la réunion en 1666 au Puy du tribunal des Grands Jours et dans la création de tribunaux intermédiaires, notamment un présidial servant à désengorger la cour de Toulouse, mais qui accroît la présence d'agents royaux dans la région. Les États du Velay, en fait simple assemblée d'assiette, bénéficient d'une certaine

⁵³ Les synthèses historiographiques pour la période moderne sont surtout Merley (1974), Rivet (1988) et Sabatier (1988). La période révolutionnaire a été bien étudiée et la bibliographie est abondante. On peut citer en particulier Riouffol (1904), Gonnet (1907), Tavernier (1938), Delcambre (1943), plus récemment Bayon-Tollet (1982), Barlet *et alii* (1988) et Martin (1993).

indépendance car ils peuvent négocier le montant de l'impôt et ils s'occupent du recouvrement. Dans les faits, l'évêque en a le contrôle et il reste le véritable maître du pays. Après les événements de la Ligue, seul le Tiers-État peut siéger aux États du Languedoc, ce qui permet à la caste consulaire de maintenir son rôle prépondérant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le maintien d'une population protestante sur les hauts plateaux orientaux, aux confins du Vivarais où la Réforme était mieux implantée, constitue une exception notable au sein d'un espace où la Réforme catholique a été très active. Au cours du XVII^e siècle, le « siècle des saints » d'après Framond (2001 : 45), l'Église organise un mode de vie très conservateur et met en place une pastorale très active. Elle trouve un nouveau souffle dans la mise en place d'une « frontière de catholicité » (Maes 2008), en marge des pays protestants, avec le culte de la Vierge noire.

Le Velay appartient au réseau de routes commerciales du Massif central et fournit des bêtes de bât essentielles au portage des produits. Le rôle d'entrepôt commercial, au carrefour du Languedoc, de la Provence, du Vivarais, de l'Auvergne et du Bourbonnais maintient une sphère d'influence et permet l'afflux de capitaux (Merley 1974 : 141). L'aspect fortement rural du pays amène de nombreux habitants à migrer, sauf là où des activités complémentaires permettent de stabiliser les populations toute l'année, notamment avec la production de dentelle. Au cours du XVIII^e siècle, la société semble se scléroser et ne parvient pas, par inertie des traditions, à entrer dans la modernité. Les « routes des Intendants » favorisent le roulage au détriment du portage, rendant les itinéraires précédents moins attractifs. En dehors des villes, la vie se resserre autour du village et des hameaux. La pression fiscale se fait toujours plus forte et entraîne un accroissement de la contrebande, particulièrement active dans les montagnes du sud, mais aussi du brigandage qui s'accompagne de violences.

La corrélation entre royaume de France et *regnum Mariae* perd de son sens au moment où l'impiété et la critique historique progressent chez les élites, et en dépit du nombre encore élevé de religieux :

Le temps de relations entre les grands pèlerinages et l'identité nationale — les années 1660-1780 — voit un double phénomène d'éclosion des fruits de la réforme catholique et d'éloignement progressif de l'identité nationale des grands sanctuaires mariaux. Le pèlerinage n'est plus que le reflet d'une identité collective en voie de sécularisation, et nourrit simplement une démarche individuelle : la séparation du politique et du religieux est donc en cours (Maes 2002 : 518).

À la veille de la Révolution, la vocation culturelle du Puy paraît largement révolue. L'affaire de la bête du Gévaudan, aux portes du diocèse, révèle surtout le « malaise d'un pays

traditionnel travaillé par la modernité. [...] L'ensemble du pays, dans les classes urbaines à tout le moins, vibre aux aspirations nouvelles de l'opinion publique » (Framond 2001 : 51). Le clergé semble se crispé face aux transformations en cours et auxquelles aspirent une partie plus libérale de l'opinion publique dans les villes. Merley (1974 : 228) écrit toutefois que, « dans ces régions âpres et arides, où l'instruction est rare et le poids des traditions puissant, faut-il s'étonner de ne rencontrer apparemment en dehors de quelques cercles très étroits, aucune vie intellectuelle ».

La période révolutionnaire et post-révolutionnaire à laquelle nous avons borné notre enquête est surtout marquée par les fortes résistances catholiques. Dans un premier temps, le mouvement révolutionnaire est accueilli au Puy avec une forme d'indifférence. La municipalité est mise en place assez rapidement et le choix de la ville comme chef-lieu au moment de la création du département a paru évident. Une grave crise naît en 1790 de la crispation du clergé face aux exigences du nouveau pouvoir, et des historiens ont pu parler de 'tendance vendéenne' du Velay (Merley 1974 : 278). La nouvelle administration peine à s'implanter dans les communautés rurales. Après la crise révolutionnaire, marquée par un marasme économique, « les vieilles structures réapparaissent (...), attestant la force des structures traditionnelles et des mentalités » (Merley 1974 : 351) et le pays adhère facilement au Consulat, à l'Empire et à la Restauration.

La langue française a continué de progresser durant cette période, y compris dans le cadre de la pastorale. Le Velay, comme une part importante de la frange nord-occitane, est dépourvu de littérature religieuse en langue vernaculaire (Eygun 2002 : 420-421), à quelques exceptions près (voir Noël-Cordat) et, pour les différentes administrations de l'époque révolutionnaire, le français est conçu comme la langue quasi exclusive. L'usage de l'occitan reste probablement majoritaire dans les zones rurales, mais il est difficile de se prononcer dans tous les cas sur le taux de bilinguisme et de monolinguisme. À propos de Gaspard Chabron, historien de la famille de Polignac qui a copié des extraits d'une correspondance entre le seigneur de Chalencon et son fils (cf. *Chalencon-Chabron* dans l'inventaire), Fabre (1920 : 41) écrit qu'il « s'étonnait, vers 1600, que les grands seigneurs du Velay eussent parlé en langue d'oc deux cents ans auparavant. La remarque est évidemment curieuse de la part d'un homme qui connaissait encore cette langue et qui en usait forcément dans ses audiences de juge, en plein air, sur les places des villages de la vicomté de Polignac. » Il ajoute en note que « les procès-verbaux de ces audiences sont nombreux dans les documents des Archives du Puy et des Polignac », mais ces documents n'ont pas été mis au jour.

1.3. Méthodologie et finalités de l'enquête

1.3.1. Pour une étude philologique et linguistique du corpus vellave

1.3.1.1. Une approche interdisciplinaire

Notre étude se veut interdisciplinaire, dans la mesure où elle désire croiser le plus étroitement possible des problématiques linguistiques et philologiques. La connexion entre ces deux disciplines connaît une importante tradition dans le champ de la romanistique⁵⁴, puisque le texte, matière même de la philologie, est aussi l'objet de la linguistique⁵⁵. Cette contiguïté entre philologie et linguistique ne peut cependant effacer la frontière épistémologique qui les distingue, de par leurs objets et méthodes respectifs, mais, au moins dans le domaine romaniste, on ne peut être que frappé par la perméabilité existant entre ces deux disciplines. À ce titre, Rebecca Posner (1990 : 337) écrit que :

The nature of the relationship of linguistics and philology is a topic that fills many books. I shall here assume that they can be concerned with the same problems, but that philology relies on the evidence of texts, rather than on live language use. Philological methods, it follows, are appropriate when spoken data are not readily available : they are indispensable when we wish to compare modern linguistic structures with those of earlier periods.

Dans une perspective historique, une approche à la fois philologique et linguistique du corpus est la condition *sine qua non* pour obtenir les savoirs attendus. En effet, la connaissance des états de langue anciens, objet de la linguistique historique, dépend en grande partie, si l'on met de côté les méthodes de reconstruction comparative⁵⁶, des méthodes et savoirs de la philologie, dont un des principaux objectifs est l'établissement des textes. À certains égards, cette complémentarité peut être réductible à une sorte d'utilitarisme d'une de ces disciplines envers l'autre : la linguistique (historique) est généralement dans un rapport de dépendance envers les études philologiques, la philologie apparaissant par contre-coup comme une science auxiliaire de la linguistique. Cette dépendance se manifeste en particulier par de fréquentes mises en garde sur la qualité des sources, qu'il s'agisse du faible nombre de documents conservés ou de leur état éditorial. Ainsi, on peut lire dans la synthèse de Vittorio Formentin (2002 : 97) sur les *scriptae* italiennes que :

⁵⁴ Pour une vue d'ensemble, voir Vârvaro (2004) ; pour les problématiques relatives à l'occitan médiéval, voir Meliga (2009).

⁵⁵ Sur cette idée, cf. Rastier (2001).

⁵⁶ Voir Chambon (2007) et le projet en cours du DÉRom.

Apprestandoci a passare in rassegna le principali varietà linguistiche dell'Italia medievale, dobbiamo prima di tutto osservare che il livello del dettaglio, nella la descrizione del singolo volgare delle differenze che lo distinguono dai volgari contigui, dipende, com'è naturale, dalla qualità delle documentazioni disponibili.

Cette dépendance 'naturelle' des savoirs linguistiques aux avancées philologiques explique pour une bonne partie la faible représentation des données linguistiques issues des textes vellaves : Paul Meyer (1912 : 430), qui écrivait que, au regard du petit nombre de textes alors inventoriés, « le département de la Haute-Loire ne fournira[it] pas beaucoup d'informations sur la philologie romane », a pu laisser le sentiment que certaines zones ne sont pas rentables linguistiquement. Le recueil de Brunel (1926-1952) a d'une certaine façon confirmé ce constat, puisque le Velay n'y est représenté que par un bref texte. Ainsi, dans le chapitre de Bec (1995) sur l'occitan juridique et administratif du Moyen Âge central, notre domaine figure parmi les zones les moins favorisées⁵⁷. De notre point de vue, le premier intérêt de l'inventaire de Nauton (1974) est d'avoir révélé que, sur la longue durée, les documents sont moins rares que ce qu'en disait Meyer quelques décennies auparavant. C'est cependant avec un même pessimisme que Pierre Nauton (1974 : 22-23) présente les documents écrits vellaves :

Bien plus intéressants [que les textes littéraires des troubadours], parce que mieux localisés, seraient les documents d'archives. Malheureusement ils sont rares dans mon domaine. Ce qu'on a découvert [depuis Meyer], et quoi que j'aie pu tenter moi-même, ne corrige guère le pessimisme de cet aveu. Tandis qu'on possède un nombre imposant de chartes communales d'Auvergne au XIII^e siècle [...], le Velay n'en compte que quelques rares unités et aucune en dialecte. De même, alors que les archives communales du Midi sont riches en documents dialectaux, en H[au]te-Loire à peu près aucune n'a de fonds ancien antérieur à 1789. Celles du Puy font exception, mais le peu qui en reste n'a échappé que par hasard à deux incendies qui, l'un antérieur, l'autre postérieur à la Révolution, en détruisirent la plus grande partie. Ce qui subsiste des vieilles archives d'abbayes ou de prieurés, de chapitres ou d'hôpitaux, n'est pas non plus d'un grand secours. [...] Toutes ces conditions expliquent notre pénurie de textes dialectaux du Moyen Âge et, par voie de conséquence, l'intérêt qu'il y a de recueillir les moindres d'entre eux pour en tirer tout le parti possible.

Nauton a raison d'évoquer les événements dramatiques⁵⁸ qui ont vraisemblablement anéanti une quantité importante de textes occitans, mais il faudra aussi nous poser la question

⁵⁷ Bec (1995 : 72) : « Rarissimes sont en effet les chartes gasconnes, à part quelques actes du Comminges ; rares sont aussi les chartes des pays riverains de la Méditerranée et des régions nord-occitanes : Marche, Limousin, Périgord, Auvergne, Velay. »

⁵⁸ L'incendie du consulat du Puy a eu lieu le 9 octobre 1653 (voir Delcambre 1929 : 1). Sous la Révolution, plusieurs couvents ont été incendiés volontairement, notamment celui des Capucins le 17 décembre 1791, où avaient été déposées des confiscations (voir Bayon-Tollet 1982 : 148). Une partie des archives qui s'y trouvaient a toutefois été sauvée, dont le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis.

sociolinguistique de l'investissement ou non de certains genres textuels par la langue vernaculaire. En tout cas, il ne faut pas espérer mettre la main sur un nombre considérable de documents⁵⁹, même s'il est toujours possible d'étendre l'inventaire au gré de nouveaux dépouillements ou de nouvelles entrées dans les dépôts d'archives⁶⁰.

Les connaissances très lacunaires sur les états de langue de l'ancien Velay et les carences philologiques, qui se manifestent au niveau strictement éditorial ou au niveau de l'histoire des textes, sont évidemment interdépendantes. C'est pour cette raison que nous concevons cette enquête comme l'interconnexion entre une approche philologique et linguistique de notre corpus : l'examen critique des textes, leur édition et la production de savoirs linguistiques sont des étapes indissociables à la documentation de notre domaine d'étude. L'examen combiné du corpus se présente comme un processus circulaire, puisque les éditions sont censées fournir des données linguistiques et, inversement, la mise au jour de phénomènes linguistiques permet un établissement des textes plus sûr. Cette interconnexion est renforcée par les thèmes linguistiques que nous avons choisi de traiter dans la partie 3. En particulier, les chapitres qui abordent les questions des *scriptae* (3.1.), le rapport entre statut du pronom sujet et choix éditoriaux (3.3.) ou encore la variation linguistique dans les traditions textuelles d'œuvres littéraires modernes (3.5.) relèvent en grande partie de la 'philologie linguistique'. Les résultats de notre enquête seront contraints par le nombre relativement réduit de textes conservés, mais nous pensons que nos choix méthodologiques nous permettront de mettre au jour des savoirs fondamentaux.

Cette situation de 'pénurie textuelle' est bien entendu loin d'être exceptionnelle et les domaines linguistiques romans peu documentés sont nombreux. On peut légitimement parler au sujet de nos données textuelles de 'petit corpus' (sur la notion, voir Danino 2018), puisqu'il contient un peu plus de cinquante textes ou groupes textuels, représentant environ 350 000 mots, soit bien en deçà du seuil du million de mots qui fait consensus (cf. McEnery/Wilson 2001), mais nous concevons bien notre étude comme une *linguistique de corpus*. Un corpus élaboré principalement selon des critères géo-historiques est fortement contraint par les contingences de la conservation et de la transmission des documents, ce qui, sur le plan théorique, paraît s'opposer à la définition même de linguistique de corpus. En effet, pour Claire Blanche-Benveniste (2000), il convient de réserver l'appellation de *corpus* à une collection de

⁵⁹ Monfrin (1974 : XLI-XLII) : « Vouloir épuiser jusqu'au dernier document les séries d'archives serait une entreprise chimérique ; la recherche s'enliserait dans la masse immense des papiers modernes, pour un résultat que l'on peut juger a priori, sans crainte d'erreur, extrêmement mince. En s'arrêtant à 1600, on reste dans des limites raisonnables, et l'équilibre se maintient entre l'étendue des dépouillements et l'espérance des résultats. »

⁶⁰ Voir dans l'inventaire le cas récent du texte ArbitragePuy.

données sélectionnées et organisées, analysables en termes statistiques et avec des possibilités d'interrogation étendues, par opposition aux recueils textuels, objet de la linguistique sur corpus, qui s'intéresse à des objets historiques. Pour les états de langue anciens, les ensembles textuels sont effectivement en théorie clos et peuvent difficilement être assimilés à des échantillons représentatifs. Cependant, comme le pense Charlotte Danino (2018 : 2), « la linguistique sur corpus est-elle alors par défaut la linguistique des petits corpus ? [...] linguistique diachronique, langues peu dotées ou éteintes peuvent et doivent assumer la petite quantité de données sans renoncer à des objectifs de recherche partagés avec les langues (ou productions) mieux dotées. » Dans le cadre défini *supra*, nous assumons que notre enquête sur les textes occitans de l'ancien Velay revêt un caractère holistique, avec l'ambition de produire une description non pas exhaustive, mais extensive. Comme l'écrit Chambon (2006 : 128), « dans le cas des *Kleinkorpussprachen*, être spécialiste de la langue, c'est être spécialiste de tout le corpus textuel. »

1.3.1.2. Situation de l'enquête au sein du 'paradigme romaniste'

Nous souhaitons nous interroger dans les pages suivantes sur les ruptures ainsi que sur les continuités que supposent l'élaboration philologique et l'interrogation linguistique du corpus vellave vis-à-vis des pratiques et des méthodes de la romanistique. La constitution du corpus vellave implique une forte hétérogénéité qui s'exerce selon plusieurs axes :

(i) Mode de transmission des documents

Un premier examen de l'inventaire de Nauton montre que les textes conservés ont des statuts très différents, car un nombre important est transmis par des copies tardives voire par le biais de publications locales dont la fiabilité n'est pas assurée. Les documents transmis directement, qu'une tradition conçoit comme les seuls témoins recevables (cf. par ex. pour l'occitan le recueil de Brunel 1926-1952), semblent *a priori* peu nombreux et ils forment un ensemble hétérogène. Monfrin (1968) estimait cependant que, quoique l'utilisation de chartes originales, au sens diplomatique du terme, soit une exigence théorique, il convient de ne pas exclure systématiquement tous les autres documents disponibles, comme par ex. les vidimus qui peuvent être tenus pour des témoins assez fiables. Monfrin suggère qu'à partir des années 1280, en tout cas pour le domaine français, les autres documents administratifs comme les inventaires, comptes, tarifs, lettres, etc., doivent prendre le relais des chartes comme source textuelle, mais leur langue pose d'autres problèmes. Quant aux copies tardives ou aux genres

textuels tels que les cartulaires, ils sont davantage problématiques, car ils supposent un système linguistique distinct des actes originaux.

Nous reprenons à notre compte le principe suivi par Van Reenen/Mulder (2000), qui consiste à distinguer un ‘corpus primaire’, réunissant les documents transmis directement, souvent bien datés et localisés, et un ‘corpus secondaire’, qui comporte des textes transmis de façon indirecte, donc souvent difficilement datables ou localisables, mais qui peut être valorisé par le corpus primaire. Ce type d’approche du corpus n’implique pas une hiérarchisation de principe des textes au regard de leur statut, mais uniquement une différenciation en termes méthodologiques : les interférences linguistiques qui peuvent se manifester dans les textes transmis indirectement, de la part des scribes médiévaux ou des érudits de l’époque moderne, constituent des phénomènes propres à intéresser l’histoire des textes.

(ii) *Variation diachronique*

Notre corpus implique une rupture méthodologique du point de vue des césures chronologiques. Maria Iliescu et Eugene Roegiest (2015 : 3) notent dans l’introduction à leur *Manuel des anthologies, corpus et textes romans* que :

En principe, chaque langue est articulée en deux périodes chronologiques, du moins pour la représentation des textes : (a) la période de la mise à l’écrit ou de l’émergence d’une tradition écrite (médiévale pour certaines langues, mais bien sûr pas pour toutes), (b) la période contemporaine (grosso modo à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle). Le manuel se concentre donc sur deux segments chronologiques. Il sélectionne et commente les textes les plus anciens et/ou les plus spécifiques d’une langue ou dialecte donné. D’autre part il fait un saut à la période contemporaine, en omettant toute la production langagière des époques intermédiaires. Cette césure est évidemment moins visible dans les langues qui n’ont pas d’attestations.

L’enquête que nous souhaitons mener sur la longue durée ne présuppose pas une attention particulière pour telle ou telle période de l’histoire linguistique. Un rapide examen de l’inventaire de Nauton (1974) montre que la distribution chronologique des textes du corpus apparaît d’emblée comme également très hétérogène, mais la concentration sur la période *ca* 1350-*ca* 1550 est *a priori* propice à l’étude d’une phase fondamentale où s’opèrent une forte différenciation des variétés occitanes. À ce titre, Nauton (1974 : 266) notait dans ses conclusions que « la période d’évolution maxima [des parlers de la Haute-Loire] va

certainement du XIV^e au XVII^e siècle. C'est alors que se tisse la trame linguistique que dessinent nos cartes récapitulatives »⁶¹.

(iii) Variation diatopique

La structure géopolitique de l'ancien diocèse du Puy ne suppose *a priori* ni une multiplicité ni une variété de lieux d'écriture (au sens de Glessgen 2008), puisque le Velay possède un seul pôle urbain dominant très étroitement son plat pays (cf. *infra* 1.2.3.). Une plus forte concentration de la production écrite sur la ville du Puy, d'après l'inventaire de Nauton (1974), ne permet pas d'envisager une étude géolinguistique d'ensemble pour le Velay ancien. En particulier, on ne relève aucun document pour la partie amphizonique du Velay avant les années 1808-1809, mais nous pensons obtenir une documentation satisfaisante pour le chef-lieu. Comme nous l'avons déjà noté, nous avons la chance d'avoir à notre disposition les travaux de Pierre Nauton, qui sont des jalons solides pour examiner les traits diatopiques.

(iv) Variation diastratique

L'inventaire de Nauton nous renseigne peu à ce sujet, mais la variété des textes suppose intrinsèquement des scripteurs et des contextes sociolinguistiques variés. Cette hétérogénéité a un intérêt documentaire, puisqu'elle permet d'entrevoir sous la forme d'échantillons quels types d'individus ont pratiqué l'écrit occitan sur la longue durée, mais elle empêche ici aussi les possibilités de mise en série.

(v) Les genres textuels

L'inventaire de Frank/Hartmann (1997) présente des genres variés, mais on peut considérer que la tradition romaniste a favorisé certains types textuels au détriment d'autres. Les textes littéraires ont bénéficié d'innombrables travaux, mais, pour les textes documentaires, les chartes originales ont été favorisées, car elles ont l'avantage de fournir des informations diasystématiques fiables et précises. L'inventaire de Nauton indique cependant qu'aucune charte originale, qu'elle soit d'origine seigneuriale, ecclésiastique ou communale, n'a été conservée et révèle encore une fois une hétérogénéité maximale. Cette diversité des genres

⁶¹ Sur l'idée de la fin du Moyen Âge comme époque de forte différenciation linguistique, voir par ex. Bec (1995 : 86-88).

textuels et l'absence de séries paraît *a priori* problématique, car, pour prendre l'exemple de la scriptologie, une saisie fine des lieux d'écriture exige une densité importante de données. Le corpus vellave est quand même intéressant, car des genres textuels d'une grande richesse, mais peu étudiés, y sont représentés. On peut penser en particulier au genre du compois, qu'on connaît à travers de grands registres et qui mériterait à lui seul une enquête approfondie. Le corpus présente une scission fondamentale sur le plan chronologique : dans un premier temps, les textes sont exclusivement non littéraires, tandis qu'une seconde période, postérieure à 1500, voit principalement l'émergence de textes littéraires. Cette bipartition appelle des méthodes d'analyse distinctes, mais notre analyse repose sur une unité qui est celle de la scripturalité.

(vi) *Scripturalité* versus *oralité*

Le modèle communicationnel devenu classique de Koch/Oesterreicher (par ex. 1985, 2011) consiste notamment à opposer un pôle de la distance et un pôle de la proximité, qui constituent les termes d'un continuum permettant en théorie de décrire les comportements communicatifs des interlocuteurs. La valeur pragmatique des textes vellaves est très diverse : par exemple, les notices templières (CartTempPuy) produites vraisemblablement au cours du XIII^e siècle, qui permettent de réactiver la portée juridique d'une action antérieure tout en l'abrégeant pour être plus aisément disponible, ont un statut fort différent des noëls composés par Natalis Cordat dans la première moitié du XVII^e siècle et qu'il a consignés dans un unique registre autographe. Malgré la diversité des situations communicationnelles, nous assumons ici que notre enquête sur les textes occitans vellaves nous situe davantage sur l'axe de la distance communicationnelle. Tandis que la linguistique historique cherche en creux des traces de l'oralité dans les textes anciens, le texte n'étant d'une certaine façon qu'un intermédiaire entre le linguiste et la langue cible, nous souhaitons nous focaliser sur ce qu'il est convenu d'appeler l'occitan textuel. Nous nous intéresserons à des questions comme celles du code graphique ou de l'élaboration de types de scripturalité dans le cadre des traditions discursives définies, dans le but ultime d'écrire une histoire de l'écrit occitan vellave. La 'scripturalité' est fondamentalement connectée aux systèmes linguistiques du domaine géolinguistique étudié, mais la distance existant entre eux est un paramètre fondamental⁶². Cette interdépendance entre linguistique de la langue et linguistique des textes recèle de nombreux aspects et différents

⁶² Comme le note d'ailleurs Wright (2013 : 132), « there is no necessary direct connection between textual change and language change, and the relationship is not the same in every linguistic aspect. »

niveaux d'analyse linguistique, mais nous souhaitons porter notre attention sur les aspects suivants :

- **Historicité des formes linguistiques textuelles** : la langue des textes est saisie dans une vision diachronique, qu'il s'agisse de phénomènes graphiques, phonétiques, morphologiques, des structures syntaxiques, etc., et leur analyse suppose une cohérence sur le plan chronologique.
- **Inscription dans un contexte géolinguistique** : la langue des textes n'est pas réductible aux structures dialectales, ce qui signifie que la provenance géographique d'un texte ne peut automatiquement signifier son caractère dialectal et elle n'est pas censée refléter non plus des formes d'oralité. En revanche, la variation dans l'écrit médiéval se présentant selon certains auteurs comme Max Pfister (par ex. 1972) d'abord selon l'axe diatopique, la caractérisation géolinguistique des phénomènes observés est une priorité de notre enquête.
- **Scripturalité, traditions discursives et architecture linguistique** : le rapport entre langue des textes et systèmes linguistiques interroge le processus de 'scripturalisation', qui désigne les procédures par lesquelles l'écriture investit des domaines, dans des buts juridiques, mémoriels, etc., et qui connaît des chronologies et des évolutions très variées au sein de la Romania (cf. Herling/Patzelt 2012) et suppose plusieurs échelles. Ainsi, il faudra nous interroger sur les conditions d'une textualisation en occitan pour le Velay : elle est conditionnée d'une part par les traditions discursives présentes ou importées, qui ont une valeur socio-pragmatique déterminée mais évolutive⁶³, et d'autre part par l'intégration de l'écrit occitan dans l'architecture linguistique. Le passage d'un système linguistique bilingue (latin-occitan) à un autre (français-occitan), en passant par un système trilingue (latin-français-occitan), régule fortement cette scripturalisation.

⁶³ Eggert (2014 : 155) note à propos des traditions textuelles/discursives que « ce sont des modèles traditionnels d'actes langagiers dans des situations récurrentes de communication avec une finalité donnée. La situation communicative répétée mène à un comportement usuel qui entraîne tout un éventail de formes linguistiques (et extralinguistiques) qui guident la production d'un acte langagier spécifique et conditionnent sa réception. On peut citer ici les exemples de traditions textuelles comme une lettre, un sermon, une hagiographie, une recette, etc. » En ce qui concerne l'occitan médiéval, Corradini (2015 : 262) écrit que « Da quanto si è venuto fin qui esponendo, ne consegue che la capacità dei singoli testi (e, di conseguenza, delle antologie che li propongono) di documentare la variazione linguistica dell'a.occ. nei suoi diversi aspetti è strettamente dipendente sia dall'appartenenza ad un genere piuttosto che ad un altro, sia dalle modalità secondo le quali ciascuno di essi ci è stato, prima, trasmesso e, poi, presentato. »

(vii) *Spécificités d'une philologie linguistique de l'occitan*

L'édition des textes littéraires occitans médiévaux reste un axe majeur des études romanes, mais on constate aisément que l'édition des textes non littéraires est restée peu développée. Monfrin (1974 : XXV) remarquait jadis que « dans le domaine méridional, auquel P. Meyer s'intéressait pourtant au premier chef, les publications sont demeurées assez rares et, curieusement, semblent avoir été faites en dehors du cercle où s'exerçait son influence immédiate ». La reprise en main par Clovis Brunel du projet de Paul Meyer n'a pas permis la constitution d'une école philologique, non plus que celle de Jacques Monfrin, qui envisageait la publication des textes postérieurs à 1201 (cf. 1974 : XLI). Depuis cette date, hors du champ strictement littéraire, des éditions de qualité ont vu le jour, mais on n'a pas assisté à une entreprise d'envergure⁶⁴. Le projet des *Documents linguistiques galloromans* (Glessgen *et alii* 2016), intègre dorénavant le domaine d'oc et devrait prendre en compte une large diachronie dans ses prochaines éditions. Ce projet comporte la possibilité d'interrogation linguistique automatisé, nécessaire à toute description d'envergure. Nous concevons l'élaboration du corpus vellave comme l'étape critique préalable à son intégration à une base textuelle. Notre corpus ne se limite pas cependant à l'époque médiévale et nous aurons l'occasion de montrer dans la partie 3.5. que les traditions d'études pour l'époque moderne sont pour l'instant très limitées.

1.3.2. Mise en application

1.3.2.1. Procédure générale

Notre enquête s'inscrit dans deux champs disciplinaires distincts mais complémentaires, à savoir la philologie et la linguistique, et selon des principes définis dans les pages précédentes. Nous souhaitons à présent décrire concrètement quel protocole a été mis au point pour procéder à l'examen du corpus. Dans un premier temps, nous présentons la procédure générale qui permet d'appréhender globalement l'étude du corpus, puis, dans les sections suivantes, nous présenterons les principes éditoriaux (1.3.2.2.) et les outils d'analyse linguistique (1.3.2.3.).

Nous concevons premièrement notre étude comme une *mise à jour critique du corpus* des textes occitans du Velay, ce qui suppose les opérations suivantes, qui ne sont forcément consécutives, mais plutôt concomitantes :

⁶⁴ On peut citer par ex. l'étude de Glessgen (1989), plus récemment, le projet « Thalamus » sous la direction de Vincent Challet, Gilda Caïti-Russo, Philippe Martel et *alii* (2014-) et la thèse de Kraller (2020).

(i) Mise à jour du répertoire des textes

Nous avons dit dès l'ouverture que nous nous appuyons sur l'inventaire de Pierre Nauton (1974), mais qu'il était possible de l'enrichir. Un nouveau dépouillement des bibliographies, des inventaires d'archives et des publications locales auquel nous avons procédé livre plusieurs enseignements : 1° Pour les textes issus des fonds d'archives publiques, Nauton s'est appuyé sur des indications métalinguistiques du type « langue vulgaire » employées dans les inventaires, rédigés dans la seconde moitié du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. La mention des langues n'y est cependant pas systématique, ce qui laisse soupçonner que des textes occitans ne sont pas identifiés. 2° Il a également recueilli des textes disséminés dans des revues ou publications locales, mais les tables décennales n'indiquent pas non plus forcément la langue des documents. 3° Il est évident qu'il a délibérément écarté des textes dont la datation n'est pas assurée ou qui ont pu lui paraître suspects. C'est en particulier le cas pour un certain nombre de textes occitans copiés par Étienne Médicis dans son *Liber de Podio*, livre officier de la ville du Puy.

Depuis les travaux de Nauton, quelques textes ont été mis au jour et ils doivent être intégrés à notre propre inventaire. Les inventaires d'archives récents, produits en particulier par Yves Soulingeas puis par Martin de Framond au archives départementales de la Haute-Loire, mentionnent systématiquement les langues des actes en utilisant le glossonyme *occitan*, désormais commun chez les archivistes. Selon notre principe holistique, nous avons intégré tous les textes disponibles, qu'ils soient issus de fonds d'archives ou de publications historiques, pourvu qu'ils correspondent aux critères définis en 1.1.2.

(ii) Examen philologique et linguistique des textes

D'une façon générale, l'analyse philologique doit interroger la médialité de chaque document et évaluer son contenu. Il s'agit de mentionner en premier lieu le mode de transmission du document, le cas échéant sa localisation, puis de fournir les données diasystématiques indispensables à la compréhension du texte. La contextualisation, qui s'appuie notamment sur les questionnements posés par Lodge (2019), interroge la façon dont chaque texte s'intègre à une histoire linguistique globale, mais l'analyse doit également faire ressortir leur degré d'idiomaticité, notamment sur le plan linguistique. Nous rendons compte de cette analyse dans notre inventaire critique (partie 2), qui se présente de la façon suivante :

- Chaque texte fait l’objet d’une fiche synthétique, classée dans l’inventaire selon l’ordre chronologique. Cette chronologie peut s’exprimer de façon absolue si le texte est précisément daté, mais dans beaucoup de cas il s’agit d’une chronologie relative voire d’un classement arbitraire : lorsque plusieurs textes, comme ceux copiés par Étienne Médicis, sont seulement datables selon une fourchette très large du type *XV^e-XVI^e siècles*, ils peuvent être classés seulement selon leur ordre d’apparition dans le registre et sont présentés après les textes datés précisément de la même période.
- Chaque texte est dénommé à l’aide d’un titre abrégé qui est emprunté au DOM le cas échéant (par ex. *ChrPuy*) ou que nous créons d’après le genre textuel, l’auteur ou la localisation géographique/temporelle.
- Nous renvoyons systématiquement à l’inventaire de Nauton (1974).
- La section *Ancrage diasystématique* décrit le document en renseignant, quand c’est possible, les informations suivantes :
 - *Statut* : les documents sont classés selon trois catégories, en fonction de leur mode de transmission :

- 1) *Transmission directe* : désigne le processus par lequel un texte nous est parvenu par le biais de son support original et non par l’entremise d’une copie.
- 2) *Transmission indirecte* : le texte nous est parvenu par le biais d’une copie, donc distinct du document original, éventuellement dans le but de réactiver la valeur socio-pragmatique du document.
- 3) Nous appelons *transcription d’érudit* un texte qui n’est connu que par l’entremise d’une publication en principe imprimée produite par un historien, un érudit ou un philologue, dans un but de connaissance historique ; elles datent pour la plupart de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle.

Les documents appartenant au corpus primaire relèvent uniquement de la catégorie (1), tandis que le corpus secondaire inclut les catégories (2) et (3). Ces deux dernières catégories correspondent chacune en principe à des processus de transmission bien distincts, mais la limite n’est en réalité pas toujours très nette sur le plan pragmatique. Pour une reconnaissance facilitée du statut de la transmission, nous suivons le principe suivant : un texte de catégorie (1) est donné en caractères romains (par ex. *CensChom*), un texte de catégorie (2) est en italique (par

ex. *PoidsPuy*) et un texte de catégorie (3) est en italique avec un astérisque (par ex. *LettreConsulsPuy**).

- *Temps* : de façon générale, nous donnons la date à laquelle un document original a été produit, en nouveau style pour ceux antérieurs à 1564⁶⁵. La datation est souvent malaisée et nous sommes souvent obligé de donner une fourchette large ou de façon relative. *Ca* indique une datation approximative, *p* un *terminus post quem*, *a* un *terminus ante quem*. Pour les textes de catégories (2) et (3), la datation est celle présumée du document original. La date de la copie figure dans la section *Statut*.
 - *Espace* renseigne la localisation géographique avérée ou vraisemblable de la rédaction du document. Nous indiquons la dénomination moderne de la localité, avec la mention de la commune, du canton⁶⁶ et de l'arrondissement. Nous situons la localité par rapport au chef-lieu du département, selon les points cardinaux et en distance kilométrique à vol d'oiseau.
 - *Lieu d'écriture, auteur* : il peut s'agir de l'auteur au sens diplomatique du terme⁶⁷, de l'instance ou de l'individu qui est à l'initiative de la rédaction d'un texte.
 - *Scribe* désigne l'individu qui écrit matériellement le document.
 - *Genre textuel* : nous indiquons, lorsqu'il est identifiable, le genre auquel appartient le texte. Le genre peut être identifié d'après des caractéristiques formelles, par l'emploi d'un certain dispositif énonciatif ou par des propriétés socio-pragmatiques. Nous indiquons les désignations autonymiques employées dans le document lorsqu'elles existent.
 - *Contenu* décrit brièvement la substance du texte.
 - *Langues* désigne les entités linguistiques en coprésence, en essayant de rendre compte d'éventuelles hiérarchisations ou spécialisations.
- *Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques* : nous mentionnons le lieu où est conservé le document, le cas échéant, et la cote. Il ne s'agit aucunement de procurer une description exhaustive en termes diplomatiques,

⁶⁵ En Velay, le style employé était celui de l'Annonciation (25 mars).

⁶⁶ Nous utilisons le découpage cantonal antérieur à la réforme de 2013, qui offre davantage de finesse géographique.

⁶⁷ Dans le VID, 1° 'l'auteur d'un acte juridique est la personne qui manifeste la volonté exprimée dans cet acte' ; 2° 'l'auteur d'un acte écrit est la personne au nom de qui cet acte est intitulé'.

codicologiques ou paléographiques, mais de fournir quelques grandes lignes permettant l'interprétation du document.

- *Éditions antérieures* : nous mentionnons l'existence d'éditions préexistantes, en précisant éventuellement la source ou le témoin.
- *Bibliographie* donne la liste des ouvrages mentionnant explicitement le texte.
- *Bibliographie complémentaire* fournit une liste d'ouvrages ne mentionnant pas explicitement le texte, mais servant à éclairer son contexte ou son interprétation.
- *Présentation du texte* : cette section, la plus détaillée pour chaque texte, a pour dessein de fournir les justifications nécessaires à l'établissement des données diasystématiques et permet de compléter la documentation.
- *Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections* présente les choix propres à l'établissement du texte en particulier, ainsi que les éventuelles émendations et notes. L'étude philologique ayant essentiellement une visée linguistique, les notes n'ont pas vocation à éclairer les référents historiques désignés.
- *Spécificités linguistiques*, dernière section des fiches de l'inventaire, cherche à mettre en lumière les singularités linguistiques de chaque texte, ce qui peut correspondre à plusieurs faits pouvant se recroiser :
 - habitudes linguistiques ou graphiques des scribes ;
 - phénomènes linguistiques (notamment phono- et morphographématiques) peu ou pas représentés dans d'autres textes du corpus, et qui ne peuvent donc pas intégrer la caractérisation générale décrite dans la partie 3.1. ;
 - phénomènes linguistiques discordants avec la caractérisation générale exposée en 3.1. ;
 - phénomènes non attestés par la bibliographie courante (notamment DOM et FEW pour le lexique).

(iii) *Édition des textes*

L'étude du corpus implique également l'édition des textes. Cette étape est importante, car non seulement elle fournit la matière première de nos analyses, mais de plus elle permet de mettre à la disposition des chercheurs comme du grand public des textes qui étaient pour beaucoup inédits ou dispersés en de multiples publications. En plus des inédits, il nous a paru nécessaire de procéder à une nouvelle édition de tous les textes déjà publiés, puisqu'il s'est

avéré que les éditions précédentes étaient presque toujours insuffisantes. À ce titre, Nauton (1974 : 23) écrit que « l'expérience [lui] a prouvé que les textes publiés par les érudits locaux devaient être collationnés à nouveau sur l'original, ne fût-ce que pour rectifier des erreurs de lecture parfois grossières. » En effet, beaucoup d'éditions procurées dans la période 1850-1950 présentent des mélectures plus ou moins nombreuses, mais elles procèdent également sans le mentionner à des régularisations graphiques très gênantes pour l'analyse graphématique et les critères d'édition ne sont pas homogènes à l'intérieur d'un même texte. L'édition plus récente du censier de Chomelix et Saint-Just par Marie-Thérèse Morlet (1978a) (cf. CensChom) est rigoureuse sur l'aspect graphique et linguistique, mais elle a le défaut de mal rendre compte de la stratigraphie interne. Notre approche holistique nous incite à éditer chaque texte du corpus, mais il n'est pas possible d'éditer l'intégralité de chaque texte. Si la plupart des textes sont relativement brefs, il serait peu utile d'éditer ici entièrement de grands registres comme le compois ponot de 1408 (CompoisPuy1408) ou la liève du comte-évêque de 1507 (LièveÉvêqPuy). D'un point de vue méthodologique, il va de soi que l'étape éditoriale n'est pas strictement antérieure à l'analyse linguistique, mais s'achève en même temps que cette dernière.

(iv) *Traitement de plusieurs problèmes linguistiques*

La composante linguistique de notre enquête se situe non seulement dans l'inventaire, où nous examinons les singularités des textes, mais aussi dans la partie 3, qui consiste en l'étude de cinq problèmes. Notre recherche n'a aucune ambition d'exhaustivité sur le plan linguistique : au contraire, nous avons cherché à cibler des phénomènes qui s'imposaient d'eux-mêmes, comme la question des *scriptae*, ou que notre fréquentation du corpus nous a révélé comme pertinents. Ces choix d'analyse sont d'une certaine manière arbitraires, mais ils ont l'avantage d'embrasser plusieurs niveaux de l'analyse linguistique et de relier autant que possible perspectives philologiques et perspectives linguistiques. Nous donnons ci-dessous la liste des cinq problèmes choisis, accompagnés d'une brève présentation :

1. *Continuités et ruptures des scriptae : pour une caractérisation de la langue des textes vellaves.* Ce premier chapitre, le plus développé, cherche de façon très concrète à combler les lacunes de la documentation observées dans les synthèses de Lodge (1995) et Pfister (2002) en ce qui concerne les *scriptae* vellaves, mais aussi à étudier

comment s'est produit le phénomène de déstandardisation à l'Époque moderne⁶⁸. L'étude s'appuie sur les documents de la tradition primaire et fournit les éléments nécessaires à la critique des textes issus de la tradition secondaire. Il s'agira d'identifier une série non exhaustive de traits graphiques, phonologiques et morphologiques qui peuvent être considérés comme représentatifs de la langue des textes vellaves. Nous devons nous prononcer à la fin du chapitre sur l'existence ou non d'une forte congruence entre systèmes graphématiques des textes et langue parlée, ce qui nécessite la confrontation systématique des données textuelles avec les données issues des enquêtes dialectologiques. Nous insérons dans ce chapitre deux sections nommées « focus », qui étudient plus en détail deux phénomènes : 1° l'évolution spécifiques du groupe initial /'tew-/ en ['triw-], documentée uniquement par les issues et dérivés de latin TĒGŪLA 'tuile' ; 2° la forme contracte *el* substitut de *al* (< *a + lo*) qui constitue un diatopisme morphologique en rapport de contiguïté avec la zone francoprovençale.

2. *Marquage casuel et suffixes nominaux agentifs : pour une approche diachronique de la lexicalisation des formes N-aire*. La récurrence observée dans les dialectes modernes de lexèmes suffixés avec *-aire*, issu du morphème flexionnel -ATÖR, nous a conduit à réfléchir sur les modalités du chemin morphème flexionnel → morphème dérivationnel et à chercher s'il existe un rapport possible avec l'évolution du marquage casuel en ancien occitan. Le corpus vellave fournit des indices pour comprendre les processus de lexicalisation de la forme nominative *-aire*, qui réside notamment dans la capacité à encoder un agent animé.
3. *Sujets nuls et pronoms sujets en occitan : évolutions diachroniques et implications philologiques*. Ce chapitre part d'un constat assez simple : alors que l'occitan moderne est typologiquement considéré comme une langue à sujet nul, les structures avec sujet pronominal exprimé sont très nombreuses à toutes les époques de notre corpus, ce qui doit nous interroger sur le niveau d'intégration de ces pronoms dans la structure syntaxique. Il n'est pas possible de produire une théorie générale, mais le corpus vellave documente suffisamment des domaines d'extension des pronoms sujets, puis le blocage de leur cliticisation, aboutissant à leur élimination apparemment après 1800. Les conséquences sont importantes sur le plan philologique : s'il existe bien un conditionnement générique de ces emplois

⁶⁸ Sur le concept de déstandardisation en occitan postmédiéval, voir Bec (1991 : 46).

pronominaux, les choix éditoriaux opérés jusqu'à présent ne sont pas dépourvus d'arrière-pensée linguistique.

4. *Traditions discursives et variation linguistique : élaboration et réélaboration scripturale dans les compois ponots.* Le genre textuel du compois, largement répandu dans les pays de taille réelle, est notamment représenté dans notre corpus par deux textes ponots qui s'inscrivent dans un rapport de filiation. Leur comparaison nous invite à saisir le processus d'élaboration scripturale par une description approfondie des choix graphiques, des procédés morphosyntaxiques et par une tentative de formalisation sur le plan textuel.
5. *Philologie des textes littéraires modernes : traditions textuelles et variation linguistique dans le théâtre bilingue d'Antoine Clet.* Les deux pièces de théâtre bilingues d'Antoine Clet (1705-1785) nous ont été conservées par une série de témoins manuscrits et imprimés s'échelonnant sur plusieurs décennies. Les phénomènes de variation linguistique et graphique observables dans les différents témoins seront interprétés en termes de comportements sociolinguistiques des scribes. Nous soutiendrons l'hypothèse que ces comportements sont en particulier liés au mouvement de patrimonialisation de la langue vernaculaire qui apparaît après 1800 et nous en tirerons des conséquences en termes de philologie éditoriale.

Les trois premiers problèmes sont de nature transversale, car ils permettent une analyse de l'ensemble des genres représentés, tandis que les deux derniers sont non transversaux, puisqu'ils se focalisent sur des genres précis. Le choix de ces problèmes linguistiques vise à fournir une documentation neuve pour la connaissance de l'occitan du Velay et son intégration à un niveau régional et suprarégional, mais nous pensons également qu'ils revêtent une dimension critique, en faisant ressortir les avantages et les limites d'une enquête fondée sur des critères géo-historiques.

1.3.2.2. Principes généraux d'édition

Les textes qu'on peut lire dans le second volume de cette enquête sont édités selon deux grands principes généraux :

- 1) Nos éditions ont essentiellement une orientation linguistique. Cela signifie concrètement que nous essayons d'être le moins interventionniste possible au niveau de l'organisation linguistique de l'énoncé, notamment en respectant les graphies, en

rendant compte des phénomènes d'agglutination ou de mécoupure et en distinguant quand c'est le cas les différentes mains intervenant dans la rédaction du document. Nous ne procédons à des corrections que lorsque le sens d'un passage n'est pas satisfaisant, car il dénote une erreur manifeste du scribe ; nous justifions en principe la correction apportée. Cette orientation linguistique ne nécessite cependant pas de procéder à des éditions diplomatiques ou imitatives, qui respectent davantage la forme de surface, mais peuvent diminuer la lisibilité. À la différence de ce qu'il serait possible de faire pour une édition numérique, le support papier nous incite à ne pas négliger la lisibilité de nos textes, en proposant dans certains cas une mise en page normalisant la disposition des éléments textuels.

- 2) Nous suivons globalement les conseils formulés dans les volumes de *Conseils pour l'édition des textes médiévaux* (Vielliard/Guyotjeannin 2014 ; Guyotjeannin 2009 ; Bourgain/Vielliard 2018), afin de conférer à l'ensemble de nos textes la meilleure cohérence éditoriale possible. En revanche, la diversité des textes édités peut renvoyer à des conventions d'édition qui sont propres à certains types de support et à certains domaines scripturaux. Par exemple, la numérotation des lignes qui est de rigueur pour les cartulaires-rouleaux se révèle problématique pour l'édition des registres, où nous indiquons seulement la foliotation. Pour les textes versifiés, en plus de la foliotation nous indiquons la numérotation des vers. Les textes transmis par des érudits modernes ont une numérotation factice dans la marge gauche. Quant aux mises en page spécifiques, elles seront précisées dans les sections *Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections* de l'inventaire critique (partie 2).

Nous précisons ci-dessous certains éléments concernant l'édition des textes :

- *Usage des crochets carrés* : les signes [_] marquent toute intervention de l'éditeur. Il peut s'agir de la numérotation/foliotation, d'éléments de description du document, de restitutions ou de l'indication de lacunes, lorsque le document est abimé ou n'est pas lisible. En particulier, le signe [...] marque un élément illisible du document et [?] marque que la lecture n'est pas assurée ou que le sens n'est pas clair, mais que nous n'avons pas pu apporter de correction.
- *Biffures* : les parties biffées par les scribes sont mentionnées par l'indication [biffé], sauf s'il s'agit de segments de textes, que nous éditons avec des caractères barrés (par ex. *Bertolmeus Girartz e ~~Vidals d'Estables~~ e Beneitz Vidals*)

- *Plurilinguisme* : dans les cas de textes plurilingues, l'occitan apparaît toujours en caractères romains et les autres langues en italique.
- *Développement des abréviations* : nous résolvons en principe les abréviations lorsque c'est possible, en restituant la forme la plus couramment employée par le scribe. Cela n'est pas toujours possible, notamment dans les cas suivants :
 - Une exception notable au principe de développement systématique concerne les unités de compte et de mesure fréquentes, que nous conservons sous leur forme abrégée par économie, mais également parce qu'elles sont rarement développées dans les documents. Les principales mesures utilisées, restituées ici selon les lemmes du DOM, sont <l.> → *liura* ; <s.> → *sol* ; <d.> → *denier* ; <o., ol.> → *obola* ; <t.> → *tornes* ; <st.> → *sestier*. Le développement des abréviations dans les textes plurilingues peut poser des problèmes spécifiques qui seront abordés au cas par cas.
 - Les noms propres constituent une autre pierre d'achoppement au développement systématique, pour les mêmes raisons que les unités de compte ou de mesure. En effet, contrairement aux prénoms en contexte latin, les prénoms en contexte occitan sont polymorphes. S'il est en principe aisé de développer <Joh.> en *Johan* et <Pe.> en *Peire/Peyre*, il en va autrement par ex. du prénom abrégé <Barth.>.
 - Un troisième cas de figure délicat concerne les titres honorifiques très souvent abrégés et difficile à développer, du type <mons., mos.>.
- *Ligatures* : l'esperluette <&> marquant la conjonction de coordination occitane ou latine *et* est systématiquement développée.
- *Lettres ramistes* : nous suivons l'usage moderne en éditant systématiquement <i>/<u> pour les segments vocaliques et <j>/<v> pour les segments consonantiques. Nous précisons dans les sections *Remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques* de l'inventaire critique si les scribes les distinguent ou non.
- *Agglutinations et mécoupures* : les agglutinations dans les documents sont marquées par des traits d'union (par ex. *a-l-espital*), tandis que les mécoupures sont signalées par des tirets bas (par ex. dét. dém. *a_quel*).
- *Accentuation et apostrophes dans les textes postmédiévaux* : nous conservons les accents et les apostrophes, employés par les scribes à partir du XVII^e siècle.

- *Consonnes euphoniques* : une consonne euphonique en position proclitique est marquée par un trait d'union. Il s'agit notamment de :
 - pron. adverbial *l-i* (< IBI), pour le distinguer du pron. pers. sing. datif *li* ;
 - pron. neutre *v-ou* (< HÖC) ;
 - pron. rel./interr. *v-oun* (< ŪNDE), même si la consonne initiale est lexicalisée depuis l'époque médiévale (cf. Jensen 1994 : § 327) ;
 - pron. pers., par ex. 3PL masc. *z-eloux* ;
- *Pronom adverbial en* : l'édition du pronom adverbial peut se révéler problématique dans la mesure où il peut présenter une consonne euphonique à l'attaque, d'où une édition *n-en*, mais l'apocope est possible, que nous éditons *ne* plutôt que *n-e*, malgré l'homonymie avec l'adverbe de négation.
- *Amalgames et élisions* : conformément à la tradition philologique, nous distinguons formellement l'amalgame *el* (< prép. *en* + *lo*) et l'élision *e-l* (< conj. *e* + *lo*).
- *Lexicalisation de termes exogènes* : nous considérons que certains morphèmes très souvent employés ne constitue pas des cas de mélange/alternance codique et nous les éditons en caractères romains, comme par ex. l'adverbe latin *item*, fréquemment utilisé dans les comptes.
- *Édition des textes transcrits par des érudits modernes* : nous éditons ces textes selon les principes énoncés ci-dessus. En revanche nous avons souvent procédé à un toilettage important de ces textes, notamment au niveau de la ponctuation et de l'accentuation. Il nous paraît inutile de mentionner toutes ces corrections, qui consistent la plupart du temps à supprimer les accents rajoutés par ces éditeurs, par ex. à prép. qui est ainsi distinguée de la forme verbale. Nous supprimons aussi les nombreuses apostrophes (par ex. pron. pers. datif *l'y* → *ly*).

Enfin, il nous a paru important d'accompagner chaque texte, qu'il soit de transmission directe ou indirecte, d'une reproduction partielle du document. Ces échantillons ont pour vocation de donner aux lecteurs une idée des différents supports matériels, des mises en page des différents scripteurs et des différents types d'écritures, permettant ainsi, dans une certaine mesure, de contrôler nos choix éditoriaux. De plus, dans l'optique d'une fonction sociale de nos travaux, nous considérons que ces échantillons, qui donnent une représentation concrète des documents, participent à la patrimonialisation des textes occitans du Velay.

1.3.2.3. Outils d'analyse linguistique

Les analyses linguistiques des textes vellaves que nous proposons ne s'inscrivent dans un courant théorique en particulier. Nous précisons ici simplement à quels outils nous avons eu recours :

- Pour les gloses interlinéaires et l'étiquetage des énoncés linguistiques, nous avons suivi les préconisations énoncées dans les Leipzig Glossing Rules, mises au point par le département de linguistique du Max Planck Institute for Evolutionary Anthropology⁶⁹.
- Les étymons sont donnés d'après les formes du REW et du FEW. Pour les formes phonologiques reconstruites, nous nous appuyons sur les travaux en cours pour la réalisation du DÉRom.
- Les données dialectologiques, qui sont souvent exposées par leur auteur dans le système de Rousselot/Gilliéron, sont transposées en Alphabet phonétique international.
- Les données géolinguistiques modernes sont représentées à l'aide des fonds de cartes fournis par Hans Goebel pour la Société de Linguistique Romane⁷⁰. Nous avons eu recours d'une part à la carte polygonale de l'ALF mise au point par Hans Goebel dans le cadre de ses travaux de dialectométrie et d'autre part à la carte dite de Grenoble, mise au point en 1982 par Gaston Tuailon au Centre de dialectologie. Cette dernière, qui apparaît dans la figure 5, présente l'intérêt de cumuler les points ALF et les points des nouveaux atlas régionaux (NALF). Nous avons fait apparaître entre pointillés les points d'enquête inclus dans la zone vellave :

⁶⁹ Voir à l'adresse <<https://www.eva.mpg.de/lingua/resources/glossing-rules.php>>.

⁷⁰ Les fonds de cartes sont disponibles à l'adresse <<https://www.slir.org/revue-linguistique-romane/documents-pdf/>>.

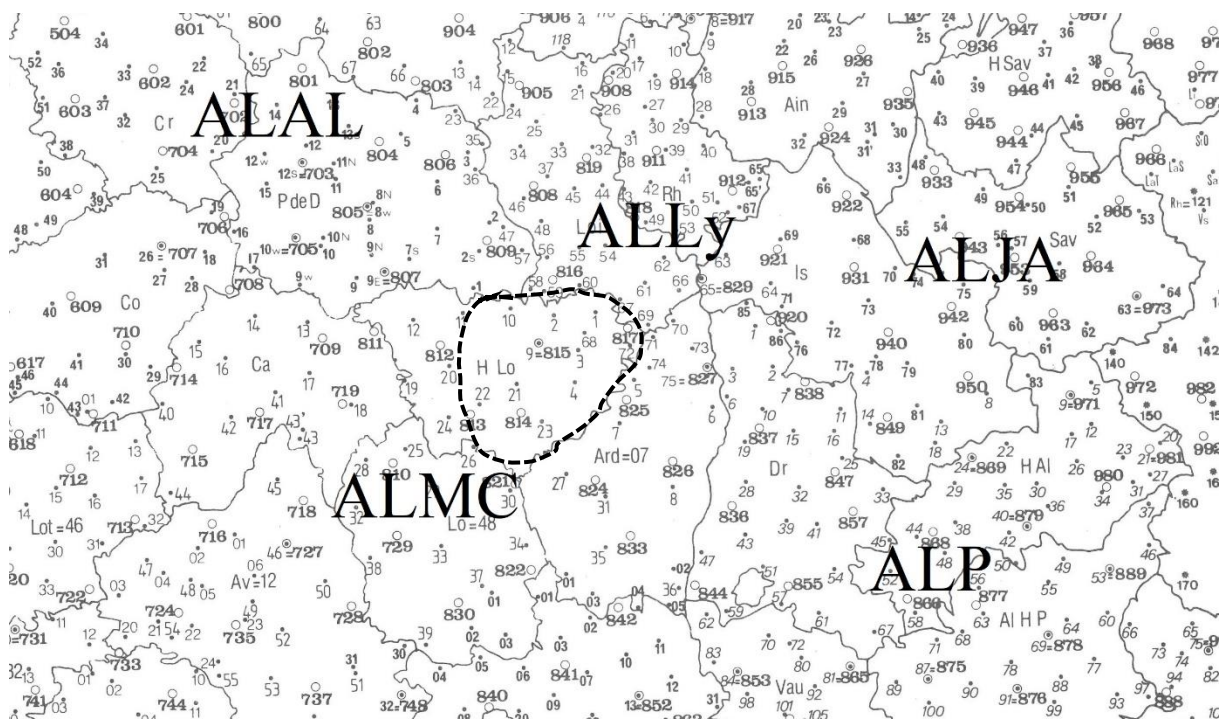


Figure 5. Le domaine vellave dans la carte dite de Grenoble (1982)

1.3.3. Résultats attendus

Au terme de cette enquête et dans le cadre de la procédure détaillée dans cette introduction, nous devrions être en mesure de fournir les éléments suivants :

- a) Un panorama des caractéristiques diasystématiques des textes vellaves ;
- b) une histoire sociolinguistique des textes occitans du Velay, en essayant notamment de mettre en lumière quels domaines scripturaux sont investis par l'occitan et quelles caractéristiques linguistiques paraissent constitutives des genres attestés ;
- c) une description approfondie au sujet des faits de langue retenus ;
- d) les grandes lignes pour saisir l'intégration de l'occitan textuel vellave dans le diasystème linguistique galloroman ;
- e) un bilan critique des pratiques philologiques que suppose un corpus construit sur une base géo-historique.

2. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : inventaire critique et chronologique

CensChom

Censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : XII^e-XIV^e siècles (?)

Espace : Chomelix (?) (cne, canton de Craponne-sur-Arzon, arr. du Puy-en-Velay, à 24 km au nord du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : plusieurs seigneurs, dont le seigneur de Roche-en-Régnier et probablement les barons d'Allègre.

Scribe : ?

Genre textuel : censier (autonymes *lieve*, *terarius*)

Contenu : état des cens en argent et en nature perçus pour les mandements de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix (auj. cne de Bellevue-la-Montagne, canton d'Allègre, arr. du Puy-en-Velay)

Langues : la partie la plus ancienne est en occitan ; les ajouts postérieurs sont en occitan et en latin.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Paris, Bibliothèque nationale de France, nouvelles acquisitions françaises 4986. On ignore la voie d'entrée du document. Inventaire Omont (1900 : 268) : « 4986. Censier de Chomelix et de Saint-Just en Velay. XIV^e siècle. Parchemin. 48 feuillets. 242 sur 165 millimètres. Demi-reliure. » Le premier folio du registre est un réemploi, car on trouve au verso un texte notarial latin en partie effacé. Au recto (côté chair), on peut lire l'intitulé français : *Lieve de 1200 de Chomilli et St Just en patois auvergnat ou sont la plus part des droits de dixme et autres* avec une écriture du XVIII^e siècle. Le parchemin a de nombreux trous qui dénotent une qualité médiocre du support. Le feuillet 39 présente une large déchirure latérale. Les folios 6, 17 et 40 sont indépendants et ont été collés à des feuillets en papier insérés dans les cahiers. La plus grande partie du censier est l'œuvre d'un seul scribe. On voit que ce même scribe a complété ou corrigé le texte, mais la plupart des nombreux ajouts (environ deux cents) sont dus à d'autres mains qu'il est souvent difficile de distinguer entre elles et de dénombrer de

façon sûre. La première main est très bien lisible, tandis que les autres sont marquées par davantage de cursivité et sont de plus petit format. On distingue facilement *t/c* et *u/n* pour la main la plus ancienne, moins pour les postérieures. Ces additions paraissent nettement postérieures d'après leur morphologie. Les rubrications sont seulement l'œuvre du premier scribe.

Éditions : Morlet (1978a = DOM CensChomM) ; comptes rendus : Tuailon (1978), Baldinger (1982), Sindou (1983). Édition partielle : Gourgaud (1983 : 17-22 ; paragraphes 329 à 406, sauf 333, 344 et 367 qui sont en latin), d'après Morlet (1978a).

Bibliographie : Morlet (1978b), Chambon/Olivier (2000 : 110), Baldinger (2003), DOM CensChom, PatRom CensChomelix

Bibliographie complémentaire : Pontvianne (1908), Payrard (s.d.), Paul (1908, 1923, 1927), Saby (1976, 1983), Forestier (1985), Thomas (1998 : 64, 116)

Présentation du texte

Chomelix et Saint-Just-près-Chomelix sont deux bourgs situés au Moyen Âge sur l'ancienne *via Bolena* qui rejoint Lyon à Bordeaux par le Massif central. Chomelix se situe à la limite nord-ouest avec le diocèse de Clermont, au bord de l'Arzon, affluent de la Loire. Il est, au Moyen Âge, constitué de deux bourgs distincts, Chomelix-le-Haut et Chomelix-le-Bas, chacun pourvu d'un château. Les deux sont détruits par les vicomtes de Polignac en guerre contre l'évêque qui en est le suzerain, entre 1162 et 1171. En 1222, la partie haute passe aux mains de la famille d'Allègre, puissants barons installés à Allègre, à 10 km au sud-ouest, dont les possessions s'étalent sur toute la frange nord-ouest du Velay. Cette famille perdure jusqu'au XIV^e, où elle est supplantée par les Tourzel. La partie basse revient aux seigneurs de Chalencon. Saint-Just-près-Chomelix, renommé Bellevue-la-Montagne sous la Révolution, se situe 5 km plus au sud, sur un plateau. Son château appartient à la famille Saint-Just au plus tard en 1175, avant d'être, comme Chomelix-le-Haut, absorbé par la baronnie d'Allègre au cours du XIII^e siècle. Chomelix et Saint-Just apparaissent dans le censier comme deux mandements distincts.

La datation du texte apparaît fort complexe : la date de 1204 donnée par Marie-Thérèse Morlet n'apparaît en réalité que dans un ajout tardif du feuillet 48, très composite. Par ailleurs, cette date apparaît dans une partie latine (*Anno Domini M^o CC^o IIII^o in dominica ante festam Beati Mathei apostoli fuit* [lacune]), alors que le premier scribe emploie exclusivement l'occitan. La majorité des rajouts (environ 70 %) étant en latin, il est vraisemblable que la date

de 1204 corresponde plutôt à une des mises à jour du censier, ce qui signifie que la strate la plus ancienne est antérieure à cette date et donc vraisemblablement du XII^e siècle.

Marcel Saby (1983 : 174-175) a cherché à identifier les bénéficiaires du censier : il relève au feuillet 19v la mention *pro domino Bertrando de Seyssac* (voir aussi *dominus B.* au feuillet 5v). Son étude ne prenant pas suffisamment en compte l'aspect stratigraphique du document, il a recherché en vain un Bertrand de Sayssac dans la maison d'Allègre, qui n'a probablement pas encore annexé les deux seigneuries de Chomelix et Saint-Just au moment de la rédaction la plus ancienne du censier. On ne dispose en réalité d'aucun élément interne suffisamment explicite pour déterminer chronologiquement les différentes strates textuelles.

Le lieu de rédaction du censier n'est pas évident. Le plus probable est qu'il ait été rédigé à Chomelix même par des officiers dépendant des différentes seigneuries qui se sont succédé.

Le censier, qui est auto-désigné en français comme *lieve* (fol. 1) et en latin comme *terarius* (fol. 47v), est organisé d'abord en fonction de la nature du cens à prélever, en nature ou en argent, ce dont rendent compte les rubriques : par ex. au fol. 2 *Aiso es lo ces de la segel*. Ensuite, à l'intérieur de chaque rubrique, les censitaires apparaissent d'après leur lieu d'habitation (fol. 2 : *A las Esclachas*, puis *A Fronnac*)⁷¹. M.-T. Morlet dénombre en tout trois cent quatre-vingt censitaires de Chomelix et de Saint-Just. Le seigneur bénéficiaire n'est pas nommé explicitement (par ex. *Aiso so lhi ort que so a la ma de mo senhor* fol. 31), sauf le seigneur de Roche-en-Régnier (*dominus de Ruppe* fol. 2, 10, 15v). Des cens sont également versés au bailli (*bayle* fol. 29v) et à l'officier chargé de la levée de l'impôt (*chassipol* fol. 30v). M.-T. Morlet a étudié la toponymie du censier (1978a : 12-14) : une carte topographique des lieux cités dans le censier montre une aire compacte avec une zone de plus forte densité formant un cercle d'une dizaine de km de diamètre autour des deux bourgs principaux.

Pour l'analyse linguistique du texte, il est fondamental de distinguer la rédaction la plus ancienne (*CensChomA*) des rédactions postérieures (*CensChomB*). Ces strates présentent des différences linguistiques notables dont nous rendrons compte ci-dessous. D'un point de vue sociolinguistique, on remarque que le scribe le plus ancien emploie exclusivement l'occitan. Dans les rédactions postérieures, le latin est quantitativement dominant, mais l'alternance codique latin-occitan obéit à des principes pragmatiques récurrents, et notamment :

- Dénomination des censitaires principalement en occitan : *in tota villa pro afario deus Amistos* (fol. 5)

⁷¹ Sur le détail des cens, nous renvoyons à Saby (1983 : 198-205).

- De même pour les toponymes : *pro vestitione facta de novo et pro domo sua* del-Pont Arlenches (fol. 5v)
- Les formations anthroponymiques binominales autorisent une alternance codique de type : *Philippus* de-Fronnac (fol. 5v)
- Statalismes : *Hoc percipit bajulus* de bayliatge (fol. 2v). On peut faire entrer dans cette catégorie les noms de mesure du type *a la dreyta mezura* (fol. 4) ou *IX cartos frumenti* (fol. 5v), sauf si une conversion est possible (*a mezura* ~~par~~ <magna> ; *Andreus, I emina* <ad rectam> ; occ. *cartoneira* → lat. *cartoniera*).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

L'édition que nous proposons diffère de celle de M.-T. Morlet, rigoureuse sur le plan graphique, sur les points suivants :

- Il nous paraît indispensable de mieux rendre compte de la stratigraphie du texte en différenciant dans la mise en page la couche originelle toujours bien identifiable (CensChomA) et les ajouts postérieurs réunis sous une étiquette unique (CensChomB). D'un point de vue pratique, le texte B est donné entre chevrons (<_>) et avec une marge à gauche, sauf si l'ajout est intégré à la première strate. Il est souvent difficile de distinguer les mains postérieures et nous renonçons à proposer une chronologie des différents ajouts. En revanche, lorsqu'on peut assez nettement les distinguer, ils apparaissent dans des paires de chevrons distinctes (par ex. <Dominus removit II cartos.> <Per-lo-moli.>). Dans le document, les ajouts apparaissent, selon les possibilités laissées aux scribes, au-dessus, en dessous ou à côté du texte principal, mais nous éditons en principe ces ajouts en dessous de la partie à laquelle ils se réfèrent.
- Contrairement à M.-T. Morlet, nous limitons l'emploi de la ponctuation forte à l'intérieur de chaque paragraphe pour davantage rendre compte de la dynamique textuelle induite par l'usage de la conjonction *e/et*. Nous introduisons une virgule entre le référent topique et l'énonciation du montant et de la nature du cens, considérés comme les éléments rhématiques.
- En raison du haut degré de *code-switching* dans les parties postérieures, le développement des abréviations pose plusieurs problèmes :
 - L'abréviation <s.> paraît toujours renvoyer à occ. *sou/sol* et <sol.> à lat. *solidus*.
 - <st.> renvoie systématiquement à occ. *sestier* et <sex.> à lat. *sextarius*, mais la valeur de <sest.> est parfois incertaine, car cette abréviation apparaît

fréquemment en contexte entièrement latin. Nous la développons en occitan ou en latin selon les contextes.

- <l.> est employé en contexte occitan et renvoie univoquement à occ. *liura* et <ibr., libr.> à lat. *libra*, mais la valeur de <lb.> avec un segment occlusif bilabial, donc de type savant, pose un problème car l'abréviation apparaît dans différents contextes linguistiques. Nous faisons le choix arbitraire de considérer cette abréviation comme latine, y compris dans des syntagmes pleinement occitans du type :
 - P. Faures, I demeya *libram* e outra *per* la filhada
- L'abréviation <galh.> est considérée comme pleinement occitane pour *galhina*, mais <gall.> est ambiguë. Nous éditons la forme développée en caractères romains ou en italique selon le contexte linguistique.

En outre :

- Nous suivons M.-T. Morlet qui interprète l'abréviation <m.> comme une forme aphérésée de *emina*.
- L'adjectif *gran* est intéressant à relever d'un point de vue philologique, car il peut se présenter au féminin sous la forme épïcène *gran(t)*, mais également sous la forme analogique *granda*. L'abréviation <gran.> nous paraît à ce titre devoir être développée sous la forme *granda*.

Corrections

- 13v *paucha*] *plaucha*, qui paraît être une cacographie.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- CensChomA se distingue de la plupart des autres textes vellaves par une absence fréquente de <-t> en position finale : *afranchimen* (15v) n.m. 'exemption d'une servitude féodale', *fon* (11, 31v) n.f. 'fontaine, source', *mandamen* (2, 7, 28v) n.m. 'circonscription administrative, châtellenie', mais *mandament* (22v, 28), *remanen* (21) n.m. 'l'autre partie d'un tout, reste', *gran* (3) adj., *pren* (30v) 'prendre.PRS.3PL', *atretan* (21, 29) adv. 'autant', *davan* (9, 28) adv./prép. 'devant', *solamen* (31) adv. 'seulement', NL *San Just* (33) ; en revanche le lexème issu de HORTU est le plus souvent graphié *ort* n.m. 'jardin', mais on relève aussi *or* (9v, 10v, 11, 36).

Les scribes des strates postérieures notent davantage <-t> : par ex. *grant* (3v, 14v), *prent* (27v), mais *pra* (23) n.m. ‘pré’.

- Même tendance pour <-p> : CensComA *cham* (2, 35v) n.m. ‘champ’, mais *champ* (3) ; CensChomB *champ* (6, 45v).
- */-k-/ présente un double traitement : *vegaria* (A 2, 27) n.f. ‘territoire soumis à la juridiction du viguier’ (< VICARIA), *la Chanal vegairal* (A 12v), mais *veiaria* (A 10, 13v), sans qu’il soit possible de déterminer avec certitude la valeur de <i> ; de même *peias* (A 29v, B4 2v), *peiatz* (B 35, B 39v), *pegas* (B 32) n.m. ‘mesure de capacité pour les céréales’ (cf. FEW 8, 425b, PĪCĀRE) ; pour PACARE, l’issue est uniformément notée <i, y> : *paia* (A 4, 15), *paya* (A 15) ‘payer.PRS.3SG’, *paia* (A 19) INF.
- CensChomA présente le traitement héréditaire de */k + a/ dans *chasal* (39, 44) n.m. ‘enclos ; terrain’, tandis que CensChomB *casal* (38, 45v) est un emprunt.
- Dans CensChomA, /k/ est noté est principe <lh> : *filha* (13 38) n.f. ‘fille’, *molher* (8v) n.f. ‘épouse’, NL *Molhada* (15v), mais le digramme <hl> est fréquent : *fihl* (38), *fihls* (7, 9v) n.m. ‘fils’, amalgame *ehl* (12v), NP *Montehl* (2), NP *Champehls* (2v) ; dans CensChomB on relève un plus grand nombre de solutions graphiques : *talias* (48v) n.f.pl. ‘sorte d’impôt, taille’, *molier* (45v) ; <ly> *Monlyada* 15v ; <lhy> *velhya* 7 adj. fém. ‘vieille’, NL *Monlhyada* 28 ; <yl> *Champeyl* 17, rarement <lh> *talha* (39v).
- La forme *galhina* (22v, 23v) n.f. ‘poule’ avec latérale palatale est attestée dans FEW 4, 38b, GALLĪNA en Haute-Auvergne et dans le Lot.
- La séquence <hn> dans CensChomA doit noter /jn/ dans NL *Sahnt Agregol* (18) et *mehns* (15) adv. ‘moins’ ; cf. CensChomB *meyns* 18v, supposant un étymon *MINIUS avec anticipation du yod (voir FEW 6/2, 129a, MĪNUS).
- Les issues de SANCTU présentent des formes avec et sans segment palatal : CensChomA *Totz sanhs* (19), mais *Sant Andreu* (20v).
- La notation de /j/ en coda est plus souvent <i> dans CensChomA (*mais* 7, *fraire* 2v, *dreita* 13, *maiso* 7, *cartoneira* 36 ; mais *frayres* 25, *cartoneyra* 36) et plus souvent <y> dans CensChomB (*mays* 4v, *frayre* 4v, *dreyta* 13, *mayzo* 16v).
- La forme sans segment palatal en coda *mazo* (B 40v) n.f. ‘maison’ (< MA(N)SIONE) est également attestée dans CartTempPuy.
- Le lexème *revire* (CensChomB 23) n.m. ‘regain’ sans segment labio-vélaire (< REVĪVĒRE) n’est pas attesté ailleurs dans le corpus.
- Un autre phénomène d’anticipation graphique se produit avec /s/ de flexion seulement dans CensChomB : *curazt* (B 38) n.m. curé, mais *curatz* (CensChomA 38), *prazt* (B

18v) n.m. ‘pré’, NP *Girauzt* (B 5v, 18), NP *Rotbezt* (B 42), mais *Rotbertz* (CensChomA 42v), NL *Chasalez*t (B 18).

- Le NP délexical issu de FABRU présente tantôt l’attaque branchante conservatrice /br/ (*Pons Fabre* 8), tantôt une resyllabation en /wr/ (*Pons Faures* 23), qui est la forme héréditaire. Dans les phrases *Lo fabre que ac la filha de Jaquet* (20) et *Lo faures que ac la filha de Jaquet* (13), l’interprétation comme lexème ou comme NP avec description définie est délicate.
- Le composé *chapmas* (A 35v) n.m. ‘maison principale’ (< CAPUT MA(N)SU) est également graphié avec assimilation régressive de l’occlusive bilabiale dans *chammas* (A 33).
- La prép. *juxta* (B 39) présente un <x> latinisant absent de A (*justa* 39).
- On relève la coprésence de formes diphtonguées et de formes non diphtonguées pour l’issue de PÖDIU, les NL étant davantage conservateurs : CensChomA *puoy de Poy meja* (2), *puoy d-Alauzier* (5) ; *pel puoy de Puoy meja* (8), *Poy Alauzeyr* (24) ; CensChomB *Poy Alauzer* (8v).
- Pour l’issue de ŌVU, CensChomB *heus* (29) n.m.pl. ‘œufs’ présente la délabialisation attendue dans les parlers du nord de notre domaine (cf. ALMC 581 pt 4, 21 [ew], 9 [jew]), stade non atteint dans A (*uos* 29).
- L’issue du suffixe -ARIU présente la forme masculine asymétrique <-ier> dans CensChomA (*sestiers* 2, *deniers* 18v) et symétrique du fém. /'ɛjr/ dans CensChomB (*celeyr* 45v ; cf. *ynteyr* 45v).
- La forme *foyc* (B 27v) n.m. ‘foyer fiscal’ (< FOCU) présente une interversion graphique du segment palatal (cf. CensChomA *fuoc* 39v).
- Dans l’issue de lat. DIMĪDIU : la voyelle atone est systématiquement <e> dans CensChomA (*demei* 13, *demeia* 23v) adj. ‘demi’ et <i> dans CensChomB (*dime*i 13v, *dimey* 6, *dimeia* 23v, *dimeya* 28).
- Le scribe de A montre une forte propension à la mécoupure de /a/ initial des lexèmes avec le dét. défini élidé : *l-a_far* (15) n.m. ‘propriété rurale’ (DOM *affaire*), *l-a_franchimen* (15v) n.m. ‘exemption’ (DOM [*afranchimen*]).
- On relève l’indéfini masc. pluriel nominatif *tuti* (CensChomA 34v), analogique de *TOTTI (cf. Crescini 1926 : 95).
- Dans CensChomA, la prép. locative *en* connaît la chute du -n final (*e martz* 19), trait archaïque partagé avec CartTempPuy.

- En morphologie verbale, la terminaison de 3PL présente une variation /-n, Ø/ dans CensChomA, la chute de -n étant plus fréquente : *devo* (4v, 19), *devon* (31), *solon* (12v), *teno* (27), *valon* 18, *so* (8, 9, 10v, 22v, 24, 31), *son* (19), *foro* (38). Les scribes de CensChomB notent presque seulement <-nt> : *paiont* (18v), *devont* (18v), *sont* (19v) ; il est à noter qu’au fol. 9v un scribe a corrigé le texte de CensChomA en *so<nt>*. À la classe A, les terminaisons atones présentent dans CensChomA des variantes /a, o/ : *paian* (4), mais *paion* (4v, 15).
- La préposition *au* (16v, 19v, 36, 44), allomorphe de *ab* (8v, 11), a été étudiée par Chambon (1996a : 76-78) et peut être tenue comme un diatopisme morphologique du nord du domaine vellave.
- Dans CensChomB, on relève la forme *tenier* (41) ‘tenir.INF’, isolée au sein du corpus ; cf. *tenir* (B 12v).

Lexique

- *apendaria* (CensChomA 14v) n.f. ‘dépendance’ : TGO s.v. *apendaria* montre une diffusion régionale en Languedoc oriental et septentrional, Auvergne et frpr. occidental.
- *cartarenche* CensChomA 10v, *cartarencha* A 10v, *cartairencha* A 33v, 37, *cartayrencha* A 11v, *cartarenchas* B 3 n.m. et f. ‘mesure de grain’, Ø DOM et FEW 2, 1425b, QUARTUS.
- *chassipul*, *chassipos* (30v) n.m. ‘officier chargé de la levée des impôts’, Ø DOM et FEW, TDF *chaspoul* sans indication géographique, mais donné comme NP du Dauphiné. Le lexème est en revanche bien attesté en fr. : Gdf 2, 30 *chacipol*, DMF *chacepol* ; pour le frpr. DocLing docAin002 *chacipouz* ; Du Cange *cacepollus*.
- *damaisi* (CensChomA 21) adv. ‘de plus’, ajouter à DOM et FEW 6/1, 29a, MAGIS.
- *fayta* (CensChomB 43v) n.f. ‘pièce de terre’, ajouter à FEW 3, 352b, FACÈRE.
- La forme nominative *neatz* ‘neveu’ (CensChomB 18) est isolée dans le corpus ; ailleurs type *nebot* (A 12), seul attesté dans les dialectes modernes, et la forme nominative *neps* jusqu’au début du XV^e s.
- *peda* (A 44, B 16v) n.f. ‘pièce de terre’ présente un segment intervocalique occlusif attesté également à Vinzelles (FEW 8, 117b, *PĚDA ; DOM *pea*) ; la distribution du lexème semble dessiner une aire d’orientation nord-occitane et francoprovençale.
- *permutansa* (A 16v) n.f. ‘échange’, ajouter à DOM et FEW 8, 252v, PERMUTARE.

CartChamalières

Cartulaire de Chamalières-sur-Loire

Inventaire Nauton (1974) : n°1. 1082. Sommaire d'un acte de vente.

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : *ca* 1200

Espace : Chamalières-sur-Loire (cne, canton de Vorey, arr. du Puy-en-Velay, à 19 km au nord-nord-est du Puy-en-Velay)

Lieu d'écriture, auteur : prieuré Saint-Gilles de Chamalières

Scribe : Gilbert de Mézères ou Durand Coiro, moines du prieuré

Genre textuel : vente sous forme de notice

Contenu : vente par Umbert Airaud d'une mule à Ebrard, prieur de Chamalières, et donation de plusieurs terres avec leurs bénéfices

Langues : occitan (et peut-être éléments latins pour les unités monétaires)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 362 J. Le texte occitan se trouve dans le cartulaire du prieuré de Chamalières-sur-Loire, constitué d'un volume en parchemin relié de 252 × 180 mm. Ulysse Chevalier (1884 : IX-X) décrit ainsi le volume : « C'est actuellement, dans une reliure du siècle dernier, due sans doute aux soins du prieur Pierre de Lamée, un volume en parchemin, haut de 24 et large de 17 cent. Il offre deux paginations : l'une contemporaine de l'inscription des rubriques, par feuillets numérotés au verso ; l'autre, par pages, établissait déjà la disparition des huit premiers feuillets. Le relieur a maintenu une interversion regrettable des cahiers ou quaternions. [...] Les pages ont de 18 à 27 lignes, avec titres et initiales en vermillon. Entrepris sur l'ordre du prieur Pierre de Beaumont, ce cartulaire fut continué par Gilbert de Mézères sous Pierre Servissac et terminé sous Raymond de Mercœur par Durand Coiro, qui fut plus tard lui-même à la tête du prieuré ». Le volume composite présente plusieurs mains, témoignant de différentes étapes de rédaction. Le premier feuillet porte le titre moderne suivant : *Cartulare Chamaliarum a Petro de Lamêe Carcassonensi, nunc priore, sumptibu et vigilantia recuperatum anno Dⁿⁱ 1733, regni hujus 18*. Ce prieur a inséré une table incomplète à la fin du volume, dans laquelle il note : *Contenu*

du present liuvre par moy acquis de M^s Nolhac, abbé de St Vosy, au prix de 36 l. en 1733. [...] Sans ce carthulaire egaré durand long temps et que je n-ay recouvert que par hasard en 1733 a la vente des meubles de l-abbé de St Vosy au Puy, je n-aurois pas rapellé bien des droits dont mes derniers predecesseurs n-ont pas jouy. Au XVII^e siècle, le bénédictin de Saint-Maur Claude Estiennot semble l'avoir consulté pour la rédaction de son volume manuscrit consacré au diocèse du Puy (*Antiquitates in diocesi Vallavorum seu Podiensi et Aniciensis Benedictinae*, 1676 ; Paris, BnF, lat. 12749). Le cartulaire a été édité par Fraisse (1871) puis par A. Chassaing (1895). Ulysse Chevalier a dressé dans son édition du cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier (1884) les *errata* de l'édition de Fraisse. Il y précise également que le manuscrit est devenu la propriété de l'évêché grâce au don de M. Lacombe, maire de Saint-Étienne-Lardeyrol. La seconde édition du cartulaire de Chamalières par Augustin Chassaing, mort en 1892, est parue posthume grâce aux soins d'Antoine Jacotin, qui localise également le manuscrit aux archives de l'évêché du Puy, et où ce dernier déplore les « soins jaloux et méfiants qui entourent ce document » (Chassaing 1895 : II). Framond *et alii* (1998 : 392) notent pour leur part que, « l'histoire se répétant, le cartulaire a disparu une seconde fois après sa publication au siècle dernier, et l'on ne saurait aujourd'hui indiquer son lieu de conservation, s'il existe toujours ». Cette disparition doit être mise en rapport, d'après le père Michel Cubizolles, responsable des archives historiques du diocèse du Puy⁷², avec l'affaire des « inventaires », au moment de la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, le document ayant été probablement caché (voir aussi Cubizolles 2005 : 429-432). Sa réapparition récente (date d'entrée aux archives départementales de la Haute-Loire : avril 2008 ; provenance : évêché du Puy) autorise la révision de la notice de la base CartulR, établie d'après Stein (1907). L'édition de Chassaing (1895) tente de reconstruire le cartulaire dont plusieurs cahiers ont été intervertis apparemment au moment de la reliure. La partie où se trouve le texte occitan n'est pas foliotée, mais présente une pagination moderne. Le texte est à la page 199.

Éditions antérieures : Fraisse (1871 : 119-120, pièce n°362), *errata* dans Chevalier (1884 : XLVII), Chassaing (1895 : 160-161, pièce n°331), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 54) d'après Chassaing (1895), Gourgaud (1983 : 14) d'après Rouchon (1933-1938).

Bibliographie : Martin (1974 : 353), Chambon (2000b : 244), Chambon/Olivier (2000 : 109), Martin (2001 : 178) ; CartulR <<https://telma-repertoires.irht.cnrs.fr/cartulr/notice/7935>>

⁷² Communication personnelle.

Bibliographie complémentaire : Theillièrre (1875), Pontvianne (1904), Kloutz (1973 : 27-67), Arneodo/Framond/Lauranson-Rosaz/Sanial (1997), Ø Belmon/Vielliarde (1997).

Présentation du texte

Situé sur les rives de la Loire, le bourg de Chamalières-sur-Loire abrite aujourd'hui encore l'église du prieuré Saint-Gilles, filiale de la puissante abbaye Saint-Chaffre du Monastier, fondée vers environ 950. Les évêques et seigneurs vellaves dotèrent richement le prieuré et, à la fin du XI^e siècle, on y dénombre une trentaine de moines. Sa puissance apparaît également à travers le fait que le prieur, au même titre que l'abbé de Saint-Chaffre, faisait partie pour le clergé des États du Velay. D'après Pontvianne (1904 : 37-41), c'est sous Ébrard que le prieuré prend son essor : on le voit notamment richement possessionné par l'évêque Adhémar de Monteil et, de son côté, le prieur mène une politique très active d'annexions. La toponymie du texte occitan renvoie à la topographie immédiate du prieuré : *Manz*, auj. Mans, cne de Roche-en-Régner, à 1,5 km au nord-ouest de Chamalières ; *Sanctinac*, auj. Saintignac, cne de Retournac, à environ 5 km à l'est.

La datation de Nauton (1974) reprend celle de Chassaing (1895) et paraît déterminée d'après le moment de l'action juridique proprement dite, c'est-à-dire sous le priorat d'Ébrard (voir Chassaing 1895 : IV), mais elle n'est pas justifiée explicitement. Il faut cependant préciser qu'en 1082 Ébrard est déjà prieur, donc cette date ne peut pas constituer un réel *terminus a quo*. La datation du priorat d'Ébrard par Chevalier (1884 : XLI : 1082-1087) n'est pas justifiée non plus. Si l'acte original date avec certitude de la fin du XI^e siècle, le texte occitan est nécessairement postérieur à cette période puisqu'il s'agit clairement d'une notice, ce que Pierre Nauton avait compris en employant le terme de « sommaire ». La date de rédaction de la notice n'est pas précisée. On sait d'après des éléments internes que la rédaction du cartulaire de Chamalières a été entreprise en 1162 sur ordre du prieur Pierre de Beaumont (1162-1172) et terminée sous Raimond de Mercœur (1212-1213), soit pendant une cinquantaine d'années. On connaît même le nom de certains des rédacteurs : Gilbert de Mézères vers 1180-1200 et Durand Coiro vers 1212-1213 (Chevalier 1884 : IX). Les textes du cartulaire sont en principe des notices latines, présentant des traits génériques caractéristiques et marquant de nettes ruptures énonciatives et textuelles par rapport aux actes originaux (les numéros renvoient aux pièces dans l'édition de Chassaing 1895) :

- Absence de formulaire, notamment invocation et formule de dévotion.
- Auto-désignation générique, métadiscours : *cartulam* 101, *presenti cartule* 107 ; *Facta vero fuit ista donatio sub hac forma verborum* 195 ; *Quod memoria indiget*,

ne tradatur oblitui, scripture debet testimonio confirmari 173 ; *cum memoria digna sunt* 23.

- Inscription du rédacteur à l'aide des personnes 1SG ou 1PL : *describere cupio, debemus confirmare* 23 ; *Futuris et presentis notum fieri volumus quod* 113.
- Désignation des disposants aux personnes 3SG ou 3PL : *Umbertus quidam* 205.
- Emploi de tiroirs verbaux spécifiques : acte juridique au passé simple (*donavit* 26, 52, *donaverunt* 101, *abjuravit et dimisit* 173, *fuit factum* 205), souvent en relation avec l'indicatif imparfait (*Pontius Nauta dereliquit Deo et Beato Egidio et fratribus in hoc loco degentibus decimam et comandam et omnem consuetudines omnes quam habebat in manso de Varenis de Bausaco* 113).
- Régime historique : ablatif absolu (*Philipo regnante* 26, *regnante Filipo rege* 32) ; propositions temporelles (*dum W. esset abbas monasterii Sancti Tehofredi et Ebrardus prior Camalarium* 32) ;
- Et, d'une façon assez générale, brièveté du texte.

Le texte occitan constitue une exception linguistique remarquable au sein du cartulaire. S'il est génériquement proche des notices latines, avec un dispositif discursif similaire (par ex. emploi du passé simple à la personne 3SG rappelant l'acte juridique : *vendet, donet*), il manifeste une brièveté encore plus marquée. Si sa datation absolue n'est pas possible, on peut toutefois observer, d'après l'édition de Chassaing (1895), une rupture linguistique assez nette à partir du folio 96, à savoir la multiplication assez sensible de lexèmes et de syntagmes romans, alors que seule l'onomastique était en occitan dès les plus anciennes pièces. Le seul texte pleinement occitan du cartulaire se situe dans la partie finale du manuscrit, qui est probablement la partie la plus récente, la dernière pièce datant de 1213. On peut conjecturer que la rédaction de la notice occitane est une forme d'aboutissement de la mise par écrit de la langue vernaculaire. La période de rédaction est donc antérieure à 1213, mais nettement postérieure à 1162, soit, de façon large, *ca* 1200.

Si cette notice, souvent considérée comme le plus ancien texte occitan vellave, constitue effectivement une exception linguistique dans le cartulaire de Chamalières, elle rend compte d'une élaboration scripturale déjà achevée dans les années 1200. La situation sociolinguistique de l'Auvergne a permis l'émergence de textes administratifs occitans au cours du XI^e siècle (cf. Chambon 2000b : 244), mais force est de constater que ce texte ne peut pas constituer la preuve d'une telle précocité de l'écrit pleinement occitan pour le Velay, où la tradition scripturale latine paraît suffisamment puissante pour limiter l'emploi de la langue vernaculaire.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous considérons l'abréviation <sol.> comme latine, développée en *solidos*.
- Nous développons <den.> en *deneir* d'après le suffixe du NL *Verdigeir*.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *quartum* (4) n.m. 'revenu correspondant au quart de la production d'un terrain' : la description définie avec un article semble indiquer un lexème occitan malgré la graphie latinisante.
- *vineais* (1) n.m.pl. 'terrains plantés de vignes' : à propos du digramme <ne> pour noter /ɲ/, Brunel (1926 : 495) note que « la forme se rencontrant si souvent dans les textes qui ne mélangent pas le latin au provençal, on est forcé de la considérer comme un mot d'usage vulgaire. » En revanche la présence d'un segment <i> est isolée.

Syntaxe

- On peut observer la montée de l'anthroponyme du syntagme prépositionnel marquant le bénéficiaire dans :

vendet I mul Ebrard al-prior (1)
vendit un mulet Ébrard à=le=prieur
'il vendit un mulet au prieur Ébrard'

Lexique

- *appendaria* (2, 4), PL *appendarias* (3) n.f. 'petit domaine agricole dépendant d'un autre domaine' est un diatopisme lexical dont l'aire d'implantation d'après TGO s.v. *apendaria* s'étend de l'Hérault au Puy-de-Dôme, ainsi qu'en francoprovençal ; à noter la consonne double latinisante <pp>.
- *monzia* (5) n.f. 'état monastique' est principalement attesté en Languedoc d'après TGO s.v. *monezia*. Le lexème présente comme pour l'occurrence relevée par Carles (2017 : 489) l'emploi du digraphe <zi> pour noter /dz/, mais cette valeur phonographique n'est pas attestée ailleurs dans le corpus.

CartTempPuy

Cartulaire des Templiers du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°2. Ca 1170-ca 1220. Le manuscrit de Chantoin

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : XIII^e siècle ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : commanderie templière du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : donations et ventes sous forme de notices

Contenu : donations et ventes au profit des Templiers du Puy

Langues : une charte copiée est en latin, avec une confirmation en occitan. Les notices sont principalement en occitan, sauf le protocole initial en latin et éventuellement l'introduction des témoins et des garants.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Lyon, archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1743. Inventaire Guigue/Faure (1932 : t. 2, 203). Les documents issus des commanderies templières ont été réunis avec ceux des commanderies hospitalières dès le XIV^e siècle, puis déposés à la commanderie Saint-Georges de Lyon au XVII^e siècle. Malgré des dispersions, l'essentiel du fonds est resté sur place, puis est entré aux archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon. Le rouleau dit de Chantoin est constitué de quatre peaux cousues, de dimension 1650 × 350 mm. La première peau est plus étroite (320 mm) et a été retaillée au bas pour permettre la jonction avec la peau suivante. On distingue nettement deux mains, à l'écriture soignée : la première main occupe toute la première peau, que souligne aussi une encre plus claire. La seconde main a rédigé les textes des trois peaux suivantes. Pour cette seconde main, des variations plus ou moins sensibles de l'aspect de l'encre suggèrent des temps de rédaction différents et des reprises. Au bas de la dernière peau se trouvait un sceau. Au verso de la première peau on trouve, dans une écriture moderne, les marques de classement émanant probablement de la commanderie Saint-Georges, qui rattache le rouleau à l'Ordre hospitalier Saint-Jean du Puy. D'un point de vue paléographique, plusieurs

phénomènes peuvent être observés. Les scribes soulignent quasi systématiquement (i) les noms des disposants et du destinataire, qui est toujours l'ordre du Temple ; (ii) l'objet de l'acte, qui peut être le don d'une terre, l'annulation d'une dette en échange d'une terre, etc. ; (iii) la date de l'acte, le cas échéant. Une ponctuation est massivement employée. Il s'agit essentiellement de points marquant les groupes syntaxiques. Cette ponctuation se révèle particulièrement précieuse pour l'éditeur dans la partie énumérant les témoins. Plus rarement, le scribe emploie le *punctus elevatus* qui marque une pause syntaxique de rang inférieur. Des lettres en capitales sont très fréquentes et ont clairement une fonction syntaxique, textuelle et démarcative : elles apparaissent en principe après les points et elles notent les articulations principales du texte (par ex. notification-exposé-dispositif-énumération des témoins) ou permettent de signaler les anthroponymes à partir du premier des deux noms. Par ailleurs, les scribes distinguent assez nettement le *n* et le *u*, ainsi que le *t* et le *c*. On éditera avec assurance tantôt *milicie* tantôt *militie*. Le *i* est dimorphique : il apparaît souvent avec une haste plus longue et brisée vers la gauche, de la même apparence que la capitale. Cette variation graphique n'a cependant pas de rôle morphophonologique, puisque chacune des deux formes peuvent noter /i/, /dʒ/ ou /j/.

Éditions antérieures : Chassaing (1882 = Stein 1907, n° 2037) ; édition partielle dans Jacotin (1898-1906 : t. 1, 113), Fabre (1911 : 169), toutes d'après Chassaing (1882)

Bibliographie : Mège (1887 : 433-434), Brunel (1922 : 353), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 54), Martin (1974 : 353), Chambon/Olivier (2000 : 112) ; ALMC (1975-1963 : t. 4, 26) ; base CartulR <<https://telma-repertoires.irht.cnrs.fr/cartulr/notice/5644>>

Bibliographie complémentaire : Allard (1672), Vial (1975 : 63-83), Vialet *et alii* (1989)

Présentation du texte

Les Templiers s'installent dans les faubourgs du Puy au plus tard en 1170, à l'est, sur la route du Vivarais⁷³. Un prieuré, dont l'église est dédiée à saint Barthélémy, au niveau de l'actuel pont Saint-Barthélémy, régit les autres commanderies vellaves et dépend du Grand prieuré de Provence, installé à Montpellier. L'Ordre connaît en Velay un important et rapide succès. Ils y sont richement possessionnés, comme le montre l'inventaire des biens établi par Augustin Chassaing (1882 : VIII-XV).

⁷³ Mazel (2019 : 450) note que les ordres militaires et hospitaliers, d'une façon assez générale, s'installent dans les villes au cours du XII^e s.

L'édition procurée par Augustin Chassaing est un recueil factice constitué de quarante-quatre pièces relatives aux Templiers du Puy, provenant de plusieurs fonds des archives départementales de la Haute-Loire, notamment celles de l'Hôtel-Dieu du Puy, mais aussi d'extraits de la *Gallia Christiana*, du cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue et enfin du « manuscrit de Chantoin » conservé à Lyon. Le recueil constitué par A. Chassaing est construit dans l'ordre chronologique des actes consignés.

Le surnom du document provient de la commanderie de Chantoin, située sur le plateau du Devès, à 15 km au sud-ouest du Puy, sur l'actuelle commune de Séneujols. Elle est constituée de plusieurs mas sur un vaste domaine agricole cédé au Temple vers 1170 par le vicomte Pons III de Polignac. Le rouleau consigne vingt-deux ventes ou donations concernant cette commanderie. L'acte juridique résumé dans le texte 5 a été rédigé à Chantoin/Séneugeol (*e-N Guigo de la-Roda volc et autreget aiso a Senoil sos l-olme*). Plusieurs textes mentionnent toutefois le fait que la plupart des actes ont été rédigés au Puy (*in curia domus milicie Templi de Podio* 1, 2 ; *actum apud Anicium juxta ecclesiam Templi* 3 ; *acta sunt hec ante ecclesiam milicie Templi de Podio* 21 ; de façon moins explicite *en la tenezon de fraire Raimon de Toels que adonsc era comadaire* 10 ; *en la tenguda d'En Peire Eleit que avia esta abas* 11 ; ou encore en présence de *Raimons de Toeils comadaire de maiso del Poi en cui tenement fo fait* 12).

Les vingt-deux textes du rouleau-cartulaire de Chantoin sont génériquement hétérogènes. Certains sont des transcriptions littérales d'actes originaux, mais on trouve également des notices, qui consignent la substance d'un acte ou d'un fait juridique, en principe dans le but d'en conserver la mémoire. On relève ainsi dans onze textes l'emploi de la première personne du singulier et du pluriel (*ego, michi, nepotes mei, nos, vendimus ; ei/eu, mei fraire*), qui renvoie en principe à l'auteur de l'action juridique, couplé à un système verbal présent à visée performative (*dono, concedo, profiteor ; done, autrei, avem, ei jurat*). Inversement, l'emploi des personnes 3SG et 3PL et d'un système verbal marquant l'accompli (*dedit, confirmavit, vendidit ; juret, venderunt, autreierunt, ac, fei, fo fait*) introduit une distance et dénote généralement une notice. Il existe également des textes mixtes, ce qui se traduit, sur le plan de l'organisation linguistique, par des ruptures énonciatives indiquant le passage parfois brusque de la transcription à la notice.

Cette alternance énonciative recouvre en grande partie, mais non exclusivement, l'alternance codique latin/occitan : si l'occitan est plus souvent employé dans les notices, il peut également être employé dans les passages à la première personne. La tendance forte qui se dessine à travers les vingt-deux chartes du cartulaire templier est l'emploi préférentiel de

l'occitan dans le cadre non pas de l'action juridique proprement dite, mais dans le cadre de la gestion interne de l'Ordre. Pour une vision plus fine de cette dynamique textuelle, nous donnons ci-dessous deux représentations de la distribution linguistique dans le cartulaire. Dans le tableau ci-dessous, nous faisons apparaître pour chaque texte (i) la concordance avec l'édition Chassaing (1882), (ii) la datation de l'acte juridique qui peut être explicite ou déduite de façon indirecte, notamment d'après la liste des témoins et (iii) la distribution linguistique établie d'après le nombre de morphèmes (hors onomastique et hors abréviations équivoques), exprimée en pourcentage :

Le rouleau de Chantoin : structure et distribution linguistique			
Textes	Éd. Chassaing 1882	Datation de l'acte	Répartition latin/occitan
Peau 1			
1	V	1210, juin	189 morph. — latin 100 %
2	VI	1210, juin	307 morph. — latin 100 %
Peau 2			
3	XV	1214, février (n. st. 1215)	405 morph. — latin 96 %-occitan 4 %
Peau 3			
4	XVI	...1215-1217...	76 morph. — occitan 84 %-latin 16 %
5	XX	...1210-1217...	74 morph. — occitan 95 %-latin 5 %
6	XVII	...1212-1217...	43 morph. — occitan 95 %-latin 5 %
7	XVIII	1217	116 morph. — occitan 96 %-latin 4 %
8	XIX	1217, juin	69 morph. — occitan 96 %-latin 4 %
9	XI	<i>ca</i> 1213 d'après Chassaing	56 morph. — occitan 89 %-latin 11 %
10	XXIV	1218-1219	52 morph. — occitan 93 %-latin 7 %
11	IV	<i>ca</i> 1204 ?	102 morph. — occitan 90 %-latin 10 %
12	XXI	1218-1219	59 morph. — occitan 97 %-latin 3 %
13	XXII	1218-1219	98 morph. — occitan 100 %
14	XXIII	1218-1219	71 morph. — occitan 94 %-latin 6 %
15	I	<i>ca</i> 1170, d'après un diplôme de 1170 où apparaissent le vicomte Pons III et son fils Heraclius (Chassaing 1882 : 1)	56 morph. — occitan 97 %-latin 3 %
16	III	<i>ca</i> 1190 d'après Chassaing	43 morph. — occitan 80 %-latin 20 %
17	XII	<i>ca</i> 1213 d'après Chassaing	43 morph. — latin 60 %-occitan 40 %
Peau 4			
18	II	<i>ca</i> 1190, où vit Pons de Montlaur, d'après Allard 1672.	46 morph. — occitan 87 %-latin 13 %
19	X	1212, novembre	84 morph. — latin 100 %
20	IX	1212	51 morph. — latin 100 %
21	VIII	1210, oct.—1214, fév. (n. st. : 1215)	151 morph. — latin 100 %
22	XIII	...1212-1216...	102 morph. — occitan 92 %-latin 8 %

Pour interpréter ces données, nous proposons deux types de représentations qui mettront en évidence certaines tendances scripturales. La figure 6 permet de visualiser dans l'ordre du manuscrit la distribution linguistique :

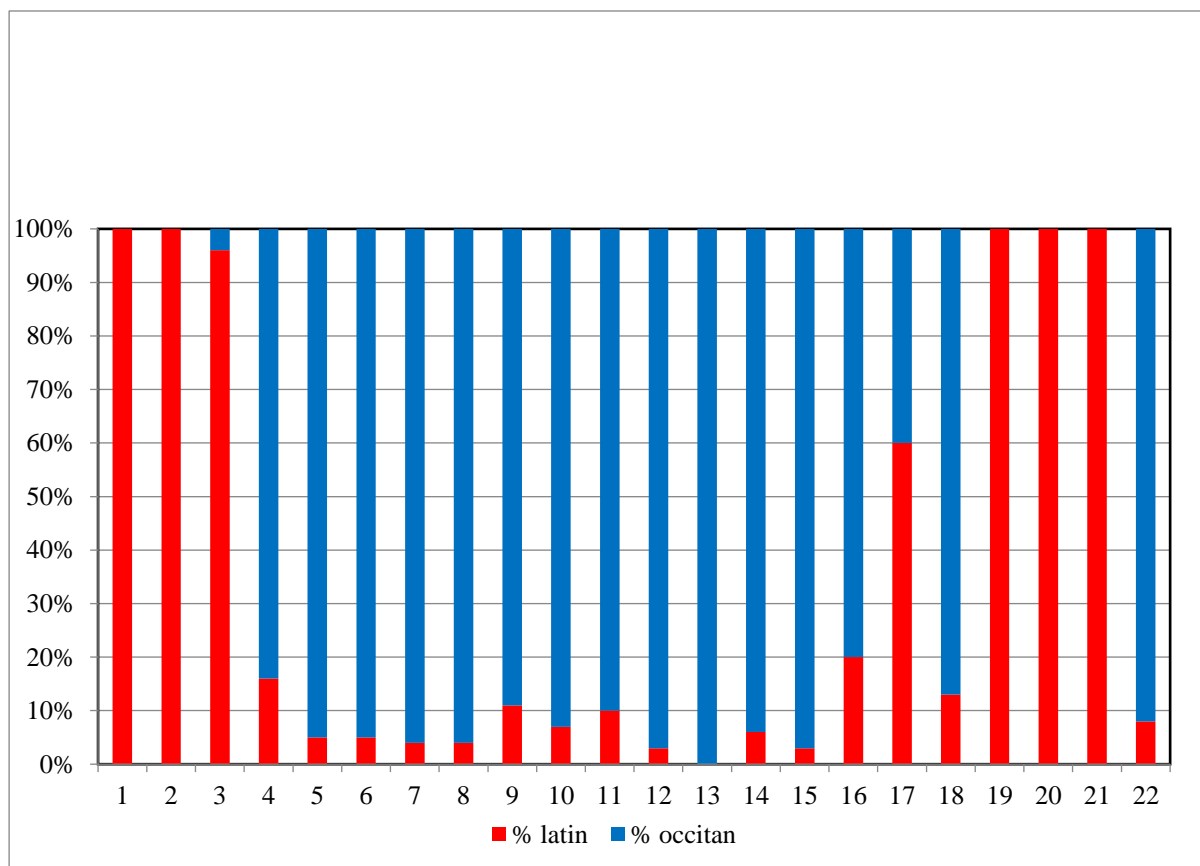


Figure 6. Répartition latin-occitan dans les textes du cartulaire de Chantoin

La figure 7 cherche à établir un rapport entre la distribution linguistique latin-occitan et le « calibre » des textes établi d'après le nombre de morphèmes, les textes étant cette fois-ci classés par ordre décroissant de taille. On obtient mathématiquement une moyenne représentée à l'aide d'une droite décrivant une tendance générale :

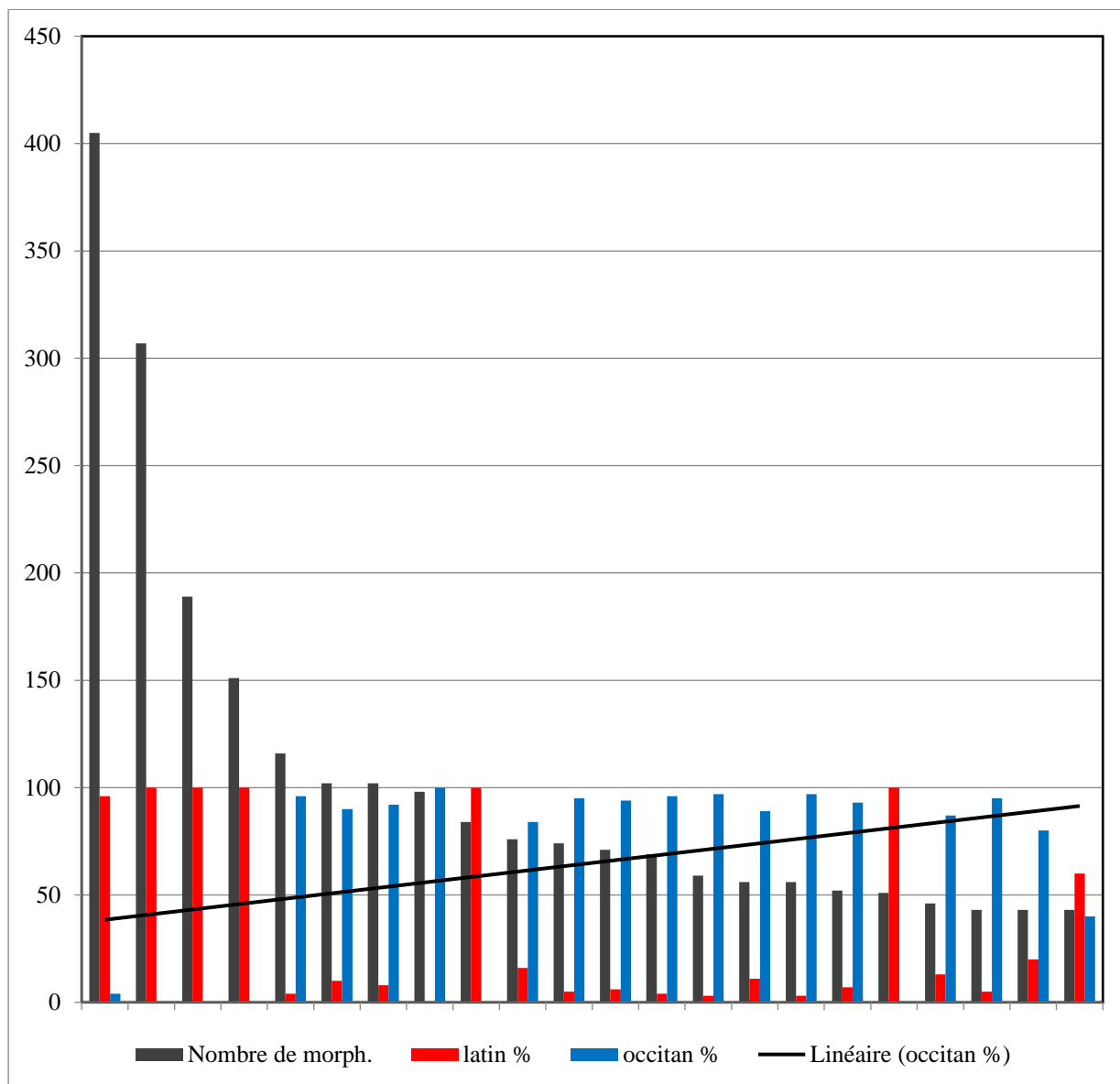


Figure 7. Rapport textes-langues dans le cartulaire de Chantoin

Il ressort d'abord des figures ci-dessus que la langue majoritaire est l'occitan dans quinze textes, soit 68 % du cartulaire, et le latin dans sept textes (32 %). Quatre textes sont exclusivement latins (n° 1, 2, 19, 21, soit 18 %) et un seul est exclusivement occitan (n°13). Sur les dix-sept textes bilingues, un seul montre un relatif équilibre (n°17) ; dans les autres, la langue majoritaire représente en moyenne 92 % du texte.

Cependant, il existe un déséquilibre entre cette majorité quantitative de l'occitan et le calibre du texte : la moyenne linéaire montre que plus les textes sont brefs, plus l'occitan est potentiellement la langue utilisée par le scribe, ce qui permet d'établir *a priori* une corrélation entre la rédaction des notices et l'emploi de l'occitan. Le calibre du texte dépend en partie de

la présence ou non du formulaire, mais on constate de façon empirique que les parties occitanes recherchent une plus grande brièveté.

L'élaboration textuelle et linguistique du cartulaire de Chantoin révèle une certaine logique : le premier scribe transcrit les actes latins ; le second scribe l'imité pour le texte suivant, puis a massivement recours à l'occitan lorsqu'il recherche une plus grande brièveté. De façon très pragmatique, le second scribe semble disposer de suffisamment de place sur la quatrième peau pour copier de plus larges passages des actes latins originaux. Ainsi, l'emploi de l'occitan semble pouvoir être corrélé à la rédaction des notices et dénote sur le plan sociolinguistique un usage de gestion interne pour l'enregistrement des actes juridiques antérieurs.

La datation des notices est très incertaine. Les actions juridiques les plus tardives datent des années 1218-1219. Les notices étant nécessairement postérieures à cette date, nous pensons qu'elles ont été rédigées au cours du XIII^e siècle.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Contrairement à Chassaing (1882), dont l'édition donne les textes par ordre chronologique d'après la date présumée de l'action juridique, nous éditons les textes dans l'ordre du rouleau. En effet, s'agissant essentiellement de notices, il est très probable que leur rédaction soit indépendante de la date des actes juridiques originaux et l'élaboration du rouleau suppose une certaine linéarité. Sur les vingt-deux textes que contient le rouleau, nous n'éditons que ceux où apparaît la langue occitane, y compris lorsqu'elle n'apparaît qu'assez brièvement. Ainsi, au lieu des quinze textes relevés par Pierre Nauton, nous en proposons ici dix-sept.

Afin de respecter autant que possible la constitution du document, nous indiquons sur quelle peau se situe le texte, le numéro de la pièce et la numérotation continue des lignes.

Corrections : 106 *Chantoen* [*Chantotoen*, qui constitue une dittographie ; 107 *sos* [*sol* ;
137 *frermansas* [*frrmansas*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *frare* (4.61) n.m. 'membre d'un ordre religieux, frère' sans segment palatal est une forme isolée dans le document (ailleurs *fraire*).

- De même dans *maso* (6.67) n.f. ‘lieu de résidence d’une communauté religieuse’ (< MA(N)SIONE) ; la forme *mauzo* (14.102) est isolée dans le document (ailleurs *maiso*, *maizo*).
- Dans le lexème *moleir* (3.57, 4.60, 6.68-69, 9.82-83, 11-92, 22.137) n.f. ‘épouse’, la diphtongue décroissante n’est pas étymologique, mais semble analogique de -ĀRIA (cf. FEW 6/3, 200a, MÜLIER).
- *Frermansas* (6.67) n.f.pl. ‘personnes servant de caution’ : DOM *fermansa* enregistre la forme métathésée *fremansa*, mais la présence des deux consonnes rhotiques n’est pas attestée ailleurs. Elle est confirmée plus bas avec la forme *frmansas* (22.137), que nous avons corrigée en *frermansas*.
- *demandavia* (7.71) ‘réclamer.IMPF.3SG’ avec segment <i> semble analogique de *demandaria* (7.71) COND.3SG.
- *fe* (8.79) ‘faire.PERF.3SG’ : Zufferey (1987 : 128) recueille les formes connues et dessine une aire globalement languedocienne, mais qui a dû être plus large, car présente en Quercy et Velay. Pour *fei* (16.109) ‘id.’, voir le relevé des attestations dans Zufferey (1987 : 128-129).
- Le pronom pers. sujet 1SG *ei* (10.84, 12.94) semble analogique de la forme verbale *ei* ‘avoir.PRS.1SG’ (ailleurs *eu*).
- Le verbe *conoiser* ‘reconnaître’ présente à PERF.1SG une forme *conus* (10.85) non attestée ; cf. Appel (1930 : xxxviii) et Pellegrini (1965 : 257).
- Dans *adonsc* (10.87) adv. ‘à cette époque’, anticipation graphique de <s>.

CartHospPuy

Cartulaire des Hospitaliers du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°3. Vers 1175. *Donation faite à l'Hôpital du Puy*

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : XIII^e siècle ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : commanderie hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : cession sous forme de notice

Contenu : W. del Pizatnitz et son épouse Guillelma cèdent l'intégralité de leurs biens aux frères hospitaliers

Langues : protocole initial en latin et énumération des biens en occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Lyon, archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1740. Inventaire Guigue/Faure (1932 : t. 2, 202-203) (archives de la commanderie de Devesset, 1153-1787). Les archives hospitalières du Puy ont intégré le fonds de l'Ordre de Malte, puis la commanderie Saint-Georges de Lyon au XVII^e siècle. Le document est un rouleau en parchemin de 2050 × 195 mm, constitué de trois peaux cousues à l'aide de bandelettes de parchemin. La bordure latérale droite est souvent abimée et la première peau est largement rognée en haut. La couture des peaux 1 et 2 est postérieure à la rédaction de la première peau car la fin du texte n°1 est rognée par la couture. La peau 3, sur laquelle se trouve le texte occitan, est rattachée de façon factice : il manque le début du texte n°4 et la fin du n°6. Des entailles au pied de la dernière peau semblent indiquer qu'une quatrième peau a été arrachée. On distingue au moins quatre mains différentes, à l'écriture également soignée et très lisible, assez semblables, mais leurs caractéristiques propres sont cependant mises en valeur par les différentes couleurs d'encre. La dernière main se signale par l'utilisation de lettrines rouges. Les quatre mains sont formellement proches de celle du rouleau de Chantoin, mais les lettres sont de plus grande taille. Le *n* et le *u* sont parfaitement distincts.

Des lettres capitales notent le premier élément des *duo nomina* et les articulations textuelles (*Notum sit, Et donamus, Hoc donum, Testes sunt*).

Éditions : Chassaing (1888 : 25 = Stein 1907 : n° 2036)

Bibliographie : Brunel (1922 : 353), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 54), Chambon/Olivier (2000 : 112)

Bibliographie complémentaire : Vialet *et alii* (1989), Poble (2004)

Présentation du texte

Installés plus précocement en Velay que les Templiers, au plus tard en 1153, les Hospitaliers ont aussi joui d'un grand prestige et ont pu profiter de très nombreuses donations dès les premières décennies de leur implantation. L'hôpital Saint-Jean est installé dans les faubourgs du Puy, à l'est, sur la route de Vienne, et gère toutes les possessions vellaves. L'organisation territoriale des Hospitaliers diffère de celle des Templiers car ils ne connaissent pas une division par diocèse, mais sont inclus dans le grand-prieuré d'Auvergne. Après l'interdiction du Temple en 1312, les Hospitaliers du Velay intègrent les biens templiers et sont à la tête d'un important réseau allant des rives du Rhône à celles de l'Allier. L'Ordre se réorganise alors en quatre commanderies : Saint-Jean-la-Chevalerie, Pébélit, Gourlon et Devasset, cette dernière, aux portes du Vivarais, prenant le commandement de toutes les possessions vellaves.

Le rouleau contient six textes d'allure généralement subjective, qui semblent relever à première vue du procédé de la copie ou transcription, consignnant deux ventes, trois donations et un accord entre des laïcs et l'hôpital Saint-Jean du Puy. Nous donnons dans le tableau ci-dessous les données pour chaque texte :

Structure du rouleau hospitalier					
Peaux	Textes	Mains	Éd. Chassaing (1888)	Datation de l'acte d'après Chassaing	Répartition latin-occitan (hors onomastique)
1	1	1	n°20	ca 1164	latin 100 %
2	2	2	n°29	1175, 21 sept.	latin > 99 % , deux lexèmes occitans
	3	3	n°31	ca 1175	latin 52 %-occitan 48 %
3	4	4	n°25	ca 1172	latin 100 %
	5		n°17	ca 1163	latin 100 %
	6		n°18	ca 1163	latin 100 %

Des six actes, un seul est daté (n° 2). Augustin Chassaing ne justifie pas ses datations. Il paraît s'appuyer sur des données prosopographiques qu'il a probablement accumulées sur une longue période de recherches, au prix parfois de recoupements hasardeux. De façon plus tangible, la mention du commandeur Étienne Isnel dans tous les textes renvoie, d'après les attestations ultimes des textes édités par A. Chassaing (1888 : xxv), à la période ...1153-1175...⁷⁴. Dans le premier texte du rouleau, la mention *Regnante Lodoico rege Petro Podiensi episcopo* renvoie au règne de Louis VII (1137-1180), concomitant de l'épiscopat de Pierre II (1145-1155) et de Pierre III de Solignac (1159-1189). Le seul texte où apparaisse l'occitan (n°3) ne donne aucun indice permettant des recoupements chronologiques, d'où la datation *ca* 1175 proposée par A. Chassaing, qu'il faut probablement entendre au sens de *troisième quart du XII^e siècle*. Les actions juridiques se situent donc dans tous les cas dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Aucun indice externe ou interne ne permet de dater la rédaction du rouleau-cartulaire, d'autant qu'il s'agit d'un assemblage hétérogène. Le texte contenant une partie occitane se distingue par la couleur de l'encre et la main qui l'a rédigé n'est pas intervenue ailleurs. Il est à remarquer que le texte n°2 du rouleau, à la différence des quatre autres textes entièrement latins, a introduit deux syntagmes occitans précisant la profession de ceux qui ont vendu une parcelle de terre (*Petrus Brus, espicieirs* lignes 74-75 ; *Guillelmus Arnalz, ganteirs* ligne 77). De plus, ce même texte n°2 a été corrigé et complété par une autre main qui a introduit le syntagme roman *li Chapusa* (l. 67). Il ne semble pas que ce soit la même que la main n°3 qui a copié le texte en occitan. Ce texte constitue une exception linguistique notable non seulement au sein du rouleau, mais également au sein du corpus hospitalier vellave de cette période⁷⁵. Cette exception doit nous interroger sur son statut pragmatique et sociolinguistique. Le protocole initial est en latin et l'occitan n'apparaît que dans la seconde moitié du texte, avec l'énumération des biens dont l'embranchement textuel est encore latin (*donamus vineam del Crapo e l-ort P. Malfor que dona...* 88). La partie occitane est marquée par l'emploi d'une forte cursivité syntaxique, notamment par l'emploi récurrent d'une structure coordinatrice avec les conjonctions *e/et* et l'adverbe *atrestant*. Les groupes verbaux régissent seulement des subordonnées relatives déterminatives. Au cours de l'énumération, l'adverbe latin *similiter* prend le relais de l'adverbe occitan *atrestant* et inaugure des phénomènes d'alternance codique bien présents dans la fin du texte. Cette stratégie linguistique permet de produire une certaine brièveté, nécessaire dans la confection de documents de gestion interne de l'Ordre, tout en

⁷⁴ On sait en outre que Pierre de la Valette est déjà élu commandeur en 1179.

⁷⁵ Voir *ÉditsPénauxChantoin* dans l'inventaire pour un autre texte hospitalier occitan (1499).

préservant le dispositif juridique. On ne trouve pas dans le corpus hospitalier de notices principalement en occitan comme chez les Templiers, mais ce texte atteste quand même de l'usage de la langue vernaculaire dans un cadre de gestion.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous éditons uniquement le texte n°3 du rouleau, qui présente seul une partie en occitan.
- Nous ne pouvons développer l'abréviation <m.>, qui pourrait correspondre à DOM *mezura*, mais l'adj. *comble* est au masc.

Spécificités linguistiques

Ø

VenteCollStAgr

Vente à la collégiale Saint-Agrève du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n° 4. *Ca* 1176. Vente à la collégiale Saint-Agrève du Puy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : XIII^e siècle ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : collégiale Saint-Agrève du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : vente sous forme de notice

Contenu : vente par W. de Glavenas, son frère Jarente et leur mère du terroir de Garmentes
à la collégiale Saint-Agrève du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, G 521/1. Inventaire Jacotin (1903 : 163) : « Vente à Saint-Agrève par Guillaume de Glavenas et Jarente, son père [*sic*], du terroir de Garmentes, moyennant 70 livres. Principaux fidéjusseurs : Armand de Mirmande, Pons de Chalencon, Pierre de Glavenas, etc. (vers 1176) ». Le document est une bande de parchemin de 207 × 108 mm. L'écriture est très soignée et s'apparente à celle des textes templiers et hospitaliers. Le scribe distingue très nettement *n* et *u*.

Éditions : Jacotin (1898-1906 : t. 1, 124-125), Brunel (1926 : 145)

Bibliographie : Brunel (1922 : 353), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 54)

Bibliographie complémentaire : Framond (2000 : 86-98), Thomas (1998 : 316), Fayard (1976)

Présentation du texte

L'église collégiale située dans le quartier du cloître, au Puy, tire son nom de l'évêque qui vécut vers 600 et qui aurait mené une mission apostolique dans la région des Boutières, en Vivarais, à l'est du Velay. La communauté de chanoines est installée à côté de deux autres églises collégiales (Saint-Vosy et Saint-Georges), chacune étant à la tête d'une paroisse dont le

territoire s'étend hors des murs de la ville. L'église Saint-Agrève, dont une première construction daterait du VIII^e siècle, est pourvue d'un chapitre, d'un cloître, de bâtiments fonctionnels et du cimetière paroissial.

Le texte occitan donne la substance d'une vente concernant l'ancien terroir de Garmentes (Chassaing/Jacotin 1907 : 133), situé à environ deux km au sud-est de l'agglomération du Puy, sur le plateau d'Ours-Mons (auj. cne du Puy-en-Velay). Le vendeur appartient à la famille seigneuriale des Glavenas, qui apparaît dès le XII^e siècle et qui semble liée à la puissante famille des Chapteuil. Le berceau de la seigneurie, richement possessionnée en Velay, se situe sur la motte de Glavenas, à 17 km au nord-est du Puy (auj. cne de Saint-Julien-du-Pinet, arr. d'Yssingeaux). La généalogie n'est pas solidement établie dans les premières décennies, mais Antoine Jacotin (1898-1906 : t. 1, 124) trouve la mention du même Guillaume de Glavenas dans une vente à la collégiale de Saint-Georges du Puy datée de 1176 (archives départementales de la Haute-Loire G 390/2), ce qui l'autorise à dater l'action juridique contenue dans le texte occitan de *ca 1176*.

Ce texte est le seul du recueil Brunel (1926) pour le Velay. D'après la note de bas de page de son édition (1926 : 145), au moment où Brunel prépare son recueil, « la pièce ne se trouve plus en place aux Archives de la Haute-Loire » et il est donc contraint de reproduire l'édition de Jacotin (1898-1906). Mais, en fin du volume, dans les *errata* et *addenda* (1926 : 496), il signale que « la pièce a été retrouvée » et ajoute la numérotation des lignes, sans avoir à apporter de modification notable à son édition. Le choix de Brunel d'intégrer ce texte à son recueil ne nous paraît pas pleinement justifié, car, de toute évidence, le texte est une notice, comme en témoignent la brièveté du texte, qui exclut le protocole initial, la désignation des auteurs de l'action juridique avec la troisième personne et le tiroir verbal passé (*venderunt, engatgerunt*). Le rédacteur de la notice consacre la plus grande part du texte à énumérer les garants et témoins de la rédaction de l'acte pour en perpétuer la valeur juridique. La datation du texte est très incertaine, mais elle est nécessairement postérieure à l'action juridique qui a pu avoir lieu dans la seconde moitié du XII^e siècle, ce que nous traduisons par *XIII^e siècle ?*. Du point de vue sociolinguistique, le document confirme l'usage de l'occitan comme langue de gestion interne au sein de groupes cléricaux.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

L'édition de Clovis Brunel (1926), en tenant compte des *addenda* de la page 496, est fiable, mais, conformément à nos principes, nous indiquons les éléments abrégés en italique.

Spécificités linguistiques

Morphosyntaxe

- Le texte fournit la seule attestation médiévale de conditionnel II (< indicatif plus-que-parfait latin), employé dans une subordonnée complétive régie par un verbe au passé composé :

ant-o jurat qu-il d-aisi aenant re no-i **queirant**

ont=PRON juré COMP=ils dorénavant PRON NEG=y réclamer.COND.3PL

‘ils ont juré que, à l’avenir, ils ne réclameraient rien’

Lexique

- *gatgeira* (8) n.f. ‘garantie, ce qui est donné en gage’ : TGO s.v. *gatgeira* note que « la formation appartient donc approximativement à la moitié est du territoire galloroman » (Carles 2017 : 393), avec des attestations en frpr., occ. septentrional et oriental et oïl oriental.

ChrPuy

Chronique du Puy

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e siècle)

Temps : XIV^e siècle ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : chronique

Contenu : fragments d'une chronique relatant des événements survenus en Velay au XIII^e siècle (1218-1283)

Langues : les fragments sont principalement en occitan, mais l'amorce est parfois en latin et le paratexte rédigé par Médicis est en français.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 26v-30, et ms. 38, fol. 9v-10v). Il s'agit du livre officiel de la municipalité du Puy rédigé par le bourgeois Étienne Médicis et connu sous le nom de *Liber de Podio* (édition Chassaing 1869-1874). Il est constitué de trois volumes reliés, décrits notamment par Framond (1999 : 256), le troisième étant la table des deux premiers. Étienne Médicis ne distingue pas graphiquement *n* et *u*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 208-210, 89, 211, 217-218), Césaire (1919a) (= DOM ChrPuyF)

Bibliographie : DOM ChrPuy

Bibliographie complémentaire : Chassaing (1869-1874), Framond *et alii* (1999)

Présentation du texte

Le *Liber de Podio* est le livre officiel de la municipalité du Puy. Son rédacteur, Étienne Mège, dit Médicis, est un riche bourgeois drapier, membre de l'oligarchie consulaire. Il s'agit, d'une part, d'une chronique des événements survenus au Puy, tenue régulièrement à partir de 1525 et, d'autre part, d'une compilation hétérogène et à la structure complexe, comprenant des récits historiques, des pièces littéraires et des documents de nature très variée.

Les fragments de chronique en occitan réunis aux feuillets 26v-30 évoquent une dizaine d'épisodes situés entre les années 1218 et 1283, tous rapportés de façon fort laconique. On y trouve mentionnés, par exemple, des événements relatifs aux privilèges acquis puis perdus par la municipalité, les élections d'évêques, le passage au Puy de Louis IX de retour de croisade ou encore la construction de l'enceinte fortifiée. Fabre (1919a : 343-352) donne une contextualisation utile de ces épisodes.

Au sujet de ces fragments, Médicis écrit qu'il a trouvés *en aucuns livres et cayers vieulx ces memoires que s-ensuyvent ainsi succinctement mises* (fol. 26v) et, au sujet du texte relatant la construction de l'enceinte, qu'il était inscrit sur la porte de la Chèvrerie, entrée située au sud-est de la ville. Le copiste ne mentionne pas explicitement quelles sources il a utilisées ni de quand elles datent. Césaire Fabre conjecture, à partir de la mention d'un *Pierre Chardonat* nommé dans le *Liber de Podio*, qu'une partie de ces épisodes est due au troubadour Peire Cardenal et de son neveu Jean, donc une rédaction *grosso modo* contemporaine des événements relatés. L'hypothèse paraît peu vraisemblable, car il est plus probable que ces fragments sont issus d'une tradition historiographique municipale née au XIV^e avec l'octroi des nouvelles franchises municipales. On sait par Étienne Médicis lui-même que son oncle tenait cette chronique pour le consulat à la fin du XV^e siècle.

Plusieurs éléments indiquent que l'état de la langue de ces fragments, sur certains aspects, paraît plus ancien que les autres textes occitans du *Liber de Podio* (voir la description linguistique ci-dessous). De son côté, Fabre (1919a : 342), considérant que ces textes datent du XIII^e siècle, note que « [...] c'est surtout avec la langue de ses auteurs que le compilateur [Médicis] prend des libertés. Il en a ramené l'orthographe à celle de son temps. Il est ainsi intéressant, pour le romaniste qui suit l'évolution de la langue, de voir des textes du temps de Cardinal contenir en apparence les mots *croux* pour *crotz*, *ungs* pour *uns*, *mortondats* pour *mortaudatz*, *lours* pour *lurs*, *dous* pour *dels*, etc. Mais les négligences sont si nombreuses que la claire grammaire du XIII^e siècle reçoit des atteintes inqualifiables. La suppression fréquente du cas sujet est une des moindres. » Il est certain que Médicis intervient sur la langue des textes, comme l'indique la comparaison avec les textes apparaissant dans la table de son ouvrage, et il introduit de fait une stratigraphie. En revanche, la fascination de Fabre pour les troubadours et la langue classique fausse la perspective.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous ne publions pas l'intégralité des feuillets où apparaissent les fragments (fol. 26v-30), mais seulement les parties occitanes et les sections qui introduisent ou concluent ces

parties. Nous éditons également les textes du tome 3 du *Liber de Podio* (table des matières), qui présentent des variantes intéressantes à observer.

Spécificités linguistiques

- Les traits indiquant un état de langue plus ancien que les autres textes du *Liber de Podio* sont d'abord de nature morphosyntaxique et syntaxique :
 - Sujet et objet verbaux principalement à gauche du noyau verbal :
 - fo comensada la clausos (26v)
fut commencée la enceinte.NOM
'l'enceinte fut commencée...'
 - et cridet on per la viala (29v)
et cria PRON par la ville
'et on cria à travers la ville...'
 - Et beilet las lo reys (30)
et donna PRON le roi.NOM
'et le roi les donna...'
 - Le marquage nominatif est employé, mais n'est pas systématique, ce qui, au regard des données exposées en 3.2.3., permet d'estimer que les textes sont postérieurs à 1300 :
 - tornet lo reys* (27), mais *donnet lo rey* (26v)
 - L'absence de marquage peut être interprétée comme une intervention de Médicis (comparer tome 1 fol. 29v *fo pres Laurens lo mazeliers* et tome 3 fol. 10v *fo pres Laurens lo mazelier*) ou comme un trait du système mixte observé après 1300.
- La stratigraphie induite par Médicis est observable par les traits suivants :
 - Notation de /-a/ posttonique par <-e> :
 - *porte* (29v) n.f. 'porte', même forme dans tome 3, fol. 10v
 - *oultre* (27) prép. 'au-delà, outre', mais tome 3, fol. 10 *oultra*
 - L'amalgame *dous* (27v) avec vélarisation de la voyelle (< *de + los*) n'est attesté dans le reste du corpus qu'après 1450 (simplification en *dos* dans tome 3 fol. 10v) et peut également être attribué à Médicis.
 - *ressoupegueront* (27v) 'recevoir.PERF.3PL' : la réfection du radical des verbes en *-cebre* n'est attestée dans les textes de transmission directe qu'après 1600 (cf. participe passé de *recebre* : *recept* dans CompoisPuya1464, *receu* MédPrivada, mais *ressoupu* SocConstPuy).

- Les textes du tome 3 montrent davantage de traits évolutifs par rapport au tome 1, ce qui, de la part du copiste, dénote un interventionnisme plus marqué dans cette partie :
 - Simplification du nexus consonantique final /-rn/ → /-r/
 - *ivern* (27v) n.m. ‘hiver’ → *iver* (10v)
 - Emprunt au fr. induisant une neutralisation diatopique :
 - *viala* (26v) n.f. ‘ville’ → *ville* (9v)

PoidsPuy

Règlement sur le poids public de la ville du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°7. 1345. « Lectre du privilege du Poix du Roy de la ville du Puy »

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e)

Temps : p1346, mars (n. st.)

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : règlement municipal

Contenu : règlement concernant le prix des pesées faites au poids public de la ville du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 206-206v (voir la présentation du manuscrit à *ChrPuy*)

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 30-31)

Bibliographie : Delcambre (1933 : 32)

Présentation du texte

Le privilège de disposer d'un poids public, permettant aux particuliers de faire peser leurs denrées contre paiement, a été accordé au consulat du Puy en mars 1346, à la suite du rétablissement des franchises municipales octroyées en 1344 par Philippe VI de Valois. Étienne Médicis a copié l'expédition de l'acte latin dans son *Liber de Podio* (édition dans Chassaing 1869-1874 : t. 2, 30-31). Outre un subside de 400 livres, elle prévoit le versement perpétuel d'un cinquième des émoluments au roi, le reste revenant à la communauté urbaine.

À la suite du texte latin, Médicis a copié le texte occitan, qui ne contient pas de date et dont le nom du rédacteur n'est pas mentionné. Il ne s'agit pas d'une traduction, mais d'une transposition de la substance de l'acte, comme peut par exemple le suggérer la proximité entre

le début des deux textes : *Pluribus et diversis fraudibus, dampnis et periculis obviare cupientes / Per obviar a tous abus et exactions extreordinarias que se sont faictes.*

Le plus vraisemblable est qu'il ait été produit par le consulat à partir de l'expédition. D'un point de vue sociolinguistique, l'usage de l'occitan semble pragmatique : le texte est adressé *a tous habitans de la presente ville et autres estrangiers survenens en aquella*, ce qui implique une nécessité de communication en langue vernaculaire.

Nous proposons une datation *post 1346, mars* (n. st.), le texte occitan ayant vraisemblablement été rédigé peu de temps après la rédaction de l'acte royal.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

∅

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Les formes métathésées *crompar* v. 'acheter' et *crompadour* n.m. 'acheteur' (DOM *comprar* et *comprador*) ne sont attestées, dans notre corpus, que dans les textes d'Étienne Médicis (MédPrivada *crompar* INF, *crompet* PERF.3SG ; cf. *compret* CensChom CartTempPuy, *comprat* PTCP CompoisPuy1408 CompoisPuya1464).
- Le graphème complexe <ighn> pour noter /ɲ/ dans *chastaignhes* n'est attesté que dans MédPrivada : *coignhat* n.m. 'beau-frère', *leignha* n.f. 'bois de chauffage'.
- La notation de /-a/ posttonique par <-e>, variante graphique de <-a>, n'est pas attendue avant 1500 et peut être considérée comme une intervention graphique de Médicis : *faictes*, *autres*, *chascune*, *marchandize*, *extreordinarias*, mais *chausa*, *partida*, *aquella*.

Lexique

- Emprunts au fr. : *souverain* adj., *ville* n.f. et le pronom réfléchi *ce* avec graphème initial <c->, bien attesté dans le fr. régional ancien du Velay.

*Lettre Consuls Puy**

Lettre des consuls du Puy aux consuls de Nîmes

Inventaire Nauton (1974) : n° 8. 1364. Lettre des consuls du Puy à ceux de Nîmes

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1364, 30 août

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy

Scribe : Ø

Genre textuel : lettre

Contenu : les consuls du Puy demandent une aide militaire aux consuls de Nîmes contre des troupes de routiers

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

D'après le premier éditeur du texte, la lettre se trouvait aux archives municipales de Lunel, mais nous n'en avons pas trouvé la trace. Une copie de l'original est conservée à la Bibliothèque nationale de France (lat. 9175, fol. 7) et appartient à l'ensemble de copies manuscrites réalisées vers 1784-1790 sur ordre des États généraux du Languedoc par Dom Joseph Pacotte (vers 1736-1824) dans plusieurs fonds du Languedoc, notamment à Nîmes, Beaucaire, Aigues-Mortes, Villeneuve-lès-Avignon, Lunel et Sommières.

Éditions antérieures : Molinier (1883), Jacotin (1898-1906 : t. 2, 41-42) d'après Molinier (1883)

Bibliographie : Monicat (1928 : 32-34), Brun (1923), Chambon/Olivier (2000 : 128)

Bibliographie complémentaire : Andréani (2006), Butaud (2012), Pépin/Laine/Boutoulle (2016)

Présentation du texte

Le phénomène des routiers est bien connu de l'historiographie française (Demurger 1990 : 46-54 ; Gauvard 2004 : 408-410). Il apparaît dans le contexte de crise sociale et politique du XIV^e siècle, avec la dispersion de groupes militaires formés pour lutter contre le parti

anglais. Pour le Velay, le passage de routiers, en plusieurs vagues, est documenté notamment par Jean Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove 1867-1877 : t. 11, 122-129), la chronique municipale d'Étienne Médicis (Chassaing 1869-1874 : t. 1, 227 et t. 2, 8-9), le *Petit Thalamus* de Montpellier et l'histoire manuscrite de la famille de Polignac rédigée par Gaspard Chabron⁷⁶. Le chef de compagnie Seguin de Badefol, d'origine gasconne, parcourt le Languedoc et le Lyonnais à partir de 1360 environ. Il pénètre en Auvergne en 1363 et assiège Brioude. Une troupe dirigée par Louis Raimbaud (ou Roubaud) et un dénommé Limousin, lieutenants de Seguin de Badefol, remontant du Vivarais, arrivent en Velay en 1364, pillent le plat pays et viennent menacer Le Puy au mois d'août. De l'intérieur, les vicomtes de Polignac luttent activement contre les mercenaires et parviennent à les contrer, sans parvenir toutefois à les éloigner. Raimbaud fut capturé en mai 1365 grâce à la trahison de Limousin, mais les exactions des compagnies en Velay perdurent jusqu'à la fin du siècle.

Au Puy même, le passage régulier des Grandes Compagnies pendant une vingtaine d'années exacerbe le problème de la défense militaire de la ville. Les franchises municipales accordées récemment par Philippe VI de Valois (1344) poussent dans un premier temps les consuls à revendiquer de plus larges attributions militaires, qui se révèlent trop onéreuses pour la ville : le consulat laisse finalement le pouvoir royal nommer et rétribuer un capitaine à la tête d'une garnison (Delcambre 1933 : 122-123). L'inconvénient de cette prérogative royale est l'intermittence de la protection militaire. Ainsi, au moment où les troupes de Louis Raimbaud pillent le Velay, aucune protection militaire n'est présente au Puy et le texte occitan qui nous intéresse ici suggère que les édiles sont obligés de faire appel à une aide extérieure. La lettre des consuls ponots engage leurs homologues de Nîmes à mouvoir l'aristocratie languedocienne, les communes et les agents royaux contre la menace pressante exercée par les troupes de Seguin. Le consulat de Nîmes n'a pas de compétence militaire, mais les liens entre les deux consulats sont manifestes depuis les débuts du consulat (Delcambre 1933). À cette époque, Nîmes accueille les agents royaux de la sénéchaussée de Beaucaire et le poste de sénéchal n'est pas pourvu de 1363 à 1365.

Les historiens locaux connaissent la lettre occitane, éditée dans un volume des *Preuves de la maison de Polignac* d'Antoine Jacotin (1898-1906). Ainsi Viscomte (1981 : 26) : « La ville du Puy est menacée et les consuls, affolés, demandent du secours à la ville de Nîmes : “Nous ne savons ce que nous allons devenir”, écrivent-ils » ; Cubizolles (2005 : 234) :

⁷⁶ Cf. éd. en ligne à l'adresse <<http://new.cahiersdelahaute Loire.fr/wp-content/pdf/11histoirepolignac.pdf>>, livre VIII, chapitre 10 ; les événements liés aux routiers en Velay sont synthétisés dans Arnaud (1816 : t. 1, 219), Mandet (1860 : t. 4, 208 et sqq.), Viscomte (1981 : t. 5, 25-27) et Cubizolles (2005 : 232-236).

« aussitôt les consuls du Puy apeurés font appel à la ville de Nîmes ». Une première lecture du texte peut faire douter de son authenticité, tant la recherche de dramatisation face au péril encouru semble marquée : la lettre se présente d’abord comme la narration dramatique de l’avancée et des méfaits des troupes de Roubaud. Un moine hospitalier qui leur a échappé prévient de leurs futurs projets de pillage. Au terme du récit, les consuls ponots prient vivement les consuls nîmois de transmettre la lettre à différentes autorités militaires. Un post-scriptum vient renforcer la dimension dramatique voire romanesque de l’appel : au moment où le scripteur va sceller la lettre, il vient d’apprendre que les troupes mercenaires sont installées aux portes de la ville et il doit alors reprendre la plume pour conclure que les consuls ne savent pas ce qui va leur arriver. Cet aspect littéraire du texte nous incite à douter *a priori* de la valeur historique du texte et il peut paraître aberrant que les consuls ne formulent pas de requête plus précise au sujet de la stratégie militaire à adopter. En l’absence d’original conservé, il est difficile de se prononcer sur l’authenticité du texte.

L’étude de la langue du texte développée ci-dessous révèle le phénomène sociolinguistique d’écriture transdialectale, qui est bien attesté dans l’espace occitan, notamment dans le cadre des consulats⁷⁷. En effet, de même que Philippe Martel relève que les consuls de Périgueux n’écrivent pas en nord-occitan à des destinataires méridionaux (2001 : 107)⁷⁸, la lettre des consuls du Puy présente de nombreux traits languedociens. Le transcodage linguistique serait alors lié au souci pragmatique d’optimisation de la communication et ne peut être tenu en tant que tel pour une anomalie⁷⁹.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Émendations de l’édition Molinier (1883) :
 - *ajuda, ajudan*] *aiuda, aiudan*, la valeur /dʒ/ de la consonne intervocalique n’étant pas douteuse.

⁷⁷ Voir par exemple Chambon (1997) et, pour un exemple littéraire, Courouau (2015).

⁷⁸ Voir aussi Géraud-Lavergne (1928) et Pataki (1974).

⁷⁹ Plusieurs textes romans concernant le Velay documentent ce phénomène de transcodage :

1308 : Armand VIII de Polignac, le frère cadet du vicomte Armand VII, seigneur de Randon, aux marges méridionales du Velay (auj. arr. de Mende), rend hommage pour ce fief au comte-évêque de Mende Guillaume VI Durand, en occitan languedocien ; acte rédigé à *Conasiis en Lieyre* (éd. Jacotin 1898-1906 : t. 1, 337-339).

1351 : pour le même fief, Armand IX rend hommage au comte-évêque Albert Lordet à Mende, dans une langue caractéristique des parlers gévaudanais (éd. Jacotin 1898-1906 : t. 2, 16-20).

1506 : Pepleix d’Albi écrit à Jacques Maury, chanoine du Puy et recteur de la paroisse de Saliès (arr. d’Albi), en occitan languedocien (éd. Fabre 1916 : 367-370).

1575 : Pere Pauques de Bula écrit de Perpignan aux chanoines du Puy au sujet des quêtes faites en Roussillon pour Notre-Dame du Puy, en catalan (éd. Fabre 1916 : 365-367).

- *viures]* *vivres* n.m. ‘nourriture, ravitaillement’ qui peut être une mélecture des jambages.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Phénomènes de transdialectalisation selon un type languedocien :
 - Non palatalisation de */k + a/ : *camis* (20) n.m. ‘chemins’, *cars* (1) adj. ‘chers’, *castel* (5) n.m. ‘château’, *cavals* (22, 40) n.m. ‘chevaux’, *escapat* (12) v. ‘échappé’, *esqualas* (16) n.f. ‘échelles’, *marescal* (21) n.m. ‘maréchal’.
 - Bétacisation de /v/ : *Berges* (26) ‘Marie, mère de Dieu’.
 - Triptongue /jej/ dans l’issue de suff. -ĀRIA notée <iey> : *banieyra* (14) n.f. ‘bannière’, *meriadieyra* (43) adj. ‘méridionale’, NL *las Granieyras* (44).
 - Triptongue /ɥej/ issue de ō + segment palatal notée <uey> : *pueys que* (15) loc. conj. ‘puisque’, *depueys que* (1) loc. conj. ‘depuis que’, *nuey* (25) n.f. ‘nuit’.
 - Affriquée /tʃ/ en position finale notée <-g> : *destrug* (27) ‘détruit’, *dig* (14) ‘dit’, *escrig* (1), *scrig* (37) ‘écrit’, *tug* (34, 37) pron. indéf.
 - Toutefois, le plus souvent, <-n> instable n’est pas noté, contrairement aux habitudes graphiques des documents nîmois (cf. Grafström 1958 : 152) : *endema* (7) n.m. ‘lendemain’, *peno(s)* (12, 14, 40) n.m. ‘étendard(s)’, *molis* (17) n.m. ‘moulins’, *pla* (20) n.m. ‘plaine’, *camis* (20) n.m. ‘chemins’, sauf *ben* (5) adv., *sans* (35) adj. ‘en bon état’, qui peuvent être considérés comme des relatinisations.
- Le scribe note rarement <-t> final :
 - *entendemēn* (16) n.m. ‘intention, dessein’, *nuey* (25) n.f. ‘nuit’ ; *tan* (42) adv., *entretan* (40) adv., *davan* (13, 18) prép./adv., mais *davant* (2, 7), *for* (36) adv., mais *fort* (22) ;
 - morphologie verbale : PRS *esperon* (45), *volon* (18), *son* (22), *an* (17), PERF *vengron* (4), *saligron* (5), *preseron* (6), FUT *partiran* (18), SBJV *saupesson* (32), PTCP *botan* (2), *senten* (3), *fasen* (20).
- Le dét. masc. sing. *le* (16) est plus probablement un francisme qu’une forme languedocienne occidentale ;
- La forme verbale *em* (25, 31) ‘être.1PL.PRS’ sans attaque consonantique est décrite dans les dialectes modernes comme languedocienne occidentale (Ronjat 1930-1941 : § 634 ; ALF 506, 1559), mais devait avoir une extension plus large au Moyen Âge (cf. *esmes* en bas-auvergnat relevé par Dauzat 1900 : 187).

- *los senhos* (3) : le marquage nominatif sigmatique du dét. sing. n'est pas attesté ailleurs dans le corpus.
- Relatinisations lexicales : *femenas* (10) n.f. 'femmes', *lagremas* (34) n.f. 'larmes', *letera* (40) n.f. 'lettre'.
- Plusieurs phénomènes indiquent une stratigraphie car ils paraissent précoces par rapport aux attestations du corpus :
 - amuïssement de <-r> final : *plos* (33) n.m. 'pleurs', *presonies* (28) n.m. 'prisonniers', *senhos* (3, 29, 39) n.m. 'seigneur(s)', *socos* (25) n.m. 'secours' ;
 - dentalisation de la consonne finale de la désinence 1PL : PRS *confisan* (36), *aven* (26), mais *avem* (13), *saben* (18, 47), IMPF *volian* (40), mais *soliam* (31) ;
 - notation de /u/ par le digramme <ou> : 'être.PERF.3SG' *fou* 38, pron. impers. *lou* (43) ;
 - extension de la voyelle postérieure à la désinence atone de 3PL : *esperon* (46), *eron* (12), *portavon* (14) ;
 - réfection analogique du pron. pers. sujet 3PL *elos* (19, 22), ailleurs *els* 16 ;

Lexique

- *pillhardalha* n.f. 'troupe de pillards', Ø DOM et FEW 8, 500b, PİLLEUM.

LeydePuy

Règlement concernant les droits d'octroi pour la ville du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°10. 1373. Forme et manière de lever la leyde et le péage dans la ville du Puy

Ancrage diasystématique

Statut : copie (XVI^e)

Temps : p1373, 9 juillet

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : cour commune/consulat du Puy ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : règlement municipal

Contenu : règlement concernant les droits d'octroi pour la ville du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 204-206 ; voir la présentation du *Liber de Podio* d'Étienne Médicis sous *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 36-40)

Bibliographie : Delcambre (1931)

Présentation du texte

La leyde (ou leude) est la redevance dont doivent s'acquitter les marchands pour le passage des denrées. À partir de 1305, la mise en place du paréage conclu entre l'évêque du Puy et le pouvoir royal fait de ce droit d'octroi une compétence de la cour commune. D'après le dernier paragraphe, la réglementation des tarifs d'octroi a donné lieu à la rédaction d'un instrument (latin ?) par les notaires Jean de Lescura et Jacques Malcoyrat, à la requête de Coquart de Fay, bailli de la cour commune, et de Jean de Chazals, procureur. Ce règlement établit les différents montants de la redevance d'après les types de produits ou de denrées, prélevables par les agents qui détiennent ce droit à ferme. Le texte copié par Médicis semble être la transposition en occitan du règlement, probablement à destination des usagers ou des agents. Il n'est pas possible de savoir si l'initiative de la transposition en occitan provient de la

cour commune, qui n'a pas fourni d'autre texte en langue vernaculaire à notre connaissance, ou si le consulat du Puy a pu avoir un rôle.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- *procuradour* (206) n.m. 'procureur' : nous développons le lexème avec le suffixe agentif déaccusatif d'après la forme *portadour* cooccurrence.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Stratigraphie attribuable au scribe :
 - système mixte pour noter /-a/ posttonique avec <-a, -e> : *nenguna personne estrangeira* (204) ;
 - formes métathésées dans l'issue de COMPĀRĀRE (cf. *PoidsPuy*) : *crompon, crompe* (204), *crompans* (204v), *crompadas, crompa, crompat* (205) ;
 - pron. réfléchi avec graphème initial <c-> dans *ce troba* (204v, 205v), fréquent en fr. régional ;
 - amalgame *dous* (204) avec vélarisation (< *de + los*) ; ailleurs *des*.
- Le texte fournit les plus anciennes attestations textuelles de la diphtongaison des voyelles toniques /'i, e/ devant la latérale /l/ : *fial* n.m. 'fil' (< FĪLU), *pialous* adj. 'poilu' (< PILŌSU), *tealle* n.f. 'toile' (< TĒLA).
- Emprunts au fr. :
 - *le* (206) dét. masc. sing. et dét. anaphorique *lesdits* (204) ;
 - désinence atone dans *enportent* (204) 'emporter.PRS.3PL' ;
 - la double négation *n(on) point* est probablement un emprunt au fr. ; ailleurs dans le texte *non ren*.

ChalenconChabron

Réquisition de Guillaume de Chalencon envers son fils Pierre

Inventaire Nauton (1974) : n°12. 1390. Lettres du seigneur de Chalencon à son fils

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copies XVII^e et XIX^e s.)

Temps : *ca* 1390, janvier (n. st. ?)

Espace : Chalencon (auj. cne de Saint-André de Chalencon, canton de Retournac, arr. d'Yssingaux, à 28 km au nord du Puy-en-Velay)

Lieu d'écriture, auteur : Guillaume de Chalencon, baron de Chalencon

Scribes : différents scribes, dont Gaspard Chabron, historien de la famille de Polignac (XVII^e s.), et Barthélemy, instituteur, membre de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire (XIX^e s.)

Genre textuel : réquisition insérée dans un acte notarié, inséré dans une prosopographie

Contenu : Guillaume de Chalencon requiert son fils Pierre d'accepter de nouvelles clauses pour son contrat de mariage et réponses de Pierre

Langues : les échanges entre Guillaume et son fils Pierre sont en occitan fortement marqué par des éléments français ; la prosopographie est en français.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. La réquisition en occitan du seigneur de Chalencon envers son fils et sa réponse est insérée dans l'*Histoire de la maison de Polignac* de Gaspard Chabron, ouvrage manuscrit réalisé entre 1618 et *ca* 1630. La tradition textuelle de cette prosopographie est présentée dans Forestier (2007). L'original d'auteur est perdu (témoin A dans la recension de Forestier 2007), mais cinq copies manuscrites sont conservées. La plus ancienne conservée (B), aux armes du marquis Baschi d'Aubais (1686-1777), a été réalisée entre 1712 et 1719 par Pierre Prion, probablement à Aubais même. C'est là que la consultèrent les bénédictins Devic et Vaissète pour leur *Histoire générale du Languedoc*. Ce manuscrit appartient depuis au moins 1859 à la collection privée de la famille de Polignac. Une deuxième copie (C) a été réalisée en 1870 d'après B par M. Barthélemy, instituteur, pour le compte de la Société académique du Puy (manuscrit conservé dans la bibliothèque de la Société académique du Puy)⁸⁰. À partir de C

⁸⁰ Dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* (1869, t. 30, 83), on peut lire au sujet du témoin C : « M. le Président annonce à la Compagnie que M. de Brive a profité de son séjour à Paris

ont été réalisées d'autres copies datant de la fin du XIX^e et du XX^e siècle, à savoir les témoins *D* (bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, ms. 936, fonds de l'érudit brivadois Paul Le Blanc), *E* (bibliothèque municipale du Puy-en-Velay, ms. 41), *F* (bibliothèque municipale du Puy-en-Velay, fonds Cortial, ms. 3) et *G* (collection particulière de Gilbert Arnaud d'Andilly, manuscrit copié vers 1880). Pour la description codicologique des témoins, voir Forestier (2007).

Éditions antérieures : Fabre (1920 : 41-61) d'après le témoin *C*. Une transcription intégrale de *C*, collationnée sur *B*, a été publiée en format numérique par François-Hubert Forestier pour l'association des Cahiers de la Haute-Loire en 2000-2001⁸¹ ; le texte occitan se trouve aux pages 258-260, livre X, chapitre 2. Les deux éditions contiennent de très nombreuses leçons divergentes, mais ne comportent pas d'apparat critique.

Bibliographie : Brun (1923 : 190), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 55)

Bibliographie complémentaire : Thomas (1998 : 270-271), Forestier (2007)

Présentation du texte

Vers 1600, Gaspard Chabron, magistrat de Riom et juge de la vicomté de Polignac, entreprend une histoire généalogique de la vicomté. L'ouvrage se présente sous la forme d'un récit mené à la première personne du singulier et du pluriel, documenté de première main par la consultation des archives familiales des Polignac qu'il cite fréquemment. Au livre X de son histoire, consacré aux alliances des Polignac avec les familles Lourdin de Savigny, La Tour d'Auvergne, Saluces, Tournon, Lafayette et Chabannes, il rapporte le différend survenu entre le baron Guillaume III de Chalencon et sa belle-famille, ainsi qu'avec avec son fils. Les éléments importants de cette querelle juridique sont exposés dans Fabre (1920 : 44-46) : Guillaume, veuf de Valborge (ou Walpurgé) de Polignac, fille d'Armand VI, se remarie le 26 août 1378 avec Catherine de la Mothe, veuve de Jean Lourdin, baron de Saligny et de Randan, et troisième fils de Béraud II, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont. Ce même jour, il

pour voir M. le duc de Polignac [Jules-Armand de Polignac, 1817-1890] et lui exprimer le désir de la Société d'obtenir le prêt de l'*Histoire de la Maison de Polignac*, par Gaspard Chabron. On ne connaît pas d'autre manuscrit de ce précieux ouvrage et il serait avantageux, dans l'intérêt des études sur l'histoire locale, qu'une copie en fût déposée dans la bibliothèque de la Société. M. le duc de Polignac, avec le patriotisme le plus éclairé et la plus délicate courtoisie, s'est empressé de déférer à la demande de M. de Brive. L'œuvre de Chabron, composée sur pièces et à l'aide des chartes et des mémoires particuliers de la maison de Polignac, viendra s'ajouter de la manière la plus heureuse, à la collection des mémoires de Médicis, de Burel et de Jacmon. » Dans le volume suivant des *Annales* (1870-1871, t. 31, 292), on lit que, « au milieu des désastres civils qui ont ensanglanté et incendié Paris, a péri l'hôtel de M. le duc de Polignac [hôtel de Crillon, place de la Concorde] dans lequel se trouvait l'*Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, par Chabron. » Pour Forestier (2007 : 98), la destruction du témoin *B* est une rumeur qui a longtemps circulé, le manuscrit se trouvant toujours aux mains du duc Armand-Charles de Polignac au moment où il publie son article.

⁸¹ Éd. électronique à l'adresse <http://www.cahiersdelahauteloire.fr/fichiers_actu/11histoirepolignac.pdf>.

marie son jeune fils, Pierre, issu de son premier mariage, avec Marguerite de Saligny, la fille de sa nouvelle épouse. Les clauses des contrats de mariage semblent trop avantageuses pour les Chalencon et, une dizaine d'années plus tard, la famille Lourdin vient contester les deux contrats des mariages. On ne connaît pas le détail des procédures, mais l'*Histoire généalogique* de Chabron permet de reconstituer les éléments suivants : Guillaume convoque son fils Pierre à Chalencon pour l'intimer d'accepter les nouvelles conditions proposées par la famille Lourdin de Saligny. La réquisition du père et les réponses du fils sont insérées d'après Chabron dans un instrument notarial daté du 11 janvier 1390 (n. st. ?). La déclaration du père inclut la lettre qu'il a reçue de Béraud III, frère aîné de Jean Lourdin, qui se propose de servir d'intermédiaire entre la famille de son frère et Guillaume, et la réponse que ce dernier envoie le lendemain, 7 janvier, par laquelle il indique qu'il ne peut rien décider sans l'accord de son fils qui réside à ce moment-là en Auvergne. En dépit du refus de Pierre d'accepter l'accord dont le terme est fixé à la Chandeleur suivante, l'enregistrement de la convocation devant notaire public permet à Guillaume d'honorer ses serments faits auprès de sa belle-famille sans devoir renoncer aux droits contractés lors des mariages. On sait par ailleurs que Pierre a hérité en 1421 des biens des Polignac auxquels il est rattaché par sa mère.

L'acte notarial daté du 11 janvier 1390 semble avoir été rédigé au château de Chalencon, situé sur un piton rocheux dominant la vallée de l'Ance. La procédure engagée par Guillaume de Chalencon est marquée par des éléments de nature pragmatique :

- Mention de la présence d'un notaire (65, 105) et de témoins (65) ;
- traces d'interactions verbales orales : *Peyre, tu sies vengus et as-ausit* (59), *iey ay ben entendus ce que vous m-avez dit* (68) ;
- verbes de parole dans les sections de liaison : *Lasquals paraulas ditas, lodit Peyre fay respossa* (66), *Lasqual paraulas ditas, lodit Peyre dit a son senhor payre* (86) ;
- verbes performatifs : *t-en requiere et te comande* (63) et menace d'exécution exprimée au futur : *you t-en compelliray* (84), *dezeretaray te* (85) ;
- rituel de soumission filiale : *de genolhons* (66).

Sur le plan sociolinguistique, Fabre (1920 : 43-44) note que le principal intérêt de ce texte est de montrer qu'« un seigneur de campagne, isolé dans un humble château perdu du Velay, savait la langue de France et l'écrivait même sans hésitation » et, plus loin, qu'« un notaire de Chalancon connaissait, outre le latin, les deux langues d'oïl et d'oc et les savait écrire ». Pour sa part, Chabron note qu'il a copié cet acte notamment *pour faire voir de quel langage en ce siecle la usoient les plus grands seigneurs du pays* » (ll. 11-12). Les compétences linguistiques

de l'aristocratie vellave de la fin du XIV^e siècle ne sont pas douteuses : le bilinguisme est alors courant, mais induit des phénomènes de mélange codique que nous faisons ressortir *infra* dans la description linguistique du texte. Quoique résidant souvent à Paris, le Dauphin Béraud, d'origine auvergnate, avait probablement une compétence active de l'occitan, mais l'échange avec son beau-frère Guillaume est en français. Inversement, l'échange entre Guillaume et son fils est en occitan. L'usage de l'occitan est donc lié à la dimension orale de l'interaction enregistrée par le notaire, mais il recoupe, dans ce milieu aristocratique, un cadre intra-familial. Les sections de liaisons (58, 66-67, 76, 86, 103) sont également en occitan et il n'est pas à exclure qu'elles peuvent être le fait de Chabron, même s'il rédige principalement sa prosopographie en français : il a composé le texte introducteur (1-14) et le texte conclusif (109-118), il introduit une parenthèse (15) et il insère une proposition principale régissant les paroles de Guillaume (41) en français, mais la stratigraphie linguistique étudiée plus bas suggère qu'il connaît l'occitan et qu'il a pu intervenir sur la langue du texte. Il n'est pas impossible non plus que ces sections de transition aient été rédigées par le notaire rédacteur de l'acte, même si l'utilisation de l'occitan pour des notaires, hormis l'insertion d'éléments externes tels que des cédules, n'est pas attestée dans notre corpus.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Forestier mentionne qu'il a collationné pour son édition le texte de *C* sur *B*, mais aucun appareil critique ne permet de distinguer les leçons respectives et nous n'avons pas pu avoir accès au manuscrit le plus haut dans le stemma (*B*), qui appartient à une collection privée. L'édition Forestier (2000-2001) comporte des erreurs de lecture assez fréquentes, mais il présente l'avantage de donner un texte complet. De son côté, l'édition Fabre (1920), dont la base est *C*, omet le paratexte de Chabron. Nous savons par ailleurs que son admiration pour les troubadours et la langue « classique » le pousse à adopter une approche reconstructionniste, dont l'appareil de notes ne permet pas le contrôle. Il écrit d'ailleurs que « en 1600, [Chabron] ne connaissait plus la grammaire du moyen âge. Il a été visiblement dérouté par le cas sujet, puisqu'il ne le respecte pas toujours ou ne le rétablit pas quand la règle est oubliée ou violée » (1920 : 47) et il apporte, d'après les notes de son édition, des émendations qui concernent principalement le marquage casuel. Les deux éditions présentent de nombreuses leçons divergentes qui relèvent souvent d'erreurs de lecture, mais qui correspondent également à la nature stratigraphique et composite du texte qui peut dérouter le lecteur : il paraît manifeste, d'après les éléments que nous donnons ci-dessous, que Chabron est intervenu sur la langue du texte qu'il a copié, ainsi que les copistes et éditeurs successifs, à des niveaux différents.

Nous avons édité le texte à partir du témoin *C*, conservé à la bibliothèque de la Société académique du Puy du Puy et de la Haute-Loire, que nous avons systématiquement contrôlé à partir de Fabre (1920) et de Forestier (2000-2001). Le texte se trouve aux pages 193-196 du volume. En outre :

- Il est manifeste qu'un *i* majuscule à l'initiale de mots dans les manuscrits a été transcrit par <j> dans les éditions : nous restituons <i> quand c'est nécessaire, à savoir pour le pronom sujet *jou* → *iou* ;
- les leçons divergentes des éditeurs indiquent en particulier des mélectures des lettres *s/r*, *s/t* et *o/a*, dues à Chabron ou aux copistes suivants.

Corrections : 57 *Parsion*] *Passion*, d'après Fabre (1920), désignant la fête de l'Épiphanie et correspondant à l'époque de rédaction de l'instrument notarié⁸² ; 87 *veguda*] *reguda*, par mélecture ; 90 *alcu* [*al lou* ; 98 *assizas*] *assozas*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Consonnes finales parasites/mélectures du scribe :
 - le complémentateur *ques* (63) présente un <-s> parasite ; dans le cas de *commendas* (63) 'commander.INF', il s'agit peut-être d'une mélecture de <-r> ; dans *redoutas* (68) 'redouté', il peut s'agir d'une mélecture de *t*, mais le texte présente également de nombreuses marques nominatives (cf. partie 3.2.3.2.).
 - le <-t> final dans *amits* (92) n.m. 'amis' peut être une erreur de lecture du scribe pour <-c> ; Fabre édite *amics*.
- Mélange codique
 - Éléments fr. dans les parties occitanes :
 - *biens* (91) n.m. ;
 - *maniere* (83) n.f. ; *maniera* (76) est mixte ;
 - *cher* (68) adj., *redouté* (87, 89, 101) adj. ;
 - *premierement* (78) adv. ;
 - *promis* (80) part. passé, ailleurs *promes* ;
 - formes verbales *doit* (65) 'devoir.PRS.3SG', *doy* (90) ;
 - l'infinitif *obeir* (64, 104) est probablement un emprunt au fr. (cf. *oubeï* dans SocConstPuy) ;

⁸² La forme syncopée *Parsion* n.f. 'fête de l'Épiphanie' (DOM [*paricion*]) est peut-être un régionalisme, si l'on suit Fabre. La forme non syncopée *Paricion* est cependant attestée dans *LéproserieBrives**.

- prép. *por, par* ;
- éléments occ. dans les parties françaises :
 - pron. sujet 3SG *el* (54) ;
 - pron. disjoint 1SG *me* (54) ;
 - *responsa* (55) n.f. ‘réponse’ ;
 - *dreit* (56) n.m. ‘droit’ ;
 - *gardar* (56) v. ‘garder’ ;
- Stratigraphie diachronique :
 - Phénomènes attestés ultérieurement par les textes de transmission directe :
 - *lou* dét. masc. sing. (17, 60), *moulher* n.f. (97) ‘épouse’ : le digramme <ou> pour noter /u/ est peu attesté avant 1450 ;
 - les variantes graphiques <-a, -e> pour noter /-a/ posttonique sont rares avant 1500 :
 - morphologie nominale : *grande* (87) adj., *coustume* (97, 100) n.f., *presence* (65), *terre* (91) n.f. ;
 - morphologie verbale : *commence* (78), *semble* (60) 3SG.PRS, *demorave* (16) 3SG.IMPF, *saches* (78) ‘savoir.SBJV.2SG’, *veuille* (64) ‘vouloir.SBJV.2SG’ ;
 - théonyme *Diou* (101) : la diphtongaison/vélarisation de /'e/ devant labio-vélaire est attestée à partir de 1428 ;
 - parallèlement, *diou* (97) ‘devoir.3SG.PRS’ n’est attesté qu’à partir de CompoisPranlary (encore variantes morphologiques *deu* ~ *diou* dans NoëlsCordat) ; le radical du FUT avec voyelle vélaire dans *diouray* (108) est attesté à partir de NoëlsCordat ;
 - l’amalgame *dous* (101) avec voyelle vélaire (< *de* + *los*) est attesté à partir de CompoisPuya1464 ;
 - *serva* (79) ‘maintenir.INF’ : l’amuïssement de /-r/ est attesté seulement à partir de ca 1500.
 - Phénomènes attestés après 1600 par les textes de transmission directe (attribuables à Chabron ou aux scribes postérieurs ?) :
 - vélarisation de /a/ atone noté <o>, notamment en posttonique : *loqual* (18) pron. fém., *rendo* (93) n.f. ‘rente’ ; *apelavo* (19) ‘appeler.IMPF.3SG’, *disio* (18), *avio* (42), *serio* (81) COND, *conseillario* (74), *deguo* (81) SBJV ;
 - palatalisation de /g/ devant voyelle haute noté <d> : *adut* (16) ‘avoir.PTCP’ ;

- palatalisation puis amuïssement de la latérale dans l'attaque branchante /pl-/ : *pus* (83) adv.
- /s-/ analogique dans *sies* (59) 'être.2SG.PRS' (cf. Ronjat 1930-1941 : § 634) ;
- *desouputs* (96) 'lésér.PTCP' : le radical du participe passé de *decebre* avec voyelle vélaire n'est pas attendu avant 1600 ; cf. *recept* CompoisPuya1464, *receu* MédPrivada, mais *ressoupu* SocConstPuy (de *recebre*).

VenteMontrevelRoche

Vente par Pierre de Montrevel à Jean de Roche d'une rente de vingt-quatre sous

Inventaire Nauton (1974) : n°13*. 1394. Vente passée par Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy, à Jean de Roche, abbé de S^t-Vosy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1394, 16 mai

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture : abbaye de Saint-Vosy ; auteur : Pierre de Montrevel ; bénéficiaire : Jean de Roche

Scribe : Bertrand Montanhac, notaire

Genre textuel : cédule insérée dans un acte notarié privé

Contenu : vente par Pierre de Montrevel à Jean de Roche, abbé de Saint-Vosy, d'une rente de vingt-quatre sous tournois au prix de cent soixante francs

Langues : acte latin, cédule occitane

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/2. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 132) : « Vente passée par Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy, demeurant à côté du château d'Espaly, à Jean de Roche ("de Ruppe"), bachelier es décrets, abbé de St-Vosy et maître de l'Hôtel-Dieu, de 24 sous de rente pour le prix de 160 francs d'or (1394, 16 mai). » Le document est un rouleau de parchemin de 690 × 515 mm ; 72 lignes. Un seing manuel est apposé par le notaire au bas de l'acte. Dans la partie occitane, fort brève, on peut signaler que le scribe graphie indistinctement *c* et *t*, ainsi que *u* et *n*, ce qui ne pose pas ici de difficultés de lecture.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Amprimoz *et alii* (1997), Framond (2000 : 86-98)

Présentation du texte

L'acte signé le 16 mai 1394⁸³ établit la vente par le bourgeois Pierre de Montrevel, habitant à côté du château d'Espaly, à Jean de Roche, abbé de Saint-Vosy, d'une rente de vingt-quatre sous tournois au prix de cent soixante francs d'or, au bénéfice de l'Hôpital du Puy. La vente est rédigée par le notaire Bertrand Montanhac, dans l'enceinte même de l'abbaye Saint-Vosy, située dans le quartier du cloître, et devant des témoins qui sont pour la plupart des clercs attachés à l'évêché du Puy.

La partie occitane de l'acte est justifiée par le souci du notaire de produire une cédule fournie par le vendeur : *cum personis in quadam papiri cedula manu ipsius Petri scripta descriptis et nominatis quam tradidit cujus quidem cedula tenor sequitur in hunc modum* (l. 11). La cédule transmise par Pierre de Montrevel précise le contenu de la rente de vingt-quatre sous, qui se décompose de douze apports différents, et énumère par simple juxtaposition le nom des personnes redevables ainsi que le montant de la redevance. L'identité des douze personnes n'est pas spécifiée autrement que par les patronymes ou les liens matrimoniaux ou de parenté.

En dépit de l'embrayage énonciatif réalisé par la formule *sequitur in hunc modum*, il est à remarquer que le montant des quatre premières redevances est exprimé en latin, puis en occitan seulement à partir de la cinquième ; la septième contribution est marquée par une rédaction mixte : *Blancha, molhier que fo de Pons Sirvent, tres solidos et nou deners tornes*. Les cinq dernières sont entièrement en occitan. L'alternance codique qui apparaît ici est vraisemblablement une initiative du notaire et on peut estimer que la cédule a été entièrement rédigée en amont en occitan. Le procédé scriptural du notaire consiste à la fois dans un souci de type pragmatique de citer la cédule occitane, tout en cherchant des types d'intégration du texte dans le discours notarial.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

La partie occitane se situe aux lignes 12-14. Nous éditons l'acte jusqu'à la ligne 16, qui se poursuit par l'énumération en latin des différentes clauses relatives à la vente.

⁸³ L'acte mentionne l'épiscopat d'Itier de Martreuil (1392-1395) ; voir Cubizolles (2005 : 217).

Spécificités linguistiques

Syntaxe

- Antéposition de l'attribut :

Blancha, molhier que fo de Pons Sirvent (12-13)

B. épouse PRON fut de P. S.

'B., qui fut l'épouse de P.S.'

Helisabel, molher que fo de Jacme Beraut (l. 13)

H. épouse PRON fut de J. B.'

'H., qui fut l'épouse de J.B.'

*TestamentBouzols**

Testament de Raymond, comte de Beaufort, seigneur de Bouzols

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Temps : 1399, 5 juillet

Espace : Bouzols (cne d'Arsac-en-Velay, canton du Puy-en-Velay-Sud-Est, arr. du Puy-en-Velay), à 6 km au sud-est du Puy

Lieu d'écriture, auteur : seigneurie de Bouzols ; Raymond, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur de Bouzols

Scribe : Ø

Genre textuel : cédule insérée dans un acte privé

Contenu : testament de Raymond, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur de Bouzols

Langues : cédule occitane dans un acte latin

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Ø

Éditions antérieures : Justel (1645 : t. 2, 134-135), Truchard du Molin (1870 : xv-xvi) d'après Justel (1645), Quesnel (2017-2018 : 64-65) d'après Justel (1645)

Bibliographie : Devic/Vaissète (1742 : 415), Arnaud (1816 : 233), Truchard du Molin (1870 : 37-38)

Bibliographie complémentaire : Veydarier (1994), Lalande (1988)

Présentation du texte

Bouzols est le siège d'une seigneurie dont l'histoire est détaillée dans Truchard du Molin (1870). L'auteur du texte est Raymond de Turenne, seigneur de Bouzols, né en 1352 à Villeneuve-lès-Avignon et mort probablement en 1413. Il est à la tête de nombreux domaines, dont une grande partie est située en Provence et en Languedoc oriental. La même année où il est assiégé dans son château de Bouzols au nom du roi de France par Pons de Langeac, chambellan du duc de Berri, et le sénéchal d'Auvergne, en représailles à ses nombreuses incursions contre le pouvoir papal avignonnais et contre plusieurs maisons provençales par lesquels il se sentait spolié, il fait rédiger son testament. Par cet acte, il lègue à Louis I^{er}

d'Orléans, frère cadet du roi de France Charles VI, ses comtés de Beaufort et de Castellan, ainsi que les droits qu'il a sur les domaines d'Avellino et de l'Ille-Jourdain, à condition que le duc d'Orléans fasse respecter les dispositions du présent testament : à savoir priver de tous biens sa fille Antoinette, mariée à Jean II Le Meingre, surnommé Boucicaut, maréchal de France, avec lequel il est en conflit depuis 1394. Il fait de sa sœur Éléonore de Beaufort son héritière universelle. D'après Devic/Vaissète (1742), le roi de France fit annuler cette disposition et sa fille put hériter de la vicomté de Turenne et de tous les autres domaines en 1413.

Truchard du Molin (1870 : 422) écrit que « le lieu, les personnes, les choses, et surtout la langue vulgaire dans laquelle il est écrit, font de ce testament qu'a conservé Justel une pièce historique pour la baronnie de Bouzols ». C'est en effet grâce à Justel que nous avons conservé l'acte testamentaire, même s'il a éliminé une part importante des éléments protocolaires, ce qu'il signale par les mentions *etc.* Dans le texte conservé, le protocole initial est en latin, mais la partie occitane est la plus importante. Elle est introduite par l'indication générique *in quadam cedula* (6), reprise au début de la partie romane (*cedola* 7), et par la mention métalinguistique *verbis romancii scripta*. La partie occitane est marquée par deux types de phénomènes : (i) intégration de lexèmes et morphèmes grammaticaux français dont on trouvera ci-dessous le détail, et qui confirme le phénomène de mélange codique attesté dans les autres textes vellaves émanant de seigneurs laïcs ; (ii) traits occitans méridionaux qui renvoient aux attaches provençales et languedociennes de l'auteur du testament.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous corrigeons les mélectures des jambages et les confusions fréquentes du type *t/c* :
 - 10 *sec] set* ; 15 *Valentines] Valeutures* ; *coma] como*, cf. 22, 30, 43 ; 26 *anat] auat* ; 28 *sos] sas* cf. 30 ; 47 *puesca] puesta*
- Nous développons l'abréviation <moss.> sous la forme *mosseignor*, bien attestée à d'autres endroits du texte, sauf *mossieur* (10).

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La désinence atone <-o> dans *apparteno* (14) 'appartenir.PRS.3PL' est attestée seulement dans CensChom.
- Discordances scripturales renvoyant à l'aire géolinguistique languedocienne et provençale :
 - Non-palatalisation de */k + a/ : *castel* (17) n.m. 'château', *senescalcia* (34) n.f. 'sénéchaussée' ;

- diphtongue /'jɛj/ dans l'issue de -'ĀRIA : *manieyra* (10) n.f. 'manière', *heritieyra* (46) n.f. 'héritière' ;
- notation de /-n/ dit mobile dans *san* (9) adj. 'qui n'est pas altéré' (< SANU), *ten* (36) 'tenir.PRS.3SG' ;
- absence de /-t/ final : *testamen* (9, 24, 26, 27) n.m. 'testament', *legiti[m]amen* (48) adv. 'légitimement' ; morphologie verbale *son* (40) 'être.PRS.3PL', *veyran* (7) 'voir.FUT.3PL', *ausiran* (7) 'entendre.FUT.3PL' ;
- éventuellement, maintien de l'occlusive bilabiale dans le groupe */br/ : *libres* (38) n.f. pl. 'monnaie de compte, livres', mais les latinismes sont courants dans le domaine des noms de monnaies.
- Mélange codique avec emprunts au fr. :
 - Lexèmes *droit* (10, 18, 46) n.m., pl. *droitz* (13, 16, 51), *frere du Roy* (11-12), *successeurs* (12, 19) n.m. pl., *devoirs* (52) n.m. pl. ;
 - morphèmes grammaticaux : dét. masc. sing. *le* dans les syntagmes *Mossieur le comte* (10), *le comte* (14), *le comtat* (14) ; dét. poss. pl. *ses* (19) ; pron. relatif fém. *laquel* (36) ; prép. *par* (9) ;
 - la voyelle finale <-e> marquant le fém. est plus probablement un emprunt au fr. qu'une variante graphique de /a/ posttonique : *libres* (38) n.f. pl. 'monnaie de compte, livres', *terre* (44) n.f., *terres* (49) n.f. pl. 'domaine, propriété d'un seigneur' (mais *terras* 51) ; *chere* (53) adj. ; composés anaphoriques *dessusdites* (30), *ladite* (31).

Lexique

- Le lexème *comtat* est masc. dans *le comtat* (14-15), mais fém. dans *las comtats* (20) ; cf. DOM *comtat* n.m. et f. 'comté'.

CompoisPuy1408

Compois du Puy pour l'année 1408

Inventaire Nauton (1974) : n°15. 1408. Compois du Puy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1408

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture : consulat du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : compois

Contenu : compois de la ville du Puy pour l'année 1408

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives municipales, CC 21. Le document est constitué de deux forts volumes en papier reliés de 430 × 290 mm, portant deux foliotations, une ancienne et une moderne (fol. 1-273 pour le tome 1 et fol. 274-484 pour le tome 2, qui comprend également une table des matières foliotée de I à X, soit en tout 494 folios). La reliure semble du XIX^e s. Le tome 1 est constitué de dix-huit cahiers de longueurs diverses, numérotés de 1 à 18 à l'époque moderne. Le tome 2 est constitué de onze cahiers, le premier non numéroté, les suivants numérotés de 19 à 29. De nombreuses réparations ont été apportées aux cahiers et au papier. On relève plusieurs filigranes : soit trois monts simples surmontés d'une ligne, de différentes factures, soit des croix de tailles différentes. Les deux tomes ont été endommagés par une exposition à l'humidité, apparemment récente, laissant de larges taches sur tout le pourtour extérieur de la plupart des feuillets, rendant le texte souvent difficile à lire, en particulier les premiers paragraphes. La rédaction est l'œuvre d'une main principale, mais une seconde a complété certaines lacunes et indiqué dans la marge la mention *for.* ou *f.* lorsque les biens sont situés en dehors de la ville. La table des matières, à la fin du tome 2, est également d'une autre main. D'un point de vue paléographique, le scribe ne distingue pas *u/n* et il est très difficile de distinguer les consonnes *t/c* et *v/b*.

Éditions : Édition intégrale : Laurent (1995). Éditions partielles : Fabre (1919b : 511-542, édition des fol. 1-3 = DOM CompoisPuyF), Chabanon (1978, édition des fol. 1-41)

Bibliographie : Brun (1923 : 190), Delcambre (1933 : 174-182), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 55), Martin (1974 : 353), Rigaudière (1999 : 305-363), Martin (2001 : 178), Ramona (2005), DOM CompoisPuy

Bibliographie complémentaire : Rigaudière (1977, 1989, 1996, 2005, 2008), Casado (2017)

Présentation du texte

Un compois (il existe également les graphies *compoids* et *compoix*), appelé encore *livre d'estime* ou *nommée*, désigne un genre textuel particulièrement vivace du XIV^e au XVIII^e siècle dans les pays de taille réelle, où la fiscalité est fondée sur la propriété foncière. Il recense les foyers d'une communauté et donne une évaluation du capital ainsi que les charges déductibles, dans un but fiscal. L'estimation du capital de chaque contribuable, compris comme foyer fiscal à la tête duquel on trouve le plus souvent un père de famille, permet de déterminer le niveau d'imposition et ainsi de répartir la quote-part dévolue à chaque communauté, votée au préalable par les assemblées compétentes, en l'occurrence ici les États du Languedoc. Un compois n'est pas à strictement parler un cadastre, contrairement à ce que note Delcambre (1933 : 176, note n° 40), dans la mesure où il ne s'agit pas d'un document topographique fixant seulement les biens fonciers.

Au Puy comme dans d'autres villes, la rédaction de ces documents fiscaux a été très tôt revendiquée par l'administration municipale, en concurrence avec les officiers royaux et l'assemblée des États du Velay. La documentation laisse subsister des zones d'ombre (voir le dossier constitué par Delcambre 1933 : 136-192), mais il est clair que le consulat avait effectivement tout intérêt à diligenter ce type d'enquête, dans le but de favoriser tout à la fois l'intérêt commun de la ville et certains intérêts particuliers. En fait, au sein de la *communitas* ponote, les diverses castes se sont sans cesse affrontées pour accéder à la gestion des affaires municipales, qui sont de fait restées aux mains d'une poignée de familles constituant une oligarchie consulaire. Le souci de représentation aux diverses assemblées visait une meilleure justice fiscale, corollaire d'une paix sociale très fragile mais pourtant contraire aux intérêts des castes dominantes. Ainsi, une répartition de feux avait eu lieu en 1367, mais de nombreuses plaintes avaient été reçues dans différents tribunaux, si bien qu'une nouvelle estime fut réclamée par des habitants en 1403, aboutissant à la rédaction par le consulat du compois de 1408. En comparant le texte de 1367 et celui de 1408, on constate que la technique fiscale s'est nettement complexifiée (voir d'une part Delcambre 1933 : annexes 117-130 et d'autre part

Rigaudière 1999), mais l'équité fut à nouveau contestée et le parti des *populares* réclama une nouvelle estime en 1426, requête apparemment négligée par les élus parce qu'elle resta sans suite. Après une nouvelle tentative de rédaction engagée après 1450 (voir *infra* le texte CompoisPuya1464), une modification des statuts consulaires de 1461, plaidant pour une meilleure répartition fiscale, amena à la rédaction d'une nouvelle estime en 1464, cette fois-ci en français et dont les rédacteurs nous sont cette fois-ci connus : il s'agit d'officiers royaux, avec qui collaborèrent des experts issus de la société civile ponote.

Si on sait que les rédacteurs du compois de 1408 appartiennent à l'administration consulaire et incidemment à l'oligarchie municipale, on ignore précisément leurs noms et fonctions exactes. La date de rédaction du compois, 1408, fait l'unanimité chez les historiens. Elle n'apparaît cependant à aucun endroit du manuscrit. La date est confirmée par Delcambre (1933) d'après des délibérations consulaires, mais qu'il n'a pas référencées et dont nous n'avons pas trouvé la trace. Aux folios 49 et 86, dans le premier tome, les rédacteurs enregistrent des fondations pieuses instituées en 1407, qui fournissent un *terminus ante quem non* tout à fait concordant avec la date retenue.

La technique fiscale et le vocabulaire spécifique du compois ont été étudiés de manière approfondie par Rigaudière (1999), à partir de l'édition procurée par Sylvie Laurent (1995). Cette dernière a établi le texte dans une perspective d'histoire économique et sociale et a dressé d'utiles synthèses sur la répartition des fortunes et des contribuables et la topographie des métiers (1995 : VI-XVI).

Sur le plan de l'organisation textuelle, nous pouvons formuler quelques remarques. Le compois énumère la totalité des foyers de la communauté par quartier, ou *ila*, qui sont des subdivisions de nature fiscale et d'origine municipale. Ils sont au nombre de vingt-deux et se succèdent dans le manuscrit de la façon suivante :

Tome1. 1 *Fouchier* (fol. 1), 2 *Amoravi* (fol. 22), 3 *Pons del Pi* (fol. 48), 4 *Chamars* (fol. 68), 5 *Paulha* (fol. 80), 6 *Portal de Panassac* (fol. 101), 7 *Mauzac* (fol. 110), 8 *Berthalmieu de Conchas* (fol. 127), 9 *Johan Bru* (fol. 150), 10 *Philip de Conchas* (fol. 169), 11 *Giraut Affilhac* (fol. 198), 12 *Johan B[...]* (fol. 210), 13 *Pons de la Tor* (fol. 239).

Tome 2. 14 *Chabrant* (fol. 274), 15 *Cussac* (fol. 297), 16 *Couros* (fol. 316), 17 *Mirmanda* (fol. 350), 18 *Chambo* (fol. 375), 19 *Verdu* (fol. 393), 20 *Dolezo* (fol. 416), 21 *Posarot* (fol. 438), 22 *Viana* (fol. 471).

Ainsi, l'ordre d'apparition des *ilas*, tel que représenté dans le schéma ci-dessous, emprunté à Sylvie Laurent (1995 : VI), révèle une distribution spatiale simple, d'orientation

globalement ouest-est, par contiguïté et au départ du quartier du cloître, donc indépendante de la richesse respective des unités territoriales.

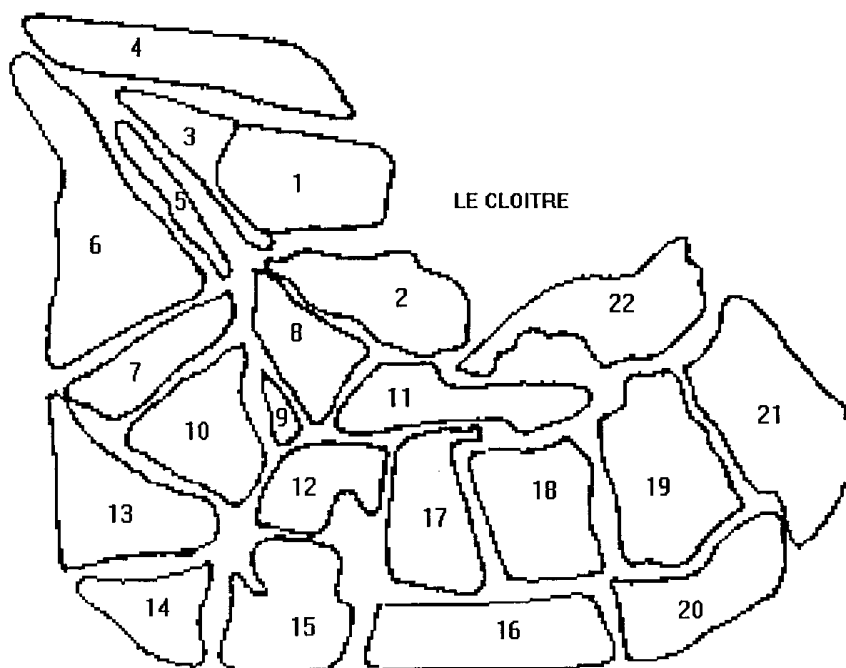


Figure 8. Les *ilas* du Puy d'après Laurent (1995 : VI)

La désignation des unités contributives permet dans un deuxième temps d'énumérer les biens immobiliers (urbains et ruraux) et mobiliers, mais également, s'il y a lieu, les cens, pensions et rentes perçus. Ce capital est en revanche très peu caractérisé. Les biens sont désignés de façon pragmatique par un élément géographique pertinent qui permet de les distinguer des autres. Cette estimation du capital peut être suivie par l'énumération des rentes versées, souvent à des institutions ecclésiastiques, ouvrant à des abattements fiscaux. Tout laisse penser que cette estimation a donné lieu à des inventaires détaillés, mais aucune trace de cette longue opération n'a été conservée, car seul le résultat final importe, à savoir déterminer la capacité contributive. Elle est donnée de façon brute à la fin de chaque rubrique sous la forme d'une somme en livres, déductions faites, sans faire mention du calcul établi à partir de tables et de grilles de tarif réglementaires dont devaient disposer les officiers. Cette seconde phase d'allivrement ne détermine en rien le calcul de l'impôt, qui revenait probablement à d'autres officiers.

Sur le plan linguistique, l'intégralité de la rédaction du compois en occitan indique un usage commun de la langue vernaculaire au sein de l'administration municipale.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous éditons seulement deux *îles* sur les vingt-deux que compte le registre, à savoir les secteurs 5 *Paulha* (fol. 80-98v) et 6 *Portal de Panassac* (fol. 101-107). Le choix d'une édition partielle repose essentiellement sur un critère d'économie, l'intégralité du texte représentant environ cinq cents pages, mais il permet néanmoins une bonne représentativité linguistique. Les deux *îles* éditées, qui se suivent dans le manuscrit, correspondent aux deux premières du texte CompoisPuya1464 et donnent ainsi à lire les deux textes en miroir.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le n.m. *clier* 'clerc' avec segment palatal est bien attesté par FEW 2, 774a, CLERICUS. Les données réunies forment une aire occitane orientale et francoprovençale : abress., adauph., Embrun, Grenoble, Voiron, Saintonge, ainsi que dans *L'Évangile de l'Enfance en provençal* dont l'éditeur situe l'original en Provence méridionale, mais dont le copiste serait dauphinois ; cf. Huber (1908 : 986). Pour Devaux (1892 : 151-152), il s'agit non pas d'une palatalisation du groupe /kl/, mais d'une diphtongaison de '/ε/. L'auteur ajoute que cette diphtongaison est attestée également à Lyon et à Tournon-sur-Rhône.
- La prép. *outra* 'au-delà de' (< ŪLTRA) connaît fréquemment la variante *autra*, isolée dans le corpus.
- Le traitement de la sifflante /s/ en coda interne dans l'issue de DECIMU n'est pas uniforme, puisqu'on trouve conjointement les formes *desme*, *deme*, *deyme* n.m. 'dîme'.
- Les numéraux cardinaux employant la coordination peuvent noter en sandhi externe le voisement de la sifflante par le graphème <z> si les morphèmes sont liés graphiquement : *dezeset*, *dezeheut*, *dezenou*, mais ailleurs dans le texte *des et set*, *des et heut*.

Morphologie

- On relève l'emploi du démonstratif issu de ĪSTE : *al chapitol de Saynt Gorge de Saint Paulha et a Saint Gorge d-esta-viala*.

Syntaxe

- Mouvements syntaxiques :
 - mouvement de l'adj. à gauche du dét. :

lo moli de la Plancha am autres dos hostals
le moulin de la P. avec autres deux maisons

‘le moulin de la P. avec deux autres maisons’

- mouvement du complément prépositionnel en fin de phrase :

Item prent dezenou sous et un dener al Bessat de renda
de même prend dix-neuf sous et un denier au B. de rente
‘de même, il prend dix-neuf sous de rente sur le terroir du B.’

- mouvement de l’adjectif épithète en fin de phrase :

Un prat a Papa Lengua de doas seytoradas raussenc
un pré à P. L. de deux soitures marécageux
‘un pré marécageux de deux soitures à P. L.’

Dona de pencions aus clers quatorge l. per an debtals
donne de pensions aux clercs quatorze livres par an de rente
‘il donne aux clercs une pension de quatorze livres qui doit être payée en redevance’
per tres vicarias que laysset sen Johan Rochier perpetuals
pour trois fondations pieuses PRON laissa sieur J. R. perpétuelles
‘pour trois fondations pieuses perpétuelles que laissa sieur J. R.’

- mouvement de l’attribut à gauche du pronom relatif⁸⁴ :

la Alais, molher que era de Vidal Boscho
la A. épouse PRON était de V. B.
‘Alais, qui était l’épouse de V. B.’

Ysabel, filha que era de Beneyt Potet
Y. fille PRON était de B. P.
‘Y., qui était la fille de B. P.’

- Déterminant nul :

- effacement du déterminant numéral exprimant l’unité :

dona tres ferratz de sivada et dezenou deners et (Ø) mealha al chapitol
donne trois seaux de avoine et dix-neuf deniers et maille à=le chapitre
‘il donne trois seaux d’avoine, dix-neuf deniers et une maille au chapitre’
dona vint et dos deners et (Ø) picta
donne vingt et deux deniers et pite

⁸⁴ On peut rapprocher le phénomène de ce que Jensen (1994 : 364-367) appelle ‘mise en relief par anticipation’.

‘il donne vingt-deux deniers et une pite’

- effacement du déterminant dans le syntagme nominal attribut :

un prat en Garmentes d-una seytorada que era champs

un pré en G. de=une soiture PRON était champ-NOM

‘un pré à G. d’une superficie d’une soiture qui était un champ’

un champ en Mont Redont que era vinha

un champ en M. R. PRON était vigne

‘un champ en M. R. qui était une vigne’

- Structures argumentales :

- notamment pour les verbes *restar*, *debatre*, *dever*, le scribe alterne constructions impersonnelles avec flexion désinentielle 3SG et constructions intransitives avec accord du verbe avec le sujet postverbal⁸⁵ :

Resta setanta l. / Restant sinquanta sinq l.

Debat se per lo chart des lhiouras / Debatont s-en per lo chart doas l.

Deu s-en debatre per lodit chart trenta nou l. / Devont s-en debatre per losditz chartz vint l.

- La construction avec Differential object marking (DOM) est attestée seulement pour le verbe *restar* :

Resta a quatre vins et tres l.

Resta a seys vins et desheut l.

Restant a sinq cens et quaranta l.

Dans le dernier énoncé, on peut observer à la fois le marquage du complément par la préposition et l’accord avec le verbe.

- La phrase ci-dessous présente une structure inaccusative :

las linguas deus beus que se aucizont a Saint Paulha

les langues de=les bœufs PRON REFL tuent à S. P.

‘les langues des bœufs qui sont tués à Saint-Paulien’

Lexique

- *baconer*, *baconier* n.m. ‘charcutier’ Ø DOM et FEW 15/1, 29a, BAKKO.
- *barlatier* n.m. ‘fabricant de baril’ Ø DOM et FEW 22/2, 114b, *baril*.
- *bichayrier* n.m. ‘fabricant ou marchand de pot, de pichet’ Ø DOM et FEW 1, 361a, BIKOS.

⁸⁵ Cf. Vernet (2020 : 306) qui relève les variantes syntaxiques *pica una ora*, *pican tres oras*.

- *brider* n.m. ‘sellier qui fait des brides’ Ø DOM, seulement attestations modernes dans FEW 15/1, 281a, BRÎDEL.
- *cartalada* n.f. ‘mesure agraire’ Ø DOM et FEW 2, 1423b, QUARTUS.
- *donada* n.f. ‘femme qui s’est donnée, elle et ses biens, à un monastère’ ajouter à FEW 3, 136a, DONARE.
- *espiouner* n.m. ‘fabricant d’épingles’ ajouter à FEW 12, 183b, SPĪNŪLA (cf. ALMC 1208 pt 21 [espjupe]).
- *fortdea* n.m. ‘personnat, dignitaire ecclésiastique sans juridiction appartenant au chapitre, mais jouissant d’un droit de préséance sur les autres chanoines’, ajouter à DOM et FEW 3, 23a, DECANUS. L’équivalent français *fordoyen* (cf. Gdf 4, 74b ‘doyen honoraire ?’ qui donne un ex. d’Étienne Médicis) est bien connu dans la littérature historique concernant l’histoire religieuse du Puy-en-Velay (voir Gomis 2005). Le lexème occitan est également attesté dans CompoisPuya1464. On peut penser qu’il s’agit d’un morphème géolinguistiquement circonscrit au Velay.
- *foul* n.m. ‘foulon’ Ø FEW 3, 849b, FŪLLO et 844a FŪLLARE.
- *frezayre* n.m. ‘celui qui confectionne des garnitures, des franges, des tresses’, à ajouter à DOM et FEW 8, 402a, PHRYX.
- *gasteleyra* n.f. ‘pâtissière, marchande de gâteaux’, à ajouter à FEW 17, 547b, *WASTIL.
- *reclusa* n.f. ‘religieuse cloîtrée’, à ajouter à FEW 10, 155a, RĒCLŪDERE.
- *saumadal* adj. ‘dont le poids est égal à la charge d’une ânesse’, DOM *saumadal*², à ajouter à FEW 11, 61a, SAGMA.

ObligLachasaHôp

Obligation souscrite par Jean Lachasa en faveur de l'Hôpital du Puy (i)

Inventaire Nauton (1974) : n°16*. 1410-1411. Obligation souscrite par Jean La Chasa, drapier du Puy, en faveur de l'hôpital.

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1410, 27 mai

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Jean Lachasa, drapier du Puy ; bénéficiaire : Hôpital du Puy

Scribe : André Girard, notaire

Genre textuel : acte privé latin contenant une cédule (compte)

Contenu : Jean Lachasa souscrit une obligation en faveur de l'Hôpital du Puy, qui contient un compte détaillant les achats de Bernard Pomier, clerc de l'église cathédrale du Puy.

Langues : acte latin, cédule occitane (lignes 8-24)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/3. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 132) : « Obligation souscrite par Jean "Lachasa", drapier du Puy, en faveur de l'Hôpital pour la somme de 224 livres tourn. et contenant un compte en langue vulgaire (1410, 27 mai) ». Le document est un rouleau de parchemin de 625 × 605 mm ; 57 lignes.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

L'acte rédigé au Puy (*apud Anicium* 54-55) par le notaire André Girard établit l'obligation à laquelle est tenu Jean Lachasa, marchand drapier du Puy, de verser la somme de 240 livres à l'Hôpital du Puy, les clauses prévoyant notamment les échéances du remboursement. Le montant de l'obligation est établi après déduction des sommes dues par feu Bernard Pomier, clerc de Notre-Dame et donat de l'Hôpital, à Jean Lachasa. Ce jour, celui-ci produit devant le notaire et les maîtres de l'Hôpital une cédule dont le contenu a été confirmé par des instruments

signés par le notaire Bertrand Chambon et qui est insérée dans le présent acte (*cedula supra inserta* 29). Il s'agit d'un compte extrait du livre de raison du commerçant (*quadam papuri cedula de libro rationum dicti Johannis La Chasa extracta* 6), qui opère une rupture à différents niveaux linguistiques :

- Dans la partie latine de l'acte, la formule *cedule tenor talis est* (8) introduit la cédule et marque la rupture linguistique et générique ; le relatif de liaison latin *qua* (24) marque le retour au latin ;
- le compte fourni par Jean Lachasa est pleinement occitan ;
- la cédule occitane est auto-définie génériquement comme *compte* (8) ;
- sur le plan énonciatif, à la personne 1SG référant au notaire (pronom tonique *me* 56) se substitue celle désignant Jean Lachasa (*pres* 9 et sqq. ; *prestey* 18 ; pronom clitique *me* 9, 15) ;
- la syntaxe est marquée par l'accumulation de structures phrastiques dont les embrayeurs sont le plus souvent l'adverbe *plus* et le verbe *dever*.

La partie en occitan appartient pleinement au dispositif juridique puisqu'elle permet d'établir l'obligation. On assiste à une redéfinition de la valeur pragmatique initiale du compte, qui correspondait à la conservation de transactions marchandes. Par rapport à l'acte rédigé par le même notaire en 1394 (VenteMontrevelRoche), la cédule occitane dispose d'une plus grande autonomie linguistique puisqu'on ne relève pas d'alternance codique.

L'emploi du passé simple dans le texte occitan (*pres, fo donat, prestey*) pour spécifier la nature des achats et des transactions semble indiquer que ce texte n'est pas la transcription littérale du livre de raison en question, mais une note synthétique préparée pour l'acte à un moment *a priori* proche, quoique la plus ancienne transaction date de 1404.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous éditons l'acte seulement jusqu'à la ligne 28, la suite consistant en l'énumération des clauses en latin.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- L'issue de CLERĪCU présente une forme avec segment palatal dans <i> dans *clier* (15) n.m. 'clerc' (cf. CompoisPuy1408), mais non dans *cler* (8, 9).
- Le lexème *joun* (10, 13, 17) n.m. 'jour' (< DIURNU) avec effacement du segment rhotique en coda au lieu de la nasale en position extrasyllabique est attesté dans

EnquêteImpHL (3.03) (voir des ex. languedociens dans Lieutard 2004 : 176) ; ailleurs dans le texte *journal* (14).

Syntaxe

- Les dates sont exprimées à l'aide de syntagmes prépositionnels introduits par *a* :
 - *a x de novembre* (10-11), *a xiii de octobre* (11), *a xxv de mars* (15)

Lexique

- Pour le syntagme prép. *a son at* (9, 10, 14, 16, 17) 'pour son propre usage', voir Chambon (1996a : 85-87), qui décrit une aire formant « une frange bordière septentrionale et orientale attenante au francoprovençal ».

ObligLachasaAust

Obligation souscrite par Jean Lachasa en faveur de l'Hôpital du Puy (ii)

Inventaire Nauton (1974) : n°16*. 1410-1411. Obligation souscrite par Jean La Chasa, drapier du Puy, en faveur de l'hôpital.

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1411, 17 décembre (la cédule occitane date du 25 mars 1409)

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Jean Lachasa, drapier ; l'auteur de la cédule est Jean Austorge, gouverneur de l'Hôpital

Scribe : André Girard, notaire

Genre textuel : acte privé contenant une cédule (reconnaissance de dettes)

Contenu : Jean Lachasa, drapier du Puy, souscrit une obligation en faveur de l'Hôpital du Puy, contenant une reconnaissance de dettes de Jean Austorge

Langues : acte latin, cédule occitane (lignes 11-16)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/4. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 132) : « Obligation souscrite par Jean "Lachasa", drapier du Puy, en faveur de Jean Austorge, donat et administrateur de l'Hôpital, pour la somme de 300 livres tournois à laquelle ils ont arrêté leur compte du prêt fait par l'un et des fournitures de drap faites par l'autre, à la réserve de l'obligation souscrite par Jean Austorge en faveur dudit Jean "Lachasa" de la somme de 11 marcs 6 onces d'argent (cette dernière obligation, insérée dans l'acte, est en langue vulgaire) (1411, 17 décembre). » Le document est un rouleau de parchemin de 442 × 395 mm ; 42 lignes.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

L'acte a été rédigé par le notaire André Girard, au Puy, dans la maison de Jean Austorge, donat et administrateur de l'Hôpital. Jean Lachasa, marchand drapier du Puy, s'engage à

rembourser trois cents livres tournois à l'Hôpital, déduction faite des sommes dues par Jean Austorge au commerçant. De son côté, Jean Austorge reconnaît devoir onze marcs et six onces d'argent à Jean Lachasa, en dépôt de prêt chez lui et dont il peut réclamer l'usage, cette seconde obligation agissant comme une clause restrictive à la première.

Jean Austorge produit devant le notaire une cédula en occitan qui est insérée dans l'acte latin (*quadam papiri cedula manu dicti domini Johannis Austorgii signata* 10-11), introduisant une rupture linguistique, mais aussi énonciative, la personne 1SG désignant le notaire (*mei* 3, *me* 41) se voyant substituer celle de Jean Austorge (*hieu* 11, *mon* 14, 15, *promete* 13, *ay* 16). Cette cédula n'est pas un compte comme dans l'acte de 1410 (ObligLachasaHôp), mais une reconnaissance de dettes de Jean Austorge, présentant des éléments de nature pragmatique, et en particulier par l'emploi de verbes et de tiroirs verbaux spécifiques :

- Subjonctif présent inaugural de l'obligation (*sapchant tuit* 11) ;
- verbes à visée performative à l'indicatif présent (*cofesse*, *reconoyse* 12, *promete* 13) ;
- emploi de l'indicatif futur indiquant une éventualité non opposable (*veyrant* 11, *sera requerit* 15) ;
- passé composé conclusif marquant la validité de l'engagement après signature (*ay senhada* 16).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous éditons l'acte seulement jusqu'à la ligne 18, la suite, en latin, consistant en l'énumération des clauses du contrat.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le scribe a plusieurs fois recours à <h> non étymologique à l'initiale de mots brefs : *ho* (14, 15) conj., amalgame *heus* (14) (< *en* + *los*), *hieu* (11) pron. 1SG.

Syntaxe

- Construction prépositionnelle de l'infinitif :
cofesse et reconoyse a dever et de aver agut de Joh. (12)
confesse.1SG.PRS et reconnais.1SG.PRS à devoir et de avoir eu de J.
'je reconnaissais devoir et avoir possédé de J.'

*RentesMontlaur**

Montant des rentes dues à Louis de Montlaur

Inventaire Nauton (1974) : n°17. 1416. État de rentes, extrait d'un hommage au seigneur de Montlaur

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1416, 1^{er} février (n. st.) ?

Espace : secteur d'Arlempdes-Goudet-Saint Martin-de Fugères ? (cnes, cantons de Pradelles et Le Monastier-sur-Gazeille, arr. du Puy, à 15-20 km au sud du Puy-en-Velay)

Lieu d'écriture, auteur : Louis, seigneur de Montlaur, baron d'Arlempdes

Genre textuel : état de rentes

Contenu : montant des rentes dues par les familles Bruschet, Pigayra et Chaussenda à Louis de Montlaur

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

D'après le premier éditeur, le document se trouvait dans les archives de l'Hôpital du Puy.

Éditions : Rouchon (1913), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 56), Gourgaud (1983 : 39-40) d'après Rouchon (1933-1938)

Bibliographie : Brun (1923 : 191-192)

Bibliographie complémentaire : Lascombe (1882), Fabre (1907-1908), Grellet de la Deyte (1923), Jourda de Vaux (1927 : 99-104)

Présentation du texte

Les seigneurs de Montlaur (ou Montlor), originaires du Haut Vivarais⁸⁶, sont très richement possessionnés sur toute la bande sud-est du Massif central, de Maguelonne au Velay, en passant par le Vivarais et le Gévaudan. Ils sont liés aux grandes familles locales comme les Polignac, les Roche-en-Régnier, les d'Allègre et ils résidèrent fréquemment dans la ville haute

⁸⁶ D'après Lascombe (1882 : 335), le berceau de la famille est le village de Montlaur, auj. cne de Coucouron, à proximité de la limite entre Ardèche et Haute-Loire.

du Puy. À la date de l'acte, le seigneur de Montlaur est le comte Louis, dit le Grand, (1372-1440), ancien chanoine du Puy, promu chambellan et conseiller de Charles VII vers 1425 après sa lutte active contre le parti anglo-bourguignon. En Velay, on le voit rendre hommage au comte-évêque du Puy pour ses fiefs d'Arlempdes, Saint-Haon, Châteauneuf-le-Monastier, Montbonnet, Rochegude, Montvert, Barges, Bargettes, Rochefort et La Sauvetat. Ces seigneuries dessinent une vaste zone couvrant toute la moitié sud du Velay.

Cet état de rentes, d'après le premier éditeur, se trouvait inséré dans un hommage rendu par Jean Vigier, de Chapteuil, au seigneur de Montlaur. Le texte fait état des redevances censuelles, en argent et en nature, dues au seigneur de Montlaur par les familles *Bruschet*, *Pigayra* et *Chaussenda*, habitant *Feugeyras*. Ce toponyme peut être identifié comme le village de Fugères (auj. cne de Saint-Martin-de-Fugères), à 17 km au sud du Puy (cf. Chassaing/Jacotin 1907 : 131) et à 3,5 km d'Arlempdes, siège d'une des principales baronnies vellaves des Montlaur. Par ailleurs, le texte mentionne une fermière de *Godet* (auj. cne Goudet), bourg situé à 1,5 km à l'ouest de Fugères. De son côté, l'anthroponymie renvoie à des types orientant clairement vers la moitié sud du Velay⁸⁷. Tous ces indices convergent vers une localisation dans la moitié sud de notre domaine, sur les terres du seigneur de Montlaur, et il est probable que le texte ait été rédigé à Arlempdes, siège de la baronnie dont relève Fugères. Les éléments linguistiques relevés *infra* convergent aussi vers cette localisation méridionale, permettant possiblement de conclure à une origine vivaroise du scribe. On a en tout cas affaire à un texte situé sur la marge la plus méridionale du Velay. La datation donnée par Rouchon n'est pas présente dans le texte, mais devait être insérée dans le protocole de l'acte qu'il n'a apparemment pas édité en entier.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Les éditions Rouchon (1913) et (1933-1938) comportent des différences notables. En effet la seconde édition procède à plusieurs corrections qui peuvent être interprétées comme des régularisations graphiques et non à proprement parler des émendations. Elles concernent en particulier le rétablissement de <-t> à *argen* et *fromen* et la suppression de <h-> à l'initiale des déterminants *un*, *una*, bien attesté dans les textes de la fin du Moyen Âge. Le texte de Rouchon (1933-1938) présente plusieurs coquilles (*dons* pour *dous*, *cartosteyra* pour *cartoneyra*). Le texte de base de notre édition est donc Rouchon (1913).

⁸⁷ D'après l'interrogation de l'annuaire téléphonique électronique de la Haute-Loire (consulté le 17 décembre 2016) à l'adresse <<http://www.pagesjaunes.fr/pagesblanches>>.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *filli* (9, 12, 15) n.m. ‘fils’ : le trigramme <-lli> pour noter /ʎ/ en position finale n’est pas attesté dans d’autres textes du corpus.
- La forme dissyllabique *clergue* (3) n.m. ‘clerc’ est attestée seulement dans CartTempPuy ; ailleurs dans le corpus *cl(i)er(c)*.
- La valeur du segment <e> dans l’indéfini *teout* (24) n’est pas claire.
- Discordances scripturales et géolinguistiques :
 - Le <-t> final est systématiquement omis dans *fromen* (7, 9, 10, 15, 22) et *argen* (8, 11, 14, 17, 23) ;
 - les triptongues dans *hueyt* (14, 24) num. ‘huit’ (< ÖCTO) et *dimiey* (24) adj./n. ‘demi’ (< DIMĪDIUS) renvoient aux aires méridionales provençale/languedocienne ;
 - le trigramme <ieu> pour noter l’issue du suff. -(T)IONE dans *declaracieu* (1) n.f. ‘déclaration’ renvoie au type vivarois [-sjew] (cf. ALF 67 ‘attention’ pt 824, 826, 833) ;
 - de même, le dégagement d’un <e> dans *lieuras* (24) n.f. pl. ‘monnaie de compte, livres’ (< LĪBRA) est notamment bien attesté en Vivarais et en Gévaudan (ALMC 1786 pt 8, 31, 33, 34, 35, 37, 38).
 - le digramme <ts> dans *tretse* (8) num. ‘treize’ suggère une réalisation non voisée renvoyant à l’aire occitane languedocienne (voir ALF 1328).

Lexique

- *fermessa* (18) n.f. ‘celle qui tient un bien à ferme, fermière’ Ø DOM et FEW 3, 571a, FĪRMARE.
- Le lexème *ras* n. ‘mesure de quantité pour les céréales’ est masculin aux lignes 2, 5, 8, 19, mais féminin à la ligne 3.
- *sesteiras* (22) n.f. pl. ‘mesure pour le seigle’ Ø DOM et FEW 11, 558a, SEXTARIUS.

VenteMontrevel

Vente par Pierre de Montrevel d'une quantité spécifiée de céréales à l'Hôpital du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°18*. 1417. Vente par Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy, d'une quantité déterminée d'avoine et de seigle

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1417, 8 mai

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy ; bénéficiaire : Hôpital du Puy

Scribe : André Girard, notaire

Genre textuel : acte notarié contenant une cédule

Contenu : Pierre de Montrevel vend à l'Hôpital du Puy une quantité spécifiée de froment, d'orge, d'avoine et de seigle

Langues : acte latin, cédule occitane (lignes 10-12 et 13-16)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 387/1. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 87) (liasse de Blanzac) : « Vente par Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy, demeurant à Espaly, à l'Hôtel-Dieu, d'une quantité spécifiée de froment, d'orge, d'avoine et de seigle pour la somme de 33 livres 7 sous 6 deniers tournois (passage en langue vulgaire) (1417, 8 mai). » Le document est un rouleau de parchemin de 785 × 510 mm ; 97 lignes. *u/n* et *t/c* ne sont pas distingués par le scribe.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

Le 8 mai 1417, dans l'enceinte de l'Hôpital du Puy (*in dicto hospitali in aula nova* 89), le notaire André Girard établit l'acte de la vente par Pierre de Montrevel de froment, d'orge, d'avoine et de seigle à l'Hôpital du Puy, représenté par Jean de Benne et Jean de Vacheresses, pour un montant de trente-trois livres, sept sous et six deniers tournois. L'acte mentionne le

nom des quatre agriculteurs de Blanzac, bourg situé à 7 km au nord-nord-est du Puy, auprès de qui Pierre de Montrevel s'est fourni. Le notaire procède dans un premier temps à une énumération entièrement en latin des quantités de céréales, exprimées en *cartoneria mesure de Blansaco* (9), puis ces mêmes quantités sont détaillées deux autres fois en occitan, mais selon des régimes différents. En effet, la deuxième énumération est embrayée en latin (*Et primo cum Stephano Blanz 10*), puis majoritairement exprimée en occitan, avec une suite de propositions nominales débutant par l'adverbe *item*. Les deux dernières quantités sont spécifiées en latin, ce qui permet un relais avec le discours notarial latin (*quas tradidit speciffisse particulariter 12*). Ce type d'alternance codique est absent de la troisième énumération des quantités vendues : la seconde partie du texte en occitan, introduite par la formule latine d'embranchement textuel *in quodam rotulo pergameni cujus quidem rotuli tenor talis est* (12-13), est nettement délimitée par le pronom cataphorique initial occitan *so*. Cette troisième énumération, également constituée de syntagmes nominaux se présente comme la citation authentique et intégrale d'une cédule transmise au notaire pour l'établissement de l'acte et se conclut par l'énoncé de la somme totale (15-16). Le notaire procède donc à la triple énonciation des quantités de céréales que s'est procurées Pierre de Montrevel, avec deux premières gloses, l'une latine, l'autre occitane et latine, qui anticipent la copie de la cédule qui n'est produite que dans un troisième temps, comme pièce justificative. Contrairement à d'autres cédules copiées dans des actes notariés du corpus, cette cédule occitane se présente en allure objective avec l'emploi de la personne 3SG (*Peyre de Monrevel prent a Blansac 13*). Les deux parties occitanes de l'acte restent très proches par leur contenu et les choix graphiques, mais elles présentent également quelques différences d'ordre linguistique intéressantes à relever. Nous appelons *A* la première partie en occitan, probablement due au notaire, et *B* la cédule transmise par Pierre de Montrevel.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous éditons le texte seulement jusqu'à la ligne 16 du manuscrit, la suite du texte consistant en l'énumération, en latin, des clauses de la vente.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Diphtongaison de la voyelle tonique de ŐRDEU dans *uerghe* (*A* : 10) n.m. 'orge', mais *orghe* (*B* : 14, 15), *urghe* (*B* : 16).
- Notation différenciée de /-dʒ-/ pour les issues de SĒCALE : *segeal* (*A* : 12) n.f. 'seigle', mais *segal* (*B* : 15, 16).

- Notation différenciée de /s/ pour les issues de TERTIA : *terça* (A : 12) adj. ‘tiers’, mais *tersa* (B : 15).

Forge Monnaie Puy

Argumentaire pour l'installation d'un atelier monétaire au Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°19. 1418. Mémoire sur l'établissement d'une « forge de monnaie » au Puy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e)

Temps : *ca* 1420

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : argumentaire

Contenu : arguments pour l'installation d'un atelier monétaire au Puy

Langues : occitan, paratexte français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 37, fol. 200v-202v. Sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir sous *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 240-243)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Rocher (1874-1875), Castellane (1896), Dieudonné (1911-1912)

Présentation du texte

La nature de ce texte occitan n'est pas complètement claire. Dans tous les cas, il est lié à la création par Charles VII, dans les années 1420, de plusieurs ateliers monétaires temporaires : dans le contexte de la guerre contre le parti bourguignon, le régent et futur roi mène une politique active de création monétaire pour contrecarrer la raréfaction des pièces en circulation, au risque d'une forte dévaluation. Dieudonné (1911 : 495) note que « pour attirer le peu de billon qui restait encore entre les mains des changeurs et qui ne se fût pas exposé sans peine à de périlleux voyages, on vient le [Charles VII] solliciter sur place, on crée de toutes parts des officines : à Chinon, à Loches, à Fontenay-le-Comte, à Saumur, à Orléans, à

Villefranche-de-Rouergue, à Figeac, au Puy, à Riom, à Beaucaire, à Pont-Saint-Espirit, à Lyon », c'est-à-dire dans un certain nombre de villes restées fidèles au Valois. Ainsi, d'après Castellane (1896), Le Puy a été doté par Charles VII d'un atelier monétaire à partir de mai 1420, c'est-à-dire lors de son séjour dans la ville après son expédition en Languedoc.

Le texte occitan copié par Médicis se présente sous la forme d'un argumentaire présentant les avantages de la création d'un atelier au Puy, à la fois pour la ville et le pouvoir royal. Il n'est pas daté et les auteurs ne sont pas mentionnés. Dans son édition, Chassaing (1869-1874 : t. 1, 240) place en tête du texte *L'an M.CCCC.XVIII., fut traicté d'avoir forge de monoye au Puy*, mais de manière factice, car cette section issue du *Liber de Podio* ne se trouve pas à cet emplacement dans le manuscrit original. Le paratexte en français rédigé par Médicis introduisant le texte occitan est : *Double d'un rotle vieulx touchant avoir forge de monoye au Puy traicté en langaige maternel dudict Puy, assez grossierement, comme s-ensuit.*

Le texte occitan évoque un événement qui peut servir de *terminus a quo*, à savoir le passage des troupes bourguignonnes d'Héraclé de Rochebaron en juin et juillet 1419, narré au passé simple. En tout cas on peut estimer qu'il a été rédigé au plus tard en mai 1420, lors du passage du dauphin : la ville, prenant connaissance de la politique monétaire lancée par le régent, entreprend de faire valoir le bien-fondé de sa prétention. L'emploi de l'indicatif présent (*venont* 'venir.3PL) marque l'actualité de l'énonciation, tandis que le conditionnel (*poiria* 'pouvoir.3SG, *apportariant* 'apporter.3PL) et le subjonctif imparfait (*fossa, fos* 'être.3SG', *valguessant* 'valoir.3PL') expriment la possibilité. Nous datons donc le texte de *ca* 1420.

Le choix de l'occitan comme langue de rédaction est problématique : le texte n'avait probablement pas pour vocation de convaincre le pouvoir royal français, mais plutôt d'influencer les réseaux politiques proches et l'opinion publique, l'auto-désignation générique d'*enformation* employée dans le titre ne semblant pas renvoyer ici au domaine juridique. Il nous paraît probable qu'il a été composé dans l'orbite du consulat ponot, doté d'une tradition scripturale occitane et attaché au développement économique de la ville, et où Médicis a pu par la suite le consulter.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Stratigraphie attribuable à Médicis :
 - Variantes graphiques <-a, -e> pour noter /-a/ posttonique : *nouvella farge de moneda* (200v), *las autres monedas* (201v), *una forta place de une rocha aulta* (202) ;
 - sur la forme métathésée *crompar* (201) v. ‘acheter’, voir *PoidsPuy* ;
 - la vélarisation du segment nucléaire dans *romyous* (201, 201v) n.m. ‘pèlerins’ (DOM *romeu*) n’est pas attendue avant 1500 ;
 - la prép. comitative/instrumentale *en* avec voyelle antérieure (DOM *ab*) n’est attestée qu’à partir de MédPrivada et LièveÉvêqPuy.

ProclamChastel1421

Proclamation d'édits pénaux à Chastel (i)

Inventaire Nauton (1974) : n°20*. 1421-1422. Deux proclamations d'édits pénaux à Chastel, commune de Rosières

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1421, 25 juillet

Espace : Chastel (auj. cne de Rosières, canton de Vorey, arr. du Puy-en-Velay), à 13 km au nord-est du Puy

Lieu d'écriture, auteur : cour de justice de Chastel, dépendant de l'Hôpital du Puy

Scribe : Pierre Jouve, notaire

Genre textuel : acte notarié contenant la transcription d'une proclamation d'édits pénaux

Contenu : l'Hôpital du Puy, par l'intermédiaire de son bailli, fait proclamer une série d'interdiction aux habitants du terroir de Chastel

Langues : acte latin, proclamation en occitan (lignes 18-24)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 435/1. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 100) : (Rosières, terroir de Chastel) « Proclamation faite à Chastel, dans la paroisse de Rosières, où Jacques "Falgerre", notaire royal, lieutenant de Guillaume Garin, donat et baile de l'Hôpital, tenait ses assises, des peines encourues dans la juridiction de l'Hôtel-Dieu (proclamation en langue vulgaire) (1421, 25 juillet). » Le document est un rouleau de parchemin de 370 × 255 mm ; 29 lignes. Le seing manuel du notaire représente un cœur encadré.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Amprimoz *et alii* (1997)

Présentation du texte

L'Hôpital du Puy est richement possessionné en Velay et au-delà, avec une implantation assez dense dans l'Emblavez, territoire correspondant au bassin de la Loire en aval du Puy, à

une dizaine de km au nord-est, et comprenant les actuelles communes de Rosières, Beaulieu, Lavoûte-sur-Loire, Saint-Vincent et Vorey. L'Hôpital y exerce ses droits seigneuriaux de justice par l'intermédiaire de baillis. Les textes ProclamChastel1421 et ProclamChastel1422 sont très proches par leur contenu et leur constitution : le notaire Pierre Jouve établit dans chacun des actes, au nom de Guillaume Garin, donat et bailli de la cour de l'Hôpital, représenté par Jean Dayras et Jacques Falgerre, que Guillaume Roche (1421) et Étienne Valeta (1422), sergents de la cour et crieurs publics (*preco*), ont procédé à la proclamation publique des arrêts rendus par cette cour. Dans les deux actes, le terroir de Chastel est l'objet de deux arrêts consécutifs de la cour de l'Hôpital portant interdiction de s'injurier, commettre des violences, détenir des armes et laisser vagabonder son bétail dans le ressort de la juridiction, sous peine d'une amende de soixante sous. Le notaire enregistre la transcription de la proclamation faite en occitan et mentionne les circonstances validant les conditions de félicité de l'acte d'énonciation : les proclamations ont été réalisées par le crieur public *alta et intelligibili voce* (1421 : 17), *ibi in platea publica alta et intelligibili voce* (1422 : 9). L'emploi du passé simple dans le discours notarial latin valide l'accomplissement de la promulgation des interdictions par le lieutenant du bailli (1421 : *prohibuit, inhiuit* 14), la saisie du crieur (*precepit* 1421 : 16 et 1422 : 7) et la réalisation des proclamations (*proclamavit* 1421 : 18 ; *publicavit* 1422 : 11).

D'un point de vue sociolinguistique, le choix de l'occitan est pragmatique car les interdictions sont adressées à la population de Chastel. La citation authentique des proclamations, redondante avec l'énoncé en latin du contenu des arrêts, garantit la valeur performative des interdictions prononcées. Les parties occitanes sont introduites dans le texte latin par les embrayeurs textuels *ut sequitur* (1421 : 18) et *per modum et formam hic descriptos* (1422 : 11). Les deux textes occitans sont très proches par le dispositif et la phraséologie employés :

- Formule introductive à visée phatique : *Fay vous hom assaber* (1421 : 18 et 1422 : 11) ;
- désignation de l'autorité émettant l'arrêt (*lo baille et lo jutge*) ;
- le crieur, probablement rédacteur des textes occitans, s'auto-désigne comme énonciateur dépositaire de l'autorité par l'entremise du pronom sujet *hieü* ;
- emploi de formules déictiques désignant le public présent comme destinataire du discours (*vous autres que ces ayssi presens* 1421, 20 ; *vous autres que ces presens* 1422, 14) ;
- le discours revêt une fonction injonctive par l'emploi de verbes performatifs (*inhibisse, deffende*) et du subjonctif prohibitif avec négation (*non porte armas, non laysse anar*) ;

- les arrêts devant s'appliquer aux personnes absentes, le discours prévoit une extension de la valeur performative.

Les textes occitans ont très certainement été rédigés et proclamés dans les jours ou semaines précédant la signature de l'acte. La rédaction est explicitement faite à Chastel même.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

∅

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le substantif avec flexion nominative sigmatique *homs* (20, 22, 23) ne présente pas la voyelle moyenne finale attendue /-e/, comme dans le pronom neutre *hom* présent dans le cotexte (18, 22, 23) ; dans ProclamChastel1422, on relève également *nengus homs* (12), mais l'absence de flexion autorise l'apparition de la finale atone dans *nengun home* (16), également en position de sujet.

Syntaxe

- La construction syntaxique avec préposition *a* agglutinée au pronom impersonnel sujet *lo* (19) est isolée dans le corpus ; cf. ProclamChastel1422 *que lo es inhibit* (12).

ProclamChastel1422

Proclamation d'édits pénaux à Chastel (ii)

Inventaire Nauton (1974) : n°20*. 1421-1422. Deux proclamations d'édits pénaux à Chastel, commune de Rosières

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1422, 25 juillet

Espace : Chastel (auj. cne de Rosières, canton de Vorey, arr. du Puy-en-Velay), à 13 km au nord-est du Puy

Auteur : cour de justice de Chastel, dépendant de l'Hôpital du Puy

Scribe : Pierre Jouve, notaire

Genre textuel : acte notarié contenant la transcription d'une proclamation d'édits pénaux

Contenu : l'Hôpital du Puy, par l'intermédiaire de son bailli, fait proclamer une série d'interdiction aux habitants du terroir de Chastel

Langues : acte latin, proclamation en occitan (lignes 11-18)

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1 B 435/2. Inventaire Jouanne/Fournier/Delcambre (1931 : 100) : « Proclamations des édits royaux à Chastel (passage en langue vulgaire) (1422, 25 juillet) » (Rosières, terroir de Chastel). Le document est un rouleau en parchemin de 370 × 245 mm ; 26 lignes. Le seing manuel du notaire représente un cœur encadré.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Amprimoz *et alii* (1997)

Présentation du texte

Voir la présentation de ProclamChastel1421.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La nasale palatale /ɲ/ est notée <yn> dans le pron. interrogatif *queyn* (17) (DOM *quinh*).
- Sur les variantes morphologiques *homs/home*, cf. ProclamChastel1421.

PardonPuy

Règlement pour l'organisation du pardon du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°21. 1428. « Desliberation sus la conduite du saint Pardon du Puy »

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : 1429, 26 février (n. st.)

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy-en-Velay

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : règlement municipal

Contenu : règlement pour l'organisation du pardon du Puy

Langues : paratexte du copiste en français, protocole latin, règlement en occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 40-44. Sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 144-152)

Bibliographie : Delcambre (1933 : 131)

Bibliographie complémentaire : Delcambre (1933), Cubizolles (2005 : 243-259)

Présentation du texte

Dans la cité mariale du Puy, le pardon désigne les solennités publiques qui ont lieu les années où le Vendredi saint coïncide avec l'Annonciation, c'est-à-dire le 25 mars, et au cours desquelles sont accordées des indulgences plénières par l'Église. En dépit d'une tradition qui fait remonter les origines de ces cérémonies au X^e siècle, les sources textuelles permettent de dater le premier jubilé de 1407 et, au cours du XV^e siècle, d'autres pardons ont eu lieu en 1418, 1429 et 1440.

Le texte copié par Médicis dans son *Liber de Podio* a été rédigé par les consuls du Puy le 26 février 1429⁸⁸ afin de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement du pardon qui commencerait le mois suivant : le règlement municipal énumère précisément les mesures concernant la garde des portes, la sécurité des habitants et des pèlerins et l’approvisionnement en vivres. En effet, la municipalité ponote disposait de plusieurs compétences militaires et de police, mais qui étaient intermittentes et ont beaucoup varié. En particulier, les consuls se voyaient octroyer le droit de mobiliser des milices urbaines en cas de menaces de siège ou lors d’événements extraordinaires (Delcambre 1933 : 129-131), à la tête desquelles étaient nommés des capitaines-mages évoqués dans le texte.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Sur la formule initiale *Assit principio sancta Maria meo*, attestée dans des registres de chancelleries et dans la tradition notariale, voir Ammann-Doubliez (2008).
- Corrections : fol. 44 *tocha*] *trocha*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Stratigraphie attribuable à Médicis :
 - Variantes graphiques <-a, -e> pour noter /-a/ posttonique : par ex. *armes* (40) n.f. ‘âmes’, mais *armas* (43), *barreyras fortes* (40v), *garde* (40) ‘protéger.3SG.SBJV’, mais *dega* (40v) ‘devoir’ ;
 - le pron. réfléchi *ce* est un emprunt graphique au fr. régional, bien attesté dans le *Liber de Podio*.
- Sur l’absence de /-e/ épithétique dans le n.m. *homs* (41v) ‘individu, personne’, cf. ProclamChastel1421 et 1422.
- Le lexème *eigua* (42) n.f. ‘eau’ avec segment tonique antérieur est isolé dans le corpus.
- Le digramme <ig> pour noter /dʒ/ dans par ex. *courage* (40) n.m. ‘courage’, *saigement* (40v) adv. ‘sagement’, *passaige* (41) n.m. ‘passage’ est attesté principalement dans les textes copiés par Étienne Médicis et est peut-être emprunté au fr. ; cf. fr. *languaige* n.m. ‘langue’ dans *ForgeMonnaiePuy*.
- Double traitement de */-d-/ dans *fisar* (40v) ‘(se) fier’, mais *confiar* (40v), le second étant un emprunt.

⁸⁸ Les fastes consulaires pour les années 1429-1430 par Delcambre (1933, appendice 136) viennent corroborer la liste des consuls présents lors de la rédaction du présent règlement.

- La métathèse dans *pressonas* (41v) n.f. ‘personnes’ est isolée dans le corpus ; cf. *crompar* dans *PoidsPuy*.
- Le v. *preghar* (43) ‘prier’ avec digramme <gh> notant /-dʒ-/ (< */-k-/ dans PRĚCARI), correspond au traitement héréditaire, mais est rare dans le corpus par rapport à la forme empruntée *priar*.
- Francismes :
 - *ville* (40) n.f. ‘ville, cité’, mais *viala* (40v) ;
 - *beaucoup* (43v) adv. ;
 - dét. masc. sing. *le* (42) et anaphorique *ledit* (42v) ;
 - *qui* (40v) pron. rel./interr.

Lexique

- *a folopz* (41) loc. prép. ‘en petite quantité’ Ø FEW 3, 395a, FALŮPPA.
- Le lexème *ceias* (44) n. confirme le sens supposé dans DOM *ceia* ‘moisson, monceau de gerbes (?)’, d’après Lv ; aj. à FEW 11, 364b, SĚCARE.

LivreAffaire

Quittance de cens et concessions du droit de regain consignées dans un livre d'affaire paysan

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : (1) 1452, 5 décembre

(2) 1464, 9 novembre

(3) 1464, 13 novembre

Espace : Le Villard (cne de Saint-Germain-Laprade, canton Le Puy-en-Velay-Est, arr. du Puy-en-Velay, à 12 km au sud-est du Puy) ou Le Mont (cne de Lantriac, canton de Saint-Julien-Chapteuil, arr. du Puy-en-Velay, à deux km plus au sud)

Lieu d'écriture, auteur : (1) Marguerite du Monastier, épouse de Guillaume de La Tour Saint-Vidal ; (2, 3) Guillaume de La Tour Saint-Vidal, seigneur d'Eynac et du Villard

Scribes : (1) Maurice Valette, notaire, bailli et receveur du Villard ; (2, 3) Guillaume de La Tour Saint-Vidal, seigneur d'Eynac et du Villard

Genres textuels : (1) quittance de cens, (2, 3) deux concessions du droit de regain

Contenu : (1) Maurice Valette établit une quittance de cens à Peire Roby ; (2) Guillaume de Saint-Vidal concède le droit de regain à Jean Robin ; (3) Guillaume de Saint-Vidal concède le droit de regain à Peire Raynaut.

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

Collection particulière. Dans sa présentation du document, Martin de Framond (1996), alors conservateur des archives départementales de la Haute-Loire, indique qu'il a été contacté par les propriétaires du livret pour l'expertiser. Il s'agit d'un seul cahier papier relié de 140 × 100 mm, avec une couverture en parchemin. Différentes mains du XV^e au XVIII^e siècle.

Éditions antérieures : Framond (1996)

Bibliographie : Chambon/Olivier (2000 : 109)

Bibliographie complémentaire : Thomas (1998 : 298-301)

Présentation du texte

Le cahier contenant les trois textes occitans apparaît très composite : Martin de Framond note que « les pages se succédaient sans continuité de texte, ayant été utilisées dans tous les sens, au hasard des blancs et des occasions, par de nombreux scripteurs au cours d'une longue période de temps » (1996 : 59). Il ne s'agit pas d'un livre de raison constitué par un individu et ses descendants, le cahier consignant des actes tous rédigés par des personnes extérieures à la famille. Le cahier a appartenu à une même famille, sans qu'il soit toujours possible de déterminer le lien entre les personnes évoquées. Les bénéficiaires des trois actes, à qui devait vraisemblablement appartenir le cahier, sont Pierre Robin (1), Jean Robin (2) et Pierre Raynaut (3), les terres de ce dernier confrontant celles de Jean Robin, qui lui est *a priori* apparenté.

Les auteurs des actes sont Guillaume de La Tour de Saint-Vidal (*ca* 1420-1488), seigneur du Villard, et son épouse Marguerite du Monastier, dame de Saint-Vidal et de Goudet (*ca* 1435-1492). Cette seigneurie revient aux cadets de la famille de La Tour Saint-Vidal. Guillaume est le scribe des deux concessions (2, 3), où il appose son seing manuel, tandis que, dans le premier texte, la quittance est rédigée par le notaire Maurice Valette, dont quelques traits graphiques peuvent situer son origine dans l'aire dialectale languedocienne (Gévaudan ?). Le lieu de rédaction des textes peut être Le Villard, siège de la seigneurie, ou Le Mont ([*Lo*] *Mon*), lieu d'habitation des familles paysannes.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous n'avons pas pu consulter le document. En revanche, l'étude de Framond (1996) donne une reproduction photographique des textes (1) et (3), à partir desquelles nous avons établi notre édition. Pour le texte (2), nous nous basons sur son édition.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

LivreAffaire1452

- Les variantes graphiques <-a, -e> en position posttonique pour noter /-a/ sont peu attestées dans les textes de transmission directe avant 1500 : *done* (5) 'donner.3SG.PRS', *dame* (6) n.f. 'femme noble', mais *dicha* (5).
- Le digramme <ch> dans *dicha* (5) 'dire.PTCP.F' indique une réalisation /tʃ/ renvoyant à une origine languedocienne du scribe.
- Le <-n> final dans *man* (10) n.f. 'main' peut être une graphie latinisante, mais peut être également interprété comme la notation de la nasale ; cf. ALMC 1324 'main droite ;

gauche', où l'aire avec nasale finale atteint presque le sud du Velay, en englobant le sud-Vivarais et l'est du Gévaudan (pt 34, 37, 39 [mãⁿ]).

LivreAffaire1464-1 et 2

- *donons* (2-2), *avons* (2-4) : la désinence de 1PL.PRS <-ons> est un emprunt au fr.

CompoisPuya1464

Compois du Puy antérieur à 1464

Inventaire Nauton (1974) : n°23*. 1456. Fragment d'un compois du Puy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : a1464

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : compois (inachevé)

Contenu : allivrement pour les foyers fiscaux de la ville du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds Léon Cortial, ms. 16. Le document est un volume papier avec une demi-reliure du XIX^e siècle de 310 mm × 220 mm ; 199 folios, huit cahiers. Une foliotation moderne a été ajoutée en en-tête, de 1 à 199. Tous les feuillets n'ont pas été utilisés : uniquement des fol. 8 à 44 (sauf 10v), 54 à 74v, 82 à 109v, 120 à 166 et 175 à 196v, soit 297 pages inscrites sur un total de 398. Le filigrane (31 × 44 mm) représente une tête de bœuf couronnée. Il est référencé dans Briquet (1907) sous la cote 14.375, d'après un volume dénommé *Enfants mis à l'hôpital*, daté de 1520, et qui se trouvait dans les archives de l'Hôpital-général du Puy (voir la figure ci-contre). À l'intérieur du plat de couverture, on trouve une vignette au nom de NOBIRULUS LUGD. 1887 : il s'agit du libraire lyonnais Louis Brun, qui a vendu le manuscrit à Léon Cortial. Une autre marque en relief de Louis Brun apparaît au feuillet 11. Sur la page de garde figure une autre fiche descriptive collée, datant probablement de l'entrée du volume à la bibliothèque municipale du Puy, et, à côté, figure la date 1460 inscrite apparemment à une époque récente. Le fol. 7 est une description par le libraire du contenu et de l'intérêt du volume. Le scribe ne distingue pas nettement *u/n* ni *t/c*.



Éditions antérieures : Surrel (2016a)

Bibliographie : Brun (1923 : 190), Delcambre (1933), Martin (1974 : 353), Martin (2001 : 178), Ramona (2005)

Présentation du texte

Pour une présentation du genre textuel du compois et la technique fiscale, voir CompoisPuy1408.

Ce compois se situe dans une relation de filiation directe avec le compois de 1408, à la fois du point de vue de la catégorie sociale des rédacteurs et de la technique fiscale employée. Le texte est daté traditionnellement de 1456, mais cette datation ne fait pas l'unanimité car elle n'est pas justifiée. En tête du volume manuscrit, il semble que ce soit l'archiviste Antoine Jacotin qui avance sans justification l'année 1456, retenue par Pierre Nauton dans son inventaire, tandis qu'Étienne Delcambre, qui l'a également vu dans la bibliothèque de Léon Cortial, note *vers 1458* sans autre justification (1933 : 176). Philippe Ramona a justement remarqué que le texte ne porte aucune mention explicite à ce sujet (2005 : 208-209). Il est tout de même fait référence au folio 86 à l'année 1424, qui constitue le *terminus a quo* le plus haut. On sait par ailleurs qu'un procès incriminant les consuls en 1446 montre que l'estime précédente de 1408 est encore en usage à ce moment-là (Delcambre 1933 : 176). Pour le *terminus ad quem*, une nouvelle estime est rédigée en 1464, cette fois-ci en français par les agents royaux, forcément postérieure à notre compois. À défaut d'une meilleure documentation, nous préférons donner une datation du type *avant 1464*. Malgré l'absence d'indication explicite, on peut considérer que la rédaction du compois relève de la compétence de la municipalité ponote, tandis que l'estime de 1464 rédigée en français est prise en charge par des officiers royaux (Delcambre 1933).

Ce compois est singulier par le fait qu'il est incomplet : il ne recense que les habitants de cinq *ilas* sur les vingt-trois qu'en comptait la ville (*Bartholmiou de Conchas, Johan Bru, Mouzac, Panassac, Paulha*). De plus, les îles ayant fait l'objet du calcul de l'allivrement comportent de nombreuses lacunes, notamment à la fin des sections. Il y a tout lieu de penser qu'il s'agit là d'un travail abandonné au cours même de son élaboration, pour des raisons qu'on peut entrevoir d'après ce que nous avons noté dans CompoisPuy1408 : le système fiscal, mis en place par l'oligarchie municipale et consistant tout à la fois à maintenir des privilèges de castes tout en essayant de maintenir une forme de paix intérieure, a cédé à la pression sociale, exaspérée par la négligence ou le manque de volonté politique des édiles. Probablement contesté dans ses fondements même, ce nouveau compois a été abandonné en cours de rédaction, ne répondant pas au souhait de justice fiscale exprimé par nombre d'habitants discriminés. Même après la révision de 1464 désormais opérée par des agents royaux, la

fiscalité continue de susciter des contestations populaires, à l’instar des troubles apparues en 1477 (cf. Demurger 1990 : 146). Ainsi, même si le rédacteur a apporté un soin manifeste à ce nouveau compois, qui contraste cependant avec le lustre de celui de 1408, il est clair que cette incomplétude témoigne d’un abandon. Il convient mieux de parler de compois incomplet, plutôt que de « fragment », comme le note Pierre Nauton (1974 : 27), qui laisserait penser qu’une partie a été perdue⁸⁹.

On est frappé par la similitude à la fois stylistique et technique entre les deux textes, comme peut le faire ressortir l’analyse d’Albert Rigaudière (1999), même si le compois plus récent est davantage synthétique comme nous aurons l’occasion de le montrer dans le chapitre 3.4.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous éditons les suffixes issus de -(I)ONE en <-ou > (par ex. *pensiou*, *possessiou*) au lieu de <-on> comme dans *CompoisPuy1408*, pour la raison qu’ils peuvent recevoir une flexion plurielle <-x>, qui n’est pas attestée après consonne.

Spécificités linguistiques

Pour l’analyse linguistique détaillée du texte, nous renvoyons à Surrel (2016a).

Syntaxe

- Mouvements
 - Montée du compl. déterminatif :

lo charreyro el mey
le ruelle en=le milieu
‘au milieu de la ruelle’

la via el mey
la voie en=le milieu
‘au milieu de la voie’
 - Mouvement à droite de l’épithète :

a las donas de l’espital velhandeyras X s.
a les religieuses de l’hôpital veilleuses 10 sous
‘dix sous pour les religieuses chargées de veiller (sur les malades)’

⁸⁹ Dans son inventaire, Nauton (*ibid.*) note de façon erronée que le compois ne comprend qu’« une cinquantaine de feuillets dont plusieurs laissés en blancs ».

Lexique

- *alhibraciou* (15v) n.f. ‘opération fiscale consistant à déterminer la valeur des biens en vue d’établir la redevance, allivrement’, ajouter à DOM et FEW 5, 307b, LĪBRA.
- *avinat* (90v) adj. ‘(en parlant du vin) qu’on a fait fermenter et vieillir en fût’, ajouter à DOM et FEW 14, 482, VĪNUM.
- *certifiansa* (175) n.f. ‘document écrit attestant qqc., attestation’ ajouter à FEW 2/1, 609a, CERTIFICARE (seulement aocc. *certificansa* ‘avertissement’ et *certificamen* ‘assurance, attestation’); probable emprunt au mfr. *certefiance* ‘assurance, rapport certain’.
- *chappa* (12v, 156) n.f. ‘redevance due pour l’office du *cap de l’an*, à l’occasion du service à la mémoire d’un défunt’, ajouter à FEW 2/1, 336b, CAPUT. Le sens traditionnellement admis de ‘capitation, chevage’ est rejeté par Rigaudière (1999 : 354-355).
- *chaussonier* (102) n.m. ‘artisan qui fabrique, vend des chaussons, des chaussettes’, ajouter à DOM et FEW 2, 71b, CALCEUS.
- *deruption* (24v) n.f. ‘destruction ; état de démolition’, DOM [*deruicion*], ajouter à FEW 3, 50b, DERUERE (cf. mfr. *diruption* dans Gdf, DMF). Les autres attestations occitanes sont surtout situées à Saint-Flour (voir DAOA), mais aussi à Albi.
- *espiounier* (184v) n.m. ‘fabriquant d’épingles’, ajouter à FEW 1, 183b, SPĪNŪLA, qui enregistre, avec le même radical, mdauph. *ęspyownáyre* et, avec le même suffixe, aocc. *espinolier*.
- *far porta en* + toponyme (132v, 134v) loc. v. ‘(en parlant d’une maison) donner accès à telle rue’, ajouter à FEW 9, 199a, PÖRTA.
- *fialador* (193) n.m. ‘atelier où l’on confectionne du fil’, ajouter à FEW 3, 534b, FĪLUM, qui enregistre la forme de fr. rég. *fialadou* empruntée à l’occ.
- *fortdea* (57v, 70v, 83, 94, 102v, 149v) n.m., cf. sous CompoisPuy1408.
- *manmorta* (9) n.f. dans la loc. v. *tombar a manmorta* ‘(en parlant du revenu d’une rente) être sujet au droit de mainmorte (droit de propriété sur les dépendants)’, ajouter à FEW 6/1, 293b, MANUS.
- *pellissenc* (86) n.m. ‘vêtement liturgique, surplis ?’, ajouter à FEW 8, 163b, PĒLLĪCEUS ; rapprocher de DOM [*pelissenc*] adj. ‘aus Fellen gemacht’ ?
- *rausenc* (35v, 163) adj. ‘(en parlant d’une terre, d’un pré) qui est saturé d’eau, marécageux’, ajouter à DOM et FEW 16, 681a, RAUS.

- *retorn* (10, 33) n.m. ‘fondation pieuse, messe anniversaire pour un défunt’, ajouter à FEW 13/2, 65a, TORNARE.
- *saleyro* (130, 134) n.m. ‘personne en charge du grenier à sel’, ajouter ce sens à DOM *salairoŋ* et FEW 11, 87b, SALARIUS.
- *titoularia* (178) n.f. ‘revenu destiné à la subsistance d’un clerc’ ou ‘fait de posséder un titre, un bénéfice pour lequel on touche des émoluments’ ?, ajouter à FEW 13/1, 361b, TĪTŪLUS.
- *velhandeyra* (175, 135) n.f. ‘personne qui, dans un hôpital, veille un malade’, ajouter à FEW 14, 436b, VĪĠĪLARE.

NodesStMayol

Mémoire historique sur des pièces servant de monnaie d'échange appelées *nodas*

Inventaire Nauton (1974) : n°25. 1476. Mémoire sur les Nodes de St Mayol

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : p1476

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : Étienne Médicis/consulat du Puy-en-Velay ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : récit historique, mémoire

Contenu : récit sur la mise en circulation puis l'interdiction de pièces servant de monnaie d'échange, appelées *nodas*

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 37, fol. 301v-302v. Sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, cf. *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 260-262)

Bibliographie : Framond (1999 : 206)

Bibliographie complémentaire : Caillet (1928), Courtois (2003-2004)

Présentation du texte

Le texte narre les circonstances qui ont amené à la mise en circulation puis le retrait par Jean de Bourbon, évêque du Puy de 1443 à 1485, d'une monnaie d'échange à l'effigie de Notre Dame du Puy, au bénéfice de la confrérie de bas clercs de la cathédrale du Puy dénommée Université Saint Mayol. Cette monnaie d'échange devait inciter les bourgeois du Puy à procurer des denrées aux œuvres de charité administrées par les prêtres habitués de la cathédrale, mais la production de contrefaçons a naturellement dévalué cette monnaie et a conduit l'évêque à la supprimer au bout de quatre années d'usage et, avec le consulat ponot, à rembourser les bourgeois lésés.

Le texte n'est pas daté. La mention *1476*, se rapportant à la mise en circulation de la monnaie supposée par l'auteur, fournit un premier *terminus a quo*. Par ailleurs, le texte mentionne que Jean de Bourbon est gouverneur du Languedoc à ce moment. On sait d'après Caillet (1928 : 199) qu'il est destitué de cette charge en 1474 par Louis XI, mais il la récupère en 1484 et meurt l'année suivante. On voit que les différents éléments concordent mal et nous nous en tenons à la date indiquée par le texte.

Martin de Framond (1999 : 206) émet l'hypothèse que ce mémoire a été rédigé par Étienne Médicis lui-même, mais sans certitude : il peut paraître étonnant qu'il utilise l'occitan dans un ouvrage entièrement conçu en français, à l'exception des pièces recopiées. Si tel est le cas, on peut estimer qu'il s'agit d'une composition déjà ancienne, intégrée tardivement à la chronique municipale. L'emploi du passé simple (*agront, feiront, troberont*, etc.) désigne en tout cas ce texte comme une narration historique coupée des événements dont il est fait référence et le rattache aux écrits historiques occitans dont le consulat ponot est le représentant le mieux connu pour le Velay.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- 302 *Eysso duret enviro quatre ans*] *Eysso duret avenc duret dema* [?] *enviro quatre ans*, qui présente une anticipation du verbe de la phrase suivante.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le n.f. déverbal *misa* 'valeur' (variante de *messas* 'mettre.PTCP.F') est la première attestation de la sonorisation de /-s-/ dans l'issue de MISS-A ; cf. *messa* 'mettre.PTCP.F' CompoisPuy1408 *PardonPuy*, dérivé *comessas* dans *TestamentBouzols* PardonPuy*, NP *Taulamessa* CompoisPuy1408, mais *meses, misas* dans *LéproserieBrives**.

Lexique

- *noda* n.f. 'sorte de monnaie' : l'étymologie donnée par Chassaing (1869-1874 : t. 1, 260), faisant de *noda* une abréviation de *Nostra Dona*, est fantaisiste. Le lexème est attesté dans DAOA *noda* 'sorte de monnaie réelle' (CConsSFlour, 1423). Chassaing (*ibid.*) trouve la mention de *nodas* à l'effigie de Notre Dame du Puy dans un texte de 1447. TDF s.v. *nodo* enregistre 'node, ancienne monnaie du Puy' ; ajouter à FEW 7, 196a, NÖTA.
- *presulant* (301v) n.m./part. présent 'haut prélat' : la forme verbale *presuler* 'exercer les fonctions de haut prélat' et le n.m. ne sont attestés par FEW 9, 320a, PRAESUL que dans

le *Liber de Podio* de Médicis avec l'étiquette mfr. ; dans le texte occitan, il est employé comme forme verbale au participe présent.

- Francismes : *beaucoup* (302) adv., *denrees* (301v, 302, 302v) n.f., *gouverneur* (301v) n.m., *messire* (301v) n.m., *piesse* (301v) n.f. 'pièce de monnaie', *premiers* (302) adj./n.

*LeydeSelPuy**

Bordereau des paiements versés aux fermiers pour l'octroi sur le sel

Inventaire Nauton (1974) : n°26. 1478. Bordereau de la leyde du sel

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1468, décembre ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : Hôpital du Puy ?

Scribe : Ø

Genre textuel : compte

Contenu : état des paiements versés à Jean Rocher et Jean Roussel, chargés des droits d'octroi sur le sel à Saint-Vert, des versements en sel à plusieurs seigneurs et autres paiements

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

d'après le premier éditeur, le manuscrit est une feuille de papier rédigée recto-verso qui se trouvait au Puy-en-Velay dans le fonds de l'Hôpital du Puy alors en cours de classement par le conservateur René Jouanne.

Éditions antérieures : Rouchon (1912 : 434-435)

Bibliographie : Brun (1923 : 190), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 56)

Présentation du texte

Le bordereau détaille les paiements en argent et en nature versés à Jean Rocher et à Jean Roussel, chargés de lever la leyde sur le sel pour le bourg de Saint-Vert, à 46 km au nord-ouest du Puy-en-Velay, relevant au civil de la Basse-Auvergne et au spirituel du diocèse de Saint-Flour (auj. arr. de Brioude). Le texte mentionne d'autres bénéficiaires ou leurs officiers de ce droit d'octroi et les quantités de sel reversées.

Le premier éditeur suppose que le texte est du XV^e siècle d'après le support et le type d'écriture. Deux indications à la fin du texte permettent à Rouchon de le dater de 1468, mais son édition présente deux coquilles manifestes, puisqu'elle donne à lire d'abord *l'an [M CCCC]*

LXXVIII, puis *l'an [M CCC] LXVIII*, que nous corrigeons dans les deux cas en *l'an LXVIII* (25, 26), en accord avec les éléments donnés dans le paratexte. Le texte mentionne également le mois de décembre et la période précédant Noël (24, 26). La datation du XV^e siècle est en tout cas confirmée par la mention de Peire et Jacme Boier, qui sont désignés dans le texte CompoisPuya1464 comme *saleyro* au Puy, c'est-à-dire grenetiers.

Le lieu d'écriture du compte n'est pas explicite, même si les agents chargés de la rédaction se désignent avec la personne 1PL (*avem* 22, 26). D'après le fonds où il est conservé, on peut supposer qu'il relève de l'Hôpital du Puy, plutôt que de l'administration royale, qui n'a pas l'habitude de rédiger en occitan, ou du consulat qui n'a pas d'attribution particulière dans le domaine des taxes de consommation (Delcambre 1933 : 136-192).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Comme indiqué dans la présentation ci-dessus, nous supprimons le millésime restitué par Ulysse Rouchon dans son édition.
- Par ailleurs, l'édition de Rouchon présente plusieurs abréviations marquées par des tirets suscrits ou des points que nous développons de la manière suivante :
 - *diā* → adj. *dimeia* ; *ā* → prép. *an* ; *cā* → adv. *can*
 - Les noms agentifs *resseptaṛ* (10), *reseptaṛ* (12) sont développés sous la forme déaccusative *resseptador*, *reseptador*.
 - Nous restituons la désinence verbale de la forme abrégée <val.> (8) d'après *foront* (16).
 - Nous restituons la mesure de quantité *copa* n.f. d'après l'accord au féminin de l'adj.
- Nous ajoutons la flexion sigmatique du pluriel dans *rasa[s]* (11, 12) n.f. 'mesure de quantité' d'après les autres formes du texte.
- Enfin nous corrigeons le NP *Chaden* → *Chadeu* (7, 17) d'après NP *Chadiou* dans CompoisPuya1464.

Spécificités linguistiques

Phono et morpho-graphématique

- *pagat* (1), *payat* (26) : les variantes phonologiques /-g, j-/ dans les issues de PACARE sont fréquentes dans les textes vellaves.
- Issues de -'ARIU, -'ARIA :

- La triphthongue /jɛj/ dans adv. *primieyrament* (4) (< suff. -'ARIA) dénote un traitement exogène de type languedocien (cf. traitement de *ö* dans NL *Puey* < PÖDIU) ;
- forme vellave standard <-ier> dans NP *Rochier* (1, 4), mais :
- les formes sans segment palatal *leyder* (20) n.m. ‘officier chargé de la levée de la leyde’, NP *Graver* (13) sont isolées à cette époque ;
- les NP *Rocheir* (24), *Graveir* (22) peuvent être interprétés comme des formes bas-auvergnates (cf. Lodge 1995 : 423), renvoyant à la situation géolinguistique des personnes mentionnées.
- La graphie latinisante *hat* (16) ‘avoir.3SG.PRS’ n’est pas attestée ailleurs dans le corpus.
- Le dét. masc. sing. *le* (13, 22) devant un titre de noblesse est un emprunt au français ; ailleurs *lo* (19).

Syntaxe

- Le marquage sigmatique du nominatif apparaît une fois, avec le sujet à droite, entraînant la vocalisation de la latérale finale :

Item plus hat sen Joh. Roseus (16) ; mais : *Item plus a sen Joh. Rossel* (9)
- *en nom de lor* (1-2) : l’emploi de *lor* en syntagme prépositionnel est moins fréquent que *els* (cf. Skårup 1997 : 48).

Lexique

- *resseptador* (10), *reseptador* (12) n.m. ‘percepteur’, dans DOM *receptador* seulement au sens de ‘recéleur’, d’après Lv ; de même dans FEW 10, 146b, RĚČĪPĚRE, dont la source est également Lv.

*Léproserie Brives**

Statuts de la léproserie de Brives

Inventaire Nauton (1974) : n°27. 1484. Statuts de la léproserie de Brives

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1484, 14 octobre

Espace : Brives-Charensac (cne, canton du Puy-en-Velay-Est, arr. du Puy-en-Velay), à trois km à l'est du Puy.

Lieu d'écriture, auteur : léproserie de Brives

Scribe : notaire anonyme

Genre textuel : acte notarié contenant les statuts d'une communauté hospitalière

Contenu : le chapitre de la léproserie de Brives fixe les statuts de la communauté

Langues : occitan, segments en latin

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

d'après le premier éditeur, le manuscrit se trouvait dans la collection privée de l'historien local Georges Paul (1884-1969), originaire d'Allègre.

Éditions antérieures : Boudon-Lashermeres (s.d.)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Vinay (1859), Chassaing (1869-1874 : t. 2, 26-29), Collin/Collin (1965), Féminier (1997), Cubizolles (2005 : 166-167)

Présentation du texte

La léproserie de Brives est mentionnée pour la première fois dans un acte de 1159. Elle était située sur les bords de la Loire, à l'emplacement de l'actuelle chartreuse. Un texte de 1291 recopié par Étienne Médicis dans la première moitié du XVI^e siècle évoque le fait que la léproserie, sous le vocable de sainte Madeleine et saint Lazare, a été fondée par des bourgeois du Puy suite à une recrudescence de la maladie. Elle est administrée par un chapitre à la tête duquel préside un *magister/mestre* élu, choisi parmi les malades, mais elle est placée sous

l'autorité de l'évêque du Puy. Au XVII^e siècle, la léproserie est agrégée à l'Hôpital du Puy et les bâtiments sont repris par des chartreux.

On a conservé les statuts de la léproserie rédigés en latin en 1259 sous l'évêque Guy Foulques, futur Clément IV (voir Collin/Collin 1965). Les nouveaux statuts de 1484, en occitan, ont été rédigés lors de l'assemblée du chapitre le 14 octobre, dont les membres sont désignés aux lignes 6-10, et sont enregistrés devant un notaire anonyme produisant un instrument, en présence de quatre témoins. À cette date, le maître de l'établissement est George Bedos, ancien marchand du Puy ayant contracté la maladie. Le chapitre de la léproserie, s'exprimant à la personne 1PL (*nous* 6, *nostre chapitre* 11, *aven troubat* 18, *aven promes* 177), souhaite mettre par écrit les coutumes en vigueur et ainsi compléter le droit écrit préexistant pour prévenir d'éventuels litiges (ll. 18-38). Ces statuts concernent en grande partie les prérogatives du maître, notamment en matière de gestion du personnel et d'affaires financières. Le texte règle ainsi le mode d'élection du maître, la réception de nouveaux curés, donats ou malades ; le *mestre* doit s'occuper du recouvrement des accenses et de la redistribution, en argent ou en nature ; les statuts fixent la quantité de denrées auxquelles a droit chacun des membres de la communauté ; des conditions particulières concernent la distribution du vin, selon les quantités produites chaque année ; un dernier point concerne la redistribution des aumônes reçues et les fêtes lors desquelles l'établissement est tenu de distribuer des aumônes. La gestion du maître doit faire l'objet de comptes rendus aux autres membres du chapitre mais aussi à l'évêque pour validation.

Le choix de l'occitan comme langue de rédaction des statuts paraît lié à l'origine non cléricale des membres du chapitre.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous restituons le pron. locatif *ont* au lieu de *out* (11, 41), au regard des autres formes de notre corpus et des données dialectales modernes qui indiquent une nasalisation de la voyelle (ALMC 454, 1853 et 1854 pt 9 21 [vũ(t)], 21 [dũ] [dõ], 22 [ũ(t)] [dũ]).
- En revanche nous conservons *fevrier* (56) n.m. 'février' au lieu de la forme héréditaire avec resyllabation *feurier*, car les emprunts au français sont nombreux dans le texte.
- Nous conservons la disposition en paragraphes de l'édition de Boudon-Lashermes.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La notation de /ew/ par la séquence <eu> dans le pron. masc. pl. *eoux* (43, 52) et le v. *deou* ‘devoir.PRS.3SG’ (47, 90) n’est pas attestée à cette époque ; ailleurs dans le texte séquence <eu> : *eux*, *deu*.
- *nyaulas* (120) n.f. pl. ‘sorte de gaufre’ (FEW 7, 70a, NĚBŮLA) présente une triphongue /'jaw/ avec segment nucléaire ouvert qui n’est attestée dans les textes de transmission directe qu’après 1600.
- Les dét. masc. sing. *lou* (93) et plur. *lous* (104) avec digramme <ou> notant /u/ sont isolés à cette époque ; ailleurs *lo*, *los*.
- Le n.f. *maizon* ‘établissement d’une communauté religieuse’ connaît plusieurs variantes graphiques : *maison* (2), *mayso* (7), *maiso* (12), *meyso* (7), *meyson* (65), avec notation différentielle de -n final et de la diphtongue atone [ej, aj] (</aj/).
- Un segment palatal /j/ noté <y> apparaît dans trois formes isolées :
 - *sey* (39) ‘suivre.PRS.3SG’, ailleurs dans le corpus avec finale consonantique vélaire (*sec*) ;
 - *ey* (164) ‘être.PRS.3SG’ n’est pas attesté dans les textes de transmission directe avant le texte EnquêteImpHL ; ailleurs dans le texte *es*. Il n’est pas probable qu’il s’agisse de l’auxiliaire *aver* à la personne 1SG, l’ensemble du texte étant rédigé au pluriel.
 - le morphème *aygut* (124) ‘avoir.PTCP’ avec segment palatal est aberrant.
- Le scribe note fréquemment le <-n> final, qui peut être considéré ici davantage comme un emprunt graphique au fr. qu’un marquage diatopique de type provençal, qui n’est justifié par aucun indice explicite : *despens* (58) n.m. (dans la loc. *aus despens de* ‘aux frais de’), *florins* (71) n.m. ‘florins’, *liourason* (139) n.f. ‘livraison’ (mais *liouraso* 21), *mouton* (142) n.m. ‘mouton’, *pan* (143) n.m. ‘pain’ (mais *pa* 162), *vin* (129) n.m. ‘vin’ (mais *vy* 21), *sans* (140) adj. ‘sains’ (mais sing. *sa* 107, plur. *sas* 73) ; ailleurs *bes* (24) n.m. ‘biens’, *meyssos* (106) n.f. ‘moissons’, *peysso* (110) n.m. ‘poisson’.
- L’amuïssement de la consonne dentale finale dans le n.f. *faculta* (23) est isolé dans le texte ; cf. *proprietatz* (97), *utilitat* (33), *voluntat* (69).
- Dans la première moitié du texte, la désinence verbale de 3PL présente une finale consonantique <-n>, mais <-nt> domine dans la seconde partie : PRS *oblian* (26) ‘oublent’, *mouran* (27) ‘meurent’, *disan* (30) ‘disent’, *devon* (1) ‘doivent’, *prenan* (21) ‘prennent’, *fan* (29) ‘font’, FUT *veyran* (4) ‘verront’, *ausiran* (4) ‘entendront’, COND

poyrian (38) ‘pourraient’, SBJV *sian* (15) ‘soient’ ; mais PRS *demorant* (28) ‘demeurent’, *devant* (67) ‘doivent’, *ant* (73) ‘ont’, SBJV *fussant* (125) ‘fussent’, FUT *vendrant* (127) ‘viendront’, *poyrant* (135) ‘pourront’, *tombarant* (135) ‘tomberont’.

- Pour les verbes de la classe A, les participes passés masc. présentent au pluriel des variantes morphologiques (toujours <-t> au sing.) :
 - finale consonantique analogique du fém. <-ds, -dz> : *informads* (27), *accostumadz* (81) ;
 - finale avec simplification du nexus en <-s> : *assemblas* (6) ;
 - ailleurs <-ts, -tz> : *appellats* (182), *congregatz* (6).
- Le subst. fém. *malauta* (64, 83) présente une consonne occlusive non-voisée irrégulière, analogique du masculin *malaut* ; cf. *donat*, *donada* (119).
- L’adj. *capitular* (12, 42, 68) ‘du chapitre’, toujours épithète de *campana*, est le seul épïcène, les autres présentant une extension de la flexion féminine <-a> : *presenta* (7), *perpetuala* (37), *eternala* (182).
- La flexion fém. <-e> apparaît seulement dans le dét. anaphorique *ladicte* (165), partout ailleurs <-a> ;
- Les emprunts au fr. sont nombreux : on relève en particulier *droyt* (17) n.m., *loysir* (33) n.m., *teneur* (39) n.f., *ydoine* (61) adj., *point* (19) adv., *aussi* (25) adv., *suppleer* (129, 135) v.

Syntaxe

- L’infinitif absolu passé est peu attesté en occitan (Ø Jensen 1994), mais il a été décrit comme un tour caractéristique des variétés méridionales du fr. (Palumbo/Roques 2011) :

aver accordat entre eux del pres, se devant assembler en lioc acostumat (67)

avoir accordé entre eux de=le prix se doivent assembler en lieu accoutumé

‘après s’être accordés entre eux au sujet du prix, ils doivent s’assembler au lieu accoutumé’

Lexique

- *ponpa(s)* (167) n.f. ‘sorte de gâteau’ est attesté dans FEW 9, 141b, POMP- seulement en mfr. à partir de 1572 dans la chronique française de Burel, du Puy, et dans les dialectes modernes ; cf. DRF *pompe*.
- *terceyra* (131) n.f. ‘mesure de capacité pour le vin’ permet d’antédater de quelques années l’attestation donnée par FEW 13/1, 269a, TÈRTIUS (lim. ca 1500).

- La forme verbale *sugir* (38) ‘se produire, apparaître’, coordonnée avec *consurgir*, peut être une coquille ou une erreur de lecture de *surgir*. On peut y voir un emprunt aux verbes mfr. *subgire* ou *sougire* attestés dans le DMF, mais les sens attestés concordent mal.

OrdonBoulPuy

Règlements sur le droit de mouture et le tarif du pain au Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°28. 1485 et 1497. Ordonnances concernant les boulangers du Puy

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e)

Temps : (1) ?

(2) p1497

(3) ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : Étienne Médicis/consulat du Puy ?

Scribe : Étienne Médicis

Genres textuels : (1) règlement, (2) récit historique, (3) tarif

Contenu : trois règlements concernant le droit de mouture des meuniers et le tarif du pain

Langue : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 207-215v ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*. Le deuxième texte se distingue des deux autres par la couleur de l'encre et par la morphologie de l'écriture.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 58-62)

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

Les trois textes occitans appartiennent à une même série de documents copiés par Étienne Médicis sur différents règlements, tarifs et accords passés entre le consulat ponot, la cour commune ou le Parlement de Toulouse et les meuniers, boulangers et fournisseurs du Puy (voir Chassaing 1869-1874 : t. 2, 58-70).

Le premier texte n'est pas daté. Il semble être un fragment de règlement qui fixe le droit de mouture, c'est-à-dire les quantités de blé ou de farine pouvant être prélevées par les meuniers.

Le deuxième est un récit historique au passé simple (*fo*) rappelant l'accord entre les consuls et la cour commune au sujet du prix du pain cuit en dehors de la ville. Le récit fixe la date de cet accord en 1497, qui fournit le *terminus a quo* de la rédaction. Il n'est pas exclu qu'Étienne Médicis soit l'auteur du texte (cf. pour un autre cas possible *NodesStMayol*), mais cela suppose une rédaction différée de celle du *Liber de Podio*, en principe en français.

Enfin, le troisième texte est un règlement fixant le tarif du pain d'après le prix du froment. Il n'est pas daté. Nauton (1974) le date de 1485 d'après un autre récit historique en français rédigé par Médicis (Chassaing 1869-1874 : t. 2, 68-69), mais le lien ne nous paraît pas établi : il évoque seulement le droit pour le consulat et la cour commune de saisir chez les boulangers les pains qui ne respectent pas le poids minimal obligatoire et de les redistribuer à des œuvres de charité.

Pour le premier et le troisième texte, on peut supposer qu'ils émanent de l'institution consulaire à laquelle appartient Médicis et qui dispose d'une tradition scripturale occitane, contrairement à la cour commune.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

∅

Spécificités linguistiques

Texte 1

- *molee* n.f. 'quantité de grain' est un emprunt au fr. d'après l'issue du suff. -ATA, mais ce sens n'est pas enregistré par DMF et Gdf (*molee* 'poudre de pierre et de fer qui tombe de la meule à aiguiser et qui sert de teinture') ; cf. FEW 6/3, 31, MÔLÈRE.

Texte 2

- *pastoressas* n.f. 'boulangères' : le lexème avec /a/ initial est attesté par FEW 8, 602a, PĪSTOR (Toulouse, 1246), mais le corpus vellave connaît seulement la forme *pestre* n.m. 'boulangier' dans CompoisPuy1408.

Texte 3

∅

ArbitragePuy

Arbitrage entre Girard Grauselier et Johan Lequas au sujet de latrines communes

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1495, 18 février (n. st.)

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : plusieurs charpentiers nommés par Montagnac, juge de la cour commune du Puy.

Scribe : Jean Guibert, alias Jean Guempa, charpentier

Contenu : les charpentiers Jean Vigoros, Barthélémy Bonjour, Jean Ayguira, Pierre Bona Viala et Jean Guempa rendent un arbitrage au sujet de latrines communes à Gérard Grauselier et Jean Lequas

Genre textuel : compte rendu d'arbitrage

Langues : arbitrage en occitan, adresse en latin

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, H supplément 1B 908/13. Le document n'est pas mentionné dans l'inventaire de Jouanne/Fournier/Delcambre (1937 : 36-37). Le registre 908 est un recueil factice et hétéroclite non relié de divers documents dont les dates extrêmes sont 1455-1574. Le lien avec l'Hôtel-Dieu du Puy n'est pas évident. Le document est un feuillet volant en papier de 287 × 209 mm.

Éditions antérieures : Framond/Surrel (2022)

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

On doit à Martin de Framond d'avoir récemment mis au jour ce texte bref, appartenant au fonds de l'Hôtel-Dieu du Puy, mais qui n'avait pas bénéficié d'une description dans l'inventaire. Il présente l'intérêt, d'un point de vue sociolinguistique, de fournir un exemple de maîtrise de l'écrit par un artisan, dénommé Jean Guibert, alias Jean Guempa, charpentier du Puy.

Le texte, rédigé à la personne 1SG, relate l'arbitrage réalisé par cinq artisans charpentiers, à la demande de Guillaume Montagnac, juge principal de la cour commune du Puy. Les arbitres se sont rendus aux domiciles de deux bourgeois ponots, Girard Grauselier⁹⁰ et Jean Liquas, pour constater, si nous comprenons bien, que le second a fait un trou dans le mur de sa maison pour évacuer le contenu de ses latrines dans celles du premier. Les arbitres proposent alors un accord à l'amiable, qui a donné lieu à la rédaction d'un acte reçu par le juge, qui ne semble pas avoir été conservé : ils requièrent que les latrines soient désormais communes, moyennant le fait que Liquas rebouche le trou, installe une serrure, prenne en charge les coûts de réparation à venir et verse la somme de douze livres tournois pour le droit de servitude.

Le texte, signé seulement par le scribe, est le compte rendu de cet arbitrage, adressé aux deux bourgeois et aux compagnons charpentiers. Il témoigne donc non seulement de la capacité de rédaction d'un artisan, mais également de l'emploi de l'occitan comme langue écrite de gestion courante.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Le nom du juge de la cour commune est systématiquement abrégé ; nous restituons *Montagnac* d'après la mention dans le texte *GardePortesPuy*.
- *reprendre* (18) : la deuxième syllabe du lexème n'est pas bien lisible dans le manuscrit, avec des lettres en surcharge. Nous éditons le verbe *reprendre*, dont le sens 'réparer, restaurer' dans DMF III.A. convient le mieux.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *tuel* n.m. 'tuyau, conduit' est un emprunt d'après le traitement de la consonne intervocalique */t/ (cf. DOM *tudel*, FEW 17, 405b, *THŪTA), à moins qu'il dénote une origine orientale du scribe, par ex. de la région amphizonique.

Syntaxe

- Construction pronominale de sens non réfléchi :
 - me soy seniat (31)
 - me suis signé
 - 'j'ai signé'
- *Avem vegut et a regardat* (6-7) : l'accord de l'auxiliaire dans le second verbe n'est pas clair.

⁹⁰ Girard Grauselhier est mentionné dans le texte *GardePortesPuy* comme habitant du quartier des Farges, à l'ouest de la ville.

Lexique

- *retrayt* n.m. ‘lieux d’aisance’ n’est pas enregistré par DOM *retrach*, mais est attesté par DMF *retrait* I.C.2.c.
- *servitut* (29) ‘servitude’ est n.m. d’après le dét. *lo*, mais n’est attesté qu’au fém. dans le DOM.
- *venir en glasa* (19) syntagme verbal ‘être disposé en glacis’ n’est pas enregistré dans la lexicographie courante.

Édits Pénaux Chantoin

Édits pénaux de la cour de la commanderie hospitalière de Chantoin

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s. ?)

Temps : 1499, 24 juin

Espace : Chantoin (terroir, cne de Bains, canton de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy-en-Velay, à 11 km au sud-ouest du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : commanderie hospitalière de Chantoin

Scribe : notaire anonyme

Genre textuel : acte notarié contenant la transcription d'édits pénaux

Contenu : la cour de la commanderie hospitalière de Chantoin fait proclamer une série d'interdiction

Langues : acte latin, édits pénaux proclamés en occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques. Lyon, archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1369, fol. 131-135. Sur le fonds des Hospitaliers du Velay, voir CartHospPuy. Inventaire Guigue/Faure (1932 : t. 2, 135) : « Copies de proclamations faites au nom du grand-prieur d'Auvergne ». Le document se trouve dans un registre papier, relié, de 280 × 200 mm, composé de 216 feuillets. L'écriture est proche de celle des autres textes corpus datés du XVI^e siècle. Le scribe ne distingue pas nettement *n/u/v* et *c/t*.

Éditions antérieures : Chassaing (1888 : 230-232)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Cornu (2003 : 59-73)

Présentation du texte

Le domaine templier de Chantoin (cf. CartTempPuy) est transféré en 1312 aux Hospitaliers du Velay, qui relèvent du grand-prieuré d'Auvergne. Dans l'introduction de son *Cartulaire des Hospitaliers*, l'éditeur (Chassaing 1888 : xxxii) note que « sous la date de 1499,

se place un intéressant document juridique et philologique : ce sont les édits pénaux en langue vulgaire de la commanderie de Chantoin publiés au nom du grand prieur Guy de Blanchefort ». Ce texte occitan, absent de l'inventaire de Pierre Nauton, est conservé dans un cartulaire constitué dans le courant du XVI^e siècle, au nom des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour leur domaine de Chantoin, par un notaire anonyme qui précise dans la souscription à la fin de volume qu'il l'a rédigée *a suo originali*.

Comme pour la notice en occitan du XIII^e siècle (CartHospPuy), le texte de 1499 est une exception linguistique dans la série des textes conservés. Il s'agit de la transcription d'édits pénaux insérés dans un acte latin que le copiste du XVI^e siècle a abrégé en éliminant une partie importante des éléments protocolaires. Il mentionne la date et le lieu de la proclamation, ainsi que les personnes représentant la commanderie et les témoins de la rédaction. Ces derniers sont des habitants des villages proches de la commanderie (Pigeyres, Augeac, les Bineyres, Céreyzet, Espinasse, Chacornac). Les édits pénaux ont été proclamés par Jean de Bosco, sergent et crieur de la cour de Chantoin, en présence de Bernard Gautier, lieutenant du bailli de la cour de Chantoin. En effet, la commanderie hospitalière possède un tribunal essentiellement en charge de la basse justice, rendue au nom du grand-prieur d'Auvergne (cf. Cornu 2003). Cette cour, quoique de taille très réduite — quatre ou cinq personnes maximum —, s'assemble assez fréquemment, à la commanderie même ou auprès des justiciables, surtout pour régler des conflits liés à des vols de bois et à la divagation d'animaux. Comme le montre Laetitia Cornu (2003), cette justice de village a essentiellement un rôle de régulation sociale.

L'usage de l'occitan par les Hospitaliers est d'ordre pragmatique, car il correspond à la proclamation d'édits à destination de la population rurale occupant le domaine appartenant à la commanderie, réalisée à haute voix devant la commanderie Saint-Jean de Chantoin à la sortie de la messe (*in exitu magne misse*).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous développons l'abréviation (*mon*)s. en *senhor* d'après le lexème *senhoria* (133v), notamment pour la distinguer de l'abréviation désignant l'unité monétaire *sol/sou*.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La forme avec segment nasal *instat* (132) n.m. 'état' est isolée dans le corpus.
- La notation de /-ŋ/ final par le digramme <ng> dans *estrang* (132) adj. 'étranger' est isolée dans le corpus.

- Le verbe *aver* présente au subjonctif les variantes morphologiques /dʒ/ ~ /j/ :
agha/aghe ~ aya/aye.
- Emprunts au fr. :
 - *prieur* (132) n.m., ailleurs *priour* ;
 - dét. masc. sing. *le* devant le titre de prieur ; ailleurs *lo* ;
 - *point* (133v) n.m. dans la loc. adv. *de point en point* ‘complètement, sans rien omettre’.

Lexique

- *envasible* (132) adj. ‘qui est propre à attaquer, offensif’, ajouter à FEW 4, 786b, ĪNVADĚRE (seulement mfr.).

RentesLodsVelay

Coutume touchant l'assiette de rente et les droits de mutation en Velay

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : XV^e-XVI^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : coutume écrite

Contenu : coutume touchant l'assiette de rente et les droits de mutation en Velay

Langue : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 219-220 ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 317-320)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Rivet (1988 : 312)

Présentation du texte

Chassaing (1869-1874 : t. 2, 317) définit l'assiette de rente comme un type de contrat par lequel, en cas de délaissement d'un bien, un débiteur s'engage à verser un produit équivalent au montant des arrérages dus. Afin d'éviter toute contestation, dans un pays de droit écrit comme l'était le Velay, ce texte en occitan fournit l'estimation de tout bien, service ou équivalent pouvant servir à s'acquitter du montant de cette assiette. Le numéraire étant relativement rare, ce type de contrat, autorisant le paiement en nature, a été très prisé du XIII^e au XVI^e siècle pour faciliter les mutations de biens. Par ailleurs, la coutume distingue la rente censuelle, qui concerne les droits seigneuriaux, et l'assiette rendable, ou *debtal*, pour les mutations de biens non nobles et valant un tiers de moins. Le texte donne des règles générales

pour les *prodhomes* chargés d'estimer les biens non mentionnés dans la coutume. La rédaction elliptique rend le sens parfois obscur. Médicis a ajouté à la suite de ce premier texte (fol. 220) une brève explication des coutumes pratiquées en Velay sur les droits de lods et ventes.

Chassaing (1869-1874 : t. 2, 318) date le texte du XV^e siècle, ce qui est vraisemblable, mais sans justification.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

∅

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *piatges* n.m. 'péages' présente une fermeture de l'élément vocalique atone en hiatus ; cf. *leal* ~ *lial* n.f. 'mesure de capacité' ailleurs dans le corpus.
- *bosquatges* n.m. 'bocages, bois' présente une absence de palatalisation de */k + a/ qui semble lexicalisée d'après la forme *boscatges* également attestée dans CompoisPuya1464, mais NP *Arbetus del-Boschatge* dans CensChom.
- Sur la forme métathésée *crompa*, cf. *PoidsPuy*.
- *pegatz* n.m. 'mesure de quantité pour les liquides' présente une graphie conservatrice <-tz>, /-ts/ étant en principe désoccludé à cette époque (cf. ailleurs dans le texte *ves* n.f. 'fois < VICE : CensChom *pegas*, *peias*, *peiatz*).
- On note avec la biffure *blatd* la substitution par le scribe de l'occlusive non voisée par la voisée ; ailleurs dans le texte *blat(z)*.
- Francismes :
 - *fiefz* n.m. ; *sixiesme* adj./n. ; *mesmes* adv. ; *pourveu que* conj.
 - *mais-value* n.f. est une forme hybride (cf. DMF *mieux-value* 'plus-value, bénéfice').

Lexique

- *boieyrada* n.f. 'corvée réalisée avec des bœufs ; charroi' (cf. DEAF *boveree* 'corvée ou service, qu'un vassal doit faire avec ses bœufs') est à ajouter à FEW 1, 445b, BOS.
- *permutance* n.f. 'mutation de bien' est à ajouter à FEW 8, 252b, PERMUTARE.
- *pegatz* n.m. 'mesure de quantité pour les liquides' est à ajouter à FEW 8, 425b, PĪCĀRE / 1, 361b, BIKOS.

Coutume Vin Laval

Coutume des mesures de vin utilisées au Puy

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : XV^e-XVI^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : coutume écrite

Contenu : énumération des différentes mesures de vin utilisées au Puy

Langue : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 257v-260 ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 314-317), Sabatier (1988 : 326-329)

d'après Chassaing (1869-1874)

Bibliographie : Framond (2004)

Présentation du texte

L'appellation de vin de Laval, ou la Val, désigne le vin produit dans le bassin ponot, c'est-à-dire dans les vallées de la Borne, du Dolaison et de la Loire (cf. Chassaing 1869-1874 : t. 2, 32, 314), par opposition notamment aux vins produits en Vivarais et dans la vallée du Rhône. Le texte occitan copié par Médicis énumère les différentes mesures de vin en usage au Puy et dans son plat pays, selon un dispositif de questions-réponses explicitant la coutume. Elle distingue en particulier les vins vendus entre le temps des vendanges et la Saint-Martin, appelés vins nouveaux, et ceux vendus après la Saint-Martin, appelés vins faits, dont la valeur diffère à cause de la déperdition de liquide. Par ailleurs, la coutume distingue les mesures utilisées pour le paiement des cens et dîmes et les mesures courantes.

Le rédacteur emploie la personne 1SG (*dise per mon oppinion* 260) et s'adresse à un destinataire virtuel désigné avec le pronom de 2SG (*tu debves sçaber, tu debves entendre que* 258). La rédaction par Médicis n'est pas à exclure *a priori*, mais suppose une composition préalable coupée de la rédaction du *Liber de Podio*, en principe en français. Un argument syntaxique ne plaide pas non plus en ce sens, à savoir l'emploi fréquent de pronoms sujets, que Médicis n'emploie pas en principe (*tu debves entendre que, s-il n-a quantitat, per so que el perd per meu dos bechiers, per autant qu-ella es comprise el bechier, etc.*).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le segment palatal dans le v. *asoliar* 'renverser, répandre par terre' n'est pas attendu, cf. DOM *asolar*.
- *libral* n.m. 'mesure de vin équivalant au *bechier*' avec maintien de */b/ est une forme savante ou empruntée (cf. FEW 5, 307a, LĪBRA).
- *decheuta* n.f. 'diminution de la quantité' est une forme hybride (cf. FEW 2, 28b, CADĒRE).
- Francismes :
 - *qui* (260) pron. relatif. ;
 - adj. num. *quatriesme, sixieme, septiesme, noviesme* ;
 - le présentatif *vella* (259) est probablement un emprunt au fr.

Lexique

- *abunnat* adj. (qualifiant *ces*) 'dont le montant a été borné à une certaine somme', ajouter à FEW 1, 466a, *BOTINA.
- *bechier* n.m. 'mesure de vin valant 1/288^e de muid', ajouter à FEW 1, 361a, BIKOS.
- *colier* adj. (qualifiant *barral*) 'mesure de vin valant 32 *bechiers*', ajouter à FEW 2, 912b, COLLUM.
- *lagena* n.f. 'mesure de vin équivalant à la *leal*, soit 1/144^e de muid', ajouter à FEW 5, 131a, LAGĒNA.
- *simaiza* n.f. 'mesure de vin valant moins d'un *bechier*', cf. FEW 22/2, 102a, *réipient* : les attestations réunies dessinent une aire francoprovençale, nord-occitane et

provençale ; voir Chambon (1994 : 177) et (1996b : 393), qui décrit une aire large « mais dont la dynamique est essentiellement lyonnaise » ; voir aussi Sauwala (2016 : 206).

- *soumadal* adj. (qualifiant *barral*) ‘mesure de vin valant 36 *bechiers*’, ajouter à FEW 11, 64b, SAGMA.
- *vestiso* n.f. ‘certaine quantité de vin sujette à déperdition’, ajouter à FEW 14, 355a, VĚSTĪRE.
- *vestit* participe adj. (qualifiant *vin*, *mezura* et différentes mesures de capacité) ‘non diminué en quantité’, ajouter à FEW 14, 351b, VĚSTĪRE.

ProcessionPuy

Ordre de succession lors de la procession du Jeudi saint

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : XV^e-XVI^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : coutume écrite, liste

Contenu : coutume pour l'ordre de succession lors de la procession du Jeudi saint

Langue : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 262-263 ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 281-282)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Cubizolles (2005 : 223-228)

Présentation du texte

La liste copiée par Médicis donne l'ordre de succession tenu lors du Jeudi saint par les représentants des pouvoirs publics, des confréries pieuses et des corporations de métiers, désignés métonymiquement par des torches.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le digramme <gh> dans *parghaminiers* n.m. ‘parcheminiers’ dénote une réalisation /dʒ/, tandis que les formes non palatalisées *pergaminer*, *pergaminier*, *pargaminer* dans CompoisPuy1408 ne sont pas héréditaires.
- *canavassier* n.m. ‘toilier ; tisserand’ est une forme mixte avec une consonne intervocalique fricative /-v-/, traitement non héréditaire de */-p-/ (cf. DOM *canabasier*).
- Francismes : *pescheurs* n.m.

GardePortesPuy

Règlement pour la garde des portes de la ville du Puy

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : *ca* 1500

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : consulat du Puy

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : règlement municipal

Contenu : le consulat du Puy définit les quartiers en charge de la garde des portes de la ville

Langue : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 36, fol. 263-264v ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 270-272), Gourgaud (1983 : 63-65)
d'après Chassaing (1869-1874)

Bibliographie : Delcambre (1933 : 131)

Présentation du texte

Les attributions militaires du consulat ponot concernent en grande partie le service de guet : les milices créées pour cet office étaient réparties en sept groupes dont chacun devait défendre une des sept portes disposées le long des remparts de la ville et chaque groupe était défini selon les lieux d'habitation. Ainsi le texte en occitan expose en sept paragraphes quelles sont les limites des quartiers ayant en charge une porte, la délimitation étant faite d'après la mention de rues, de places et d'habitations. Il est à noter que les prédicats verbaux articulant les limites des quartiers sont exclusivement des participes présents.

Le texte est daté par Chassaing (1869-1874 : t. 1, 270) des années 1500, d'après la mention du juge Guillaume Montagnac (263) (cf. *ArbitragePuy*) en activité dans cette période.

Il confirme par ailleurs la tradition scripturale occitane encore vivace au sein du consulat ponot à ce moment-là.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

- La diphtongaison spontanée de /'ɔ/ notée <oa> dans *foant* (264) n.f. ‘fontaine’ n’est attestée qu’à partir des années 1500, ce qui peut dénoter soit une intervention du scribe soit une rédaction proche ou postérieure à cette date.
- *clausel* (264) n.m. ‘petit enclos’, Ø DOM, attesté en Gévaudan par FEW 2, 755, CLAUSUS d’après Brunel (1916).
- Francismes :
 - *ville* n.f.
 - *cire* n.m. ‘titre donné par déférence à une personne, sire’

Censives Velay

Censives et reconnaissances emphytéotiques dues à plusieurs seigneurs du Velay

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : XV^e-XVI^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : coutume écrite

Contenu : censives et reconnaissances emphytéotiques dues à plusieurs seigneurs

Langues : occitan, segment latin

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 37, fol. 293v ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 321)

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

Selon un dispositif questions-réponses similaire à *Coutume VinLaval*, le texte expose les équivalences de valeurs de monnaies utilisées au Puy pour le paiement en argent des censives et des baux emphytéotiques.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Ø

Spécificités linguistiques

Lexique

- *emphiuteothecarias* adj. 'relatif à un bail emphytéotique', ajouter à FEW 3, 221a, EMPHYTEUSIS.
- *galhofa* n.f. semble pouvoir être rapproché de Gdf et TL *galoface* n.f. 'sorte de pierre précieuse', cf. FEW 21, 42a, *pierres précieuses*.

Nuisibles Marchés Velay

Inventaire des insectes nuisibles aux hommes, des foires et des marchés en Velay

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : XV^e-XVI^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay ?

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : liste, coutume

Contenu : inventaire des insectes nuisibles aux hommes, des foires et des marchés en Velay

Langue : paratexte français, listes en occitan, citation biblique latine

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 37, fol. 326-326v ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 336-340)

Bibliographie : Ø

Présentation du texte

La dernière partie du *Liber de Podio* est constituée de documents hétéroclites, réunis tardivement par Médicis. Le fol. 326 est constitué de trois listes : *Nostre paovre nature subjecte*, *Guerres familiares a l'homme*, *Las feiras*, entrecoupées de citations du livre de *Job*. La deuxième et la troisième listes sont des textes occitans inventoriant les insectes et animaux nuisibles aux humains puis les foires et marchés ordinaires qui se tiennent en Velay.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous faisons le choix d'éditer ensemble les deux textes qui se succèdent dans le manuscrit et qui ont en commun de se présenter sous la forme de liste.

Spécificités linguistiques

Lexique

- *Rozols* n.f. pl. ‘fête des Rogations’ (cf. DAOA *Roasols*, *Rosols*), ajouter à FEW 10, 447a, ROGATIO.
- Francismes :
 - *puces* n.f., la forme héréditaire de PŪLICE étant représentée par le type [ˈpjœqza] dans ALMC 359, 360*, attesté seulement au nord de notre domaine ; ailleurs domine l’issue de NĪGRA (pt 21 [ˈnejra]).
 - *Noe* ‘fête de la nativité de Jésus-Christ, Noël’, la forme locale étant issue de CALENDAS (cf. ALMC 1671).

LogisLune

Inventaire des biens meubles du logis de la Lune au Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°29. 1503. Inventaire des meubles du logis de la lune

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1503, 24 mars (n. st.)

Espace : Le Puy-en-Velay

Auteur : Guillaume Boussillon, notaire royal du Puy, cotuteur des héritiers bénéficiaires des biens

Scribe : Antoine Boyer, notaire

Genre textuel : inventaire de biens inséré dans un registre de minutes notariales

Contenu : inventaire des biens meubles du logis de la Lune inséré dans un minutier notarial

Langues : inventaire occitan, protocole latin ainsi que certaines rubriques

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 3 E 242/1, fol. 44v-48v. Minutes du notaire Antoine Boyer (1498-1515). Le document se trouve dans un volume papier, relié, de 210 × 140 mm, contenant neuf cahiers et 360 feuillets, couverture en parchemin. Le filigrane représente une roue dentée, dite roue du supplice de sainte Catherine, barrée par le milieu, très proche du type 13277 de Briquet (1907), enregistré en 1505 à Saint-Marcellin (départ. Isère), mais, placé au niveau de la pliure du bifolio, il n'est pas parfaitement visible. L'inventaire est annulé par le scribe avec de longs traits verticaux.

Éditions antérieures : Rouchon (1902-1903)

Bibliographie : ALMC (1957-1963 : t. 4, 27), Martin (1974 : 353)

Présentation du texte

Le texte est un inventaire pièce par pièce des biens meubles se trouvant dans le logis dénommé « La Luna », situé rue Saint-Gilles au Puy. Il a été établi et enregistré le 24 mars 1503 (n. st.) par maître Boyer devant témoins, pour les héritiers de Guillemette de Mercœur et de feu

Jean Amblard, à savoir Guillaume Golbert et Françoise Rosse, et en présence de maître Guillaume Boussillon, notaire royal au Puy, cotuteur des enfants.

Le notaire énumère les biens présents dans chaque pièce et de façon à les identifier sans équivoque. D'un point de vue syntaxique, le rédacteur a presque toujours recours à des phrases nominales et les morphèmes verbaux apparaissent toujours dans les subordonnées relatives. Il s'agit du seul exemple connu d'emploi de l'occitan dans un minutier ponot et il paraît répondre à une nécessité communicationnelle.

Principes éditoriaux

∅

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- *clauf*, PL *claufz* (48v) n.f. 'clé(s)' présente en position finale un segment graphique <f> emprunté au fr.
- *prestin* (45v) n.m. 'coffre où l'on pétrit le pain, pétrin' : la métathèse est attestée dans FEW 8, 602a, PĪSTRĪNUM (DOM *pestrinh*).
- En sandhi externe, la sonorisation de /-t/ au contact d'un segment voisé ou plus sonore est notée par le graphème <-d> : *garnid de portas* (45), PL *garnids de garna* (46v), *garnidz* (47) ; *pendud el mey del sol* (46v) ; *per tenir blad sarradas* (48v)
- *deesses* (47v) n.f. est un emprunt au fr.

Syntaxe

- Mouvement de l'adj. épithète à droite du syntagme prépositionnel :

Una archa apres lo dit armasi cayrada

Ung balmastre a IIII meghas veilh

Lexique

- *balmastre* (45v, 46) n.m. 'sorte de meuble', ajouter à FEW 1, 226a, BALSAMUM.
- *bau* (47v) n. 'coffre, malle' est féminin d'après le dét., mais indiqué comme masculin dans DOM *bauc*, *bahut* et DAOA *baiüt**.
- *becheyrier* (45v) n.m. 'meuble où sont posés des *bechiers* ?', ajouter à FEW 1, 361a, BIKOS.
- *charret* (45) n.m. 'chariot', ajouter à FEW 2, 427a, CARRUS ; cf. DMF *charet* 'brouette'.

- *eyssuniar* (46v) v. ‘sécher’ : cette forme ancienne avec nasale palatale doit être ajoutée à FEW 3, 322a et 323b, EXSUCARE. Les attestations de l’ALMC sont principalement vellaves : 947 ‘sécher’ (pt 21, 22, 26), 1096 ‘essorer les fromages’ (pt 20E, 21, 22) et 1197 ‘(il est tout à fait) sec’ (pt 21, 22, 26), mais 1169 ‘essuyer’ dessine une aire plus large englobant le nord Gévaudan et la Haute-Auvergne (cf. DAOA *essunhar* ‘essuyer ; sécher (les mains)’ dans CConsSFlour, 1429).
- *listeaux* (46, 46v, 47, 47v) n.m. pl. ‘pièces de bois servant à attacher les rideaux, draperies, liteau, ou tringle ?’ : cette forme, attestée seulement dans DOM *listel* ‘liteau (?)’ d’après DAOA, est probablement un mot régional ; cf. ALMC 682 ‘voliges’ seulement pt 31, 35 (sud Vivarais). Ajouter à FEW 16, 470b, LÎSTA.

MédPrivada

Livre de raison d'Étienne Médicis

Inventaire Nauton (1974) : n°34. XVI^e s. *Ma Privada*, livre de raison du chroniqueur Médicis

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : *ca* 1503-*ca* 1554

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Étienne Médicis, bourgeois drapier du Puy

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : livre de raison contenant des créances, un état des tailles et une généalogie

Contenu : livre de raison du bourgeois ponot Étienne Médicis

Langues : les créances, l'état des tailles et la généalogie sont intégralement en occitan, avec des segments latins.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le

Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 1 J 756. Pour la voie d'entrée du manuscrit, voir Framond (1999 : 240). Le document est un volume papier *in-4°* de 264 pages, avec une reliure « à la Lyonnaise ». Il a été initié par Étienne Mège, dit Médicis, puis poursuivi par son petit-neveu Jean Mège et Étienne, fils de ce dernier, la date ultime mentionnée étant 1601. L'ouvrage est très hétérogène du point de vue des genres textuels. Framond (1999 : 242) note qu'« on y trouve aussi, en divers endroits, des poèmes moraux, des invocations, des devises, et recettes en français et en latin ; aussi des accenses, c'est-à-dire des sortes de baux à fermes de biens paysans, transcrites par différents notaires [...] ; notes et lièves pour Jean Mège, c'est-à-dire des résumés destinés à lui permettre de toucher ses redevances de ses domaines fonciers sans erreur ; d'autres accenses [...] ». Les parties occitanes sont uniquement du fait d'Étienne l'aîné et se répartissent sur trois sections (fol. 2-63v, 238-238v, 243-245, dont un feuillet intercalé entre 244 et 245). Les dates ultimes des parties occitanes qui figurent dans le registre sont *ca* 1503-*ca* 1554. La main d'Étienne Médicis est bien identifiable et se distingue aisément des mains ultérieures. L'ouvrage étant rédigé sur plus de cinquante ans, on constate une transformation de l'écriture, notamment dans les dernières années. *n* et *u* sont difficiles à distinguer.

Éditions antérieures : édition partielle dans Boudon-Lashermes (1921), Framond/Martin/Perre/Roux/Surrel (*en préparation*)

Bibliographie : ALMC (1957-1963 : t. 4, 27), Framond *et alii* (1999 : 240-244)

Bibliographie complémentaire : Chassaing (1869-1874) pour une présentation détaillée de Médicis, Rivet (1988)

Présentation du texte

Chassaing (1874) expose les principaux éléments biographiques d'Étienne Médicis et une exposition lui a été consacrée, mettant en lumière le contexte historique et culturel (Framond *et alii* 1999). Membre de l'oligarchie consulaire, riche bourgeois drapier, Étienne est surtout connu pour son *Liber de Podio*, livre officier de la municipalité, mais son *Libre de ma privada* constitue une source majeure pour la connaissance de l'occitan ancien en Velay. Ce livre de raison a été commencé en plusieurs endroits et ne suit pas un ordre strictement chronologique. Médicis l'a rédigé pendant une cinquantaine d'années, mais, du point de vue générique, il est essentiellement constitué, pour la partie occitane, de créances indiquant le nom du débiteur et l'objet de la dette, en général un prêt d'argent ou d'objets. Lorsque le débiteur s'est acquitté, la créance est annulée. La seconde section est l'exposé des tailles sur ses biens au Puy, avec une phraséologie qui montre sa connaissance des comports ponots (cf. CompoisPuy1408 et CompoisPuya1464). Enfin, il a établi une généalogie en notant ses mariages, la liste de ses enfants, les décès, les fausses couches de ses épouses, le nom de ses filleuls et les enfants de son fils Claude.

Du point de vue sociolinguistique, Martin de Framond (1999 : 240) note que « ce n'est sûrement pas un hasard si l'occitan, écarté plus ou moins complètement par Médicis de son œuvre publique, est utilisé sans gêne dans une production familiale qui n'était pas destinée à être produite. » En effet, ses textes publics du *Liber de Podio* sont toujours en français et l'emploi de l'occitan correspond donc à un usage dans la sphère privée.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous éditons seulement une partie des trois sections en occitan du *Libre de ma privada*, à savoir les créances fol. 2-10v, les tailles du Puy fol. 238-238v et la généalogie fol. 243-244, que viendra compléter l'édition en préparation.

Spécificités linguistiques

L'édition en préparation comportera une analyse linguistique détaillée.

LièveÉvêqPuy

Censier du comte-évêque du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°30*. 1507. Liève générale de tous les revenus de l'évêché du Puy, pour l'année 1507

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1507 (-1511)

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : comte-évêque du Puy

Scribe : ?

Genre textuel : censier

Contenu : censier du comte-évêque du Puy

Langues : sommaire des rubriques en français, censier occitan avec segments français et latins

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, G 39. Inventaire Jacotin (1903 : 30) : « 1507. Liève des censives. Liève générale, en langue vulgaire, des tenanciers de l'évêché du Puy, avec l'indication des censives en argent et en nature perçues sur les lieux d'Espaly, Le Puy, Chapteuil, Cayres, Charbonnier, Fix, Limandres, Mézères, Rauret, Retournac, Arzon, Lapte, Bonnas, Beaujeu, Monistrol, Saint-Pal, Bas, Jonchères, Niègle, la Sauvetat et Tressac. » Le document est un fort volume papier de 430 × 310 mm, très dégradé.

Il contient trois cahiers, dont le premier est arraché de la reliure. 144 feuillets conservés, mais la foliotation s'achève à 152, avec plusieurs feuillets arrachés dans le dernier cahier. La couverture est constituée de feuilles de papier collées, couverte de parchemin, portant le titre *Lieve generale de 1507 sous Godefroy de Pompadour*, écrit par une main moderne (XVIII^e siècle ?). Les filigranes (voir ci-contre) représentent deux types de chandeliers (Ø Briquet 1907 et Delaunay 1997). Le



censier est inachevé : le sommaire au dos du premier plat prévoit vingt-trois rubriques, mais le texte s'interrompt à partir du mandement de Bas, dont il n'a été rédigé que le titre (fol. 131). La rédaction de censier est due à une seule main.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Brun (1923 : 192)

Bibliographie complémentaire : Delcambre (1931), Cubizolles (2005)

Présentation du texte

À partir du milieu du Moyen Âge, la politique épiscopale a permis d'acquérir progressivement les prérogatives comtales, avec l'appui du pouvoir royal, au détriment des seigneurs locaux et des grandes seigneuries voisines. Si l'évêque Jean de Commines revêt pour la première fois le titre de comte en 1305, la même année le traité de paréage avec Philippe IV le Bel prévoit le partage de l'exercice de la justice dans la ville du Puy (création de la cour commune). Les évêques du Puy jouissent de vastes droits seigneuriaux : ils possèdent la seigneurie de toute la ville du Puy et de ses faubourgs, de seize châteaux et leurs dépendances, dont cinq sont des dons royaux ; enfin ils ont reçu l'hommage des grands seigneurs locaux pour leurs fiefs tels que la vicomté de Polignac, la seigneurie de Bouzols ou de Montlaur.

Le présent censier a été rédigé sous l'épiscopat de Geoffroy de Pompadour (1486-1514). Le texte indique explicitement une rédaction en 1507, mais des ajouts apparemment de la même main s'échelonnent jusqu'en 1511. Le registre énumère les censives et rentes perçues dans les mandements relevant directement du comte-évêque, d'abord pour la ville du Puy, puis pour les châteaux entrés dans son domaine. Les derniers chapitres, non rédigés, prévoyaient le relevé des droits sur les péages et la ferme de la cour commune. La liève, pour le mandement du Puy, n'est pas découpée en quartiers, ou *ilas*, comme le pratiquait le pouvoir municipal, mais selon un découpage par rues ou places, dans un ordre vaguement excentrique. Le registre décrit ensuite les biens situés dans les faubourgs de la ville, ainsi que diverses rentes comme les péages ou les droits sur le sel.

Le grand format du registre permet au scribe de réaliser une mise en page avec deux larges colonnes : dans la colonne de gauche apparaissent le nom du censitaire, la mention du bien immobilier ou du terrain pour lesquels il est redevable et éventuellement une localisation. En principe sont indiqués au-dessous le montant du cens ou de la rente, exprimés en argent ou en nature (céréales, épices, animaux ou corvées). À droite, l'officier a noté la date à laquelle s'est acquitté le débiteur, le montant perçu, en principe équivalent au montant de gauche, et le fait

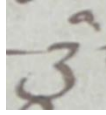
qu'une quittance a été délivrée. L'écriture dans la colonne de droite est davantage cursive et plus difficilement lisible. Le recouvrement des cens et des rentes est très inégal selon les lieux et il subsiste de grands blancs dans la colonne de droite. À ce système de doubles colonnes s'ajoute une marge à gauche dans laquelle est parfois indiqué le nom de celui qui a produit l'information, en principe un notaire ou un officier, ainsi que la date où l'information a été délivrée, en principe 1506 ou 1507. Enfin, les sommes totales à recouvrer sont exprimées, mais non de façon systématique, à la fin des rubriques.

Le registre est rédigé essentiellement en occitan, sauf le protocole initial qui est en français et parfois les sommes totales indiquées à la fin des sections. Le phénomène de mélange codique est fréquent, avec des syntagmes mixtes occitan/français, mais aussi occitan/latin. Le seuil énonciatif en français de la liève, lacunaire en raison de l'état général du manuscrit, dénote en tout cas une architecture linguistique où le français est la variété linguistique dominante et le choix de l'occitan comme langue de rédaction principale est pragmatique, car il correspond à la nécessité d'une continuité communicationnelle entre l'autorité seigneuriale et les tenanciers débiteurs.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous éditons le texte seulement jusqu'au fol. 6. L'édition intégrale du registre est souhaitable, notamment en ce qui concerne l'onomastique pour laquelle il fournit des données considérables.
- Nous éditons seulement les deux colonnes principales du registre et nous renonçons à éditer la marge de gauche, peu utile dans le cadre de notre projet de philologie linguistique.
- Il est souvent difficile de dire si la forme du manuscrit <liure> n.f. 'unité de poids, livre' est le lexème français *livre* ou occitan *liure* : bien qu'elle puisse être complémentée par le syntagme prépositionnel fr. *de poyvre*, elle peut être aussi précédée de l'adj. occitan *meja*, le mélange codique étant par ailleurs attesté dans le texte. Nous choisissons d'éditer avec la forme occitane <liure> si le contexte est ambigu, mais nous éditons la forme fr. lorsque la séquence est pleinement française comme dans *demye livre de poyvre ledit jor* (fol. 2).
- Dans le manuscrit, la séquence ressemble fortement à un *h*, mais le scribe emploie en général un signe proche de *f* pour noter cette dernière lettre ; nous éditons donc *maseillier* (fol. 4) n.m. 'boucher' et non *maseilher*. La séquence <lh(i)> pour noter /*ʎ*/ est toutefois utilisée : *veilh* (2v) adj., NP *Corailhie* (6), sobriquet *Meailhie* (5).

- À la fin de chaque section, nous développons l'abréviation <s.> en *soma* d'après la graphie classique pour la différencier de l'abréviation de *sol/sou*. Pour la même raison, nous développons <(mos)s.> en *(mos)sen* lorsqu'il est employé devant un nom de personne désignant un bourgeois.
- L'abréviation *car./carton*. semble correspondre à *cartoneira* n.f. 'mesure pour les céréales', mais nous n'avons pas trouvé de forme développée.



- L'abréviation avec <a> en exposant est considérée comme occitane et développée en *meja* adj. 'demie' d'après d'autres formes attestées dans le document, pour la distinguer de la forme française *dymye* fréquemment employée.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le digramme <ss> est notamment employé par le scribeur :
 - pour noter /s/ en attaque de syllabe appuyée sur une consonne, notamment une rhotique : *terssa* (2v) adj. fém. 'troisième', NL *la Traverssa* (1), NP *Valenssa* (2v) ;
 - en position intervocalique pour noter /z/, surtout dans *meysso* n.f. 'maison', ailleurs *meyso* ; NL *las Grasses* (< GRADAS), ailleurs *las Grases* (1v) ; pour d'autres ex. occitans de <ss> notant /z/, voir Grafström (1958 : 167-168) et, dans le corpus vellave, l'adj. fém. *rassa* 'remplie jusqu'au bord' (< RASA) dans *RentesLodsVelay*.
- Mélange codique :
 - segments français : *poivre* n.m. 'poivre', *aveyne* n.f. 'avoine', *dymy(e)* adj., dét. masc. sing. *le* ; *lieva* n.f. 'registre fiscal' est une forme mixte (cf. FEW 5, 280a, LEVARE).
 - segments latins : *heredes* n.m. 'héritiers', *uxor* n.f. 'épouse'.

*Copie Jules II**

Transcription d'une bulle papale accordant des avantages à l'Hôpital du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°31. 1513. Copie en patois d'un acte du pape Jules II, concernant le jubilé du Puy de l'an 1513

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : p1513 (ou p1502 ?)

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Hôpital du Puy

Scribe : Chantoin, notaire

Genre textuel : transcription d'une bulle papale

Contenu : le pape Jules II accorde des avantages à l'Hôpital du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

D'après le premier éditeur, le document se présentait sous la forme d'une large bande de papier de 410 × 290 mm, insérée dans la reliure d'un registre des archives hospitalières du Puy, portant le titre *S'ensuit le papier et livre de la despense ordinaire et extraordinaire de la maison de Notre-Dame du Puy commençant à la feste de la Toussaintz mil cinq cent et douze, et finissant à la semblable feste mil cinq cent treize estans maistres M^{res} Charles Deanhac et Jehan Cothier (ou Carthier), chanoines de la dicte eglise*. Le manuscrit porte une mention finale indiquant *Datum per coppia a proprio originali bulle extracta. Chantoin, not(arius)*.

Éditions antérieures : Rouchon (1912 : 435-438)

Bibliographie : Rouchon (1933-1938 : t. 3, 56), Chambon/Olivier (2000 : 128)

Bibliographie complémentaire : Chassaing (1869-1874 : t. 1, 144-158), Amprimoz *et alii* (1997), Rivet (2000 : 137), Cubizolles (2005 : 243-259), Moulinet/Vincent (2009)

Présentation du texte

Les solennités religieuses lors desquelles sont accordées des indulgences, connues sous le nom de jubilés et se déroulant les années où le Vendredi saint concorde avec le jour de

l'Annonciation, ont été évoquées à propos du texte *PardonPuy*. Les avantages et les bénéfices pour les institutions municipales et ecclésiastiques ponotes furent très importantes et, d'après Rouchon (1912 : 437), « c'est sans doute pour permettre aux administrateurs de l'Hôpital de garder le souvenir des rémissions particulières dont l'établissement et ses bienfaiteurs avaient le bénéfice que fut rédigé le mémorandum en langue vulgaire qu'une reliure de registre a protégé de la destruction. » En effet le texte retranscrit en occitan les avantages octroyés par le pape Jules II à l'Hôpital du Puy par une bulle dont on ne connaît pas l'original⁹¹. Il ne s'agit pas littéralement d'une traduction de la bulle en occitan, mais d'un compte rendu des différents cas où des indulgences et des absolutions peuvent être prononcées. Le rédacteur, dont le nom ne figure pas dans le texte, emploie la personne 1PL (*nos, nostre*), qui renvoie à la collectivité concernée par les présentes dispositions, et désigne le pape à la troisième personne.

La datation avancée par le premier éditeur, 1513, est sujette à caution. En effet, elle est seulement justifiée par le fait qu'il s'agit à la fois d'une année jubilaire et l'année de la mort du pape Jules II, le manuscrit contenant également un compte des années 1512-1513 (cf. Rouchon 1912 : 435). Le rédacteur indique, à l'aide de verbes au passé composé (*Nos aven ressauput lo grant pardon general de Nostra Dame del Puey ; Aven ressauput ung novel mandamen apostolic*), qu'un jubilé vient de s'achever et que, pour cette occasion, le pape a promulgué de nouveaux avantages pour la ville. Or le texte mentionne *lo papa Julius secundus mantenen viven* (5), ce qui ne concorde pas avec le fait que Jules II est décédé le 21 février 1513, soit un mois avant le jubilé ponot. Rien n'empêche de considérer que la bulle papale a été produite à la suite du précédent jubilé qui a eu lieu en 1502 et qui a précédé de peu son élection (1 novembre 1503).

L'usage de l'occitan pourrait correspondre à la volonté des administrateurs de l'Hôpital du Puy de faire connaître ces dispositions aux laïcs susceptibles de prodiguer des dons à l'établissement.

Principes éditoriaux

Les restitutions entre crochets carrés sont celles de Rouchon (1912).

⁹¹ Pour un autre cas de transcription/traduction d'une bulle papale en occitan, voir Caterina Menichetti, « Un texte occitan sur l'indulgence plénière de 1350 : la traduction de la "pseudo-bulle" *Ad memoriam reducendo* », XXX Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica. La Laguna (Tenerife / Espagne). 4-9 juillet 2022.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Discordances scripturales et diatopiques :
 - En général <-t> en position finale n'est pas noté : *mandamen* (3) n.m. 'ordre, commandement', *premieramen* (5) adv., *specialmen* (14) adv., part. présent *recontan* (3), *viven* (5), *vesen* (9) ; désinences de 3PL : PRS *fan* (19), *segon* (4), SBJV *scian* (13), *fussan* (24), IMPF *venian* (22), FUT *diran* (19) ;
 - notation de <-n> final : *meyson* (8) n.f. 'maison' ;
 - amuïssement de /s/ en coda : *chacun* (38), *chacuna* (32, 37) adj./pron. ;
 - non palatalisation de */k + a/ dans *caritat* (20) n.f. 'charité' ;
 - issues de SANCTU sans segment palatal : *sanct*, *sant* (14, 26) adj.
- Le pluriel syllabique /-es/ dans les participes passés masculins *messes* (23) 'mis', *requisites* (46) 'requis' n'est pas attesté ailleurs dans le corpus.
- L'amuïssement de /-r/ à l'infinitif dans *dona* (5) (mais *donar* 43) est attesté à la même époque dans *MystèreNDPuy*, qui n'est pas non plus un texte de transmission directe.
- Francismes :
 - *aydera* (6) v. ;
 - *ayda* (45) n.f. 'aide' est une forme mixte ;
 - *procureurs* (44) n.m. ;
 - *les* (44) pron. compl. pl. ;
 - *ses* (45) dét. poss. pl.

CompoisPranlary

Compois du terroir de Pranlary

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1516, 17 août (et p1518)

Espace : Pranlary (terroir auj. à cheval sur les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-le-Puy, à 3 km au sud du centre du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : communauté agricole de Pranlary représentée par Glaudon et Jame Doleson, Jame Gimbert, Beneyt Chauchat

Scribe : Glaudon Doleson

Genre textuel : compois

Contenu : estime des biens immeubles du terroir de Pranlary

Langues : occitan, sauf les totaux de l'allivrement en français ; segments latins et français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 1 C 921. Inventaire Soulingeas (1985 : 41) : « Prantlary : estime » (note n°124 : « Original (?) en langue d'oc »). Le document est un cahier en papier composé de trois bifeuillets reliés par un simple fil, sans couverture, de 220 × 150 mm. Le texte est l'œuvre d'une main principale, à l'encre assez claire. Une seconde main, au trait plus fin et à l'encre plus foncée, a rehaussé des passages effacés et procédé à des ajouts, sans qu'il soit toujours possible de distinguer les deux phénomènes.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : base Architerre (Inventaire des sources fiscales d'Ancien Régime), à l'adresse <<http://modelespace.univ-tlse2.fr>>.

Présentation du texte

Sur le genre du compois et les procédés d'allivrement, voir CompoisPuy1408. Le document rend compte de la procédure d'allivrement des biens-fonds appartenant à des

habitants du terroir de Prarlary et à des propriétaires extérieurs dénommés *fourens*. Le début et la fin du texte nous renseignent sur les conditions de rédaction : le compois a été rédigé le 17 août 1516 par Claude Doleson, se désignant par la personne 1SG (*et me, Glaudon Paes, dit Doleson* fol. 1), chez Martin, vicaire de la chapelle Saint-Benoît (rattachée à une léproserie, aujourd'hui disparue, située sur le terroir de Bauzy, écart de la commune de Vals-près-le-Puy), à la suite d'une procédure d'estime qui a duré trois jours, réalisée par des *commys* (fol. 6v) qui ne sont pas nommés. Les auteurs du texte sont des contribuables résidant à Prarlary. Il s'agit des frères Claude et Jacques Doleson, formant un seul foyer fiscal, de Jacques Gimbert et Benoît Chauchat ; le statut social de chacun d'entre eux n'est pas mentionné. Des témoins sont présents : Jean Andriou, Louis Pellessier et d'autres non nommés. Pour ces trois foyers fiscaux principaux, les biens sont dénombrés selon un ordre identique : bâtiments, jardins, prés et champs. Les propriétaires forains, qui habitent en général Vals ou Le Puy, sont au nombre de quatorze. Ils possèdent un seul pré ou champ, à l'exception d'un chanoine de Notre-Dame du Puy qui possède quatre pièces de terre. Le calcul de l'allivrement n'est pas détaillé : les rédacteurs se contentent en général de dénommer le bien, de le situer, de donner sa surface et à partir de là ils délivrent la valeur contributive, introduite par la forme participiale *estimat*.

Si la partie principale du texte est précisément datée, la seconde main est de peu postérieure et on peut lui rattacher la mention *l-an 1518* au fol. 4v. Outre des ajouts marginaux, cette seconde main a procédé au rehaussement de passages peu lisibles à cause de l'encre très claire, mais elle a aussi substitué des formes sans qu'il soit toujours possible de lire le texte originel. On voit tout de même souvent, par exemple, qu'elle a remplacé des chiffres romains par une écriture littérale.

Le texte a été rédigé en occitan à l'exception de la formule latine *Et primo* qui joue à chaque fois le rôle d'embrayeur textuel, ainsi que de la somme établie pour les biens des frères Doleson et du montant final de l'allivrement qui sont exprimés en français.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

∅

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le scribe a une tendance à doubler les consonnes : *s-enssec* (1), *a-lla pressencie* (1), *toutte* (1v), *touttas* (6v), NP *Iszabel* (5) ; le doublement de la consonne nasale dans *nommat* est marqué par l'abréviation.

- Le lexème *camatz* (1v), *cammas* (4v) (DOM *capmas* n.m. ‘maison de maître, maison principale’) présente une non-palatalisation de */k + a/ (cf. CensChom *chapmas*, *chammas*). La première forme suggère une réduction de la géminée.
- Un graphème <-t> parasite est en principe noté par le scribe dans *champtz* n.m. ‘champ’ (< CAMPU) et *camatz* n.m. ‘maison de maître, maison principale’ (< CAPUT MANSU).
- Le scribe note le graphème final <-n> dans *meisons* (1, 3, 4v), *jardyns* (1), *pradon* (1v).
- Francismes : *plusieurs* (1) dét./pron., *pré* (1) n.m., *dyx* (2v) num., *aquis* (2) part. passé.

Lexique

- *cortilhiaige* (1, 3, 4v) n.m. ‘jardin potager’, Ø DOM et FEW 2, 854b, *COHORTĪLE (cf. DMF *courtillage*).
- Le sens précis de *fonzal* (2v) n.m. n’apparaît pas clairement ici : il peut désigner la partie inférieure d’un terrain en pente (cf. FEW 3, 871b, FŪNDUS et Marcon 1987 *fonzal* ‘partie déprimée d’un terrain où la couche de terre est épaisse’), une terre de bonne qualité (cf. ALMC 903 pt 1, 4, 10, 24, 25, 28, 50, Félice 1983 D-158 *fũźal*, Martin 1997 *fonzal* ‘terre forte, bon terrain’), voire un pré marécageux (cf. ALMC 920 pt 2, 10).
- *saignietta* (3), PL *saignyettas* (4v) n.f. ‘petit pré marécageux’ à ajouter à FEW 11, 72b, *SAGNA.
- Toponyme délexical *la Vignietta* (3v), *la Vygnietta* (6) ‘petit terrain planté de vignes’ à ajouter à FEW 14, 472a, VĪNEA.

MystèreNDPuy

Répliques du paysan dans le *Mystère de Notre-Dame du Puy*

Inventaire Nauton (1974) : n°33. 1518. *Le mystère de Notre-Dame du Puy d'Anis*, par Claude Dolezon

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie XVI^e s.)

Temps : *ca* 1515-1520

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : l'initiative de la création n'est pas précisément connue, mais le fatiste semble être Claude Dolezon, moine dominicain de Saint-Laurent du Puy

Scribe : Étienne Médicis

Genre textuel : théâtre, mystère

Contenu : répliques occitanes d'un mystère français narrant les origines légendaires du sanctuaire marial du Puy-en-Velay

Langues : les répliques sont en français, sauf celles du paysan en occitan, citations bibliques en latin

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 37, fol. 218-291 ; sur le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis, voir *ChrPuy*.

Éditions antérieures : Chassaing (1869-1874 : t. 2, 369-599)

Bibliographie : Verdier (1585 : 178), Petit de Julleville (1880 : t. 1, 293), ALMC (1957-1963 : t. 4, 29), Arsac (1970 : 217), Lewicka (1971), Runnalls (1983), Longeon (1990), Grente (2001 : 362), Mazouer (2002 : 40), Surrel (2022b)

Bibliographie complémentaire : Rocher (1890), Fayard (1978), Barnay (1999), Maes (2002), Viallet (2007), Maes (2008)

Présentation du texte

L'histoire du texte est exposée en détail dans Surrel (2022b). La copie intégrale du mystère réalisée par Médicis dans les années 1560 pour son *Liber de Podio* intervient de façon

très tardive par rapport au moment de la composition et paraît symboliquement liée aux offensives huguenotes contre la cité mariale. Il n'existe aucune trace documentaire de la mise en scène du texte, ce qui peut légitimement faire douter de son existence, cas de figure attesté ailleurs (par ex. Duval 2011 : 113). Le mystère ponot est bien connu des historiens du théâtre depuis la publication en 1585 de la *Bibliothèque française* d'Antoine du Verdier, homme de lettres forézien qui a vécu au Puy après le remariage de sa mère avec Guillaume de Lobeyrac, riche bourgeois ponot. En revanche, le texte reste mal connu, peu lu et sujet à beaucoup d'erreurs d'identification.

Le mystère reprend la matière légendaire de la fondation du sanctuaire marial ponot, étudiée notamment par Fayard (1978) et Barnay (1999) : le fatiste, que la tradition identifie comme étant Claude Doléson, un moine dominicain, a réemployé le récit de fondation en français servant de vulgate au Puy (édition dans Rocher 1890) et a par ailleurs emprunté de larges extraits au *Mystère de la Passion* de Jean Michel, le mystère le mieux diffusé grâce à l'imprimerie au cours du XVI^e siècle. L'ambition du *Mystère de Notre-Dame du Puy* est essentiellement politique : d'une part, il s'agit de réaffirmer la légitimité du sanctuaire ponot au sein du royaume français et, d'autre part, de créer un sentiment d'unanimité auprès des différents éléments du corps social.

Le texte est composé de trois journées, chacune correspondant à une étape de la fondation du sanctuaire ponot :

1. À Rome, saint Pierre envoie Georges et Front évangéliser la Gaule. Georges meurt en route, puis ressuscite. Les païens du Velay sont convertis. Une noble matrone est visitée dans son sommeil par des anges qui lui indiquent le lieu d'un futur sanctuaire, au sommet de la montagne d'Anis⁹². Elle s'y rend avec Georges : en plein été, les pas d'un cerf sur la neige en ont délimité l'emplacement. Georges meurt avant d'avoir fait édifier l'église.
2. Une religieuse paralytique est visitée dans son sommeil par la Vierge Marie, lui intimant de se rendre sur le mont Anis. Elle est y amenée par ses domestiques et, une fois que tout le monde s'est endormi, la Vierge se présente à elle et la guérit. Elle se rend alors auprès de Vosy, nouvel évêque du Puy, qui part pour Rome afin d'obtenir l'autorisation du pape Calixte de fonder l'église. L'édifice est construit par l'ensemble de la communauté.

⁹² Sur la topographie sacrée du Puy-en-Velay, voir Maes (2002, 2008). Pour sa part, Lauranson-Rosaz (1997) fait remarquer que le mont Anis forme un « menhir naturel » où put avoir lieu « la rencontre du christianisme primitif et des traditions antiques ».

3. Un roi de France se rend à Jérusalem, où le sultan lui offre une statue réalisée par le prophète Jérémie représentant la Vierge. De retour en France, il offre la statue au sanctuaire ponot.

L'initiative de la création du mystère n'est pas précisément connue. Le discours de l'« acteur », qui est également le meneur de jeu, semble renvoyer à la sphère ecclésiastique, mais l'interconnexion des différents milieux dirigeants au Puy laisse également supposer une origine de type transversal. La datation du texte de 1518 est une extrapolation tardive. Le seul élément tangible est la mention dans le prologue aux premières années du règne de roi François I^{er}.

Du point de vue de la réception littéraire, le mystère a été fortement dévalorisé à cause de sa versification chaotique. Les vers sont en effet majoritairement hyper- ou hypométriques et, du point de vue de l'analyse phonographématique, la métrique ne peut constituer un appui fiable, contrairement aux rimes suivies, globalement respectées par le fatiste.

Les répliques occitanes au sein du mystère occupent 132 vers, soit seulement 2,37 % de l'ensemble du texte. Elles concernent exclusivement le rôle du paysan, qui, d'après la didascalie initiale (*Le paysant. Plusieurs personnaiges supposez pour ouyr prescher saint George fol. 290v*), représente par métonymie un groupe social, à savoir la population rurale, par opposition à la noblesse, aux clercs et aux bourgeois. Le mystère est, au sein de notre corpus, le plus ancien texte littéraire où apparaît l'occitan, mais dans une situation de diglossie marquée, où la langue française est quantitativement et symboliquement très dominante.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous n'éditions que les segments du mystère où apparaissent les répliques occitanes.
- La numérotation des vers renvoie au texte entier.
- Nous éditons le lexème français *paisant* avec un tréma pour noter le hiatus, afin de le distinguer du digramme <ai> notant /ε/, tandis que nous éditons le lexème occitan *paisant* (1210) sans tréma car non équivoque.
- Nous avons fait le choix d'éditer l'adverbe intensif *tres* agglutiné au mot suivant, employé dans les parties fr. et occ., avec un tiret conformément à nos principes éditoriaux.
- Corrections :
 - 1097 *paur-Apolo*] *paura pola*, plus satisfaisant pour le sens et qui respecte la rime de la réplique précédente (: *Appolo*).

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Phénomènes de variation :
 - Le segment nucléaire dans la diphtongaison conditionnée de 'Ě + U, W est polymorphe, avec des réalisations /ɛ, ɔ, a/ :
 - *lieu* (2409) adv. 'vite, rapidement' (< LĚVE), mais *liau* (1021) ;
 - *hieu* (1005, 1078) pron. sujet 1SG (< ĚGO), mais *hiou* (1007, 2679, 3415), *iou* (1049) ;
 - théonyme *Dieux* (3347) (< DĚU(S)), mais *Diou(s)* (2675, 2676, 2812, 3721), *diou* (1006, 1009, 1055) n.m.
 - De même, la vélarisation du premier segment de /aw/ tonique et atone est notée par <o> dans *vouc* (2382, 3415) 'aller.PRS.1SG', mais *vauc* (3470) ; de même *chousit* (3348) 'choisir.PTCP', mais *reghausit* (3350) 'réjouir', *ausit* (3351) 'entendu'.
 - Le traitement de */-d-/ est héréditaire dans *asorat* (1015) 'adorer (un dieu).PRS.2PL' (< ADORARE) et *asorarey* (1213) FUT.1SG, tandis que *adorar* (1006) est un cultisme.
 - Pour le verbe *aver*, le digramme <-gh-> dans *agha* (1049, 3384) 'avoir.SBJV' et *aghas* (1210) IMP.2PL dénote une réalisation /dʒ/, tandis que *aye* (3477) suppose un segment palatal.
 - On observe l'amuissement de /-r/ final à l'infinitif, non attesté dans les textes de transmission directe de la même époque : *convarti* (1005) 'convertir', *esse* (1078, 1081) 'être' et *cognusse* (1114) 'connaître' ; ailleurs maintien graphique de <-r> : *adorar* (1006), *laiszar* (1009), *aver* (1056), *venir* (1634).
- Le graphème <n> en position présuffixale dans *eyvidenment* (1112) et *habondanment* (1036) dénote probablement la nasalisation de la voyelle.
- *eschauprat* (3417) 'tailler' présente un graphème adventice <-t> (rime : *prat*) ; cf. FEW 11, 274b, SCALPRUM.
- La forme *blad* (1040) avec graphème <-d> final est attestée dans *LogisLune* et *RentesLodsVelay* ; la rime (: *quantitat*) indique cependant une réalisation non voisée.
- Un graphème final adventice <-c> apparaît à la désinence de la personne 1SG dans *dic* (1079, 2405, 2676) 'dire.PRS', *vouc* (2382, 3415), *vauc* (3470) 'aller.PRS'.
- Le graphème <s> agglutiné à la prép. *a-s* (1006) semble marquer la liaison euphonique en /z/.

- Le dém. *aqueu* (1080), analogue au masc., détermine un nom féminin ; ailleurs *aquella* (1053).
- La forme *viat* (1646) ‘voir.IMP.2PL’ issue de *veiatz* (cf. Pellegrini 1965 : 263) est également attestée dans Noëlscordat (*Viat eyci Blase Greilho* 44.17) ; d’après la métrique, la valeur de <i> dans Noëlscordat est l’approximante palatale, mais elle n’est pas identifiable ici.
- *segials* n.f. ‘seigle’, *orges* n.m. ‘orge’ et *syvadas* (1038) n.f. ‘avoine’ sont des noms massifs avec flexion plurielle.
- La forme *seny* (1077) n.m. ‘seigneur’ pour la forme nominative *sènher* n’est pas attestée ailleurs dans le corpus.
- Le pron. réfléchi *ce* 1635 est une graphie empruntée au fr. régional.

Syntaxe

- Aux vers 1015-1016, la négation de la première proposition est marquée par la conj. *ny* coordonnant la proposition suivante : *Et per que l-asorat vous doncques / Ny ly fasiat tant de reverencya ?* (‘et pourquoi ne l’adorez-vous donc ni ne lui faites de révérences ?’ ; cf. plus loin dans une réplique française : *celluy que nostre loy tiendra / Ne en quelque façon maintiendra / Appolo* vv. 1030-1032).

Lexique

- *boissonaria* (1758) n.f. ‘ensemble de buissons’, formé avec le suff. locatif -ARĪA, ajouter à DOM et FEW 15/1, 197a, *BOSK- qui enregistre mfr. *buyssonnerie* (1578).
- (*s*)*eyvarsar* (2479) ‘se coucher’ Ø DOM et FEW 14, 310a, VERSARE.
- *flagholaire* (1023) n.m. ‘menteur, trompeur, enjôleur’, Ø DOM et FEW 3, 588b, *FLABĚŎLUM (cf. DMF *flageoleur*).
- *jaille* n.f. ‘sorte de pioche’ (DOM [*galha*]) semble un mot régional d’après les attestations réunies dans FEW 4, 36a, *GALLEUS (for. *jailla*, vel. *jaia*, *dsaia*, Monst *dz.ãya*).
- *nisseyra* (1037) n.f. ‘manque, besoin’ (DOM *neciera*) est attesté d’après Chambon (1996a : 87-88) dans une aire cohérente centrée sur le Velay.
- *rasaire* (3416) ‘racler, sarcler.PRS.1SG’, Ø DOM et FEW 10, 18a, RADĪCARE.
- *targhar* (1022) v. ‘tarder’ (DOM *tarjar*) est décrit par Chambon (1996a : 81-82) comme un lexème propre à l’aire amphizonique.

TerrMons

Terrier de Mons au bénéfice de la collégiale Saint-Agrève du Puy

Inventaire Nauton (1974) : n°32*. XVI^e s. Fragment, en langue vulgaire, d'un terrier de reconnaissances féodales consenties par divers habitants de Mons à la collégiale St-Agrève

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : XVI^e s. ?

Espace : Mons (terroir de la cne du Puy-en-Velay, à deux km au sud-est du centre)

Lieu d'écriture, auteur : communauté agricole de Mons

Scribe : ?

Genre textuel : terrier

Contenu : terrier du terroir de Mons au bénéfice de la collégiale Saint-Agrève du Puy-en-Velay

Langues : occitan, segments en français, dont les totaux en fin de section

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Le terrier est constitué de deux tomes qui sont considérés dans les inventaires comme deux documents différents. Tome 1 : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, G 494/2. Inventaire Jacotin (1903 : 152) : « *S'en sequen las terras et possessions que tent los hommes de Mons de lo dispartiment del blat, que monte cinq cestiés que donnent à mossegnours les chanonges de Sainct Agreve (XV^e siècle).* » Tome 2 : Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, G 494/8. Inventaire Jacotin (1903 : 152) : « Fragment, en langue vulgaire, d'un terrier de reconnaissances féodales consenties par divers habitants de Mons à Saint-Agrève (XVI^e siècle) ».

Le premier tome est un volume papier de 290 × 200 mm, formé d'un seul cahier relié sommairement, comprenant 50 feuillets numérotés de 1 à 50, avec une couverture en parchemin portant sur le contre-plat le titre : *Saint Agrève. Terrier de Mons*. Les filigranes (voir ci-contre) représentent une cloche réaliste (fol. 1 et 2, puis 47 et 48), proche du type 4109 de Briquet (1907) (localisé à Carcassonne, 1552) et une lettre B majuscule (fol. 8 à 45), proche du type 8003 (Pont-d'Ain, 1483) (Ø Delaunay 1997). Le tome 2 est un volume



papier de mêmes dimensions que le premier, formé d'un seul cahier très abimé, sans couverture. La reliure est également très dégradée. Le cahier comporte 42 feuillets foliotés de 59 à 101 (le folio 59 est volant). Le filigrane est une cloche réaliste, identique à celle relevée dans le tome 1. Les deux cahiers sont à l'évidence de la même main avec une écriture et une couleur d'encre très uniformes.

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Brun (1923 : 192)

Bibliographie complémentaire : Framond (2000 : 86-98)

Présentation du texte

Quoique rassemblés dans le même dossier d'archives, les auteurs de l'inventaire n'ont pas rapproché les deux cahiers qui forment une unité indéniable, tant des points de vue codicologique, paléographique que diplomatique. Le mauvais état de la reliure du second cahier a entraîné la perte de quatre bifeuillets dont il ne subsiste que le feuillet 59, qui est volant, engendrant une certaine discontinuité. Cependant il est clair que les deux pièces formèrent un seul texte et les deux cahiers, qu'ils eussent formé à l'origine un seul registre ou plusieurs tomes, sont extrêmement proches : ils ont le même format et ont été rédigés par la même main, très encline à orner les lettres initiales par des arabesques ou des grotesques.

Le document est un terrier visant à fixer la répartition de la redevance en nature due par les habitants du terroir de Mons, situé sur un plateau volcanique voué à l'agriculture au-dessus du Puy, à la collégiale Saint-Agrève du Puy. Les chanoines bénéficiaires, installés dans le quartier du cloître, sont à la tête d'une paroisse située hors des remparts de la ville et jouissent de nombreux privilèges et prérogatives. D'après l'incipit du texte, la redevance s'élève à cinq setiers de blé, soit, au Puy, 1666 litres, à répartir en fraction de boisseaux (1/96 de setier), plus rarement de quartons (1/16 de setier) (Sabatier 1975 : 98).

Le terrier incomplet répertorie trente-deux foyers dénommés d'après le nom du chef de famille contribuant au paiement de la censive. Le montant de la contribution est établi d'après le nombre et la taille des parcelles que possèdent les contribuables. Pour chacun de ces foyers sont donc énumérés les biens dont le nombre peut varier de quatre parcelles à plus de cinquante, chaque bien supplémentaire répertorié étant introduit par l'adverbe *plus*, plus rarement par *item*. La description des parcelles est assez brève, mais elle est surtout très stéréotypée du point de vue de l'organisation textuelle. Les parcelles de terre sont d'abord désignées d'après leur type (champ, pré ou vigne). Elles sont ensuite localisées grâce à un microtoponyme désignant un

terroir et par le nom des confronts, qui peuvent être d'autres parcelles ou des voies de communication. La situation orientale ou occidentale de ces confronts est indiquée d'après le lever du soleil (*deves soulheilh levant*) ou son coucher (*deves soulheilh intrant*). La surface des parcelles n'est pas indiquée, mais le rédacteur mentionne à la fin de chaque article le taux de contribution correspondant à la parcelle, allant d'un huitième de boisseau (environ 0,4 l.) à un quarton (environ 20 l.) de froment ou de seigle. La plupart des parcelles sont soumises au paiement d'un demi-boisseau (environ 1,7 l.). À la fin de l'énumération des parcelles, le rédacteur procède au calcul total de la quantité due, mesurée également en quartons et boisseaux.

L'emploi de la personne 1PL dans l'incipit (*cinq cesties que donnem a mosseignours los chanonges*) semble indiquer que le terrier est une initiative des habitants de Mons formant une communauté agricole et non des chanoines. On sait que les communautés du type des parsonneries sont très fréquentes dans le Massif central et un de leurs intérêts était la répartition équitable de la censive, établie à partir de l'estime la plus exacte de leurs biens respectifs.

Du point de vue linguistique, on observe l'emploi dominant mais non exclusif de l'occitan : l'incipit et les articles sont en principe rédigés dans cette langue. En revanche, la somme de la redevance est systématiquement exprimée en français, par une formule stéréotypée du type *Comprins toutes et chescugnes ses aultres possessions parquoy ly pourroyent rien demander, par lesquelles en general il donne...* De même, on relève cinq paragraphes rédigés en français, calquant exactement la construction syntaxique des autres paragraphes, mais les motivations du choix linguistique ne sont pas *a priori* discernables :

<p><i>Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Chanal, confrontat devers lo solheilh levant en lo champ de Johan Vidilh et deves soulheilh intrant en lo champ de Mathieu Masso, une rase el mey. Donne de segial 1 quart de b.</i></p>	<p><i>Plus pour ung aultre sien champ scitué au desusdict terroir de Mons appellé Chambotoyer, confronté devers le solheilh levant avec le champ de Pierre Bartholomy et devers le solheilh couchant avec le champ de Jehan Garrut dudit lieu de Mons. Donne de soigle 1 quart de b.</i></p>
--	--

À plusieurs reprises, on peut observer le phénomène de *code-mixing*, le rédacteur insérant des mots français dans les énoncés occitans : par ex. *confrontat deves lo solheilh levant avec lo champ de Mathieu Pages* (fol. 66v) ; *Plus per ung aultre sien champ scituat el terradour deldit luoc de Mons* (fol. 67). Ce mélange codique peut dénoter une compétence dans

les deux langues, mais il est certain que la langue cible est l'occitan, nécessairement dominant au sein de la communauté paysanne des environs du Puy.

Aucun élément extralinguistique ne permet de dater le texte, ce qui a amené l'auteur de l'inventaire à dater le premier tome du XV^e siècle et l'autre du XVI^e siècle, à partir de critères qui ne sont pas explicités. Quelques indices linguistiques suggèrent que la rédaction date du XVI^e2 siècle (voir *infra*).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous éditons seulement les feuillets 1 à 20.
- Le scribe commet de nombreux repentirs, que nous reproduisons grâce aux caractères barrés.
- L'abréviation <b.> pour DOM *boisèl* n.m. 'boisseau' n'est pas développée dans le document. Conformément à nos principes, nous conservons la forme abrégée.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La flexion féminine posttonique est le plus souvent notée <-e> : *vie* n.f. 'voie', *vigne* n.f. 'vigne' ; désinences de 3SG.PRS des verbes de classe A : *monte*, *donne* ; part. passés *appellade*, *confrontade*, mais *terras* (fol. 1) n.f., *peças* (3v) n.f. 'parcelles de terre cultivées'. L'article défini féminin présente le plus souvent <-a>, ainsi que les formes onomastiques (NL *Foantbona* 8v, *ves las Charreyras* 10v, *appellat en la Treuleyra* 11v, NP *Ysabel Vidalla* 11v).
- La vélarisation de /-a/ posttonique est marquée dans *peços* (2v) n.f. 'parcelles de terre cultivées', variante graphique de *peces* (3) et *peças* (3v), *sio* (15) adj. poss. et dans l'article féminin *lo* déterminant *foant* (15v) n.f. 'source'. Dans le corpus, la labialisation n'est bien attestée qu'à partir de Noëlscordat, au siècle suivant. D'un point de vue diatopique, ce trait renvoie à l'aire méridionale de notre domaine.
- Le digramme <lh> notant en principe /ʎ/, le lexème *soulheil* (1v), *solhel* (12v) n.m. 'soleil' (< SOLICŪLU) semble présenter une métathèse, qui n'est pas attestée ailleurs dans le corpus (cf. ALMC 7 pt 21 22 [suvej], 23 [sulej]). On relève également la forme *soulheilh* (1).

- La forme infinitive *ana* (8) ‘aller’ avec amuïssement de la rhotique en finale est la plus ancienne enregistrée dans les textes de transmission directe (cf. dans les textes de transmission indirecte *CopieJulesII** et *MystèreNDPuy*).
- *cestie* (1) n.m. ‘setier’ présente également un effacement de <-r>.
- La consonne adventive <-p> dans *la champ* (5) n.f. ‘lande, plateau désert’ (< CALMA) induit une homographie avec le n.m. issu de CAMPU.
- La graphie de l’article indéfini féminin *ungne* (3) est analogique du masculin *ung*.
- Le part. féminin *scituate* (3) ‘située’ et *terratour* (16v) le n.m. ‘terroir’ présentent un graphème <t> analogique au lieu de <d>.
- En morphologie verbale, le graphème final <-t> est généralement noté, sauf dans le part. présent *contenen* (mais *levant* 3, *faisent* 3) et à la désinence de 3PL.PRS : *sequen*, *tenen* (1). Pour ces dernières formes, la voyelle finale atone <e> n’est pas attestée ailleurs dans le corpus.
- Francismes fréquents : *damoyselle* n.f., *premierement* (18) adv., *couchant* (8) adj. ; *coichant* (12v) est mixte (ailleurs *coighant*).

Lexique

- *charreyrete* (2v) n.f. ‘petite rue’ est attesté dans FEW 2, 413b, *CARRARIA seulement en adauph.

NoëlsCordat

Noëls de Natalis Cordat

Inventaire Nauton 1974 : n°35. 1631-1648. Noëls vellaves de Natalis Cordat, curé de Cussac

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1631-1648

Espace : Cussac-sur-Loire (cne, canton de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy-en-Velay, à 6 km au sud du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : Natalis Cordat, curé de Cussac

Scribe : Natalis Cordat, curé de Cussac

Genre textuel : noëls

Contenu : soixante-cinq noëls composés pour les célébrations de la Nativité

Langues : la plupart des noëls de Cordat sont en français, mais quatorze sont en occitan, dont un bilingue franco-occitan ; segments latins.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

Clermont-Ferrand, bibliothèque municipale et universitaire, fonds Paul Le Blanc, ms. 846. Le document, en raison de son état, n'est plus consultable. Le service de conservation nous en a aimablement fourni une reproduction numérique⁹³. Il s'agit d'un volume papier, relié, de 295 × 215 mm. Le plat supérieur porte le titre en lettres dorées *Noëls composés par l'abbé N. Cordat, vicaire à Cussac, 1631-1648, manuscrit*. Le manuscrit est très dégradé, notamment sur les bords, et de larges passages ne sont plus lisibles. Des bandes adhésives de renforcement masquent parfois le texte ou le rendent difficilement lisible. La couverture, très abîmée et brunie, est en parchemin : c'est un réemploi qui porte un texte latin, apparemment un contrat notarié concernant un seigneur du mandement de Solignac. Le manuscrit ne porte pas de titre et commence par une préface commençant par l'adresse *Lecteur benevole* (fol. 4-4v). Les textes des noëls, au nombre de soixante-cinq, sont copiés des fol. 5 à 41, sur deux colonnes. La copie des noëls est l'œuvre d'une seule main. Dans la

⁹³ Inventaire numérique consultable à l'adresse https://www.bibliotheques-clermontmetropole.eu/s/search.php?action=Record&id=clercopat_R722962&num=3&total=7&searchid=5ade304979fa6.

marge, on relève d'autres mains, la plupart du temps celle bien reconnaissable d'un certain Antoine Genestier, qui se désigne lui-même comme le neveu de Cordat dans une bande de papier insérée entre les feuillets 37 et 38. D'autres mains apparaissent de façon sporadique. Des variations dans la couleur de l'encre de la main principale laissent supposer des moments différents de rédaction. Nous n'avons pas pu regarder les filigranes. L'abbé Payrard (1876 : XIII), premier éditeur des noëls, note que le manuscrit a appartenu à la famille Belut et qu'il lui a été communiqué par un de ses membres, alors curé de l'église de Polignac, par l'intermédiaire de M. Chouvet, curé de Saint-Jean-d'Aubrigoux (voir Payrard 1888 : 80). Le manuscrit est déjà relié au moment où l'abbé Payrard le consulte ; d'après ce dernier, la reliure est due à Victor Smith (1826-1882), magistrat du Puy et folkloriste, qui a notamment collecté des chants du Velay et du Forez publiés dans *Romania*. Le volume a par la suite appartenu à Paul Le Blanc, érudit et bibliophile brivadois (1828-1918), qui transmet sa collection à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand. Des notes manuscrites du collectionneur sont rédigées sur les pages de garde : il indique qu'il a acheté le manuscrit en 1902 chez Louis Brun, libraire à Lyon. Le volume porte une foliotation en lettres rouges, de 1 à 45 (dont un feuillet 2bis), y compris les pages de garde, et une pagination en lettres noires, de 1 à 75, qui n'inclut pas les pages de garde. *n* et *u* sont toujours bien nettement distingués ; *j* peut être graphié <i> ou <j>.

Éditions antérieures : Payrard (1876) (compte rendu Chabaneau 1877). Éditions en graphie occitane normalisée : Gourgaud (1976), Quesnel (2004) qui contient des notes explicatives, éclairant notamment les aspects parémiologiques. Éditions partielles : Lafont (2003 : 302-304), pièce n° 2 « O la nuech fortunada », en graphie standardisée, d'après Payrard (1876), Perre (2003 : 60-62), pièce n° 23 « Aquo's pro durmit, mainada ».

Bibliographie : Payrard (1888 : 69-81), Behrens (1893 : 104-105), Pascal (1903 : 452), Versepuy (1911), Fabre (1925 : 66-67), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 57), Gennep (1942), Straka (1964 : 417), Lafont/Anatole (1970 : 442), Arsac (1970 : 193), Camproux (1971 : 110), Chambon/Olivier (2000 : 130), Sorus (2001), Martin (2001 : 178), Eygun (2002 : 60, 136, 421), Martin (2002 : 673), Perre (2004), Joubert (2004 : 119), Sorus (2005), Courouau (2008 : 76, 94-96, 105), FEW complément (2010 : 130)

Bibliographie complémentaire : Hervé (1905), Gastoué (1909-1922, 1924), Bachelin (1927), Poulaille (1942-1951), Bang Mather/Gavin (1996), Rézeau (2013)

Présentation du texte

Les *Noëls* de Natalis Cordat peuvent être considérés comme les textes occitans vellaves les mieux connus, ou du moins les plus renommés. Ils ont autant attiré l'attention des historiens et des folkloristes que des linguistes qui y trouvaient un des rares témoins de la langue occitane à l'époque moderne, notamment Ronjat (1930-1941) qui les cite souvent. Les études sur ces noëls sont fondées sur l'édition de J.-B. Payrard (1876), à propos de laquelle Pierre Nauton (1974 : 28, note 35) écrit qu'elle « est loin d'être satisfaisante. Dans le commentaire qu'il en fit [...], Chabaneau rectifia bien des interprétations fautives de l'éditeur. Mais il eut le tort d'échafauder, sur cette édition peu sûre, une étude phonétique qui, très souvent, porte à faux, parce qu'elle ne repose pas sur la graphie authentique du manuscrit. Inutile de dire que, pour mon compte, je n'ai utilisé ces textes qu'après les avoir collationnés sur l'original »⁹⁴. La collation de l'édition de Payrard avec le manuscrit montre effectivement des insuffisances, mais il est également dommageable que l'ensemble du recueil, comprenant soixante-cinq pièces dont quatorze en occitan, n'ait pas encore bénéficié d'une édition intégrale qui pourrait faire ressortir les différences discursives entre les textes français et occitans et, en dépit des nombreuses références à l'œuvre de Cordat, il n'existe pas d'étude même sommaire du manuscrit.

L'inventaire de la bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand date le manuscrit du XVIII^e siècle, ce qui impliquerait qu'il ne peut s'agir d'un autographe. Les auteurs de la notice se sont, semble-t-il, appuyés sur plusieurs dates apparaissant dans le texte, mais il s'agit à chaque fois de notes rédigées par Antoine Genestier : il inscrit les années 1729 au fol. 11 et 1723 au fol. 13v dans des notes précisant que le manuscrit lui appartient. Par ailleurs, sur la bande insérée entre les fol. 37 et 38, Genestier, qui se présente comme le *neveu de M^{re} Nohé Cordat, prebstre*, indique que ce livre *apartenoit a-mon oncle* et qu'il lui a donné. Il faut donc considérer que le recueil manuscrit des noëls est autographe et qu'il date bien du XVII^e siècle. De plus, le nom de Natalis Cordat apparaît à plusieurs reprises dans le manuscrit sous la main principale (fol. 4v, 11v, 14v, 32v, 33, 33v), presque toujours accompagné d'une signature et une fois de l'abréviation *vic.* (pour *vicaire*), qui doit être considérée comme étant celle de Natalis Cordat. Genestier indique une autre fois le nom de l'auteur tout en bas du fol. 11.

⁹⁴ De son côté, Quesnel (2004 : 91) parle d'une « lecture assez exacte que J.B. Payrard fit du manuscrit qui fut publiée à la fin du XIX^e siècle ».

L'attribution des textes et du manuscrit à Natalis Cordat ne paraît pas douteuse. Gaston Joubert (2004) a trouvé la mention de l'auteur dans les registres de la paroisse de Cussac où il était encore vicaire en 1648⁹⁵. Hugues Aulanier, curé du Brignon, bourg situé à 6 km au sud de Cussac, note dans son journal que Cordat mourut le 22 avril 1663 (Heuzé 2000 : 66). La date et le lieu de naissance ne sont en revanche pas connus. Payrard (1888 : 80) met en doute l'affirmation de l'abbé Aulanier selon laquelle Cordat avait quarante-cinq ans au moment de sa mort, car cela supposerait une naissance en 1618, alors que le premier Noël copié est daté de 1631. Joubert (2004) propose une date de naissance *vers 1585*, tandis que Perre (2004) écrit *avant 1610*, mais dans les deux cas sans justification.

Le manuscrit autographe de Cordat se présente sous la forme d'un recueil, qui est la principale forme sous laquelle est conservé ce type de textes (voir Sorus 2005 : 73). Le genre est défini dans le TLF (s.v. *noël* B.1.) comme 'cantique célébrant la fête de Noël' et, par extension, 'air sur lequel on chante ces cantiques', mais Sorus (2005 : 74) a raison de noter le « flou sémantique les entourant ». Le point commun entre ces œuvres est qu'elles sont généralement composées par des prêtres et elles connurent un grand succès du XVI^e au XVIII^e siècle. On sait que le genre s'inscrit dans le mouvement de renouveau pastoral issu du concile de Trente, fondé sur une « approche familière du sacré » (Sorus 2005 : 86). Il est notable que, sur le plan sociolinguistique, les NoëlS auvergnats et vellaves sont tous rédigés en français au XVI^e, l'occitan n'apparaissant qu'au XVII^e siècle (Sorus 2005 : 76).

La structure du recueil de Cordat est présentée dans le tableau ci-dessous (les NoëlS en occitan apparaissent en gras), puis un graphique représente la fréquence de rédaction des NoëlS :

Structure du recueil des NoëlS de Natalis Cordat						
Pièces	Fol.	Incipit	Éd. Payrard	Année	Nb de vers	Langue(s)
Préface	4-4v	—	pp. XXXI-XXXII	1631 ?	—	fr.
1	5	<i>Chantons Noé Noé</i>	—	1631	36	fr.
2	5v	<i>O la neut fourtunado</i>	I	1632	48	occ.
3	6	<i>Sus chrestiens preparons nous</i>	—	1633	54	fr.
4	6v	<i>[...] ce jour l'autheur de nature (bis)</i>	—	1634 ?	36	fr.
5	7	<i>Reveliat vous bravo meynado</i>	II	1634 ?	61	occ.

⁹⁵ Antoine Genestier précise au fol. 11 que lui aussi réside à Cussac.

						paratexte lat.
6	7v	<i>Voicy le jour qui nous fust favorable</i>	—	1635	56	fr. lat.
7	8	<i>Flambeau de l'univers</i>	—	1635	54	fr. lat.
8	8v	<i>Bouön jour et bouön on</i>	III	1635	66	occ.
9	9	<i>Chut chut meynado chut</i>	IV	1635	54	occ.
10	9v	<i>Venet lieu meynado</i>	V	1635	60	occ.
11	10	<i>Sus chrestiens voicy celluy</i>	—	1635	48	fr.
12	10v	<i>Ly o deyo cinq ou seix jours</i>	VI	1635 ?	64	occ. paratexte lat.
13	11	<i>Pleurez vostre malheur</i>		1635	36	fr.
14	11v	<i>Que diset, bravo meynado</i>	VII	1635	40	occ.
15	12	<i>Bergers tenez vous joyeux</i>		1635	60	fr.
16	12v	<i>Chanten Noé bouönos gens</i>	VIII	1635 ?	42	occ.
17	13	<i>Courage, pasteurs</i>	IX	1635 ?	54	30 fr. 24 occ.
18	13v	<i>O le beau jour la belle nuict</i>	—	1635	45	fr.
19	14	<i>O le beau jour qui luit</i>	Appendice I	1636	62	fr.
20	14v	<i>Mortels assemblez tous vos voix</i>	—	1636	36	fr.
21	15	<i>O la nuict de plaisance</i>	—	1636	54	fr.
22	15v	<i>Voicy le jour / Que Dieu d-amour</i>	—	1636	54	fr.
23	16-16v	<i>Aquo-s prou durmit meynado</i>	X	1636 ?	112	occ.
24	17	<i>Voicy la nuict tant désirée</i>	—	1636	40	fr.
25	17v	<i>Tout homme doibt joyeux estre</i>	—	1637	49	fr.
26	18	<i>Helas quel brillant rayon</i>	—	1637	48	fr.
27	18v	<i>O la nuict de resjouissance</i>	—	1637	36	fr.
28	19	<i>Menons tous resjouissance</i>	—	1637	48	fr.
29	19v	<i>Quel est ce brillant flambeau</i>	—	1637	42	fr.
30	20-20v	<i>Ça companious de Moupas</i>	XI	1637 ?	102	occ.
31	21	<i>Qu'Apollon le vray oeil du monde</i>	—	1638	48	fr.
32	21v	<i>Voicy la nuict désirée</i>	—	1638	48	fr.
33	22	<i>Soleil de toutes parts</i>	—	1638	42	fr.
34	22v	<i>Ce jour l'autheur de Nature</i>	—	1638	32	fr.
35	23	<i>On faict bruict hors de France</i>	—	1639	45	fr.
36	23v	<i>O l'admirable nouvele</i>	—	1639	63	fr.
37	24-24v	<i>Ça ! ça ! courage meynado</i>	XII	1639 ?	135	occ.
38	25	<i>Ô anges qui n'ignorez rien</i>	—	1640	54	fr.
39	25v	<i>O le bel astre qui reluit</i>	—	1640	42	fr.
40	26	<i>Les prophetes ont bien monstré</i>	—	1640	42	fr.
41	26v	<i>Compagnons Eamus</i>	Appendice III	1640	48	fr. lat.

42	27	<i>Ô monde que tu es heureux</i>	—	1641	41	fr.
43	27v	<i>O Dieu quelle nouvelle</i>	—	1641	38	fr. lat.
44	28-28v- 29	<i>O troupe pastourello</i>	XIII	1641 ?	144	occ.
45	29v	<i>Il est vray ô pere eternal</i>	—	1642	28	fr.
46	30	<i>Sus pasteurs de vive voix</i>	—	1642	42	fr.
47	30v	<i>Ah que vous estes heureuse</i>	—	1642	53	fr.
48	31	<i>Quel est cet astre qui luit</i>	—	1642	49	fr.
49	31v	<i>O la belle / Nouvelle / On dict par tout a ce jour</i>	—	1642	58	fr.
50	32	<i>Vous qui prenez le fraiz</i>	Appendice IV	1642	53	fr.
51	32v	<i>Dieu vous gard v. mere</i>	—	1643	45	fr.
52	33	<i>O nuict predestinée</i>	—	1643	42	fr.
53	33v	<i>Chantons Noé au nom de Dieu le pere</i>	Appendice V	1643	35	fr.
54	34	<i>Quelle est cette voix qui resonne</i>	—	1643	42	fr.
55	34v	<i>On fait bruit dans le monde</i>	—	1644	56	fr.
56	35	<i>Sus courage mortels</i>	—	1644	60	fr.
57	35v	<i>Chantez a l'Emanuel</i>	—	1645	45	fr.
58	36	<i>Oraison</i>	—	1645 ?	25	fr.
59	36v	<i>Quel est cet astre nouveau</i>	—	1646	48	fr.
60	37	<i>Nuict qui le firmament honore</i>	—	1646	42	fr.
61	37v	<i>O jour qui la nature admire</i>	—	1647	56	fr.
62	38	<i>Ouvre les yeux o pecheur detestable</i>	Appendice VII	1648	54	fr.
63	38v	<i>O le mystere sans pareil</i>	—	1648	42	fr.
64	39	<i>Aujourdhuy le roy des cieux</i>	—	1648	54	fr.
65	39v-40- 40v-41	<i>En fi lou jour es vendut</i>	XIV	1648	198	occ.

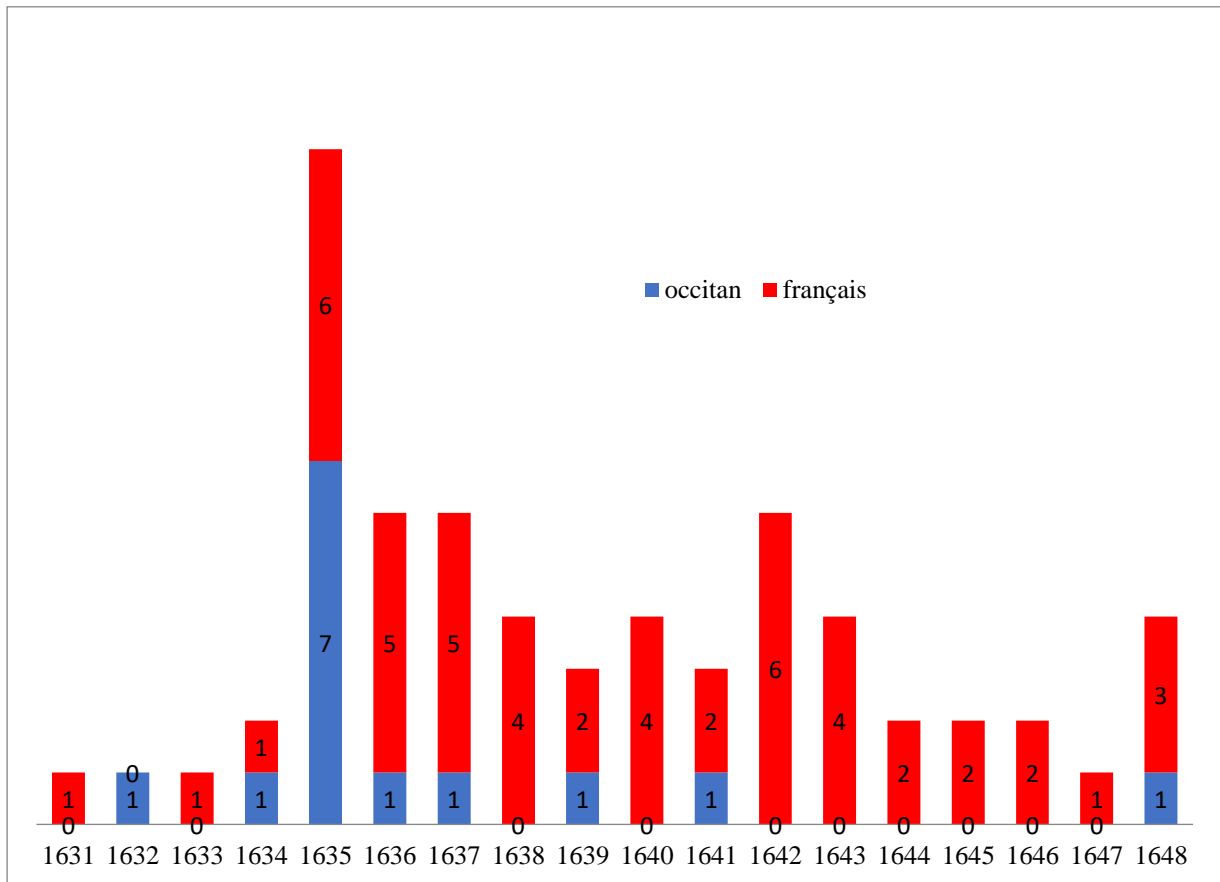


Figure 9. Fréquence de composition des noëls de Natalis Cordat

L'analyse de la structure du recueil montre que Cordat a produit de façon systématique ce genre de textes pieux pendant dix-huit ans pour ce moment majeur du temps liturgique chrétien, avec une moyenne de 3,6 noëls composés par an. Le nombre de compositions par année est variable : une seule les trois premières, puis une explosion en 1635, qui n'aura pas son équivalent. Le nombre de pièces diminue ensuite, mais leur longueur augmente. Dans la synthèse linguistique de Chambon/Olivier (2000 : 130), les noëls sont définis comme des textes à forte charge pragmatique : ils sont composés pour être chantés devant l'assemblée des paroissiens lors des festivités de Noël. En effet, les mentions *Scribebat 25^{bre} an 1643* (fol. 32v) et *Scribebat eodem die et anno* (fol. 33) indiquent explicitement que le temps de composition est celui de Noël, ce qui renvoie aux origines liturgiques du genre⁹⁶.

On remarque également à la lecture des textes que le choix linguistique modifie la portée pragmatique des noëls. En effet, il est frappant que les textes occitans portent davantage de

⁹⁶ Pour une discussion sur les origines des noëls, voir Rézeau (2013).

marques énonciatives que ceux composés en français. Sorus (2005 : 80-81) écrit que « Natalis Cordat met en scène des personnages dont il indique le nom : il s’agit peut-être d’habitants de sa paroisse, ayant réellement existé. Il est, entre autres, question de “Blaise Greilho” ou de “Mathieu Dyrail” (...). Noël est l’occasion de faire des aubades pour inviter la population à se rendre auprès du nouveau-né. Les chants en langue régionale sont ceux qui insistent le plus sur ces aspects. La comparaison peut être faite avec le départ des fidèles pour l’église : les descriptions contenues dans les textes feraient alors allusion à des pratiques réelles ». En effet, l’auteur fait référence à des paroissiens réels : *Yeu ey ousi que lous B[eluts] / Duvien paya lou De fructus* (5.56-57). Les destinataires sont des paysans, qu’il encourage, de façon symbolique, à apporter un présent au nouveau-né et à sa mère, et sont ainsi assimilés aux bergers des temps évangéliques :

Pauré payson, / Estreno de queycon / Jesus et sa mayre, / Affin que tousjours / Te donnou de secours, / Que n-as ben a fayre. (8.25-30)

Vité ! vité ! Pierre Nuelo, / Lay vous chau pourta queycon, / Qu’estrenaret la pioucelo / A_mays son petit effon. (30.15-18)

Ça ! Tarreyros, avançat ! / Lou temps es deجو passat ! / Boutat vous un pauc lougiez / Et courret de mesuro ; / Mais qué sediat lous bargiez, / Soupret si l-effon puro. (65.43-48)

Dans beaucoup de cas, des allusions ne nous sont pas compréhensibles, puisqu’elles reposent sur un savoir partagé entre les paroissiens et le curé, rappelant probablement des événements ou des anecdotes concernant les personnes désignées :

Jounquet’o pardut ses batos, / Aquo ly merito bé ! / Si aguesso pres ses sabatos, / Ourie meys fayt son debvé. (37.109-112)

Les noëls s’achèvent fréquemment par des traits d’humour qui marquent une connivence avec les paroissiens :

Adiousiat, ma meynado, / Tenet vous esvelhats ! / Ma chansou’es achabado, / N-o pas fayt mau oux blats. (44.137-140)

Si per hasard quauquou reno / De se veyre en mon papié, / Per ly soulagea sa peno / Yeu disé que me plasié. (37.127-130)

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous n'éditions pas l'ensemble du recueil, mais seulement le prologue français et les noëls occitans, dont le Noël mixte occitan-français. La numérotation des noëls est donnée d'après la structure de recueil donnée plus haut.
- Le texte présente de nombreuses lacunes, en particulier aux marges. Il est probable que le manuscrit présente un état de détérioration plus avancé qu'au moment où Payrard l'a consulté. Lorsque le texte n'est plus lisible, nous avons adopté les leçons de Payrard (1876), qui sont signalées entre crochets carrés.
- Corrections :
 - 8.19 *a_queus]* *a quos*, en accord avec Quesnel ; 24 Quesnel restitue *Ni mais* ;
 - 5.46 *achabado]* *achabada* : nous restituons la finale posttonique vélarisée en accord avec la rime (: *meynado*) ;
 - 14.8 le *s* de l'adv. *plus* est biffé ; les vers 38-39 sont biffés, mais les vers suscrits sont de lecture très incertaine ;
 - 16.5 au pronom *qui*, le *i* surcharge un *e* ;
 - 37.77 un *n* surcharge *y* dans *s-ey* mais cette leçon est meilleure ; 132 le vers est biffé et de lecture incertaine ;
 - 44.116 *enventious* est suscrit, mais le mot biffé n'est pas lisible.
 - 65.50 *pauc* est biffé au profit de *troc* ; 100 *Aneut* est biffé au profit de *voudrié* ; 107 *fay le* est en surcharge ; 173 *Beleu* est en surcharge, le mot biffé n'est pas lisible.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Signes diacritiques :
 - Le scripteur emploie fréquemment l'accent aigu pour marquer le /e/ final tonique (*proumié* 37.22, *mestié* 37.41) et atone (*mondé* 2.12, *creyré* 5.9, *mestré* 9.27), mais il n'est pas systématique (par ex. *mayre* 14.6, *esse* 37.99).
 - Il emploie également le tréma pour marquer le noyau vocalique dans une diphtongue (par ex. *souöu* 2.26 n.m. 'sol, parterre', *lençouöu* 23.16 n.m. 'drap', réalisés /'swow/, /len'swow/) ou pour marquer la valeur consonantique de <u> dans l'adj. *veü* (8.62) 'vieux'.

- Le scripteur utilise également l’apostrophe pour noter les apocopes ou aphèreses (*Noustr’armo* 2.11), mais de façon non systématique.
- Traits archaïques :
 - Le digramme <lh(i)> notant /ʎ/ est encore employé dans *palho* (65.29) n.f. ‘paille’, *parpalhou* (37.50) n.m. ‘papillon’, *resvelhat* (23.2) ‘(se) réveiller.IMP.2PL’, *revelhia* (65.151) ‘(se) réveiller.INF’ ;
 - de même le digramme <gh> notant /dz/ est encore employé dans *reghousi* (44.88) ‘(se) réjouir.INF’, *mongho* (65.97) ‘manger.PRS.3SG’, *larghos* (65.164) adj. ‘larges’ ;
 - les formes verbales au subjonctif imparfait en /-r-/ (*aguero* 30.30 3SG, *aguerat* 30.26 2PL), issues de l’indicatif plus-que-parfait latin, peuvent être tenues pour des archaïsmes (cf. Ronjat 1930-1941 : § 582, 826). Elles sont employées uniquement dans l’apodose de systèmes hypothétiques exprimant l’irréel ;
 - les formes verbales *en* (17.23) ‘avoir.PRS.1PL’ et *et* (44.72, 65.35) 2PL sont attestées par Ronjat (1930-1941 : § 634) dans la moitié occidentale du domaine occitan, mais sont isolées dans le corpus vellave à cette époque.
- Morphologie verbale :
 - La forme verbale *juo* ‘jouer.INF’ (37.31) avec vélarisation de la voyelle finale tonique est isolée ; ailleurs <-a>, par ex. *dansa* (37.84) ;
 - la forme verbale *set* (23.20) ‘suivre.PRS.3SG’ présente une finale dentale analogue à la rime (: numéral *sept*), dénotant un amuïssement du segment vélaire ;
 - la désinence de 2PL présente à tous les temps verbaux une finale <-t>, alors que la règle phonologique attestée dans le reste du corpus est *ts* → *s* / _# : *sabet* (9.12) PRS, *adiousiat* (16.17) SBJV, *sabiat* (12.5) IMPF, *reveliat* (5.1) IMP, *ousiret* (9.4) FUT, *ouriat* (14.2) COND ;
 - les formes verbales en /segés-/ ‘être.SBJV’ (par ex. *seguesso* 65.78 3SG) sont minoritaires dans le corpus par rapport au type en /fygés-/, mais elles sont bien attestées dans les données dialectales (cf. ALF 519B, ALMC 1891) ;
 - sur la forme verbale *viat* ‘voir.IMP.2PL’ (44.17), voir *MystèreNDPuy*.
- Les phénomènes de sandhi externe sont fréquemment notés :
 - aphérèse : *L-i-o dut uno sentenço* (44.109), *qu’o-na trouyto* (23.55), *Pierre Barnard o’n chapel* (30.61), *faset li’n poutou* (65.185)

- apocope : *Noustr'armo* (2.11), *voust'oustau* (5.47), *Semblav'un chi* (2.43), *Te donné t'estreno* (8.36), *Sabe p'autre chauso* (8.63)
- consonnes de liaison devant voyelle :
 - occlusive bilabiale voisée : *Lou troubaren en b-un lioc* (17.47), *Escoutat l-oubado / Qu-en b-aqueste tens / Nous es arribado !* (17.8-10)
 - bilabiale nasale : *En m'aquesto fressuro* (2.25), *En m'aqueste giau* (8.10), *En m-aquey sonté vouyagé* (30.87)
 - coronale dentale : *Son-t aquelo vendudo* (2.9), *Son-t el tout serié pardut* (30.6)
 - fricative dentale : *de v-ou veyre* (5.6)
- Autres phénomènes :
 - Le dégagement d'un yod dans les issues de SOROR (*souöire* 23.33, 23.37 n.f. 'sœur') et HORRIDUS (*ouöire* 23.35 adj. 'horrible') n'est pas attendu ;
 - la diphtongue /Ej/ dans l'issue de QUIRITARE est mal documentée, mais apparaît systématiquement en positions tonique et atone, notée <ey, ey>, et est bien attestée dans les parlères modernes : *creyda* 'crier.INF' (cf. *creida* SocAmisPuy), PRS.3SG *creydo* NoëlCordat, IMPF.3SG *creydavo*, 1PL *creydavon*, FUT.1SG *creydaren* (ALMC 522 et 1472 PRS.3SG pt 21 ['krejda], 22 ['krejda], 23 ['krejdo]) ; n.f. déverbal *creydo* 'cri' ;
 - l'article défini M.SG *vou* (23.18) présente une délatéralisation de l'approximante similaire au traitement de /-l-/ en position intervocalique. Quesnel (2004) édite *lo* ;
 - la prép. locative (*de*)*dinc* présente systématiquement une finale vélaire <-c> ; on trouve ailleurs dans le corpus une finale sifflante du type *dins* ;
 - La conj. causale *quau* (5.10, 10.35, 44.27), homonyme du pronom, est isolée dans le corpus. Quesnel (2004) corrige systématiquement par *quar*.

Lexique

- Le lexique est en principe traité par le FEW.
- *Noé* (16.1-2) 'fête de Noël' est un emprunt au fr., le type vernaculaire étant issu de CALENDIA (cf. ALMC 1671).

ChansonMallon

Chanson contre François Mallon

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission indirecte (copie *ca* 1646-1647)

Temps : 1645

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Antoine Jacmon, bourgeois et chroniqueur du Puy

Genre textuel : chanson

Contenu : chanson contre François Mallon, qui a violenté sa femme au Puy

Langues : occitan, paratexte français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 40, fol. 337v-338v. La chanson a été transmise par Antoine Jacmon, artisan tanneur du Puy (1601-1656), qui l'a copiée dans sa chronique des années 1630-1651. Le manuscrit est rentré dans la bibliothèque historique départementale de la Haute-Loire en 1836. C'est un volume papier, relié, de 276 × 192 mm, avec une foliotation discontinue. De nombreux feuillets sont manquants.

Éditions antérieures : Chassaing (1885 : 220-222), Gourgaud (1993 : 13-16) d'après Chassaing (1885) en graphie normalisée, Perre (2003 : 95-96) d'après Chassaing (1885) en graphie normalisée.

Bibliographie : Rouchon (1933-1938 : t. 3, 225)

Présentation du texte

Antoine Jacmon a recueilli dans sa chronique de l'année 1645 une chanson de trente vers, composée à la suite d'un fait divers survenu au Puy-en-Velay. En amont du texte occitan, le chroniqueur détaille les circonstances de cet événement tragique : François Mallon est un marchand de dentelle originaire de Saint-Paulien, bourg situé à douze km au nord du Puy sur

la route de l’Auvergne, et installé rue Saint-Jacques au Puy. Il s’est marié en secondes noces, huit jours avant le meurtre, avec la nièce du chanoine Guonnot. Le soir du dimanche 26 novembre 1645, il retrouve son épouse à leur domicile (le texte de la chanson évoque un adultère) et, fou de rage, il la violente sauvagement, avant d’être saisi par l’oncle de la femme alerté par le bruit. Il est condamné aux galères par la cour commune du Puy, mais se rend à Toulouse faire appel de la décision. Des amis du prévenu font un arrangement avec la famille de la victime et Mallon est relâché au bout de plusieurs mois de détention. Jacmon note à la fin de son récit que le crime a été commis après que des propos outrageants furent proférés à propos de la réputation de la jeune femme.

La technique de composition des chroniques de Jacmon n’a pas encore été étudiée. Il est certain qu’il ne rédige pas sa chronique au moment même des faits, mais qu’il s’écoule plusieurs mois, comme c’est le cas avec la chanson contre Mallon, puisque le récit rend compte de l’ensemble des événements, de l’agression jusqu’à la libération du mari meurtrier. La chronique a été rédigée au plus tôt au cours de l’année 1646 et peut-être plus tard. Comme son prédécesseur Jean Burel au temps des guerres de Religion (cf. Chassaing 1875), on peut estimer que le chroniqueur prend des notes au fur et à mesure des événements, puis qu’il rédige un texte synthétique, parfois assez longtemps après. La chronique de Jacmon, comme celle de ses devanciers Médicis et Burel, est en français, tandis que la chanson contre Mallon qu’il a recueillie est en occitan et inaugure une tradition dont on a conservé plusieurs traces jusqu’au XIX^e siècle (cf. dans notre corpus *ChansonNolhac**).

Le chroniqueur ne nous renseigne pas sur les conditions de la composition du texte occitan. La chanson a été apparemment composée peu de temps après le fait divers, le v. 4 indiquant que Mallon est encore prisonnier au Puy, donc peut être pendant le procès. L’auteur n’est pas mentionné et il est à remarquer que cette tradition satirique se caractérise par l’anonymat de l’auteur, probablement dans le but d’exprimer une opinion publique outrée. Cette dimension populaire du texte suggère une circulation au sein de la société ponote, qui devait être facilitée par l’utilisation d’un air connu. Les chansons satiriques conservées se définissent moins par des critères formels ou esthétiques que par les contextes d’émergence, liés à des événements précis. Dans le cas de la chanson contre François Mallon, la stratégie littéraire de l’auteur repose sur une forte modalisation cherchant à susciter l’indignation du public, mais également sur le croisement de deux thématiques : i) les faits violents exercés contre la jeune femme sont exprimés à travers la récurrence de la métaphore animale (marquage

du bétail v. 12, comportement bestial v. 16, chaleurs animales v. 21) ; ii) l’auteur s’en prend à l’agresseur en tant que représentant des Auvergnats, ethnotype fortement dévalorisé par l’auteur (*Trayte Ouvorgnhas 7, loux Ouvorgnhas vollon re 30*)⁹⁷, et invective ceux qui l’ont provoqué. La dramatisation de l’énonciation est accentuée par le recours aux apostrophes envers Mallon, désigné par la personne 2SG, et ceux qui ont excité sa cruauté. La personne 2PL sert également à prendre la société à témoin (*reguordat 3, oguessat boutat 28*), en la poussant à s’indigner de cet événement sinistre. En fin de compte, la charge vise davantage les *Mouditz vesis* (25, 29), qui sont mis dans la dernière strophe sur le même plan moral et judiciaire que l’auteur du crime, la chanson semblant surtout exprimer une forme d’exaspération sociale.

Le texte est composé de cinq sizains réguliers de structure a10 b10 a10 b10 c8 c8, permettant une interprétation phonologique fiable.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous utilisons l’accent aigu sur <e> pour marquer la prononciation des syllabes finales toniques en fin de vers dans *moulhé* (5, 8), *revelhé* (6), *chondolhé* (10).

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Le graphème <h> dans la séquence <ehu> pour noter la diphtongue /ew/ (*ey jour d-ehu* 2 et NL *Peheu* 4) est attesté dans *PoèmeLoire**.
- Le graphème traditionnel <lhi> notant /ɬ/ est utilisé dans *foulhio* (1) n.f. ‘folie’ et NL *St. Poulhio* (3).
- L’ethnonyme masc. sing. *Ouvorgnhas* (7) est un dérivé avec suffixe de sens ici péjoratif -ĀCĒU (cf. FEW 25, 1178b, AUVERGNE).

Lexique

- Le n.f. *drugo* (22) est à double sens puisqu’il paraît signifier à la fois l’amante et les parties sexuelles de la femme (cf. FEW 3, 165b-166a, *DRŪTO-).
- Le n.f. *moulhé* (5, 8) ‘épouse’ est le plus souvent remplacé par le type *femna* après 1600 dans notre corpus et peut constituer à ce titre un archaïsme.

⁹⁷ Sur l’emploi dépréciatif de l’ethnonyme *Auvergnat*, cf. FEW 25, 1178b, AUVERGNE.

*NoëlVelay**

Noël du Velay

Inventaire Nauton 1974 : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : XVII^e s. ?

Espace : sud Velay (secteur Saint-Haon/Le Bouchet-Saint-Nicolas, cnes, cantons de Cayres et de Pradelles, arr. du Puy-en-Velay, à une vingtaine de km au sud du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Ø

Genre textuel, contenu : Noël

Langues : occitan, paratexte français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

D'après le premier éditeur, le texte était « imprimé sur une simple feuille, sans pagination » (Rocher 1878 : 190).

Éditions antérieures : Rocher (1878)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Smith (1879), Versepuy (1911)

Présentation du texte

Charles Rocher, avocat au Puy et érudit local (1832-1890), a publié ce Noël au sein d'une série de *Documents et notes sur le Velay*, mais sans indiquer la provenance du texte. Dans la brève introduction au texte, l'éditeur situe sa publication dans la continuité de l'édition par Jean-Baptiste Payrard des Noëls de Natalis Cordat, dont il essaye de caractériser le genre :

M. l'abbé Payrard a publié, il y a deux ans, un recueil des *Noëls*, composés de 1631 à 1648 par l'abbé Natalis Cordat, vicaire de Cussac. Nous n'avons pas à refaire l'éloge de cette charmante publication, où les philologues, les antiquaires et les curieux de toute sorte ont trouvé leur compte. Il semble que cette littérature rustique avait beaucoup de vogue chez nos pères. On

imprimait et on débitait partout ces poésies naïves, dont l'accent, le tour simple et un petit grain de gauloiserie séduisaient vite les bonnes gens de la campagne » (Rocher 1878 : 190).

Le genre est clairement identifiable dans les trois premières strophes : le texte désigne un auditoire rural (*pastres* vv. 1, 3, 6), qu'il invite, à l'occasion de la célébration de la Nativité, à rendre visite au *rey dey Ciau* (vv. 4, 7), souffrant du froid et de la faim dans l'étable (strophe 3). Une rupture thématique et énonciative s'opère à partir de la quatrième strophe, puisque l'énonciateur, s'adressant au nouveau-né, l'invite à se réfugier chez lui, où il trouvera du lait et un feu (vv. 33-34). Le texte se clôt sur une promesse de fidélité qui reprend les codes de l'érotique pastorale. Ce texte peut se distinguer des noëls de Cordat par la présence régulière de refrains qui accentuent le rattachement du noël au genre de la chanson.

Pour la datation du texte, l'éditeur se contente de noter que le texte « semble être du même temps que ceux de Cordat » (*ibid.*). La datation basée sur l'identité générique est problématique, puisque le genre semble encore actif après 1800, comme le suggère l'enquête de Smith (1879). Versepuy (1911) note par ailleurs que la tradition orale encore existante au XIX^e siècle perpétue en principe des textes composés avant 1800. Aucun indice interne ou externe ne permet en effet de préciser la datation, mais la langue présente en tout cas des traits enregistrés après 1600 et paraît en effet assez proche de celle de Natalis Cordat.

Le recoupement des trois premiers traits de l'analyse linguistique renvoie à une probable zone de rédaction dans le sud du Velay, correspondant aux communes actuelles de Saint-Haon et Le Bouchet-Saint-Nicolas.

La structure métrique très régulière des six septains (a6 b7 a6 a7 a6 a5 a7) autorise une interprétation phonologique fiable.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous conservons l'accent aigu de l'édition de Rocher (1878) marquant le timbre /e/ des finales atones (*bravé, nostré, visté*), qui est employé également dans NoëlsCordat.
- Correction : 21 *giavado*] *giauado*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- La vélarisation de /a/ atone est toujours marquée par <o> : *disputo* (23) n.f. 'dispute', *piotat* (12) n.f. 'pitié', dét. fém. sing. *lo* (18), *jomay* (38, 42) adv. 'jamais', *foray* (34) 'faire.FUT.1SG', *forio* (12) 'faire.COND.3SG' ; d'un point de vue

diatopique, ce trait renvoie à une aire située à l'extrême sud de notre domaine, en contiguïté avec le Vivarais et le Gévaudan (cf. Nauton 1974 : carte 5 pour la finale atone) ; la vélarisation de /a/ au contact d'une nasale dans *fon* (18), *grond* (14) est en revanche attestée dans toute la moitié méridionale du domaine (cf. Nauton 1974 : carte 11) ; la forme adverbiale prétonique *to* (32) (< TANTU) avec dénasalisation est attestée dans CletSM et CletML (comparer position tonique *perqué souffret ton* 20).

- La dentalisation de /-l-/ dans *giavado* (21) n.f. 'gelée' est attestée dans une vaste zone centrale du Velay, incluse entre les vallées de la Loire et de l'Allier et butant sur le Gévaudan (cf. Nauton 1974 : carte 50) ;
- La réalisation /aj/ notée <ay> dans *ayt* (33) 'avoir.1SG.PRS' et *foray* 'faire.1SG.FUT' n'est pas attendue en Velay, mais renvoie à l'aire gévaudanaise contigüe à la zone vellave délimitée et à l'aire rouergate (cf. ALMC 1882, 1894).
- La nasale en coda interne dans pron. *quincon* (36, 38, 40) 'quelque chose' (DOM [*quicom*]) n'est pas attendue (cf. ALMC 1843).

Lexique

- *bicau* (33) n.m. 'sorte de pot', Ø FEW 1, 361a, BIKOS.
- *fon* (21) n. 'faim' est masculin d'après le dét. masc. *lou* (LvP *fam*), genre attesté également dans EnquêteImpHL.

*ChansonCornards**

Chanson burlesque de la confrérie des Cornards

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : XVII^e s. ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Ø

Genre textuel : poème burlesque

Contenu : récit de la fête de la confrérie des Cornards du Puy

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

d'après le premier éditeur, Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque municipale puis du musée Crozatier du Puy, le texte lui a été transmis par Édouard Alix, adjoint à la mairie du Puy. Lascombe (1886-1887 : 139) indique que le poème contenait vingt-cinq strophes de quatre vers et qu'il en a retranché deux (entre les strophes 18-19 et 21-22), ainsi que le vers 44, apparemment en raison de leur contenu grivois.

Éditions antérieures : Lascombe (1886-1887 : 134-145), Marchessou (1903 : 299-302) d'après Lascombe (1886-1887), Perre (2003 : 136-140) d'après Lascombe (1886-1887) en graphie normalisée.

Bibliographie : Boudon-Lashermes (1937 : 65-71), Chaize (1978 : 24-26), Aleil (2001 : 119-120)

Bibliographie complémentaire : Zemon Davis (1975 : 97-123)

Présentation du texte

Perre (2003 : 138) a mis en doute l'authenticité de ce texte, à partir de deux critères linguistiques communiqués par Hervé Quesnel (syntaxe de la négation et choix du lexème

femna pour *molher*) et de critères musicologiques. En effet, la fonction du texte n'est pas claire et il n'est pas à exclure que la composition relève d'un folklore rétrospectif. La joyeuse confrérie des Cornards du Puy est essentiellement connue à travers l'article de Lascombe (1886-1887), mais les informations qui y figurent sont invérifiables, car elles ne reposent sur aucune documentation écrite et sont apparemment transmis par une tradition orale dont la fiabilité est *a priori* douteuse. L'éditeur du texte fait remonter l'origine de cette confrérie au Moyen Âge et pense qu'elle s'est éteinte au moment de la Révolution française. Si ce type de confrérie est bien attesté dans la France d'Ancien Régime (cf. Zemon Davis 1975), cette tradition au Puy n'est rapportée par aucun des chroniqueurs locaux et semble entretenue par l'existence, sur une façade de la rue Chamarlenc, dans le centre ancien du Puy-en-Velay, de mascarons représentant des têtes cornues et accompagnées d'épigraphes. Le texte est daté par l'éditeur du XVII^e siècle, sans justification ; il n'est pas impossible que cette datation ait été établie d'après l'époque de construction de la façade où se trouvent les mascarons sculptés.

La chanson décrit le déroulement de la fête annuelle de la confrérie, qui consiste en une sorte de pèlerinage burlesque du Puy à Saint-Germain-Laprade, bourg situé à sept km à l'est du chef-lieu. L'organisation du texte est purement chronologique, depuis le lever du soleil évoqué dans un style précieux dans la première strophe, jusqu'au soir, désigné de façon leste comme moment où *Tchascu vè sé s'és en ana / A son ley sa femna trouva* (v. 91-92). La troupe, haute en couleurs et bruyante, traverse les rues du Puy, se rend sous l'arbre à trois branches vers Saint-Germain et revient au Puy. Les thèmes carnavalesques abondent dans le texte : présence du rire, de la nourriture (*Jean Fricassou, lou mandgelard* v. 18), scènes d'ivrognerie (v. 65-66), érotisation des femmes (v. 28), thème de l'adultère, renversement des valeurs, notamment religieuses (jeu de mot dans la strophe 2 sur *marlaire/merle*). La fête est désignée comme *reinadge* (v. 9) : le mot, en occitan et en français régional, a pris dès le XVII^e s. le sens de 'fête patronale' (cf. DRF 873 s.v. *reinage*), tandis que le sens originel d'adjudication, notamment dans le cadre de confréries, de certains titres' trouve un écho dans l'élection du *Grand-mestre* évoquée au v. 52.

La constitution essentiellement narrative et descriptive de la chanson oppose un obstacle sérieux à son authenticité. Si l'existence de chants accompagnant la fête n'est pas problématique, le texte ne présente aucun élément renvoyant aux conditions de la performance. Son auteur a cherché avant tout à rendre la scène la plus pittoresque possible. L'hypothèse que le texte a été composé au XIX^e s., époque où les membres des sociétés d'études locales ont

parfois cherché à reconstruire de façon factice des éléments de la société d’Ancien régime est sérieuse. Plusieurs arguments linguistiques vont dans le même sens (voir ci-dessous), mais ils peuvent également être interprétés comme des interventions de l’éditeur.

Le poème est composé de vingt-trois quatrains, de structure a8 b8 a8 b8, sauf les strophes 19 et 20 de structure a5 b5 a5 b5.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous conservons les pointillés de la première édition qui signalent une omission.
- Corrections : 33 *medja*] *media* ; *djornade*] *djonrnade* est une cacographie.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Phénomènes non attestés avant 1800 par les autres textes du corpus (voir notamment les données exposées dans la partie 3.5.) :
 - Réduction de /ej/ à /i, ɪ/ noté <i> : *souli* (1) n.m. ‘soleil’ (: *virouli* 3) ; amalgame *di* (7, 30, 41, 68) (< *de* + *lo*) ; amalgame *y* (30, 34, 36, 62, 78, 88) (< *en* + *lo*) ;
 - notation de /aw/ avec la séquence <aou> : *oustaou* (37) n. ‘maison’, *babaou* (39) n.m. ‘croque-mitaine’, *claoure* (71) v. ‘clore’ ;
 - notation des affriquées [tʃ] et [dʒ, dz] avec les graphèmes complexes <tch, tsch>/<dg, dz> :
 - *tchaqu-* (12) dét. indéf., *tcharreyres* (13) n.f. ‘rues’, *brantchades* (49) n.f. ‘branches’, NL *Tchaoussade* (51) ; <tsch> dans *tschascu* (57) n’est pas attesté ailleurs dans le corpus ;
 - *reïnadge* (9) n.m., *ramadge* (11) n.m., *mandgelard* (18), *djaoune* (26) adj. ‘jaune’, *djornade* (33) n.f. ‘journee’, *djusqu-* (74) ; *mandza* (67) ‘manger.PTCP’, *medza neuy* (85) n. ‘minuit’ ; la dentalisation de /dʒ/ en /dz/, d’après le digraphe <dz>, n’est pas attestée non plus avant 1800 ;
 - amuïssement de /-l#/ dans NL *Mazé* (< MACĚLLU).
- Les formes verbales *arriva* (86) ‘arriver.PTCP’, *trouva* (92) ‘trouver.INF’ sont mixtes ; le part. fém. *arriba* (50) est peut-être aussi une forme mixte, plutôt qu’un traitement amphizonique (cf. *assemblade* 47, 70 ; *djornade* 33).
- Non-palatalisation de */k + a/ dans *capel* (53) n.m. ‘chapeau’, *canta* (72) v. ‘chanter.INF’.

*Satire Nohac**

Poème satirique contre le consul Nohac

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1742 ?

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : ?

Scribe : Ø

Genre textuel : poème satirique

Contenu : poème satirique contre le consul du Puy Nohac lors d'une levée de troupe

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : le texte a été édité par Georges Boudon (1902) dans un compte rendu de la Société académique du Puy, sans documentation.

Éditions antérieures : Boudon (1902), Perre (2003 : 203-204) d'après Boudon (1902) en graphie normalisée.

Bibliographie : Surrel (2016b)

Bibliographie complémentaire : Le Roux (1750), Arnaud (1816 : t. 2, 295), Delcambre (1933), Bély (2003 : 507-520)

Présentation du texte

On doit à Georges Boudon de connaître ce texte satirique de 96 vers, qu'il a présenté devant la Société académique du Puy en 1902. Son auteur s'en prend au consul Nohac à qui il reproche sa brutalité pour enrôler des jeunes hommes. D'après Boudon, il s'agit d'André Nohac, qui a été consul de 1741 à 1754, ce qui correspond à la période pendant laquelle les membres du pouvoir municipal furent désignés par commission du roi, à la place des chefs de corporations (cf. Delcambre 1933). Le premier éditeur date le texte des années 1740-1741, car

il est question au vers 79 d'une ordonnance de levée de troupes promulguée par Louis-Basile de Bernage, intendant du Languedoc de 1726 à 1743, ce qui semble situer le texte au début de la guerre de Succession d'Autriche. En fait, une quinzaine d'ordonnances de ce type ont été prononcées jusqu'en 1744 pour cette même guerre. Pour le Velay, deux levées sont attestées dans l'*Histoire du Velay* d'Arnaud (1816 : t. 2, 295) : celle de 1742 et celle de 1746. Toujours d'après Arnaud, les ordonnances du 12 mars 1742 pour la généralité entière, puis du 10 avril pour le Velay, enjoignent, par l'entremise du subdélégué, la levée d'hommes pour compléter les cent garnisons en poste aux frontières du royaume. Les consuls ont ordre d'exécuter cette ordonnance par une lettre circulaire du 20 avril. La date de 1742 paraît donc plus probable d'après la documentation existante.

Le texte évoque avec véhémence les actes du consul trop zélé pour faire appliquer l'ordonnance de l'intendant, à quoi peut s'ajouter le sentiment d'exaspération alimenté par l'ingérence royale que représente le magistrat. La stratégie littéraire consiste notamment à insister sur la cruauté et la dureté dont Nolhac fait preuve à l'encontre de la jeunesse ponote. Les quatre premières strophes sont construites autour de la métaphore du dénicheur à la recherche de nouvelles nichées (*nizade* v. 7 et 29, *aussel* v. 21) qui tentent de lui échapper. Le consul accompagné de ses sergents se rend ensuite dans les tavernes pour recruter de force, dérobant injustement les biens de ceux qui s'opposent, alors que lui-même, dit l'auteur, ne pourrait faire un bon soldat (v. 69-72). L'énonciateur apostrophe le consul (*Ramboursa* v. 73, *Prenes garde* v. 81) pour le menacer d'une vengeance à venir.

L'auteur, qui se désigne de façon burlesque comme *l'ouvrier de Moustache* (v. 90), n'est pas connu. Le choix du terme d'*ouvrier* est une cryptographie par laquelle il veut renvoyer à une origine populaire, mais également, en seconde lecture, au fait que le mot désigne, dans la tradition satirique, quelqu'un qui « est alerte et adroit, qu'il entend bien ses affaires » (cf. Le Roux 1750 : partie 2, 154). Le texte s'achève de façon burlesque par la mise en scène littéraire de la composition (vv. 89-96), puisqu'il évoque une scène de repas arrosé chez les *sourretes* ('petites sœurs') du bas de la rue Chaussade, désignant à la fois les Clarisses et les prostituées du quartier voisin du Pouzarot, populaire et mal famé.

Plusieurs traits paraissent dénoter une origine gévaudanaise de l'auteur, à moins qu'il s'agisse d'interventions de l'éditeur.

Le texte est composé de douze huitains d'hexasyllabes non rimés.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Conformément à nos principes, nous supprimons les accents, nombreux, employés par Boudon, sauf s'ils notent une finale tonique, par ex. *piché* (94), *bouché* (96).
- Corrections : 30 *avié]* *auié* ; 54 *jueguet]* *juegal*, en accord avec Perre (2003), la forme verbale 'jouer.PERF.3SG' paraissant plus satisfaisante ; 83 *forse]* *fosse*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Discordances géolinguistiques et scripturales :
 - Non-palatalisation de */k + a/ dans *cansou* (89) n.f. 'chanson', *pécaire* (37) interj. et *cardounilhes* (31) n.f. 'chardonnerets' ; par ailleurs, ce dernier lexème, qui semble présenter un suffixe de réalisation /-'iʎa/, n'est pas attesté en Velay, mais sur une vaste aire languedocienne orientale, dont le Gévaudan et la moitié sud du Vivarais (cf. ALMC 313, y compris le pt 24, et FEW 2, 370a, CARDUUS) ;
 - le digramme <ch> dans *fach* (89) 'faire.PTCP' dénote une surpalatalisation en [tʃ] de /-jt-/ et renvoie à l'aire languedocienne (cf. ALMC 1899) ;
 - la dépalatalisation de la consonne finale dans *cremal* (56) n.m. 'crémaillère' est de type languedocien (cf. ALMC 783) ;
 - la finale /-e/ de *voudrié* (85) 'vouloir.COND' et *sié* (72) 'être.SBJV' semblent renvoyer à la périphérie sud-ouest du domaine vellave (cf. ALMC 1895).
- Francismes : *fondeur* (26) n.m., *vouleur* (47) n.m. ; *trouva* (7, 13) 'trouver.INF' est mixte.

Lexique

- *cava* (87) peut être un latinisme de sens 'craindre, redouter' (cf. FEW 2, 556b, CAVERE).
- *fougasse* (87) semble être un jeu de mot qui repose sur l'homonymie des termes signifiant d'une part 'fouace' et d'autre part 'grand feu' (< FÖC-U + suff. -ĀCĒA).
- *mor* (19) n. 'mors pour le cheval' est employé avec un dét. fém., à moins qu'il s'agisse d'une erreur de lecture de l'éditeur.

CletSM

Le Sermon manqué, comédie d'Antoine Clet

Inventaire Nauton (1974) : n°36. XVIII^e s. Comédies bilingues d'Antoine Clet (1701-1785),
imprimeur au Puy

Ancrage diasystématique

Statut : il n'existe pas d'autographe, mais on dispose de témoins manuscrits des XVIII^e et
XIX^e siècles et d'un imprimé du XIX^e

Temps : *ca* 1750

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Antoine Clet, imprimeur de la ville et de l'évêque du Puy, membre
du consulat

Genre textuel : théâtre, comédie

Contenu : le chanoine Vivier, du chapitre cathédral du Puy, échoue à prononcer un sermon
chez les sœurs augustines de Vals et part se réfugier chez sa métayère

Langues : les répliques sont en français et en occitan, mais les didascalies sont
exclusivement en français

Lieux de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

Témoins manuscrits :

- Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds Cortial, ms. 147 : *Sermon manqué. Le 28 aoust 1749. Comédie en trois actes* [papier ; relié, couverture cartonnée de 200 × 140 mm ; 28 pages ; 3 actes ; 425 vers ; vers 1750-1760] = témoin **A**
- Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds Cortial, ms. 166 : *Sermon manqué. Le 22^e juillet 1798. Comédie en 3 actes* [papier ; relié, couverture cartonnée de 270 × 190 mm ; 22 pages ; 3 actes ; 453 vers ; fin XVIII^e] = témoin **B**
- Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, fonds Pomarat, 149 J 856 : *Sermon manqué. Comédie en (3) actes* [papier ; reliure simple ; le scribe signe J. G. B. ; 23 pages ; 3 actes ; 452 vers ; 1^{ère} moitié du XIX^e s. ?] = témoin **C**
- Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 26 : *Le sermon manqué. Le 28 août 1749* [copie réalisée pour la Bibliothèque historique départementale en

1836 ; papier ; 68 feuillets de 302 × 225 mm ; la pièce se situe aux fol. 2 à 21 ; 5 actes ; 719 vers] = témoin **D**

Témoin imprimé :

- *Sermon manqué, comédie en trois actes, en vers, par Antoine CLET, poète vellavien au 17^{me} siècle [sic]. Se vend à l’Imprimerie, rue des Mourgues* [imprimé réalisé par François-Marie Clet, arrière-petit-fils d’Antoine Clet, imprimeur au Puy ; papier, petit in-12 de 165 × 100 mm ; s.d. ; 24 pages ; exemplaires consultés : Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local n°5918 et fonds Cortial n°A 351] = témoin **E**

Éditions antérieures : Ø

Bibliographie : Pascal (1903 : 451), Fabre (1925 : 70), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 57), Brenner (1947 : § 4852), Nauton (1957-1963 : t. 4, 29), Cioranescu (1969 : t. 1, 560, § 19904), Arzac (1970 : 217), Martin (2001 : 178), Eygun (2003 : 40-42), Gardy (2015 : 156, 179-180), Surrel (2016b, 2019, 2020)

Présentation du texte

Antoine Clet est l’auteur de trois textes de théâtre. Les deux premiers, *Le Sermon manqué* et *Monsieur Lambert*, sont bilingues (français-occitan). La dernière, *Le Borgne*, est entièrement en français et ne retiendra pas notre attention ici. Il est peut-être l’auteur d’autres textes de circonstance qui ont été perdus, sauf une épigramme qui lui est attribuée. La série E des archives départementales de la Haute-Loire nous permet de connaître assez bien Antoine Clet et sa famille. Le fonds d’archives a été dépouillé par Charles Jacotin de Rosières puis par Paul Le Blanc dont on peut consulter les notes manuscrites⁹⁸ et, par ailleurs, Paul Le Blanc (1894 : 8-15) propose une synthèse des événements les plus marquants de la vie et de la carrière d’imprimeur d’Antoine Clet, même si les références aux sources utilisées font souvent défaut, rendant nombre de vérifications impossibles.

On sait ainsi que le père d’Antoine, Gaspard-Christien Klätt, est né en Saxe vers 1663 et qu’il vient s’installer au Puy comme compagnon-imprimeur chez Delagarde avant 1688. Il est difficile de savoir pourquoi il choisit cette ville. Il fut peut-être invité par Armand de Béthune, évêque de la ville de 1661 à 1703, qui grâce à son mécénat attira auprès de lui des artistes, ou s’il vint de lui-même au Puy où l’imprimerie et la librairie étaient assez indigentes, vouées

⁹⁸ Respectivement *Notes sur les imprimeurs du Puy*, Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, 2 J 65 et *L’imprimerie au Puy. Documents originaux et notices par Paul Le Blanc*, Clermont-Ferrand, bibliothèque municipale et universitaire, ms. 1261.

presque exclusivement à la matière religieuse, à l'épiscopat et à la municipalité⁹⁹. L'imprimeur saxon, luthérien, doit abjurer sa foi protestante au profit de la catholique comme y est tenu tout apprenti libraire-imprimeur, par arrêt du Conseil d'État du 9 juillet 1685¹⁰⁰. Il romanise son nom peut-être à ce moment. Il semble en tout cas profiter de la protection de l'évêque Armand de Béthune. En secondes noces, G.-C. Clet épouse Marie Delolme, veuve de Guy-François Delagarde, à qui, par douaire, revient l'imprimerie. Né le 17 juillet 1705, Antoine Clet est issu de ce second mariage. En 1726, il se marie avec Marie Martin et reçoit de sa mère la jouissance de l'imprimerie au moment du décès de celle-ci, ainsi que la moitié des biens de son père. D'autre part, une entreprise de commerce de dentelle menée avec son beau-frère, quoiqu'elle prît fin en 1737 quand sa femme meurt, semble l'avoir enrichi. Il se marie une seconde fois cette même année avec Marie-Benoite Bousse. Des deux lits il a eu quatorze enfants.

En 1704, le pouvoir central impose à chaque ville de ne posséder qu'une seule imprimerie, hormis Montpellier pour le Languedoc. Dans un état de l'imprimerie de 1701, on dénombre quatre imprimeurs au Puy. Malgré cet arrêt, on en trouve encore trois dans un état de 1738. D'autres arrêts plus contraignants sont promulgués en 1739 et 1759. Après la suppression par le Conseil d'État de l'imprimerie de Malescot, Bergeron et Clet s'associent pour obtenir le privilège d'imprimeur de la ville. Il est à noter que, bien que relevant de la généralité du Languedoc et donc de l'Intendance de Montpellier, les imprimeurs du Puy dépendent du syndic de Lyon. Clet obtient la pleine jouissance de l'imprimerie en 1751 lorsque Bergeron se retire des affaires et il est nommé libraire-imprimeur de la ville du Puy par lettre patente du 18 janvier. Il possède alors deux presses. La concurrence de Lyon, d'Avignon et surtout de Paris, ainsi que le petit nombre d'ouvrages commandés presque exclusivement par l'évêché du Puy, font que l'imprimerie d'Antoine Clet et de ses collègues libraires, comme dans la plupart des petites villes du Languedoc, obtient des revenus médiocres, ce dont témoigne un état adressé à l'Intendance. Il y est noté que le fonds des libraires du Puy est « très peu étendu » et même « insignifiant » (Ventre 1958 : 236)¹⁰¹. Antoine Clet imprima

⁹⁹ Seules exceptions, les impressions par Delagarde de Valère Maxime, des *Métamorphoses* d'Ovide et du *De officiis* de Cicéron, qui sont toutefois les lectures habituelles des collèges jésuites ; cf. Desgraves (1980 : 105-119). Contrairement à ce qu'on lit parfois, il n'existe pas de preuves de livres clandestins imprimés au Puy.

¹⁰⁰ Voir Ventre (1958 : 20). Cette disposition se trouve dans l'article I du règlement de l'imprimerie pour les États du Languedoc.

¹⁰¹ Un état de 1764 révèle que des villes comme Le Puy n'impriment que des « directoires, mandements, conférences et autres ouvrages tant pour le clergé que pour le diocèse, le corps de ville ou de police, des mémoires et instructions des plaideurs, des alphabets, catéchismes, almanachs et enfin différents ouvrages du sénéchal ou du présidial, du collège, du subdélégué et autres particuliers », *Ibid.*, p. 257. Concernant les autres libraires et imprimeurs du Puy, nous renvoyons à Le Blanc (1894).

essentiellement des catéchismes et des livres pieux. Les différentes *Instructions pastorales* de Jean-George Le Franc de Pompignan, évêque du Puy de 1743 à 1774, frère du poète Jean-Jacques, ont connu un certain succès dans tout le royaume — en partie grâce aux sarcasmes de Voltaire dont elles seront l'objet. En 1782, Antoine cède son privilège d'imprimeur à son fils aîné Gaspard-Benoit, né en 1738 du second lit, et meurt le 22 novembre 1785. On sait d'autre part qu'Antoine a été élu consul du Puy en 1757 (Balme 1860 : 58).¹⁰²

Nous adhérons pleinement à l'analyse que donne Gardy (2015 : 180) du théâtre bilingue de Clet :

Les pièces de Clet ont pu être écrites et recopiées (jouées ?) de son vivant avant d'être imprimées par ses descendants après sa mort : il s'agit d'un théâtre à clés, dans lequel chacun pouvait reconnaître des personnalités de la ville du Puy, qui s'y trouvaient moquées. Chez lui, le réalisme des jeux de langues (ce sont surtout les paysans qui parlent occitan) et les allusions aux travers de la société ponote rattachent directement son écriture à son environnement immédiat : son théâtre, s'il peut être qualifié de « littéraire », est aussi un théâtre d'« occasions », dans lequel une certaine représentation carnavalesquée du monde se fait jour. S'il ne cherche pas, comme Cabanes, à se livrer à une critique sans concessions de ses contemporains à travers des constructions dramatiques de grande ampleur, il relie son écriture à une vision amusée de ses contemporains, servie par un réalisme stylisé où le jeu des langues exerce une fonction centrale.

Résumé de la pièce *Le Sermon manqué* : le chanoine Vivier, du chapitre cathédral du Puy, doit faire l'éloge d'Augustin dans le couvent des augustines de Vals. Sa mère essaie de l'en dissuader car son précédent prêche a été un échec retentissant. Il se rend tout de même chez les sœurs qui l'accueillent avec beaucoup de considération. Avant de monter en chaire, il relit son sermon et se flatte d'être un prêcheur sans équivalent, mais, soudainement pris de panique, il s'enfuit. Envoyé à sa recherche, le clerc du couvent apprend d'un paysan qu'en fuyant il a renversé ses murets. Un autre paysan vient s'en plaindre auprès de la supérieure, puis auprès de la mère du chanoine, qui le renvoient tour à tour. Réfugié chez sa fermière, Vivier cherche à savoir ce qu'on dit de lui en ville, puis finit par revenir chez sa mère. Le syndic du chapitre lui annonce qu'il n'a plus le droit de monter en chaire.

La présentation de Gardy (2015 : 156) classe le théâtre de Clet parmi les textes non datables, et il a raison de noter qu'on ne peut « repérer aucun élément qui permette de dater ses œuvres », en tout cas sur des critères internes. La date accompagnant le titre de la pièce dans les manuscrits a été interprétée de diverses façons : le scribe du témoin *B* a vraisemblablement

¹⁰² Son père Gaspard-Chrétien le fut deux fois, en 1715 et 1725.

compris la mention du 28 août 1749 des manuscrits antérieurs comme la date de copie puisqu'il l'a transformé en 22 juillet 1798 pour sa propre copie, tandis que celui de C ne l'a pas modifiée. Il faut comprendre la mention de la date du 28 août 1749 comme le sous-titre de la pièce. En effet, le 28 août correspond à la fête de saint Augustin, que le couvent de Vals (aujourd'hui cne de Vals-près-le Puy, à 2,5 km au sud du Puy-en-Velay) comptait célébrer par un sermon. L'emploi d'un sous-titre sous forme de date est bien connu sous l'Ancien Régime et la Révolution. En témoignent ces quelques exemples tirés de la base de données César¹⁰³ : *La fête des dames ou la journée du 19 janvier, Le Roi, ou le 6 janvier 1648, L'heureux jour ou le 19 mars, Gertrude ou Le suicide du 28 décembre, Le chêne patriotique ou la Matinée du 14 juillet 1790* ou encore *Le serment des prêtres ou Le 9 janvier 1791*. Le 28 août 1749 peut être compris comme le *terminus a quo* de la rédaction du *Sermon manqué*, puisque la pièce a vraisemblablement été écrite à la suite du fait divers relaté. Le *terminus ad quem* de la rédaction est impossible à déterminer de façon certaine, mais l'esthétique et la fonction de ce type de théâtre nous invite à penser que la rédaction a suivi de peu les événements, c'est-à-dire vraisemblablement la même année ou quelques années après au maximum, d'où notre datation de *ca* 1750.

Les pièces de Clet ne sont pas construites autour d'une intrigue et sont plutôt constituées d'une suite de saynètes dont le fil conducteur est le personnage principal ciblé par la satire. Elles se situent au carrefour d'au moins deux traditions d'écriture en vigueur au Puy au XVIII^e siècle, à savoir le théâtre et la tradition satirique. Si les textes de Clet appartiennent formellement au genre théâtral par l'emploi de dialogues et de didascalies, leur principal motif réside dans la construction d'un portrait comique construit à partir d'un fait divers simple. La tradition du portrait satirique s'incarne dans la circulation de chansons satiriques principalement en langue occitane (cf. *infra* conclusion 4.2.3.). Les pièces de Clet peuvent donc être considérées comme des textes hybrides, qui réemploient la chanson satirique pour la théâtraliser et cette recatégorisation générique renouvelle la réception de l'écrit satirique au sein de l'élite urbaine cultivée à laquelle l'auteur appartient.

L'histoire littéraire a assez récemment réévalué le rôle des dramaturges de la période 1680-1730, parmi lesquels on compte Regnard, Le Sage, Destouches, Dufresny et surtout Dancourt. Délaissant le projet classique d'une peinture de l'homme, ils se mettent à peindre une société où l'argent et la remise en cause des valeurs ont une place essentielle, glissant

¹⁰³ César, calendrier électronique des spectacles sous l'Ancien Régime et sous la Révolution à l'adresse <<https://cesar.huma-num.fr/cesar2/>> (consulté le 14/11/2021).

insensiblement de la comédie de caractère à la comédie de mœurs, dans certains cas par l'entremise du théâtre espagnol. Une des caractéristiques de ce théâtre est une structure dramatique très relâchée, dont le principal intérêt est d'amener rapidement une situation comique. Le théâtre de Dancourt (voir en particulier Blanc 1977) incarne particulièrement cette nouvelle comédie qui plaît par son mouvement scénique très enlevé. Cette technique d'écriture théâtrale sera massivement réemployée par le théâtre populaire, à travers des pièces connues sous le nom de *dancourades*. Ce nouveau genre très en vogue répond bien au désir de la société d'un théâtre assez simple, adaptable à toutes les situations. Conesa (1995 : 228) écrit à ce sujet :

Leur nouveauté pique la curiosité du public, car elles font allusion à l'actualité ou à la mode. La satire des mœurs y est en général superficielle, mais le genre séduit précisément par la rapidité des croquis. L'intrigue, on ne peut plus simple, est prétexte à une revue de personnages ridicules, souvent pittoresques et individualisés dans leur appartenance sociale. (...) Dans ses dancourades, [Dancourt] peut aller à la facilité, juxtaposer les scènes, ou soumettre les entrées et sorties aux caprices du hasard ; le genre le permet.

La dancourade a engendré une floraison de pièces qui prennent un fait divers local comme prétexte pour la satire. Ainsi, l'écriture du *Sermon manqué* a pu être suggérée par un fait divers, à l'instar de l'épisode narré par le chroniqueur ponot Mialon (Besqueut/Joubert 1997 : 64) : le 31 juillet 1731, il note dans son journal que *le sieur Irail curé de l'hospital demeura court faisant le panégyrique de Saint-Ignace ; le père Bonefoux jésuite a voulu monter pour le relever, mais il n'a pu. On a fait une chanson sur l'air du mirliton aux jésuites sur cela*. Ce nouveau type de théâtre a joué une influence importante sur l'esthétique des pièces de Clet. Leur réalisme provient du fait que les personnages s'appuient sur des personnes ayant réellement existé et que la ville du Puy et ses environs sont la référence spatiale permanente, avec ses toponymes, ses activités et ses individus¹⁰⁴. On ne peut cependant pas parler de satire sociale, car les pièces semblent avoir pour principale fonction d'être des portraits.

Les deux pièces bilingues d'Antoine Clet obéissent à un même schéma : on y voit dans les deux cas un personnage désirant accomplir une action qui le valorise, qui en définitive l'embarrasse et révèle son ambition démesurée et son ridicule. Vivier et Lambert se trouvent dans une position sociale intermédiaire qui les incite à s'élever davantage, mais sans pouvoir

¹⁰⁴ Bonnet (2001 : 103) note que « les genres les plus pratiqués : chanson, narration plaisante, se détournent des grands genres nobles pour se réfugier non pas dans une littérature populaire au sens du menu peuple, mais dans une esthétique en quelque sorte populiste et en quête d'unanimité sociale, à mi-chemin, dirait-on, entre vernaculaire et véhiculaire. »

assumer leur nouvelle position. Vivier est chanoine au chapitre cathédral du Puy, ce qui le situe dans la hiérarchie ecclésiastique entre le bas et le haut clergé. Son désir de reconnaissance s'affiche dans la prédication. Or la prédication dans laquelle il cherche à s'illustrer, dite extraordinaire, est la plus prestigieuse. Elle consiste à prononcer le panégyrique d'un saint lors d'une fête patronale ou d'autres grandes fêtes, la prédication habituelle d'un chanoine étant en principe l'instruction dominicale. Avant d'être pris de panique, il vante ses propres talents pour l'éloquence sacrée et se compare au jésuite Bourdaloue (acte I, v. 32).

Si les pièces de Clet ont été interprétées dès l'époque romantique comme le signe d'une contestation montante du pouvoir, dénotant une pensée en lien avec les Lumières et qui préfigurerait la Révolution française, elles témoignent davantage d'une prise de distance de l'élite pontivienne avec l'idéologie municipale qui repose encore sur des principes médiévaux. Elles ne s'inscrivent pas dans une culture de salon et on ne peut aucunement présumer d'un succès populaire. La mise au jour d'une tradition textuelle, surtout manuscrite, atteste en tout cas de formes de sociabilité encore mal connues, qui impliquent des cercles restreints de l'élite municipale, au sein desquels les pièces de Clet ont circulé et ont été réécrites¹⁰⁵, et dont le rôle pouvait être d'entretenir les rapports de connivence.

Nous avons la chance de connaître *Le Sermon manqué* à travers quatre témoins manuscrits et un témoin imprimé, qui présentent de nombreuses variantes textuelles et graphiques dans les parties occitanes, posant d'emblée la question de la circulation du texte. De façon synthétique, l'examen de la tradition textuelle révèle les éléments suivants :

- 1) Aucun des témoins manuscrits ne paraît être autographe.
- 2) La tradition textuelle n'indique aucunement que la pièce a circulé sous forme d'imprimé du vivant de l'auteur, comme l'a toujours pensé l'historiographie locale (par ex. Viscomte 1981 : 218-220).
- 3) A constitue la version la plus ancienne. Elle présente, notamment dans les parties françaises, des graphies plus archaïques, par ex. le graphème <oi> pour noter l'issue de *Ē* (*préchois, pourroit*), tandis que tous les autres témoins emploient <ai>. D'un point de vue syntaxique, ce témoin montre davantage d'exemples de montée du clitique objet¹⁰⁶. Le support paraît également plus ancien. La place de ce document

¹⁰⁵ Sur les phénomènes de littérature manuscrite à l'Époque moderne, voir Weil (1993).

¹⁰⁶ Cf. par ex. : A Helas ! tous vos propos vous devroient faire honte (v. 48)

B Helas ! tous vos propos devraient vous faire honte

dans la tradition est singulière, car il présente de nombreuses leçons individuelles et on relève de nombreux vers hypo- ou hypermétriques et des aberrations, dénotant peut-être une plus grande proximité avec l'original d'auteur, dont on n'attend pas une élaboration littéraire achevée, puisque voué à circuler seulement au sein d'un cercle restreint.

- 4) *BCE* forment un groupe homogène du point de vue des leçons et corrigent fréquemment *A* ; *BC* sont les plus proches, y compris pour les choix graphiques ; *E*, témoin le plus récent, montre quelques innovations textuelles, mais est très indépendant sur le plan des choix graphiques.
- 5) *D* est une réécriture profonde de la pièce, opérée dans une optique de consécration de l'auteur comme figure littéraire et intellectuelle dominante du Puy au XVIII^e siècle, dans une période de formation des études historiques. Il se caractérise notamment par de nombreux ajouts et la refonte du récit en cinq actes. Il peut être cependant rapproché de *A* avec qui il partage de nombreuses leçons communes, plus rarement avec *BCE*.
- 6) Une note liminaire de *D* nous apprend que la lecture de la pièce fut interdite par l'évêque, ce qui a laissé penser que la pièce eût pu être censurée et donc expurgée. Dans cette optique, le texte de *D*, plus long, serait proche de l'original, tandis que *ABCE* seraient altérés¹⁰⁷. Cependant, l'examen de la tradition ne permet aucunement d'inférer des phénomènes de censure ou d'expurgation, mais plutôt des réécritures, des extensions et, pour les parties occitanes, la réélaboration des solutions graphiques.

L'antériorité du texte donné par *A* par rapport aux autres témoins est accréditée par plusieurs phénomènes. D'une part, le texte de *A* montre une élaboration littéraire moins soignée : il présente en particulier de nombreux vers hyper- ou hypométriques, ce qui dénote, selon nous, non pas un état de dégradation vis-à-vis de l'original, mais au contraire une plus forte convergence avec la nature du théâtre de Clet, qui a essentiellement pour fonction d'entretenir une connivence au sein d'un cercle restreint, au détriment d'aspects formels. Les témoins postérieurs se sont en priorité attachés à corriger la métrique, comme dans les ex. ci-dessous :

¹⁰⁷ Cf. par ex. Roux (2015 : 112).

Correction de vers hypométriques :

A A Vals je dois precher l'eloge demain. (v. 6)

B A Vals je dois precher l'eloge, des demain

A L-i-o pas lou plus grand miou din toute la france (v. 38)

B L'y o pas lou pu gron miou dedin toute la France

Correction de vers hypermétriques :

A Par ma fé, tayse te ! tieu t-en diourias pas meila (v. 7)

B Per ma fe taïse te, t-en diourias pa meila

A Dendiu n-en diro res, a_quo es hor de replique (v. 22)

B Dendiu n'en dira res aquo z-es sans replique

A Dis tu la verité ? Ces traits ne sont pas guere nobles (v. 188)

B Dis-tu la vérité ? Ces traits ne sont pas nobles

D'autre part, les témoins postérieurs à *A* montrent de fréquentes réécritures et amplifications, qui témoignent d'efforts pour valoriser la pièce. Dans l'exemple ci-dessous, on observe que dans la version donnée par *B*, on a cherché à effacer l'incohérence narrative de la scène finale, en mentionnant simplement l'arrivée imminente du syndic, dont la mère du prédicateur a été prévenue, tandis que le texte de *A* suppose qu'il est déjà venu et revient de façon inopinée. Cette réécriture permet en même temps d'éliminer un hémistiche solitaire, comme on peut en trouver à plusieurs reprises dans *A* :

A (vv. 414-417)

Veze que lou sindic te pourtave un entienne,

M-o dit que dessendio de la porte de Vienne

Exprès por te trouba.

Vejo le ici que vét ; te diou soupre arriba.

B (vv. 442-445)

Vege ici lou sindic, te vai pourta l'antienne.

M'on dit que dessendio de la porte de Vienne,

Que venio vistamen esprès per te trouba.

Vege l'eici que ve ; t-o souput arriba.

Le texte de *B* est peu soigné du point de vue graphétique et le scribe a laissé plusieurs traces de ses interventions sur le texte. Dans l'extrait suivant, on peut voir qu'il a copié une leçon similaire à *A*, puis qu'il a biffé un distique qu'il interpole plus bas avec des modifications. Cette modification permet d'amplifier la réplique de la supérieure du couvent qui condamne la demande de Guilhot, dont les vignes ont été abimées par l'abbé Vivier :

A (vv. 217-222)

*Eh, la raison pourquoi ? Ce n'est pas notre affaire,
Va-t-en si tu m'en crois, va-t-en trouver sa mere
Tache de la porter a te dedommager
Du ravage qu'a fait m. labbé vivier,
Car de notre couvent tu n'auras jamais rien,
Fais ce que tu voudras, pour moi j'y consens bien.*

B (vv. 232-235 et 254-257)

*Eh, la raison pourquoi ? Ce n'est pas notre affaire,
Va-t-en si tu m'en crois va-t'en trouver sa mere.
Tache de la porter à te dedommager
Du ravage qu'a fait m. labbé vivier.
~~Car de notre couvent tu n'auras jamais rien,
Fais ce que tu voudras, pour moi j'y consens bien~~
[...]
La cathédrale aurait pris cette affaire en main,
On t'aurait, pour le sur, pendu le lendemain.
Te paye qui voudra ; pour moi j'i consens bien,
Mais de notre couvent tu n'auras jamais rien.*

Les réécritures ont également pour objectif d'amender le style des versions plus anciennes. Dans l'extrait suivant, le simple démonstratif *aquo* a été remplacé par un syntagme nominal et la juxtaposition de propositions infinitives, jugée probablement peu élégante, a été remplacée par un système de subordonnées :

A (vv. 338-339)

Après aquo poudio bé s-exempta
De prendre aquey, d-ana precha en Vas !

B

Après aquel affront poudio be s'eyzanta
De se chargea encare d'ana precha en Va

Les additions de *B* par rapport à *A* restent cependant assez modestes (+ 15 v. dans l'acte 1, + 21 v. dans l'acte 2, mais – 8 v. dans le dernier acte).

Du point de vue de son contenu, le témoin *C* est très proche de *B*. Aucun élément externe ne permet, à nos yeux, de fournir une datation, même de façon relative. Du point de vue interne, on peut conjecturer, sur la base des choix graphiques (cf. partie 3.5.) qu'il est postérieur à *B*.

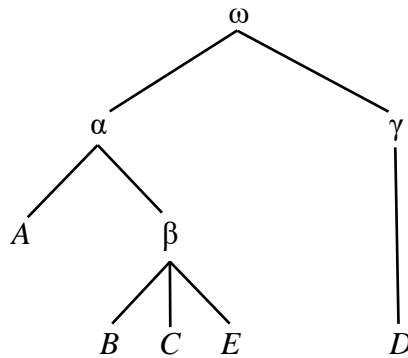
Le témoin *D* a été réalisé en 1836 pour la Bibliothèque historique départementale, c'est-à-dire au moment où des sociétés savantes sont créées au Puy¹⁰⁸. Il se distingue par son contenu, car il contient de nombreux ajouts et une distribution de l'action en cinq actes. Le scribe indique au début du manuscrit qu'il a établi cette copie d'après des manuscrits appartenant à la famille Clet, sans donner d'autres précisions, alors que François-Marie Clet, l'arrière-petit-fils d'Antoine, lorsqu'il imprimera la pièce une quinzaine d'années plus tard, s'est appuyé sur un témoin proche de *BC*. Nous pensons que *D* donne à lire une réécriture profonde de la pièce, nettement postérieure à l'époque d'Antoine, prenant place dans un contexte de valorisation du patrimoine littéraire et linguistique, probablement après 1800. L'auteur a procédé à un grand nombre d'amplifications, généralement par l'insertion de distiques qui viennent par petites touches accentuer la satire de l'abbé Vivier. Des sections plus longues sont également ajoutées. Il s'agit par ex. de la description du repas des augustines et de moqueries sur l'ivrognerie des ecclésiastiques dès la première scène. Globalement, les ajouts qu'on peut lire dans le témoin *D* ne tendent pas à amplifier l'action, mais développent le comique de langage et introduisent une dimension intertextuelle moins présente dans les autres textes, à savoir le genre de la farce, en particulier à travers le personnage de la mère de l'abbé, renommée *Bourgaude* au lieu de *Lucrèce*. Par ailleurs, l'auteur cherche à donner à la pièce une plus grande légitimité littéraire en la redécoupant en cinq actes au lieu de trois, sur le modèle de la grande comédie, et le découpage des scènes est également corrigé en fonction de la règle classique d'entrée et de sortie des personnages, qui peuvent manquer de cohérence notamment dans *AB*. Les didascalies font l'objet de nombreuses réécritures ou suppressions, notamment lorsqu'elles sont trop narratives, donc peu théâtrales. Cette recherche de littérarité affichée dans *D* modifie assez profondément le projet initial d'Antoine Clet, qui suppose une circulation des textes dans un cercle restreint et donc la lecture plutôt que la performance théâtrale.

Le témoin imprimé (*E*) ne porte pas de date d'édition. On sait seulement qu'il est postérieur à l'impression de la pièce *Monsieur Lambert* (1845) par François-Marie Clet, l'arrière-petit-fils d'Antoine, qui présente l'indication suivante : « Incessamment *le Sermon manqué* ». L'impression du *Sermon manqué* fait probablement suite à l'engouement qu'a pu susciter l'autre pièce quelques mois ou années auparavant. L'imprimé *E* ne reproduit pas le texte de *D*, pourtant d'une meilleure qualité littéraire, mais donne une leçon similaire à *BC*, avec cependant des solutions graphiques nettement plus 'patoisante' (cf. *infra* partie 3.5.). Cette

¹⁰⁸ Les missions et les prérogatives de cette Bibliothèque départementale sont énoncées dans le procès-verbal du 17 février 1834 des *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome VII, 1834, pp. 95-100. Le dépôt des œuvres de Clet est mentionné dans le tome VIII de la même revue, p. 218.

édition est globalement très peu soignée, avec de très nombreuses erreurs typographiques, plus marquées encore dans les parties en occitan. La coquille la plus étonnante est peut-être en page de garde : *Antoine Clet, poète vellavien au 17^{me} [sic] siècle*.

Nous proposons, à partir des résultats ci-dessus, le *stemma codicum* suivant :



Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Le choix du manuscrit de base pour l'édition de la pièce *Le Sermon manqué* est délicat et pose de nombreux problèmes. Comme nous aurons l'occasion de le voir en 3.5., la langue d'Antoine Clet est marquée par de nombreux francismes et le principe de reconstruire un texte par l'élimination de ces éléments constitue un non-sens au regard de la tradition textuelle. Nous avons ainsi choisi d'éditer le témoin *A*. Il a l'inconvénient de présenter des leçons isolées et davantage de lacunes que les autres témoins, mais il s'agit très vraisemblablement de la version la moins remaniée, si l'on accepte que les remaniements ne sont pas dus à l'auteur même. L'ancienneté du témoin, à la fois en ce qui concerne le contenu et le support, et que recoupe sa position haute dans le stemma, ne constitue pas un gage de qualité, mais il nous paraît plus authentique : le témoin *A* ne présente pas, selon nous, un texte qui serait dégradé par des copies successives, mais ses imperfections nous paraissent inhérentes à la nature même du projet littéraire d'Antoine Clet, la charge dénonciatrice de la satire évacuant les contraintes formelles au profit de la rapidité de la composition¹⁰⁹. Il s'agit probablement du seul témoin conservé réalisé du vivant de l'auteur, à défaut d'être autographe.

Nous contrôlons le texte donné par *A* systématiquement à l'aide des autres témoins et notamment de *B*. Nous émendons le texte seulement si le sens n'est pas satisfaisant. Il nous

¹⁰⁹ Sur cette idée, cf. Anatole (1983 : 151-152).

paraît inutile de réparer les vers hyper- ou hypométriques, les témoins postérieurs ne corrigeant d'ailleurs pas forcément les lacunes de A.

Notes et corrections :

Fol. 1 Les astérisques masquant le nom du chanoine n'apparaissent pas dans les autres témoins.

9 L'adverbe de négation *pas* est biffé entre *sortiro* et *en_bé*.

41 *quiquon*] *quinqun*

42 La préposition *a* est biffée entre *es* et *son*

58 *Je m'en vai la chercher*] *je m'en vas le chercher*, d'après B (*je m'en vai la prier*).

77 Hémistiche isolé, ainsi que dans BC ; l'alexandrin est complété seulement dans D.

176 Nous conservons le morphème verbal indicatif imparfait *fasio* dans l'apodose exprimant la possibilité, tiroir bien attesté dans ce contexte ; les autres témoins donnent en revanche la leçon *fario* COND.

Fol. 8v, didascalie précédant le v. 221 *Guilhot*] *Janot*

224 *oustau* surcharge la forme *estau*, bien représentée par les données dialectales (ALMC 649 pt 21, 22, 23 [*estaw*]).

303 Nous conservons la leçon *soite* où <oi> semble noter /wa/, concordant avec la leçon *souate* du témoin E ; BCD donnent la leçon *souhaite* empruntée au fr. standard.

313 *diens*] *deins*

317 Hémistiche isolé ; BCE donnent *Vai t'en viste ma mie, vai t'en, dige y bien / Que sa maire es fachade, que n'es ma un vaurien*, qui ne paraît pas une leçon originale car il s'agit d'une cheville.

331 *sabio be*] *ve soobé* (lecture incertaine), d'après BC (*vegué bé* D, *sabio bé* E).

351 *desounour*] *desouhour*

352 Dans *jamay*, le <y> surcharge une forme *jamais*.

Spécificités linguistiques

Pour une étude comparée des différents témoins, nous renvoyons à la partie 3.5. Nous décrivons ci-dessous seulement le témoin que nous avons choisi d'éditer.

Phono- et morpho-graphématique

- Les francismes lexicaux ou grammaticaux sont nombreux dans le texte. Parmi les plus fréquents, on relève l'article déf. masc. sing. *le* (en concurrence avec le morphème occitan *lou*) et les lexèmes *prédicateur* n.m. et *mere* n.f.

- *voudiou* (170) ‘vouloir.PTCP’, *soupou* (205) ‘savoir.PTCP’, *moussou* (250, 304) n.m. ‘monsieur’ : en position finale, le digramme <ou> dénote une réalisation non palatale /u/ attestée également dans EnquêteImpHL-3 (*voudiou*).
- Les graphies <ai, ay> dans les occurrences *say* (170) ‘être.PRS.1SG’, *aibluda* (17) ‘oublié.PTCP’ et *praissa* (3) ‘presser, hâter.PTCP’ dénote l’ouverture de la diphtongue /ej/ en /aj/, à moins qu’il s’agisse du digramme français pour noter /e/.
- La diphtongue /ow/ est ouverte en /aw/ dans *saut* (177) n.m. ‘sou’ (: *chaut*), *iau* (259) n.m. ‘œuf’ et *vau* (353) ‘vouloir.PRS.3SG’.
- Dans le pronom de 2SG *tieu* (7), variante de *tiu*, on observe le dégagement d’un segment vocalique noté <e>.
- La graphie *ousteau* (238, 255) n.m. ‘maison’ avec <e> est isolée dans le corpus.
- La voyelle basse /a/ est vélarisée en /o/ dans la prép. *por*, variante du morphème grammatical emprunté au fr. *par* et dans *dovine* (207) ‘deviner.PRS.1SG’, ailleurs *davina* (205).
- L’adv. locatif *ieyci* ‘ici’ avec segment palatal initial est peut-être un croisement graphique avec le morphème fr. *ici*, fréquemment employé par le scribe.
- Dans le morphème verbal *donnoit* ‘donner.PERF.3SG’, <oi> est employé pour noter la finale télétonique /'ɛ/.
- La nasale palatale /ɲ/ est notée <nn> dans *assinna* ‘assigner (qqn) en justice’.

Syntaxe

- *en sorty* (337) : la proposition infinitive absolue de valeur temporelle est attestée également dans les témoins *BCE* et dans *CletML*.

CletML

Monsieur Lambert, comédie d'Antoine Clet

Inventaire Nauton (1974) : n°36. XVIII^e s. Comédies bilingues d'Antoine Clet (1701-1785),
imprimeur au Puy

Ancrage diasystématique

Statut : il n'existe pas d'autographe, mais on dispose de plusieurs témoins manuscrits et
d'imprimés du XIX^e siècle

Temps : *ca* 1760

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : Antoine Clet, imprimeur de la ville du Puy et de l'évêque

Genre textuel : théâtre, comédie

Contenu : portrait satirique de Lambert, consul du Puy

Langues : les répliques sont en français et en occitan, mais les didascalies sont exclusivement
en français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques :

Témoins manuscrits :

- Le Puy-en-Velay, bibliothèque municipale, fonds local, ms. 26 : *Monsieur Lambert*.
1757 [copie réalisée pour la Bibliothèque historique départementale en 1836 ; papier ;
68 feuillets de 302 × 225 mm ; la pièce se trouve aux folios 22 à 46 ; 4 actes ; 890 vers]
= témoin **A**
- Le Puy-en-Velay, archives départementales de la Haute-Loire, fonds Pomarat, 149 J
857 : *Lambert consul du Puy. Comédie en 4 actes* [papier ; le scribe signe J. G. Bernard,
personne non identifiée ; 1^{ère} moitié du XIX^e siècle ? ; 882 vers] = témoin **B**

Témoins imprimés :

- Mandet (1842 : 305-346) = témoin **C**
 - *Monsieur Lambert (1757), comédie en quatre actes*, Le Puy, s.d., imprimerie de
J.-B. Gaudalet [tiré à part de Mandet (1842) ; 42 pages, numérotation erronée de

34 p. ; in-12 de 210 × 130 mm, avec un portrait de Lambert inséré en page de garde ; 890 vers]

- *Monsieur Lambert, comédie en quatre actes, par Antoine CLET, poète vellavien du 18^{me} siècle. Se vend à l’Imprimerie, rue des Mourgues* [Le Puy, s.d., imprimé par François-Marie Clet, arrière-petit-fils d’Antoine Clet ; in-12 de 180 × 110 mm, 48 p. ; à la page 48 est imprimée la mention *Incessamment le Sermon manqué* ; 890 vers] = témoin **D**

Éditions antérieures : Quesnel (1982, 2016) d’après le témoin C en graphie normalisée.

Bibliographie : Pascal (1903 : 451), Fabre (1925 : 70), Rouchon (1933-1938 : t. 3, 57), Brenner (1947 : § 4853), ALMC (1957-1963 : t. 4, 29), Cioranescu (1969 : t. 1, 560, § 19905), Arzac (1970 : 217), Martin (2001 : 178), Eygun (2003 : 40-42), Gardy (2015 : 156, 179-180), Surrel (2016a, 2019, 2020)

Bibliographie complémentaire : Balme (1860)

Présentation du texte

Pour une présentation générale d’Antoine Clet et de son théâtre, cf. *supra* CletSM.

Résumé de la pièce *Monsieur Lambert* :

- Acte I : Le chirurgien Lambert, enorgueilli par sa nouvelle nomination comme consul de la ville du Puy, fait savoir qu’il entend faire régner l’ordre dans la ville. Il est mis en garde par sa femme Panoussa, qui se moque de ses fanfaronnades. Il commence par s’en prendre à un porcher qui conduit des animaux dans la rue. Ce dernier tient tête à Lambert et manque d’être mis en prison.
- Acte II : Lambert apprend qu’un dénommé Coligné pratique la chirurgie sans patente et qu’il réside à l’hôtel de Saint-Amand. Il va chercher main-forte auprès de ses collègues, qui eux aussi le mettent en garde et lui rappellent ses incompétences. Arrivés chez Coligné, Lambert se fait ridiculiser puis manque de se faire étrangler.
- Acte III : Le procureur Saint-Haon marche ivre dans une rue du Puy et croit avoir été souillé par les eaux sales jetées depuis sa fenêtre par une boulangère dénommée Lamort. Celle-ci le conteste et Saint-Haon en appelle à Lambert. Lamort se rend aussi chez le consul et s’en suit une dispute au bénéfice du procureur qui a su flatter Lambert. La femme s’en va en jetant l’habit souillé sur Lambert.
- Acte IV : Des réjouissances royales ayant été décrétées, un feu de jeu va avoir lieu dans la ville. Lambert redoute le désordre et envoie une patrouille du régiment de Soissons,

contre l'avis de son ami Chambon. Latourmante, chef de la patrouille, frappe chez le cabaretier Balme, qui a encore des clients après dix heures du soir. Ce dernier renvoie le soudard qui va se plaindre auprès de Lambert. Tous deux retournent chez Balme qui se voit obligé de faire profil bas pour ne pas être envoyé en prison à Montpellier.

Contrairement à la pièce *Le Sermon manqué* (CletSM), qui présente une certaine unité narrative, *Monsieur Lambert* est la juxtaposition de quatre scènes dont la seule unité est la caricature du consul Lambert. Si le texte peut être génériquement rattaché au théâtre par sa nature dialogique, il marque une évolution de l'écriture de Clet vers une plus grande liberté narrative, permettant de concentrer la satire sur le personnage principal. L'autre innovation importante de la pièce est de placer l'occitan au cœur du dispositif satirique. En effet, dans le *Sermon manqué*, l'abbé Vivier parle français et seuls les paysans (Guilhot et Jeannette) et la mère du prédicateur s'expriment en occitan. Dans *Monsieur Lambert*, le personnage principal parle en occitan et c'est l'occasion pour Coligné, accusé de pratiquer la chirurgie sans autorisation, de le mépriser en feignant de ne pas le comprendre et en le renvoyant à ses origines paysannes :

COLIGNÉ

Que dites-vous, Monsieur, faites-vous donc entendre ;
A ce langage-là je ne puis rien comprendre.
Si vous parlez français, pour lors je comprendrai
Tout ce que vous dites et je vous répondrai.
[...]
Je ne me trompe pas, je comprends à présent
Que vous êtes issu de quelque paysan ;
Qu'autrefois vous aidiez peut-être à votre père
A conduire les bœufs pour labourer la terre. (vv. 441-444 et 455-458)

Ainsi, du point de vue de la stratégie littéraire, le statut de l'occitan est profondément modifié, car il ne correspond pas à une représentation réaliste du paysage linguistique, mais il sert plus profondément au « jeu des langues », selon les mots de Gardy (2015 : 180).

Comme la pièce précédente d'Antoine Clet, celle-ci est accompagnée d'une date : 1757. Dès la première scène, on apprend par le personnage éponyme qu'il a été élu consul de la

ville (*A la fi sei counten d'estre couosse dei Peuy* v. 1). L'inventaire des consuls de la ville du Puy dressé par Balme (1860 : 58) mentionne en effet qu'un chirurgien nommé Lambert a été élu en 1756, mais comme l'élection avait lieu chaque année le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, la fonction consulaire se déroulait en grande partie l'année suivante.¹¹⁰ Le plus probable est que la rédaction de la pièce ait eu lieu dès 1757, d'où notre proposition de datation de *ca* 1760.

De façon similaire à ce que nous avons noté pour le texte CletSM, on peut observer que le personnage qui est l'objet des moqueries de l'auteur se situe dans une position sociale intermédiaire et cherche à exercer des fonctions supérieures. En tant que consul et lieutenant de la corporation des chirurgiens, il a des attributions de police et il souhaite vivement profiter de son élection pour faire régner l'ordre public dans la ville. La pièce fait écho à plusieurs ordonnances, telle celle de 1755 interdisant certains jeux de hasard dans les maisons particulières et limitant la distribution de boissons dans les cabarets après une certaine heure, dont les consuls doivent assurer l'application (Arnaud 1816 : t. 1, 317-318). On voit cependant le personnage chercher à outrepasser ses propres missions, ce que ses collègues ou proches lui rappellent ou lui reprochent dans plusieurs moments. Ainsi, dans l'acte II, il profite de sa fonction de lieutenant pour faire arrêter Coligné qu'il accuse de pratiquer la chirurgie sans en posséder le privilège, mais sans preuve et sans l'autorisation du chef de la corporation.

Inversement à ce qui est attesté pour la pièce *Le Sermon manqué*, les témoins de *Monsieur Lambert* sont assez homogènes. Ils présentent néanmoins des variantes graphiques intéressantes à relever, que nous étudierons en 3.5., mais les variantes textuelles sont assez rares. Cette homogénéité est due en particulier au fait que trois témoins (BCD) sont *a priori* directement issus du témoin A. En effet, dans sa présentation de la pièce, Mandet (1842 : 301) précise qu'il tire ses informations biographiques du manuscrit conservé à la Bibliothèque historique de la ville, donc le témoin A, qu'il cite *in extenso*. L'imprimé de 1842 (C) reproduit fidèlement A, qu'il corrige seulement lorsque le sens n'est pas clair (notamment vv. 236, 438, 448, 623, 701). Au vers 836, le cas est un peu différent :

A (vv. 835-836)

Le consul et vous trois êtes quatre animaux.
Ailleurs, Monsieur Lambert, passez vos vertigos !

C (vv. 835-836)

Le consul et vous trois êtes quatre animaux,
Ailleurs, Monsieur Lambert, ayez donc vos vertigos,
.....

¹¹⁰ Antoine Clet est élu consul l'année suivante. Quant à Lambert, il est réélu en 1765.

On constate que la leçon *vertigos* ‘fantaisies, caprices’ de *A* n’a pas été retenue et a donc été modernisée en *vertiges*. Cette banalisation de la leçon pousse l’éditeur à supposer l’existence d’un vers manquant, symbolisé par une ligne de points, en dépit du vers 835 qui satisfaisait pleinement la rime.

L’édition de 1842 a probablement poussé François-Marie Clet, l’arrière-petit-fils d’Antoine, à imprimer à son tour *Monsieur Lambert*. L’édition n’est pas datée, mais dans un inventaire connu sous le nom de « liste Marchessou »¹¹¹, rédigée par l’imprimeur et directeur du journal *La Haute-Loire* Pierre Marchessou (1826-1891), on trouve une mention de la pièce *Monsieur Lambert* imprimée en mars 1845 à cinq cents exemplaires par Clet. Cette édition (= *D*) reproduit à son tour la notice biographique tirée du manuscrit de la Bibliothèque historique départementale, mais elle suit le texte de l’imprimé de 1842, comme le prouve notamment la leçon *vertiges* ainsi que la ligne de points mentionnées ci-dessus.

Le témoin *B* n’est pas datable d’après des indices internes ou externes. Il se distingue des autres témoins par des choix graphiques originaux et par quelques variantes textuelles peu significatives. Le scribe a introduit quelques innovations, qui consistent surtout en l’introduction de didascalies qui peuvent apporter davantage de cohérence narrative à la pièce comme dans l’extrait suivant :

A (vv. 606-608)	<i>B</i>
Chamboun manquaro pas de bioure en sous amis.	Chambou manquaro pas de bioure en sous amis.
Lou quiou soubre lou bon, me semble de lou veire	(<i>St Haon part</i>)
Faire mille proujets, que font creba de-reire,	
	LAMBERT (<i>seul</i>)
	Lou quiou soubre lou bouo me semble de lou veire
	Faire mille prougiets, que font creba de reire,

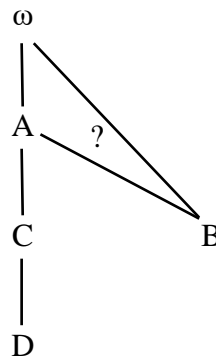
¹¹¹ *Liste des ouvrages d’histoire locale ou d’auteurs vellaves imprimés au Puy de 1814 à 1894*, volume manuscrit conservé à la bibliothèque municipale du Puy (fonds Léon Cortial, ms. 19).

Le texte de *B* présente un distique qui n'est pas présent dans *ACD*, mais sa position en fin de réplique plaide pour une innovation et non le recours à un autre modèle que *A* :

<p><i>A</i> (vv. 871-872)</p> <p>Allons tout doucement, prenons-le par douceur, Etant consul il est de-nous le supérieur.</p>	<p><i>B</i></p> <p>Allons tout doucement, prenons-le par douceur, Etant consul il est de nous le supérieur. Il faut le ménager comme on menage un verre, Ne dire rien de trop, crainte de lui déplaire.</p>
---	---

Enfin, le texte de *B* présente des lacunes probablement dues à l'inattention du scribe (manquent les vv. 48, 137-138, 232, 408, 419, 435, 588, 704, 858 des témoins *ACD*).

On peut *in fine* établir le *stemma codicum* suivant :



Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

Nous avons choisi d'éditer le témoin *A*. Il est le plus ancien et il est en tout cas le modèle des autres. Le témoin *B*, intéressant pour ses variantes textuelles et graphiques, a l'inconvénient d'avoir des lacunes et n'est en tout cas pas supérieur à *A*. Nous corrigeons le manuscrit de base lorsque le sens n'est pas clair d'après *B* ou *CD*.

Notes et corrections :

40 *ous*] *lous* (*lous CD*, *les B*) : l'article masc. plur. n'est pas satisfaisant et le verbe *tabustar* étant généralement attesté avec un complément prépositionnel, nous éditons avec l'amalgame *a + los*.

167 *Eh ! Eh ! de qu'ourion fai*] *Eh ! Eh ! qu'ourion fai*, d'après *BCD*, permettant de former un hémistiche complet.

236 *coumpaire*] *coupaire*, d'après *BCD*.

318 *dous* surcharge *doux*

377 *auriez]* *aureiz*

386 *un]* *en*

438 *crogne]* *couni*, d'après *CD* (*croigne B*)

448 La leçon de *A* (*ouria pas doun autre pans de-nas*) n'est pas satisfaisante, mais la correction de *CD* (*ouria pas dous autres pans de nas*) non plus. Nous corrigeons d'après *B* (*ouria liau dous ou tres pans de nas*).

450 *set* surcharge *sez*

452 *servio* surcharge *serviont* (*servio B, serviont CD*)

615 *Juront]* *Jouront*, d'après *CD* ; *B* donne la leçon *ioures* adj. 'ivres'.

623 Les leçons de *A* (*Qu'on roumpu lous bichous*) et *CD* (*Quon roumpon lous bichous*) ne sont pas satisfaisantes. Nous corrigeons d'après *B* (*Quond ont roumpu lous bichous*).

652 *por]* *pro* ; *BCD* donnent *per*, mais la prép. *por*, avec vélarisation de la voyelle, est bien attestée dans *CletSM*.

701 *de-pays]* *depray*, d'après *BCD*.

711 *soissouniers]* *foissouniers*

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Ouverture de /ow/ en [aw] dans *sau* (78, 172, 174) n.m. 'sou' (: *chau*), *nau* (510, 671) adj. 'neuf, nouveau' (: *sau*), *vau* (587) 'vouloir.PRS.3SG'.
- Diphtongaison de /i/ dans *siarvente* (76) n.f. 'servante' ; cf. *siarventa* dans *ConteStMartin**.
- Le pron. personnel sujet de 1SG est noté *iaiu* (90, 187, 697) en tête de vers (ailleurs *iaiu*). La séquence <ii> peut être seulement de nature graphique, mais la bascule de l'accent vers le segment initial n'est pas à exclure, avec une réalisation ['ijaw].
- Dans *courriau* (244) 'courir.IMPF.3SG', <au> note /o/. De même *au* (292) 'avoir.PRS.3SG'.
- Le digraphe <ei> doit vraisemblablement noter /e/ dans *eiria* (505) 'être.IMPF.2PL' (ailleurs *eria*).
- Dans *beillasse* (54) 'donner un coup, frapper.SBJV.3PL', la désinence <-e> est isolée, ailleurs <-ent, -on>.
- *darnier* (534) adv. 'derrière' avec un segment nasal /n/ est attesté dans FEW 3, 47b, DE RĚTRO, qui dessine une aire essentiellement francoprovençale, mais la distribution

géolinguistique de l'ALF 392 est plus large : pt 905 (Ambierle, dép. Loire), 907 (Chassy, dép. Saône-et-Loire), quatre points languedociens (773, 776, 785, 793 dans l'Aude) et dans une zone vaste provençale compacte dans les départements Bouches-du-Rhône/Var/Alpes-de-Haute-Provence. Leroux (2008 : 392) écrit que « ce type est caractéristique de la partie orientale du domaine d'oc avec une forte implantation dans le domaine francoprovençal » ; voir également Sauwala (2016 : 203).

Syntaxe

- Les propositions incises *si m'on dit* (285, 328, 809) et *chi disount* (290) 'dit-on, paraît-il' sont construites avec l'adv. affirmatif issu de lat. *sīc*. Pour des emplois dans la langue moderne, voir Dauzat (1900 : 212).
- Les prop. infinitives prépositionnelles circonstancielles (cf. Vernet 2020 : 220) sont fréquentes (cf. CletSM) :

en mounta lou louong de la chaire (44)

en bioure nostre quart, aqui coumbinaren (...) couchi nous l'y prendren (357)

en arracha la-dent de Moussu lou doyen, / La coupère ei bouon mei (388)

en faire aquei mestier (589)

SocConstPuy

Plaquette bilingue publiée par la Société des amis de la Constitution

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe (imprimé)

Temps : 1791, 26 mars

Espace : Le Puy-en-Velay

Lieu d'écriture, auteur : club des Jacobins du Puy

Genre textuel : discours politique

Contenu : le club jacobin du Puy explique aux citoyens le principe de la députation et dénonce les prêtres réfractaires

Langues : discours en occitan avec traduction en français en parallèle, paratexte français, citation latine en exergue.

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : nous connaissons deux exemplaires physiques de la plaquette, l'un conservé à la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay et l'autre dans la collection de Michel Bernstein entrée en 1977 à l'Université de Senshû, sous la cote T 91/11. Par ailleurs, il existe une copie numérique sur le site Gallica de la BnF¹¹², issue d'une collaboration entre la Bibliothèque nationale de France, l'université de Stanford et Pergamon Press. Nous avons consulté l'exemplaire conservé à la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay et la version numérisée dans Gallica. L'exemplaire du Puy est inséré dans un volume appartenant au fonds Léon Cortial, sous la cote 1281, qui réunit trente-et-une plaquettes produites par des sociétés populaires entre 1791 et 1794. Il en constitue la pièce n° 6. L'imprimé est une plaquette de huit feuillets de 253 × 195 mm. L'intégration au volume ne permet pas d'avoir une idée de la reliure. On peut néanmoins relever des signatures par bifeuillets : A au feuillet 1, A2 au feuillet 2, B au feuillet 5. On ne lit qu'une réclame (si), en bas à droite du feuillet 4v. Une pagination est placée en haut de page entre parenthèses à partir de 1v jusqu'à la fin, soit 16 pages. Une vignette est apposée en en-tête de l'imprimé, figurant, encadrés de frises, le nom de la société

¹¹² <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k45342r.r=societe%20amis%20constitution%20puy?rk=85837;2>>.

populaire (*Societe des Amis de la Constitution*), avec une couronne royale, deux portraits et la marque *Vigilance*. Le texte occitan et le texte français sont disposés en regard sur deux colonnes, séparées par un trait fleuri aux extrémités. Le texte occitan débute par la mention *Texte* et le texte français par *Traduction littérale*. Le texte bilingue s'achève au feuillet 7v par les signatures des membres rédacteurs de la société populaire. Un post-scriptum bilingue occupe le feuillet 7v et le début du 8. Les feuillets 8 et 8v reproduisent un décret et un extrait du *Journal des débats et décrets* de l'Assemblée nationale. Le bas du feuillet 8v porte le lieu, la date et le nom de l'imprimeur.

Éditions antérieures : Quesnel (2019) en graphie normalisée.

Bibliographie : Pascal (1903 : 169), Chanon (1988 : 132-135)

Bibliographie complémentaire : Riouffol (1904), Gonnet (1907), Tavernier (1938), Delcambre (1943), Certeau/Julia/Revel (1975), Bayon-Tollet (1982), Tackett (1986), Boyer/Fournier/Gardy/Martel/Merle/Pic (1989), Boyer (2001), Ômi (2008), Betlem Castellà i Pujols (2009), Alloin (2010), Ômi/Biard (2011)

Présentation du texte

Bien que la plaquette ne figure pas dans l'inventaire des textes de la période révolutionnaire réalisé par François Pic (*in* : Boyer *et ali* 1989), elle paraît toutefois connue des historiens de la Révolution au Puy-en-Velay. Son intérêt linguistique n'est relevé que par Chanon (1988), puis par Quesnel (2019), qui donnent également une reproduction de la première page. Du point de vue de l'histoire des textes occitans du Velay, elle présente l'intérêt majeur d'être le premier imprimé connu, les premières années de la période révolutionnaire fournissant le cadre socio-pragmatique favorable à l'émergence de ce type de support. En effet, la plaquette, imprimée en mars 1791 par le club jacobin du Puy, est une déclaration bilingue produite par les membres de la société populaire à destination des habitants des campagnes des environs du Puy sur le problème du serment de fidélité des ecclésiastiques à la Constitution civile du clergé, et il est notable qu'une grande partie des textes occitans des autres régions abordent le même sujet. Le problème est bien connu pour le département de la Haute-Loire et l'historiographie locale le traite amplement : on assiste comme dans beaucoup de diocèses à l'émergence d'une crise de nature politico-religieuse. La menace d'un clergé amplement réfractaire inquiète les Révolutionnaires et la prise de parole à l'adresse de la masse paysanne paraît être le recours le plus immédiat à une tendance contre-révolutionnaire. Alors que la promulgation de la Constitution en juillet 1790 ne semble pas avoir suscité d'émoi, une

correspondance entre l'évêque du Puy, monseigneur de Galard, et l'administration centrale a rapidement abouti à une situation tendue à partir du mois de novembre de la même année. Le 12 décembre, une lettre pastorale expose aux clercs du diocèse les dangers encourus par la religion catholique. Le 13 janvier 1791, une nouvelle lettre de l'évêque équivaut à un refus de prêter serment. En février, l'Assemblée départementale élit un nouvel évêque, Étienne Delcher, mais qui n'ose pas occuper son siège. On assiste ainsi à une sorte de schisme, mais au Puy, contrairement à la région de Brioude, la plupart des fidèles restent attachés à l'évêque réfractaire. La crise restera profonde tout au long de la période révolutionnaire et la tradition catholique, très fortement implantée en Velay, constituera un barrage très puissant aux idées de la Révolution (cf. Tackett 1986). Pendant le printemps 1791, la nouvelle administration déplore l'affichage de placards contre-révolutionnaires et la circulation de pétitions qui en fustigent plusieurs membres. Des persécutions tant des prêtres réfractaires que des prêtres assermentés traduisent de fortes tensions. Au Puy, le club des Jacobins doit d'abord subir la méfiance de la municipalité, pour en devenir enfin maître à partir de 1793. Dès le début de la Révolution, il incarne en tout cas le mieux le courant révolutionnaire et doit assumer un fort courant d'hostilités. On assiste également à une montée de l'opposition, face aux centres urbains, des milieux ruraux, encore davantage réfractaires à la Révolution. Face à cette opposition, le pouvoir public engage une campagne de renversement de l'opinion publique. La plaquette bilingue imprimée au mois de mars 1791 est un élément de cette stratégie.

Bien qu'elle paraisse une exception linguistique au regard du restant de la production révolutionnaire imprimée, en principe en français, il n'est pas interdit de penser que des imprimés similaires ont circulé dans le département et, si l'on en croit Albert Boudon-Lashermes, des affiches électorales en occitan auraient été imprimées par Antoine-Joseph Bonet de Treiches et Benoît Richond, députés du Tiers pour le Velay aux États généraux¹¹³. Ainsi, tandis que l'occitan textuel paraît confiné dans les décennies précédentes à des contextes sociolinguistiques restreints, la période révolutionnaire permet l'émergence de ce type de production, dans la mesure où la prise en compte de l'opinion publique devient un enjeu majeur. Chanon (1988 : 134) note à ce sujet que la plaquette traduit, de la part du club jacobin local, une nécessité inédite de communication : « La voie révolutionnaire de l'appel aux masses [pousse] les dirigeants à être "entendus" du peuple occitanophone ». Cette attention de la Société des Amis de la Constitution du département au problème linguistique de la diffusion des idées révolutionnaires est également rendue manifeste dans une autre plaquette imprimée

¹¹³ Albert Boudon-Lashermes, *La crounico de Sant Maiou* 9/1, 1921, 2-3.

en avril 1791, dans laquelle il est indiqué que « tous les laboureurs peuvent être reçus les mercredi et samedi aux assemblées que la société tient dans la maison de M. Nogier, au Breuil On leur expliquera les décrets de l'Assemblée Nationale, et s'il y avait quelque chose qu'ils ne comprennent pas en français, on les adressera à des membres de la société qui se feront un plaisir de le leur expliquer chez eux, gratis et en patois » (*ibid.*). Ainsi, cette plaquette s'inscrit dans une histoire plus large de l'écrit en langue vernaculaire dans la période révolutionnaire.

Les Révolutionnaires pouvaient par ailleurs compter sur le développement de l'imprimerie en Haute-Loire pendant les quinze années allant du début de la Révolution à la fin du Consulat. Des études réalisées à partir de la collection de Michel Bernstein ont permis à Yoshiaki Ômi (2008), puis à Maria Betlem Castellà i Pujols (2009) et Thierry Alloin (2010) de montrer le nombre exceptionnel d'imprimés dans cette ville — plus de quatre cent vingt-quatre conservés —, plaçant Le Puy parmi les plus fortes productions du pays. On connaît en particulier cinq maisons ou familles d'imprimeurs, parmi lesquelles figurent en tête la famille Clet, fils et petit-fils d'Antoine (cf. CletSM et CletML), et la famille Crespy, l'imprimeur de notre plaquette. Les pics de production sont concentrés sur les périodes de la Convention et du Consulat : jusqu'à la fin de 1791, l'imprimerie est encore modeste, avec une vingtaine d'imprimés conservés. Au moment où la plaquette est imprimée, la constitution de ce réseau d'imprimerie est donc en cours, mais l'usage de la langue vernaculaire comme mode de publicité des idées révolutionnaires ne constitue pas une anomalie, même si la production imprimée à destination des populations rurales est cependant essentiellement en français¹¹⁴.

L'argumentaire de la plaquette, qui, comme l'a indiqué Quesnel (2019 : 158), emprunte beaucoup d'éléments au discours de Mirabeau à l'Assemblée nationale, se décompose de la façon suivante :

- État des lieux : les populations sont en proie à différents troubles, que viennent aggraver les discours ecclésiastiques.

¹¹⁴ Le volume conservé sous la cote 1281 du fonds Léon Cortial de la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay nous a transmis six de ces plaquettes : pièce 4 : *Avis patriotique aux habitans des campagnes, par la Société des Amis de la Constitution, établie à Yssingeaux* (février 1791) ; pièce 7 : *Avis aux cultivateurs, habitans des campagnes, par la Société des Amis de la Constitution, établie à Yssingeaux* (avril 1791) ; pièce 8 : *Avis aux habitans des campagnes, par la Société des Amis de la Constitution, établie à Yssingeaux, précédé d'un autre avis adressé principalement aux officiers municipaux des campagnes, par celle séante au Puy* (avril 1791) ; pièce 13 : *Adresse des Amis de la Constitution de la ville du Puy, aux habitans de la campagne* (septembre 1791) ; pièce 20 : *Les amis de la République une et indivisible, Réunis en Société populaire, au Puy, à leurs frères habitans des campagnes* (juillet 1793) ; pièce 22 : *La Société Populaire des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Brioude, aux habitans des campagnes. Sur les loix relatives à la taxe des grains et des autres objets de première nécessité* (Brumaire an II, 1793). La pièce 22 est également conservée dans la collection de Michel Bernstein sous la cote T 91/8.

- Présentation de la Société des amis de la Constitution : une société populaire qui prend parti pour les petites gens.
- L'objet du débat : le serment civique.
- Contenu du serment : 1° missions du clergé ; 2° fidélité à la nation ; 3° fidélité à la loi.
- Principe de la députation et de la représentation nationale : le respect de la loi signifie le respect de la volonté populaire.
- Contenu du serment (suite) : 4° fidélité au roi ; 5° respect de la Constitution, garante de la représentation nationale.
- Tous les représentants politiques ont prêté le serment : les prêtres n'en sont pas exempts.
- Les prêtres jouissent de nombreux avantages.
- Post-scriptum : en mère compréhensive, l'Assemblée nationale leur permet encore de prêter le serment.

L'argumentation substitue à un discours trop ouvertement anticlérical la démonstration de la légitimité de la Constitution. Le discours révolutionnaire met en avant au moins deux principes complémentaires qui cherchent à rassurer le public visé : (i) le respect des institutions sert l'intérêt de la population, mais, en s'opposant à la Constitution, le clergé français nuit à l'intérêt national et il importe de ne pas le soutenir. (ii) Le principe de la députation, issu des propositions de l'abbé Sieyès, est légitime et permet une représentation optimale des citoyens. Il est alors demandé, de façon plus ou moins implicite, non seulement de ne pas approuver les prêtres réfractaires, mais de les pousser à prêter serment, garantissant ainsi l'unité nationale, la justice sociale et l'intérêt de la population.

Une part importante de la stratégie discursive consiste par ailleurs à donner l'illusion d'une communication horizontale. D'une part, la structure textuelle de la plaquette donne une place prépondérante au texte occitan : il apparaît dans la colonne de gauche, donc comme élément principal du discours, et le texte français, en regard dans la colonne de droite, n'est présenté que comme une traduction. Cependant le français reste la langue englobante du document et, à ce titre, on peut difficilement parler d'*imprimé occitan*, ce type de structure textuelle correspondant à une grande partie de la production révolutionnaire en langue occitane. D'autre part, l'impression de connivence implique une compétence linguistique active des producteurs de la plaquette et on observe en effet une forte congruence entre les formes textuelles et les traits de la langue vernaculaire. Enfin, le discours s'articule autour de la figure

du neutre grammatical marqué par la personne 3PL : les signataires se rangent ainsi derrière une parole qui n'est pas présentée comme individuelle, mais comme l'incarnation de la nation entière.

Cette projection d'un discours transcendant, qui s'appuie sur les institutions et qui cherche la concorde nationale par l'adhésion de la monarchie et de la religion, engage les populations à prendre une part active. Elle nous interroge sur le dispositif mis en place pour sa diffusion : si Pascal (1903 : 169) note que le « manifeste en patois [...] fut affiché dans toutes les communes du département », le public visé est largement analphabète et nécessite l'intervention d'un médiateur qui lit la plaquette devant un auditoire paysan. Malgré l'indication d'une lecture « active » évoquée au feuillet 6 (*Avez legit un pau davont que choulio oubeï à l'Assemblade Natiounale et ei Rei*), la fonction de cet imprimé suggère plutôt une lecture collective autour d'une personne lettrée ou semi-lettrée, acquise aux idées de la Révolution et capable d'expliciter le sens du discours. La structure linguistique de la plaquette en vis-à-vis permet cette construction du sens. À défaut de parler de marques d'oralité, on trouvera des marques d'oralisation du texte, notamment par le recours aux répétitions qui cherchent à éclairer le discours et aux procédés rhétoriques classiques de l'exclamation et de l'interrogation, prolongeant le discours de Mirabeau. Ainsi, comme le note Henri Boyer (2001 : 148), « le recours à l'occitan, malgré son importance, restait [...] de façon ou d'autre cantonné dans l'expression orale ». L'infléchissement de la politique linguistique des assemblées successives, et notamment la Convention (cf. Certeau/Julia/Revel 1975), n'encouragera plus ce type de production.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Nous éditons l'intégralité de la plaquette et nous reproduisons les mises en relief qui apparaissent en italique dans la partie occitane et en romain dans la partie française.
- Nous reproduisons la structure en vis-à-vis des textes occitan et français.
- Nous reproduisons l'usage suivi par le typographe pour l'accentuation et les lettres capitales.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Les francismes sont particulièrement nombreux. Les plus fréquents sont *foi* n.f., *paix* n.f., *voix* n.f., *citouyens* n.m., *prêtres* n.m., *peuple* n.m., *pouvoir* n.m., *mouyen* n.m. et loc. conj. *moyenon que*, *même* adj./adv., *plusieurs* pron./adj., *bien* n.m./adv.

Lexique

- *alayas* (1) n. ‘inquiétudes’ est à rapprocher des formes réunies par FEW 22/1, 114, (*se*) *fatiguer* ; *fatigué* ; *fatigue*.
- *assensas* (2) part. passé ‘assemblés’ paraît être une forme régionale, attestée dans Marcon (1987 : t. 2, 62) *assemisar* ; cf. FEW 4, 716a, ĪNSĪMUL qui enregistre vel. *assein*.
- *dexpliqua* (2v) v. ‘expliquer’, attesté en mfr. dans DMF *despliquer* : l’attestation renvoie à *Chasse am.*, marqué par des traits du domaine oïlique occidental d’après Chambon (1993). FEW 3, 310b, EXPLICARE relève la forme gasconne *deplica*.
- *trapisa* (3) v. ‘piétiner’ est marqué par Chambon (1996a : 88-89) comme une forme « nord-occitane, et d’allure essentiellement amphizonique ».

*PoèmeLoire**

Poème comique sur une crue de la Loire

Inventaire Nauton (1974) : Ø

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : 1795, octobre

Espace : Cussac-sur-Loire (cne, canton de Solignac-sur-Loire, arr. du Puy-en-Velay, à 6 km au sud du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : comte Philippe-Charles d'Agrain ?

Genre textuel : poème comique

Contenu : pendant une crue de la Loire, Crat essaye de sauver sa culture de chanvre.

Langues : occitan, paratexte en français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Ø

Éditions antérieures : [P.C.D. ?] (1877)

Bibliographie : Ø

Bibliographie complémentaire : Joubert (2004)

Présentation du texte

Ce texte occitan est paru dans *L'Écho du Velay*, journal conservateur paraissant au Puy à partir de 1872. Des notices historiques extraites de ce journal ont été rassemblées sous forme de volumes intitulés *Mélanges historiques publiés dans l'Écho du Velay*. Le nom de l'éditeur n'est pas mentionné, mais il ne peut s'agir du comte Philippe-Charles d'Agrain comme le suggèrent les notes manuscrites sur le volume des *Mélanges* consulté à la bibliothèque municipale du Puy-en-Velay, puisqu'il est mort en 1828.

Dans le volume paru en 1877, l'éditeur donne d'abord une compilation rédigée aux alentours de 1824 de divers événements survenus dans le secteur de la vallée de la Loire, principalement des inondations, et dont le plus ancien remonte à 1282. Toujours d'après lui, ce mémoire était inséré dans « un vieux bouquin, faisant partie des archives de la famille Belut de

Cussac », qui le lui a transmis (1877 : 26). L'auteur de cette compilation est anonyme (il peut s'agir dans ce cas de Philippe-Charles d'Agrain) ; il indique en tout cas qu'il a lui-même composé le poème placé à la fin, au sujet d'une inondation survenue le 3 octobre 1795 : *Pour vous faire comprendre avec quelle rapidité ce fleuve s'agrandit et devança ses bornes ordinaires, je vais vous citer un fait très-véritable dont j'ai été moi-même témoin oculaire. Vous le trouverez ci-après, écrit en langue vulgaire, et contenu tout entier dans quelques quatrains que j'ai faits moi-même environ quinze jours après cette grande inondation* (1877 : 35-36).

Le poème est précédé d'une relation dramatique en français des dégâts occasionnés par l'inondation de 1795, précisant jusqu'à quelle hauteur l'eau est montée et les personnes touchées. Les lieux cités se situent entre Coubon et Goudet, communes situées en bord de Loire, en amont du Puy, respectivement à 5 et 17 km au sud. Pour l'éditeur, le texte est « précieux comme terme de comparaison entre la langue parlée de nos jours dans le Velay et la langue de 1795. Grâce à la publication des *Noëls* de l'abbé Cordat, par M. l'abbé Payrard, cette même pièce de vers de 1795 nous permettra encore d'étudier la ressemblance ou la dissemblance du patois de Cussac avec lui-même, à trois siècles d'intervalle » (1877 : 27). Effectivement, la scène se déroule dans les environs de Cussac, dont le nom apparaît au v. 26, ainsi que *la Prado* (v. 27), nom de terroir qui peut être identifié avec l'actuel NL *la Prade* (IGN 2736SB Solignac-sur-Loire/Cayres/Monistrol-d'Allier), pâturage s'étendant entre Cussac et la Loire. Les lieux de découverte du texte et les lieux intratextuels convergent pour qu'on situe vraisemblablement la composition dans cette commune.

Le poème raconte moins le débordement du fleuve que l'acte héroï-comique accompli par un personnage nommé *Crat* pour sauver ses plants de chanvre. La caractérisation méliorative (*en homme de lous meillour* v. 1, *Dindus n'ayait pas tant de courage* v. 5) est renforcée par la voix de l'énonciateur employant la personne 1PL, qui incarne une parole collective spectatrice de la scène (*Ly voulien ben ana ajuda / Mais ayen pavour de se neja* vv. 7-8). Des strophes 3 à 7, on assiste au sauvetage du chanvre : le personnage croit trois fois échapper au fleuve, mais, la Loire continuant de monter, il doit redoubler d'efforts et c'est seulement la quatrième fois qu'il parvient à son but. Le registre burlesque domine, avec par exemple la scène de l'homme devant abandonner ses sabots pour courir plus vite face à l'*ayguo meutreyro* (v. 22). Le thème du chanvre sauvé des eaux est également de nature burlesque, tout en dénotant la réalité d'une production agricole source de revenus non négligeables pour une population pauvre.

Le poème est composé de neufs quatrains de structure a10 a10 b10 b10, avec de nombreux vers hypométriques.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Corrections : 2 *patiguait*] *patiguoit* d'après les autres formes du passé simple ; 16 *pourta-y*] *porut'ay* est une cacographie.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Sur le graphème <h> pour marquer la diphtongue dans *trahino* (20), cf. *ChansonMallon*.
- *abro* (10) n.m. 'arbre' avec une posttonique d'arrière est isolé dans le corpus.
- Morphologie verbale :
 - *suguait* (12) 'être.PERF.3SG' est peut-être une erreur de lecture avec une confusion de *f/s*, mais l'ALMC 1890 montre une forte variation morphologique à l'initiale de la forme verbale en /fug, fyg, seg, sag-/, qui suggère une forme mixte.
 - La forme verbale *ayait* (5) 'avoir.IMPF.3SG' suppose une finale /-e, -ε/ qui n'est pas attendue (cf. ALMC 1889) ; une confusion avec le passé simple /a'ge, a'gε/ est probable.
 - Les formes verbales de IMPF.3SG *veni* (17), *poudi* (31), *avi* (33), *buvi* (34) et COND.3SG *auri* (36) présentent une finale /-i/ isolée dans le corpus, mais attestée au pt 814 de l'ALF (Solignac-sur-Loire) par ex. dans la carte 95 'Il y avait' (*y àyĩ*).
- Francismes : *farceur* (29) n.m., *cœur* (30) n.m., *sou* (20, 34) adj./n.m. 'satiété' (< SATULLU), *bien* adv.

Lexique

- *en va Cussa* (26) : emploi prépositionnel de l'adv. *enval*.
- *liado* (4) n.f. 'demi-journée' : les attestations de FEW 5, 329a, LĪGĀRE dessinent une aire francoprovençale et occitane nord-orientale.
- *nay* (9) n.m. 'réservoir d'eau pour rouir le chanvre, routoir' paraît un lexème de distribution essentiellement orientale d'après FEW 7, 24b, *NASIARE ; ALMC 1235 seulement pt 7.

*ConteStMartin**

Conte de la statue de saint Martin de Polignac

Inventaire Nauton (1974) : n°37. Vers 1800. *Saint Martin et la béate de Polignac*. Conte en patois, par l'abbé Oriol, décédé curé de Loudes en 1818

Ancrage diasystématique

Statut : transcription d'érudit

Temps : a1818

Espace : Polignac (cne, canton Le Puy-en-Velay-Nord, arr. du Puy-en-Velay, à 3 km au nord du Puy) ou secteur nord du Puy-en-Velay (cnes de Loudes–Saint-Vincent–Polignac)

Lieu d'écriture, auteur : Vincent Oriol, curé ?

Genre textuel : poème burlesque

Contenu : conte drolatique sur une vieille statue de saint Martin de Polignac

Langues : occitan

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques : Ø

Éditions antérieures : Lascombe (1899-1901 : 246-249), Marchessou (1903 : 135-144) d'après Lascombe, avec quelques variantes, accompagnée d'une traduction.

Bibliographie : FEW Complément (2010 : 73) = *Loudes 1818, March.*

Bibliographie complémentaire : [anonyme] (1883 : 311-312), Pascal (1903 : 434-435, 454), Uther (2004), Joubert (2004 : 288)

Présentation du texte

Le texte attribué à l'abbé Oriol est un conte comique de 148 vers mettant en scène la statue de saint Martin, patron de la paroisse de Polignac, bourg situé à 3 km au nord-ouest du Puy. Le récit débute par la découverte, un matin, de la statue renversée et brisée, par le curé de la paroisse. Il consulte son vicaire, avec qui il décide de faire venir un certain Bérard pour la restaurer. Celui-ci la rénove si bien qu'elle paraît neuve. Malgré cela, pendant que les deux autres sont partis boire, le curé révèle aux paroissiens l'état réel de la statue et appelle les fidèles à se cotiser pour en fabriquer une nouvelle. Sitôt réalisée, l'ancienne est mise au rebut. Elle est

retrouvée par une vieille dévote à qui déplaît l'arrogance de la nouvelle statue. Quand elle essaye de la redresser, un clou mal enfoncé lui soulève son tablier : l'auteur, jouant sur l'indistinction entre le caractère animé et inanimé des statues, montre la femme s'offusquer aussitôt du geste déplacé du saint. Le récit est à rapprocher de la série 1775-1799 de la classification Aarne-Thompson-Uther (Uther 2004) mettant en scène un prêtre et un sacristain.

L'identité de l'auteur du conte n'est pas bien assurée. Son premier éditeur, Adrien Lascombe, en attribue la paternité sans justification à l'abbé Oriol et renvoie simplement le lecteur à la notice biographique de Louis Pascal (1903 : 434), d'abord parue en 1897 dans la même revue. D'après le bibliographe, on sait seulement que l'abbé Oriol est mort en 1818 à Loudes (cne à 12 km au nord-ouest du Puy-en-Velay, canton de Saint-Paulien). Il indique par ailleurs que, dans l'*Almanach du diocèse du Puy* de l'abbé Laurent publié en 1788, ne figure qu'un seul curé dénommé Oriol, qui est titulaire de la cure de Saint-Vincent, village situé à 11 km au nord du Puy-en-Velay (canton de Saint-Paulien). Toujours d'après Pascal, la tradition lui attribue l'écriture de plusieurs textes français et occitans de nature scabreuse ou grivoise. En français, un *Éloge de la M...*, *chanson en seize couplets* sur l'air de *Avec les jeux dans le village* ; en occitan une *Scène d'ivrognesses au Pouzarot*, poème de 175 vers dont Pascal dit en posséder une copie. Lascombe désigne quant à lui Oriol comme le curé de Saint-Vidal (commune située à 7 km au nord-ouest du Puy, canton de Loudes). Dans son *Dictionnaire biographique de la Haute-Loire*, Gaston Joubert (2004 : 288) apporte quelques informations sur l'auteur en se fondant sur les registres d'état civil (voir ADHL 6 E 140/5) : il s'agirait de Vincent Oriol, né vers 1749 à Siaugues-Saint-Romain (cne de Siaugues-Sainte-Marie, canton de Langeac, à 20 km au nord-ouest du Puy-en-Velay) et mort le 16 décembre 1818 à Loudes, dont il avait la cure.

Le conte occitan sur la statue de saint Martin n'est cependant pas mentionné dans la bibliographie de Louis Pascal. Il est probable que le texte a appartenu à la collection de l'éditeur, Adrien Lascombe, qui était alors conservateur du musée et de la bibliothèque du Puy, bibliophile et collectionneur réputé. La bibliographie de Pascal, parue peu de temps avant son édition du conte de saint Martin, lui a peut-être permis de faire le rapprochement entre ce texte occitan qui était en sa possession et l'auteur à qui on attribuait des compositions de nature licencieuse. Pascal (1903 : 434) note en outre que ce type de production est caractéristique du clergé de cette époque, jugé trop libertin : « ces sortes de débordements littéraires, qui étonnent chez des hommes revêtus d'un caractère sacré, sont cependant, il faut le dire avec regret, trop fréquents parmi eux ». Les critères d'attribution au curé Oriol n'étant pas explicites, de plus fondés sur des aspects stylistiques et sociaux plutôt vagues, et le texte édité par Lascombe ne

présentant aucune introduction ou paratexte, la paternité du conte est finalement mal établie, mais nous ne possédons pas de documentation neuve qui permettrait de l'infirmier ou de la confirmer. Nous n'avons pas trouvé de publications d'autres textes attribués au curé, et en particulier de la *Scène d'ivrognesses au Pouzarot*. Un autre texte occitan anonyme intitulé *L'ivrognesse du Pouzarot*, publié en 1883 dans la quatrième livraison des *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* (l'éditeur n'est pas nommé), perpétue en tout cas un *topos* littéraire attesté depuis le XVIII^e siècle, lié au caractère populaire d'un quartier situé à la marge est de la ville du Puy-en-Velay.

La datation par Nauton, *vers 1800*, est donnée approximativement d'après la date de mort de l'auteur présumé (1818). La bibliographie du FEW, s'appuyant sur l'édition de Marchessou (1903), a pris cette date comme une datation absolue. Pour notre part, nous datons le texte de *avant 1818*. La localisation du conte n'est pas possible par des critères externes. Il est en revanche intéressant de noter que les différents lieux où aurait vécu l'auteur, ainsi que les lieux textuels, dessinent une aire assez compacte située au nord du Puy-en-Velay, que nous retenons comme zone d'écriture. La mention *Loudes* du FEW n'est en tout cas pas justifiée car il n'est aucunement assuré que l'auteur y résidait au moment de la composition.

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Conformément à nos principes généraux, nous supprimons les diacritiques employés par le premier éditeur, sauf sur <-e> final tonique.
- Corrections : 1 *Aoutres*] *Aoustres* est une cacographie ; 9 *ma'n*] *m'an* ; 43 *soou*] *saou*, en accord avec Marchessou, justifié par le sens et la rime (: NL *Chonsoou*) ; 67 *Tont*] *Tout* ; 72 *paoure*] *paaoure* ; 100 *tont*] *tout*
- L'édition Marchessou (1903) présente quelques variantes : 25 *farot*, mais l'indicatif imparfait exprimant l'irréel est attesté plus bas avec *disias* (89) ; 50 dét. fém. *ëna* ; 71 *zés* ; 89 *Dirias* ; utilisation de diacritiques, notamment le tréma pour noter l'approximante palatale dans *guaire*, *caïre*.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- L'amuïssement de /s/ en coda devant occlusive dans le dét. poss. *vote* (18) et la prép. *juqu-* (36) n'est pas attendue d'un point de vue géolinguistique (cf. Nauton 1974 : 344 qui situe l'amuïssement dans la frange nord-est du domaine vellave). Il peut s'agir de

coquilles (cf. *voste* 141, *jusqu-* 37) ; Marchessou (1903) a corrigé la première forme (= *voste*) mais non la seconde.

- Les formes verbales dérhoticisées *attapa* (33) ‘attraper.PRS.2PL’, *attaparé* (33) FUT.2PL (< germ. TRAPPA) sont isolées dans le corpus.
- Francismes : *sou* (11) adj. ‘saoûl’, *clou* (137) n.m.

Lexique

- *boudoussia* (78) n.f. ‘ventre, bedaine’ est un hapax d’après FEW 1, 421b, *BOD-.
- *eibrousilla* (63) v. part. passé ‘réduit en mille morceaux’ est la seule attestation fournie par FEW 15/1, 297a, *BROD, à quoi on peut ajouter Reichel *eibrouselhâ*, *eibrouzilhâ* de même sens (cf. Alibert 1977 *esbronselhat* ‘écartelé’).
- *mamâou* (58) n.m. ‘mal’ présente une duplication syllabique expressive.
- Le type *padenguiut* (9) n.m. ‘vaurien’ est attesté seulement en Dauphiné par FEW 7, 81b, NĚC ŪNUS.
- *roubiaqua* (21) n.f. ‘béate, vieille fille’ : les attestations de FEW 22/1, 52a, *dévot* ; *bigot* dessinent une aire arverno-limousine.
- L’emploi adverbial de *tege* (25) ‘beaucoup’ est un hapax d’après FEW 13/1, 226a TĚNSUS ; de même adv. *tegeament* (31).
- *tuyola* (8) n. ‘imbécile’ est un hapax d’après FEW 22/1, 10b, *imbécile*, *sot*.

EnquêteImpHL

Enquête impériale de Coquebert de Montbret sur les parlers de la Haute-Loire

Inventaire Nauton (1974) : n°38. 1810. Traductions en patois de la Parole de l'enfant prodigue : deux pour chaque arrondissement, accompagnées d'autres textes patois

Ancrage diasystématique

Statut : transmission directe

Temps : 1808-1809

Espace : Le Puy-en-Velay et Yssingeaux (cne, chef-lieu d'arr., à 21 km au nord-est du Puy)

Lieu d'écriture, auteur : préfecture et sous-préfecture de la Haute-Loire, pour le ministère de l'Intérieur

Scribe : secrétariat général de la préfecture de la Haute-Loire, avec la signature de Barrès, secrétaire général

Genres textuels : traductions, pièces poétiques, Noël, récit hagiographique

Contenu : plusieurs textes fournis par le préfet de la Haute-Loire pour l'enquête impériale sur les dialectes de la France dirigée par Coquebert de Montbret, dont six versions de la Parole de l'enfant prodigue

Langues : les traductions sont pleinement occitanes, paratexte français

Lieu de conservation, remarques codicologiques, diplomatiques et paléographiques.

Paris, Bibliothèque nationale de France, nouvelles acquisitions françaises 5911. II. Gard-Nord.

Notice BNF : « NAF 5910-5914. Notes et documents sur les patois de la France, recueillis par les préfets des différents départements de l'Empire, vers 1811 et 1812 ; XIX^e siècle ; cinq volumes ». Le volume II est un grand *in-folio* papier de 374 feuillets avec demi-reliure.

Le dossier concernant la Haute-Loire occupe les fol. 217-227 ; il contient les pièces suivantes :

- fol. 218-224v : correspondance de Charles Coquebert de Montbret avec Antoine Rabusson-Lamothe, préfet de la Haute-Loire, et François-Joseph Croze du Clos, sous-préfet ;
- le fol. 225 est un grand *in-plano* contenant :

- un tableau présentant la Parabole de l'enfant prodigue en français et deux traductions pour chacun des trois arrondissements de la Haute-Loire :
 - en patois de l'intérieur de l'arrondissement de Brioude
 - en patois des confins des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, en rapprochant de la Margeride (arr. de Brioude)
 - en patois de l'intérieur de l'arrondissement du Puy
 - en patois des hautes montagnes, du Mézenc et du Meygal, sur les confins de l'Ardèche (arr. du Puy)
 - en patois de l'intérieur de l'arrondissement d'Yssingeaux
 - en patois de la chaîne des montagnes depuis les Cévennes jusqu'à Saint-Étienne (arr. d'Yssingeaux)
 - éléments de comparaison des dialectes entre eux et avec ceux des départements limitrophes
 - observations sur ces dialectes : vocabulaire et locutions
- un tableau contenant un extrait de la *Henriade* de Voltaire qui narre l'assassinat de l'amiral de Coligny, suivi d'une réécriture en occitan auvergnat ; une chanson à boire ; une romance intitulée « Lo resoluchiou » ; un Noël ;
 - fol. 226-227 : récit et pièces poétiques sur le martyre de sainte Corentine ;

Les textes du feuillet 225 sont tous de la même main ; les feuillets 226-227 sont d'une autre main.

Éditions antérieures :

- Des extraits de la correspondance entre la préfecture et le ministère ont été édités par Ködel (2014 : 175-179) ;
- aucune traduction de la Parabole de l'enfant prodigue du dossier n'a été jusqu'à présent publiée : la version ponote qui est utilisée dans les différents recueils est une traduction de M. Bertrand-Roux, alias Bertrand de Doue, mais qui n'a pas été écrite dans le cadre de l'enquête impériale ;
- les autres textes du dossier n'ont pas été non plus édités.

La version de Bertrand-Roux est éditée dans : Coquebert de Montbret (1824 : 514), Schnakenburg (1840 : 285), Favre (1879 : 101-102). D'autres traductions de la parabole en parlars de la Haute-Loire sont présentées dans Deribier de Cheissac (1824 : 184-187) et Gourgaud (2008).

Bibliographie : ALMC (1957-1963 : t. 4, 31)

Bibliographie complémentaire : Brunot (1966-1972 : t. 9, 525-599), Pop (1950 : t. 1, 19-26), Simoni-Aurembou (1989), Brun-Trigaud (1990), Bulot (1989), Laboulais-Lesage (1999), Merle (2010), Ködel (2014), McCain (2017 : 72-74)

Présentation du texte

L'enquête impériale sur les parlers de la France diligentée par le ministère de l'Intérieur sous le règne de Napoléon 1^{er}, puis relayée par la Société des Antiquaires, est maintenant bien connue. Récemment, l'exploitation systématique des archives de Charles-Étienne Coquebert de Montbret et de son fils Eugène a été réalisée par Sven Ködel (2014) et nous livre une vision fine de la chronologie et de l'idéologie de l'enquête réalisée de 1806 à 1812.

Pour la Haute-Loire, Ködel (2014 : annexes 175-179) a montré que l'enquête s'est déroulée durant les années 1808-1809 et, le 4 mars 1809, le préfet Rabusson-Lamothe envoie un lot contenant les différentes pièces indiquées plus haut, permettant de couvrir les trois arrondissements du département. Par ailleurs, la correspondance montre qu'en janvier 1809 Coquebert de Montbret sollicite à nouveau les représentants locaux du pouvoir impérial pour obtenir certaines précisions au sujet de la limite entre les dialectes d'oc et d'oïl, qui, au regard de l'enquête menée auparavant dans le Cantal voisin, paraît traverser deux des arrondissements autiligériens¹¹⁵. Après le dépouillement du dossier, Coquebert de Montbret fait part dans une lettre du 31 mars 1809 au préfet de son sentiment que la limite entre oc et oïl passe plus au nord, à la limite avec le Forez, ce qui fait dire à Ködel (2014 178) que « le dossier de la Haute-Loire illustre ainsi bien les étapes de la construction d'un savoir géolinguistique au cours de l'enquête de Coquebert de Montbret qui combinait ici la méthode de la collecte d'échantillons avec un questionnement direct des informateurs locaux. »

Le nom des traducteurs de chaque version de la parabole n'est pas révélé par les pièces du dossier. L'hétérogénéité des systèmes graphiques d'une version à l'autre suggère clairement des producteurs différents.

D'un point de vue géolinguistique, malgré l'absence d'un système de transcription unifié, chaque version présente des traits pertinents pour caractériser chaque secteur. Il est à noter que le dossier de l'enquête impériale fournit la première attestation textuelle pour l'aire amphizonique (non relevée par Gourgaud 1980).

¹¹⁵ Sur cette idée d'une frontière linguistique coupant la Haute-Loire en deux, voir également Brun-Trigaud (1990 : 46-51).

Principes éditoriaux spécifiques, notes et corrections

- Le dossier mérite une édition complète et une étude d'ensemble approfondie, mais nous faisons le choix d'éditer seulement les versions données pour les arrondissements correspondant à l'ancien Velay, c'est-à-dire ceux du Puy et d'Yssingeaux, soit quatre textes en tout, ainsi que le texte support en français. Il reste à établir le statut géolinguistique des autres pièces du dossier.
- Nous numérotions chacun des quatre textes de [1] à [4] et nous numérotions de [01] à [21] les versets occitans d'après l'ordre fixé par le texte français dans le dossier.
- Nous conservons les diacritiques employés par le scribe dans le manuscrit.
- Correction : 1.07 *eichi*] *iechi* est une cacographie.

Spécificités linguistiques

Phono- et morpho-graphématique

- Pour l'issue de FEMĪNA, la nasalisation de la voyelle tonique, quasi générale en Velay (cf. ALMC 1459, 1460), est marquée dans la version [2] par la graphie <ein> dans *feinnes* (2.19) n.f. 'femmes' (mais *fenas* 3.19).
- La désinence de 1SG.FUT est généralement <-ai, -ai> dans les quatre versions, en discordance avec ALMC 1894 /-Ej/, sauf dans *levarej* (4.08).
- La notation des différentes réalisations de /a/ posttonique est problématique dans les quatre versions et est souvent en discordance avec les données dialectales : pour les finales, les traducteurs hésitent entre <-e, -o, -a>, par ex. *piaffa*, *deibauch* (3.03), *premeire* (3.12) ; désinence de 3SG.PRS *soubro* (1.07), IMPF *s'opprouchave* (1.15). À l'initiale on trouve tantôt *oguet* (1.01), tantôt *aguet* (1.03).
- La finale tonique des participes passés de classe A est notée <o> dans la version [3], en concordance avec les données dialectales (cf. ALMC 1898 pt 1 [o], 2, 3, 9-11 [ɔ] : *manquo* (3.18), *pecho* (3.08), *troubo* (3.16), *tuo* (3.16)).
- Pour l'issue de FAME, les versions [3] et [4] marquent la diphtongaison secondaire de ['a + N] : *fouam* (3.04) n.f. 'faim', *fouan* (4.04), en concordance avec les données dialectales (cf. ALMC 1333, 1334 pt 1-4, 9-11).
- Le digramme traditionnel <gh> notant /dʒ/ est employé dans la version [1] : *monghet* (1.03), *loughet* (1.05), mais *mangeavount* (1.06).
- La version [2] est la seule à utiliser le graphème <k> pour noter /k/, notamment pour les adverbes locatifs et les démonstratifs : *oki* (2.06), *oko* (2.16), *okeste* (2.16), *okelles* (2.17).

- La version [2] est la seule à utiliser la graphie complexe <nn(i)> pour noter /ɲ/ : *dinni* (2.09) adj. ‘digne’, *indinneroun* (2.17) ‘indigner.3PL.PERF’ (cf. *assinna* ‘assigner (qqn) en justice’ dans CletSM).
- Le digramme <ll-> en position initiale dans la version [4] peut noter la palatale /j-/ dans le pronom datif *lly* (4.11), à moins que la zone n’ait conservé l’approximante latérale palatale /ʎ/.
- *jouns* (3.03) n.m. ‘jours’ : la forme sans rhotique finale n’est attestée dans les parlers modernes que dans le Rouergue par ALMC 1438 (pt 47-49, 54, 55), mais elle est attestée dans ObligLachasaHôp *joun* (10).
- La palatalisation en /j/ de la latérale finale dans *baï* (1.15) n.m. ‘bal’ est isolée dans le corpus ; *bal* dans les autres versions.
- Le segment palatal final dans *avayï* (4.18) ‘avoir.INF’ est attesté par ALMC 1896 pt 3, 5.
- Les quatre versions emploient la forme fr. pour traduire la locution ‘faire bonne chère’ : *bouone chiere* (1.13), *bouone chiere* (2.13), *bouno chiero* (3.13), *bouna chiera* (4.13)

Lexique

- *golimondes* (1.19) n.f. ‘femmes débauchées’ est attesté seulement à Péz. dans FEW 17, 479a, WALA.
- *mercenaris* (1.09) n.m. ‘ouvriers, journaliers’ semble un calque du texte source français *mercenaires*, mais la forme est aussi attestée en pr. au XVIII^e s. dans FEW 6/2, 15a, MERCENARIUS.
- *piavayes* (1.06), *piaillasses* (2.06), *pialayes* (3.06) n.f. ‘écorces’ est bien attesté en Velay par FEW, 8, 485b, PĪLARE, mais les données de l’ALMC 1030 montrent la substitution par des types issus de RŪSCA et SCŌRTEA, sauf à l’extrême nord-est du domaine (pt 1, 2) ; aux pt 1-4, 9-11, 19-20, le type PĪLARE subsiste cependant dans les formes verbales pour ‘écorcer’. La version [4] est la seule à donner *eycorsa* (4.06).

3. La langue des textes occitans vellaves : cinq problèmes linguistiques

3.1. Continuités et ruptures des *scriptae* vellaves : pour une caractérisation de la langue des textes

3.1.1. Introduction

De façon concrète, ce premier chapitre linguistique a pour ambition de combler les lacunes qui sont manifestes dans les synthèses scriptologiques de Lodge (1995) et Pfister (2002) au sujet de notre domaine géolinguistique. En effet, comme nous l'avons noté dans l'introduction générale, les carences en termes de philologie linguistique n'ont pas permis à ces auteurs de donner une description même sommaire des *scriptae* vellaves. L'élaboration de ce chapitre pose cependant plusieurs problèmes liés à la fois au mode d'interrogation scriptologique des textes occitans et à la nature de notre corpus.

Les exigences méthodologiques et les perspectives énoncées notamment dans Glessgen (2012) en matière de scriptologie peuvent nous faire douter de la pertinence d'une telle interrogation pour notre domaine, qui ne présente qu'un nombre limité de textes, ne formant presque jamais des séries. Le risque est d'obtenir une vision extrêmement parcellaire et peut-être sans cohérence apparente de la *Schreiblandschaft* de l'espace qui nous intéresse dans cette étude. Pourtant, de façon empirique, on peut être frappé par le sentiment d'une certaine unité linguistique qui se dégage lors d'une lecture continue des textes vellaves. Ainsi, un essai de caractérisation de la langue des textes nous paraît souhaitable et possible sous certaines conditions et selon certaines perspectives que nous présentons ici :

1) Notre corpus ne nous permet pas de questionner les phases d'émergence et d'élaboration des *scriptae* occitanes, pour des raisons qui ressortissent à la documentation disponible — les premiers textes vellaves connus sont le plus souvent postérieurs à 1200 —, mais aussi aux conditions sociolinguistiques de cette émergence, probablement en partie bloquée par la tradition latine très puissante dans le diocèse (voir *infra* 4.1.4.1.). De même, quoiqu'il se dégage de l'inventaire critique quelques centres scripturaux récurrents comme le consulat et l'Hôpital ponots, il ne paraît pas possible de saisir avec une grande précision les caractéristiques scriptologiques des lieux d'écriture vellaves, question qui est au demeurant encore peu explorée pour le domaine occitan en général (pour une tentative récente dans un domaine scriptural, voir Kraller 2019).

2) Toutefois, en s'inscrivant dans la longue durée et en offrant une plus forte densité de textes dans la tranche chronologique *ca* 1350-*ca* 1550, le corpus vellave permet d'interroger

avec suffisamment d'acuité une phase fondamentale de différenciation linguistique de l'espace occitan qui s'est produite à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner en 1.2.3.2. Si l'existence d'une *koinè* administrative des premiers siècles n'est plus acceptée (voir Glessgen/Pfister 1995), de fait les sources textuelles vellaves permettent de documenter les différents traits marquant cette différenciation et l'examen scriptologique est le préalable nécessaire à la comparaison avec les autres zones phylogénétiquement apparentées.

3) Ce type d'interrogation suppose plus ou moins implicitement un rapport marqué entre les formes écrites et la langue parlée. Cette perspective dominante pour l'espace occitan est en particulier illustrée par Grafström (1958, 1968) et Pfister (1972), qui considéraient que, puisque la variation dans l'écrit médiéval se présente d'abord selon l'axe diatopique, il est souvent possible, d'une part, de caractériser sur le plan géolinguistique un texte médiéval occitan et, d'autre part, d'identifier la patrie d'un scribe sur la base de traits discriminants de nature phono- et morfo-graphématique. Les différentes études de Pfister, puis de J.-P. Chambon ont en outre permis de montrer la continuité géolinguistique remarquable entre parlers anciens et modernes. Dans cette étude, il s'agira notamment de vérifier cette hypothèse de travail en confrontant systématiquement les formes textuelles avec les données dialectologiques que sont essentiellement Nauton (1957-1963) et (1974).

4) Le choix d'élaborer un corpus textuel qui s'étend chronologiquement jusqu'à la fin de l'époque moderne permet également d'observer les phénomènes de rupture et de continuité existant entre les *scriptae* et les écrits postmédiévaux. Le principe généralement admis d'une déstandardisation se manifestant par une « anarchie graphico-linguistique » (Bec 1991 : 46-47) dans les textes postérieurs à *ca* 1550 ne nous paraît pas pleinement satisfaisant car les choix graphiques des scribes modernes se révèlent plus complexes qu'un système non normé et uniquement phonocentré, établi à partir des graphèmes français, contrairement à l'écrit médiéval qui présenterait une plus forte unité¹¹⁶. Le renouvellement des moyens graphématiques ne signifie pas automatiquement l'absence de normes linguistiques, mais peut témoigner d'un travail de recodification qui interroge une fois encore le rapport à la langue parlée et le recours à des langues ressources.

5) L'étude graphématique des textes vellaves ne peut par définition se limiter à une interrogation sur le rapport entre formes textuelles et langue parlée. La définition pragmatique

¹¹⁶ Pour sa part, Lieutard (2019 : 2) parle pour les textes des XVI^e-XX^e siècles de « graphies oralisantes [...] dont la caractéristique commune est de vouloir rendre compte au plus près des réalisations orales d'une variété dialectale ».

des *scriptae* par Glessgen (2012 : 6 : « Quant à la scripta, nous pouvons retenir dans un premier temps qu'elle représente la forme langagière des manuscrits concrets ») suppose en réalité de nettement distinguer la prise en compte des phénomènes de nature phonétique et les phénomènes qui ont trait à la scriptologie : les choix scripturaux sont à interpréter comme un compromis entre individualité du scribe, normes locales, régionales et suprarégionales. La scriptologie a en effet remis en cause les certitudes sur les fondements dialectaux de l'écrit médiéval (voir le bilan de Völker 2003), en adoptant une position théorique plus dynamique, qui consiste à concevoir que la variation linguistique s'explique par le contexte situationnel extralinguistique, notamment par ce que Glessgen (2008) appelle les *lieux d'écriture*. La mise en évidence des caractéristiques scripturales des textes vellaves repose par conséquent sur le principe de *contrastivité* (sur cette idée, voir Videsott 2019 : 188), qui s'exerce à plusieurs niveaux : les traits discriminants retenus dans cette étude sont définis comme une série d'oppositions de nature phonétique/phonologique, morphologique et graphique, ayant pour vocation de saisir la cohérence des choix linguistiques des scribes à l'intérieur de notre domaine, mais aussi en relation de contiguïté avec les domaines adjacents. Il est implicitement acquis que les faits graphiques sont en partie déconnectées de la réalisation réelle : tandis que l'étude de Nauton (1974) s'efforce de façon positive de dater le moment d'émergence de tel ou tel fait phonétique à partir des attestations fournies par les textes, nous considérons que la tradition scripturale et les choix graphiques relèvent d'une certaine forme d'artificialité, qui n'est d'ailleurs pas étrangère non plus aux usages de l'oral.

6) L'inventaire des traits discriminants permettant de caractériser les textes vellaves ne suppose donc pas une étude exhaustive de la langue et il serait illusoire voire hors de notre problématique d'analyser l'ensemble des phénomènes, ou de rédiger une grammaire historique complète. La mise au point d'un questionnaire commun à l'ensemble des domaines occitans paraît souhaitable pour la mise en relation des corpus, mais il n'est pas à l'ordre du jour. Le questionnaire de Zufferey (1987) pour les chansonniers est très utile pour les textes médiévaux, mais il est difficilement applicable à l'ensemble de nos textes. Le répertoire des traits linguistiques que nous proposons se veut pragmatique, dans le sens où il s'applique avec à la fois suffisamment de souplesse et de pertinence à tout le corpus, tout en permettant la comparaison avec d'autres domaines. De façon concrète, le repérage des traits discriminants des s'appuie dans un premier temps sur la comparaison exhaustive entre les formes textuelles relevées dans notre corpus et les lemmes du DOM et de Lv, qui peuvent être considérés non pas comme des formes standard, mais centrales, offrant ainsi une base contrastive minimale. Pour la morphologie, nous avons surtout utilisé le manuel de Skårup (1997). La mise en

évidence de ces traits ne signifie pas l'individuation de notre domaine, puisqu'ils sont partagés la plupart du temps avec d'autres espaces géolinguistiques, mais il n'est pas question ici de dessiner systématiquement leurs aires de distribution.

7) À cette mise en évidence d'une contrastivité *externe*, c'est-à-dire la mise en évidence des oppositions avec les formes centrales, s'ajoute la notion de contrastivité *interne*, qui concerne les oppositions diachroniques et diatopiques entre les textes de notre corpus. À cet égard, Nauton (1974) fournit une base bibliographique sûre à laquelle nous renverrons le cas échéant.

8) Le répertoire des traits ne porte que sur les textes de tradition directe. Cette exigence méthodologique partagée au sein de la romanistique paraît d'autant plus nécessaire que les textes du corpus secondaire ont souvent révélé une stratigraphie plus ou moins importante. Ce choix réduit bien entendu la quantité et la qualité de l'information disponible, mais nous n'excluons pas non plus d'indiquer des faits attestés par les textes de tradition indirecte qui peuvent éclairer les commentaires.

9) La mise en évidence d'un trait distinctif ne peut reposer sur la présence ponctuelle d'un fait, mais sur le partage de ce trait par plusieurs textes qui le rend réellement pertinent : un trait relevé ponctuellement, même s'il est aussi attesté dans les dialectes modernes, a plutôt vocation à être mentionné dans les parties linguistiques de l'inventaire critique.

10) Nous développons l'examen de traits qui nous paraissent caractéristiques mais mal connus dans des sections « Focus ».

11) Nous excluons de ce répertoire l'examen systématique de certains traits graphiques courants mais non discriminants, comme par ex. l'emploi de <h>, des lettres étymologiques ou encore de <y>, variante graphique de <i> pour noter /i/, comme dans *mati* ~ *maty* n.m. 'matin'.

12) La datation des ruptures linguistiques ou graphiques est en grande partie dépendante de la densité des témoins textuels et nous pensons qu'il est plus raisonnable, pour notre corpus, de proposer des datations larges, du type *après 1500* ; pour une datation relative, nous renvoyons implicitement aux informations diasystématiques indiquées dans l'inventaire critique.

13) Résultats attendus : un gain par rapport à Nauton (1974), riche en observations de type graphématique, est possible par la focalisation sur l'approche scriptologique, qui n'est pas l'objet d'étude de notre prédécesseur et qui est en tout cas peu développée au moment où il rédige sa thèse. L'inventaire des traits linguistiques/scriptologiques doit permettre *in fine* : i) de fournir les caractéristiques majeures des *scriptae* vellaves, selon les axes diachronique et diatopique, ii) des éléments supplémentaires pour comprendre l'intégration du domaine vellave

à un niveau régional supérieur, aux points de vue linguistique et graphique et iii) la critique linguistique des textes de tradition indirecte du corpus¹¹⁷.

3.1.2. Vocalisme

3.1.2.1. Phénomènes généraux

01 Graphèmes <o> ~ <ou> ~ <u>

Le digramme <ou> notant la voyelle d'arrière /'u/ ~ /u/ est une variante graphique systématique de <o> à partir de 1400, attestant probablement de façon tardive la fermeture /o/ > /u/, puis est dominant après 1600 ; le graphème <o>, dont la valeur dans les plus anciens textes n'est pas déterminée, reste cependant utilisé jusqu'à 1800 (Nauton 1974 : 40-41, 52) :

/'o, u/

FLÛRE : *flor* n.f. 'fleur de farine' CensChomA — ALMC 982* pt 9 21 [flur]

(DE +) SÛPER : *desobre* prép./adv. 'dessus' CensChom LogisLune CompoisPuya1464 MédPrivada, *dessoubré* NoëlsCordat, *desoubre* SocConstPuy — ALMC 1849 pt 21 23 [de'subre], 22 [dø'subre]

PRIORE : *prior* n.m. 'prieur' CartTempPuy CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *priour* CompoisPuy1408 MédPrivada LièveÉvêqPuy

COHÛRTE : *cort* n.f. 'cour de justice' CompoisPuy1408 ProclamChastel1421 CompoisPuya1464, *court* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy NoëlsCordat — ALMC 624 pt 21 23 [kur]

FÛLLARE : *foul* n.m. déverbal 'foulon' CompoisPuy1408

MÛSTU : *most* n.m. 'moût' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464

VALORE : *valor* n.f. 'valeur' CompoisPuy1408 ObligLachasaAust, *valour* LogisLune

PÛLLA : *pola, polla* n.f. 'poule' LièveÉvêqPuy, *poula* NoëlsCordat, PL *polas* MédPrivada — ALMC 578* pt 21 22 ['pula], 23 ['pulo]

CRÛCE : *cros, croux* n.f. 'croix' MédPrivada — ALMC 70 pt 21SE [krus], 22 [kru]

DÛPLU : *double, double* adj./n.m. 'double' MédPrivada

FOSSORIU : *fessour* n.m. 'sorte de pioche' MédPrivada — ALMC 908 et 909 pt 22 [fesu]

MEDULLA : *mesoulo* n.f. 'moelle' NoëlsCordat — ALMC 220 pt 21 [me'zøla], 22 [me'zula], 23 [me'zulɔ]

PÛRSÛNA : *personno* n.f. 'personne' NoëlsCordat

/o, u/

TÛRONENSE : *tornes* adj./n.m. '(denier) de Tours' CensChomA VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464

PÛRTARE : *portar* v. 'porter' CartTempPuy CompoisPuy1408 MédPrivada, *pourta* NoëlsCordat CletSM-B ; PERF.3SG *portet* ObligLachasaHôp MédPrivada ;

¹¹⁷ Nous avons présenté une première partie des résultats de cette étude dans Surrel (2022c), consacrée spécifiquement aux *scriptae* médiévales.

PTCP *portatz* LièveÉvêqPuy NoëlsCordat, *pourtat* NoëlsCordat ; IMPF.3SG *pourtavo* NoëlsCordat, *pourtave* CletSM-A
 PÖRTALE : *portal* n.m. ‘porte d’entrée (d’une ville)’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy — ALMC 694 pt 21 [purtaw]
 BURGENSE : *bourges* adj./n.m. ‘habitant d’une ville’ CompoisPuya1464 MédPrivada
 *FRUMJAN : *fourniture* n.f. ‘fourniture’ MédPrivada, PL *fornituras* MédPrivada
 SÖLĪCŪLU : *solheilh, soleilh, solheil, solhel, soulheilh, soulheil* n.m. ‘soleil’ TerrMons — ALMC 7 pt 21 22 [suvɛj], 23 [sulej]
 *MÖNTÄRE + suff. -'ATA : *montados* n.f. pl. ‘montées’ NoëlsCordat — ALMC 79 pt 21 22 [mũ'tada], 23 [mũn'tado]

Le graphème latinisant <u> est employé jusqu’au XVI^e siècle, mais en général dans certaines séries lexicales, notamment :

CONSÖBRĪNU : *cuzi* n.m. ‘cousin’ CartTempPuy, *куси* MédPrivada — ALMC 1621 pt 21 [kuzi]
 JŪXTA : *justa* prép. ‘à côté de’ CensChom CompoisPuy1408 MédPrivada, *juxta* CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *juxte* MédPrivada, *juste* CompoisPranlary
 *AJŪXTARE : *adjustat* v. ‘jouxter.PTCP’ CompoisPuya1464
 ŪNDĚCIM : *unze* num. ‘onze’ VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary, *unse* CompoisPuy1408, mais *onze* CompoisPuy1408, *onse* ObligLachasaAust — ALMC 1878 pt 21 22 23 [ˈvũze]
 FŪNDARE : *fundet* v. ‘fonder.PERF.3SG’ CompoisPuy1408, PTCP.F *fundada* CompoisPuya1464
 SCHEDULA : *sedula* n.f. ‘cédule’ ObligLachasaHôp, *cedula* ObligLachasaAust MédPrivada, *cedule, cedulle* MédPrivada

L’approximante labiovélaire /w/ (notamment <*/β/) est en principe notée <u> en coda ou en fin de mot, mais <ou> après /i/ :

ŌVU : *heus* n.m. ‘œufs’ CompoisPuy1408, *hious* MédPrivada, SG *iau* CletSM-A, *iou* CletSM-B — ALMC 581 pt 9 [jew], 21 [ew], 23 [jow]
 NŌVEM : *nou* adj. num. ‘neuf’ VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy CompoisPranlary — ALMC 1878* pt 21 [new]
 JŌVE : *joux* n.m. ‘jeudi’ MédPrivada — ALMC 1429 pt 21 [dzew]
 RECEPTU : *receu* ‘recevoir.PTCP’ MédPrivada
 DEBĚRE : *deu* v. ‘devoir.PRS.3SG’ MédPrivada LièveÉvêqPuy NoëlsCordat, *diou* CompoisPranlary NoëlsCordat
 RĪVU : *riou* n.m. ‘ruisseau’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 TerrMons NoëlsCordat — ALMC 95 pt 21 23 [riw] 22 [rjiw]
 NĪVE : *niou* n.f. ‘neige’ NoëlsCordat — ALMC 47 pt 21 [n'iw], 23 [new]

vĪVU : *viou* adj. ‘vif’ NoëlsCordat — ALMC 765 et 1530* pt 21 [vjiw], 23 [viw]

02 Notation de /'aw/ ~ /aw/ et phonologisation de l'opposition /'aw/ ~ /ow/

La diphtongue latine AU tonique ainsi que les issues de */a/ + /w/ (< */l, β/ en coda) sont conservées intactes jusqu’aux parlers modernes et elle est notée sans discontinuité par la séquence <au> jusqu’aux années 1800, où apparaît le trigramme <aou> (Nauton 1974, 74-77) :

AUCA : *aucha* n.f. ‘oie’ CompoisPuy1408 — ALMC 605 pt 21 22 ['awtsa]

HÖSPĪTALE : *ostau* n.m. ‘maison’ CompoisPuy1408 NoëlsCordat, *oustau* NoëlsCordat CletSM, *oustaou* EnquêteImpHL — ALMC 649 pt 21 22 23 [estaw]

CALĪDU : *chaut* adj. ‘chaud’ NoëlsCordat, *chau* CletSM-A, *saou* CletSM-E — ALMC 1146 pt 21 22 23 [tsaw]

La diphtongue /aw/ atone est également notée <au> jusqu’à ca 1500 :

*AUCTORIZARE : *autreiar* v. ‘approuver’ CartTempPuy, PTCP *autreiat* CartHospPuy

AUSARE : *ausatz* adj. ‘hardi’ ProclamChastel1422

CALCEU : *chaussatier* n.m. dérivé ‘artisan qui fabrique ou vend des chaussures’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 CompoisPranlary

CLAUSU + suff. dim. -'ĒLLU : *clausel* n.m. ‘petit enclos’ CompoisPuya1464

En position atone, la vélarisation en /ow/ est notée par <ou> à partir de 1500. Après cette date, la graphie <au> en position atone peut être considérée comme une forme savante :

AUDĪRE : *auzent* v. ‘entendre.PTCP’ CartTempPuy ; INF *ousi* NoëlsCordat SocConstPuy, *ousy* NoëlsCordat ; FUT.2PL *ausiret* CletSM-B — ALMC 1897* INF pt 21 23 [uʒi], 22 [u_wʒi]

LABORARE + suff. -'ATOR : *laurayre* n.m. ‘laboureur’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *lourayre* LièveÉvêqPuy

SAGMA + suff. -ATA : *saumada* n.f. ‘mesure de capacité’ CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp, *soumada* MédPrivada

ALTARE : *autar* n.m. ‘autel’ CompoisPuya1464, *outard* CletSM-A, *outar* CletSM-B — ALMC 1685 pt 21 [u_wtar]

PAUSARE : *pausada* v. ‘situer, poser.PTCP.F’ CompoisPuya1464, *pousade* LièveÉvêqPuy, INF *pousar* MédPrivada, IMP.2PL *pousat* NoëlsCordat — ALMC 1311 INF pt 22 23 [pu_w'za]

Après 1500, <au> et <ou> sont en principe en distribution complémentaire dans les textes :

SALTARE : *souta* v. ‘sauter.INF’ NoëlsCordat ; *soutaro* FUT.3SG NoëlsCordat, *souton* PTCP NoëlsCordat, mais *saute* SBJV.3SG NoëlsCordat — ALMC 1514* INF pt 21 [su_wta]

Remarques :

- L'adv. dérivé de ALTER + suff. -MENTE 'autrement' est toujours graphié avec <au> par analogie avec la forme adjectivale : *autrament* MédPrivada, *autramen* NoëlsCordat
- Pour l'adj. *lougiez* 'léger' NoëlsCordat, Ronjat (1930-1941 : § 176) suppose une dissimilation du /e/ initial de *LĒVIARIUS en **laugier* — ALMC 1366* pt 21 22 [lu_wdʒe], 23 [lu_wdʒ^he]
- Les formes avec <o> peuvent être systématiquement tenues pour des emprunts :
AURU : *or* n.m. 'or' MédPrivada NoëlsCordat
*CANNABULA : *canole* n.f. 'pension versée aux religieux' CletSM-D

03 Évolution de la séquence /-'ia#/ > /-'ja#/

La synérèse induite par la bascule de l'accent vers le segment le plus ouvert est peut-être attestée dès le milieu du XV^e s. par la forme *companha* au sens de 'association de personnes, confrérie' (DOM *companhia*) et non 'compagne' dans CompoisPuya1464 (cf. *companha* 'troupe armée' dans *LettreConsulsPuy**), qui suppose avec le digramme <nh> une réalisation /kompa'nja, kompa'ja/ (cf. ALMC 321 'compagnie (de perdrix)' pt 9 [kūpaŋa]). La séquence graphique <-((g)n)ia> (variante <-((g)n)ie>) comme dans *compania* CompoisPuy1408, qui est utilisée jusqu'à 1600, est ambiguë puisqu'elle ne permet généralement d'établir le statut phonologique ni du segment palatal ni de la voyelle finale. Après 1600, la synérèse est marquée par des évolutions différenciées géolinguistiquement, opposant des formes centrales qui présentent une vélarisation en /-'jo/ notée <io> et des formes méridionales, représentées surtout par NoëlsCordat, qui présentent /-'je/ noté <ié> :

VIA : *via* n.f. 'voie' CartTempPuy CartHospPuy CensChomA CompoisPuy1408
CompoisPuya1464 — ALMC 116 pt 21 [vjo], 22 [vje]
COMPANIA : outre les formes relevées ci-dessus, *compaignia*, *compaignie* n.f.
'compagnie' MédPrivada, *companié* NoëlsCordat, *coumpagnio* SocConstPuy

Lexèmes dérivés avec le suffixe locatif -AR'IA :

PRAT-U : *pradaria* n.f. 'prairie' CompoisPuya1464
BATT-(U)ERE : *battarié* n.f. 'batterie' NoëlsCordat

Morphologie verbale. Désinences des verbes de la classe E/I à l'indicatif imparfait et au conditionnel (< suff. lat. -E(B)A */-'ea/) (cf. Lafont 1991 : 10-11 et Oliuéri/Sauzet 2016 : 335) :

IMPF.1SG : *podia* MédPrivada, *pouidié*, *voulié* NoëlsCordat — ALMC 1889 pt 21 22 23
[-jo], 24 [-je]

IMPF.3SG : CartTempPuy *avia* — ALMC 1889 pt 21 22 23 [ajo] ; *fasia* CompoisPuya1464, MédPrivada *fazia* — ALMC 1889 pt 21 22 23 [fajo] ; *queria* VenteCollStAgrève, *devia* CartTempPuy MédPrivada, *prendia* CompoisPuy1408, *solia* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *voulié*, *mourié*, *venié* NoëlsCordat, *devio* CletSM-AB, *choulio*, *veniot* SocConstPuy — ALMC 1889 pt 21 22 23 [-jo], 24 [-je]

COND.1SG : *boutarié*, *eybleudarié*, *dirié* NoëlsCordat — ALMC 1895 pt 21 22 23 [-jo], 24 [-je]

COND.3SG : *demandaria*, *queria*, *siria* CartTempPuy, *montaria*, *istaria*, *viouria* CompoisPuy1408, *maridaria*, *montaria*, *pleiria* MédPrivada, *dreyssarié*, *jurié*, *manquarié* NoëlsCordat, *arribario*, *damourariot*, *destourbariot*, *diriot*, *pouirio* SocConstPuy — ALMC 1895 pt 21 22 23 [-jo], 24 [-je]

04 Vélarisation de /'a/ + /N/

La vélarisation de /'a/ suivi d'une nasale en coda ou intervocalique est marquée par le graphème <o> dans les textes après 1600. Les données dialectologiques modernes indiquent qu'en position finale la voyelle vélarisée est en principe dénasalisée après la chute de /-n/, sauf pour certains monosyllabes où la nasalisation peut être lexicalisée (Nauton 1974 : 65-67) :

Nasale en coda interne

CAMERA : *chambra* n.f. 'chambre' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune, *chambre* LogisLune MédPrivada CletSM-B, *chombro* NoëlsCordat — ALMC 719 pt 21 22 ['tsɔ̃bra], 23 ['tsɔ̃bro]

Nasale subséquente intervocalique

CAMPANA : *campono* n.f. 'cloche' NoëlsCordat

LITANIĀ : *letonios* n.f. 'litanies' NoëlsCordat

Voyelle tonique en fin de mot

DE MANE : *demo* adv. 'demain' NoëlsCordat CletSM CletML — ALMC 1443 pt 21 22 [demo], 23 [dimo] ; *endema* 'lendemain' MédPrivada — ALMC 1444 pt 21 [līdimo]

Monosyllabes

MANU : *ma* n.f. 'main' CartTempPuy CensChom ObligLachasaHôp LièveÉvêqPuy, *man* LivreAffaire1452 LogisLune, *mo* NoëlsCordat CletSM-AB, PL *mas* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *mos* NoëlsCordat SocConstPuy — ALMC 1324 pt 9 21 22 23 [mo]

PANE : *pa* n.m. 'pain' CensChomA CompoisPuy1408 MédPrivada, *po* NoëlsCordat, PL *pas* MédPrivada — ALMC 1124 pt 9 21 22 23 [po]

Mais :

ANNU : *an* n.m. 'année' CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust LivreAffaire1452 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *on*

NoëlsCordat, PL *ans* MédPrivada, *ons* SocConstPuy — ALMC 1415 et 1417 pt 21
22 [õ, õ], 23 [õ]

FEW 21, 16b, *rocher* : *ranc* n.m. ‘rocher, colline’ TerrMons, *ronc* NoëlsCordat — ALMC
84 pt 21 22 23 [rõ]

05 Fermeture de /'e(j)/ + /N/

La fermeture de /'e(j)/ par une consonne nasale en coda, notée [ĩ] dans les dialectes modernes, est attestée dès le début du XV^e s. dans certaines séries lexicales par la séquence <in> :

MĪNUS : *mens*, *mehns* adv. ‘moins’ CensChomA, *meyns* CensChomB, *mins*
VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 NoëlsCordat
CletSM-A SocConstPuy, *min* CletSM-AD CletML ; adv. composé ‘au moins’
oumins NoëlsCordat, *aumin* CletSM-A, *oumin* CletSM-B ; *mendre* adj. ‘moindre’
CompoisPuy1408, *meindre* NoëlsCordat, *mindre* SocConstPuy

PĪCTOR, PĪNGÈRE : *peyntre* n.m. ‘peintre’ CompoisPuy1408 ; *pincta* v. ‘peindre.PTCP’
LogisLune

06 Traitement des suffixes -'ĀRI-U, -A et -ERI-U, -A

Le modèle général documenté par les textes est la transition d’une suffixation symétrique masc. /-'ejr/ ~ fém. /-'ejra, -'ejra/ vers une asymétrie /-j'er/ ~ /-'ejra, -'ejra/, représentée par exemple par le couple :

grangier n.m. ‘officier responsable des granges ; métayer’ MédPrivada —ALMC
630 pt 23 [grãdzje]

grangeira n.f. MédPrivada — ALMC 630 pt 21 22 [grã'dzejra]

Nauton (1974 : 123-129) situe le basculement dans les années 1400, en s’appuyant essentiellement sur les formes de CompoisPuy1408. Il note que « les formes du Compoix de 1408 (...) sont *-eir* pour les noms communs, *-ier* pour les noms propres, [et] laissent supposer plutôt l’influence du français » (p. 127). Il est correct que les noms propres dans ce texte présentent souvent la graphie <-ier>, mais un dépouillement exhaustif du texte montre que les lexèmes sont d’abord le plus souvent suffixés en <-er>, jamais en <-eir>, et de plus en plus fréquemment en <-ier> au cours de la rédaction, ce qui peut dénoter non pas une évolution linguistique en cours, mais plutôt un changement dans les habitudes scripturales. En outre, il serait *a priori* étonnant que les noms propres, en principe plus conservateurs que les lexèmes, présentent une forme plus évolutive.

Pour reconstituer l'histoire de la suffixation en -ĀRIU, -A et des formes affines dans notre domaine, il faut d'abord faire remarquer que le morphème symétrique /-'ejr/ est n'attesté que dans les plus anciens textes :

celeyr n.m. 'sellier' CensChom ; *cesteir* n.m. 'setier' CartHospPuy ; NP du type *Sabateirs*, *Foresteirs* dans CartTempPuy ; cf. parallèlement *ynteyr* adj. 'entier' CensChom (< INTEGRU) et NP *Iteir* CartTempPuy (< ITERIU).

Le morphème /-er/ est attesté depuis le XIII^e siècle, notamment dans CartTempPuy (par ex. *charreters* n.m. 'charretiers', *sabaters* n.m. 'savetiers'), ce qui permet d'établir, dès le début de la période textuelle, l'existence d'une règle phonologique autorisant l'effacement de l'élément palatal dans la séquence /'Vjr#/ — parallèlement à ce qui s'est produit pour le suffixe -TŌRIU (> /-'dojr/ → /-'dor/) (cf. Grandgent 1905 : 67) —, à la différence de la séquence /'Vjra#/. L'apparition du morphème asymétrique /-j'er/ est bien antérieure à ca 1400, car il apparaît comme la forme principale dans CensChom, texte cependant plus septentrional :

deniers n.m.pl. 'deniers' ; *parier* n.m. 'copropriétaire' ; *sejalier* adj. 'de seigle' ; *sestier* n.m. 'setier'.

Dès le début de la période textuelle, nous avons donc affaire, pour les lexèmes masculins, à une variation phonologique /-'ejr/ ~ /-'er/ ~ /j'er/, qui pouvait correspondre pour les scribes à différents niveaux diastématisés. Il est clair toutefois, comme l'a bien relevé Nauton, que la réalisation /-j'er/ est la seule attestée dans les textes postérieurs à CompoisPuy1408. En outre, l'effacement de la consonne rhotique finale est notée par les graphies <-ie> dans *cesties* n.m.pl. 'setiers' TerrMons, puis <-ié> dès Noëlscordat au XVII^e s. D'où, en définitive, des séries lexicales caractéristiques du type :

mercer n.m. 'mercier' CompoisPuy1408, *mercier* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *marcier* MédPrivada, *marcié* Noëlscordat

teisser, *teysser* n.m. 'tisserand' CompoisPuy1408, *teyssier* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *teyssié* Noëlscordat

3.1.2.2. Diphtongaisons

07 Diphtongaison conditionnée de /'i/ + /l/ (> ['ia, 'ja])

La diphtongaison notée <ia> n'est bien attestée dans les textes qu'après 1400, mais la forme non diphtonguée se substitue fréquemment à la forme autochtone dès 1500 (Nauton 1974 : 193-194, 196-198). Par analogie, les lexèmes dérivés conservent la diphtongaison :

VĪLLA : *vila* n.f. ‘ville’ CartTempPuy CensChom, *viala* CompoisPuy1408
 CompoisPuya1464, *ville* MédPrivada LièveÉvêqPuy, PL *villes* SocConstPuy
 *COHORTĪLE : *cortial* n.m. ‘courtil’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, PL *cortialx*
 CompoisPranlary
 APRĪLE : *abrial*, *apbrial* n.m. ‘avril’ MédPrivada, *apvril* MédPrivada, *avrilh*
 LièveÉvêqPuy — ALMC 1423 pt 21 [abriaw]
 FĪLU : *fial* n.m. ‘fil’ MédPrivada, *fiau* NoëlsCordat — ALMC 1229 pt 21 22 23 [fjaw] ;
 dérivé *fialador* n.m. ‘atelier de fabrication de fil’ CompoisPuy1408
 CompoisPuya1464
 KWI- + -L- : *quiaux* n.m. ‘cris’ CletSM-B, *quiava* v. ‘crier.IMP.2PL’ CletML
 VĪLI : *viaux* adj. ‘vils’ CletSM-B

Une variante <ie> est attestée seulement dans CompoisPuy1408 :

MILLE : *miel* adj. num. ‘mille’ CompoisPuy1408 ; ailleurs dans le corpus *mial*
 CompoisPuy1408 LivreAffaire1452, *mil* LivreAffaire1464-2 MédPrivada
 LièveÉvêqPuy CompoisPranlary, *milo* NoëlsCordat, *millo* NoëlsCordat — ALMC
 1880* pt 21 22 [ˈmjila], 23 [ˈmilo]
 VĪLLA : NL *Viela Nova* CompoisPuy1408

08 Diphtongaison conditionnée de /'e/ + /w/ (> ['jew, 'jow])

Les données ne sont pas claires et des croisements ont dû se produire : la diphtongaison conditionnée de /'e/ suivi de l'approximante labiovélaire /w/ (< */β/ ou /l, ʎ/ en coda) est attestée dès le début du XV^e s. par la séquence <iou>, qui dénote en même temps la vélarisation de la voyelle nucléaire, celle-ci s'ouvrant en /a/ d'après la graphie <iau> des textes ponots du XVIII^e siècle (Nauton 1974 : 106-109). La diphtongaison n'atteint cependant pas toutes les formes lexicales, certaines ayant conservé /'ew/, d'où les réalisations [ˈiw, ˈiɔw] dans les dialectes modernes :

BĪBERE, *ABBĪBĒRARE : *bioure* v. ‘boire’ MédPrivada NoëlsCordat CletML, *biou* PRS.3SG
 NoëlsCordat — ALMC 1348, 1897 INF pt 21 22 [ˈbjiwre], 23 [ˈbiwre] ; *abiaura* v.
 ‘abreuver’ CletSM-A, *abioura* CletSM-B — ALMC 465 INF pt 21 [abjura]
 NĪVE : *niou* NoëlsCordat n.f. ‘neige’ — ALMC 47 pt 21 [nˈiw], 23 [new]
 PĪLU : *piau* n.m. ‘cheveux’ CletSM-AB — ALMC 1251 et 1252 pt 21 [pjaw]

On peut rattacher à cette évolution la diphtongaison de l'adjectif possessif masculin issu de *SĒU(M) dont le segment tonique est vélarisé par l'approximante suivante : dans CompoisPuy1408 on trouve à la fois les formes *seu* et *siou*.

09 Diphtongaison conditionnée de /'e/ + /l/ (> ['eal/, 'jal])

La diphtongaison conditionnée de /'e/ suivi de l'approximante latérale /l/ est notée dès le début du XVI^e s. par les séquences <ea, ia>, la seconde marquant la bascule de l'accent vers le segment le plus ouvert et la consonantisation du premier élément (Nauton 1974 : 195 ; Ronjat 1930-1941 : § 77) :

CANDĒLA : *chandela* n.f. 'chandelle' CompoisPuy1408, PL *chandiales* MédPrivada, *chandiavas* NoëlsCordat — ALMC 1688 pt 22 [tsã'dela] est un emprunt.

(SUPER+) SELLA : *sobreseal* n.m. 'couverture' LogisLune

TĒLA : *teala* n.f. 'toile' LogisLune, *tealla*, *tealle*, PL *teallas* MédPrivada — ALMC 343 pt 21 ['t'ava]

STĒLLA : *estiavos* n.f. 'étoiles' NoëlsCordat — ALMC 3 pt 21 22 [es't'ava]

10 Diphtongaison de conditionnée /'ɛ/ + /w/ (> /['ɛaw, 'jaw])

La diphtongaison de /'ɛ/ suivi de l'approximante labiovélaire /w/ (< */β/ ou /l/ en coda) est attestée dès le début du XVI^e s. par la séquence <ea> ; après 1600, <ia> note la consonantisation du premier segment induit par le déplacement de l'accent vers le segment plus ouvert (Nauton 1974 : 82-84, 195) :

CAELUM : *sealubert* n.m. composé (+ PTCP de *obrir*) 'cour intérieure d'une maison, celubert' LogisLune ; *ciau* NoëlsCordat n.m. 'ciel' — ALMC 1 et 1675, pt 9 21 22 [ʃaw], 23 [sɛw, sew]

ANGĒLU : *angiau* n.m. 'ange', PL *angiaux* NoëlsCordat ; dérivé *angiavou* n.m. 'petit ange' NoëlsCordat — Le type non diphtongué *anges* NoëlsCordat et ALMC 1677 pt 21 23 ['ädze], 22 ['ädze] est un emprunt.

GĒLU : *giau* n.m. 'gel', PL *giaux* NoëlsCordat ; *giavado* v. 'geler.PTCP.F' NoëlsCordat — ALMC 55 pt 21 22 [dzaw], 23 [dzew]

LĒVE : *lieu* adv. 'rapidement, vite' NoëlsCordat, *liau* CletSM-AB SocConstPuy — ALMC 1067, 1453 et 1866 pt 21 [jaw], 22 23 [lew] ; adv. composé *beleu*, *belieu* 'peut-être' NoëlsCordat, *beliau* CletSM-AB CletML SocConstPuy — ALMC 1864 pt 21 [bejaw], 22 [blew], 23 [bilew]

11 Diphtongaison conditionnée de /'ɔ/ + /w/ (> ['wow, 'jow])

La diphtongaison conditionnée de /'ɔ/ suivi de l'approximante labiovélaire /w/ (< */β/ et */l/ en coda) n'est attestée que pour les issues de BÖVE et *ÖVU, et ce dès les plus anciens textes (Nauton 1974 : 84-88, 109-111). L'attestation la plus ancienne montre un premier stade /'wo/ noté <uo> ; la délabialisation du premier segment n'est marquée qu'après 1500 par <io>.

Des interférences avec l'issue de /'ɔ + j/ sont visibles dans CompoisPuy1408 qui présente des formes avec <eu> :

*ŎVU : *uos* n.m. 'œufs' CensChomA, *heus* CompoisPuy1408, *hious* MédPrivada ; SG *iau* CletSM-A, *iou* CletSM-B — ALMC 581 pt 9 [jew], 21 [ew], 23 [jow]

BŎVE : *beu* n.m. 'bœuf' CompoisPuy1408, *biou*, PL *bious* MédPrivada — ALMC 397 pt 21 [bjiw], 22 [bjew], 23 [bjow]

Mais :

NŎVE : *nou* adj. num. 'neuf' VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy CompoisPranlary — ALMC 1878* pt 21 [new]

NŎVU : *nou* adj. 'nouveau, neuf' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada — ALMC 1362* et 1863 pt 21 21NW [new], 21NE 21SE [now]

ŎLCA : *oucha* n.f. 'terre labourable cloturée' CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LivreAffaire1464-2, PL *olchas* CartHospPuy, *houlches* CompoisPranlary — ALMC 105 pt 9 22 ['ewtsa], 23 ['owtso]

12 Diphtongaison conditionnée de /'ɔ/ + /j/ (> ['Ej] ~ ['Ew])

La diphtongaison conditionnée en /'wɔ/ de /'ɔ/ suivi de l'approximante palatale (< *k, g, /j/) présente en principe dès 1400 l'antériorisation du segment tonique en même temps que l'amuïssement du segment labiovélaire pré-nucléaire (Nauton 1974 : 88-96). Selon les séries lexicales, la consonne palatale subséquente peut être labialisée, comme l'indique la séquence <eu> :

PŎDIU : *puoy* n.m. 'puy, colline' CensChomA — ALMC pt 9 [pœy], 21 22 [pøj], 23 [pej]

*TRŎCŪLU : *treulh* n.m. 'pressoir' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *truelh* CompoisPuy1408, *treuilh* CompoisPuy1408, *treul* MédPrivada — ALMC 798 pt 21 [trøj]

MŎDIU : *meu* n.m. 'muid' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy ; *semeu* n.m. composé 'demi-muid' CompoisPuy1408 LièveÉvêqPuy

ŎCTŌ : *heut* adj. num. 'huit' VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, *heuct* MédPrivada (*huict* MédPrivada, *huit* LièveÉvêqPuy sont des emprunts au fr.) — ALMC 1878 pt 21 22 [jøj], 23 [ɥej] ; ŎCTŌGĪNTA : *heutanta* 'quatre-vingts' CompoisPuy1408

*BROGĪLOS : *breulh* n.m. 'bosquet, breuil' CompoisPuya1464 MédPrivada — ALMC 106 pt 21 [brøj]

ŎCŪLU : *œil* n.m. 'œil' MédPrivada, *euy* CletSM-A, *eui* CletSM-B, PL *œuix* SocConstPuy — ALMC 1257 pt 21 22 [øj], 23 [ej]

HŎDIE : *eijourdheu*, *eyjourdheu* adv. composé 'aujourd'hui' NoëlsCordat, *eijourd'heui* SocConstPuy

NŎCTE : *neut* n.f. 'nuit' NoëlsCordat, *ney*, *neuy* CletSM-A, *neui* CletSM-B — ALMC 751 pt 21 22 [nøj], 23 [nej] ; *aneut* adv. composé (AD +) 'aujourd'hui' NoëlsCordat,

aney, aney CletSM-A, *aneui, anei* CletSM-B — ALMC 1441 pt 21 22 [anøj], 23 [anej]

13 Diphtongaison conditionnée de /'ɔ/ + /k/ (> ['wo, 'jo])

La diphtongaison conditionnée en /'wɔ/ de /'ɔ/ suivi de l'occlusive vélaire non voisée en coda externe est documentée dès les plus anciens textes par la séquence <uo> ; la délabialisation du segment labiovélaire est notée à partir du milieu du XV^e s. par <io>. En position finale, la voyelle est fermée en [o] dans les parlers modernes (Ronjat 1930-1941 : § 102) :

FÖCU : *fuoc* n.m. 'feu' CensChomA, *fioc* NoëlsCordat, *fio* CletLM — ALMC 762 pt 9 21 22 23 [fjo]

CÖQUU : *cuoc* n.m. 'cuisinier' CompoisPuy1408

LÖCU : *luoc* n.m. 'lieu' CompoisPuy1408 MédPrivada TerrMons, *lhioc* CompoisPuya1464, *lioc* MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons NoëlsCordat, *lyoc* MédPrivada

14 Diphtongaison conditionnée de Ū + /l, w/ (> ['jow, 'jew])

Attestée seulement pour les issues de MŪLU et CŪLU, la diphtongaison conditionnée par une approximante subséquente n'est attestée qu'après 1500 par la séquence <io, yo> ; la dissimilation par antériorisation en /e/ du segment tonique est notée après 1800 (Nauton 1974 : 194 ; Ronjat 1930-1941 : § 73) :

MŪLU : *myol* n.m. 'mulet' MédPrivada, *miou* CletSM, *mieou* CletSM-E — ALMC 482 pt 21 22 [mjiw]

CŪLU : *tiou* n.m. 'cul' CletSM-A, *quiou* CletSM-B, *quieou* CletSM-E — ALMC 474, 1313 et 1314* pt 21 [tʰiw]

15 Diphtongaison spontanée de /'i/ (> ['iɛ, 'jɛ])

La diphtongaison spontanée de /'i/ notée par la graphie <ie> est attestée dès le début du XVI^e siècle dans LièveÉvêqPuy (Ronjat 1930-1941 : § 203) :

SĒDĒRE : *assiza* v. 'situer.PTCP.F' CompoisPuy1408, PL *assizas* CompoisPuya1464, *asiessas* LièveÉvêqPuy

APOTHECA : *botiqua* n.f. 'boutique' CompoisPuy1408, *botica* LogisLune, *botique* MédPrivada, *botiequa* LièveÉvêqPuy

DES + *FĪDARE : *desfièze* 'défier.PRS.1SG' CletML

16 Diphtongaison spontanée de /'ɔ/ (> ['wo, 'wa])

La diphtongaison est attestée à partir de 1500 par les graphies <oa, oha> qui dénotent, au moins pour les parlers centraux, une dissimilation par ouverture déjà achevée du segment nucléaire, tandis que, dans les parlers plus méridionaux, la séquence n'est pas dissimilée, notée <ouo> (Nauton 1974 : 114-118). Les formes non diphtonguées, par emprunt ou dédialectalisation, alternent fréquemment avec les formes diphtonguées après 1700 :

- PÖNTE : *pont* n.m. 'pont' CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *pohant* LièveÉvêqPuy — ALMC 92* pt 9SE 9S [pwẽ], 9N 21 [pwā]
FÖNTE : *font* n.f. 'source' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *foant* TerrMons — ALMC 799 pt 21 [fwā]
PÖRTA : *porta* n.f. 'porte' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune MédPrivada, *porte* MédPrivada LièveÉvêqPuy CletSM, *pouërto* NoëlsCordat — ALMC 701 pt 21 22 ['pɔrta], 23 ['pwɔrto]
PÖSTIS : *potz, poatz, poas* n.f. 'planche' LogisLune, *postz* MédPrivada — ALMC 682 et 1036 pt 22 [pwa]
SÖLU : *sol* n.m. 'sol' LogisLune, *souöu* NoëlsCordat
PÖRCU : *porch* n.m. 'porc' MédPrivada, *pouorc* NoëlsCordat — ALMC 515 pt 21 22 [pwar]
DEMORARI : *demouore* 'demeurer.IMP.2SG' CletSM-A

L'adjectif issu de BONU présente une double forme, avec et sans diphtongaison, selon le contexte phonosyntactique, par ex. dans NoëlsCordat tonique *bouon*, *bouön*, mais atone *bo*, *bon*.

17 Opposition morpho-phonologique de SG -ĚLLU ~ PL -ĚLLOS

À partir de 1500, les séquences graphiques <eaux, eaulx> marquent la diphtongaison de /'ɛ/ dans les lexèmes masc. pluriels dérivés en -ĚLLOS (Nauton 1974 : 201, 210-213). Cette forme asymétrique est en principe éliminée au profit d'une restructuration analogique du singulier, mais elle semble encore représentée par la finale en [-jaw(s)] dans l'ALMC 952* ('deux râteaux') aux points 1, 2, 3, 4, 5, 10, soit le nord-est et l'est de la Haute-Loire, ainsi qu'un point en Vivarais :

- ANELLU : *anel* n.m. 'anneau', PL *aneaulx* MédPrivada — ALMC 937 SG pt 21 [ane], 22 [anej]
RASTELLU : *rastel* n.m. 'râteau' LogisLune MédPrivada, PL *rasteaux* LogisLune — ALMC 952 SG pt 21 [raste], 22 [rastej], 23 [rastej], PL pt 21 [raste], 22 [rastej], 23 [rastews]
TRĀNSTELLU : *treyteaux* n.m. 'trâteaux' LogisLune

VASCĒLLU : *vaissele, vayssel* n.m. ‘vase’, PL *vaisseaulx* MédPrivada

3.1.2.3. Vocalisme atone

18 Traitement de la prétonique dans le hiatus /e.'a/

L’amuïssement précoce de */-g-/ intervocalique dans LEGALE place /e/ prétonique en hiatus, se fermant en /i/ dès 1400 :

LEGALE : *leal* n.f. ‘unité de mesure pour le vin’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *lhial* CompoisPuy1408, *lial* LièveÉvêqPuy, PL *lials, lialx, lyals* LièveÉvêqPuy

En revanche, l’issue de REGALE ne présente pas de fermeture de la prétonique :

REGALE : *real* adj. ‘royal’ MédPrivada

19 Fermeture de la diphtongue atone /aj/ > /Ej/ et phonologisation de l’opposition /'aj/ ~ /Ej/

La diphtongue décroissante /aj/ prétonique issue de */a/ + yod est maintenue intacte jusqu’au début du XV^e s, notée <ai, ay>. Les séquences <ei, ey> relevées dès CompoisPuy1408 indiquent qu’à cette période le premier segment est déjà fermé d’au moins un degré au contact de l’élément palatal. Les variantes graphiques <ai, ay, ei, ey> (variante <ei> au XVIII^e s.) en position prétonique sont courantes jusqu’à 1600 et indiquent des réfections analogiques, mais en principe /'aj/ ~ /Ej/ sont en distribution complémentaire (Nauton 1974 : 79) :

MANSIONE : *mayso* n.f. ‘maison’ CensChom CompoisPuy1408 MédPrivada, *maiso* CensChom CartTempPuy CartHospPuy CompoisPuy1408 MédPrivada, *maizo* CartTempPuy, *meysso* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *mayssso* MédPrivada, *meysso* LièveÉvêqPuy, *meyson* TerrMons, *meysou* NoëlsCordat — ALMC 650 pt 9 21NE [mejzu], 21NW 23E [mi_jzu] ; dérivé avec suff. diminutif *meysouneto* n.f. NoëlsCordat

LAXARE : *laysset* v. ‘laisser.PERF.3SG’ CensChomB CompoisPuy1408, *leysset* CompoisPuya1464, PTCP *layssat* CompoisPuy1408, *laissa* CletSM-B, INF *leyssa* NoëlsCordat, FUT.3PL *leyssaron* NoëlsCordat

AQUARIA : *aygueyras* n.f. ‘rigoles’ CompoisPuy1408, SG *eygueyra* LogisLune CompoisPranlary ; cf. *aiga* n.f. ‘eau’ CensChomB MédPrivada, *ayga* CensChomB CompoisPuy1408, *aygua* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *aygo* NoëlsCordat — ALMC 101 pt 21 22 ['ajga], 23 ['ajgo]

*BASSI-ARE + suff. -'ATOR : *bayssaire, bayssayre* n.m. ‘aplaigneur’ CompoisPuy1408, *beyssaire* CompoisPuya1464, *beyssayre* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy

QUART-U : *cartonayrada, cartoneyrada* n.f. dérivé (+ -ŌNE- + -ARIA- + suff. -ATA) ‘mesure agraire’ CompoisPuy1408, *cartoneyrade, carthoneyrade* CompoisPranlary
 *PARI-U : *payroler, peyroler* n.m. dérivé ‘fabricant ou marchand de chaudron’ CompoisPuy1408, *peireler* ObligLachasaHôp, *peyrolier* LièveÉvêqPuy — cf. ALMC 791 ‘chaudron’ pt 21 [pi;rew]
 *EXCLARIĀRE : *escleyrar* v. ‘éclairer’ LogisLune — ALMC 1185 INF pt 21 [es'kli;ra]
 BAJŪLARE : *beilar, baylar* v. ‘donner’ MédPrivada, PERF.1SG *bailey, bayley, beiley, beyley* MédPrivada, IMP.2PL *beila* CletSM-B ; la diphtongue est réduite dans INF *bela* CletSM-D — ALMC 1075 et 1473 INF pt 21 [bila], 21 22 [bela], 23 [bi;la])
 QUADR-ARE : *cairat* n.m. dérivé (+ suff. -'ATU) ‘poutre équarrie’ MédPrivada — ALMC 685 pt 22 [ki;ra]
 FACTIONE : *feisso, feysso* n.f. ‘confection’ MédPrivada ; les formes modernes *façou* CletSM-B SocConstPuy, *fassou* CletSM-CD sont des emprunts au fr.

20 Fermeture et réduction de /Ej/ atone

La diphtongue /Ej/, issue de */e/ + yod ou de /aj/ atone, est en principe notée <ei, ey>, mais la fermeture d'un degré supplémentaire du segment plus ouvert, accompagnée de l'amuissement du second élément, peut être marquée après 1600 par le graphème <i> (Nauton 1974 : 99) :

(EX- +) FŪNDU : *iffronsaro* v. ‘défoncer.FUT.3SG’ NoëlsCordat
 (DES- +) *RŌCCA : *deyrosa* v. ‘écrouler’ NoëlsCordat, PTCP *diroucha* CletSM-B — ALMC 1491 pt 21 [di;ru:tsa], 23 [diru:tsa]
 PRĚSSĀRE : *preysa* v. ‘presser.PTCP’ CletSM-A, *prissa* CletSM-E

21 Aphérèse de /e/ prétonique initial

L'aphérèse est attestée dans les séries suivantes :

HEMĪNA : *mine* n.f. ‘mesure de capacité’ CensChomB, mais *emina* CensChomA CompoisPuy1408, PL *huminas* CompoisPuy1408 MédPrivada
 EPISCOP-U + suff. -ALE : *vescal* adj. ‘épiscopal’ LièveÉvêqPuy
 HĚBDŌMADARI-U, -A : *domader* n.m. ‘semainier’ CompoisPuy1408, *domadier* CompoisPuy1408, *dopmadier* CompoisPuy1408 ; *domadaria, dopmadaria* n.f. CompoisPuy1408

Préfixe EX-

*EXTŪFARE : *stuba* n.f. déverbal ‘étuve’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, mais *estuba* CompoisPuy1408, PL *estubas* MédPrivada.
 EX- + *CAPPARE : *eschapolo, schapolo* n.m. ‘reste d'une étoffe’ MédPrivada
 EXPERTU : *spert* n.m. ‘expert’ TerrMons
 EX- + TĚSTA : *stesto* v. ‘étêter.IMP.2SG’ NoëlsCordat

22 Prothèse vocalique de STARE

La prothèse vocalique initiale dans les issues et dérivés de STARE est toujours de timbre /i/, notée <i, y> jusqu'à 1600 ; on rencontre ensuite des formes avec <e->, parfois aphéresée :

istar v. 'se trouver ; habiter' LièveÉvêqPuy, *esta, sta* NoëlsCordat, PRS.3SG *ista* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, IMPF.3SG *istava* CompoisPuy1408, COND.3SG *istaria* CompoisPuy1408, PERF.3SG *istet* MédPrivada, PTCP *istat, ystat* LièveÉvêqPuy, PTCP.F *istadas* CompoisPuya1464, *istant* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada

istat n.m. 'état' ProclamChastel1421, *estat* NoëlsCordat

istatge et *istatgier* n.m. 'étage' CompoisPuya1464

23 Alternance /i/ ~ /y/ prétoniques

La voyelle haute s'est labialisée en /y/, noté <u>, au contact de /m/ adjacent dans :

PĪGMĚNTA : *pumentas* n.f. 'épices' CompoisPuy1408

MĪRACŪL-U : *murai* n.m. 'miroir' CletML ; n.m. dérivé + -ARIU *muralier* n.m. 'fabricant de miroir' CompoisPuya1464 — ALMC 1448* 'miroir' pt 21 [myraj]

24 Alternance /i/ ~ /u/ prétoniques

La postériorisation en /u/ de la prétonique de PRĪMARIU est notée <u, ou>. Le lexème est fréquemment abrégé dans les manuscrits, mais on relève les formes complètes suivantes (Nauton 1974 : 52 ; Ronjat 1930-1941 : § 176) :

prumier, prumeyra adj. 'premier' CompoisPuya1464, *proumié, proumier* NoëlsCordat, *proumiés* CletSM-A, *proumiér* CletSM-B, *proumeire* SocConstPuy — ALMC 1628* pt 21 22 23 [prumje] ; adv. dérivé *prumeyrament* CompoisPuya1464, *proumeiroment* SocConstPuy

Les formes *premier* CompoisPuya1464, *premyer* MédPrivada, F *premeyra* LogisLune et le dérivé adv. *premeyrament* VenteMontrevel1417 MédPrivada TerrMons, *premeyrement, premierement* TerrMons sont des emprunts au fr.

25 Alternance /e/ ~ /i/ prétoniques

L'alternance /e/ ~ /i/ correspond à plusieurs phénomènes :

- Lexèmes préfixés en IN- : les textes présentent des variantes graphiques <en, in-> qui peuvent dénoter l'action fermante de la nasale, attestée par le timbre [ĩ] dans les dialectes modernes, ou des cultismes :

INJŪRIARE : *enjuriar* v. ‘injurier’ ProclamChastel1421, *injuriar* ProclamChastel1422
 ĪNSTRŪMĒNTU : *estrument* n.m. ‘acte juridique en forme légale, instrument’
 ObligLachasaHôp, *instrument* CompoisPuya1464 MédPrivada
 ĪNFICERE : *infecit* v. ‘infecter.PTCP’ MédPrivada ; dérivé antonyme *desinfecida*
 MédPrivada
 ĪNTRARE : *intret* v. ‘entrer.PERF.3SG’ MédPrivada, PTCP *intran*t, *entrant* TerrMons,
entra CletSM-B, INF *entra* CletSM-B ; *intran*t n.m. ‘entrée’ CompoisPuy1408
 CompoisPuya1464 ; n.f. dérivé (+ suff. -ATA) ‘entrée’ *intrada*, *intrade* MédPrivada
 ĪNVĒSTĪRE : *investiguey* v. ‘investir.PERF.1SG’ MédPrivada, PTCP *investit* MédPrivada
 ĪNVĪTARE : *envito*, *invito* v. ‘inviter.PRS.3SG’ NoëlsCordat — ALMC 1345 INF pt 23
 [Īvita]
 ĪNDĪGNUS : *indigne* adj. ‘qui n’est pas digne’ CletSM

- les issues de DĪMĪDI-U, -A ~ *DEM- présentent fréquemment les variantes graphiques

<e> ~ <i,y> :

CensChomA : M *demei*, *demey*, *dimei*, *dimey*, *dimeit*, F *demeia*, *demeya*, *dimeia*, *dimeya*
 CartTempPuy : F *dimeia*
 CompoisPuy1408 : M *dimei*, *dimey*, *dymey*, F *dimeya*
 VenteMontrevel1417 : F *dimeya*
 CompoisPuya1464 : M *dimey*, F *dimeya*
 LogisLune : M *dimey*
 MédPrivada : M *dimey*, *demey*, F *dimeya*
 LièveÉvêqPuy : M *demey*, *dimey*, *dymey*, F *demeye*
 CompoisPranlary : M *dimey*, *dymey*

- autres phénomènes d’alternance, qui peuvent être liés, dans certains cas, à des phénomènes d’harmonisation vocalique :

BIKOS : *bechier* n.m. ‘mesure de capacité, récipient’ CompoisPuya1464, *bechet*
 LogisLune, *bechié* NoëlsCordat, PL *bechiers* MédPrivada LièveÉvêqPuy, mais
bichos n.f. ‘pots’ NoëlsCordat ; n.m. dérivé *becheyrier* LogisLune ‘meuble où sont
 posés des *bechiers*’ et ‘artisan qui fabrique des *biches*’
bichayrier CompoisPuy1408.
 SERV(I)ENTE : *sirvent* n.m. ‘officier de justice ; serviteur’ CompoisPuy1408
 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy ; *sirventa*, *serventa*, *servente* n.f.
 ‘servante’ MédPrivada, *sirvento* NoëlsCordat
 MĪNUS + COMPŪTU : *misconte* n.m. ‘mécompte’ MédPrivada
 VĪCĪNU, *VECĪNU : *vesi*, *vesy*, *vezi* adj./n.m. ‘voisin’ MédPrivada, PL *visis* CletSM-A,
vesis CletSM-B — ALMC 650 pt 21 [viʒi] ; *vesina*, *vesine* adj./n.f. ‘voisine’
 MédPrivada ; n.m. dérivé (+ -ATĪCU) *visinage* ‘voisinage’ CletSM-A, *vesinage*
 CletSM-B
 SĒDĪLE : *sysilla* n.f. ‘chaise’ LogisLune
 LĪGN-UM + -ARIU : *lyner* n.m. ‘tas de bois’ LogisLune

Au futur et au conditionnel, *èsser* présente fréquemment une fermeture du segment prétonique :

CartTempPuy : *siria* COND. 3SG

ArbitragePuy : *sirant* FUT.3PL

26 Alternance /e/ ~ /y/ prétoniques

La voyelle initiale /e/ s'est labialisée devant /m/ dans toute la famille lexématique issue de HEMĪNA, notée par le graphème <u>. La substitution est en cours au XV^e s. et achevée au XVI^e :

emina n.f. 'hémine' CensChomA CompoisPuy1408, PL *huminas* CompoisPuy1408 MédPrivada

eminada n.f. dérivé (+ suff. -'ATA) 'héminee', PL *huminadas* CompoisPuy1408

uminal n.m. dérivé (+ suff. -'ALE) 'mesure de capacité pour le vin' CompoisPuy1408, *huminal* MédPrivada, PL *huminals* CompoisPuy1408, *huminalz* MédPrivada LièveÉvêqPuy

27 Alternance /E/ ~ /a/ prétoniques

L'alternance /E/ ~ /a/ correspond à plusieurs phénomènes :

- Action ouvrante/fermante de /r/ (Nauton 1974 : 55-56) ; l'alternance /Er/ ~ /ar/ est bien attestée à partir de 1400 et les alternances graphiques <er> ~ <ar> sont fréquentes dans la plupart des textes, dénotant dans un sens comme dans l'autre une relatinisation/francisation :

Ouverture /er, er/ → [ar]

PĔRGAMĒN-A + suff. -'ARIU : *pergaminer, pergaminier, pargaminer* n.m. 'fabricant ou marchand de parchemin' CompoisPuy1408

COOPERTŌRIU : *cuperto* n.m. 'couverture ; couvercle' LogisLune, *cuparto* MédPrivada

ĀRĀRE : *charchar* v. 'chercher' MédPrivada, *charcha, tsartsa* CletSM, *charchave*

IMPF.3SG CletML — ALMC 168* INF pt 21NE [tsertsɑ]

VĔRĪCŪLU : *ferroilh, farroilh* n.m. 'serrure' LogisLune — ALMC 696 pt 21 [farweɟ], 22 [faruɟ]

FERRAMENTA : *ferramentas, farramentas* n.f. 'ferrures' MédPrivada

MERCĀTU : *marchat* n.m. 'marché' MédPrivada — ALMC 1772 pt 21 [martsɑ]

ADVĔRTĔRE : *avarti* v. 'avertir' NoëlsCordat, PRS.1SG *avartisse* NoëlsCordat, PRS.1PL *avertissen* SocConstPuy, PTCP *avorti* CletSM-A, CletSM-B *averti*

*SERĀCEUM : *sarrassou* n.m. 'préparation fromagère à base de babeurre' NoëlsCordat — ALMC 1092 pt 21 22 23 [sarasu]

VĔRĒCŪNDIA : *vergounio* n.f. 'honte' NoëlsCordat, *vargougne* CletSM-D — ALMC 1484 pt 21 [var'gunɟɑ], 22 [vir'gunɟɑ], 23 [vir'gunɟɔ]

CEREBELLA : *servelle* n.f. ‘cervelle’ CletSM-A, *cervelle* B, *sarvelle* E

Fermeture /ar/ → [er, er]

ARCUBALLĪST-A + suff. -'ARIU : *arbalester*, *erbalester* n.m. ‘arbalétrier’
CompoisPuy1408

ARGALEION : *ergailh* n.m. ‘drain’ NoëlsCordat — ALMC 894 pt 22 23 [ardzaj]

PAROCHIA : *perrocha*, *peroche* n.f. ‘paroisse’ MédPrivada, *paroche* SocConstPuy —
ALMC 1686 pt 21 [pa'rɔtsa]

SARCŪLARE : *cerclar* MédPrivada v. ‘sarcler’ — ALMC 202 pt 21 [sarkla]

- Préfixation DE- : l’alternance [de-] ~ [da-] est attestée dès les plus anciens textes. Les données dialectologiques montrent une prépondérance de [da-] ; la graphie <de-> est *a priori* la forme textuelle savante :

DE-ABANTE : *davan* prép./adv. ‘devant’ CensChom, *davant* CensChom
CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune CletSM-B, *devant* CartTempPuy
CartHospPuy MédPrivada LogisLune CletSM-A, *davon* NoëlsCordat CletSM-E,
devon CletSM-AD, *davont* SocConstPuy — ALMC 659 pt 9 [davā], 21 23 [davō],
22 23 [davõ]

DE-RĒTRO : *darrer*, *darrers*, *darriers* prép./adv. ‘derrière’ CompoisPuy1408, *darrier*
CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy
CletSM-A, *darier* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *derrier* MédPrivada LogisLune
TerrMons, *darrié* NoëlsCordat CletSM-C, *darié* CletSM-BE — ALMC 659 et 1851
pt 21 22 23 [darje]

DE-MORARI : *demora* ‘demeurer’ PRS.3SG CompoisPuy1408 CompoisPuya1464
MédPrivada LièveÉvêqPuy, *damouöro* NoëlsCordat, INF *damoura* NoëlsCordat,
demoura CletSM-D, PTCP *damourat* NoëlsCordat, COND.3SG *damourariot*
SocConstPuy — ALMC 1421 PRS.3SG pt 21 [damwar]

DE-MANDARE : *demandar* v. ‘demander.INF’ MédPrivada, *demanda* CletSM
SocConstPuy, *damanda* CletSM-A CletML, COND.3SG *demandaria*
CartTempPuy, PRS.1SG *damondé* NoëlsCordat, PRS.3SG *demanda*
CartTempPuy, PRS.1PL *damonden* SocConstPuy, PTCP *damandat* NoëlsCordat,
demanda CletSM-ABC, *damanda* CletSM-E, FUT.3SG *demandaro* CletSM-BC,
damandaro CletSM-E — ALMC 1828* IMP.2SG pt 21 22 [da'mõda], 23 [de'mõdo]

DE- + VALL-IS + -'ATA : *davalados* n.f. ‘descentes’ NoëlsCordat — ALMC 79 pt 21 22
[dava'lada], 23 [dava'lado]

DĪVĪN-ĀRE : la voyelle initiale dissimilée en /e/ rejoint l’évolution générale des formes
suffixées en DE- : *davino* ‘deviner.PRS.3SG’ NoëlsCordat, *dovine* CletSM-AD,
davine CletSM-B, IMPF.3SG *davinave* CletSM-C, PTCP *davina* CletSM-A
CletML, *devina* CletSM-B

- Autres lexèmes présentant une alternance [E] ~ [a] :

EPĪSCŎPU : *evesque* n.m. ‘évêque’ CensChomA CompoisPuy1408 LièveÉvêqPuy, *avesque* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 CletSM-AB, PL *avesques* SocConstPuy – ALMC 1691 pt 9 [a'viske], 21 [a'veske]
ADAQUĀRE : *azagar, azegar* v. ‘arroser, irriguer’ CensChomB
EVANGELIU : *avangeli* n.m. ‘évangile’ CartTempPuy
ĪNSĪMUL : *assensas* ‘assembler.PTCP’ SocConstPuy, mais adv. *esems* ‘ensemble’ CartTempPuy, *ensentz* CompoisPuya1464, *esems* MédPrivada, *essens* NoëlsCordat

28 Alternance /a/ ~ /o/ prétoniques

La voyelle ouverte /a/ prétonique est fréquemment notée <o> dans des textes postérieurs à 1600, mais cette vélarisation n'est pas attestée dans les données dialectologiques modernes (Nauton 1974 : 51-52) :

CANONICU : *chanoni* n.m. ‘chanoine’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *chanonge* CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy CompoisPranlary, *chanonje* LièveÉvêqPuy, *choroung* CletSM-D (avec rhotacisation de /n/, probablement par dissimilation).
ACCU + HŎC : *aco* pron. dém. CartTempPuy CensChom CletSM-BCDE, *aquo* CartTempPuy CensChom CompoisPuy1408 MédPrivada NoëlsCordat SocConstPuy CletSM, *oquo* CletSM-D, *oco* CletML – ALMC 1815 pt 9 21 [ako], 22 [ako], 23 [ko].

29 Alternances /o, u/ ~ /y/ prétoniques

L'antériorisation de /u/ en /y/ est bien attestée dans les dialectes modernes pour certaines familles lexicales, notée en principe par le graphème <u> dans les textes (Ronjat 1930-1941 : § 174ç) :

COMMŪN-IS + suff. -'ALE : *cuminal* adj. ‘commun, public’ CompoisPuy1408
COOPĚRĪRE : *cubrir* v. ‘couvrir’ MédPrivada, PTCP *cubert* NoëlsCordat – ALMC 970 INF pt 21 22 23 [t'ybri] ; *cubersel* n.m. ‘couvercle’ LogisLune – ALMC 790* pt 9N 23 [t'yberse] ; *cuberto* n.m. dérivé (+ suff. -TŎRIU) ‘couverture, couvercle’ LogisLune, *cubarto* MédPrivada
DORMIRE : *durmi* v. ‘dormir’ NoëlsCordat, PTCP *durmit* – ALMC 1455 INF pt 21 [dœrmi], 22 23 [d'yirmi]
ŎFFĚRRE : *uffren* ‘offrir.IMP.1PL’ NoëlsCordat, PTCP *uffert* ; *ufferta* n.f. ‘offrande’ MédPrivada
OPĚR-ĪRE : v. *ubriro* ‘ouvrir.FUT.3SG’ NoëlsCordat, IMP.2PL *ubret*, PTCP.F *uberto*
SŪFFĚRRE : *suffert* ‘souffrir.PTCP’ NoëlsCordat, mais PRS.3SG *souffro*, PERF.3SG *souffrit* ; IMPF.3SG *souffrio* CletSM-ABC

30 Alternance /o, u/ ~ /e/ prétoniques

L'alternance paraît liée à des phénomènes de dissimilation dans l'issue de FOSSÖRIU : *fessour* n.m. 'sorte de pioche' MédPrivada — ALMC 908 et 909 pt 22 [fesu] ; Ronjat (1930-1941 : § 176).

L'issue de HÖSPĪTALE (Nauton 1974 : 52, 55) présente une prétonique /e/ prétonique *ospital* CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust ProclamChastel1421-1422, *hespital* ProclamChastel1422 CompoisPuya1464, *ospitau* Noëlscordat. L'initiale avec <o> n'est représentée que dans *ospital* LièveÉvêqPuy et *hospitalier* adj. CompoisPuya1464. Pour le lexème DOM *ostal* n.m. 'demeure, habitation', l'initiale est en principe /o, u/, sauf dans un témoin tardif de CletSm, en concordance avec les données de l'ALMC : *ostal* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LivreAffaire1464-2 LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy, *hostal* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons, *estau* CletSM-D — ALMC 649 pt 21 22 23 [estaw]

31 Notation et évolution de /a/ posttonique

D'après les données dialectologiques de Nauton, le timbre de */a/ posttonique, à la fois dans le cadre de la morphologie nominale et de la morphologie verbale, est maintenu intact aux points pt 9, 21 et 22 de l'ALMC, c'est-à-dire dans les parlers centraux et septentrionaux. Durant toute la période médiévale les scribes emploient le graphème <-a>, mais <-e> est attesté dans de rares cas (Nauton 1974 : 49-50) :

Morphologie nominale

Lexèmes féminins

*CARRĀRIA : *charreyra* n.f. 'rue' CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *chareira* CartTempPuy, *chareyra* CompoisPuy1408 — ALMC 118 pt 9 21 [tsa'rejra], 22 [tsa'rejra], 23 [tsa'rejro]

ECCLĒSIA : *gleisa* n.f. 'église' CensChomB CartTempPuy CompoisPuy1408, *gleysa* CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 — ALMC 1686 pt 9 21 ['glejza]

GALLĪNA : *gallina* n.f. 'poule' CensChom CartHospPuy CompoisPuy1408, *jalina* CompoisPuy1408, *ghalina* CompoisPuya1464, *jellina* LièveÉvêqPuy

QUARTU : *cartairencha*, *cartayrencha*, *cartarencha* n.f. dérivé 'mesure pour le blé' CensChom, mais *cartarenche* CensChomA

CŌSTA : *costa* prép. 'à côté' CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, mais *coste* CensChomA

Morphème flexionnel féminin

SAINT-PAULIEN : *paulhanesa* adj. '(monnaie) de Saint-Paulien' CompoisPuy1408

SĪGNARE : *senhiada* v. ‘signer.PTCP.F’ ObligLachasaHôp, *senhada* ObligLachasaAust

Morphologie verbale : 3SG

CONFRONTARE : *cofronta* v. ‘confiner.PRS.3SG’ CensChomA, *confronta*
CompoisPuya1464

CONSTARE : *costa* v. ‘coûter.PRS.3SG’ ObligLachasaHôp CompoisPuya1464
MédPrivada LièveÉvêqPuy — ALMC 1775 pt 21 22 [kɔsta]

LAXĀRE : *layse* v. ‘laisser.PRS.3SG’ CompoisPuy1408

DEMANDARE : *demandava* v. ‘demander.IMPF.3SG’ CartTempPuy

De 1500 à 1600, <-e> est une variante graphique très fréquente de <-a> dans la plupart des textes, quelle que soit la nature de la flexion :

Morphologie nominale

Lexèmes féminins

*ALĪNA : *aulnas, aulnes* n.f. ‘aunes’ MédPrivada — ALMC 1791 pt 21 [ʼawna]

ANN-U + suff. -ATA : *annadas* n.f. ‘années’ MédPrivada LièveÉvêqPuy, *annades*
LièveÉvêqPuy — ALMC 1652 pt 21 [ã'nada]

CAMĪSIA : *chamysa, chamyse* n.f. ‘chemise’ MédPrivada — ALMC 1370 pt 21 [tsa'mjiza]

FABA : *favas* n.f. ‘fèves’ MédPrivada LièveÉvêqPuy, *fabvas, fabves* MédPrivada —
ALMC 176 pt 21 [ʼfava]

FĒSTA : *festa* n.f. ‘fête’ MédPrivada LièveÉvêqPuy, *feste* LièveÉvêqPuy — ALMC 1463
pt 21 22 [ʼfesta]

FRUMENT-UM + suff. -ATA : *fromentada, fromentade* n.f. ‘droit à payer pour le labourage’
MédPrivada — ALMC 967 pt 21 [frumĩ'tada]

LĪBRA : *lioura, liura, lioure, liure* n.f. ‘unité de mesure de poids ; monnaie de compte,
livre’ LièveÉvêqPuy, PL *liouras* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *liures* MédPrivada
LièveÉvêqPuy — ALMC 1786 pt 9 [ʼjewra], 21 22 [ʼjiwra], 23 [ʼjiwro]

TĒRRA : *terra* n.f. ‘sol cultivable, terre’ MédPrivada TerrMons, *terre* MédPrivada
CompoisPranlary, PL *terras, terres* CompoisPranlary — ALMC 89 pt 22 [ʼtɛra]

Morphème flexionnel féminin

CRŪD-A : *cruse* adj. ‘écru’ MédPrivada — ALMC 1143 pt 21 [ʼkryza]

VĒTŪL-A : *veilha* adj. ‘vieille’ LogisLune MédPrivada, *veilha* MédPrivada, *veilhie*
LièveÉvêqPuy CompoisPranlary — ALMC 1636 pt 21 22 [ʼvøja], 23 [ʼvejɔ]

*WARNJAN : *garnida* v. ‘garnir.PTCP.F’ LogisLune, PL *garnidas* LogisLune, *garnides*
MédPrivada

Morphologie verbale : 3SG

CONFRONTARE : *confronta, confronte* v. ‘confiner.PRS.3SG’ LièveÉvêqPuy

FEN-U + -ARIU- + -ĀRE : *feneyrava* v. ‘faner.IMPF.3SG’ MédPrivada

Après 1600, les textes présentent une distinction fondamentale sur le plan géolinguistique :

- au centre du domaine, le graphème représentant /-a/ posttonique est en principe <-e>. Ce graphème est interprété par Nauton (1974 : 49), suivant la tradition linguistique, comme un emprunt graphique au français. L'usage très majoritaire de ce graphème dans les textes de notre corpus peut être également interprété comme un moyen de noter le manque de netteté articulatoire de la voyelle posttonique. Nauton note d'ailleurs que, par rapport au Brivadois et au Velay occidental où la voyelle finale est presque amuïe, elle est dans les parlers centraux « à peine plus intense et mieux timbrée » (*ibid.*) :

Morphologie nominale

Lexèmes féminins

BESTIA : *bestie* n.f. 'bête' CletSM-D — ALMC 396* pt 21 ['bestʲa]

CATHĒDRA : *chadeyre* n.f. 'chaire' CletSM-ABDE, *chadeire* CletSM-BCDE — ALMC 1685 pt 21 [tsa'dejra]

*MENTIŌNĪCA : *mesounges* n.f. 'mensonges' SocConstPuy — ALMC 1536* pt 21 [mø'sōdza] [me'sūdza]

RAP-U + suff. -'ARIA : *rabeyre* n.f. 'champ de raves' CletSM-D — ALMC 191 pt 21 [ra'bejra]

Morphème flexionnel féminin

GĒNĪ-TA : *djente* adj. 'belle' CletSM-D

ACCEPTARE : *acceptade* v. 'accepter.PTCP.F' SocConstPuy

*ASSĒCŪRARE : *assurade* v. 'assurer.PTCP.F' CletSM-D

Morphologie verbale

ADJŪTARE : *ajudave* v. 'aider.IMPF.3SG' SocConstPuy

- Dans la partie méridionale du domaine, représentée notamment par NoëlsCordat, le graphème <-o> note la vélarisation en /o, ɔ/, enregistrée au pt 23 de l'ALMC (voir aussi Nauton 1974 : carte 5 pour le tracé de l'isophone) :

Morphologie nominale

Lexèmes féminins

ALA : *alos* n.f. 'ailes' NoëlsCordat — ALMC 593 pt 21 22 ['ava], 23 ['alɔ]

DIURN-U + suff. -ATA : *journalado* n.f. 'journée' NoëlsCordat — ALMC 1434 pt 21 [dzur'nada], 23 [dzur'nado]

*FLACCIATA : *flassado* n.f. 'couverture' NoëlsCordat — ALMC 744 pt 21 [fla'sada]

*RONEA : *rounio* n.f. 'gale' NoëlsCordat — ALMC 1482 pt 21 ['ruɲa], 23 ['ruɲɔ]

SCŪTĒLLA : *escudelos* n.f. 'écuelles' NoëlsCordat — ALMC 805 pt 21 [estʲy'dela], 23 [estʲy'delɔ]

Morphème flexionnel féminin

DIVIN-A : *divino* adj. ‘divine’ NoëlsCordat

*MASCARĀRE : *massiarado* v. ‘noircir.PTCP.F’ NoëlsCordat

MÖRĪRE : *mouörto* v. ‘mourir.PTCP.F’ NoëlsCordat — ALMC 1598 PTCP pt 21 22
[ˈmɔrta], 23 [ˈmwɔrto]

Morphologie verbale : 3SG

VARARE : *varalho* v. ‘se quereller.PRS.3SG’ NoëlsCordat

RONARE : *reno* v. ‘gronder, murmurer.PRS.3SG’ NoëlsCordat — ALMC 522 pt 21 [ˈrma],
23 [ˈrmo]

QUĪRĪTARE : *creydavo* ‘crier.IMPF.3SG’ NoëlsCordat

*SPEHŌN : *espingavo* ‘épier.IMPF.3SG’ NoëlsCordat

Ainsi, après 1600, les formes textuelles du corpus vellave présentent une opposition graphique quasi systématique entre formes centrales et formes méridionales :

BI-SONIUM : *besounio* n.f. ‘besoin ; affaire’ NoëlsCordat, mais *besougne* CletSM,
bezounie, *bezougnie* SocConstPuy — ALMC 1846* pt 21 [beˈzupa]

*FALLĪTA : *fauto* n.f. ‘faute’ NoëlsCordat, mais *faute* SocConstPuy

NÖVĒLL-A : *nouvelos* n.f. ‘nouvelles’ NoëlsCordat, mais *nouvelles* SocConstPuy

On relève toutefois plusieurs interférences au sein de ce schéma général.

- Le graphème <e> est employé sporadiquement dans NoëlsCordat :

GŪRGA : *gouörge* n.f. ‘gorge’ — ALMC 1288 et 1289 pt 21 22 [ˈgɔrdza], 23 [ˈgwordzɔ]

THORP : *troupe* n.f. ‘troupe’, ailleurs *trouppo*

VĚRMĪN-E + suff. -ŌSU : *vermenouses* adj. ‘véreuses’

- Le graphème <o> est parfois employé dans les textes plus septentrionaux :

FRANK : *francho* adj. ‘franche’ CletSM-D

- Enfin, le graphème <a> est attesté après 1600 au centre et au sud :

*SKINA : *eycina* n.f. ‘échine’ NoëlsCordat — ALMC 1301 pt 21 [i_jˈfina], 22 [i_jˈfina], 23
[i_jˈfino]

BON-A : *bouona*, *bouone* adj. ‘bonne’ CletSM-D

FASTIDIARE : *fâchada* v. ‘fâcher.PTCP.F’ CletSM-D, mais *fachade* CletSM-BCE

32 Voyelle épithétique /-e/ et posttonique savante <-i, y>

On peut observer que la réalisation de la voyelle finale atone dite « d’appui » est générale dans les dialectes vellaves modernes (Nauton 1974 : 51). Dans la théorie syllabique, l’épithèse

vocalique est décrite comme le moyen phonologique de résoudre la linéarisation d'un segment extramétrique, d'où le type de représentation suivant (Lieutard 2004 : 130-131) :

['pawre] « pauvre »
 p-a-U-r-Adj.
 résolution : *(r^o)
 ((r(e^o)) voyelle de soutien
 (p(a^o(w))(r(e^o)))

Les enquêtes dialectales modernes enregistrent en principe pour notre domaine la voyelle moyenne antérieure [-e], parfois fermée en [ɪ, i] voire affaiblie en [ə] au nord du domaine, correspondant étroitement au graphème <-e> présent dans les textes de notre corpus depuis les plus anciens textes. Dans NoëlsCordat, le timbre de la finale atone peut être noté par un accent aigu (<-é>) :

FABRU : *faure* n.m. 'forgeron' CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464
 LièveÉvêqPuy — ALMC 1743 pt 9 ['fawrə], 21 ['fawre]
 FRATRE : *fraire* n.m. 'frère' CensChomA CartTempPuy VenteCollStAgr
 CompoisPuy1408 MédPrivada CompoisPranlary, *frayre* CensChomA
 CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada NoëlsCordat, *frayré*
 NoëlsCordat — ALMC 1614* pt 9 21 22 23 ['frajre]

Il est à noter que la règle phonologique s'applique aux formes savantes empruntées, du type :

MIRACULU : *miraclé* n.m. 'miracle' NoëlsCordat

mais également dans le cas de segments consonantiques sous-jacents, mais non réalisés :

/(s)m/ DECIMU : *deme* n.m. 'dîme' CensChomA CompoisPuy1408 CompoisPuya1464,
 parallèlement à *desme* CompoisPuy1408, *deyme* CompoisPuy1408

/r(:)/ SÖROR (forme nominative) : *souöire* n.f. 'sœur' NoëlsCordat — ALMC 1613 pt 21
 [sœr] est un emprunt, 22 ['sœre], 23 ['swœre]

VIST- : *vité* adv. 'vite, rapidement' NoëlsCordat, parallèle à *viste* CletSM-BCE

Le n.m. déverbal issu de *ACCAPTARE présentant /(p)t/ connaît la double forme *achapte* 'achat', mais *achap*, *achept* dans MédPrivada (DOM *acapte*).

L'issue de CLĒRĪCU présente un <-e> épithétique seulement dans la plus ancienne forme *clergue* 'clerc' CartTempPuy, contrairement à *cler* CompoisPuy1408, *clerc* CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CletSM-D, *clier* CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CompoisPuya1464 — ALMC 1696* pt 21 [kler]

Les lexèmes dénominatifs (non pronominaux) *om* CartTempPuy, *homs* ProclamChastel1421-1422 ne présentent pas de voyelle épithétique ; ailleurs :

HÖMĪNE : *ome* n.m. ‘homme’ CensChomA, *home* CompoisPuy1408 ProclamChastel1422 CletSM-D, *homme* MédPrivada CletSM SocConstPuy, *homé* NoëlsCordat, *huomme* CletSM-D, PL *homes* CompoisPuy1408, *hommes* TerrMons SocConstPuy

Le paramètre est systématiquement inactif dans les séries suivantes :

CÖLĀPHU : (DOM *cōlp*, *cōlbe*, *cōp*) *cop* n.m. ‘coup’ MédPrivada NoëlsCordat CletSM, PL *cops* NoëlsCordat CletSM SocConstPuy, *cos* NoëlsCordat — ALMC 1313 et 1839 pt 21 22 23 [ko] ; quantifieur composé *beicop* CletSM-D — ALMC 302 pt 23 [bejko]

PRAEPŌSITU : (DOM *prebosde*) *prebost* n.m. ‘prévôt’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464

AERE : (DOM *aire*, *air*) *air* n.m. ‘air, attitude’, PL *airs* CletSM-D

D’autre part, de nombreux lexèmes nominaux-adjectifs présentent la voyelle finale atone savante de type <-i, y>, par relatinisation notamment des suffixes -ARIU, -ATORIU, -EU et -IU/-ICIU :

APOTHECARIU : *botiquari* n.m. ‘apothicaire’ CompoisPuy1408, *apothicary* MédPrivada

BENEFICIU : *benefisi* n.m. ‘bénéfice’ CompoisPuy1408

ŌLEU : *oly* n.m. ‘huile’ LogisLune MédPrivada

OBLIGARE : *obligatori* adj. ‘obligatoire’ ObligLachasaHôp

Ce suffixe savant présente à une date assez tardive, en tout cas noté seulement après 1700, un double traitement :

- Le phonème /-i/ posttonique se consonantise en /j/ et forme avec la consonne adjacente un cluster consonantique auquel s’applique la règle phonologique initiale, d’où la production d’une séquence /Cje/, bien attestée dans les enquêtes dialectales et rendu graphiquement par <-ie> dans les textes : NOTARIU > *notari* n.m. ‘notaire’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada TerrMons — ALMC 1758 pt 21 [nu'tarje] ; CĒMĒTĒRIU > *cimeteri* n.m. ‘cimetière’ CensChomA, *cementeri* NoëlsCordat — ALMC 1602 pt 21 23 [simĩ'terje], 22 [semĩ'terje]
- L’anticipation du yod permet la réanalyse de la séquence finale comme un suffixe de type /-'ajre/, hautement productif, et en même temps homographe de fr. <-aire>.

D’où les séries lexicales suivantes :

CONTRARIU : *contrari* adj./n.m. ‘contraire’ ProclamChastel1421-1422 MédPrivada CletSM-E, *countrari* CletSM-B, mais *countrarie* CletSM-C, *countraire* CletSM-D

NĒCĒSSARIU : *necessari* adj. ‘nécessaire’ NoëlsCordat, *necessarie* SocConstPuy

ORDINARIU : *ordinary, ordinary* adj. ‘ordinaire’ MédPrivada CletSM-A, *ourdinari* CletSM-BE, mais *ourguinarie* CletSM-C, *ourdinare* CletSM-D
 VĪCARIU : *vicari* n.m. ‘vicaire’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, *vicayre* CompoisPranlary, mais *vicarie*, PL *vicaries* SocConstPuy — ALMC 1692 pt 21 [vi'kajre], cf. *vicaire* dans *ChansonCornards**.

3.1.2. Consonantisme

3.1.2.1. Phénomènes généraux

33 Notation de /tʃ/

L'affriquée non voisée /tʃ/ issue de */k + a/ est notée <ch-> à toutes les périodes. La dentalisation en /ts-/ , qui a dû se produire au cours de l'époque moderne n'est cependant notée par <ts-> qu'après 1800 (Nauton 1974 : 157-161) :

CAMPU : *cham* n.m. ‘champ’ CensChomA, *champ* CartTempPuy CartHospPuy CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons, *chon* NoëlsCordat CletSM-D — ALMC 904 pt 21 22 [tsõ], 23 [tsõ]

CAMMĪNU : *chami* n.m. ‘chemin’ CompoisPuy1408 NoëlsCordat CletSM, *chamy* CompoisPuya1464 TerrMons, *tsami* CletSM-E — ALMC 114* pt 21 22 [tsamji], 23 [tsami]

CAPANNA : *chabana* n.f. ‘cabane’ LogisLune — ALMC 503 pt 22 [tsa'bona]

MERCĀT-U : *marchat* n.m. ‘marché’ MédPrivada — ALMC 1772 pt 21 [martsa] ; *merchant* n.m. ‘marchand’ ObligLachasaAust CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy — ALMC 1823 pt 21 [martsõ] ; *merchadeyra* adj. (+ -ARIA) CompoisPuy1408

Des formes non palatalisées avec /k-/ initial, qui sont donc des emprunts, sont fréquentes à toutes les époques du corpus. Dans plusieurs cas, l'opposition /k/ ~ /tʃ/ est lexicalisée :

CASALE : *chasal* n.m. ‘maison’ CensChomA CompoisPuy1408 MédPrivada CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, mais *casal* CensChomB — ALMC 649 pt 21 22 23 [tsazaw]

*BOSK- : *boschal* n.m. ‘bois, forêt’ CensChom, mais *boscatges* CompoisPuya1464

CALLATA : *calade* n.f. ‘rue pavée’ MédPrivada — mais ALMC pt 9 [tsa'lada], 23 [tsa'ladɔ] ; *caladar* v. ‘paver (une rue)’ MédPrivada ; *caladier* n.m. (+ -ARIU) ‘paveur’ CompoisPuy1408

CANCELLARE : *cancellar* v. ‘annuler (un document)’ LièveÉvêqPuy, PTCP *cancelat, cancellat* MédPrivada

CANNELLA : *canelle* n.f. ‘navette’ MédPrivada, mais PL *chanelos* NoëlsCordat

CAMPANA : *campono* n.f. ‘cloche’ NoëlsCordat

QUARTU : *chart* n.m. ‘abattement fiscal calculé lors de l’allivrement (correspondant environ au quart de l’imposition)’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, mais *quart* adj. num./n.m. ‘quart ; sorte de mesure’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *cart* CompoisPranlary

CANTH-US + suff. -ONE : *chanto* n.m. ‘coin, angle’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *chantou* NoëlsCordat — ALMC 660 pt 9 [tsātu] ; mais *cantou* n.m. ‘division administrative regroupant plusieurs communes, canton’ SocConstPuy

34 Notation de /dz/

La notation de l’affriquée voisée /dz/ (issue de */g + a/, */g + E, i/, */j, j:/, */dj/, */bj/, */gj/, */mj/, T’K, D’K) présente de nombreuses variantes graphiques, qui peuvent dépendre de la position et des familles lexicales. À l’initiale de mot ou de syllabe, les plus anciens textes marquent une prépondérance pour le graphème <g-> (variantes <gi, ge, tg>), concurrencé dès le début du XV^e s. par <i-> (édité <j->). Le digramme <gh> est massivement employé en toutes positions à partir de 1400 et les scribes l’utilisent encore au XVII^e s. Par ailleurs, en syllabe finale avec /-e/ épithétique, on rencontre spécialement <tg> jusqu’au XVI^e s. (variantes <tgh, ig> et <ti> édité <tj>). La dentalisation en /dz/ n’est notée qu’après 1800 par <dz> (Nauton 1974 : 157-159) :

*AD-RETRO + -ATICU : *arayratjes* n.m. ‘arrérages’ CensChomA, *arreirages* MédPrivada GALLINA : *gallina* n.f. ‘poule’ CensChom CartHospPuy CompoisPuy1408, *jalina* CompoisPuy1408, *ghalina* CompoisPuya1464

JAM+MAGIS : *gamais* adv. ‘jamais’ CartTempPuy, *jamais* LivreAffaire1464-2 NoëlsCordat CletSM-AC, *jamays* NoëlsCordat, *jamay* CletSM-A, *jamai* CletSM-BCDE SocConstPuy, *dzamay* CletSM-C, *dzamai* CletSM-E — ALMC 1341 [dzamaj]

*WADDI- : *engatgerunt* v. ‘engager.PERF.3PL’ VenteCollStAgrève, INF *engagar*, *engaghar*, *engaigar* MédPrivada, PERF.3SG *engaget* MédPrivada, PTCP *engaghat* MédPrivada, *engagea* CletSM-D

DIURNU : *jorn* n.m. ‘jour’ CompoisPuy1408 LivreAffaire1452, *journ* ObligLachasaHôp, *jor* ObligLachasaAust CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *jour* MédPrivada NoëlsCordat CletSM-ABCD, *dzour* CletSM-E — ALMC 1431 pt 9 21 22 23 [dzur]

FÛRN-U + -ATICU : *fornatge* n.m. ‘droit dû au seigneur du four banal pour le pain qu’on y cuit’ CompoisPuy1408

MĚDĪA : *mega* adj. ‘demie’ CompoisPuy1408, *megha* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, *mege* CompoisPranlary — ALMC 1786 pt 21 22 [ˈmɛdza], 23 [ˈmɛdzo]

GENS : *gens* n.f. ‘personnes’ ObligLachasaAust NoëlsCordat

JŪDĪCE : *jutge* n.m. ‘juge’ ProclamChastel1421-1422, *juge* MédPrivada LièveÉvêqPuy, PL *juges* SocConstPuy — ALMC 1759 pt 9 [ˈjydze], 21 [ˈdʲydze]
MĚDĪCU : *metge* n.m. ‘médecin’ CompoisPuya1464
CAMBIARE : *changet* v. ‘changer.PERF.3SG’ CompoisPuya1464, INF *changea* SocConstPuy — ALMC 1469 INF pt 21 22 [tsādza]; n.m. dérivé + -ATORE *changhador* ‘changeur de monnaies’ CompoisPuya1464
GĚNUS : *gis* adv. ‘rien’ CompoisPuya1464 NoëlsCordat CletSM-BCD, *gi* NoëlsCordat CletSM-D, *gy*, *djis*, *dgis* CletSM-D, *dzi* CletSM-E — ALMC 1551 pt 21 22 [dʒi], 23 [dʒi(s)]
GARD- : *jardy* n.m. ‘jardin’ LièveÉvêqPuy, *jardin* MédPrivada TerrMons, PL *jardyns* CompoisPranlary — ALMC 171 pt 21 [dzardʲi]
SĚDĪCARE : *setghe*, *seghe* n.m. déverbal ‘siège’ MédPrivada
*COHORTĪL-E + -ATICU : *cortilhaiges* n.m. ‘terres cultivées’ CompoisPranlary
GAUDĚRE : *reghousi* v. ‘réjouir’ NoëlsCordat
MANDŪCARE : *mangea* v. ‘manger’ NoëlsCordat CletSM-D, PRS.3SG *mongho* NoëlsCordat — ALMC 1335 INF pt 21 22 23 [mādza], 1861 PRS.3SG pt 21 [ˈmōdza]; *mangayré* n.m. dérivé + -ATOR ‘mangeur’ NoëlsCordat; *manghadoyras* n.f. dérivé en -ATORIA ‘mangeoires’ LogisLune

Pour les numéraux composés en -DĚCĪM, les graphies laissent supposer une asymétrie /z/ ~ /dʒ/ remontant au Moyen Âge d’après les graphies <z, s> ~ <tg, g>, observables également dans les dialectes modernes (cf. Ronjat 1930-1941 : § 367γ) :

ŪNDĚCIM : *unze* ‘onze’ VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary, *unse*, *onze* CompoisPuy1408, *onse* ObligLachasaAust — ALMC pt 21 22 23 [ˈvūze]
DUODECIM : *dotge* ‘douze’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *doge* CompoisPranlary, *douge* CompoisPranlary, *douze* CletSM-D SocConstPuy — ALMC 1878 pt 21 [ˈdudze]
TRĚDĚCĪM : *tretge* ‘treize’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 — ALMC 1878 pt 21 [ˈtridze]
QUATTUORDECIM : *quatorge* ‘quatorze’ VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *quatorze* LièveÉvêqPuy CompoisPranlary — ALMC 1879 pt 21 [kaˈtɔrdze]
QUĪNDECIM : *quinze* ‘quinze’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, *quinse* MédPrivada — ALMC 1879 pt 21 [ˈtʰiʒe]
SĚDĚCĪM : *setge* ‘seize’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *seige* MédPrivada, *seitze* LièveÉvêqPuy — ALMC 1879 pt 21 [ˈsɪdze]

35 Notation de /ɲ/ (<NJ, GN)

La nasale palatale /ɲ/ est principalement notée dès les plus anciens textes par le digramme <nh>, qui subsiste jusqu’au début du XVI^e s. (variante <nhi>). Le graphème simple

<n> est attesté jusqu'à cette même époque. <gn> est attesté dès *ca* 1450, mais paraît plus développé après 1500 (variantes <gni> et graphèmes complexes <ign, ignh, igni, igny >). Le digramme <ni> est employé après 1600 :

- AGNĚLLU : *anhel* n.m. 'agneau' CensChomA CompoisPuy1408, *agniel* NoëlsCordat, PL *anheus* CensChomA — ALMC 488 et 489 pt 21 [ape], 22 23 [apej]
- LĪNE-A + -ATICU : *linatge* n.m. 'descendance, enfants' CartTempPuy
- VĪNEA : *vinha* n.f. 'vigne' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *vinhia*, *vinhe* MédPrivada, *vigne* TerrMons CletSM, PL *vignes* CletSM-BCD ; *vinhal* n.m. dérivé + -ALE 'vignoble' CompoisPuy1408, *vignal* TerrMons, *vigniau* CletSM-D
- CASTANEA : *chastanhas* n.f. 'châtaignes' CompoisPuy1408 — ALMC 271 pt 21 [tsas'tɔŋa]
- *SAGNA : *sanha* n.f. 'terrain humide' CompoisPuy1408, *sanhe* TerrMons ; *saignyettas*, *saignyettas* n.f. diminutif CompoisPranlary
- SIGNALE : *senhal* n.m. 'enseigne' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464
- SĪGNARE : *senhat* v. 'signer.PTCP' LivreAffaire, F *senhiada* ObligLachasaHôp, *senhada* ObligLachasaAust
- SĪNETTU : *senhet* n.m. 'seing' LivreAffaire ; *signe* CompoisPuya1464 MédPrivada et *signet* MédPrivada sont des emprunts au fr.
- COGNAT-U, -A : *coignat*, *coignhat* n.m. 'beau-frère' MédPrivada ; *coignada* n.f. 'belle-sœur' MédPrivada
- LĪGN-A : *leignha* n.f. 'bois de chauffage' MédPrivada, *lenio* NoëlsCordat ; *lyner* n.m. dérivé + -ARIU 'tas de bois' LogisLune
- *RONEA : *rounio* n.f. 'gale' NoëlsCordat — ALMC 1482 pt 21 ['ruŋa], 23 ['ruŋɔ]
- *MONTANEA : *montagne* n.f. 'montagne' CletSM-A

36 Notation de /ʎ/ (<LJ, K'L, G'L)

L'approximante palatale /ʎ/ est majoritairement notée par le digramme <lh>, dès les plus anciens textes et jusqu'au XVII^e s. (variantes <hl, lhi, ilh, ilhi>). Le graphème <l> est également employé dès les plus anciens textes, mais ne dépasse pas généralement le XV^e s. ; <li, ill> apparaissent également précocement et s'imposent à partir de 1500 (variantes <ly, illi>). La délatéralisation en /j/, générale dans les dialectes modernes, est notée dès le XVII^e s. par les graphèmes <i, y>, cependant on trouve des séquences <li, ly> encore jusqu'à 1800 :

- MŪLIERE : n.f. 'épouse' *molher* CensChomA VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408, *molier* CensChomB CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons, *moler*, *moleir*, *moiller* CartTempPuy, *molhier* VenteMontrevelRoche
- FĪLIU : *fihs* n.m. 'fils' CensChomA CartTempPuy NoëlsCordat, *fihl*, *fihls* CensChomA, *fil* VenteMontrevelRoche LièveÉvêqPuy, *filh* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *filz* MédPrivada CompoisPranlary ; *filhat* n.m. dérivé + -ATU 'gendre' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *fillat*

- MédPrivada, *filhiat* CompoisPranlary, *filiat* NoëlsCordat — ALMC 1615 pt 21 22 [fjija], 23 [fija] ; *filhol* n.m. dérivé + -ÖLU ‘filleul’ ObligLachasaHôp — ALMC 1618 pt 21 [fji'jew]
- FĪLIA : *filha* n.f. ‘fille’ CensChomA CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *fila* CartTempPuy, *fille* MédPrivada, *filhie* CompoisPranlary — ALMC 1625 pt 9 ['fija], 21 ['fjeja] ; *filhada* n.f. dérivé + -ATA ‘bru’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada, *filhiade* CompoisPranlary, *filhado* NoëlsCordat — ALMC 1615 pt 21 22 [fji'jada], 23 [fi'jadɔ] ; *filiola* n.f. dérivé + -ÖLA ‘filleule’ MédPrivada — ALMC 1618 pt 21 [fji'jɔva]
- MURALIA : *muralha* n.f. ‘muraille’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *muraille* CletSM-D, PL *murailles* CletSM, *murayes* CletSM-E
- TÖRCŪLU : *treulh* n.m. ‘pressoir’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *truelh*, *treuilh* CompoisPuy1408, *treul* MédPrivada — ALMC 798 pt 21 [trøj]
- ACŪCŪL-A + suff. -ARIU : *agulher* n.m. ‘fabricant ou marchand d’aiguilles’ CompoisPuy1408 ; avec augment /-it-/ *agulhitier* CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *agullitier* MédPrivada
- JŪLIU : *juilh* n.m. ‘juillet’ CompoisPuya1464
- MĪRACUL-U + suff. -ARIU : *muralier* n.m. ‘fabricant ou marchand de miroirs’ CompoisPuya1464
- *BROGILOS : *breulh* n.m. ‘petit bois, breuil’ CompoisPuya1464 MédPrivada — ALMC 106 pt 21 [brøj]
- PALEA : *palha* n.f. ‘paille’ LogisLune, *paille* MédPrivada CletSM, *palho* NoëlsCordat
- TALIARE : *talhada* v. ‘tailler.PTCP’ LogisLune, *tailla* CletSM-D — ALMC 1052 masc. pt 21 [taja] ; *talha* n.f. déverbal ‘taille (sorte d’impôt)’ CensChomB CompoisPuy1408, *tailha*, *tailhia*, *taille* MédPrivada, PL *talias* CensChomA, *tailles* MédPrivada SocConstPuy, *talhos* NoëlsCordat — ALMC 1762 pt 21 23 ['tajo], 9 22 ['taja] ; *taillayre* n.m. dérivé + -ATOR ‘percepteur de la taille’ MédPrivada ; *talhable* adj. dérivé + -ABILE ‘qui est soumis à l’impôt de la taille’ CompoisPuy1408
- *BILIA : *rabillar* n.m. déverbal ‘réparation’ MédPrivada
- PARĪCŪLU : *pareil*, *pareilh*, *pareyl* n.m. ‘paire’ MédPrivada, *parei* SocConstPuy, PL *pareilhs*, *pareilz* MédPrivada — ALMC 825 pt 21 [parej]
- APĪCŪLA : *abeilho* n.f. ‘abeille’ NoëlsCordat — ALMC 609 pt 21 [a'beja], 23 [a'bjɔ]
- *MÖLLIARE : *moulia* v. ‘mouiller’ NoëlsCordat
- ÖLEARIA : *ouyeyro* n.f. ‘vase à huile’ NoëlsCordat

37 Palatalisations consonantiques modernes

Sur la palatalisation des occlusives devant voyelles hautes /i, y/, voir Nauton (1974 : 146, 165-170).

- Palatalisation de /k + I/ en [tʃ] noté <t-, ti->, attestée après 1600 :

COOPĚRĪRE : *descubertas* ‘découvrir.PTCP.F’ ProclamChastel1422 ; *destuberto* n.f. déverbal ‘découverte’ NoëlsCordat

CŪLU : *tiou* n.m. ‘cul’ CletSM-AD, *quiou* CletSM-BC — ALMC 474, 1313 et 1314* pt 21 [tʰiw]

ACCU + HĪC : *aqui* adv. ‘ici’ CompoisPuy1408 CletSM-BCDE SocConstPuy, *ati* NoëlsCordat CletSM-AD, *aty* NoëlsCordat CletSM-A — ALMC 1847 pt 21 22 23 [atʰi]

- Palatalisation de /g + I/ en [dʲ] noté <d-, di-> après 1600 :

NĚC ŪNU : *dendu* indéf. NoëlsCordat, *dendius* SocConstPuy, *dendiu* CletSM — ALMC 1844 pt 9 [dĕdʲy], 21 22 23 [dīdʲy]

SĚCŪRU : *sedur* adj./adv. ‘sûr’ NoëlsCordat, *sediur* CletSM CletML

VĚNĪRE : *vendudo* n.f. déverbal avec infixé vélaire /g/ ‘venue’ NoëlsCordat, *vendiu* PTCP CletSM-A

- Palatalisation de /t + I/ en [tʲ] noté <ti> dès la deuxième moitié du XVIII^e s. et <qu> après 1800 :

TU : *tu*, *tiu* pron. pers. 2SG CletML — ALMC 1826* pt 21 [tʲy]

*TĪRĀRE : *tire* v. ‘tirer.PRS.3SG’ TerrMons, *tiro* NoëlsCordat, INF *tira* CletSM-ABC, *quira* CletSM-E — ALMC 1502* PRS.3SG pt 21 22 23 [ʰtʲire], 21 22 [ʰtʲira], 23 [ʰtʲiro]

TŪTARI : *tua* ‘tuer.INF’ NoëlsCordat SocConstPuy, *tiua* PTCP EnquêteImpHL-1 — ALMC 761 PTCP pt 21 23 [tʲʷa]

- Palatalisation de /d + I/ en [dʲ] noté <gu-> après 1800 :

DIABOLU : *diable* n.m. ‘diable’ NoëlsCordat CletSM, *guiable* CletSM-E — ALMC 126 et 1677 pt 21 22 23 [dʲable]

DEĪNTUS : *dins* prép. ‘dans’ CompoisPuy1408 LogisLune SocConstPuy CletSM-ABCD, *dinc* NoëlsCordat, *guin* CletSM-E

DĪCERE : *guit*, *gui* v. ‘dire’ PRS.3SG CletSM-E, FUT.1SG *guirai* CletSM-E, IMP.2SG *guidza* CletSM-E — ALMC 1829 IMP.2SG pt 21 [dʲi] [dʲidza]

- Palatalisation de /s/ en [ʃ] noté par le digramme <ch> (Nauton 1974 : 170-171) à partir du XVIII^e s. :

SĪ : *si* conj. CartTempPuy VenteCollStAgr ObligLachasaHôp NoëlsCordat CletSM SocConstPuy, *chi* CletSM-BCDE

QUŌMŌDO + SI : *couchi* adv. interr. ‘comment’ CletSM-A CletML

SĪC : *si* adv. ‘ainsi’ CletSM-ABD, *chi* CletSM-CE

DISSIPARE : *dichippa* ‘dissiper.PTCP’ EnquêteImpHL-1

- Palatalisation de /z/ en [ʒ] notée par le graphème <g> à partir des années 1800 :

VICĪNU : *vesi, vezi* n.m. ‘voisin’ MedPrivada, PL *visis* CletSM-A, *vesis* CletSM-BC, *vegis* CletSM-E — ALMC 650 pt 21 [viʒi] ; dérivé -ATICU *visinage* n.m. ‘voisinage’ CletSM-A, *vesinage* CletSM-BCD, *véginadze* CletSM-E

DESIDERARE : *desiravon* ‘désirer.IMPF.1PL’ NoëlsCordat, PTCP *desirat*, IMPF.3SG *degirave* EnquêteImpHL-1

FÖCĪLE : *fusi* CletSM-BC, *fugi* CletSM-D CletML — ALMC 378 pt 21 [fyʒi]

- Palatalisation de l’attaque branchante /pl-/ + /y/ en [pjy, py] noté <pu-> après 1600 (Nauton 1974 : 183-185) :

PLŌRARE : *puro* v. ‘pleurer.PRS.3SG’ NoëlsCordat — ALMC 1471 PRS.3SG pt 21 [ˈpjøra], 22 [ˈpyra], 23 [ˈpyrɔ], 1472* INF pt 21 22 23 [pyra], 21 22 [pjyra], 23 [plura], 21SE [pjura]

PLŪS : *plus* adv. CensChom ObligLachasaHôp CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons NoëlsCordat CletSM SocConstPuy, *pluz* LièveÉvêqPuy, *pus* NoëlsCordat SocConstPuy, *pu* CletSM-BCDE — ALMC 1846 pt 21 22 [pjy], 23 [pys]

- Palatalisation et délatéralisation de /l- + I/ en [ʎ-, j-] noté <i-> après 1800 (Nauton 1974 : 172-174) :

LËVE : *lieu* adv. ‘vite, rapidement’ NoëlsCordat, *liau* CletSM-ABCD SocConstPuy, *iau* CletSM-E — ALMC 1067, 1453 et 1866 pt 21 [jaw], 22 23 [lew]

(IL)LORUM : *liour*, *iours* pron. pers. pl. CletML

- Palatalisation de /n + I/ en /ɲ/ noté <gni> à partir de la deuxième moitié du XVIII^e s. :

VENĪRE : *vegni* ‘venir.INF’ CletML — ALMC 1850* pt 21 [veɲi]

FĪNĪRE : *figni* ‘finir.INF’ CletML — ALMC 1704 PTCP pt 23 [fiɲi]

3.1.3.2. Consonnes à l’initiale de mot ou de syllabe

38 Traitement de NEC ŪNUS

L’adj./pron. indéf. *negun* ‘aucun’ présente dès les plus anciennes attestations la dissimilation de la consonne initiale en /d-/, variante de /n-/ étymologique qui reste employée jusqu’à la moitié du XVI^e s., ainsi qu’une consonne nasale en coda de syllabe — Cf. Nauton (1974 : 146) et ALMC 1844 pt 9 [dɛd̥jy], 21 22 23 [d̥id̥jy] :

dengun CompoisPuy1408, *nengus* ProclamChastel1421-1422, *nengun* ProclamChastel1422 MédPrivada, *dendu* NoëlsCordat, *dendiu* CletSM CletML, *dendius* SocConstPuy ; F *nenguna* ProclamChastel1421-1422 LivreAffaire

39 Prothèses consonantiques

- L'adj. *aut* 'haut' < lat. ALTU présente une attaque nasale /n-/ après 1600 :

ault, hault MédPrivada, *naut* NoëlsCordat CletSM-ABCE, *nau* CletSM-BCDE — ALMC 40 et 1492* pt 21 22 23 [naw]

- Le pronom neutre *en* (< ĩNDE) connaît une forme pleine *en* dans CartTempPuy CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada NoëlsCordat CletSM SocConstPuy et une forme enclitique *n-* dans CartTempPuy CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CompoisPuya1464 MédPrivada LièvePuy NoëlsCordat SocAmisPuy ou *ne* dans CensChom NoëlsCordat. À partir de 1500, une attaque avec /n-/ est fréquente (cf. Ronjat 1930-1941 : § 512) : *n-en* MédPrivada, *n'en* NoëlsCordat CletSM SocConstPuy, *n'in* SocConstPuy (cf. ALMC 1859 pt 21 22 23 [nĩ]).

40 Les issues et dérivés de lat. TĒĜŪLA : SECTION FOCUS

Données dialectologiques modernes et processus phonétiques

L'évolution spécifique de la séquence */tew/ avec une attaque branchante [tr-] est fort mal connue. En effet, nous ne trouvons pas de mention du phénomène dans Ronjat (1930-1941) ni dans Nauton (1974) ; pourtant, les sources dialectologiques et lexicographiques attestent généralement bien ce trait observable principalement dans les départements de la Haute-Loire, de l'Ardèche et du Puy-de-Dôme. Nous proposons dans un premier temps de documenter le phénomène dans les dialectes modernes et l'onomastique, pour ensuite interpréter les attestations anciennes fournies par le corpus vellave.

Il peut paraître étonnant, par exemple, que Dauzat (1938) ne donne pas d'explication à l'apparition de l'attaque branchante, alors que l'évolution phonétique s'est produite à Vinzelles, comme on peut le constater dans son glossaire étymologique (Dauzat 1915 : 215), qui donne¹¹⁸ :

[ˈtrylɔ], f., brique de carrelage (altération de *teula*)

[ˈtryle], m., tuile du toit (altération de *teule*)

[tryˈliðɔ], tuilerie

La mention « altération » utilisée ici par Dauzat révèle probablement qu'il considère le phénomène comme négligeable, mais il est clair que l'apparition de la consonne rhotique n'est pas une question triviale. On peut concevoir que cette évolution ne présente pas un fort intérêt

¹¹⁸ Nous retranscrivons les lexèmes relevés par Dauzat en API.

pour la géolinguistique car elle n'apparaît que pour un seul témoin au traitement apparemment douteux pour certains, à savoir l'issue de lat. TĒGŪLA et de ses dérivés, et ne permettrait donc pas de dessiner une aire linguistique pertinente. En effet, on ne trouve que cette famille lexicale qui présente le contexte favorable consonne dentale + voyelle (moyenne) + approximante labiovélaire ; en outre, Appel (1918 : 66) note que « *Tęula, teule* < t e g u l a schein unvolkstümlich zu sein ».

Les explications fournies par des études locales sur le Velay ne sont généralement pas convaincantes. Dans sa *Grammaire vellave*, au demeurant peu rigoureuse, Girard (1925 : 29-30) range *triule* 'tuile' parmi les « Mots à transformations irrégulières », tandis qu'Arsac (1991 : 331) pense à « une forme altérée, par intrusion d'un *r* épenthétique »¹¹⁹. En commentant le NL *La Trioulière*, Françoise de la Conterie (1978 : 81, 213), reprenant Boudon-Lashermes (1923), pense à une contamination du mot désignant une fabrique de tuiles par celui désignant un champ de trèfles et, parallèlement et de façon confuse, fait remonter la forme *trioulaire*s à TRES OLARIAS, d'après eux 'les Trois Urnes funéraires'. Ces croisements sémantiques semblent cependant improbables et les arguments phonétiques et graphématiques ne sont pas solides. La tentative d'explication par Michelly (1936 : 71) s'inspire de ce scénario. Dans la section consacrée au traitement de */-g-/ intervocalique, l'auteur relève les formes onomastiques issues de TEGULARIA, dont certaines avec [tr-] qu'il commente ainsi :

Triouleyre ist nach den alten Formen leicht zu erklären, es geht nicht auf TEGULARIA, sondern auf TRES ÖLLARIAS zurück. Die Verschmelzung mit TEGULARIA ist aber gebrüfflich naheliegend, wir sehen sie seit 1464. Wie im übrigen der Anlaut *tr* statt *t* für TEGULA zu erklären ist, weiss ich nicht, ich glaube nicht an eine Kreuzung, sondern möchte eher annehmen, dass lautliche Gründe vorliegen. Der wechsel im Anlaut findet sich auf einem beschränkten Gebiet entlang der Sprachgrenze vom Puy-de-Dôme bis Ardèche und Drôme, die Verteilung der Formen spricht also eher für eine falsche Rückbildung o. ä. Näheres habe ich aber nicht feststellen können. Ganz allgemein scheint sich die Erscheinung im Anfang des 15 Jh. durchgesetzt zu haben.

Quoique la circonscription spatiale, apparemment réalisée d'après l'ALF, soit correcte, on peut difficilement suivre l'étymologisation de *Triouleyre* par TRES OLLARIAS : le NL *Triouleyre* n'est pas isolé, mais nous ne voyons pas comment une contamination de la famille lexicale issue de TEGULA est possible de cette façon. Par ailleurs, le toponyme *Tres Olerias*, *Tres Olerias*, *Tres Oleriis* apparaissant dans les chartes-notices du cartulaire de Chamalières (Chassaing 1895 : 124, 128, 150) soit n'a pas de rapport avec le NL en question (*Triouleyre*,

¹¹⁹ Pour Duffieux (1963 : 100), qui étudie l'onomastique issue de TEGULA, il s'agit simplement d'une « consonne adventice ».

hameau, cne de Saint-Jean-d'Aubrigoux, carte IGN 1/25000 2734E ; voir aussi plus au sud *Trioulet*), soit est une étymologisation savante, mais qui suppose qu'au moment de la rédaction (XII^e-XIII^e siècles) la rhotisation de l'initiale est effective. Il faut ici mentionner Duffieux (1963 : 102-103) qui relève un emploi avec attaque branchante en 1269 dans le recueil des chartes du Forez : *Petri treuler del Feu* (Guichard *et alii* 1933 : 149) et précise : « Les château et hameau du Fieu étant tout proches de Triouleyre » (cne de Saint-Julien-d'Ance, voir *infra*), ce qui indiquerait qu'il s'agit bien ici d'une tuilerie et, sur le plan phonologique, que la rhotacisation est effective au plus tard au XIII^e siècle.

Pour notre part, nous faisons ici l'hypothèse que la production du [r] n'est pas de nature analogique ou une altération quelconque, mais est liée à la diphtongaison de la voyelle tonique. Le dégagement puis la rhotisation d'un segment palatal sont théoriquement possibles, mais doivent être confirmés par les configurations dialectales. Pour saisir le phénomène qui nous intéresse, il faut supposer en galloroman pour l'étymon TĒGŪLA un amuïssement précoce de la consonne vélaire intervocalique */g/ devant */u/, soit une forme proto-romane */'teula, 'tewla/¹²⁰. La segmentation de la voyelle tonique semble liée à l'ouverture préalable de la voyelle tonique */'e/, qui se diphtongue en /'iɛ/ de façon spontanée ou, en occitan, au contact du segment labiovélaire. Après la bascule de l'accent vers le segment vocalique le plus ouvert, on obtient dialectalement, surtout en oïl et en frpr., de nombreuses variantes¹²¹. L'origine du type français *tuile* ne fait pas consensus : pour Bourciez/Bourciez (1967 : § 57 Remarque IV), la voyelle tonique dans /'ew/ est fermée en /'iw/, aboutissant par métathèse à /qi/. Pour Fouché (1952-1961 : 329-330), la séquence /'iw/ est d'origine picarde, obtenue à partir du stade /'iew/, a pénétré en francien puis est diffusée comme forme standard. De cette façon, la forme métathésée /qi/ serait également liée à la diphtongaison de */'ew/.

À partir des cartes ALF 1343 'tuile' et 1524 'couvreur'¹²², on peut dresser une première carte d'ensemble (Fig. 10), en essayant de faire apparaître les différents traitements à l'initiale de TĒGŪLA. Nous distinguons cinq catégories :

- 1) les points avec initiale [t-], pouvant regrouper les formes sans diphtongaison mais aussi les formes, a priori peu nombreuses, avec simplification de la diphtongue ;
- 2) initiale avec yod ;

¹²⁰ Cf. Fouché (1952-1961 : 629-630, 718) et FEW 13/1, 157b. La plupart des autres cognats romans supposent au contraire une syncope de la voyelle posttonique interne et la formation d'un group G'L ; voir REW₃ s.v. *tēgūla*, pour l'italien Rohlfs (1966-1969 : §§ 138, 250, pour l'espagnol Menéndez Pidal (1989 : § 57).

¹²¹ Pour le traitement de /'E + w/, voir pour le fr. Fouché (1952-1961 : 303, 317, 330), pour l'occ. Ronjat (1930-1941 : §§ 78β, 89 et 209-211) et pour le frpr. Hafner (1955 : 99-100) et Gardette (1983 : 482-485).

¹²² Consulté à partir de la base CartoDialect <<http://lig-tdcge.imag.fr/cartodialect5/>>.

- 3) assibilation de l'initiale en [ts-, tʃ-] ;
- 4) attaque branchante [tr-] ;
- 5) type français *tuile*, issu par métathèse de fr. médiéval *tiule*.

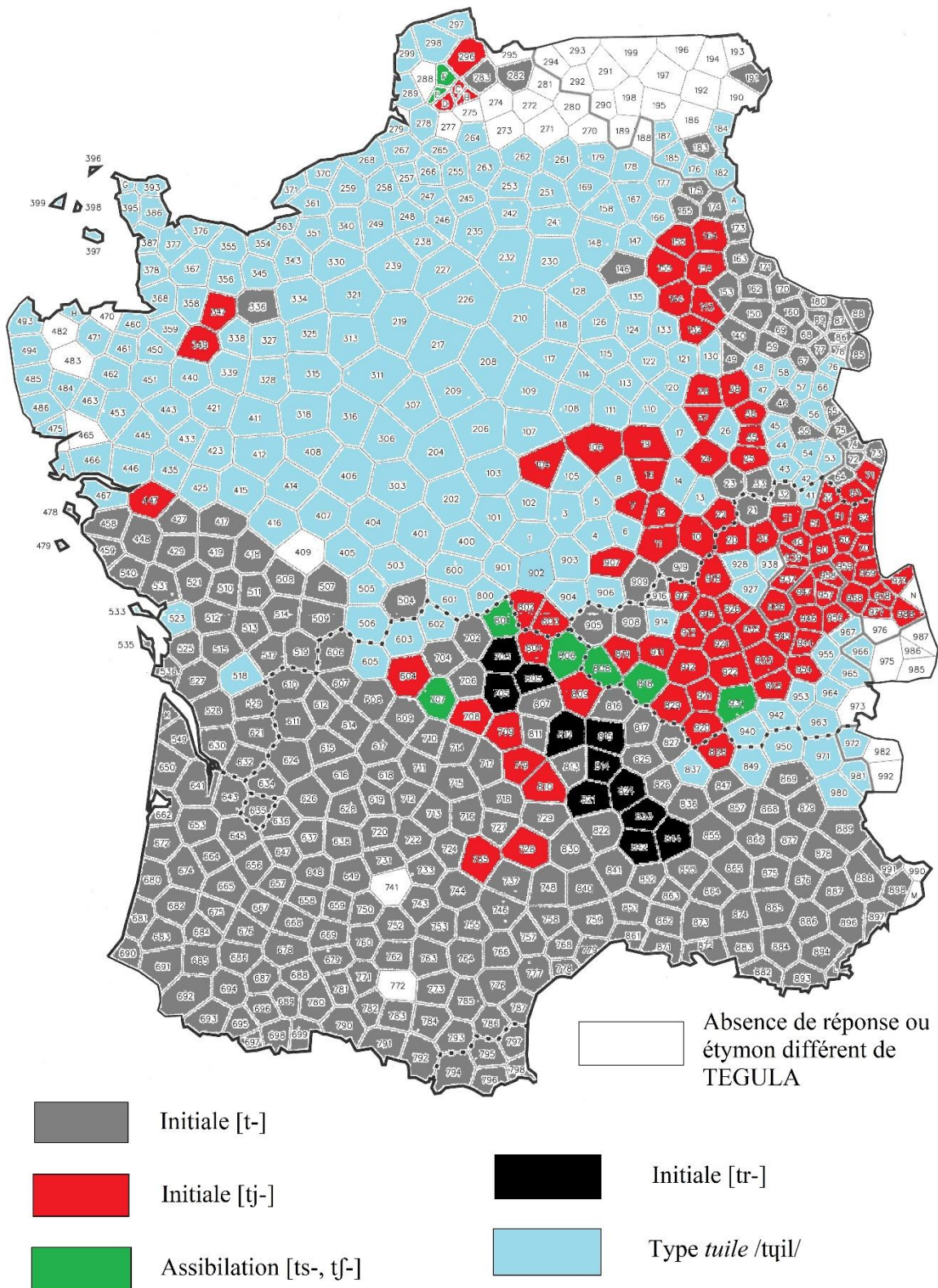


Figure 10. Initiale des issues de lat. TEGULA d'après l'ALF

Nous donnons ci-dessous les points ALF qui présentent spécifiquement l'attaque branchante :

ALF 1343, type *teule* n.m.
Puy-de-Dôme : pt 703
Pontgibaud, 705 Le Mont-Dore,
805 Monton
Haute-Loire : pt 812 Paulhaguet,
814 Solignac-sur-Loire, 815
Chamalières-sur-Loire
Lozère : pt 821 Langogne
Ardèche : pt 824 Burzet, 833
Vogüé

Gard : pt 842 Barjac
Drôme : pt 844 Pierrelatte

ALF 1524, type *teulaire* n.m.
Puy-de-Dôme : pt 705 Le Mont-
Dore
Haute-Loire : pt 814 Solignac-sur-
Loire

On peut en premier lieu faire le constat que les points attestant une initiale avec attaque branchante forment une bande discontinue d'orientation nord-ouest-sud-est intégralement nord-occitane. Cette bande est en contact avec un ensemble assez homogène s'étendant massivement en domaine francoprovençal et dans le sud-est oïlique, et s'opposant dans la partie occitane aux types *teule*, *teula*. Le type fr. *tuile* est clairement en expansion. Les points avec assibilation [ts-, tʃ-] forment une zone de contact remarquable entre le type [tj-] et le type [tr-] le long des frontières linguistiques¹²³.

Les données ALF permettent de dessiner un ensemble nord-occitan (sauf vivaro-alpin)-francoprovençal-oïl qui paraît avoir connu l'ouverture de la voyelle tonique à partir de la séquence */'tew/, suivie d'une diphtongaison à l'origine de la production d'un yod, et en opposition avec les autres domaines d'oc¹²⁴. Quant à la formation de l'attaque branchante [tr-], elle semble passer par une étape d'assibilation¹²⁵, la rhotisation de l'élément fricatif, probablement par rétroflexion, ne posant pas de difficulté d'ordre phonétique. Nous avons déjà noté que Ronjat ne se prononce pas sur ce traitement, mais il témoigne de la difficulté à traiter les divers phénomènes de palatalisation des consonnes dentales et palatales, intervenus de façon plus ou moins récente, lorsqu'il écrit que « [la] grande complexité des faits et leur capricieux entrecroisement géographique rendent extrêmement difficile une généralisation quelconque. Ils sont plus ou moins répandus en viv. N. vel. auv. march. aut lim. N. bas lim. E., occupant ainsi

¹²³ Pour des données complémentaires sur l'assibilation dans cette zone, voir Gardette (1941 : 58).

¹²⁴ L'ALF indique toutefois dans ces autres domaines occitans les variantes phonologiques /'e, ε/, sans qu'il soit *a priori* possible de dire si ces ouvertures/fermetures sont récentes ou non. Dans le DAOA, on observe une alternance quasi systématique des formes avec et sans segment palatal à l'attaque : *teula/tieula*, *teulayre/tieulayre*, *teular/tieular/tiolar*, *teulat/tieulat*, *teule/tieule*, *tieuleyra*.

¹²⁵ Le phénomène d'assibilation est également attesté en domaine picard d'après la carte (fig. 10), peut-être apparu récemment.

une aire qui se joint à l'aire des faits analogues très généraux en fpr. » (1930-1941 : § 233), soit une aire globalement nord-occitane, à la notable exclusion de la partie la plus orientale. La brève typologie des phénomènes de palatalisation qu'il donne dans ce paragraphe recense le stade d'assibilation, d'après les travaux d'Albert Dauzat sur la Basse-Auvergne, mais sans autre détail ensuite.

En tout cas, au regard des données dialectales macrostructurales, il faut selon nous considérer pour les formes issues de TĒGŪLA un scénario plus complexe que ce qu'estime Nauton (1974 : 107), qui voit seulement « un traitement de la diphtongue [Ē + w] parfaitement concordant » avec les autres séries, sans prendre en compte la présence de la consonne rhotique. Pourtant, l'initiale dentale suivie de */ew/ a favorisé, de façon peut-être unique, la production d'une attaque branchante par l'action du yod, sans qu'on doive suspecter une action analogique ou une altération. Il s'agit à l'évidence d'un traitement autochtone, mais constamment nivelé par l'absence de séries lexicales concordantes et peut-être aussi à cause des homophonies engendrées. On peut affiner la représentation cartographique de l'aire avec attaque branchante [tr-] à l'aide de la série du NALF¹²⁶, du FEW et de données dialectales complémentaires pour la Haute-Loire.

Données NALF :

ALLY 681 'toit' et 683 'la « tiolagne »' :

Loire pt 60 Saint-Maurice-en-Gourgois

ALMC 664 'la tuile-canal ; la tuile plate' type *teule*, 665 'poser les tuiles' type *teular*, 'couvreur' type *teulaire*, 612 'couvercle de la ruche' type *teule*, 663 'la toiture ; le toit' types *teulisa* et *teulanha* :

Haute-Loire pt 3 Grazac, 4 Recharinges, 9 Chamalières-sur-Loire, 10 Craponne-sur-Arzon, 11 Cistrières, 12 Brioude, 20 Saint-Eble, 21 Polignac, 22 Saint-Privat-d'Allier, 23 Le Monastier, 24 Saugues

Lozère pt 26 Le Chambon-le-Château, 30 Saint-Flour-de-Mercoire

Ardèche pt 27 Saint-Cirgues-en-Montagne, 31 Chirols, 35 Laurac, 36 Bourg-Saint-Andéol

¹²⁶ Les données NALF ont été en grande partie récupérées à partir de la base THESOC, à l'adresse <<http://thesaurus.unice.fr/index.html>>.

ALAL 1184 'tuile' :

Puy-de-Dôme type *teula* pt 10 Saint-Victor-la-Rivière ; type *teule* pt 1
Saint-Sauveur-la-Sagne, 8 La Sauvetat, 9 La Chapelle-Marcousse, 15
Prondines, 16 Savennes

ALLor 971 'tuile' type *teule* :

Ardèche pt 07.03 Beaulieu, 07.01 Gravières, 07.04 Orgnac-l'Aven, 07.05
Saint-Martin d'Ardèche, 07.02 Saint-Montan
Gard pt 30.11 La Roque-sur-Cèze

ALP 1090 'tuile' type *teule* :

Vaucluse pt 62 Bollène

Données de FEW 13/1, 153a, TĒGŪLA (1965) : aucune forme ancienne avec /tr-/ n'est mentionnée ; dans les sources dialectales modernes, Wartburg l'indique pour 'tuile' Vans, Joyeuse, Vallon, Largentière, Valgorge, Antraigues (Ardèche), Saugues (Haute-Loire), Vinzelles, Lastic, Églisolles (Puy-de-Dôme) ; 'brique' Vinzelles ; 'toiture en tuiles' LoireSO d'après ALLy 683 (= pt 60) ; 'couvrir de tuiles' Valgorge (d'après ALLo 1809) ; 'couvreur' HLoire (= ALF pt 814).

Données dialectales complémentaires :

- Delaigue (1965 = FEW Araules) : [lu 'triwle] n.m. 'la tuile'
- Marcon (1987 = FEW Pradelles) : *triulaire* n.m. 'couvreur de tuiles' ; *triular* [triwla] 'couvrir de tuiles (le toit) ; gauchir, tordre à la façon des tuiles (planches par ex.)' ; *triule* n.m. 'tuile'
- Martin (1997) : *triulaire* n.m. 'couvreur (avec des tuiles)'
- Le lexème [trɔw'kɪnɔ] 'toit en dur' (type occ. *teulenha*) est relevé par Félice (1983 : D-350 = FEW ChambonL) : l'auteur suppose un croisement de TĒGŪLA avec *lauzina* 'toit' (< gaul. LAUSA s.v. FEW 5, 211a). La voyelle basse apparaît également dans le lemme de DOM *taulisa* et Lv 8, 216b [*teulisa*, *taulisa*] n.f. 'toiture de planches' (cf. également DMF *taulisse*, Comptes roi René, 1448), qui suggèrent plutôt un croisement avec *taula* (< lat. TABULA), par l'intermédiaire du sens de 'planche, ais'. La formation d'une attaque branchante dans la zone protestante du nord-est de la Haute-Loire n'est pas attestée par d'autres sources, ce qui peut signifier un emprunt, éventuellement un croisement avec TRABS (FEW

13/2, 135a). L'absence de documentation est aussi liée au fait que l'architecture du plateau protestant a presque exclusivement recours à des toitures de lauses.

On obtient la distribution spatiale suivante (fig. 11) :

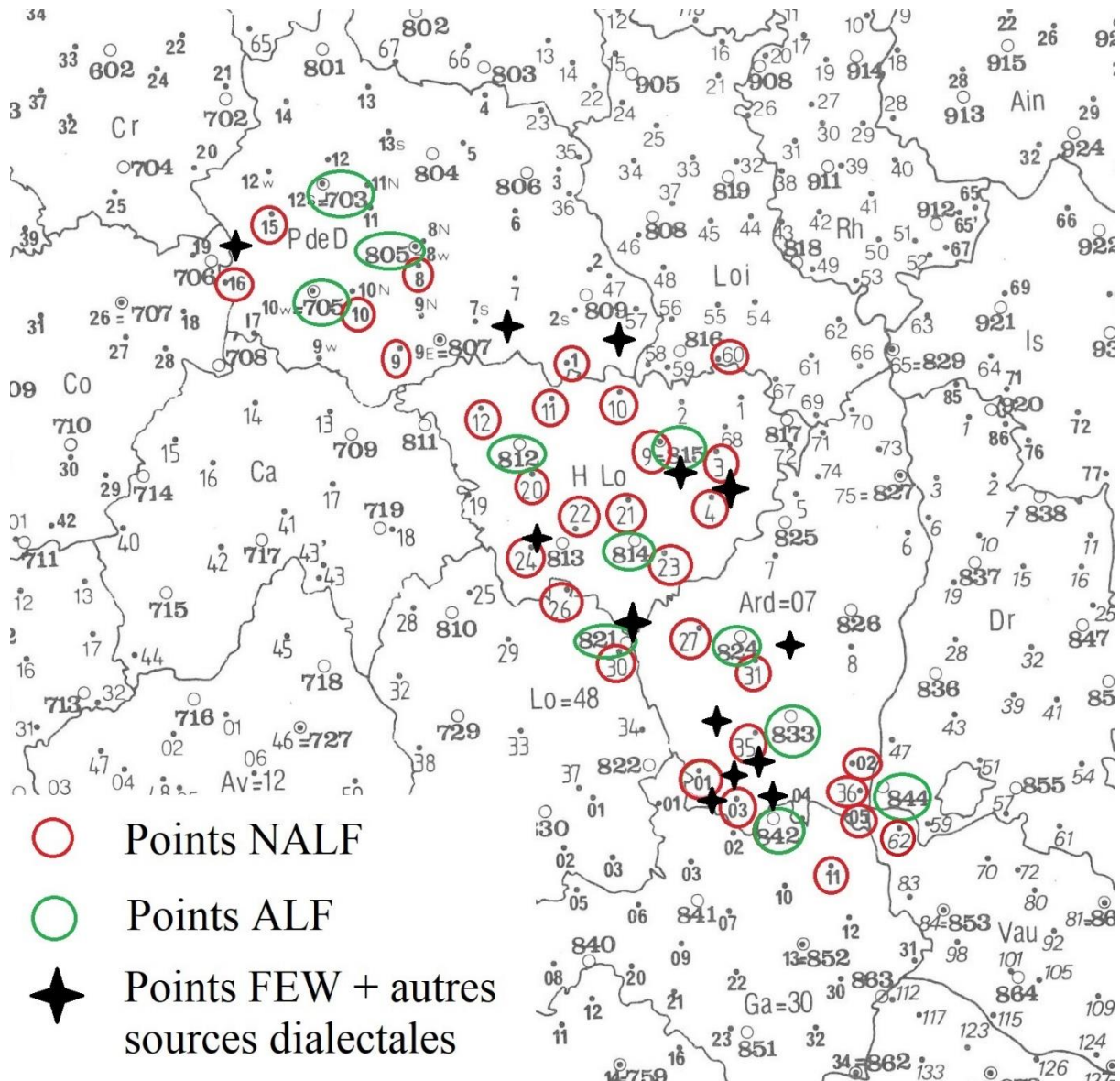


Figure 11. Les attaques branchantes dans les issues de TEGULA d'après le NALF (+ FEW, ALF et autres sources)

Le résultat est la même bande oblique que dans la figure précédente, qui apparaît plus homogène qu'avec les seules données ALF. Les enquêtes NALF indiquent en outre :

- 1) une plus forte extension vers le sud-ouest de la Haute-Loire, dans la Margeride, mais sans pénétrer plus au sud ;

- 2) une forte implantation dans le quart sud-ouest du Puy-de-Dôme et dans une frange sud qui semble s'étendre jusque dans le Forez occitan, sans solution de continuité avec la Haute-Loire ;
- 3) l'exclusion de l'extrême nord-est de la Haute-Loire, en connexion avec une large moitié nord de l'Ardèche ;
- 4) une forte densité d'attestation dans la moitié sud de l'Ardèche, jusqu'à la rive droite du Rhône et un point au-delà, à la jonction de la Drôme et du Vaucluse.
- 5) On peut constater que le Velay occupe une position centrale dans l'aire circonscrite.

Le témoignage de l'onomastique

Les toponymes avec attaque branchante [tr-] sont bien représentés dans le *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire* (Chassaing/Jacotin 1907). Nous donnons ci-dessous l'ensemble des formes issues de TĒGŪLA et leurs dérivés, avec les attestations anciennes. Les NL avec attaque branchante apparaissent en gras :

- **Fay-la-Triouleyre**, village, cne de Saint-Germain-Laprade : *la Theuleyre* 1574, *la Tuyllière* 1611, *la Teulière* 1720, **la Trioulière** XVIII^e s.
- **Moulin-de-Courtial**, moulin sur l'Anjanaire, cne de Retournac : *Molendinum de la Teula* 1336
- **Serre-Rouge (Le)**, montagne, cne d'Alleyras : *Mons voc. Teuleynh* 1327
- **Téoule (La)**, écart, cne d'Araules : *La Thoula* 1608, *Ecoule* 1820
- **Théoules (Les)**, écart, cne de Saint-Martin-de-Fugères
- **Théouille (La)**, hameau, cne de Lafarre : *Teula* XII^e, *Tegula* 1363, *La Teulle* 1553, *La Teoule* 1583, *la Toulle* 1778, *La Théoule* 1888
- **Theuil (Le)**, écart et moulin sur la Gazeille, cne des Estables : *Mansus del Teule* 1263
- **Thiolent (Le)**, village, cne de Vergezac : *Lo Teolyn* 1300, *Lo Teuleynh* 1344, *Teulenc* 1348, *Tegulo vel Theulen* 1371, *Teullenc* 1379, *Le Tiolenc* 1398, *Tieulenco* 1476, *Teulenco* 1496, *Le Téolain* XVII^e
- **Triollares (Le)**, rivière, cne d'Alleyras
- **Trioule (La)**, rivière, cne de Saint-Vénérand
- **Trioulet**, écart, cne de Saint-Jean d'Aubrigoux : *Ad Teuletum* 1213

- **Triouley (Le)**, écart, cne de Frugières-le-Pin
- **Triouleyre (La)**, tuileries, cne de Saint-Germain-Laprade : **La Treulleyra** 1547
- **Triouleyre**, hameau, cne de Saint-Jean-d'Aubrigoux : *Ad Tres Olerias* 938, *Tres Oleriis* 1014, *Theoleyre* 1543, **Trioulayre** 1820
- **Triouleyre**, hameau, cne de Saint-Julien-d'Ance : **La Tryoleyre** *Teoleyre Theoleyre Teoleyra* 1545, *Teouleyre Teoulleyre* 1604, **Trioulayre** 1657
- **Tuilerie (La)**, écart, cne de Domeyrat : **Treuleyras** 1464, **Triouleyres** 1516.

Les formes présentant une attaque branchante sont toutes contenues dans l'aire circonscrite dans les figures 10-11. La forme la plus ancienne, déjà repérée par Michelly (1936), date de 1464¹²⁷, donnant un premier *terminus a quo*. Les contextes linguistiques sont rarement explicites et il est souvent difficile d'interpréter le statut exact des NL. On peut cependant observer que ceux avec attaque branchante sont soit des formes occitanes pleines soit des formes mixtes occitan-français, tandis que des formes mixtes occitan-latin ne sont pas attestées. La graphie la plus ancienne <treul-> est le plus souvent supplantée après 1500 par <trioul-> (sporadiquement <triol-, tryol->), indiquant dès cette époque la vélarisation de la voyelle au contact du wau. Ainsi, la valeur de <iou> dans les NL est soit /iw/ en occitan – graphie bien représentée dans les textes occitans vellaves depuis le XV^e siècle –, soit /iu/ si le toponyme est intégré au français. Il est notable que dans les séries d'attestations anciennes et modernes, les toponymes avec attaque branchante apparaissent de façon irrégulière, c'est-à-dire comme variante phonologique, alors que le phénomène existe au moins depuis le XV^e siècle : la fossilisation des formes onomastiques avec attaque non palatalisée <t-> est ici en concurrence avec l'évolution autochtone. On ne peut rien déduire de la graphie <th->, qui paraît être purement graphique, mais des formes avec segment palatal noté <i> sont attestées dès la fin du XIV^e siècle. D'un point de vue morphosyntaxique, les conversions singulier ↔ pluriel ne posent pas de difficulté, les formes sing. pouvant être considérées comme des noms collectifs.

La position centrale du Velay dans l'aire de rhotisation est confirmée par l'anthroponymie. En attendant un traitement par le PatRom, la base de données Géopatryme, élaborée à partir des fichiers de l'INSEE, donne des indications intéressantes¹²⁸. Le patronyme dénominal désignant à l'origine un nom de métier, issu de TĒGŪL-A + suff. -ĀTÖR, est

¹²⁷ Le toponyme apparaît dans les minutes de Géraud de l'Estrade, notaire de Langeac (BnF, ms. n.a.fr. 1223, fol. 162v).

¹²⁸ Consultée à l'adresse <<http://www.geopatryme.com/>>.

représenté sous les formes *Triolaire*, *Trioulaire*, *Trioulayre* de façon la plus massive en Haute-Loire, comme on peut l'observer dans la figure 12 :

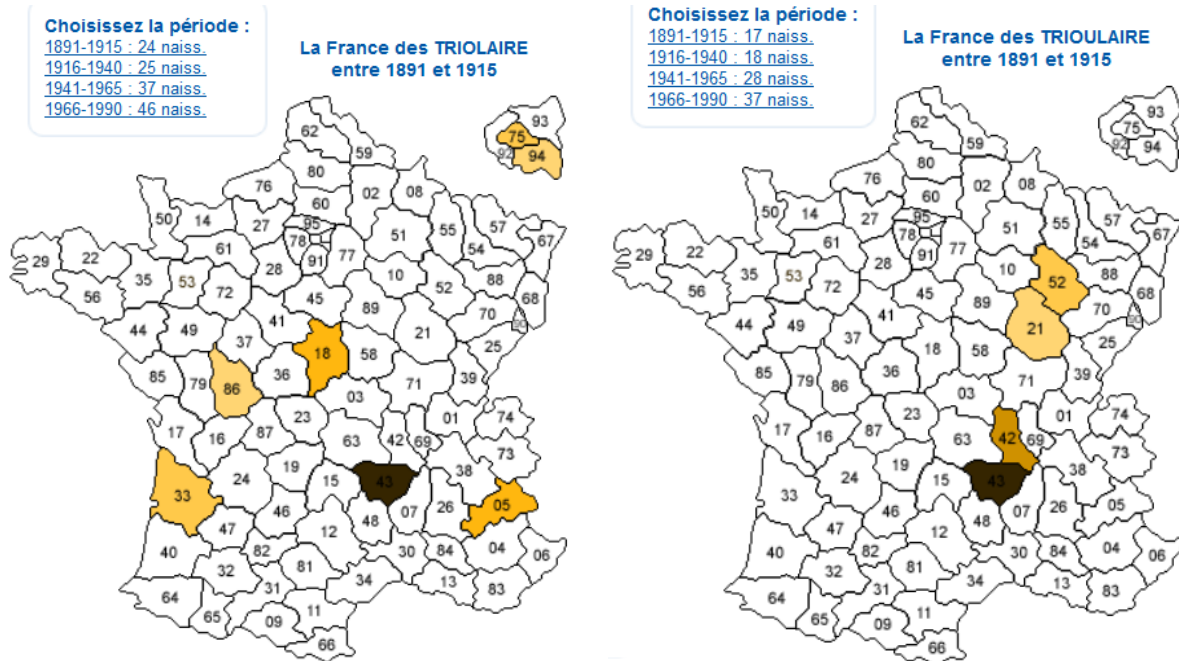


Figure 12. Les patronymes *Triolaire*, *Trioulaire* d'après la base Géopatryme

Le NP détoponymique *Triouleyre*, également le plus présent en Haute-Loire, est problématique, car il peut provenir de TEGŪLĀRIA 'tuilerie ; carrière de pierres servant à couvrir les toits', mais également de TRIFOLIUM + suff. locatif -ĀRIA, désignant un champ planté de trèfles (cf. FEW 13/2, 295b). Pour les formes onomastiques, la neutralisation diatopique induite par l'intégration dans le système phonologique français doit être considérée : la voyelle tonique des suffixes occitans /-'ajre/, /-'Ejra/ étant phonologisée /ɛ/ en français, elle peut être notée <ai, ay, ei, ey>, ce qui crée de fortes interférences bien attestées dans les textes occitans de l'époque moderne.

Le témoignage des données textuelles anciennes de l'ancien Velay

Inventaire des formes

Nous donnons ici l'ensemble des lexèmes du corpus vellave pouvant être rattachés à TĒGŬLA :

1. Type DOM *taulisa*, *teulisa* n.f. 'toiture (de tuiles ou de planches)'¹²⁹, FEW 13/1, 157a :
[sing.] *Plus la pena d-apurar lo cayrat de la teoulissa lo viii^e de jullet lodit an (MédPrivada)
en la teulisse (id.)*
[plur.] *Una granda et longha eschala per montar en las trioulissas (LogisLune)*
2. Type DOM *teula* n.f. probablement ici au sens de 'dalle, grande pierre plate', FEW 13/1, 153b :
NL *un hostel en la Teula en Banhol (CompoisPuy 1408)
Item dos hostals a-la Teula (id.)
Mossen Loys Cayrolus per la meyso de-Peyre de-la Teula (LièveÉvêqPuy)*
3. Type *teulaire* (Ø DOM) n.m. 'couvreur', FEW 13/1, 156b :
Beraut de la Vouta, trioulayre, per testa quaranta heut l. (CompoisPuy 1408)
4. Type DOM *teule* n.m. 'tuile', FEW 13/1, 153a :
[plur.] *Item plus me deu l dotgena de trioules bons et entiers que pres en ma maiso de Marminhac (MédPrivada vers 1522-1523)
de cayros de trioules rots ou entiers (LogisLune)*
5. Type DOM *teulenc* adj., FEW 13/1, 156a :
NP *Andriou Trioulenc (LièveÉvêqPuy)
Johan Teullenc (id.)*
6. Type DOM *teulenh* adj., FEW 13/1, 156a :
NP *Jacme Teulenh (CompoisPuy1408)*
7. Type DOM *teuliera* n.f. 'fabrique de tuile ; carrière de lause' (le sens de 'champ de trèfle' n'est pas impossible dans l'emploi nominal ; cf. l'avis de Arzac 1988 : 20), FEW 13/1, 155a, TGO *teuleria* :

¹²⁹ Le lexème est enregistré dans DOM *triulisa* et Lv 8, 475b *trioulissa* 'porte à barreaux de bois' d'après un texte situé à Montpellier et daté de 1493 (ArtMontpRR) ; au regard du contexte, le sens semble être plutôt 'toiture de planches', le bâtiment en question ayant subi des dégradations au niveau du toit à cause de la pluie.

Item la triouleyra de Mal Escot que dona sinq carton. de segel et sinq sous a Doa (CompoisPuy1408)

NL *Item una vinha en la Treuleyra de trenta doas hobras que dona seys sous de ces (CompoisPuy1408)*

Item una vinha a-la Treuleyra de Val de quinze obras que dona dotge deners (id.)

Item una vinha a la Teuleyra de xxx obras (CompoisPuya1464)

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Treuleyra (TerrMons)

NP *Johaneta Treuleyra (CompoisPuy1408)*

8. Type *teulisaire* (Ø DOM) n.m. ‘couvreur’, FEW 13/1, 157a :

Andreu Borrel, traulissayre, un hostel et un ort en Penavayra (CompoisPuy1408)

9. Type *teulisier* (Ø DOM) n.m. ‘couvreur’, FEW 13/1, 157a :

Anthoni Jaliot, traylissier, per testa quaranta heut l. (CompoisPuy 1408)

Barthalueu del Sap, traylessier, un hostel en l-oucha del Temple (id.)

Interprétation des formes du corpus

La représentativité des lexèmes inventoriés est bien entendu limitée, car le corpus sur lequel nous travaillons ne fournit une documentation un peu dense qu’à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle et les genres textuels ne sont pas d’une grande diversité, mais les registres fiscaux se révèlent tout à fait utiles pour la recherche que nous faisons ici. On peut tirer de ces données les informations suivantes :

- 1) Nos données textuelles n’infirmant pas le scénario phonétique proposé plus haut en 1. ;
- 2) on peut, sans beaucoup de surprise, antédater l’apparition en Velay de l’initiale avec attaque branchante, puisque le compois ponot de 1408 l’atteste à plusieurs reprises ;
- 3) la fermeture en /iw/ est également attestée dans ce texte par le trigramme <iou> — soit un siècle environ plus tôt que ce qu’indiquent les toponymes dans Chassaing/Jacotin (1907) —, et produit les variantes [teul-, treul-, trioul-], en partie explicable par le statut lexical ou onomastique de l’emploi : les formes <teul-, treul-> sont le plus souvent des NL et des NP, forcément plus conservateurs ;
- 4) la forme *Teuleyra* dans *CompoisPuya1464* confirme, si besoin était, que le NL *Triouleyre* est souvent indépendant de TRIFOLIUM et qu’une confusion entre les deux séries est à exclure. La confusion dans les parlers semble d’ailleurs avoir été éliminée

par le recours à un emprunt au français à une date que nous ignorons (voir ALMC : 157 ‘trèfle cultivé ; trèfle sauvage’);

- 5) la principale difficulté réside dans les formes avec initiale [trawl-, trajl-] des types 8 et 9. Nous avons déjà mentionné une forme similaire avec coda labiovélaire dans Félice (1983). Le lexème avec coda palatale est davantage problématique et n’apparaît que dans un seul texte ;
- 6) la famille lexicale issue de TĚĜŮLA se révèle assez variée dans nos textes et le rhotacisme touche tous les types représentés sauf *teulēnh*, mais attesté seulement par un NP ;
- 7) comme pour les formes onomastiques examinées *supra*, la variation graphique/phonologique est forte et semble répondre à des paramètres pragmatiques, à savoir la fossilisation des NP et NL, et la mise en concurrence de la forme vernaculaire [tr-] avec les formes non rhotacisées des domaines adjacents, qui jouent le rôle de neutralisateurs dialectaux.

3.1.3.3. Consonnes intervocaliques

41 Traitement de */-t-/

Le traitement de */VtV/ distingue fondamentalement, selon les mots de Nauton le « Velay provençal » du Velay amphizonique Nauton (cf. 1974 : 141-143) :

VITELLU : *vedel* n.m. ‘veau’ CensChomA, mais *vé*, *vè* EnquêteImpHL-3-4 — ALMC 407 pt 1 3 [vɛ], 2 4 [ve], 21 [vide], 9 [vəde]

*ARRĪPARE : *arribado* v. ‘arriver.PTCP.F’ Noëlscordat, *arriba* n.f. déverbal ‘arrivée’ EnquêteImpHL-3

Le n.f. *charra* ‘charretée’ CensChomB (< CARR-U + suff. -ATA) est isolé dans le texte et n’est pas congruent avec la distribution géolinguistique, à moins qu’elle suggère une origine orientale du scribe (mais *charada* CensChomA).

42 Traitement de */-k-/ + /a/

Le traitement héréditaire dans le Velay central est l’affriquée /dʒ/, dentalisée en /dz/ à l’époque moderne, mais Nauton relève de nombreuses interférences avec le traitement oriental en /-j-/, ce qui se traduit dans les textes par la co-présence de formes avec <gh> et <y>.

Dans les plus anciens textes, le statut phonologique du graphème <i> n'est pas toujours assuré, puisqu'il peut noter à la fois /-dʒ-/ et /-j-/ (Nauton 1966 ; Nauton 1974 : 147-149, carte 39) :

Traitement /-dʒ-/

SĒCALE : *segel* n.f. 'seigle' CensChomA CartTempPuy CartHospPuy CompoisPuy1408, *segil* CensChomB, *cegel* CartTempPuy, *segiel* CompoisPuy1408, *segeal* CompoisPuy1408 VenteMontrevel1417, *segial* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada TerrMons, *segal* VenteMontrevel1417 — ALMC 963 pt 21 [sedʒaw] ; *sejalatz*, *segelatz* n.m. dérivé + -ATU 'terrain à seigle' CensChomA ; *sejalier* adj. dérivé + -ARIU 'planté de seigle' CensChomA
 LOCARE : *loghat* 'louer, loger.PTCP' MédPrivada, *lojat* LièveÉvêqPuy — ALMC 1710* INF pt 23 [ludza] ; *logha* n.f. déverbal 'location' MédPrivada
 SĒCARE : *sejar* v. 'faucher' LièveÉvêqPuy
 *BUCATA : *bujada* v. 'lessiver' NoëlsCordat — cf. ALMC 1183 n.f. 'lessive' pt 22 [by'dzada]

Traitement /-j-/

PRĒCARI, PRĒCARIA : *pria* v. 'prier' NoëlsCordat CletSM-D — ALMC 1673 INF pt 21 23 22 [pria] ; *prieyros*, *pryeyros* n.f. 'prières' NoëlsCordat
 BRACA : *braye* n.f. 'braie, culotte' MédPrivada — ALMC 1377 pt 21 [ij'braja]

Les issues et dérivés de PACARE présentent le plus souvent <-i, y-> qui dénotent un traitement /-j-/ confirmé par les données dialectologiques, mais le graphème <-g-> attesté jusqu'au début du XV^e s. montre un double traitement :

païar v. 'payer' CensChomA MédPrivada LièveÉvêqPuy, *pagar* ObligLachasaAust, *payar* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *paya* NoëlsCordat CletML — ALMC 629 et 1762 INF pt 9 21 22 23 [paja] ; PRS.3SG *paia* CensChomA, *paya* CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *payo* NoëlsCordat, *paye* SocConstPuy ; FUT.3SG *pagara* CartTempPuy ; adj. dérivé -ABILE 'payable' *païable*, *payable* MédPrivada ; *payadours* adj. dérivé -ATORIU 'idem' CompoisPuya1464 ; *payament* n.m. 'paiement' MédPrivada

L'alternance des graphèmes <-g, i, Ø-> ne permet pas d'interpréter de façon sûre les issues et dérivés de AUCTORICĀRE et VĪCARIU dans les plus anciens textes :

AUCTORICĀRE : INF *autreiar* CartTempPuy, PERF.3SG *autreget*, PERF.3PL *autreeront*, *autreieront*, PTCP *autreiat* ; PTCP *autreiat* CartHospPuy
 VĪCARIU : *vegaria*, *veïairia*, *veïaria* n.f. 'territoire soumis à la juridiction du viguier, viguerie' CensChomA, *vigaria* CartTempPuy ; *vegairal*, *veïairal* adj. dérivé -ALE CensChomA. Les formes latinisantes avec <-c-> l'emportent après 1400 : *vicari* n.m. 'vicaire' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada ; *vicaria* n.f.

‘fondation pieuse’ CompoisPuy1408, *viccaria* CompoisPuya1464, mais *vigaria* CompoisPuy1408.

L’absence de la consonne intervocalique dans l’issue de DECANU > *dea* n.m. ‘doyen’ CompoisPuy1408 et n.m. composé *fortdea* ‘fordoyen’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 suppose un traitement à part, avec un amuïssement précoce (< *DEANU).

43 Traitement de */-g-/ + /a/

Le traitement */-g-/ + /a/, parallèle à -K[^]-, est l’affriquée /dʒ, dz/. Les séries lexicales ci-dessous présentent cependant l’amuïssement de l’occlusive intervocalique :

LEGALE : *leal* n.f. ‘mesure de vin’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *lhial* CompoisPuy1408, *lial* LièveÉvêqPuy, PL *lials*, *lialx*, *lyals* LièveÉvêqPuy ; Grafström (1958 : 186) suppose un amuïssement précoce de */-g-/, d’où un étymon *LEALE.

De même REGALE : *real* adj. ‘royal’ CompoisPuy1408 MédPrivada LièveÉvêqPuy

Le verbe *liar* ‘lier’ MédPrivada (< LĪGĀRE), le dérivé *reliar* ‘réparer’ MédPrivada ainsi que le v. *renia* ‘renier’ SocConstPuy (< *RĒNĒGARE) peuvent être des emprunts au fr.

Les formes issues et dérivées de LĒGĀRE supposent le maintien de l’occlusive /-g-/ par relatinisation : *leguet* ‘léguer.PERF.1SG’ CompoisPuya1464 ; *legat* n.m. déverbal ‘legs’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464.

44 Délatéralisation de /-l-/ (> [-v-])

La délatéralisation de l’approximante intervocalique en /-v-/ est notée <-v-> après 1600, sauf cas de relatinisation/francisation (Nauton 1974 : 189-191, carte 50) :

MOLINU : *moli* n.m. ‘moulin’ CensChom CompoisPuy1408, *moly* CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy TerrMons, *mouli* NoëlsCordat — ALMC 1719 pt 21 22 [muvej], 23 [muji]

CANDĒLA : *chandela* n.f. ‘chandelle’ CompoisPuy1408, PL *chandiales* MédPrivada, *chandiavas* NoëlsCordat — mais ALMC 1688 pt 22 [tsã'dela]

PALA : *pala* n.f. ‘pelle’ MédPrivada — ALMC 904 pt 21 ['pava] ; *paley* v. ‘pelleter.PERF.1SG’ MédPrivada

GŪL-A + suff. -ALIONE : *gouvalhou* n.m. ‘gosier’ NoëlsCordat — ALMC 1291 et 1292 pt 21 22 [guvaju]

*TALŌNE : *tavou* n.m. ‘talon’ NoëlsCordat — ALMC 1322 pt 21 22 [tavu], 23 [talu]

KWI- + -L- : *tiavave* ‘crier.IMPF.3SG’ CletSM-A — ALMC 562, 1472 PRS.3SG pt 21
[ˈtʰava, ˈtʰala]
WALA : *se gava* ‘s’amuser.INF’ CletML

45 Géminées et dégémination

Les issues de FEMĪNA présentent la séquence graphique <mn> jusqu’à 1500. La graphie <nn> témoigne, après une étape d’assimilation, d’une réalisation géminée qui se traduit dans les dialectes modernes par la nasalisation de la voyelle précédente ou une rhotacisation (Nauton 1974 : 57-58) :

femna n.f. ‘épouse’ CartTempPuy ProclamChastel1421-1422, *fenna* MédPrivada, PL
fennes CletML — ALMC 1459 pt 9 [ˈfɛ̃na], 21 [ˈfɛ̃rna], 22 [ˈfina], 23 [ˈfino]

Remarque similaire pour l’issue de ANN-U + suff. -ATA :

annadas n.f. pl. ‘années’ MédPrivada LièveÉvêqPuy, *annades* LièveÉvêqPuy — ALMC
1652 p 21 [ãˈnada]

Le composé CAPUT + MANSU n.m. ‘maison de maître, maison principale’ (DOM *capmas*) présente dans CensChom les variantes *chapmas* et *chammas*, avec dans le second cas une assimilation régressive qui doit impliquer une réalisation /ʃaˈm:as/.

Pour les issues de SĚPTĪMANA, la forme *setmana* n.f. ‘semaine’ CensChom présente un segment dental. En revanche il faut considérer une vocalisation de */p/ vocalisé en /w/ dans *seumana* CompoisPuy1408. Dans le même texte on trouve les formes *semmana*, *sempmana* qui semblent indiquer une gémination de la consonne labiale /m:/. AMLC 1660 pt 9 [sˈmana] et 21 [sɪˈmɔna] ne présentent pas de trace d’une ancienne gémination.

Parallèlement, on peut présumer de la présence d’une gémination dans l’issue de NĚPTIA : *nessa* n.f. ‘nièce’ CartTempPuy CompoisPuy1408, *nepce*, *nepces*, *nebces* MédPrivada. Les données dialectales ne peuvent pas le confirmer, car elles enregistrent un emprunt au français avec adaptation phonologique (ALMC 1616 pt 21 [ˈɲɛsa]). En outre, *armo* n.f. ‘âme’ NoëlsCordat (< ANĪMA) présente un segment rhotique qui est une trace de l’ancienne géminée ; cf. ALMC 1844* pt 21 22 [ˈarma], mais 23 [ˈamo].

Le lexème issu de SPATŪLA désignant l’épaule présente une voyelle tonique nasalisée dans les dialectes modernes (ALMC 1299 pt 21 [esˈpõla]), interprétable comme une trace de gémination (cf. Lieutard 2004 : 148), mais la seule forme textuelle attesté ne marque pas ce processus phonologique : *espala* n.f. MédPrivada

3.1.3.4. Consonnes en coda interne

46 Traitement de */p/ en coda

Dans la plupart des cas, */p/ en coda est amuï, mais une restitution graphique étymologisante est fréquente :

SĚPTEM : *set* adj. num. ‘sept’ VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408, *sept* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary SocConstPuy, *cept* LièveÉvêqPuy — ALMC 1878 pt 21 [set], 22 23 [set]

APTU : *at* n.m. ‘profit’ ObligLachasaHôp

La consonne vocalisée en /w, j/ est cependant conservée dans les séries suivantes :

*/pt/ SEPTUAGINTA : *seutanta* adj. num. ‘soixante-dix’ CompoisPuy1408, mais *setanta* CompoisPuy1408, *septanta* CompoisPuya1464

RĚCĪPĚRE : *receu* v. ‘recevoir.PTCP’ MédPrivada, mais *recept* CompoisPuya1464

*/ps/ CAPSA : *cayssas* n.f. ‘caisses’ LogisLune — ALMC 736* et 1600 pt 21 [‘kajsa’] ; *queysson* n.m. dérivé + -ŌNE ‘petite caisse’ LogisLune

METĪPSE : *megeus*, *mezeus* adj./adv. ‘même’ CensChom, *meteys* LièveÉvêqPuy, *megious* NoëlsCordat

47 Traitement de */n/ en coda

La nasale dentale en coda est amuïe dans beaucoup de lexèmes avant le proto-roman. Elle est cependant restituée phonologiquement par voie savante dans plusieurs séries lexicales et en fonction des genres textuels ; dans plusieurs cas les formes textuelles s’opposent aux formes dialectales :

ĪNFANTE : *effon* n. ‘enfant’ NoëlsCordat CletSM-ABD, *efont* CletSM-A, *effont* CletSM-C, *efon* CletSM-E, PL *efans* CartTempPuy, *effans* CompoisPuy1408, *effons* CletSM, *effonts* SocConstPuy, concordant avec ALMC 1626 pt 21 22 23 [ifō] ; *effantou* n.m. dérivé + -ŌNE ‘petit enfant’ NoëlsCordat ; mais *enfant* ObligLachasaHôp CompoisPuya1464 MédPrivada, PL *enfans* MédPrivada

CONSĪLIU, CONSĪLIARE : *coussey* n.m. ‘conseil’ CletSM-A, *coussei* CletSM-BC, PL *couseils* SocConstPuy, concordant avec ALMC 1768 pt 21 [kusej], 22 [kusi] ; mais *conseil* NoëlsCordat, *counsei*, *counsey* CletSM-D ; *couselho* ‘conseiller.PRS.3SG’ NoëlsCordat, mais INF *conseilhar* MédPrivada, COND.2PL *counseilliaris* CletSM-D

CŌNSŪLE : *consul* n.m. ‘consul’ MédPrivada, mais *couosse* CletML et *cossolat* n.m. dérivé + -ATU ‘consulat’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada

RĚDDĚRE, *RĚNDĚRE : le plus souvent les plus anciennes formes ne présentent pas la nasale, tandis qu'après 1400 elle est systématiquement restituée :

redra 'rendre.FUT.3SG' CartTempPuy, PERF.1SG *redei*, PTCP *redut*, mais *rendent* ; INF *rendre* ObligLachasaAust MédPrivada, *rondre* NoëlsCordat SocConstPuy, PTCP *rendut* MédPrivada, *rondi* SocConstPuy

Phonologisation de l'opposition /t̃/ ~ /to/ : l'adj./adv. issu de TANTU peut présenter une double forme en fonction du contexte phonosyntaxique ; le morphème est uniformément noté <tan(t)> jusqu'à 1600, mais il peut être dénalisé en contexte prétonique :

tan adj./adv. 'tant, autant' CensChomA CletSM-BD, *tant* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada CompoisPranlary NoëlsCordat CletSM-ABD, *ton* NoëlsCordat CletSM-DE CletML, *tont* CletSM-C SocConstPuy, *ta* NoëlsCordat, *to* CletSM-AD CletML, *tot* SocConstPuy

D'où la distribution complémentaire :

San **tan** de cruautat (NoëlsCordat)
sans tant de cruauté

mais : Vay pas **ta** loin
va NEG tant loin
'ne vas pas si loin'

La consonne nasale est rhotacisée dans les plus anciennes attestations de l'issue de MÖNÄCHU, mais non dans les textes postérieurs :

morgue n.m. 'moine' CartTempPuy CompoisPuy1408, *morge* CompoisPuy1408 ; mais *monge* CompoisPuya1464 ; le n.f. 'moniale' est seulement attesté avec /n/ : *monga* CompoisPuy1408, *mongha* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, PL *monjas* LièveÉvêqPuy

48 Traitement de */s/ en coda

D'un point de vue géolinguistique, le traitement de */s/ en coda interne oppose le tiers nord-est du domaine, où la fricative est amuïe probablement dès le Moyen Âge, et le reste du domaine qui maintient la sifflante (Nauton 1974 : 224-229, carte 59) :

CASTELLU : *chastel* n.m. 'château' CensChomA CompoisPuy1408 — ALMC 652* pt 9 [tsa:te], 21 [tsaste]

PASTÖR : *pastre* n.m. 'pâtre' NoëlsCordat — ALMC 1391 et 1715 pt 21 22 23 ['pastre]

VOSTRU : *votre* EnquêteImpHL-3-4, mais *vostre* EnquêteImpHL-1

VASTARE : *gouté* ‘gâter.PERF.3SG’ EnquêtImpHL-3

La forme *batier* n.m. ‘fabriquant de bâts, bâtier’ CompoisPuy1408 (< *BASTU + -ARIU) est isolée ; ailleurs dans le texte *baster*, *bastier*.

La variante graphique savante <x>, productive aux XV^e-XVI^e s., est notamment bien attestée dans les séries suivantes :

AESTIMARE : *estimat* ‘estimer.PTCP’ CompoisPuy1408 CompoisPranlary NoëlsCordat, *extimat* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 CompoisPranlary, *estymat*, *extymat* CompoisPranlary, PL *extimatx* CompoisPuya1464, F *extimada* CompoisPuya1464, F.PL *extimadas*, PRS.1SG *extime* MédPrivada

JŪXTA : *juxta* prép. ‘à côté de’ CensChom CompoisPuy1408 MédPrivada, *juxta* CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *juxte* MédPrivada, *juxte* CompoisPranlary

Devant la latérale /l/, la fricative est déjà amuïe au XV^e s. dans le n.f. *ila* ‘île (quartier d’une ville)’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 (< Ī(N)SULA).

Réduction /sts/ > /ts/ : la série des démonstratifs issus de ACCU + ISTE présente dans CartTempPuy l’alternance *aquest* ~ *aquet*, PL *aquetz*, ces dernières formes résultant d’une dissimilation (cf. Grafström 1958 : 235).

De même, le lexème issu de PŌSTIS qui présente le groupe final complexe [-sts] peut présenter l’amuïssement de la sifflante en coda : *postz* n.f. ‘planche’ MédPrivada, mais *potz*, *poatz*, *poas* LogisLune — ALMC 682 et 1036 pt 22 [pwa]

*/s/ est palatalisé en /j/ dans tout le domaine lorsque la voyelle précédente est /e/ (cf. Ronjat 1930-1941 : § 321) ; l’approximante est notée <i, y> dans les textes après 1500, mais alterne avec des formes conservatrices ou empruntées avec <s> :

*SMALT- : *eymaillat* adj. ‘émaillé’ MédPrivada, PL *esmalhatz*, F *eymaillada*

MĪSCŪLARE : *mesclat* ‘mêler.PTCP’, F *mesclada* MédPrivada, mais INF *meila* CletSM, *meyla* CletSM-AE — ALMC 1137 INF pt 21 [miskla] ; *mesclada* n.f. déverbal ‘mêlée’ CompoisPuy1408

*VASSĒLLĪTTU : *veilet* n.m. ‘valet’ MédPrivada, *veylet* MédPrivada CletSM-D — ALMC 1714* et 1731 pt 21 [valø] [viʝli], 23 [vale, viʝle]

*EXMAGARE : *eymais* n.m. déverbal ‘inquiétude’ CletSM-D

Préfixe DES-

-DĪCERE : *deydiron* ‘dédire.FUT.3PL’ NoëlsCordat

- *RÖCCA : *deyrosa* ‘tomber’ NoëlsCordat, PTCP *diroucha* CletSM-B, *deiroucha* CletSM-CD — ALMC 1491 INF pt 21 [di_jrutsa], 23 [dirutsa]
 -MÖRDËRE : *deimourdreï* ‘démordre.FUT.1SG’ CletSM-D

49 Traitement de */l/ en coda

La vocalisation en /w/ de */l/ en coda devant consonne est attestée dès les plus anciens textes par le graphème <u>, notamment devant l’occlusive coronale /t/ (cf. Grafström 1958 : 142-145), mais le graphème savant <l> est massivement employé jusqu’à 1600 (variante graphique). Après 1600, on trouve en principe le graphème <u>. Les enquêtes dialectales modernes montrent que /w/ tend à s’amuïr, ce qui signifie que la séquence <ou> dans les textes les plus récents peut avoir la valeur /uw, u/ (Nauton 1974 : 202-203) :

- LT(R) ALTER : *autre* adj./pron. ‘autre’ CensChomA CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ProclamChastel1422 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy MédPrivada, *aultre* TerrMons MédPrivada CompoisPranlary, *autré* NoëlsCordat, PL *autres* ProclamChastel1421 et 1422 MédPrivada CompoisPranlary CletSM-B SocConstPuy, *altres* LièveÉvêqPuy, F *autra* CensChomA CompoisPuy1408 ProclamChastel1421 CompoisPuya1464 LogisLune LièveÉvêqPuy, *autre* LièveÉvêqPuy NoëlsCordat, *altre* LièveÉvêqPuy, *aultre* MédPrivada, *autro* NoëlsCordat, F.PL *autras* MédPrivada, *autres* LièveÉvêqPuy SocConstPuy, *autos* NoëlsCordat
 ALTARE : *autar* n.m. ‘autel’ CompoisPuya1464, *outard* CletSM-AE, *outar* CletSM-BC — ALMC 1685 pt 21 [u_wtar]
 *MULTO : *mouto* n.m. ‘mouton’ LogisLune MédPrivada — ALMC 492 pt 21 [mutu], 22 [mujtu], 23 [mu_wtu]
 ŪLTRA : *outra* prép./adv. ‘au-delà (de)’ CompoisPuy1408, *oultra* CompoisPuya1464, *oultre* MédPrivada
 LD, L’D *FALDA : *fauda* n.f. ‘pan de robe’ MédPrivada — ALMC 1317 pt 21 [‘fawda]
 MALEDICERE : *moudit* v. ‘maudire.PTCP’ NoëlsCordat
 LM ŪLMU : *olme* n.m. ‘orme’ CartTempPuy — ALMC 267 pt 21 [‘ewme], 22 [‘owme]
 *ALEMOSYNA : *almorna* n.f. ‘aumône’ CompoisPuy1408
 SALMÖNE : *soumou* n.m. ‘saumon’ CletSM-BCDE — ALMC 386* pt 22 23 [su_wmu]
 LF, L’F CALEFACERE + suff. -’ATICU : *chalfatge* n.m. ‘chauffage’ CompoisPuya1464
 MALIFATIU : *mouvas* adj. ‘mauvais’ SocConstPuy
 LV SALVARE : *souva* v. ‘sauver’ NoëlsCordat CletSM-BCDE, *sauva* CletSM-A ; *salvagarde* n.f. composé ‘sauvegarde’ LièveÉvêqPuy
 LN, L’N *ALINŌ : *alna* n.f. ‘aune’ ObligLachasaHôp, *aina* ObligLachasaHôp MédPrivada, *aulna* MédPrivada, PL *aulnas*, *aulnes* MédPrivada — ALMC 1791 pt 21 [‘awna]

- MOLINARIU : *mouner* n.m. ‘meunier’ CompoisPuy1408, *mounier* CompoisPuy1408 MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons, *mounyer* MédPrivada — ALMC 1719 pt 21 [mu_wɲe]
- LS SALSA : *sausso* n.f. ‘sauce’ NoëlsCordat — ALMC 1138 pt 21 22 ['sawsa], 23 ['sawso]
- LK CALCEA : *chaussas* n.f. ‘chausses’ ObligLachasaHôp MédPrivada, *chausses* MédPrivada, *chaussos* NoëlsCordat
 ŐLCA : *oucha* n.f. ‘terre labourable entourée de clôtures’ CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LivreAffaire, PL *olchas* CartHospPuy, *houlches* CompoisPranlary — ALMC 105 pt 9 22 ['ewtsa], 23 ['owtso]
 PŪLLĪCĒNU : *pousi* n.m. ‘poussin’ NoëlsCordat — ALMC 587 pt 21 [pu_wʒi], 23 [pu_wʒi]
- LG MELGORIENSE : *melgoyres* n.m./adj. ‘denier de Mauguio’ CompoisPuy1408, *malgoyres* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *malgoires* CompoisPuya1464

Dans les formes issues de COLLŌCARE, */l/ est vocalisé en /j/ noté <i, y> : *coyghada* ‘coucher.PTCP’ LogisLune, *couigea* CletSM-D, *coighant*, *coyghant* TerrMons, INF *coigea* CletSM-A, *couigea* CletSM-BCD, *couigëa* CletSM-D, *coidza* CletSM-E — ALMC 1453 INF pt 21 [kwi_jdza], 22 23 [kujdza]

*/l/ est toujours amuï dans les issues et dérivés de CŌLĀPHU et CŪLTĚLLU (cf. Ronjat 1930-1941 : § 333) :

CŌLĀPHU : *cop* n.m. ‘coup’ MédPrivada NoëlsCordat CletSM-ABCD CletML, PL *cops* NoëlsCordat CletSM-BCDE SocConstPuy, *cos* NoëlsCordat — ALMC 1313, 1839 pt 21 22 23 [ko] ; *coppar* ‘couper.’ MédPrivada, PTCP *coppat* MédPrivada, *couppat* NoëlsCordat, PRS.1SG *coppe* CletSM-A, *cope* CletSM-BCDE — ALMC 1281 INF pt 21 23 [kupa]

CŪLTĚLLU : *coutel* n.m. ‘couteau’ NoëlsCordat, le digramme <ou> a certainement la valeur /u/ — ALMC 529, 1824 pt 21 [kute], 22 23 [kutej] ; n.m. dérivé + -ARIU *coteler* ‘coutelier’ CompoisPuy1408, *cotelier*, *cotellier* CompoisPuya1464.

50 Traitement de */r/ en coda

/r/ en coda est en principe conservé, mais il est amuï par dissimilation dans l’issue de ARBORE ; il peut être restitué de façon savante après 1500 :

abre n.m. ‘arbre’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 CletSM-D, *arbre* MédPrivada — ALMC pt 21 22 23 ['abri]

51 Traitement de */k/ en coda

L'ensemble du domaine vellave présente le maintien de la palatale /j/, issue de */k/ en coda, notée <i, y> (variante graphique savante <ic>) et ignore la surpalatalisation en /tʃ/ (Nauton 1974 : 161-162) :

SĚCTOR + -ATA : *seitorada* n.f. 'surface correspondant à une journée de fauche'
CompoisPuy1408, *seytorada* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464

FACTIONE : *feisso, feysso* n.f. 'façon' MédPrivada

DIRECTU : *dreict* adj. 'droit' MédPrivada, F *dreita, dreyta* CensChom, *dreite* CletSM-D
— ALMC 1257 et 1540 pt 9 [drɛj], 21 [drɛj] ; *dreitura* n.f. dérivé 'droiture'
CartTempPuy VenteCollStAgr

LĚCTU : *leyt* n.m. 'lit' LogisLune NoëlsCordat, *lei* CletSM-BCE, *leit* CletSM-D — ALMC
737 pt 21 [lej], 22 23 [lej] ; n.m. composé (*CATA- +) *chadaleyt* 'châlit' LogisLune
(COACTARE +) PECTU : *cachapeis* n.m. composé 'parapet' LogisLune

AD + *CŌCTARE : *accouyta* v. 'se dépêcher' NoëlsCordat, IMPF.3SG *acoitave* CletSM-D,
IMP.1PL *accouten* NoëlsCordat — ALMC 1700 INF pt 21 [akwiʃta], 22 [akujta]

(EX)SPECTARE : *appeyta* v. 'attendre.PRS.3SG' NoëlsCordat, IMP.1PL *espeyten*, PTCP
appeytat

*ĪMPĀCTARE : *empeytat* 'empêcher.PTCP' NoëlsCordat — ALMC 1703 PTCP pt 23
[Īpiʃta]

La palatale est toujours amuïe dans l'issue de FRŪCTU : *frut* n.m. 'fruit'
CompoisPuy1408, PL *frutz* MédPrivada ; *fructo* n.f. 'id.' NoëlsCordat avec insert graphique
étymologique <c> — ALMC 302 n.f. pt 21 ['frøta], 22 ['fryta], 23 ['fryto]

L'issue de SANCTU présente le plus souvent dans les textes le graphème <i>
correspondant au segment palatal /j/ des données dialectales, mais l'amuïssement du segment
palatal est bien attesté :

saint adj. 'saint' CartTempPuy, *sont, sonté, soinct* NoëlsCordat, PL *sains* CartTempPuy,
F *sainte* LièveÉvêqPuy, *soincto* NoëlsCordat — ALMC 1660 F pt 21 ['sīta], 22
['sojta], 23 ['sojto]

3.1.3.5. Resyllabations

52 Traitement de BR, B'R

Le domaine entier présente la vocalisation de l'occlusive bilabiale en approximante /w/
notée <u, ou>, devenant la coda de la syllabe précédente (Nauton 1974 : 154-155) :

FABRU : *faure* n.m. ‘forgeron’ CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy – ALMC pt 9 [‘fawrə], 21 [‘fawre]

LĪBRA : *lhiura* n.f. ‘unité de compte ou de mesure, livre’ CensChomA, *lhioura* CompoisPuy1408, *lioura* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy, *liura*, *liure*, *lioure* LièveÉvêqPuy, PL *liouras* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *liures* MédPrivada LièveÉvêqPuy – ALMC 1786 pt 9 [‘jewra], 21 22 [‘jiwra], 23 [‘jiwro]

BĪBERE : *bioure* v. ‘boire’ MédPrivada NoëlsCordat, FUT.3PL *biouront* CletSM-D – ALMC 1348 et 1897 INF pt 21 22 [‘bjiwre], 23 [‘biwre]

LABOR-ARE + -ATOR : *laurayre* n.m. ‘laboureur’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *lourayre* LièveÉvêqPuy ; les formes *laboradour* MédPrivada, *labouradour* MédPrivada LièveÉvêqPuy sont des relatinisations (cf. ALMC 887 pt 22 23 [labu‘rajre]). La forme *lavouëro* ‘travailler.PRS.3SG’ NoëlsCordat qui suppose /-v-/ est peut-être un emprunt (cf. ALMC 887 INF pt 23 [lavura], mais 21 22 [labura]).

3.1.3.6. Consonnes finales et segments extramétriques

53 Traitement de */p/ en position finale romane

En position finale, le graphème <p> est toujours noté jusqu’à 1600, sauf parfois dans CensChom. Il est souvent éliminé après, mais peut être réintroduit comme forme savante :

CAMPU : *cham* n.m. ‘champ’ CensChomA, *champ* CartTempPuy CartHospPuy CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons CletSM-D, *chon* NoëlsCordat CletSM-D – ALMC 904 pt 21 22 [tsõ], 23 [tsõ]

CAPUT : *chap* n.m. ‘bout, extrémité’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada

DRAPPU : n.m. ‘drap’ *drap* ObligLachasaHôp LogisLune MédPrivada, PL *draps* LogisLune MédPrivada, *dras* NoëlsCordat

CŌLĀPHU : *cop* n.m. ‘coup’ MédPrivada NoëlsCordat CletSM-ABCD CletML, *co* CletSM-DE, PL *cops* NoëlsCordat CletSM-BCDE SocConstPuy, *cos* NoëlsCordat – ALMC 1313 et 1839 pt 21 22 23 [ko]

54 Traitement de */m/ en position finale romane

En position finale, la graphie <-n> marque à partir de *ca* 1500 la coronalisation de la nasale bilabiale en /-n/ :

PRĪMU : *prin* adj. ‘premier’ MédPrivada

FAME : *fon* n. ‘faim’ NoëlsCordat, mais *fom* SocConstPuy (graphie étymologique) – ALMC 1333 pt 21 23 [fõ], 22 [fõ]

PŌMU : *pons* n.m. pl. ‘pommès’ NoëlsCordat – ALMC 293 pt 21 22 23 [pũ]

De même, les désinences verbales de 1PL présentent un segment bilabial de type /-Vm/ jusqu'à 1500, puis la dentalisation est notée <-n> (variante <-nt>) :

PRS *donam, avem* CartTempPuy ; *prendem* CensChom ; *donnem* TerrMons ; *deuvent, avent* MédPrivada ; *passen, pouden* NoëlsCordat ; *sen* CletSM-A ; *aven, fasen* CletML ; *amen, damonden, refusen, travaillien, avertissen, legissen, saben* SocConstPuy

IMPF *aviant, faziant* MédPrivada ; *creydavon, poudien, voulien* NoëlsCordat

FUT NoëlsCordat *beylaren, fisaren, troubaren, veyren* ; CletML *veiren*

COND *creyrien, diourien* NoëlsCordat

IMP *chanten, eybleuden, manden* NoëlsCordat ; *parlen* CletSM-A ; *eixaminen, prenen* SocConstPuy

Le texte ArbitragePuy présente les deux types de formes : *avem, cognoissem*, mais *sen, disen, ordenen*.

55 Traitement de */n/ en position finale romane

En position finale, la consonne nasale, communément appelée *n* mobile ou instable, est amuïe dès les plus anciens textes ; le graphème <-n> étymologique peut être noté comme variante graphique savante :

DONU : *do* n.m. 'don' CartTempPuy, *don* CompoisPuy1408

CAPPELL-A + suff. -ANU : *chapela* n.m. 'chapelain' CensChomA CartTempPuy CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *chapella* CartTempPuy MédPrivada ; le lexème est homographe de *chapela* n.f. 'chapelle'.

MANU : *ma* n.f. 'main' CensChom CartTempPuy ObligLachasaHôp LièveÉvêqPuy, *man* LivreAffaire LogisLune, *mo* NoëlsCordat CletSM-ABCE, PL *mas* MédPrivada LièveÉvêqPuy, *mos* NoëlsCordat SocConstPuy — ALMC 1324 pt 9 21 22 23 [mo]

PANE : *pa* n.m. 'pain' CensChomA CompoisPuy1408 MédPrivada, *po* NoëlsCordat, PL *pas* MédPrivada — ALMC 1124 pt 9 21 22 23 [po]

*BRŪN : *bru* adj./n.m. 'brun, étoffe de teinte brune' CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp MédPrivada, *brun* MédPrivada

AUC-A + suff. -ONE : *aucho* n.m. 'oison' CompoisPuy1408 — ALMC 605 pt 21 [u_wtsu]

PRAT-U + suff. -ONE : *prado* n.m. 'petit pré' CompoisPuy1408 — ALMC 523 pt 22 [pradu]

PLĀNU : *pla* n.m. 'place de ville' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, PL *plas* LièveÉvêqPuy — ALMC 1325 pt 21 [pla]

VĪNU : *vi* n.m. 'vin' CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp NoëlsCordat CletSM, *vy* CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy NoëlsCordat, *vin* MédPrivada — ALMC 1058 pt 21 22 [vji], 23 [vi]

MĀTŪTĪNU : *mati* n.m. ‘matin’ MédPrivada CletSM-ABCD, *maty*, *matin* MédPrivada — ALMC 1432 et 1441 pt 21 [matʰi]
 PĪNU : *pis* n.m. ‘pins’ MédPrivada — ALMC 253 pt 21 [pji]
 SANU : *sa* adj. ‘sain’ MédPrivada — ALMC 54* pt 21 [sɔ]

Le graphème <-n> est en revanche fréquemment employé pour noter le suffixe /-sju/ (< lat. -(S,T)IONE), mais il n’est pas toujours possible de savoir si on doit lire <ou> ou <on> dans les manuscrits de la fin du Moyen Âge :

PENSIO : *pencion* n.f. ‘pension’ CompoisPuy1408 LièveÉvêqPuy, *pensiou* CompoisPuya1464
 POSSESSIO : *pocession* CompoisPuy1408, *possession* CompoisPuya1464, PL *possessions* TerrMons, *possessions* MédPrivada, *pocessions* LièveÉvêqPuy
 JURE + DICTIO : *juridiction* n.f. ProclamChastel1421-1422
 CONDICIO : *condition* n.f. ‘condition’ LivreAffaire
 MENTIO : *mention* n.f. CompoisPuya1464
 PORTIO : *porcion* n.f. ‘portion’ LièveÉvêqPuy
 DŪCERE : *deduction* n.f. ‘déduction’ MédPrivada, *dedution* LièveÉvêqPuy
 VĒNDĪTIO : *vendicion* n.f. ‘vente’ MédPrivada

Morphologie

La consonne nasale est présente dans la structure sous-jacente, car elle apparaît notamment en cas de liaison ou de flexion, créant une asymétrie masc./fém. <-Ø> ~ <-na> :

PLĀNU : *un hostel al pla de la Moneda*, mais *al Planestreit* CompoisPuy1408
 Num. masc. *sinque* ‘cinquième’, fém. *sinquena* ; masc. *seyse* ‘sixième’, fém. *seysena*

La préposition monosyllabique issue de ĪN est attesté sans graphème <-n> dans les plus anciens textes, mais la nasale est généralement restituée aux époques postérieures :

e CensChom CartTempPuy, *en* CensChom CartTempPuy ObligLachasaAust CompoisPuy1408 LivreAffaire LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons NoëlsCordat CletSM SocConstPuy

Parallèlement, dans le composé adverbial issu de ĪNSĪMUL (DOM *ensems* ‘ensemble’), la nasale est notée seulement dans *ensentz* CompoisPuya1464, ailleurs *esems* CartTempPuy, *essems* MédPrivada, *essens* NoëlsCordat.

La nasale est en principe conservée dans les formes non fléchies de l’article indéfini masculin (sauf *III partz d-u carto* ~ *doas partz d-un carto* CensChom), mais peut être amuïe devant une flexion /-s/ marquant le cas sujet ou le pluriel :

Art. indéf. : forme régime *un*, mais pluriel ou cas sujet *us* CensChom CompoisPuy1408 SocConstPuy

De même, déterminant indéf. masculin sujet *alcus* CompoisPuy1408.

La négation pleine est en principe toujours *non*, sauf dans CartTempPuy où on trouve la variation *no ~ non*.

Morphologie verbale : à la désinence de la personne 3SG du présent de l'ind. des verbes à radical nasal, la consonne finale est normalement amuïe ; par ex. verbe *tenir* et composés : *te* CensChom CartTempPuy CompoisPuy1408, *aperte* CompoisPuy1408. À la désinence de la personne 3PL, <-n, -nt> est en principe marqué, sauf dans CensChom (par ex. *devo*, *teno*, *so*, *foro*).

56 Traitement de */t, d/ en position finale romane

En position finale, le graphème <-t> est en principe noté jusqu'à 1600, sauf ponctuellement dans CensChom et CompoisPuy1408 (variante graphique <-d> attestée après 1500). Après 1600, il est fréquemment omis, mais persiste comme cultisme (Nauton 1974 : 238-240) :

*BLĀD : *blat* n.m. 'blé' CensChomA CompoisPuy1408 LivreAffaire CompoisPuya1464 LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons, PL *blats* NoëlsCordat, *blas* CletSM-D — ALMC 963 pt 9 21 22 23 [bla]

DE + ABANTE : *davan* prép./adv. 'devant' CensChom, *devant* CartTempPuy CartHospPuy MédPrivada LogisLune CletSM-A, *davant* CensChom CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune CletSM-BC, *davon* NoëlsCordat CletSM-E, *devon* CletSM-AD, *davont* SocConstPuy — ALMC 659 pt 9 [davã], 21 23 [davõ], 22 23 [davõ]

HÖRTU : *ort* n.m. 'jardin' CensChom CartHospPuy CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LivreAffaire MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons, *or* CensChomA, PL *ortz* CartHospPuy MédPrivada LièveÉvêqPuy, *hortz* CompoisPranlary — ALMC 171 pt 22 [or], 9 [ɔr], 23 [wɔr]

PARTE : *part* n.f. 'part' CensChom CompoisPuy1408 VenteMontrevel1417 ProclamChastel1421 et 1422 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons NoëlsCordat CletSM, *pard* NoëlsCordat, PL *pars* NoëlsCordat — ALMC 1161 pt 21 [par]

PÖNTE : *pont* n.m. 'pont' CensChomB CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *pohant* LièveÉvêqPuy — ALMC 92* pt 9SE 9S [pwẽ], 9N 21 [pwã]

PRATU : *prat* n.m. 'pré' CensChom CartTempPuy CartHospPuy CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons, *pra* CensChomB, PL *pratz* CompoisPranlary — ALMC 912 pt 21 22 23 [pra]

MANDARE : *mandamen* n.m. ‘commandement, ressort’ CensChomA, *mandament* CensChomA CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *mandement* MédPrivada

ARGENTUM : *argent* n.m. ‘monnaie en argent’ CartTempPuy CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust LivreAffaire CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy SocConstPuy, *argen* NoëlsCordat CletSM-D

RĚTĪNĚRE : n.m. *retenement* ‘retenue, réserve’ CartTempPuy

FÖNTE : *font* n.f. ‘fontaine, source’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *foant* TerrMons — ALMC 799 pt 21 [fwã]

FRUMENTU : *froment* n.m. ‘froment’ CompoisPuy1408 VenteMontrevel1417 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons, *fromen* CompoisPuy1408 — ALMC 963 pt 21 23 [frumī], 9 22 [frumě]

MARĪTU : *marit* n.m. ‘mari’ CompoisPuy1408 MédPrivada

SCŪTU : *escut* n.m. ‘écu’ CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CompoisPuya1464 MédPrivada NoëlsCordat — ALMC 1792 pt 21 23 [estʲy]

SERV(I)ĚNTE : *sirvent* n.m. ‘sergent ; serviteur’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy

COMMENDARE : *comandament* n.m. ‘commandement’ ProclamChastel1422

LĚCTU : *leyt* n.m. ‘lit’ LogisLune NoëlsCordat, *lei* CletSM-BCE CletML, *leit* CletSM-D, PL *leytz* LogisLune — ALMC 737 pt 21 [lej], 22 23 [lej]

LARĪDU : *lard* n.m. ‘lard’ MédPrivada — ALMC 546 pt 21 [lar]

VĪRĪDE : *verd* adj. ‘vert’ MédPrivada, PL *verts* CletSM-D

CALĪDU : *chaut* adj. ‘chaud’ NoëlsCordat, *chau* CletSM-AD — ALMC 1146 pt 21 22 23 [tsaw]

GRĀTU : *maugra* prép. composée ‘malgré’ NoëlsCordat

NÖCTE : *neut* n.f. ‘nuit’ NoëlsCordat, *ney* CletSM-A, *neuy* CletSM-AD — ALMC 751 pt 21 22 [nøj], 23 [nej]

SĪTE : *cet* n. ‘soif’ NoëlsCordat, *se* CletML, *set* SocConstPuy — ALMC 1347, 1873 pt 21 23 [sɪ], 22 [si]

MŪTTU : *mou* n.m. ‘mot’ CletSM, *mout* SocConstPuy, PL *mous* CletSM-A, *mouts* CletSM-BC

Morphologie verbale : un fait fondamental des *scriptae* vellaves est la récurrence du graphème final <-t>, comme l’avait déjà remarqué Brunel (1926 : XL) pour les désinences des formes finies de personne 3PL¹³⁰. CensChom, sauf dans les parties plus récentes, ainsi que ProclamChastel1421 et 1422, tous trois des textes plus septentrionaux, sont des exceptions notables à cette habitude graphique. Le graphème est moins employé après 1550, mais il est fréquemment employé au XVIII^e s.

¹³⁰ Voir également les relevés de Meyer (1880 : 203-204, 212) et Zufferey (1987 : 57).

Formes finies : 3SG

Pour les verbes à radical consonantique de la classe E/I, le graphème <-t> à la personne 3SG (variante <-d>) est largement employé et il est fréquemment étendu comme élément analogique à des finales vocaliques :

PRS CensChom *pren ~ prent* ; CompoisPuya1464 *consent, debat, respond* ; MédPrivada *appart ~ appar, pot* ; NoëlsCordat *mouört, pert, pouot, prend* ; SocConstPuy <-t> analogique dans *chaut, coit, diout ~ diou, pert, voaut, vet*

IMPF SocConstPuy <-t> analogique *veniot*

COND SocConstPuy <-t> analogique *diriot, poiriot ~ poirio*

PERF formes faibles CensChom *compret, laysset* ; CartTempPuy *compret, donet, eschamget, juret* ; CompoisPuy1408 *comenset, compret, donet, laisset* ; ObligLachasaHop *portet* ; MédPrivada *crompet, engaget, excequetet, fianciet* ; NoëlsCordat *arribet, engrouniet, mouriguet, tuguet*

Formes finies : 3PL

PRS CensChom thème A *paian ~ paion ~ paiont, donan* ; thème E/I *devon ~ devont, solon, valon* ; CartTempPuy *an ~ ant* ; CompoisPuy1408 *demorant, donant, istant, restant, vacant* ; *aucizont, devont, debatont, podont, prendont, rebatont, tenont, valont* ; *sunt ~ sont* ; *ant ~ fant* ; ProclamChastel1422 *fant* ; CompoisPuya1464 *comptant, istant, montant, payant, vaccant* ; *podont, segont, tenont, valont* ; MédPrivada *devont, podont, segont, valont* ; LogisLune *montant* ; LièveÉvêqPuy *an, devont* ; CompoisPranlary *s-ensseguont, mais montan* ; TerrMons *sequen, tenen* ; NoëlsCordat *donnon, pouorton* ; *dison, pouödon, sabon, vouölon* ; CletSM-A *on (aver)* ; SocConstPuy *appellount, arribount, parlount, passount* ; *diuvount, poidount, perdount, voilount*

IMPF CartTempPuy *aviant* ; CompoisPuy1408 MédPrivada CompoisPranlary *erant* ; SocConstPuy *damandavount, vouliont*

SBJV CartTempPuy *demandesunt, fasant* ; VenteCollStAgr *defendant* ; CartHospPuy *manteinont* ; ObligLachasaAust *sapchant* ; ProclamChastel1421 *siant, mais ayon* ; CompoisPuya1464 *fossant* ; NoëlsCordat *donnon, veulhon* ; SocConstPuy *troumpount, serviount, veuilount*

PERF CartTempPuy *lauzerunt, venderunt, donerront, mais escuseron* ; CartHospPuy *engatgerunt, venderunt* ; CompoisPuy1408 *foront, compreront, mais comenseron* ; ObligLachasaHop *costerunt* ; CompoisPuya1464 *foront* ; MédPrivada *bayleront, donneront, begueront, foront* ; SocConstPuy *assemblerount, manderount*

FUT ObligLachasaAust *veyrant* ; ProclamChastel1421 *farant* ; NoëlsCordat *leyssaron, semblaron, deydiron, segon* ; CletSM-A *veyron* ; SocConstPuy *doumaront, mouriront*

COND ProclamChastel1421 *poyrian* ; SocConstPuy *prestorion ~ prestariont, refusariont, diriount*

COND II VenteCollStAgr *queirant*

Formes non finies : participe passé

Pour les formes participes avec finale dentale, le graphème <-t> est intact jusqu'à 1700 (variante <-d> analogique du féminin) :

CensChom *apelat, vestit, dit* ; CartTempPuy *jurat, lauzat, redut, fait, agut* ; VenteCollStAgr *jurat* ; CompoisPuy1408 *appelat, extimat* ; ObligLachasaAust *requerit, agut* ; ProclamChastel1421 *deffendut, inhibit* ; MédPrivada *prestat, recobrat, restat, taxat, rebatut, podut, romput, assot, reduict, blanchit, composit, dit* ; LogisLune *ferrat, plantat, garnid, PL garnids ~ garnidz, cosut, pendut ~ pendud, rot* ; TerrMons *scituat, PL scituadz* ; NoëlsCordat *appeytat, arrapat, arribat, arteliat, neyssut, pardut, queit, soupout, tendut* ; CletSM-A *demanda, regarda* ; SocConstPuy *accourda, bouta, chargea, decreta, ressoupu, convendiu, mais passat*.

Formes non finies : participe présent/gérondif

Les formes issues de -NT-/-ND- présentent un <-t> noté jusqu'à 1600 ; une variante sigmatique, indépendante d'un marquage flexionnel, est attestée aux XV^e-XVI^e s. :

CensChom *paiant, valent* ; CartTempPuy *auzent, rendent, vezent* ; CompoisPuy1408 *donant, lhiourant* ; ProclamChastel1422 *fasens* ; CompoisPuya1464 *causant, touchant, mais acomensans* ; MédPrivada *comptant, pesant ~ pesans, venent ~ venens, entretenens, savent, tenent, valent* ; LièveÉvêqPuy *demorant* ; CompoisPranlary *fasent* ; TerrMons *intrans, levant, coighant, confrontant, contenen, mais anan, venen ~ venent, comprenen, contenen* ; NoëlsCordat *chanton, souton, cresen* ; SocConstPuy *moyenon*

57 Traitement de */l/ ~ */l:/ en position finale romane

Pour l'approximante latérale /-l/ en position finale romane, le système phonologique vellave oppose les formes issues de -L- et de -LL-, mais un graphème commun <-l> est employé jusqu'à 1600 ; après cette date, <-u> (variante graphique <-ou>) note la labialisation en /w/ de l'issue de -L- (mais attestée dès CompoisPuy1408), tandis que <-l> issu de -LL- est encore en usage au XVII^e s., puis est palatalisé en /-j/ noté par <i> après 1700 ; l'amuïssement de cette palatale est notée dès la deuxième moitié du XVII^e s. (Nauton 1974 : 198-200, 205-210) :

Suffixe -ALE :

*BEDU : *besal* n.m. 'bief' CensChomB CompoisPuya1464 — ALMC 1725 pt 9 [bøzaw], 21 [bizaw]

PASTÛR-A : *pastural* n.m. 'pâturage' CartHospPuy TerrMons — ALMC 455 pt 21 22 23 [past^lyraw]

HÖSPĪTALE : *ostal* n.m. 'maison, habitation' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LivreAffaire LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy, *hostal* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons, *ostau*

CompoisPuy1408 NoëlsCordat, *oustal* CompoisPranlary, *oustau* NoëlsCordat
CletSM — ALMC 649 pt 21 22 23 [estaw]

PERPETU- : *perpetual* adj. ‘perpétuel’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464

PÖRT-A : *portal* n.m. ‘porte d’une ville, portail’ CompoisPuy1408 CompoisPuya1464
MédPrivada LièveÉvêqPuy — ALMC 694 pt 21 [purtaw]

MÛLU : *myol* n.m. ‘mulet’ MédPrivada, *miou* CletSM — ALMC 482 pt 21 22 [mjiw]

MALU : *mau* adj./adv./n.m. ‘mal’ NoëlsCordat CletSM SocConstPuy, *maou* CletSM-E —
ALMC 78 et 1245 pt 21 22 23 [maw]

SALE : *sau* n.f. ‘sel’ NoëlsCordat — ALMC 1139 pt 21 22 23 [saw]

PÏLU : *piau* n.m. ‘cheveux’ CletSM-ABDE — ALMC 1251 et 1252 pt 21 [pjaw]

Verbes à radical latéral (type *valer*) à la personne 3SG du présent de l’ind. : *val*
CensChomA CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *vou* NoëlsCordat

Suffixe -ELLU

AGNĚLLU : *anhel* n.m. ‘agneau’ CensChomA CompoisPuy1408, *agniel* NoëlsCordat —
ALMC 488 et 489 pt 21 [an^he], 22 23 [an^hej]

CASTELLUM : *chastel* n.m. ‘château’ CensChomA CompoisPuy1408, PL *martés* CletML
— ALMC 652* pt 9 [tsa:te], 21 [tsaste] ;

NÖVĚLLU : *novel* adj. ‘nouveau’ CompoisPuya1464, PL *nouveis* SocConstPuy

MANTELLU : *mantel* n.m. ‘manteau’ LogisLune MédPrivada NoëlsCordat — ALMC 1391
pt 21 [māte], 22 23 [mātej]

MARTELLU : *martés* n.m. pl. ‘marteaux’ CletML (cf. *martel* MystèreNDPuy) —
ALMC 938 pt 21 SG [marte]

AD + VALLE : *aval* adv./prép./n. ‘en bas (de)’ CartTempPuy, *ava* CletML

Dans NoëlsCordat, le dém. masc. sing. (< ACCU + ILLE) présente les variantes graphiques
aquel ~ *aquey* ; même variation pour le pronom sujet masculin singulier *el* ~ *ey*, (< ĪLLE), mais
qui sont en distribution complémentaire puisque le premier apparaît en contexte tonique, tandis
que le second apparaît en position préverbale.

L’adj. lat. ANNUALE présente un doublet :

- traitement attendu dans *annual* adj. ‘annuel’ CompoisPuya1464 ;
- latérale finale amuïe dans *anoa* n.f. ‘messe anniversaire’ CompoisPuy1408,
annoa CompoisPuya1464, qui est diatopiquement marqué (cf. FEW 24, 615a).

58 Traitement de */r/ en position finale romane

Le graphème <-r> en position finale est employé jusqu’à 1600 pour tous les types de
morphèmes, mais son effacement est attesté à partir de 1500. Pour la période postmédiévale,

<-r> permet notamment de noter les finales en /-e/. Les données dialectales attestent le maintien de /-r/ dans des monosyllabes et dans certaines séries lexicales (Nauton 1974 : 240-241) :

- CAPRIARIU : *chabrer* n.m. ‘celui qui élève les chèvres ou qui prépare les peaux de chèvres’ CompoisPuy1408, *chabrier* LièveÉvêqPuy
 GRANARIU : *granier* n.m. ‘grenier’ CompoisPuya1464, PL *greniers* CletSM-A, *graniers* CletSM-BCD, *grognés* CletSM-E — ALMC 1025 pt 21 [grøn^he], 22 [gran^he]
 COOPERTORIU : *cuberto* n.m. ‘couvercle’ LogisLune
 CLARU : *clar* adj. ‘clair’ MédPrivada SocConstPuy — ALMC 978 masc. 21 [klar]
 CÕQUÏNARIU : *cosinier* n.m. ‘cuisinier’ LièveÉvêqPuy, *cousinié* NoëlsCordat
 DOLORE : *doulour* n.f. ‘douleur’ NoëlsCordat — ALMC 1592* pt 21 [døvr], 22 [duvre], 23 [dulur]
 ELECTORE : *électours* n.m. ‘électeurs’ SocConstPuy

/r/ est peut-être amuï dans le n.m. dénominal paroxytonique *senhe* ‘seigneur’ CompoisPuy1408, mais on trouve l’adjectif paroxytonique *mager* ‘principal’ dans le même texte.

Morphologie verbale : infinitif. Pour les formes infinitives, une marque <-r> est systématique jusqu’à 1500. Les variantes <-r> ~ <-Ø> sont attestée dès *MystèreNDPuy*, mais à partir de TerrMons pour les textes de transmission directe. La rhotique finale n’est jamais marquée dans NoëlsCordat, mais est réintroduite au XVIII^e s. :

Infinitif : marques <-r> / <-Ø>	
Marque <-r>	CensChom <i>païar, tenir</i>
	CartTempPuy <i>autreïar, donar, portar, sezer, far</i>
	CompoisPuy1408 thème A <i>portar, gitar, lauzar</i> , thème E/I <i>vestir, tenir, assaber</i>
	ObligLachasaAust <i>pagar, dever</i>
	ObligLachasaHop <i>baylar, folrar, vestir, far</i>
	MédPrivada <i>accorder, acquitar, adobar, anar, aplanar, appointar, arar ; açaber, dever, voler ; accomplir, bastir, cubrir, devisir, querir, sailhir, vestir</i>
	LogisLune <i>escleyrar, eyssumar, montar, tenir</i>
	LièveÉvêqPuy <i>afenar, cancellar, istar, gardar, païar ~ payar, razar, sejar</i>
Marques <-r> ~ <-Ø>	TerrMons <i>ana ~ anar</i>
	CletSM BCE <i>menti</i> , mais A <i>mentir</i> ; ABE <i>regarda</i>
	SocConstPuy <i>administra, ajuda, assembla, bada, bouta, changea, creïda, coumença, demanda, oubeï, ousi, servi, counaisse, ploignie</i> , mais <i>maintenir, repentir, soustinir, tenir, counvenir, nourrir, trahir</i>

Marque <-Ø>	NoëlsCordat <i>abandonna, accompania, accouyta, achaba, adoura, affana, ama, amourta, avarti, desparti, durmi, gandi, mouri, legé, naysse</i>
	CletSM-A <i>parla, sourti</i>
	CletML <i>ana, mouri</i>

59 Traitement de */k/ en position finale romane

Le graphème <-c> est employé systématiquement jusqu'à 1600 en coda externe ou comme segment extramétrique ; au XVII^e s., <-c> est encore fréquemment attesté, puis la consonne vélaire finale est toujours amuïe au siècle suivant :

FÖCU : *fuoc* n.m. 'feu, foyer' CensChomA, *foyc* CensChomB, *fioc* NoëlsCordat — ALMC 762 pt 9 21 22 23 [fjo]

LACU : *lac* n.m. 'lac' CompoisPuy1408 MédPrivada

LÖCU : *luoc* n.m. 'lieu' CompoisPuy1408 MédPrivada TerrMons, *lhioc* CompoisPuya1464, *lioc* MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons NoëlsCordat, *lyoc* MédPrivada

AMICU : *amy* NoëlsCordat, PL *amis* NoëlsCordat CletSM-AD CletML SocAmisPuy, *amys* NoëlsCordat — ALMC 1800* pt 21 22 [amji]

PAUCU : *pauc* adv. 'peu' CompoisPuy1408 MédPrivada NoëlsCordat, *pau* NoëlsCordat CletSM CletML SocConstPuy — ALMC 704 pt 21 [paw]

*TRAUCU : *trau* n.m. 'trou' CletML, PL *traux* NoëlsCordat, *trau* CletML — ALMC 698, 1212* et 1603 pt 21 22 23 [traw]

Groupe /-rk/. L'amuïssement de la vélaire est attesté dès le XV^e s., mais le graphème <c> (variante <-ch>) reste en usage au-delà de 1700 :

CLERICU : *cler* n.m. 'clerc' CompoisPuy1408, *clerc* CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CletSM-D, *clier* CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp CompoisPuya1464, PL *clercz* LièveÉvêqPuy — ALMC 1696* pt 21 [kler]

*COTERICU : *couderc* n.m. 'pré' CompoisPranlary — ALMC 106 pt 21 [kuder], 22 [kuder]

PÖRCU : *porch* n.m. 'porc' MédPrivada, *pouorc* NoëlsCordat, *pouor* CletSM-D — ALMC 515 pt 21 22 [pwar]

Groupe /-nk/. La vélaire est amuïe de bonne heure dans *layten* n.m. 'cochon de lait' CensChomA (<LACT-E + suff. -enc). Le numéral monosyllabique issu de QUINQUE présente systématiquement les graphies <-c, q, cq>, la consonne vélaire étant conservée dialectalement :

sinc adj. num. 'cinq' CompoisPuy1408, *siinq* CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune, *ciinq* CompoisPuya1464 MédPrivada TerrMons NoëlsCordat SocConstPuy CletSM-ABD, *cincq* LièveÉvêqPuy, *cynq* CompoisPranlary, *chinq* CletSM-CE — ALMC 1877 pt 21 [fẽ, fĩk]

60 Réduction de groupes consonantiques en position finale

Pour /-rk, -nk, -wk/, voir ci-dessus.

Groupe /-ts/ > [-s]. En position finale, l'affriquée /ts/ issue de la palatalisation-assibilation de */t/ + yod est notée <-tz> dans les plus anciens textes, mais la graphie <-s> dénote la réduction à [-s] déjà en cours à cette époque :

MARTIU : *martz* n.m. 'mars' CensChomA, *mars* CensChomA ObligLachasaHôp ObligLachasaAust MédPrivada LièveÉvêqPuy SocConstPuy — ALMC 1423 pt 9 21 [mar]

VĪCE : *ves* n.f. 'fois' CensChomA CompoisPuy1408 MédPrivada

PŮTEU : *pos* n.m. 'puits' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LogisLune — ALMC 797 pt 21 22 [pu]

DECEM : *detz, des* adj. num. 'dix' CompoisPuy1408

CAPITIU : *chabes* n.m. 'chevet' LogisLune — ALMC 739 et 741 pt 21 [tsabi]

PRĚTIU : *pres* n.m. 'prix' MédPrivada LièveÉvêqPuy

Morphologie nominale. La même règle morpho-phonologique est représentée par l'effacement du segment occlusif s'il est suivi d'une flexion sigmatique, mais la variante graphique <-ts, -tz> est fréquente :

CartTempPuy : *saint* adj. 'saint', PL *sains*

CompoisPuy1408 : *effant* n. sing., PL *effans* ; num. sing. *cent*, pl. *cens* 'cent' ; mais n.m. pl. *curatz* 'curés', part. p. pl. *acomensatz* 'commencés'

CompoisPuya1464 : *chart* n.m. 'abattement fiscal', PL *chars, vint* num. 'vingt', PL *vins* ; mais *blatz, ferratz*

Morphologie verbale : personne 2PL. Les plus anciennes attestations datent seulement du début du XV^e s., où la finale /-ts/ est déjà simplifiée en /-s/. Après 1600, les variantes graphiques <-t, Ø> dénotent l'amuïssement de la sifflante, général dans les parlers centraux (cf. ALMC 1882-1895), les graphèmes <-s, z> étant des formes graphiques analogiques :

PRS ProclamChastel1421-1422 *ces* 'être.PRS' ; NoëlsCordat *troumpat, diset, poudet, prendet, sabet, veset, voulet* ; SocConstPuy *souventa, couneissés, diuvés, coumprene,z coumprenés, sabés, vesés*

IMPF NoëlsCordat *sabiat, vesiat*

FUT NoëlsCordat *estrenaret, troubare, soupret, ousiret*

COND NoëlsCordat *diriat* ; SocConstPuy *manquarias, troumparia*

SBJV SocConstPuy *creiguessia, prenguessia*

IMP NoëlsCordat *boutat, demenat, escoutat, garat, gardat, marchat, damouret, menet, courret, prendet, seguet, tenet* ; SocConstPuy *vézé*

Groupe /-rn/ > [-r]. La graphie <-rn> est attestée jusqu'au début du XVI^e s., mais la réduction à [-r] est attestée dès le début du XV^e :

FÛRNU : CensChomA *for* n.m. 'four' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *four* LièveÉvêqPuy NoëlsCordat – ALMC 1105 pt 9 21 22 23 [fur]

TORNARE : *torn* n.m./prép. 'tour ; autour de' CartHospPuy, *tour* NoëlsCordat CletSM ; prép. composée 'autour de' *entorn* CensChom, *entour* LogisLune MédPrivada NoëlsCordat ; n.m. dérivé *retorn* 'messe anniversaire ; retour' CompoisPuy1408 CompoisPuya1464, *retour* MédPrivada

DIURNU : *jorn* n.m. 'jour' CompoisPuy1408 LivreAffaire, *jour* ObligLachasaHôp, *jour* ObligLachasaAust CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy, *jour* MédPrivada NoëlsCordat CletSM-ABCD, PL *jours* MédPrivada NoëlsCordat CletSM SocConstPuy – ALMC 1431 pt 9 21 22 23 [dzur]

Groupe /-ls/ > [-ws]. Dès les plus anciens textes, l'approximante /-l/ en position finale suivie d'une flexion sigmatique (pluriel ou cas sujet) est vocalisée en /w/ noté <u>, d'où la règle phonologique :

l# → l ; ls# → ws

AGNĒLLU : *anhel* n.m. 'agneau' CensChomA CompoisPuy1408, PL *anheus* CensChomA

ACCU + ILLE : *aqueux* dém. masc. pl. ProclamChastel1421 NoëlsCordat, mais *aquelz* LièveÉvêqPuy, auquel se substitue une forme trisyllabique de type /akelus/ après 1700.

Amalgames prép. + dét. masc. dans CensChom :

a + lo → SG *al*, PL *aus*

de + lo → SG *del*, PL *deus*

per + lo → SG *pel*, PL *peus* (mais *pels* est attesté)

Le n.m. avec flexion sigmatique marquant le cas sujet *chassipos* 'officier de justice' CensChom présente un effacement de la consonne ; forme régime *chassipul*.

Groupe /-lm/ > [-m]. La latérale est amuïe après 1500 dans l'issue du gaul. *CALMIS, réinterprétée graphiquement comme une issue de lat. CAMPU :

chalm n.f. 'lande, plateau désert' VenteCollStAgr CompoisPuy1408, *champ* TerrMons — ALMC 106 pt 22 [tsã]

Groupe /-sk/ > [-s]. La finale /-sk/ est attestée seulement dans CompoisPuy1408, ailleurs réduction à [-s] :

*BŪSK- : *bos* n.m. 'bois' CensChomA CompoisPuya1464 TerrMons, *bosc* CompoisPuy1408, *boas* TerrMons ; plur. syllabique *bosses* CompoisPuya1464 — ALMC 251 et 1044* pt 21 22 [bwe, bwas], 22 [bwo]

Groupe /-wl/ > [-w]. La réduction du groupe est attestée seulement par l'issue de CAULE : CAULE : *chaul* n.m. 'chou' CensChomA, PL *chaux* Noëlscordat — ALMC 189 pt 21 22 23 [tsaw]

3.1.4. Morphologie

3.1.4.1. Morphologie nominale

61 Morphologie de l'article défini

Nous donnons dans le tableau ci-dessous l'ensemble des formes relevées dans les textes de transmission directe, en différenciant les articles employés dans le système bicasuel et les articles employés dans les périodes postérieures. Nous ne relevons que les formes pleines et non les formes élidées :

Tableau : les articles définis			
1. Les articles définis dans le système bicasuel (ca XII ^e -XIII ^e siècles)			
Cas sujet		Cas régime	
M.SG	<i>lo</i> CensChom CartTempPuy	M.SG	<i>lo</i> CensChom CartChamalières CartTempPuy
M.PL	<i>li</i> CensChom CartTempPuy <i>lhi</i> CensChom	M.PL	<i>los</i> CensChom
F.SG	<i>li</i> CensChom CartTempPuy <i>lhi</i> CensChom	F.SG	<i>la</i> CensChom CartChamalières CartTempPuy CartHospPuy VenteCollStAgr
F.PL	<i>las</i> CensChom	F.PL	<i>las</i> CensChom CartTempPuy CartHospPuy

2. Les articles définis dans les périodes postérieures au système bicasuel (ca XIV ^e -ca 1800)	
M.SG	<p><i>lo</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust ProclamChastel1421-1422 LivreAffaire CompoisPuya1464 ArbitragePuy LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons</p> <p><i>lou</i> CompoisPranlary NoëlsCordat CletSM-A CletML SocConstPuy EnquêteImpHL-1 EnquêteImpHL-2 EnquêteImpHL-3 EnquêteImpHL-4</p> <p><i>le</i> CletSM-A EnquêteImpHL-2</p> <p><i>lu</i> EnquêteImpHL-2</p>
M.PL	<p><i>los</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaAust ProclamChastel1421-1422 CompoisPuya1464 ArbitragePuy LogisLune LièveÉvêqPuy TerrMons</p> <p><i>lhi</i> CompoisPuy1408</p> <p><i>li</i> CompoisPuya1464</p> <p><i>ly</i> CompoisPuya1464</p> <p><i>lous</i> MédPrivada CompoisPranlary NoëlsCordat CletSM-A CletML SocConstPuy EnquêteImpHL-1 EnquêteImpHL-2 EnquêteImpHL-3 EnquêteImpHL-4</p>
F.SG	<p><i>la</i> VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust VenteMontrevel ProclamChastel1421-1422 LivreAffaire CompoisPuya1464 ArbitragePuy LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons NoëlsCordat CletSM-A CletML EnquêteImpHL-1 EnquêteImpHL-3 EnquêteImpHL-4</p> <p><i>li</i> CompoisPuy1408</p> <p><i>lhi</i> CompoisPuy1408</p> <p><i>lo</i> TerrMons SocConstPuy EnquêteImpHL-1 EnquêteImpHL-2</p>
F.PL	<p><i>las</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaAust ProclamChastel1421-1422 LivreAffaire CompoisPuya1464 ArbitragePuy LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons NoëlsCordat CletSM-A EnquêteImpHL-4</p> <p><i>les</i> CletSM-A CletML</p> <p><i>ley</i> CletSM-A</p> <p><i>lei</i> CletML</p> <p><i>los</i> SocConstPuy EnquêteImpHL-1 EnquêteImpHL-2</p>

Au M.SG, il existe un type principal <lo> (variante graphique <lou> après 1500), de réalisation [lo, lu], concurrencé par le type <le> au XVIII^e s. — ALMC 1794* [lə] pt 1 2 3 4 9 10 21 22, [lu] pt 23

Au M.PL, le type avec segment /i/ (<li, ly>, variante palatalisée <lhi>) constitue une forme marquée dans le système bicasuel (cf. *infra* partie 3.2.3). Il est attesté comme variante morphologique après 1400, puis est éliminé au profit du type symétrique avec noyau vélaire — ALMC 1793 type [lu(s, z, j, w)] pt 1 2 3 4 9 10 21 22 23, type [le(s, z)] pt 21 22

Au F.SG, le type avec segment /i/ (, variante palatalisée <lhi>) dans le système bicasuel est homonyme de M.PL et est attesté après 1400. Il est éliminé au profit du type avec

voyelle basse. La vélarisation notée dès le XVI^e s. n'est pas attestée dans les dialectes modernes — ALMC 1794* [la] 1 2 3 4 9 10 21 22 23

Au F.PL, le type /las/ est concurrencé au XVIII^e siècle par le type /les, lej/ — ALMC 1794 type [le(s, z, j), lij] pt 2 21 22, type [la(s, z, ɛ, j)] pt 1 3 4 9 10 21 23, type [luz] pt 2

62 Morphologie de *nostre, vostre*

Les possessifs issus de NÖSTRU et VÖSTRU présentent une réduction de l'attaque branchante /tr/ en /t/, notée dans les textes à partir de Noëlscordat. Fernandez Gonzales (1985 : 300) parle d'un trait 'rhodanien', mais sa distribution est beaucoup plus large. Comme l'a remarqué Ronjat (1930-1941 : § 517) pour d'autres domaines, les formes textuelles montrent une alternance des attaques avec et sans rhotique — ALMC 1800 dét. M.SG pt 21 22 23 ['nuste], 1802 PL pt 21 22 23 [nustus], 1810 et 1810* pron. pt 21 22 ['nostre], 23 ['nwöstre]

Noëlscordat : dét. M.SG *nouste, noustré* ; M.PL *noustous* ; F *nousto, noustro*

CletSM-A : dét. M.SG *vostre, voste* ; M.PL *voustous*

CletML : dét. M.PL *nostes*

SocConstPuy : dét. M.SG *noste* ; M.PL *nostous* ; F.SG *nosto*

EnquêteImpHL-1 : M.SG *vostre, voste*

3.1.4.2. Morphologie verbale : phénomènes généraux

63 Restructuration paroxytonique des infinitifs de la classe E

La classe E est représentée uniquement dans les dialectes modernes par des formes rhizotoniques pourvues d'une voyelle épithétique /-e/ (cf. ALMC 1896-1897) ; les infinitifs téléotoniques sont bien attestés jusqu'au XVI^e siècle, tandis que les infinitifs paroxytoniques ne sont attestés qu'après 1750 :

SAPERE : (*as*)*saber* '(à) savoir' CompoisPuy1408 ProclamChastel1421 → *soupre*
CletSM-A CletML-B SocConstPuy — ALMC 1838 pt 21 22 23 ['supre]

*VOLÈRE : *voler* 'vouloir' MédPrivada → *voudre* ConteStMartin* CletSM-E (mais *vouler* CletSM-ABC) — ALMC 1897 pt 21 22 23 ['vudre]

VIDERE : *veser* 'voir' ArbitragePuy → *veire* CletSM-ABCE, *veyre* CletSM-AD — ALMC 1268* pt 21 ['vejre], 22 23 ['vijre]

*POTERE : *poder* v./n.m. 'pouvoir' PoidsPuy ChalenconChabron PardonPuy, *pouder* LéproserieBrives* → *pouire* CletSM — ALMC 1897 INF pt 21 22 23 ['pudre], 23 ['pujre]

64 Indicatif passé simple : extension de l'infixe /-g-/

L'élimination des formes rhizotoniques au profit de formes télétoniques implique pour l'ensemble des verbes de la classe E/I l'extension de l'infixe vélaire /-g-/, analogue des passés forts à finale occlusive vélaire. À partir de MédPrivada, les deux types sont attestés :

- 3SG CensChom *ac venc*
 CartTempPuy *ac, dec, vistic, volc*
 CompoisPuy1408 *ac*
 CompoisPuya1464 *ac, acquerit, instituit, voc*
 MédPrivada *ac, bastic, moric, sailhic, venc, mais forniguët, prenguët, venguët*
 Noëlscordat *aguët, mouriguët*
 CletSM *dessenguët, pouguët, vouguët*
 CletML *fuguët, prenguët*
 EnquêteImpHL *aguët, diguët, ouguët, venguët*

65 Morphologie de *èsser*

- PRS.3SG : d'après ALMC 1882, une zone continue incluant la Haute-Loire (sauf le centre et le sud-est) et la partie centrale de l'Ardèche (voir la fig. 13 ci-dessous) présente la vocalisation du segment sifflant de /es, ez/ en [ej], qui est marquée principalement dans les textes orientaux du corpus :

Textes centro-méridionaux : *es* MédPrivada Noëlscordat CletSM CletML
 SocConstPuy EnquêteImpHL-1-2, *est* SocConstPuy, *ey* CletSM-A

Textes orientaux : *ei* EnquêteImpHL-3, *ey, eÿ* EnquêteImpHL-4

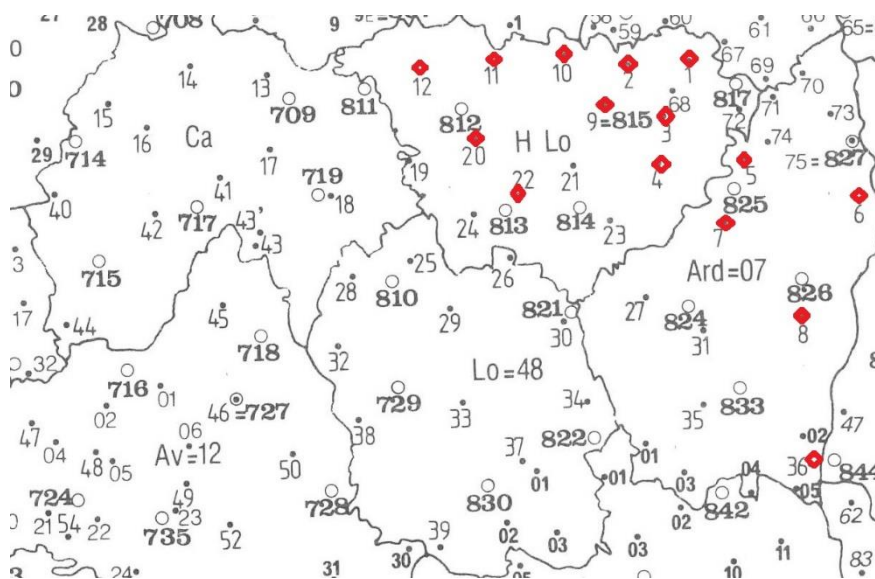


Figure 13. Distribution géolinguistique de [ej] 'èsser PRS.3SG' d'après l'ALMC 1882

- Au subjonctif imparfait, le radical présente une alternance des types /seg-/ ~ /fyg-/
(cf. ALMC 1891) :

CletML : 2PL *seguessiat, sequesias* ~ *fuguessia, fuguessias*

66 Morphologie de *aver*

- PRS.1SG : dès les plus anciens textes, la personne 1SG présente un noyau palatal de type /ej/ noté <ei, ey> ; la variante <ai, ay> dénotant une neutralisation dialectale est fréquente à l'époque moïderne :

ei CartTempPuy CletML, *ey* MédPrivada NoëlsCordat EnquêteImpHL-2, *ai*
CletML

- IMPF.IND : l'amuïssement de la fricative intervocalique /-v-/ est attesté à partir du milieu du XVIII^e s. (cf. ALMC 1889) :

1SG *avia* MédPrivada, *aviot* CletSM-A
3SG *avia* CartTempPuy, *avié* NoëlsCordat, mais *oyo* CletSM-A, *ayo* CletML
EnquêteImpHL-3, *aïot* SocConstPuy, *oïo* EnquêteImpHL-2
2PL *avias* CletSM-A, mais *aïas* SocConstPuy
3PL *aïount* SocConstPuy

3.1.4.3. Morphologie verbale : désinences

67 Futur simple : désinence de 1SG

Parallèlement à ce qui produit à la première personne du sing. de *aver*, la désinence du futur simple à la personne 1SG est en principe /-ej, -ej/ noté <-ei, -ey> dans les textes, dès *MystèreNDPuy* (*asorey, chavarey, farey*) ; cf. ALMC 1894 pt 21 22 23 [-ej]. La désinence <-ai, ay> marquant une neutralisation diatopique est cependant très fréquente pendant toute la période moderne :

NoëlsCordat : *ganiarey*, mais *seray*
CletSM-A: *faray* ; CletML-B : *couneisserei, serei*, mais *prendrai*
CletML : *parlarei, arrestarei, farei*, mais *prendrai*
EnquêteImpHL-1 : *onorai*
EnquêteImpHL-2 : *levorai, einnorai, dirai*
EnquêteImpHL-3 : *anarai*
EnquêteImpHL-4 : *aniyrai, guirai*

68 Extension du morphème désinentiel /'(Vs)e/ aux personnes 1SG et 3SG : indicatif et subjonctif présent

Dès les plus anciens textes, le système verbal marque une régularisation du type paroxytonique /-'VCV/ par adjonction d'une voyelle finale moyenne /-e/ (cf. ALMC 1882-1884, 1886 pt 21 22 23 [-e]) :

Indicatif présent 1SG

Classe A : CartTempPuy *done*, sauf radical palatal *autrei* ; ObligLachasaAust *cofesse* ; LivreAffaire *quitte* ; MédPrivada *demande* (sauf radical vocalique *dema*), *donne*, *extime* ; NoëlsCordat *ause*, *damondé*, *denoncé*, *offensé* ; CletSM-AB *arrape* ; SocConstPuy *jure*

Classe I/E : ObligLachasaAust *promete*, *reconoysse* ; ProclamChastel1421-1422 *deffende*, *inhibisse* ; NoëlsCordat *avartisse*, *disé*, *entendé*, *sabe*, *sabé* (sauf élision *sab'*, *sçap*), *vouölé* (sauf élision *vol'*) ; CletSM *connaisse* A, *couneisse* BCE

Subjonctif présent 3SG

Classe A : ProclamChastel1421-1422 *laysse*, *porte* ; MédPrivada *monte* (sauf radical vocalique *pardo*) ; NoëlsCordat *alumé*, *bouté*, *chanté*, *fondé*, *pouorté*, *quitté*, *saute*, *tayze*, *trobé*, sauf *emport* ; CletSM *ane* D, *emporte* ABCE, *mange* D ; SocConstPuy *ame*, *presente*

Subjonctif imparfait : l'évolution consiste en l'extension pour les personnes 1SG et 3SG d'un suffixe désinentiel dissyllabique de type /-'EsV/. La désinence oxytonique, notée <-es, ez> est encore attestée dans NoëlsCordat comme variante de la désinence paroxytonique (cf. ALMC 1891-1892 pt 21 23 [-'ese], 9 22 [-'ese]) :

CartTempPuy *demandes*

NoëlsCordat *agues* ~ *aguesso*, *fuguez* ~ *seguesso*, *pouguez*, *pourtesso*, *faguesso*

CletSM *montesse* A, *mountesse* BCDE, *faguessse* D

SocConstPuy *aguessse*

69 Désinences de 1PL : extension de /-'E/ au présent de l'indicatif

Au plus tard au XVI^e s., les verbes de la classe A subissent à la 1PL une réfection de la voyelle désinentielle, notée <e>, analogique des verbes de la classe E/I (la voyelle est nasalisée dans les dialectes modernes, cf. ALMC 1882, 1884, 1886 pt 9 [-ë], 21 22 23 [-ĩ]) :

Classe A : CartTempPuy *donam* ; TerrMons *donnem* ; NoëlsCordat *passen* ; SocConstPuy *avisen*, *refusen*

Classe E/I : CensChom *prendem* ; CartTempPuy *avem* ; NoëlsCordat *pouden* ; SocConstPuy *avertissen*, *legissen*, *saben*, *voulen*

70 Désinences de 3PL : extension de /-U(n)/

Indicatif présent : après 1600, la voyelle désinentielle atone /U/, analogique des verbes de la classe E/I, est étendue aux verbes de la classe A (cf. ALMC 1882, 1884, 1886 pt 21 22 23 [-ũ]), déjà attestée dans CensChom et CompoisPuy1408 ; la forme fr. <-ent> est fréquente au XVIII^e s. :

CensChom *donan, paian ~ paion*
CompoisPuy1408 *demorant, donant ~ donont, istant, restant, tochant, vacant*
CompoisPuya1464 *comptant, istant, montant, payant, vaccant*
LogisLune *montant*
MédPrivada *montant, restant*
CompoisPranlary *montan*
NoëlsCordat *donnon, pouorton*
CletSM *parlon AE, parloun BD, parlent C*
SocConstPuy *arribount, gratount, mondount, parlount, passount*

Subjonctif présent : de façon parallèle, le suffixe désinentiel atone médiéval /-an(t)/ de la classe E/I (pas d'attestation de la classe A pour cette époque) est éliminé au profit de /-on, un/ :

Classe E/I	CartHospPuy <i>manteinont</i>
	VenteCollStAgr <i>defendant</i>
	ObligLachasaAust <i>sapchant</i>
	NoëlsCordat <i>veulhon</i>
	SocConstPuy <i>serviount, veuilount</i>
Classe A	NoëlsCordat <i>bouton, donnon</i>
	SocConstPuy <i>troumpount</i>

3.1.4.3. Morphologie : substitutions

71 Substitutions de préfixe

*Ŏ-BLĪTARE → *EX-BLĪTARE : l'ensemble des données textuelles indique un préfixe EX- avec vocalisation de la consonne vélaire en coda, mais ALMC 1782 PTCP pt 21 22 [ublɪda] suppose cependant un étymon *ŎBLĪTARE ; cf. FEW 7, 274a :

NoëlsCordat : *eybleudé* SBJV.3SG, *eybleudarié* COND.1SG, *eybleuden* IMP.1PL
CletSM-A : *aibluda* PTCP ; CletSM-BC: *eibluda*
SocConstPuy : *eibludas* PTCP

Le composé *depois* adv./prép./conj. ‘ensuite, depuis (que)’ (< lat. DE + PÖSTEA) présente une double série de préfixes avec segments /s/ ~ /n/ attestés dans les dialectes modernes (cf. ALMC 1870 pt 21 [despøj], 22 [dēpøj], 23 [dīpej]) :

- *despeus* LogisLune MedPrivada, *despeux* CompoisPranlary, *despeui* CletSM-D
- *denpeus* NoëlsCordat, *dempeuy* SocAmisPuy, *denpeui* SocAmisPuy

72 L’amalgame *el* substitut de *al* (< *a* + *lo*) : SECTION FOCUS

On peut considérer que la substitution de l’amalgame *al*, issu de la prép. *a* + dét. *lo*, par le morphème *el* est un des traits distinctifs des *scriptae* et des dialectes vellaves, mais le phénomène est peu étudié. Il est relevé par Ronjat (1930-1941 : § 533, 534γ), qui considère qu’il s’agit d’une réfection analogique d’après le pronom *elh* (< ILLĪ) et, pour les parlers nord-occitans qui nous intéressent, on ne trouve guère que les études de Roux (2018, 2020), qui présentent l’intérêt de considérer la forme contracte comme un morphème spécifique et non comme une variante phonétique. Il n’existe cependant aucune étude d’ensemble du phénomène, qui est également considéré comme un trait francoprovençal par ex. par Gardette (1983 : 126). Le corpus des textes occitans de l’ancien Velay présente l’intérêt de pouvoir documenter l’émergence du morphème substitut.

Avant de présenter les éléments de notre corpus, puis de proposer une interprétation du phénomène en question, nous verrons que, d’après les données dialectologiques disponibles, le Velay constitue non pas le centre directeur de la diffusion de l’amalgame substitut, mais le point central d’une aire plus conservatrice, jouant le rôle de butte-témoin d’une aire originellement plus vaste, à cheval sur les domaines nord-occitan et francoprovençal. Le déficit d’études morphologiques et syntaxiques pour ces deux domaines explique en grande partie le peu d’attention porté à ce morphème atypique.

Il est remarquable que cette substitution accroisse l’asymétrie fondamentale engendrée par la grammaticalisation des amalgames, qu’on peut représenter d’abord schématiquement de la façon suivante :

paradigme classique :	P+D masc. sing. <i>al</i>	P+D fém. sing. <i>a la</i>
	P+D masc. pl. <i>als</i>	P+D fém. pl. <i>a las</i>
paradigme avec substitut :	P+D masc. sing. <i>el</i>	P+D fém. sing. <i>a la</i>
	P+D masc. pl. <i>als</i>	P+D fém. pl. <i>a las</i>

On voit en premier lieu que l'amalgamation se produit seulement pour les formes masculines, tandis que les formes féminines ne l'acceptent pas. Mais la substitution, qui est grammaticalisée uniquement au masc. sing., introduit une seconde asymétrie, allant dans le sens inverse d'une régularisation analogique du paradigme, en introduisant un phonème palatal au sein du système.

Les causes de cette substitution, ainsi que, plus généralement, l'étude des amalgames P+D, s'inscrivent dans la réflexion sur l'interface morphologie-syntaxe (voir notamment Abeillé *et alii* (2006) pour le fr., ainsi que Cabredo Hofherr (2012) pour une perspective contrastive français-allemand). En effet, aucun indice ne permet de penser que le passage *al* → *el* appartient aux niveaux phonétique/phonologique ; au contraire, les éléments fournis par notre corpus permettent de penser qu'il est pleinement intégré aux composantes morphologique et syntaxique de la grammaire occitane, puisque la substitution s'est opérée à partir d'identités structurelles situées au niveau de l'expression de la localité. Nous soutiendrons l'hypothèse, déjà émise par Devaux (1892 : 350), que le substitut *el* est un transfuge de l'amalgamation de la prép. *en* + dét. *lo*, spécialisée comme tête de PP locatives.

1. Descriptions classiques des amalgames occitans P+D, perspective romane et modélisation

L'enclise de l'article défini masculin avec une préposition est un phénomène systématiquement évoqué par les grammaires et descriptions de l'occitan médiéval et moderne¹³¹. L'enclise est décrite comme possible pour une série limitée de prép. (notamment *con*, *en*, *entre*, *josta*, *per*, *sus*, *ves*), mais obligatoire pour les prép. *a* et *de*, soit des formes du type :

<i>a lo</i> → <i>al</i> (<i>au</i>)	<i>a los</i> → <i>als</i> (<i>aus</i> , <i>as</i>)
<i>de lo</i> → <i>del</i>	<i>de los</i> → <i>dels</i> (<i>deus</i> , <i>des</i>)
<i>en lo</i> → <i>el</i> (<i>enl</i>)	<i>en los</i> → <i>els</i> (<i>euz</i>)
<i>per lo</i> → <i>pel</i>	<i>per los</i> → <i>pels</i> (<i>peus</i>)
<i>sus lo</i> → <i>sul</i>	<i>sus los</i> → <i>suls</i>

¹³¹ Pour l'occitan médiéval, voir, entre autres, Grandgent (1905 : 101), Brunel (1926 : XXIII-XXIV), Crescini (1926 : 92-93), Appel (1930 : XVI), Pellegrini (1965 : 159), Fernández González (1985 : 243), Paden (1998 : 296) ; pour l'occitan moderne, voir Ronjat (1930-1941 : §§ 533-534), Alibert (1976² : 72-73), Vernet (2020 : 141-142).

Vernet (2020 : 141) fait remarquer que l'amalgamation peut être bloquée dans les séquences P+PRON homophones de séquences P+D, notamment lorsque le pronom est tonique :

Pensavi a lo {al} que coneissiái
 penser.IMPF.1SG à lui {à=lui} PRON connaître.IMPF.1SG
 'Je pensais à celui que je je connaissais.'

Pour les articles fém., l'enclise est rare au singulier, mais *a priori* inexistante au pluriel.

Skårup (1997 : 39-40) formalise l'enclise de l'article avec une préposition par la règle suivante :

VA- = abréviation de l'article (A) précédé par une voyelle (V)

Il ajoute que la règle s'applique aux prép. *en* et *per* dont la finale consonantique s'efface.

Pour l'occitan languedocien moderne, Alibert (1976 : 72) précise que la contraction de l'article masc. sing. se produit seulement devant un mot commençant par une consonne, tandis que la contraction de l'article masc. plur. est systématique :

masc. sing.	<i>pel camp</i>	<i>per l'òrt</i>
masc. plur.	<i>pels camps</i>	<i>pels òrts</i>

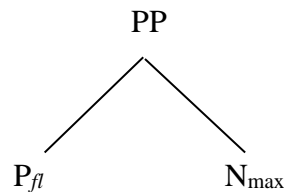
En outre, il indique (1976 : 73) que le segment latéral suivi de la flexion plurielle /-s/ est amuï dans le débit de la langue parlée :

als → [as], *dels* → [des], *pels* → [pes], etc.

Enfin, il est noté que le segment vocalique de l'amalgame *del(s)* s'ouvre dialectalement en *dal(s)*.

La formalisation des formes contractées se heurte à l'asymétrie fondamentale qui réside dans l'absence d'amalgamation de la séquence P+D fém. En suivant Cabredo Hofherr (2012) qui analyse les amalgames du français, on peut considérer que l'amalgamation est un processus qui intègre le niveau morphologique, soit une opération pré-syntaxique se traduisant par le fait

qu'un amalgame occupe une seule position P dans la structure syntaxique. Ainsi, pour ce qui concerne l'occitan, tandis le marquage morphologique du féminin bloque l'amalgamation, l'article masculin contracté avec la préposition précédente peut être analysé comme une préposition fléchie marquée en genre, nombre et cas, complétée directement par un nom et ne nécessitant pas la réalisation d'une couche D. Soit la projection :



où N_{max} est une phrase nominale sans déterminant et P_{fl} la prép. fléchie occupant un seul terminal syntaxique.

L'amalgamation P+D existe dans l'ensemble des langues romanes, à l'exception du roumain, en raison de la postposition de l'article au nom. Nous proposons le tableau suivant, établi à partir des données fournies par Meyer-Lübke (1890-1906 : t. 2, 135-143), Lausberg (1965-1966 : § 743-745) et Allières (2001 : 37-50), qui s'appuient principalement sur les variétés standard contemporaines :

- L'espagnol est la langue la plus restrictive car elle autorise seulement *a + el > al* et *de + el > del* ; l'amalgamation n'existe pas au pluriel.
- Le catalan présente des combinaisons également limitées : masc. sing. et plur. *al(s)*, *del(s)*, *pel(s)*.
- En romanche, l'amalgamation existe seulement avec le masc. sing. et plur. *il(s)*, mais concerne, outre *a* et *da*, les prép. *cun* → *cul(s)*, *sin* → *sil(s)*, *en* → *el(s)*, *per* → *pel(s)*.
- Le fr. autorise la contraction des articles définis masc. et plur. seulement avec les prép. *à* et *de* ; l'amalgame *en + les > ès* est figé. Il est intéressant de remarquer que, par rapport au phénomène qui nous intéresse, la forme médiévale *ou* issue de *en + le* a été absorbée par *au* (< *à + le*). Lausberg (1965-1966 : 291) note que la forme contractée dans *au temps* remonte à ĪN ILLU TEMPU, où la voyelle moyenne antérieure de la prép. est vélarisée au contact de [L]. De son côté, Meyer-Lübke (1890-1906 : t. 2, 138) pense que l'absorption de l'amalgame *ou < en + le* par *au* a également des causes de nature syntaxique et sémantique, liées à l'expression de la localité (1890-1906 : t. 3, 493-498),

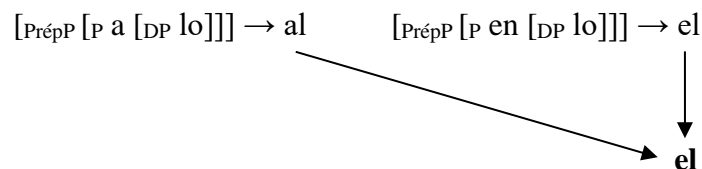
sur lesquelles nous reviendrons en 4. ; sur la concurrence entre *a le/en le* en fr., voir aussi les remarques de Brunot (1966 : 445-446).

- L'italien montre des possibilités d'amalgamation étendues à un plus grand nombre de prép. (*a, da, di, in, con, per, su*) et autorise l'article féminin, par ex. *in + la > nella*, avec redoublement syntaxique.
- Le portugais offre la possibilité d'amalgamation au masc. (*ao/aos, do/dos, no/nos*) et au fém. (*à/às, da/das, na/nas*).
- Enfin, en sarde, où l'art. déf. est issu du type IPSU, l'amalgamation existe également : *a + su > assu, kin + su > kissu, de + su > dessu, in + su > issu* ; fém. *in + sa > issa*.

En nous limitant aux prépositions occitanes *a* et *en*, qui feront l'objet de notre attention dans les sections qui suivent, nous proposons la formalisation morphosyntaxique suivante des amalgamations :

[PP [P a [DP lo]]]	→ al	[PP [P en [DP lo]]]	→ el
[PP [P a [DP los]]]	→ als	[PP [P en [DP los]]]	→ els
[PP [P a [DP la]]]	→ a la	[PP [P en [DP la]]]	→ en la
[PP [P a [DP las]]]	→ a las	[PP [P en [DP las]]]	→ en las

Si l'amalgamation peut être définie comme un processus morphologique, la substitution *al* → *el* observable dans les textes de l'ancien Velay ne relève pas de la composante pré-syntaxique, mais intègre pleinement la composante post-syntaxique, comme nous aurons l'occasion de le montrer dans la section 4 *infra*, d'où la représentation complémentaire :



2. Données dialectales

Les descriptions classiques de l'occitan, majoritairement fondées sur les textes littéraires médiévaux ou les parlers centraux, ignorent logiquement le phénomène de substitution *al* → *el*.

En revanche, il est connu de Ronjat (1930-1941 : § 534γ), qui le relève notamment à Brioude et au Puy. La dialectologie moderne nous permet de saisir la distribution spatiale du morphème substitut *el*. S'il est naturel que l'étude de Nauton (1974) ne le mentionne pas, puisqu'elle est dédiée à une description de l'espace dialectal de la Haute-Loire selon des traits phonétiques, l'ALMC nous offre une première vision cartographique. La carte morphologique ALMC 1795 est spécialement consacrée au relevé de l'article masc. sing. contracté. La carte est constituée de trois entrées (*AU (chat-coq) – À L'(oiseau)*), permettant de distinguer les contextes où l'amalgame est suivi d'une consonne et ceux où une voyelle subséquente entraîne l'élision de l'article et bloque l'amalgamation (ainsi que, en outre, la vocalisation de la latérale et la vélarisation du segment vocalique). Soit, par ex. pour le pt 4 (Haute-Loire, Recharenge), les données suivantes :

[ɔw] – [ɔw] – [al]

Il apparaît sur cette carte une série de treize points d'enquête présentant le morphème substitut *el*, réalisé phonétiquement [ij] (mais seulement devant un mot commençant par une consonne, dans le cas contraire l'amalgame est du type *al*). Nous donnons dans la carte ci-dessous la représentation cartographique des points ALMC, cumulés avec les points ALF 171 'mal au bras' ; 856 'au milieu' ; 983 'au pays' ; 1245 'tirer au sort', où un segment palatal [e, i] est noté à la place de [a, ɔ, o] :

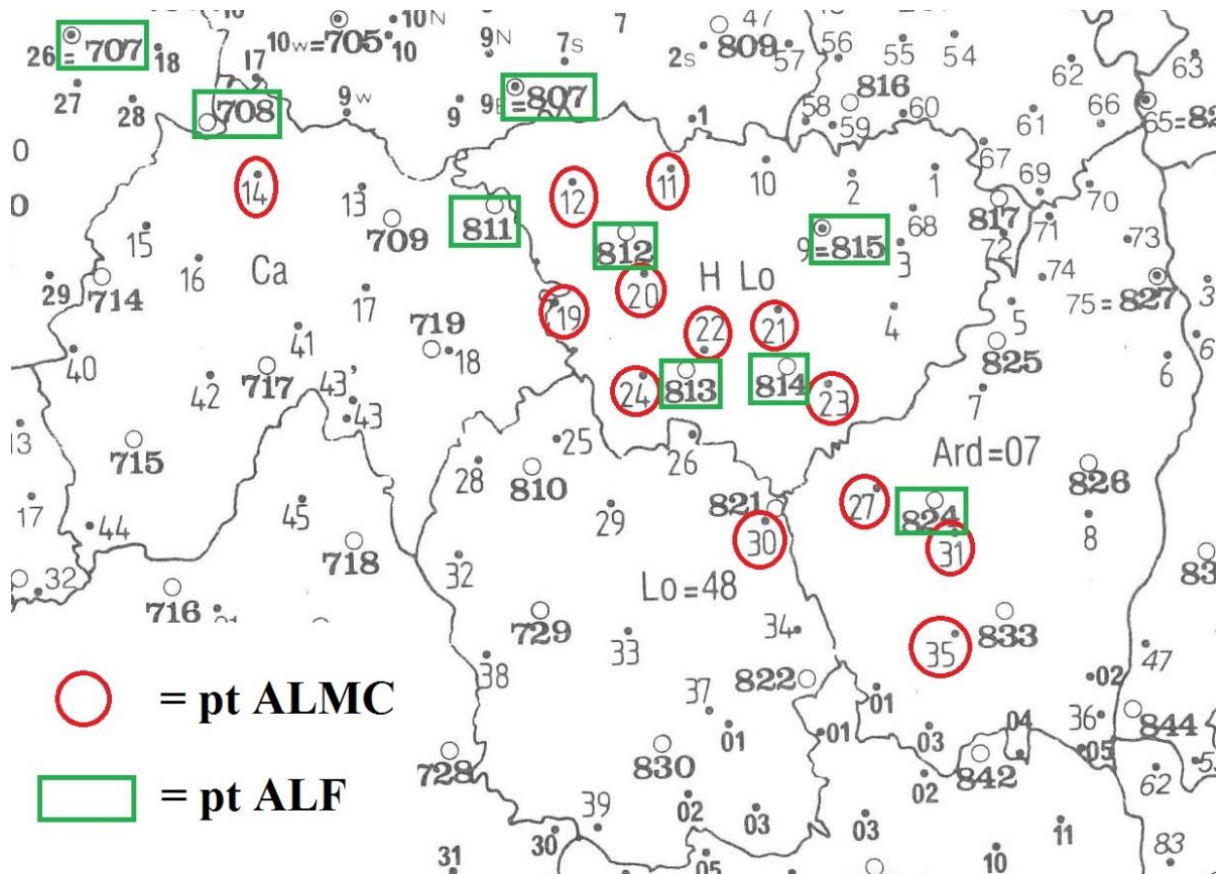


Figure 14. Morphème substitut *el* (ALMC + ALF)

L'ensemble des points dessine une aire homogène d'orientation nord-ouest-sud-est, dont la zone de densité maximale s'étend du Brivadois aux contreforts des Cévennes, à travers la moitié sud du Velay. Toute la région amphizonique ignore le phénomène. La plus forte concentration des points sur la Haute-Loire pourrait faire penser qu'il s'agit de la zone de diffusion, mais la représentation cartographique complète réalisée à partir de l'ALF contredit cette interprétation. En effet, à partir des cartes déjà mentionnées¹³², on obtient la distribution suivante, qui représente, par le biais du dégradé noir-gris, le score de récurrence :

¹³² La carte ALF 323 'cor au pied', trop lacunaire, a été écartée.

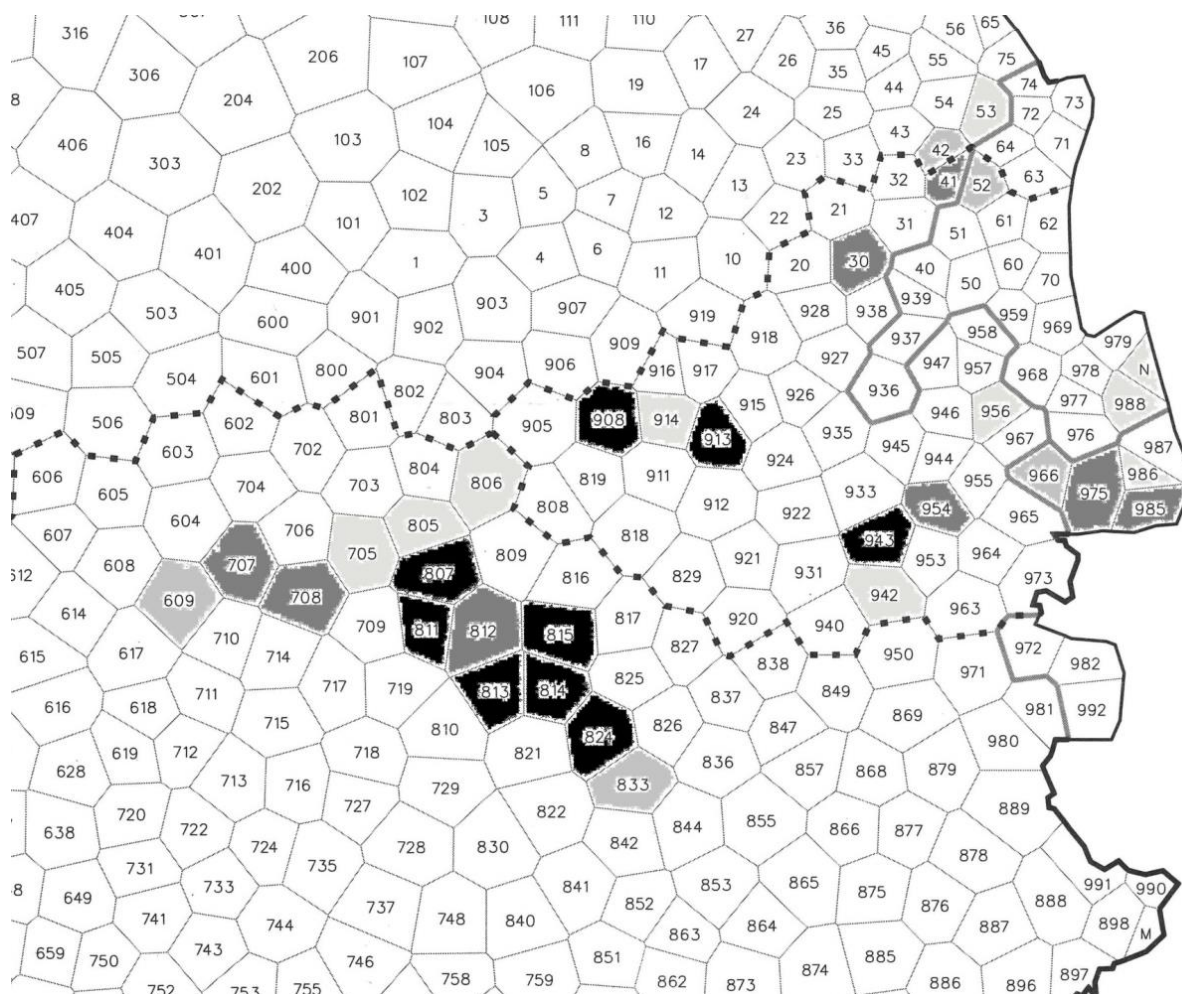


Figure 15. Morphème substitut *el* (ALF)

On peut observer en premier lieu que l'aire de densité maximale correspond étroitement à la bande oblique esquissée par la carte précédente, qui s'étend à l'ouest jusqu'à la Corrèze, entre Haute- et Basse-Auvergne. L'ALF permet de plus de situer le phénomène dans le domaine francoprovençal, mais de façon très discontinue, essentiellement dans les marges, avec des zones plus denses au nord de Lyon et dans le secteur Combe de Savoie-Grésivaudan. Deux points sont situés dans la zone oilique, mais en contiguïté avec le francoprovençal. L'enquête d'Escoffier (1958 : 190-192) sur la zone d'interférences entre occitan, oïl et francoprovençal signale également le morphème substitut. Sans se prononcer sur l'origine du morphème, l'auteur le met en rapport avec les dialectes bourguignons, à la suite des relevés de Görlich (1889 : 122).

Les sources atlantographiques sont ici d'interprétation délicate, puisque la distribution des points est disparate. L'extension du phénomène jusqu'en francoprovençal oriental suggère

cependant une aire anciennement plus compacte, marquant l'acceptation du substitut dans deux zones linguistiques en étroite relation (sur cette idée, cf. Gardette 1983 : *passim*). Il est probable qu'une réfection analogique du paradigme, visant à réduire l'asymétrie constitutive, a atteint la plus grande partie du frpr. et une part importante du domaine occitan, mais s'est heurtée à la zone plus conservatrice du Massif central mise en évidence.

L'existence d'une aire originellement plus vaste est confirmée par les attestations médiévales. Pour ne prendre que l'exemple du Dauphiné francoprovençal, le substitut *el* est relevé à Grenoble et à Vienne (voir Devaux 1892 : 350-354 et Devaux/Ronjat 1912 : 324-325), où il n'est plus enregistré par les enquêtes modernes. De même, Ronjat (1930-1941 : § 533) mentionne la forme substitut au pluriel dans un emploi équivalent à « aux » dans un texte de 1424 localisé à Digne.

L'enquête de Marcon (1987 : 107) sur le parler de Pradelles, à la marge sud de l'aire vellave, décrit ainsi les amalgames :

L'article masc. s'élide seulement avec les prép. A, PER, EN.

Avec A : ALH au sing. (gén. confondu avec ELH) ; ALS au plur. : *anar al cafè* (aller au café) ; *anar als cafès* (aller aux cafés).

Avec PER : PRELH au sing. ; PRELS au plur. ; les formes non contractes, peu us[itées], existent aussi : PER LO, PER LOS.

Avec EN, END : ELH au singulier (forme avec laquelle se confond gén. ALH ; ELS au plur. (forme gén. confondue avec ALS).

La confusion de ELH et de ALH, de ELS et de ALS engendre d'autres confusions, telles que : *end aquelh merchant* (à ce marchand) ; *em un rastèlh* (avec un râteau) ; *em un jorn* (en un jour) ; *abe ièu* (à moi).

L'analyse de l'auteur confirme la présence du phénomène de substitution *al* → *el*, qui était attendu puisque Pradelles se situe juste au nord du point ALMC 30, et qui est conçu ici comme une confusion d'emploi. De plus, l'auteur perçoit des interférences avec la prép. comitative *ab*, dont la voyelle est devenue palatale.

Il ressort des éléments rassemblés en 1. et 2. plusieurs constats et plusieurs interrogations : i) la représentation cartographique ne donne pas d'élément quant au foyer de

diffusion de la substitution, s'il en existe un, et il devra être mis en relation avec la question de la genèse du phénomène. ii) La nature exacte de la substitution n'est pas évidente à déterminer : si l'on ne peut pas parler de supplétion, puisque *al* semble parfaitement fonctionnel, pour quelle raison et dans quelles conditions un amalgame de sémantisme plus large serait-il absorbé par un morphème employé dans des contextes syntaxiques plus réduits ? Les textes vellaves, qui offrent une perspective diachronique large, fournissent quelques indices pour saisir le passage.

3. Les données du corpus textuel vellave : morphologie, chronologie, contextes syntaxiques

3.1. Tableaux morphologiques

Nous donnons ci-dessous la liste des prépositions simples relevées dans le corpus des textes occitans de l'ancien Velay. Comme nous souhaitons repérer les cas d'amalgamation, nous ne nous intéressons pas aux prép. complexes du type *tro a*, *quant a*, *al cap de*, *a cauza de*, *aprop de*, etc., au demeurant peu nombreuses, dont l'élément en contact avec le dét. suivant est en général les prép. *a* ou *de*. Nous donnons ici les prép. dans leur forme classique, telles qu'elles sont lemmatisées dans le DOM et, enfin, nous considérons les prép. composées avec *de-* ou *en-* comme des variantes morphologiques :

<i>a</i>	<i>contra</i>	<i>de part</i>	<i>enfra</i>	<i>per</i>	<i>(de)tras</i>	<i>sur</i>
<i>ab</i>	<i>costa</i>	<i>depois</i>	<i>entre</i>	<i>pres</i>	<i>(de)vas</i>	<i>sus</i>
<i>apres</i>	<i>daranda</i>	<i>derier</i>	<i>(de)fors</i>	<i>reire</i>	<i>sal</i>	<i>(en)torn</i>
<i>aprop</i>	<i>daval</i>	<i>des</i>	<i>(de)josta</i>	<i>(de)sai</i>	<i>segon</i>	
<i>avan</i>	<i>davan</i>	<i>(de)dins</i>	<i>latz</i>	<i>(de)sobre</i>	<i>sens</i>	
<i>com</i>	<i>de</i>	<i>en</i>	<i>oltra</i>	<i>(de)sotz</i>	<i>sinon</i>	

On pourrait ajouter à ce relevé les participes présents, comme *nonobstant* et *inclusent*, qui sont syntaxiquement assimilables à des prép., mais qui relèvent de la morphologie verbale. En effet, dans l'exemple (1), le part. peut être interprété comme un élément prédicatif complété par un argument interne, mais qui joue à la fois le rôle de relateur de sens locatif :

- (1) los hostalz que sont touchant las murailles (*GardePortesPuy*)
 les maisons PRON sont touchant les murailles
 ‘les maisons qui sont contre les murailles’

Dans (2), le part. *commensant* est dans une distribution syntaxique similaire à la prép. *jusques a* :

(2) Tout l'autre cartier de la charreyra de Panessac **commensant a** l-hostal d-Astier pres lo portal de Panessac **jusques a** l-hostal de Vialeta devant Saint Peire (*GardePortesPuy*)

‘Tout l’autre quartier de la rue Panessac **à partir de** la maison d’Astier près de la porte de Panessac **jusqu’à** la maison de Vialeta devant Saint-Pierre.’

Parmi les prép. simples énumérées plus haut, seulement quatre autorisent l’amalgamation : *a, de, en, per*, qui sont parfois désignées comme des prép. faibles ou atones (voir par ex. Alibert 1976 : 230-241, qui y ajoute *amb* ; pour le fr., Cabredo Hofherr 2012 : 101), et qui sont considérées comme des relateurs à sémantisme large¹³³. Nous présentons dans les tableaux ci-dessous l’ensemble des morphèmes de notre corpus impliquant une interaction P+D, selon les critères suivants :

- Les morphèmes sont distingués horizontalement par le nombre et le genre ; verticalement, ils sont classés selon les traits [+ amalgamation], [– amalgamation] et [+ élision], si l’article est éliidé en raison de la présence d’une voyelle subséquente ;
- on ne tient pas compte de la variation phonographique de l’article, du type masc. sing. *lo ~ lou*, fém. sing. *la ~ lo*, qui n’a pas d’incidence sur l’interaction P+D. On ne rend pas compte non plus des variantes avec accent graphique sur le *a* ou le *e*, qui apparaissent après 1600 ;

¹³³ Buridant (2000 : 464) par ex. parle pour *a* et *de* en français médiéval de *prépositions-chefs*. Dans la tradition de Tesnière, on parle également, surtout pour *à, de* et *en*, de ‘prépositions vides’ (cité par Feuillet 2006 : 82). Cette perspective est critiquée par ex. par Leeman (2008 : 14) qui écrit que « à propos de la préposition *en*, (...) l’on peut (...) avancer une hypothèse d’identité sémantique en s’appuyant sur les éléments qui la régissent (en l’occurrence le verbe, dans le cadre de la complémentation verbale), à partir du présupposé théorique et méthodologique que l’étroite dépendance syntaxique doit avoir son corrélât sémantique : si tels et tels verbes exigent formellement *en*, on doit à partir de leur sens (plus facilement accessible d’un point de vue intuitif) pouvoir déterminer à quelles conditions (sémantiques) est soumise la préposition et donc en tirer une hypothèse sur sa propre valeur. »

- on ne peut pas rendre compte de façon exhaustive des abréviations graphiques, qui touchent essentiellement la prép. *per*, plus rarement *en*. Par contre nous indiquons les cas d'agglutination graphique, qui marquent le sentiment d'unité morphosyntaxique dans la PP. Les séquences prép. + dét. agglutinées, éditées en principe par ex. *de-la*, sont données ici sans tiret ;
- les morphèmes sont présentés dans l'ordre chronologique de leur apparition dans les textes, et non pas par similarité morphologique ou phonologique ; de la même façon, les références aux textes sont données dans l'ordre chronologique ;
- pour ne pas biaiser les données, nous considérons que chaque morphe /el/ est le résultat de l'amalgamation *en + lo*, pour ne pas préjuger de la valeur d'emploi ;
- nous ne tenons pas compte dans les tableaux de la nature du segment suivant l'amalgame, que nous étudierons en 3.3. ;
- en plus de *a*, *de*, *en*, *per*, nous ajoutons les données concernant la prép. *ab*, qui permettront de vérifier les éléments donnés par Marcon (1987) :

Tableau 1. Interactions [P a] + [D _]

	LO	LOS	LA	LAS
[+ amalg.]	<p>al CensChom CartChamalières CartTempPuy <i>ChrPuy LettreConsPuy* TestamentBouzols*</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust <i>ForgeMonnaiePuy</i> <i>PardonPuy LivreAffaire LeydeSelPuy*</i> <i>CopieJulesII*</i></p> <p>au <i>LéproserieBrives*</i> NoëlsCordat <i>SatireNolhac*</i> CletSM-A EnquêteImpHL-4</p> <p>ou NoëlsCordat</p> <p>ay <i>ChansonMallon</i></p>	<p>aus CensChom <i>LeydePuy</i> CompoisPuy1408 <i>PardonPuy</i> <i>LeydeSelPuy* LéproserieBrives*</i> <i>CopieJulesII*</i></p> <p>als <i>LettreConsPuy*</i></p> <p>alz <i>ForgeMonnaiePuy</i></p> <p>aux ProclamChastel1421-1422 <i>PardonPuy LivreAffaire</i> CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol</i> <i>LéproserieBrives* RentesLodsVelay</i> <i>GardePortesPuy CensivesVelay</i> <i>NuisiblesMarchésVelay LogisLune</i> <i>CopieJulesII* TerrMons NoëlsCordat</i></p> <p>aulx ProclamChastel1422</p> <p>oux NoëlsCordat SocConstPuy</p> <p>as <i>SatireNolhac*</i></p> <p>ous CletML-A</p>	<p>Ø</p>	<p>Ø</p>

[- amalg.]	Ø	Ø	<p>a la CensChom CartTempPuy ChrPuy LettreConsPuy* LeydePuy CompoisPuy1408 ForgeMonnaiePuy PardonPuy CompoisPuya1464 NodesStMayol LéproserieBrives* RentesLodsVelay LogisLune MédPrivada CopieJulesII* MystèreNDPuy NoëlsCordat SatireNolhac* CletML-A SocConstPuy PoèmeLoire* ConteStMartin* EnquêteImpHL-3</p> <p>ala ProclamChastel1421 ArbitragePuy ÉditsPénauxChantoin</p> <p>alla CompoisPranlary</p> <p>o la EnquêteImpHL-1</p>	<p>a las CensChom CompoisPuy1408 ForgeMonnaiePuy CompoisPuya1464 CopieJulesII* ChansonCornards*</p>
[+ elision]	<p>al- PoidsPuy</p> <p>a l- PardonPuy NodesStMayol ArbitragePuy NoëlsCordat SocConstPuy</p>	Ø	<p>a l- CensChom ChalenconChabron SocConstPuy</p> <p>al- CompoisPuy1408 MédPrivada</p>	Ø

Tableau 2. Interactions [p de] + [d _]

	LO	LOS	LA	LAS
[+ amalg.]	<p>del CensChom CartChamalières CartTempPuy VenteCollStAgr <i>ChrPuy PoidsPuy</i> <i>LettreConsPuy* LeydePuy</i> ChalenconChabron VenteMontrevelRoche CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust <i>RentesMontlaur* ForgeMonnaiePuy</i> ProclamChastel1421-1422 <i>PardonPuy</i> LivreAffaire CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol LeydeSelPuy*</i> <i>LéproserieBrives* OrdonBoulPuy</i> ArbitragePuy <i>ÉditsPénauxChantoin</i> <i>RentesLodsVelay CoutumeVinLaval</i> <i>ProcessionPuy GardePortesPuy</i> <i>CensivesVelay</i> LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy <i>CopieJulesII*</i> CompoisPranlary <i>MystèreNDPuy</i> TerrMons</p> <p>dey NoëlsCordat <i>NoëlVelay*</i> <i>ChansonMallon CletSM-A PoèmeLoire*</i></p> <p>di <i>ChansonCornards*</i></p> <p>dou <i>SatireNolhac*</i></p> <p>dei CletML-A SocConstPuy <i>ConteStMartin*</i></p> <p>dau EnquêteImpHL-2</p>	<p>deus CensChom CartTempPuy CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp EnquêteImpHL-3</p> <p>dels CartTempPuy <i>LettreConsPuy*</i></p> <p>dous <i>ChrPuy LeydePuy</i> ChalenconChabron <i>PardonPuy</i> <i>LéproserieBrives* ÉditsPénauxChantoin</i> <i>RentesLodsVelay ProcessionPuy</i> MédPrivada <i>ChansonCornards* CletSM-A</i> CletML-A SocConstPuy <i>ConteStMartin*</i> EnquêteImpHL-1-2-3</p> <p>dos <i>ChrPuy LéproserieBrives*</i> <i>ÉditsPénauxChantoin</i></p> <p>des <i>PoidsPuy LeydePuy</i> <i>ForgeMonnaiePuy PardonPuy</i> <i>NodesStMayol RentesLodsVelay</i> <i>CoutumeVinLaval ProcessionPuy</i> <i>GardePortesPuy MédPrivada</i></p> <p>delz <i>ForgeMonnaiePuy RentesLodsVelay</i></p> <p>doux <i>PardonPuy CompoisPuya1464</i> <i>LéproserieBrives* ÉditsPénauxChantoin</i> LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy <i>ChansonMallon</i></p> <p>deuz <i>LéproserieBrives*</i></p> <p>das <i>SatireNolhac*</i></p> <p>dau EnquêteImpHL-2</p> <p>dou EnquêteImpHL-4</p>	∅	∅

[- amalg.]	<p>de lo TerrMons</p>	<p>de los <i>PoèmeLoire*</i></p>	<p>de la CensChom CartChamalières CartTempPuy CartHospPuy <i>ChrPuy</i> <i>PoidsPuy LettreConsPuy* LeydePuy</i> <i>ChalenconChabron</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp <i>ForgeMonnaiePuy</i> ProclamChastel1421- 1422 <i>PardonPuy</i> LivreAffaire CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol</i> <i>LeydeSelPuy* LéproserieBrives*</i> <i>OrdonBoulPuy ÉditsPénauxChantoin</i> <i>RentesLodsVelay CoutumeVinLaval</i> <i>ProcessionPuy GardePortesPuy</i> <i>NuisiblesMarchésVelay</i> LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy <i>CopieJulesII* MystèreNDPuy</i> TerrMons NoëlsCordat <i>ChansonCornards*</i> <i>SatireNolhac* CletSM-A CletML-A</i> SocConstPuy <i>ConteStMartin*</i> EnquêteImpHL-2-4</p> <p>della <i>ChalenconChabron</i></p> <p>dela <i>ÉditsPénauxChantoin</i> LogisLune</p>	<p>de las CensChom <i>PoidsPuy</i> <i>LettreConsPuy* LeydePuy</i> CompoisPuy1408 <i>ForgeMonnaiePuy</i> ProclamChastel1421 <i>PardonPuy</i> LivreAffaire CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol LeydeSelPuy*</i> <i>LéproserieBrives* RentesLodsVelay</i> <i>CoutumeVinLaval GardePortesPuy</i> <i>CensivesVelay</i> <i>NuisiblesMarchésVelay</i> MédPrivada <i>CopieJulesII*</i> CompoisPranlary <i>SatireNolhac* CletML-A</i> SocConstPuy EnquêteImpHL-1-2-4</p> <p>delas <i>ÉditsPénauxChantoin</i> LièveÉvêqPuy</p>
[+ elision]	<p>de l- CensChom <i>ChrPuy PardonPuy</i> <i>LéproserieBrives*</i> LogisLune MédPrivada CompoisPranlary NoëlsCordat EnquêteImpHL-1-2</p> <p>del- ObligLachasaHôp ObligLachasaAust ProclamChastel1421- 1422 <i>ÉditsPénauxChantoin</i> LièveÉvêqPuy</p>	<p>Ø</p>	<p>de l- <i>ChrPuy</i> ArbitragePuy <i>GardePortesPuy</i> LièveÉvêqPuy CletSM- A <i>PoèmeLoire*</i></p>	<p>Ø</p>

Tableau 3. Interactions [p en] + [d _]

	LO	LOS	LA	LAS
[+ amalg.]	<p>el CensChom CartTempPuy CartHospPuy <i>ChrPuy PoidsPuy</i> <i>LeydePuy ChalencconChabron</i> <i>TestamentBouzols*</i> CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp <i>ForgeMonnaiePuy</i> ProclamChastel1421-1422 <i>PardonPuy</i> CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol</i> <i>LéproserieBrives*</i> <i>OrdonBoulPuy</i> ArbitragePuy <i>RentesLodsVelay</i> <i>CoutumeVinLaval GardePortesPuy</i> <i>NuisiblesMarchésVelay</i> LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy <i>CopieJulesII*</i> CompoisPranlary TerrMons</p> <p>ey NoëlsCordat <i>NoëlVelay*</i> <i>ChansonMallon PoèmeLoire*</i></p> <p>y <i>ChansonCornards* PoèmeLoire*</i></p> <p>ei CletML-A <i>ConteStMartin*</i></p>	<p>eus CompoisPuy1408</p> <p>heus ObligLachasaAust</p>	∅	∅
[- amalg.]	<p>en lo <i>TestamentBouzols*</i></p>	<p>en los <i>PardonPuy</i></p>	<p>en la CensChom CartTempPuy <i>ChrPuy LeydePuy ChalencconChabron</i> <i>TestamentBouzols*</i> CompoisPuy1408 <i>ForgeMonnaiePuy PardonPuy</i> CompoisPuya1464 <i>NodesStMayol</i> <i>LéproserieBrives*</i> <i>OrdonBoulPuy</i> ArbitragePuy <i>CoutumeVinLaval</i> <i>GardePortesPuy CensivesVelay</i> LogisLune MédPrivada LièveÉvêqPuy <i>CopieJulesII*</i> CompoisPranlary <i>MystèreNDPuy</i> TerrMons</p>	<p>en las <i>TestamentBouzols*</i> CompoisPuy1408 <i>PardonPuy</i> CompoisPuya1464 <i>LéproserieBrives*</i> <i>CoutumeVinLaval</i> LogisLune LièveÉvêqPuy CompoisPranlary TerrMons</p> <p>enlas LièveÉvêqPuy</p>

[+ elision]	en l- <i>ChalenconChabron</i> <i>CompoisPuy1408 PardonPuy</i> <i>LeydeSelPuy* ArbitragePuy</i> <i>CoutumeVinLaval MédPrivada</i> <i>SatireNolhac* PoèmeLoire*</i>	Ø	en l- <i>NodesStMayol</i> <i>LéproserieBrives*</i>	Ø
-------------	--	---	--	---

Tableau 4. Interactions [P per] + [D _]

	LO	LOS	LA	LAS
[+ amalg.]	<p>pel CensChom</p> <p>pey NoëlsCordat</p> <p>pei <i>ConteStMartin*</i></p> <p>prei <i>ConteStMartin*</i></p>	<p>peus CensChom</p> <p>pels CensChom</p>	∅	∅
[− amalg.]	<p>per lo CensChom <i>PoidsPuy LettreConsPuy* CompoisPuy1408 PardonPuy CompoisPuya1464 NodesStMayol LéproserieBrives* ArbitragePuy RentesLodsVelay CoutumeVinLaval GardePortesPuy MédPrivada LièveÉvêqPuy CopieJulesII* SatireNolhac* CletML-A SocConstPuy EnquêteImpHL-2</i></p> <p>por lo <i>ChalenconChabron</i> CletSM-A</p> <p>par lo <i>ChansonCornards*</i> CletSM-A</p>	<p>per los CensChom <i>LettreConsPuy* LeydePuy ProclamChastel1422 PardonPuy CompoisPuya1464 NodesStMayol LeydeSelPuy* LéproserieBrives* MédPrivada LièveÉvêqPuy TerrMons NoëlsCordat</i></p> <p>par los CletSM-A</p>	<p>per la CensChom <i>VenteCollStAgr ChrPuy LettreConsPuy* LeydePuy ChalenconChabron CompoisPuy1408 ObligLachasaHôp ObligLachasaAust ProclamChastel1421 PardonPuy LivreAffaire CompoisPuya1464 LeydeSelPuy* LéproserieBrives* OrdonBoulPuy ProcessionPuy GardePortesPuy MédPrivada LièveÉvêqPuy CopieJulesII* NoëlsCordat ChansonCornards* SatireNolhac* CletML-A SocConstPuy PoèmeLoire* ConteStMartin*</i></p> <p>par la <i>ChalenconChabron ChansonCornards*</i> CletML-A</p> <p>pour la <i>CopieJulesII*</i></p>	<p>per las CensChom <i>ChalenconChabron CompoisPuya1464 LeydeSelPuy* LéproserieBrives* RentesLodsVelay GardePortesPuy MédPrivada CletML-A</i></p> <p>par las <i>ChansonCornards*</i> CletSM-A</p>
[+ elision]	<p>per l- CensChom <i>ChrPuy LeydePuy PardonPuy LeydeSelPuy*</i></p>	∅	<p>per l- CensChom</p>	∅

Tableau 5. Interactions [P ab] + [D _]

	LO	LOS	LA	LAS
[+ amalg.]	∅	∅	∅	∅
[- amalg.]	<p>am lo CompoisPuy1408</p> <p>an lo <i>ForgeMonnaiePuy PardonPuy</i> CompoisPuya1464 <i>LéproserieBrives*</i> LogisLune TerrMons</p> <p>en lo <i>ForgeMonnaiePuy</i> TerrMons</p> <p>amp lo CompoisPuya1464</p> <p>enbé lo CletML-A</p>	<p>ab los CensChom</p> <p>am los CompoisPuy1408</p> <p>an los <i>PardonPuy</i> CompoisPuya1464 <i>LéproserieBrives*</i> LogisLune</p> <p>en los <i>ChansonMallon</i></p>	<p>ab la CartTempPuy</p> <p>am la CompoisPuy1408 LivreAffaire</p> <p>an la <i>ForgeMonnaiePuy</i> CompoisPuya1464 LogisLune TerrMons</p> <p>en la TerrMons Noëlscordat</p>	<p>am las CompoisPuy1408</p> <p>an las <i>LeydeSelPuy*</i> <i>LéproserieBrives*</i> ArbitragePuy</p> <p>en las <i>SatireNolhac*</i></p> <p>embé las <i>SatireNolhac*</i></p> <p>enbé las CletSM-A</p>
[+ elision]	<p>ab l- CensChom</p> <p>am l- CompoisPuy1408</p> <p>an l- LivreAffaire CompoisPuya1464</p> <p>amp l- CompoisPuya1464</p>	∅	∅	∅

3.2. Analyse des tableaux morphologiques

- 1) L'amalgamation est systématiquement bloquée i) si l'art. déf. est fém. (sing. et plur.),
ii) si l'art. est élidé.
- 2) L'élision est systématiquement bloquée si l'art. est fléchi au plur.
- 3) Le système aboutit à une série d'homomorphes :
masc. sing *al, del* = [+ amalg.] ~ [+ élision]
mais asymétrie pour *el* [+ amalg.] ~ *en l-* [+ élision]
- 4) L'agglutination *a+la, de+la* autorise le doublement graphique de la consonne (*alla, della*), mais qui ne constitue pas *a priori* un cas de redoublement syntaxique.
- 5) Vocalisations. La latérale en coda finale de l'amalgame est vocalisée :
 - en approximante labio-vélaire : *al* → [aw] à partir de *ca* 1500, noté <au> ;
 - en approximante palatale : *del, el, pel* → [dej, ej, pej] après 1600, notés <dei/dey, ei/ey, pei/pey> ; la réduction à [di, i] est enregistrée dans deux textes plus tardifs.En revanche la vocalisation est effective dès les plus anciens textes lorsque la latérale est suivie d'un /s/ de flexion (types *aus, deus, eus, peus*) ; les morphes *als/alz, dels/delz, pels* peuvent être tenus pour des restitutions graphiques.
- 6) Vélarisations. La postériorisation de /a/ atone dans *au, aus* → [ow, ows] notés <ou>, <ous, oux> après 1600 est attendue ; de façon asymétrique, la vélarisation *deus* → *dous*, attestée dès le XIV^e s., ne semble pas liée à un phénomène autochtone. Des formes avec segment /e/ sont employées jusque vers 1500 et, en outre, le corpus ne donne pas d'exemple de changement *eus, peus* → *ous, pous*.
- 7) L'amalgame *des* n'est vraisemblablement pas un emprunt au fr., mais la forme réduite de *deus* (/dews/), même s'il est attesté seulement dans les textes occitans du *Liber de Podio* de Médicis et dans MédPrivada. Autres formes réduites : *dos, das*. L'amalgamation *de+los* offre le plus de variation morphologique.
- 8) Les amalgames *dau, dou* (< *de+lo*), supposant une étape *dal*, sont des formes méridionales ; de même, les morphes *ay, as* sont marqués par Ronjat (1930-1941 : § 534ε) comme de type languedocien oriental.
- 9) L'amalgamation de *a+lo(s)* est systématique, tandis que sont attestés de rares cas de formes non amalgamées pour *de+lo(s)* et *en+lo(s)*.
- 10) L'interaction *per+lo* offre un cas particulier, puisque formes amalgamées et non amalgamées sont concurrentes dès les plus anciens textes. Les textes n'enregistrent cependant que le type *per lo* du XIII^e au XVI^e s. De façon asymétrique, l'amalgame *peus* (< *per+los*) n'est pas réactivé concurrentement à *per los*. Le type avec attaque

branchante *prei* est attesté par Marcon (1987). Quant à *par, por* et *pour*, ce sont des emprunts au fr.

11) On ne relève pas de confusion morphologique majeure entre les interactions P *ab, en* + D masc. : contrairement à *en, ab* (assimilé en *an, am*) n'autorise pas l'amalgamation, d'où par ex. l'opposition sing. *el ~ en lo*. L'élargissement avec la bilabiale /b/ présente un trait distinctif supplémentaire. Ronjat (1930-1941 : §§ 166, 749) explique la possibilité d'un segment /e/ pour la prép. comitative par un croisement avec INDE AD ou ET MAGIS, des phénomènes de dissimilation ou encore par l'influence du préfixe *en-*.

3.3. Chronologie de la substitution *al* → *el* et contextes syntaxiques

On peut voir à travers les données exposées dans le tableau 1 que l'amalgame masc. sing. *al* et ses variantes graphiques ou phonétiques est attesté à toutes les époques couvertes par le corpus, ce qui signifie que la substitution, en tout cas du point de vue des sources textuelles, est incomplète. On peut en revanche constater que l'amalgame est moins représenté que *el* dès le XIV^e siècle (tableau 3), qui a pourtant *a priori* des propriétés syntaxiques plus limitées : cet indice quantitatif indique que la substitution *al* → *el* est un phénomène massivement attesté par le corpus. Pour parler de substitution, il convient d'examiner les contextes syntaxiques où, à la place du type attendu [P a] + [D M, SG], on est en présence du type *el*, représentant normalement de [P en] + [D M, SG].

Dans les plus anciens textes (XII^e-XIII^e s.), on n'observe aucune interférence entre les amalgames *al ~ el*. Ils ont chacun la possibilité d'être la tête de PP locatives, mais se différencient par le fait que *al* marque une localisation en un lieu ponctuel et délimité, c'est-à-dire prend en charge la fonction adessive, tandis que *el* marque davantage l'inclusion pour localiser dans un ensemble étendu, donc la fonction inessive :

(3) II ortz que son **al** Merchadil (CensChom)
deux jardins REL sont a=le M.

‘deux jardins qui sont situés au Merchadil’

(4) III ortz e demei que so **el** guarait de la Prada (*id.*)
trois jardins et demi REL sont en=le guéret de la P.

‘trois jardins et demi qui sont situés au guéret de la Prada’

Dans le même texte, la tête des PP marquant le bénéficiaire est seulement *al* :

- (5) I st. de segel **al** bayle e I em. **al** chassipul (CensChom)
un setier de seigle a=le bailli et une émine a=le officier
'un setier de seigle pour le bailli et une émine pour l'officier de justice'

Les premières traces de la substitution apparaît dans le texte *PoidsPuy* (p1346), avec la réserve qu'il s'agit d'une copie réalisée dans la première moitié du XVI^e s. :

- (6) la cinquiesme partida aparte **el** rey (*PoidsPuy*)
la cinquième partie appartient en=le roi
'un cinquième (des émoluments) est réservé au roi'
- (7) non es autre chausa deguda **el** fermier d-aquel (*id.*)
non est autre chose due en=le fermier de=celui-ci
'le fermier (du poids royal) ne doit pas recevoir d'autres émoluments'

Les PP de (6-7) marquent sans ambiguïté le bénéficiaire, où est normalement attendu le type *al*, la prép. *en* n'étant pas attendue pour figurer en tête de ce type de complément. Des attestations sûres provenant d'un document transmis directement sont fournies par CompoisPuy1408 et relèvent également de PP indiquant le bénéficiaire :

- (8) tres taulas (...) que donant (...) **el** chapitol trenta heut sous
trois étals PRON donnent en=le chapitre trente-huit sous
'trois étals qui rapportent trente-huit sous au chapitre'

Dans (9), la position syntaxique équivalente entre *el* et la séquence non amalgamée avec dét. fém. marque de façon explicite la substitution :

- (9) seria moult grant profeit **el** rey, **a la** viala et **el** pais
serait très grand profit en=le roi à la ville et en=le pays
'ce serait un très grand profit pour le roi, la ville et le pays'
(*ForgeMonnaiePuy*)

Dans beaucoup de textes, les deux morphèmes sont en concurrence, sans qu'il soit possible de déceler des nuances sémantiques :

- (10) es degut **al** dit moss. Bernart Pomier (ObligLachasaHôp)
 est dû à=le dit M. B.P.
 ‘on doit audit sieur B. P. (la somme de...)’
- (11) Item es degut plus **el** dit moss. Bernart Pomier (*id.*)

On voit à travers les exemples donnés ci-dessus que, contrairement aux données dialectologiques (cf. *supra* 2.), les sources textuelles ne distinguent pas *al/el* en fonction du contexte phonologique subséquent : lorsque le mot suivant commence par une voyelle, l’élision de l’art. bloque l’amalgamation de P+D en une forme du type *en l-*, ou, inversement, la variante *al* peut être suivie par un mot commençant par une consonne.

Dans plusieurs textes, le type *al* est complètement éliminé. Ainsi dans CompoisPuya1464, *el* est systématiquement tête de PP :

- bénéfactives : (12) donant de ces **el** senher de Mons
 donnent de cens en=le seigneur de M.
 ‘ils donnent au titre du cens au seigneur de M. (la somme de...)’
- locatives : (13) ung autre hostal **el** charreyro dessoubz l’ostal de B.
 un autre maison en=le ruelle sous le=maison de B.
 ‘une autre maison dans la ruelle sous la maison de B.’

L’amalgame *el* est principalement employé dans le corpus dans des PP exprimant la localité (stative et directionnelle), le bénéficiaire/destinataire, mais il sert également dans d’autres contextes sémantiques :

- manière : (14) **el** son de la campana capitular (*LéproserieBrives**)
 en=le son de la cloche capitulaire
 ‘au son de la cloche capitulaire’
- temporel : (15) coma a istat fait **el** temps passat sayns (*id.*)
 comme a été fait en=le temps passé ici
 ‘comme il a été fait ici auparavant’
- notionnel : (16) Andriou Roux **el** nom de sa molier (*LièveÉvêqPuy*)
 A. R. en=le nom de sa épouse
 ‘Andriou Roux, au nom de son épouse’

- (17) Ei sujei d'un couti (CletML-A)
 en=le sujet de=un coquin
 'au sujet d'un coquin'

De plus, *el* est lexicalisé dans l'adverbe temporel *ey jour d-ehu* (*ChansonMallon*), *eijourdheui* (*SocConstPuy*) 'aujourd'hui', mais jamais dans le composé adverbial *oumins*, *oumin* (*NoëlsCordat*), *au min* (*CletSM-A*) 'au moins'.

La substitution *al* → *el* apparaît donc, d'après les textes vellaves, à une date assez nettement postérieure à l'émergence des *scriptae*, ce qui signifie qu'il ne s'agit pas d'un phénomène général, mais seulement restreint à une aire, à savoir à une partie du nord-occitan et du francoprovençal. Les données présentées *supra* ne permettent pas à ce stade de documenter la genèse de la substitution, qui ne se situe pas dans les composantes phonologiques et morphologiques, mais dans le domaine de la syntaxe.

4. Genèse de la substitution *al* → *el*

La substitution documentée dans les sections précédentes paraît paradoxale, car elle opère à partir de l'absorption d'une préposition de large sémantisme (*a*) par une prép. de sémantisme plus restreint (*en*), spécialisée dans l'expression de la localisation spatiale et temporelle. De plus, la substitution ne constitue aucunement un cas de supplétion. Ainsi, il n'est pas étonnant de lire dans Escoffier (1958 : 192), citée plus haut, que « la forme *é* est [...] troublante. »

Le paradoxe pourrait être résolu de façon économique en faisant l'hypothèse que la substitution est la manifestation superficielle d'une transformation micro-syntaxique touchant la tête de PP. Ainsi, pour ne prendre que le cas de compléments bénéfactifs, on pourrait supposer que le passage de structures du type *donar al* → *donar el* est bien la projection de la construction sous-jacente *donar en* [+DP] au lieu de *donar a* [+DP]. Cette transformation dans la construction des PP est attestée par Ronjat (1930-1941 : § 749) qui note que « [*en*] concourt avec *à* pour exprimer un dat[if] : *en quau* "à qui", *Bon vèspre en touto la coumpagno* ! "bonsoir à toute la compagnie" ». À l'inverse, Jensen (1994 : 309) remarque qu'« il n'est pas étonnant

de voir *a* concurrencer le *en* marquant le mouvement, mais il peut même remplacer le *en* statique :

quan le coms a la cambr'intret (Flamenca, v. 225)

foron fag ins a Doais (ibid., v. 2201) »

Cette réversibilité constructionnelle vient en fait souligner la forte proximité des propriétés sémantiques et syntaxiques des prép. *a* et *en*. En effet, quoique les deux morphèmes apparaissent virtuellement comme des relateurs polysémiques, ils sont en position de concurrence pour être la tête de PP exprimant la localisation spatiale et temporelle, la conséquence étant la neutralisation de leurs traits sémantiques primitifs¹³⁴. Si les prép. de localisation peuvent être définies syntaxiquement comme des relateurs prédicatifs à deux arguments (voir Harris 1976 : 64-66, cité par Le Pesant 2012), de nombreuses études de sémantique cognitive (par ex. Vandeloise 1986 ; Borillo 1998) se sont attachées à décrire l'expression linguistique des propriétés spatiales, en opérant notamment à partir de la configuration spatiale entre la cible (entité à localiser) et le site (entité de référence). Ainsi, tandis que *en* peut être marqué par le trait primitif [+ inclusion], c'est-à-dire comme relateur de localisation interne, on va voir à travers les exemples du corpus vellave que ce trait vient se superposer avec l'expression de la localisation ponctuelle, permettant une saisie topologique/chronologique du référent cible.

Les sources textuelles vellaves montrent d'abord que la polysémie de *a* et *en* les place en position de principaux concurrents pour exprimer la localisation spatiale et temporelle. On observe dans (18) l'équivalence syntaxique entre les deux morphèmes exprimant ici la localisation spatiale statique :

- (18) XIX ortz deus quals l-us es a Fon preveiral e VI en Terme gros
19 jardins de=les PRON l=un.NOM est a F. p. et 6 en T. g.
'dix-neuf jardins, dont un est situé à Fon p. et six à T. g.' (CensChom)

Il existe pourtant une distinction sémantique fondamentale entre les deux prép. : tandis que *a* marque l'aspect ponctuel, *en* présente clairement un trait [+ inclusion], mais qui est

¹³⁴ Pour le français médiéval, Buridant (2000 : 464) note que la concurrence entre *a* et *en* ne marque pas d'opposition sémantique manifeste.

neutralisé par le fait que l'élément *site* ne présente pas de limites définies. En effet, le lieu référent n'est pas pleinement saisi selon le mode de la localisation interne (voir Borillo 1998), qui suppose la mention de termes topologiques suffisamment explicites. Dans le corpus vellave, cette fonction sera prise en charge en particulier par la prép. *(de)dins*.

Le choix de *a* ou *en* pour exprimer le site paraît souvent relever de tournures idiosyncratiques, mais qui ne sont pas figées. Ainsi devant le nom propre *Lo Suc* souvent mentionné dans CensChom, on peut trouver à la fois les relateurs *a* et *en* :

- (19) a [un ort] es al Suc
 [un jardin] est a=le S.
 '[un jardin] est situé au Suc'
- b tut aquist ort son el Suc
 tous DEM jardins.NOM sont en=le S.
 'tous ces jardins sont situés au Suc'

La concurrence est particulièrement nette dans CompoisPuy1408, qui présente de nombreuses structures jumelles du type :

- (20) un hostel **al** Forn deus Gras / un hostel **el** Forn deus Gras
 un hostel **aus** Ortz deus Morgues / Item un hostel **eus** Ortz deus Morgues

Dans plusieurs textes, comme par ex. CartTempPuy, la localité stativale est de préférence exprimée, mais non exclusivement, par *en* :

- (21) a **el** mas de Chazals
 b **en** la-tenezo de fraire Raimon de Toels
 c **en** la-graza de_vant Saint Giri
 d **el** tenement de Chantoen
 mais e **a** la-gleisa de Saint Cristofol

De même pour l'expression de la directionnalité :

(22)a trames lo reys Philips **el** Peu mossen Florens de Varenas
envoya le roi.NOM P. en=le P. monseigneur F. de V.

'le roi Philippe envoya au Puy monseigneur Florent de V.' (*ChrPuy*)

b la vie que vay de Mons **el** Peu (TerrMons)

la voie PRON va de M. en=le P.

'la voie qui va de Mons au Puy'

La localisation temporelle a également souvent recours à *en* :

(23) a **el** termini qu-En Du. de Leros era comandaire
en=le époque PRON=seigneur D. de L. était commandeur

'à l'époque où D. de L. était commandeur' (*CartTempPuy*)

b **el** mes de mars (*ChrPuy*)

en=le mois de mars

'au mois de mars'

c **el** darrier Pardo (*ForgeMonnaiePuy*)

en=le dernier Pardon (solenntés où sont délivrées des indulgences)

'lors du dernier Pardon'

Du point de vue de la sémantique cognitive, on peut donc observer que la prép. *en* occupe de préférence la tête de PP qui peuvent être assimilées à des surfaces. C'est le cas dans tous les ex. tirés de LogisLune :

(24) Una altra archa el pe del petit leyt ('un autre coffre au pied du petit lit')

Ung armasi el mur ('une armoire contre le mur')

Ung chandalabre de cornas de mouto pendut el mey del sol ('un candélabre de cornes de mouton pendu au milieu du plafond')

El coing de l-autra part de-ladita chambre ('au coin de l'autre part de ladite chambre')

L'emploi de la prép. *en* peut être bloqué lorsque l'élément site ne présente pas une surface, mais une massivité empêchant toute saisie interne, comme dans ces ex. de *PardonPuy* :

- (25) a lo-seria meillour que la gent montes **al** portal S. George
 il=serait mieux COMP la foule monte.SBJV.3SG à=le portail S. G.
 ‘il serait mieux que la foule monte jusqu’à la porte Saint-Georges’
- b tanquas a la grant piala (*id.*)
 positionnés à la grande pile
- mais c **el** plus hault de las maysos d-ung las a d-aultre se feyssant pontz
 en=le plus haut de les maisons d=un côté a de=autre REFL fassent ponts
 ‘il convient de construire des ponts d’un sommet à l’autre des maisons’ (*id.*)

La fréquence des PP locatives avec tête *en* permet néanmoins l’extension à des structures exprimant le bénéficiaire, déjà mentionnées en 3., ou la manière/comparaison comme dans (26) :

- (26) fabvas **el** pres de la seigle (*RentesLodsVelay*)
 fèves en=le prix de la seigle
 ‘les fèves au même prix que le seigle’

Dans les ex. de (27), la contrainte de massivité n’est plus active :

- (27)a **El** portal de las Farghas (*GardePortesPuy*)
 en=le portail de l. F.
 ‘à la porte des Farges’
- b me deu per argent prestat contant (...) **el** portal de Penavayre (...) v s. III d.
 me doit pour argent prêté comptant en=le portail de P. 5 s. 4 d.
 ‘il me doit cinq sous et quatre deniers prêtés comptant devant la porte de P.’
 (MédPrivada)
- c de tous cuers grosses que se portant **el** coilh (*LeydePuy*)
 de tous cuirs grossiers PRON REFL portent en=le cou
 ‘pour tous les cuirs grossiers qui sont apportés autour du cou’
- d ly-oguessat boutat lo cordo **ey** quoey (*ChansonMallon*)
 lui=eussiez mis la corde en=le cou
 ‘vous lui auriez mis la corde au cou’

En dernier lieu, il apparaît que la grammaticalisation de *el* comme tête quasi exclusive des PP à la place de *al* est achevée dans les textes les plus tardifs du corpus vellave, coïncidant avec les données dialectales enregistrées dès le siècle suivant :

- (28) va t-en dire **ey** couvent que n-on gis de sermou (CletSM-A)
 va t-en dire en=le couvent COMP NEG=ont NEG de sermon
 ‘va dire au couvent qu’ils n’ont plus de sermon’
- (29) fuguet un charlatan qu’ere **ei** mei de la place (CletML-A)
 fut un charlatan PRON=était en=le milieu de la place
 ‘il y avait un charlatan au milieu de la place’
- (30) eixaminen n-en jusqu’ei mindre mout (SocConstPuy)
 examinons PRON jusque=en=le moindre mot
 ‘examinons-le jusqu’au moindre mot’

Au terme de cet examen des éléments fournis par le corpus vellave, il reste plusieurs questions en suspens. D’abord, si l’amalgamation P+D peut être considérée comme un phénomène pré-syntaxique engendrant une asymétrie entre masculin et féminin, il est frappant que la substitution *al* → *el*, de nature cette fois non morphologique mais syntaxique, augmente cette asymétrie, en la restreignant cependant au seul masc. sing.

Par ailleurs, l’absorption de la prép. à plus large sémantisme *a* peut également poser un problème, puisque cela signifie que la prép. à sémantisme plus restreint est investie de nouvelles fonctions, alors qu’il n’y avait aucunement besoin de supplétion. L’hypothèse qu’on peut formuler repose sur une approche cartographique de la structure des PP spatiales. En effet, les nombreux travaux portant sur l’expression de l’espace et sa cartographie (voir en particulier la synthèse de Cinque/Rizzi 2010) ont montré de quelle façon les constituants des PP sont hiérarchisés dans la structure syntaxique. Les auteurs s’accordent par exemple à identifier une structure hiérarchique universelle :

[Path [Place [AxialParts]]]

où la catégorie Path, marquant la trajectoire, domine la catégorie Place, indiquant la configuration physique entre un élément et un repère physique, qui intègre à son tour une catégorie AxialParts. Cette approche hiérarchisante nous paraît utile, car elle devrait permettre une modélisation approfondie de la substitution qui nous intéresse dans cette étude.

On peut considérer que la différence sémantique primitive entre *a* et *en* repose, plutôt que sur une différence aspectuelle de type *ponctuel/inclusif*, davantage sur la présence du trait [+/- inclusion], qui fait de *en* une préposition sémantiquement marquée par rapport à *a*. Il en résulte que la saisie localisatrice par un relateur sémantiquement plus consistant peut s'imposer comme morphème privilégié, sa spécialisation sémantique primitive pouvant s'étendre à d'autres emplois. En termes de cartographie, cela pourrait signifier que, à l'intérieur de la catégorie Place, il existerait une sous-catégorie [Inclusion] qui dominerait d'autres constituants, mais cette hypothèse ne pourra être vérifiée que dans le cadre d'études contrastives.

Conclusion

Contrairement à l'amalgamation P+D, nous pensons que la substitution *al* → *el* n'appartient pas à la composante morphologique, mais se situe au niveau syntaxique. Nous avons essayé de montrer que, à partir de structures où la matrice sémantique de la prép. *en* est en partie neutralisée, celle-ci peut devenir un relateur privilégié pour marquer la localisation spatiale et temporelle. D'un point de vue géolinguistique, il est remarquable que le phénomène n'est bien attesté que sur une aire bien délimitée, aujourd'hui délimitée, mais apparemment cohérente, qui occupe la zone francoprovençale et la partie centrale du nord-occitan. Il n'est pas possible à ce stade de savoir s'il s'agit d'une création partagée ou d'un emprunt d'un domaine à l'autre. D'après les données mentionnées plus haut, la substitution est virtuellement acceptable en français médiéval, mais aussi en gascon comme l'indique le relevé de Rohlf's (1970 : 173)¹³⁵. On peut penser que le système morphologique est un contrepoids puissant à l'apparition d'une asymétrie supplémentaire et il paraît clair que la substitution a été éliminée pour cette raison dans de nombreuses variétés linguistiques. Plusieurs dialectes et le corpus des textes de l'ancien Velay, en manifestant un certain conservatisme linguistique, nous permettent en tout cas de mettre en lumière un phénomène méconnu.

3.1.5. Conclusions

Cette enquête visant à caractériser la langue des textes de l'ancien Velay nous a permis d'identifier soixante-douze traits pertinents. Ce nombre n'a pas de valeur absolue et le répertoire pourrait être modifié par des recherches ultérieures, mais nous pensons que les traits recensés donnent une représentation forte de la scripturalité en Velay du XII^e jusqu'au début du XIX^e

¹³⁵ Rohlf's relève le syntagme pluriel *ens pès* 'aux pieds'. Par ailleurs, le français régional de Gascogne a conservé la trace de l'inessif neutralisé dans la phrase *mettre quelque chose dans ses pieds* 'mettre des chaussures' (observation personnelle).

siècle. De plus, ils fournissent une base suffisamment fiable pour répondre aux questions posées en introduction et ont en tout cas permis de procéder à une évaluation de chaque texte du corpus vellave dont nous avons essayé de rendre compte dans l'inventaire critique (partie 2) :

a) Sur la question du rapport entre les formes textuelles et la langue parlée, nous avons pu observer que dans beaucoup de cas où il existe un contraste avec les formes de référence, le trait est le plus souvent présent dans les parlers modernes documentés par les enquêtes dialectales. Cette congruence manifeste entre scripturalité et oralité vient confirmer les résultats obtenus notamment par Max Pfister pour d'autres espaces occitans. Il existe incidemment un fort rapport de continuité entre parlers anciens et parlers modernes.

b) L'apport dialectologique peut paraître faible à première vue, car beaucoup de traits sont énoncés par Nauton (1974). Nous pensons cependant que la documentation linguistique réunie ici permettra de mieux intégrer l'ancien Velay dans des études de géolinguistique/dialectologie historique. En outre, les deux sections focus convergent pour mettre en avant une caractéristique peu remarquée des parlers vellaves, qui est de former, dans le Massif central, une zone conservatrice de phénomènes concernant l'ensemble nord occitan/francoprovençal. Cette dimension de conservatisme existe sur d'autres aspects linguistiques, comme par ex. le maintien de plusieurs traits graphiques (par ex. finale *-(n)t* ou digramme *lh* pour noter /*ʎ*/ au-delà de 1600).

c) À propos du rapport entre les *scriptae* médiévales et les systèmes graphiques postmédiévaux, le principe d'une rupture, qui se manifesterait par l'usage beaucoup plus marqué de procédés phonographiques après le XVI^e siècle, nous paraît en fin de compte peu réaliste. Au Moyen Âge comme dans la période moderne, les scribes ont recours à des moyens graphiques qui ne sont pas si différents et il existe une indéniable continuité. Les différenciations sont davantage induites par des évolutions linguistiques qui se sont produites à la fin du Moyen Âge et à la fin de l'époque moderne, et dont essaient de rendre compte les différents scribes. De même, à l'époque médiévale comme à l'époque moderne, les choix graphiques et linguistiques des scribes sont très marqués par des formes savantes et des formes empruntées, quoique la langue ressource ait changé, le français devenant un modèle linguistique plus important que le latin dès le Moyen Âge.

d) La documentation linguistique réunie ici ne permet toutefois de bien documenter que la partie centrale de la Haute-Loire, le corpus offrant peu de

différenciation interne d'ordre diatopique. Le sentiment d'une relative unité linguistique/graphique tient très certainement au fait que la plus grande partie des textes sont localisables au Puy ou dans la région proche. Dans de futures recherches, il sera nécessaire de situer ces données dans une stratigraphie historique des phénomènes attestés.

3.2. Marquage casuel et suffixes nominaux agentifs : pour une approche diachronique de la lexicalisation des formes N-*aire*

3.2.1. Introduction

Ce chapitre trouve sa source dans la confluence de plusieurs observations faites au cours de l'élaboration du corpus vellave et d'une réflexion plus générale menée sur les formes agentives en occitan, à savoir :

a) Dans les parlers occitans modernes, dont le Velay, on constate une haute fréquence des substantifs dérivés en *-aire*, suffixe d'origine nominative, qui témoigne de sa forte productivité, en général au détriment d'autres suffixes agentifs.

b) Le schéma évolutif de ce suffixe n'est en général pas abordé dans les descriptions linguistiques courantes, passant sous silence les modalités de la transition morphème flexionnel → morphème dérivationnel qui s'est produite dans le cadre du système casuel de l'occitan médiéval.

c) Nous avons la possibilité, grâce à notre corpus qui offre une plus forte densité pour la période *ca* 1350-*ca* 1550, soit la période de transition d'un système bicasuel vers un système configurationnel, de fournir des indices utiles à la compréhension de cette lexicalisation.

L'étude diachronique de la suffixation en occitan offre un terrain très intéressant mais encore peu exploité, car *a priori* non problématique¹³⁶. En effet, dans la tradition romaniste classique, la morphologie dérivationnelle consiste à décrire la formation et l'évolution phonétique des suffixes (par ex. Staaf 1896) ou traite de sémantique lexicale (voir le bilan de Buridant 2000a)¹³⁷. La suffixation nominale issue du morphème flexionnel latin -ATŌR est bien connue d'un point de vue étymologique (voir notamment Adams 1913 : 36-54) et de plus, dans le cadre de la Morphologie Morphématique Combinatoire, elle n'est pas problématique car elle ne viole aucune règle de construction. La question de la suffixation en *-aire* ne peut cependant pas se réduire à un discours purement étymologique ou morphologique. En resituant cette problématique à l'interface de la morphologie, de la syntaxe, du lexique et de la linguistique historique, nous verrons qu'il est légitime de s'interroger sur les implications de la lexicalisation

¹³⁶ Voir Baldinger (1972) au sujet des lacunes en termes de morphologie dialectale.

¹³⁷ Buridant (2000a : 19) ajoute que « [l]a suffixation en ancien français, élément de la morphologie dérivationnelle, [...] mériterait d'être revisitée en tenant compte des études récentes dégageant, en recourant en particulier à la prototypie, des valeurs unitaires des suffixes, réalisables de manière scalaire en discours, en tenant compte des paramètres typologiques, diatopiques, diaphasiques ».

remarquable des lexèmes occitans, que nous appellerons N-*aire*, et le rapport avec le marquage casuel qui a été plus longtemps fonctionnel dans ce domaine qu'ailleurs. Quoique la subsistance d'éléments d'origine nominative ne soit pas rare dans les langues de la Romania, y compris dans les langues qui n'ont pas connu de système casuel à l'époque médiévale (voir par ex. Rohlfs 1968 : 5-7 pour l'italien standard et les dialectes), nous observerons que la trajectoire diachronique de ce type de suffixation est davantage problématique que ce que laissent penser les descriptions linguistiques classiques.

Il est frappant, d'une part, que le chemin morphème flexionnel → morphème dérivationnel du suffixe -ATÖR/*-aire* a maintenu les traits fonctionnels et sémantiques fondamentaux [+ agentivité] et [+ animé], comme on peut le constater par la surreprésentation des noms de métiers ou d'activité formés avec ce suffixe, qui viennent largement grossir la nomenclature des noms de métiers, en plus les lexèmes monomorphématiques héréditaires tels que *faure*, *chapus*, *baile*, *masson*, etc. En outre, le suffixe *-aire* appartient à un paradigme morphologique à l'origine plus large, présentant des thèmes vocaliques variés (/-'ejre, -'ire/), en concurrence avec d'autres séries de suffixes, notamment celle issue de lat. -ĀRI-U, -A, cette dernière connaissant des extensions sémantiques bien plus larges.

Par ailleurs, alors que les grammaires traditionnelles de l'occitan évoquent systématiquement une lexicalisation différentielle des allomorphes *-aire/-ador* (< nom. -ĀTÖR/acc. -ATÖRE), reposant sur une opposition aspectuelle de type continuité/discontinuité ou de procès *in esse/in posse*, il conviendra d'observer si on trouve le même type de lexicalisation dans le corpus vellave et si le rapport étroit entre caractère animé et position sujet, observé depuis longtemps dans une perspective générale (voir par ex. Lyons 1970 : 226), permet de conférer au morphème *-aire* une valeur particulière, c'est-à-dire une sous-spécification morphosyntaxique de ce type de lexème agentif.

La morphologie des lexèmes agentifs en *-aire* relève des moyens dérivationnels les plus fréquents existant dans les langues : « agent nouns, in fact, turn out to be one of the most frequent categories realized morphologically » (Rainer 2015 : 1305)¹³⁸. Cependant, ce qui nous intéresse essentiellement dans la perspective diachronique et descriptive que nous adoptons ici est de dépasser l'effet de seuil que constituerait la solution de continuité entre le suffixe flexionnel et le suffixe dérivationnel, si celle-ci était due à la perte du système bicasuel, et nous

¹³⁸ Pour une vue d'ensemble des questions relatives aux noms d'agents, cf. Rainer (2015) ; pour une vue d'ensemble sur la morphologie dérivationnelle dans les langues romanes avec des considérations sur les suffixes agentifs, voir Rainer (2008, 2016).

faisons l'hypothèse que la transition morphème flexionnel → morphème dérivationnel s'inscrit dans une forme de continuité morphosyntaxique du suffixe -ĀTOR/*-aire*.

Dans la théorie diachronique classique, les pronoms personnels et les noms suffixés issus du système casuel s'opposent dans la mesure où, quoique les deux étant déflexifs, les premiers maintiennent une opposition fonctionnelle, tandis qu'elle est neutralisée pour les seconds (voir la synthèse de Salvi 2011 : 322-325). Pour Dragomirescu/Nicolae (2016 : 912), « [m]ost Romance nouns continue the Latin accusative form. Very precise semantic and syntactic restrictions regulate the preservation of nominative forms. » Dans le cas qui nous concerne, la détermination de ces restrictions n'est pas évidente, car elles sont liées à de multiples niveaux d'analyse (morphologique, syntaxique, sémantique, lexical voire phonologique) et elle s'inscrit nécessairement dans une dialectique de continuité/discontinuité. La suffixation en *-aire* apparaîtra comme un des types de nominalisation¹³⁹ les plus productifs dans les parlers occitans modernes, en raison de la forte éventivité produite par la projection, non-discontinue en diachronie, de l'argument externe de la structure argumentale de la base verbale. Cette forte valeur éventive, qui n'empêche pas des extensions sémantiques remarquables, semble constituer la matrice fonctionnelle de ces lexèmes. La description, d'une part, des lexèmes *N-aire* et, d'autre part, du marquage casuel dans le corpus vellave doit fournir des indices pour saisir non seulement la périodisation de ce type de lexicalisation, mais également les modes de recatégorisation de ce suffixe occitan remarquable.

3.2.2. Émergence et refunctionalisation des suffixes agentifs dans le système casuel (gallo)roman

3.2.2.1. Les suffixes agentifs en occitan, un problème de linguistique historique ?

Dans la tradition grammaticographique occitane et romane, le suff. *-aire* ne constitue pas un problème dans la mesure où il est bien étymologisé et qu'il ne contrevient pas aux règles d'évolutions phonologiques et de construction morphologique. Le fait qu'il est issu d'une forme nominative n'est pas non plus un problème, car, quoique ce soit en principe la forme oblique qui est la base étymologique dans les langues romanes, il existe de nombreuses formes nominatives conservées, telles que celles données par Smith (2011 : 283) :

¹³⁹ Voir les travaux fondateurs de Grimshaw 1990 ; pour la réflexion sur les suff. agentifs en français, voir Fradin (2003 : 251-256 et 2016), Kelling (2003), Huyghe/Tribout (2015). Sur les problématiques de la nominalisation, voir Roy/Soare (2011).

fr. mod. *peintre* (**peinteur*), *prêtre* (**provoire*), *sœur* (**sereur*), *fil* (**fil*), NP *Sartre* (**Sarteur*).

Ces formes d'origine nominative N-*aire* n'étant pas isolées, elles ne sont donc pas gênantes *a priori* d'un point de vue historique et l'étymologie peut tenir lieu de discours suffisant pour écrire l'histoire du suffixe.

Les trajectoires étymologiques des suffixes agentifs dans les langues indo-européennes sont bien connues. Dans sa présentation de la morphologie nominale du proto-indo-européen, Fortson (2010 : 115-116 et 124) distingue les suffixes *-*ter* ~ *-*tor*, le premier télotonique, le second rhizotonique, dont la distinction sémantique est encore mal assurée, mais qui semble correspondre à une opposition *in posse/in esse*. D'autre part, il est noté que le marquage morphologique à l'aide du suffixe flexionnel *-*s* (variante thématique *-*os*) du nom. sing. encodant un agent animé s'amuit après sonantes, d'où PIE **ph₂ters* > **ph₂tēr* avec allongement compensatoire de la voyelle. Les noms désignant un lien de parenté semblent étymologiquement liés à ce suff. *-*h₂ter* (d'où l'homophonie /-'ajre/ en occitan). Les noms agentifs latins en -(A, E, I)TOR, issus du système proto-indo-européen¹⁴⁰, appartiennent à la classe III imparisyllabique (cf. Leumann 1977 : 358-59 pour le latin classique et Stotz 2000, 270-72 pour le latin médiéval), permettant d'expliquer la distribution complémentaire et l'alternance accentuelle de nominatif /-'ajre/ et accusatif /-'a'dor/ en occ., qui est la base descriptive dans tous les manuels classiques¹⁴¹. Ronjat (1930-1941 : § 697) distingue les formes athématiques, dont on trouve des exemples dans le corpus vellave tels que *pastre*, *peintre*, *pestre*, *sartre*, et les formes thématiques qui présentent à côté d'issues régulières des formes analogiques peu problématiques.

Une des principales difficultés posées par l'étude des séries suffixales réside dans la polysémie possible des suffixes, qui doit éviter une conception trop syncrétique des processus de grammaticalisation, au détriment d'une compréhension fine des propriétés morphosyntaxiques et sémantiques de chaque morphème. En effet, dans beaucoup de langues, y compris les langues romanes, les suff. agentifs semblent revêtir une extension sémantique de type instrumental, locatif voire de nom de contenant. Rainer (2015 : 1308) note à ce propos que « Romance languages constitute an interesting test case in this respect, since Latin *-tor* was uniquely agentive, while its Romance descendants all also have an instrumental (and sometimes locative) meaning. [...] In Catalan and Occitan, as well as in a series of Italian and French

¹⁴⁰ On peut renvoyer à l'étude classique de Benveniste (1948) et à Haudry (2017 : 55).

¹⁴¹ Cf. par ex. Pellegrini (1965 : 283), Cremonesi (1967 : 83), Fernández González (1985 : 88-89 et 255-257).

dialects, the instrumental and locative meanings of the descendant of *-tor* were simply due to a conflation of *-tor* with the Latin instrumental-locative suffix *-torium*. » Cette confusion possible entre les séries suffixales a été déjà bien établie par Morgan (1980 : 179) :

In Occitan, morphemes descending from accusative *-torem* ‘agentive’ have merged in form with derivatives of *-torius*, e.g. *cantatorem* > *cantador*, *dormitorium* > *dormidor*, and the like. In addition, *-toria* ‘feminine singular’ merged with *-toria* ‘neuter plural’, e.g. *natastoria* > *nadadoira*, *dormitoria* > *dormidoira*. In this way the morphemic shape of agentive forms is indistinguishable from the instrumental or locative classes. Moreover they are also indistinguishable from the active or passive verbal adjectives. This confusion in form has led to imprecise boundaries between contrasting functional sets.

Les travaux de Franz Rainer (par ex. 2005 pour l’occitan) ont permis de discuter de façon approfondie la tradition admise depuis W. Meyer-Lübke (surtout 1895), reprise par Baldinger (1972) pour le domaine galloroman : ces derniers considèrent que les suffixes agentifs en *-TOR/-TORE* se sont substitués au suffixe instrumental (puis locatif) *-ATORIU*, par le biais d’un transfert métaphorique. Ainsi, pour ce qui concerne l’occitan, le suffixe *-ador*, résultat phonétique régulier de *-ATÖRE*, se serait substitué à l’issue de *-ATORIU* pour former des noms instrumentaux-locatifs, ce qui a l’inconvénient de supposer un changement de suffixe peu économique d’un point de vue évolutif. Il est pourtant admis depuis Grandgent (1905 : 67) que les résultats de *-ATÖRE* et *-ATÖRIU* forment des doublets homophoniques réguliers (voir supra partie 3.1. trait n° 6). Les collusions homophoniques des suffixes ne signifient donc pas qu’il s’est produit un syncrétisme sémantico-morphologique et on peut d’ailleurs restituer la valeur agentive ou non-agentive des lexèmes à partir d’une analyse valentielle des verbes correspondants, selon que leur sens est actif ou statif. D’abord, d’un point de vue général, deux éléments constitutifs permettent de désigner la valeur agentive d’un nom : (i) les noms d’agent affectent d’autres participants dans un lien de cause à effet (par ex. en anglais *a killer*) ou (ii) sont impliqués volontairement dans un événement (par ex. *a swimmer*), ce qui leur confère la propriété syntaxique et sémantique de relier un *θ-role* à la position du sujet du verbe de base et peuvent être à ce titre dénommés « noms sujets » (cf. Rainer 2015 : 1305)¹⁴². À ce titre, les substantifs agentifs peuvent être considérés comme des nominalisations, c’est-à-dire des formes d’origine déverbale. Pour certains auteurs, ne peuvent être considérés comme noms d’agents seulement les déverbaux et non les dénominaux ; ils restent cependant étroitement liés, car dans tous les cas ils désignent un rôle d’acteur. Il est notable que Rainer n’aborde pas de façon directe

¹⁴² Pour une réflexion théorique sur le rôle thématique d’agent, considéré sur la base de représentation d’activités sociales, voir Fradin (2003 : 253).

l'opposition *-ador/-aire* et pose un prototype *-tor* qui recouvre la forme nominative et la forme accusative sans réelle distinction fondamentale.

Pour l'occitan, l'étude valentielle des noms agentifs a été menée par Morgan (1980), en établissant les propriétés syntaxiques et sémantiques des suff. et en mettant les principaux suff. agentifs en relation avec les autres séries suffixales. Ainsi, les noms en *-ador* peuvent être interprétés dans certains cas comme des *substantifs verbaux*, car dérivés de verbes de sens actif, tandis que d'autres substantifs ont un sens passif et sont du coup désignés comme des *adjectifs verbaux*. Des séries formellement proches de substantifs en *-dor* peuvent être syntaxiquement distinguées : « [t]he forms which have passive meaning are semantically equivalent to sentences containing a transitive verb, and those which are active in meaning are equivalent to sentences with intransitive verbs » (Morgan 1980 : 178), donnant lieu à des valeurs agentives, locatives, instrumentales et même de noms de récipient.

Toujours d'après Morgan (1980), les propriétés syntaxiques et sémantiques des suff. agentifs peuvent également être de nature temporelle et aspectuelle : il relève d'une part des périphrases verbales avec *esser* + adjectif verbal en *-dor*, *-doira* à valeur épistémique, par ex. dans une traduction de la Vulgate (*id.* : 182-183)¹⁴³ :

Qual causa siatz fazedor (= *quid acturi sitis*) 'what you will be obliged to do'
aicelas paraulas que dizadoiras eran (= *dicenda erant*) 'those words, which must be said'

Il rapproche ces structures syntaxiques de celles qu'on trouve en latin chrétien :

nec iam revelator erit 'he will not be able to reveal'

Morgan (1980 : 177) considère également que la valeur aspectuelle des agentifs permet d'expliquer la lexicalisation de l'opposition habituel/occasionnel dans la langue moderne, qui est à la base des descriptions classiques, ainsi que la valeur négative exprimant l'excès :

Forms in stem vowel + *-ire* refer to an inherent quality, while those in *-dor* emphasize the doer of the action expressed by the verb, e.g. *trabalhaire* 'one who is hard-working, worker' versus *trabalhador* 'workman'. [...] *-torem*. These latter forms have a strongly verbal meaning with emphasis on the action denoted, e.g., Occitan *trabalhaire* versus *trabalhador*, Gascon *pescaire* versus *pescadu*. Forms in *-ire* in these two languages are often equivalent to present participles or relative clauses found in the other languages, e.g., French *patoisant* versus *patesejaire*.

¹⁴³ Sur cette périphrase future, voir aussi Lafont (1967 : 183).

Ronjat (1930-1941 : § 697) note cependant que le type nominatif *-aire* est le plus productif, les formes obliques en *-ador* étant bien représentées dans la langue moderne, mais souvent considérées comme désuètes¹⁴⁴.

La description des suff. agentifs consiste principalement en la comparaison de deux synchronies, mais elle ne fournit pas d'explication sur les processus diachroniques. On peut s'en rendre compte en observant les pratiques lexicographiques pour l'occitan, qui créent un effet de seuil par la lemmatisation des lexèmes en *-(a, e)ire ~ -(a, e, i)dor*. En effet, pour la langue médiévale, les lemmes sont en principe donnés sous la forme accusative dans DOM et Lv, contrairement à Rn qui présente une entrée double avec la forme nominative en tête. Par ex. :

DOM *emperador*, Lv *emperador*, mais Rn *empereire, emperador*

DOM *cantador*, LvP *cantador*, mais Rn *cantaire, chantaire, cantador, chantador*

On trouve dans le DOM les formes nominatives comme variantes morphologiques, avec ou sans étiquetage. Par ex. :

afanador ; variante(s) : *afanaire, afanator, afanayre, affanado, affanador, affanaire, affanayre* ; n.m. 'homme de peine, manœuvre'

seitōr, cas suj. *seitre*, n.m. 'faucheur'

En revanche, dans la lexicographie de la langue moderne, la lexicalisation des formes *N-aire* est acquise puisqu'elles apparaissent lemmatisées, d'où, par ex. :

Alibert (1977 : 25) : *alumetaire, bodegaire, cadieraire, lunetaire, pelhaire...*

TDF : *amoulaire, barbouiaire, calamelaire, escabassaire, etc.*

Les conséquences de ce seuil morphosyntaxique/lexical sont en général non explicitées dans la littérature linguistique. La lexicalisation des formes *N-aire* suppose plutôt une transition qu'un seuil, mais les modalités de cette transition n'ont pas été envisagées. La compréhension du processus déflexif ne peut être saisie que par la prise en compte des réalignements morphosyntaxiques à l'œuvre non seulement du latin aux langues romanes, mais également du système bicasuel vers un système configurationnel.

¹⁴⁴ Alibert partage cet avis lorsqu'il écrit que la formation avec le cas régime « es pauc usitat e a une sabor netament arcaïca » (1976 : 357).

3.2.2.2. Refonctionnalisation des suffixes agentifs dans la transition latin-langues romanes et occitan médiéval-occitan moderne

Selon nous, on ne peut concevoir l'émergence puis la lexicalisation du suffixe *-aire* en dehors de la perspective du réalignement morphosyntaxique de l'opposition nominatif/accusatif du latin vers les langues romanes, ni en dehors de la fonctionnalisation puis de la disparition du système bicasuel en galloroman. La persistance de formes nominatives dans les langues romanes sont explicables, selon Adams (2013), par les propriétés sémantico-pragmatiques des différentes formes fléchies, comme cela apparaît nettement en latin même : si la plupart des noms sont passés dans les langues romanes dans leur forme accusative, il est à remarquer que « [c]oncrete inanimate nouns are far more often found in the accusative than the nominative in Latin, whereas personal names [...] are frequently in the nominative (or vocative, which is often indistinguishable from the nominative). [...] It should however be added that different categories of nouns may have their own favoured cases » (2013 : 203). Ainsi, il n'est pas étonnant de trouver en position d'argument externe ou dans des configurations syntaxiques particulières, notamment en fonction appositive, des noms animés et *a fortiori* des noms de personnes, des parentés, des dénominations professionnelles et des titres. D'après le même auteur, les noms de personnes sont également au nominatif dans des genres textuels constitués de segments asyntaxiques tels que les listes et l'emploi du nominatif comme cas spécifique pour désigner les noms de personnes a dû être favorisé par la haute fréquence dans les constructions appositives. Cette perspective contredit l'analyse traditionnelle qui voit dans la construction accusative — par opposition à la construction ergative — le nominatif comme le cas non-marqué¹⁴⁵. En effet, cet emploi spécialisé du nominatif pour désigner des noms de personnes, utilisé également en fonction vocative, peut indiquer que la position de sujet verbal pour un nom de personne n'est pas un apport informationnel faible puisqu'il indique qui est à l'origine du procès. Si l'on considère l'accusatif comme le cas non-marqué, il peut être utilisé comme sujet actif ou passif dans un système configurationnel, tandis que le nominatif, cas marqué pour désigner une personne, peut subsister dans certaines positions. En fin de compte, comme l'écrit Adams (2013 : 225), « if, however, the nominative form in Latin texts were already showing a tendency to encroach on the territory of other case forms, perhaps because it was felt to be the proper form of the name and could be adopted even when not determined by the syntax, then we might have a better indication that it would be the nominative form that would live on, at least in some places or some lexical items. »

¹⁴⁵ Voir par ex. Neveu (2011 : 248 s.v. NOMINATIF), qui écrit que le nominatif, étant employé dans les titres ou sur les stèles, n'a pas de fonctionnalité syntaxique et qu'il est donc un cas non marqué.

Comme on sait, le nominatif ne survit que de façon sporadique dans la plupart des langues romanes, sauf dans les domaines galloroman et dacoroman, qui ont conservé, à l'époque médiévale ou jusqu'à aujourd'hui, un système bicasuel : « In Old French and Provençal some remains of two case forms (a subject case and an oblique case form) are found until about the fourteenth century, and in Raetia too vestiges of the nominative/accusative distinction. Romanian has a distinction between nominative/accusative and genitive/dative that is in part the consequence of the development of suffixal determiners (Adams 2013 : 201). » Le passage du système casuel latin à un système configurationnel, par l'intermédiaire d'un système bicasuel, pose de multiples questions qui tiennent à la réorganisation morphosyntaxique de la phrase. La question de l'encodage de la structure argumentale dans les langues romanes peut être résumée selon Ledgeway (2011 : 447) comme « a centuries-old typological conflict between a nominative/accusative and an active/stative syntactic orientation ». En effet, le réalignement nominatif/accusatif → actif/statif, qui voit l'extension de la forme réflexe accusative se déployant dans le cadre d'un système configurationnel, est perturbé dans la Romania nord-occidentale par la conservation d'une distinction nominatif/accusatif-oblique jusqu'au XIV^e s. et même jusqu'aux XVII^e-XVIII^e siècles en rhétoroman (cf. Ledgeway 2011 : 461). Il s'ensuit que l'extension du type de phrase non marqué SV(O), permettant l'accueil à la fois des sujets agents et des sujets objets en position préverbale, réactive un alignement nom./acc., avec le maintien d'un marquage de la fonction sujet, d'abord par un encodage morphologique, puis par une marque positionnelle. La fossilisation de formes originellement nominatives est donc encouragée dans un tel système (voir les exemples donnés par Ledgeway 2011 : 462-464). Le point commun entre toutes ces formes dénominatives est qu'elles désignent en principe des animés : « animate nouns, on account of their high dynamicity and definiteness, were typically encoded as A [agent] and SA [sujet agent] and consequently often fossilized in their nominative (= active) form in Romance, whereas inanimates, on account of their low dynamicity and indefiniteness, were typically encoded as SO [sujet objet] and O [objet] and therefore usually fossilized in the accusative (= stative) form in Romance » (Ledgeway 2011: 463). Ainsi, l'extension des formes accusatives (sauf pour les pronoms) en toutes positions argumentales n'a pas empêché le maintien de formes nominatives dans des conditions spécifiques, à partie notamment de traits sémantico-référentiels.

En ce qui concerne la structure syntaxique de l'occitan, elle est fondamentalement ambiguë ou du moins constitue un état intermédiaire, puisqu'elle cumule à la fois un marquage flexionnel du sujet comme en français, et même plus longtemps, tout en connaissant le

phénomène de marquage prépositionnel de l'objet direct¹⁴⁶, trait partagé avec la Romania méridionale :

In contrast to this northern Romance system of subject marking, varieties from southern Romània (including southern Occitan varieties) preserve the original active/stative word order, but tend to overlay this earlier alignment with an innovative (but typologically conservative) nominative/accusative alignment through a system of prepositional object marking. In particular, highly particularized animate participants, which otherwise typically map onto the subject function (namely A and SA), are differentially marked by a reflex of PER or AD whenever they assume the O(bject) function. In short, southern Romance systematically contrasts O, whenever a potential candidate for subject status, with A and SA/O in accordance with a classic accusative/nominative orientation. (Ledgeway 2011, 470)

En effet, le trait [+ DOM] est bien attesté en occitan médiéval, comme dans cet exemple emprunté à Jensen (1994 : 301), avec un objet animé :

ieu vei **als** fals los fis amonestar (Cardenal 335.35)
je vois **a**=les faux les sincères admonester
'je vois les faux admonester les sincères'

Dans le corpus des textes vellaves, le trait [+ DOM] est très rare, mais il est attesté dans les compois du XV^e siècle, seulement avec le verbe *restar* :

- a resta **a** quatre vins et tres l. (CompoisPuy1408)
 reste **a** quatre-vingt et trois livres
 'il reste quatre-vingt-trois livres (comme valeur contributive)'
- b restant **a** sinq cens et quaranta l. (*id.*)
 restent.PRS.3PL **a** cinq cents et quarante livres
 'il reste cinq cent quarante livres (comme valeur contributive)'
- c et resta **a** nou vins liouras pogesas (CompoisPuya1464)
 et reste **a** neuf vingt livres pougeoises
 'et il reste cent quatre-vingt livres pougeoises (comme valeur contributive)'

Nos exemples se distinguent cependant par le fait que l'objet ne porte pas le trait [+ animé]. Par ailleurs, tandis que dans *a* et *c* le verbe est en emploi impersonnel d'après la

¹⁴⁶ Sur le trait DOM (Differential Object Marking) dans les langues romanes, voir Bossong (1991).

désinence de 3SG, la structure de *b* est ambiguë car, quoique l'objet soit marqué syntaxiquement par la préposition, le verbe s'accorde avec le complément.

Le système bicasuel en occitan et en français a en tout cas permis la production d'un certain nombre de doublets, l'un de forme nominative-active, l'autre de forme accusative-stative, dont l'opposition s'est résolue dans une refunctionalisation lexicale. Ce processus, dénommé par Smith (2011) « morphological-to-lexical refunctionalization », s'incarne par ex. dans le doublet étymologique fr. *chantré* ~ *chanteur* (< lat. nom. CANTŎR ~ acc. CANTŎRE), dénotant une spécialisation lexicale de chacun des allomorphes depuis le système médiéval jusqu'au système moderne. Cette lexicalisation peut également opérer par recatégorisation du type :

acc. HOMĪNE > n.m. *homme*

mais nom. HOMO > pron. neutre *on*

S'appuyant sur la hiérarchie établie par Silverstein (1976), Smith (2011 : 289) propose, pour comprendre la lexicalisation de l'opposition nom./acc., de tenir également compte du statut sémantico-référentiel des formes lexicales :

Such developments are rather unsurprising, as, at one level, they represent continuity : the more agentive case continues to encode the more agentive function. I suggest that a similar principle is at work in cases of lexicalization. [...] the original nominative comes to encode the participant with greater involvement in or control over some action. [...] It is clear, therefore, that the original nominative case form consistently comes to encode the more agentive member of the opposition, whilst the original accusative or oblique case form comes to encode the less agentive one. In other words, although the opposition is refunctionalized, the basic distinction between a more agentive item and a less agentive item is retained. This process is in keeping with the proposal that morphological refunctionalization involves a process of 'core-to-core' mapping.

L'avantage de ce type d'approche est de considérer qu'il existe une continuité fonctionnelle dans la transition latin → langue médiévale → langue moderne. Le cycle morphologie-lexique décrit ci-dessus par Smith est au cœur de notre réflexion sur le suff. occitan *-aire*. L'extension de ce morphème déflexif suppose selon nous moins des changements morphosyntaxiques qu'une profonde continuité, liée à la possibilité d'encodage non équivoque des noms d'agent, peut-être sans solution de continuité avec le système latin. Cette hypothèse serait confortée par le fait que, dans la Romania nord-occidentale, la réactivation d'une orientation morphosyntaxique fondée sur l'opposition cas sujet/cas oblique perpétue l'encodage du sujet grammatical et incidemment le marquage du rôle sémantique de l'agent.

La prise en compte de cette continuité morphosyntaxique doit nous permettre de lire d'un œil critique les descriptions du système bicasuel de l'occitan médiéval. En effet, le point de vue traditionnel part du principe que l'existence d'un système casuel en occitan médiéval fait du suffixe *-aire* un morphème purement flexionnel, sa lexicalisation dans la langue moderne ne pouvant être considérée que comme un accident au cours de la restructuration morphosyntaxique postmédiévale. Il est couramment admis que le système bicasuel survit plus longtemps en occitan qu'en français (cf. Ronjat 1930-1941 : § 473 ; Jensen 1976 : 123-137), Duval (2009 : 119) notant pour sa part que « [l]a désagrégation du système ne s'est pas produite au même moment dans l'ensemble du domaine d'oïl (le picard le conserve plus longtemps) et s'est opérée de manière progressive. Toujours est-il qu'au milieu du XIV^e siècle, le français n'est plus une langue à déclinaison ». La disparition du système bicasuel pose des problèmes d'ordre chronologique, car elle est souvent décrite, en termes catastrophistes, comme un effondrement progressif. Jensen (1994 : 17) écrit à ce sujet que « [l]a disparition du système bicasuel s'est faite graduellement. Les premières infractions à la déclinaison remontent aux vieilles chartes et aux anciens textes en prose, se font plus nombreuses dans les biographies des XII^e et XIV^e siècles, alors que la poésie classique semble mieux respecter les règles flexionnelles. La déclinaison à deux cas se maintient plus longtemps qu'en territoire d'oïl et est encore relativement bien observée au courant du XIV^e siècle. » La distinction en termes diaphasiques est intéressante, mais le commentaire de Jensen évoque également l'embarras pour produire une description systématique qui se heurte à de nombreuses dérogations.

L'étude de Chambon (2003) présente l'intérêt de fournir, à partir du manuel de Skårup (1997), une étude descriptive qui aboutit, suivant un principe d'économie, à une formalisation simplifiée¹⁴⁷ : l'auteur défend qu'on peut en réalité décrire le système bicasuel occitan comme l'alternance de formes marquées et non marquées, et notamment que la flexion au nominatif singulier est optionnelle. En ce qui concerne les formes agentives à alternance accentuelle, nous constatons pour notre part que la description du système casuel donnée par Mok (1977 : 9) paraît également peu économique, puisqu'elle suppose quatre sous-systèmes (voir tableau ci-dessous), où le type (1) serait canonique ; le type (2) indique une extension analogique de la flexion sigmatique au CSS ; à (3) extension de la forme dénominative aux autres fonctions ; à (4) extension de la forme déaccusative aux autres fonctions :

¹⁴⁷ Chambon/Davidsdottir (2007) parviennent à des résultats similaires pour le français médiéval. Pour un bilan critique de la déclinaison bicasuelle en ancien français, voir également Grübl (2015) : l'auteur interprète la variation de la déclinaison de l'article masc. sing. à partir de critères pragmatiques, à savoir les lieux d'écriture institutionnels.

Morphosyntaxe des noms agentifs < -'ATOR ~ -A'TORE d'après Mok (1977)				
	CSS	CRS	CSP	CRP
1	<i>empeiraire</i>	<i>emperador</i>	<i>emperador</i>	<i>emperadors</i>
2	<i>emperaires</i>	<i>emperador</i>	<i>emperador</i>	<i>emperadors</i>
3	<i>emperaires</i>	<i>empeiraire</i>	<i>empeiraire</i>	<i>emperaires</i>
4	<i>emperadors</i>	<i>emperador</i>	<i>emperador</i>	<i>emperadors</i>

Il paraît plus économique de concevoir le fonctionnement du système médiéval en considérant qu'il existe deux formes lexicales concurrentes *empeiraire* ~ *emperador*, ainsi que deux morphèmes homophones /-s/ qui peuvent représenter la marque du pluriel *ou* la marque du nominatif. Il manque bien sûr dans cette description morphologique la prise en compte des contextes morphosyntaxiques et textuels qui permettraient d'éclairer le choix de telle ou telle forme.

Il ressort des éléments que nous avons réunis dans cette section qu'il est difficile de considérer le suff. *-aire* comme un pur morphème flexionnel au Moyen Âge, même s'il est bien issu du système bicasuel. Le morphème dérivationnel-constructionnel de la langue moderne peut être tenu pour un élément déflexif, mais qui est peut-être en partie lexicalisé dès l'époque médiévale pour des raisons sémantico-référentielles. Dans un type de construction optionnellement ergatif comme l'est l'occitan médiéval, avec un encodage de la forme sujet agent par un morphème sigmatique au singulier dénotant l'instigateur principal du procès, nous aurons à étudier la possibilité de considérer les formes N-*aire* comme des éléments configurés pour marquer l'agentivité¹⁴⁸. On voit qu'il est nécessaire de repenser le fonctionnement et le développement des lexèmes N-*aire* et de sortir du schéma traditionnel de type purement morphématique. La prise en compte des contextes syntaxiques, des valeurs sémantico-référentielles, de l'évolution du marquage casuel et des autres suffixes agentifs paraissent des éléments cruciaux que nous allons développer pour notre domaine à partir de notre corpus et des données dialectales.

¹⁴⁸ Dans le cas de CSS *emper-aire-s*, il s'agit même d'un double marquage nominatif.

3.2.2.3. Le suff. *-aire* dans les parlers occitans vellaves modernes

Il nous paraît nécessaire, avant d'analyser le fonctionnement du marquage casuel et des formes agentives de notre corpus textuel, de rendre compte du système dérivationnel agentif dans les dialectes modernes. Nous avons à notre disposition plusieurs sources dialectales qui nous permettent de saisir assez nettement le fonctionnement des séries agentives et affines : nous avons dépouillé l'intégralité de Félice (1983, 1989, 2004), Marcon (1987) et Martin (1997), que nous avons complété avec Nauton (1957-1963) et Delaigue (1965). Il faut d'emblée rappeler que ces sources dialectologiques couvrent surtout la partie orientale du domaine vellave, tandis que les textes de notre corpus sont pour la plus grande partie rédigés dans la partie centrale-occidentale. Nous verrons cependant que les données textuelles et les données dialectales concordent de façon remarquable dans la réorganisation des séries suffixales par rapport au système médiéval et dans la mise en évidence d'une forte productivité du suffixe dénominatif *-aire*. Ces sources dialectales ne permettent pas d'appréhender les séries dérivationnelles dans leur contexte syntaxique et discursif, ce qui est dommageable, mais elles documentent assez précisément le réagencement intervenu dans le système dérivationnel. Il ne nous est pas possible d'étudier l'ensemble de la dérivation nominale : nous avons donc concentré notre observation sur les séries qui sont les mieux documentées par notre corpus de textes occitans, à savoir les séries agentives et affines issues de *-(A, E, I)TÖR*, *-'TÖRE*, *-'TÖRI-U*, *-A* et *-'ÄRI-U*, *-A*, *-'ERI-U*, *-A*.

3.2.2.3.1. Aspects formels

La description qui suit n'aborde pas la question de la base verbale des lexèmes agentifs, mais seulement du morphème dérivationnel. D'un point de vue strictement formel, les séries suffixales présentent quelques divergences d'un point de vue diatopique, notamment par rapport aux formes féminines.

La série adjectivo-nominale < lat. *-ÄRI-U*, *-A/-ERI-U*, *-A* offre la plus grande unité formelle, avec une asymétrie régulière masc. */'je/*, fém. */'ejra*, *-'ejra/* (cf. supra 3.1. trait n° 6). Dialectalement, on observe, pour le masculin, un maintien de la consonne rhotique finale [-r] dans les parlers protestants plus conservateurs du nord-est ; au féminin, la vélarisation de la finale atone est plus ou moins avancée, sauf dans les parlers centraux, et la voyelle tonique diverge localement en */'e*, *ε/*. La forme savante masculine en */'ari*, *-'eri/* est relevée sporadiquement : *locatari* 'locataire', *notari* 'notaire', *secretari* 'secrétaire', *vicari* 'vicaire',

seminari ‘séminaire’, *cementeri* ‘cimetière’ ; au fém. nous relevons *secretaria* ‘secrétaire’ [sekre'tarja].

Nous avons rappelé plus haut que les réflexes des suffixes latins -ATŌRE/-ATŌRIU sont des homomorphes /-a'dur/. Dans les parlers vellaves de l'amphizone, où l'occlusive dentale intervocalique est amuïe, on observe en outre une homophonie en /-'ur/ pour les suffixes issus de -ATŌRIU et -ŌRIU (cf. Nauton 1974 : 129-135) :

Région amphizone. Suff. -ATŌRIU : *ajuc-or* ‘échelier d'accès à un perchoir’, *dreis-or* ‘rayonnage encastré’, *moch-or* ‘mouchoir’, parallèles à suff. -ŌRIU : *escos-or* ‘fléau’, *fes-or* ‘pioche’ (< FOSSŌRIU).

Région non amphizone. Suff. -ATŌRIU *jucador* ‘perchoir des poules’, *dreisador* ‘dressoir’, non homomorphes de *escosor* et *fesor/fesor*.

Félice (1983) relève rarement des formes savantes, par ex. *empeitori* ‘personne embarrassante ; chose embarrassante’. Elles sont davantage présentes dans l'enquête de Delaigue (1965) : *debanori* ‘dévidoir’, *empeitori* ‘embarras’, *plantori* ‘plantoir’, *salori* ‘coffre où l'on conserve le sel, saloir’, en face des formes héréditaires *color* ‘filtre’, *eschampor* ‘déversoir par où s'en va le trop-plein d'un réservoir’, *ventor* ‘tarare’.

Le suff. fém. -ATŌRIA donne une forme unique /-a'dujra/ : ex. *egadoira* ‘radoire, règle pour mesurer à ras’, mais n'est pas bien attesté dans les parlers orientaux (voir par ex. Félice 2004 : G-22).

On peut considérer comme un fait acquis l'improductivité dans tous les parlers vellaves du morphème issu de lat. -ATŌRE, puisque les lexèmes dérivés en *-ador* (*-or* au nord-est) n'ont en principe pas de valeur agentive, mais seulement instrumentale-locative. Nous n'avons trouvé que de très rares lexèmes agentifs dérivés en *-ador*, comme *tochador* ‘conducteur de bestiaux dans les foires et marchés’ (Marcon 1987), des formes fossilisées dans des emplois comme *amador* ‘étoupe du briquet’ ou des emprunts au fr. avec adaptation phonologique, comme *senator* ‘sénateur’ (Delaigue 1965), *acorator* ‘acheteur éventuel’ (Delaigue 1965, Félice 1983), *perceptor* [persetu] ‘percepteur des impôts’ (Marcon 1987).

Le suffixe masculin dénominal /-'ajre/ est assez uniforme : la posttonique est le plus souvent la voyelle moyenne, sauf dans certains parlers septentrionaux où elle est centralisée

([-'ajrə]). Il s'agit, parmi les séries agentives, du seul suff. non oxytonique, ce qui lui confère une valeur phonologique particulière et qui l'individualise¹⁴⁹.

La forme féminine correspondante montre des divergences notables dans les dialectes. La forme latine -(A)TRĪCE n'est plus productive : dans l'enquête de Marcon (1987) on trouve généralement le suff. *-arèla*, qui permet de produire des couples agentifs du type *vendenhaire/vendenharèlla* 'vendangeur, vendangeuse'. Pour Martin (1997), *-arèla* est le morphème fém. correspondant au suff. masc. *-arèl* : par ex. *mocarèl, -èla* : 'moqueur, moqueuse', *tromparèl, -èla* : 'trompeur, trompeuse'. Enfin, le suffixe agentif fém. dominant est /-'eza/ (< -ĒNSA ; cf. Ronjat 1930-1941 : § 700), dans Delaigue (1965) et Félice (1983, 1989, 2004 ; morphème noté *-èza*), d'où les couples asymétriques *adobaire/adubèza* 'homme, femme qui fait mal le travail', *amuzaire/amuzèza* 'homme, femme qui aime à plaisanter, s'amuser', *feneiraire/feneirèza* 'faneur, faneuse' dans Félice et [purse'lajre]/[purse'lezo] 'procédurier, procédurière' dans Delaigue (1965).

Les formes fléchies au pluriel sont peu nombreuses dans les relevés dialectologiques. Delaigue (1965) relève par ex. [lu pur'tajres] 'les porteurs'.

3.2.2.3.2. Aspects sémantiques

L'absence de morphème agentif productif dérivé en *-ador* dans les parlers vellaves modernes contredit l'existence d'une opposition de type aspectuel entre formes dénominatives et formes déaccusatives. Les doublets *-ador/-aire* sont présentés comme de purs synonymes par les enquêteurs, et il s'agit le plus souvent lorsqu'il y en a de noms instrumentaux :

colador, colaire 'grande passoire servant à filtrer les liquides'

escumador, escumaire 'écumoire'

parador, paraire 'grand couteau servant à façonner les sabots, paroir'

pastador, pastaire 'pilon servant à préparer la pâtée'

ventador, ventaire 'machine servant à séparer le grain des substances légères après le battage, tarare'

Le référent est un animal dans :

¹⁴⁹ On peut rappeler ici qu'une tendance évolutive dont témoigne le corpus textuel vellave est l'extension d'un type phonologique -'VCV ; cf. partie 3.1. trait n° 63 pour la morphologie verbale.

ivernador, ivernaire, -arèlla ‘bête qu’on garde chez soi, pour soi ou pour qqn d’autre (notamment un porc)’

Dans les autres cas, les doublets opposent fonctionnellement noms agentifs/instrumentaux, locatifs/instrumentaux ou encore agentifs/locatifs :

pozador ‘endroit commode pour puiser l’eau’ ~ *pozaire* ‘seau de bois servant à puiser l’eau du puits’

sautador ‘gué sur une rivière’ ~ *sautaire* ‘vers sauteur de fromage’

tirador ‘tiroir’ ~ *tiraire, -arèlla* ‘personne qui entraîne les autres par son entrain, meneur, meneuse’

trabalhador ‘élément du carreau de dentellière situé sur le devant’ ~ *trabailhaire* ‘travailleur’

Le doublet *penjador* ‘versant, pente raide’ ~ *penjaire* ‘pentu’ est notable car le premier est essentiellement nominal, tandis que le second est adjectival. Les autres lexèmes en *-ador* ont une valeur référentielle instrumentale/locative, souvent cumulable :

abeurador ‘abreuvoir’

desballador ‘précipice’

afenador ‘trappe permettant de faire tomber directement le foin du grenier dans une étable, abat-foin’

dreissador ‘dressoir’

eschampador ‘déversoir’

aguzador ‘écorchoir’

escolador ‘égouttoir, évier’

ajucador, jucador ‘perchoir (des poules)’

estendador ‘étendoir’

arrestador 1° ‘endroit où on a l’habitude de s’arrêter pour faire la pause’ ; 2° ‘petit barrage de pierres aménagé sur une rivière pour amener de l’eau dans un bief ou pour pêcher des poissons à la main’

estranglador 1° ‘terrain qui se resserre’ ; 2° ‘ravin’ ; 3° ‘route qui se resserre’ ; 4° ‘étranglement de tuyau’

lavador 1° ‘endroit où l’on lave le linge’ ; 2° ‘planche à laver’

cagador (fam.) ‘chiottes’

mochador 1° ‘mouchoir’ ; 2° ‘fichu, foulard’

chaplador ‘hachoir’

montador ‘rampe’

darochador ‘précipice’

passador ‘passage pour entrer dans un pré, un champ’

davalador 1° ‘grande pente’ ; 2° ‘chemin en pente’

picador ‘pilon de mortier’

Sont à noter de rares formes avec un thème /e, i/ :

batedor ‘récipient où l’on bat la crème pour la transformer en beurre, baratte’

ponhedor ‘petite pointe ; dard ; épine’

tragidor ‘gosier’

Le suff. *-adoira* (< lat. *-ATŌRIA*) est assez productif. Il permet principalement de former des noms instrumentaux :

chapuzadoira ‘outil servant à tailler le bois’

egadoira ‘radoire, règle pour mesurer à ras’

estendadoira ‘outil servant à étendre la pâte à pain, brie’

gibadoira ‘pointes, buisson épineux qu’on fixe au timon pour empêcher les bovins de s’appuyer dessus’

samenadoira ‘caisse servant de semoir’

Les extensions sémantiques de ce suffixe ont trait aux domaines météorologiques et du mouvement :

banhadoira ‘humidité excessive ; temps très humide’

bollegadoira ‘bougeotte’

chinadoira ‘temps de bruine, de brouillard’

l’òs de la guinhadoira/ramenadoira : ‘les vertèbres lombaires’

recuoladoira ‘cheville placée dans le timon contre laquelle butent les anneaux en cas de recul, reculement (d’une charrette)’

On relève deux emplois uniquement au plur. :

eissujadoiras ‘séchoir à bûches’

plaidejadoiras ‘la chicane, les procès, la procédure’

Enfin, la suffixation en *-adoira* peut correspondre à un emploi adjectival :

corda bilhadoira ‘corde que l’on tord pour tenir la charretée de foin’

Marcon (1987) relève un doublet masc./fém. synonyme : *crebador, crebadoira* ‘travail exténuant’.

Le suff. d'origine adjectivale *-ier/-eira* est très fréquent dans les parlers vellaves pour former des substantifs et des adjectifs, mais il est frappant qu'il revête une très forte polysémie, dont nous ne pouvons pas entièrement rendre compte ici. L'opposition en genre est souvent fonctionnelle, par ex. d'un point de vue social ou pour des distinctions du type [+/- animé] :

[+ animé, + humain]

- Noms de métier, activités sociales

barbièr 'barbier, coiffeur'

escolièr, -èira 'écolier, écolière'

borralhièr 'bourrelier'

escossorièr 'batteur au fléau'

boscatièr 'bûcheron'

fachinièr, -èira 'sorcier, sorcière'

bujandèira 'lavandière'

fustier 'menuisier, charpentier'

cabassièr 'le meilleur travailleur d'une équipe'

grangièr, -èira 'fermier, fermière ; locataire'

cafetièr, -tèira 'personne qui tient un café, cafetier, sa femme ;
cafetièra 'appareil, servant à préparer, servir le café, cafetière'

jacinèira 'femme qui vient d'accoucher'

jardinièr, -èira 'marchand, marchande de fruits et légumes'

campanièr 'sonneur de cloche', *campanèira* 'femme du sonneur de cloches'

meissonièr 'moissonneur'

mounièr, mounèira 'meunier, femme du meunier'

cantonièr 'ouvrier chargé de l'entretien des routes et des chemins, cantonnier'

obrièr, -èira 'ouvrier, ouvrière ; travailleur, travailleuse journalier'

charbonièr 'marchand de charbon'

plastrièr 'plâtrier'

collièr 'le second dans une équipe de travailleurs'

vachièr, -èira 'gardien, gardienne de vaches, vacher, vachère'

esclopièr 'sabotier'

- Défauts de comportement

argalhièr 'vantard, fanfaron, matamore'

femnatièr adj./n.m. 'qui fait le travail d'ordinaire dévolu aux femmes'

despensièr 'dépensier'

flatonièr, -èira adj. 'docile, caressant, câlin (personnes et animaux)'

estafièr 'personne peu sûre, sur qui on ne peut pas compter'

largièr, -èira 'généreux, libéral'

[+ animé, + animal]

- Types d'animaux et caractéristiques de certains animaux

anhellèira ‘brebis qui met bas souvent et qui élève bien ses agneaux’

bessonèira ‘femelle qui fait régulièrement des jumeaux’

chabrièr ‘agneau nourri par une chèvre’

chardonnièr ‘sorte d’oiseau, chardonneret’

esparvièr ‘sorte d’oiseau, épervier’

- Anatomie

peirièr ‘poche digestive des volailles et des oiseaux granivores, gésier’

[+ instrumental]

balansièr ‘balancier d’horloge’

barrèira ‘claires latérales du char ; barrière’

bastèira ‘dispositif attaché sur le dos d’animaux pour leur faire porter une charge, bât’

burrèira ‘jarre, baquet à crème’

chadèira ‘chaise’

chambrèira ‘béquille de charrette’

codièr ‘étui contenant de l’eau que le faucheur porte à la ceinture et dans

lequel il met sa pierre à aiguiser, couffin’

cotelhièra ‘petit couteau de cuisine’

cotrièr ‘lame d’acier placée verticalement en avant du soc d’une charrue pour fendre la terre, coutre’

corsèira ‘mangeoire à l’étable’

fauchièr ‘manche de faux’

rastelèira ‘traverse du râteau qui porte les dents’

samenèira ‘semoir’

[+ locatif]

brazèira ‘brasier, gros tas de braises’

carrièra ‘carrière de pierres ; carrière professionnelle’ ; *charrèira* ‘rue’

clapièr ‘terrain pierreux’

fenièr ‘petit tas de foin qu’on fait quand on fane’

gorguèira ‘carrière de pouzzolane’

suchièr, *suchèira* ‘situé en hauteur (en parlant d’un pré)’

fagotèira ‘tas de fagots’

En particulier, noms de meubles et de lieux de provision, de stockage :

cendrièr ‘provision de cendre pour le lessif’

charbonèira ‘meuble à charbon’

charnièr ‘pièce où l’on conserve la viande salée’

chazèira ‘cage où le fromage sèche’

escutlèiras ‘armoire sans portes destinée à exposer de la vaisselle, dressoir’

fenèira ‘réserve de foin, fenil’

[+ végétal]

- Noms de végétaux

aligièr ‘alisier’

celeirièr cerisier, *celèira* cerise

amorièr ‘mûrier’

chastanhièr châtaignier

arronzièr ‘roncier’

rabissièr ‘ensemble des raves destinées à être plantées pour faire des graines’

aulanhièr ‘noisetier’

brugèira ‘bruyère’

- Lieux plantés

chalèira ‘champ de choux, chaulière’

dentilhèira ‘champ de lentilles’

champanhèira cercle de champignons

feugèira ‘fougeraie’

[+ temporalité]

- Noms de mois

feurièr ‘février’

- Météorologie

destrempièr ‘période de fortes pluies’

La confluence sémantique des suff. *-ier* et *-aire* se manifeste par les doublets synonymiques suivants relevés Marcon (1987), qui réfèrent dans les deux cas à des noms de métier :

carretièr, *carrejaire* ‘conducteur de char ou charrette, charretier, voiturier’

sarralhièr, *sarralhair* ‘celui qui fabrique, vend et répare les serrures et fermetures, serrurier’

Le suff. *-aire* est particulièrement fréquent dans toutes les enquêtes dialectologiques, soit environ cinq cents lexèmes recensés, ce qui dénote une forte productivité. S’il est également polysémique, nous allons voir que les extensions sémantiques sont réductibles à un noyau d’origine agentive. En effet, conformément à sa matrice étymologique, les lexèmes N-*aire* sont

d'abord des noms d'agent référant à des noms de métier, en tant qu'activité dont on est socialement investi¹⁵⁰ :

alhugaire, petasaire, rabilhaire 'personne qui guérit par des procédés empiriques les luxations, fractures, foulures, douleurs, etc., rebouteux'

bozaire, escobilhaire 'éboueur'

chardaire 'cardeur'

chastraire, eigaire, sanaire 'châtreur, hongreur de bestiaux'

clavellaire 'marchand de clous et de petites marchandises'

enterraire 'fossoyeur'

esmolaire 'rémouleur'

fataire, pataire 'chiffonnier'

feneiraire 'faneur'

lauzaire 'couvreur de toits en lauzes'

levaire 'marchand d'œufs ou de volailles en gros, coquetier ; ramasseur (de beurre, fromages, œufs, dans les fermes et les marchés)'

marraire 'terrassier, piocheur, mineur de fond' (< *marra* 'pic, pioche')

palhaire 'rampailleur'

parapluèiaire 'raccommodeur ou vendeur de parapluies'

pauzaire 'poseur de rails'

prechaire 'prêcheur'

sancnaire, tuaire 'celui qui tue les animaux élevés pour la consommation'

seitaire, ressaire 'scieur'

talhaire 'percepteur des impôts'

terralhaire 'marchand de vaisselle'

tialaire 'marchand de toile'

tombaie 'personne chargée d'examiner la face inférieure de la langue d'un porc pour voir si elle présente des kystes, langueyeur'

traficaire 'marchand, courtier en bêtes de somme, chevaux et bestiaux, maquignon'

triulaire 'couvreur de tuiles'

zenglaire 'zingueur'

Dans la civilisation paysanne décrite par les enquêtes, les lexèmes *N-aire* agentifs désignent en particulier des fonctions liées aux travaux agricoles, dans le cadre des fenaisons, moissons, vendanges, etc. :

apasturaire 'personne qui mélange la paille et le foin pour affourrager le bétail, affourageur'

bailaire 'celui qui fait passer le foin à la fourche à celui qui le charge, donneur'

charjaire, -arèlla 'celui ou celle qui charge le foin dans le char'

copaire, -arèlla 'coupeur, -euse de grappes à la vendange'

dalhaire, sejaire 'faucheur'

¹⁵⁰ Dans le champ des pratiques sociales, Félice (1983) relève *fermalhaire* 'jeune fréquentant en vue de mariage ; (au plur.) 'promis qui distribuent ensemble des dragées annonçant ainsi leur prochain mariage' ; Martin (1997) *mariaire* 'intermédiaire de mariage'.

engranaire ‘celui qui introduit les gerbes dans la batteuse’

escarpissaire ‘personne qui écarte les gerbes qu’on va battre sur l’aire’

javellarèlla ‘femme qui lie les javelles, javeleuse’

lavoraire ‘laboureur’

liaire, -arèlla ‘personne qui lie les gerbes’

machinaire ‘celui qui actionne la batteuse, batteur à la machine’

plonjaire ‘celui qui fait la meule’

rastelaire, -arèlla ‘râteleur, -euse’

samenaire ‘sемеur’

vendehaire, -arèlla ‘vendangeur, -euse’

L’absence de doublets agentifs *-ador/-aire* rend inopérante une distinction aspectuelle de type [+/- fréquent/occasionnel] et les enquêtes ne connaissent, par ex., que la forme *chasaire* ‘chasseur’ et ignorent une entrée *chasador*. Ainsi, les noms agentifs désignent aussi bien des activités exercées professionnellement que des activités pratiquées occasionnellement, ce que les enquêteurs peuvent gloser par des définitions du type ‘qui aime, qui a l’habitude de...’. La suffixation en *-aire* permet ainsi de cibler des habitudes et des comportements très diversifiés. On relève par ex. :

chapuzaire ‘qui aime travailler le bois’ ;
variante péjorative dans Félice (1989)
‘celui qui façonne grossièrement’

covijaire, -arèlla ‘personne qui participe ou qui aime participer au *couvige* (réunion amicale dans la journée ou lors de veillées)’

feirejaire ‘qui aime aller aux foires, qui suit les diverses foires’

fricotaire, -arèlla ‘qui aime cuisiner’

fustejaire ‘qui aime travailler le bois’

granolhaire ‘pêcheur de grenouilles’

nadaire, -arèlla ‘nageur, qui aime nager’

peschaire, -arèlla ‘qui aime la pêche, qui pratique la pêche’

ronchaire ‘ronfleur’

La valeur éventive forte du suff. *-aire* autorise une extension sémantique majeure : les lexèmes N-*aire* permettent en majorité de désigner des personnes qui agissent d’une façon considérée socialement et moralement comme déviante et répréhensible, ou nuisible au bon fonctionnement des activités du groupe social. Ces lexèmes comportent alors un sème négatif, qui peut avoir trait à des comportements concrets, comme la prise excessive de nourriture et de boisson, ou, très fréquemment, à la mauvaise qualité du travail fourni, perçue comme un défaut saillant dans les sociétés agricoles autarciques. De façon plus abstraite, les formes N-*aire* identifient un usage plus ou moins opportun de la parole et des traits psychologiques variés. Le

principe de la nominalisation est en tout cas de conserver la projection de l'agent de la structure argumentale verbale, y compris pour désigner des motifs plus abstraits :

- Mauvais travailleur :

adobaire, azegaire, estirgossaire,
escassonaire 'mauvais travailleur'

assassinaire 'personne qui fait mal son travail'

darbonaire 'mauvais ravaudeur'

caionaire 'personne qui fait mal le travail'

eschafonhaire 'celui qui s'y prend mal pour réaliser une tâche'

eschamoflaire estrossaire estrossonaire,
estronchonaire 'personne qui coupe mal (un arbre, de la nourriture...)'

pialejaire 'celui qui laisse une bande fauchée quand il fauche'

raissaire, raisejaire 'mauvais faucheur'

rambalhaire, traïnaire, trallencaire
'traînard, lambin'

tantonaire 'qui travaille avec lenteur et maladresse'

- Consommation excessive de nourriture ou d'alcool :

chaupinaire 'buveur, alcoolique'

coflaire 'soûlard ; homme qui se soûle habituellement'

manjaire 'mangeur ; gros mangeur ; gaspilleur, dépensier'

pintonaire 'buveur'

ribotaire 'ivrogne habituel'

- Personne prodigue ou gaspilleuse :

achabaire, degalhaire, escampilhaire, estrabejaire, estrassaire, palaficaire, putafinaire

- Actions liées à la parole :

aissejaire 'personne qui gémit, se plaint'

barjacaire 'personne qui aime bavarder, jacasser ; qui a l'habitude de tenir des propos confus'

auchaire 'qui a l'habitude d'invectiver, de crier de colère'

batalhaire 'personne qui aime marchander longuement et âprement ; hâbleur'

blagaire 'personne qui aime raconter des blagues, débiter des sornettes ; bavard'

bombonaire 'personne qui marmonne, parle entre ses dents, maugrée'

cascalejaire 'personne qui caquète, jacasse'

chapinhaire 'chamailleur'

chuchotaire 'qui chuchote, qui a l'habitude de chuchoter'

coflaire 'vantard, bavard assommant'

contragiaire, contralhaire 'personne contrariante, contestataire'

contrastaire 'qui se plaint à tenir tête, à répliquer'

creidaire ‘criard, braillard’

farfalhaire, farfolhaire ‘personne qui jacasse ; personne qui parle de façon peu intelligible’

farsejaire ‘farceur’

gingolaire ‘qui gémit, se plaint’

guerrejaire ‘qui aime à quereller autrui’

mocaire ‘moqueur’

plaidejaire ‘qui plaide, qui aime la chicane, procédurier’

quialaire ‘qui pousse des cris aigus’

rabuzaire ‘radoteur’

sonalhaire ‘bavard rabâcheur’

vantaire ‘qui se vante’

- Caractères et types de comportements :

afinaire ‘qqn qui trompe par la ruse, trompeur’

alunaire ‘celui qui agit toujours d’après la lune’

amenhautaire ‘personne qui cajole, chouchoute ; personne qui flagorne, flatte pour duper’

anellaire ‘dupeur, trompeur, escroc, filou’

bochinaire ‘boudeur ; susceptible’

chicanaire ‘tricheur’

chimarraire ‘griffonneur, barbouilleur’

embludaire ‘oublieux, -euse’

enjomellaire ‘imitateur’

entetinaire ‘qui cherche à duper, à importuner’

furjaire ‘fouineur, qui aime fureter’

invencionaire ‘homme inventif’

marronaire ‘ronchon, grincheux’

saturnaire ‘triste, mélancolique, taciturne’

tujaire ‘qui tutoie facilement’

varalhaire ‘personne qui va et vient, s’agite de façon bruyante’

- Personnes vivant en marge de la société (avec polysémie ou extensions sémantiques) :

cercaire ‘mendiant ; querelleur ; chercheur (de champignons)’

redolaire ‘vagabond, chemineau ; personne qui n’a pas de domicile stable ; paresseux, qui fréquente les mauvais lieux ; lambin, trainard’

rodair ‘rodeur, vagabond ; mauvais travailleur ; panaris, phlegmon’

rotlaire ‘vagabond, rodeur’

La caractérisation positive existe, quoiqu’elle soit beaucoup moins fréquente :

ajudaire ‘personne qui aide volontiers, personne serviable’

avansaire ‘travailleur actif, rapide, efficace’

estremaire ‘qui a soin de ranger ses affaires’

lecaire ‘personne aimable, commode’

prestaire ‘prêteur’

samponaire ‘qui reprise avec soin’

La projection de l'agent de la base verbale permet aussi fréquemment de désigner un animal et/ou de façon métaphorique un individu :

<i>aborrellaire</i> 'animal qui dévaste tout ; personne qui bâcle son travail'	<i>jaspilhaine</i> 'qui jappe, bavarde comme un roquet'
<i>arrucaire</i> 'personne ou animal qui a l'habitude de se braquer, de ne pas obéir'	<i>lavanhaire</i> 'qui fait la fête (en parlant surtout d'un chien) ; qui fait bon accueil ; qui flatte, fait les yeux doux'
<i>banejaire</i> 'animal qui aime donner des coups de cornes'	<i>lepaire</i> 'qui lèche, lape'
<i>bramaire</i> 'animal qui meugle souvent ; personne bavarde'	<i>miaulaire</i> 'qui miaule souvent'
<i>caressaire</i> 'personne ou animal qui montre de l'affection'	<i>pacholhaire</i> 'qui aime patauger, barboter'
<i>guellaire</i> 'qui meugle souvent'	<i>petnaire</i> 'qui donne des coups de pieds (animal) ; qui trépigne, gigote'
<i>japaire</i> 'qui jappe, aboie, glapit souvent ; bavard, hâbleur'	<i>piulaire</i> 'qui piaule, pépie'
	<i>rechanhaire</i> 'qui montre les crocs ; qui ricane, a un mauvais sourire'
	<i>tetaire</i> 'qui tête encore sa mère ; ivrogne'

Le lexème *estivaire* 'porc qu'on garde en été pour l'engraisser pendant l'hiver' peut retenir notre attention, car, dans le processus de nominalisation, il sélectionne comme agent l'argument interne de la structure verbale (cf. Marcon 1987 *estivar* 'garder l'été (un porc) pour l'engraissement d'hiver').

La projection argumentale est modifiée dans le cas des noms instrumentaux, des noms de récipients voire dans des emplois référentiels spécifiques comme les noms d'arbre et de maladies. Il reste cependant dans ces lexèmes une valeur éventive, car ils supposent l'accomplissement d'un procès, dont l'agent est animé ou non :

<i>ajalhaine, eijalhaine</i> 'pioche-hache'	<i>bollaire</i> 'se dit des choux qui font de grosses tête, pommé'
<i>aplanaire</i> 'rouleau de bois fait d'un gros tronc servant à aplanir et à taler les céréales'	<i>chaplaine</i> 'hachoir'
<i>arrozaire</i> 'arrosoir'	<i>desgaranhaire</i> 'engin servant à extirper le chiendent'
<i>bilhaire</i> 'levier servant à serrer la charretée de foin'	<i>desroschaire, plomaire</i> 'outil qui ôte l'écorche, écorçoir'

eigimaire ‘grand pot à crème (en grès)’
emborsaire ‘poussoir à viande machine à faire les saucisses, embosseuse’
esginglaire ‘jouet fabriqué avec une tige de sureau vidée de sa moelle, clifoire’
esgramaire ‘herse à chiendent’
estofaire ‘étouffoir à braise, à charbon’

fumaire ‘tison qui fume ; fumigateur qui sert à enfumer les abeilles’
nhaire ‘nichet, œuf en plâtre qu'on met dans un nid pour inciter à y pondre’
rodaire ‘panaris péri-unguéal, tourniole’ (ALMC 1564*)
taraire, taravèlla ‘tarière’
tramblaire ‘sorte d’arbre, tremble’

Parmi les emplois plus rares, on trouve des formes *N-aire* servant comme :

- sobriquets : *barnhaire* ‘surnom d’une famille dont les membres ont la réputation d’être de bons travailleurs’
- gentilé : *boriaire* ‘habitant du hameau des Borries’ ; *chambonaire* ‘habitant du Chambon-Feugerolles ou du Chambon-sur-Lignon’
- interjection exprimant la compassion : *pechaire* ‘peuchère’ litt. ‘pêcheur’.

La polyfonctionnalité du suffixe *-aire* est manifeste, car il peut servir à désigner des animés et des inanimés, par ex. *mancaire* ‘qui se vexe facilement ; se dit d’une vache qui ne fait pas de veau chaque année ; se dit d’un champ dont la récolte est aléatoire’, *velhaire* ‘personne qui participe à une veillée, qui aime faire des veillées ; grande carafe remplie d’eau concentrant les rayons de lumière pour éclairer un carreau de dentelle’. Le marquage péjoratif dans les lexèmes *N-aire* est très important puisqu’il représente 45 % des cas, mais il n’est pas réservé à ce morphème. Nous pensons toutefois que la forte valeur éventive de ces morphèmes autorise cet effet pragmatique dans un contexte socioculturel défini. La diversification du trait sémantique et syntaxique fondamental, correspondant à la projection de l’argument externe dans la forme nominale, semble sous-jacente dans les noms à référent inanimé : le procédé de nominalisation en *-aire* semble conférer une plus grande représentation agentive que les autres dérivations et autorise à ce titre une forte productivité.

D’un point de vue constructionnel, il paraît naturel que les noms déverbaux à sème négatif aient pour base une forme présentant un affixe également marqué sémantiquement. Ainsi on trouve :

sarcir ‘reprendre, ravauder’ ~ *sarcinar* ‘reprendre grossièrement’ → *sarcinaire* ‘ravaudeur maladroit’
selhar ‘semer’ ~ *selhonar* ‘semer mal’ → *selhonaire* ‘mauvais semeur’.

Enfin, sur le plan morphosyntaxique, il est remarquable que les lexèmes N-*aire* sont adjectivables. Le phénomène, quoique mal exemplifié dans les enquêtes dialectologiques, est en principe rendu par l'étiquetage lexicographique et la glose produite, du type :

barjacaire, -arèlla n./adj. attribut '(personne) qui aime bavarder, jacasser ; qui a l'habitude de tenir des propos confus'

batalhaire n./adj. attribut '(personne) qui aime marchander longuement et âprement'

eversaire adj. 'se dit d'une voiture qui se renverse facilement ; d'un chemin qui fait facilement verser une voiture'

granaire, -arèlla adj./n. 'qui fournit de nombreuses graines'

La fréquente position attributive concorde *a priori* avec la valeur fortement prédicative des lexèmes. En revanche l'emploi est purement adjectival et non prédicatif dans :

un temps chaurinaire 'un temps de canicule', *un temps chinaire* 'temps de bruine, de crachin'

un pibol fialaire 'un peuplier élancé'

3.2.3. Le marquage casuel dans le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : approche descriptive

3.2.3.1. Les plus anciens textes (XII^e-XIII^e s.)

On sait que les textes des XII^e-XIII^e siècles sont peu nombreux puisque nous avons inventorié cinq textes ou ensembles textuels, et par ailleurs de genres peu variés, à savoir un censier et des chartes-notices.

Dans CensChom, une structure syntaxique récurrente associe un NP TOPIC, désignant un contribuable, avec un NP prédicatif juxtaposé, indiquant le montant de la contribution censitaire exprimée en argent ou en nature. Le marquage casuel (principalement sigmatique avec <-s, -z>) au CSS de l'anthroponyme binominal est le mieux documenté. Il concerne obligatoirement le nom personnel et de façon non obligatoire le patronyme :

Rotbertz Rafael, 1^a carta a mezura paucha

Beneitz Vidals, III s. tor.

Dans le cas où le nom personnel est abrégé, le patronyme est obligatoirement marqué :

Jo. Veziatz

G. de Chasaletz

Les éléments en apposition avec le NP TOPIC sont également fléchis systématiquement :

lo bayles, 1^a emina siliginis

Beneytz, fihs de l-Argema

Bertrans Girartz e Jacmes, sos neps

Symondetz, sos fraire

Les noms appellatifs en position TOPIC, moins nombreux que les anthroponymes dans CensChom, sont également systématiquement fléchis :

Lo curatz de la gleysa de San Just, 1^a carta

L'anticipation graphique de <s, z>, qui est une des habitudes graphiques du scribe (cf. les spécificités linguistiques de CensChom dans l'inventaire), concerne également la flexion au CSS :

Lo curazt de la gleisa Sancti Justi, 1^a cartoneira

Les cas d'absence de flexion sont extrêmement rares :

Lo faures que ac la filha de Jaquet, I carto

mais : *Lo fabre que ac la filha de Jaquet, III poges*

Il est intéressant de remarquer que, contrairement à la forme fléchie, la forme non fléchie n'est pas héréditaire, puisqu'on attend dans notre domaine une vocalisation de la consonne bilabiale. Morlet (1978a) édite les deux formes nominales avec une majuscule, considérant qu'il s'agit d'anthroponymes en emploi référentiel défini, bien représenté dans le domaine.

La flexion des noms appellatifs inanimés est également systématique :

L-ortz de la Cort e el Guarait, v

Lo pratz que te Charils es a la ma de mosenhor

Les parties du discours en lien syntaxique avec les référents animés et inanimés sont systématiquement fléchis :

ADJ : *l-ortz comus de P. e de Gorgori e Beneit Bocas, 1^a tan solamen
e mais lo mas sobeiras, I carto a mezura dreita per Boschall*

PTCP ADJ : *las tres partz paia lo ditz Jo.*

PRON : *Jacmes Astorgues e P. e Gorgoris, fraire, chascus III s. tor.
Ponsa Bernarda, 1^a per II demeis ortz, l-us es a Terme gros
pel prat de las Mealhadas, loquals pratz de las Mealadas es arera*

Les flexions au CSP sont aussi bien représentées. Alors que les substantifs sont homonymes du CRS, les syntagmes nominaux masculins sont principalement marqués par les déterminants qui portent un segment /i/ :

Art. déf. masc. *li, lhi*

*Tut **lhi** ome de la vila, I st. per ma dona Muresa*

Dét. poss. masc. *sei, sey*

*Jo. de Fronnac e **sei** fraire, I st.*

*Esteves Bona d-Arsac e **sey** parier, 1^a carta*

Dét. dém. masc. *aquist*

*E tut **aquist** ort son el Suc*

Un /-i/ analogique adjoint au dét. indéf. exprimant la totalité est attesté dans une partie tardive du censier :

*Item **tuti** lhi ome*

Les morphèmes lexicaux et grammaticaux fléchis au CRP sont homonymes du CSS :

per II demeis ortz

ab sos fraires

Au féminin singulier, la distinction fonctionnelle sujet/régime du NP est assurée par l'emploi de l'article défini, à savoir le dét. *li, lhi* (homonyme de CSP masc.) dans les syntagmes TOPIC :

***Lhi** Berauda, 1^a per l-ort*

*Tota **lhi** vila de Solhac, III cartas*

*Lo mas sobeiras, 1^a e-l molis outra e **lhi** granja de Jo. e Symeon, fraires, outra*

L'art. défini sing. *la* est employé seulement dans les syntagmes prépositionnels et dans les parties prédicatives qui délivrent le montant de contribution :

*XII cartas a la paucha mezura
pel mas de la Prada
Item XXIII cartos e la quarta part d-autre a mesura dreita*

On trouve dans CensChom un cas de double marquage du CSS avec l'article *lhi* et une flexion <-s> du lexème analogique du masculin, que Morlet (1978) a édité avec la mention « *sic* » :

Lhi maysos de la Chantada, vi d.

Dans les chartes-notices de CartChamalières, CartTempPuy, CartHospPuy et VenteCollStAgr, la flexion du CSS revêt également un caractère systématique. Elle est bien documentée notamment par les listes des témoins et des garants présents lors de la rédaction de l'acte, données en fin de texte. Les anthroponymes uni- ou binominaux sont généralement en fonction d'attribut de substantifs du type *fermansas*, *garentias*, *testes* ou sujets postposés d'un syntagme verbal comme *Aisso a-lauzat X* ou *Aquesta venda lauzet e autreget X...* Ainsi la flexion sigmatique du CSS est omniprésente dans la liste de témoins de VenteCollStAgr, lorsque les noms propres peuvent être fléchis, La flexion n'étant en particulier pas cumulable avec un segment sigmatique déjà présent :

D-aiso sunt garentias W. Sauners, Auduis, Armans de-Mirmanda, Vidals, Joans Ebrartz, Paulias, P. Rotbertz, G. del-Boschet, G. del-Moli, G. de-Sain Laurens, Bertrans Esteves, Jordas, Pons de Chalanco, Pons Austachis, W. Parpoils, Ber. Disders, P. de-Chauscle, Deudonatz, Thomas, Berautz Chaudarassa, Silvis Maletz, Jaucerans, Launartz, P. de Nualac. Fermansas sunt W. Disders, Ugo Pelos, Arnautz, e P. de-Glavenas per la-gatgeira.

Les anthroponymes occitans en contexte latin sont fléchis :

Notum sit omnibus quod Ugo Pelestorsz dimisit et solvit omnino domui Templi

Comme dans CensChom, la flexion sigmatique au CSS des syntagmes sujet lexicaux, des substantifs épithètes et des appositions est systématique dans les notices de CartTempPuy :

*Jordas lo-clerges
Testes sunt Girart Andreu lo plaides*

frater Girautz, lo chapelas del Temple

Il est à noter que la particule nobiliaire *En* (< DOMINUS) est également fléchie :

Fermansas sunt Ens-Eraills de Monlaur e-N Pe. de Saisac

mos paire, Enz W. Alamans, avia fait a-Deu e a-la-maizo del Temple

Enfin, les substantifs issus de la III^e déclinaison latine parisyllabique du type PATER, FRATER ne sont pas fléchis, tandis que les substantifs du paradigme imparisyllabique (type ABBAS ~ ABBATE, NEPOS ~ NEPOTE) présentent régulièrement une flexion au CSS :

aiso lauzerunt e autreeront Arbertz, lo fraire de la moleir Beraut de Conde e sos fils

mais : *Bertrans Girartz e Jacmes, sos neps*

en la tenguda d-En Peiro Eleit que avia estat abas de mas Adam

Pour la marque /i/ des déterminants au CSP, elle est générale dans CartTempPuy :

Pronom duel *ambedui* ‘tous les deux’

an jurat ambedui sobre-sains qu-en pas o fasant portar a-la maso del Temple

Dét. poss. masc. plur. *mei, sei*

e aisso an lauzat mei fraire Alamans e Ugo Alamans

li moleir N-Inteir e sei efant o autreieront

Dét. dém. masc. plur. *aquist* et num. *dui*

e d-aisso ant agut de charitat aquist dui III marx d-argent (cf. CRP De totz aquetz dos)

Au féminin singulier, le marquage nominatif avec le dét. *li* est général :

e-Na Emara, li moleir N-Inteir e sei efant o autreieront

aquesta venda lauzet e autreget li moleir de N-Inteir Sauneir

Enfin, on relève dans CartTempPuy une extension du marquage nominatif dans une construction prépositionnelle génitive :

Fermansa fo per be sezer W. Arlotz, lo fraire de si-moleirs

En conclusion de cette première section, on peut faire remarquer que le marquage casuel est hautement fonctionnel chez les scribes des XII^e et XIII^e siècles. Ce marquage, qui recourt principalement au morphème /-s/ au singulier, a tendance à s'étendre analogiquement au féminin, qui connaît cependant un marquage propre par la distribution complémentaire des déterminants *li, lhi ~ la*. Le segment /i/ est également très productif au CSP. La nature systématique de la flexion casuelle dénote une représentation aigüe de l'agentivité dans les structures syntaxiques.

3.2.3.2. Système mixte (XIV^e-XV^e s.)

Les textes postérieurs à 1300 permettent toujours d'observer l'extension des formes accusatives dans les positions syntaxiques nominatives, mais on peut parler de système mixte, car des variantes dénominales sont fréquentes. Ainsi, dans *VenteMontrevelRoche*, seul témoin de transmission directe du XIV^e siècle (1394), les anthroponymes en fonction sujet dans la partie occitane de l'acte ne sont pas fléchis, ni les syntagmes nominaux en apposition :

Jacme, fil de Jacme Sirvent, quatorge deners tornes

Dans *LettreConsulsPuy** (1364) et *ChalenconChabron* (1390), on observe également, en coprésence avec les formes déaccusatives en emplois nominatifs, l'extension analogique fréquente de la flexion sigmatique de lexèmes mais également d'articles au CSS :

- Marquage du dét. et du substantif masculin sing. en fonction sujet :

los senhos de San Vidal, senten la venguda de lur, avia trames querre lo Lemozi
(*LettreConsulsPuy**)

sachas que ils varlets que demorave a Clairmont (*ChalenconChabron*)

- Marquage de l'apposition au sujet :

una letra, laqual me trametia mosseir lou Dalphi d'Auverni, tos oncles
(*ChalenconChabron*)

- Marquage de l'attribut :

attendut que vos sez mos payres et senhors (*ChalenconChabron*)

- Marquage du participe passé :

Peyre, tu sies vengus (*ChalenconChabron*)

Au masculin pluriel, les noms et les déterminants sont alignés sur la forme oblique. Par ex. :

los homes defenderon se am peyras (Lettre Consuls Puy)*

Le marquage nominatif des morphèmes féminins est fréquent :

el contrat del mariage que vous et ma dona mayres de ma molher fazetes

L'article défini *li, lhi* n'est employé que dans les syntagmes féminins sujets et n'est plus attesté au CSP :

una letra de laqual lhi tenors es tals

car li terra [...] vaut ben VIII^e l. de rendas assizas

Un marquage sigmatique des formes masculines et féminines est attesté dans une construction participiale absolue :

Deus ajudan e la berges Maria (Lettre Consuls Puy)*

mais : *la merce de Dieu (id.)*

Dans le texte *Testament Bouzols**, datant également de la fin du XIV^e siècle, on ne relève pas de marquage casuel au masculin. En revanche, au féminin, on relève un marquage sigmatique analogique du masc. du lexème *sor* 'sœur' en fonction appositive et des participes passés en construction causative :

la Margarida qui fo molier de Vesconte de Paulinac, sors de mondit seignor

lo comte desusdit [...] fa constituitz et instituitz sos heritiere universale, sa tres chere sors Dama Helionor de Belfort

Dans les segments de textes de *ChrPuy*, copiés par Étienne Médicis et de datation incertaine, on trouve le même système mixte, qui peut être un effet de l'intervention du scribe ou, plus vraisemblablement, un argument pour les considérer comme postérieurs à 1300, même si les événements relatés se situent au cours du XIII^e siècle. Ainsi, au CSS, les formes avec marquage sigmatique alternent avec les formes sans marquage :

morit l'avesques B^e del Peu

tornet lo reys Loys d'oultre mar

mais : *aquel an donnet lo rey*

lo rey Philip trames

Au fém. sing., le marquage sigmatique analogique est attesté dans :

fo comensada la clausos de la Chabraria

Dans les textes du XV^e siècle, le marquage nominatif est plus rare, mais il est encore bien attesté comme variante morphosyntaxique et il paraît souvent lié à des contraintes syntaxiques particulières.

Dans ProclamChastel1422, on observe simplement que le dét. indéfini issu de NEC UNUS en position de sujet apparaît d'abord avec la flexion sigmatique, puis sous la forme oblique :

deffende que nengus homs ni nenguna femna siant arditz

Item que nengun home ni nenguna femna non laysse anar son bestial

En revanche dans CompoisPuy1408 le marquage <-s> (et/ou l'article *li* au fém. sing.) est en principe limité aux contextes syntaxiques suivants :

- Postposition du sujet¹⁵¹ :

per un retorn que laysset sos payres

Item un hostel en Montpeyros ont demora l-esperoners

seyssanta sous per an que lhi laisset sos payres sen Johan

per una vicaria que laysset sa maires

un autre hostel de justa aquel de sus en que se te lhi cortz comuna

Fo extimada lhi vinha et lo columber sens chart setanta sinq l.

- Duplication d'un lexème sujet :

*Item un obrador a-la Chabraria am un quart de seytorada de prat que dona l-
obradors seis sous al chapitol et lo pratz dos ferratz de sivada a Moss. del
Peu*

¹⁵¹ Un cas intéressant à relever est l'énoncé *Item un petit ostal en que se pesa lo plastres*, dans lequel le marquage de l'actant unique de la construction intransitive, correspondant à l'actant second des constructions bi-actanciennes, autorise une interprétation ergative de l'énoncé.

Val sens chart, quar sos chartz es debatut de sus lo prat, heut l.

Peyre Sabater, filh de Martin, un hostel en que ista et la meytat d-una crota en Posarot que dona l-ostals tres sous al prebost et li crota seis deners aus clers

- Appositions :

Johan del Riou, clers, un hostel en la Chaussada

Item un hostel et un ort en la charreyra Juzeva que te messer Peyre, sos filhs

- Marquage de l'attribut :

Item un ort en Rosada que es dimey ortz

Item un prat en Colonh de dimeya seytorada que era champs

Item un ostal que es chasals en Monferrant

Item un ostal al pla deus Lops que es francz

lo rest es debtals

Dans ces différents cas, il est possible de considérer que la flexion nominative marque une valeur prédicative du syntagme, dans la mesure où il souligne l'apport informationnel, comme on le trouve également en catalan ou en romanche¹⁵².

Au masculin pluriel, le marquage du sujet par les déterminants avec un segment /i/ reste actif jusqu'à 1500. Ce morphème autorise l'absence de marquage <-s> des substantifs et des adjectifs.

Art. déf. *li, ly, lhi* :

Valont lhi dit trenta sous vint et quatre l.

sobre una vinha que tenont lhi home d-Agulha (CompoisPuy1408)

costerunt ly dit gris v l., v s. (ObligLachasaHôp)

ly seignor del pays que sont grant seignor (PardonPuy)

¹⁵² Sibille (2007 : 351-361) a réuni une intéressante documentation pour les domaines galloroman, catalan et romanche. Il relève également l'usage fréquent du marquage sigmatique de l'attribut. Barbato (2017 : 109-110) mentionne l'existence d'une marque -s à valeur prédicative, pour les adjectifs et participes passés, en catalan médiéval et en romanche :

il tat ei vegls 'le grand-père est vieux'
mais : *in um vegl* 'un vieil homme'

Las pensieux que donant lidit heres (CompoisPuya1464)

Dans *LéproserieBrives** (1484), la distribution CSP *li, ly / CRP los* reste entièrement fonctionnelle :

syntagme sujet *Et ly donat sa en an et devant aver*
syntagme prép. : *lodict mestre tenent son chapitre an los dictz curat et donatz*

Au féminin sing., outre les emplois cités de CompoisPuy1408, l'article déf. nominatif *li* est plus rare au XV^e siècle. Aucune occurrence n'est attestée par ex. dans CompoisPuya1464. En revanche il est notable que dans *LéproserieBrives** (1484) la distinction sujet/régime est systématique :

syntagme sujet *ly liouraso (...) a estada cressuda et augmentada*
mais synt. prép. *en la presenta pagina*

3.2.3.3. Persistances (XVI^e-XVIII^e s.)

À partir des années 1500, le marquage casuel a pratiquement disparu. Nous relevons seulement dans MédPrivada la flexion sigmatique de morphèmes sujets féminins en position postverbale et en apposition :

Item me deu la sors de la comayre Maria Chanala de Marminhac
Solvit en 1 carta froment lo XXIII de octobre la comayre Maria, sa sors

Dans *MystèreNDPuy* la flexion <-s> au masculin est possible comme variante pour le théonyme Dieu, dans des formules stéréotypées¹⁵³ :

Dieux n-en sia agrasit
mais : *Que Diou lay vous gard de desfortune*

De même, dans *ÉditsPénauxChantoin* (1499), un théonyme porte une flexion :

¹⁵³ Pour Grübl (2015 : 29), la déclinaison de l'art. déf. en français médiéval paraît également liée dans certains cas à des formules stéréotypées, syntaxiquement plus conservatrices. La succession de passages formulaires codifiés et de passages plus libres témoignent chez les scribes d'un haut degré de conscience linguistique des variantes existant dans la langue et peuvent ainsi jouer avec les traditions textuelles d'origine latine, vernaculaire, etc. Les *scriptae* révèlent aussi dans ce domaine des interférences entre l'oral vernaculaire et l'écrit latin.

que nenguna persona de qualque instat ou condicion que sia non agha a jurar ny blasphemar lo nom de Diou ne de la Vierges Marie

L'article féminin sing. *li* est employé pour la dernière fois dans *MystèreNDPuy*, mais dans un syntagme prépositionnel :

Et hieu eyssi sobre li mota / Me vauc eyvarsar

3.2.3.4. Conclusions sur le marquage casuel dans les textes de l'ancien Velay

La périodisation que nous avons établie, pour arbitraire qu'elle soit, permet toutefois de déterminer des systèmes cohérents. On peut parler de système bicasuel fonctionnel pour les plus anciens textes de notre corpus, puisque le marquage n'apparaît pas comme une variante morphosyntaxique. Le marquage casuel concerne principalement les noms masculins singuliers, ainsi que les noms masculins pluriels et féminins singuliers, à travers les marques /s/ et /i/. Le système mixte que nous avons situé aux XIV^e-XV^e siècles n'est pas interprétable en termes de désagrégation, mais plutôt comme l'existence de variantes morphologiques marquées, conditionnées par des contextes syntaxiques. Le marquage nominatif semble jouer le rôle de mise en relief d'un élément, qui peut avoir une valeur prédicative. La première moitié du XVI^e siècle fournit les dernières traces du marquage nominatif. La défonctionnalisation de ces éléments iconiques suppose que, dans le système linguistique, les formes d'origine dénominative sont probablement déjà lexicalisées. À partir des différents éléments que nous avons réunis jusqu'à présent, nous pouvons poser la question centrale : existe-t-il une corrélation — et de quelle nature — entre la lexicalisation du suffixe *-aire* et le système bicasuel ?

3.2.4. Les formes suffixales nominales agentives et affines dans le corpus des textes occitans de l'ancien Velay

3.2.4.1. Phono- et morpho-graphématique des suffixes

3.2.4.1.1. Issues de -(A, E, I)TÖR

L'histoire de la série suffixale issue de -(A, E, I)TÖR peut être considérée dans un premier temps comme l'absorption progressive des formes à voyelle thématique E/I par la forme en A, héritière de la première conjugaison latine. Notre corpus n'atteste aucun lexème de la série à voyelle thématique I et deux lexèmes masculins de la série à thème E :

bateyre n.m. ‘batteur ; batteur en grange’ (CompoisPuy1408), DOM *batedor*²
revendeyre n.m. ‘revendeur’ (*id.*), DOM *revendedor*

Le suffixe à thème A est le seul réellement productif. Les graphies indiquent que, en diachronie, le morphème est stable phonologiquement, de valeur /-’ajre/. D’un point de vue graphique, il se caractérise par une assez grande stabilité. La graphie <-aire> est attestée à toutes les périodes de notre corpus :

comandaire n.m. ‘commandeur’ (CartTempPuy), *commandaire* (MédPrivada),
DOM *comandador*

beyssaire n.m. ‘aplaigneur’ (CompoisPuya1464), DOM *baisador*

pécaire interj. ‘pêcheur’ (*ChansonNolhac**), DOM *pecador*

chicanaire n.m. ‘celui qui aime chicaner’ (CletML), Ø DOM

La variante graphique <-ayre> est attestée du XV^e au XVII^e siècle :

laurayre n.m. ‘laboureur’ (CompoisPuya1464), DOM *laurador*

trioulayre n.m. ‘couvreur’ (CompoisPuy1408), Ø DOM

trompettayre n.m. ‘personne qui publie ou proclame quelque chose’
(*ChansonCornards**)

À l’époque moderne, les scribes peuvent avoir recours à des diacritiques. Natalis Cordat emploie l’accent aigu sur la finale atone pour noter le timbre /e/ : *mangayré* n.m. ‘mangeur’ (NoëlsCordat) ; dans le lexème *marlaira* n.m. ‘sonneur’ (*ChansonCornards**), le tréma indique la valeur consonantique de <i>.

Les formes au pluriel sont rares, la flexion étant en principe <-s> :

procurayres n.m. pl. ‘procureurs’ (*CopieJulesII**)

bavaires n.m. pl. ‘personnes bavardes’ (CletML)

Les substantifs agentifs féminins dérivés sont rares¹⁵⁴. On relève un substantif féminin, *affanayra* (CompoisPuy1408), formé analogiquement d’après *afanaire*, *afanador* n.m. ‘homme de peine, manœuvre’, non répertorié par le DOM, mais attesté par FEW 24, 242a, *AFANNARE dans les dialectes modernes (-*airo*, -*arello*, non sourcé). Nous relevons également un lexème

¹⁵⁴ Nous signalons ici les substantifs féminins dérivés en -*esa* (lat. -ISSA ; cf. Adams 1913 : 185-186) : *prioressa* n.f. ‘supérieure dans un monastère de femmes’ (CompoisPuy1408), DOM *prioreša* ; *pastoressa* ‘boulangère, femme du boulanger’ (*OrdonBoulPuy*), DOM *pestoreša*, *pastoreša*, formée sur la base accusative *pestor*, tandis que le substantif masculin est lexicalisé dans notre corpus sous la forme nominative *pestre* (CompoisPuy1408), par ailleurs patronyme délexical fréquent en Velay.

dérivé en *-eiritz*, issu de *-(E)TRICE* : *revendeyris* ‘revendeuse’ (CompoisPuy1408), *revendeiris* (*NodesStMayol*), DOM *revendeiritz*.

3.2.4.1.2. Issues -TÔRE et -TÔRI-U, -A

Nous donnons dans le tableau ci-dessous un aperçu représentatif des lexèmes du corpus vellave dérivés en *-TÔRE* et *-TÔRIU* avec les variantes thématiques. Nous considérons *a priori* comme issus de *-(A, E, I)TÔRE* les substantifs masculins qui portent un trait [+ animé] et comme issus de *-(A, E, I)TÔRIU* les lexèmes adjectivaux et substantivaux à valeur instrumentale ou locative :

Suff.	Thème	Lexèmes
-TÔRE	<i>/-a-/</i>	<i>assensador</i> ‘celui qui prend à ferme, fermier’ (<i>LéproserieBrives*</i>) <i>changhador</i> ‘changeur de monnaie’ (CompoisPuya1464) <i>comandador</i> ‘commandeur’ (CartTempPuy) <i>labouradour</i> ‘laboureur’ (MédPrivada LièveÉvêqPuy), <i>laboradour</i> (MédPrivada), PL <i>laboradors</i> (MédPrivada), <i>labouradours</i> (<i>ProcessionPuy</i>) <i>predicadour</i> ‘prédicateur’ (<i>PardonPuy</i>), PL <i>predicadors</i> (CompoisPuy1408 CompoisPuya1464), <i>predicadours</i> (CompoisPuya1464) <i>testador</i> ‘testateur’ (<i>TestamentBouzols*</i>)
	<i>/-e-/</i>	<i>recebedour</i> ‘receveur’ (LivreAffaire CompoisPuya1464) <i>vendedour</i> ‘vendeur’ (<i>VinLaval</i>) <i>ventedor</i> ‘vanneur’ (<i>LéproserieBrives*</i>)
	<i>/-i-/</i>	<i>servidours</i> ‘serviteur.PL’ (CompoisPuya1464)
-TÔRIU	<i>/-a-/</i>	<i>affenadour</i> n.m. ‘fenil’ (LogisLune) <i>applicadors</i> adj. ‘à appliquer’ (ProclamChastel1422) <i>binadour</i> adj. ‘qui sert à biner’ (MédPrivada) <i>dreyssadour</i> n.m. ‘dressoir pour la vaisselle’ (LogisLune) <i>fialador</i> n.m. ‘atelier où l’on fabrique du fil’ (CompoisPuya1464) <i>hobrador</i> n.m. ‘atelier’ (CompoisPuy1408), <i>obradour</i> LièveÉvêqPuy, PL <i>obradors</i> (CompoisPuy1408) <i>orador</i> n.m. ‘oratoire’ (<i>LettreConsulsPuy*</i> CompoisPuya1464) <i>passador</i> n.m. ‘passage’ (CensChom CompoisPuy1408), PL <i>passadoux</i> (CletSM) <i>payadours</i> adj. ‘à payer, payable’ (CompoisPuya1464) <i>terrador</i> n.m. ‘terroir’ (CensChom CompoisPuy1408), <i>terradour</i> (LièveÉvêqPuy TerrMons) <i>tiradour</i> n.m. ‘tiroir’ (LogisLune)
	<i>/-e-/</i>	<i>cometedours</i> adj. ‘à encourir’ (ProclamChastel1422)

D'un point de vue morphologique, dans les deux séries de suffixes, la variante thématique /a/ est également la plus productive et la seule attestée après 1500. Il est remarquable que seuls les lexèmes issus de -TÖRIU sont documentés après *ca* 1550, ce qui suggère une défonctionnalisation de la suffixation en *-dor* (< -TÖRE), en accord avec les données dialectales modernes. Les suffixes homophones de réalisation /-a'dur/ sont notés <-ador> dès les plus anciens textes jusqu'au XVI^e siècle. La variante <-adour>, qui permet de noter explicitement /u/, est attestée après 1400 et est la seule employée après 1550.

Parallèlement aux suffixes décrits ci-dessus, on observe dans le corpus vellave le développement, dès la fin du XIV^e siècle et avec la plus forte densité au XVIII^e s., de suffixes d'origine savante ou empruntés :

Suff. fr. *-eur* :

<i>gouverneur</i> (<i>NodesStMayol</i>)	<i>vouleur</i> (<i>id.</i>)
<i>procureur</i> (<i>MédPrivada CletML</i>)	<i>oupérateur</i> (<i>CletML</i>)
<i>prédicateur</i> (<i>CletSM</i>)	

Suff. savant *-tor* ~ *-tour* :

<i>protector</i> n.m. (<i>TestamentBouzols*</i>)	<i>perturbators</i> n.m. (<i>CopieJulesII*</i>)
<i>benfactors</i> n.m. 'bienfaiteurs' (<i>CopieJulesII*</i>)	<i>électours</i> n.m. (<i>SocConstPuy</i>)
<i>murmurators</i> n.m. 'personnes qui conspirent contre l'autorité' (<i>CopieJulesII*</i>)	<i>administratours</i> n.m. (<i>SocConstPuy</i>)

Le suffixe féminin issu de -ATÖRIA est noté <-adoira, -adoyra> et permet de former des adj. et des noms instrumentaux :

<i>cometedoyra</i> adj. 'à encourir' (<i>ProclamChastel1421</i>), DOM <i>cometedor</i>
<i>manghadoyras</i> n.m. 'mangeoires' (<i>LogisLune</i>), DOM <i>manjadoira</i>

Il apparaît également dans la formation de NL : *Peyra Pausadoira*, *Peyra Pausadoyra* (*CensChom*), *Peyra Levadoyra* (*CompoisPuy1408*).

3.2.4.1.3. Issues DE -ĀRI-U, -A, -ERI-U, -A

Nous avons déjà donné les principaux éléments de description de ces suffixes en 3.1.2. En complément, il est intéressant de mentionner plusieurs phénomènes :

- Pour les noms féminins, il est à noter l'emploi du suffixe savant /-'aria/ comme dans le lexème *ebdomadaria* 'celle qui, dans un couvent, est de semaine pour assurer l'office, semainière' (cf. FEW 4, 395a, HEBDOMADARIUS), de façon asymétrique au substantif masculin, qui présente le traitement héréditaire :

domadaria n.f. / *domader*, *dopmadier* n.m. CompoisPuy1408

epdobmadaria n.f. / *epdobmadier* n.m. CompoisPuya1464

Ce suffixe est homographe de l'issue de -ARÍA (cf. Adams 1913 : 130-137), bien représenté dans les registres fiscaux pour former des substantifs de sens locatif et des NL désignant des quartiers de la ville :

CompoisPuy1408 : *mersaria*, *sabataria*, *coyrataria*, *baconaria*,
chanabataria, *olaria*, *chabrararia*

CompoisPuya1464 : *cordaria*, *saunaria*

- Dans plusieurs témoins des textes de théâtre d'Antoine Clet, on observe une confusion graphique entre le suffixe *-eira* en emploi locatif et instrumental avec le suffixe *-aire*. Par ex., dans CletML, on lit *sorpilieyre* n.f. 'serpillière' CletSM-AC (: *chareire*), *sourpilieyre* CletML-D (: *chareire*), mais *sorpiliaire* (: *chareire* CletML-B). De même le NL *Porte Aiguière* (< AQUARIA), désignant une des portes d'entrée de la ville du Puy (cf. auj. *rue Porte-Aiguière*, carte IGN 1/25000 2735E), apparaît dans le même témoin CletML-B sous la forme *Porteygaire* (: *feyre*), mais sous la forme héréditaire *Porteigueire* (: *feire*) dans le témoin CletML-A.

Un exemple un peu plus complexe apparaît dans CletSM. Guilhot, un paysan, vient se plaindre du prédicateur qui s'est enfui à travers ses cultures. Dans le témoin le plus ancien (A), on lit :

Quant l-on esta charcha par monta en chadeyre,

On dit qu-oyo passa par les chaussinaires.

Par contre, dans les témoins CletSM-BC, le dernier lexème présente un suffixe <e(i)re(s)> : *choussinere* (B), *choussineires* (C). Le lexème pluriel *chaussineiras* semble désigner des terres sédimentaires (cf. FEW 2, 74a, *CALCINUS) qui affleurent sur les hauteurs

du bassin d'effondrement du Puy¹⁵⁵. Les leçons de *DE* ne sont pas évidentes : *couchinaire* (D), *chamineyres* (E). La leçon de *D* n'est pas claire, tandis que la seconde est apparemment une *lectio faciliior* dont le sens serait 'chemin (pavé ?)' (cf. FEW 2, 145b, CAMMĪNUS).

- Dans *TestamentBouzols**, le n.m. plur. *legataires* 'personne au profit de laquelle un legs est fait', coordonné avec le n.m. *heritiers*, est un cultisme (cf. FEW 5, 241b, LĒGĀRE ; DOM *legatari*).

3.2.4.2. Configurations sémantiques

3.2.4.2.1. Inventaire des lexèmes N-*aire* ~ N-*ador*

Nous donnons ci-dessous l'ensemble des lexèmes dérivés avec les issues héréditaires de -TÖR/-TÖRE, qui nous permettra de saisir les configurations sémantiques de ce mode de flexion/dérivation. La description lexicographique des lexèmes suit les principes suivants :

- Nous ne prenons pas en compte ici les issues des formations athématiques, reconnaissables par leur syllabe atone finale *-tre* (*sartre*, *pestre*, etc.), non productives en occitan médiéval et moderne.
- Les lemmes sont donnés d'après leur forme dans les textes, c'est-à-dire sans neutraliser le suffixe *-aire* en *-ador* pour les morphèmes médiévaux, pour ne pas préjuger du niveau de lexicalisation de l'une ou l'autre forme.
- La lemmatisation neutralise les variantes graphiques <-aire, -ayre>, <-ador, -adour>.
- L'étiquetage lexicographique précise la ou les catégories grammaticales et le domaine référentiel.
- Après une définition autant que possible componentielle suivant le contexte, nous donnons la référence textuelle et la date ou période d'attestation.
- Nous nous contentons d'un renvoi au DOM et si besoin à FEW, TDF et DMF.
- Nous donnons après le signe [→] la base de la suffixation.

acensador n.m. DROIT 'fermier, celui qui prend à ferme' (1484 : *LéproserieBrives**) ;
DOM [*acensador*] → *acessar* v. trans. dir. 'donner à cens, affermer'.

afanaira n.f. MÉTIER 'ouvrière' (1408 : *CompoisPuy1408*) ; Ø DOM → *afanar* v. trans.
dir. 'fatiguer ; produire (par son travail)', v. intrans. 'peiner, travailler'.

¹⁵⁵ Cf. *Carte géologique de la France à 1/50 000. N° 791. Le Puy*, Orléans, BRGM.

- afanaire* n.m. MÉTIER ‘homme de peine, manœuvre’ (1408 : CompoisPuy1408) ; DOM *afanador* → *afanar* v. trans. dir. ‘fatiguer ; produire (par son travail)’, v. intrans. ‘peiner, travailler’.
- baisaire* n.m. MÉTIER ‘celui qui tire le poil des draps pour les aplanir, aplainneur’ (1408-XVI^{e1} : CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy MédPrivada) ; DOM *baisador* → *baisar* v. trans. ‘tondre les draps, leur tirer le poil’.
- bateire* n.m. MÉTIER ‘celui qui bat, batteur ; celui qui bat le blé, batteur en grange’ (1408 : CompoisPuy1408) ; DOM *batedor*² → *batre* 1. v. a. ‘battre, frapper’.
- bavaire* n.m. PÉJ. ‘personne qui ne fait que parler au lieu d’agir’ (ca1750-1836 : CletML CletSM-D) ; Ø DOM, FEW 1, 194a, *BABA → DOM *bavar* v. intrans. ‘baver’.
- brandaire* n.m. MÉTIER ‘allumeur, brûleur, rôtiiseur ?’ (1408 : CompoisPuy1408) ; Ø DOM, Reichel 2005 s.v. *brandà* ‘allumeur’ → DOM *brandar* v. trans. ‘branler, remuer, agiter’, FEW 15/1, 242b, BRAND ‘brûler’, Vinz. ‘braiser’.
- chamberaire* n.m. MÉTIER ‘officier de la couronne chargé de l’intendance de la chambre du roi, chambrier’ (1639 : Noëlscordat) ; DOM [*cambrador*] → *cambra* n.f. ‘chambre’ (pas de rapport sémantique avec DOM *cambrejar*) ; fr. *chambrier* ‘tenir quelqu’un enfermé dans une chambre’ (TLF) peut confirmer la base nominale du lexème.
- chanjador* n.m. MÉTIER ‘changeur de monnaies’ (p1419-a1464 : ForgeMonnaiePuy CompoisPuya1464) ; DOM *cambiador*, *camjador*, *chamnhador* → *cambiar*, *camjar* v. a. ‘changer’.
- chardaire* n.m. MÉTIER ‘cardeur’ (1507 : LièveÉvêqPuy) ; DOM *cardador* → *cardar* v. trans. ‘carder’.
- chicanaire* n.m. PÉJ. ‘personne qui aime chercher querelle, chicaneur’ (ca1760 : CletML) ; Ø DOM, FEW 13/2, 366a, TŠIKK- → *chicanar*, emprunté au fr. (FEW 13/2, 365b) : TLF v. trans. ‘créer des difficultés à quelqu’un à propos d’une chose qu’on estime de peu d’importance’.
- comandaire*, *comandador* n.m. RELIG. ‘celui qui commande au sein de l’ordre d’un ordre militaire’ (XIII^e-XVI^{e1} : CartTempPuy MédPrivada) ; DOM *comandador* → *comandar* v. trans. ‘commander, ordonner’.

comprador n.m. DR. CIVIL ‘acheteur’ (1345- XV^e : *PoidsPuy VinLaval*) ; DOM *comrad̄or, crompad̄or* → *comprar, crompar* v. trans. ‘acheter’.

cordelhaire n.m. MÉTIER ‘officier qui mesure les draps à la *corda* (sorte de mesure)’ (par opposition à *cordier* ‘fabricant ou marchand de corde’ ?) (1408-1511 : CompoisPuy1408 CompoisPuya1464 LièveÉvêqPuy) ; DOM *cordalad̄or* → *cordalar* v. trans. ‘mesurer à la *corda*’.

flagholaire n.m. PÉJ. ‘personne qui tient des propos mensongers ou insensés, qui perd son temps en bavardage’ (ca 1515-1520 : *MystèreNDPuy*) ; Ø DOM, Ø FEW 3, 588b, *FLABĚŎLUM (cf. *flajoleux* ‘conteur de sornettes’ Borel 1655) → DOM *flaujolar* v. intrans. sens propre ‘jouer de la flûte’, *flaujol* n.m. sens figuré ‘tromperie, mensonge’.

frezaire n.m. MÉTIER ‘personne qui confectionne des garnitures, des franges, des tresses ?’ (1408 : CompoisPuy1408) ; Ø DOM, Ø FEW 8, 402a, PHRYX, cf. DMF *freseur* ‘celui qui confectionne des garnitures, des franges, des tresses’ → DOM *frezar*² v. trans. ‘border, galonner’.

governador n.m. ‘personne qui a la responsabilité d’une ville’ (1428 : *PardonPuy*) ; DOM *governad̄or* → *governar* v. trans. ‘gouverner, diriger ; garder, protéger’.

japaire n.m. PÉJ. ‘personne qui parle fort, qui s’emporte contre quelqu’un ou contre quelque chose’ (ca 1760 : CletML) ; Ø DOM, FEW 5, 30b, JĀP- ‘aboyeur’ → DOM *japar* v. intrans. ‘aboyer, japper’.

lauraire, laborador n.m. MÉTIER ‘laboureur’ (XVI^e1 : MédPrivada LièveÉvêqPuy *ProcessionPuy*) ; DOM *laurad̄or* → *laurar* v. trans. ‘labourer’.

leidaire n.m. MÉTIER ‘percepteur de la *leude* ou *leide* (droit d’octroi sur les marchandises)’ (1373 : *LeydePuy*) ; DOM *leudor* (?) ‘Erheber der *leuda*’ → *leudar* v. trans. ‘percevoir la *leude*’.

manjaire NP et n.m. ‘personne qui a mangé qq. chose’ (1408-1635 : CompoisPuy1408 Noëlscordat) ; *manjad̄or* → *manjar, menjar, minjar, mingar, minhar* v. trans. ‘manger ; dévorer, ruiner’.

marlaire n.m. MÉTIER ‘personne qui sonne la cloche’ (XVII^e ? : *ChansonCornards**) ; Ø DOM, cf. FEW 23, 158a, *tocsin* (*marler* ‘sonner le tocsin pour appeler au feu’).

pecaire interj. exprimant la compassion (ca 1742 : *ChansonNolhac**) ; DOM *pecador* ‘pécheur’ → *pecar* v. intrans. ‘pécher ; éprouver un dommage, un échec, être dans l’embarras’.

pesiaire n.m. MÉTIER ‘ouvrier dont la tâche a un rapport avec l’action de dépecer, briser, fendre (du bois ?)’ (a1464 : *CompoisPuya1464*) ; Ø DOM (cf. *peceiador* ‘briseur, casseur, coupeur’), FEW 8, 334a, PĚTTIA (lim. *pessaire* ‘ouvrier qui fend du bois’, pr. ‘celui qui se loue pour casser des amandes’) → DOM *pesejar, pesiar* v. trans. ‘mettre en pièces, déchirer, briser, rompre’.

portador n.m. MÉTIER ‘porteur de charges’ (1373 : *LeydePuy*) ; DOM *portador* → *portar* v. trans. ‘porter ; apporter’.

predicador, prechaire n.m. RELIG. 1° ‘frère prêcheur, dominicain’ (1408-a1464 : *CompoisPuy1408 PardonPuy CompoisPuya1464*) ; 2° ‘celui qui prêche, prédicateur’ (ca 1750-1836 : *CletSM-D*) ; DOM *prezicador* → *prezicar* v. trans. et intrans. ‘prêcher ; exhorter’.

procuraire, procurador n.m. MÉTIER ‘procureur’ (1421-XVI^{e1} : *ProclamChastel1421 ÉditsPénauxChantoin CopieJulesII**) ; DOM *procurador, percurador* → *procurar, percurar* v. trans. ‘prendre soin de ; procurer ; occasionner’. La forme accusative est en partie restituée car elle apparaît sous forme abrégée dans le manuscrit.

recebedor n.m. MÉTIER ‘officier dont la fonction est de recevoir les paiements qui sont dus, percepteur’ (XV^e : *LivreAffaire CompoisPuya1464 VinLaval*) ; DOM *recebedor* → *recebre* v. trans. ‘recevoir’.

revendeire n.m. MÉTIER ‘revendeur’ (1408 : *CompoisPuy1408*) ; DOM *revendedor* → *revendre* v. trans. ‘revendre’.

revendeiritz n.f. MÉTIER ‘revendeuse’ (1408-p1476 : *CompoisPuy1408 NodesStMayol*) ; DOM *revendeiritz* → *revendre*.

servidor n.m. MÉTIER ‘serviteur, valet’ (1428-a1464 : *PardonPuy CompoisPuya1464*) ; DOM *servidor*, cas suj. *servire, serveire* → *servir* v. trans. et intrans. ‘servir (qqn)’.

talhaire n.m. MÉTIER ‘percepteur de la taille ; tailleur ?’ (XVI^{e1} : *MédPrivada*) ; DOM *talhador* → *talhar* v. trans. ‘tailler, couper, découper ; soumettre à la taille (sorte d’impôt)’.

tambornaire n.m. ‘joueur de tambourin’ (XVII^e ? : *ChansonCornards**) ; Ø DOM (cf. *taborelejador*), FEW 19, 174b, TABĪR → DOM *tabornar* v. trans. ‘frapper’.

testador n.m. DROIT ‘auteur d’un testament, testateur’ (1399 : *TestamentBouzols**) ; DOM *testador* → *testar* (?), cf. DMF *tester* ‘prendre des dispositions de son vivant pour la destination de ses biens après sa mort, faire son testament’.

teulaire n.m. MÉTIER ‘artisan dont le métier est de construire ou de réparer les toitures, couvreur’ (1408 : *CompoisPuy1408*) ; Ø DOM, FEW 13/1, 156b, TĒGŪLA (1361, BrunelGév), TDF *téulaire* ‘couvreur à tuiles’ → DOM *teular* v. trans. ‘couvrir de tuiles’.

teulisaire n.m. MÉTIER ‘artisan dont le métier est de construire ou de réparer les toitures, couvreur’ (1408 : *CompoisPuy1408*) ; Ø DOM, FEW 13/1, 157a, TĒGŪLA (ex. tous issus des dialectes modernes) → *teulisar* ‘couvrir de tuiles’ (FEW *ibid.* 1506, Pans ; Ø DOM).

trompetaire n.m. MÉTIER ‘crieur public à son de trompe, trompette’ (XVII^e ? : *ChansonCornards**) ; Ø DOM (cf. *trombador*, *trompador*), TDF *troumpetaire* → *trompetar* (Ø DOM, FEW 17, 377b, TRUMBA) v. trans. et intrans. ‘sonner de la trompette ; publier à son de trompe’.

vendedor n.m. DR. CIVIL ‘vendeur’ (1345 ?-XV^e : *PoidsPuy VinLaval*) ; DOM *vendedor* → *vendre* v. trans. ‘vendre’.

ventedor n.m. MÉTIER ‘vanneur’ (1484 : *LéproserieBrives**) ; DOM *ventador*, FEW 14, 261b, VENTUS, toujours avec voyelle thématique /a/ → *ventar* v. intrans. ‘venter, souffler’, trans. ‘vanter’.

visitador n.m. ‘personne qui se rend dans un certain lieu (ici pour participer à un *pardon*, pèlerinage religieux où l’on vient quérir des indulgences), visiteur’ (1428 : *PardonPuy*) ; DOM *vezitador*, *vizitador* → *vezitar*, *vizitar* v. trans. ‘visiter, rendre visite’.

3.2.4.2.2. Domaines référentiels et interprétation sémantique des lexèmes

Un élément dominant qui ressort de l’inventaire ci-dessus est la prépondérance des lexèmes désignant des noms de métier ou de façon métonymique la personne qui exerce ce

métier (62 % des lexèmes attestés). Ces professions renvoient principalement à des activités artisanales et agricoles, urbaines ou périurbaines, mais également à des transactions commerciales et économiques. On relève également des fonctions relatives à l'exercice d'un pouvoir de nature civile ou religieuse ou encore au domaine juridique. Trois substantifs renvoient à l'utilisation d'un instrument pour produire des sons (*marlaire*, *tambornaire*, *trompetaire*) et peuvent désigner une profession ou une charge dont est investie une personne dans un cadre donné. Tous ces différents noms sont attestés à toutes les époques et forment le noyau dur de l'inventaire, en correspondance étroite avec les données dialectales exposées *supra*.

Les quatre lexèmes *bavaire*, *chicanaire*, *flagholaire*, *japaire* ont en commun de porter un sème négatif lié à l'utilisation de la parole. Ils ne sont attestés dans notre corpus que dans les textes littéraires, après 1500. Des termes négatifs existent cependant pendant l'époque médiévale : ils sont très présents, pour prendre des ex. en rapport avec notre corpus textuel, dans les textes des troubadours originaires du Velay, et notamment dans les *sirventes* de Peire Cardenal : *baratador* 'trompeur, fripon', *celaire* 'celui qui cache ; celui qui cache sa pensée', *enganaire* 'trompeur', *galiador* 'trompeur', etc. Dans le corpus vellave, le lexème *manjaire* semble également lié, mais de façon indirecte, à ce sème négatif : pour le nom commun, il renvoie à Adam et au péché originel que l'avènement christique, commémoré à Noël et par le genre textuel du Noël, vient racheter ; pour le NP (*mossen Johan Mangayre*), il fossilise vraisemblablement un surnom désignant un mangeur excessif. En tout cas, cette série concorde aussi avec les données dialectologiques moderne.

Également présente dans les dialectes modernes, l'interjection *pecaire* est attestée dès le Moyen Âge par le FEW 8, 99b, PĒCCARE, mais seulement au XVIII^e siècle dans le corpus textuel vellave, dans un contexte de satire. Elle est d'origine dénominale, à partir du sens théologique de 'celui qui commet un péché, des péchés' et donc d'un sentiment de commisération.

L'interprétation sémantique des lexèmes N-*aire/ador* à partir des bases verbales est univoque : sauf dans un cas, la nominalisation projette un argument qui porte le rôle thématique d'agent et l'argument externe projeté est toujours un animé humain. Dans le cas de *ventar*, qui présente deux structures argumentales possibles, la nominalisation sélectionne l'emploi transitif

qui intègre un argument [+ humain]. Par ailleurs, la difficulté à étymologiser *marlaire* n'empêche pas une interprétation déverbale d'après l'attestation fournie par FEW.

Un seul lexème est problématique, à savoir *chamberaire*, dérivé de *chambra*. On peut faire l'économie d'une base verbale **chambrar*, *chamberar* : en effet, l'interprétation agentive du substantif n'est pas douteuse et peut être un indice fort de la capacité du suffixe *-aire* comme morphème agentif autonome, autorisant la formation de substantifs d'origine non déverbale. En tout cas, l'unité et la forte cohérence interne sont un trait fondamental de la série lexicale des formes N-*aire/ador* et la valeur agentive du suffixe soit être issue de l'origine déverbale de ce type lexématique, sans solution de continuité avec la diversification sémantique observée dans les dialectes modernes.

3.2.4.3. Configurations syntaxiques

3.2.4.3.1. Contextes syntaxiques des lexèmes *-aire/ador* du corpus

Dans cette section, nous proposons d'inventorier les différentes positions syntaxiques dans lesquelles sont employés les lexèmes N-*aire* ~ N-*ador*, afin de voir s'il est possible, en diachronie, d'identifier des indices syntaxiques de leur lexicalisation. Cet inventaire distingue de façon binaire les emplois en fonctions nominatives et les emplois en fonctions non nominatives.

A. Emplois des suff. *-aire* ~ *-ador* en fonctions nominatives

a. Sujet singulier

si lo vendedour ou croumpadour [...] non en vol donnar eldit fermier (PoidsPuy)

si lo portadour ce troba (LeydePuy)

sera tengut lodit leidayre d-anar querir lo pa (LeydePuy)

et que lodit predicadour ou manifeste, affin que l-us ou diga aux autres (PardonPuy)

deu donar dinar lodict assensador de Montjausi ausdictz mestre et curat (LéproserieBrives)*

es aussi a notar que lo vendedour non deu vendre (VinLaval)

Item a de me mons. lo commandaire fraire Glaudo Bauduy ung vaissel (MédPrivada)

En desperit sié lou mangayré ! (NoëlsCordat)

*A Nostre Dame lou **marlaïre** / La proumeyre messe a souna (ChansonCornards*)*

*Par la ville, par las tcharreyres, / A passa lou **tambournayre**
(ChansonCornards*)*

b. Sujet pluriel

*venont el Puey aucuns estrangiers **changhadours** (ForgeMonnaiePuy)*

*vol lodit sant payre lo papa que si los **procurayres** (...) venian en una gleysa
entredicta (CopieJulesII*)*

c. Apposition à un sujet singulier

*Raimonz de Toeils, **comandaire** de la-maiso del Poi (CartTempPuy)*

*Peyre Largier, **affanayre** (CompoisPuy1408)*

*La Rossa, **affanayras** (CompoisPuy1408)*

*Matheu Chabrer, **bateyre** (CompoisPuy1408)*

*Johan Arnaut, **bayssaire** (CompoisPuy1408)*

*Johan Danssuera, **brandayre** (CompoisPuy1408)*

*Guilliem Rosa, **cordelhayre** (CompoisPuy1408)*

*La relictas de Johan Bornet, **frezayre** (CompoisPuy1408)*

*Andreu Borrel, **traulissayre** (CompoisPuy1408)*

*Beraut de la Vouta, **trioulayre** (CompoisPuy1408)*

*Peyre Vioulet, **revendeyre** (CompoisPuy1408)*

*Hieu, Maurici Valeta, baile et **recebedour** del Vialar (LivreAffaire)*

*Item me deu Johan Mazel, **laboradour** de Noalhac (MédPrivada)*

*Glaudo Chaussenda, **laboradour** del lioc de Bessarioux (MédPrivada)*

*Item me deu Jacme Plachart, **beysayre** (MédPrivada)*

*Jacme Blanc, **laurayre** (LièveÉvêqPuy)*

*Johan Queyrel, **labouradour** (LièveÉvêqPuy)*

*Jacme Barra, **beysayre** (LièveÉvêqPuy)*

*Johan Perpailh, per Johan Advyt, **cordeilhayre** (LièveÉvêqPuy)*

*Johan Math., **chardayre** (LièveÉvêqPuy)*

d. Apposition à un sujet pluriel

*per responcion faicta per Andriou et Johan Molhada, filz de Johan, **laboradors** de Marminhac (MédPrivada)*

e. Nom ou syntagme nominal épithète d'un sujet singulier

*layssa Mossieur le comte **testador** desusdit al tres noble et pussan seignor Mosseignor (TestamentBouzols*)*

*Germi Huet **lo cordelhayre**, per testa quaranta heut l. (CompoisPuy1408)*

*Simont **l-afanayre**, un hostel sobre lo Masel (CompoisPuy1408)*

*Par la ville, par las tcharreyres, / A passa lou tambournayre / Amaï lou soudard de feneyre / Reymond-sans-Quiou **lou trompettayre** (ChansonCornards*)*

f. Nom ou syntagme nominal épithète d'un sujet pluriel

*que y siant ordenat aucuns bons hommes **visitadours** (PardonPuy)*

g. Attribut du sujet singulier

*Raimon de Toels, que adonsc era **comandaire** de la maizo del Poi (CartTempPuy)*

*Daro / Tout so qu'ouro / Per esse **chamberayré** (NoëlsCordat)*

*Tout lou Peui vous couneit per estre un **chicanaire** (CletML-A)*

*Lambert es un **bavaire** (CletML-A)*

h. Attribut du sujet pluriel

*Vous autres m-avé l-air d-estre quatre **bavaires** (CletML-A)*

i. Apostrophe

*Poudias pas estrilla lous mious, dijo, **bavaire** ? (CletSM-D)*

j. Interjection

*Mais lou gran Diou, **pécaire** ! / Qu'es toujours én estat / De conserva la vide / A lous que son vizas (ChansonNolhac*)*

B. Emplois des suff. *-aire* ~ *-ador* en fonctions non nominatives

a. Syntagme prépositionnel singulier

*a-la requesta del **procurador** de la dita cort* (ProclamChastel1421)

*una outra vinha en las fayssas, que fo del **pessiyre** d-Agulha* (CompoisPuya1464)

*et a la requeste del **procurayre** de la court ordenarie de Sainct Johan*
(ÉditsPénauxChantoin)

b. Complément prépositionnel singulier dans un syntagme nominal périphrastique

*Ah ! que vo bien attoin lou simple de **bavaire** !* (CletSM-D)

c. Apposition singulier à un syntagme prépositionnel

*en la-tenguda N-Odo, **comandador** del Poi* (CartTempPuy)

*L-ostal doux heres de Andriou Turquaut, **beyssaire*** (CompoisPuya1464)

*L'ostal doux heres de Jacme Ymbert, **laurayre*** (CompoisPuya1464)

*Item la tersa part de ung hostel, que fo de Richard de Coquissac, **cordelhayre***
(CompoisPuya1464)

*ung hostel en Raphael que acquerit de sen Johan de Chaumelis, **changhador** d-*
Avinho (CompoisPuya1464)

d. Syntagme prépositionnel pluriel

*La torche des **labouradours*** (ProcessionPuy)

e. Noms pluriels dans un système corrélatif apposé à un syntagme prépositionnel

touchant las autras mesuras plus petitas, sont el plaser de las partidas, tant
vendedours** que **crompadours** ou **recebedours (VinLaval)

f. Complément d'objet direct singulier

*Si volet creyre aquest **flagholaire*** (MystèreNDPuy)

*Ouzé moussu Lambert ! vesé lou grond **jappaire** !* (CletML-A)

g. Complément d'objet direct pluriel

*messeignors de la Gleisa, en debvet encantar vostres **servidours** (PardonPuy)*

h. Complément d'objet indirect singulier

*deu beylar [...] a meyssos el **ventedor** ung boyssel de froment (LéproserieBrives*)*

*qu-ey paiat per el el **taillayre** (...) a-cause deldit prat (MédPrivada)*

*Aco n'en convé pas à Moussu lou **préchaire** (CletSM-D)*

i. Complément d'objet indirect pluriel

*Dona aus **predicadors** quaranta sous per an (CompoisPuy1408)*

*on deu mandar et escrioure (...) aux seignors et **gouvernadors** d'aquellas
(PardonPuy)*

*Item per ung legat vint soulx aux **Predicadors** (CompoisPuya1464)*

*dona de pension a causa deldit hostal aux **Predicadors** (CompoisPuya1464)*

*per una Salve Regina que se dy per los **servidours** de la gleysa (CompoisPuya1464)*

*Primo dona aus **servidours** de Saint Peyre lo Monestier vint soulx
(CompoisPuya1464)*

*manda et commanda a toutz ses officiers que ayan ayda et secours ausdits
procurayres (CopieJulesII*)*

j. Complément d'agent

*quant per losdits **procurayres** seran requises (CopieJulesII*)*

3.2.4.3.2. Indices syntaxiques et lexicalisation des lexèmes N-*aire*

Le corpus des textes occitans vellaves ne permet pas à lui seul de décrire finement les modes de lexicalisation du suffixe *-aire*, mais il fournit plusieurs indices qui devront être comparés avec les données d'autres corpus. En croisant les données de l'inventaire des positions syntaxiques des lexèmes agentifs de notre corpus avec les autres éléments décrits dans les sections précédentes, nous pouvons formuler les observations ou les questions suivantes :

- a) On assiste, à partir du XIV^e siècle et *a priori* de façon corrélatrice à la défonctionnalisation du système casuel, à l'extension des formes déaccusatives dans les contextes nominatifs singuliers.
- b) Les lexèmes N-*aire* en apposition constituent un contrepoint à cette tendance de fond, quelle que soit la fonction du syntagme nominal coréférentiel. Ce fait nous semble important, car il dénote probablement une propriété fondamentale des morphèmes dénominatifs. En effet, si l'on admet la valeur de prédication seconde de l'apposition¹⁵⁶, on peut estimer que cette position favorise la projection de la forme nominative qui est sentie comme la forme canonique des substantifs déverbaux, pourvus par leur nature même d'une force prédicative.
- c) D'un point de vue lexical, les genres textuels représentés dans notre corpus indiquent une haute fréquence des noms de métier dans cette position d'apposition. On peut présumer que la haute fréquence des appositions à des groupes sujets a pu favoriser l'emploi de la forme nominative.
- d) Les données sont lacunaires sur toute la période de transition pour les constructions attributives.
- e) Une seconde rupture intervient à partir de 1500 : les formes N-*aire* investissent à leur tour les contextes nominatifs et non nominatifs (singulier et pluriel). Le statut de nom déverbal canonique, au détriment des autres formes, semble acquis à ce moment-là.
- f) Lorsqu'il existe des doublets morphologiques du type *labor-/laur-*, on constate que la forme savante emploie le suffixe *-dor*, tandis que la forme héréditaire avec resyllabation de */b/ emploie *-aire*¹⁵⁷.
- g) On peut en outre supposer que la formation de lexèmes suffixés en *-dor* après 1500 est en partie d'origine savante : les morphèmes dénominatifs /-'ejre, -'ire/ n'étant plus fonctionnels, le suffixe accusatif est le seul disponible pour former des déverbaux de classe E/I, mais il ne semble plus réellement productif à cette époque.
- h) La diversité sémantique des formes N-*aire* est attestée dès l'émergence textuelle, mais la classe lexématique conserve son unité en diachronie par la perpétuation d'une valeur agentive et elle est nettement individualisée par une structure métrique de type /-'VCV/.

¹⁵⁶ Sur la valeur prédicative de l'apposition, voir Neveu (1998).

¹⁵⁷ De façon contradictoire, les données dialectales modernes montrent un radical non héréditaire et avec une suffixation dénominative : ALMC 887 pt 22 23 [labu'rajre]).

3.2.5. Conclusion

Le corpus vellave montre qu'il existe un lien entre l'évolution du marquage casuel et la lexicalisation des formes *N-aire*, mais qu'ils présentent dès l'époque médiévale une configuration particulière, de type sémantico-pragmatique, déjà existante en latin. En effet, d'après les textes vellaves, la suffixation en *-aire* accède à partir de *ca* 1500 au statut de morphème type pour les noms agentifs, ce qui a comme conséquence qu'elle peut absorber d'autres séries affines, à l'exclusion de la dérivation en *-ier*, *-eira* qui possède une plasticité remarquable. Cette lexicalisation s'est produite selon des paramètres syntaxiques et sémantiques qui devront être approfondis, mais il nous paraît clair que la flexion casuelle, en devenant optionnelle après 1300, devient un type marqué d'après les éléments décrits en 3.2.3. S'il existe un décrochage chronologique entre le moment où le système casuel est défonctionnalisé (à partir de 1300) et le moment où les morphèmes *N-aire* sont lexicalisés (à partir de 1500), les deux phénomènes sont donc étroitement liés. Nous suggérons que le succès du suffixe *-aire*, sorte de suffixe 'glouton', semble lié à des caractéristiques d'ordre à la fois formel et fonctionnel :

- D'un point de vue interne, la valeur prédicative des substantifs dérivés en *-aire* confère le sentiment d'un plus haut degré d'agentivité et, sur le plan phonologique, ils ont la spécificité de recourir au format /-'VCV/.
- D'un point de vue externe, la récurrence des lexèmes *N-aire* dans les positions liées au rôle thématique d'agent ou de prédication seconde comme l'apposition permet également de considérer les lexèmes de type *N-aire* comme des formes abstraites complexes sous-spécifiées en flexion.

La force sémiotique/iconique du suffixe *-aire*, qui agit comme un élément métrique pouvant être aisément recyclé en morphologie, dénote une représentation multidimensionnelle du lexème, c'est-à-dire inscrit dans plusieurs niveaux de la structure linguistique. Peu étudié dans la tradition occitane car considéré comme étymologiquement transparent donc non problématique, le suffixe *-aire* nous paraît très intéressant pour la réflexion sur la diachronie et les modalités du changement linguistique du domaine¹⁵⁸. Parallèlement à la survie de formes dénominatives fossilisées du type *sartre*, *pestre* ou encore l'exclamation affective

¹⁵⁸ Pour une réflexion sur les rapports entre évolutions linguistiques et structures syntaxiques et les débats épistémologiques qu'ils suscitent, cf. Sornicola (2008, 2011) : l'auteur montre que l'allomorphisme observable dans la flexion casuelle en latin et en français médiéval peut être corrélé à certains contextes syntaxiques comme l'apposition.

hypocoristique *bèlh sénher* (Marcon 1987 et Martin/Féchet 1993 pour le fr. régional), les lexèmes N-*aire* relèvent d'une dynamique forte en occitan, permettant l'existence dans les dialectes modernes de doublets du type *seitre/seitaire* 'faucheur' (Delaigue 1965) qui supposent peut-être moins une trajectoire étymologique SECTOR ~ SECTATOR¹⁵⁹ qu'une dérivation SECTOR/SECTARE → *seitre*/V → N-*aire seitaire*. La lexicalisation du suffixe *-aire*, bien que restreinte au domaine occitan, s'inscrit cependant davantage dans un rapport de continuité que de rupture avec la langue source, dans laquelle les formes nominatives pouvaient avoir un statut de formes marquées (cf. Adams 2013). Il existe en tout cas une convergence entre les données anciennes fournies par notre corpus textuel et les données dialectales modernes, mais elles devront être mises en relation avec d'autres domaines (cf. notamment Regis 2020).

¹⁵⁹ Il n'existe pas en outre d'entrée *seitador, seitaire* dans le DOM.

3.3. Sujets nuls et pronoms sujets en occitan : évolutions diachroniques et implications philologiques

3.3.1. Introduction : pourquoi et comment étudier les pronoms sujets occitans ?

Le choix d'aborder la question des pronoms sujets dans le corpus vellave peut paraître redondant avec l'immense production scientifique existante. Nous avons eu l'idée de ce chapitre lorsque nous avons présenté un premier bilan sur les caractéristiques philologiques et linguistiques de notre corpus¹⁶⁰ : il nous est apparu, dans la partie sur les éléments syntaxiques, que le paramètre [+/- sujet nul] était problématique, puisque les phrases avec pronoms sujets exprimés sont nombreuses dans le corpus, alors que l'occitan est considéré d'un point de vue typologique comme une langue à sujet nul durant les périodes médiévale et moderne, en continuité avec le latin. Le constat n'est pas nouveau et la question est notamment abordée par Lafont (1967), Stroh (1971), Sauzet (2007) et Oliuéri/Sauzet (2016 : 238-240), mais nous pensons que la possibilité d'interrogation sur le temps long offerte par notre corpus permet de documenter la question avec une certaine acuité.

Les nombreuses attestations de constructions avec pronoms exprimés, sans valeur sémantique manifeste, doivent non seulement nous interroger sur leur niveau d'intégration dans la structure syntaxique, mais nous aurons également l'occasion de réfléchir sur les conséquences en termes de philologie éditoriale. Le parti pris souvent exprimé dans les éditions en graphie normalisée de considérer les pronoms sujets comme des formes sémantiquement marquées, de type [+ focus], devra être reconsidéré à partir des résultats obtenus. La question des pronoms sujets revêt à ce titre-là une dimension politique qui ne doit pas être sous-estimée.

La complexité de l'étude des pronoms sujets tient au fait qu'elle concerne à la fois les niveaux syntaxique, morphologique, phonologique et sémantico-énonciatif, de même qu'elle est étroitement liée à des phénomènes de contact linguistique et à la variation diaphasique. Notre approche se veut essentiellement descriptive : nous n'avons pas l'ambition de produire une théorie du pronom sujet en occitan, mais de mettre en lumière les indices d'évolution linguistique fournis par le corpus vellave. Comme le note Feuillet (2006 : 609), « la prosodie est une donnée universelle, et si l'on dispose seulement d'un corpus écrit, on ne sera jamais entièrement sûr des interprétations qu'il conviendra de donner ». Il n'est *a priori* pas possible

¹⁶⁰ « Les études linguistiques sur le nord-occitan : bilan et analyse de nouvelles données dialectologiques », séminaire de recherche du département de linguistique de l'Université Lyon 3, Lyon, Maison Internationale des Langues et des Cultures, 29 mars 2017. Les résultats de cette recherche ont également été exposés dans Surrel (2021a, 2021b).

de déterminer directement le statut prosodique et syntaxiques des pronoms sujets dans les corpus textuels, c'est-à-dire s'il s'agit de formes toniques/atones ou clitiques/non clitiques. Leur valeur ne peut être approchée que s'ils sont mis en perspective avec les autres formes pronominales, avec les autres morphèmes susceptibles d'occuper la position de sujet, ou encore, par ex., avec l'expression de l'impersonnel.

Nous ferons l'hypothèse que, en ce qui concerne les textes du corpus vellave, les pronoms sujets intègrent la structure syntaxique comme variantes non marquées. Cette possibilité ne peut être tenue comme une marque de superstrat du français¹⁶¹ : elle peut dépendre de contraintes génériques, mais elle est surtout liée aux caractéristiques de la zone préverbale, qui se révèle très complexe et, d'une certaine façon, ambiguë. Nous verrons que les constructions attestées par notre corpus plaident pour une élimination assez tardive des pronoms sujets et elle sera mis en lien avec la désagrégation de la structure V2.

3.3.2. Pronoms sujets exprimés et sujet nul dans la structure syntaxique en linguistique générale

La question des pronoms sujets et de leur effacement a donné lieu à une très vaste littérature en linguistique générale et demeure un domaine très étudié dans le champ de la romanistique¹⁶². Il ne sera pas question ici de proposer un panorama des théories existantes, mais de mettre en lumière les points qui concernent notre problématique.

On peut considérer que, d'une façon générale, dans la structure syntaxique, l'élément verbal requiert un spécifieur, situé à gauche dans beaucoup de langues, satisfaisant la projection de l'argument externe. Il existe cependant une asymétrie fondamentale dans le fait que, tandis que le sujet lexical est un élément sémantiquement obligatoire, le pronom n'est pas obligatoirement exprimé, rendant problématique la définition même de la phrase. En effet, si on conçoit la phrase comme une structure informationnelle, où le sujet a vocation à être le thème et le noyau verbal le rhème (Feuillet 2006 : 607), l'effacement du pronom sujet brouille l'encodage de l'élément nécessaire à l'actualisation. On pourrait considérer à première vue que les structures syntaxiques avec pronoms sujets exprimés possède une certaine 'naturalité', puisqu'elles sont parallèles avec les structures avec sujet lexical, mais plusieurs auteurs ont

¹⁶¹ Voir par ex. Bec (1991 : 48), qui considère l'emploi de pronoms personnels sujets comme un marqueur typique du superstrat français.

¹⁶² Voir notamment Heap (2000) et Heap/Oliviéri (2013) pour une perspective romaniste et, par ex., le bilan de Larrivée (2005) pour le français ainsi que Cabredo Hofherr (2004).

proposé de considérer les pronoms sujets comme des préfixes verbaux (voir par ex. Auger 2003).

En grammaire générative, le problème du sujet nul a été un des plus étudiés pour explorer la théorie des Principes et Paramètres, pour sa possibilité de comparaison linguistique (voir Chomsky 1981 et, notamment pour les langues romanes, Rizzi 1982 et Lobo/Martins 2017). L'effacement du sujet pronominal *y* est conçu comme la réalisation d'un élément abstrait *pro*, soit une catégorie vide incluse dans la structure syntaxique. L'effacement peut être justifié selon Taraldsen (1978) par le phénomène d'accord riche, c'est-à-dire par l'existence d'une flexion verbale non équivoque, qui remplit la fonction d'encodage du sujet. Les études génératives ont également insisté que le fait que la distinction entre langues à sujet nul et langues à sujet non nul ne se restreint pas au seul paramètre présence/absence du sujet pronominal, mais est corrélée à une série de propriétés syntaxiques qui sont explorées depuis au moins les années 1970, comme la possibilité d'extraction du sujet dans les propositions subordonnées ou l'inversion du sujet (voir Rizzi 1982 et pour une mise à jour récente des débats D'Alessandro 2015). Cependant, une paramétrisation binaire [+/- *pro-drop*] s'est montrée insuffisante pour décrire beaucoup de langues, qui montrent une plus grande diversité et une plus grande complexité de structures, comme, par ex., le sujet nul partiel ou l'argument nul généralisé dans des langues orientales (voir en particulier Biberauer/Holmberg/Roberts/Sheehan 2010). De plus, dans la perspective de la théorie Government and Binding fondée sur le principe Agreement, l'élément *pro* est problématique, puisqu'il paraît contrevenir à un autre principe, qui est la projection des traits-phi nécessaires à la cohérence syntaxique et sémantique. C'est pour ces raisons que l'élément *pro* a été reformulé dans le cadre du Programme Minimaliste en une catégorie [+ sujet nul]. Rouveret (2015 : 235) note dans cette perspective que « c'est la matrice pronominale sur T (Tense) qui est finalement réalisée et prononcée, rendant inutile et redondante la prononciation du pronom lui-même ». Ainsi, dans les langues à sujet nul, on peut considérer que l'accord verbal a un trait [+ défini] non réalisé, qui autorise l'effacement du pronom sujet. À ce titre, la catégorie *pro* peut être tenue pour une entité descriptive, mais non comme une primitive de la grammaire.

3.3.3. Pronoms sujets en occitan : théories syntaxiques et approche dialectologique

3.3.3.1. Descriptions syntaxiques des pronoms sujets occitans : synchronie et diachronie

L'occitan est généralement considéré comme une langue à sujet nul. Dans sa typologie des langues romanes, Bosson (2008 : 144) écrit que « [i]m Okzitanischen gibt es keine Subjektklitika. Dies ist ein wichtiges Unterscheidungsmerkmal gegenüber dem Französischen ». Ce paramètre distingue ainsi l'occitan du continuum innovateur nord-galloroman (français et francoprovençal), mais également de variétés de l'Italie du Nord, de l'espagnol de Saint-Domingue ou encore du portugais brésilien, d'après Posner (1996 : 51).

Toutefois, cette typologie est fondée sur les variétés centrales, généralement considérées comme les variétés de référence, et vaut évidemment pour la phrase assertive non marquée. L'absence de pronoms sujets est en principe justifiée par l'existence d'un paradigme flexionnel riche, qui ne requerrait pas l'expression des traits de nombre et de personne. Ainsi, Alibert (1976 : 282) écrit que « en occitan, la distinccion entre las diversas personas del vèrb es plenament assegurada per las desinèncias. Ataben los pronoms subjèctes son pas exprimits davant lo vèrb, coma o son en francés » et il donne les exemples suivants :

- (1a) Leg-issi mentre qu'estúdi-as.
lire-PRS.1SG pendant que=étudier-PRS.2SG
'je lis pendant que tu étudies'
- (1b) Semen-an e culh-issètz
semer-PRS.1PL and ramasser-PRS.2PL
'nous semons et vous cueillez'

Vernet (2020 : 306) propose une description similaire (« Les marques personnelles du verbe sont assez différenciées, en occitan, pour rendre inutile l'expression du pronom personnel sujet ») et propose en conséquence l'idée que « la catégorie des pronoms sujets, en occitan, n'existe pas à proprement parler. » L'emploi de pronoms sujets est alors interprété comme des types sémantiquement marqués, toujours bien distincts des emplois syntaxiques du français où les pronoms sont cliticisés. Pour Ronjat (1930-1941 : § 770-772), l'emploi de pronoms sujets :

(i) permet d'éviter les amphibologies, puisque la flexion verbale ne distingue pas le référent d'après le genre, comme dans (2) :

(2a) dóu tèms qu'eilamout **Elo** risié jitant de siéule, Vincèn escalè l'aubre
 du temps que=en haut elle riait jetant un cri V. grimpa le=arbre
 'pendant que là-haut elle riait en poussant des cris, V. grimpa dans l'arbre'

(ii) dans un but stylistique, pour marquer l'emphase ou l'opposition :

(2b) elo èi saureto, E **iéu** siéu, lou vesès, brun comme un courcoussoun
 elle est blonde et je suis le=voyez brun comme un charançon
 'elle est blonde et je suis, moi, vous le voyez, brun comme un charançon'

Vernet (*ibid.*) donne toutefois un exemple où le pronom ne revêt pas de marque sémantique et a la seule valeur de substitut nominal :

(3) tu pensas qu'as rason
 tu.SBJ penses COMP=as rason
 'tu penses que tu as raison'

Dans la plupart des études, il est mentionné le fait que l'emploi des pronoms sujets varie d'un point de vue géolinguistique et cela doit être mis en rapport avec les situations de contact linguistique. Par ex., Wheeler (1988: 258) écrit que « Most varieties of Occitan are 'pro-drop' languages but subject pronoun usage is commoner as one moves towards the French dialect boundary, and obligatory in the northernmost varieties. » Ronjat (*ibid.*) note pour sa part que les pronoms sujets sont obligatoires ou très fréquents notamment dans les vallées occitanes du Piémont italien, à La Mure (départ. Isère), en occitan limousin et aux Martres-de-Veyres dans le département du Puy-de-Dôme, c'est-à-dire dans des zones périphériques du nord et du nord-est. Les enquêtes dialectologiques modernes permettent rarement de documenter cette question syntaxique, mais des travaux en cours devraient permettre d'apporter de nouveaux éléments¹⁶³.

Plus récemment, la question des pronoms sujets dans les dialectes occitans a donné lieu à des formalisations syntaxiques, généralement dans une perspective générative et

¹⁶³ Voir SYMILA NES (SYMILA Nouvelles Enquêtes Syntaxiques) consultable à l'adresse <<http://symila.univ-tlse2.fr/>> and le projet THESOC <<http://thesaurus.unice.fr/>>. Voir les contributions de Massot, Oliviéri/Kaiser/Palasis/Zimmermann/Faure, Sibille et Hinzelin dans Sibille (2020a).

contrastive¹⁶⁴. Par ex., Olivieri (2004) étudie la corrélation entre paramètre du sujet nul et les occurrences d'inversion du sujet (ou sujets post-verbaux), dans le but de tracer des isoglosses syntaxiques. L'analyse est fondée sur le modèle théorique du Principe de Projection Étendue (ou Extended Projection Principle-EPP), selon lequel il doit obligatoirement y avoir un sujet dans une phrase à verbe fini, qui porte une marque flexionnelle d'accord encodant la fonction sujet. L'absence de pronom sujet exprimé semble violer cette contrainte et l'auteur discute d'une part la possibilité d'une catégorie vide, sans réalisation phonologique mais présent dans la structure profonde et, d'autre part, la possibilité de sujets générés soit en périphérie droite soit en périphérie gauche de la structure, en fonction de la structure argumentale. La comparaison des structures syntaxiques de l'italien standard, de dialectes italiens septentrionaux et de l'occitan alpin nécessite une approche micro-paramétrique et permet à l'auteur de rendre compte des variations syntaxiques, à partir d'une tête spécialisée Définitude. Dans la même perspective, Olivieri (2009, 2015) s'est intéressée, dans le cadre du projet THESOC, à deux variétés dialectales marginales, à savoir les parlers de la Roya (dép. des Alpes-Maritimes) et les dialectes d'Auvergne et du Limousin documentés par l'ALAL. Quant à Savoia/Manzini (2010), ils étudient les pronoms sujets dans des variétés occitanes et francoprovençales d'Italie qui autorisent la duplication des sujets lexicaux. À partir d'une exemplification exhaustive des configurations syntaxiques, ils identifient également un trait [+ défini] et la périphérie gauche est associée à des propriétés modales et pragmatiques. La variation dialectale nécessite selon les auteurs une micro-paramétrisation, mais qui ne remet pas en question les propriétés syntaxiques fondamentales et qui doit prendre en compte les différences au niveau lexical. Hinzelin/Kaiser (2012) concluent, sur la base d'un questionnaire réduit, qu'il est difficile de considérer un paramétrage binaire dans les dialectes occitans et francoprovençaux observés, où l'emploi des pronoms sujets explétifs n'est pas symétrique avec l'emploi des pronoms sujets référentiels.

Dans une perspective diachronique, la question des pronoms sujets n'est a priori pas problématique, parce qu'elle n'implique pas de changement paramétrique, contrairement au français (cf. Roberts 2007 : 24-40). En effet, on peut considérer que l'occitan moderne a hérité du système syntaxique de l'occitan médiéval. Les descriptions syntaxiques confirment l'identité des deux structures, désignant un paramètre général [+ sujet nul]. Pour Jensen (1994 : 82-86),

¹⁶⁴ Sibille (2012 : 410) note dans son étude sur les pronoms sujets dans les variétés occitanes du Piémont italien qu'« il n'y a donc pas coïncidence entre catégories typologiques et parenté génétique, mais diffusion d'innovations ou résistances à l'innovation dans une zone d'intense contact linguistique entre des parlers appartenant à différentes branches romanes. »

la non-expression du pronom sujet est la norme en ancien occitan, comme on peut le voir dans (4) :

- (4) ar auzires qu' ai respondut
maintenant entendrez PRON (Ø) répondre.PST.1SG
'vous entendrez maintenant ce que j'ai répondu'

L'auteur écrit toutefois que « le pronom sujet est souvent exprimé pour des raisons d'ordre rythmique, syntactique ou stylistique qui ne sont pas toujours faciles à débrouiller » (1994 : 86). Le pronom peut ainsi, comme en occitan moderne, marquer par ex. l'insistance et l'opposition. Dans tous les cas, le pronom sujet est considéré comme phonologiquement tonique, ce qui est confirmé par la morphologie, puisque les pronoms sujets sont issus du paradigme latin fort, et par la syntaxe, les pronoms pouvant être disjoints du verbe. Ils peuvent également être employés en coordination avec un autre pronom et être placés comme élément initial de phrase, qui requiert un élément tonique, spécialement devant un clitique objet préverbal¹⁶⁵. Cependant, il est problématique de ne pas tenir compte de la haute fréquence des pronoms sujets en occitan médiéval, qui ne semblent pas exhiber de valeur marquée et suppose ainsi un plus haut degré d'intégration dans la structure syntaxique que le seul paramètre [+ sujet nul], d'autant plus que des pronoms sujets ont été grammaticalisés dans des variétés occitanes à la périphérie.

Le modèle explicatif le plus avancé est Lafont (1967 : 413-446), qui cherche à unifier les données en synchronie et en diachronie, à la suite de Brusewitz (1905). Son interprétation, de nature psychomécanique, nous amène à considérer que, si beaucoup d'emplois de pronoms sujets depuis l'époque médiévale peuvent effectivement être considérés comme des moyens de désambiguïsation, ils peuvent être également expliqués par la structure fondamentale de la phrase occitane. Pour lui, elle est fondée sur la notion d'orientation syntaxique, qui implique une successivité tonique-atone, c'est-à-dire une définition de type rythmique ou prosodique. Ainsi, la position initiale de la phrase requérant un élément tonique peut être occupée par un pronom sujet, qui peut être l'équivalent d'autres mots introductifs. L'emploi des pronoms sujets comme éléments introducteurs est visible depuis l'émergence des textes et a décliné à partir du

¹⁶⁵ Il est intéressant de noter que dans un commentaire métalinguistique des *Leys d'Amors*, une grammaire prescriptive du XIV^e siècle, il est recommandé dans certains cas d'employer le pronom sujet (cité par Sauzet 2007) : « Generalment en la primiera singular persona deu hom segon latin entendre yeu ; e en la segonda singular tu ; et en la primiera del plural nos ; et en la segonda del plural vos. Enpero, segon romans, algunas vets es miels dig can li dig pronom son expressat en las dichas personas ; et ayso pot hom leumen coneysher a la maniera del parlar, coma yeu fau ayso, e no seria ben dig : fau ayso ses yeu. »

XVIII^e siècle, aboutissant à un effacement dans la plupart des aires dialectales ou à la cliticisation dans les marges déjà évoquées, parfois à la substitution par un élément énonciatif comme en occitan gascon (notamment *que*). À travers ces différents éléments « se dévoile la tendance générale de la langue à soutenir (sauf exceptions) l’actualisation verbale par un morphème-palier. Cette tendance a abouti en n[ord] oc[citan] (comme en fr[ançais]) à la généralisation du pronom sujet, sans qu’on puisse alléguer l’homophonie des formants personnels du verbe » (Lafont 1967 : 446).

La principale difficulté posée en diachronie est bien entendue l’impossibilité de vérifier les propriétés syntaxiques par des tests de grammaticalité, mais il est frappant que les modèles explicatifs reposent sur l’idée d’une unité syntaxique et phonologique, ce qui peut être discuté.

3.3.3.2. Données dialectologiques du domaine vellave

On sait que les monographies dialectales abordent rarement le niveau syntaxique. Pour le domaine géolinguistique qui nous intéresse, bien connu d’un point de vue phonétique et lexical, il n’existe pas d’étude spécifique pour la syntaxe. La thèse de Marcon (1987) sur le parler de Pradelles, à la marge sud du Velay, est la plus étendue à ce sujet. À propos des pronoms sujets, il écrit que, en principe, ils ne sont pas exprimés (*op. cit.* : 72) et leur emploi permet d’attirer l’attention sur le référent. Il note également que, d’un point de vue phonologique, ils sont séparés du verbe et peuvent apparaître à droite ou à gauche du noyau verbal. Il donne les exemples ci-dessous :

<i>Ièu, los ai viste</i>	‘Moi, je les ai vus’
<i>Los ai vistes, ièu</i>	‘Je les ai vus, moi’
<i>Los ai vistes</i>	‘Je les ai vus’

En dépit des lacunes de la documentation dialectale, l’atlantographie nous fournit des données intéressantes. Celles fournies par la base de données de SYMILA ALF confirme l’absence de pronoms sujets dans les phrases neutres¹⁶⁶. La carte ci-dessous (Figure 16) représente la distribution géolinguistique du paramètre [+ sujet nul] pour la phrase du type 44 ‘J’allume ma pipe’. L’espace dialectal vellave est repéré par le trait plein :

¹⁶⁶ SYMILA (Syntactic Microvariation in the Romance Languages of France), consultable à l’adresse <<http://symila.univ-tlse2.fr>>.

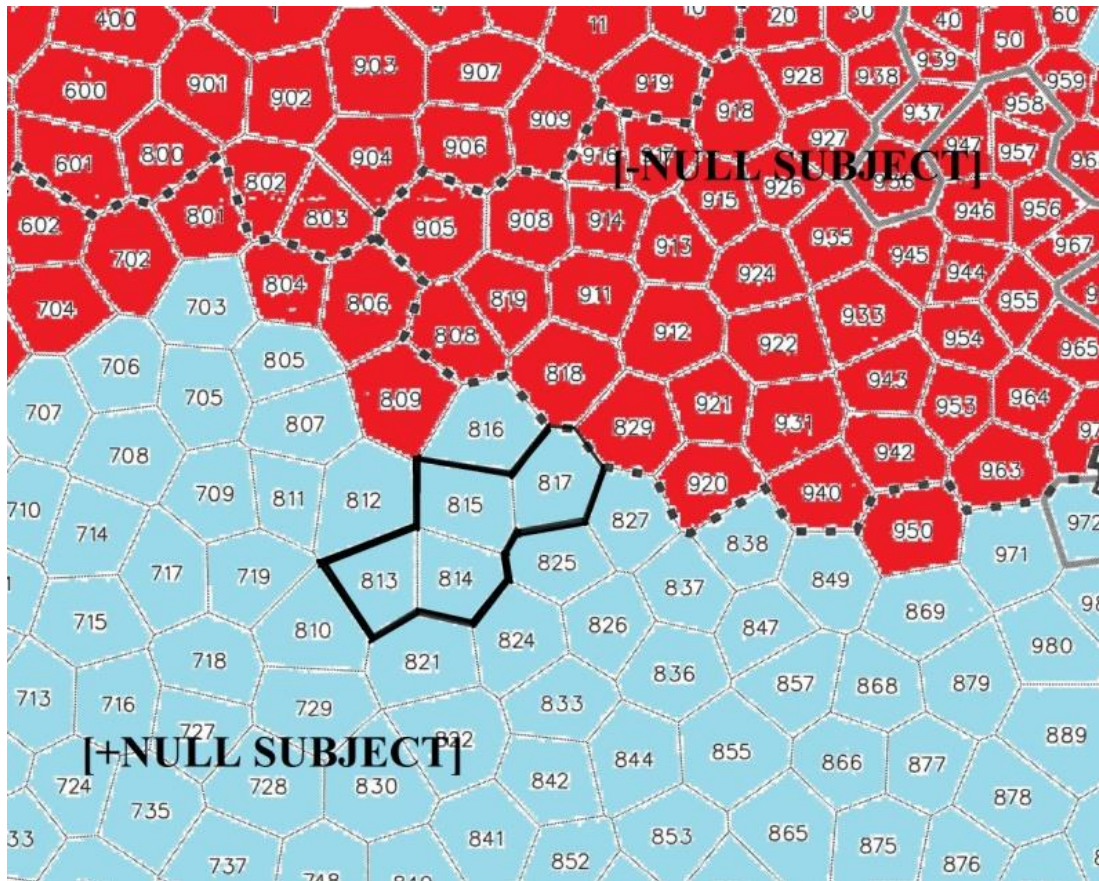


Figure 16. Espace dialectal de l'occitan vellave et paramètre du sujet nul

Il est clair que l'isoglosse syntaxique dessine des aires compactes, qui recourent strictement la frontière dialectale avec le francoprovençal, mais qui forme, le long de la zone dialectale oïlique, une bande étroite débordant sur le domaine occitan. Le domaine vellave appartient entièrement à l'aire du sujet nul, alors qu'il est adossé au Forez francoprovençal qui connaît le pronom obligatoire¹⁶⁷.

Les cartes de l'ALMC nous offrent également une série de phrases correspondant principalement aux personnes 1SG et 3SG. On constate également que les pronoms sujets sont effacés à tous les points du domaine, à la fois dans les phrases simples et dans les phrases enchâssées :

¹⁶⁷ À propos des frontières linguistiques et syntaxiques, voir également Bouvier (1971). L'isoglosse a été saisie dans ses grandes lignes par Vignon (1899 : 1-12), à partir des enquêtes par correspondance coordonnées par Léon Clédat (1887) pour la région lyonnaise.

(i) Pronoms référentiels :

ALMC 1887* pt 21S ('Je veux que tu ailles à...')

vw'òle k 'òniz a

(Ø) vouloir.PRS.1SG COMP (Ø) aller.SBJV.2SG à

ALMC 1597 pt 21 ('Il délire')

des'parla

(Ø) délire.PRS.3SG

(ii) Pronoms explétifs :

ALMC 1874* pt 21NE ('Pourvu qu'il ne grêle pas')

ma kə 'grele pa

mais COMP (Ø) grêler.SBJV.3SG NEG

Dans les dialectes occitans modernes du Velay, la non-expression du pronom sujet semble être la norme dans les phrases neutres, mais il manque une documentation approfondie sur emplois marqués du type [+ focus]. D'un point de vue morphosyntaxique, on observe l'existence de flexions distinguant systématiquement les personnes, comme l'indiquent les tableaux morphologiques de l'ALMC, par ex. pour les désinences des verbes de la classe A (carte 1882) :

pt 2 : /-u, -ej, -a, -'ẽ, -'e, -ũ/

pt 9 : /-ə, -ej, -a, -'ẽ, -'e, -ã/

pt 21, 22 : /-e, -es, -a, -'ĩ, -'a, -ũ/

On a toutefois noté *supra* que, d'un point de vue général, ce système flexionnel 'riche' ne constitue pas un argument suffisant pour expliquer le paramètre [+ sujet nul]. Dans la partie suivante, notre but est de proposer une description des emplois de pronoms sujets, mis en perspective avec l'ensemble du paradigme pronominal et de repérer les indices d'évolution linguistique permettant de suggérer, au moins pour le Velay, qu'ils ont constitué une variante syntaxique forte, avant d'être éliminés.

3.3.4. Les pronoms sujets dans le corpus vellave : approche descriptive

3.3.4.1. Expression du pronom sujet, genres textuels et transmission des textes

D'un point de vue descriptif, le premier niveau de variation visible dans le corpus vellave est d'ordre diaphasique. En effet, la variété des genres textuels représentés dans le corpus nous donne à voir des structures linguistiques très variées, mais qui apparaissent étroitement liées à des traditions discursives plus ou moins réglées et à des contraintes d'ordre sémantico-pragmatique.

Les genres documentaires attestés du XII^e au XVI^e siècle sont le plus souvent caractérisés par des structures textuelles et linguistiques récurrentes. Les cas extrêmes sont les textes sans formes verbales finies, comme les inventaires, les cédules et les listes. Par ailleurs, des genres tels que les terriers, censiers, comptes et compois disposent de sectionnements textuels avec système anaphorique non équivoque, autorisant une structure sans pronom sujet. Par exemple dans LièveÉvêqPuy :

- (5) Peyre Cluzel per Katarina Bessas, per sa meyso
(Ø) deu de argent XV d. ob.
(Ø) deu de pebre meja liure
(Ø) deu de avena ung ferrat
P. C. pour K. B. pour sa maison
doit de argent 15 deniers obole
doit de poivre demie livre
doit de avoine un seau

L'expression de pronoms sujets peut relever d'une stratégie [+ topic, focus] de façon non équivoque dans beaucoup de cas ; c'est notamment ce qu'on peut observer dans les documents notariés, qui imitent la phraséologie juridique latine, avec un morphème tonique placé en tête de phrase :

- (6a) **hieu**, Johan Austorc, donat et governador de-l-espital de Nostra Dona, cofesse et reconoyse a dever et de aver agut de Johan la Chassa, merchant et drapier del Peu, la soma de onse marcz et sex onsas d-argent (ObligLachasaAust)
- (6b) **iou**, Johan Guempa, fustier, me-soy seniat desot aquesta rellassion (ArbitragePuy)

Aux XV^e-XVI^e siècles, où sont surreprésentés les textes règlementaires municipaux, on observe l'extension de structures pronominales exprimant l'indéfini ou l'impersonnel, pour

représenter la chose publique au détriment de l'intérêt particulier. L'indéfini est exprimé en particulier par :

(i) les pronoms indéfinis *on/hom/l'on/l'om* + verbe avec désinence 3SG ou 3PL :

- (7) *aneissi ou meys on fass-ant fayre foras lo Peu provisions*
 ainsi ou plus on CAUS-SBJV.3PL faire hors le Puy provisions
 ‘ainsi, que des provisions soient disposées à l'extérieur du Puy’ (*PardonPuy*)

(ii) les constructions verbales pronominales passives sont également fréquentes :

- (8) *en las Grasas se devriant far doas barreyras an barras levadissas*
 en les G. REFL devraient faire deux barrières avec barres levables
 ‘il faudrait établir deux barrières avec des barres levables aux G.’ (*id.*)

L'apparition de genres littéraires du XVI^e au XVIII^e siècle induit de nouvelles problématiques. On peut estimer que l'expression des pronoms sujets obéit en partie à des contraintes métriques : la possibilité d'employer les pronoms comme variante syntaxique libre non marquée autorise une grande liberté aux auteurs, mais elle paraît fortement liée à l'imitation de genres littéraires français, comme c'est le cas par exemple avec *MystèreNDPuy*, dont la principale source est le *Mystère de la Passion* de Jean Michel. Dans l'extrait suivant, les pronoms sujets alternent librement et ne sont guère conditionnés par la métrique que le fatiste néglige en général :

- (9) Et **hiou** vouc prendre ma jaille,
 En que **hieu** rasaire mon prat,
 Que me servira d'eschauprat
 Et ung aultre fossour pontut,
 Aussi be mon grant martel testut ;
 D'alre plus (Ø) non me chargharey. (vv. 3415-3420)

Dans les témoins manuscrits et imprimés de la pièce CletSM, la suppression ou l'ajout de pronoms sujets est un des procédés les plus fréquents de réécriture et d'amendement. Dans le témoin le plus ancien (A), on lit le vers hypermétrique :

- (10a) si **iau** arrape un bastou, ma fé te coppe ey mey
 si je attrape un bâton ma foi te coupe au milieu
 ‘Si j’attrape un bâton, par ma foi, je te coupe en deux.’

Les témoins ultérieurs (*BCE*) corrigent le vers en éliminant le pronom sujet :

- (10b) si (**Ø**) attrape un bastou, ma fé te coppe ey mey

L’inverse est également possible : comparé aux témoins *ABCE* (ex. 10c), un témoin plus récent (*D*) ajoute un pronom pour former un hémistiche correct (ex. 10d) et ne paraît pas constituer une compensation à la perte du hiatus dans le suffixe de l’indicatif imparfait (/’ias/ > /’jas/), probablement intervenue à la fin du Moyen Âge :

- (10c) (**Ø**) me poudias bé creyre
 me pouvais bien croire
 ‘tu pouvais bien me croire’
 (10d) **tiu** me poudias bé creyre
 tu me pouvais bien croire

Il est toutefois notable, et nous aurons l’occasion d’y revenir *infra* en 3.3.4.4., que pour le témoin le plus récent (*E*, après 1845), la tendance est l’élimination des pronoms sujets, quitte à former des vers hypométriques, comme dans l’hémistiche de l’ex. (10e) qui compte seulement cinq syllabes :

- (10e) quant (**Ø**) l-ey vi marcha
 quand le=ai vu marcher
 ‘quand je l’ai vu marcher’

Les exemples empruntés au théâtre d’Antoine Clet indiquent un cas de variation syntaxique lié à des contextes de copies différents, mais trouve-t-on dans notre corpus d’autres emplois différentiels du pronom sujet en fonction du statut du document, c’est-à-dire s’il s’agit de textes transmis de façon directe, indirecte ou par le biais d’une transcription d’érudit contemporain ? De façon globale, on ne trouve pas de distinction fondamentale entre ces différents types de transmission des points de vue quantitatif et qualitatif, les données étant cohérentes avec les contraintes génériques. On relève seulement deux textes qui peuvent paraître douteux : il s’agit d’une part de *LettreConsulsPuy** et d’autre part de

ChalenconChabron. Dans ces deux cas on observe une surreprésentation des pronoms sujets puisqu'ils atteignent respectivement 32 % des emplois dans un cas et 50 % dans l'autre. Par ex. :

- (11a) quar **els** an pro esqualas
 car ils ont assez échelles
 'car ils possèdent suffisamment d'échelles' (*LettreConsulsPuy**)
- (11b) certas **nos** aven tals prepaus que de lur nos deffendrem ben
 certes nous avons tels desseins que de eux nous défendrons bien
 'certes nous avons le dessein de bien nous défendre d'eux' (*id.*)
- (12) et si vuels que **tu** saches que **iou** voulia toujours ton be
 et ainsi veux COMP tu saches COMP je voulais toujours ton bien
 'et je veux que tu saches que j'ai toujours voulu ton bien' (*ChalenconChabron*)

On peut présumer de l'intervention du scribe ou de l'éditeur, et on a constaté dans l'inventaire que la langue est extrêmement composite dans les deux cas et est marquée par une stratigraphie. L'échange entre le seigneur de Chalencon et son fils est aussi marquée par une forte francisation, qui paraît un des traits sociolinguistiques des lieux d'écriture relevant de la noblesse. L'emploi des pronoms sujets est d'ailleurs également fréquent dans *TestamentBouzols** :

- (13) **el** la met fora de tots sos bens
 il la met dehors de tous ses biens
 'il la déshérite de tous ses biens'

3.3.4.2. Configurations syntaxiques des pronoms sujets exprimés

Pour décrire syntaxiquement les pronoms sujets, la première question qui doit être abordée concerne la possibilité d'une paramétrisation binaire [+/- sujet nul] ou d'une paramétrisation graduelle, du type *pro-drop partiel*. La réponse n'est pas évidente, car, comme nous l'avons mentionné au début du chapitre, les pronoms sujets exprimés sont fréquents dans le corpus vellave. Comme il ressort de la section précédente, la nature de nos données est contrainte par les genres textuels attestés et une approche statistique globale serait fortement biaisée, même si, dans tous les cas, les emplois sans sujet pronominal sont majoritaires.

De façon générale, il est clair qu'il n'y a aucune structure syntaxique avec pronom sujet obligatoire dans le corpus vellave et nous n'avons trouvé aucune construction avec un pronom doublant le sujet lexical, qui serait un indicateur fort de grammaticalisation des pronoms sujets comme clitiques. Il est cependant remarquable que dans les phrases neutres, c'est-à-dire sans marquage sémantique visible, la coexistence de phrases avec sujet nul et de phrases avec pronom sujet exprimé est fréquente et existe dès les plus anciens textes. La plupart des textes montrent cette double possibilité, pour toutes les personnes grammaticales qui peuvent être documentées. En effet, les plus anciens textes étant des registres rédigés principalement en forme objective, plus rarement en forme subjective, nos données permettent pour ces époques essentiellement de documenter les personnes 1SG, 3SG et 3PL. Pour prendre l'exemple des textes antérieurs au XIV^e siècle les plus développés, on peut constater que CensChom ne comporte aucun pronom sujet exprimé, tandis qu'ils sont fréquents dans CartTempPuy, à la fois dans les indépendantes et les subordonnées, principalement des relatives, comme il apparaît dans (14a-g) :

1SG

- (14a) per aquesta sivada (Ø) redei-lor-en una pessa de terra
pour cette avoine rendis=leur=en une pièce de terre
'la contribution en avoine ayant été versée, je leur rendis une pièce de terre'
- (14b) done a-Deu e a-la-maiso del Temple tot aquo qu-**eu** ei a-Chantoen
donne à=D. et à=la=maison du T. tout cela PRON=je.SBJ ai à=C.
'je donne à Dieu et aux Templiers tout ce que je possède à Chantoin'

3SG

- (14c) Pons Comarcz a-fait definement de la-rancura que (Ø) avia a-Chantoen
P. C. a=fait fin de la=querelle PRON avait à=C.
'P. C. a mis fin à la querelle qu'il avait au sujet de Chantoin'
- (14d) el o-dec en pas far portar al Temple
il le=doit en NEG CAUS porter au T.
'il ne doit pas le faire apporter aux Templiers'

(14e) per aquet do el ac de la maiso del Temple XXX e VII libras
pour ce don il eut de la maison du T. trente et sept livres
‘pour ce don il reçut de la part des Templiers la somme de trente-sept livres’

3PL

(14f) venderunt lo-prat Archimbaut LX sol. de-poges e (Ø) an jurat ambedui
venderunt le=pré A. 50 sous de=pougeoise et ont juré tous=les=deux
(...) qu-en pas o fasant portar a-la maso del Temple

COMP=en NEG PRON CAUS porter à=la maison du T.

‘(Ils) vendirent le pré d’A. cinquante pougeoises et ils ont tous les deux juré qu’ils ne les feraient pas apporter aux Templiers.’

(14g) lo-vilanatge del Steve e de W. de Chantoent de la-terra que-il aviant
le tenure du S. et de W. de C. de la=terre PRON=ils.SBJ avaient
‘la tenure de S. et de W. de C., au sujet de la terre qu’ils possédaient’

Il nous paraît donc possible, pour la période médiévale, d’interpréter les pronoms sujets dans les phrases neutres comme des morphèmes explétifs. On peut faire des observations similaires au sujet des textes littéraires qui se sont développés après 1500. En effet, si les constructions avec sujet nul restent les plus nombreuses, la fréquence des pronoms sujets référentiels ne permet pas de penser qu’ils possèdent une valeur emphatique : dans la plupart des cas, ils sont situés immédiatement devant le verbe à gauche et on ne voit pas généralement d’indice d’une stratégie énonciative. Dans (15), extrait de Noëlscordat, l’interprétation du pronom sujet comme morphème disjoint ne peut être affirmée et la récurrence de ce type de construction plaide pour une forme sémantiquement non marquée :

(15) Yeu voulié paya la peno Qu-o pre aquel angiavou

je voulais payer la peine PRON=a pris cet angelot

‘je voulais remercier cet angelot’

*‘moi, je voulais remercier cet angelot’

Parallèlement aux structures avec pronoms référentiels, l’emploi de pronoms sujets est développé dans les constructions impersonnelles, avec des pronoms non référentiels dits explétifs, et dans les constructions exprimant l’indéfini. L’impersonnel est le plus souvent

exprimé au Moyen Âge par l'emploi du pronom neutre *lo* (< lat. ĪLLUM) comme dans (16a-b), et jamais à l'aide du pronom masculin singulier *el*, comme c'est le cas en fr. :

- (16a) val, atendut que **lo** es en Alvernhe, seys vins l.
 vaut attendu que PRON est en A. six vingt livres
 'il vaut cent vingts livres, parce que c'est en Auvergne' (CompoisPuy1408)
- (16b) **lo** es inhibit et deffendut que nengus non porte armas
 PRON est interdit et défendu COMP personne NEG porte armes
 'il est interdit et défendu à quiconque de porter des armes'
 (ProclamChastel1422)

On observe que dans (16c) le verbe régissant le pronom impersonnel *lo* porte une flexion de 3PL :

- (16c) es a notar que **lo** sont semblablement las mesures dessus dictas
 est à noter que PRON sont semblablement les mesures dessus dites
 'il faut noter qu'il existe de même les mesures susdites' (*CoutumeVinLaval*)

Comme nous l'avons déjà mentionné en 3.3.4.1., l'expression de l'impersonnel a recours à deux principaux moyens grammaticaux. D'une part, on trouve le pronom neutre *hom/on/l-on/l-om* issu de lat. HŌMO et interprété comme une non-personne avec une flexion verbale 3SG comme dans (17a-b) ou, plus rarement, 3PL comme dans (17c), qui paraît marquer le sens collectif :

- (17a) qu-**on** la-l-en-do al-cebelir
 COMP=on la=lui=en=donne.SBJV.3SG au=enterrement
 'qu'on le (état monastique) lui octroie pour son enterrement' (CartChamalières)
- (17b) es advis que **on** deu far visitar los arneitz de la viala
 est avis COMP on.SBJ doit CAUS visiter les biens de la ville
 'nous pensons qu'il faut montrer tout ce que possède la ville' (*PardonPuy*)
- (17c) quant **on** apportariant a ladicta moneda lo profeict
 quand on.SBJ apporterait.3PL a ladite monnaie le profit
 'si cette monnaie bénéficiait d'un tel profit...' (*ForgeMonnaiePuy*)

D'autre part, l'indéfini est exprimé à l'aide de constructions passives avec un pronom réfléchi de personne 3SG/3PL :

- (18) non **se** a trobat argent contant prestament
NEG REFL a trouvé argent comptant rapidement
'nous n'avons pas trouvé d'argent comptant rapidement' (*ForgeMonnaiePuy*)

Les pronoms réfléchis des verbes pronominaux sont traditionnellement interprétés comme des clitiques objets, mais, dans le cas des constructions indéfinies, leur statut syntaxique est plus ambigu. On peut noter que lorsque l'argument interne est exprimé, il peut gouverner la flexion verbale, comme dans (19) :

- (19) que devers Saint Johan ce fassant grans barreyras fortes
COMP vers S. J. REFL faire-SBJV.3PL grandes barrières solides
'il convient de construire de grandes et solides barrières dans le quartier S. J.'
(*PardonPuy*)

Le corpus vellave présente par ailleurs de nombreuses constructions avec un pronom démonstratif neutre du type *aiso/so* à l'époque médiévale (20a-b-c) et du type *aco*, qui devient prépondérant après 1500 (20d) :

- (20a) **aiso** es lo ces de la segel del chastel
cela est le cens de la seigle du château
'voici le cens sur le seigle dû au seigneur' (*CensChom*)
- (20b) et **aiso** a a-gatje per LX sol.
et cela a à=gage pour 60 sous
'et il possède cela comme garantie pour 60 sous' (*CartChamalières*)
- (20c) **so-es** assaber vint sous
cela=est à=savoir vingt sous
'à savoir pour vingt sous' (*CompoisPuy1408*)
- (20d) car **quo** es lo plus fort
car cela est le plus fort
'car c'est le mieux' (*PardonPuy*)

- (20e) **Aquo** seria ben a perpau
 cela serait bien à propos
 ‘ce serait bien à propos’ (*MystèreNDPuy*)
- (20f) **Aquo** n’ey ré, Mon amy, tayso te !
 cela NEG=est rien mon ami tais toi
 ‘ce n’est rien, mon ami, tais-toi !’ (NoëlsCordat)
- (20g) en verita **aqou** es une chause indigne
 en vérité cela est une chose indigne
 ‘en vérité, c’est une chose indigne’ (CletSM)

Pour le parler occitan de Pradelles, situé à la marge méridionale du Velay, Marcon (1987 : 73) note qu’« aucun mot ne remplace le pronom impersonnel français *il*, même pour les verbes exprimant des notions météorologiques où l’on n’emploie pas *aqou* comme dans les parlers du Velay et d’Auvergne. » Les sources dialectologiques ne permettent pas de documenter cette différenciation géolinguistique de nature morphosyntaxique, mais on peut voir ici un indice de structures syntaxiques différentes. Tandis que *aiso* a clairement un rôle déictique, on observe que *aco*, employé majoritairement comme sujet de copule, est originellement anaphorique, sa grammaticalisation comme forme sujet pouvant être expliquée par des contraintes de cohérence textuelle. On peut aussi mentionner que le pronom démonstratif *so* est employé essentiellement comme introducteur de phrases du type *so es assaber*, documentées du XIV^e au XVI^e s. Enfin, on peut voir que le morphème *so/aiso* revêt un statut d’élément tonique, par sa capacité, par ex., à être antécédent de propositions relatives :

- (21a) **so** que Peyre de Monrevel prent a-Blansac
 cela PRON P. de M. prend à=B.
 ‘ce que P. de M. prélève à B.’ (VenteMontrevel1417)
- (21b) sec se **so** que es istat pagat
 suit REFL cela PRON est été payé
 ‘s’ensuit ce qui a été payé’ (*LeydeSelPuy**)

En ce qui concerne les phrases interrogatives, les pronoms sujets peuvent également être interprétés comme des morphèmes explétifs et, lorsqu’ils sont exprimés, ils sont toujours en position postverbale :

- (22a) Sabet (**Ø**) q'uno pioucello Ayo fayt un effon ?
 savez COMP=une vierge avait fait un enfant
 'savez-vous qu'une vierge a enfanté ?' (NoëlsCordat)
- (22b) Aguessat **vous** dit aquo ?
 eussiez vous.SBJ dit cela
 'auriez-vous dit cela ?' (*id.*)
- (22c) que cresias **tu** de fayre ?
 que croyais tu.SBJ de faire
 'que croyais-tu faire ?' (*ChansonMallon*)

Nous n'avons relevé qu'un seul exemple de morphème interrogatif postposé *ti*, dupliquant le pronom sujet (voir des ex. similaires dans Chabaneau 1877) :

- (23) àquo n'est **ty** pas bien liour dever ?
 cela NEG=est INTERR NEG bien leur devoir
 'n'est-ce pas leur devoir ?' (SocConstPuy)

Pour clore cette section, on peut donc noter que, dans le corpus vellave : (i) les constructions avec sujet nul sont largement majoritaires ; (ii) il n'existe pas de cas de pronom obligatoire ; (iii) on ne peut pas non plus parler de *pro-drop partiel*, puisqu'on ne relève aucune restriction pour les pronoms référentiels ou non référentiels, ce qui permet de postuler en diachronie un paramètre général [+ sujet nul], en accord avec les données dialectologiques modernes. Ce paramètre est compatible avec le système flexionnel verbal qui reste riche, c'est-à-dire qui produit peu d'homophones grammaticaux, mais il ne peut être considéré comme un principe causal. Cependant, le corpus présente de nombreuses constructions montrant un fait syntaxique significatif, à savoir la possibilité d'employer un pronom référentiel comme sujet, qui n'est pas sémantiquement marqué, mais aussi la récurrence de diverses constructions avec un pronom situé en périphérie gauche, notamment celles exprimant l'indéfini et l'impersonnalité. À cette étape, il n'est pas possible d'identifier clairement le statut syntaxique de ces différents pronoms, qui doivent être bien distingués entre eux. Dans la section suivante, nous proposons de relever des indices morphosyntaxiques permettant de saisir de plus près la nature morphosyntaxique et morphophonologique des pronoms personnels sujets.

3.3.4.3. Statut du pronom personnel sujet : indices morpho-syntaxiques et -phonologiques

Si le corpus vellave peut attester de l'emploi de pronoms sujets comme variantes syntaxiques non marquées, avec éventuellement une grammaticalisation pour certaines constructions comme le démonstratif neutre *aco*, nous allons essayer de montrer que la tendance à la cliticisation des pronoms sujets paraît avoir été bloquée dans la structure syntaxique.

On sait que les pronoms sujets occitans sont issus des formes nominatives toniques du latin. Dans nos textes, le statut tonique est préservé dans des emplois comme :

(i) la coordination avec un autre pronom ou un syntagme nominal, construction seulement attestée au XIII^e s. :

- (24) e juret **el** e-sos fils Raimons sobre sains avangelis que gamais re
et jura il.SBJ et=son fils R. sur saints évangiles COMP jamais rien
no-i demandesunt
NEG=y demander-SBJV.3PL
'et il jura avec son fils R. sur les saints évangiles qu'ils ne revendiqueraient
jamais rien' (CartTempPuy)

(ii) la possibilité de détachement à gauche (induisant un effet Focus ou Topic ?)

- par l'insertion d'un groupe adverbial :

- (25a) ant-o jurat qu-**il** d-aisi aenant re no-i queirant
AUX=PRON juré COMP=ils dorénavant rien NEG=y réclameraient
'ils jurèrent que dorénavant ils ne réclameraient rien' (VenteCollStAgr)
- (25b) et **hieu** sur aquela pena vous ho deffende a vous autres que ces presens
et je sur cette peine vous cela défend a vous autres qui êtes présents
'et moi, au nom de cette sentence, je le défends à vous qui êtes présents'
(ProclamChastel1422)
- (25c) et **hieu** eyssi sobre li mota Me vauc eyvarsar
et je ici sur la motte REFL vais coucher
'et moi je vais me coucher sur cette motte' (MystèreNDPuy)

- par l'insertion d'un syntagme nominal co-référentiel :

(26a) hieu Maurici Valete baile et recebedour del Vialar (...) soy content de Peire
je M. V. bailli et receveur du V. suis content de P.

'moi, M. V., bailli et receveur du Villard, je suis content de P.'
(LivreAffaire1452)

(26b) nous, mestre, curat et donat (...) aven promes

nous maître curé et donat avons promis

'nous, maître, curé et donat avons promis...' (*LéproserieBrives**)

- par l'insertion d'une proposition relative :

(27) Z-ey, qu'es toujours esta en paou farceur, Diguait be tout naou

il qui=est toujours été un peu farceur dit bien tout haut

'lui, qui a toujours été un peu farceur, dit tout haut...' (*ChantLoire**)

(iii) Si la postposition du sujet pronominal est attestée jusqu'à environ 1500, elle concerne spécialement les constructions indéfinies comme dans (28) :

(28) item et si era advisat eytal, devria **on** faire de la gleysa de Saint Peire

item et si était avisé ainsi devrait on.SBJ faire de la église de S. P.

'de même, s'il en est avisé ainsi, on devrait le faire pour l'église de S. P.'

(*PardonPuy*)

À partir de *ca* 1500, les constructions avec postposition paraissent relever de stratégies du type [+ focus], comme en (29) :

(29a) item plus disen **nous** dessusditz que lodit sen Johan Liquas

item plus disons nous dessusdits COMP ledit sire J. L.

'de plus, nous ci-dessus nommés, disons que ledit J. L. ...' (*ArbitragePuy*)

(29b) Mas parbiou non farey pas **hiou**

mais par Dieu NEG ferai NEG je

'mais, par Dieu ! je ne le ferai pas, moi !' (*MystèreNDPuy*)

- (29c) et si te paye pas, tan n-ous faray pas **yau**
 et si te paye.3SG NEG tant NEG=PRON ferai NEG je
 ‘et si elle ne te paye pas, je ne le ferai pas moi non plus’ (CletSM)

Les éléments que nous venons de donner vont dans le sens d’une non-cliticisation des pronoms sujets, puisque leur statut d’élément tonique paraît dominer. De plus, cette non-cliticisation est indiquée par deux autres événements morphosyntaxiques majeurs :

(i) Au singulier, la substitution dans les groupes prépositionnels de formes sujets aux formes obliques, attestée au cours du XVI^e siècle, comme on peut le constater en comparant les séries suivantes :

- 1SG (30a) tot aquo qu-eu ei a-Chantoen ni-om i-a-de **me**
 tout cela PRON=je ai à=C. ni=homme y=a=de moi
 ‘tout ce que je possède à C. ou qu’un homme tient de moi’ (CartTempPuy)
- (30b) ha la commayre Margarida de **me** ung anel d-or
 a la marraine M. de moi un anneau d’or
 ‘la marraine M. a reçu de ma part un anneau en or’ (MédPrivada)
- (30c) moun gorçou, sés toujours enbé **iau**
 mon fils êtes toujours avec je
 ‘mon fils, vous êtes toujours auprès de moi’ (EnquêteImpHL-1)
- 2SG (30d) iou proteste contre **te**
 je proteste contre toi
 ‘je proteste contre toi’ (*ChalenconChabron*)
- (30e) Tout se mouque de **tiu**
 tout REFL moque de tu
 ‘tout le monde se moque de toi’ (CletML)
- 3SG (30f) item W. Bodetz per se I carta pel mas d-Acarias
 item W. B. pour soi une mesure pour=le ferme de=A.
 ‘de même pour soi une mesure pour la ferme d’A.’ (CensChom)
- (30g) dona de pencions lodit sen Matheu de Monpeyros per se a sa sor
 donne de pensions ledit sieur M. de M. pour soi à sa sœur
 ‘ledit M. de M. donne pour sa part une pension à sa sœur’ (CompoisPuy1408)

- (30h) donons (...) la licencia (...) a **se** et aux sieux
 donnons la licence a soi et aux siens
 ‘nous donnons la permission à lui et aux siens’ (LivreAffaire1464-1)
- (30i) de fin blanc del Malsiou prest que pres per **se**
 de fin blanc du M. prêt que prit pour soi
 ‘de blanc fin du Malsieu (sorte de tissu) préparé qu’il acheta pour lui’
 (MédPrivada)
- (30j) per la longha (...) que n-en payey per **el**
 pour la champ PRON en payai pour il
 ‘pour le champ que j’achetai à son profit’ (MédPrivada)
- (30k) per responcion faicta per **ella**
 pour dette faite pour elle
 ‘pour une dette (payée) à son profit’ (MédPrivada)
- (30l) Sont **el** tout serié pardut
 sans il tout serait perdu
 ‘sans lui, tout serait perdu’ (NoëlsCordat)

Dans NoëlsCordat, on trouve cependant un double système. Comparer (30m) et (30n) :

- (30m) veset bé Que per vous et per **me** Es dinc lou supplice
 voyez bien COMP pour vous et pour moi est dans le supplice
 ‘vous voyez bien qu’il souffre le martyr pour vous et pour moi’
- (30n) fils de Dieu, Que patisset ton per **yeu**
 fils de Dieu PRON souffrit tant pour je
 ‘fils de Dieu, qui souffrit tant pour moi’

(ii) Corrélativement, on observe au pluriel l’extension de morphèmes pronominaux marqués :

- formes pronominales doublées, ou périphrastiques, avec l’adjectif *altre*, seulement aux personnes 1PL et 2PL¹⁶⁸ :

¹⁶⁸ Le pronom périphrastique de 3PL [jyzotr] est attesté par Escoffier (1958 : 206).

- 1PL (31a) **nous-autres** refusen pas de ly estre fidèles
 nous=autres refusons NEG de lui être fidèles
 ‘nous ne refusons pas de lui être fidèles’ (SocConstPuy)
- 2PL (31b) **Vous autres** seriat be sours
 vous=autres seriez bien sourds
 ‘vous seriez bien sourds’ (NoëlsCordat)

Ce type de morphème renforcé est déjà utilisé dans la période médiévale en position tonique :

- (31c) vous ho deffende a **vous autres** que ces presens
 vous le défends.1SG à vous autres qui êtes présents
 ‘je le défends à vous qui êtes présents’ (ProclamChastel1422)
- (31d) S-enssec l-estime de Prallavy faicte entre **nous aultres**
 s’ensuit la=estime de P. faicte entre nous autres
 ‘s’ensuit l’estime de P. faicte par nous’ (CompoisPranlary)

Le pronom sujet périphrastique peut être spécifié par un quantifieur du type *tot* :

- (31e) ont refusa de presta un sérament que **toutes vous-autres** avez presta
 ont refusé de prêter un serment PRON tous=vous=autres avez prêté
 ‘ils ont refusé de prêter un serment que vous-même avez prêté’ (SocConstPuy)

- à la personne 3PL, on observe la création d’un pronom dissyllabique par suffixation, correspondant à une évolution *els* > *eus* > *ieus* > *ieusses* (à moins qu’il ne s’agisse d’un reliquat du démonstratif lat. ĪPSE ; cf. Jensen 1994 : 126)¹⁶⁹ :

- (32) **Yeusses** poudien be courna
 ils pouvaient bien corner
 ‘ils pouvaient bien corner’ (NoëlsCordat)

¹⁶⁹ Le morphème est également attesté en 12.43 et 16.38 ; la forme *yeussos* (30.72) avec voyelle moyenne postérieure, de type vivaro-alpin/francoprovençal, est isolée.

Ces différents phénomènes plaident pour un statut non clitique des pronoms sujets et il est à noter qu'ils ne subissent pas d'altération phonologique¹⁷⁰, mais, au contraire, on observe une série de renforcements morphosyntaxiques intervenus après 1600 et bien attestés dans les dialectes modernes. Pour sa part, Sauzet (2007) analyse ces phénomènes observés également en domaine languedocien comme des indices de la transition d'un système syntaxique non configurationnel vers un système configurationnel : on peut supposer qu'en occitan moderne les morphèmes sujets issus du latin ont conservé la propriété d'encoder le cas nominatif, ce qui les rend disponibles pour jouer le rôle d'argument externe dans la structure syntaxique, mais pas forcément dans une position prédéterminée comme la position préverbale, et les pronoms, qui restent redondants avec les flexions verbales, ne peuvent constituer des éléments obligatoires et peuvent librement alterner avec un élément nul.

La cliticisation des pronoms sujets paraît être bloquée de par leur nature non faible, ce qui renvoie essentiellement aux composantes morphosyntaxique et morphophonologique. Cependant la question de leur niveau d'intégration dans la structure syntaxique reste encore irrésolue et elle nous paraît corrélée avec la structure de la phrase : en effet, la récurrence des constructions avec sujet exprimé en périphérie gauche immédiate doit nous amener à faire quelques remarques sur le rapport entre expression du pronom sujet et ordre des mots.

3.3.4.4. Ordre des mots et évolutions syntaxiques

Il nous paraît clair que le niveau d'intégration des pronoms sujets est lié à la structure de la phrase occitane. La question de l'ordre des mots en occitan médiéval a fait récemment l'objet de débats sur la pertinence d'une définition de l'occitan comme langue à verbe second (V2)¹⁷¹. Pour Wolfe (2018a), une approche statistique réalisée à partir de la *Vie de sainte Douceline* composée à la fin du XIII^e siècle, l'occitan médiéval appartient typologiquement au groupe des langues V2, en concordance avec les autres groupes romans, et qui implique un mouvement V-to-C. Cependant, le verbe occupe à l'intérieur du CP une place assez basse, typiquement une position Fin^o (cf. Rizzi 1997), ce qui permet à la périphérie haute d'accueillir différentes catégories de nature informationnelle/pragmatique et autorise des structures V3 et

¹⁷⁰ Les modifications phonologiques subies par les pronoms sujets sont essentiellement (i) la vocalisation de /l/ en coda : pron. sujet masc. 3SG *el/ey*, symétrique par ex. de l'adj. *bell/bey* ; (ii) la prothèse consonantique, qui est en principe la fricative voisée /z/ : *z-ey*.

¹⁷¹ Pour des éléments de définition de la structure V2, voir Holmberg (2015) ; pour l'occitan, voir en particulier Sitaridou (2005), Donaldson (2015, 2016 et 2021) et Wolfe (2018a et 2018b) ; cf. également les remarques de Lafont (1991 : 14).

V4 : l’auteur parle à propos de l’occitan de « a descriptively “relaxed” V2 grammar » (2018a : 326). Une des conséquences du mouvement V-to-C est la fréquente postposition de l’argument externe, la présence du pronom sujet en périphérie gauche pouvant relever d’une stratégie [+ topic] ou [+ focus].

Il conviendrait, pour la question qui nous intéresse ici, de réaliser une cartographie précise de la périphérie gauche d’après les données offertes par le corpus vellave, mais cette ambition est hors de notre portée et ici aussi nous souhaitons décrire plusieurs phénomènes qui peuvent éclairer des évolutions syntaxiques majeures et incidemment la nature syntaxique des pronoms sujets.

La première impression qui peut ressortir d’une lecture continue du corpus vellave est une assez grande liberté de position des pronoms, mais la mise en série des données fait ressortir des tendances assez nettes d’un point de vue diachronique. Une première observation consiste à relever une asymétrie entre constructions avec sujet référentiel et celles avec sujet pronominal, ces dernières paraissant davantage contraintes puisque les pronoms sujets occupent de façon préférentielle la position préverbale, à toutes les périodes, contrairement aux syntagmes nominaux qui peuvent occuper la position postverbale comme on le voit en (33) :

- (33a) aquel an donnet **lo rey** los privileges a la viala del Peu
cet an donna le roi les privilèges a la ville de=le P.
‘cette année-là, le roi octroya les privilèges à la ville du Puy’ (*ChronPuy*)
- (33b) las terras et possessions que tenen **los hommes de Mons**
les terres et possessions PRON tiennent les hommes de M.
‘les terres et biens appartenant aux hommes de Mons’ (*TerrMons*)
- (33c) Per ana’n la meysouneto Que ly’avié eyseniat **l’angiau**
pour aller=en la maisonnette PRON lui=avait enseignait l’ange
‘pour se rendre dans la petite maison que l’ange lui avait indiquée’
(NoëlsCordat)

Il est possible que la postposition des sujets lexicaux soit liée dans beaucoup de cas au contexte syntaxique, notamment dans les subordinées relatives¹⁷². Les cas de postposition non

¹⁷² Les cas de postposition des sujets lexicaux dans les sub. relatives sont assez fréquents dans CompoisPuy1408 :
prent cinquanta cinq sous de renda eus ortz en Rosada que sont cuminal **lhi baus**
prend cinquante cinq sous de rente en=les jardins en R. PRON.SBJ sont communs les baux
‘il prend cinquante-cinq sous de rente sur les jardins de R. dont les baux sont communs’

marquée des pronoms personnels sujets sont rares. Elle semble possible essentiellement pour le morphème neutre issu de HŌMO, comme nous l'avons déjà noté supra en 3.3.4.2. :

- (34a) et cridet **on** per la viala
 et cria on.SBJ par la ville
 'et on cria dans toute la ville' (*ChrPuy*)
- (34b) fay vous **hom** assaber de part mess. lo baille et lo jutge
 CAUS vous on.SBJ savoir de par messires le bailli et le jutge
 'on vous fait savoir de par messires le bailli et le jutge' (ProclamChastel1421)

Pendant la période médiévale, la possibilité de postposition pour les pronoms est en revanche courante pour les clitiques objets. Dans les ex. donnés en (35), l'objet pronominal est postposé quelle que soit la place du sujet :

- (35a) e-donet **l-en** vineais e-l broil del Manz
 et=donna lui=en vignobles et=le breuil du M.
 'il lui donna les vignobles et le breuil du M.' (CartChamalières)
- (35b) E-l Temples torna **me** I champ
 et=le T. rend moi un champ
 'et les Templiers me rendent un champ' (CartTempPuy)
- (35c) Et beilet **las** lo reys a messire Guillaume
 et donna les le roi a messire G.
 'et le roi les (clés) donna à messire G.' (*ChrPuy*)
- (35d) (las terras) so sotz l-estrada, e ac **las** pel mairatge de son fihl
 (les terres) sont sous la=route et eut les pour=le mariage de son fils
 '(les terres) sont en-dessous de la route et il les obtint lors du mariage de son fils'
 (CensChom)

Cette postposition est également possible pour les pronoms réfléchis :

(36a) Sec **se** so que es istat pagat a sen Joh. Rochier
 suit REFL DEM PRON est été payé a sire J. R.
 ‘s’ensuit ce qui a été payé à sire J. R.’ (*LeydeSelPuy**)

(36b) Debatont s-en per lodit chart trenta l.
 déduisent REFL=en pour ledit *chart* trente livres
 ‘il faut déduire trente livres à cause dudit *chart*’ (CompoisPuy1408)

On observe également pour le clitique objet la possibilité de s’insérer entre l’auxiliaire et la forme non finie du verbe :

(37a) e ant **l**-autreiat qu-il lo-manteinont
 et AUX le=octroyé COMP=ils le=maintiennent
 ‘et ils ont obtenu qu’ils le maintiennent’ (CartHospPuy)

(37b) et fo **lhi** donat per XIII s. l-alna
 et AUX lui donné pour 14 sous l’aune
 ‘et on lui donna au prix de quatorze sous l’aune’ (ObligLachasaHôp)

La tendance générale qui se dessine est la migration des pronoms dans la zone préverbale et, après 1500, l’ordre des mots paraît fixé : les clitiques objets sont situés systématiquement dans la zone préverbale, insérés entre le sujet et le verbe dans les phrases finies (voir 38a). La phrase (38b), qui est un exemple de montée du clitique, relève du même processus :

(38a) **y** toubet soubre le couoï et l’embrasset
 lui tomba sur le cou et le=embrassa
 ‘il lui sauta au cou et l’embrassa’ (EnquêteImpHL-1)

(38b) lodict mestre **ou** deu far assaber
 ledit maître le doit CAUS savoir
 ‘ledit maître doit le faire savoir’ (*LéproserieBrives**)

Ce phénomène de migration des pronoms sujets à gauche nous paraît un indice fort de la transformation de la structure syntaxique : tandis que la postposition des clitiques objets et

des sujets référentiels peut être un effet de la structure V2 propre à l'occitan médiéval, la première position devant être occupée par un élément fort, l'évolution consiste à effacer progressivement cette position initiale forte. Dans notre corpus, on trouve des phrases avec verbe initial dès la période médiévale, mais elles se multiplient après 1500 :

- (39a) Sapchant tuit que la presens cedula veyrant
sachent tous PRON.SBJ la présente cédule verront
‘que tous ceux qui verront la présente cédule sachent que...’ (ObligLachasaAust)
- (39b) sei pus digne d'estre appela voste gorçou
suis NEG digne de=être appelé votre fils
‘je ne suis plus digne d'être appelé votre fils’ (EnquêteImpHL-1)

Statistiquement, le type de construction le plus fréquent pour les formes pronominales sujets est de loin une position immédiatement à gauche du verbe, quelle que soit la nature des éléments précédents :

- position initiale de phrase :

- (40a) **tu** debves sçaber que lodit vin de Laval es entendut en doas feissos
tu dois savoir que ledit vin de L. est entendu en deux façons
‘tu dois savoir que le vin de Laval correspond à deux choses’
(*CoutumeVinLaval*)

- après un syntagme adjoint :

- (40b) per aquela partida **il** vengueront devant lo Puey
pour cette partie ils vinrent devant le P.
‘cette fois-ci, ils arrivèrent à proximité du Puy’ (*ForgeMonnaiePuy*)

- après un complémenteur :

- (40c) ant jurat (...) qu-**il** o defendant a-dreitura
ont juré COMP=ils le défendent à=droiture
‘ils sont juré qu'ils le défendraient de bon droit’ (*VenteCollStAgr*)

Il ressort des remarques précédentes que la périphérie gauche du verbe est particulièrement complexe, notamment parce qu'elle est une zone d'accueil privilégiée pour les

morphèmes pronominaux clitiques et non clitiques. Son ambiguïté tient au fait que la structure peut accueillir des morphèmes faibles et forts, créant une tension entre contraintes syntaxiques, phonologiques et discursives qui rendent la description complexe. On peut vraisemblablement parler d'une zone pronominale, dont la structure a varié en diachronie et où les morphèmes sont fortement contraints en termes de position et de statut morphophonologique. Cette zone peut accueillir jusqu'à trois pronoms, comme dans l'exemple (41) emprunté à *MystèreNDPuy* :

- (41) **Hieu vous ou** vole tout court machar
je vous le veux tout court frapper
'je veux la (statue) frapper tout de suite'

Ainsi, nous supposons que, au regard de ce que nous avons dit en 3.3.4.3. au sujet du statut morphophonologique des pronoms sujets, la structure majoritaire V2 a autorisé leur insertion en position initiale de phrase, qui est une zone non nulle, à l'instar d'autres types de morphèmes qui pouvaient jouer ce rôle d'introducteur¹⁷³. Cette position ne nécessitant plus obligatoirement un élément fort, elle peut attirer les morphèmes clitiques, tandis que les pronoms sujets, qui ont conservé un trait de tonicité, peuvent s'effacer phonologiquement. La non-cliticisation des pronoms sujets, qui concerne à la fois les pronoms référentiels et non référentiels, semble être achevée : dès la fin du XVIII^e siècle, le corpus n'atteste plus de constructions avec pronoms sujets exprimés. Les phrases issues de CletSM (voir l'ex. (10) en 3.3.4.1.) montrent l'effacement systématique des pronoms sujets, entraînant des phénomènes d'hypométrie, en principe contraire à la stratégie d'amendement littéraire des scribes postérieurs à 1800¹⁷⁴. Par ailleurs, les différentes constructions permettant d'exprimer l'indéfini au moyen de pronoms (cf. 3.3.4.2) sont généralement remplacées par une construction avec une flexion verbale de personne 3PL, comme dans (42), structure que l'on retrouve notamment dans les données dialectologiques (voir par ex. Marcon 1987 : 74) :

¹⁷³ Sur cette idée, voir Camproux (1958 : 132).

¹⁷⁴ De même, dans les exemples suivants tirés des différents témoins de CletSM, il est notable que le pronom sujet est effacé dans les deux témoins les plus récents, postérieurs à 1800 :

- Témoin A : l-i-o ma cinq ou sey jours que **yau** aviot releva
B : l-i-o ma cinq ou seix jours qu'**iou** avio releva
C : l-i-o ma chinq ou seix jours que **iau** aviot releva
D : l-y o ma cinq ou seix jours qu' **Ø** ayot fa releva
E : i-o ma chinq ou seix jours que **Ø** lous aviot leva

- (42a) Troisiemoment, liour damond-ount d'estre fidèles à [lo] lei
troisièmement leur=demander-3PL d=être fidèles à la loi
'troisièmement, on leur demande d'être fidèles à la loi' (SocConstPuy)
- (42b) cullissiou pa-gis de bla
cueillir.PST.3PL NEG=NEG de blé
'on ne récoltait pas de blé' (EnquêteImpHL-2)

Au regard de ce qu'on sait sur la structure de la périphérie gauche de la phrase (cf. Rizzi 1997), on peut ainsi faire l'hypothèse que le pronom sujet, de par son statut morphophonologique, a pu jusqu'à une date assez récente (XVIII^e s. ?) intégrer une position sémantiquement non marquée, typiquement de nature [+ topic], permettant l'alternance de constructions dissymétriques comme celles relevées dans Noëlscordat :

- (43a) **Yeu** ey ousit un angé
je ai entendu un ange
'j'ai entendu un ange'
- (43b) (Ø) Ey ousit que lou grangié De Soint Blase payarie Lou po
ai entendu que le métayer de S.B. paierait le pain
'j'ai entendu que le métayer de S. B. paierait le pain'

Pour terminer cette section, nous mentionnons les différences syntaxiques qui sont observables dans les quatre versions de EnquêteImpHL. Il apparaît d'abord que dans la version ponote [1] le traducteur n'emploie aucun pronom sujet, sauf lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'effet focus explicite :

- (44a) Texte source : et moi, je meurs ici de faim
Texte cible [1] : et yau mouore eichi de fom

Dans la version [2] (sud-ouest du Velay), la traduction comporte le plus grand taux de constructions avec pronoms sujets exprimés sans valeur sémantique. Par ex. :

- (44b) Texte source : et il s'en fut
Texte cible [2] : Et **el** s'ensouvet d-o_quell endroit

- (44c) Texte source : Je ne suis plus digne d'être appelé votre fils
 Texte cible [2] : **Ieu** ne sious plus dinni d'esse opela vouostre effon
 (Texte cible [1] : Ø Sei pus digne d'estre appela voste gorçou)

Les versions [3] et [4] (est-nord-est du Velay) sont intermédiaires, car elles favorisent largement les constructions sans pronom sujet, tout en présentant quelques cas de pronoms sujets exprimés. On voit dans l'ex. relevé dans [3] ci-dessous l'asymétrie de construction pour traduire le même texte source donné en (44c) :

Ieu ne meritou plus que me souneiza voutre garçou

(Ø) Chieu pas digne que me sounaiza veutre garçou

On peut supposer que l'évolution syntaxique tendant à l'élimination des pronoms sujets, bien attestée pour la zone centrale du département, n'a pas encore pleinement atteint les zones montagneuses plus conservatrices au moment de l'enquête impériale. Cela pourrait signifier que l'évolution a été impulsé par la principale zone urbaine, agissant comme le relais d'autres centres urbains occitans.

3.3.5. Pronoms sujets et philologie éditoriale

Au regard des questions soulevées par la description linguistique des pronoms sujets, l'édition des textes occitans de l'ancien Velay est nécessairement problématique. Leur traitement éditorial exprime une interprétation syntaxique et même, en dernier lieu, des choix de nature politique. Nous en voyons l'illustration dans le développement des éditions dites en graphie référentielle ou normalisée, qui ont de fait supplanté les éditions scientifiques à partir des années 1970 pour notre domaine (voir l'introduction 1.2.1.2.). Ainsi les textes Noëlscordat ont été l'objet de transcriptions, à partir de l'édition Payrard (1876), d'abord par Gourgaud (1976), puis par Quesnel (2004), qui ont fait des choix éditoriaux marqués. Pour illustrer notre propos, nous donnons en (45a) une transcription d'un extrait de la pièce n°12 (vv. 25-27) :

(45a) Ah moudit sié lou gourmon
Que ton aguèt de courage
El ero be fayt en croucon

Le texte transcrit par Quesnel (2004 : 113) donne :

(45b) A ! maudit siá lo gormand
Que tant aguèt de coratge.
El, èra ben fait en crocant

Il traduit ensuite de la façon suivante : « Ah ! maudit soit le gourmand qui a eu tant de courage. **Lui**, s'est fait avoir en croquant » (nous soulignons). Le choix d'employer une virgule après le pronom sujet dans le vers 27 exprime l'identification d'une focalisation à valeur oppositive, qui n'est pas impossible, mais qui repose sur le présupposé qu'un trait typologique [+ sujet nul] valide obligatoirement cette interprétation. L'emploi des virgules est la marque la plus tangible de cette interprétation prosodique¹⁷⁵.

On peut aussi observer dans la transcription en graphie normalisée de *SatireNolhac** réalisée par Didier Perre et Hervé Quesnel dans Perre (2003) une interprétation plus interventionniste des pronoms sujets. En effet, les auteurs font le choix de les éliminer, comme il apparaît dans (46b), où le pronom personnel est remplacé par le pronom adverbial *en* :

(46a) S'él né vau de souldats (v. 33)
si=il.SBJ en veut de soldats
's'il veut des soldats...'

(46b) Si n'en vòl de soldats
si en veut de soldats

De façon similaire, on voit dans (47b) que, par un simple déplacement de l'apostrophe, le pronom sujet est éliminé au profit du clitique objet et restitue la forme pleine de la conjonction *si* :

¹⁷⁵ On peut également comparer les choix différents opérés pour éditer le vers suivant dans le texte CletML (v. 378) :

Quesnel (2016) : Vosautres, m'avètz l'air d'estre quatre bavaires
nous : Vous autres m'avez l'air d'estre quatre bavaires

(47a) Et s'il se souvendra (v. 59)

et si=il.SBJ se souviendra

'et s'il se rappellera...'

(47b) E si'l se sovendra

et si=le se souviendra

'et s'il se le rappellera...'

Ces choix éditoriaux réalisés avec la volonté de diffuser les textes occitans reposent selon nous sur une conception peut-être trop rigoriste, au regard des données historiques, du paramètre [+ sujet nul] de l'occitan. Notre point de vue est que l'édition ne doit pas surinterpréter la valeur du pronom sujet. Il paraît difficile de considérer sur la seule intuition de l'éditeur que le pronom sujet aurait une valeur focalisante. Il convient en outre de distinguer fondamentalement occitan textuel et occitan oral moderne : en effet, si les noëls copiés dans le manuscrit apparemment autographe de Natalis Cordat ont une forte charge pragmatique dans la mesure où ils renvoient à des contextes liturgiques précis, ils sont à considérer comme des traces écrites, exprimant une volonté de conservation de leur auteur, et ne peuvent être réduits à leur dimension orale. Concrètement, nous avons fait le choix de ne pas employer de virgule après le pronom dans ce contexte dans l'ex. 45a, la valeur oppositive, si elle existe, étant restituable dans tous les cas par le lecteur.

3.3.6. Conclusion

Le corpus vellave fournit une documentation parcellaire, mais il nous a toutefois permis, de par son inscription dans la longue durée, d'entrevoir quelques pistes pour comprendre le fonctionnement en diachronie des pronoms sujets. La difficulté d'interprétation de ces pronoms réside dans le fait qu'ils se situent à l'interface de plusieurs niveaux d'analyse qui semblent parfois contradictoires.

Ainsi, quels indices forts nous sont fournis par le corpus ? D'abord, il nous paraît vraisemblable qu'une tendance à la cliticisation des pronoms sujets a été contrecarrée par la conservation du statut d'élément non faible, statut qui paraît s'être renforcé après l'époque médiévale. La tension exercée dans la périphérie gauche entre la possibilité d'insérer un élément Focus d'une part et d'autre part l'affirmation d'une zone pronominale préverbale s'est résolue par l'élimination, à une date assez récente, de tout pronom sujet. On peut estimer que

l'intégration des pronoms sujets dans la structure syntaxique correspond donc, en diachronie, à la possibilité d'encodage de l'argument externe, lorsque le sujet lexical est absent, par un type de morphème qui a la capacité morphosyntaxique et morphophonologique de marquer la fonction nominative. Les pronoms sujets peuvent alors être décrits, à la suite de Sauzet (2007), comme des morphèmes sous-spécifiés, qui ne relèvent pas essentiellement de procédés sémantiquement marqués, notamment de type [+ focus], et comme des variantes syntaxiques exprimant l'agentivité.

Il paraît opportun de considérer la continuité, pour l'occitan, d'un paramètre binaire [+ sujet nul], mais cette typologisation générale n'écarte cependant pas la nécessité d'une micro-paramétrisation, comme on l'a vu par ex. avec la grammaticalisation du pronom démonstratif neutre *aco* pour les parlers vellaves centraux. En dépit de sa situation à la marge des domaines oïlique et francoprovençal et de sa francisation précoce, on peut penser que les constructions avec pronoms sujets exprimés ne relèvent pas d'effets de contact linguistique : en effet, les pronoms sont attestés dès les plus anciens textes, c'est-à-dire antérieurement à l'intégration du français dans l'architecture linguistique du domaine et, de plus, ils paraissent s'effacer lorsque la francisation paraît la plus massive. La comparaison avec les autres domaines géolinguistiques occitans devrait permettre d'éclairer l'ensemble des processus, mais les données similaires procurées par ex. par Sauzet (2007) suggèrent un phénomène global.

L'occitan textuel vellave nous donne à voir des phénomènes diachroniques d'extension puis de régression des structures avec pronoms sujets, mais il nous invite également à considérer attentivement le niveau diaphasique, qui conditionne fortement la distribution des structures syntaxiques. Il nous apparaît également que la question du pronom sujet en domaine occitan a des conséquences en termes philologiques, puisqu'il constitue un enjeu éditorial et même, en dernière lecture, politique, le paramètre [+ sujet nul] étant considéré comme un élément essentiel de l'identité linguistique de l'occitan.

3.4. Traditions discursives et variation linguistique : élaboration et réélaboration scripturale dans les compois ponots

3.4.1. Introduction : pourquoi étudier les compois ponots ?

Force est de constater qu'[...] on a beaucoup plus travaillé à la linguistique textuelle générale qu'à une linguistique textuelle de chaque langue. Les différences de catégorisation des textes dans chaque langue romane en particulier sont encore largement inconnues. (Vàrvaro 2010 : 120)

L'occitan semble ne pas faire exception à la règle : les genres textuels occitans n'ont pas été décrits et on sait que les études occitanes ont très largement privilégié d'autres domaines de la linguistique. Les textes littéraires médiévaux sont les mieux connus, mais c'est essentiellement des points de vue de la topique, de l'intertextualité, de la versification, de l'histoire littéraire ou encore de la pragmatique littéraire. Quant aux genres textuels non littéraires, dits documentaires, tout reste à peu près à faire.

L'intérêt d'étudier les genres textuels a été renouvelé par la réflexion sur les traditions discursives. On a coutume de faire naître le concept de 'tradition discursive' ou 'tradition textuelle' avec les travaux de Brigitte Schlieben-Lange (notamment 1983), qui est bien connue pour ses travaux de sociolinguistique sur la langue occitane. Cette approche linguistique, découlant de la réflexion multiséculaire sur les genres qui a connu des approches très diverses (par ex. de type sémiotique, social, statistique, etc.) mais plus encore de la linguistique textuelle initiée dans les années 1950 par Eugène Coşeriu, s'intéresse à l'historicité des discours. Le cadre synchronique est mis au second plan au profit d'un cadre diachronique : il ne s'agit plus uniquement d'énumérer et de classer les genres, c'est-à-dire d'établir une taxinomie, mais de chercher les relations de répétition et d'imitation entre les textes. Cette historicité des textes est régulée par deux phénomènes complémentaires : la *réccurrence* (il faut observer une forme de répétition pour qu'il y ait tradition discursive) et la *pertinence* (l'usage de telle tradition discursive est pertinent pour tel locuteur).

Les traditions discursives sont rarement exclusives à une langue donnée. Un modèle actuel d'étude sur une tradition textuelle occitane peut être trouvé dans les travaux de Johannes Kabatek (2000 et 2005) : il a montré la position centrale des textes occitans dans la tradition discursive juridique de dimension européenne, issue de la renaissance du droit romain à Bologne à partir de la fin du XI^e siècle et qui a transité par les grandes villes universitaires occitanes comme Montpellier. Évidemment les traditions discursives, depuis l'époque médiévale jusqu'aujourd'hui, sont très nombreuses et offrent des champs de recherche

immenses, chacune méritant d'être étudiée pour qu'on en comprenne les fondements, les généalogies et les interactions.

Pourquoi nous intéresser au concept de *tradition discursive* ? L'inventaire des textes vellaves a montré que le corpus est extrêmement hétérogène du point de vue générique et il présente donc très peu de séries. Cependant, la transmission des deux registres fiscaux pour la ville du Puy-en-Velay, à savoir les documents CompoisPuy1408 et CompoisPuya1464, est une circonstance favorable, qui n'est a priori pas unique dans le domaine occitan et qui appelle à une approche globale : en effet, les deux compois ponots présentent l'intérêt d'être liés par un rapport de filiation, puisque le second a été élaboré à partir du premier, et, par ailleurs, ils appartiennent à une tradition textuelle extrêmement riche du domaine occitan qui a connu ces dernières décennies un regain d'intérêt de la part des historiens du droit. La conjonction de ces deux éléments nous paraît propice à examiner la façon dont les scribes ont pensé l'élaboration des textes.

Après avoir défini ce qu'est un compois, nous examinerons les études linguistiques existantes sur le genre, ce qui nous amènera à formuler des propositions. Nous proposons trois entrées qui nous paraissent pertinentes pour étudier le genre d'un point de vue linguistique : une approche grapho-phonologique, une approche sémantico-syntaxique et une approche morpho-syntaxique.

3.4.2. Définition et approche linguistique des compois

3.4.2.1. Qu'est-ce qu'un compois ?

La meilleure synthèse actuelle sur le genre est fournie par les actes d'un colloque qui s'est déroulé en 2015 à Agde et Montpellier sous la direction de Jean-Loup Abbé (2017). Ce volume a été précédé de nombreux travaux depuis les années 1970, qui ont tous insisté sur le caractère inépuisable de cette source historique et sur les multiples approches possibles. De fait, les compois ont permis de riches études d'histoire économique, d'histoire sociale, d'histoire des institutions, d'histoire rurale, etc. Nous reprenons la définition de Rigaudière (1977 : 14) :

Il consiste à recenser les contribuables en réunissant sur un même document et sous le nom de chacun d'entre eux, le maximum de données sur la valeur des biens qu'ils possèdent et des revenus dont ils jouissent. Ces données doivent permettre le calcul d'une valeur nouvelle grâce à l'application qui leur est faite de coefficients non uniformes, variables en fonction des éléments du patrimoine auquel ils s'appliquent. La valeur ainsi obtenue donne le chiffre de l'allivrement qui sert de base à l'établissement définitif de l'impôt.

Un *compois* (il existe les graphies *compoix/compois*), appelé autrement *livre d'estime* ou *nommée*, désigne à la fois le genre textuel et les registres permettant à une communauté d'asseoir et de lever l'impôt direct dans les pays de taille réelle. Ainsi, dans le Languedoc médiéval et moderne dont le Velay constitue la marge la plus septentrionale, la fiscalité directe est fondée sur la qualité de la propriété foncière plutôt que sur celle des contribuables. Le *compois* donne une recension des habitants d'une ville et une évaluation de leur fortune réelle. Cette estimation du capital foncier — du bien-fonds — de chaque contribuable, compris comme foyer fiscal à la tête duquel on trouve le plus souvent un père de famille, permet de déterminer le niveau d'imposition, ou allivrement, et *in fine* de répartir la quote-part dévolue à chaque communauté du diocèse. L'allivrement est une procédure fort complexe et évolutive, mais qui consiste généralement à adapter les valeurs brutes des différents biens en leur appliquant différents coefficients et réductions.

Ce sont les communautés elles-mêmes qui se sont lancées dans un premier temps dans la confection de ces documents fiscaux, avant que des experts soient commis à cette tâche. Car, en effet, s'intéresser à la fiscalité sur cette longue durée, c'est moins évoquer l'action grandissante de la royauté que les conflits sociaux. On peut lire en filigrane de ces documents la lutte entre classes laborieuses et aristocratie, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre social fragile. C'est pour cette raison que la mise à jour de ces registres est souvent réclamée par les populations elles-mêmes, en recherche de justice fiscale, mais la procédure, longue, onéreuse et freinée par les oligarchies municipales comme celle qui existait au Puy, ne pouvait être renouvelée fréquemment. En tout cas, un *compois* a pour vocation à être mis à jour régulièrement et la technique fiscale pouvait subir des modifications. Ces modifications pouvaient être le fruit de négociations internes, mais elles pouvaient également provenir de l'importation de méthodes employées par des cités plus ou moins voisines. Ainsi Étienne Delcambre (1933) s'est-il interrogé sur l'influence de Nîmes sur la mise au point de la fiscalité ponote.

Cette procédure fiscale qui émerge dans la seconde moitié du XIII^e siècle et va se répandre au XIV^e engendre un nombre très important de registres dont les pics de production se situent entre 1600 et 1700 et de 1750 à la fin de l'Ancien Régime. Géographiquement, une ceinture de densité maximale se dessine de Cahors à Narbonne en passant par Toulouse. La base *Architerre*, constituée par le laboratoire TRACES (UMR 5608) à l'Université Toulouse 2, cherche à

recenser tous ces registres et constitue un outil commode, mais non encore exhaustif, pour la période d'Ancien Régime¹⁷⁶.

3.4.2.2. Les compoix occitans vellaves

La base *Architerre* recense un peu plus de cent cinquante compoix conservés pour le Velay d'Ancien Régime, le plus ancien registre, un compoix d'Yssingaux, datant de 1474. Le dépouillement précis de ces registres n'est pas encore fait et il n'est pas mentionné quelle est la langue employée dans le compoix, mais, d'un point de vue sociolinguistique, il semble clair que l'écrasante majorité des registres a été rédigée en français. On observe dans cette région des pics de productions dans les années 1590-1600 et 1640-1650. Pour la période médiévale, une telle recension manque. Les communautés ont aussi très rapidement revendiqué la rédaction de ces registres pour les raisons que l'on a dites, mais il est évident que la ville du Puy, dominant tout le plat pays et où un consulat est constitué depuis 1344, a eu l'initiative dans ce domaine. C'est sur cette ville que nous focaliserons notre attention.

L'évolution sociolinguistique des registres ponots est très nette : en amont, le plus ancien registre conservé, une réparation de feux de 1367, est en latin (Archives nationales, JJ 99, n°13 ; édition partielle dans Delcambre 1933 : appendice 119-130). En aval, une série de plaintes portées devant les tribunaux aboutit à la confection d'un registre en français en 1464 (Le Puy-en-Velay, Archives municipales, CC 20) et tous ceux qui suivront seront rédigés dans cette langue. Entretemps, deux registres ont été rédigés en occitan pour la communauté ponote : le premier en 1408 (CompoisPuy1408) et le second, inachevé, à une date inconnue, mais nécessairement avant 1464 (CompoisPuya1464). Ces différents compoix sont liés par une étroite filiation puisqu'il s'agit à chaque fois de mises à jour des registres précédents¹⁷⁷.

La rupture entre les compoix occitans et les compoix français est de divers ordres : rupture de type systémique (substitution de langue) et rupture sociolinguistique. Si l'oligarchie municipale est toujours bien représentée parmi les producteurs du registre en français de 1464, ce sont des magistrats qui supervisent la procédure, même si, de fait, la technique fiscale reste très proche. Cependant la filiation entre les deux registres occitans, distants probablement d'une

¹⁷⁶ Voir à l'adresse <<http://modelespace.univ-tlse2.fr/>> (consulté le 8 juillet 2018).

¹⁷⁷ Pour une présentation plus détaillée des compoix ponots, nous renvoyons à Delcambre (1933 : 136-192) et à Ramona (2005).

cinquantaine d'année, est plus marquée et nous nous attacherons par la suite à décrire les systèmes linguistiques et les types de variation linguistique.

3.4.2.3. Comment étudier *linguistiquement* les compois ?

La plupart des études portant sur les compois s'accordent sur un point : elles relèvent que ces registres sont des sources très riches pour les linguistes, même si elles se contentent de notations laconiques. Par exemple, Albert Rigaudière (1977) note que « sur le plan linguistique, et philologique, il apporte un témoignage très vivant de la langue vulgaire parlée et écrite dans la Haute-Auvergne de la fin du XIV^e siècle. » Quant à Jean-Loup Abbé, il écrit simplement que « d'autres pistes sont explorées, mais moins empruntées, comme l'analyse linguistique et toponymique » (2017 : 30).

Le dépouillement de la bibliographie révèle en tout état de cause que les études linguistiques essayant de traiter le compois comme un objet historique propre et non comme un répertoire de formes sont tout à fait exceptionnelles. Une étude, parue en 2017 dans les actes du colloque cité plus haut, est due à Pierre Casado et elle rompt avec les rares études précédentes qui étaient en général de type onomastique, notamment dues au chanoine Nègre (par exemple 1962).

L'étude de Casado, par ailleurs lui aussi onomasticien, se veut de nature sociolinguistique : il cherche à savoir « comment se sont opérés les changements dans la langue écrite sous l'influence du français » (2017 : 121). L'auteur, s'appuyant sur le lexique du bâti et le lexique agraire ainsi que sur la morphologie d'une trentaine de compois languedocien, essaie de distinguer emprunts lexicaux au français, emprunts graphiques au français et évolutions propres au système linguistique occitan¹⁷⁸. Chaque compois fait l'objet d'un dépouillement à partir d'un questionnaire simple composé de cinq critères :

- 1° Distinction entre lexique héréditaire occitan/lexique français ;
- 2° Notation de /ʎ/ (supposant que <lh> est occitan et <ill> est français) ;
- 3° Notation de /o/, /ɔ/, /u/ (supposant que <o> est occitan et <ou> est français) ;
- 4° Notation de /ɲ/ (supposant que <nh> est occitan et <gn> est français) ;

¹⁷⁸ Pour une étude méthodologiquement proche, cf. Casado (2016).

5° Morphème féminin des mots issus de la 1^{ère} déclinaison latine (supposant que <-a> est occitan et <-e> est français).

Les compois ont été regroupés par lieu géographique d'écriture (Agde, Alès, Beaucaire) et les données statistiques, ventilées sur une échelle temporelle, permettent en théorie de mesurer chronologiquement la progression de l'influence française. Ainsi il observe à Agde une « pénétration relativement linéaire du lexique français au sein du lexique occitan », tandis que pour l'« emploi du morphème grammatical du féminin, la progression est plus chaotique » (2017 : 126). Si la pénétration du français semble plus tardive à Alès, l'intrusion d'éléments français est précoce à Beaucaire. Pierre Casado reconnaît que le questionnaire établi est difficile à mettre en œuvre, car il est parfois illusoire de vouloir distinguer formes françaises et formes occitanes et il existe de nombreuses variantes graphiques ou lexicales au sein d'un même texte (par exemple *ort/jardin*, *ostal/maison*). De même, il a raison de noter que le lexique agraire occitan résiste mieux à l'intrusion du lexique français, car il est lié à des institutions locales particulières. À la fin de son étude, l'auteur peut à juste titre noter que l'édit de Villers-Cotterêts ne constitue pas un point de bascule, mais on reconnaîtra que ses conclusions ne sont pas suffisamment parlantes : *grosso modo*, si l'influence française se fait ressentir souvent assez tôt, c'est seulement après 1600 qu'elle devient prépondérante.

Le défaut méthodologique de l'étude réside probablement dans le caractère à la fois trop restreint et trop rigide du questionnaire : il ne peut traiter de façon optimale la variabilité inhérente aux textes et les formes françaises sont traitées en bloc face aux formes occitanes, sans qu'on sache vraiment quelle conscience linguistique les scribes avaient de ces différentes strates. En revanche, la mise en série des textes est une opération tout à fait indispensable et il faut saluer le travail de dépouillement effectué. Il est évident que ce travail de sériation ne peut être fait dans un premier temps que sur une échelle locale.

Chercher à mesurer la progression du français dans les textes suppose, selon nous à tort, que les *scriptae* médiévales ou pré-modernes sont des miroirs suffisamment fidèles des réalités sociolinguistiques. En effet, lorsqu'on a affaire à un texte tel qu'un compois, l'historicité en jeu est bien moins celle de la langue que des modes de scripturalité. Aussi la réflexion linguistique doit-elle porter non seulement sur la façon dont le genre s'inscrit dans l'architecture linguistique des domaines concernés, mais plus encore sur la constitution du discours en tant qu'objet socio-pragmatique. En d'autres termes, comment procéder de façon pertinente à l'analyse linguistique de ce genre textuel, de façon à décrire les différents niveaux des structures linguistiques ?

La mise en série de tous les compois de l'espace occitanophone mais aussi des espaces linguistiques voisins devrait être la finalité de l'étude du genre. Il est souhaitable que soit série chaque témoin de ce genre textuel, étant donné sa vivacité et sa profusion tout à fait remarquables sur la longue durée. Cette sériation paraît réalisable du fait que les structures linguistiques, pour un grand nombre de genres documentaires, sont hautement stéréotypiques et donc comparables. Cette approche suppose, dans un premier temps de façon empirique, que le haut degré de stéréotypisation textuel rend les structures linguistiques prédictibles au sein d'un même texte et que les structures sont donc comparables entre textes, en synchronie et en diachronie.

Nous proposerons ici trois entrées possibles pour l'analyse, en principe reproductibles, qui devraient permettre de mieux établir en amont la sériation indispensable et qui peuvent traiter la variation linguistique¹⁷⁹.

Il s'agira :

1° de décrire la variation graphématique des textes ;

2° de décrire et de formaliser la construction sémantico-syntaxique de l'énoncé en tant que mise en œuvre d'un processus donné. On pourra observer les modes de désignation et de localisation ainsi que le mode d'établissement de l'allivrement, sujets à la micro-variation ;

3° de mettre en évidence les régularisations morphosyntaxiques opérées d'un registre à l'autre.

3.4.3. Analyses linguistiques des compois ponots

3.4.3.1. Approche graphématique

Le présupposé de l'étude de Casado (2017) étant que les compois occitans sont des « marqueurs linguistiques », il recherche l'influence du système graphique français sur le système graphique des scribes occitans. L'auteur emploie à juste titre le terme de *scripta* pour désigner la langue des textes, mais sans réellement tenir compte du fait que cela implique un faisceau complexe de normes à la fois centrifuges et centripètes. Plutôt que rechercher à mesurer la progression de la norme française au sein des compois occitans, qui est un fait

¹⁷⁹ Il est important pour nous de préciser que la modélisation du texte, qui en suppose une interprétation correcte, a été rendue possible par le fait que le compois ponot de 1408 a été examiné par un des maîtres de l'histoire des institutions, Albert Rigaudière (1999).

sociolinguistique majeur, mais en réalité très difficile à documenter objectivement à travers les textes et sujet à de nombreux biais, il nous paraît plus intéressant, pour les documents qui nous ont été transmis, d'explorer comment se manifeste la variation graphique. Si l'on tient compte du fait que le compois antérieur à 1464 a été rédigé à partir de celui de 1408, on pourra s'interroger sur les choix graphiques du scribe qui ne peuvent pas automatiquement signifier une progression de la norme française dans la pratique. Nous avons donc procédé au dépouillement complet et à la comparaison systématique du lexique des deux compois, en tenant compte du fait que le second est incomplet et donc que la comparaison n'a pas statistiquement une valeur absolue. Pour comparer les deux compois, nous présentons les formes de part et d'autre d'une paire de barres obliques (/), à gauche se trouvant la (les) forme(s) du compois plus ancien. Lorsqu'un compois présente plusieurs formes, elles sont présentées dans un ordre décroissant d'attestation.

On peut commencer par faire remarquer que le fait qui caractérise le plus la langue des compois est la stabilité lexicale et graphique, ce qui permet de valider *a priori* le concept de 'tradition discursive'. D'un point de vue lexical, on ne relève guère que quelques variations du type *chapitol // chapitre*. La variation graphique paraît davantage marquée et renseigne mieux sur la pensée linguistique des scribes. Si, d'un point de vue sociolinguistique, la diffusion du français dans la sphère publique et dans les strates sociales les plus élevées, entamée au XIV^e siècle, est un phénomène massif au XV^e siècle au Puy-en-Velay, et que les compois seront rédigés en français à partir de 1464, on ne perçoit pas de forte progression de graphèmes français dans CompoisPuya1464.

Ainsi, l'emploi du digramme <ou>, s'il apparaît plus fréquemment dans le second compois, ne nous paraît pas un marqueur suffisamment pertinent. On relève en effet les variantes graphiques <o>~<ou> dans les deux textes : n.f. *cort // cort court* 'cour' ; conj. *o // ou ho* 'ou' ; n.m. *predicador // predicador predicadour* 'prédicateur' ; v. *tochar // touchar* 'toucher' ; adj. *tornes // tornes tournes* 'tournois'. Pour le n.m. *prior priour // prior* 'prieur', le second compois n'emploie que <o>, contrairement à celui de 1408.

En réalité, les deux phénomènes évolutifs les plus marquants, et qui sont d'ailleurs complémentaires, sont la *relatinisation* et la *réduction interne de la variation*. Nous donnons ci-dessous des exemples de relatinisation graphique, qui peuvent être de divers ordres :

- doublement de la consonne d'après le modèle latin :

n.f. *anoa // annoa* 'messe anniversaire'

n.m. *abat* // *abbat* ‘abbé’
n.m. *chapus* // *chappus* ‘charpentier’
n.m. *pelisser pelissier* // *pellissier* ‘pelletier’
v. *apelar* // *appelar* ‘appeler’
v. PTCP *atendut* // *attendut* ‘attendu’

- adjonction d’une lettre d’après le modèle graphique latin :

n.f. *emina* // *humina* ‘hémine’
n.m. *espital* // *hespital* ‘hôpital’
n.m. *oste* // *hoste* ‘hôte’
n.m. *sou* // *soul* ‘sou’
n.m./f. *effant* // *enfant* ‘enfant’
num. *set* // *sept* ‘sept’
num. *setanta seutanta* // *septanta* ‘soixante-dix’
adv./prép. *desotz* // *dessoubz* ‘dessous’
adv./prép. *outra* // *oultra* ‘au-delà de’
prép. *ves* // *vers* ‘à proximité de’

- modification du graphème pour noter /s/ d’après le modèle latin :

adj. *sertan* // *certain* ‘certain’
n.f. *pencion* // *pension* ‘pension’
n.f. *pocession* // *possession* ‘possession’
n.m. *senturer senturier* // *centurier* ‘marchand ou fabricant de ceinture’
num. *seissanta seyssanta* // *seixanta* ‘soixante’

- adjonction d’un affixe d’après le modèle latin :

n.f. *domadaria dopmadaria* // *epdobmadaria* ‘semainière’
n.m. *domader domadier dopmadier* // *epdobmadier* ‘semainier’

Il ne s’agit pas de faits absolus, puisque la variation est prégnante dans l’un et l’autre textes :

adv./prép. *justa juxta dejusta* // *juxta dejuxta* ‘à côté (de)’

conj. *quar // car*
 n.f. *civada sivada // sivada* ‘avoine’
 n.m. *cartal // quartal cartal* ‘quartaut’
 num. *sinc sinq // cinq sinq* ‘cinq’
 v. *estimar extimar // extimar* ‘estimer, évaluer’

Dans le cas de n.f. *vicaria // viccaria* ‘fondation pieuse ; terre dont les revenus financent une fondation pieuse’ et v. *vacar // vaccar* ‘vaquer’, la seconde forme est hypercorrecte.

Le second fait notable, souvent en lien avec le premier mentionné, est la réduction de la variation interne. Le scribe du second registre cherche en effet à uniformiser son système graphématique. On peut analyser ce phénomène également comme un comportement de type sociolinguistique : cette réduction peut dénoter des évolutions en cours ou achevées, mais elle exprime surtout la volonté de donner une plus forte cohérence linguistique au registre. On relève en particulier :

- fixation du suffixe <-ier> au détriment de <-er> :

n.m. *arbalester erbalester // arbalestier* ‘arbalétrier’
 n.m. *borcer borcier // borcier* ‘fabricant, marchand de bourses’
 n.m. *corder cordier // cordier* ‘fabricant, marchand de cordes’
 n.m. *forner fornier // fornier* ‘boulangier’
 n.m. *maseler mazeler // maselier* ‘boucher’
 n.m. *sabater sabbater sabatier // sabbatier* ‘fabricant, marchand de chaussures’

- notation majoritaire de /j/ avec <y> :

n.f. *gleisa gleysa // gleysa* ‘église’
 n.f. *maire mayre // mayre* ‘mère’
 n.m. *fraire frayre // frayre* ‘frère’
 n.m. *paire payre // payre* ‘père’
 n.m. *peisso peysso // peysso* ‘poisson’
 n.m. *teisser teysser // teyssier* ‘tisserand’
 v. *païar payar // payar* ‘payer’
 v. *traïre trayre // trayre* ‘soustraire’

v. PTCP *fait, fayt // fayt* ‘fait’

- réduction de la variation vocalique :

n.f. *segel segiel segeal segial // segial* ‘seigle’

n.f. *sestayrada sesteyrada // sesteyrada* ‘mesure agraire, séterée’

n.m. *evesque avesque // avesque* ‘évêque’

n.m. *serralher sarralher saralher // sarralier* ‘serrurier’

num. *unze unse onze // unze* ‘onze’

En plus des deux types d’élaboration scripturale mentionnés ci-dessus, on peut également mettre en avant d’autres éléments caractérisant les habitudes graphiques des scribes respectifs. Plusieurs d’entre eux peuvent être des emprunts à la norme graphique française. On relève notamment :

- notation de /dz/ avec le digramme <gh> majoritaire dans CompoisPuya1464 :

n.f. *farga // fargha* ‘forge’

n.f. *gallina // ghalina* ‘poule’

n.f. *granga // grangha* ‘grange’

mais adj. *mega megha // megha* ‘demie’ et n.f. *monga mongha // mongha* ‘religieuse’

- notation de /k/ avec majoritaire dans CompoisPuya1464 :

n.f. *lhioura // lioura* ‘monnaie de compte, livre’

n.f. *molher // molier* ‘épouse’

- notation de la voyelle finale /-i/ avec <-y> majoritaire dans CompoisPuya1464 :

n.m. *chami // chamy* ‘chemin’

n.m. *moli // moly* ‘moulin’

n.m. *vi // vy* ‘vin’

- notation de /-s/ en position finale avec <-x> majoritaire dans CompoisPuya1464 :

n.f. *chaus // chaux* ‘chaux’

n.m. *claus // claux* ‘enclos’

Si on cherche à hiérarchiser les phénomènes graphiques marquant une évolution entre les deux compois ponots, on constate qu'ils ne sont pas essentiellement interprétables en termes de progression de la norme graphique française : le scribe plus récent a procédé à une série de nivellements indiquant en particulier la réactualisation de la norme graphique latine. Il n'en demeure pas moins que les habitudes graphiques peuvent être interprétées à partir de concepts sociolinguistiques.

3.4.3.2. Approche sémantico-syntaxique

Une deuxième approche des compois ponots nous situe à l'interface de la syntaxe, de la sémantique et de la linguistique textuelle¹⁸⁰. Elle doit nous permettre de décrire des structures linguistiques sujettes à des phénomènes de microvariation syntaxique, tout en rendant compte d'une forme de récursivité dans certains genres textuels documentaires. La mise en évidence des dispositifs linguistiques, qui nous apparaissent empiriquement comme stables et duplicables, devrait permettre la comparaison des textes à plus grande envergure et ainsi révéler les liens de parenté entre lieux d'écriture.

Peut-on considérer que ces dispositifs linguistiques qui modèlent les compois peuvent être réduites à des arborescences, comme en produit la grammaire générative ? Si la linguistique textuelle actuelle semble répondre par la négative, vu la complexité des objets étudiés¹⁸¹, l'analyse linguistique des textes documentaires peut en revanche s'appuyer sur le concept de *séquence*, qui a la propriété d'être une « structure relationnelle préformatée qui se surajoute aux unités syntaxiques étroites (phrases) et larges (périodes) » (Adam 2017 : 25). Dans un genre documentaire comme le compois, la structure accuse une récursivité qui n'a évidemment pas son équivalent pour les genres littéraires, mais également pour beaucoup d'autres genres non littéraires.

Pour mettre en évidence la structure linguistique formant une séquence type des compois ponots, nous proposons d'analyser un échantillon : il s'agit, pour chacun, du début de

¹⁸⁰ Sur les fondements de la linguistique textuelle et ses rapports avec linguistique phrastique, linguistique transphrastique et analyse de discours, voir Adam (2015) et (2017).

¹⁸¹ Adam (2017 : 21) note à ce propos qu'« (...) il ne suffit pas de remplacer le nœud P des modèles génératifs de la phrase par T pour obtenir un modèle de distribution permettant de définir T comme un "n-tuple ordonnés de phrases" ».

la section décrivant l'*Illa Panassac*¹⁸², située à l'ouest de la ville, contre les remparts, et formant une entrée pour les routes venant d'Auvergne. La première séquence, issue de CompoisPuy1408, décrit les biens d'*Andreu Brunel* ; la seconde, de CompoisPuya1464, ceux de *Laurens Gayet*. Nous donnons dans un premier temps une édition des deux textes, puis nous proposons un découpage des séquences en unités qui sont à la fois de nature sémantique et syntaxique, et correspondent aux étapes de la procédure d'allivrement.

¹⁸² D'un point de vue macrotextuel, les deux compoix sont organisés en *ilas*, qui sont des subdivisions territoriales de nature fiscale. En effet, Le Puy est, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, découpé en vingt-deux *ilas*, très inégales du point de vue de la répartition des richesses. Elles sont énumérées dans le registre de 1408 *grosso modo* selon une orientation ouest-est, à partir du quartier du cloître qui appartient, quant à lui, au comte-évêque. Le compoix antérieur à 1464, inachevé, ne décrit que cinq des vingt-deux *ilas*, et encore de façon incomplète. Le second niveau de la macrostructure correspond au dénombrement des foyers imposables, qui sont forcément d'un nombre inégal et d'une sociologie très diverse, décrivant la procédure de l'allivrement.

CompoisPuy1408

[fol. 101] Al portal de Panassac

Andreu Brunel, sarralher, un hostel ont ista justa lo portal de Panassac que dona sinq sous a sen Johan de *Saint* Marcel et quaranta sous per una vicaria a *Saint Peyre* lo Monester. Val sens chart heut vins l. Debat s-en per lodit chart quaranta sinq l. Restant cent et *quinze* l.

Item un autre hostel justa aquel de sus que dona a sen Johan de *Saint* Marcel tres sous, nou deners et a *Saint* Laurens vint sous. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en per lodit chart vint et quatre l. Restant *sinquanta* sinq l.

Item un autre hostel que fo de Johan Hugo que dona a *Saint* Laurens *quinze* sous et a dona *Guillometa* de Monester tres sous, seis deners. Val sens chart set vins l. Debat s-en per lodit chart dezenou l. Restant seis vins et una l.

Item fo mes per mobile a dotge l.

Item per testa a quaranta heut l.

CompoisPuya1464

[fol. 54] L-ila Panassac

Laurens Gayet, fornier, un hostel ont demora juxta lo portal de Panassac, que fo de *Guilhem* Barra, sarralier, que dona de ces a-sen Jacme de *Saint* Marcel cinq soulx, item per viccaria a-mossen Vidal Charbonier doas liouras, item vint soulx aux predicadors. Fo extimat debatut lodit chart a cent et des et sept liouras et *megha* pogesas.

Item un autre hostel en la Frenaria amp un forn dessoubz, juxta l-ostal de mestre Marot de Veysseyras, que fo de-mestre Johan Faure, que dona de-ces a-l-abbat de *Saint Peire* Lator II d. Fo extimat debatut lodit chart a quaranta nou liouras et *megha* pogesas.

[fol. 54v] Item un autre hostel que ha acquerit de Johan Beneit, fornier, juxta l-ostal de Johan Bonet, *alias* Chaudarassa, que dona de-ces a-chappitre VIII d. Fo extimat lodit chart debatut a nou liouras et *megha* pogesas.

Item un ort davant la-Tor galharda, juxta l-ort de Johan Grangho, que dona de-ces una *megha* de sivada a chappitre. Fo lodit chart debatut extimat a cinq liouras et *megha* pogesas.

Item per mobile XII l.

Item per testa III s.

CompoisPuy1408

Al portal de Panassac

| **P1** Andreu Brunel, sarralher, | **P2** un hostel ont ista justa lo portal de Panassac que dona sinq sous a sen Johan de *Saint* Marcel et quaranta sous *per* una vicaria a *Saint Peyre* lo Monester. | **P3** Val sens chart heut vins l. | **P4** Debat s-en *per* lodit chart quaranta sinq l. | **P5** Restant cent et *quinze* l.

| **P1** Item | **P2** un autre hostel justa aquel de sus que dona a sen Johan de *Saint* Marcel tres sous, nou deners et a *Saint* Laurens vint sous. | **P3** Val sens chart quatre vins l. | **P4** Debat s-en *per* lodit chart vint et quatre l. | **P5** Restant *sinquanta* sinq l.

| **P1** Item | **P2** un autre hostel que fo de Johan Hugo que dona a *Saint* Laurens *quinze* sous et a dona *Guillometa* de Monester tres sous, seis deners. | **P3** Val sens chart set vins l. | **P4** Debat s-en *per* lodit chart dezenou l. | **P5** Restant seis vins et una l.

| **P1** Item | **P2** fo mes *per* mobile a dotge l.

| **P1** Item | **P2** *per* testa a quaranta heut l.

CompoisPuya1464

L-ila Panassac

| **P1** Laurens Gayet, fornier, | **P2** ung hostel ont demora juxta lo portal de-Panassac, que fo de-*Guilhem* Barra, sarralier, que dona de ces a-sen Jacme de Saint Marcel cinq soulx, item *per* viccaria a-mossen Vidal Charbonier doas liouras, item vint soulx aux predicadors. | **P3** Fo extimat debatut lodit chart a cent et des et sept liouras et *megha* pogesas.

| **P1** Item | **P2** ung autre hostel en la Frenaria amp ung forn dessoubz, juxta l-ostal de mestre Marot de Veysseyras, que fo de-mestre Johan Faure, que dona de-ces a-l-abbat de *Saint Peire* Lator II d. | **P3** Fo extimat debatut lodit chart a quaranta nou liouras et *megha* pogesas.

| **P1** Item | **P2** ung autre hostel que ha acquerit de Johan Beneit, fornier, juxta l-ostal de Johan Bonet, *alias* Chaudarassa, que dona de-ces a-chappitre VIII d. | **P3** Fo extimat lodit chart debatut a nou liouras et *megha* pogesas.

| **P1** Item | **P2** ung ort davant la-Tor galharda, juxta l-ort de Johan Grangho, que dona de-ces una *megha* de sivada a chappitre. | **P3** Fo lodit chart debatut extimat a cinq liouras et *megha* pogesas.

| **P1** Item | **P2** *per* mobile XII l.

| **P1** Item | **P2** *per* testa III s.

On peut ensuite donner une représentation sémantique des séquences (**S**), où les éléments constitutifs sont désignés par **Px** (**Px'**, **Px''**, etc.), **Py** (**Py'**), etc. Pour le compois de 1408, on obtient la représentation suivante :

$$\mathbf{S} \left\{ \begin{array}{l}
 \mathbf{Px} = \text{P1 désignation du foyer} \rightarrow \text{P2 désignation du bien-fonds} \rightarrow \text{P3 valeur du bien-fonds} \rightarrow \text{P4 abattement} \rightarrow \text{P5 résultat de l'allivrement} \\
 \mathbf{Px}' = \text{duplication de Px [P1 <item>]} \\
 \mathbf{Px}'' = \text{duplication de Px}' \\
 \mathbf{Py} = \text{P1 <item>} \rightarrow \text{P2 montant de la taxe sur le mobilier} \\
 \mathbf{Py}' = \text{P1 <item>} \rightarrow \text{P2 montant de la capitation}
 \end{array} \right.$$

La description de la structure ne repose pas selon nous sur une représentation arborescente, c'est-à-dire de nature hiérarchique, mais sur une représentation linéaire, correspondant sémantiquement aux étapes de la procédure d'allivrement dont doit rendre compte le scribe.

Pour le compois de **a1464**, on retrouve une structure linéaire similaire, mais réduite :

$$\mathbf{S} \left\{ \begin{array}{l}
 \mathbf{Px} = \text{P1 désignation du foyer} \rightarrow \text{P2 désignation du bien-fonds} \rightarrow \text{P3 résultat de l'allivrement} \\
 \mathbf{Px}' = \text{duplication de Px [P1 <item>]} \\
 \mathbf{Px}'' = \text{duplication de Px}' \\
 \mathbf{Px}''' = \text{duplication de Px}'' \\
 \mathbf{Py} = \text{P1 <item>} \rightarrow \text{P2 montant de la taxe sur le mobilier} \\
 \mathbf{Py}' = \text{P1 <item>} \rightarrow \text{P2 montant de la capitation}
 \end{array} \right.$$

Ces structures sémantiques, très stables dans chaque registre, sont couplées à des structures syntaxiques généralement stables, mais sujettes à des microvariations. On peut également essayer de formaliser ces structures, en intégrant les microvariations relevées dans l'ensemble des textes :

CompoisPuy1408

Px (+ **Px'**, etc.) :

- P1 = **NP/DetP** [nom propre (binominal/trinominal)/successeurs <los eres de NP>/douairière] (+ **NP en apposition** [état/nom de métier/ascendance]) ; pour **Px'**, **Px''**, etc., résomption par l'adv. <item>
- P2 = **DetP** (en relation prédicative avec P1 sans copule) + **ProP¹/PrepP** [relative(s) indiquant la localisation/propriétaire antérieur/dépendances) ou PrepP] + **ProP²** [relative dont la tête verbale est *donar* (indique le cens/rentes/donations)]
- P3 = **VP** [V *valer* (en relation prédicative avec P2 sans copule/pron. anaphorique)] [valeur pleine <sens chart>] + **DétP** [dét. num. + <liura(s)>]
- P4 = **VP** [V *debatre* (en relation prédicative avec P3)] + **PrepP** [<per lodit chart> causatif] + **DetP** [dét. num. + <liura(s)>]
- P5 = **VP** [V *restar* (en relation prédicative avec P3-P4 → relation soustractive)] + **DetP** [dét. num. + <liura(s)>]

Py, Py' :

- P1 = résomption par l'adv. <item>
- P2 = [V *metre* en construction passive (non obligatoire) <fo mes>] + **PrepP** [<per moble/testa> causatif] + **DetP/PrepP** [dét. num./prép <a + adj. num.> + <liura(s)>]

CompoisPuya1464

Px (+ **Px'**, etc.) :

- P1 = **NP/DetP** [nom propre (binominal/trinominal)/successeurs <los eres de NP>/douairière] (+ **NP en apposition** [état/nom de métier/ascendance]) ; pour **Px'**, **Px''**, etc., résomption par l'adv. <item>
- P2 = **DetP** (en relation prédicative avec P1 sans copule) + **ProP¹/PrepP** [relative(s) indiquant la localisation/propriétaire antérieur/dépendances) ou PrepP] + **ProP²** [relative dont la tête verbale est *donar* (indique le cens/rentes/donations)]
- P3 = **VP** [V *estimar* construction passive perfective <fo estimat>] + **PartP** [construction absolue avec *debatre* au participe passé <debatut lodit chart> (*lodit* est en fait un faux anaphorique)] + **PrepP** [<a> + adj. num. + <liura(s)>]

Py, Py' :

- P1 = résomption par l'adv. <item>
- P2 = **PrepP** [<per moble/testa> causatif] + **PrepP** [prép <a + adj. num.> + <liura(s)>]

On peut constater que les structures sémantique et syntaxique des deux compois sont très proches, ce qui rend compte de façon très nette de la filiation directe qui les unit. Toutefois, si la technique d'allivrement demeure la même, le second scribe la transcrit de façon simplifiée : les structures phrastiques P1 et P2 sont identiques, mais on constate une réduction de la procédure justificative avec la condensation de P3-4-5 en une seule phrase P3 pour le second compois, résumée par la forme passive <fo estimat>. Ce qui consiste en un assouplissement scriptural pour le scribe, plus économique syntaxiquement, constitue cependant un calcul plus opaque pour le contribuable. Dans les deux textes, la sous-structure P2 est la plus longue par l'aspect cumulatif, c'est-à-dire récursif, de la construction syntaxique.

3.4.4. Conclusion

Le compois n'est pas un genre textuel spécifiquement occitan, mais il est éminemment lié à cet espace linguistique et plus généralement à l'arc méditerranéen, de l'Espagne à l'Italie. L'analyse linguistique de ce type de texte suppose de décrire les deux pôles constitutifs de toute tradition, à savoir la récurrence et la variation, qui s'exerce d'un texte à l'autre, mais aussi à l'intérieur de chaque texte. Il ressort de cette première analyse des deux compois ponots plusieurs tendances nettes : une forte homogénéité syntaxique/sémantique, avec une procédure de simplification du résultat de l'allivrement d'un compois à l'autre ; graphiquement, on observe une grande stabilité des formes linguistiques, mais une tendance à la relatinisation et à la régularisation. D'un point de sociolinguistique et scriptologique, on ne saurait s'étonner de cette stabilité, car leur production relève d'un même lieu d'écriture, à savoir le consulat ponot, à la tête duquel sont installées quelques familles formant une oligarchie lettrée et stable sur plusieurs siècles. Par ailleurs, il nous paraît possible d'affirmer que certains genres textuels documentaires, dont les compois, peuvent faire l'objet de formalisations sémantiques et syntaxiques. Celles-ci ont pour ambition d'établir les liens généalogiques entre les textes du même genre, et, *in fine*, d'éclairer les traditions discursives. Le dépouillement d'un corpus

élargi de registres fiscaux devrait permettre par exemple de vérifier l'hypothèse formulée par Delcambre (1933) d'une origine nîmoise de la méthode d'allivrement employée au Puy.

3.5. Philologie des textes littéraires modernes : traditions textuelles et variation linguistique dans le théâtre bilingue d'Antoine Clet

3.5.1. Introduction : où en est la philologie des textes occitans modernes ?

Dans le champ de la romanistique, l'étude de la variation au sein des traditions textuelles s'est majoritairement développée pour les textes littéraires d'une part — les textes documentaires étant *a priori* moins sujets à variation —, et, d'autre part, dans les textes de l'époque médiévale, le procédé de reproduction quasi exclusif — la copie manuscrite —, et la circulation des textes engendrant plus facilement des réélaborations et des erreurs de la part des scribes. Les transformations qui ont eu lieu à l'aube de l'époque moderne en ce qui concerne les conditions de transmission des textes, mais aussi le statut social et auctorial des producteurs pourraient laisser supposer que de telles recherches pour les périodes postmédiévales soient sans objet. En effet, la diffusion privilégiée des textes littéraires sous la forme d'imprimés, donc à partir d'un procédé mécanique, devrait limiter la possibilité de variation textuelle, sauf en cas de réédition, tandis que, sur le plan linguistique, la standardisation croissante des langues modernes devrait réduire la variation au sein des textes. Le principe d'une fixité textuelle et linguistique des textes littéraires modernes et contemporains est cependant illusoire : si, depuis plusieurs décennies, la critique génétique, qui recourt notamment aux brouillons des auteurs et ravive l'intérêt pour les manuscrits, interroge de façon radicale la nature des textes littéraires (cf. Grésillon 1994), on peut constater qu'une approche philologique des œuvres fait souvent défaut dans certains champs de la recherche littéraire, comme l'a montré par ex. Duval (2015) pour la littérature française du XVII^e siècle. Il n'est pas étonnant de trouver dans un manuel de critique textuelle comme celui de Chiesa (2012) beaucoup d'exemples issus des époques antique et médiévale, notamment Dante, mais pas seulement, puisqu'il décrit également beaucoup de problématiques liées à des œuvres contemporaines, comme celles de Giacomo Leopardi et d'Alessandro Manzoni. L'auteur note en outre que :

Nel caso di opere prodotte dopo l'invenzione della stampa, possiamo spesso avere maggiore sicurezza su quale fosse il loro [les auteurs] testo originale. Questo a condizione che l'edizione a stampa sia stata curata e controllata dall'autore stesso, che l'avrà dapprima licenziata per la tipografia e successivamente ne avrà corretto le bozze. Tuttavia, non sono rari i casi in cui anche per opere di questo periodo un originale sia da ricostruire, o almeno sia necessario interrogarsi sulla sua situazione (Chiesa 2012 : 16).

Ainsi, la nécessité d'une philologie moderne, prenant le relais d'une philologie romane qui s'intéresse essentiellement aux premiers siècles d'existence des langues romanes, n'est pas

douteuse. D'une certaine façon, on peut considérer que la philologie des textes littéraires modernes et contemporains s'est constituée par l'importation de méthodes issues des études médiévales, comme l'indique explicitement le titre de l'étude de Reusser-Elzingre (2017) : « Éditer des contes en langue d'oïl moderne : peut-on se baser sur l'expérience philologique et éditoriale des médiévistes ? ». Cette philologie est principalement de nature ecdotique, c'est-à-dire éditoriale. Elle peut être par exemple représentée par un ouvrage classique comme celui de Barbiche/Chatenet (1993), qui présente des ressources lexicographiques et une série d'instructions, avec l'ambition de fournir un texte à la fois sûr et lisible, dans le prolongement des pratiques des médiévistes : « Comme pour les documents du Moyen Âge, l'éditeur doit satisfaire à deux exigences apparemment contradictoires : respecter le texte publié et le rendre directement intelligible et utilisable pour l'historien » (1993 : 15)¹⁸³ ; pour l'édition des textes contemporains, voir Nougaret/Parinet (2015).

On peut toutefois constater que peu d'études philologiques portent sur les littératures manuscrites, qui sont un aspect essentiel de la littérarité moderne. L'importance de la littérature manuscrite à l'époque moderne a été soulignée par des études telles que Moureau (1993 et 2006), qui revêt une importance capitale dans la compréhension de la diffusion des idées au XVIII^e siècle¹⁸⁴. Pour le siècle précédent, la revue *XVII^e siècle* a consacré une livraison aux « usages du manuscrit » (n°192, Juillet-Septembre 1996), mais un inventaire de la littérature manuscrite de langue française fait encore défaut (cf. Chatelain 2009)¹⁸⁵. L'analyse des traditions textuelles manuscrites aux époques modernes et contemporaines devrait constituer un champ de recherche fructueux pour la romanistique, car, elle recèle des pans entiers pas encore explorés, notamment en ce qui concerne les phénomènes de variation linguistique¹⁸⁶.

¹⁸³ Cf. Thibault (2006 : 1), qui établit un parallèle avec la tradition médiévisite : « De la même façon qu'un glossaire d'édition de texte ancien a pour but de rendre possible ou plus aisée la compréhension de l'œuvre d'une part, mais aussi de donner des éléments aux lexicologues pour établir l'histoire du vocabulaire d'une langue d'autre part (du moins peut-on le souhaiter), il est légitime d'attendre d'un glossaire « diatopique » qu'il remplisse des fonctions similaires. »

¹⁸⁴ Sur l'importance du manuscrit dans le champ de l'histoire culturelle, voir notamment Chartier (1998) et (2015 : 23-29).

¹⁸⁵ Pour une approche générale du phénomène, voir Fraisse (1998).

¹⁸⁶ On peut signaler la méthode de *génétique théâtrale* illustrée par l'essai de Forestier (1996), qui consiste à confronter l'œuvre achevée et ses sources pour dégager le travail de l'écrivain de théâtre. Plus récemment, l'auteur a proposé un essai de restitution de la première version de *Tartuffe* de Molière, qui est conçu, à l'instar des méthodes philologiques pratiquées en romanistique, comme une hypothèse de lecture ; voir le projet Molière21 à l'adresse <<http://moliere.huma-num.fr/propositions.php>> (consulté le 06/02/2022).

Pour ce qui concerne le domaine occitan, les études philologiques se sont développées en particulier autour de la littérature médiévale, et notamment de la lyrique troubadouresque, qui nous a été transmise sous la forme de chansonniers, souvent composés hors du domaine occitan (voir Avallé 1993). L'intérêt des recherches sur la variation linguistique dans les chansonniers, hormis une optique ecdotique, touche notamment à des questions d'identification et de localisation des textes (cf. notamment Zufferey 1987). En revanche, la tradition philologique des textes occitans modernes et contemporains est peu développée. Le constat général de Chambon (2010 : 879-880) est le suivant, que nous citons longuement :

Fleuron indiscuté des études occitanes et principale source de leur prestige, l'édition et l'étude des textes littéraires médiévaux est pourtant davantage, à maints égards, un domaine d'élection de la philologie romane qu'une subdivision interne de l'occitanistique.

Le déséquilibre qui règne, dans les études philologiques et littéraires, entre le Moyen Âge et les périodes plus récentes n'en est que plus frappant. En 2006, la *Bibliography of Occitan Literature* (W. Pfeffer) relevait plus de deux cent cinquante contributions médiévistes contre une cinquantaine seulement consacrées aux siècles post-médiévaux. En outre, le déséquilibre est aussi et surtout qualitatif et il y a lieu de conserver ici la notion de « dénivellement » introduite en 1987 par Robert Lafont : « dénivellement d'exigences scientifiques » et « dénivellement général de la qualité ». Malgré de très bons travaux portant sur les périodes moderne et contemporaine – ceux, en particulier, de Philippe Gardy, qui dominent largement ce secteur, de Jean-François Courouau et, dans le domaine de la bibliographie, de François Pic –, ce dénivellement est bien loin d'avoir été comblé. La misère philologique est particulièrement criante en ce qui concerne les œuvres du XX^e siècle.

Il en résulte un manque d'homogénéité méthodologique frappant des études occitanes, qui restent dichotomisées, pour ne pas dire tronçonnées. Au moment où la philologie médiévale – en tant que philologie éditoriale, mais aussi en tant que mode de lecture des textes – peut sembler en passe d'épuiser son objet littéraire, la question qui se pose est donc, semble-t-il, celle du transfert des méthodes et des « bonnes pratiques » permettant d'asseoir l'ensemble des études d'oc sur une base solide : la philologie de qualité ne saurait être réservée au Moyen Âge. Un tel transfert ne paraît cependant pas être largement ressenti comme une exigence forte, que ce soit du côté des médiévistes ou du côté des modernistes, ce qui confirme l'assez faible degré de cohésion des études occitanes et la difficulté qu'elles éprouvent à fonder leurs progrès sur leurs propres points forts en s'unifiant.

Si ce décrochage des études modernistes par rapport aux études médiévistes est un élément important de la situation actuelle, il existe cependant plusieurs modèles méthodologiques. Dans ce domaine aussi, les exigences philologiques concernent essentiellement l'édition des œuvres littéraires, avec le transfert des méthodes des médiévistes. Barbiche/Chatenet (1993 : 6-7) présentent succinctement les références lexicographiques pour l'occitan, mais on doit surtout à Jean-Pierre Chambon d'avoir proposé des outils à destination

des modernistes, notamment (2015) pour la rédaction du glossaire. Un « Protocole en vue de l'édition de textes occitans des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », rédigé par J.-P. Chambon et Jean-François Courouau et hébergé sur le site internet de l'Université de Toulouse 2, a circulé sous forme numérique (Chambon 2005), développant un autre document également numérique intitulé « L'édition des textes occitans d'Ancien Régime », mais ils ne sont plus disponibles¹⁸⁷.

Il n'existe pas à ce jour de répertoire de la littérature occitane moderne manuscrite, alors qu'elle semble un élément majeur de sa constitution. Pour prendre un seul exemple marquant, on peut citer le cas de l'abbé Jean-Baptiste Favre, originaire de Sommières en Languedoc, dont l'œuvre littéraire, qui n'avait pas pour vocation à devenir imprimée, était réservée à ses amis et protecteurs (Gardy 1997 : 211-220). Son *Histoïra dé Jean l'an prés* est connue à travers deux rédactions autographes, l'une datant des années 1756-1760 et la seconde des années 1765, et révèlent des évolutions majeures.

L'étude qui suit se propose d'analyser la variation graphique et linguistique dans les témoins manuscrits et imprimés du théâtre d'Antoine Clet, qui, à l'instar de Fabre et à la même époque, circulait seulement pour les proches de l'auteur sous forme manuscrite. L'intérêt de cette analyse, contrairement à beaucoup de textes médiévaux, ne réside pas dans des problèmes d'identification ou de localisation des textes, mais pose en revanche la question de la posture sociolinguistique des différents scribes qui ont produit les copies ou des imprimeurs du XIX^e siècle. En effet, les témoins, séparés de plusieurs décennies, montrent, comme nous avons pu l'indiquer dans l'inventaire de la partie 2, des variantes textuelles et graphiques/linguistiques parfois considérables, qu'il nous paraît intéressant d'interpréter. La distinction entre variantes textuelles et variantes graphiques opérée par exemple par Bourgain/Viellard (2002 : 50-51) repose sur le principe que le second type est de nature formelle, car elles n'ont pas de valeur sémantique contrairement aux variantes de type textuel. Cependant, nous essaierons de montrer que les choix graphiques ne sont pas dénués de sens, car ils traduisent un positionnement sociolinguistique. Nous prenons ainsi, d'une certaine façon, le contrepied d'une tradition philologique qui consiste, comme le note Duval (2015 : 265), à préférer les variantes sémantiques au détriment des variantes graphiques, de plus faible valeur heuristique.

D'après notre examen dont nous présentons les principaux éléments dans la partie 2. *supra* aux entrées CletSM et CletML, plusieurs des témoins, à la fois manuscrits et imprimés, sont postérieurs à 1800, qui constitue la limite de notre corpus. Comme nous l'avons noté en

¹⁸⁷ Pour un ex. de philologie des textes occitans contemporains, voir Oliveira (2012, 2019).

introduction (section 1.1.1.3.), cette limite chronologique correspond notamment à une modification importante du rapport de la société au texte occitan, puisqu'on assiste à l'émergence d'une approche patrimoniale de la langue et des textes : en même temps qu'apparaît un intérêt pour les dialectes, des sociétés savantes locales voient le jour, qui permettent la mise en place de tradition d'études historiques, qui cherchent notamment à glorifier le passé local. On peut faire l'hypothèse que cette modification socio-culturelle a une incidence sur les choix linguistiques des scribes notant de l'occitan. Ainsi, nous proposons d'axer notre analyse sur la variation graphique existant entre les différents témoins et de l'interpréter à l'aune de cette mutation¹⁸⁸.

3.5.2. La variation linguistique et graphique dans les témoins de CletML

Quoique *Monsieur Lambert* soit chronologiquement postérieur au *Sermon manqué*, nous commençons par l'étude de cette pièce, qui, d'une certaine manière, constitue un cas plus simple : les témoins de CletML présentent une plus forte homogénéité que ceux de la pièce précédente et leur rédaction est *a priori* peu espacée dans le temps. On sait d'après l'examen philologique du texte que les témoins *CD* sont issus de *A*. Les leçons de *B* présentent quelques caractères originaux et il ne nous est pas possible d'en connaître précisément la filiation par des éléments internes ou externes. Ce témoin reste néanmoins très proche de *A*. Quoique les scribes aient copié le modèle avec un certain scrupule, ce qui nécessite une certaine adhésion aux choix textuels et linguistiques, on relève cependant un nombre non négligeable de variantes linguistiques et graphiques entre les témoins. Nous proposons donc d'analyser les choix graphiques des scribes, en essayant d'interpréter l'écart qui apparaît entre les témoins, en fonction de leur place dans la tradition textuelle. Chaque témoin présente un degré important de variation interne dans les choix graphiques, mais les scribes ont des habitudes graphiques qu'il importe de mettre en lumière et qui donnent une coloration linguistique particulière. Dans les pages suivantes, nous ne proposons pas une analyse exhaustive de la variation interne et externe des témoins, mais un classement linguistique des lieux variants mis au jour lors de l'examen de la tradition. La mise en lien de la variance avec les caractéristiques linguistiques des textes vellaves décrites dans la partie 3.1. devrait nous permettre d'appréhender au plus près la pensée ou les réflexes linguistiques des scribes.

¹⁸⁸ Nous avons présenté une première version de cette étude dans Surrel (2019).

3.5.2.1. Grapho-phonétique : vocalisme

1) Notation de /u/ par <ou>

importance ACD, *impourance* B, n.f. ‘(en parlant d’une personne) puissance que confère un rang social ou une fonction’

mon A, *moun* BCD, dét. poss. 1SG

non ACD, *noun* B, adv. de négation

opérateur ACD, *oupérateur* B, n.m. ‘chirurgien’

conduire ACD, *counduire* B, ‘amener (qqn qq part).INF’

confisquarai ACD, *counfisquarei* B, ‘confisquer.FUT.1SG’

convenio ACD, *counvenio* B, ‘convenir.IMPF.3SG’

Observations : le témoin *B* privilégie la notation de [u] au détriment de la forme savante <o>, dans les formes héréditaires comme dans les mots empruntés, qui présentent une adaptation phonologique.

2) Notation de /-a/ posttonique

teste AB, *testa* CD n.f. ‘tête’

Observations : le groupe de témoins plus récent privilégie la notation de la réalisation ouverte de la posttonique, au détriment de <-e>, emprunté au fr.

3) Fermeture de /e/ > [ɪ, i]

fé AB, *fi* CD n.f. ‘foi’

jetta A, *gitta* B, *jitta* CD ‘jeter.INF’

messou ACD, *missou* B n.m. ‘personne chargée de la surveillance, garde’

Observations : le témoin *A* est le seul à ignorer la fermeture, les autres, plus récents, enregistrant une évolution probablement intervenue tardivement.

4) Réduction et fermeture de /ej/ > [ɪ, i]

counei AB, *couni* CD ‘connaître.PRS.3SG’

Observations : la réduction est notée seulement dans les témoins plus récents.

- 5) Ouverture de /e, ε/ en [a] devant /r/
querre ACD, *quarre* B ‘chercher.INF’

Observations : l’ouverture est notée principalement dans le témoin *B*.

- 6) Labialisation de /i/
murai AB, *mirai* CD n.m. ‘miroir’

Observations : les témoins *CD* présentent une neutralisation de la réalisation labiale vernaculaire.

- 7) Vélarisation de /aw/ atone > [ow]
sauve-garde ACD, *souve-garde* B n.f. ‘protection, garantie accordée par une autorité’
aurio A, *ourio* BCD ‘avoir.COND.1SG’
ous AB, *aux* CD amalgame *a+los*

Observations : le témoin *A* ignore le plus souvent la vélarisation, *B* la note généralement. Pour l’amalgame, *CD* opèrent une neutralisation.

- 8) Fermeture de la diphtongue atone /aj/ > [ɛj]
maisou ACD, *meisou* B n.f. ‘maison’

Observations : la vélarisation est notée essentiellement dans le témoin *B*.

- 9) Notation de /ej, εj/
ey ACD, *ei* B amalgame *en+lo*
feyre ACD, *feire* B n.f. ‘foire’
rey ACD, *rei* B n.m. ‘roi’

Observations : le témoin *B* favorise <ei> au détriment de <ey>.

- 10) Vélarisation de /a + N/ en [ɔ̃]
grand A, *grond* B, *gron* CD adj. ‘grand’
san, *sans* ACD, *son* B prép.

tant ACD, *tont* B adv. quantifieur

tremblaron ACD, *trombloront* B ‘trembler.FUT.3PL’

Observations : le témoin *A* ignore la vélarisation, tandis qu’elle est notée systématiquement dans *B*.

11) Notation de l’élision

coume aquo ACD, *coum’aco* B

vostre habit ACD, *vostr’habit* B

Observations : le témoin *B* favorise la notation de l’élision avec l’utilisation de l’apostrophe.

12) Substitution interlinguistique de lexèmes

doulour ACD, *douleur* B

ce ACD, *ço* B pronom dém.

ici ACD, *eici*, *eichi* B adv. locatif

leurs A, *liours* BCD dét. poss.

rien ACD, *rez* B

valets A, *veilets* CD n.m.pl. ‘serviteurs’

Observations : sauf dans le cas de *douleur*, le témoin *A* présente davantage de morphèmes empruntés au fr., auxquels les autres témoins, surtout *B*, substituent le morphème vernaculaire.

3.5.2.2. Grapho-phonétique : consonantisme

13) Notation de /k-/

cauque ACD, *quauque* B adj. indéfini

Observations : le témoin *B* favorise le digramme savant <qu->

14) Palatalisation de /s/ en [ʃ] noté <ch>

si ACD, *chi* B conj. hypothético-conditionnelle

countentasia ACD, *countentechias* B ‘contenter.SBJV.2PL’

cinq ACD, *ching* B

simple ACD n.m. ‘personne agissant sans malice’, *chimple* B

grace ACD, *grache* B n.f. dans la loc. *faire gracia* ‘épargner une chose ennuyeuse ou fastidieuse à quelqu’un’

Observations : la palatalisation est notée seulement dans le témoin *B*.

- 15) Palatalisation de /z/ en [ʒ] noté <g>

dise ACD, *dige* B ‘dire.SBJV.1SG’

fasio ACD, *fagio* B ‘faire.IMPF.3SG’

ouzi ACD, *ougi* B ‘entendre.INF’

vèze ACD, *vege* B ‘voir.IMP.2PL’,

Observations : la palatalisation est notée seulement dans le témoin *B*.

- 16) Palatalisation de /k + i/ notée <ti, di>

aqui ACD, *ati* B adv.

couqui ACD, *couti* B n.m. ‘personne sans scrupules, malhonnête, coquin’

quiava ACD, *tiava* B ‘crier.IMP.2PL’

quicuon A, *quicon* CD, *dicon* B pron. indéf.

Observations : la palatalisation est notée seulement dans le témoin *B*.

- 17) Palatalisation de /n + i/ :

agnimau ACD, *animau* B n.m. ‘animal’

figni ACD, *finir* B ‘finir.INF’

tegni ACD, *tenir* B ‘tenir.INF’

vegni ACD, *venir* B ‘venir.INF’

Observations : les témoins *ACD* notent la réalisation palatale avec le digramme <gn>, tandis que *B* la neutralise.

- 18) Marquage de /s/ en coda devant occlusive dentale

défia A, *desfia* BCD v. ‘défier.INF’

ouesse A, *ouesse* BCD n.f. ‘femme qui tient une auberge, hôteesse’
soutegni ACD, *sousteni* B ‘soutenir.INF’

Observations : le témoin A présente des emprunts au fr. avec adaptation phonologique, tandis que les autres témoins favorisent la forme vernaculaire avec maintien de /s/ en coda interne.

19) Notation de /-z-/ intervocalique

fazion ACD, *fasion* B ‘faire.IMPF.3PL’
vèze ACD, *vese* B ‘voir.PRS.1SG’

Observations : le témoin B privilégie le graphème <s> au détriment de <z>.

20) Notation de /-s/ final

doux ACD, *dous* B dét./adj. num. ‘deux’
cayoux ACD, *cayous* B n.m.pl. ‘cochons’

Observations : les témoins ACD emploient un graphème savant <-x>, tandis que B favorise une plus grande transparence phonographique avec <-s>.

21) Voisement en sandhi externe

es vrai que ACD, *ez vrai que* B loc. verbale impers. ‘il est vrai que...’

Observations : le voisement, marqué dans le débit oral, est noté seulement dans le témoin B.

22) Consonnes finales non réalisées

<-p> *cop* ACD, *co* B n.m. ‘coup’
<-m> *noum* ACD, *nou* B n.m. ‘nom’
<-t> *davon* ACD, *davont* B prép./adv. ‘devant’
fai ACD, *fait* B ‘faire.PTCP’
ton ACD, *tont* B adv. quantifieur
tout ACD, *tou* B dét. indéf.
<-d> *coumpren* ACD, *coumprend* B ‘comprendre.PRS.3SG’
foun ACD, *found* B n.m. ‘fond’

- quan* ACD, *quand* B conj. temporelle
- <-c> *doun* ACD, *dounc* B adv./conj.
- <-s> *sen* ACD, *sens* B n.m. ‘jugement, raison’
- toujours* ACD, *toujour* B adv. temporel
- v-ous* A, *v-ou* BCD pron. neutre

Observations : le scribe de *B* a tendance à noter les consonnes finales étymologiques ou analogiques non réalisées, surtout <-t, d, c>. Le pronom neutre avec attaque euphonique est noté *vous* par attraction avec le pronom personnel de 2PL dans *A*.

3.5.2.3. Morphologie

- 23) Marquage graphique du pluriel dans la morphologie nominale

- payson* ACD, *payzons* B n.m.pl. ‘paysans’
- patrouille* ACD, *patrouilles* B n.f.pl. ‘groupes de personnes chargées de la garde ou de la surveillance de la ville’
- sau* ACD, *saus* B n.m.pl. ‘pièces de monnaie, sous’
- blassa* ACD, *blassas* B ‘blesser.PTCP.PL’
- estrilla* ACD, *estrillas* B ‘maltraiter, étriller.PTCP.PL’

Observations : le pluriel, marqué linguistiquement par le déterminant, est noté seulement par le témoin *B*.

- 24) Suffixe flexionnel /-ej/ du féminin pluriel

- toutes* AB, *toutei* CD dét. indéfini
- les* AB, *lei* CD pron. personnel complément

Observations : les deux témoins plus récents *CD* notent la réalisation vernaculaire avec palatale /-ej/.

- 25) Article défini

- M.SG *le* A, *lou* BCD
- F.PL *les* AB, *las* BCD

Observations : le témoin *A* présente systématiquement des morphèmes empruntés au fr.

26) Article indéfini masculin singulier

un ACD, en ABCD, eun CD

Observations : l'ensemble des témoins marque l'ouverture de la voyelle, mais seuls CD notent la labialisation en [œ̃].

27) Pronom personnel complément masculin

SG *le A, lou BCD*

PL *les A, lous BCD*

Observations : le témoin A présente systématiquement un morphème emprunté au fr.

28) Morphologie de *nostre, vostre*, possessifs de 1PL et 2PL

nostes A, nostous CD, nostrous B

voustous A, voustous CD, voustrous B

Observations : les témoins ACD privilégient la réalisation vernaculaire avec réduction de l'attaque branchante /tr/, tandis que B la neutralise.

29) Préposition/adverbe *despois* 'depuis ; ensuite'

despeui ACD, dempeui B

Observations : le témoin B présente un morphème avec nasale en coda interne concordant avec la forme vernaculaire.

30) Marquage graphique de l'infinitif avec <-r>

figni ACD, finir B

vegni ACD, venir B

tegni ACD, tenir B

Observations : le témoin B est le seul à marquer graphiquement l'infinitif avec <-r>.

31) Désinence de 2PL (PRS, IMP) en /-e/

avez ACD, avé B 'vous avez'

fazez ACD, fazé B 'vous faites ; faites'

prenez ACD, *prené* B ‘vous prenez ; prenez’

Observations : les témoins *ACD* emploient le digramme <-ez> emprunté au fr., tandis que *B* favorise une notation phonographique plus transparente avec <-é>.

32) Désinences atones de 3PL

auzen A, *auzon* CD ‘entendre.PRS’

charchon ACD, *charchount* B ‘chercher.PRS’

croignent ACD, *croignount* B ‘craindre.PRS’

deyrochon ACD, *deirochount* B ‘arracher.PRS’

pouiron ACD, *pouiront* B ‘pouvoir.FUT’

sauven A, *sauvon* CD ‘sauver.PRS’

Observations : le témoin *A* présente souvent une désinence <-en, ent> empruntée au fr., parfois suivi par *CD*. L’ensemble des témoins préfère la réalisation vélaire notée par <o> dans *ACD* et <ou> dans le témoin *B*. De plus, *B* favorise un graphème final <-t>.

33) Désinence de FUT.1SG

farai ACD, *farei* B ‘ferai’

sourtirai ACD, *sourtirei* B ‘sortirai’

confisquarai ACD, *counfisquarei* B ‘confisquerai’

Observations : le témoin *B* substitue à la forme neutralisée ou française <-ai> un morphème vernaculaire de réalisation /-ej/.

34) Morphologie de *èsser* : morphème de PRS.3SG

est ACD, *es* ABCD, *ei* B

Observations : le témoin *B* ignore le morphème *est* emprunté au fr. et favorise la notation de la réalisation vernaculaire avec palatale /ej/.

35) Morphologie de *aver* : morphème de PRS.1SG

ai ACD, *ei* B

Observations : le témoin B substitue à la forme neutralisée ou française <ai> un morphème vernaculaire de réalisation /ej/.

3.5.2.4. Conclusion

Au terme de l'examen des variantes graphiques et linguistiques relevées dans les témoins de *Monsieur Lambert*, nous proposons de classer les phénomènes selon trois catégories :

- Vernacularisation : la variante est plus proche de la langue vernaculaire, en essayant de retranscrire un phénomène phonétique ou morphologique caractéristique de la langue orale et en utilisant un code phonographique plus transparent.
- Neutralisation dialectale : le segment linguistique variant, de nature phonétique, morphologique ou lexical, est reconnaissable comme occitan, mais s'éloigne de la forme vernaculaire. Il est parfois impossible de le distinguer du troisième phénomène.
- Normalisation : la graphie opère une normalisation/standardisation par l'importation d'une norme graphique ou d'emprunts au français.

Les témoins sont classés hiérarchiquement : les parenthèses marquent une tendance et non une majorité d'emploi dans les témoins. Au bas du tableau, nous indiquons le score réalisé par chaque témoin pour chaque catégorie.

Traits	Catégorie 1 Vernacularisation	Catégorie 2 Neutralisation dialectale	Catégorie 3 Normalisation/standardisation (graphie savante, francisation)
1	<i>B (CD)</i>	—	<i>ACD</i>
2	<i>CD</i>	—	<i>AB</i>
3	<i>BCD</i>	<i>A (BCD)</i>	—
4	<i>CD</i>	<i>AB</i>	—
5	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
6	<i>AB</i>	<i>CD</i>	—
7	<i>B (ACD)</i>	<i>A (CD)</i>	—
8	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
9	—	—	—
10	<i>B (CD)</i>	<i>A (CD)</i>	—
11	<i>B</i>	—	<i>ACD</i>

12	<i>B (CD)</i>	—	<i>A (CD)</i>
13	—	—	<i>B</i>
14	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
15	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
16	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
17	<i>ACD</i>	<i>B</i>	—
18	<i>B (CD)</i>		<i>A (CD)</i>
19	—	—	—
20	—	—	<i>ACD</i>
21	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
22	<i>ACD (B)</i>	—	<i>B (ACD)</i>
23	<i>ACD</i>	—	<i>B</i>
24	<i>CD</i>	—	<i>AB</i>
25	<i>BCD</i>	—	<i>A (B)</i>
26	<i>ABCD</i>	<i>ACD</i>	—
27	<i>BCD</i>	—	<i>A</i>
28	<i>ACD</i>	<i>B</i>	—
29	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
30	<i>ACD</i>	—	<i>B</i>
31	<i>B</i>	—	<i>ACD</i>
32	<i>CD (AB)</i>	—	<i>AB (CD)</i>
33	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
34	<i>B</i>	<i>ABCD</i>	<i>ACD</i>
35	<i>B</i>	<i>ACD</i>	—
Score	<i>B</i> : 37,1 % <i>CD</i> : 25 % <i>A</i> : 12,9 %	<i>A</i> : 32 % <i>CD</i> : 28,7 % <i>B</i> : 10,6 %	<i>A</i> : 36,7 % <i>B</i> : 22,1 % <i>CD</i> : 20,6 %

Les résultats montrent d'abord une forte polarité entre les témoins *A* et *B* et la position médiane de *CD* :

- Le témoin *A* est nettement celui dont la langue est marquée par une forte neutralisation et l'emploi de formes empruntées au français (catégories 2 et 3) et, de façon logique, le moins enclin à utiliser des formes vernaculaires (catégorie 1).
- Le témoin *B* est celui qui marque le plus la vernacularisation et le moins la neutralisation dialectale, mais de façon paradoxale, le scribe emploie également de nombreuses formes graphiques savantes ou empruntées au français, ce qui crée une forte tension interne.
- La position intermédiaire des témoins *CD*, qui donnent presque toujours les mêmes leçons, qui sont pourtant issus de *A*, montrent un travail de vernacularisation, mais

moins poussé que *B*, tout en se détachant davantage de la norme graphique française que ce dernier.

On peut constater à travers les remarques ci-dessus que la variation linguistique et graphique entre les témoins de CletML n'est pas aléatoire, mais correspond à des tendances interprétables de façon sociolinguistique : la langue écrite des copistes montre une tension parfois contradiction entre, d'une part, une meilleure transcription de la langue vernaculaire, le texte théâtral étant conçu comme le reflet d'une oralité pittoresque, et, d'autre part, le recours à un modèle linguistique, à savoir le français, qui est la langue ressource pour les auteurs et les scribes de l'époque moderne et du début de l'époque contemporaine.

En l'absence d'autographe avéré d'Antoine Clet, on peut faire l'hypothèse que sa langue écrite est marquée par une forte francisation, comme peut en témoigner le témoin *A*, tandis que le souci des scribes postérieurs est la mise en évidence des caractéristiques propres à la langue vernaculaire. Cet effort de transcodage linguistique peut être interprété comme la métamorphose du regard sur la langue vernaculaire qui a lieu au cours du XIX^e siècle. L'examen de la première pièce d'Antoine Clet (CletSM) *infra* devrait nous permettre d'accréditer ou non ces hypothèses.

3.5.3. La variation linguistique et graphique dans les témoins de CletSM

On sait que la tradition textuelle de CletSM se distingue de celle CletML par le fait qu'est plus active, c'est-à-dire que les témoins montrent une plus forte variation à la fois de nature textuelle et linguistique/graphique. D'autre part, la tradition textuelle de CletSM s'étend sur une diachronie plus grande, puisqu'il existe probablement un écart de près d'un siècle entre le témoin *A* et le témoin *E*. Nous proposons comme pour l'œuvre précédente d'analyser les lieux variants d'un point de vue linguistique/graphique, tout en étant davantage sensible à un phénomène qui était latent dans la section précédente, mais qui est davantage marqué pour CletSM, à savoir la prise en compte par les scribes de phénomènes évolutifs nécessitant une recodification.

3.5.3.1. Grapho-phonétique : vocalisme

1) Notation de /u/

insolent A, *insoulen* B, *insoulent* CDE adj./n.m. ‘insolent’

mon A, *moun* BCE dét. poss. 1SG

monta AB, *mounta* BCDE ‘monter.INF’

segon AE, *segoun* BD, *segound* C adj./n. ‘deuxième’

sermon A, *sermoun* BCE n.m. ‘sermon’

tomba A, *tumba* C, *toumba* BCDE ‘tomber.PTCP’

voleur ABC, *vouleur* DE n.m. ‘voleur’

Observations : le témoin A favorise le plus une graphie <o> savante neutralisant la réalisation vernaculaire /u/. La voyelle fermée postérieure est notée en principe par <ou>, plus rarement par <u>. Dans le cas de *voleur*, il s’agit d’un emprunt au fr. avec adaptation phonologique.

2) Fermeture de /'e/ en syllabe finale tonique en voyelle pré-fermée ou fermée [ɪ, i] notée <i>

be ABCD, *bi* E adv. ‘bien’

me ABCD, *mi* E pron. pers. régime 1SG

plasé A, *plaze* B, *plazé* C, *plazi* E n.m. ‘plaisir’

soulet ABCD, *souli* E adj. ‘seul’, ALMC 1650 pt 21 [suvi]

Parallèlement, fermeture de la nasale /'ẽ/ en pré-fermée [ʔ̃] notée <in>

prendre ABCDE, *prindre* D ‘prendre.INF’, ALMC 58* [pr'ĩdre]

Observations : le témoin E et, dans une moindre mesure, D sont les seuls à noter la fermeture vocalique.

3) Fermeture de la diphtongue /ej/ en [ij], puis réduction à [i] noté <i>

dey ABDE, *dei* ABCD, *di*, *dy* D (amalgame *de+lo*)

ey AB, *ei* BCDE, *i*, *y* D (amalgame *en+lo*)

couneisses A, *couneisse* B, *couneissé* CD, *counissé* DE ‘connaître.PRS.2PL’
ALMC 1897 pt 22 [ku'nijse]

preyssa A, *preissa* BCD, *preïssa* BC, *preiça* E, *prissa* E ‘presser.PTCP’

Observations : la fermeture est notée seulement dans les témoins DE.

4) Notation de la diphtongue tonique /'aw/

mau ABCDE, *maou* E adv. 'mal'

paure ABCDE, *paoure* CE adj. 'pauvre'

quiaux B, *quiaus* C, *tiaux* D, *quiaou* E n.f.pl. 'toux'

saute ABCD, *saoute* E 'sauter.PRS.3SG'

Observations : le digramme traditionnel <au> est largement employé, mais la séquence <aou>, attestée dans le témoin *E*, cherche à rendre la notation de /aw/ plus transparente.

5) Notation de la diphtongue [ow] issue de /aw/ atone

sauta A, *souta* BCDE 'sauter.PTCP'

sauva A, *souva* BCDE 'sauver.INF' ; *sauvave* A, *souvave* BCDE IMPF.3SG

Observations : la diphtongue avec noyau vélaire est notée <ou> par *BCDE*, tandis que le témoin *A* neutralise la vélarisation.

6) La palatalisation de consonnes par la voyelle haute /i/ entraîne le dégagement d'un [e] noté <e> (cf. Nauton 1974 : 174 et ALMC 1625 'fille' ['fjeja])

aumin A, *oumin* BC, *oumien* E loc. adv. 'au moins'

miou ABCDE, *mieou* E n.m. 'mulet'

pas mins A, *pas min* A, *pamin* BCE, *pamien* E adv. 'cependant'

tiou AD, *quiou* BC, *quieou* E n.m. 'cul'

vistamen B, *viestament* C, *vistament* E adv. 'rapidement'

Observations : le dégagement de [e] est noté principalement dans le témoin *E* et est attesté dans *C*.

7) Voyelle posttonique /-a/

paye ABCDE, *paya* D 'payer.PRS.3SG'

touriere AB, *tourriere* BC, *tourrière* CD, *tourière* D, *tourriera* E n.f. 'nonne portière d'un couvent'

trente ABCD, *trenta* E num. 'trente'

une ABCDE, *una* DE, *ena* E art. indéf. fém. sing.

Observations : la réalisation [a] est notée principalement dans le témoin E, tandis que les autres favorisent le graphème <-e> emprunté au fr.

8) Vélarisation de la voyelle nasale tonique /ã/ en [õ]

chambre BE, *chombre* CD n.f. ‘chambre’

chons AE, *champs* B, *chomps* CD n.m.pl. ‘champs’

demande AB, *demonde* CD, *damonde* E ‘demander.PRS.1SG’

Observations : la vélarisation est principalement notée dans les témoins CDE, tandis que AB favorisent la forme neutralisée.

9) Ouverture de /e/ atone devant rhotique /r/

sermon ABDE, *sermoun* CDE, *sermou* ABCDE, *sarmou* DE, n.m. ‘sermon’

terrible ACD, *tarrible* BE adj. ‘terrible’

Observations : l’ouverture est principalement notée dans le témoin E et attestée dans BD.

10) Emprunts au fr.

osa A, *ouza* BC, *oudza* E ‘oser.PTCP’

payero A, *payaro* BCE ‘payer.FUT.3SG’

praissa A, *preissa* BC, *preiça* E ‘presser.PTCP’

prechero A, *precharo* BCD, *pretsaro* E ‘prêcher.FUT.3SG’

resouna A, *rasouna* BCE ‘raisonner.INF’ ; *raisounes* A, *rasounes* BCDE
PRS.2SG

treta A, *trata* BCDE ‘traiter.PTCP’

Observations : les emprunts au fr., qui sont souvent des formes mixtes avec adaptation morphologique, sont principalement présentes dans le témoin A.

3.5.3.2. Grapho-phonétique : consonantisme

11) Dentalisation de l’affriquée non voisée /tʃ/ en [ts] noté <ts>

chadeyre ABDE, *chadeire* BCDE, *chadeïre* B, *tsadeire* E n.f. ‘chaire’ ALMC
1685 [tsa'dejra]

chami ABCDE, *tsami* E, n.m. ‘chemin’, ALMC 114* [tsamji]

charcha ABCDE, *tsartsa* E ‘chercher.INF’, ALMC 168* [tsertsa]

chau ABCD, *chaut* A, *chou* B, *tchau* D, *tsau* E ‘chaloir.PRS.3SG’, ALMC 738* et 1552* [tsu] [tsow]; *chougé* ABC, *chugué* D, *tsougé* E PERF.3SG

precha ABCDE, *prêcha* CDE, *pretsa* E ‘prêcher.INF’, ALMC 1693 [pritsa]; *prechero* A, *precharo* BC, *prêcharo* D, *pretsaro* E FUT.3SG; *precha* AB, *prêcha* CD, *pretsa* E PTCP

Observations : la dentalisation est notée seulement dans le témoin *E*.

12) Dentalisation de l’affriquée voisée /dz/ en [dz] noté <dz>

coigea A, *couigea* BCD, *couigëa* D, *coidza*, *coudza* E ‘coucher.INF’, ALMC 1453 [kwijdz]

jamais AC, *jamay* A, *jamaï* B, *jamai* BCDE, *dzamay* C, *dzamai* E, ‘jamais’, ALMC 1341 [dzamaj]

jour ABCD, *dzour* E n.m. ‘jour’, ALMC 1431 [dzur]

Observations : la dentalisation est principalement notée dans le témoin *E* et attestée dans *C*.

13) Palatalisation de la sifflante non voisée /s/ en [ʃ] noté <ch> (Nauton 1974 : 170)

ainsi A, *ainchi* BC, *ainchy* D, *inchi* E adv. ‘ainsi’

benedictiou A, *beneditiou* B, *bénédictiou* C, *bénédichiou* E n.f. ‘bénédiction’

cing ABD, *ching* CE num. ‘cing’, ALMC 1877 [ʃẽ] [ʃĩk]

couchi ACE, *coucy* B, *couchy* D adv. interr.

eici ABCDE, *eicy* D, *ici* ABDE, *icy* A, *ychi* C, *eichi* E adv. ‘ici’, ALMC 1847 pt 21 [ijʃi]

si AB, *chi* C, *che* E conj. hypothétique

Observations : la palatalisation est notée principalement dans le témoin *E*, mais est attestée dans *ABCD*.

14) Palatalisation de la sifflante voisée /z/ en /ʒ/ noté <g, j>

fusi BC, *fugi* D n.m. ‘fusil’, ALMC 378 [fyʒi]

ousion AD, *ousiont* C, *oujion* E ‘entendre.IMPF.3PL’ ; *ousiri* A, *ausiret* B, *ouziret* C, *ouziré* D, *ougiré* DE FUT.2PL ; *ousy* A, *ousi* BC, *ougi* E PTCP ; *ougi* D ‘entendre.INF’, ALMC 1897* [uʒi]

Observations : la palatalisation est notée dans les témoins *DE*.

15) Palatalisations consonantiques devant une voyelle haute ou yod

/tʲ/ noté <qu>

mati ABCD, *maqui* CE n.m. ‘matin’, ALMC 1432 et 1441 [matʲi]

sourti ABCDE, *sorty* A, *sorti* C, *sourqui* E ‘sortir.INF’, ALMC 706 [surtʲi] ;
sortiras A, *sourtiras* BDE, *sourquiras* C FUT.2SG ; *sortiro* A, *sourtiro*
BCD, *sourquiro* E FUT.3SG ; *sourti* ABCDE, *sourty* AD, *sourqui* D PTCP

tiu ABCD, *quiu* E pron. pers. sujet 2SG

/dʲ/ noté <gu>

badina ABCD, *baguina* E ‘badiner.INF’

courrediu A, *courediu* BC, *couregui* E ‘courir.PTCP’

diable ABCDE, *guiable* E n.m. ‘diable’

/nʲ/ noté <gn>

animau ABC, *agnimau* DE n.m. ‘animal’

finir ABC, *figni* D, *fignir* E ‘finir.INF’

tenir ABC, *tegni* D, *teny* E ‘tenir.INF’

venir A, *veni* BC, *vegni* DE ‘venir.INF’

/kʲ/ noté <ti>

ati A, *aqui* BDE, *aqui* C adv.

tiquon A, *quicon* BDE, *quiquon* C pron. indéf.

Observations : les palatalisations sont principalement notées dans le témoin *E* et sont fréquentes dans *CD*, sauf pour /kʲ/ qui est notée principalement par *A*.

16) Réduction de l’attaque branchante /pl-/ > [p-]

plus AE, *pu* BCD adv.

Observations : la réduction est notée dans *BCD*.

17) Délatéralisation de la palatale /ʎ/ en [j] noté <i>

liau ABCD, *iau* E adv. ‘rapidement’, ALMC 1067, 1453 et 1866 [jaw]

beliau ABCD, *beiau* E adv. composé ‘beaucoup’, ALMC 1864 [bejaw]

Observations : le phénomène est noté seulement dans le témoin *E*.

18) Palatalisation de /-l/ en coda externe noté <-i>

aquel A, *aquei* BCDE dét. dém. masc. sing.

Observations : la palatalisation est notée dans les témoins *BCDE*, tandis que *A* la neutralise.

19) Consonnes finales non réalisées

<-p> *chons* AE, *champs* B, *chomps* CD n.m.pl. ‘champs’

cop ABC, *co* DE n.m. ‘coup’

trop ABC, *tro* DE adv. ‘trop’

<-t> *aviot* ACE, *avio* B, *ayot* D ‘avoir.IMPF.3SG’

cour ABE, *court* CD ‘courir.PRS.3SG’

diron AB, *diront* CD, *guiront* E ‘dire.FUT.3PL’

efont A, *effon* BD, *effont* C, *efon* E n. ‘enfant’

moument ACE, *moumen* BD n.m. ‘moment’

souvent ACD, *souven* BE adv. ‘souvent’

<-d> *peds* A, *pés* BE, *pes* CD n.m.pl. ‘pieds’

quand AD, *quan* BE, *quond* C conj. temporelle

<-s> *pas* ADE, *pa* BC adv. nég.

sans ADE, *son* BC prép.

Observations : les données ne sont pas univoques, mais on peut observer une certaine tendance. ACD sont les témoins qui marquent le plus les consonnes finales, tandis que BE les notent le moins.

20) Graphie savante avec consonnes doubles intervocaliques

commensa A, *coumença* BCDE ‘commencer.INF’

daummage A, *damage* B, *doumage* CD, *dommadze* E n.m. ‘préjudice, dommage’

efont A, *effon* B, *effont* C, *efon* E n. ‘enfant’

sarra ABCD, *sara* E ‘serrer.INF’

touriere ABD, *tourriere* C, *tourriera* E n.f. ‘nonne portière d’un couvent’

Observations : l’ensemble des témoins peut marquer la gémiation des consonnes, mais elle est plus fréquente dans A.

21) Emploi du graphème étymologisant <h>

hounour ABC, *ounour* E n.f. ‘réputation, honneur’

souhaite ABC, *souhète* D, *souete* E PRS.1SG

Observations : le graphème est moins utilisé dans le témoin E.

22) Emprunts au fr.

fasse A, *fache* BC, *fatse* E ‘faire.SBJV.3SG’

Observations : le morphème dans le témoin A est un emprunt au paradigme fr., tandis que BCE notent l’affriquée non voisée [tʃ, ts].

3.5.3.3. Morphologie, lexique

23) Marquage graphique du pluriel

mous A, *mouts* BC, *muots* D, *mou* E n.m.pl. ‘mots’

passadoux A, *passadous* BCE, *passadou* D n.m.pl. ‘trouées dans une clôture, un muret’

plantas ABC, *planta* DE ‘planter.PTCP.PL’

Observations : le marquage graphique du pluriel est principalement attesté dans les témoins ABC, tandis que DE notent davantage l’absence de segment morphologique du pluriel.

24) Morphologie des déterminants

le A, *lou* BCDE art. déf. masc. sing.

les ACD, *las* BE art. déf. fém. plur.

ses AB, *sas* CDE dét. poss. fém. plur.

Observations : le témoin A favorise les emprunts au fr.

25) Morphologie du pronom interrogatif

qui ABCE, *quau* D

Observations : le copiste du témoin D emploie le morphème vernaculaire.

26) Morphologie du pronom démonstratif

so A, *ce* BDE, *ço* C

Observations : le morphème dans les témoins BDE est un emprunt au fr.

27) Marquage graphique de l'infinitif des verbes de classe I avec <-r>

mentir A, *menti* BCE, *menqui* D 'mentir.INF'

venir AB, *veni* BCE, *vegnir* D, *vegni* DE 'venir.INF'

Observations : le graphème savant est principalement noté dans A.

28) Morphologie de *èsser* PRS.3SG

aquo es A, *aquo z-es* BC, *oquo-s* D, *aquo-i* E présentatif 'c'est'

Observations : le morphème verbal vernaculaire avec segment palatal est noté seulement dans le témoin E.

29) Morphologie de *aver* : amuïssement de /-v-/ à l'indicatif imparfait

aviot ACE, *avio* B, *ayot* D 'avoir.IMPF.3SG'

Observations : l'amuïssement est noté dans le témoin D.

30) Désinence atone de PRS.3PL

parlon AE, *parloun* BD, *parlent* C 'ils parlent'

Observations : la désinence dans le témoin C est un emprunt au fr.

31) Désinence de passé simple 3SG des verbes de classe A

arribé ABCE, *arribait* D ‘arriva’

donnoit A, *douné* BC, *donné* E ‘donna’

Observations : les témoins *AD* empruntent au fr. les séquences graphiques <-ait, oit> pour noter la désinence [-e, -ε] du passé simple.

32) Emprunt lexical au fr.

prédicateur ACDE, *predicateur* B, *préchaire*, *prechaire* D n.m. ‘prédicateur’

Observations : les témoins *ABCE* emploient principalement l’emprunt au fr., tandis que *D* restitue le lexème vernaculaire.

3.5.3.3. Conclusion

Comme pour la pièce *Monsieur Lambert*, nous présentons dans un tableau synthétique un classement des traits observés, avec l’attribution d’un score pour chaque témoin :

Traits	Catégorie 1 Vernacularisation	Catégorie 2 Neutralisation dialectale	Catégorie 3 Normalisation/standardisation (graphie savante, francisation)
1	BCDE	—	A (BCE)
2	E (D)	ABC (D)	—
3	DE	ABC	—
4	E	ABCD	—
5	BCDE	A	—
6	E (C)	ABD (C)	—
7	E	—	ABCD
8	CDE	AB	—
9	E (BD)	ABC (DE)	—
10	BCDE	—	A
11	E	ABCD	—
12	E (C)	ABD	—
13	E (ABCD)	ABCD (E)	—
14	DE	ABC	—
15	E (ACD)	B (ACD)	—
16	BCD	AE	—
17	E	ABCD	—
18	BCDE	A	—
19	BE	—	ACD
20	BCDE (A)	—	A (BCDE)

21	<i>E</i>	—	<i>ABC</i>
22	<i>BCE</i>	—	<i>A</i>
23	<i>DE (ABC)</i>	—	<i>ABC (DE)</i>
24	<i>E (BCD)</i>	—	<i>A (BCD)</i>
25	<i>D</i>	—	<i>ABCE</i>
26	<i>AC</i>	—	<i>BDE</i>
27	<i>BCE (D)</i>	—	<i>A (BD)</i>
28	<i>E</i>	<i>ABCD</i>	—
29	<i>D</i>	<i>ABCE</i>	—
30	<i>ABDE</i>	—	<i>C</i>
31	<i>BCE (A)</i>	—	<i>AD</i>
32	<i>D</i>	—	<i>ABCE (D)</i>
Score	<i>E</i> : 35,8 % <i>D</i> : 22,5 % <i>C</i> : 18,5 % <i>B</i> : 17,2 % <i>A</i> : 6 %	<i>A</i> : 31,1 % <i>B</i> : 26,4 % <i>C</i> : 20,8 % <i>D</i> : 16 % <i>E</i> : 5,7 %	<i>A</i> : 32,1 % <i>C</i> : 21 % <i>B</i> : 19,8 % <i>D</i> : 16 % <i>E</i> : 11,1 %

Le tableau fait nettement ressortir les éléments suivants :

- Il existe en particulier une forte polarité entre les choix graphiques opérés dans le témoin *A* et le témoin *E*. Tandis que le premier manifeste le plus fortement une tendance à la normalisation graphique ou à emprunter des éléments français, le second montre une plus forte sensibilité aux traits vernaculaires, et est peu marqué par des phénomènes de normalisation ou d'emprunt.
- Les témoins *BCD* ont une position moyenne, avec des tendances plus ou moins fortes de vernacularisation ou au contraire de normalisation.
- La polarité en termes de choix graphiques/linguistiques recoupe le fait que *AE* constituent les témoins probablement ultimes au sein de la tradition textuelle de CletSM. Quant à la position moyenne de *BCD*, elle recoupe globalement la chronologie relative des témoins établie dans l'inventaire critique.

Nous pensons qu'il est possible d'interpréter ces données de deux façons :

- a) La polarité $A \leftrightarrow E$ peut s'expliquer par la distance temporelle relativement importante qui existe entre ces deux témoins : l'apparition ou l'extension de phénomènes évolutifs, de nature phonétique notamment, est enregistrée par les copistes successifs et la

variation grapho-linguistique relève d'un travail de recodification. Il ne serait pas étonnant que des évolutions phonétiques aient eu lieu à la fin de la seconde modernité et surtout lors du premier XIX^e siècle et, dès lors, le témoin *E* porte-t-il le plus la trace de ces innovations et, dans une moindre mesure, *C* et *D*, tous les trois étant postérieurs à *A* et *B*.

- b) Cependant, on ne peut voir dans ce schéma qu'une tendance et non une caractéristique absolue : cette lecture de la variation entre les témoins est en partie insuffisante puisqu'on relève dans le témoin *E* par exemple les allographes <ch, ts> pour une réalisation orale [ts]. Dans ce cas, le choix graphique n'est pas seulement analysable en termes diachroniques, mais relève aussi de positionnements sociolinguistiques. Les deux tendances antithétiques qui individualisent les témoins signifient en particulier que les scribes des témoins les plus anciens, surtout *A*, ont des réflexes graphiques qui les amènent à rapprocher les formes occitanes de normes (ortho)graphiques, principalement du français, alors que les scribes des témoins les plus récents, surtout *E*, opèrent un recentrement vers une plus grande transparence phonétique des formes occitanes, notamment par le recours à des digrammes ou trigrammes généralement empruntés au système grapho-phonologique du français. Dans les deux cas, la graphie de l'occitan reste dépendante du français, mais cette divergence traduit des statuts sociolinguistiques différents.

3.5.4. Conclusions : traditions textuelles, évolutions diachroniques, recodification graphique et marquage sociolinguistique dans CletSM et CletML

Au terme de ce chapitre explorant la variation graphique et linguistique au sein des témoins textuels de l'œuvre d'Antoine Clet, nous voulons insister sur le fait qu'une approche philologique des textes littéraires occitans modernes est indispensable. En effet, les traditions textuelles se révèlent assez complexes, et leur description ainsi que leur interprétation paraissent tout à fait nécessaires à leur édition et plus généralement à la connaissance de cette littérature. L'importation de méthodes utilisées initialement pour les domaines antique et médiéval peut être un point d'appui, mais nous avons également observé que la circulation de cette littérature peut se faire selon des modalités très différentes. Par exemple, il est tout à fait remarquable qu'un témoin comme CletSM-A, dont l'élaboration littéraire peut paraître moindre que les autres, n'a pas une position basse dans le stemma. La tradition textuelle n'est donc pas marquée

par des altérations, mais plutôt par un travail de recodification qui paraît dicté par des choix sociolinguistiques fondamentaux. Les variantes observées peuvent vraisemblablement être interprétées comme des innovations plus ou moins volontaires, mais qui traduisent en tout cas une orientation chronologique, sensible surtout dans la tradition du *Sermon manqué*.

Le concept de *diasystème*, utilisé par Cesare Segre (1976, 1979) pour désigner les interférences entre système linguistique de l'auteur et système linguistique du copiste dans les textes médiévaux, nous paraît utile pour décrire les phénomènes décrits dans ce chapitre. Contrairement aux parties françaises des œuvres dont la norme graphique et linguistique est relativement stable, l'absence de norme graphique suffisamment définie pour ce qui concerne les parties occitanes induit un degré important de polymorphisme, à la fois interne, c'est-à-dire au sein d'un témoin donné, mais également de façon externe, c'est-à-dire entre les témoins. Le système graphique d'un témoin peut être lié à son positionnement dans la tradition textuelle, dans la mesure où les choix des scribes sont dépendants de leur modèle dont ils reproduisent plus ou moins les caractéristiques, tout en cherchant à rendre compte d'évolutions linguistiques qui peuvent nécessiter un travail de recodification.

Il est important d'attirer l'attention sur le fait que les choix graphiques et linguistiques des copistes du *Sermon manqué* et de *Monsieur Lambert* restent massivement soumis à la norme française, puisque nous avons vu que, d'une part, la langue des textes est marquée par de nombreux emprunts, mais que, d'autre part, le travail de vernacularisation est également dépendant de l'emploi de solutions orthographiques françaises. Cependant, ces deux types de solutions constituent une polarité qui traduit un important changement de point de vue sur la langue vernaculaire et qui, surtout, ont une même orientation chronologique. En effet, il n'est pas anodin que, dans les deux traditions textuelles analysées, les données mises au jour paraissent relativement similaires et nous amènent à faire l'hypothèse que le basculement observé dans les deux cas, qui consiste *grosso modo* à réduire progressivement les éléments français au profit d'une oralité vernaculaire, a partie liée avec le contexte socioculturel du premier XIX^e siècle, engagé à travers les sociétés savantes dans la patrimonialisation et la valorisation des sources considérées comme populaires. Les choix graphiques, loin de relever exclusivement de la transcription de phénomènes dialectaux en cours ou achevés de la façon la plus transparente possible, ressortissent en grande partie de choix marqués d'un point de vue sociolinguistique. Ainsi, le processus de patoisisation de l'occitan non seulement s'inscrit dans la longue durée, mais connaît des phases différentielles dont les témoins de la pièce d'Antoine Clet donnent des exemples caractéristiques.

Nous voudrions enfin insister sur un élément qui nous semble caractéristique de la langue d'Antoine Clet. Dans la tradition textuelle de *Monsieur Lambert* comme dans celle du *Sermon manqué*, les témoins qui sont les plus hauts dans les stemmas et donc probablement les plus proches des originaux sont marqués par une plus faible vernacularisation et *a contrario* par le recours plus important à des éléments français. Il n'y a donc pas eu de contamination ou d'altération par des éléments exogènes, comme on pourrait être tenté de le penser, mais bien élimination progressive. Il s'agit selon nous d'un élément constitutif de la langue littéraire d'Antoine Clet et, à ce titre, la tentative de restauration d'une langue originelle par l'élimination de formes françaises dans les transcriptions en graphie normalisée, si elle a un intérêt dans la diffusion de la culture occitane, constitue en revanche un contresens au regard de l'histoire littéraire et linguistique.

4. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : bilan critique

Au terme de cette enquête sur les textes vellaves, il convient d'essayer de répondre à plusieurs questions : (i) en quoi l'élaboration et l'analyse linguistique du corpus textuel vellave sont-elles problématiques ? (ii) Quelles méthodes et solutions avons-nous mises au point pour traiter ces problèmes ? (iii) Quels savoirs ou types de savoirs avons-nous pu mettre au jour ? Pour y répondre, nous proposons dans cette partie conclusive une synthèse critique des éléments réunis dans les sections précédentes et une réflexion sur les limites et les possibilités d'une étude fondée sur des critères géo-historiques.

4.1. Synthèse des données diasystématiques

4.1.1. Distribution chronologique et statut philologique des textes vellaves

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons une représentation de la distribution chronologique des textes vellaves, également ventilés selon leur statut philologique (transmission directe, indirecte ou transcription d'érudit). Étant donné qu'il n'est souvent pas possible de dater précisément les textes, nous avons dû procéder à une distribution seulement par siècle, peu précise, mais qui permet quand même de faire ressortir certaines tendances¹⁸⁹.

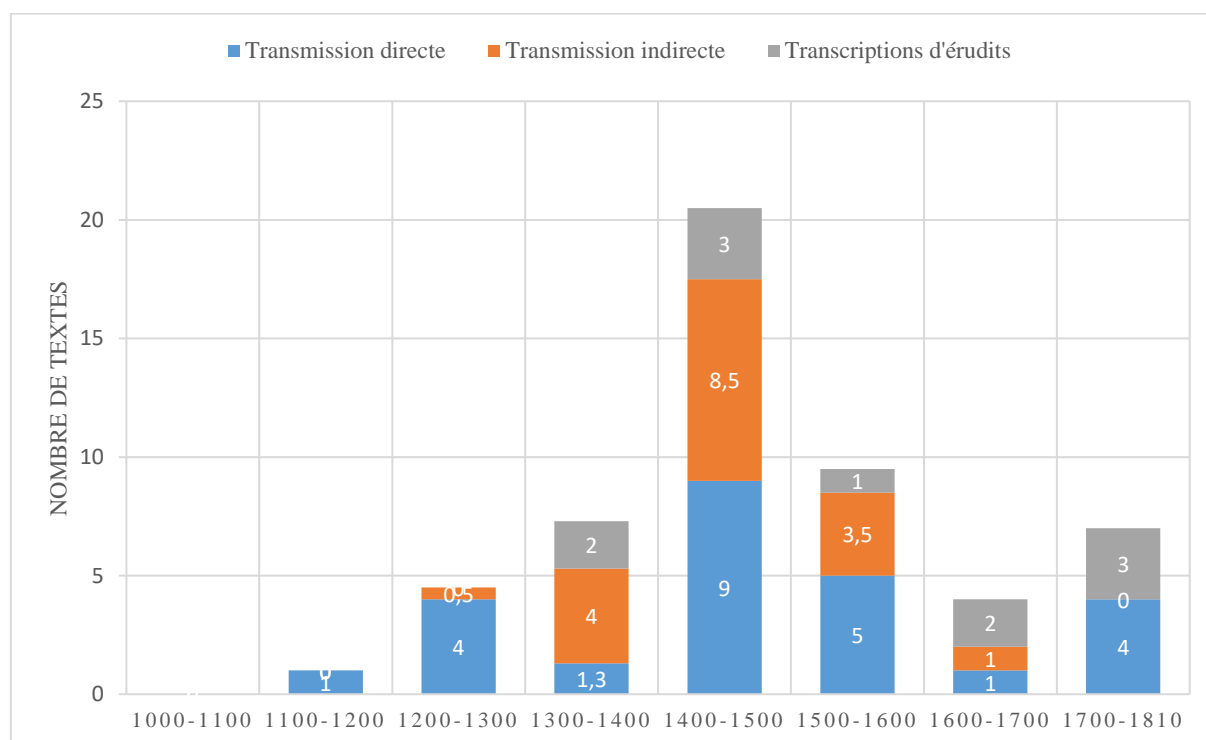


Figure 17. Distribution chronologique et statut philologique des textes occitans vellaves

¹⁸⁹ Lorsqu'un texte est distribué sur plusieurs siècles, nous appliquons un système de pondération qui évite qu'il soit comptabilisé plusieurs fois.

D'un point de vue chronologique, il est frappant que la période 1400-1500 est la mieux représentée, puisqu'elle contient plus d'un tiers des cinquante-trois textes ou ensembles textuels répertoriés. Cette surreprésentation s'explique en partie par le fait que le *Liber de Podio* d'Étienne Médicis nous a transmis un nombre important de textes pour cette période. Cette tendance est tout de même confirmée par le nombre de textes de transmission directe, supérieur également à toutes les autres périodes. Le XV^e siècle, à la fois par les aléas de la conservation et pour des raisons sociolinguistiques (cf. *infra* 4.1.4.), constitue l'acmé de l'usage de l'occitan textuel et constitue l'aboutissement d'une montée en puissance progressive, entamée seulement au XII^e siècle. La rétraction à laquelle on assiste après 1600 est également continue, sauf dans les années 1750-1810, qui connaissent une forme de regain.

Ainsi les années 1300-1600 sont les mieux documentées par le corpus vellave, ce que nous avons déjà soupçonné en introduction à partir de l'observation de l'inventaire de Nauton (1974). L'intérêt de cette plus forte concentration de textes sur cette période est de rendre compte plus finement des différenciations linguistiques qui se sont produites au moment de la transition Moyen Âge-époque moderne, mais, à l'intérieur de ces trois siècles, selon des modalités très diverses. En effet, si le XIV^e est représenté par un nombre non négligeable de textes, ils sont pour la plupart de transmission indirecte et de plus assez courts. Au siècle précédent, les textes sont moins nombreux, mais davantage transmis directement. Encore une fois, le XV^e siècle apparaît comme la période la plus riche d'un point de vue documentaire, les textes étant souvent plus développés, à l'instar de CompoisPuy1408, qui fournit à lui seul une masse de données considérable. Les textes de la période 1600-1810 sont finalement peu nombreux — 11 textes — et sont de valeur très inégale. Ainsi, au XVII^e siècle, on ne répertorie qu'un seul texte de transmission directe mais de grande valeur (NoëlsCordat), tandis que les autres sont très brefs voire d'authenticité incertaine (*ChansonCornards**).

Les textes de transmission directe constituent la part la plus importante du corpus vellave, à savoir vingt-cinq textes sur cinquante-trois (47 %), et, au sein de cette catégorie, on trouve aussi les documents les plus importants d'un point de vue qualitatif et quantitatif. À ce titre, notre corpus offre des gages pour la qualité de l'information linguistique qui ne sont pas douteux. On dénombre dix-sept textes de transmission indirecte (32 % du corpus), dont quatorze ont été copiés par Étienne Médicis. Enfin, onze textes sont des transcriptions d'érudits (21 %).

Nous avons repéré sur la carte ci-dessus les lieux géographiques — avérés ou présumés — de production des textes, ainsi que le nombre de textes conservés. Cette représentation ne modifie pas globalement la distribution établie par Nauton (1974 : 285, carte 7), mais au contraire la conforte, en montrant encore davantage la très large prédominance du chef-lieu (72 % de l'ensemble du corpus) ainsi que de son plat pays le plus proche. Un pôle septentrional et un pôle méridional apparaissent également, mais ils ne sont représentés que par un très faible nombre de textes. La moitié est du Velay est singulièrement dépourvue de textes jusqu'au début du XIX^e siècle, lorsque la traduction pour l'enquête impériale de Coquebert de Montbret est produite pour la sous-préfecture d'Yssingeaux (EnquêteImpHL-3-4). La densité de textes au Puy et dans ses alentours est explicable par la forte centralisation des institutions, mais l'absence de lieux d'écriture dans le Velay amphizonique ne permet pas d'apporter une documentation supplémentaire aux éléments mis en évidence par Chambon (1995a, 1996a, 2000a).

4.1.3. Typologie des lieux d'écriture, auteurs et scribes

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons une vision synthétique des lieux d'écriture et des auteurs, en tant qu'entités productrices des textes occitans conservés. Cette typologie s'appuie sur une caractérisation de nature socio-historique. Les éléments sont de nature extrêmement hétérogène car sont rassemblés des institutions et des individus qui ont pratiqué ou accueilli des usages de l'occitan très disparates, de façon éphémère ou inversement de façon récurrente, et dans des contextes socio-pragmatiques également très différents.

Typologie des lieux d'écriture et auteurs des textes occitans vellaves		
Types de lieux d'écriture/auteurs	Dénomination	Périodes
Seigneuries féodales	Seigneurs de Chomelix, dont le seigneur de Roche-en-Régnier	XII^e – XVI^e s.
	Guillaume, baron de Chalencon	
	Raymond, comte de Beaufort, seigneur de Bouzols	
	Louis, seigneur de Montlaur, baron d'Arlempdes	
	Guillaume de La Tour Saint-Vidal, seigneur d'Eynac et du Villard, et son épouse Marguerite du Monastier	
	Comte-évêque du Puy	

Clergé	Ordres monastiques	Prieuré Saint-Gilles de Chamalières	XIII^e – XIV^e s.
		Abbaye de Saint-Vosy	
	Ordres militaires	Commanderie templière du Puy	XIII^e s.
	Ordres hospitaliers	Commanderie hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem du Puy	XIII^e – XV^e s.
		Hôpital du Puy	
		Léproserie de Brives	
		Commanderie hospitalière de Chantoin	
	Clercs séculiers	Collégiale Saint-Agrève du Puy	XIII^e s.
Ordres mendiants	Claude Doléson, dominicain de Saint-Laurent du Puy	XVI^e s.	
Prêtres, curés	Natalis Cordat, curé de Cussac	XVII^e – ca 1800	
	Vincent Oriol, curé de Loudes		
Pouvoirs municipaux et centraux	Consulat du Puy	XIV^e – XVI^e s.	
	Club des Jacobins du Puy	XVIII^e s.	
	Préfecture et sous-préfecture de la Haute-Loire, pour le ministère de l'Intérieur	1808-1809	
Bourgeoisie, artisans	Pierre de Montrevel, bourgeois du Puy	XIV^e – XVIII^e s.	
	Jean Lachasa, bourgeois drapier du Puy		
	Jean Vigoros, Barthélémy Bonjour, Jean Ayguira, Pierre Bona Viala et Jean Guempa, charpentiers		
	Étienne Médicis, bourgeois drapier du Puy		
	Antoine Clet, imprimeur de la ville et de l'évêque du Puy, membre du consulat		
Communautés agricoles	Communauté agricole de Prarlary	XVI^e s.	
	Communauté agricole de Mons		

Cette typologie fait ressortir plusieurs grandes catégories, qui sont autant de pôles scripturaux saillants. Le plus ancien est constitué par l'écrit seigneurial, attesté jusqu'au milieu du XV^e siècle. Le censier du comte-évêque du début du XVI^e siècle (LièveÉvêqPuy) en est la dernière manifestation, mais il ne dénote pas dans ce dernier cas un usage de l'occitan comme langue du quotidien. La production de textes occitans par des ecclésiastiques existe pendant toute la durée documentée par notre corpus, avec cependant une modification continue des finalités de ces écrits en langue vernaculaire. Dans ce domaine, l'Hôpital du Puy semble constituer un des producteurs majeurs. Autre producteur important, le consulat ponot, ou du

moins les membres de l'oligarchie municipale, ont employé l'occitan apparemment de façon massive du XIV^e au XVI^e siècle. C'est seulement à la fin du XVIII^e siècle, pendant la Révolution française, puis sous le Premier Empire, que l'occitan est utilisé par les pouvoirs publics, mais plus du tout dans une optique de gestion. La bourgeoisie et les artisans ponots ont employé l'occitan sur la longue durée.

Il est assez rare de connaître le nom des scribes, mais on peut également proposer une typologie, qui ne recoupe pas exactement la précédente. Par scribe, nous désignons les individus qui ne sont pas forcément les producteurs des textes, mais qui ont la charge matérielle de les rédiger et qui ont donc une compétence scripturale.

Typologie des scribes des textes occitans vellaves			
Types socio-historiques		Nom des individus	Périodes
Ecclésiastiques	Moines	Gilbert de Mézères ou Durand Coiro, moines du prieuré Saint-Gilles de Chamalières	ca 1200
	Prêtres, curés	Natalis Cordat, curé de Cussac	XVII^e s.
Seigneurs féodaux		Guillaume de La Tour Saint-Vidal, seigneur d'Eynac et du Villard	XV^e s.
Notaires		Bertrand Montanhac, notaire	XIV^e – XVI^e s.
		André Girard, notaire	
		Pierre Jouve, notaire	
		Antoine Boyer, notaire	
		Maurice Valette, notaire, bailli et receveur du Villard	
		Chantoin, notaire	
Bourgeois et artisans		Notaires anonymes	XV^e – XVII^e s.
		Jean Guempa, charpentier	
		Étienne Médicis, bourgeois drapier et chroniqueur	
Population rurale		Antoine Jacmon, bourgeois et chroniqueur du Puy	
Administration centrale		Glaudon Doleson, propriétaire terrien	XVI^e s.
		Barrès, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire	Début XIX^e s.

La catégorie la mieux représentée est celle des notaires. En tant que professionnels de l'écrit, il n'est pas étonnant de les voir figurer parmi les individus compétents. Les autres catégories sont plus mal documentées. Une partie importante des ecclésiastiques a probablement pratiqué la langue vernaculaire sur une longue période. D'après les éléments

donnés en 1.2.3.3., la noblesse a plus tôt délaissé l'occitan au profit du français que la bourgeoisie, ce qui transparaît également dans le tableau. Il est notable que des non-professionnels de l'écrit possèdent des compétences scripturales : on pense en particulier au charpentier Jean Guempa, chargé par le juge de la cour commune de rédiger un compte rendu d'arbitrage (ArbitragePuy), et à Glaudon Doleson, habitant du terroir agricole de Prarlary.

4.1.4. Genres textuels et usages de l'occitan : éléments pour une histoire sociolinguistique des textes vellaves

À partir des informations recueillies dans l'inventaire (partie 2) et des synthèses produites dans la section précédente, il est possible de tracer quelques lignes de force d'une histoire sociolinguistique des textes occitans vellaves. C'est essentiellement une histoire en positif : les textes conservés indiquent au minimum quels genres textuels et quels domaines scripturaux ont été investis puis désertés par l'occitan, mais, les témoignages métalinguistiques étant fort rares et les textes vellaves n'étant pas très nombreux, nous avons conscience qu'il s'agit là d'une histoire en pointillé. Il nous importe en tout cas de mettre en avant, à partir de notre documentation, quels genres discursifs sont investis par l'occitan et dans quels contextes socio-pragmatiques.

4.1.4.1. Les plus anciens textes

D'après la documentation dont nous disposons, il n'y a pas d'indice d'un emploi précoce de l'occitan en Velay, en tout cas pas avant le XII^e siècle dans les genres textuels attestés. L'insertion de syntagmes romans dans les textes latins reste à étudier de façon approfondie, mais on peut faire l'hypothèse que l'usage de la langue vernaculaire a d'abord été plus restreint que dans d'autres espaces pour des raisons sociolinguistiques : comme l'écrit Lauranson-Rosaz (1997 : 1276) à propos du chef-lieu de la province, « [Le Puy] resta, durant tout le Moyen Âge et même après, le sanctuaire marial par excellence, avec une cathédrale unique par son architecture (...) et une vie religieuse intense, autour de nombreuses communautés religieuses », ce qui peut indiquer que la tradition cléricale, employant massivement le latin à l'écrit, y a été particulièrement forte et durable. Les travaux sur la tradition écrite latine au Puy et dans son plat pays sont très lacunaires. On sait toutefois que, par exemple, la cathédrale disposait d'une école réputée, ayant accueilli les grammairiens Engelric et Théodard (Brunhölzl 1996 : 242).

Le corpus vellave peut témoigner de deux faits apparemment liés : au moins en partie, l'émergence d'un occitan textuel peut être mise en rapport avec la rédaction de notices ('écrit dans lequel est consignée la substance d'un acte ou d'un fait juridique, soit par le destinataire ou le bénéficiaire lui-même, soit par un tiers, en vue d'en conserver la mémoire' dans VID : § 387), qui devait servir à la gestion interne dans plusieurs ordres religieux, notamment pour les nombreuses donations dont pouvaient bénéficier les ordres militaires et hospitaliers. Ce développement de l'occitan textuel chez les templiers (CartTempPuy) et les hospitaliers (CartHospPuy) est loin d'être exceptionnel, il est bien attesté notamment en Languedoc (voir Martel 2001 : 76) et se distingue des usages linguistiques des ordres monastiques traditionnels, en particulier les bénédictins et les cisterciens. L'occitan est employé dans d'autres établissements religieux, de façon exceptionnelle et pas avant les années 1200, mais également à travers la rédaction de notices (CartChamalières, VenteCollStAgr).

À propos de la valeur juridique de la notice, Guyotjeannin/Pycke/Tock (2006 : 25) écrivent qu'« elle n'est pas approuvée par une autorité publique [...]. De ce fait, elle n'a comme intérêt que de rappeler une action juridique et de donner les noms des témoins qui pourront attester de la véracité de cette action. Elle n'a donc pas de valeur juridique intrinsèque. » Si les notices sont dépourvues de force juridique, il est toutefois frappant, notamment dans les textes rassemblés dans CartTempPuy, que le rédacteur mentionne les gestes performatifs (par ex. utilisation d'une pierre) ou le lieu (sous un orme) qui certifient l'authenticité de l'action¹⁹⁰.

Les notices en occitan existent rarement comme textes monolingues. Dans la plupart des cas, le rédacteur introduit la teneur de l'acte par un protocole abrégé en latin (par ex. *Noscant universi...*) et on ne peut pas encore parler dans le cadre de ce type d'écrit de textualité autonome. D'une façon générale, les actes en forme de notice rédigés en occitan semblent se distinguer des autres actes par leur plus grande brièveté. La visée mémorielle de ce type de textes, avec un usage interne, autorise à se dégager de la tradition scripturale latine et recherche une forme d'économie textuelle.

Une textualité pleinement occitane est cependant attestée à la même époque pour la strate la plus ancienne du censier de Chomelix et de Saint-Just (CensChom). Nous n'avons malheureusement pas de documentation sur l'identité du seigneur ni du rédacteur, mais il constitue en tout cas la première attestation de l'écrit occitan dans l'orbite des seigneurs

¹⁹⁰ e s-en desvictic e-n victic lo Temple ab una peira (CartTempPuy 7.72-73)
e-N Guigo de la-Roda volc et autreget aiso a Senoil sos l-olme (CartTempPuy 5.65)

féodaux, qui est un des signes, selon une tradition historiographique (voir par ex. Bourin-Derruau 1990 : 68), de la laïcisation de la société. L'introduction de nombreux segments latins dans les strates postérieures complexifie l'architecture linguistique du texte, mais il n'est pas possible en l'état de caractériser précisément le statut sociolinguistique de ce bilinguisme, même s'il dénote une perpétuation du latin dans les mouvances seigneuriales.

4.1.4.2. Extension des domaines scripturaux (XIV^e-XVI^e s.)

Au moment où la langue française commence à s'implanter en Velay (voir 1.2.3.3.), l'occitan connaît un fort développement dans beaucoup de contextes communicationnels écrits. Alors que la noblesse, à la tête de laquelle se trouve la famille vicomtale de Polignac, adopte rapidement le français, plusieurs textes confirment l'usage de l'occitan au sein de ce groupe social (*ChalenconChabron*, *TestamentBouzols**, *RentesMontlaur**, *LivreAffaire*). Il s'agit certes de seigneurs dont les fiefs sont excentrés par rapport au chef-lieu, mais leurs compétences en français sont en principe avérées. Le statut socio-pragmatique de ces quatre textes est très disparate : dans le cas de *LivreAffaire*, le seigneur Guillaume de La Tour Saint-Vidal est bien le rédacteur des concessions du droit de regain, tandis que dans *ChalenconChabron*, il s'agit de la transcription par un notaire de paroles échangées entre le seigneur de Chalencon et son fils. Le cas de LièveÉvêqPuy est à part, dans la mesure où le choix de l'occitan relève d'une nécessité de communication verticale entre les officiers et les individus redevables au comte-évêque. Dans la plupart des cas, la langue des textes issus de milieux nobiliaires est marquée par une assez forte mixité linguistique français-occitan.

Dans la section précédente, nous avons souligné l'importance du rôle des notaires dans la scripturalisation de l'occitan en Velay. Il est cependant manifeste qu'il n'existe pas de tradition juridique en occitan à proprement parler : les actes contenant de l'occitan (*VenteMontrevelRoche*, *ObligLachasaHôp*, *ObligLachasaAust*, *VenteMontrevel*, *ProclamChastel1421* et *ProclamChastel1422*) sont essentiellement rédigés en latin et le notaire a procédé à l'insertion, selon un dispositif récurrent (formules introductives du type *cedule tenor talis est, cedula tenor sequitur in hunc modum...*), de cédulas produites en amont par les auteurs et/ou bénéficiaires de l'action juridique. Il y a bien une forme d'autonomie discursive des parties en occitan au sein de l'acte et elles semblent revêtir une certaine importance dans le dispositif juridique. Ces parties sont en général assez brèves et sont souvent marquées par une forme de cursivité, notamment par le recours à l'énumération. Il n'existe pas d'attestation de

l'usage de l'occitan au sein d'actes rédigés en français après 1539. Dans le cadre notarial, la seule exception linguistique que nous pouvons mentionner est le texte LogisLune, mais qui a été rédigé dans un registre de minutes. De façon pragmatique, ce texte rend compte de l'inventaire fait avec les intéressés et les témoins très certainement en occitan. L'expédition n'a pas été conservée et peut-être n'y a-t-il pas eu besoin de la rédiger (cf. Guyotjeannin/Pycke/Tock 2006 : 242). Nous pensons qu'il serait utile de procéder à un nouveau dépouillement des minutes notariales vellaves antérieures à 1539, qui serait un genre davantage propice à l'emploi de l'occitan¹⁹¹.

La part la plus importante de textes en occitan conservés dans cette période est en rapport avec le pouvoir municipal du Puy-en-Velay, chef-lieu de la province. C'est en partie grâce à Étienne Médicis et son *Liber de Podio* que nous pouvons avoir une idée de la diversité des contextes d'emploi de l'occitan, même s'il est parfois difficile d'assurer que le consulat ou sa mouvance sont à l'origine de ces productions écrites (voir notamment *ChrPuy*, *ForgeMonnaiePuy*, *PardonPuy*, *NodesStMayol*, *OrdonBoulPuy*, *RentesLodsVelay*, *CoutumeVinLaval*, *ProcessionPuy*, *GardePortesPuy*). Dans beaucoup de cas, l'usage de l'occitan renvoie à un souci de communication verticale avec la population urbaine qui emploie essentiellement la langue vernaculaire, alors que les membres du consulat et plus largement l'élite municipale peuvent fréquemment employer le français. Les registres fiscaux désignés sous le nom de compois sont des témoins importants (CompoisPuy1408, CompoisPuya1464), qui confirment l'existence d'un écrit documentaire dans cette sphère sociale. Par rapport aux autres domaines textuels évoqués jusqu'à présent, il est fondamental de noter que, dans la plupart des cas, cet écrit municipal est pleinement occitan et dispose ainsi d'une autonomie sociolinguistique, apparemment jusqu'au cœur du XVI^e siècle. L'existence de ces textes occitans est d'autant plus significative que l'élite municipale, d'après le témoignage d'Étienne Médicis, semble bien formée à la langue latine et que le français y jouit d'un fort prestige, qui s'exprime en particulier lors des événements publics. À ce titre, l'architecture linguistique dans le *Mystère de Notre-Dame du Puy* (*MystèreNDPuy*) est symptomatique et le choix du français comme langue ressource dénote une fascination pour la langue du roi et un moyen de promotion

¹⁹¹ Nous donnons ci après le corpus des textes notariaux du Puy-en-Velay conservés aux archives départementales de la Haute-Loire pouvant faire l'objet d'un examen approfondi : Maynier Barthélémy (1385-1386) 3 E 293/1 ; Pascal Étienne et autres (15^e s.) 3 E 302/1 ; Girard Blaise 1449-1460) 3 E 274/1 ; Delaigue (1469-1523) 3 E 254/1-3 ; Pelisse Guillaume (1480-1484) 3 E 305/1 ; Boyer Antoine (1498-1515) 3 E 242/1 ; Dompnin Pierre (1504-1533) 3 E 259/1-4 ; Dompnin et autres (1524-1530) 3 E 260/1 ; Vianès Louis (1533-1613) 3 E 336/1-3 ; Maurin Raphaël (1535-1570) 3 E 292/1-2 ; Pradier Georges (1539-1545) 3 E 311/1 ; notaires divers (13^e-16^e siècles) 3 E 338/1.

sociale¹⁹². Au rebours de cet usage public du français, l'occitan reste la principale langue du livre de raison d'Étienne Médecis (MédPrivada). Le continuateur de cet ouvrage, son petit-neveu Jean, rédige cependant uniquement en français.

Témoignage (socio)linguistique unique, le texte ArbitragePuy atteste que des artisans charpentiers, en la personne de Jean Guempa, maîtrisent l'écrit occitan à la fin du XV^e siècle et ont été chargés de rendre un arbitrage au nom de la cour commune. Outre la puissance des corporations d'artisans dans les milieux urbains (cf. Rivet 1988 pour le siècle suivant), cet écrit pourrait témoigner de l'existence d'une production textuelle occitane par des non-professionnels de l'écrit. Enfin, parmi les dernières productions écrites du Moyen Âge, on peut relever les deux terriers qui émanent de communautés agricoles (CompoisPranlary, TerrMons), dont le second, présentant des caractéristiques linguistiques évolutives plus avancées, pourrait indiquer le maintien des *scriptae* jusque dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

4.1.4.3. XVI^e-début XIX^e siècle : le temps des littératures ?

Comme nous avons exclu de notre corpus les écrits relevant du *trobar*, le texte littéraire le plus ancien est le *Mystère de Notre-Dame du Puy*, mais l'occitan ne constitue qu'une faible part dans l'œuvre et son emploi renvoie de façon stéréotypée à la population rurale. En revanche, après 1600, la quasi-totalité des textes conservés sont de nature littéraire (NoëlsCordat, *ChansonMallon*, *NoëlVelay**, *ChansonCornards**, *SatireNolhac**, CletSM, CletML, *PoèmeLoire**, *ConteStMartin**). Ce régime de littérarité est empiriquement perceptible à travers la rédaction versifiée, mais, encore dans ce domaine, les contextes socio-pragmatiques sont très différents et ne correspondent pas étroitement avec nos réceptions contemporaines de la littérature. Ainsi, Chambon/Olivier (2000 : 130) écrivent, à propos des textes de Natalis Cordat, qu'ils sont « enracinés dans un contexte pragmatique souvent difficile à reconstituer dans le détail ; sortant aussi, par là même, de la "littérature" à proprement parler ». En effet, la forme versifiée renvoie davantage à la performance des textes, puisqu'ils étaient chantés par l'assemblée des fidèles au moment des fêtes de la Nativité, à partir d'airs connus du plus grand nombre (Perre 2004). Les textes de Cordat n'ont certainement pas eu vocation à être diffusés et le document rédigé de la main de leur auteur a davantage un rôle de conservation.

¹⁹² Sur cette idée, voir la partie sur l'architecture des langues dans notre étude sur le texte *MystèreNDPuy* (Surrel 2022b : 188-191).

Il n'en reste pas moins que, à partir de cette période, on ne trouve plus trace des genres attestés jusqu'au siècle précédent, ce qui traduit une évolution importante de la scripturalité en occitan.

À partir d'une lecture de la situation sociolinguistique en termes de *colonialisme interne*, Lafont (1970 : 190-191) décrit l'impossibilité d'une littérature d'expression occitane à proprement parler, par ex. dans l'Auvergne voisine :

Il arrive le plus souvent que la destruction de la tradition autochtone est si bien acquise qu'une Renaissance [littéraire] est interdite, impensable. La littérature française occupe un lieu vide. En Auvergne, l'humanisme a la seule forme française. L'imprimerie n'y sert à aucune œuvre d'oc. L'Auvergne devient un foyer important de culture française avec la diffusion de l'instruction.

De fait, les modalités d'existence d'une littérature occitane en Velay paraissent extérieures aux modèles français dominants et paraissent davantage relever de situations locales. Dans ce domaine, on peut constater que la plupart des textes mentionnés renvoient à des événements réels et en sont le prolongement plus ou moins moqueur. Le poème contre François Mallon qui a violenté sa femme inaugure cette tradition satirique locale, assez bien documentée au cours des XVII^e et XVIII^e siècles¹⁹³. Le journal de Jean-Dominique Mialon (Besqueut/Joubert 1997) rapporte ces chansons et ces satires écrites contre la noblesse, le clergé et la haute bourgeoisie du Puy, mais avec peu de précisions, témoignant certainement de son mépris pour ce genre d'initiative :

- 1732 : *Des poètes s'élevèrent, satirisant monseigneur l'évêque, dames et autres, mesme des chanoines. Le père Pradal, jésuite, preschant le caresme, calma un peu ces poésies par un sermon qu'il fit le 2 mars à la cathédrale d'un grand zèle.* (1997 : 67)
- 1734 : (...) *ayant révélé les amours de la dame avec le laquais ou valet si-dessus mis en prison, s'étant cachée, on l'a fait chercher le 29 par les archers, partout : elle s'est sauvée. Grand bruit desdites amours si-dessus : vers, chansons, lettres en campagne contre monsieur et madame.* (1997 : 86)
- 1738 : *En ce temps (...) a prins en amour la demoiselle Galand, à la place de madame de Lagarde : grandes chansons sur l'air du père Bernabas.* (1997 : 106)

Un écho de ces satires est également présent dans la pièce de théâtre *Monsieur Lambert* d'Antoine Clet (CletML). Lambert, héros ridicule de la pièce, est prévenue par sa femme,

¹⁹³ Cette tradition semble survivre au XIX^e s. avec des textes comme *Lo porc d'Aymard* (voir Perre 2003 : 175-177).

Panoussa, qu'il ne doit pas abuser de son rôle de consul, car il a déjà été l'objet de chansons satiriques :

*Veze, te mailes pas de faire de patrouille,
N'ont pas manqua toun noum, de t'appella Gribouille.
Si t'on fai de chansous, tiu v-ou-as bien mérita !* (vv. 159-161).

Les deux œuvres composées par Antoine Clet se trouvent à la confluence de cette tradition satirique et d'une tradition théâtrale continue au Puy¹⁹⁴. Le théâtre satirique de Clet a souvent été perçu par les historiens locaux comme le signe d'une vie littéraire active, en lien étroit avec le mouvement des Lumières¹⁹⁵. Il faut pourtant constater que la ville du Puy n'offre pas les cadres favorables au développement d'un tel courant. Il n'existe pas de « salon » au sens où l'entend par ex. Lilti (2005) ni d'académie (Roche 1978) et la ville n'avait pour toute presse que *La Gazette*, dont Gaspard-Chrétien Clet, père d'Antoine, avait obtenu le privilège de la réimpression, mais elle était essentiellement au XVIII^e siècle un organe du gouvernement et de sa propagande politique (Sgard 1991 : t. 1, 443-449). En revanche, ces écrits semblent s'insérer dans des modes de sociabilités nouveaux, dont l'histoire n'a pas encore été faite. La circulation manuscrite de ses textes dans un cercle privé (Moureau 1993) dénote une recherche d'autonomisation d'une partie de l'élite urbaine gagnée par l'irrégion, sensibilisée à l'opinion publique nationale et qui aspire à une modernisation de la société ponote.

D'un point de vue sociolinguistique, l'usage de l'occitan dans le théâtre de Clet suit une trajectoire qui place la langue vernaculaire dans une position ambiguë : dans la première pièce (CletSM), l'occitan semble lié à une forme de réalisme, puisqu'il est parlé par les personnages

¹⁹⁴ Voir Versepuy (1987). Le Puy se situe sur ces « routes comiques » que parcourent les troupes de théâtre d'après Fuchs (1986 : 41, 91-92, 102, 104-105, 121).

¹⁹⁵ Viscomte (1973-1981 : t. 5, 220) écrit par ex. qu'« [Antoine Clet] saura raconter, en mêlant parfois le patois au français, les événements locaux, et les Ponots, enchantés de voir exprimés leurs propres sentiments, s'arrachaient les œuvres de l'imprimeur de la rue du Collège et en apprenaient des morceaux par cœur. Ainsi passait un esprit nouveau, où les antiques révoltes de la liberté rejoignaient l'esprit de Voltaire ». Au contraire, Le Puy, à travers son évêque Jean-George Le Franc de Pompignan (1715-1790), a été souvent moqué par les philosophes des Lumières. L'évêque, auteur de trois *Instructions pastorales* imprimées par Antoine Clet, a été plusieurs fois la cible du persiflage de Voltaire. Un des auteurs de la *Correspondance littéraire* datée du 15 octobre 1763 écrit pour sa part que : « [Le Franc de Pompignan] vient de mesurer ses forces avec J.-J. Rousseau, ex-citoyen de Genève, mais Jean-George a voulu faire d'une pierre plusieurs coups. Dans l'*Instruction pastorale*, gros in-4° qu'il vient de publier, il a attaqué les incrédules modernes, *in globo*, le tout pour préserver les fidèles du Puy-en-Velay du venin répandu dans différents écrits. Le charitable pasteur craint apparemment que ses fidèles du Puy, en menant paître leurs moutons dans les montagnes du Velay, ne s'amuse à lire l'*Encyclopédie* et l'*Emile* de Jean-Jacques, et qu'ils ne soient embarrassés de répondre aux difficultés du vicaire savoyard. Voilà une famille qui a une vocation bien décidée pour le zèle. » (*Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, Paris, Garnier frères, 1878 : t. 5, 400).

appartenant à la ruralité, par opposition au français qui est la langue des personnages urbains. La stratégie littéraire est modifiée dans la seconde pièce bilingue (CletML), où l'occitan est la langue du personnage caricaturé, qui devient à la fois la langue savoureuse, propice au comique verbal, et le symbole d'une forme d'arriération, que dénigre le cercle de Clet (voir Surrel 2016b). Il y a donc un paradoxe insoutenable dans cette stratégie, qui consiste à mettre au premier plan une langue qui véhicule une image péjorative, et il est à remarquer que la troisième pièce de Clet a été entièrement rédigée en français (*Le Borgne*), d'après un événement survenu à la fin du XVII^e siècle, donc cette fois-ci avec une distance chronologique.

Les autres textes littéraires de distinguent du théâtre de Clet par le fait qu'ils sont en principe pleinement occitans, mais il est souvent impossible de documenter les raisons de ce choix linguistique. Si ces textes de la période 1600-1800 s'inscrivent dans des formes de sociabilité qui s'appuient sur l'actualité pour entretenir des connivences, en rapport ou non avec des situations d'oralisation, les derniers textes littéraires du corpus (*PoèmeLoire**, *ConteStMartin**) relèvent d'un autre fonctionnement, car ils semblent inaugurer le genre des contes drolatiques ou facétieux, qui sont aussi fortement répandus dans les traditions autochtones après 1800 et jusqu'à aujourd'hui.

Les deux textes non littéraires de cette période (SocConstPuy, EnquêteImpHL) ont été produits dans le cadre d'un profond renouvellement des structures politiques. Ils émanent de pouvoirs centraux distincts (Club des Jacobins et administration impériale), mais ils correspondent dans les deux cas à une volonté de mainmise sur les populations qui parlent encore massivement occitan, d'une part par le biais d'une communication verticale et d'autre part par l'établissement d'une statistique. Les cadres communicationnels sont donc très différents, le dernier étant le premier signe d'une patrimonialisation de la langue vernaculaire, comme nous l'avons indiqué en 1.1.2.2.

À propos de la période 1600-1800, Nauton (1974 : 28) écrit les lignes suivantes :

L'emploi normal du dialecte, en tant qu'expression écrite de la pensée, semble avoir disparu dès la seconde moitié du XVI^e siècle. À partir de cette époque, les écrits dialectaux ne seront que des œuvres littéraires occasionnelles et artificielles, amusements de lettrés bilingues qui, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de nous par leur date, s'en rapprochent aussi par leur langue et leur syntaxe, plus ou moins influencées par le français.

Ce point de vue peut être en partie révisé, car il nous paraît clair que les notions d'artificialité et d'amusement rendent mal compte de la fonction sociale que peuvent jouer les

productions occitanes dans cette situation de diglossie favorable au français. En tout cas, la notion de scripturalité occitane reste problématique, car les textes qui ont été conservés semblent dans beaucoup de cas la fixation de situations à forte charge pragmatique. Enfin, il est notable que la production et/ou la circulation des textes occitans en Velay est restée sous forme manuscrite jusqu'à la fin de la période examinée. La seule exception est la plaquette bilingue de l'époque révolutionnaire (SocConstPuy) : il s'agit du premier imprimé en occitan connu pour ce domaine, les textes de théâtre d'Antoine Clet ayant circulé sous cette forme seulement à partir de *ca* 1845, contrairement à ce qu'affirme un point de vue fréquemment exprimé.

4.2. Connaissance des textes et connaissance de la langue : apports et limites de l'étude philologique et linguistique des textes occitans de l'ancien Velay

4.2.1. Approche critique des éléments diasystématiques

Le point de départ de cette enquête consistait à vouloir combler les lacunes documentaires au sujet des textes occitans vellaves et des états de langues anciens de ce domaine historique. L'inventaire critique, l'édition des textes et les études linguistiques que nous avons proposés, bien que non exhaustifs, permettent normalement de disposer de nouveaux matériaux, dont il ne serait pas utile de rendre compte de façon détaillée ici. Nous souhaitons plutôt faire le point sur les problèmes rencontrés, nous interroger sur les types de savoirs que cette recherche nous a permis de mettre au jour et sur quels aspects elle peut constituer un réel apport par rapport à la littérature existante — mais aussi les limites de cette entreprise.

En premier lieu, la contrainte d'unité géo-historique de l'enquête — l'ancien diocèse du Puy — a eu comme conséquence que le corpus est composé d'une forte diversité en ce qui concerne les types de genres textuels et de situations communicationnelles liées à la pratique de l'écrit, d'autant que cette recherche adopte une perspective temporelle large. Cette diversité nous apparaît rétrospectivement propice à l'accomplissement de cette recherche, car elle permet à l'évidence de démultiplier les points de vue pour écrire une histoire sociolinguistique des textes occitans la plus ouverte possible. Il est difficile de dire en l'état si la représentativité du corpus est suffisante par rapport à l'ensemble de la production réelle. Le corpus présente une certaine continuité chronologique entre les années 1200 et 1800 et on a pu constater qu'il existe une certaine cohérence dans les contours de la scripturalité occitane vellave telle que nous avons pu la dessiner dans les sections précédentes. La perte de la plus grande partie de la production

en occitan ne fait pas de doute, des incendies, notamment dans des lieux d'écriture importants comme le consulat ponot, s'étant produits à plusieurs reprises.

La question de la transmission des textes se révèle largement problématique, car les textes qui sont parvenus jusqu'à nous de façon non directe sont très nombreux (53 % du corpus). Il existe différents types de perturbations induites par une transmission indirecte, sans qu'il soit toujours possible de les mesurer avec précision. Dans le cas des textes occitans copiés par Médicis dans son *Liber de Podio*, nous avons pu constater qu'il a assez souvent modifié la langue des documents originaux, apparemment dans le sens d'une certaine adaptation à sa propre norme graphique. Cette stratigraphie est un aspect fondamental de ces textes copiés. Elle peut être mise en évidence avec la documentation exposée en 3.1., qui est plus ou moins développée selon les traits. En ce qui concerne notamment les variantes <-a, -e> en position finale atone, la strate paraît peu douteuse, car les documents l'attestent assez uniformément seulement à partir des années 1500. De façon peut-être encore plus marquée, les traits linguistiques postérieurs à 1600 qui apparaissent dans la transcription des réquisitions du seigneur Guillaume de Chalencon (*ChalenconChabron*), datant de la fin du XIV^e siècle, peuvent également être interprétées comme des modernisations. D'après son paratexte, Gaspard Chabron indique qu'il est davantage intéressé par la substance du document, mais il est difficile de dire si ces modifications ont une intentionnalité. On peut penser qu'elles dénotent un moindre souci de la forme du texte. Il nous paraît aussi très probable qu'elles recherchent une meilleure compréhension du texte par les lecteurs destinataires de la prosopographie, probablement peu habitués à ces écrits anciens. Dans tous les cas, c'est un trait fondamental de beaucoup de textes transmis de façon indirecte de présenter une stratigraphie, qui est donc un élément marquant de leur tradition.

À propos de *ChalenconChabron*, nous avons également pu observer que ce texte, ainsi que *LettreConsulsPuy**, présentaient un taux bien supérieur d'occurrences de pronoms sujets que les autres (3.3.4.1.). Dans le premier cas, le phénomène doit pouvoir être mis en rapport avec la forte pénétration d'éléments français observée dans d'autres productions issues de milieux nobles, parmi les plus tôt francisés. L'aspect mixte de la langue, bien que d'intention occitane, ne constitue pas un obstacle épistémologique. Pour l'autre texte, cette proportion assez élevée ne trouve pas d'explication évidente au regard des producteurs et des destinataires et des interférences dans la transmission sont probables. La production d'un faux n'est pas à exclure, mais nous n'avons pas les arguments suffisants pour le démontrer. Nous avons fait remarquer que la transdialectalité est bien attestée à cette époque, mais le contenu de la lettre reste étonnant

à nos yeux. En ce domaine, le cas le plus marquant est celui du texte *ChansonCornards**. Nous avons essayé de faire ressortir dans beaucoup de textes des éléments qui sont des marqueurs forts des conditions de leur production ou des traces qui se rapportent à une performance donnée. Ce poème burlesque ne présente pas d'élément réellement crédible témoignant de son insertion dans un cadre socio-pragmatique défini. Nous l'avons toutefois intégré dans le corpus, car il nous paraît nécessaire de fournir les éléments en permettant la discussion et d'en donner une édition. Il est par ailleurs clair que, dans le cadre d'un projet de numérisation, ce texte devrait être exclu d'une interrogation automatisée.

En ce qui concerne l'histoire de l'édition des textes vellaves, il est frappant que les transcriptions données par des érudits locaux dans la période *ca* 1850-1915 sont rarement accompagnées d'une documentation étendue. La provenance des documents est rarement mentionnée, ou de façon imprécise, et il est encore plus difficile dans ces cas de les documenter de façon pertinente d'un point de vue diasystématique. La figure d'Augustin Chassaing se détache nettement des autres, car, de par sa formation de chartiste, il cherche en principe à historiciser précisément les documents qu'il édite. Ses interventions sur les textes ne sont cependant pas négligeables : il procède à de nombreuses régularisations graphiques, comme, par exemple, la substitution du pronom réfléchi <ce> par <se>. L'interventionnisme des éditeurs qui nous précèdent, lorsqu'on peut le détecter, est fréquent et variable. Pour les textes conservés seulement par une transcription d'érudit, il s'agit à l'évidence de l'emploi massif d'accents qui cherchent à éviter les homonymes, par ex. pour distinguer le verbe *a* et la prép. *à*. La fiabilité linguistique de ces textes paraît donc inégale : si nous pouvons douter de l'authenticité de certains d'entre eux, beaucoup présentent des traits cohérents avec les données fournies par les textes de transmission directe. À ce titre, ils fournissent des matériaux qui ne sont pas à négliger, à la condition qu'ils soient systématiquement mis sur un plan différent des autres.

L'ancrage diasystématique des textes de transmission directe est théoriquement plus facile à documenter : en ayant accès à l'intégralité du document et éventuellement à d'autres productions en relation de contiguïté, qu'elles se trouvent sur le même support ou dans le même fonds d'archives, on peut restituer avec une certaine acuité les contextes de production et leur valeur pragmatique. Leur documentation précise et exhaustive n'est pas toujours possible. Un cas qui nous paraît symptomatique est celui des actes transmis sous la forme de notices. Le dispositif linguistique et diplomatique qui les caractérise et qui les distingue selon nous assez nettement des actes originaux, notamment leur brièveté, a été peu pris en compte par nos

devanciers et leur datation a été déterminée d'après le moment de l'action juridique rappelée. De façon empirique, on peut considérer que beaucoup d'actes sous forme de notices qu'on peut lire dans le recueil Brunel (1926-1952) devraient être réévalués. La distance chronologique fondamentale qui existe entre le moment de l'action et la rédaction de la notice ne peut pas être déterminée de façon précise. À partir de critères externes, nous avons postulé que le texte CartChamalières a été rédigé vers 1200, soit au moins une centaine d'années après le moment de l'action juridique. Nous avons également proposé que les notices produites au sein de l'ordre templier du Puy ont été produites dans le courant du XIII^e siècle. Cette proposition de datation reste difficile à prouver en l'état et elle pourra probablement être confirmée ou infirmée à partir d'une réévaluation globale de ce type de texte. En s'en tenant à un seul critère de nature linguistique, à savoir le marquage casuel, il est tout de même probable que l'ensemble de ces textes soient antérieurs à *ca* 1300, car ils présentent tous un système pleinement fonctionnel, contrairement aux textes qui sont postérieurs à cette date. Un autre texte de transmission directe qui ne peut pas être facilement daté est le censier de Chomelix et Saint-Just (CensChom). La mise en évidence d'une stratigraphie chronologique nous a poussé à antédater la première couche rédactionnelle, que nous ne pouvons pas mieux dater que du courant du XII^e siècle, en tous cas avant 1204. Une expertise paléographique devrait affiner cette première approche, mais il apparaît déjà comme le plus ancien texte occitan du Velay qui a été conservé.

La réévaluation des types ou des genres textuels nous semble un aspect non négligeable de notre enquête. Outre le cas des notices déjà évoqué, on peut ici signaler encore une fois le texte *ChalenconChabron*, qui a été présenté jusqu'à présent comme un échange de lettres entre le seigneur et son fils. Si le document contient bien la copie des lettres échangées entre Guillaume et son beau-frère, les parties occitanes correspondent clairement à la transcription d'échanges oraux devant le notaire chargé de rédiger l'instrument. De plus, l'insertion de cette interaction dans la prosopographie française appartient pleinement à la tradition de ce texte, ce que nous avons également essayé de rendre compte à travers le titre abrégé. Dans beaucoup de cas, la détermination et la compréhension des types ou des genres textuels restent imprécises ou peu développées, car ils n'ont pas forcément fait l'objet de travaux étendus. Nous avons pu proposer une étude sur les compois ponots car ils ont bénéficié de travaux assez récents de la part d'historiens des institutions. D'une façon plus générale, l'existence d'une forte tradition d'études locales, principalement historiques, constitue un cadre d'analyse opportun, dont chaque domaine géolinguistique n'a pas toujours bénéficié. Les travaux des chartistes Étienne

Delcambre au milieu du XX^e siècle, puis Martin de Framond actuellement ont été de précieuses aides.

La localisation géographique et/ou institutionnelle de beaucoup de textes reste également imprécise et c'est souvent à partir d'indices plus ou moins forts voire par défaut que nous avons proposé une identification. Les mentions explicites sont finalement peu fréquentes. En revanche, la mention de référents comme des localités et de personnes avec une distribution cohérente permet de formuler des hypothèses hautement probables. Dans une optique d'étude fine de la scripturalité occitane à une large échelle, le recours à des chartes originales reste une des conditions nécessaires (cf. Glessgen 2012), que le corpus vellave est loin de pouvoir toujours assumer. Les difficultés à renseigner intégralement et précisément l'ancrage diastématique de chaque texte conditionnent les résultats de l'enquête et la nature des savoirs linguistiques que l'on peut extraire à partir de ce corpus.

4.2.2. Éditer les textes vellaves : retour d'expérience

L'existence de publications en graphie normalisée nous paraît utile, mais nous avons eu l'occasion de voir qu'elles peuvent se révéler problématiques (*supra* 3.3.), car elles opèrent un nivellement qui masque des spécificités fondamentales des textes. Il nous paraît nécessaire de disposer, à côté de ces travaux, de textes fiables, à partir desquels on peut extraire des matériaux sûrs. Dans cette section, nous voudrions brièvement proposer un bilan de notre pratique éditoriale et exposer quelles difficultés nous avons rencontrées.

L'édition des textes inédits est un élément indispensable de cette enquête, mais il apparaît également que la plupart des éditions déjà existantes se sont révélées insuffisantes. Comme premier exemple, nous pouvons citer le cas de l'édition de CensChom par Marie-Thérèse Morlet (1978a), qui contient très peu d'erreurs de lecture, mais qui a l'inconvénient de mal distinguer la plus ancienne strate des strates postérieures. Les différences de nature linguistique entre la rédaction la plus ancienne (CensChomA) et les rédactions plus tardives (CensChomB) sont assez importantes, et il importait de mieux mettre en lumière cette caractéristique du document. Les éditions procurées par Augustin Chassaing présentent également assez peu d'erreurs de lecture, mais nous avons déjà signalé qu'il procède à des régularisations non signalées. Le gain par rapport à ses éditions est d'appréhender les textes dans leur contexte matériel, car il a souvent mis au point des cartulaires factices, où les textes sont classés d'après un ordre chronologique parfois mal établi. Ainsi, nous avons proposé à

propos de CartTempPuy que la rédaction pouvait être régulée par un souci d'économie matérielle. Le caractère reconstructionniste des éditions de Césaire Fabre est également très problématique, car, fasciné par les troubadours et la langue occitane classique, il intervient fortement sur les textes, mais en introduisant des traits anachroniques et sans possibilité de pouvoir contrôler les modifications apportées.

Nous avons énoncé en introduction des principes généraux d'édition (1.3.2.2.), qui avaient pour ambition de conférer à l'ensemble des textes la meilleure unité possible, gage de lisibilité. Il est clair que la diversité des genres, des traditions textuelles ou des modes de transmission nous a souvent obligé à adopter des pratiques différentes. Nous avons dans un premier temps choisi d'utiliser des diacritiques pour marquer les différentes accentuations des lexèmes. L'utilisation des accents aurait été commode pour distinguer, par exemple, *chapela* n.f. 'chapelle' et *chapelá* n.m. 'chapelain', qui sont homographes dans les documents. L'étude des textes postmédiévaux a cependant révélé que l'accentuation était courante chez les scribes et il nous a paru important de reproduire ces choix graphiques, qui servent par ex. à noter les posttoniques. Inversement, il nous a paru nécessaire de supprimer les diacritiques fréquemment utilisés dans les textes transmis par une transcription d'érudits, lorsqu'ils sont antérieurs à 1600, car ce sont vraisemblablement des ajouts de l'éditeur.

Le caractère pragmatique des choix éditoriaux n'empêche pas que nous nous heurtions à des difficultés importantes. À ce titre, les formes abrégées, surtout dans des contextes mixtes, constituent des problèmes qui ne reçoivent pas de solution simple. En effet, les formes <sol.> et <lib.> ne présentent pas un traitement héréditaire et peuvent être tenues pour des éléments latins, à développer *a priori* en *sol(idus)* et *lib(ra)*. La présence de différentes formes abrégées correspondant aux mêmes lexèmes peut cependant faire douter de la pertinence de ce choix. Dans plusieurs cas, nous avons préféré renoncer à développer les formes abrégées, plutôt que de proposer des restitutions trop mal établies. C'est le cas en particulier pour les différents titres précédant les noms propres de personnes, qui sont rarement développées dans les documents. Il est souvent difficile de dire à quel titre telle abréviation correspond et *a fortiori* sous quelle forme la développer. L'exemple typique est la forme <moss.>, qui peut être *mossen* pour un bourgeois ou *mossenhör/mossenher* pour une personne noble, d'autres morphèmes lexicaux étant encore attestés (par ex. *mosseir*). Encore en ce qui concerne les contextes mixtes, le choix d'éditer <liure> dans LièveÉvêqPuy en *liure* ou en *livre* est également en partie arbitraire. Nous avons en tout cas essayé de rendre compte de ces difficultés ou de ces choix dans les *principes éditoriaux spécifiques* de l'inventaire critique.

Conformément à nos principes généraux, nous avons essayé d'intervenir le moins possible sur les textes et les corrections sont de fait peu nombreuses. Pour les textes du corpus primaire, il s'agit de la correction des dittographies et des cacographies manifestes commises par le scribe. La mise en évidence de ces erreurs relève en partie de notre interprétation moderne des textes, mais elle a dans tous les cas l'intérêt de faciliter le travail de lecture. Pour le corpus secondaire, les corrections concernent à la fois la strate originale et les ajouts éventuels de l'éditeur. On peut sans trop de difficultés détecter des mélectures, mais nous avons fait le choix de ne pas trop intervenir non plus sur ces textes.

L'édition des textes théâtraux d'Antoine Clet constitue un cas tout à fait à part au sein du corpus, car il s'agit des seuls exemples de textes avec des traditions textuelles développées. Leur examen a montré qu'il était légitime de choisir un manuscrit de base et qu'il serait aberrant de reconstruire un original d'auteur. En effet, à propos du texte CletSM, nous avons observé que la version la plus ancienne semblait d'une qualité littéraire inférieure aux autres, ce que nous avons interprété comme la trace d'une exécution rapide de la satire et non comme une altération intervenue *a posteriori*. Les témoins ultérieurs ont été produits après la mort de l'auteur et dans un contexte de valorisation du passé local. Ainsi, l'édition du témoin A nous a paru à cet égard cohérente. L'édition de l'ensemble des témoins est par ailleurs souhaitable et permettrait d'étudier davantage en profondeur à la fois la tradition textuelle de la pièce et l'histoire de sa réception littéraire.

Le choix de procurer une édition papier des textes du Velay ne permet pas de donner à lire l'intégralité du corpus, certains documents étant fort volumineux, notamment CompoisPuy1408 et LièveÉvêqPuy. Dans l'optique d'une approche critique et d'une mise à disposition des textes à un public intéressé, il permet en tout cas une bonne lisibilité et nous pouvons également proposer une édition des textes dont l'authenticité est douteuse. Cette recherche de lisibilité est en principe une simplification du document édité. Nous pensons en particulier à la mise en page de LièveÉvêqPuy, dont nous ne pouvons pas reproduire tous les éléments présents dans la page. En revanche, il nous a paru important de tenir compte au maximum du paratexte quand il est présent. Par ex., Médicis introduit fréquemment les documents copiés avec des segments en français, qui appartiennent de fait à l'histoire de la transmission des textes.

Pour terminer cette section, nous pouvons mentionner qu'il y a très peu de documents que nous n'avons pas pu consulter directement, c'est-à-dire *in praesentia*, ou indirectement, à

travers une reproduction photographique : il s'agit du témoin *B* de *ChalenconChabron* et un des trois textes de *LivreAffaire*, la difficulté tenant au fait que les documents appartiennent à des collections privées.

4.2.3. L'occitan textuel du Velay dans le diasystème linguistique galloroman et perspectives de recherches

Dans quelle mesure existe-t-il des *textes occitans du Velay* ? À cette question posée en introduction, on peut apporter une réponse suffisamment nuancée. Il existe à l'évidence plusieurs témoins d'un écrit pleinement occitan, qui suppose un choix d'écriture assumé, une compétence active dans cette langue et l'inscription dans une tradition scripturale donnée. On peut penser, entre autres, à la plus ancienne strate du texte *CensChom*, à plusieurs textes issus du pouvoir municipal ou encore à plusieurs textes littéraires de l'époque moderne. Cette autonomisation de l'écrit en occitan n'est pourtant pas le cas de figure le plus fréquent. En effet, il est frappant que la plupart des textes du corpus présentent un dispositif plurilingue, où les parties occitanes ont un statut le plus souvent subalterne. Ce plurilinguisme est attesté à toutes les époques documentées par le corpus, avec une transition progressive d'un cadre latin/occitan vers un cadre français/occitan, avec une situation intermédiaire latin/français/occitan. Dans ce cas aussi, on peut différencier les textes de transmission directe et ceux de transmission indirecte. En effet, l'insertion de parties occitanes dans des textes où le latin ou le français sont la langue en position acrolectale ou qui est en tout cas la langue principale dans le dispositif scriptural correspond comme nous l'avons déjà mentionné à la fixation d'une interaction orale (par ex. *ProclamChastel1421* et *1422*, *ÉditsPénauxChantoin*) ou encore à l'enregistrement d'un écrit préparatoire rédigé plus ou moins longtemps avant l'instrumentation, en tout cas dans des circonstances détachées de l'action juridique : c'est en particulier le cas des segments occitans apparaissant dans les actes notariés (voir *VenteMontrevelRoche*, *ObligLachasaHôp*, *ObligLachasaAust*, *VenteMontrevel*). Dans les chartes-notices, on a vu que les rédacteurs ont le plus souvent conservé une partie du protocole latin ou inscrit leur rédaction dans un cadre discursif où le latin bénéficie d'une plus forte autorité. Dans les textes transmis par copie, le multilinguisme est normalement celui du document original, mais il peut être également une conséquence du texte cadre qui est le fait du copiste. La copie du *Mystère de Notre-Dame du Puy* par Étienne Médicis paraît une transcription fidèle de l'original, mais, par ailleurs, il a rédigé fréquemment un paratexte en français pour introduire les textes occitans (par ex.

ChrPuy). Le texte *ChansonMallon* est également introduit dans la chronique de Jacmon par une formule en français. Inversement, le copiste a pu réduire les parties non occitanes du document pour mieux mettre en lumière les parties occitanes (*TestamentBouzols**).

Dans une approche socio-pragmatique, on peut considérer que l'autonomie des textes en occitan peut aussi être discutable au regard des intentions liées au choix de l'occitan comme langue écrite. Si plusieurs textes correspondent bien à des traditions d'écriture en occitan, on peut penser que, dans beaucoup de cas, ce choix linguistique s'inscrit dans une verticalité qui dénote un souci de continuité communicationnelle avec les individus qui sont les bénéficiaires ou qui sont susceptibles de consulter les écrits produits. Pour cette catégorie, nous pouvons penser à la liève du comte-évêque rédigée au début du XVI^e siècle (LièveÉvêqPuy), qui est un des documents en occitan les plus importants, au moins d'un point de vue quantitatif. Outre que le paratexte est un français, on peut estimer que les officiers au service du seigneur ont rédigé le registre en occitan pour des raisons très pragmatiques, pour la raison qu'il a été apparemment conçu de telle façon à pouvoir, de façon régulière et sur plusieurs années, accueillir les personnes redevables à l'évêque et ainsi indiquer qu'ils se sont acquittés du paiement des censives. Il paraît peu douteux que l'occitan n'est plus une langue de la pratique écrite à cette époque dans les milieux nobles, *a fortiori* dans l'entourage de l'évêque largement francisé à cette époque et qui a maintenu une tradition d'écriture en latin au moins jusqu'au XVII^e siècle. Cette verticalité correspondant à un souci de communication se retrouve probablement dans les concessions du droit de regain octroyées par Guillaume de La Tour Saint-Vidal à des paysans à la fin du Moyen Âge (LivreAffaire1464) ou, pour l'époque moderne, dans les noëls occitans de Natalis Cordat, qui s'adressent également à une population rurale d'une paroisse dont il a la charge.

Un dernier élément à prendre en considération pour répondre à la question liminaire de cette section concerne la relation entre l'identité géolinguistique des textes examinés et les lieux de rédaction. Le chapitre 3.1. a permis d'établir que les *scriptae* vellaves sont très perméables à la langue orale vernaculaire. La notion empiriquement recevable de « textes dialectaux », employée par Pierre Nauton mais que nous avons considérée comme problématique d'un point de vue théorique (cf. 1.1.2.4.), se révèle à ce titre également inefficace. En effet, le phénomène de transdialectalité a été repéré à plusieurs reprises. L'authenticité de *LettresConsulsPuy** peut être mise en doute, mais il est bien attesté par les textes *TestamentBouzols**, *LivreAffaire*, *RentesMontlaur**, *CopieJulesII** et *SatireNolhac**. De façon claire, la rédaction en occitan dans le cadre géo-historique du Velay ne suppose pas obligatoirement l'adoption d'une norme

graphique et linguistique locale. Cette transdialectalité, marquée plus ou moins fortement, est évidemment différente de l'emploi voire de la lexicalisation de morphèmes exogènes, car soit elle dénote l'origine du scribe soit elle correspond à un souci de continuité communicationnelle avec les destinataires. Ainsi, le corpus que nous avons examiné se déploie le long d'un continuum qui présente un marquage diatopique différencié et qui ne permet en aucun cas d'essentialiser la notion de *texte occitan du Velay*, ce que nous avons parfois exprimé de façon commode par *texte en occitan du Velay*.

La phylogénie et la physionomie linguistique du Velay étant bien établie (cf. 1.2.3.), les données que nous avons mises au jour n'avaient pour vocation à les discuter. Notre perspective diachronique large nous a permis de faire émerger des éléments qui peuvent souvent affiner sur plusieurs aspects les modèles aujourd'hui acceptés, à l'échelle régionale et suprarégionale, mais aussi de proposer quelques perspectives nouvelles.

Le principe d'un tropisme languedocien du Velay, souvent avancé localement et qui est mis en lien avec le rattachement politique et judiciaire à la zone toulousaine, n'est pas corroboré au niveau linguistique. Au contraire, nous avons pu observer la permanence d'affinités avec les aires auvergnate et lyonnaise/francoprovençale sur la longue durée. L'alliance avec la zone lyonnaise, voire avec une large aire orientale à cheval sur les domaines occitan et francoprovençal, se manifeste pendant la période textuelle en particulier au niveau lexical. Nous nous sommes appuyé en grande partie sur la documentation du FEW, mais la récurrence du phénomène est un bon indice de cette permanence. Cette contiguïté avec les parlers de l'est existe également sur le plan grammatical, l'amalgame substitut P + D *el* (3.1. trait n° 72) en étant la manifestation la plus nette. Il ne s'agit pas d'un trait ancien, mais qui semble être apparu au cours du second Moyen Âge, peut-être à partir du XIV^e siècle. La mise en évidence de ce diatopisme morphologique tient en partie aux données que nous avons pu réunir, vu que dans l'aire de distribution originelle a été sensiblement amoindrie, sauf sur une large bande du Massif central dont le Velay constitue le point d'équilibre. Cette aire plus conservatrice a également permis de documenter l'évolution spécifique de /'tew/ en ['triuw], qui ne concerne pas la zone lyonnaise, mais qui permet de prouver la persistance d'un rattachement linguistique à l'Auvergne, même après l'autonomisation politique acquise à partir des XII^e-XIII^e siècles. L'aire de distribution de l'initiale avec attaque branchante présente aussi l'intérêt de documenter l'affinité linguistique que le Velay entretient avec le Vivarais voisin à l'est.

L'existence d'une alliance linguistique au niveau régional avec ces zones plus orientales n'est pas surprenante et nous avons plusieurs fois mentionné au cours de cette enquête des phénomènes de contact du Moyen Âge à l'époque moderne.

Les matériaux de l'enquête permettent également d'affiner ou de renouveler des questionnements linguistiques dans un cadre suprarégional. Ces apports sont étroitement liés à la perspective diachronique que nous avons choisie, puisque plusieurs phénomènes ne sont visibles que dans la longue durée. Ainsi, la description des pronoms sujets (3.3.), qui permet d'entrevoir un mouvement de reflux des formes pronominales assez récent, a pu être mise en rapport avec des travaux portant sur le domaine languedocien occidental, ce qui permet de faire l'hypothèse qu'il s'agit d'un phénomène d'ordre général. La réflexion sur les lexèmes *N-aire* concerne également l'ensemble du domaine occitan, car la haute productivité de ce morphème dérivationnel à l'époque moderne n'est pas un fait propre au Velay. En revanche, la moindre attention portée à la période de transition que constitue la fin du Moyen Âge n'avait pas permis jusqu'à présent de problématiser la lexicalisation remarquable de ce suffixe. En cherchant à dépasser l'effet de seuil que constituerait la solution de continuité entre morphème flexionnel et morphème dérivationnel, nous avons dessiné à partir des textes vellaves des tendances générales, qui devront être mises en relation avec d'autres corpus. Enfin, notre essai de formalisation linguistique des compois ponots a également vocation à être testé à une échelle transrégionale. Les anciens pays occitans fonctionnant en grande partie sous le régime de la taille réelle, la diffusion du genre textuel du compois est très importante et une étude d'ensemble permettrait non seulement d'obtenir des résultats de nature sociolinguistique, mais également de mesurer la diffusion d'une tradition scripturale vivace, transmise en principe de ville à ville, selon des modalités discursives qui restent largement à définir.

Nous pouvons voir d'après les éléments que nous avons donnés dans les sections ci-dessus qu'une enquête philologique et linguistique fondée sur un critère géo-historique pose de nombreux problèmes qu'il n'est pas toujours possible de résoudre. Les nombreuses lacunes dans notre documentation empêchent dans beaucoup de cas de bénéficier d'une vision très détaillée des questions abordées. Nous pensons que ce type d'enquête est cependant nécessaire, car elle permet de mettre en lumière beaucoup d'aspects qui sont négligés par les traditions en vigueur et qui étaient restés invisibles jusqu'à présent. Cette étude, qui est dans une large mesure une recherche de méthode et une approche critique des matériaux que nous présentons,

n'est pas une fin en soi. Elle constitue la base de travaux à venir qui peuvent s'articuler dans plusieurs directions. Nous avons déjà mentionné la possibilité d'étendre les questionnements linguistiques abordées dans la partie 3. La valorisation scientifique du corpus textuel passe essentiellement par sa numérisation et son intégration à une base de données, notamment dans le cadre du projet des *Documents linguistiques galloromans* (Glessgen *et alii* 2016), qui intègre désormais le domaine occitan dans une large diachronie. L'intégration du corpus vellave suppose une réflexion préalable sur le choix des textes à opérer. Les textes du corpus primaire ne sont pas toujours précisément datés, mais leur localisation est en principe bien établie et permet un traitement géolinguistique fiable des matériaux. Le corpus secondaire est davantage problématique, mais nous avons vu qu'il complète utilement les données primaires. Leur valorisation nous paraît souhaitable, mais selon des modalités qui restent à définir. La mise en perspective des matériaux vellaves avec ceux des domaines voisins (notamment Auvergne, Gévaudan, Vivarais et Forez), permettant une chronologisation rigoureuse des phénomènes de différenciation linguistique qui se sont produits à la fin du Moyen Âge, est un des objectifs prioritaires. Les documents foréziens ont déjà bénéficié d'une numérisation dans le projet DocLing. Les documents du Gévaudan sont en grande partie disponibles (Brunel 1916), mais il est largement possible d'étendre l'inventaire. Pour la partie auvergnate, beaucoup de textes restent inédits et de nombreux projets pourraient être menés dans cette direction aussi. Par contre, la réalisation d'une enquête sur le Vivarais, similaire à celle que nous avons réalisée pour le Velay, est vivement souhaitable et attendue.

Pour clore cette enquête, nous formulons le souhait qu'elle aide à éclairer les débats en cours localement sur la place et le rôle des langues régionales dans nos sociétés modernes et qu'elle permette au public intéressé de se réappropriier ce patrimoine méconnu. Nous espérons, d'une part, avoir montré que la tradition d'écriture en occitan n'a été ni éphémère ni anecdotique en Velay, et, d'autre part, que la documentation que nous avons fournie pourra contribuer aux souhaits de revitalisation de l'occitan exprimés par une partie de l'opinion publique.

Table des figures

Figure 1. Limites du diocèse du Puy à la fin du XVIII ^e s., d'après Rémy (1995 : 14)	37
Figure 2. Limites dialectales et sub-dialectales dans l'est du Massif central d'après Guiter (1980 : 114).....	39
Figure 3. Distribution géolinguistique des sous-aires dialectales auvergnates d'après Bonnaud (2002).....	41
Figure 4. L'espace vellave dans les cartes 22 et 24 de Goebel (2002)	42
Figure 5. Le domaine vellave dans la carte dite de Grenoble (1982).....	73
Figure 6. Répartition latin-occitan dans les textes du cartulaire de Chantoin.....	92
Figure 7. Rapport textes-langues dans le cartulaire de Chantoin.....	93
Figure 8. Les <i>ilas</i> du Puy d'après Laurent (1995 : VI)	132
Figure 9. Fréquence de composition des noëls de Natalis Cordat	229
Figure 10. Initiale des issues de lat. TEGULA d'après l'ALF	326
Figure 11. Les attaques branchantes dans les issues de TEGULA d'après le NALF (+ FEW, ALF et autres sources)	330
Figure 12. Les patronymes <i>Triolaire</i> , <i>Trioulaire</i> d'après la base Géopatronyme.....	333
Figure 13. Distribution géolinguistique de [ej] 'èsser PRS.3SG' d'après l'ALMC 1882	361
Figure 14. Morphème substitut <i>el</i> (ALMC + ALF)	371
Figure 15. Morphème substitut <i>el</i> (ALF)	372
Figure 16. Espace dialectal de l'occitan vellave et paramètre du sujet nul.....	462
Figure 17. Distribution chronologique et statut philologique des textes occitans vellaves ...	538
Figure 18. Distribution spatiale des anciens textes occ. vellaves de la Haute-Loire	540

Table des matières

Résumé	i
Avant-propos	iii
Abréviations	v
Volume 1 : introduction, inventaire, problèmes linguistiques, conclusions	1
Sommaire	2
1. Introduction : état des lieux, principes théoriques et méthodologie	4
1.1. Construction d'un objet d'étude : les textes occitans de l'ancien Velay et leur examen philologique et linguistique	4
1.1.1. Pourquoi étudier les textes occitans vellaves ?	4
1.1.2. Limites du corpus textuel vellave	6
1.1.2.1. Extension géolinguistique	6
1.1.2.2. Extension chronologique	7
1.1.2.3. Extension linguistique	11
1.1.2.4. À quelles conditions peut-on parler de <i>textes occitans de l'ancien Velay</i> ?	12
1.2. Bilan des études philologiques et linguistiques sur le Velay occitan	16
1.2.1. État éditorial et philologie linguistique des textes vellaves	16
1.2.1.1. Textes littéraires médiévaux	16
1.2.1.2. Textes documentaires médiévaux et postmédiévaux	22
1.2.2. Études linguistiques sur l'occitan du Velay	27
1.2.3. Caractérisation géo- et sociolinguistique du domaine occitan vellave	35
1.2.3.1. Contours géo-historiques de l'espace vellave	35
1.2.3.2. Structuration dialectale et phylogénie linguistique	38
1.2.3.3. Cadres socio-politiques et architecture linguistique du domaine	44
1.3. Méthodologie et finalités de l'enquête	53
1.3.1. Pour une étude philologique et linguistique du corpus vellave	53
1.3.1.1. Une approche interdisciplinaire	53
1.3.1.2. Situation de l'enquête au sein du 'paradigme romaniste'	56
1.3.2. Mise en application	61
1.3.2.1. Procédure générale	61
1.3.2.2. Principes généraux d'édition	68
1.3.2.3. Outils d'analyse linguistique	72
1.3.3. Résultats attendus	73

2. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : inventaire critique et chronologique ..	74
CensChom	75
CartChamalières	83
CartTempPuy	88
CartHospPuy	96
VenteCollStAgr	100
<i>ChrPuy</i>	103
<i>PoidsPuy</i>	107
<i>LettreConsulsPuy*</i>	109
<i>LeydePuy</i>	114
<i>ChalenconChabron</i>	116
VenteMontrevelRoche	123
<i>TestamentBouzols*</i>	126
CompoisPuy1408	129
ObligLachasaHôp.....	137
ObligLachasaAust	140
<i>RentesMontlaur*</i>	142
VenteMontrevel.....	145
<i>ForgeMonnaiePuy</i>	148
ProclamChastel1421.....	151
ProclamChastel1422.....	154
<i>PardonPuy</i>	156
LivreAffaire.....	159
CompoisPuya1464	162
<i>NodesStMayol</i>	167
<i>LeydeSelPuy*</i>	170
<i>LéproserieBrives*</i>	173
<i>OrdonBoulPuy</i>	178
ArbitragePuy	180
<i>ÉditsPénauxChantoin</i>	183
<i>RentesLodsVelay</i>	186
<i>CoutumeVinLaval</i>	188
<i>ProcessionPuy</i>	191
<i>GardePortesPuy</i>	193
<i>CensivesVelay</i>	195
<i>NuisiblesMarchésVelay</i>	196
LogisLune.....	198

MédPrivada	201
LièveÉvêqPuy	203
<i>CopieJulesII*</i>	207
CompoisPranlary	210
<i>MystèreNDPuy</i>	213
TerrMons	218
NoëlsCordat.....	223
<i>ChansonMallon</i>	234
<i>NoëlVelay*</i>	237
<i>ChansonCornards*</i>	240
<i>SatireNolhac*</i>	243
CletSM	246
CletML	260
SocConstPuy	268
<i>PoèmeLoire*</i>	275
<i>ConteStMartin*</i>	278
EnquêteImpHL	282
3. La langue des textes occitans vellaves : cinq problèmes linguistiques	287
3.1. Continuités et ruptures des <i>scriptae</i> vellaves : pour une caractérisation de la langue des textes	287
3.1.1. Introduction	287
3.1.2. Vocalisme	291
3.1.2.1. Phénomènes généraux	291
3.1.2.2. Diphtongaisons	297
3.1.2.3. Vocalisme atone	303
3.1.2. Consonantisme	316
3.1.2.1. Phénomènes généraux	316
3.1.3.2. Consonnes à l'initiale de mot ou de syllabe	322
3.1.3.3. Consonnes intervocaliques	336
3.1.3.4. Consonnes en coda interne	340
3.1.3.5. Resyllabations.....	345
3.1.3.6. Consonnes finales et segments extramétriques	346
3.1.4. Morphologie	358
3.1.4.1. Morphologie nominale	358
3.1.4.2. Morphologie verbale : phénomènes généraux	360

3.1.4.3. Morphologie verbale : désinences	362
3.1.4.3. Morphologie : substitutions	364
3.1.5. Conclusions	395
3.2. Marquage casuel et suffixes nominaux agentifs : pour une approche diachronique de la lexicalisation des formes <i>N-aire</i>	398
3.2.1. Introduction	398
3.2.2. Émergence et refonctionnalisation des suffixes agentifs dans le système casuel (gallo)roman	400
3.2.2.1. Les suffixes agentifs en occitan, un problème de linguistique historique ?	400
3.2.2.2. Refonctionnalisation des suffixes agentifs dans la transition latin-langues romanes et occitan médiéval-occitan moderne.....	405
3.2.2.3. Le suff. <i>-aire</i> dans les parlers occitans vellaves modernes.....	411
3.2.3. Le marquage casuel dans le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : approche descriptive.....	425
3.2.3.1. Les plus anciens textes (XII ^e -XIII ^e s.)	425
3.2.3.2. Système mixte (XIV ^e -XV ^e s.).....	430
3.2.3.3. Persistances (XVI ^e -XVIII ^e s.).....	434
3.2.3.4. Conclusions sur le marquage casuel dans les textes de l'ancien Velay.....	435
3.2.4. Les formes suffixales nominales agentives et affines dans le corpus des textes occitans de l'ancien Velay.....	435
3.2.4.1. Phono- et morphe-graphématique des suffixes	435
3.2.4.2. Configurations sémantiques	440
3.2.4.3. Configurations syntaxiques	446
3.2.5. Conclusion.....	452
3.3. Sujets nuls et pronoms sujets en occitan : évolutions diachroniques et implications philologiques.....	454
3.3.1. Introduction : pourquoi et comment étudier les pronoms sujets occitans ?	454
3.3.2. Pronoms sujets exprimés et sujet nul dans la structure syntaxique en linguistique générale	455
3.3.3. Pronoms sujets en occitan : théories syntaxiques et approche dialectologique	457
3.3.3.1. Descriptions syntaxiques des pronoms sujets occitans : synchronie et diachronie	457
3.3.3.2. Données dialectologiques du domaine vellave.....	461
3.3.4. Les pronoms sujets dans le corpus vellave : approche descriptive	464
3.3.4.1. Expression du pronom sujet, genres textuels et transmission des textes....	464
3.3.4.2. Configurations syntaxiques des pronoms sujets exprimés	467
3.3.4.3. Statut du pronom personnel sujet : indices morphe-syntaxiques et -phonologiques.....	474
3.3.4.4. Ordre des mots et évolutions syntaxiques	479

3.3.5. Pronoms sujets et philologie éditoriale	486
3.3.6. Conclusion.....	488
3.4. Traditions discursives et variation linguistique : élaboration et réélaboration scripturale dans les compois ponots.....	490
3.4.1. Introduction : pourquoi étudier les compois ponots ?.....	490
3.4.2. Définition et approche linguistique des compois	491
3.4.2.1. Qu'est-ce qu'un compois ?.....	491
3.4.2.2. Les compois occitans vellaves	493
3.4.2.3. Comment étudier <i>linguistiquement</i> les compois ?.....	494
3.4.3. Analyses linguistiques des compois ponots	496
3.4.3.1. Approche graphématique.....	496
3.4.3.2. Approche sémantico-syntaxique.....	501
3.4.4. Conclusion.....	507
3.5. Philologie des textes littéraires modernes : traditions textuelles et variation linguistique dans le théâtre bilingue d'Antoine Clet.....	509
3.5.1. Introduction : où en est la philologie des textes occitans modernes ?.....	509
3.5.2. La variation linguistique et graphique dans les témoins de CletML.....	513
3.5.2.1. Grapho-phonétique : vocalisme.....	514
3.5.2.2. Grapho-phonétique : consonantisme	516
3.5.2.3. Morphologie	519
3.5.2.4. Conclusion	522
3.5.3. La variation linguistique et graphique dans les témoins de CletSM.....	524
3.5.3.1. Grapho-phonétique : vocalisme.....	525
3.5.3.2. Grapho-phonétique : consonantisme	527
3.5.3.3. Morphologie, lexicale.....	531
3.5.3.3. Conclusion	533
3.5.4. Conclusions : traditions textuelles, évolutions diachroniques, recodification graphique et marquage sociolinguistique dans CletSM et CletML.....	535
4. Le corpus des textes occitans de l'ancien Velay : bilan critique	538
4.1. Synthèse des données diasystématiques	538
4.1.1. Distribution chronologique et statut philologique des textes vellaves.....	538
4.1.2. Distribution spatiale	540
4.1.3. Typologie des lieux d'écriture, auteurs et scribes	541
4.1.4. Genres textuels et usages de l'occitan : éléments pour une histoire sociolinguistique des textes vellaves.....	544
4.1.4.1. Les plus anciens textes	544

4.1.4.2. Extension des domaines scripturaux (XIV ^e -XVI ^e s.)	546
4.1.4.3. XVI ^e -début XIX ^e siècle : le temps des littératures ?.....	548
4.2. Connaissance des textes et connaissance de la langue : apports et limites de l'étude philologique et linguistique des textes occitans de l'ancien Velay.....	552
4.2.1. Approche critique des éléments diasystématiques	552
4.2.2. Éditer les textes vellaves : retour d'expérience	556
4.2.3. L'occitan textuel du Velay dans le diasystème linguistique galloroman et perspectives de recherches	559
Table des figures	564
Table des matières	565

École Doctorale n° 224 Cognition, Langage, Interaction

Laboratoire Structures Formelles du Langage (UMR 7023 Univ. Paris 8 & CNRS)

Centre Jean-Mabillon, École nationale des chartes, Université PSL

Les textes occitans de l'ancien Velay Problèmes d'élaboration philologique et d'exploitation linguistique d'un corpus

Volume 2 : textes, bibliographie

Thèse de doctorat en sciences du langage
soutenue publiquement le 5 octobre 2022 par

VINCENT SURREL

Membres du jury

Michela Russo, professeure, Université Lyon 3 & SFL (UMR Paris 8/CNRS), directrice de thèse

Frédéric Duval, directeur d'études, École nationale des chartes (Paris), co-directeur de thèse

Maria Selig, professeure, Université de Regensburg, 1^{er} pré-rapporteur

Stefano Asperti, professeur, Université La Sapienza (Roma), 2^e pré-rapporteur

Hélène Bui, maîtresse de conférences, Sorbonne Université (Paris)

Nicolas Quint, directeur de recherche CNRS (Llacan, Villejuif)

Hervé Lieutard, professeur, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Les textes occitans de l'ancien Velay
Problèmes d'élaboration philologique
et d'exploitation linguistique d'un
corpus

Volume 2 : textes, bibliographie

TEXTES

CensChom

[Censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix. XII^e-XIV^e siècles ?]

[fol.1] *Lieve de 1200 de Chomilli et Saint Just en patois auvergnat ou sont la plus part des droits de dixme et autres.*

[fol. 2] Aiso es lo ces de la segel del chastel et del mandamen de Chalmelhis

A las Esclachas

Durans Chaminada e sey frayre, IIII sestiers de segel <e III cartas> per l-a_far de las Esclachas.

Blancha Chavaleyra, I carta *siliginis* per Terme gros.

<Apud Chalmelhis.>

Jo. Veziatz, I carto *siliginis* per vegaria de Talha_fer.

<Vacat. Dominus de Ruppe habet.>

P. Mouniers, III st. *siliginis* pel moli de las Mouneiras.

Guilhelma Mouneyra, II st. *siliginis* pel moli e mais I ponhadeira pel cham de la Cros.

St. del Montehl, I emina *siliginis* pel cham Amaugaires.

G. del Moli, I carta pel puoy de Poy Meja.

G. Astorgues, I st. pel mas deus Chalvetz de Fronnac.

Jacmes Veziatz, VII cartas pel mas de Fronnac.

W. Astorgues, I st. pel mas deus Chalvetz de Fronnac.

[fol. 2v] Jo. Champehls, I carto e doas partz d-un carto pel cham de la Cros.

Vidals de Centenac, VII cartos per l-afar de Centenac.

A Fronnac

Jo. de Fronnac, I st. per l-a_far de Fronnac. Item per l-a_far deus Cuocs de Fronnac, IIII cartos, lo quals afars es a-la ma del senhor.

G. de Fronnac e sey fraire, I st. per l-a_far de Fronnac.

Jacmes Astorgues, I st. pel mas Chalvet de Fronnac.

P. Astorgues, I st. pel mas Chalvet.

Gorgoris Astorgues, I st. pel mas Chalvet.

Antonis Conortz, I carta *per l-a_far* de Centenac *quod afarium evenit sibi cum uxore*.

Jo. Charpis, I ponhadeira pel cham de la Cros.

Esteves Bona d-Arsac e sey parier, I carta.

A Boisuol

Lhi ome de Boisuol, I carta pel mas de la Prada.

<*Hoc percipit bajulus* de bayliatge.>

[fol. 3] A Solhac

Gorgoris de Solhac, VIII cartas a mesura paucha. *Item* XXIII cartos e la quarta part d-autre a mesura dreita *per l-a_far* deus Boschals.

Mathias de-Solhac, XII cartas a la paucha mezura e mais XXIII cartos e la quarta part d-autre peus Boschals a dreita mezura e mais III cartas pel champ de Chani a la gran mezura.

Jacmes de Solhac, VIII cartas a mezura paucha e mais pel Boschals IX cartos e demei a mezura dreita.

A Legozac

Jo. de Legozac, III st. *siliginis* e *emina* a dreita mezura.

Jacmes de Legozac, III st. e *emina* a dreita mezura.

A Chasaletz

G. de Chasaletz, VI cartas a la paucha mezura.

P. de Chasaletz, VI cartas a la paucha.

Jo. Chapaz, VI cartas a la paucha e mais I carta e la quarta part d-autre pel mas Meschi, tot a la paucha.

<*Item* Jo. Rivi, III cartarenhas *per l-a_far* de Blot a la paucha.>

[fol. 3v] Vidals Chapaz, VI cartas a la paucha e mais I quarta e la quarta part d-autre pel mas Meschi, tot a la paucha.

Durans e Jo. del Riu, v cartos a la paucha e mais Durans *per se* III partz d-u carto a la paucha mezura pel mas de Gervais.

Al Martines

P. Rafael, I carta a la paucha mezura pel mas del Martines.

<Et post I carta a la grant.>

Rotbertz Rafael, I carta a mezura paucha.

P. Andreus, II cartas a mezura paucha.

G. Andreus, II cartas a mezura paucha.

Beneitz Vidals e Jacmes, III cartas a mezura paucha.

Bertolmeus Girartz e Vidals Pages d-Estables e Beneitz Vidals e Brunels Vidals, III cartas a mezura paucha <minus I cartoniera et dimidium>.

Item Bertolmeus Girartz e Vidals d-Estables e P. de [fol. 4] Vacharessas e Beneitz Vidals e Bruneus Vidals, I emina per l-a_far de Vacharessas a mezura paucha.

<Item Barthol. Girartz, I emina siliginis per l-afar de Vidal d-Estables.>

Alamansas

Per l-a_far de Planhas, II st. deus quals P. d-Alamansas paia I emina e Durans del Mas sobeyra I carta e Jo. Champehls I carta a mezura dreita e Bertrans d-Alamansas e Bertholmeus e Esteves I st. a mezura dreita.

Item pel Mas sobeyra, X cartas a mezura paucha, de las quals P. d-Alamansas e Durans e Jo. Champels paian V cartas e doas partz d-autra ; e Bertolmeus e Bertrans e Esteves d-Alamansas, IIII cartas e la tersa part d-autra <a la paucha>.

Jo. Champehls paia mais III cartos a mezura dreita per l-a_franchimen de Chalmelhis.

<Item per Aurahol debent II cartos siliginis a-la-dreyta mezura.>

Durans d-A_la_mansas del Mas soteira, VI cartas a mezura paucha per se \forall e doas per Ribairo <a la grant>.

Vidals d-Alamansas, II <I> cartas a mezura paucha <granda>.

[fol. 4v] A Sassac

Jacmes de Sassac e Symondetz, sos fraire, V st. e III cartas e paion ne III st. a la Chasa Deu e XIX cartos a mo senhor per l-a_far de Sasac a mezura dreita.

A Planhas

P. de Planhas, I st. per Planhas a la dreita.

A Serras

Jo. Ros de Serras e Bertholmeus, v cartas e doas partz d-un carto a mezura dreita pel mas de Serras.

Jo. Vaiseyra e Esteves e P. e Durans, III cartas e la tersa part d-un carto pel mas de Serras a la dreyta mezura e devo mais aquist quatre I st. pel mas de la Borgada a la dreita.

Item Durans e P., v cartas pel mas de la Boaria a la dreita e mais III cartos pel mas Chatu a la dreita mezura.

<E mays Jo. Vayseyra e sey frayre, I carta *per* la Boaria a la granda.>

A Felhinas

P. de Felhinas, x cartos pel mas de Felhinas e III pel mas Chatu a la dreita.

[fol. 5] A la Molhada

Lo mas de la Molhada, III st. a mezura paucha.

Bertolmeus Charboneus, I carto a mezura granda *per* l-a_franchimen de Chalmelhis.

<Jo. et Pe. Vezias, I carto *siliginis pro quodam campo de Barretes et pro adaquando quodam prata.*>

Jo. Charboneus e Nicolaus Vezias e Bertolmeus Molhada, I emina a mezura dreita pel puoy d-A_lauzier.

Item Bartolmeus Molhada, I carto a mezura dreita *per* l-a_franchimen de Chalmelhis.

<Item plus I sextarium in tota villa pro afario deus Amistos.>

A Chadoartz

Andreus de Chadoars, I emina a mezura dreita.

A Cherrac

Pons, II cartas a mezura paucha pel mas Mortet e I carto a mezura granda *per* Talha_fer.

Bertrans e Rotbertz e P., x cartas e demeia a mezura paucha pel mas major, VIII e doas e demeia pel mas de la Comba.

Jo. e Rotbertz e Gorgoris, fraire, e W. Bodetz, II [fol. 5v] cartas e demeya a mezura paucha pel mas de las Combas.

Item W. Bodetz *per* se, I carta pel mas d-A_carias a mezura paucha.

Item Jo. e Rotbertz e Gorgoris, fraire, v cartos a mezura paucha pel mas d-A_carias.

Item W. e Bartolmeus, fraire, e Gorgos, lor neps, III cartos a mezura paucha pel mas d-Acarias.

<Item tota villa de Cheirac, I carto et dimei per Guichart de Belmont a la grant uno anno et alie I carto.

Item dictus Bos Girauzt, VI cartos siliginis a-la grant.

Item W. Porchezt castri inferioris, I carto a-la grant.

Item plus a-la Molada, I sextarium quod fuit emtum de Johane Mamisto.

Item plus Barthomeus Molada per lo moli, VIII sextarios siliginis et II sextarios frumenti. Apud Mayso sola, I carta siliginis.

Item dictus Peyzacha Vermoyals debet I carta siliginis pro vestitione facta de novo et pro domo sua del-Pont Arlenches.

Item Johannes de-Fronnac debet III^{or} sextarios siliginis de novo in vestitione.

Item debet plus XII cartos frumenti pro dicta vestitione.

Item Gregorius de-Fronnac debet III sextarios siliginis et IX cartos frumenti.

Item Philippus de-Fronnac debet I st. siliginis et III cartos frumenti.

Item P. Imparius de Chayrac, I st. frumenti per lo-moli.

Johannes Somes, I carto siliginis ronne fornagii quia dominus Bertrandus concessit quod posset facere furnum in domo sua.>

[fol. 6] <Sequitur de-siligi[n]e de Seyssac.

Item apud Estables, VII cartos vestir et devestir.

Item a-Planhyas, I carto vestir et devestir.

Sequitur d-Alamansas de siligi[n]e de Seyssac.

Item Pe., II cartos per I champ vestir et devestir.

Item Pe., I dimey carto.

Item li-Champeyl et Dur. Julyos, I dimey carto.

Item Symeons et Jo. et Bertrandus et St., I carto.

Item Durandus et sos neps, II cartos.

Apud Sassac, III cartos.

Item apud Sassac, I sejalatz de-la-flor d-una carta de segel.

Item apud Alamansas, II segelatz de-la-flor d-una emina de segel.>

[fol. 7] Aiso es lo ces de la-civada del chastel e del mandamen de Chalmelhis

A las-Esclachas

Durans Chaminada e sey fraire, III st. *per* l-afar de las Esclachas. <*Hoc percipit domina.*>
Item Durans Chaminada *per* se e *per* sos fraires, III eminas *per* VI ortz, *per* quatre que son prop de Terme gros e *per* II que son prop del Merchadil.

Chalmelhis

Jo. Raynautz, V cartos : I emina *per* II ortz que son al Mercha_dil e I carto *per* I demey ort que es al Chanal vegairal.

<*Vacat quia inferius est scriptum.*>

<Item Rotbertus Alions *debet* I carto *avene pro quodam orto qui est juxta quadam Rua velhya.*>

W. Baretz, I carta combla a mezura paucha *per* I ort que es prop de sa maiso e mais II cartas comblas e demeya *per* comanda.

Pons Dunis, I carta *per* I ort de Boteyra.

Romana Columba e sos fihs Bertolmeus, I st. *per* III ortz deus quals son lhi II justa la via de Gota Andreu e lh-autre II son justa l-Arzilier.

<Item Stephana Costina *et Margarita ejus filia debent unum* carto *avene pro quadam domo et orto qui est juxta domum Vitalis de Fabrica.*>

[fol. 7v] Jo. Boreus, I carta *per* II demeis ortz deus quals l-us es aprop la maiso de Charil e l-autre al Suc.

P. Chadoartz, V cartos *per* II ortz e demei ; l-us es al Quartet e lh-autre a la Fon preveyral <e-l demeys al Valat>.

Gorgoris Astorgues, I carta *per* l-ort que es a Terme gros.

W. Astorgues, I carta *per* l-ort que es [al] guarait de sobre la Prada.

Bertolmeus Molhada, I carta *per* la maiso e outra carta *per* l-ort del Suc e el megeus e W., sos fraire, I carta pel Valat.

Esteves Boreus, I carta *per* l-ort del Suc.

Jacmes Veziatz, V cartas : *per* II ortz de Terme gros I cartal e *per* l-ort de Fon preveyral I carta e *per* II ortz del Suc I emina e mais VII cartas pel mas de Fronnac.

[fol. 8] Pons Fabre, V cartos : *per* l-ort del Guarait, del Suc, <de> la Prada <I carta> e *per*

l-ort que es aprop sa maiso I carta e outra carta a la paucha mezura entre lhui e Bertolmeu Fabre e Phelip Fabre.

W. Laitos, IX cartos per III ortz e dimei : per II que son a Terme gros I emina e per II de la Chalm outra emina e pel dimei ort de la Chanal I carto.

Item W. Laitos, I carto pel dimei ort que es justa la maiso de Molhada.

W. Rimos, I emina per II ortz : l-us es sos la maiso de Champehls e l-autre el terrador del Suc.

W. del Moli, III cartas per III ortz : I carta per l-ort que es a-la Fon preveiral e I emina per II ortz que so el terrador de la Chalm e mais I carta pel puoy de Puoy meja.

Cecilia Luciona, I carta per l-ort de la Fon preveiral.

Bertrams Bes, III cartos : I per l-ort del Suc e per l-ort de Fon preveiral I carta.

[fol. 8v] Michela Luciona, V cartos : per l-ort del Guarait I carta e outra per l-ort de la Fon preveiral e I carto per l-ort del Suc.

G. Astorgues te II ortz per sa molher Bonjorn e III per se e paian V cartas : III cartas peus III ortz del Guarait e I emina per II ortz de la Fon preveiral.

Ponsa Bernarda, I carta per II dimeis ortz : l-us es a Fon preveiral e l-autre a Terme gros.

Jacmes Astorgues, I st. per III ortz que ac ab sa molher que son el terrador de la Chalm.

Michels Forestiers, I carta per l-ort que es prop de l-Espital.

Bertolmeus Bronsis, IX cartos per III ortz e dimei : I emina peus II ortz que son a Fon preveiral e outra peus II del Guarait e I carto pel dimei qu-es al Sautet.

<Rotbertus Elyon, I cartoniera avene pro quodam dimidio orto sito ante ortum Pontii Monlyada juxta carreriam veterem.

Benedictus Betz, I cartoniera avene pro terra de Poy Alauzer.>

[fol. 9] Raimons Fabre, I carto per l-ort del Sautet.

Blancha Chavaleyra, I carta per l-ort de Terme gros.

W. Escorgos, I st. : I emina pel guarait de la-Prada e outra emina pel guarait de la Prada sobeyrana.

Pons Dormilhos, VII cartos per III ortz e dimei que so el guarait de la Prada.

Esteves Entiers, I carta per l-ort del Suc.

W. Baretz neps, I carta per l-ort del Suc e mais II cartas comblas e dimeia per comanda.

Raimons Cornutz, I carto pel dimei ort qu-es al Merchadil.

W^a Chatarda, I carto e dimei *<vacat>* per l-ort que es a Peyra pausadoyra. Item I carto e dimei *<vacat>* per l-ort del Merchadil.

<G^{us} Cornut, Joh. Duni, Pe. de Villen, I carto *pro orto* de Peyra pauzadoyra.>

Durans Vidals, I carto *per* l-ort qu-es davan la granga P. Sigaut.

[fol. 9v] Vidals de la Fraitissa, III cartas : *per* II ortz de Terme gros I *emina* e *per* autre ort del Suc I carta.

Durans Chadoartz, I *emina per* II ortz que so<nt> el terador de la Chalm e mais I carto pel demei ort que es deus Cucs e es el terrador del Suc.

G. Bochiers, I carto pel demey ort del Suc que es deus Cucs.

Gorgoris Lucios, I carta *per* l-ort del Suc.

Beneytz, fihls de-l-Argema, I carta *per* l-or del Suc.

G. Gibos, I carta *per* l-ort de la Fon preveiral.

Jacmes lo-Bos, I carta *per* l-ort del Guarait.

Bertolmeus Fabre, V cartos : I *emina* peus II ortz del Guarait e I carto ab sos fraires.

P. de la Farja, IX cartos *per* III ortz e demei de Terme gros.

[fol. 10] G. Abrils, I carta *per* la maiso.

Bertolmeus Bascoils, VII cartos : I carta *per* l-ort de sos l-estrada e III cartos *per* l-ort del Guarait e II cartos *per* la Prada.

Bertrans Gaudis, I carta *per* l-ort de Fon preveiral.

<*Vacat. Dominus de Ruppe habet.*>

Jo. Veziatz, I *emina per* la veitaria de Talha_fer pel mas c-om di al Maonitz.

Gorgoris Bochas, I carta : I carto *per* l-oucha que es a_prop la granja de l-Elion e mais I carto *per* l-ort que se cofronta ab l-ort Jacme Veziat e *per* l-ort que es justa la maiso de Raymon Fabre.

Beneitz Bochas, I carto *per* l-ort que es justa la granja d-Elion e la tersa part I carta *per* l-ort que es justa la maiso Raymon Fabre.

P. Bochas, I carto *per* l-oucha que es justa la granja de l-Elion e mais I carto *per* l-ort [fol. 10v] que es justa l-ort Jacme Veziat e *per* l-ort que es justa la maiso Raimon Fabre.

Esteves Amorat, I *emina per* II ortz del Guarait.

W. Mouniers, I *emina per* II ortz del Guarait.

Bertolmeus-lo-Bo, III cartos *per* I ort e demei del Guarait.

Giris Audegiers, V cartos e sa part I cartarenche : III *per* ort e demei de Fon preveiral e I carto *per* demei ort de Fon preveyral que fo de sa molher e autre carto *per* demei ort de Terme gros e sa part I cartarencha.

Jo. Mouniers, I carto *per* demei ort del Guarait.

G. Ebrartz, III cartas *per* III ortz que so lhi II el Guarait e l-autre es justa l-estrada de l-Argilier.

Esteves Guaetz, I carta *per* l-or del Suc.

L-ortz de la Berauda, I carta qu-es justa sa mayso.

[fol. 11] W. del Charil, III cartos : *per* l-or del Guarait I carta e pel dimei de Gota Andreu I carto.

Andreus Charils, I *emina per* II ortz, l-us es a la Chanal e l-autre justa sa maiso.

<Item Andreu Charil, I *mina avene per* la-pessa de Gota Andreu.>

Esteves lo-Bos, I carta e la meitat d-autra combla : I carto pel dimei ort del Guarait e autre carto pel dimei ort del Merchadil e sa part I carto comble pel Guarait.

Bartolmeus lo-Bos, I carta e la meitat d-autra combla : pel dimei ort del Guarait I carto e autre carto pel dimei ort del Merchadil e sa part I carto comble pel Guarait.

Esteves lo-Bos del Chastel ab Blancheta la Bona, I carta combla *per* I ort del Garait.

Phelipa Audegeyra, I carto pel dimei ort de la Fon preveiral.

P. Bauselis, I carta : I carto pel dimei ort [fol. 11v] de la Fon preveiral e autre carto pel dimei ort de Terme gros e sa part I cartayrencha pel Suc.

Bertolmeus Chatars e sey fraire, I *emina* : *per* l-ort del Guarait I carta e outra *per* l-ort de Sautet.

W. Chatars, I carta *per* l-ort del Guarait.

W. Veziatz, I carta *per* l-ort del Sautet.

Andreus Mouniers e Mateus, sos neps, I carta *per* l-ort del Guarait.

W^a Mouneyra, I carto *per* sa maiso.

Esteves del Montehl, I *emina* pel cham Amaugayres.

G. Astorgues, I st. pel mas de Fronnac que fo deus Chalvetz.

W. Astorgues, I st. pel mas Chalvet de Fronnac.

Jo. Champehls, III cartos : *per* la maiso I carto e I carto *per* l-ort del Valat.

<Item *Guillelmus* Molada, I carto *per* la maiso de la Chariera.>

[fol. 12] P. Dalaiciu e sey nebot del Montehl e de Pigieiras, I *emina* e la quarta part I quarto : *per* l-ort de Terme gros I carta e outra carta *per* II dimeis ortz que son a Fon preveiral e la quarta part *per* la quarta part I ort del Suc.

P. Dalaiciu e sei nebot del Montehl, III cartas *per* II ortz de Fon preveiral e I carta *per* l-ort de costa Gibonencha.

Vidals de Centenac, III cartas *per* l-a_far de Centenac.

A Fronnac

<Robertus de Fronnac, *1 dimidium carto avene pro uxore sua.*>

Jo. de Fronnac e sei fraire, I st. *per* l-a_far de Fronnac e mais I st. *per* Talha_fer.

Jacmes Astorgues, I st. pel mas Chalvet de Fronnac.

P. Astorgues, I st. pel mas Chalvet de Fronnac e mais I carta *per* l-ort de Terme gros.

Gorgoris Astorgues, I st. pel mas Chalvet de Fronnac.

Esteves de Beuna e sei nebot, I carta *per* la levada del moli.

[fol. 12v] W. Platos, XIX cartas *per* XIX ortz deus quals l-us es a Fon preveiral e VI en Terme gros e XII desus en la Chalm.

<[biffé] *Item plus I carto per l-ort la maiso que en compr[et] de Jasento.*>

Jo. Symeons, V cartas *per* V ortz : l-us es a Fon preveiral ehl quatre en la Chanal vegairal.

Antonis Conortz, I carto *per* l-a_far de Centenac, lo qual venc a lhui *per* sa molher.

Jo. Charpis, I carto *per* sa maiso.

[biffé] Lhi fihs de Andreu d-Arsac, I emina. <Vacat.>

[biffé] Esteves Bona d-Arsac e sei parier pel mas major d-Arsac, I emina. <Vacat.>

Lhi II ort de la Prada de sos lo Guarait, I emina, los quals solon tenir lhi Lebros de la Prada.

<Item dictus Peyzacha Vermoyals, *faber, debet I carta avene pro domo sua pro vestitione facta de novo juxta lo-Pont Arlenches.*

Item Perroyetus Chavaliers et heredes Juliani Chavaliers quondam debent quatuor cartas avene quas emit dominus de Thomacio Foucherii.>

[fol. 13] Al Vernet

Tota lhi vila, I emina a mezura dreita de Crapona.

A Crapona

P. Forniers, I carta a mezura <dreyta> de Crapona. Lo faures que ac la filha de Jaquet, I carto.

Jo. Romeus, I carto.

Rotbertz Aimerics, I carta combla.

A Olhas

Tota lhi vila, I emina a mezura de Crapona. <Vacat.>

A Solhac

Gorgoris de Solhac, XII cartas a *mezura paucha* e mais IX cartos e III partz d'autre *per* Boschals a *mesura dreita*.

Matias de Solhac, XII cartas a *mezura paucha* e mais IX cartos e III partz d'autre *per* Boschals e mais III cartas a *mezura dreita* pel cham de Chani.

Jacmes de Solhac, VIII cartas a *mezura paucha* e-mais I *emina* e I *demei carto* a *mezura dreita per* Boschals.

[fol. 13v] Tota lhi vila de Solhac, III cartas *per* la *veiaria* de Talha_fer a *mezura dreita*.

A Legozac

Jo. de Legozac, XII cartos a *mezura dreita* e mais VI cartos *per* *veiaria*.

Jacmes de Legozac, XII cartos a-la *dreita mezura per* ces e VI *per* *veiaria*.

A Chasaletz

G. Chapatz, VI cartas a *mezura paucha*. <Item *dimei carto per* Blot a-la *paucha*.>

P. Chapatz, VI cartas a *mezura paucha*. <Item *dimei carto per* Blot a la *paucha*.>

Jo. Chapatz, VII cartas e la quarta part d'autra : VI cartas *per* Chasaletz e I carta e la quarta part pel mas Mechi a *mezura paucha*. <Item *dimei carto per* Gervais a la *dreita*.>

Vidals Chapatz, VII cartas e la quarta part d'autra : VI *per* Chasaletz e I carta e la quarta part d'autra pel mas Meschi a *mezura paucha*.

<Item *dimei carto per* Gervais a la *dreita*.>

<Item Jo. del Rieu, I *carto et dimidium per* Blot a la *paucha*.>

[fol. 14] Jo. del Riu e Durans del Riu, v cartas a la *paucha mezura* e mais Durans *per* se III partz, I quarto pel mas de Gervais <a la *dreita*>.

Al Martines

<Tota lhi vila, I *emina* a la gran *mezura per* Talha_fer.>

P. Raphaelus, III cartas a *mezura paucha*, pel mas del Martines I e pel mas deus Fornes II.

Rotbertz del Martines, III cartas a la *paucha*, pel mas del Martines I e peus Fornes II.

P. Andreus, II cartas a *mezura paucha*.

G. Andreus, II cartas a *mezura paucha*.

Jacmes et Beneitz, III cartas a la *paucha*.

Bertolmeus Girartz e Vidals d'Estables e Beneitz Vidals e Bruneus, III cartas a la *paucha*.

<Barthot Girarz, I emina de civada a la mesura dreyta per la terra que-l fo assessada de Vidal d-Estables.> <Minus I cartoneyra et dimidium de la paucha.>
Item Bertolmeus Girars e Vidals d-Estables e Beneitz Vidals e Bruneus e P. de Vacharesas, II cartas a mezura paucha.

<Item debet amplius Pontius Raphaels una carta de civada a-la dreyta.>

Alamansas

P. d-A_lamansas, I emina a mezura dreita per [fol. 14v] l-a_far de Planhas e mais III cartas a mezura paucha pel mas sobeyra e per l-a_pendaria deus Jaufres.

Durans del mas sobeyra, I carta a mezura dreita per Planhas e mais II cartas a mezura paucha pel mas sobeyra e per l-a_pendaria deus Jaufres.

Jo. Champehls, I carta per Planhas a mesura dreita e mais II cartas a mezura paucha pel mas sobeyra e per l-a_pendaria deus Jaufres.

Bertolmeus e Bertrans e Esteves d-Alamansas, I st. per Planhas a mezura dreita e mais III cartas a mezura paucha pel mas sobeyra.

Durans d-A_lamansas del mas soteyra, VII cartas a mezura paucha pel mas soteyra e mais III cartos a mezura dreita pel cham coste del Feu et del Redondet e mais I <III> ~~carta e demeia~~ per Ribairo a mezura ~~paucha~~ <magna>.

Vidals d-Alamansas, I <III cartos> ~~carta e demeia~~ a la <grant>.

[fol. 15] Lo mas sobeyras, I emina pel Malguarait a mezura dreita, sal l-oytava part que paia Durans del mas soteyra e mais lo mas sobeyras, I carto a mezura dreita per Boschal.

<Item pro cazalibus d-Aurahol, II cartos avene a-la dreyta mezura.>

A Sassac

Jacmes e Symondetz de Sassac, V st. ~~meins I carta~~ <e III cartas> a mezura dreita e paion lo st. per Boschal.

A Planhas

P. de Planhas, I st. per l-a_far de Planhas a mezura dreita.

A Serras

Tota lhi vila, III st. <et emina> a la paucha deus quals paya P. Pastres III <eminas>.

Jo. Ros e Bertolmeus, XI cartos e II partz d-autre pel mas de Serras a-la dreita.

Jo. e St. e Durans e P., v cartos e la tersa part d'autre pel mas de Serras a la dreita e mais a_quist quatre I st. pel mas de Borjada a la dreita mezura.

[fol. 15v] *Item* Jo. e St., III cartos pel mas de Chatu a la gran mezura.

A Felhinas

Lo curatz de la gleysa, II st. a la paucha mezura.

P. de Felhinas, XV cartos a la dreita mezura : pel mas de Felhinas XII e III pel mas de Chatu.

Armanda de Felhinas, *per* la maiso e *per* l-oucha, I emina.

A la Molhada

Lo mas de la Molhada, III st. a mezura paucha.

Hugo de la-Molhada e P., sos nepts, e P. Simeons e Durans, sos fraire, e Nicolaus Vezias e Bartolmeus Molhada e Jo. Charboneus, I st. a mezura paucha e es comanda *per* la terra de Barret.

Tut lhi ome de la vila, I st. *per* madona Muresa a-la paucha mezura e fo comanda.

Bertolmeus Charboneus, I carto a-la gran mezura *per* l-a_franchimen de Chalmelhis.

<Tota-li-vila de la Monlyada, VI cartas *avene* a-la-paucha *pro permutatione domini de Ruppe.*>

<Joh. et Pe. Veziat, I carto *avene pro quodam campo* de-Barretes et *pro adaquando quodam prato.*>

[fol. 16] Jo. Charbonneus e Nicolaus Vezias e Bertolmeus Molhada, I emina a la gran mezura pel Puoy d-A_lauzier.

Bartolmeus Molhada, I carto a la gran mezura *per* l-a_franchimen de Chalmelhis.

[*biffé*] A Chadoartz <*Vacat.*>

[*biffé*] Andreus Chadoartz, I emina.

A Cheirac

Pons, VI cartas a mezura paucha : pel Boschall III e II pel mas Mortet e mais I st. a la gran mezura *per* l-a_far de Talha_fer.

Bertrans e Rotbertz e P., XI cartas a mezura paucha : VIII pel mas major e III pel mas de las Combas.

Jo. e Rotbertz e Gorgoris, fraire, e G. Bodetz, III cartas a la paucha mezura pel mas de las Combas.

G. Bodetz, I carta a mesura dreita pel mas de las Combas.

Jo. e Rotbertz e Gorgoris, fraire, v cartos a la paucha mezura pel mas d-Acarias e mais [fol. 16v] I carto a la gran mezura per I ort.

G. e Bartolmeus, fraire, e Gorgos, lor neps, v cartos a mezura paucha pel mas d-A_carias.

Arsac

Lhi fihl de Andreu d-Arsac, I emina <ad rectam>.

Esteves Bona d-Arsac e sey parier d-Arsac, I emina pel mas major <ad rectam>. <Vacat.>

A Chadoartz

Andreus, I emina <ad rectam>.

Michels de Chadoartz e sey nebot, I emina a la dreita per la permutacio feita au Raolfet de Boysuol. <Domina percipit.>

Hugo Molhada e sos neps Moreus, I emina per la dita permutansa a la dreita. <Domina percipit.>

Al Poet

Tota lhi vila, IX cartas a mezura paucha.

A Vergesac

Tota lhi vila, IX cartas a mezura paucha.

<Item Pe. Bouchas, I carto per la peda devant sa mayzo.

Item Habeza, I carta avene. Percipit domina.>

[fol. 17] <Sequitur de avena de Seyssac.

Item a las Monzias, III^{or} cartos sejaliers combles.

Item Symons de Planhyas, VI cartos per Estables.

Item Pe. de Vacharessas et quidam homo d-Estables, I carto.

Item apud Sassac, III eminas avene.

Item sequitur apud Alamansas de avena.

Item Dur. del-mas soteyra et sos neps, unum sestarium.

Item Symeons et Johannes et Bertrandus, fratres, III^{or} cartos.

Item Pe. et Dur. Julyos, II cartos.

Item li Champeyl, II cartos.

Item aus-Forns, unum sestarium avene.

Item apud lo Martines, II cartos combles.

Item apud Chayrac, XIII cartos.

Item apud Baret, III cartos.>

[fol. 18] A las Crotas

Tota lhi vila, IX cartas a la paucha.

A Mauranihas, VI st. a la pauc[h]a.

Aus Forns, III st. a la paucha e mais IX cartos a la dreita. <*Hoc percipit domina.*>

A Vermoal, I st. a la paucha. <*Hoc percipit dominus de Ruppe pro permutatione.*>

A Sahnt Agregol, I st. que val II cartas a la paucha.

A Piasac, VII cartas que valon II cartas a la paucha.

A Orsayrolas, I st. que val II cartas a la paucha.

A Chani_bos, I st. a-la paucha que val III cartas. <*Vacat.*>

<*Item dictus Bos Girauzt, VI cartos avene per las-Costas de Fronnac.*

Item Matheus del Bruiho, I carto per lo besal qu-i pren a Chasalez.>

<*Sequitur deus Valatz de Chalmelhis.*

Item lo-chapelas, I mina havene. Item Pon. Pascayros, II minas. Item Rimos, I carto.

Item Jac. Vezyatz, I carto. Item Jo. Veziatz, I carto. Item Ligozeza, I carto.

Item Vital de la Fraytissa, III cartos. Item Vital de la Farga, I carto.

Item Thomas Fouchiers, III cartos. Item son neatz, II cartos.>

<[...]>

<*Item Jo. de-Fronnac debet II sextarios avene pro vestitione de novo.*

Item Gregorius debet XII cartos avene.

Item Philippus, III^{or} cartos.>

<*Summa de la civada : LXXX e X st. e emina a la gran mezura.*

Summa a la paucha : LXV e III cartos.>

<*Summa ad opus domini : III^{or} XX^{ti} III sestarios avene.>*

[fol. 18v] Aiso es lo ces deus deniers del chastel et del mandamen de Chalmelhis

A las Esclachas

Durans Chaminada et sey fraire, X s. tornes.

Jo. Veziatz, XII *tornes* per la veiaría de Talha_fer.

<*Vacat quia dominus de Ruppe percipit.*>

G. del Charil, III *tornes* pel prat de Gota Andreu.

Esteves lo-Bos, III *tornes* pel prat de la Prada.

Bartolmeus lo-Bos, III *tornes* pel prat de la Prada.

G. Sigautz e Pons Baretz pel prat de Toreta, V s. de poges.

<Item Berth. Columps, III d. t. per lo-Valat.>

Lh-eres de Symeon Bodo, X *tornes* pel prat de las Mealhadas. <*Vacant quia dominus de Ruppe recepit illos denarios.*>

Bertolmeus Chatartz e sey fraire, VI s. *tornes* pel prat de Toreta ~~e<t> III d. *tornes*~~ pel prat de las Mealhadas <loquals pratz de las Mealadas es arera del seynor de Rocha e devont meyns III d. del dyt ces quar a Rocha se paiont>.

Pons Pascairos, XV s. *tornes* pel prat Maujaires que compret de Pons Badel.

<Lo prazt de Gota Andreu es a-la ma mo seior *que* fo de G. Charol que dona ~~XII d.~~ III t.>

<Item Pe. Bauzilis *debet* III s. *tornes et unam manobram.*>

[fol. 19] <Item Steph. Intiers, VI d. *tornes pro domo sua.*>

Lhi vila de Chalmelhis, X *libras* que devo paiar a la festa de Totz sanhs.

<Item in *furno de Chalmel. L solidos turonenses quos percipit domina XL s. et dominus X solidos.*>

W. Astorgues, III s. *tornes* per l-afar de Fronnac.

Jacmes Veziatz, VIII s. *tornes* : pel prat de la Prada V e III pel prat de Fronnac e martz.

G. Astorgues, III s. per l-afar de Fronnac.

A la Molhada

Lhi vila de la Molhada, XI s. *tornes* a Sant Andreu e mais X s. *tornes* e martz.

Hugo de la Molhada e sos neps Moreus, V *tornes* e mealha. <*Domina habet dictos V d. t.*>

Vidals de Centenac, II s. *tornes* pels pratz de Centenac.

Jo. de Fronnac e G., sos neps, XXV s. *tornes* peus pratz e no son vestit e mais II s. *tornes* per la veiarria de Talhafer.

<Item plus XII *tornes* per lo prat de Fontanela.>

<Item *debent minus II solidos.*>

<Item plus *Gregorius* de Fronnac III s. et t. IX d. *tornes pro investitione facta de novo.*>

Jacmes Astorgues e P. e Gorgoris, fraire, chascus III s. *tornes*.

<Item *VI solidos et semis in domibus* de Guillem Molada *que sont en la Chareyra, plus villa de la Molada, VI t. per Mamisto.*>

[fol. 19v] A Chadoartz

~~Andreu de Chadoartz, V s. *tornes*.~~ <Vacat.>

<Michels de Chadoartz e sey nebot, VI *tornes* e mealha per la permutacio feita au Raolfet de Bousuol.> <Domina habet.>

Antonis Conortz del Cros, VI *tornes* per l-a_far de Centenac que ac au sa molher.

Esteves Bona d-Arsac e sey parier, XII *tornes*.

<Vacant quia dominus de Ruppe habet ipsos.>

Lhi fihl de Andreu d-Arsac, XII *tornes*.

<Vacant quia dominus de Ruppe habet ipsos.>

A Cheirac

Pons de Cheirac, VII s. e VI d. *tornes* peus pratz e mais II s. e VI d. pel prat que fo de Charil.

Rotbertz e Bertrans e P., VII s. *tornes*.

W. Bodetz, XI *tornes*.

Jo. e Gorgoris e Rotbertz, ~~chascus V s. *tornes* e VI d. *tornes*,~~ entre totz tres XXI *tornes*.

W. de Cheirac e Bertolmeus, sos fraire, e Gorgos, lor neps, X *tornes*.

<Item tota li-vila de Cheyrac *debet II s. pro domino Bertrando de Seyssac.*>

Al-Vernet, XII *tornes*.

<Item *Jacobus Astorgii et Gregorius Astorgii, fratres, et Petronetus Astorgii et heredes Guillh. Astorgii et Petri Astorgii sive Gamazi, omnes isti debent II s. tornes quos emit dominus de Thomatio Foucherii.*>

<Lo pratz que te Charils es a-la ma de mosenhor e dera XII d.>

A Crapona

[fol. 20] [*Le haut du feuillet est découpé.*]

A Crapona

Jo. Romeus, III poges.

Lo Fabre que ac la filha de Jaquet, III poges.

Rotbertz Aimerics, III poges.

[*biffé*] A Olhas, XXI *tornes per* la veiaría de Talhafer.

A Solhac

Gorgoris, VIII s. *tornes* e V *tornes* e pogesa pel ces de Sant Andreu e mais III s. *tornes* e VIII *tornes* e pogesa e martz e III s. *tornes per* Boschals e martz.

Matias de Solhac, XIX s. *tornes* e IX d. *tornes*, X s. e III mealhas *tornes* a Sant Andreu e V s. e VII e mealha de *tornes* e-martz e III s. *per* Boscals e-martz.

Jacmes de Solhac, XV s. *tornes* e III mealha, VIII s. e V *tornes* a Sant Andreu e III s. e VIII *tornes* e mealha e martz e II s. *per* Boschals e martz.

A-Legozac

Jo. de Legozac, X s. et III *tornes* : III s. e VI d. *tornes* a Sant Andreu e V s. e III *tornes* peus pratz e martz e XVIII *tornes per* veiaría e martz.

[fol. 20v] Jacmes de Legozac, X s. et III *tornes* : III s. e VI d. *tornes* a Sant Andreu e V s. e III d. *tornes* peus pratz e-martz e XVIII *tornes per* veiaría.

A Chasaletz

G. Chapatz, X s. e III *tornes* : V s. pel bos a Sant Andreu e III s. e IX *tornes* e martz peus pratz e VI d. *tornes* a Pantacosta e XII d. *tornes* a la Festa d-aost.

P. Chapatz, X s. e III *tornes* : V s. pel bos a Sant Andreu e III s. e IX *tornes* e martz peus pratz e VI *tornes* a Pantacosta e XII *tornes* a-la Festa d-aost.

Jo. Chapatz, XII s. *tornes* : V a Sant Andreu pel bos e III s. e IX *tornes* e-martz peus pratz e VI *tornes* a Pantacosta e XII *tornes* a-la Festa d-aost e XXI *tornes* a Sant Andreu pel mas Meschi.

Vidals Chapatz, XII s. *tornes* : V a Sant Andreu pel bos e XXI *tornes* pel mas Meschi e VI *tornes* a Pantacosta e XII *tornes* a-la Festa d-aost e III s. e IX *tornes* e martz peus pratz.

Jo. Rius, XXI *tornes* a Sant Andreu.

[fol. 21] Durans Rius, II s. *tornes* e III d.

Al Martines

P. Rafaeus, II s. *tornes* e III *tornes* e *mealha*, <*videlicet*> XIII *tornes* a Sant Andreu e X e-*mealha* e-martz e III *tornes* per l-afar deus Forns.

Rotbertz Rafaeus atretan e paia los <coma> P. Rafaeus.

P. Andreus, III. s. e I d. *tornes* : XXVIII *tornes* a Sant Andreu e XXI *tornes* e martz.

G. Symeons atretan quant P. Andreus e a_ quella paia.

Bertolmeus Girartz, XVIII *tornes* e pogesa, X e *mealha* a Sant Andreu e-l remanen e-martz.

[*biffé*] Vidals d-Estables atretan e damaisi megeus.

<Barthol. Girartz, II *solidos turonenses* per l-afar de Vidal d-Estables.>

Jacmes del Martines, III s. *tornes* e-*mealha* : XXI *tornes* a Sant Andreu e-l remanen e-martz.

Beneitz Vidals, III s. *tornes* e VI d. *tornes* e III pogesas : II s. e VII *tornes* e *mealha* a Sant Andreu e-l remanen e-martz.

Bruneus Vidals, XVIII *tornes* e pogesa a la Sant Andreu.

[fol. 21v] Alamansas

P. d-Alamansas, V s. e VI d. *tornes* : II s. et VI d. *tornes* a-San Andreu e-l remanen e-martz.

Durans del mas sobeira, II s. e IX d. *tornes* : XV *tornes* a Sant Andreu e-l remanen e-martz.

<Item plus *debet* III poges per I passador.>

Jo. Champehls, II s. e IX d. *tornes* : XV *tornes* a Sant Andreu e-l remanen e martz e mais

Jo. Champehls, II s. e VI d. *tornes* per l-a_franchimen de Cha[l]melhis e-martz.

Bertolmeus e Bertrans e St. d-Alamansas, X s. e VI d. *tornes* : XXX *tornes* a Sant Andreu, l-al-res e-martz e mais deu Bertolmeus III s. *tornes* pel prat Joanenc.

Durans d-A_lamansas del mas soteira, X s. e IX d. *tornes* : V s. a Sant Andreu e II s. *tornes* e martz e III s. e IX d. *tornes* per Ribairo <e martz>.

<Item plus *III^{or}* s. et III d. a Saynt Andreu *debent*.>

<E mays el moli d-Alamansas, II d. e *mina*.> <*Vacat*.>

<A Mayso sola, II s. et *dimidium*.>

<Tota villa de la Monlyada, VII d. t. *pro domino de Ruppe*.>

[fol. 22] A Sasac

Jacmes e Simondetz de Sasac, XXXVII s. e VI d. *tornes* : XXX s. a-la Chasa Deu e-l remanen a-Mosenhor e-martz.

A Planhas

P. de Planhas, III s. e VI d. *tornes* e-martz.

A Serras

Jo. Ros e Bertolmeus, V s. *tornes* a Sant Andreu.

Jo. e St. Vaiseira, V s. e VI d. *tornes* : XXX *tornes* per la Verneira e III s. pel mas de Chatu e las tres partz paia lo ditz Jo.

Durans e P. de Serras, VII s. e VI d. *tornes*.

Jo. e St. Vaiseira e Durans e P., III s. a Sant Andreu.

A Fellinas

P. de Felhinas, VII s. e VI d. *tornes* : III s. e VI d. per Felhinas e III s. pel mas de Chatu.

Armanda de Felhinas, XII *tornes*.

Lo chapelas, III *tornes* pel prat de la Fon.

Aus Forns. Guichartz, VI *tornes*.

<Item Bartholomeus Molada, x solidos per lo ~~mo~~ prat del Moli.

Item *debet* Arbetus del-Boschatge XII t. pel prat *que* pres Sasac *cum sua uxore*.

Domina percipit.>

<*Privatus* Deufforns *et* Barthol. Deufforns *et* P. Beneis *cum suis pareriis debent* III obolas.

Item li-Bodet e Beladens *debent alios* III obolas *per* la-terra *que* aus-Arbres *que* ac mosseneyr de Jo. de-Berbezi.>

<Summa *denariorum de tota anno XVIII libras et XII solidos turonenses*, mealha [...] *minus.*>

[fol. 22v] Aiso es lo ces de las galhinas del chastel e del mandament de Chalmelhis

A las Esclachas

Durans de las Esclachas e sey fraire, VI galhinas : las IIII per IIII ortz que so a Terme gros e II per II ortz que so al Merchadil.

A Chalmelhis

Jo. Raynautz, II galhinas e demeia per II ortz que so al Merchadil e la demeia per I demey ort qu-es a la Chanal veiairal.

W. Baretz, I galhina per I ort que es prop de sa maiso.

Pons Dunis, I galhina per I ort que fo de Boteyra.

Romana Columba e Bertolmeus, sos fils, IIII galhinas per IIII ortz, lhi II so a Gota Andreu e lhi autre II so a l-Arzilier.

<Item Stephana Costina et Margarita ejus filia debent unam gallinam pro quadam domo et orto quod est juxta domum Vitalis de Fabrica.>

[fol. 23] Jo. Boreus, I galhina per I ort.

P. Chadoartz, IIII galhinas : per la maiso I e III per tres ortz.

Gorgoris Astorgues, I galhina per I ort.

P. Astorgues, I galhina per I ort.

W. Astorgues, I galhina per I ort que es al guarait de sobre la Prada.

Bertolmeus Molhada, II galhinas : per la maiso I e outra per l-ort del Suc e outra pel Valat detres sa mayso <et una per lo-moli del-Cros>.

St. Boreus, I per l-ort del Suc.

Jacmes Veziatz, v : per II ortz de Terme gros II e I per l-ort de la Fon preveyral e II per II ortz del Suc.

Pons Faures, II : per l-ort qu-es justa lo guarait de la Prada I, per l-ort qu-es aprop sa maiso outra e outra ab Bertolmeu e Felip Faure.

<Item Andreu Brachiniac, I pel-prat de-Toreta per razo de revire.

Item Katerina Brachiniaia, I per aquel pra mezeus per razo de revire.>

<Johannes Somes, I gallina pro furno quod fecit in domo sua.>

[fol. 23v] W. Laitos, v galhinas : II per II ortz de Terme gros e II per II ortz de la Chalm e I per II demeis ortz.

<E plus dimeia per creisensa.>

W. Laitos fihls, I demeia *per* I demeia ort.

<E outra dimeia *per* creisensa.>

W. Rimos, II : *per* l-ort qu-es sos la maiso de Jo. Chapehl I e l-autra *per* l-ort del Suc.

W. del Moli, III : II *per* II ortz de la Chalm e I *per* l-ort de Fon preveiral.

Cecilia Luciona, I *per* l-ort de la Fon preveiral.

Bertrans Bes, I e demeia : *per* l-ort de Fon preveiral I e-la demeia *per* l-ort del Suc.

Michela Luciona, II e demeia : de la Fon Preveiral I e *per* l-ort del Guarait l-autra e-la demeia *per* l-ort del Suc.

G. Astorgues, III *per* III ortz del Guarait e II *per* II ortz que ac ab sa molher Bonjorn, lhi qual II so a Fon preveiral.

<Item *Bertrandus Chabatz et Durandus Chabatz de Santenac e debent* II galhinas *per* l-ayga de Torreta *que* mou de reyre Mossenior *per* azegar lor prat.>

[fol. 24] Ponsa Bernarda, I *per* II demeis ortz, l-us es a Terme gros e l-autre a Fon preveyral.

Jacmes Astorgues, IIII *per* IIII ortz que ac ab sa molher, lhi qual so a la Chalm.

Michels Forestiers, II : I *per* I ort que es justa l-Espital e l-autra *per* l-Espital.

Bartolmeus Bronsis, IIII e demeia *per* IIII ortz e demeia, lhi II so a Fon preveiral e lh-autre II al Guarait e-l demeis al Sautet.

Raymons Faures, I demeya *per* l-ort del Sautet.

Blancha Chavaleyra <I *per* l-ort de Terme gros.>

W. Escorgos, IIII : II pels II ortz del Guarait e las outras II pels II ortz de Gota Andreu.

Pons Dormilhos, III e demeya pels ortz del Guarait.

Esteves Entiers, I *per* l-ort del Suc.

<*Benedictus Betz, I gallina pro terra* de Poy Alauzeyr.>

[fol. 24v] W. Baretz, I *per* l-ort del Suc, fihls de Pons Baretz.

Raymons Cornutz, I demeya.

W^a Chatarda, I demeya *per* l-ort de Peyra pausadoira.

<Pe. Chavaliers et Margarida Chavaleyra, II *quas emit clericus de Thoma Foucherii* de Chalmelhis.>

Vidals de la Fraitissa, III : II *per* II ortz de Terme gros e outra *per* l-ort del Suc.

Lhi II ome apelat Chalvet, I *per* l-ort del Garait.

Durans de Chadoarz, II *per* II ortz que so a-la Chalm e mais I demeia pel demeia ort qu-es de G. Cuoc e es al Suc.

G. Bochiers, I demeya per l-ort del Suc qu-es deus Cuocs.

Gorgoris Lucios, I per l-ort del Suc.

Beneytz, fils de l-Argema, I per l-ort del Suc.

[fol. 25] G. Gibos, I per l-ort de la Fon preveiral.

Jacmes lo-Bos, I per l-ort del Guarait.

Bertolmeus Faures, II per II ortz del Garait e outra ab sos frayres.

P. de la Farja, III e demeya per III ortz e demey de Terme gros.

G. Abrils, I per la maiso.

Bertolmeus Bascohls, II per II ortz del Guarait.

Bertrans Gaudis, I per I ort de Fon preveiral.

P. Bochas e sei fraire, III : per l-oucha qu-es justa la granja de l-Elio I e I demeya, per l-ort que se cofronta ab l-ort Jacme Veziat I demeya e I per l-ort qu-es justa la maiso R. Faure.

Esteves Amoratz, II per II ortz que so al Guarait.

[fol. 25v] W. Mouniers, II per II ortz del Garait.

Bertolmeus lo-Bos, I e I demeya per I ort e demei del Garait.

Giris Audegiers, II e demeya : per I ort e demei de Fon preveiral I e demeya e outra demeya pel demei ort de Fon preveiral per sa molher e l-autra demeya pel demei ort de Terme gros.

Jo. Mouniers, I demeya pel demei ort del Garait.

G. Ebrartz, III per III ortz : lhi II so al Garait e l-autre justa l-estrada de l-Argilier.

Esteves Guaetz, I per l-ort del Suc.

W. del Charil, I e demeya : per I ort del Garait I e la demeya per demei ort de Gota Andreu.

Andreus Charils, II : per l-ort de la Chanal I e l-autra per l-ort qu-es justa sa maiso.

Esteves lo-Bos, I pel demei ort del Garait, e [fol. 26] pel demei ort del Merchadil.

<Item heredes Jacobi del-Monteyl debent I gallinam pro quodam orto quod est situm juxta domum suam del-pont Rouier.>

Bertolmeus lo-Bos, I pel demei ort del Guarait e pel demei del Merchadil.

Phelipa Audegeira, I demeya pel demei ort de Fon preveiral.

P. Bauselis, I pel demei ort de Fon preveiral e pel demei ort de Terme gros e la quarta part d-autra pel Suc ab Margarita sa seror.

Bertolmeus Chatartz e sei fraire, III : per l-ort del Guarait I e outra per l-ort del Sautet e l-autra pel prat de Toreta.

W. Veziatz, I per l-ort del Sautet.

Andreus Mouniers e Mateus, sos neps, I *per* l-ort del Guarait.

G. Chatart, I *per* l-ort del Guarait.

W^a Mouneira, I *demeia per* sa maiso.

Jo. Champehls, I *per* la maiso.

[fol. 26v] Esteves del Montehl, I pel cham Amaugaires.

P. Dalaiciu e sei nebot del Montehl e de Pigeiras, II : *per* l-ort de Terme gros I e *per* II *demeis* ortz de Fon preveiral outra e la quarta part d-autra *per* la quarta part I ort del Suc.

Item P. Dalaiciu e sei nebot del Montehl, III : *per* II ortz de Fon preveiral II e l-autra *per* l-ort de Costa gibonencha.

Vidals de Centenac, II *per* l-a_far de Centenac.

W. Platos, XIX *per* XIX ortz deus quals l-us es a Fon preveiral e lhi VI a Terme Gros e lhi XII sus a la Chalm.

Jo. Symeons, V *per* V ortz, lhi III so a la Chanal veiairal e l-autre a Fon preveyral.

<A Cheyrac>

Pons de Cheirac e Rotbertz lo sobeyras, I.

<E mays Pons, I pel prat de Charil.>

Jo. de Cheirac e sey fraire, I *per* I ~~prat~~ <ort>.

<Lhi Berauda, I *per* l-ort qu-es justa sa maiso, *pro molendino* de Cheyrac I *gallina*.>

[fol. 27] Lhi II ort de la Prada <de-la Malauteyra> desos lo Guarait, II.

Jo. Charpis, I ~~demeia~~ <*gallinam*> *per* la maiso.

Lhi fihl d-Andreu d-Arsac, I. <Vacat.>

Esteves Bona d-Arsac e sey parier, I. <Vacat *quia dominus habet una*.>

A Olhas, tota lhi vila, I. <Vacat.>

A Solhac, Gorgoris, I *per* Boschals.

Mathias, I *per* Boschals e Jacmes outra.

A Leguozac, lhi ome de Leguozac, II : *per* ces I e l-autra *per* vegaria.

A Chasaletz, lhi ome que teno lo mas major, I.

El mas del Riu, I.

Al Martines, lhi ome del Martines, II : *per* ces I e l-autra *per* vegaria.

<Barthol. Giratz, I *gallina per* la-terra *accessada Vitale* d-Estables.>

[fol. 27v] Alamansas. Lo mas sobeiras I e-l molis outra e lhi granja de Jo. e Symeon,

fraires, outra e outra lo chams de Mal Guarait e del mas soteira outra e outra l-afars de Planhas.

A Sassac, Jacmes e Symondetz, I.

A Serras, pel mas III e I per la-Boaria.

<Barthol. de Cerras, *1 gallinam pro campo quod emit ab heredibus de Sassac.*>

A Felhinas, P. de Felhinas, III.

<Al-pont Arlenches, Peyracha, *1 gallinam pro assensa quam ibi fecit.*>

Armanda de Felhinas, I.

<Item Pe. Meliers de Philinhas, *1 galhina per l-aiga que prent reire mossenior per azagar son prat.*>

A la Molhada, tota lhi vila, I.

<Item a Estables, II galhinas per Seyssac.

Item apud Fronnac, en chascun foyc I galhina.

Barthol. Veziat, *1 gallinam pro orto del-Valat.*

Vidal de-la-Fraytissa, *1 gallinam pro orto del-Valat.*

Item Pe. Bouchas, I gallina.

Item Pons de-la-Bela, I galhina per lo Valat.

Guill^s Paschayros, *1 gallinam pro orto del-Valat.*

Guill^s Rimos, *1 gallinam pro orto del-Valat.*

Summa gallinarum : CC minus duas e dimidiam.

Vital de-la-Fraytissa *filius*, *II gallinas pro ortis deus Valatz.*

Vidal de la Farja, *1 gallinam pro orto del-Valat.*

Thomas Foucherii, 1 gallinam et dimidiam pro ortos deus Valatz.>

[fol. 28] Aiso es lo ces de la cera del chastel e del mandament de Chalmelhis

Bertolmeus Chatartz e sey fraire, I lhiura de cera pel prat de Torreta.

<Item Jo. de Fronnac, *1 libram et dimeya cere.*>

Lhi vila de Chalmelhis, *x libras.*

<Berteus Escorgos, *dimidiam libram.*>

Esteves del Montehl, *1 libram pel cham Amaujaires.*

Jo. de Fronnac, *1 libram pel bos de las Chalms.* <Vacat.>

G., sos neps, *1 libram* pel davan dit bos. <*Vacat.*>

Michels de Chadoartz, *1 libram*.

<*Item dictus Bous Gerauzt, 11 libras cere.*>

<*Item Guill^m Monlhyada, 1 libram per lo moli.*>

P. Symeons de Chadoartz, *1 libram*.

<*Item Gregorius et Philippus, 1 libram et dimeya per Fronnac.*>

Gorgoris de Solhac, *1 libram per Boschals.* <*Domina habet.*>

<*Item Pon. Durmilhyos, 1 libram.*>

Jacmes de Solhac, *1 libram per Boschals.* <*Domina habet.*>

<*Item Bartholomei de Legozac, 1 libram. Fratres fuerunt pro ipso fidei jussores.*>

Mathias de Solhac, *1 libram per Boschals.* <*Domina habet.*>

<P. Fortz, I. Andreus de Maysosola, *1 libram denarium.*

Al Martines, Bertolmeus Girartz, *1 libram.* Guill^a d-Alamansas, *1 libras.*

[*biffé*] *Item Bonet de Sassac, 1 libram cere.*

Vital de la Fraytissa, *1 libram.* Jo. de Cheirac, *1 libram per lo moli.*

Al-Pont Arlenches, Peyracha Vermohals, *1 libram.*

Summa [...] libras.>

[fol. 28v] Aiso es lo ces deus uos e del pa del chastel et del mandamen de Chalmelhis

Al Poet, i tornes de pa a obs de la guaita e mais d-a Paschas tro a la San Joan chascuna setmana III uos.

A Verzelhac, i tornes de pa a obs de la guaita e mais de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana III uos.

A las Crotas, i tornes de pa a obs de la guaita e mais de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana III uos.

A Cheirac, Pons e Rotbertz e Bertrans e P., pel mas major, chascuna setmana I poges de uos, de Paschas tro a la Joan.

A Serras, XXXV uos.

A Chanibos, des Paschas tro a San Joan chascuna setmana III uos.

<*Apud la-Monlhyada, de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana I poges de uos.*>

[fol. 29] A Solhac, I poges de uos de Paschas tro a San Joan una setmana e outra no.
A Chasaletz, de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana I poges de uos pel mas major.
Jo. Rius e Durans Rius, de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana I poges de uos.
Al Martines, de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana I poges de uos.
Alamansas, el mas sobeyra, de Paschas tro a-la San Joan chascuna setmana I poges de uos
e el-mas soteyra atretan.
A Sassac, de Paschas tro a la San Joan chascuna setmana I poges de uos.

<Summa per totum III^{or} d. et XLI heus.

Excepto XX de Souhyac.>

[fol. 29v] Aiso es lo ces del fe del chastel et del mandament de Chalmelhis

Al Poet, I trossa de fe.
A Verzelhac, I trossa de fe.
A las Crotas, I trossa de fe.
Arsac, I trossa de fe. <Lhi Andreu.>
Esteves Bona d-Arsac et sey parier, I trossa.
A Chanibos, I trossa.
A la Molhada, I charada de fe.
Pons e Rotbertz Sobeyras e sos fraire, I trossa.
A Solhac, I charada de fe.
A Legozac, XVIII peias *per* veitaria e mais I charada de fe e I trossa.
A Chasaletz, pel mas major, I charada de fe.
A Cheyrac, Robertz e Bert. e P. e Pons, I trossa.

<Summa *feni* : VIII charra e VIII trossas *per* lo bayle.>

[fol. 30] Al Martines, I charada de fe e I fais per Talha_fer.
Alamansas, el mas sobeyra, I charada e el mas soteyra outra.
A Sassac, I charada.

Aiso es lo ces deus anheus de chastel de Chalmelhis e del mandament

Al Martines, en aytans parcs quant i-a, en chascu parc I anhel.

A Sassac atretal.

A Solhac atretal.

Alamansas atretal.

A Cheyrac atretal.

Aus Forns, el mas deus Chalvetz et de las Esclachas, aco megeus.

A la Molhada atretal.

A Chasaletz atretal.

A Leguozac atretal.

[fol. 30v] Aiso es del bayleatge del chastel de Chalmelhis

A Cheirac, I st. de segel al bayle e I *emina* al chassipul. E pren-se el mas d-Acarias III cartos e el mas major III cartos e el mas de la Comba III cartos e el mas Mortet III cartos.

Alamansas, lo bayles I *emina siliginis* e I carta lo chassipos a mezura paucha.

A Sassac, lo bayles III *emina siliginis* e-l chassipos III cartos a mezura paucha.

Aus Forns, lo bayles I carto.

Al Martines, lo bayles I carta e-l chassipos I carto.

A Solhac, lo bayles I *emina* e-l chassipos I carto.

A Leguozac, lo bayles III cartas e-l chassipos III cartos.

A Chasaletz, lo bayles III *eminas* e-l chassipos III cartos.

A la Molhada, lo bayles I *emina* e-l chassipos I carto.

<Item a Boyceol, II cartos pel mas de la Prada pel bayle.>

[fol. 31] Aiso so lhi ort que so a la ma de mo senhor

L-ortz de la Cort e el Guarait, v et dimei, deus quals l-us fo de Jo. Codenel e l-autre de Jo. del Charil e lh-autre II de Dalmas Chasla e-l dimeis de Bert. Conord.

Item autre dimei deus Cuocs.

Aiso so lhi ort que donan cozina

L-ortz deus Rimos, I cozina. L-ortz de l-Esperta, I. L-ortz de Jo. Borel, I. L-ortz d-Esteve Borel, demeya cozina. L-ortz deus Cuocs, cozina. L-ortz de la Baretta, l-ortz de la Brunela, l-ortz de Jacme Veziat, I cozina. L-ortz de Vidal de la Fraitissa, I.

L-ortz de P. Bochas, demeya. L-ortz de Lucio, demeya. L-ortz de Beneit, fihi de Argema. L-ortz comus de P. e de Gorgori e Beneit Bocas, I tan solamen. L-ortz de la Berauda, I. L-ortz de R. Faure e de Brona, I. E tut aquist ort son el Suc e devon aquesta cozina quant i-a pors o chauls.

[fol. 31v] Item l-ortz deus Astorgues que es justa l-Espital, I e l-ortz de Fon preveyral deus Chaminada, I e l-ortz de Bert. lo-Bo e de so fraire, I.

Item lhi ort que so entre l-estrada que vay ves lo Puoy e entre autre travers que vay al chastel soteyra, lo quals travers comensa a la fon Sautet, e teno lhi davan dit ort tro a la maiso W. Escorgo e tro a la maiso Jo. Basohl. Chascus deu I cozina e aquist ort so de l-afar de Paonet de Refolgon.

Item l-ortz de W. Laitos de justa la maiso de Molhada, demeya cozina.

Item l-ortz de Bert. Chatar de justa la maiso de Dormilhos, I cozina.

[fol. 32] <Al Legozac, XVIII pegas.>

[fol. 33] Aiso es lo ces del chastel e del mandamen de San Just de la segel

P. Cortes, XX cartoneyras de segel pel chammas de Mairac.

<Dominus removit II cartos.> <Per-lo-moli.>

W. Percetz, III cartos de segel pel prat de Mairac.

Nicolaus de San Just, I st. de segel pel cham que es justa la via de Chalmelhis e mais I carta pel prat de Mairac.

~~Esteves Montanha~~ Jo. Grasso, XIII cartos per l-a_far Jo. Gras, las III eminas pel mas de Themei e I cartoneyra pel prat dit Arnaut.

P. Forniers, v st. e emina pel forn e mais I carta pel prat e pel cham de Mairac.

Lhi Blanchos que fo molher W. Faure, VII cartoneyras per las terras que so justa lo Peschier.

P. Chapus, III st. e I carta per l-a_far de Pessolas e [fol. 33v] mais pel moli II st.

<Dominus removit IIII cartos.>

<E-plus I carto de segel que paya W. Chapus per l-afar que fo de Pe. Giraut.>

Esteves Martinetz, III cartas per l-a_far de Cublelas e-mais VII cartoneiras per las terras que so sotz lo Peschier.

Durans de las Monzias, III cartas per l-a_far de la Costa e I carta e I cartairencha per l-a_far de Jabrehl que fo de Jo. Tinel e mais I cartoneyra per l-a_far de las Barietas.

Jo. Austencs, III *eminas* per l-a_far de la Condamina e mais II st. e I carta per l-a_far de Themei.

A Mayrac

W. Mairacs, v st. per l-afar de Mairac.

Jo. Fizetz e sey fraire, XIII cartoneiras.

W. Rifiers, III st. e I carta per l-a_far de Pessolas.

[*biffé*] Pons e P. Percet, XV cartoneyras, pel prat de Mairac v cartoneyras e I st. pel cham de la Comba Torrenc e per la granja I carta.

<Ad manum domini est.>

<Vacat.>

<Istam cartam debet Johannes Serviens.>

Jo. Fornos e sos frayre, I cartoneyra per Prat Arnaut.

[fol. 34] Romana, que fo filha Jo. Symeon, X cartoneiras per las terras que so sotz l-estrada que vai a Chalmelhis.

P. Faures, per aquel megeus afar que fo de Jo. Symeon, X cartoneiras per las terras que so sotz l-estrada que vai a Chalmelhis.

P. Faures, I st. per se.

Bertrans e P. Doleus, v cartas a mezura paucha e mais I cartoneyra e demeia a mezura dreita pel mas de Solumnhac.

Esteves Doleus e sey fraire, v cartas a mezura paucha <civadeyra> e mais I cartoneira e demeia a mezura dreita pel mas de Solumnhac.

Tut lhi Milo, X cartas a mezura paucha e III cartoneiras a mezura dreita e las III so de bailyatge.

A Issamas

Jo. Bachalars, VI cartoneiras per la terra de l-Albugeira.

[fol. 34v] <Michels et Math. d-Yssamas, I carto per Suc Bonet.>

Blanchetz Bachalars, XVIII cartoneyras per la terra de l-Albugeyra.

Pons Bachalars, XII cartoneyras per la terra de l-Albugeyra.

Vidals Bernartz, VI st. : pel mas Cornu IIII, lo quals se part ab Pons de Posols, e II per la terra de la Faia. <Vacant. Domino [...].>

<W^a d-Issamas, XII cartoneyras per l-a_far d-Issamas.>

Jo. de Issamas, IIII st. per l-a_far d-Issamas.

A Themei

Rotbertz Bonafes, II st. per l-a_far de Themei e I carta per la pessa de las Granjas.

Jo. de Themei, III st. e I carta per l-a_far de Themei.

A Jabrehl

Laurens de Jabrehl, III st. per l-afar deus Boschals <et plus I emina per Boschals.>

Vidals Chastahns, XX cartos per l-a_far de Jabrehl.

Jo. Chastahns, VII cartos : per l-a_far que pres ab sa molher VI e I per l-a_far que fo de Tinel.

Jolias, VII cartos per l-a_far de Jabrehl.

Item tuti lhi ome de Jabrel, I carta sal Laurens e Tacha.

<Item Jac. Veziatz, II cartos pro vestitione quam fecit apud Issamas.>

[fol. 35] <Heustachius Vermohals, I sestarium frumenti per lo-moli de Soulyac.>

L-Helions, I carta pel cham de la Charal.

Jo. Frotgos, VIII cartos e dimei : pel seu afar VI e carta e dimeia per l-afar que fo de Tinel.

<Pe. Reys, I carto pro investitione nemoris.>

Jo. Reys, IX cartos per l-a_far de Jabrehl.

<Pe. de Cereys, I sestarium siliginis ad mensuram de Rocha apud Crenilhac.>

<Dominus dedit ei pro feudo de Crenilhac.>

Tacha, I st.

<Dominus removit I emina.>

<Pons Bachalars et Blancus frater, I sextarium per far de Costa dreita.>

<Sequitur de censibus de Cubelas et de Mayrac de siligine
 Item omnes Martineti debent III sestiers et III cartos.
 Item Vitalis Audoartz, II sestiers.
 Item li-Souliac, II sextarios.
 Item li-Cordoa, II sestiers.
 Item Robertus de-Themey, II sestiers.
 Item Guill^s Audoartz, VI cartos.
 Item Briandos per Mayrac, I carta.
 Item dictus Fays, VI cartos.
 Item Berth. Clerga, VI cartos.
 Item Pe. Varenas, VI cartos.
 Item Chamblas e Jo. de las-Monzias, III sestiers quilibet III eminas.
 Item Anthonis Clergua, I sestier.
 Item Pe. de-las-Monzias, I sestier.
 Item Gregoris Bochas, XX cartos.
 Item St. Monzias, X cartos. <Ad hoc debet I carta.> <Vacat.>
 Item Philipus Vermoyals, III eminas et plus II sestiers per lo-moli.>
 <Item Vitalis Audoartz debet plus II cartos de-novo de siligine.
 Item Math. Cordoas, IIII cartos.
 Item Pe. Soulyac, IIII cartos.
 Item Berth. Raimgotz et frater suus, V cartos siliginis per peiatz e dimey carto.>
 <Item Chathos Vermoyals, IIII cartos siliginis pro molandino del-Peset de
 Souliac.
 Item Pe. de Themey, IIII cartos siliginis.>
 <Pe. d-Issamas, III^{or} cartos per planta.>
 <Summa LXXII st. raz [...].
 Summa de la paucha, VI st.>
 <Summa [...].>

[fol. 35v] Aiso es lo ces de-la civada del chastel et del mandamen de San Just

P. Cortes, I st. de civada pel chapmas de Mairac e mais I *emina* per la maiso e I carta per l-ort qu-es justa la granja de-Na Bonjorn.

<*Dominus removit* I carto.>

W. Percetz, I cartoneira per l-ort qu-es justa l-estrada.

Nicolaus de San Just, v cartoneiras : per la maiso I carta e I cartoneyra per l-ort qu-es justa la granja Duran de las Monzias e I carta per lo cham que es justa la via de Chalmelhis.

Esteves Montanha per Jo. Gras, III *eminas* pel mas de Temei del Lac e mais III cartas per la maiso et per l-ort de San Just.

Vidals Audoartz, I *emina* : per l-ort de la Comba I carta e outra per la maiso.

W. Audoartz, I cartal per la maiso e per l-ort qu-es justa la maiso deus Percetz.

<W. Chapus, I carto per la-vestizo del Valat.>

[fol. 36] P. Forniers, I *emina* per la maiso e I carta pel cham e pel prat de Mairac e I carta per l-ort de la Comba e I carta per l-or que compret deus Arbertz.

Bertolmeus Joglars, I *emina* per la maiso e per l-ort qu-es davan la granja Jo. Austenc.

Lhi Blanchos, que fo molher W. Faure, I carta per la maiso.

P. Chapus, I st. per l-a_far de Pessolas e I st. per las maisos e mais per l-oucha de justa la Fon de Berlheiras I carta e III cartoneyras per l-oucha que se cofronta au son prat del Peschier.

<E plus I carto que deu W. Chapus per l-afar de Pe. Chapus.>

Bertrans Liamiers, v cartas : per la maiso I *emina* e peus II ortz que so justa lo Peschier outra e per l-ort qu-es a la fon de Berlheiras la quarta.

Gorgoris Bochas, I carta per l-ort de l-Estrada e per la mayso que compret de Symon Arbert I *emina*.

Bertrans Baile, I *emina* : per la maiso I carta e [fol. 36v] outra pel cham que te Chabros.

Rossa Laurensa, I carta per la maiso.

Esteves Martinetz, I *emina* per l-oucha que es sobre la granja Duran de las Monzias e mais III cartoneyras per l-oucha del Coderc e I cartoneira per l-ort que ac de Na Bonjorn e I *emina* per la maiso e mais I cartoneyra per vestizo que fey davan la granja.

W^a Guanhos, III cartoneiras : I carta per la maiso e per l-ort I cartoneyra, lo quals es sos la maiso P. Giraut. <[*Va*]cat quia ad manum domini est.>

Matheus Sauros, v cartoneyras *per* la maiso e *per* l-ort qu-es aprop la maiso P. Faure.
Matheus Velhos, III cartoneyras de civada : I carta *per* la maiso e la cartoneyra *per* l-ort que es sobre la granja Duran de las Monzias.

Jo. Ferra Buous, I *emina* : *per* la maiso I carta e outra *per* l-ort qu-es a la fon de Berlheiras.
[fol. 37] Esteves Solacs, I *emina* *per* la maiso e outra *per* l-oucha qu-es sobre lo Peschier e fay II ortz.

P. Loncs, I carta *per* l-ort qu-es aprop la granja Duran de las Monzias.

Lhi heres Vidal Guaanho, III cartoneiras : *per* la maiso I carta e I cartoneyra *per* l-ort qu-es sos la maiso P. Giraut.

Hugo de la Clergua, I *emina* *per* la maiso.

Durans de las Monzias, III cartas *per* l-a_far de la Costa e I *emina* *per* la maiso e outra *emina* *per* l-ort qu-es a_prop la maiso deus Mairacs e III cartas *per* l-oucha de la Comba.

Jo. Austencs, I carta *per* la maiso e I *emina* *per* l-oucha on es lhi granja e mais I cartairencha *per* l-ort qu-es justa lo prat de Solhac e *per* l-a_far de Temei I st.

Bertolmeus Clergua, I cartoneyra *per* l-ort [fol. 37v] qu-es sos lo cimeteri justa la via.

Antonis Clergua, I carta *per* la maiso que ac ab sa molher.

<Vacat quia longo [...] Clappo accomodavit ut dixit.>

W. de Mairac, II st. *per* l-a_far de Mairac e *per* la maiso de San Just I carta.

Jo. Fiszetz e sey fraire, I carta pel cham de la Condamina e mais I carta *per* la maiso e outra *per* l-ort qu-es sos la granja de Mosenhor.

Item Jo. Fiszetz *per* se, I *emina* : pel celier que fo Jo. de Temei I carta e outra *per* l-ort que fo del davan dit Jo.

W. Rifiers, VI cartoneiras *per* l-a_far de Pessolas e I carta *per* veiairia.

<Ad manum domini est.>

Pons e P. Percetz, VII cartoneyras : *per* las maisos I carta que so davan la maiso P. Cortes e I carta *per* l-ort que fo P. Dalmas e outra carta *per* la maiso que fo del dit P. Dalmas e I cartoneira *per* l-ort qu-es [fol. 38] aprop la granja Duran de las Monzias.

<De hoc censu debet solveere Abrila III cartos pro duobus ortis.>

~~Esteves de las Monzias~~ Romana, que fo filha Jo. Symeon, I *emina* *per* las terras que so sos l-estrada, ~~la[s] quals ac ab sa molher~~ e mais I carta *per* la maiso.

P. Faures, *per* las terras que foro Jo. Symeon, I *emina*, las quals so sotz l-estrada, e ac las pel mairatge de son fihl e mais I carta *per* la maiso.

Item P. Faures *per* se, I st. pel cham de la Condamina e I *emina* *per* la maiso e III

cartoneyras per l-ort qu-es justa la maiso.

Lo curatz de la gleysa de San Just, I carta per las maysos que so justa la gleysa.

<Lo curazt de la gleisa *Sancti Justi*, I cartoneira per la-vestizo de la maiso que vestit, liquals es deval lo casal de Guill. d-Agren.>

<Item pro domo confratrie, I carta.>

Bertrans e P. Dolieus, II mezuras comblas per lo mas de Soluniac e ~~mais II cartoneyras per l-ort qu-es davan la maiso Hugo Clergua.~~

<Vacat prope domum Guerin quam dominus tenet.>

~~Tomas Bonetos, III cartoneyras.~~ <Vacat.>

Bonetos, III cartas per la mayso e per l-ort qu-es sobre la Comba.

[fol. 38v] <Michael e Matheus d-Yssamas, I carta per Suc Bonet.>

Issamas

Jo. Bachalars, I emina per la terra de l-Albugeyra.

Blanchetz Bachalars, III eminas per la terra de l-Albugeyra e entre Blanchet e-l davan dit Jo. dimeya cartoneyra per veiaría.

Pons Bachalars, I st. per la terra de l-Albugeyra e mais demeya cartoneyra per veiaría.

<Item Pons e Blanc. Bachalars, I carto per Costa dreita.>

Vidals Bernartz, I cartoneyra per veiaría e mais per sa maiso de San Just I carta.

<W^a d-Issamas, VI cartoneyras.>

Jo. Mathias, III eminas e I carta per l-a_far d-Issamas e per la maiso de San Just I emina e VI cartoneyras per l-oucha qu-es sos la vila de San Just.

A Themei

Rotbertz Bonafes, III cartas per l-a_far de Themei e I carta per la maiso de San Just e per I ort qu-es justa lo Peschier demeya cartoneyra.

Jo. de Themei, I emina per l-a_far de Themei.

[fol. 39] Esteves Dolieus e sey frayre, II cartoneyras comblas pel mas de Soluniac a mezura paucha.

Lhi Milo, III comblas mezuras pel mas de Soluniac e I emina per las maysos de San Just.

Lhi heres Jo. Milo, I emina : pel celier I carta e outra carta pel chasal qu-es sobre la maiso de Boneta.

Andreus Milo, I carta per las maisos que so sos lo chastel.

Jacmes Cordoas, I st. *per sa mayso e per l-oucha qu-es sobre la granja deus Percetz.*
Phelips Vermoals, XIII cartos : I *emina per* la maiso e III cartas *per* l-oucha qu-es justa l-ort e I *emina* peus II ortz que so en_torn la granja de Solhac <e I *carto per* la-vestizo de l-estrada juxta P. Fabre.>

A Jabrehl

Laurens de Jabrehl, III cartas : peus Boscals I *emina* e *per* la maiso I carta.

Vidals Chastains, I carta *per* veiaria de Talhafer.

Item Jo. Chastains, las II partz I carta.

<Plus Philips Vermoals, I *carto per* la vestizo *que* es entre l-estrada *et* son ort.>

[fol. 39v] Jolias, I *carto per* l-a_far de Jabrehl.

Jo. Frotjos, la tersa part I quarta.

<Pe. Reys, I *carto pro nemore sito juxta casale* del Layro.>

Jo. Reis, I *carto per* l-a_far de Jabrehl.

Lhi Chastains e lhi Rey e lhi Tinel, chascus la tersa part I carta.

Tacha, I st. de civada.

<*Dominus removit* I *emina*.>

<Li Jacmeta de Jabrel, I *carto*.>

Auforns, en chascu fuoc, I carta.

<Item *Eustachius Vermoyals*, II *cartos avene per duos dimidios ortos* del-Peschier de Souhya.>

A Crenilhac, XXXVI cartas <*ad parvam*> ab los omes de l-evesque XVIII e ab los omes W. de Sereys XVIII <*et valent III^{or} sestiers et* III cartos.>

A Chamveras, I *emina*.

<Aysso es lo-ces de peiatz de havena

Item a Esperta XII *minas*. Item Briandos IV cartos. Item Souliatz IV cartos. Item Johaneta Michela I *carto*. Item Ligoza [?] I *carto*. Item *Philippus Clericus* I *carto*. Item Guill^a de-l-Esperta I *carto*. Item Jo. Climens v cartos. Item Bert. et Andr. Raimgot *debent* v cartos.>

<Item *debet* debatre *domino* III *cartos avene per* la-Marrela *et* XV d. de talha.>

<Summa LIX sextarii et I carto.>

<[fol. 40] *Sequitur de havena de Mayrac et de Cubelas*

Item omnes Martineti debent II sestiers.

Item Vitalis Audoartz, I sestier.

Item St. Soulyatz, I sestier.

Item li-Cordoa, I sestier.

Item Guill. Audoartz, IIII cartos.

Item Robertus de-Themey, I sestier.

Item plus Math. Cordoas, II cartos.

Item Philipus Vermoyals per Mayrac, VI cartos.

Item dictus Fays, III cartos.

Item Berth. Clerga, III cartos.

Item Pe. Varenas, III cartos.

Item isti tres debent plus II cartos.

Item dictus Chamblas, I sestier havene.

Item Gregorius Bochas, X cartos.

Item Jo. Monzias, I sestier.

Item Anthonia Clerga, IIII cartos. <Vacant.>

Item St. Monzias, IIII cartos.

Item Pe. de-las-Monzias, IIII cartos.

Item Jo. Frotjos, VII cartos.

Item Philipus Vermoyals, I sestier per-lo moli.

Item Pe. de-Themey, IIII cartos.

Item per planta IIII cartos.>

<[fol. 40v] [*biffé*] *Item Simonda Teser per-la-mazo, III centesimo avene et per l-oucha I centesimo et per la-cresensa de l-ort I dimeit centesimo.>*

<Symon Teyszers, I dimey carto *aveno pro la-creyssensa orti quem habet versus la-Garena.>*

[fol. 41] Aiso es lo ces deus deniers del chastel et del mandamen de San Just

P. Cortes, III s. de tornes e VI d. pel ces de martz.

W. Percetz, ~~cartoneira per l'ort~~, IX d. tornes pel prat de Cublelas.

~~Esteves Montanha~~ Jo. Grasso, VI s. tornes pel prat de Temei dit de la Prada e IX tornes pel prat de Golfier e ~~paya a Pantacosta~~ <e XXX tornes pel bos>.

<Item Rot. lo-chapus del-Mazel, IX d. tornes pel prat de Golfier.>

Lhi Blanchos, VI s. et VI d. tornes peus pratz de sos lo peschier <et plus III turonenses per la chanal del Peschier>.

P. Chapus, III s. tornes pel prat del Peschier <et III t.>.

<Item W. Chapus paya X t. pel prat daranda-lo-peschier, que fo de Pe. Chapus e deu lo tenir-dominus per covenensas.>

Bertrans Liamiers, X s. pel prat de Cublelas.

<Item Vidals Audoartz.>

Esteves Martinetz, II s. e VI d. pel prat de Cublelas e mais III s. e III d. e mealha peus pratz del Peschier.

Durans de las Monzias, XV s. tornes pel ces de martz [fol. 41v] e VI d. pel cham de Vila nova e mais V pogesas per l-a_far de Jabrehl.

<W. Rifiers, IX s. poges peus pratz.>

Lhi heres Jo. Austenc, V s. de tornes pel prat de la Chamareyra e VII s. et VI d. tornes peus pratz e peus bos de Temei.

W. Mairacs, VIII s. e IX d. tornes.

Pons e P. Percetz, IX d. tornes. <Et ad manum domini est.>

Esteves de las Monzias per l-a_far que fo Jo. Symeon, II s. e III mealhas de tornes.

P. Faures pel davan dit afar Jo. Symeon, II s. de tornes e III mealhas.

Item P. Faures, X s. de tornes pel prat dit Nauta de Cublelas.

Bertrans e P. Dolieus, VII s. de tornes mens III poges <e martz>.

Esteves Dolieus e sey fraire, VII s. tornes mens [fol. 42] III poges paiant <e martz>.

<Jo. Fiszet e sey fraire, V s. tornes pel prat de Romareschas.>

Lhi Milo, chascus III s. et VII d. tornes <e martz>.

<Et non sunt II, III que montant XIII s. et IX d.>

Andreus Milos, III s. e III d. e mealha pel prat de la Condamina.

Phelips Vermoals, VI s. e VI d. tornes pel prat de la fon de Cublelas.

<Et VI tornes per ~~l-ort~~ cham del Codercho.>

<Jacmes Cordoas, VI s. e VI d. tornes.>

W. Audoartz, XV d. tornes pel prat de Temei e I d. per veiaria <lo qual prat *compret* Rotbezt de Themei.>

Issamas. Jo. Bachalars, XV d. tornes.

Blanchetz Bachalars, XV tornes e entre lo davan dit Jo. e Blanchet III *mealhas* per veiaria.

Pons Bachalars, V s. poges e III *mealhas* per veiaria.

Vidals Bernartz, III s. e VI d. *tornes* et III *tornes* per veiaria.

Jo. Mathias, VIII s. e VI d. *tornes*.

<Et plus per planta VIII s. *tornes*.>

[fol. 42v] A Themei

Rotbertz Bonafes, VII s. et VI d. *tornes* e mais XVI *tornes* pel prat que *compret* de Vidal Audoar.

Jo. de Temei, XII s. *tornes* <et XII d. *cum hobolo*>.

<Item Roth. lo-chapus del Mazel, IX d. *cum hobolo* per Pe. de Themey.>

A Jabrehl

Vidals Chastans, VIII *tornes*.

Jo. Chastans, II *tornes* e *mealha* e las tres partz I *mealha*.

Jolias, III *tornes*.

Jo. Frotjos, II *tornes* e *mealha* e las tres partz I *mealha* e mais V pogesas peus Tineus.

<Plus Jo. Frotjos, III s. *et* VI t. *per* la-vestizo deus Pradals.>

Jo. Reis, IIII *tornes*.

[*biffé*] Tacha, VI d.

Lhi maysos de la Chantada, VI <d.> qu-es davan la mayso de Grasso.

<Laurencius de Jabrel, V *solidos* per lo prat deus Pradals.

Item Gorgorius Bochas, II *solidos* per la-vestizo per lo prat de Vayisseira Talada.>

<Item li-Raymgot, II s. *et* VI d. *tornes*.

Item Laurens de Jabreyl, II *solidos* et VI d. *per* la-vestizo que fey d-a_quo de Thacha.>

<Homines de Salavert, XVIII t. *per* I cham que fo de peias.

Summa x libras et III solidos et per III poges.>

<Summa denariorum IX libras e VII s. e demey.>

[fol. 43] Aiso es lo ces de las galhinas del chastel e del mandamen de San Just

Durans de las Monzias, v : per sa mayso I e per l-ort de la Granja II e per l-oucha de la Comba II.

Matheus Velhos per la mayso e per l-ort, I.

Bertrans Bayle, I per l-oucha de Chabro e per sa mayso I demeya.

W. Audoartz, II per l-ort e per la mayso.

Bertrans Lhiamiers, IIII : per la maiso I e per l-or de la fon de Berlheytras outra e per l-oucha del Peschier II.

Jo. Ferra Bous, I demeya per la mayso.

P. Chapus, IIII : per sas maysos II e per l-oucha de la-Comba I e per l-oucha de Berlheytras outra.

<Item W. Chapus debet I per l-afar que fo de Pe. Chapus.>

P. Forniers, v : per la mayso I e pel forn outra e per III ortz que so en la Comba III.

<G. Chapus, I gallina.>

[fol. 43v] Esteves Solhac, III : per la mayso I e per l-oucha de la Granja II.

Joliana Milona, I per sa mayso.

Phelips Vermoals, VI : per sa mayso I e per los II ortz que so sotz la granja de Solhac II e per l-oucha qu-es davan sa mayso III.

Bertolmeus Joglars, I e demeya : la demeya per la mayso e per l-ort qu-es davan la granja

Jo. Austenc l-autra gallina.

Andreus Milo, I per sa mayso.

Hugo la Clergua, I per sa mayso.

P. Faures, II : per la mayso I e per l-ort outra.

Pelatz Milo, I.

Lo curatz de San Just, I demeya *pogesa* <e outra dimeya pel-creyssement de sa mayzo.>

Vidals Audoartz, I demeya per sa mayso.

Blancha Laurensa, I demeya per sa mayso.

<Vidal Audohart, I gallina pel Boschall quod vestivit en-la-fayta subtus domum

suam quia est in alio loco.>

[fol. 44] Esteves Martinetz, v : *per* la mayso I e *per* l-oucha del Coderc outra e II *per* l-oucha qu-es tres la mayso de la Bonjorn e I demeya *per* l-ort desos la granja e outra demeya *per* la mayso que ac au sa molher.

P. Cortes, III e demeya : *per* la mayso I e *per* l-ort qu-es tres la granja Duran de las monzias outra e outra pel mas de Mayrac e la demeya *per* la granja que fo de la Bonjorn.

Jo. Grassos, v : *per* la mayso I e outra *per* l-ort qu-es sos la granja P. Cortes e las tres pel boschal de Themey.

W. Percetz, I demeya *per* l-ort qu-es sobre la granja d-Austenc.

P. Loncs, I *per* l-ort qu-es tres la granja Duran de las Monzias.

Bertoluena Perceta, II : *per* la mayso I e *per* l-ort qu-es tres la granja D. la Monzia outra.

P. Percetz, II e demeya : *per* la mayso I demeya e [fol. 44v] *per* l-ort qu-es tres la granja D. la Monzia I e pel chasal qu-es sobre la mayso que fo deus Arbertz l-outra.

Gorgoris Bochas, II : *per* la mayso que compret de Symon Arbert I e l-outra *per* l-ort de l-Estrada.

Marta Austencha, III : *per* la mayso I e las II *per* l-a_far de Themey.

Nicolaus, III e demeya : *per* la mayso e *per* l-ort qu-es tres la granja D. la Monzia I e outra *per* la peda del Teron e outra pel cham de l-Estrada e la demeya *per* la granja que fo de Ponset Percet.

Blancha Guanhona, I *per* la mayso et *per* l-ort qu-es sos l-estrada que vay a Chalmelhis.

W. Guaanho, I *per* la mayso et *per* l-ort qu-es sos l-estrada que vay a Chalmelhis.

Jo. Milo, I pel chasal que fo de Marti Faure. <Vacat.>

<Jo. Girautz, I pel cham del Peschier.> <Ad manum domini est.>

[fol. 45] Esteves Dolieus e sey frayre, I demeya e la quarta part d-outra <et plus una *per* l-a_far de Bonafon.>

Jo. Fiszetz e sey fraire, III e demeya : *per* la mayso e *per* l-ort qu-es sos la granja de mo senhor I e demeya e pel prat de Romarescha las III.

Item Jo. *per* se, I e demeya *per* l-a_far de <Joan> Themey.

<Symon Teyceyr *sive* Culaydel, I *gallinam pro domo que fuit condam* Jo. Symeon.>

Antonis Clergua, I demeya *per* la mayso de sa molher. <Vacat.> <Quia acomodavit.>

Jo. Milo e Pelatz Milo e Phelips Dolieus, I demeya *per* l-a_far de la Guazela.

Bertrans e P. Dolieus, frayre, I.

Lhi Blanchos, I demeya per la mayso <e I gallina per la chanal del Peschier.>

Sauros, II per la mayso e per l-ort qu-es a_prop la mayso P. Faure.

Bonetos, II per la mayso e per l-oucha qu-es sobre la Comba.

Jacmes Cordoas, II per la mayso e per l-oucha.

A Themey

Jo. de Themey, I per l-a_far de Themey.

Rotbertz Bonafes, II e demeya : per Themey I e demeya e per l-a_far de San Just l-autra.

[fol. 45v] Issamas

Jo. Mathias, v : per l-a_far d-Issamas I e per la mayso de San Just altra e per l-oucha qu-es sos l-estrada que vay a Chamelhis III <e altra gallina per planta.>

Vidals Bernartz, I per la maiso de San Just. <Ad manum domini est.>

A Jabrel

Laurens, I per la mayso.

<Pe. Reys de Jabrel, I gallinam pro investitione nemoris de Jabrel.>

Jolias de Jabrel, I per la mayso e per l-ort.

<Li Jacmeta, I gallinam.>

A Mayrac

W., I per Mayrac.

<Jaemeta de Jabrel, I.

Li heres Stephani Raemgot, I.

[biffé] Item curatus ecclesie Sancti Justi, dimidiam pro domo que est aperte casal de Guillem d-Agren quod vestivit de novo dictus curatus.

Steves Monzias, I per la maiso que li venc ab sa molier.>

<Item Bertrandus de Salavert, I per razo quar om li laysset frayre usseyra en-l-estrada en la mayso que se te de la-gleysa de Sancto Justo.

Heredes Stephani de Soulyac, II gallinas.

Vital Audoharts, I per un champ deus-Boschal.

Johannes Bachelor d-Yssamas, I per un champ del-Boschal.

Filii condam Johannis de Temey, I per un champ delala del-bos de Temey.

Heustachius Vermohals, II pro moli et duo paria caponna pro molendino et cras apud Chalmelhis debet solidos III.

Johannes Serviens, I per sa mayso et outra pel celeyr devant sa mayso et outra per dos dimeys de ces et I dimeya per l-ort que ac de l-outra ynteyr.

Esperta de Sancto Justo, IIII gallinas et Symon Culaydel quartam partem unius galline pel-creys de-l-ort de juxta la-Garena.>

[fol. 46] Aiso es lo ces de la cera del chastel e del mandamen de San Just

Durans de las Monzias, I libram.

Bertrans e P. Dolieus, fraire, I.

P. Cortes, I <et plus aliam per la vestizo de Mairac>.

Jo. Grassos, III pel bos del Lac.

P. Faures, I demeya libram e outra per la filhada.

Jo. Fiszetz e sey frayre, I libram e ~~demeia~~ <dominus removit dimidiam> pel prat de Romareschas e mays I demeya pel cham de la Condamina <et plus carteyra>.

P. Chapus, I libram e demeya per Pessolas.

W. Rifiers, I libram e demeya per Pessolas.

Esteves Dolieus e sey frayre, I libram.

Tut lhi Milo, II libras.

<[biffé] P. Rocha, I libram quamdiu manebit in terra potest recedere qum placebat.> <Vacat.>

[fol. 46v] Nicolaus, I libram.

Lhi Blanchos, demeya libram per las terras del Peschier.

G. Coves, I libram.

<Item heredes de Combret, II libras pro nemore de-subtus Jabrel.>

[biffé] P. Bosom, I libram. <Dominus quitavit ipsum.>

<Item Pontius et P. Percezt, dimidiam. Vacat quia est ad manum domini.

Item Andreas Martinezt, dimeia per se.

Item ipse et fratres sui, dimidiam.

Item Jo. Mostencs, I libram.

Item Gorgorius Bochas, I libram.>

Issamas. Blanchetz Bachalars, III carteyras.

Pons Bachalars, I demeya *libram*.

Jo. Bachalars, I carteyra.

[*biffé*] Lhi eres Jacme d-Issamas, I demeya deeya *libram*. <*Non tenet modo.*>

Jo. Mathias, II <I> *libram*.

<Item Vidals Audoartz, I *libram*.>

[fol. 47] Vidals Bernartz, I *libram*. <*Vacat I.*>

<Item Johannes Bachalars, *dimidiam* per l-a_far de Na Guillelma.>

A Jabrel

Jo. Chastans e Ponsetz, sos fraire, I *libram*.

Laurens de Jabrel, II *libras* <et plus I *libram* per lo Prat nou>.

Tacha, I *libram*. <*Non tenet modo.*>

Vidals Chastans, demeya *libram*. <*Vacat.*>

[*biffé*] Jo. Chastans, I demeya. <*Vacat.*>

< [*biffé*] Item [...]

Item *Geraldus Textors*, I *libram*.

Item *Guillelmus Mazeliers*, I *libram*. <*Recessit.*>

Item *Rortberta Combetta*, I *libram*.

Item *Johannes Fornos*, I *libram*.>

A Themey

Jo. de Themey, I *libram* e demeya.

Rotbertz Bonafes, I *libram* e III carteyras.

<[*biffé*] *Symondetus, filius Geraldii Textoris*, I *libram*.

Symons Arbertus, I *libram*. <*Vacat.*>

P. Arbertus, aliam libram.> <*Vacat.*>

A Mayrac

W. de Mayrac, II *libras*.

<[*biffé*] *Benedictus Arberzt*, I *libram*. <*Vacat.*>

P. Fornos, I *libram*.>

<Item *Ponsos Milos*, VII carteyras per l-a_far que fo de Vidal Bonafe.>

Summa cere XXX e IIII libras.

[fol. 47v] Au-forns, en chascu fuoc, v poges de uos a-l-un an e a l-autre VI.

Item el chastel de San Just prendem lo deme deus anheus.

Item en chascu vedel joune, I poges.

Item en chascuna troya quant fay laytens prendem I layten a l-una ves e a l-autra no.

<Explicit terarius de-mandamento de Chalmelhys et Sancti Justi.

Finito libro redatur gratia Christo.

Equore cum gelido Zephyrus fert omnia lumb.

Domine, dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in-universa terra.

Confitemini domino quoniam bonus quoniam in seculum misericordia ejus.

Nunc dimittis servum tuum domine secundum verbum tuum in pace.

[...]

[...]

[...]>

[fol. 48] *<Summa quatuor viginti siliginis et XII s. et dimeyas cartas siliginis.*

Summa avene LXXIII et III cartos.

Summa denariorum martii IX libras et VIII solidos t.

Plus debet VI s. siliginis pro computo facto in festa Marie Magdalene et XXX s. et III avene pro eadem causa.>

<Lo-Valat. VI minas per se et plus et II minas pro domo carerie et IIII minas per lo-Valat et II minas per l-ort de Gozes de-Sautet et ~~IIII minas per Amorrat~~ et II minas per l-ort [...] [biffé] que compret Jo. Mon. el Garait et II minas per I ort del-Suc que fo de Monlliada et II minas per champ del-Monteil et I mina per lo Valat juxta domum Jo. Veziat et II minas siliginis.

Item per lo-Mayzonitz, III^{or} minas avene et I mina siliginis.>

<Item Vitaletus de-la-Fraytissa debet VI minas per se et plus IIII minas per lo-Valat et [...] per l-ort G. Veziat. Item II minas per l-ort de Math. [...] mina per l-ort d-Amorrat.>

<Item Jo. de Fronnac et sos pariers debent IIII sestiers havene per la-vestizo de-

Fronnac.>

<Anno domini M^o CC^o III^o in dominica ante festam Beati Math. apostoli fuit [...].
[...]>

<Summa VII libras et III s. [...].>

<A la Parricha, XXX sextarios et II cartos et las tres parzt d-u carto que monto XXV
[...] emina tota li segil del [...] LXX et I sextarios et carto et dimidium et XXXXIII
sextarios et I carto del mol[i] del Chalmelhis et deus quarts de Fronnac et de
Mairac et de Sancto Justo LXXVI et I cartos.>

[fol. 48v] <Soma que deu Jo. de-Temey : XVIII s. per blat d-arayratjes e deu plus
XV s. per talias e-per ses de mars e plus per sera III s. e VI d. per sera. Soma
XXXVII s. e VI d.>

Fiso el lo cel de la cera del chitel e del manda
ment de chalmelhis.

Bertolmeus chatantz e sey fiaue. i. llyura de
cera pel pint de toueta.

Jo. Jo. de fronac .i. lbz a dmeva. de

Lhi uila de chalmelhis. x. lb.

Etteus d'ozor. d'm. lbz

Esteuq del mouchei. i. lbz. pel cham amauaues.

Jo. de fronac. i. lbz. ^{uacat} pel bos de las chalmf.

G. col nept. ^{uacat} i. lbz. pel duan dit bos.

Cay ichels de chadantz. i. lbz. *Jo. de bonf gerange*
Jo. d'antim. ozelhyada .i. lbz p lomoh. .i. lbz core

P. symeon de chadantz. i. lbz.

Jo. Gregori a phitip .i. lbz a dmeva p fronac

Gorgoul de solhae. i. lbz. p boschall. *in hoc*

Jacmes de solhae. i. lbz p boschall. *in hoc*

Jo. bartholomei de legzae .i. lbz fuit frond + ipso ad mltos ptoes

Cay athias de solhae. i. lbz p boschall. *in hoc*

P. fortz. i. *Andreas de maissa sola .i. lbz d'm. d'm.*

Bercedmeul guarz. i. lbz. *Antia d'alamais .i. lbz*

Je bonet de fassae. i. lbz. *de*

Jo. de la raxista. i. lbz. *Jo. de chanae*

Alqac arlecher peyracha ver mohals. i. lbz. *Jo. lbz p lomoh. Lume*

Figure 1. CensChom (BnF, n. a. fr. 4986, fol. 28)

CartChamalières

[Cartulaire de Chamalières-sur-Loire. *Ca* 1200]

[Vente par Umbert Airaud d'une mule à Ebrard, prieur de Chamalières, et donation de plusieurs terres avec leurs bénéfices]

[7] Umbertz Airaudz vendet I mul Ebra-[8]-rd al-prior e-donet l-en vineais e-l broil [9] del Manz-a-guatje per L solidos et I appen-[10]-daria a-Laira Vulp, de-que eisunt [11] III deneir et I cartals de-civada et I cha-[12]-pos, e-l-desme del mas del-Verdigeir [13] et aqui-eus lo-desme de III appenda-[14]-rias e-l-quartum de-la-terra de Chanta-[15]-loba et I appendaria a-Sanctinac, de [16] que eisunt VIII d., et aiso a a-gatje [17] per LX solidos a-sa-vida ; e-si-monzia vo-[18]-lia, qu-on la-l-en-do al-cebelir, et, on [19] que moira, laisa-o desliure al sains [20] e-sa chavalgadura e-so vestiment [21] e-son-leit.

Ad seuerrachiu eff: i. appendaria. a
lodi. et debet .i. eminam ligle. .i. i.
c. ordi. .i. .i. .i. .i. p. frugingia
Vmbet amaud. uendet .i. ouil. ebra
rd alpor. edonet len Simeas elbroul
el mazaraguarie p. l. sol. et. .i. appen
daria. alaura uulp. deque eilit
.iii. s. .i. l. cartall decuada. .i. cha
pos. El desme del mas. del uer digem.
Et aqeu lodesme de .iii. appenda
ria. El quartu delatru. Schanna
loba. .i. appendaria ascime. de
que eilit. .viii. s. .i. aiso a agarie
p. lx. sol. alanda elimonzia uo
lia. quo lalendo alcebeh. .i. on
que mouu. lassa o delluire. allam.
ela charialgadura. eso uestiment
eloulet.

Figure 2. CartChamalières (AD de la Haute-Loire, 362 J)

CartTempPuy

[Cartulaire des Templiers du Puy. XIII^e siècle ?]

[3. Don par Flocha et son époux Beraud de Cornde d'un demi manse et d'un domaine agricole aux frères templiers.]

[peau 2] [34] *In nomine Domini Nostri Jhesu Christi. Anno Incarnationis ejusdem M CC XIII pridie nonas februarii. Ego, Flocha, uxor Beraudi de Cornde, consentiente et [35] volente dicto marito meo, dono, laudo et in perpetuum concedo bono animo et bona voluntate dimidium mansi quod habebam a Chasals in parrochia [36] de Cenojol, juxta villam de Chantoen, et unam appendariam apud Colonjas que erat mea de feudo et alodio, vobis fratribus militie Templi presen-[37]-tibus et futuris. Et quicquid juris in dicta re habebam vel habere poteram vobis fratribus militie Templi presentibus et futuris pro remedio anime mee, dono, [38] laudo et in perpetuum concedo, offerens Deo et vobis et vestre domui militie Templi filium meum Petrum cum predicta terra. Recognosco etiam [39] quod pro helemosina habui a vobis DCC solidos et DC solidos podienses quos vos, fratres dicte domus, habebatis in appendaria de Colonjas, quam pecuniam [40] profiteor me recepisse et habuisse in integrum ; ita quod apud vos nichil remansit in debitum. Et in hac re ex certa scientia abrenuntio exceptioni [41] non numerate pecunie et privilegio dotis et auxilio et remedio Velleiani senatus consulti, et omni juri scripto vel non scripto mihi competenti [42] vel competituro. Et ego, Beraudus de Cornde, maritus predicte Floche similiter concessi quicquid juris habebam in dictis rebus et adhuc concedo, laudo [43] et in perpetuam helemosinam vobis fratribus militie Templi presentibus et futuris dono et omni juri michi competenti vel competituro super hac re abrenuntio. Profi-[44]-teor etiam et cum presenti carta recognosco quod mandato meo et voluntate mea Flocha, uxor mea, recepit a vobis fratribus militie Templi summam pecu-[45]-nie supra scriptam. Profitemur etiam ego, Beraudus de Cornde, et ego, Flocha, uxor dicti Beraudi, nos omnia supradicta et singula per nos et per [46] successores nostros super sancta Dei evangelia, sicuti supra scriptum est, bona fide observaturos et nunquam de-cetero in rebus predictis aliquid petituros. Et [47] si aliquis in rebus predictis in aliquo vos fratres militie Templi*

inquietaret, promittimus vobis nos de jure contra omnem petitorum defensu-[48]-ros. Et ego, D. de Mirmanda, frater Floche uxoris Beraudi sepe dicti, tactis sacrosanctis evangelii juravi omnia et singula sicuti superius [49] scripta sunt me bona fide observaturum. Et super hoc fidejussores extiterunt Hugo Motetz, Poncius Motetz et Hugo de Casa-Dei qui [50] [...] ipsa Flocha et Beraudus maritus ejus vos defenderint, si res ista aliquo tempore fuerit a vobis petita ~~ipsi~~ omnia dampna vobis illata vel expensas [51] a vobis super hoc factas restituant cum a vobis fuerint requisiti. Actum apud Anicium juxta ecclesiam Templi presentibus et videntibus et ad hoc vo-[52]-catis Willelmo de Rocha Aniciensis thesaurario, Poncio Arlaudi, R. de Cerveira tunc preceptore Templi, Fulcone de Mont Pesat, P. de Chabrespina, [53] W. de la Chapella, Jo. de Chanjas, Stephano de Masars, Blanco de Mars, Blanco de la Chasa-Deu, Jaucelino de Navas, M. del Luch, P. Saumadeir, [54] Jo. Bairuel, Silvio d-Argantau, N-At Ademar d-Unzen, Jacobo d-Arlemde, Hugo del Vernet, R. Motet, W. de Torchabreira, Pe. de Bals, [55] R. Boneffan, Peitau, P. d-Ussoire. Et ad majorem firmitatem habendam nos Flocha et Beraudus, maritus meus, dictum thesaurarium aniciensem [56] [et] fratres militie Templi rogavimus ut presentem cartam sigillorum suorum munimine roborarent. Aiso lauserunt et autreerunt Arbertz, lo fraire de [57] la moleir Beraut de Conde, e sos fils [suscrit : que a nom] Beraut de-Conde.

[4. Iteir de Mirmanda rétrocede un champ aux frères templiers.]

[peau 3] [58] *Noscant presentes et futuri quod Iteirus de-Mirmanda debebat VII cartoneiras avene cumulas a-la-cartoneira de-la-cegel domui Templi [59] de-Podio e per aquest deptal rendent lo-champ qu-es las lo-champ sausi, que te des la-via de Chazals que vai a-Senojol en_tro a-la-chareira [60] Dozonescha. Aiso juret Iteirs de-Mirmanda per be-sezer, e sa-moleir e sa maire o lauserunt e o-volgront. Garentias sunt S. Gras [61] e G. de-Senoil e Pons de Contoils e Bernartz Bonafes e W. de Solamniac, Gui d-Alvergne, fraire Jolias e fraire Jo. deus Chamjatz, frare S. Gontautz.*

[5. W. de la Roda rétrocede une parcelle de terrain aux frères templiers en échange d'une dette.]

[62] *Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego, W. de-la-Roda, devia a-la-maiso del Temple VIII cartoneiras de-sivada a-la-carto-[63]-neira de la-segel comblas e per aquesta sivada redei-lor-en una pessa de terra e Mala_comba, las la-Vaiseira, qu-En Guigo, mos fraire, lor es-[64]-chamget des amont en_tro aval. Testes sunt Du. de-Lero, preceptor domus Templi, Stephanus capellanus, Jo. de Chantoent, S. de-Masarst, Bertrans Chaparans, [65] Ugo Pelestrotz, Jordas lo-clerges, e-N Guigo de la-Roda volc et autreget aiso a Senoil sos l-olme.*

[6. Iteirius de Mirmanda et Peironela de Rafael vendent un pré.]

[66] *Noscant presentes et futuri quod Iteirius de Mirmanda e Na Peironela de Rafael venderunt lo-prat Archimbaut LX solidos de-poges et an ju-[67]-rat ambedui sobre-sains qu-en pas o fasant portar a-la maso del Temple. Frermansas sunt, per be sezer, W. de-la-Roda, Beraut de Corde, S. de Seno-[68]-jol. Testes sunt Stephanus capellanus, frater Jo., frater Bertrans lo-Ros, frater Pons, Pe. Mesairacz, Du. Bertrans, Pe. Plantis, S. Gras e Privatz, Cairos, e-Na Emara, li mo-[69]-leir N-Inteir e sei efant o autreieront.*

[7. Don d'une tenure par Julianus aux frères templiers.]

[70] *Notum sit omnibus hominibus tam presentibus quam futuris quod Julianus dedit Deo et domui milicie Templi lo-vilanatge qu-el avia a-Chaza[1]s [71] et confirmavit sacramento quod in atea [?] re-no-i-queria ne-i demandaria ; e si om ni femna de son linatge re i-queria ne-i de_mandavia, el o-dec en pas far [72] portar al Temple. E per aiso qu-el donet al-Temple, li fraire del Temple donerront li VI libras de-poges ; e s-en desvictic e-n victic lo Temple ab una [73] peira. Fermansas sunt Ens-Erails de Monlaur e-N Pe. de Saisac per be sezer. E sos oncle o lauzet e dec o far lauzar a sa nessa quant siria d-edat. [74] Testes sunt Stephanus capellanus, frater Johannes, frater Bertrandus Rufus, frater Julianus, frater Bernatz de-la-Chapela, Berautz de Corde e Pe. sos fils, S. Arcluis e W. de-la-Font, [75] Martis Esculleirs, Pe. Sabateirs, Pons de-Contoils, Pe. Passa_mar. Anno ab Incarnacione Domini M CC XVII.*

[8. Don d'une terre située à Colongas par Guillaume de Bains aux frères templiers.]

[76] *Noscant presentes et futuri quod Willelmus de Bais dedit Deo et domui milicie Templi* la terra de Colongas que avia esems ab En Beraut de Cornde el termini [77] qu-En Du. de Leros era comandaire. Fermansa fo *per* be sezer Will. de la-Roda. *Testes sunt frater Stephanus capellanus, frater Ugo Vivas, frater S. de Mazars, [78] frater Jo. de Chantoen, fraire Blans, V. de-Borna, W. Phaniel, Du. d-Orsinas, Jo. de-Mobonet, Bertrans Dunzilio, Mateus, Bertrans d-Orba, Du. Creisens, N-Aldigeirs [79] lo chapelas, Privats, Martis Festa, Pe. Morgues, lo fraire W. de Bais. Ens W. fe-o lauzar a-sa-moler et a-sos efans, a Pons et a Peiro, e per aquet do el [80] ac de la maiso del Temple XXX e VII libras. Anno ab-In_carnacione Domini M CC VII, X mense Junii.*

[9. Vente par Ugo Pelestor d'une rente aux frères templiers.]

[81] *Noscant presentes et futuri quod Ugo Pelestors avia a-Nabineiras III solidos deptals e vendos [?] a-la-maiso del Temple et ac en XX solidos de poges. E juret [82] el e-sos fils Raimons sobre sains avangelis que gamais re no-i demandesunt ; e sa moleir N-Arlota e sa fila N-Ai_guina volgrunt e-lauze-[83]-runt aiso. Fermansa fo *per* be sezer W. Arlotz, lo fraire de si-moleirs.*

[10. Vente par Pons Rorgue aux frères templiers de tous les droits sur le mas des
Chazeaux.]

[84] *Noscant presentes et futuri quod ego, Poncius Rorgues, vendei a-la-maizo del Temple totas las-dreituras qu-ei avia el mas de Chazals, XVI libras de-poges, [85] lasquals eu conus que-i las ei agudas. Testes sunt Bertrans d-Agren, Dalmas d-Alegre, W. Asteirs, Guigo Falco, Pe. Richars de Bouzol, Dalmas Guileins, [86] Mischis, Ugo de Monlaur, Du. Frenautz, lo maistre de Proensa, Daude de Broisac, frater Folco de-Monpezat, frater Ugo Vivas, frater Bertrans de Jox, frater Bertrans Berins, [87] Franco d-Alegre. E aiso fo fait en la-tenezo de fraire Raimon de Toels, que adonsc era comandaire de la maizo del Poi.*

[11. Vente par Iteir Sauneir aux frères templiers de tous ses droits sur le terroir de
Chantoin.]

[88] *Noscant huniversi quod Iterius Salnerius vendidit omnia jura que habebat a-Chantoen per ces ni per vigaria a-la-maiso del Temple e per nom I sester [89] de sivada e IIII solidos. Aiso juret Iteirs Sauneirs sobre sains avangelis en la-graza de_vant Saint Giri, que gamais re no-i demandes el ni [90] om de son linatge. Testes sunt Girart [suscrit : Andreu] lo plaides e Bertrans Bertrans e Ponz Chamarz, S. Beus, W. Boeirs, Jacmes Gers, Gerente Gasco, W. de Chantoen, [91] tut aquist garent, vezent et auzent, e fraire Jacmes e frater Girautz, lo chapelas del Temple. Aiso fo-fait en la tenguda d-En Peiro Eleit, que [92] avia estat abas de mas Adam, e en la-tenguda N-Odo, comandador del Poi. Aquesta venda lauzet et autreget li moleir de N-Inteir Sauneir, Na [93] Charboneira, a la-gleisa de Saint Cristofol, Fransa, N-Armant Sauneirs de Saisac, sos cuzis.*

[12. Don par Girart de Barbasta aux frères templiers de tous les droits afférant à sa terre
de Chazals.]

[94] *Noscant huniversi qu-ei, Girartz de Barbasta, done a-Deu et a-la-maizo del Temple tot quant ei en la-terra de Chazals ses tot retenement. E aisso an lauzat [95] mei fraire Alamans e Ugo Alamans et eu, Giratz, o ei jurat sobre saint. Garentia lo-prior de Solamniac, St. de Mas_frait e Jacmes lo-morgues, W. Porters, [96] Bertrans Girartz e Jacmes, sos neps, lo-chapelas de la-maiso del Poi, Raimons de Toeils, commandaire de [la] maiso del Poi, en cui tenement fo fait.*

[13. Don par Guilhem Alaman aux frères templiers de tous ses droits sur la terre de
Chazals.]

[97] *Eu, W. Alamans, done a-Deu et a-la-maiso del Temple tot quant ei en la-terra de Chazals ses tot retenement et aisso ei jurat sobre saint. Garentias Pons de Sain Pri-[98]-vat, Ugo Alamanz, fraire Bertrans de Jocz, W. de la-Chapela, Pe. Sabateirs, Maurans, lo-chapellas, Folco de-Montpezat, Raimonz de Toeils, commandaire de la-maiso del [99] Poi, Ugo de Rochafort, maistre de Proensa. Eu, Pe. Alamans, autrei e done aquel do que mos paire, Enz W. Alamans, avia fait a-Deu et a-la-maizo del Temple. [100] Garentia Odo*

Chardonals, *Pons de Sain Privat*, Ugo Alamans. De totz aquetz dos es Ens Berautz de Solamniac garentia e fermansa e d-aiisso ant agut de chari-[101]-tat aquist dui III marx d-argent e XVI *libras* de poges.

[14. Don par Bertrant Bru et de sa femme, Arnauda, aux frères templiers de tous leurs droits sur la tenure de Chazals.]

[102] *Noscant presentes et futuri* qu-eu, Bertrans Brus, e-ma moiller, N-Arnauda, donam a-Deu et a-la-mauzo del Temple tot quant avem el-tenement de la-vila de Cha-[103]-zals. Aisso a-lauzat Raimons Arnautz, sos fraire, Ens Pons Arnautz, sos fraire, e sa maire e sa nessa Saurimunda. Garentia *Bertrans* Girartz e Jacmes, sos neps, [104] Estrains, W. de Rodes, lo-chapellas del-Poi, Raimons de-Toeils, comandaire del Poi. Garentias *sunt* e fermansas En Beraus de Solamniac e W. Jaucerans e Raimons [105] *Jaucerans* ; e aisso an jurat sobre sains tut aquist e an n-agut de charitat D *solidos* de poges.

[15. Don par Pons, vicomte de Polignac, aux frères templiers de tous ses droits sur le terroir de Chantoin.]

[106] *Noscant huniversi* qu-eu, Pons, lo-vescons de Poauniac, done a-Deu et a-la-maiso del Temple tot aquo qu-eu ei a-Chantoen ni-om i-a-de me. Aiso-a autreiat [107] Erailz, sos filz, e-Nz Esteves. Garentia lo-prior de Podemnac, Pons Truc e Pons Chaudarassa e Dalmas de Fraisenet, Armanz Sirvenz. E *per* aisso donar et [108] autreiar escuseron-mi L marx d-argent de la-laisa de mon paire.

[16. Pons Comarc renonce au litige porté contre les frères templiers concernant un terroir à Chantoin.]

[109] *Noscant presentes et futuri* que Pons Comarcz a-fait de *finement* de la-rancura que avia a-Chantoen en la-ma d-En W. Sauneir e fei-o autrear a-N Pe. [110] de-Saisac et aso-fraire, En Du. de-Saisac. *Testes sunt* Gauserans, que era adonc comandaire de la-maiso del Temple del Poi, lo-chapelas, Pe. de-la-Prada, W. [111] Raols, [...] Moneders *et filius*

ejus, Girarts de-Paulinac, Pe. Rocos, W. de Chantoen, Folconeis de-Saicat, Foresteirs, Ugonetz de Raphael, Raimons Bernars, [112] Disders, Pe. Jo., W. de-Lode.

[17. Ugo Pelestor renonce au recouvrement de droits dus par les frères templiers.]

Notum sit omnibus quod Ugo Pelestorsz *dimisit et solvit omnino domui Templi de Podio quicquid petebat predictae domui* [113] *et hoc juravit ipse et ejus uxor et eorum filius. Testes sunt Petrus Bernardi*, Pe. Motetz, G. Motetz, *frater Fulco de Monte Peszato, frater Armandus*, Porta_fais, [114] Ponz Claris, Pe. de-Raphael, mais Raimons Aurions. E d-aiso ac Pelestors *XII solidos per aco* que demandava el tenement de Chantoen et el mas de Colongas.

[18. Achat par les frères templiers de la tenure de Steve et W. de Chantoin.]

[peau 4] [115] *Notum sit omnibus hominibus* que-l Temples compret lo-vilanatge del Steve e de W. de Chantoent de la-terra que-il aviant a-Chantoent [...]. [116] Per fermansa En Ponso de Monlaur *per be sezer. Testes sunt* W. de-Torchabreira e Pons, sos fraire, e Pe. de Chamaras, Serasis, Dalmas Laitens, [117] Pons Rotberstz, Pe. Matias, W. Andreus, P. Andreus, Pons del Pont, Bonetz Teisens, S. de-Borna, Pons de-Rophiac. Aisso fo fait en la-ma d-En Jaucerant, [118] que era comandaire del Poi de la maiso del Temple.

[22. Guiguo de la Roda rétrocède une terre appelée la Vaiseira aux frères templiers pour s'acquitter d'une dette de onze *cartoneiras*.]

[134] *Noscant presentes et futuris quod ego*, Guigo de la-Roda, devia a-la-maizo del Temple XI *cartoneiras* de sivada a-la-cartoneira de la-segel comblas. E *per* aquest deptal a en [135] redut la-Vaiseira, que es antre Mala_comba e la-terra del Vilar. E-l Temples torna-me I champ qu-a nom Bramafam ab la sivada. Et si En *Bertrans* de Caires porta la sivada [136] que demanda a-Ssenogol, lo Temples l-en pagara v *cartoneiras* e dimeia. E si *non* la-porta, lo Temples redra a-N Guigo de-la-Roda la longa deus cheirs Jordas que e[s] antre [137] [lo] champ Pe. de Senoigol e N-Inteir de Mirmanda. Aisso a jurat G. de-la-Roda e sa-moleir e W., sos-fraire, e Berautz de Senogol, *fermansas per be sezer. Testes*

sunt Pe. de-Seno[gol] [138] e Rotb. d-Espinasas, Iters de Mirmanda, S. de-Senogol, Beraus de Corde e Pe., sos fils, R. de-Serveira, Jo. lo-chapellas, *frater* Jo. dels Chamgats.

CartHospPuy

[Cartulaire des Hospitaliers du Puy. XIII^e siècle ?]

[W. del Pizatlitz et son épouse Guillelma cèdent l'intégralité de leurs biens aux frères hospitaliers]

[80] *Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego [81] W. del Pizatlitz et uxor mea Guillelma bo-[82]-na fide et bono animo donamus et tradi-[83]-[m]us in perpetuum sine ullo retinemento Deo et pau-[84]-[per]ibus Hospitalis Jherusalem nosmet ipsos pro-fratribus et ser-[85]-vis ad redemptionem peccatorum nostrorum quorum in hoc seculo [86] [fe]cimus. Et donamus pauperibus supradicti Hospi-[87]-[ta]lis quicquid juste vel injuste habebamus in Villa_nova [88] [e]t donamus vineam del Crapo e-l-ort P. Malforn [89] que dona I cesteir de civada et I gallina e-l-ort [90] [U]mbert del Forn atrestant et aquel de Borrel [91] Garneir atrestant et aquel Giraut Drogo atrestant [92] et aquel Jo. Ferreir *similiter* e-l B. Pelet *similiter* e-l D. [93] de Vilanova *similiter* et aquel de-la-Meisonera I [94] m. comble de segel et el champ B. Pelet e Jo. de-la [95] Sableira I cesteir de civada e-l garait del Pei-[96]-[...]o e-lz IIII ortz sobre la via e-las III olchas [97] [qu]e sunt torn la maiso e-l prat e-l pastural de-[98]-[va]nt la maiso. *Hoc donum fuit factum in manu [99] [St]ephani Isnelli magistri. Testes sunt W. de Rocha-[100]-[ba]ro e Lambertz e-sa-maire N-Adalais e ant l-autrei-[101]-[a]t qu-il lo-manteinont e W. Agnes, Olivers Tronchetz, Gui-[102]-[g]lo Batailleirz, Samuhelz Rotbertz Noel.**

... peccoz nroz q̄ i hoc sc̄to
am̄. Et donam̄ paupibus sup̄dicti hospiti
et q̄c̄q̄o ite ut in ite habebam̄ i uilla noua
donam̄ uinea del crapo. elox. L. mal forn.
que dona. i. ē. de cuada. 7. i. gallina. elox
umbt del forn atrestant. et a quel de boza
arneur atrestant. 7. aql buraut diogo. atre
aql. Jo. ferreir sumit. el. B. pelet. simt. el. D.
de uilanoua. simt. et aql del ameisonera. i.
9. cōble de segel. et el chap. B. pelet e. Jo. del
ableua. i. cesteur de cuada.

Figure 4. CartHospPuy (AD du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1740, détail)

VenteCollStAgr

[Vente à la collégiale Saint-Agrève du Puy. XIII^e siècle ?]

[Vente par W. de Glavenas, son frère Jarentes et leur mère du terroir de Garmentes à la collégiale Saint-Agrève du Puy]

W. de Glavenas e Jarentes, sos fraire, e-lor maire engatgerunt e-pois venderunt [2] la chalm de Garmentes a-Saint Agreve LXX *libras* et ant-o jurat qu-il d-aisi aenant [3] re no-i queirant, et si om re i-queria, qu-il o defendant a-dreitura. D-aiso *sunt* garentias [4] W. Sauners, Auduis, Armans de-Mirmanda, Vidals, Joans Ebrartz, Paulias, P. Rotbertz, [5] G. del-Boschet, G. del-Moli, G. de-Sain Laurens, Bertrans Esteves, Jordas, Pons de [6] Chalanco, Pons Austachis, W. Parpoils, *Bertrans* Disders, P. de-Chauscle, Deudonatz, [7] Thomas, Berautz Chaudarassa, Silvis Maletz, Jaucerans, Launartz, P. de Nua-[8]-lac. *Fermansas sunt* W. Disders, Ugo Pelos, Arnautz e P. de-Glavenas *per* la-gatgeira.

.W. de glauenas. e Jarentes sof fraire. eloz maire. engatgerūt. epouf uenderunt.
la chalm degarmentef. a saint agreue. lxx. lib. et ayto nurat quil datsi a enaut
re noi querant. e si om re iqueria. qui o defendant. adreitura. Daiso sūt Garēcias
.W. sauners. Audius. Armans demirmanda. Vidals. Joans ebrartz. Paulia. P. rotbōtz.
.G. delboschet. G. delmoli. G. desain laurens. Bertrans esteues. Jordas. Pons de
chalanco. Pons austachis. W. parpoitf. Ber. disders. P. dechaufcle. Deudonatz.
Thomas. Berautz chaudarassa. Silus malets. Jaucerans. Launartz. P. de nua
lac. fermansas sūt. W. disders. Vgo pelos. Arnautz. e. P. deglauenas plagatgera.

Figure 5. VenteCollStAgr (AD de la Haute-Loire, G 521/1)

ChrPuy

[Chronique du Puy. XIII-XIV^e siècles ? Copie du XVI^e]

[tome 1] [fol. 26v] *J-ay trouvé en aucuns livres et cayers vieulx ces memoires que s-ensuyvent ainsi succintement mises.*

Anno Domini millesimo II^c XVIII fuit prima guerra civitatis Anicii et aquel an donnet lo rey los privileges a-la viala del Peu.

Le super escript ou tiltre qui est sus la posterle dicte le portalet de la Chabrarie est tel :

De l-encarnacion Nostre Seignor mil II^c e XXXVI ans qu-a, fo comensada la clausos de la Chabrarie et aquo a la quinzena [fol. 27] de Pascias et fo faicta tro al portal que-s te a la maiso de Johan Rey, a la festa de Sainct Peire intrant aoust e costa XIII mil solidos de poges.

[...]

L-an mil II^c LIII moric l-avesques B. del Peu lo mars entre los dos Caremantrans et en aquel an fo elegit a evesque dom Peire de Ventadour e-l segont an resignet.

L-an mil II^c LIII tornet lo reys Loys d-outre mar el mes de mars el Peu en la maiso de Peire Cambafort. *Ce fut le roy saint Loys.*

[...]

[fol. 27v] L-an M II^c LXVII chevaugeront li homme del Peu a Rieutort per mossen Guillaume de la Roda, evesque del Peu, el mes de septembre.

L-an M II^c LXXI trames lo reys Philips el Peu mossen Florens de Varenas, chevalier, et mossen Guillaume de Villenova, chanoni de Chartres, que ressoupegeront la feseutat dous hommes del Peu per sagrament a Sainct Laurens, lo dia de Sainct Marti d-ivern.

[...]

[fol. 29v] L-an mil II^c III^{xx} et I fo pres Laurens lo mazeliens el fort a la porte de la gleisa. *C-estoit ung de ceulx bouchiers qui fist l-omicide du baile et des sergens ; si dessus est escript.*

L-an M II^c III^{xx} et II lo rey Philip trames gens an armas sobre Montpellier et li home del Peu. Anet qui se volia per luy et per l-evesque aquil que se volgront et lo reys et l-evesques aviant lours baneiras el Breulh et cridet on per la viala del Peu de par chascu et chascus anet per aquel que li plasia et renderont se a la marce del rey de France aquil de Montpellier, seis dias avant la Magdalena.

[...]

[fol. 30] L-an M II^c III^{xx} et III venc el Peu lo rey Philips, X dias avant la Toussaintz, ung sabtes, et s-en anet lo lus et mossen Guillaume de Montrevel, prevost del Peu, et li aultre chanoni renderont li las claux de la viala et de la claustra a la maiso de Barthoulmiou Cambafort. Et beilet las lo reys a messire Guillaume de Pont Chabron, seneschal de Belcaire ; et en aquel an fo elegit a avesque del Peu mossen Peire d-Estaing, archidiacre de Rodes, lo mars avant Toussaintz et non on volguet prendre.

[tome 3] [fol. 9v] *J-ay trouvé en ung caier vieulx une telle memoire ainsi succinctement mise : anno Domini millesimo ducentesimo decimo octavo, fuit prima guerra civitatis Anicii et aquel an donnet lo rey los priveleges a la ville del Peu.*

Fueillet au premier livre.

XXVI

[fol. 10] *Aultre memoire ay trouvé disant : l-an M II^c LIII tornet lo rey Lois d-oultra mar el mes de mars el Peu en la maiso de Peire Cambafort. Ce fut le bon roy saint Lois.*

Fueillet au premier livre.

XXVII

Aultre memoire ay trouvé ainsi escripte : l-an M II^c LXVII chevaugeront li home del Peu a Rieutort per mossen Guillaume de la Roda, avesque del Peu, el mes de septembre. Fueillet premier livre.

XXVII

J-ay trouvé tel aultre memoire que dict : l-an M II^c LXXI trames lo reis Philipz el Peu mossen [fol. 10v] Florent de Varenas, chevalier, et mossen Guillaume de Villenova,

chanoni de Chartres, que ressoupegueront la feseutat dos hommes del Peu per sacrament a Saint Laurens, lo dia de Saint Marti d-iver. *Fueillet au premier livre.* XXVII

[...]

Ay trouvé aussi semblablement certaine aultre memoire ainsi disant : l-an M II^c III^{xx} I fo pres Laurens lo mazelier el fort a la porte de la gleisa. C-estoit ung de ses bouchiers qui feirent l-homicide du baile et des sergens en la maison des cordeliers. Fueillet au premier livre. XXIX

Comment sus l-an M II^c III^{xx} II ay trouvé une memoire en telz termes : lo reis Philipz trames gens en armas sobre Montpellier et y aneront aquil del Peu, los ungs el nom del rey, aultres el nom de l-avesque et erant despliadas el Breul las enseignas del rey et las enseignas de l-avesque et servigueront aquel que bon lour semblava et se renderont aquil de Montpellier seis dias avant la Magdalena. Fueillet au premier livre. XXIX

Futillet. CCC.

Le Roy ^{Philippe} Loys qm fut filz du roy saint Loys vint au
 puy.

L'an de n^{ost}re seign^{eur} et m. d. v. et pen le roy philippe. p. d. d. d.
 avant la toussaints dny fustes et sen. unet lo luy. et moss^{es}
 guillierme de mont rouel. prestre de l'ep^{iscop} et le s^{en}eschal chanon^{ie}
 rendrent li luy claus de la d^{eu}ale et de la claus^{ure} a la mais^{on}
 de barthelemy mon camba^{is}fort. Et belet luy le roy a mess^{es}
 guillierme de pont thabon s^{en}eschal de becaire et en signet
 in fo elegit a eue^{que} de l'ep^{iscop} moss^{es} en pere de st^{anis}las.
 archidraic de rodes le mar^{is} avant toussaints et non on
 volgunt prendre.

Anno domini m^{illes} c^{ent} lxxviii. post penthecostem fuit promissum
 adomno papa honore de domno fidelis de sancto rombe in ep^{iscop}
 colesit am^{on}. (fuit enseveli en l'eglise saint laurens forz la lape du thoe^e.)

L'an mil n^{ost}re seign^{eur} et m. d. lxxviii. fut une labit deo fustes carmes qm
 punterent les manteaux on chappes a bandes on barres
 blanches et noires et l'on fut enformet dorresnavant porter
 les chappes blanches p^{ri}vement.

Figure 6. ChrPuy (BM du Puy-en-Velay, ms. 36, fol. 30)

PoidsPuy

[Règlement sur le poids public de la ville du Puy. p1346. Copie du XVI^e]

[fol. 206] S-ensec touchant lo pes del rey

Per obviar a tous abus et exactions exteordinarias que se sont faictes lo temps passat et que de jour en jour, per lo present ou per lo temps advenir, se poiriant commectre soubz ombre del emolument del pes del rey de la presente ville, delqual la cinquiesme partida aparte el rey, nostre prince et souverain seignor, et las autres quatre partidas sont de la communitat de la present ville del Peu, et sia advertissement a tous habitans de la presente ville et autres estrangiers survenens en aquella que per lo emolument deldit pes, non es autre chausa deguda el fermier d-aquel, sinon tant solament so que s-en sec :

Et premeirement prent lodit fermier sus chascune cartoneyra de blat ou de farina, quelque blat que sia portat et pesat eldit pes ou que ce mol en quelque moli que sia per lous habitans de ladita ville, per una ves tant solament, una [fol. 206v] meaille tournesa.

Item sus toute chausa de pes que se porta en la present ville per vendre, crompar ou revendre, tant des estrangiers que des cioutadas, per chascun quintal ung denier tournes et del dimey quintal a-l-equipolent, sans y poder demandar ne prendre nenguna autre chausa a-cause deldit pes, sans que sia permes eldit fermier de prendre ne exhigir nengun autre dreict sus lasditas marchandises et madjorment sus fighas, oli, chastaignhes ne autre marchandize de bocha, si lo vendedour ou crompadour de lasditas marchandises, de lour mera voluntat et sans contraincte, non en vol donnar eldit fermier.

*Lettre Consuls Puy**

[Lettre des consuls du Puy aux consuls de Nîmes. 1364, 30 août]

Cars amics, sapias que depueys que vous avetz escrig dimecres passat, venc la
companha de Lois Robaut davant Sant Vidal, botan lo fuoc a Lumpmat e as Crepsa, a
Sanssac et per tot lo pays ; e los senhos de San Vidal, senten la venguda de lur, avia trames
4 querre lo Lemozi am XXX glavis, los quals vengron de Javauda et ab aquel se deffendet,
que ben fo en peril de perdre lo castel ; e al partir saligron a la quoa e se combateron tan
que ne aucigueron III et preseron II homes d'armas et III pilharts. E d'aqui l'endema lo
jous s' Janet alogiar davant Pompinhat et aqui combatet lo luoc e los homes defenderon se
8 am peyras e am arbalestas qu-e_n ausigron IIII e dels nostres ne moriron II ; e es se alogiat
a Trezac et a Chairac e a Baduriera e a Briva, fesen tots los mals del mon, sens aver merce
d'omes ne d'efans ne de femenas, mays tot o auzizon e cridon « Navarra ! ». E aqui venc
mossen Segui, lo qual era a Sant Paolha e per lo pays entorn am tots los penos, los quals
12 eron en Fores e en Alvernha. E per I espitalier de San Johan, lo qual lor es escapat, avem
auzit que en I jorn deven esser davan lo Puey et aqui deven layssar lo peno de San Gorgi,
lo qual portavon, e prendre la banieyra de Navarra. E lo dig fraire del Hospital a auzit dire
a mossen Segui que era a el justa guerra pueys que le rey de Fransa non l'a volgut e que
16 lur entendemen es de nos combattre, quar els an pro esqualas e tot la artilharia de Briude,
et a metre tots nostres molis a fuoc et a mesclar et talhar las vinhas e estar par davan nos
VIII o X jorns ; may non saben can de aqui partiran on volon anar, si non aytan que alcus
prisonniers qui lur son escapats lur an auzit dire que elos s'en volon anar al pla de Lunel,
20 fasen diverses camis, parten se en diversas companhas per combattre an mossen lo
marescal d'Audenan, lo qual disiron fort a trobar, quar certas elos son ben IIII o V milia
bons combatens, part pilhardalha, e an ben X o XI milia cavals e dison que mossen Segui
spera II^c glavis que li devon venir de la companha que se es levada de novel. Ben vos
24 podes pensar a qual ayse ne a qual perilli ne a qual dampnatge em nuey e jorn, que non
es home el mon de que nos aiam socos ne ajuda si no de nos mezeis ; et certas nos aven
tals prepaus que Deus ajudan e la Berges Maria de lur nos deffendrem ben, mays certas

lo pays es destrug de blats e d'avens, bestials e de deniers et de tots autres viures e de
28 pecunias per los presonies. Per que, senhors, plassa vos demostrar aquestas letras als
senhors de cosselh e als senhos de Monpeylier et de Nemze et de las communes, e que
non nos layses per deguna res del mon metre en las contribucions en las quals soliam
32 esser, quar nos non em pas en aquel esser que soliam. E plagues a Dieu que los senhors
que son a Nemze per lo rey nostre senhor saupesson nostra gran miseria, quar dedins VIII
jorns nostre pays es tornat en dolor e en plos et en lagremas. Nostre Senhor per sa merse
vos tengua en sa garda. A nostres hostals son tug sans, la merce de Dieu. Recommandas
nos a mossen lo thesaurier de Fransa, en la qual gracia nos confisan for, e a tots los autres
36 nostres grans senhors de Monpeylier et de Nemze et de las comunas ; e digas lur que
estian tug avisat. Scrig al Puey, lo XXX jorn del mes d'aost, que fou lo divenres apres Sant
Johan Degolassi, a ora de prima.

Sapias, senhos, que, entretan que volian segelar aquesta letera, venc I peno debes lo orador
40 de Montgauzi en que avia ben II milia cavals, so es assaber lo Bort de Bretanha e mot
d'autres ; e adoncs nostras espingalas, nostres garros e arbalestas tan grandamen se
affareron que lou i a agut de mort et de estenduts et de naffras gran ren ; d'autre part venc
Lois Robaut debes Briva per la via meriadieyra e a quella meteys hora de prima, l'un de
44 say, l'autre de lay, se van agustar ves los Frayres Menors e en las Granieyras ; Lois se es
alogiat en Val e los autres en Cenolhac e a Malpas e par aqui entorn e esperon aqui mossen
Segui. Que faren ne que no, non saben ren.

Los vostres cossols del Puey.

LeydePuy

[Règlement sur les droits d'octroi pour la ville du Puy. p1373, 9 juillet. Copie XVI^e]

[fol. 204] S-ensec la forme et maneyra de levar et exhigir la leyda et peadge de la present ville del Peu per lous fermiers d-aquellas, ainsi que eyssi es dessoubz escript et non autrament dedins lo distreit et juridicion de la court commune :

Et premeirement non serant tengutz los*dits* fermiers ny debvont levar ne exhigir de ninguna personne estrangeira de chascune charge de merceria intrant dedins la *present* ville, sinon seix deniers et mealhie.

Item non serant tengutz ne poirant levar de chascune charge de gingembre et autre averi intrant en la present ville de chascun marchant estrangier dos deniers et des cioutadas non ren.

Item si lo cas ave que los*dits* marchans estrangiers crompon en la present ville pebre, gingembre et las en_portent de foras ville, serant tengutz de paier aus*dits* fermiers dos *deniers* et mealhia per chascune charge et n-a point de sega.

Item de chascune charge d-arencz et autres peissos sallatz, amellas, fighas, rasins coffitz, ris, avellanes intrant en la present citat, non serant tengutz los*dits* fermiers de levar dous marchans estrangiers sinon dos deniers et mealhia per charge, et non point des cioutadas, sinon de las charges des arencz venent de Montferrant. Poirant levar los*dits* fermiers des cioutadas per chascune charge des*dits* arencz dos *deniers*, mealhia.

Item si lo cas ave que aucun marchant estrangier crompe peisso sallat en la present cioutat et portant de fora, sera tengut de payer per chascune charge dos *deniers* et meaille et n-a point de sega.

Item de chascune charge de draps gris de Mende, Saint Flour, Marieughol, Rodes, del Malsiou, de Salgue intrant en la present ville, les*dits* fermiers non serant tengutz ny

poirant [fol. 204v] levar sinon des marchans estrangiers tres deniers tornes et non pas des cioutadas et n-a point de sega.

Item de chascune grande charge de drapz de France et Terra basse intrant en la present cioutat de tous marchans estrangiers non serant tengutz losdits fermiers de far paiar sinon que quatre deniers per charge et des cioutadas non ren et non a point de sega.

Item de chascune charge de drapz enchaussiniatz ou blanchitz que sallirant de la present cioutat per revendre en autre part foras la present ville, losdits fermiers poirant levar de tous marchans estrangiers losdits drapz en la present cioutat crompans et extrahens defora per chascun drap quarante aulnes contenant ung denier et meailhie et n-a point de sega.

Item de chascune charge de lana lavada intrant en la present cioutat de chascun marchand estrangier non serant [tengutz] losdits fermiers de levar sinon quatre deniers tournes et des cioutadas non ren et non a point de sega.

Item non serant tengutz ne poirant losdits fermiers lo jour de la festa de la Dedicacion de la gleysa de Nostre Dona del Peu, de dengun marchand portant serrailles, dengun peadge ny leyda levar ne exhigir.

Item los autres jours, si ce troba en taule defora la mayso, non se leva sinon una serraille des estrangiers et des cioutadas non ren.

Item de chascune charge de serrailles de chascun marchand estrangier non sont tengutz de paiar sinon une serraille et non a point de sega.

Item de chascune charge de lana de chascun marchand estrangier intrant en la present cioutat non serant tengutz de levar sinon dos deniers et des cioutadas non ren et non a point de sega.

Item de chascune charge de tealles et fial intrant en la present cioutat non serant tengutz ne poirant levar losdits [fol. 205] fermiers de chascun marchand estrangier sinon que quatre deniers et des cioutadas non ren.

Item pareillement de chascun marchand estrangier crompant fial et tealle en la present cioutat et las en portant de foras, per chascune charge de tealle quatre deniers et per chascune charge de fial tres deniers.

Item de chascune charge de charbe, borras et cordaille intrant en la present ville, de tous marchans estrangiers, per chascune charge de charbe ung denier tournes et per chascuna charge de cordaille et bourras tres deniers tornes et non a point de sega.

Item pareillament de toutes charbes, bourras et cordailles cromptadas en la present cioutat et que se portarant deforas per estrangiers sera levat per losdits fermiers ung denier et non a point de sega.

Item de charge de cuers grosses, crus, pialous portant et intrant en la present cioutat per marchans estrangiers non debvont levar losdits fermiers sinon dos deniers et meaille.

Item pareillament de tous cuers grosses que se portant el coilh en la present cioutat per homme marchant estrangier non deu levar lodit fermier sinon una pogesa et non a point de sega.

Item de chascune charge de ceou et sahi intrant en la present cioutat, des marchans estrangiers non debvont levar losdits fermiers sinon que quatre deniers tournes et non a point de sega.

Item de chascune charge de pellataria des pellissiers et perghaminiers cromptadas dedinc la present ville, de chascun marchant estrangier debvont levar losdits fermiers quatre deniers per salida et per l-intrament non debvont ren levar et non a point de sega.

Item de chascune charge grosse de cordoa et autre coyran intrant en la present cioutat, de chascun estrangier et non des cioutadas non debvont levar losdits fermiers sinon que quatre deniers tournes.

Item si marchant estrangier crompta en la present cioutat [fol. 205v] lodit cordoa, per la sallida deu paier quatre deniers et non a point de sega.

Item de chascune charge de fer, acier, coure, loton et metailh obrat et non obrat, sia fer ou acier, peirolas, bassinas, olas, fauces, daillas, padellas, sarrailles, andeleyras, beissas de fer et semblables chausas intrant en la present cioutat, non debvont levar losdits fermiers sinon seis deniers tournes dous marchans estrangiers et non pas des cioutadas.

Item et si lasdits chausas de fer, acier, coure, loton et metailh es crompat en la present cioutat per aucun marchand estrangier et portat deforas la present ville, deu la sallida per chascune charge ausdits fermiers seix deniers tournes et non a point de sega.

Item si y-a aucun homme portant el coilh aucune marchandize, tochant marchandize et cotellaria, exceptat de cuers, per son faix, non debvont levar losdits fermiers sinon que ung denier et non a point de sega.

Item de chascun milier de claveaux et taches que se portant en la present cioutat per marchans estrangiers, non debvont levar losdits fermiers sinon ung denier et dous cioutadas non ren et non a point de sega.

Item de chascun balo d-acier et de chascun quintal de fer que non se porte en charge intrant en la present cioutat de tous marchans estangiers, de chascun balo d-acier tres deniers et de chascun quintal de fer autres tres deniers et non ren des cioutadas et non a point de sega.

Item de chascune charge de olas et de bechiers de terra veirada intrant en la present cioutat de tous marchans estrangiers, non deu levar lodit fermier sinon que una pessa de las comunas, si lo portadour ce troba, et non ren des cioutadas et non a point de sega.

Item de chascune charge de cartoneiras, mesuras, lanternas, cedas ferradas ou claveladas an clavel intrant en la present cioutat de tout estrangier, non debvont levar losdits fermiers sinon que una pessa de las comunas et non a point de sega ; et si non sont ferradas ou claveladas, non debvont [fol. 206] ren levar losdits fermiers.

Item de chascune fornada de pan blanc de chascun fornier del Peu, ung pa de ung denier et sera tengut lodit leidayre d-anar querir lo pa en la maiso deldit fornier de jour en jour.

Item de chascune charge de pegha grossa non debvont levar losdits fermiers sinon ung peghas et de chascune charge de pegha menuda dos peghas.

Item non debvont ren levar losdits fermiers de las chausas que s-en segont :

Premeirement d-estaing, plomb obrat et non obrat, ne de potaria d-estaing ne de plomb, ne de fustailles, papiers, bostias, banas, biasil, oli, fromages, cebas, ailz, chastaignes, saulvagine, poletz, ghailz, pollailles, chappos, ne d-autres chausas dengunas, sinon de

las chausas dessus expressadas en la maneira et forma que dessus en chacun item expressat et declarat ; autrement sont esmendables en fasant le contrari.

L-an M III^c LXXIII lo IX de juillet, a la requeste de *mestre Jehan de Chazals, procuradour de la court commune*, mess. Coquart de Fay, *chevalier, baile de ladita court commune*, de toutes aquestas chausas fey far bonnas informations per *mestre Jehan de Lescura* et *mestre Jacme Malcoyrat, notaris realz*, et en feiront *instrument sollemne*.

ChalenconChabron

[Réquisition de Guillaume de Chalencon envers son fils Pierre. Ca 1390, janvier
(n. st. ?). Copies XVII^e et XIX^e s.]

[193] *Avant ce voiage de Barbarie, ce meme seigneur s'etoit marié, comme nous avons dit, quand et son pere par un meme contract du 26 aout 1378, avec Margueritte de Saligni, fille de Lourdin, seigneur de Saligni, et de Catherine de la Mote S^t Jean, et luy fut constitué en dot 4000 florins d-or de Florence et six vingt livres de rente annuelle et censuelle avec toute justice haute, basse, moienne a l-assiette du pays de Bourgoigne ; de laquelle constitution il ne voulut contenter quelque priere que luy en fit le Dauphin d'Auvergne, comte de Clairmont, son oncle, ny son pere qui se trouvoit engagé de parole et par son serment aposé en leur contrat de mariage, ainsi que de ce appert par les lettres ecrites par ces seigneurs et requisitions faites par le pere au fils et reponses du fils, lesquelles, aiant trouvé inserees en un acte du 11 janvier 1390 sous la cote de Alexandre VII^{XXI}, j-ay estimé devoir inserer icy en leurs propres termes pour faire voir de quel langage en ce siecle la usoient les plus grands seigneurs du pays et avec quel honneur et respect leurs enfans leurs parloient, ensemble les raisons du fils par lesquelles l-on apprendra mieux la consistance des biens de la maison de Saligni :*

« Peire, sachas (c'est le seigneur de Chalancon pere qui parle a Pierre son fils) que ils varlets, que dem[o]rave a Clairmont en l-hostal de Jean Cotilai et adut lou VI jor de janvier en mon chastel a Chalanco, m-a aportat une lettra, laqual me trametia mosseir lou Dalphi d'Auverni, tos oncles, loqual lettra avia bailat el dit vaylet segond qu-el disio us escudiers, que s-apelavo Guyot, de laqual lettra lhi tenor es tal :

Tres cher et tres amé frere, veuillés sçavoir que da la partie des amis de mess. Lordin de Saligni m-a esté touché et parlé comment aucun accord et bon apointment fut pris sur la question qu-est entre lui d-une part et vous et mon neveu Pierre, votre fils, d-autre part et que la chose fut continuee sans plaidoyer et sans prejudice jusques a la Chandeleur prochain venant ; et alors, sous mille francs, il sera prest de vous faire tenir et accomplir le contenu des lettres du mariage de vous et de mon dit neveu, et pour ce que je crois que

ceux qui m'en ont parlé ne voudroient pas fallir a ce qu'ils diroient et promettoient et
m'en ont prié que je m-en voulusse charger de la part de vous et de mondit nepveu, j-ay
28 parlé a vous gens qui sont de par deça comment se soffrissent que la continuance se fit
jusques a la Chandeleur prochain, car je vois que de 15 jours apres n-etoit pas grand
terme ; donc je m'en voulus charger de votre part sans prejudice, lesquels vous gens m-
en ont petit fait de reponse ni plaisir ni d-ounour et m-en ont dit qu'ils ne feroient ni ne
32 souffriroient que nulle continuance en soit faite en nulle maniere ; dont je ne me suis pas
bien tenu contans d-eux, la ou je me voulois charger de vos besoignes et de mon dit
nepveu ; mais pour aventure vous le leur avez [194] ainsi enchargé et pour ce en devoient
estre excusés. Par quoy, tres cher frere, je vous prie que tantot vous me vouliés ecrire
36 votre volonté et de mon dit nepveu, ou aux amis dudit mess. Lordin et vos gens, et me
semble que mieux valut que votre fait et de mon neveu se accomplisse pour ce petit terme,
attendu que de se mettre en plaidoyrie meme que par aventure ne pourront pas vos gens
sitot avoir audience. Ecrit a Paris le jour de Nohé, le Dauphin d'Auvergne, comte de
40 Clairmont. »

Dit plus avant ledit seigneur de Chalancon audit Peyre son fils que por lo dit message il
avio fait respossa de la letra dessus escrita el dit moss. lo Dalphi d'Alverni por una letra
de laqual lhi tenors es tals :

44 « Mon tres cher et redopté senhor, je me recommande humblement a vous et plaise vous
a savoir que aujourd'huy j'ay receu vos lettres faisant mention dau fait que moy et Peyre,
mon fils, avons a fere a l-encontre de moss. Lordi de Saligni ; dont de part de moy et lo
dit Peyre je vous mercie si humblement comment je puis de ce qu'il vous plait ressouvenir
48 et entremetre du fait que touche notre partie et, tres cher frere, j-ay telle confiance en
vous, plus qu-en seigneur que nous aions, de nous garder notre droit et en tout autre
louer le profit de nous et des notres ; toutefois, tres cher sire, quand au fait de Peyre, mon
fils, je ne me meyle de rien, mais bien voudrois qu'il fut si sage qu'il seut bien fere son
52 profit et son hounour et des siens. Toutefois, tres cher sire, Peyre n-etoit mie ceans, mais
etoit alés en Alvergne devers sa sœur la dame d'Oliergue et devers votre sœur la dame
de Ravel, et sitot quant el sera venu par devers me, je ly diray que vous m-avés mandé et
suis certain qu'il vous en fera tantot responsa, atant comme a lhi touche ; mais, tres cher
56 sire, plaise vous aussi d'aviser que vous ses plus tenus de gardar nostre dreit que celui
d-averse partie. Ecrit l-andemain de la Passion a Chalancon. »

Dit plus avant ledit senhors a Peyre son fils :

60 « Peyre, tu sies vengus et as-ausit que moss. lo Dalphi d'Alverni m-escrit, ce que ly ay
respondut ; et me semble que, sigon lou contengut de la letra del dit moss. lo Dauphi,
mess. Lourdis sera prest d'accomplir a ce par la maneyra contenguda el mariage de te et
de ta molher, loqual ey promes d-atendre a mon poder delquel et se d-entento et del voler
et attendas [?] ; perque t-en requiere et te comande en tant ques paire pot commendas son
64 fils et son fils doit obeir a paire, que tu aquo veuilles far et ratifiar, et d-eisso te requere
en la presence de te, notari, et vos autres guarens. »

Lasquals paraulas ditas, lodit Peyre fay respossa a son senhor payre de genolhons per tals
paraullas :

68 « Ah tres cher et redoutas senhor, iey ay ben entendus ce que vous m-avez dit et
commendat, lhiquals chausas seria mos tres grans damages et deshonnour et de ma
molher et mos effans ; et non podi creire, attendut que vos sez mos payres et senhors el
qual senhor me confise plus que [195] un autre que sia et lo deys far, et que mays deya
72 voler lo ben de me et l-honor et de ma mo[l]her et effans ; que, quand mess. senhor lo
Dalphi sera ben informat per mon conseil que ay a Paris et autre part, qu-el non volra ni
conseillario que ioy contraigues en tal fayt que es mos grands damages de ma mo[l]her
et effans, delqual fait vous, Monsieur, me requeres et comendas. »

76 Laqual respossa feita per la maniera escrita, lodit senhor dis en replicans a son fils Peyre :
« Yeu ause ben que tu respondes et si vuels que tu saches que iou voudria toujours ton be
et honor de ta molher et effans, mas en vertat caritats commence de se premierement et,
partant, iou dise, car per so-que ay promes comme dessus es dit, iou voudria serva mon
80 sacramen a mon poder et so que ay promis el mariage en tant comme de dreit et de razou,
iou en serio tenduts et non me sembla pas que responsa que tu me fasias me deguo sufir ;
veiant aquo que tu [respondes], requiere comme dessus que aias a-ccomplir et ratifiar lo
contengut el dit mariage per la maniere que ho ey promis et te dis pus outre que, si tu no
84 ho fas que ey tant comme a dreit et razou volia, you t-en compelliray ha ou far et memes
aitant quand poyrai de dreit ni de razou, dezeretaray te de tout mon fait. »

Lasqual paraulas ditas, lodit Peyre dit a son senhor payre :

88 « Mon redouté senhor, veguda la grande affection que vous aves que iou fasse, parlant
cum reverentia, ce que non doy, attendut qu-eisso es lo damage de me, de ma molher et

de mos effans et non voules auzir mon excusation, mon redouté senhor, iey ay conseil de
alcu de mos amits et senhors que aisso non fasso, attendu lo dreit que ma molher a en la
terre et autres biens mobles et fruits d-aquels me appartenont despueis la mort de aquel
92 paire de ma molher et outre mays lo dreit maternel que nos poria appartenir apres la mort
de-lla maire de ma molher et que tout ayssso s-es quittat et remes per VI^{XX} liouras de rendo
et 4000 florins en aissi qu-es contengut el contrat del mariage que vous et ma dona mayres
de ma molher fazetes et promestes ; so-que far seria grands deception et domalge a l-
96 encontre de me et de madita molher, que serian desouputs de la meitat et plus, car li terra
del payre de ma molher, de laqual ma moulher diou aver la meitat por la coustume del
pays, vaut ben VIII^C l. de rendas assizas et plus outre les autres bes mobles qu-el avia el
temps de son deces ; et de la terra de ma dona mayre de ma molher nous porria partenir
100 por la coustume del pays apres son deces III^C l. de renda, car sa terra val XII^C par an et plus
nostre part dous mobles ; parque, mon redouté se[n]hor, que per Diou m-en ayat per
excusat. »

Diguet en outre las paraulas dessus ditas seria conescut, dit a son fils Peyre :

104 « Attendut que tu non me voles obeir a mos commandamens justes et rasonnables devant
aqueste notari pobli, iou proteste contre te en la maneira dessus dita et creese la chausas
per me promesas et peradas el matrimoni per mon poder [196] aver fait en tant quand me
tocha ; et el cas que fayt non ho auria per las paraulas dessus ditas, iou me offre far et dire
108 so que de dreyt et de razo diouray juxta las chausas per me promissas a mon poder. »

*Par ces discours du pere, nous pouvons connoitre combien en ce siecle la loy faisoit etat
des observations, des promesses et sermens faits pour quelque cause que ce fut, et
neantmoins une grande habileté de ce pere qui, pour donner a connoitre qu'il ne tenoit
112 qu-a luy d-accomplir les promesses, fit metre en evidance les raisons de son fils le vrai
maitre de cette action, et qui seut si bien faire que, sans avoir egard aux pactes de son
mariage, il emporta pour les droits paternels et maternels de sa femme l-entiere baronie
de Randans au pays d'Auvergne, dont il acreut sa maison et y est demeuree cette baronie
116 jusques en l'annee 1503, qu-elle fut baillee a une fille de la maison de Polignac, de
laquelle sont sortis les comtes de Rochefoucaud et de Randans, ainsi que nous le dirons
en son lieu.*

Avant ce mariage de Barbarie ce meme d'ignieur s'est marié
 comme nous avons dit quand et son pere s'occupa un meisme
 contrat du 26. Aoust 1578 avec Me arquis de Solignac fils
 de l'ordinaire d'ignieur de Saligni et de Catherine de la Motte
 Jean et luy fut constitué en dot 5000 florins d'or de Florence
 et deux mille livres de rente annuelle et Comuelle avec toute
 justice, payte, case, moisme a l'assete du Roy de Bourgoi-
 gne de laquelle constitution il ne voulut estre tenu quel-
 que priere que luy en fit le Dauphin d'Anvergne conte
 de Clairmont son oncle ny son pere qui se devoit enga-
 ger de parolle et par son serment apres en sur contract de
 mariage ainsi que de ce appert par les lettres sentes par
 des d'ignieurs et requisiions faites par le pere au fils et
 respouse du fils lesquelles ayent trouvee inscrites en un acte
 du 21. janvier 1590. sous la cote de Alexandre Vy. 22. j'ay
 estimé devoir insérer icy en leur propres termes p'quelles
 rez voir de quel langage ence suit la usorie les fils
 grands d'ignieurs de Puy et avec quel honneur et respect
 leur en fait leur parleront, ensemble les raisons d'icelle
 par lesquelles lon apprenra mieux la consistence de
 « Dient de la maison de Saligni, (M) Chabron (ent
 « d'ignieur de Chalunon pere qui parla a Pierre son fils) que
 « icelle varlet qui demore a Clairmont en l'hostel de Jean
 « Coluac et dont l'on v'ist le 29. janvier en mon chartré a Chalun
 « ce moy reportat une lettre la qual me promettra Messyrs l'on
 « Dalfin d'Anvergne ton oncle la qual letra ainsi baillee et
 « dit par icelle de quel visio ut Scudiers que sapelara
 « Puy de la qual Letra L'hi tenor est tal; CRES chev et ten
 « appri faire nuller se savoir que de la part de mes amis d'Albige
 « Corbin de Saligni ma esté touché et parlé commont au
 « auord et bon a pointement fut pris d'ur la question quest
 « enthe lui d'une part, et vout, et mon neveu Pierre not' fils
 « d'autre part, et que la chose fut continuee sans plus d'ur
 « et sans prejudice jusques a la Grand leur prochain posses
 « et alors apres mille p'ans il sera prest de vous faire tenir
 « et accomplir le contenu des lettres de mariage de vout
 « et de mon dit neveu, et prouve que je croy que ceux qui
 « m'en ont parlé ne voudroient pas falloir a ce quil s'oc
 « roient et promettoient et mon ont prié que je me
 « vouldusse charger de la part de vout et de mesd' neveux
 « j'ay parlé a vout gens qui seroit de par deca commont
 « s'ap'p'issent que la continuance de fut jusques a la Chan
 « d'leur prochain, car je vout que de 15. jours apres vout
 « pas grand terme dont je m'en vouldusse charger de vout
 « par de sans prejudice lesquels vout gens mes ont petit fait
 « se repone n'ap'p'issent d'ou vout et m'en ont dit quil me
 « s'ap'p'issent ne s'ap'p'issent que nulle continuance en soit
 « faite en nulle maniere dont je ne me suis par bien tenu
 « content de vout, la ou je me vouldusse charger de vout besoign
 « et de mon dit neveu, mais par avant de vous le leur avu

Figure 7. ChalunconChabron (Bibliothèque de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire, p. 193)

VenteMontrevelRoche

[Vente par Pierre de Montrevel à Jean de Roche d'une rente de vingt-quatre sous. 1394,
16 mai]

In nomine Domini. Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens publicum instrumentum in-perpetuum visuri lecturi ac etiam [2] audituri. Ex Anno ab Incarnatione ejusdem millesimo trescentesimo nonagesimo quarto et die decima sexta mensis maii, serenissimo principe domino Karolo Dei gratia francorum rege reg-[3]-nante et patre in Christo reverendo et domino domino Yterio eadem gratia aniciensis episcopo permanente, in mei notarii et testium infrascriptorum presencia constitutus personaliter providus vir Petrus [4] de Monte Revello burgensis Anicii habitator in domo sua dicta seu vocata deus Vals juxta Ruppem castri d-Espaleto sitam, non coactus non deceptus non vi non dolo, malo, arte, fraude, ingenio [5] seu machinationibus aliquibus in ductus secus gratis et ex sua certa scientia ac spontanea voluntate motus et ductus bene_que premeditatus pluries et provisu ut verbothenus asserebat [6] pro se et suis heredibus successoribus universis et singulis quibuscumque et suo et eorum nomine et pro ipsis vendidit et ex causa pure perfecte simplicis et prenotabilis venditionis [7] nunc et im-perpetuum valiture dedit, cessit, concessit, transtulit et tradidit seu quasi venerabili viro domino Johanni de Ruppe, baquallario in decretis, abbati abbacie seculari Sancti Evodii Anicii, [8] magist[r]o Hospitalis pauperum ecclesie Beate Marie Anicii, presenti et ad utilitatem dicti Hospitalis pro se et suis successoribus qui pro tempore dicti Hospitalis extiterint magistri recipienti et [9] sollempniter stipulanti et ementi bona fide et justo titulo ad habendum, donandum, vendendum, permutandum, alienandum et al. ad utilitatem dicti Hospitalis plenaries omnimodas [10] voluntates videlicet viginti et quatuor solidos turonentium perpetuo annuales, censuales et reddituales habendos, levandos et per dictum Hospitale de_inceps seu receptorem ejusdem [11] percipiendos cum personis in quadam papiri cedula manu ipsius Petri scripta descriptis et nominatis quam tradidit cujus quidem cedule tenor sequitur in hunc modum : Johan Garner [12] quatuor solidos, Andreas Relhac duos solidos, Anthoni Relhac duos solidos, Johan

Chambo *tres solidi*, Andreu Fabre seys deners, Johan Vincens seys deners tornes, Blanca, molhier [13] que fo-de Pons Sirvent, *tres solidos* et nou deners tornes, Anthoni Jaufre unze deners tornes, Helisabel, molher que fo de Jacme Beraut, dos sous et heut deners tornes, *Johannes* [14] *Servient*, fil de Pe., tres sous mins hun dener tornes, Jacme, fil de Jacme Sirvent, quatorze deners tornes ; item la-molhier de Math. del Forn set deners tornes, *que quidem summe in dicta* [15] *papiri cedula descripta dictus Petrus venditor dixit quod anno quolibet hereditur et percipiuntur cum personis superius nominatis in et super duodecim eorumdem vineis situatis in territorio de-las-Costas* [16] *prope fratres minores Anicii.*

*Testament Bouzols**

[Testament de Raymond, comte de Beaufort, seigneur de Bouzols. 1399, 5 juillet]

In nomine Domini amen. Notum sit cunctis, tam presentibus quam futuris hoc presens instrumentum inspecturis, quod anno Domini MCCCXCIX et die quinta mensis julii, serenissimo domino Karolo Dei gratia Francorum rege, magnificus et potens vir dominus
4 *Raimundus comes Bellifortis, vicecomes Turenensis, sanus mente et corpore ordinavit testamentum suum ultimum et ul[tim]am voluntatem suam quemadmodum continetur in quadam cedula verbis romancii scripta cujus tenor talis est :*

A totz aqueux que aquesta presen cedola veyran et ausiran, sia manifest que lo noble et
8 pussant seignor mosseignor Raymon, comte de Belfort, vesconte de Torena, san de pensa et de son cors, fa, ordena et dispensa son darrier testamen et voluntat, par la maneyra que s'en sec, etc. Item lega, et per droit de legat layssa mossieur le comte testador desusdit al tres noble et pussan seignor mosseignor le duc d'Orliens, frere du Roy de Fransa nostre
12 seignor, et a sos heritiers et successeurs, los comptatz de Belfort et de Clus, de Castilhon, Clusin et de la Plou de Clus, an totz droitz, appartenances et apendences, et las successions que aldit mosseignor le comte apparteno, et a sus le comtat de Veli, de Tousa et del Lous, del Valentines, et de l'Isla et totz los deptes, droitz et rasons et actions, que lordit
16 mosseignor le comte a contra mosseignor le duc de Berry, et sur lo castel de Volonha, et en la terra de Saint Just en Champanhe, et sus la terra de Donsenat, coma apar per bos instrumens, etc. Item legua, et per droit de legat layssa à mosseignor d'Orlhens et ses heritiers et successeurs totas las terras que lodit mosseignor le comte a en las comtats de
20 Prouensa et de Forqualquier, etc., et tots los deptes, en que madama la reyne de Cecilia es obligeada a mosseignor le comte. Item que mosseignor le duc d'Orlhens s[i]a tengut et sera protector et deffensor, deffendra et sostenra, coma sos propres heritiers, tos los autres heritiers et legataires deldit mosseignor le comte, que en aquest testamen scien
24 nominatz, et lors gardera et deffendra contra Anthoneta, que se ditz filha deldit mosseignor le comte, et contra mosseignor le Maygre, dit Bocicaut, son marit, si en negun cas els volian anat contra a_quest testamen, etc. Et per ingratitutz per ladite Anthoneta comessas contra mosseignor son payre mosseignor le comte, en aquest present testamen
28 la priva, deshereta de totz sos bens et heretatges et la meet de fora de tot en tot, etc. Item

que en cas que las ingratitutz non serian sufficiens a desheritar ladite Anthoneta, el la met
fora de tots sos bens et heritages de *mosseignor* le comte en aissi coma dessusdites, et fait
coma si causa que *mosseignor* lo comte en lo contrat del mariage fait entra ladite
32 Anthoneta et lodit Bocicaut, *mosseignor* le comte aga donat et constitueit a ladite
Anthoneta en dot lo comtat de Alests, la baronia de Portas, la baronia de Andussa, Saint
Estephe de Val fransesa et plusors autras terras pausadas en la senescalcia del Cayre, et
aga promis et jurat lodit *mosseignor* Bosicaut et plusors autres chevaliers que ladite
36 Anthoneta renoncearia et renunciat a totz autres bens payrenals et mayrenals, contenta de
ladite dot, laquel ten lo plus bel partatge del realme de Franca, aques en son mariatge,
considerat que Bosicaut non era de grant linatge, qu-el non avia dos cens libres de randa.
Item la comtessa de Valentusses, la dama de la Rocha, la dama de la Torn, la dama de
40 Donsena, avidas de *mosseignor* le comte qu-es huey, la dama de Chauvigni que son
damas dels Vaux et comtessa de Velin, ny la dama de Belmon, ny la dama de Valentines
qu-es huey, ne la Margarida qui fo molier de Vesconte de Paulinac, sors de mondit seignor
le comte, non agron tant per lor dot et partatges tan coma se monta la terre que *mosseignor*
44 le comte a donat a ladite Anthoneta, per se *mosseignor* le comte en lodit cas ladite
Anthoneta en lodit comtat, et en las autras terras d'Alest, en lo contrat del mariatge
expressadas en cent francx, laquals li lega et per droit de institution fay sa heritheyra, afin
que plus non pueca ren demandar, en tots los bens et heritages deldit *mosseignor* lo
48 comte, et en cas que ladite Anthoneta morit, sans heritier de son cors legiti[m]amen nat
et procreat, *mosseignor* lo comte substituits a ladite Anthoneta, et el comtat et terres
dessusdits, sos heritiers universals primiers et segons, et lors heritiers, etc. Item
mosseignor lo comte desusdit, en tots los sous autres heritatges, terras, bans, mobles et
52 non mobles, actions, droitz, raisons, devoirs et autres bens quals que sian, fa constitueit
et instituitz sos heritiere universale, sa tres chere sors dama Helionor de Belfort, etc. *Acta
fuerunt haec in castro de Bouzols, anno et mense praedictis.*

CompoisPuy1408

[Compois du Puy pour l'année 1408]

[fol. 80] L-ila Paulha

Johan de Lovanh, un hostel en Raphael que dona quatre carton. de sivada al senhor d-Alegre. Val sens chart dos cens l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant nou vins et quinze l.

Item una vinha ves lo moli de l-Espital de dotge obras que dona vint et set sous aus clers. Val sens chart quaranta heut l. Debat s-en *per lodit* chart vint et set l. Restant vint et una l.

Item un prat de sotz la vinha dessus dita d-una seytorada et dimeya que dona dezeset sous. Val sens chart setanta sinq l. Debat s-en *per lodit* chart dezeset l. Restant sinquan[ta]-heut l.

Item una vinha a Chayrac de des obras que dona dezeheut leals de vi. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart seis l. Restant vint et quatre l.

Item un prat al Montelh d-una seytorada et la *terra* que lay-a. Val sens chart quaranta l.

Item un hostel en Panassac et un autre hostel de tres que donant des sous a Johan de Murs, a sen Peyre de Montrevel et a-la Alais del Pi. Valont sens chart heut vins et des l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant heut vins l.

Item un hostel en la charreyra Saynt Julia que dona dos sous, seis deners al senhor d-Alegre. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant quaranta set l.

Item prent vint sous debtals sobre l-ostal de Peyre Vassal. Valont setge l.

Item prent sobre la boria de *Serias* seis l. Valont quatre vins l.

[fol. 80v] Item prent en la val Amblaves trenta dos sous. Valont trenta doas l.

Item una vinha ves lo Montelh de seis obras. Val sens chart dezeheut l.

Item la boria de Chayssilhac en que ha des seytoradas de prat et dotge sestayradas de terra que dona dotge carton. de blat a mossenhor lo vescompte. Val sens chart set vins l. Debat s-en *per lodit* chart dezeheut l. Restant seis vins et doas l.

Item un prat outra Leyer de dimeya seytorada que fo de Johan Bodet que dona heut deners a sen Johan Rocel et quatre deners a-Saint Peyre la Tor. Val sens chart quinze l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant quatorge l.

Item *per* mobile tres cens l.

Item prent seyssanta sous debtals sobre las terras d-un home de Seyssac. Valont quaranta heut l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 81] Peyre Merchader, mercer, un hostel tres l-ort de Catho Rochier que dona un poges de ces. Val debatut son chart vint et quatre l.

Item *per* mobile vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Sen Vidal Vergonges, un hostel en la Granga Velha en que ista que dona al senhor d-Alegre quatre sous et cinquanta sous a Guilliem de Brioude. Val sens chart heut cens l. Debat s-en *per* lodit chart cinquanta quatre l. Restant set cens et quaranta seis l.

Item un autre hostel a-la Granga Velha justa l-autre de sus que dona quatre carton. de sivada et heut sous al senhor d-Alegre et aus clers vint et sinq sous. Val quatre cens quaranta l. Deu s-en debate *per* lodit chart trenta nou l. Restant quatre cens et una l.

Item un autre hostel en Viala Nova que dona sinq sous a-dona Guillometa de Monester. Val sens chart seys vins l. Debat s-en *per* lodit chart sinq l. Restant cent et quinze l.

Item un prat en las Graveyras de doas seytoradas que dona trenta sous a *Saint Peyre* lo Monester. Val sens chart cent l. Debat s-en *per* lodit chart trenta l. Restant setanta l.

Item prent sobre l-ostal de *Peyre Giri* et de *Andreu Vigoros* en la Chaussada quatre l. Valont seyssanta quatre l.

Item una vinha en Val de trenta obras que dona sinq sous et dos deners aus clers et al chapitol. Val sens chart seis vins des l. Debat s-en *per* lodit chart seis l. Restant seis vins et quatre l.

[fol. 81v] Item un autre prat en las Graveyras de una seytorada que dona doas carton. de segel aus clers et tres deners. Val sens chart cinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant quaranta set l.

Item prent de renda a *Fayet* cent sous. Valont cent et cinquanta l.

Item prent a *Mercuer* set l. de renda. Valont set vins l. et donant a mossenhor del Puey *per* guiatge doas carton. de sivada. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant seis vins et dezeset l.

Item prent a *Pomphnac* set l. de renda. Valont dos cens et des l.

Item prent de renda *per* lo fait de Brousi des sesters de segel et de sivada et vint sinq *sous* et tres gallinas. Monta nou l. de renda. Valont nou vins l.

Item un ort foras lo portal de Panassac que dona tres sous a-l-Espital. Val sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant vint et doas l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 82] Sen Johan Davino, un hostel en Rafael que dona de ces al *senhor* d-Alegre de Lode una carton. de sivada et dimeya et a Guilliem de Masani una carton. et dimeya de sivada et dos sous et nou deners ad-ambedos. Val sens chart dos cens l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant nou vins et tretge l.

Item un hostel en Viala Nova que dona dos sous et seis deners de ces a dona Guillometa de Monester. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant setanta set l.

Item un prat en la val Amblaves de tres seytoradas que dona quatre deners a mossenhor lo vescompte. Val seyssanta l.

Item prent sobre l-ostal que fo de Pons Lagulher en la Corrayria set l. debtals. Valont cent et dotge l.

Item prent trenta sous debtals sobre l-ostal et l-ort de maystre Johan Vacho en la charreyra Juzeva. Valont lhi dit trenta sous vint et quatre l.

Item *per* mobile heut cens l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Dona de pencion a *Saint* Laurens des sous *per* an.

[fol. 82v] Vidal et Peyre de Coblador, un hostel en las Fargas apelat del Dalphi am los chasals de tres que donant doas carton. de sivada et sinq sous a mossenhor d-Alegre et al *senhor* de Val tres carton. de sivada et un melgoyres. Val sens chart seys cens l. Debat s-en *per lodit* chart tretge l. Restant sinq cens quatre vins et set l.

Item dos hostals en l-oucha de las Fargas que donant sinq sous et doas gallinas a Johan de *Saint* Marcel. Valont sens chart cinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant quaranta tres l.

Item un cortial en la Chabraria apelat lo Palais que es franc. Val heut vins l.

Item una vinha en Chausso de cinquanta obras que dona tres sous et onze deners de deme et seis deners de ces al *prebost*. Val dos cens cinquanta l. Debat s-en *per* son chart sinq l. Restant dos cens quaranta sinq l.

Item una vinha a Papa Lengua de dotge obras que dona a *Saint Agreve* et a *Saint Vosi* siq barrals de vi. Val sens chart quaranta heut l. Debat s-en *per* lodit chart trenta l. Restant dezeheut l.

Item lor part del prat del pont deus Estrolhas en que n-ant tres seitoradas que donant vint sous et quatre carton. et un ters de sivada al chapitol. Val sens chart set vins et des l. Debat s-en *per* lodit chart vint et seys l. Restant seis vins et quatre l.

Item prendont en l-ostal de Guilliem del Riou heut l. debtals. Valont seis vins et heut l.

Item prendont am *Bartholmeu* Penchenac des sous de ces et una gallina. Valont vint l.

Item prendont am *Johan* Rebol des sous et una gallina. Valont vint l.

[fol. 83] Item prendont am *Johan* del Terme des sous et una gallina. Valont vint l.

Item prendont en l-oucha en Gaselas setge sous de renda et heut gallinas. Valont quaranta l.

Item un champ en Papa Lengua de des carton. que dona dotge deners aus clers. Val sens chart trenta set l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant trenta seys l.

Item un prat a Farreyrolas de tres seitoradas que dona aus heres d-Arlempde dos sous et a *Peyre* del Portal dotge deners. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant sinquanta set l.

Item *per* mobile quatre vins l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 83v] Sen Matheu de Monpeyros, un hostel en las Fargas en que ista que dona tres carton. de sivada et seis sous et tres deners al senhor d-Alegre et vint sous et una gallina al senhor de Mons. Val sens chart heut cens l. Debat s-en *per* lodit chart trenta una l. et am l-ort de tres et am lo cortial que fo de Bertrant Moneda. Restant set cens seyssanta nou l.

Item un autre ostal de justa aque[1] dessus dit que s-a_pela Lespero que dona quatre carton. et dimeya de sivada et quatre sous, quatre deners et mealha. Val sens chart tres cens sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart des l. Restant tres cens quaranta l.

Item prent al mas d-Estublat al mandament de *Saint Aont* sinquanta sous de renda. Val sinquanta l.

Item un prat al pont d-Estrolhas de tres seitoradas que donant quatre carton. et un ters de sivada et vint sous al chapitol et una gallina. Val sens chart set vins et des l. Debat s-en *per* lodit chart vint et seis l. Restant seis vins quatre l.

Item un prat de doas seitoradas al pont Albert am l-autre de justa que fo de *Johaneta* Sigauda que donant vint et siq sous a R[...]nt de Monester. Val sens chart [lacune].

Item una vinha et un cumber a-la Bedossa de seyssanta obras que dona quatre l. et des sous aus clers. Val sens chart tres cens l. Debat s-en *per lodit* chart quatre vins et des l. Restant dos cens et des l.

Item prent a-Bonafont tres eminas de segel debtals. Valont vint et quatre l.

Item una vinha a-Saint Marcel de heut obras que dona tres deners aus clers. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant trenta nou l.

Item prent cent sous debtals sobre l-ostal de sen Johan de Monpeyros a-la Granga Velha. Valont quatre vins l.

[fol. 84] Item prent vint sous debtals sobre l-ostal de Peyre Rafael en la Chaussada. Valont dotge l.

Item prent en l-ostal de Giraut Vayceyra en la Chaussada trenta sous debtals et la meytat de la senhoria. Val quaranta l.

Item prent en l-ostal de maystre Guilliem Granet en la Chaussada quatre l. et des sous debtals et la meytat de la senhoria. Val seyssanta l.

Item prent a Pomphnac cent sous de renda assisa. Valont set vins et des l.

Item prent sobre l-ostal de Potet trenta sinq sous am senhoria. Valont quaranta sinq l.

Item prent sobre l-ostal de Johan Gerento el chami *Saint* Giri cinquanta sous debtals. Valont quaranta l.

Item prent vint sous debtals en l-ostal de Peyre de la Rocha. Valont setge l.

Item prent en l-ostal de Johan Massa en las Taulas quatre l. Valont seyssanta quatre l.

Item prent sobre l-ostal de Johan Massa en la charreyra *Saint* Julia una partida del dit hostel que dona quatorge sous debtals a mossen Guilliem Pelisser et seis deners al senhor de Mons. Val sens chart quaranta sinq l. Debat s-en *per lodit* chart quinze l. Restant trenta l.

Item prent quaranta sous debtals sobre l-ostal de maistre Vidal Girart en las Fargas. Valont trenta doas l.

Item prent en las Boyssas sobre doas vinhas vint sous de renda. Valont vint et sinq l.

[fol. 84v] Item prent trenta sous debtals sobre l-ostal de Jacme Guerlhe. Valont vint et quatre l.

Item prent sobre l-ostal de Guilliem Ribeyra et de Johan Gosabaut en la Chabraria vint sous debtals. Valont setge l.

Item prent sobre l-ostal de Johan Boyer en las Taulas cent sous debtals. Valont quatre vins l.

Item prent sobre l-ostal de Johan Besso en las Fargas cinquanta sous. Valont quaranta l.

Item prent sobre l-ostal de *Peyre Besso*, *alias Bardel*, en las Fargas trenta sous debtals. Valont vint et quatre l.

Item prent sobre l-ort de *Vidal Bilhot* heut sous debtals. Valont set l.

Item prent sobre seis hostals a *Montferrant* dotge carton. de sivada et tres gallinas debtals. Valont setge l.

Item prent sobre l-ostal de *Peyre Chassart* en las Fargas tretge sous et quatre deners. Valont onze l.

Item prent sobre l-ostal de *Andreu Barthalmeu* en las Fargas seis sous et heut deners debtals. Valont seis l.

Item un ort davant *Saint Laurens* que dona quatre sous et des deners al senhor de la Vouta. Val sens chart des l. Debat s-en *per lodit* chart sinc l. Restant sinq l.

Item los quartz de ~~Pompnae~~ *Marnhac* en que ha un an *per* autre seis sesters de blat. Valont seis vins l.

[fol. 85] Item lo moli a *Espali* que fo de *Guilliem Grelh* que dona a *mossenhor* del Puey et al chapitol set sous, seis deners. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant *sinquanta* doas l.

Item un prat sobre lo pont d-*Estrolhas* que fo de sen *Johan de Conchas* d-una seytorada *que* dona set carton. de sivada et doas gallinas et dimeya. Val sens chart *sinquanta* l. Debat s-en *per lodit* chart dotge l. Restant trenta heut l.

Item un prat en la Chanal de doas seytoradas que donant vint et dos sous et seis deners a l-abat de-la Chasa-Deu. Val sens chart cent l. Debat s-en *per lodit* chart vint et tres l. Restant setanta set l.

Item prent lo fornatge d-*Espali* en que ha la *terssa* part que dona de chart nou deners a *mossenhor* del Puey et al chapitol. Val sens chart quatre vins l.

Item prent sobre *Johan Lantenas* setanta sous debtals sobre l-ostal de la *Rocheta*. Valont *sinquanta* seis l.

Item prent sobre l-ostal de *Matheu Boyer* en la *Rocheta* des sous de ces. Valont dotge l.

Item un hostel en las Fargas al senhal de la *Crosilha* que dona de ces seis carton. de sivada, quatre manobras a dos deners *per* manobra et doas gallinas. Val sens chart dos cens *sinquanta* l. Debat s-en *per lodit* chart nou l. Restant dos cens quaranta una l.

Item un hostel en l-oucha de las Fargas. Val sens chart vint l.

Item un prat a *Espali* de tres seytoradas que donant quatre sous aus clers. Val sens chart quar es sens revioure quatre vins et des l. Debat s-en *per lodit* chart quatre l. Restant quatre vins et seis l.

[fol. 85v] Item una vinha en Copchac de heut obras et un quart de seitorada de prat que dona onze sous, seis deners aus clers. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart dotge l. Restant vint et heut l.

Item un hostel en las Fargas que fo de Johan Dussoyre que dona un ferrat de sivada et dimeya gallina al chapitol et vint sous aus *predicadors*. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart vint et tres l. Restant dezeset l.

Item un hostel en Panassac *per* dona Girauda de Monpeyros que dona aus clers tres carton. et dimeya de segel. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant setanta sinq l.

Item un obrador en la Coyrataria Velha *per* la dita dona que dona nou deners de ces. Val sens chart vint l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant dezenou l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 86] Dona de pencions lodit sen Matheu de Monpeyros *per* se a sa sor, molher de Andreu Guionnet, seyssanta sous *per* an que lhi laisset sos payres sen Johan.

Item dona a *Saint* Laurens que laysset lodit sen Johan quaranta sous *per* an a quaranta ans comensatz l-an mial III^c et set.

Dona de pencions mais *per* sen Peyre Daler vint et sinq *sous per* an aus *predicadors* *perpetuals*.

Item laysset dona Eralha heut sous a *Saint* Gorge. Podont se trayre.

Item laysset lhi dita dona Eralha des sous *per* an aus *predicadors*. Podont se traire.

Andreu de Monpeyros, cler, frayre del dit sen Matheu, un hostel el Martoret que dona quinze deners a *mossenhor* del Puey et quinze deners a *Saint* Peyre lo Monester et tres sous, seis deners a sen Johan de *Saint* Marcel. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart seis l. Restant cent et quatorge l.

[fol. 86v] Johan de Monpeyros, fraire de sen Matheu, un hostel en las Fargas de justa lo Chapel vermelh que dona quatre carton. et dimeya de sivada et quatre sous, quatre deners et mealha a *mossenhor* d-Alegre. Val sens chart quatre cens l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant tres cens quatre vins et des l.

Item un hostel am un columber al pla deus Lops que dona tres carton. de sivada et dotge deners *per* manobra et tres deners *per* peysso a *mossenhor* del Puey et una carton. de sivada et un dener al senhor de Val. Val sens chart seissanta l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant sinquanta tres l.

Item prent des sous en l-ostal de Guilliem Besso en l-oucha de la Granga. Valont heut l.

Item prent sobre l-ostal de-la Dalfina en Panassac seyssanta sous. Valont quaranta heut l.

Item prent sobre l-ostal de Johan Julia en la Traversa quaranta sous. Valont trenta doas l.

Item una vinha en Chausso de heut obras. Val sens chart quaranta l.

Item prent vint sous debtals sobre l-ostal de Johaneta Boyeyra en las Fargas. Valont setge l.

Item prent sobre lo chastel de Sereis vint l. debtals que se podont trayre dins des ans. Valont setge vins l.

Item fo mes *per* son moble a set cens l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 87] Huguet Fresquet, sabater, un obrador foras lo portal de Avinho que dona nou deners a mossenhor del Puey. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant quaranta nou l.

Item fo mes *per* son moble a vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Mondo Bodo, argenter, *per* moble dotge l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Maystre Peyre Cordoa, notari, *per* moble sinquanta l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 87v] Johan Massiot, celer, un ostal en la charreyra Serveyra que dona una carton. de sivada et una gallina al chapitol. Val sens chart vint et seis l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant vint et quatre l.

Item fo mes *per* son moble trenta seis l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Dona Johaneta Treuleyra dona de la Poma, l-ostal de las Fargas a-l-ensenha de la Poma, am un autre hostel seu de justa que donant tres carton. de sivada et tretge deners poges a mossenhor del Puey et a mossenhor d-Alegre sinq sous et al senhor de Val un ferrat de

sivada. Valont sens chart dotge cens l. Debat s-en *per lodit* chart dotge l. Restant onze cens quatre vins et heut l.

Item un prat altra Espali de doas seitoradas et dimeya sens revioure que dona set sous aus clers et dos sous, seis deners al chapitol. Val sens chart cent l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant quatre vins et des l.

Item una vinha a *Saint* Marcel de dotge obras que dona al chapitol quatre carton. de sivada et nou sous et seis leals de vi et dos deners *per* vigaria. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart setge l. Restant quaranta et quatre l.

Item un champ en Rosada de dotge carton. que dona dos barrals de vi al chapitol et dotge deners poges a Bauduy et quatre deners poges. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart quatorge l. Restant quaranta set l.

[fol. 88] Item prent en l-ostal de Frances Colomp en las Fargas vint et sinq sous debtals. Valont vint l.

Item prent en l-ostal de *Peyre* Claveta en las Fargas seyssanta sous debtals. Valont quaranta heut l.

Item prent en l-ostal de Frances Boteyra en las Grasas quatre l. et sinq sous. Valont seissanta heut l.

Item un hostel en la *Traversa* am una taula que donant aus hereters de *Jacme* Teulenh set l. debtals et ad Andreu Guionnet quatre l. et vint et sinq sous a mossen Hugo de Borna et dimeya l. de pebre, set sous et quatre deners *per* chapa a-mossenhor del Puey. Val sens chart set cens cinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart dotge vins et quinze l. Restant quatre cens quatre vins et quinze l.

Item una vinha en Rosada de dotge obras que dona dezeset sous et seis deners al chapitol et a *Saint* Vosi dezeheut deners. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart dezeheut l. Restant quaranta doas l.

Item prent de renda a Espali vint et sinq sous. Valont cinquanta l.

Item fo messa *per* son moble a tres cens l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Dona de pencions a *Saint* Laurens a-la chapela de *Sainte* Catherina cinquanta sous *per* an *per* una vicaria.

Item dona *per* una vicaria a *Saint* Gorge cinquanta sous *per* an.

Item dona a-l-Espital trenta sous *per* an.

Item dona a Chamaleyras des sous *per* an. Podont se trayre *per* quinze l.

[fol. 88v] Johani lo chaussatier *per* testa quaranta heut l.

Johan Belaussa, celer, *per* testa quaranta heut l.

Johan [lacune], *per* testa quaranta heut l.

Johan Fourot, sabater, *per* testa quaranta heut l.

Andreu Juria, sartre, *per* testa quaranta heut l.

Peyre Quinet, celer, *per* mobile vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 89] Los heres de Colau Chadeu, un hostel en las Fargas ont istant que dona al chapitol dos sous et seis carton. de sivada. Val sens chart quatre cens l. Debat s-en *per* lodit chart des l. Restant tres cens quatre vins et des l.

Item un prat a-las passers de Sollompnhac d-una seytorada am un autre prat de justa aquel de sus en que n-a en ambedos doas seitoradas que donant trenta sous a *Saint* Johan. Valont sens chart quatre vins l. Debatont s-en *per* lodit chart trenta l. Restant sinquanta l.

Item prendont sobre quatre vinhas en Audunysa *quinze* sous debtals. Valont dotge l.

Item fo mes *per* mobile a sinquanta l.

Donant de pencion a-*Saint* Peyre lo Monester *per* un retorn *quinze* sous chascun an que podont trayre am *quinze* l.

[fol. 89v] Andreu Abo, *per* se et *per* sa molher, prent *per* se de pencion en las Taulas, en l-ostal de la molher de Frances Besso, quatre l. debtals. Valont seyssanta quatre l.

Item un hostel en la charreyra de Vic[...]. Val sens chart seyssanta l.

Item una vinha outra Leyer de des obras que dona dezenou deners a-l-abat de *Saint* Peyre la Tor et a Doa vint et un deners. Val sens chart quar es des obras am un columber trenta l. Debat s-en *per* lodit chart quatre l. Restant vint et seis l.

Item fo mes *per* mobile a trenta seys l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Los heres de Laurens Gabriel, un hostel en las Fargas que dona heut ferratz de sivada et siñq sous al chapitol. Val sens chart seis cens l. Debat s-en *per* lodit chart vint l. Restant siñq cens quatre vins l.

Item un prat ves los fraires menors d-una seytorada et dimeya que dona vint et dos sous et seis deners a mossen Charier et siñq sous debtals a sen Peyre Lhautant. Val seyssanta l. Debat s-en *per* lodit chart vint et tres l. Restant trenta set l.

Item un hostel tres l-ostal de messer Hugo Vera. Val sens chart vint l.

[fol. 90] Matheu Johani, un hostel en las Fargas ont ista que dona dos sous et seis deners et dos ferratz de sivada. Val sens chart onze vins l. Debat s-en *per* lodit chart set l. Restant dos cens et tretge l.

Item un hostel en l-oucha de las Fargas que dona a sen Johan de Saynt Marcel des sous et una gallina. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart onze l. Restant trenta nou l.

Item un champ en la chalm de las Raynaudas de quatre carton. que dona una carton. de blat et un poges de ces. Val sens chart vint l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant dezeheut l.

Item un hostel en Monferrant que fo de Bastida que dona dos ferratz de sivada, una gallina et vint sous aus clers. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart vint et siñq l. Restant vint et siñq l.

Item fo mes *per* moble a quatre vins l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Johaneta Boyera, un hostel en las Fargas ont ista que dona seis carton. et dimeya de sivada et tres sous de ces et vint sous debtals a Philipot de Conchas et vint *sous* debtals a Johan de Monpeyros lo jove. Val sens chart dos cens sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart sinquanta tres l. Restant nou vins et dezeset l.

Item la meytat de la boria de la val Amblaves que dona des carton. de froment, heut carton. de sivada, una gallina et dimeya et trenta *sous* debtals a sen Johan Gaselas. Val sens chart cent l. Debat s-en *per* lodit chart seyssanta doas l. Restant trenta heut l.

[fol. 90v] Johaneta Vigorosa, relictà de Guilliem Chant, un hostel en las Fargas am un hostel et un ort darrier ont ista que dona set ferratz de sivada et tres sous, nou deners al

chapitol et a mossen Johan Crestia tres sous. Val sens chart dos cens l. Debat s-en *per* lodit chart dezeset l. Restant nou vins et tres l.

Item una vinha al Talher de heut obras que dona doas carton. de sivada et dezeheut deners al chapitol. Val sens chart vint l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant [lacune].

Item una outra vinha al Talher de quatre obras que dona a-la compania dezeheut deners. Val sens chart vint l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant dezeheut l.

Item un ostal davant l-ort de Catho Rochier que dona un poges de ces al chapitol. Val vint l. Debat s-en *per* son chart una l. Restant dezenou l.

Item un hostel en Montferrant que dona un ferrat de sivada al chapitol. Val sens chart quaranta sinq l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant quaranta tres l.

Item una vinha ves lo Roveura de dotge obras que dona aus clers dezeheut deners. Val sens chart trenta et seis l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant trenta quatre l.

Item fo messa *per* son moble sinquanta l.

[fol. 91] Maistre Johan Vacho, un hostel en las Fargas ont ista que dona quatre ferratz de sivada et vint et seis deners de ces al chapitol. Val sens chart tres cens sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart des l. Restant tres cens et quaranta l.

Item un hostel en la Corrayria que dona dotge deners. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant cent et dezenou l.

Item un hostel en Montferrant que dona dos ferratz de sivada al chapitol. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart quatre l. Restant quaranta seis l.

Item un prat en Colonh de dimeya seytorada que era champs que dona doas carton. de segel a *Saint Vosi*. Val sens chart vint l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant dezeset l.

Item doas vinhas en Andunysa de heut obras que donant dotge deners al vicari de Septuyme [?] et sinq sous *per* vicaria. Valont sens chart trenta doas l. Debat s-en *per* lodit chart seis l. Restant vint et seis l.

Item un autre hostel et un ort en Montferrant que dona dos ferratz de sivada et una gallina et dos deners. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per* lodit chart sinq l. Restant vint et sinq l.

Item un prat a Espali, a Chausac, d-una seytorada et dimeya sans revioure que dona heut sous aus clers. Val quaranta sinq l. sens chart. Debat s-en *per* lodit chart heut l. Restant trenta set l.

Item un hostel et un ort en la charreyra Juzeva que te messer Peyre, sos filhs, que dona quatre sous et tres ferratz de sivada et trenta sous a Johan Davino. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per* lodit chart quaranta l. Restant vint l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 91v] Johan Grant et Peyre Grant, son frayre, chapelers, una vinha outra Leyer de dotge obras que dona dos sous et seis deners a la Catherina de Chalmelhis. Val sens chart trenta seis l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant trenta tres l.

Item una vinha en Chausso de set obras que dona al chapitol heut leals de vi. Val sens chart trenta et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant trenta doas.

Item *per* moble trenta seis l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Matheu Boyer, chapeler, un hostel en las Fargas que dona a Pebrac trenta sinq sous debtals et al chapitol tres ferratz de sivada et dezeheut deners. Val sens chart heut vins l. Debat s-en *per lodit* chart quaranta doas l. Restant cent et dezeheut l.

Item un hostel a Porta Aygueyra que dona vint sous a *Saint Peyre* et quatre deners de ces. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart vint l. Restant des l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Peyre del Bosc, *alias* Bernoya, chapeler, *per* moble sinquanta l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 92] Andreu Boyer, forner, *per* testa a quaranta heut l.

Merigo Besso, forner, un hostel en las Fargas que dona a Pebrac trenta sinq sous debtals et al chapitol tres ferratz de sivada et dezeheut deners. Val sens chart dos cens sinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart quaranta doas l. Restant dos cens heut l.

Item un autre hostel de tres aquel de sus que dona aus heres de Cambafort vint sous. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart vint l. Restant vint l.

Item un hostel en la Teula en Banhol que dona seis sous et quatre deners. Val sens chart setge l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant nou l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Maystre Peyre Felgo, notari, un hostel en las Fargas am un chasal de tres en que ista que dona sinq ferratz de sivada et tres sous, nou deners et mealha al chapitol et dos sous al senhor de Mons *per* lo chasal. Val sens chart heut vins l. Debat s-en *per lodit* chart setge l. Restant set vins et quatre l.

Item un prat a Espali de doas seytoradas que dona heut sous de ces a Peyre d-Espali. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant sinquanta doas l.

Item fo mes *per* son moble a vint et quatre l.

Item *per* testa a quaranta heut l.

[fol. 92v] Philipot de Bonas, *per* testa quaranta heut l.

Los heres de Vidal de Lobayrac, un hostel en las Fargas que dona heut carton. de sivada et tres sous al chapitol et des sous a *Saint* Laurens. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart vint et una l. Restant quatre vins dezenou l.

Item un ort en la Condamina que dona set sous et seis deners aus clers de ces. Val sens chart setge l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant heut l.

Item dos hostals en l-oucha de las Fargas que donant a mossen Johan Crestia tres sous et nou deners *per* vicaria. Valont sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart quatre l. Restant trenta seis l.

Item una vinha en Chausso de sinq obras *que* dona heut sous et seis deners a-l-Espital. Val sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart nou l. Restant setge l.

L-ostal de Bertrant Moneda en las Fargas que dona quatre ferratz de sivada et trenta sous debtals aus clers. Val sens chart set vins l. Debat s-en *per lodit* chart trenta doas l. Restant cent et doas l.

Item un hostel en l-oucha de las Fargas. Val sens chart vint l.

[fol. 93] Jacme Blay et Agnes Bonafeza, sa mayre, un hostel en las Fargas ont istant que dona totz tres carton. de sivada et tretge deners al chapitol. Val totz sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant cent et quinze l.

Item un prat foras lo portal de las Fargas de dimeya seytorada et mega. Val sens chart seissanta l.

Item una vinha a Chayrac de des obras que dona trenta leals de vi. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant vint l.

Item un ort en Bert. Val sens chart dotge l. Debat s-en *per* son chart tres l. Restant nou l.

Item un ort al portal de *Montferrant*. Val sens chart seis l.

Maystre Peyre Feugeyras, una vinha outra Leyer de quinze obras et un bosc sobre la dita vinha que dona un barral et dimey de vi et una carton. de blat a sen Johan Rocel. Val quaranta sinq l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant trenta sinq l.

Item un champ aus Egals de tres carton. Val sens chart quinze l.

Item una vinha en Chassempde de des obras que dona [lacune]. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart nou l. Restant trenta una l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 93v] Guilliem Gorsa, barber, *per* testa quaranta heut l.

Sen Johan Chausit, un hostel en las Fargas *per* sa molher que dona nou carton. de sivada et tres sous, tres deners al chapitol. Val sens chart onze vins l. Debat s-en *per lodit* chart quinze l. Restant dos cens et sinq l.

Item un champ a-Lantriac de vint carton. que dona quatre carton. de froment et seis sous. Val sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart setge l. Restant quatorge l.

Item un autre champ a-Lantriac de setge carton. que dona a sen Jacme Julia sinq sous et a Briva sinq carton. et dimeya de froment et una carton. de froment et una carton. de sivada al priorat. Val sens chart vint et quatre l. Debat s-en *per lodit* chart dezenou l. Restant sinq l.

Item un autre champ a-Lantriac de set carton. que dona doas car. de froment a-Briva. Val sens chart des l. et dimeya. Debat s-en *per lodit* chart quatre l. Restant seis l.

Item un vinha en Colonh de seis obras que dona dotge sous aus clers. Val sens chart vint et quatre l. Debat s-en *per lodit* chart dotge l. Restant dotge l.

Item un prat al Planestreit d-una seitorada que dona quatre carton. de sivada al priour de *Saint Peyre* et aus chanonis paures et a *Saint Gorge*. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart seis l. Restant vint et quatre l.

Item fo mes son moble a sinquanta l.

Item *per* testa a quaranta heut l.

Dona de pencion al colletge de *Saint Paulha* quaranta sous *per* an.

[fol. 94] Sen Peyre Forit un hostel en las Fargas que dona un ferrat de sivada et dimeya gallina a-mossenhor del Puey. Val sens chart heut vins l. Debat s-en per lodit chart tres l. Restant seis vins et dezeset l.

Item un autre hostel de justa aquel de sus que dona dotge carton. de sivada et doas gallinas a-l-evesque et quaranta sous, seys deners aus clers. Val sens chart dos cens et vint l. Debat s-en per lodit chart cinquanta heut l. Restant heut vins et doas l.

Item un dimey hostel en l-oucha de las Fargas que dona a sen Johan de *Saint Marcel* dos sous, seis deners et una gallina. Val sens chart trenta l. Debat s-en per lodit chart quatre l. Restant vint et seis l.

Item un prat a Espali de doas seytoradas que dona des sous aus clers. Val sens chart quar es sens revioure quatre vins l. Debat s-en per lodit chart des l. Restant setanta l.

Item prent de renda al Martoret quatre sous et tres mealhas. Valont vint l.

Item prent a Cayres trenta sous de renda que foront d-Armant. Valont trenta l.

Item prent a Cayres et a Senegol quatre sesters et heut carton. de segiel et tres eminas de sivada et quinze sous. Valont cent et cinq l.

Item doas vinhas et un columber a *Saint Alba* de cinquanta et cinq obras que dona vint et dos sous aus clers et set sous aus chanonis paures et un barral de vi. Val sens chart onze vins l. Debat s-en per lodit chart trenta et cinq l. Restant heut vins et cinq l.

Item prent de renda a Fourigolas setanta sous. Valont setanta l.

Item prent a Fraicenet tres sesters, des carton. et dimeya de segel, onze carton. de sivada et set sous et dimey. Valont setanta cinq l.

[fol. 94v] Item prent a-Vorzas vint sous de renda. Valont vint l.

Item compret de la Alais de la Vaucha a Vorzas, a Fraicenet et a Fourigolas cinquanta cinq sous de renda. Valont cinquanta cinq l.

Item mais a comprat a-Vorzas de la dita Alais nou sous de renda. Valont nou l.

Item prent a Fayet cinq sous de renda que foront de sen *Matheu Barthalmeu*. Valont cinq l.

Item a Brossac un prat et un bosc que donant una dimeya de segel. Val vint l. Debat s-en per lodit chart una l. Restant dezenou l.

Item a Marminhac de terra tres cartaladas. Val trenta l.

Item prent al mandament de Rocos dezeheut sous de renda. Valont dezeheut l.

Item a comprat de Yteyro de la Brucha seis l. de renda. Valont seis vins l.

Item en la val Amblaves quinze sous de renda que foront de Armant Salabru. Valont quinze l.

Item prent al Boschet setanta sous de renda. Valont setanta l.

Item prent a Coyac dezeheut sous de renda que foront de Jacme Chavaler. Valont dezeheut l.

Item un hostel en l-oucha de las Fargas que fo de dona Clamensa Fromentala am un autre ostal de justa *que* donant a sen Johan de *Saint* Marcel dezeset sous et dimey. Valont sens chart heut vins l. Debat s-en *per lodit* chart dezeset l. Restant set vins et tres l.

Item un champ en Font Bona de quatre carton. que dona sinq sous de ces aus clers. Val sens chart vint l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant *quinze* l.

[fol. 95] Item *per* ladita dona Clamensa una vinha a *Saint* Alba de seis obras que dona set sous et dimey *per* vicaria. Val sens chart vint et doas l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant setge l.

Item un hostel en l-oucha ves la muralha que fo de Steve Fourigolas que dona dotge deners a sen Johan de *Saint* Marcel. Val sens chart setge l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant *quinze* l.

Item un ort en Bert que dona dos sous, seis deners aus clers. Val sens chart des l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant set l.

Item un autre ostal ves la muralha davant l-autre de sus que dona *quinze* deners de ces. Val sens chart setge l. Debat s-en *per lodit* chart doas l. Restant quatorge l.

Item fo mes *per* mobile a dos cens l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Dona de pencion aus *predicador[s]* des sous *per* an.

[fol. 95v] Alamanda Amblarda, un hostel en las Fargas que dona seis ferratz de sivada et doas gallinas et tretge deners. Val sens chart set vins l. Debat s-en *per lodit* chart *quinze* l. Restant seis vins et sinq l.

Item una boria a-Larcenac en que a pratz et champs. Val des l.

Peyre Besso, *alias* Bardel, un hostel en las Fargas que dona trenta sous debtals a sen Matheu de Monpeyros et seis carton. de sivada et doas gallinas a *mossenhor* del Puey. Val sens chart nou vins l. Debat s-en *per lodit* chart quaranta l. Restant set vins l.

Item un ort davant *Saint* Laurens que dona al *senhor* de la Vouta tres sous de ces. Val sens chart quatorge l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant onze l.

Item doas vinhas a Chayrac de des obras que donant de ces vint et heut leals de vi a Frances de Bonas et doas leals a Chaudarassa. Valont sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant vint l.

Item un bosc a-Chayrac. Val debatut son chart sinq l.

Item *per* mobile que a-dit fo-mes a vint l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 96] Andreu Trabut, doas vinhas a *Saint* Marcel de sinq obras que donant quatre sous al *prebost*. Valont sens chart vint et sinq l. Debatont s-en *per lodit* chart sinq l. Restant vint l.

Item fo mes *per* son mobile a vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Maystre Bertrant Chambo, un hostel en las Fargas ont ista que dona dos ferratz de sivada et quinze deners et una gallina a mossenhor del Puey. Val cent l. Debat s-en *per lodit* chart seys l. Restant quatre vins et quatorge l.

Item un prat a Seyssac de tres seitoradas am una herba. Val sens chart seyssanta l.

Item un prat al Pont nou de doas seytoradas que dona aus clers vint et sinq sous. Val sens chart cent l. Debat s-en *per lodit* chart vint et sinq l. Restant setanta sinq l.

Item una vinha en Chausso de vint et sinq obras que dona des sous al chapitol. Val sens chart seis vins sinq l. Debatont s-en *per lodit* chart des l. Restant cent et quinze l.

Item un ort foras lo portal de las Fargas. Val sens chart des l.

Item fo mes *per* testa a quaranta heut l.

[fol. 96v] Maystre Vidal Girart, notari, un hostel en las Fargas que fo de Johan l-erbalester que dona seis carton. de sivada et doas gallinas et doas obras ; *per* chascuna dos deners. Val sens chart ~~set vins et sinq l.~~ ~~Debat s-en~~ dos cens l. et deu s-en debatre *per* son dit chart cinquanta sinq l. quar dona mays cinquanta sous debtals a sen Johan David. Restant set vins et sinq l.

Item un treulh en l-oucha de las Fargas que dona a sen Johan de *Saint* Marcel una gallina et a *Saint* Agreve dos sous, seis deners. Val sens chart vint et quatre l. Debat s-en *per lodit* chart quatre l. Restant vint l.

Item una vinha a *Saint* Marcel de heut hobras que dona heut sous et seis deners aus clers et una carton. de segel a-la charitat. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant trenta l.

Item una outra vinha a-*Saint* Marcel de tres obras que dona dos sous et seis deners al chapitol. Val sens chart quinze l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant dotge l.

Item un autre hostel en las Fargas en que ista que dona a *Saint* Laurens vint sous et dona a mossenhor del Puey un ferrat de sivada, una gallina et un *parasi*, am un petit hostel en la Juzataria que dona al senhor de la Vouta cinq *sous*. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart tres l. Restant cent et dezeset l.

Item un autre ostal justa aquel de sus que fo del peytre que dona quaranta sous a sen Matheu de Monpeyros, un ferrat de sivada et dimeya gallina et un *parasi*. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart quaranta tres l. Restant setanta set l.

Item un autre petit hostel en la charreyra deus Juzeus. Val sens chart quar sos chart es amb-aquel de sus *quinze* l.

Item un champ de tres carton. que dona set sous et dimey a-*Saint* Vosi que n-a fait prat. Val sens chart lhi dimeya seitorada vint l. Deu s-en debatre *per lodit* chart heut l. Restant dotge l.

[fol. 97] Item lo ters d-un hostel que fo de Gonot Girart et de maystre Peyre del Ros que dona lo ters de dos ferratz de sivada et d-una gallina et d-una obra de ces et a maystre Peyre del Ros des sous debtals. Val son ters sens chart cinquanta cinq l. Debat s-en *per lodit* chart vint et una l. Restant trenta quatre l.

Item fo mes *per* son moble a quaranta quatre l.

Item *per* testa a quaranta heut.

Johan Gabet d-Agulha, un hostel en las Fargas. Val sens chart seyssanta l.

Johani que fay los relotges, *per* testa quaranta heut l.

La relictà de Vidal Roy, una vinha en Picanot de doas obras. Val sens chart heut l.

Item *per* son moble dotge l.

[fol. 97v] Steve Ribeyra, saumader, un hostel en Montferrant al cortial de Cambafort que dona dos sous a Rodaria. Val sens chart des l. Debat s-en *per lodit* chart doas l. Restant heut l.

Item un autre hostel en *Montferrant* que fo de *Cambafort* que dona dotge deners aus clers. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant trenta nou l.

Item una vinha en *Charniers* de seis obras que dona vint et set sous aus clers. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart vint et set l. Restant tres l.

Item un champ al champ *Saint Johan* de tres dymeyas que dona tres sous a *mossenhor* del Puey. Val sens chart heut l. Debat s-en *per lodit* chart quatre l. Restant quatre l.

Item dos ortz ad *Agulha* que donant a *mossen Johan* Cardenal sinq sous *per vicaria* et seis sous al senhor de la *Vouta*. Valont sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart onze l. Restant quatorge l.

Item un prat ad-*Agulha* de dimeya seytorada que dona des sous a *Saint Johan* de *Jherusalem*. Val sens chart vint l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant des l.

Item *per testa* quaranta heut l.

Peyre Claveta, un hostel en las *Fargas* que dona tres dimeyas de sivada et dimeya gallina et un dener al senhor de la *Vouta* et seyssanta sous aus *Montagutz* et dos sous, nou deners mais al senhor de-la *Vouta* et des sous aus predicadors. Val sens chart heut vins l. Debat s-en *per lodit* chart setanta et sinq l. Restant quatre vins et sinq l.

Item una vinha outra *Leyer* de des obras que dona una carton. de sivada et dos deners al chapitol. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart doas l. Restant vint et heut l.

[fol. 98] *Jacme Chaptuelh*, peyroler, *per son moble* dotge l.

Item *per testa* quaranta heut l.

Bartholmeu Chaptuelh, *per testa* quaranta heut l.

Johan Ussoyre, payroler, un hostel al portal de las *Fargas* que dona al cossolat cinquanta sous. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per lodit* chart cinquanta l. Restant trenta l.

Item *per testa* quaranta heut l.

Steve David, payroler, un ostal et un ort foras lo portal de las *Fargas*. Val sens chart vint l.

Item *per testa* quaranta heut l.

Guilliem Limotges, teysser, un hostel en Penavayra que fo de Andreu Ayguaneyra que dona dezeheut deners a *Saint Johan*. Val sens chart vint l. Debat s-en *per lodit* chart doas l. Restant dezeheut l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 98v] Peyre, lo cuoc de *Saint Laurens*, *per* testa quaranta heut l.

Andreu Brunel, sarralher, un hostel ont ista justa lo portal de Panassac que dona sinq sous a sen Johan de *Saint* Marcel et quaranta sous *per* una vicaria a *Saint* Peyre lo Monester. Val sens chart heut vins l. Debat s-en *per* lodit chart quaranta sinq l. Restant cent et quinze l.

Item un autre hostel justa aquel de sus que dona a sen Johan de *Saint* Marcel tres sous, nou deners et a *Saint* Laurens vint sous. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per* lodit chart vint et quatre l. Restant cinquanta sinq l.

Item un autre hostel que fo de Johan Hugo que dona a *Saint* Laurens quinze sous et a dona Guillometa de Monester tres sous, seis deners. Val sens chart set vins l. Debat s-en *per* lodit chart dezenou l. Restant seis vins et una l.

Item fo mes *per* mobile a dotge l.

Item *per* testa a quaranta heut l.

Johan Pradel, un ostal a-la Granga del blat que dona dos sous, seis deners de ces a sen Johan de-*Saint* Marcel. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant setanta set l.

Item una vinha a Chayrac de tres obras que dona un dymey de vi al vescompte et a Frances de Bonas et a Chaudarassa doas leals de vi et a *Peyre* Marcel quatre deners et mealha. Val sens chart nou l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant heut l.

Item fo mes *per* mobile a vint e-quatre l.

Item *per* testa a quaranta heut l.

[fol. 101v] Armant lo cordurer, filhat de Giraut, *per* testa quaranta heut l.

Johan Jarosser, un hostel a-la Granga del blat que dona dos sous et seis deners a sen Johan de *Saint* Marcel. Val sens chart cent l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant quatre vins et dezeset l. am un petit hostel de justa.

Item fo mes *per* mobile vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Johan Rogier, sarralher, un champ en Colonh de quatre carton. Val sens chart quinze l.

Item fo mes *per* testa a quaranta heut l.

Guilliem de Langlada, teysser, un hostel al pla de la Moneda que dona seis deners a mossenhor del Puey. Val sens chart trenta sinq l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant trenta et quatre l.

Item *per* testa a quaranta heut l.

[fol. 102] Johan Treyssent, cordurer, un hostel a-la Granga que dona a sen Johan de *Saint* Marcel dos sous. Val sens chart quatre vins l. Debat s-en *per* lodit chart doas l. Restant setanta heut l.

Item un autre hostel de tres aquel de sus que dona dos sous a sen Johan de *Saint* Marcel de ces. Val sens chart dotge l. Debat s-en *per* lodit chart una l. Restant onze l.

Item un autre hostel en l-Oucha que dona de ces dos sous a sen Johan de *Saint* Marcel. Debat s-en *per* lodit chart doas l. quar fo estimatz sens chart vint l. Restant dezeheut l.

Item una vinha en la costa *Saint* Jacme de heut obras que dona vint et tres sous a *Saint* Gorge, a *Saint* Agreve et aus chanonis paures. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per* lodit chart vint et tres l. Restant dezeset l.

Item fo mes *per* mobile a dotge l.

Item *per* testa a-quaranta heut l.

La molher que era de maistre Peyre Armant, un hostel a-la Granga del blat que dona quaranta sous a sen Guilliem de Brioude. Val sens chart cent l. Debat s-en *per* lodit chart quaranta l. Restant seyssanta.

[fol. 102v] Maistre Peyre del Moli, un hostel a-la Granga del blat. Val sens chart heut vins l. Debat s-en *per* son chart tres l. Restant set vins et dezeset l.

Item la meytat de la boria de la val Amblaves. Val sens chart seis vins l.

Item una vinha et un columber a Espali que dona ad Armant de Borna sinq barrals colers et sinq leals de vi. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per* lodit chart setge l. Restant vint et quatre l.

Item un prat ves Espali *per* sa molher de quatre seitoradas sens revioure que dona aus clers seissanta sous. Val sens chart seis vins l. Debatont s-en *per* lodit chart seissanta l. Restant seissanta l.

Item un prat en la val Amblaves de tres seitoradas. Valont quatre vins l.

Item una vinha en la val Amblaves de heut obras. Valont sens chart vint l.

Item prent trenta sous debtals sobre la boria de la [lacune]. Valont vint et quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 103] Laurens Vigier, un hostel a-la Granga que dona a sen Johan de-*Saint* Marcel tres sous. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per* lodit chart tres l. Restant cent et dezeset l.

Item un ort en la Condamina que dona tres sous, tres deners aus clers. Val sens chart dotge l. Debat s-en *per* lodit chart quatre l. Restant heut l.

Item fo mes *per* testa quaranta heut l.

Peyre Esgualent, un hostel a-la Granga que dona seis sous a Johan de *Saint* Marcel de ces. Val sens chart seis vins l. Debat s-en *per* lodit chart seis l. Restant cent et quatorge l.

Item un prat a-Blaozer de doas seitoradas que dona quatre carton. de *segel* et tres sous a mossenhor del Puey. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per* lodit chart nou l. Restant trenta et una l.

Item una vinha en Rosada de des obras que fo de mossen Johan del Bruelh que dona vint et dos sous et seis deners a *Saint* Vosi. Val sens chart cinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart vint et tres l. Restant vint et set l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 103v] Los heres de Steve Richart, un hostel et un forn en la charreyra *Saint* Jacme que dona al chapitol seyssanta sinq sous et nou deners et un cartal de *segel*. Val sens chart cent et cinquanta l. Debat s-en *per* lodit chart setanta doas l. Restant setanta heut l.

Item un prat al Plan Estreit que era champs d-una seytorada que dona des sous a *Saint* Vosi et a mossen Blazer jove. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per* lodit chart des l. Restant vint l.

Poncet la Roda, un hostel en l-oucha de las Fargas que fo de Johan Demes. Val sens chart quaranta l.

Mossen Matheu Maltrait, un hostel en la charreyra *Saint* Julia et un autre hostel de justa que donant a Johan de *Saint* Marcel seis sous, tres deners. Val sens chart setanta l. Debat s-en *per* lodit chart set l. Restant seissanta tres l.

Item un ort foras lo portal de Panassac. Val sens chart vint l.

[fol. 104] Johan de Murs, un hostel et un ort a-la-Granga que dona seys sous, tres deners a sen Johan de *Saint* Marcel. Val sens chart dos cent l. Debat s-en *per* lodit chart set l. Restant nou vint et tretge l.

Item una vinha en Val de vint et sinq obras que dona vint et sinq sous al chapitol. Val sens chart seis vins et sinq l. Debat s-en *per* lodit chart vint et sinq l. Restant cent l.

Item prent al *terrador* de Panassac vint et set sous de renda asisa et non prent mas la-meytat deus laus. Valont quatre vins l.

Item prent al mandament de-*Saint* Paulha set l. de renda. Valont set vins l.

Item prent al mandament de Bousol set l. de renda. Valont heut vins et *quinze* l.

Item prent quatre l. debtals sobre l-ostal de dona Johaneta de Lodeva a-la Granga Velha. Valont seyssanta quatre l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Dona de pencions aus *predicadors* quatre l. *per* an e quatre vins l. *per* una una(sic) ves.

Item aus frayres menors vint sous *per* an e vint l. *per* una ves.

[fol. 104v] Johan Aymerit, forner, un hostel et un forn en la charreyra *Saint* Julia que dona a Johan de *Saint* Marcel quaranta sous et quatre carton. de sivada. Val sens chart quatre vins et des l. Debat s-en *per* lodit chart quaranta sinq l. Restant quaranta sinq l.

Item *per* mobile fo mes a dotge l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Peyre Cobo de Chastel Noel, *per* testa quaranta heut l.

Gamonot Galvanh, tres taulas d-ort en Bert. Valont sens chart dotge l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Steve Noseyras, *per* testa quaranta heut l.

Guilliem, filhat del teysser del pla deus Lops, fo mes *per* testa a quaranta heut l.

[fol. 105] Los bes de la relict de *Peyre de Montaut*, un hostel en las Taulas que dona ad Andreu Abo quatre l. et des *sous* et una carton. de sivada, una ~~gallina~~ l. de pebre et dotge deners a mossenhor del Puey et vint sous a Johan Avellana. Val sens chart cent et sinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart cent et dezeheut l. Restant trenta et doas l.

Item un hostel en l-oucha de las Fargas am un columber que dona sinq sous et doas gallinas. Val sens chart setanta l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant seyssanta tres l.

Item un champ en Colonh de heut carton. *que* dona vint et dos sous et seis deners aus clers et a *Saint Vosi*. Val sens chart quaranta l. Debat s-en *per lodit* chart vint et tres l. Restant dezeset l.

Durant de Bonafont chapus un hostel en l-oucha que dona de ces seis sous et seis deners a Johan de *Saint Marcel*. Val sens chart sinquanta l. Debat s-en *per lodit* chart set l. Restant quaranta tres l.

Item per testa quaranta heut l.

L-ostal de *Peyre Gibo de Saint Marcel*, un dimey hostel a-l-Oucha que dona un poges al senhor de la Vouta. Val sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant vint et quatre l.

Johan del Puey, teysser, *per testa* quaranta heut l.

[fol. 105v] Lo filh de Diric, chapelier, *per testa* quaranta heut l.

Johan Joglaro, forner, un hostel que dona una carton. de sivada et dimeya gallina al chapitol et seyssanta sous a dona Souveyra. Val sens chart quatre vins des l. Debat s-en *per lodit* chart seyssanta doas l. Restant vint et heut l.

Item un autre hostel en l-Oucha que dona un poges al senhor de la Vouta. Val sens chart vint et sinq l. Debat s-en *per lodit* chart una l. Restant vint et quatre l.

Item *per testa* quaranta heut l.

Vidal Bilhot, un hostel justa l-eschaler de l-Oucha *que* dona des sous et doas carton. de sivada a *Saint Agreve*. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart tretge l. Restant dezeset.

Item un hostel davant l-Espital de *Saint* Laurens que dona des sous a *Saint* Maiol. Val sens chart trenta l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant vint l.

Item un ~~ost~~ ort foras lo portal de Panassac que dona heut sous a *sen* Matheu de Monpeyros [lacune]. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart trenta heut l. Restant vint et doas l.

Item *per* mobile dotge l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 106] Maystre Peyre Mouner, un hostel en l-Oucha en que ista que dona quatre carton. de sivada de ces al senhor de Mons et quaranta sous a *sen* Vidal Chabada. Val sens chart setanta l. Debat s-en *per lodit* chart quaranta sinq l. Restant vint et sinq l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Guilliem Besso, un hostel en l-oucha de las Fargas que dona quatre carton. de sivada al senhor de Mons et vint sous a *sen* Johan de Conchas et a *Johanot* de Monpeyros. Val sens chart quatre vins l. Deu s-en debate *per lodit* chart vint et sinq l. Restant cinquanta sinq l.

Item una vinha aus Egals de heut obras que dona detz *sous* de ces a *Saint* Gorge et aus clers. Val sens chart trenta doas l. Debat s-en *per lodit* chart des l. Restant trenta doas l.

Item una vinha de say lo riou de Chassempde que dona quatre sous, seis deners a *Saint* Gorge. Val sens chart vint et quatre l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant dezenou l.

Item una vinha en Chausso de dotge obras que dona ad Albert Buleu un barral et un lhioural de vi et una carton. de sivada, un barral et tres uminals al chapitol, sinq sous aus clers et sinq lhials de vi aus chanonis paures. Val sens chart seissanta l. Debat s-en *per lodit* chart vint et sinq l. Restant trenta sinq l.

Item *per* testa quaranta heut l.

[fol. 106v] Andreu Pelisser, tres hostals l-un justa l-autre en l-oucha de las Fargas que donant heut carton. de sivada al senhor de Mons et quaranta sous debtals a *Peyre* Champion. Valont sens chart seis vins l. Debat s-en *per lodit* chart cinquanta l. Restant setanta l.

Item prent a *Ferrayrolas* et a-l-Abre et a Jales et a-Lode sinq sesters, heut carton. de blat, quaranta seis sous et des gallinas. Val set vins l.

Item doas vinhas en Seyriers de vint obras *que* donant heut sous a *Voliac*. Valont seyssanta l. sens chart. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant cinquanta doas l.

Item prent en l-ostal de Pons Chalmelhis en la Chaussada quaranta sous debtals. Valont trenta doas l.

Item un champ al Planestreit de quatre carton. que dona heut sous a Guigo David et a Johan del Lac. Val sens chart quinze l. Debat s-en *per lodit* chart heut l. Restant set l.

Item un chasal sobre lo Bessat.

Item prent quinze sous debtals en un ort a-*Saint* Marcel que es de la Gamota. Valont dotge l.

Item un ort et I petit prat de dimeya seitorada a-*Saint* Marcel. Valont quaranta l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Beraut de la Vouta, trioulayre, *per* testa quaranta heut l.

[fol. 107] Matheu Sigalh, *alias* Paganel, un hostel en la charreyra *Saint* Julia ont ista que dona quatre carton. de sivada de ces al senhor de Mons. Val sens chart cent l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant quatre vins et quinze l.

Item fo mes *per* mobile a quaranta l.

Item *per* testa quaranta heut l.

Mossen Johan Mangayre, un hostel en la charreyra *Saint* Julia que dona quatre carton. de sivada al senhor de Mons. Val sens chart seyssanta l. Debat s-en *per lodit* chart sinq l. Restant cinquanta sinq l.

Guilliem lo teysser que demora en l-ostal de Guionnet fo mes *per* testa a quaranta heut l.

¶ Andrieu Brunel sarallher by hospital ont esta justa lo
portal de quinaffre que dona fuy pous a fey Johan de
S'ayarel et quaranta pous p' una bivarra a S' que lo
monester bal pous chart heur bous ll. debet fey p' lods
chart quaranta fuy ll. restant dem et hux ll.

Jcey by autre hospital justa a quel de sus que dona a fey
Johan de S'ayarel tres pous non dey et a S' laurens bous
pous bal pous chart quatre bous ll. debet fey p' lods chart
bous et quatre ll. restant cinquara fuy ll.

Jcey by autre hospital que fo de Johan hugo que dona
a S' laurens hux pous et a dona guillora de monest'
tres pous pous dey bal pous chart p' bous ll. debet fey
p' lods chart dezenon ll. restant bous et bous ll.

Jcey fo mes p' noble a douze ll.

Jcey p' testa a quaranta heur ll.

¶ Johan pradel by ospital ala grange del clac que dona des
pous pous dey de tos a fey Joli de S'ayarel bal pous chart
quatre bous ll. debet fey p' lods chart tres ll. restant
peutera p' ll.

for Jcey una bivarra a chypre de tres obias que dona by d'hus
de bi al bestompie et a France de bonas et a chandassie
dous leals de bi et a S'ayarel quatre p' et medallie
bal pous chart non ll. debet fey p' lods chart bous ll. restant
heur ll.

Jcey fo mes p' noble a bous equatre ll.

Jcey p' testa a quaranta heur ll.

Figure 9. CompoisPuy1408 (AM du Puy-en-Velay, CC 21, fol. 101)

ObligLachasaHôp

[Obligation souscrite par Jean Lachasa en faveur de l'Hôpital du Puy (i). 1410, 27 mai]

In Dei nomine. Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens publicum instrumentum inspecturi, visuri, lecturi [2] et etiam audituri quod cum [pr]ovidus vir Johannes La Chasa mercator draperius et civis Anicii teneretur venerabili viro domino Bernardo Pomerii presbitero donato_que humilis Hospitalis pauperum [3] Beate Marie Anicii in summis contentis in quadam papiri cedula manu dicti Johannis Lachasa signata continentem summam quinquaginti quinque scutorum auri et in quatuor viginti [4] libris turonensis quadam nota seu instrumento recepto per magistrum Bertrandum Chambonis clericum notarium regium et in sex viginti quinque libris ab alia parte instrumento receptis per [5] dominum magistrum Bertrandum Chambonis notarium regium sub anno et die eisdem contentis dictus_que dominus Bernardus Pomerii quodam tempore quo vivebat teneretur [6] eidem Johanni La Chasa in sertis summis contentis in quadam papuri cedula de libro rationum dicti Johannis La Chasa extracta et nobilibus et venerabilibus viris dominis Petro de Tr[...] [7] forisdecano Annicii et canonico ecclesie Beate Marie et Petro de Manso alario etiam canonico ecclesie Beate Marie Anicii predictae et magistris humilis Hospitalis pauperum [8] Beate Marie Anicii predictae tradita cujus si quidem cedula tenor talis est : Sec s-en lo comptes de mossen Bernart Pomier, cler de Nostra Dona del Peu. Mossen Bernart [9] Pomer, cler de Nostra Dona et donat de l-espital, me deu per v aunas de morat de Roans a xxxii s. l-alna que pres per far i^a hopelanda a son at l-an III^c et III a X de novem-[10]-bre ; monta VIII l. Plus deu lo dit mossen Bernart per i^a auna de bruneta fina a xxx s. l-auna que pres per far i chapayro a son at l-an et lo joun desus ditz ; monta [11] xxx s. Plus deu lodit mossen Bernart per v alnas de i violet de Roans a xxxvii s. l-alna que pres per far una apelanda a-son-at l-an III^c et v a XIII de octobre ; [12] monta IX l. Plus deu lo dit mossen Bernart per v alnas de blanchet de Narbua a XVI s. l-alna que pres per folrar una rauba a son-at et fo lhi donat per XIII s. l-alna [13] l-an III^c et VI a XIII joun de octobre ; monta III l. X s. Plus deu lodit mossen Bernart per i^a alna de [...] bru de Englaterra a xxx [s.] l-auna que pres per far un

chapayro [14] a son at l-an et lo journ desus ; monta xxx s. Plus deu lodit mossen Bernart per v alnas de pureya fina a xxviii s. l-auna que pres per far I apelanda a-son-at l-an iii^c [15] et viii a xxv de mars ; monta vii l. Mossen Bernart Pomier, clier de Nostra Dona, me deu plus per iii cartz de pers de la Grassa a xiiii s. l-alna que pres per far unas chau-[16]-ssas a son at et fo-li donat per xiii s. l-alna l-an iii^c et viii a xxv de mars ; monta i s. Plus deu lo dit mossen Bernart per una auna de pers de mester Vialer a ii frans [17] l-auna que pres per far chappayro a son at l-an et lo joun de sus ditz ; monta ii l. Plus deu lo ditz mossen Bernartz per ii alnas de drap de dres tre que pres per vestir l-en-[18]-fant de mestre Bertrant Chambo, son filhol, l-an iii^c et ix a viii de jun a i escut l-alna ; monta ii l., v s. Plus deu lodit Bernart Pomier per argent comtant que lhi prestey [19] per baylar a Guillelme Velzola, peireler, l-an iii^c et ix a x de cetembre ; monta v escutz. Plus deu lodit mossen Bernart per i alna de pers de la Grassa a xiiii s. l-alna que pres [20] per far chaussas et chaussos a son-at l-an iii^c et ix a xiii de octobre ; monta xiiii s. Plus deu lodit mossen Bernart per la resta de sos gris per far i chappel ; costerunt ly dit gris [21] v l., v s. Resta que deu deus ditz gris v s. Plus deu per resta de i^a saumada de vi que lhi portet Johan de Larsis l-an iii^c et ix an de setembre ; monta xx s. Soma : xlii l., xvii [22] s., vi d. Item es degut al dit mossen Bernart Pomier anayssi coma costa per una sedula escrita et senhiada de la ma del dit Johan la Chasa de la soma de l escutz et de lv [23] escutz. Item es degut al dit mossen Bernart Pomier i estrument obligatori de iii^{xx} l. Item es degut plus el dit mossen Bernart Pomier per i autre estrument vi^{xx} l., [24] ad quals estrumens se reporta si n-i ha plus. *Qua tradita cedula idem domini magistri medio juramento interrogaverunt dictum Johannem La Chasa si summe in dicta ce-[25]-dula contente sibi debentur et si dictus dominus Bernardus viveret si eidem dictas summas computaret ; qui dixit medio juramento quod sit. Hinc est quod anno ab Incarnatione Domini [26] millesimo quadragentesimo decimo et die vicesima septima mensis maii serenissimo principe domino Karolo Dei gratia rege franc[o]rum regnante et reverendo in Christo patre et domino domino Helia [27] eadem gratia aniciensis episcopo existente, in presencia mei notarii et testium subscriptium adinfrascripta audienda vocatorum et rogatorum constituti personaliter dicti domini magistri dicti Hospitalis [28] nomine ejusdem Hospitalis ex una parte et dictus Johannes La Chasa drapperius et civis Anicii ex parte altera.*

ObligLachasaAust

[Obligation souscrite par Jean Lachasa en faveur de l'Hôpital du Puy (ii). 1411, 17 décembre]

In Dei nomine. Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens publicum instrumentum inspecturi, visuri, lecturi ac etiam audituri quod [2] anno ab Incarnatione Domini millesimo quadringentesimo undecimus et die decima septima mensis desembris serenissimo principe domino Karolo Dei gratia rege Francorum regnante et [3] reverendi in Christo Patre et Domino domino Helia eadem gratia aniciensis episcopo existente, in presentia mei notarii et testium subscriptorum ad infrascriptam audendam vocatorum et roguatorum, [4] constitutus personaliter providus vir Johannes Lachasa draperius et mercator Anicii grat. pro se et suis heredibus et successoribus quibuscumque confessus fuit et in verbo veritatis [5] palam ap[...] recognavit se debere et teneri venerabili viro domino Johannem Austorgii presbitero donato et administratori humilis Hospitalis pauperum Beate Marie [6] Anicii presenti pro se et suis heredibus et quibuscumque successoribus videlicet tercentas libras turonenses libra pro viginti solidis turonensibus computata et nomine ratione [7] et per causa finalis compoti et arresti facta inter eosdem de omnibus hiis universis et singulis in quibus unus ipsorum alterum teneri posset usque iudicium presentem tam [8] ratione amic[...] per dictum dominum Johannem Austorgii eidem Johanni Lachasa facti ipsum etiam ratione pauvorum per dictum dominum Johannem Austorgii seu alium aut alios ejus nomine [9] et de percepto dicti domini Johannis Austorgii de coparario dicti Johannis Lachasa habitoris et receptoris quid in alia de causa quacumque cassata seu expressata [10] quibus unius ipsorum alter teneri posset usque in diem presentem, excepto quodam desposito contento in quadam papiri cedula manu dicti domini Johannis [11] Austorgii signata cujus tenor talis : Sapchant tuit que-la presens cedula veyrant que hieu, Johan Austeroc, donat et governador de-l-espital de [12] Nostra Dona, cofesse et reconoyse a dever et de aver agut de Johan la Chassa, merchant et drapier del Peu, la soma de onse marcz et sex onsas [13] d-argent, los quals a Johan la Chasa en-depau al-nom del rey et

de mes senhors de chapitre. Los onse marcz et seys onsas lo *promete* a-pagar [14] sur la fe de mon cors et rendre al dit *Johan* la Chasa ho heus seus a-sa requesta ho la valor del dit argent, en_*contenent que* lo dit [15] *Johan* sera requerit *per* las gens del rey ho *per messenhors* de chapitre. Et en mager fermetat d-ayso la *present* cedula de mon nom et sobre nom [16] li-ay senhada l-an IIII^c et IX e-lo XXV jor del mes de mars, *presens* mossen *Johan* Chaussadier, *mons*. Simont Girart et Peire lo celarier jove. *Quassiquidem* [17] *tercentas libras turonenses idem Johannes* la Chassa *debitor predictus solutus promisit et juravit idem domino Johanni Austorgi presenti pro se et suis recipienti et sollempniter stipulanti* [18] *videlicet viginti quinque libras in proximo festo Omnium sanctorum proximo veniente et in alio festo Omnium sanctorum anno revoluto viginti quinque libras turonenses*.

*RentesMontlaur**

[Montant des rentes dues à Louis de Montlaur. 1416, 1^{er} février (n. st. ?)]

Sec-se la declaracieu del Feugeyras per mosenhor de Montlaur.

Peyronet Bruschet, hun dymey ras de sivada, item plus dos deniers.

4 Item Peyre Bruschet, clergue, una cartoneyra et dimeya de segeal et plus huna ras de sivada.

Item Mathieu Bruschet, doas cartoneyras de segeals et plus hun ras et dimey de sivada et plus dous sous, quatre deniers.

8 Item Johan Pigayra, una cartoneyra de fromen et plus unse cartoneyras [et] dimeya de segeal. Item plus set ras et dimey de sivada. Item plus d'argen tretse sous.

Item Vidal Chaussenda, filli de Peyre Chaussenda, una cartoneyra de fromen et plus la quarta part de dimeya cartoneyra de fromen. Et dona plus dose cartoneyras de segeal et plus set ras de sivada. Item plus d'argen set sous, quatre deniers.

12 Item Vidal, filli de Vidal Chaussenda, una cartoneyra et dimeya et lo ters de una cartoneyra et plus de segeal nou cartoneyras et plus de sivada quinze ras. Item plus d'argen trenta sous, hueyt deniers.

16 Item Johan, filli de la Johaneta Chaussenda, tres cartoneyras et dimeya de fromen. Item plus de segeal trenta et dous cartoneyras. Item plus de sivada trenta et tres ras. Item plus d'argen quaranta s. tornes.

Item plus Laurença, fermessa de Godet, quatre cartoneyras et dimeya de segeal. Item plus dos ras de sivada. Item *vacat*.

20 Item Johan Chaussenda, dos cartoneyras et dimeya de blat, de sivada tres ras. Item *vacat*.

Somma de fromen : set cartoneyras et dimeya. Somma de segeal : quatre sesteiras et dous cartoneyras. Somma de sivada : LXVI ras, fors aquo que vaca. Somma d'argen : quatre lieuras, hueyt sous et dimiey. Item quatre gallinas entre teout en diversas partidas.

VenteMontrevel

[Vente par Pierre de Montrevel de céréales à l'Hôpital du Puy. 1417, 8 mai]

In Filio nomine qui humanam de-nichilo condidit naturam cujus nomine sit benedictum. Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens publicum instrumentum inspecturi visuri, lecturi [2] ac etiam audituri ex anno ab Incarnatione ejusdem Domini millesimo quadringentesimo decimo septimo et die octava mensis maii serenissimo principe domino Karolo Dei gratia Francorum rege regnante et reverendo in Christo Patre [3] et Domino domino Helia eadem gratia aniciensis episcopo et Vallavie comite existente, in presentia mei Andrea Girardi clerici notarii Aniciensis regia publici et testium subscriptorum ad-infrascripta audienda vocatorum et rogatorum, constitutus [4] personaliter providus vir Petrus de Monte Revello burgensis Anicii habitator loci d-Espaleto parrochie Sancti Marcelli ipse Anicium Aniciensis diocesis non cohactus, non deceptus, non vi, non dolo, arte, metu, ingenio, errore, timore [5] vel favore alicujus in hoc facto per aliquem circumventus seu seductus sed gratia et ex-sua certa scientia et spontanea voluntate sua motus et ductus ut dixit pro se et suis heredibus et successoribus universis et singulis quibuscumque suo-[6]-que et eorum nominibus et pro ipsis et pro suis negotiis per agendis vendidit, cessit, concessit et titulo pure perpetue per_ficere firme valiture venditionem sive ipsam revocando seu annullando meliori modo via et forma [7] quibus de jure potuit et debuit et quelibet perpetua venditio valere potest tradidit seu quasi venerabilibus et honorabilibus viris dominis Johanni de-Benne precentori et Johanni de-Vacharessus canonicis ecclesie [8] cathedralis Beate Marie Anicii magistris humilis Hospitalis pauperum Beate Marie Anicii presentibus recipiendis et sollempniter nomine dicti Hospitalis stipulantibus et acceptantibus, videlicet duas cartonerias et dimidiam cartoneriam [9] et dimidium ters alterius cartonerie frumenti duas_que cartonerias ordeï, unam cartoneriam avene, duas cartonerias et tertiam partem alterius cartonerie siliginis mesure de Blansaco quas predictus Petrus venditor [10] percipit et percipere consuevit anno quolibet et singulis annis cum certis hominibus dicti loci de Blansaco. Et primo cum Stephano Blancz una dimeya cartoneyra de froment et una cartoneyra d-uerghé. [11] Item an Laurens Giraud la-sinquena part d-una cartoneyra de froment. Item an Math. Blancz

una cartoneyra et la *quinta part* d-una cartoneyra de froment. Item an Math. Thomas una [12] cartoneyra et la *terça part* d-una cartoneyra de segeal, una cartoneyra de froment, *duas cartonerias ordeï, unam cartoneriam avene, quas tradidit specifissime particulariter idem venditor in* [13] *quodam rotulo pergameni cujus quidem rotuli tenor talis est* : So que Peyre de Mon_Revel prent a-Blansac que es en franc-alo. Premeiramente am Steve Blanc una dimeya de froment et una [14] cartoneyra d-orghe. Item an Laurens Giraud la-sinquena *part* d-una cartoneyra de froment. Item an Math. Blanc una cartoneyra et la *tersa part* d-una cartoneyra de froment. Item an [15] Math. Thomas una cartoneyra et la *tersa part* d-una cartoneyra de segal, una cartoneyra de froment, duas cartoneyras d-orghe, una cartoneyra de-sivada. *Summa* : tres cartoneyras [16] de froment ho en_viro, tres cartoneyras d-orghe, una cartoneyra et hun ters de segal, una cartoneyra de-sivada.

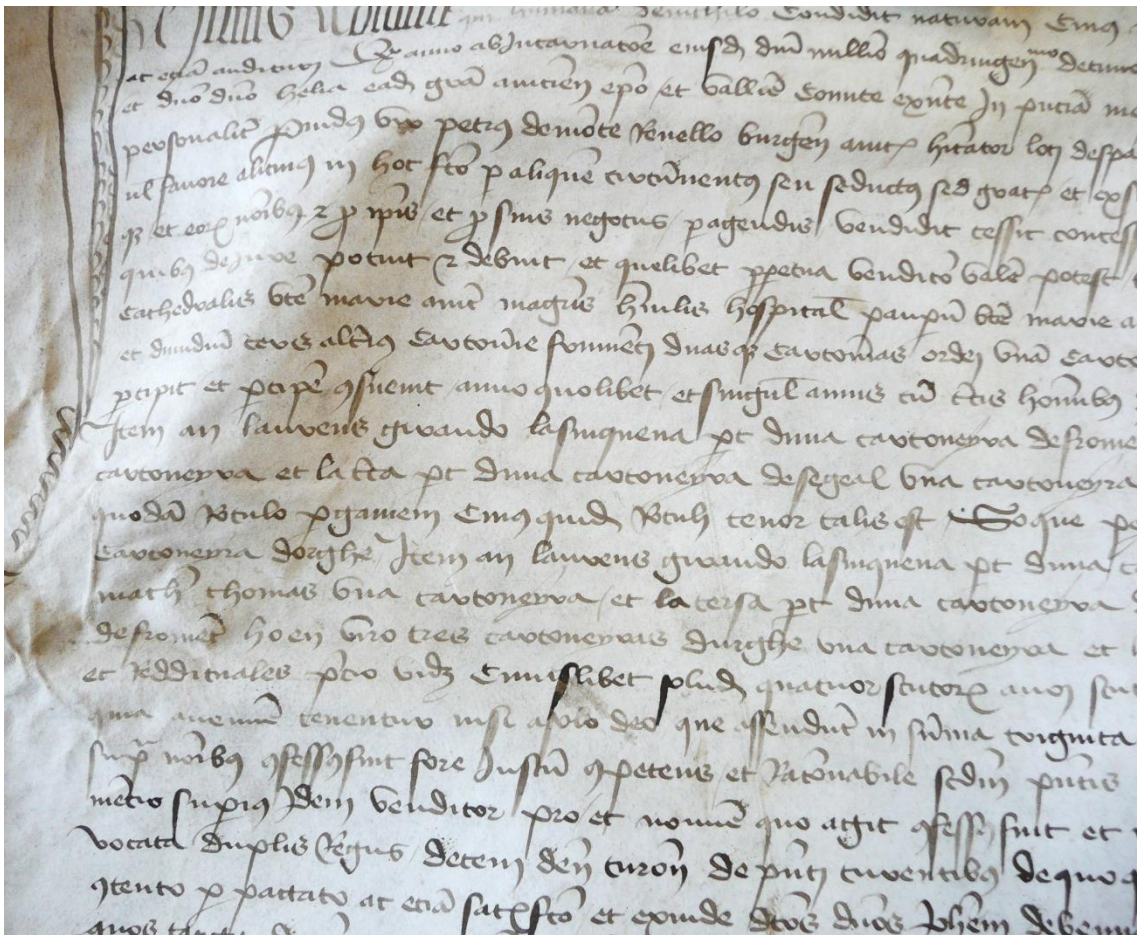


Figure 12. Vente Montrevel (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 387/1, détail)

Forge Monnaie Puy

[Argumentaire pour l'installation d'un atelier monétaire au Puy. Ca 1420]

[fol. 200v] *Double d-un rotle vieulx touchant avoir forge de monoye au Puy, traicté en langaige maternel dudict Puy, assez grossierement, comme s-ensuit :*

Enformation faicta sur lo faict de la novella farge de moneda que se deu far el Peu.

Premeirement es veray que lo Peu es assis en luoc plasent et delectable el Pays de Vellaic, loqual pais et viala del Peu es envirenat et confrontat an lo pays de Aulvergne, de Gevauda, de Rouergue, de Vivares, de Valentines et en lo pays de Lionnes et de Fores.

Item eldict pays non a nenguna farge de moneda, sy non tant solament a Lion que es loing del Puey vingt doas legas grossas et en Aulvergne, a Saint Porsa, que es loing del Puey trente heuct legas.

Item per so es advis que eldict luoc seria tresque ben assisa una farge de moneda a tres grant profeict et utilitat del rey et de monseignor lo Dalphi et de la chausa publica.

Item cy tant ben quaras, la viala es ben forta et segura et poblada de gens et y affluent et venont moult grans gens estranghas et de divers pays et de plusors riaumes tous los ans, a-cause del romanage de *Nostre Dame* del Puey.

Item es assiz lodict luoc en pais planturoux et fructuos de bladz, de vins et vioures a tres-bon marchat, ont y trobariant toutas las universalz chausas que y poiriant esse necessarias a la moneda.

[fol. 201] Item plus en la dicta viala trobares plusors places et hostals ont se fara ladicta moneda tres plasens et ben assiz, de toutas la chausas que se poiriant devisar et se poiria dire, una de las monedas meys assisas de tout lo riaueme ny mais de Daulphinat.

Item en ladicta viala, a-cause del grant romanage que y es tout *jour*, portariant a la dicta moneda los romyous, marchans et aultres que sont d-aulture riaueme et d-estranges pays,

aur, argent et bilho, si era la farge en ladicta viala, et seria moult grant profeict al rey et el riaueme.

Item, car la farge non y es, es grant damage el rey, car lasdictas estranghas gens et romyous non y portant mas tant solament lors despes et aneissi lodict bilho, tant d-aur coma d-argent, demora fora d-aquest riaueme que non a feira, pas coma es dict dessus.

Item en ladicta viala se fant cinq grossas feiras chascun an, so es a sçaber a Rozolz, a las quatre festas principalas de *Nostre Dona*, de toutes marchandias, en especial de mioulz et de mioulas que se neurissent eldict pays.

Item a causa desdictz mioulz venont eldict luoc et feiras del Puey plus que aultres gens de Pueymontes et Savoyngs, de Aragonnes, de Cathalas, de Bordales et de Gascos, que y venont crompar tant grant quantitat d-aquelz muolz, que es enpossible lo grant argent et aur que laissant eldict luoc del Puey et pais.

Item si eldict luoc del Puey fossa ladicta farge, aquelz [fol. 201v] marchans que sont foras d-aquest riaueme apportariant lor bilho tant d-aur coma d-argent et per so seria moult grant profeict al rey et el riaueme ; quant on apportariant a ladicta moneda lo profeict, non se poiria extimar tant grant bilho apportariant.

Item per so car el Puey non a farge de moneda, es grant dommage del rey et del riaueme et de la viala et pais, car non apportant toute la finance en billo.

Item seria tres-grant profeict el rey et a monseignor lo Dalphi, car lo pays et sa viala n-en seria trop meliour et plus richa et ne valria mais perpetualament et sans so que las autres monedas del riaueme ne valguessant myns, attendut las chausas dessus dictas, car ladicta farge atrairia et faria venir lo bilho de loing pais et delz aultres riauemes en ladicta farge.

Item es veray que quant lo *jour* de *Nostra Dona* es lo *jour* del Vendres saint el Puey, venont tant grant multitud de gens a-cause del pardo que y es, que a-cause de la preissa que n-en chabond en la viala en tant que y moront plusors gens ; et y venont de Anglaterra et de toutz aultres riauemes et y apportant tant de bilho et d-aur veilh qu-es enpossible a sçaber.

Item si era la farge de ladicta moneda el Puey, la viala seria fornida de moneda, contant que tout lodict bilho tant d-aur coma d-argent demoraria ; et per faulta de moneda losdicts

romyous en torneront el darrier pardo que fo l-an mial quatre cens et dex sept tant grant quantitat d-aur veilh que non se pot eymagenar ny extimar.

[fol. 202] Item si lo rey ou monseignor lo Daulphi avia mestier d-argent ou de far tailla a la viala et el pais aucunas ves, non se a trobat argent contant prestament, car la viala es tant loing de la farge de la moneda.

Item si la farge fos el Peu, seria tostemp presta la finance que lo prince volria ny demandaria a la viala ou el pais.

Item plus que tout lo bilho que tumba en ladicte viala, so es a sçaber a la gleisa e-lz marchans, restaria a ladicte farge et lo profeict seria del rey.

Item per so car non y a farge, venont el Puey aucuns estrangiers changhadours et l-en_portant foras lo riaueme et aneissi es grant damage el rey.

Item ladicte farge se faria eldict luoc per bon marchat, attendut lo bon marchat que on y fay de bastimens et meillour que en luoc del riaueme de France.

Item attendut las chausas dessus dictas, si la farge de la moneda era pausada el Puey coma es dict, seria profeict el rey et el riaueme, car la viala ne seria plus richa et per consequent se fariant eldict luoc plusors reparations, en reforsant la viala en beaux fossatz, coma fasent bellas tours l-entour de la viala, per so que peussiant resistir alz ennemys del riaueme.

Item que si lodict luoc se perdia, que Diou non veulia, tous los pais que sont l-entour se perdriant, car aquel luoc del Puey es clau et chap de tout lo pais enviro et aneissi seria grant damage el rey et el riaueme.

Item es veray que prop del Puey, a ung traict d-arbalesta, a una forta place de une rocha aulta que s-appella l-agulia [fol. 202v] de saint Michial, que, si era delz ennemys del rey, seria moult grant damage et peril que la bona viala del Peu se perdes.

Item quant lo seignor de Celanova et Rochebaro an lour grant compaignia de gens d-armes foront vengutz devant lo Puey, certanament tous los seignors del pais et de la viala del Peu non aviant aultre doubte sinon que losdicts adversaris prezessant ladicte place d-Agulia, car per aquela partida il vengueront devant lo Puey et fo per miracle que non la preseront. *Ce fut l-an M III^c XIX.*

Item si a Diou plasia et el rey que se podes joignir et claure lo Puey an ladicta place d-Agulia, seria una de las plus fortas et bella viala del riaume et seria grant utilitat el riaume et grant noblesa, attendut la place et del profeit et gaing que faria la viala a-cause de la farge de la moneda ; si era el Puey al temps advenir, tout se poiria far et accomplir.

Item seria moult grant profeit el rey, a la viala et el pais si era ladicta moneda el Peu, car pres del Peu s-es trobada una bona mina d-argent en la terra de monseignor de Montlaur ; et se dy certanament que mais s-en trobariant el pais si fasiant diligence de charchar, car si la moneda se fay el Puey, lo y vendrant Allamans et gens que gouvernant las mynas a-cause de la moneda.

Item si la moneda non s-i fay, es perilz que las mynas se perdant et lo rey et lo pais n-en valria myns et sera grant damage, car talz gens de minas segont voluntiers lay ont se baton las monedas.

ProclamChastel1421

[Proclamation d'édits pénaux à Chastel (i). 1421, 25 juillet]

IN nomine Domini. Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens instrumentum inspecturi ac etiam audituri ex anno ab Incarnatione ejusdem Domini millesimo [2] quadringentesimo vicesimo primo et die vicesima quinta mensis julii serenissimo principe domino Karolo Dei gratia rege Francorum regnante et reverendo in Christo Patre et Domino, [3] domino de Chalancon eadem gratia aniciensis episcopo comitatus_que Vallavie comitte existentibus et permanentibus, in mei notarii et testium infrascriptorum presentia qua eadem die supradicta apud locum de Chastel [4] alias de la Dieu gracia infra parrochiam Roseriarum aniciensis diocesis circa horam tertie fuit ibidem tenuta curia per discretum virum magistrum Jacobum Falgerie notarium regis locumtenentem providi [5] viri Guillelmi Garini donati et bajuli humilis Hospitalis ecclesie Beate Marie aniciensis, prout de sui locumtenente constat in cartulariis dicte curie dicti Hospitalis et sedente ibidem pro tribunala [6] more solito ut decet requisivit ibidem presentes si erat aliquis ipsorum qui conqueretur de alio et si sint aliqui ipsorum qui se volint conquerere de parte ad partem paratus se obtulit ipsas partes [7] audire et ipsis auditis sibi justiciam ministrare prout convenerit. Et ibidem existentes nonnullae persone utriusque sexus que dixerunt quod de presenti non conquerebantur sed dominum conquereretur [8] haberent recursum ad ipsum dominum locumtenentem dicti bajuli tamquam eorum judici ordinario dicti loci de Chastel. Venit illico discretus vir dominus Johannes Dayras presbiter donatus et procurator dicti Hospitalis prout [9] de procuracione sua constat in prothocollis dicte curie et comparuit coram dicto domino locumtenente dicti bajuli et dixit eidem quod est consuetum in dicto loco de Chastel facere prohibitiones et fieri facere proclamaciones per bajulum [10] et judicem et alios officarios dicti Hospitalis nequis homo, mulier seu persona cujuscumque existeret et existat conditionis injurraret, haberet alium verbo nec facto et hoc sub pena [11] sexaginta solidorum dominis dicti Hospitalis applicanda et per ipsos contrarium facientes comittenda pariter et soluenda et etiam ut non portaret arnesia neque animalia sua, bovina, vaxina, equina, [12] lamita et porcura ire permetterent in terris et possessionibus

unius seu alterius ipsorum hominum jurisdictionis dicti Hospitalis et ideo petiit et requisivit dictus procurator dictas fieri inhibitiones et proclamaciones [13] ad finem ne aliquid sinistrum ob-defficiam justicie dicti Hospitalis comittat. Et dictus locumtenens dicti bajuli dicta requesta per dictum dominum Johannem procurato nomine quo supra eidem locumtenente facta. Idem [14] dictus locumtenens ibidem judicialiter prohibuit et inhibuit ibidem presentibus et per presentes absentibus et sub penis sexaginta solidorum turonensium nequis homo, mulier seu persona cujuscumque conditionis existat [15] ausus sit seu ausa unius alium injuriare neque etiam arnesia portare infra jurisdictionem dicti Hospitalis et animalia sua ire permittere sine custode in dampnis alienis neque cum custode [16] et hoc sub penam predictam per ipsos contrafacientes comittenda pariter et soluenda dictis dominis ipsius Hospitalis et precepit Guillelmo Rocha servienti et preconii terre et jurisdictionis dicti Hospitalis ibidem presenti et coram [17] eodem comparenti quodlibet dictas inhibitiones et deffenciones facere et presentare haberet indilate et proclamare alta et intelligibili voce ut in talibus convenit et est fieri consuetum. Et instrumentum dictus Guillelmus [18] Rocha serviens et preco publicus dicte terre ipsius Hospitalis de precepto dicti domini locumtenentis fecit et proclamavit prohibitiones et deffenciones supra dictas ut sequitur : Fay vous hom assaber de part mess. lo baille [19] et lo jutge de la cort de la terra de l-Espital et a-la requesta del procurador de la dita cort que a-lo-y-es inhibit et deffendut et hieu vous deffende et inhibisse de part mesdiss. [20] a vous autres que ces ayssi presens et per vous autres aux absens, que nengus homs ni nenguna femna de qualque istat que siant non ayon a enjuriar l-un l-autre [21] ni de fayt ni de paraula et ayso sur la pena de LX s. cometedoyra per aqueux que faran lo contrari, a-mess. de l-Espital et outra pena que poyrian encorre per [22] la dita terra. Item mays vous fay hom assaber de part mesdiss. que nengus homs non porte armas infra la dita terra et jurisdiction de l-Espital et ayso sus la dita pena [23] de LX s. Item per aqui megios vous fay hom assaber de part losdit-s. que nengus homs ni femna non laysse anar son bestial sens garda ni el damage l-un [24] de l-autre et ayso sur la dita pena. Que quidem inhibitiones, prohibitiones et deffenciones et proclamaciones et sub dictis fuerunt facte per dictum dominum locumtenentem dicti domini bajuli dicti Hospitalis [25] et publicate per dictum Guillelmum Rocha servientem et preconem publicum dicte terre hujusmodi Hospitalis ut superius est descriptum de quibus supradictis. Dictus dominus Johannes Dayras [26] procuratorio nomine quo supra petiit et requisivit sibi fieri publicum instrumentum per me notarium infrascriptum. Dicta fuerunt hec ubi supra anno et die ac mense quibus [27] supra, presentibus testibus Petro Guitardi serviente regio, Poncio de

Rivofrigido, Guillelmo de Ulmo, Stephano Valeta, Bertrando Guitart, Johanne Godet de las Granghas, Johanne [28] Granilh Roseriarum et quibusdem aliis testibus Guillelmo Penis et me Petro Juvenis notario aniciensis imperiali curie domini officialis aniciensis jurato qui premissis presens sui una cum dictis [29] testibus et ea scripsi et hic me subscripsi et signo meo signavi requisitus in-testimonium.

ProclamChastel1422

[Proclamation d'édits pénaux à Chastel (ii). 1422, 25 juillet]

Universis tam presentibus quam futuris hoc presens instrumentum inspecturis et etiam audituris et notum fiat atque manifestum ex anno ab Incarnatione Domini millesimo quadringentesimo [2] vicesimo secundo et die vicesima quinta mensis julii serenissimo principe domino Karolo Dei gratia rege Francorum regnante et reverendissimo in Christo Patre et Domino, domino Guillelmo [3] de Chalancon eadem gratia aniciensis episcopo comitte_que Vallavie existentibus, in mei notarii et testium infrascriptorum presentia. Quasiquidem vero diem apud Chastel alias la Dieu gracia [4] infra parrochiam Roseriarum circa horam tertie veniens in eodem loco discretus vir dominus Johannes Dayras presbiter donatus humilis Hospitalis ecclesie Beate Marie aniciensis, [5] locutenens providi viri Guillelmi Garini donati et bajuli dicti Hospitalis ac procurator ejusdem Hospitalis prout de locutenente et procuracione suis constat in cartulariis et protocollis [6] dicti Hospitalis et certifficatus quod dominum est et magistrum tempus lapsum est quod erat consuetum in dicto loco de la Dieu gracia sive de Chastel facere inhibitiones et proclamaciones [7] de non injurrando, de non portando arnesia et de non ire permittendo animalia sua sine custode et alia in dampnis alterius. Ideo ipse precepit Stephano Valeta [8] servienti et preconi terre dicti Hospitalis ut dictas inhibitiones, proclamaciones et alias ordinationes in dicta curia tempore lapso fieri consuetas publicaret et [9] ibi in platea publica alta et intelligibili voce publicaret ad finem ne aliquis se valeret ignorantia excusare. Et ibidem existens dictus [10] Stephanus Valeta serviens et preco publicus dicte terre dicti Hospitalis obtemperando mandatis et perceptis sibi per locumtenentem verbothenus factis dictas [11] prohibiciones alta voce et intelligibili publicavit per modum et formam hic descriptos : Fay vous hom assaber de part messegn[o]rs lo baille et lo [12] jutge de la terra de-l-Espital que lo es inhibit et deffendut et hieu de lour comandament vous inhibisse et deffende que nengus homs [13] ni nenguna femna siant arditz ni ausatz de injuriar l-un l-autre ni de fayt ni de paraula et ayssso sur la pena de LX s. turonenses applica-[14]-dors aulx seignors de l-Espital et cometedours per los contrari fasens, et hieu sur aquela pena vous ho deffende a vous

autres que ces *presens* [15] et *per* vous autres aux autres absens. Item vos fant asaber que lo es inhibit et deffendut *per* losdits *mossegnors* lo baille et jutge que nengus [16] non porte armas descubertas infra la jurisdiction del dit Hespital et aysso sur la dicta pena de LX s. Item que nengun home [17] ni nenguna femna non laysse anar son bestial, queyn que-ssia, sens garda ni el damage l-un de l-autre et aysso sur la dita [18] pena de LX s. *Quibus proclamationibus sit ut premissum est factis per dictum servientem et preconem dicte terre dicti Hospitalis prefatus domino locumtenente [19] dicti bajuli ibidem presentibus et per presentes absentibus inhiberint, prohiberint et deffenderint ne contrarium dictarum inhibit[i]onum facere habeant et hoc [20] sub dictis penis dictis dominis ipsius Hospitalis applicandis et per contrafacientes comittendis pariter et soluendis de quibus supra dictis, [21] dictus dominus Johannes Dayras ad opus dicti Hospitalis sibi fieri petiit publicum instrumentum per me notarium in[fr]ascriptum. Dicta fuerunt hec ubi [22] supra anno et die ac mense quibus supra presentibus testibus Johanne Truchet serviente Vallis amblavensis, Bertrando Guitardi, Gregorio [23] Chalendar venerabili viro, domino Johanne Chapus presbitero curato Roseriarum, magistro [lacune] Ariberni filio magistri Petri Ariberni notarii Vallis amblavensis [24] et quibusdam aliis et me Petro Juvenis notario anic[i]ensi imperiali publico curie_que domini officialis aniciensis jurato qui in premissus presens sui [25] et ea fieri vidi et audivi et ea scripsi et in cartularii registravi a quibus hoc instrumentum publicum extraxi, scripsi et grossam meam mea [26] [...] hec me subscripsi et signo meo solito et signavi in-testimonium premissorum.*

... ordinationes in dicta tunc tempore lapsa non
quod se haberet firmiter extensare. Et
mandatus preceptis sibi per dictum locum
receptor factis bonis hominibus assabere de partibus
interdictionem bonis prohibere et de
factis in de parvula et alio super la per
super aqua la pena bonis et deffendit a bonis
prohibere et deffendit per hunc mess lo baille
et alio super la dicta pena de deff. Item
bonis guarda in et damage bonis de la terre
dicti finem et promem de terre dicti hont
et deffendit ne contrarium dicti prohibere

Figure 14. ProclamChastel1422 (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 435/2, détail)

PardonPuy

[Règlement pour l'organisation du pardon du Puy. 1429, 26 février (n. st.)]

[fol. 40] *Une desliberation sus la conduite du saint pardon du Puy que fut l-an M III^c XXVIII.*

Assit principio sancta Maria meo. Anno Domini millesimo quatercentesimo vicesimo octavo et die vicesima sexta februarii fuit ordinatum memorari super indulgentia salutari in die Veneris sancta proxime futura labentis, ad laudem Dei gloriose_que Virginis Marie ejus matris ville presentis Aniciensis patrone et salutem omnium orthodoxorum ibidem affluentium et ejus oratorium visitancium.

Secuntur nomina dominorum consulum presentis annate, videlicet honorabiles viri Vitalis Chabade, Petrus Davinonis, Johannes Salamonis, Adhemarius Alegre, Petrus Vialeta, Gabriel Ayraudi.

A la lausor de Diou et de la gloriosa Vergena Marie sa beneita maire et a la salut de las armes de toutz aquelz que y vendrant romyaulx et y serant et a-la salvacion et garda de la ville del Peu, laqualla Diou garde de trahiso et de tout autre blasme, dommaige et mala adventure, et que nostra maistra Nostre Dona que en aquest saint luoc a faict et eligit son singular oratori y prenda plaser et joya et nous donne nostras peticions et desirs de couraige et nous donne trobar via et chamy que nengun escandol et perilz non y venia *juxta illud delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui. Et revela Domino viam tuam et ipso faciet* et a toutes aultres fis plasens a Diou del commandament de messeignors cossolz es istat sus las [fol. 40v] chausas que s-en segont avisat et principalement sus lo gouvernement d-aquest pardo, segurtat de la viala et dous habitans et venens en aquella, al bon honor et garda de la segnoría del rey et monseignor del Peu, nostres sobeiras seignors, comme s-en sec :

Et premeirement, *quia a capite est addenda ratio*, es a avisar que la garda et rocha de Cornilha sia ben establida segurament et que y sia commes per bon conseil ung homme notable entre los autres, al qual ly seignour de la gleisa et de la viala ce degan fisar.

Item et que las portas de claustra siant establidas de gens d-armes et toute la claustra et la gleisa et lo cluchiers et que y aga ung cappitani de qui on se peussia et dega confiar.

Item et semblablement la roche d-Agulia et viala deldit luoc siant establitz et que y aga ung ou dos des seignors de la gleisa.

Item et per-so que plusiours escandolz se sont vegut per l-intrar de la gleisa et que s-en poiria mais segre si non y era provegut saignement, es a advisar sus la saincta Ymage que sia assiza en luoc que chascun la peussia visiter et far sa devocion et segre la gleisa ont se gaitgne l-indulgence a meins de peril que se poira fayre.

Item sembla expedient que lay ont fo messa l-autre ves sus ung bel eschadaffault devant la chappella Saint Peire devers la porta de Saint Johan, que al plaser de Diou lo seria ben faict et que la gent entre per la porta de las Grasas et tanquas a la grant piala siant faictas de chaque ladrier barreiras de grans pavas, que devers la Rocheta ne devers l-espital nengus non y venia et que a la sima de l-eschaliere de la grant porta aga gens que non en laissent descendre nengun per aquella porta.

Item et que devers Saint Johan ce fassant grans barreyras fortes que nengun non entre ny failhia, mas tout tire vers Saint Robert et vers l-espital et que lo chantos devant l-ostal de Johan Johanni en la Traversa sia fermatz et claux, que nengus non torne a la grant rue de las Taulas per tornar far lo viatge.

Item et car plusiours vouldriant dire que lo-seria meillour que la gent montes al portal Saint George et vengues devers lo Fort, sembla que trop y a de virada et si poiriant mais en devenir de mortz et de perilz, et la chausa seria plus perilhosa de prendre et trahir la claustra, laqual a grant besoing de gardar, car la grant porta de las Grasas es plus advantagosa de recular gens et [fol. 41] claure que non es lo portal Saint George.

Item vouldriant dire aucus que en las Grasas se devriant far doas barreyras an barras levadissas et que a chascune y agues gardes per aretenir la gent quant y auria grant preissa, affin que plus espaciously lo viatges se podes far sans peril, car lo es vegut en autres luocz que on fay faire lo passaige a folopz et, si ce fasia ancy tout lo jour, seria a meins de preissa et adonc ce devria cridar per la viala souvent de ves.

Item et affin que chascus estrangiers podes meys passar, seria ben faict si la gent de la viala aguessant certana hora per anar romyaux a Nostre Dona devers mati et peus ce donnesse garda de lours hostalz.

Item et las gens d-arms entre doas ves aguessant certan luoc per ont intrar et saillir una ves lo jour et que a la porta per ont intrant aga dos de la viala anb-aquelz que ly seignor de la gleisa y aurant ordenat per lour far ubrir.

Item et qual es istat sus dit que Cornilhia, la gleysa et claustra siant ben establit de gens d-arms et entre elz de claustra et de la viala aga certana enseigna, que que dega advenir, et que se ordene quantes portas de la viala serant ubertas ; et sembla expedient que n-y a prou de tres et que aquellaz siant establidas de bonnes gens ben armadas et en chascune agha dos *hommes* des plus notables de la viala ben acompaignatz d-autres arms et de traict.

Item et que non laissent intrar nengun arneys invasible et que aquellas gardas y siant messas de bon hora, affin que on sia advisat que non se fasse acrochz ny congregacion devant hora ny per charradas ny per trouses de fe ny per fustes non se esconde arneys.

Item et que a gardar lous arneys et visiter las portas et las hostalarias siant faict et ordenat aucus des cappitanys *particularz* ben acompaignatz, apres que on deu advisar lo gait de la court et en parler aux sobeyras baile et juge et autres officiers.

Item et non se deu pas laisser en oblit que de bonna hora las tours de la viala siant ben establidas de bonas gens et majorment las tours des portalz et garnidas de traict et canos, que dega advenir.

Item et toutes las portas des eschaliers de la muraille debvont [fol. 41v] esser reparadas et fermadas en clau et an sarraille et que teignant las claux aquelz que serant en establida en las tours, affin que sans lour congiet nengun non y entre.

Item et que de bona hora las chadenas de la viala siant ordenadas et appareilladas et deputat en las chareiras homs que las tenda, si luocz era, et a certanas pressonas en sia donnada la charge.

Item et si sera vegut que aux charreiroux que montant a l-ault de la viala se feissant barreyras et que el plus hault de las maysos d-ung las a d-aultre se feyssant pontz et las fenestras siant garnidas de peiras.

Item et qual es faicta mencion d'establiŕ las tours et las portas ; es advis que Saint Johan la Chevalarie deuria esser ben et grandament establiŕ et que, al despendz del seignour de qui es, ce deuria ordenar ung cappitany que aguez la garde et en respondes per meys sacrament et bona obligance.

Item et si era advisat eytal, deuria on faire de la gleysa de Saint Peire lo Monestier et de Saint Peire la Tour et en advisar lo priour et l-abbat, si say sont.

Item et per gardar escandol de fuoc, far fayre provision d-aygua de bonna hora en chascun hostel et far ordenar qui s-en prendra garde.

Item et car toutes aquestas chausas non se podont far sans manghar et bioure, chal que y sia saignement et segurament provegut et es advis que on deu far visiter los arneitz de la viala et far mostra et que sia tout per escribt et per bonna ordenance, et que lo cappitani mager sia mes sus en bonna ordenance et nombre de bonnas gens et que y aga los heut cappitanis que sont ordenatz en la ville per desenas et cappitanias reconsiliatz et vegut lour ordonnance et poissance, et entreprendra en losdits cappitanis certana enseigna et elegissia certan luoc ont se degant ajoustar et que a ung simple mandament deldit cappitani mager veniant et siant tut prestz en armas en la meillour maneira et abillament et saignement que fayre ce poira, affin que, si nengutz tumultz, ensindens ou bastemens entrevenia a la viala ou a la muraille, que lodit cappitani sia tout prest a resistir et secourre.

Item et que sia ordenat gens aux forniers de bona hora per molre farinas grant foiso, froment et segial, et que iste per escribt et per inventari et que y siant certanas gens comessas [fol. 42] que non fassant alre, car aquo es lo plus fort et que aquil agant poder dous cossolz de far provision el nom del commung, si lo pa lour restava, de lour istar del dommaige rasonnablement.

Item de present far far une creida que tout homme de viala segont son poder et facultat fasse molre et coire per provision a la bona gent que vendrant, outre los forniers et outre sa provision.

Item *similiter* de vins, de peissos, de chars et autres avioures et que sia ordenat que non siant charsit au-mains de gayre so que sira regardat an lous officiers per messeignors de claustra et messeignors cossolz et conseillers.

Item de advisar los pasticiers que fassant provision de farine et de l-eigua et autres chausas per provesir en temps de Caresma et de Charnal a la bona gent, tallament que, per faulta de vioures ny de forniers ny pasticiers, escandolz ny perilz *non* aveignant et que la viala non sia diffamada.

Item sus lo faict dous hostaliers que siant charghat de instruyre et enseigner leurs hostes, si ant arneytz ou si vesiant ou sentiant congregacion, de las revelar tantost aux seignours cossolz et autres que faria a revelar tantost que a leur noticie vendria per trobar remedi devers justicia.

Item de leur far taxar et ordenance sur las torchas, vioures et liourasos, que sia una *communa* extima portabla ; et en aquo sia faicte provisions et *commes* a certans prodhomes et deputas et aquo sia publiat et manifestat per la viala lo Jour saint et autres jours enseguens, affin que la bona gent d-esta-viala y aga advis et sia faict per lo ben public.

Item et que sus aisso on parle a monseignor le beyliou de Vellay et juge realz que aneissi ou meys ou fassant fayre foras lo Peu per tout lo pais de Vellay et que a Espali fassant fayre provisions et aux autres luocz de leur baylliage.

Item et que sia parlat an lo chastella de Bousolz que semblablement fassa far en la terra de monseignor de Perdriac et de Bousolz et que sia appellatz a ung certain jour el conseil ont serant ly seignor del pays et de la viala et per aisso et per autres talz advisamens que ce debvont fayre.

Item et que lo seignor de Saint Vidal sia advisat et appellat que a Panhac, el bas de la viala, fasse far provisions de vioures [fol. 42v] et, si fay besoing, de reculir gens que non poirant logar en esta-viala sans aultre charestia.

Item es d-avisar, car desja plusiours *querentis* se aprochant per lo pardo, que sont ben adoubtar *maxime diebus istis*, car lo dreictz lous a doubtatz *in materia de mendicantibus et validis, etc.* Et per so de bona hora sia faicte provisions que siant boutat foras la viala et leur sia faicte provisions et y sia deputatz qualcun de la court per ou mettre a execucion, car plusiours ves *sub specia boni concipitur et fit malum*.

Item et car provesion faicte en la viala non suffis pas si non es de long avisada, es advis que on deu mandar et escrioure a dex legas d-eissi et plus et meyns aux luocz notables de

las estradas *communas* que venont en esta-viala, aux seignors et gouvernadors d-aquellas, que siant advisat de la gent que passarant per leurs luocz ; et si y vesiant ou sentiant gens d-armes ou de traict ou fossant gens que on s-en dega doubtar, que encontinent mandessant en esta-viala tout quant qu-en poiriant saber ny sentir.

Item et car toutes aquestas chausas non se podont ny debvont mettre en fait ny excecution sans so que premeirement siant advisadas et *communicadas* entre messeignors de claustra et de la viala, es advis que on deu parler a monseignor del Peu et de chappitre ben et saigament et discretament et aver lour advis sur tout et d-un *commun* conseil et consentement. Item semblablement a messeignors los officiers del rey et de la court *communa* d-esta-viala et autres que bon semblara.

Item et an la correction de tous aquelz que plus y sabont, attendut que jamais lo temps non fo tant perilloux ny tant doubtoux comma es ara per la guerra del reaulme et per la tres-grande et dampnable division que y es et *maxime* en aquest pays, affin que *ledit* pardo se peussia segurament far et los romyaulx que y vendrant peussiant segurament venir et tornar, dont nous en consciencia en sen tengutz et per especial ly seignor del pays que sont grant seignor et ausqualz aparte de trobar via et chamy que aneissi ce face et la viala sia segura, es advis estre expedient que *monseignor* [fol. 43] del Peu, que es lour seignor et elqual tous debvont fidelitat et *hommage*, lous en deu preghar, exortar et requerir en la meillour maniere que bon ly semblara.

Item es advis que l-on deu escrioure el rey sur aquesta *segurance* et ly supliar que escripva a monseignor de Bourgoigne et de Savoye, Charles de Bourbon d-Armaignac et de Perdriac, que lour place de gardar leurs terras et leurs gens, que tant bon viage non se perda per faulta d-iours et plus que plasse el rey donnar *segurance* que Engles, Bergoignos et toutes nacions y peussiant segurament venir.

Item semblablement ly tres istat d-aquest pays debvont escrioure et supliar ausdits seignors tantost et de bona hora et aver lour segurtat et per especial de monseignor de Bergoigne, de *monseignor* de Savoye, de monseignor d-Armaignac, de monseignor de Perdriac, de *monseignor* Charles et autres de que sera regardat.

Item et car aisso non ages de temps, es expedient de tramectre a monseignor del Peu, a monseignor de Rocha, Montlaur, Chalanco, Jaughosa, gens ordenadas et aptas en aisso, affin que ce meta en excecucion suspectz.

Item sembla que aisso expedit monseignor lo beyliou de Vellay diou ordenar gens el pays et per lous luocz ont a jagudas et begudas et far far provesions et ly seignor chascun en son luoc justa la maneyra que dessus.

Item affin que Diou nous endresse a ben faire et ben gouvernar, *quia nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum vigilat qui custodit eam, etc.*, que on prege monseignor del Peu et de la gleisa que ung jour davant lour place de far une procession general et ung bel sermo en que lo fraire que lo dira admonneste chascun que se meta en bon istat, l-ung pardonne l-autre, toutes divisions cessont, chascun se humilie l-ung a l-autre et que tous pregont Diou et Nostra Dona al bon plaser de Diou et lausor de sa beneyta Maire ; lodit pardo et indulgence ce peussia far et gaignar a la salut de las armas et que Diou face cessar las guerras et tribulacions *juxta illud clamaverunt justi ex omnibus tribulacionibus eorum liberavit eos Dominus.*

[fol. 43v] Item et que digha comment nostre seignor lo saint Paire al saint Conseyl general de Costansa, a la supplicacio de bona memoria messire Helyas de Lestrange, evesque del Peu, alonget lo saint Pardo al Sabtes saint, dimenche, lus et mars de Pascias et que lodit predicadour ou manifeste, affin que l-us ou diga aux autres.

Item et que lo Jour saint et lo Mecres saint ce fasse creidar, affin que non y aga si grant preissa et la gent plus advisadament et de plaissa peussiant far leurs devocions et venir plus et demourar mays.

Item et qual en l-obratge de cera et autres offerendas et seignalz et mersarias se fant d-abus et de frauds beaucoup, que y siant ordenat aucuns bons hommes visitadours et que sia deffendut que non se vendant las chausas outre raso ny deguda mesure, affin que tout barat et decepcion cessont et la viala non sia diffamada *comme es sus dit doux avioures*, habitacions, hostalages et liourasos, en que es necessari de mettre grandes provesions et remedi.

Item que ce fasse creida per avant per plusiours ves reyterada que nenguna personne de qualque istat que sia non porte arneys sinon lo gayt de la court et de la viala et que ly hostes en advisont leurs hostes.

Item et que d-autres ves es vegut que aucuns d-aquelz que s-assalhent et deffendent la preissa batont et fieront cruelament, sembla per bon advis que ce deu deffendre et privadement et publicquement et vous, messeignors de la Gleisa, en debvet encantar

vostres servidours *quia non debent nasci injurie unde jura nascuntur nec nocere debet illud quod proficiendo paratur.*

Item et sia advisat que las claux de las portas de la viala et de claustra, per toute aquella sepmana, siant mudadas et beyladas aux plus grans de la viala et que las portes que istarant ubertas non se ubrant pas trop mati ny se claugant trop tard.

Item et que ly fraire dous ordres siant advisat que se reclaugan de bon hora et non ubrant pas mati lours claustras, car on [fol. 44] non sap d-emboschas d-al-nos gens, si lay se botavant, que seria chausa ben perillousa quant ly portal se ubiriant et per so seria bon conseil que las gardes de las portas devers mati, devant que ubriguessant las grans portas, que chascun devers son costat advises et desembosches los ordres.

Item sembla que ce deu far creida que tout hostalier de ceias amorte lo fuoc, sinon en lampeza ou chaleilh en sa chambre non reteigne ges, affin que incendiz ny fuocz per maulvasas gens sia botat ny mes en la viala, car autrement non se pot meys trahir de que Diou nous gard.

Item que per las fenestras de neut teniant chandialas alumadas, affin que lo gait y vega meys anar per la viala et aquil que ant talant de mal faire s-en gardont *quia qui male agit odit lumen.*

Item sembla que lodit cappitani mager diou far far bon gayt et istar en bona ordenance lous heut cappitanis que sont ordenatz per desenaz et chascun far istar en armas en sa desena, affin qu-il siant tut prest quant lous mandara.

Item que aquil que serant en las murailles, per ren que augant non se devont partir de lour garda, mas se estendre per la muraille et gardar dedins coma deforas.

Item que entre tous lous autres luocz de la viala et claustra deu l-on advisar qui lougara a Cornilio, a l-ostal de monseignor lo visconte et que sia reforçada la posterla et que aga garda en Jayant.

Item que ly seignor cossol se degant tenir tousjours ensemble el cossolat, affin que quelque chausa que aveigna on lous tocha per remediar ou far resposta.

Item que tout aysso que dessus es escript ce revele et participe a monseignor del Peu *ante omnia* et a messeignors de la Gleysa et curialz d-esta-viala et y sia meys advisat sobre tout.

LivreAffaire

[Quittance de cens et concessions du droit de regain consignées dans un livre d'affaire paysan]

LivreAffaire1452

[Maurice Valete établit une quittance de cens à Pierre Roby. 1452, 5 décembre.]

Hieu, Maurici Valete, baile [2] et recebedour del Vialar *per* [3] ma dame de Guodet, soy [4] content de Peire Roby de toutz [5] lo sez que done a ma dicha [6] dame : *segel*, *fromen*, *avena*, *guallinas*, [7] argent, comptat lo pourt del [8] blat a *Servissas*, de las qualz *censivas* [9] lo quite *jusquas* al jorn *present*. [10] Script et senhat de ma man [11] *l-an mial III^c sinquantha dos*, [12] lo v jorn de desembre. Valete, *notari*.

LivreAffaire1464-1

[Guillaume de La Tour Saint-Vidal concède le droit de regain à Jean Roby. 1464, 9 novembre]

Nous, Guilh. de *Sant Vidal*, senhor de Aynac et del Vialat, donons per la present la licencia a *Johan Roby del Mon* de far et tenir unt revioure et en ung ort [*renvoyé en bas du texte* : confrontant a una partida am la via per ont l-on va del Mon vers Lausona et an l-ort de Joh. Vincent] la ont la via fait, a se et aux sieux tostens et jamais san condicion de negus. Script et senhat sur mon senhet manual lo XIII^e jorn de novembre mil III[1]^c LXIII. Guilh. de *Sant Vidal*.

LivreAffaire1464-2

[Guillaume de Saint-Vidal concède le droit de regain à Pierre Raynaut. 1464, 13 novembre]

Nous, Guilh. de la Tour dit de Sant-Vidal, [2] senhor de Aynac et de [*lettres biffées*] Vialar, donons [3] *per la present* la *licencia* de far et tenir a-Peire Raynaut [4] del Mon lo revioure en ung ort *que* avons en [5] *prat, confrontat* an l-oucha de Johan Roby et an l-ostal [6] deldit Peire Raynaud, *per se* et *per lo sieux a-tos-tems* [7] et jamais sans nenguna *condition*. Script et [8] senhat sur *mon-senhet* manual lo XIII^e de [9] IX^{bre} mil III^c LXIII. Guilh. de *Sant* Vidal.

CompoisPuya1464

[Compois du Puy. Avant 1464]

[fol. 8] L-ila Paulha

Sen Peire Davino, *alias* Vergonghas, dos hostals en Grangha Velha, lo ung *juxta* l'autre et *juxta* l-ostal de-sen Johan de-Mercuer, que donant de-ces quatre cartoneyras et *megha* de-sivada et XII s., VI d. el *senher* d-Alegre. Foront extimatz debatut *lodit* chart a-cinq cens et quaranta liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel en Vialanova *juxta* l-ostal de-Peyre Farnier, que dona de-ces cinq soulx aux Gaselas. Fo extimat debatut *lodit* chart a-cinquanta-sept liouras et *megha* *pogesas*.

[fol. 8v] Item ung cortial en la charreyra Saint Jolia, que fo de-Peyre Nogier, pasticier, *juxta* l-ostal de-sen Jacme de-Montpeyros, *que* dona de-ces X s. el *senher* de Mons. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta cinq liouras *pogesas*.

Item ung prat *juxta* Barlheyra en que ha cinq seytoradas, que dona de-ces XVIII s. et unze deniers a-chappitre. Item plus a la-Dona de-la Vouta XXIX s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a cent et una lioura *pogesa*.

Item prent quaranta soulx debtals sobre l-ostal de Anthoni et Steve Andriou, frayres, loqual solia esser de Johan Pargier, en la Chaussada, que foront extimatz a-trenta doas liouras *pogesas*.

[fol. 9] Item prent quaranta soulx debtals sobre l-ostal de-Peyre Santo, que fo de Andriou Roure en la-Chaussada. Foront extimatz a-trenta-doas liouras *pogesas*.

Item prent de renda a-Pomphnac sept liouras, que foront extimadas a-dos cens et des *liouras pogesas*, de-lasquals sept liouras vaccant et sont tombadas a-manmorta enviro vint soulx, *que* valont trenta liouras, et resta a nou-vins liouras *pogesas*.

Item prent de renda el Monteilh et el *terrador* de-Hault Chamy tres liouras, sept s., VI d., que foront extimadas [sic] a-quatre vins et quatre liouras *pogesas*.

Item prent a-Mercuer cent et XII s. de renda et en dona a-mossenher del Peu doas cartoneyras de-sivada, que fo extimada a cent et nou liouras *pogesas*.

[fol. 9v] Item prent de renda assiza el mandament de-Montbonet et de-Ceyssac ou enviro, que la compret de Aubert Bouliou de Novay, en que ha dotge liouras, que foront extimadas a cent et quatre-vins liouras pogesas, de-lasquals dotge liouras non foront assizas per *lodit* de-Bouliou que sept liouras, que foront extimadas a-sept vins liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 10] Segont s-en las pensioux que dona *lodit sen* Peyre Davino :

Primo dona a-Saint Laurens per ung legat fayt per *sen* Peyre Vergonghas XX s.

Item dona a Saint Peyre lo Monestier per ung retorn *per sen* Vidal Vergonghas XX s.

Item dona aux Frayres Menours per *lodit sen* Peyre Vergonghas XX s.

Item dona aux *dits* Frayres Menours per *sen* Johan Davino, son payre, X s.

Item dona per viccaria a Saint *Peire* lo Monestier, que leysset *sen* Vidal Vergonghas, III l.

Item dona a-sa sor la mongha quatre liouras et heut soulx.

Item dona per los bes de *messier Peire* Montagut vint et heut soulx, sept deniers.

[fol. 11] Vidal Rossinhol, argentier, una vinha el terrador del Talher sobre Espaly de-seys obras, juxta la vinha de [lacune], que dona de-ces aux cliers VI s., VI deniers et VI *cartoneyras* de blat. Fo extimada debatut *lodit* chart a tretge liouras pogesas.

Item una outra vinha que fo de-Loys de Leras, juxta la-vinha dessusdita et juxta la vinha de Andriou Ayguaneyra, de cinq obras, que dona de-ces III s., IX deniers a-l-espital. Fo extimada debatut *lodit* chart a des liouras et megha pogesas.

Item una outra vinha de-part sa molier en Charniers de-sept obras, que fo de-mossen Balthesard Montanhac, juxta la-vinha doux heres de Andriou Pargier, que dona de-ces XII d. Item quinze soulx debtals aux cliers. Fo extimada debatut *lodit* chart a-nou liouras et megha pogesas.

[fol. 11v] Item plus ung champ en Mont Redon de-seys *cartoneyras*, que fo *deldit* mossen Balthesard Montanhac, juxta lo-champ doux heres de-Guilhaume Tandonet, que dona de-ces aux cliers VI s., VI d. et VI *cartoneyras* de-blat. Fo extimat debatut *lodit* chart a nou liouras pogesas.

Item una outra vinha a-Ceyssac pausada el terrador de-las Costas de-setge obras, juxta la-vinha doux heres de *sen* Peyre Bernard, que dona de-ces XVIII d. el *senher* del Charroilh. Fo extimada debatut *lodit* chart a vint et tres liouras pogesas.

[fol. 12] Item per mobile LXXV l.

Item per testa III s.

[fol. 12v] Sen Guinot Coly, merchant, ung hostel ont ista en las Farghas, que hac de-la-molier de-sen Aymar Davino, non compres so que *ladita* molier a-retengut a-se, loqual hostel es juxta l-ostal del Dalphy et juxta l-ostal de-*ladita* molier, appellat Lespero, en que ha ung treulh ; *item* l-autre hostel que compret de *sen* Johan de-Coblador juxta *lodit* hostel, que donant de-ces el *senher* d-Alegre III *cartoneyras* de-sivada et VI s. Item *plus* el *senher* de-Mons vint soulx et una ghalina. Plus el *senher* de Mons et a Saint Vouzi v s. Foront extimat^s debatut los*dits* chars a-tres cens septanta heut liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel en las Taulas, el Forn del peysso, que fo de Andriou Meymer, juxta l-ostal doux heres de-Save Locha, plus ung autre hostel que fo de la Meyneyra, juxta la-court del rey velha, que dona de-ces *lodit* premier hostel XII d. a-mossenher del Peu. Item per chappa II s. et megha lioura de-pebre. Item dona l-autre hostel de-ces a Saint Mayol XIII d. Plus cinq s., VI d. a-Saint George per ung legat. Plus XII s., VI d. debtais a-Saint Mayol. Foront extimat^s debatutz los*dits* charts a-cent quaranta sept liouras et megha *pogesas*.

[fol. 13] Item ung prat que fo de dona Ysabel Aleyra reyre Espaly el terrador de-Chaussac, juxta lo prat de Jacme Vidas del pont de Estrolhas, sans revioure, que dona de-ces dos soulx, III d. a-Saint Mayol. Fo extimat debatut *lodit* chart a-trenta-tres liouras et megha *pogesas*.

Item una vinha en Charniers de XVI obras, juxta la vinha de-sen Peyre Abo, que dona de-ces per deme a-Saint Vouzi dotge leals de vy. Item aux cliers XII s. VI d. Item una megha *cartoneyra* de-sivada a-la Companha. Fo extimada debatut *lodit* chart a-trenta tres liouras et megha *pogesas*.

[fol. 13v] Item per mobile CL l.

Item per testa III s.

[fol. 14] Johan Davino, filh et heretier de sen Aymar Davino, ung moly et stubas de Barlheytrat amp l-ort et sas pertenensas, que donant de-ces seys liouras, sept soulx et seys deniers el prior de-Saint *Peire* lo Monestier, que foront extimat^s a-dos cens trenta seys liouras *pogesas*.

Item autre moly appellat de-Gauteyro dessoubz lo dessus*dit* moly, juxta lo-prat de sen Peyre Davino, que dona de-ces a-chappitre XII s. Fo extimat debatut *lodit* chart a septanta quatre liouras *pogesas*.

Item prent trenta soulx debtals sobre l-ostal de Johan Hugo, chapus, que fo doux heres de messier Peyre Vacho, que foront extimat a vint et quatre liouras pogesas.

[fol. 14v] Item per los bes de sa mayre, relict a dedit *sen* Aymar Davino, apelada Catharina de-Montpeyros, per los dos ters de-las doas chambras que sont juxta lo-cortial de *sen* Peyre Davino et per los dos ters de-l-ort, que foront extimat[s] debatut lor chart a vint et doas liouras pogesas.

Item plus per doas chambras que sont a-l-intrant del Treulh, que donant de-ces el *senher* de Mons II s., VI d. Foront extimadas debatut *ludit* chart a vint et doas liouras pogesas.

Item prent sobre l-ostal de Johan de-Leras, que fo de Guilhem Astuc, en la Traversa, de renda trenta cinq soulx, que foront extimat a-quaranta cinq liouras pogesas.

[fol. 15] Item prent quaranta soulx debtals sobre l-ostal de-la-Flor da-lys en las Farghas, que fo doux heres de mestre Vidal Girard. Foront extimat a-trenta doas liouras pogesas. Segont s-en las pensioux :

Et *primo* dona chascun an a-Saint Mayol per mossen Blase Girard per una annoa quatre liouras.

Item plus dona chascun an a-Saint George de Saint Paulha vint soulx.

[fol. 15v] *Sen* Johan de-Coblador, bourges, ung hostel en las Farghas ont demora, appellat la-Poma, amp ung autre hostel juxta lo charreyro, *ludit* charreyro el mey, que donant de-ces a-mossenher del Peu III cartoneyras de-sivada et XIII d. Item el *senher* de Alegre cinq soulx. Item ung ferrat de-sivada el *senher* de Val. Foront extimat debatut[s] *losdits* chart[s] a cinq cens quaranta quatre liouras pogesas.

Item las doas partz de-l-ostal de-l-Aygla juxta lo dessusdit, que donant de-ces III s., quatre deniers a-mossenher d-Alegre. Item a-*sen* Esteve Salamo, segont que *ludit sen* Esteve asseris, vint et seys soulx, heut deniers debtals, dont *ludit sen* Coblador non y consent ny per la-present alhibraciou non approa *ludit* debtal. Foront extimadas debatut *ludit* chart a cent seixanta sept liouras et *megha* pogesas.

[fol. 16] Item las doas partz del cortial en que fay feneyra et graniers, juxta l-autra part que es de-Giraud Bodet de-Pradelas. Foront extimadas debatut lor chart a trenta liouras pogesas.

Item ung petit hostel en la-charreyra Jusioua, detres *sondit* hostel de-la-Poma, que dona de-ces a-chappitre dimey ferrat de-sivada. Fo extimat debatut *ludit* chart a nou liouras et *megha* pogesas.

Item ung autre petit hostel amp ung ort, que foront de-mossen Peyre Rocel, que foront extimat a-des liouras pogesas.

[fol. 16v] Item ung autre hostel en las Farghas, appellat lo Dalphy, amp ung chasal que es de darrièr *ludit* hostel, juxta l-ostal de-*sen* Guinot Coly, que dona de-ces doas cartoneyras de-sivada et cinq s. el *senher* d-Alegre, III cartoneyras de-sivada et ung malgoyre. Item el *senher* de Mons cinq soulx. Item a-Saint Vouzi cinq soulx. Fo extimat debatut *ludit* chart a [lacune].

Item prent de renda sobre l-ostal de-Bartholmiou Penchenat que lo te de-present Johan Vigier, centurier, en la Sabbataria Velha, des soulx et una ghalina, que fo extimada a-vint liouras pogesas.

Item prent de renda en l-ostal de Johan Reboilh que lo te de-present Peyre Alary, chapus, des soulx et una ghalina. Fo extimada a vint liouras pogesas.

[fol. 17] Item prent sobre l-ostal doux heres de Johan Paulet del Terme en la Sabbataria Velha des soulx et una ghalina de renda. Fo extimada a vint liouras pogesas.

Item la-meytat de ung prat appellat Albano per non devis an Catharina de Montpeyros et an *sen* Jacme de-Montpeyros, que ha a-sa-part tres seytoradas. Dona de ces *ladita* meytat XX s. et III cartoneyras de-sivada et una ghalina et ung ters de-ghalina a-chappitre. Fo extimada debatut *ludit* chart a-seixanta una lioura et megha pogesa.

Item una vinha en Chausso, juxta la vinha de Jacme Long, que dona de-ces a-chappitre III s., XI d. *per* deme. Item el prebost seys deniers. Fo extimada debatut *ludit* chart a seixanta doas liouras et megha pogesas.

[fol. 17v] Item una outra vinha a-Saint Marcel de-seys obras amp ung champ de III cartoneyras, juxta la-vinha doux heres de-mossen Guilhem Pellissier. Donant de-ces ung quartal de-sivada et nou soulx et seys leals de vy a-chappitre. Foront extimat debatut *ludit* chart a setge liouras et megha pogesas.

Item per mobile LX l.

Item per testa III s.

[fol. 18] Dona *ludit* sen Coblador las pensieux que s-en segont :

Primo per las rendas de-la-Sabbataria Velha dont es tres. Item davant ensentz es fayta mentiou a-Saint Peire Lator per una annoa des soulx.

Item aux Predicadors cinquanta s.

Item plus aux *redits* Predicadors vint s.

[fol. 18v] L-ostal et la meytat de ung cortial de Giraud Bodet de-Pradelas en l-oucha de-las Farghas amp ung columbier dedins *ludit* hostel, de-que l-ostal se *confronta* an lo cortial de-la-Poma et *ladita* meytat del cortial an l-ostal dessusdit, que foront extimat debatut lor chart a cinquanta una lioura pogesas.

Item prent cinquanta soulx debtals sobre l-ostal que fo de Jolia Boier et de-*present* es de mestre Glaudo Randuy.

[fol. 19] L-ostal doux heres de-mestre Peire Cordoa en las Farghas, juxta l-ostal de-la Poma, que fo de *messier* Peire Montagut, que dona de-ces tres ferratz et dimey de-sivada, XXII d. et XXX veyres a-chappitre. Item a-mossenher del Peu tres ferratz de-sivada, XIX d., *obola* et trenta veyres. Item a-Saint Vouzi XXXVII s., III d. debtals. Item quaranta s. debtals a-Michial Chilhac. Fo extimat debatut *ludit* chart a-cent et una lioura pogesas.

[fol. 19v] Johan Gui, fornier, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal de Johan Chadiou, que dona de-ces a-mossenher del Peu tres ferratz de-sivada, II s. et trenta veyres que se comptant II s., VI d. Fo extimat debatut *ludit* chart a cent et quaranta cinq liouras pogesas. Item ung autre hostel en la charreyra Saint Jacme, juxta l-ostal de-Jacme Folhos, que dona de-ces doas *cartoneyras* de segial et III d. a-chappitre. Fo extimat debatut *ludit* chart a-tretge liouras pogesas.

Item ung autre hostel a-Montferrand, juxta l-ostal de-Vidal Sabbatier, que dona de-ces III *cartoneyras* de-sivada et dimeya ghalina a-chappitre. Fo extimat debatut *ludit* chart a-sept liouras pogesas.

[fol. 20] Item ung champ a-l-Abre de-Tirabiou de una seytorada, juxta lo-prat de-Guilhem Fedier, que dona de-ces cinq *cartoneyras* de segial aux cliers et a-Saint George. Fo extimat debatut *ludit* chart a-setge liouras pogesas.

Item una vinha a-Saint Alba amp ung columbier de-sept obras, juxta la vinha de Peire Aurelha, que dona de-ces el mestre mage III d., plus a-Saint Mayol III leals de vy et quinze deniers. Item el prebost seys leals de vy. Fo extimada debatut *ludit* chart a setge liouras pogesas.

Item una vinha en Endunisa de-part sa molier, que dona de-ces a-l-espital II *cartoneyras* de-sivada. Fo extimada debatut *ludit* chart a-nou liouras et megha pogesas.

[fol. 20v] L-ostal de-Yralha Chadena, molier de Johan Faure, en las Farghas, juxta l-ostal del Falco, que dona de-ces a-chappitre VI *cartoneyras* de-sivada et II s. Item a *sen* Johan

Boniol III liouras debtals. Plus el cossolat X soulx debtals. Plus a Saint Peire lo-Monestier per ung legat quinze soulx. Plus a-Saint George setge soulx que se podont trayre an setge liouras. Fo extimat debatut[s] losdits chars a cent cinquanta nou liouras et meg^{ha} pogesas.

[fol. 21] Los heres de-sen Peire Gabriel, ung hostel en las Farghas appellat lo Falco, juxta l-ostal de-Yralha Chadena, molier de Johan Faure, que dona de-ces a-mossen^{her} del Peu [et ?] a-chappitre nou cartoneyras de-sivada, II s., VI d. Item per viccaria a-l-espital X s. Fo extimat debatut lodit chart a dos cens quatre vins et heut liouras pogesas.

Item ung autre hostel juxta lo dessusdit et juxta l-ostal de Reymond Ayraud, que dona de-ces a-chappitre dos ferratz de-sivada, una ghalina et des soulx et seys deniers et una obra de dos deniers. Item X s. a-Saint Peire lo Monestier per una annoa. Fo extimat debatut lodit chart a cent et una lioura pogesa.

Item ung autre hostel a-Montferrand, juxta l-ostal de sen Johan Vera, que dona de-ces una cartoneyra et meg^{ha} de-sivada a-Saint Mayol. Fo extimat debatut lodit chart a unze liouras pogesas.

[fol. 21v] Item ung autre hostel en la Chaussada, juxta l-ostal de sen Johan Gaselas, que dona de-ces a-Saint Peire lo Monestier una cartoneyra de-sivada et XXIII d. Fo extimat debatut lodit chart a cent et heut liouras pogesas.

Item ung ort darrier l-ostal del Falco, juxta lo cortial de sen Peire Farranha, que fo extimat a vint liouras pogesas.

Item ung prat dessoubz lo pont doux Estrolhas de-doas seytoradas et meg^{ha}, juxta lo moly de Puioncel, que dona de-ces II cartoneyras de-sivada et una ghalina et X d. a-mossen^{her} lo prebost. Item II cartoneyras et dimeya de-sivada et una ghalina. Fo extimat debatut lodit chart a-cinquanta tres liouras pogesas.

[fol. 22] Reimond Ayraud, especier, per los bes que ha agut per sa molier, que foront de Jacme Boier, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal de-Simon Yrailh, fornier, que dona de-ces a-chappitre seys cartoneyras et meg^{ha} de-sivada et III s. Fo extimat debatut lodit chart a cent et des et nou liouras pogesas.

Item ung hostel en Raphael per mestre Johan Ayraud, son payre, juxta l-ostal de-sen Esteve Salamo, que dona de-ces quatre ferratz de-sivada et III s. poges a-mossen^{her} del Peu. Fo extimat debatut lodit chart a III^{xx} et cinq liouras et meg^{ha} pogesas.

Item una vinha en Chausso, que fo *dedit* mestre Johan Ayraud, de XVIII obras, juxta la vinha de-*sen* Jacme Goudo, que dona de-ces aux cliers vint soulx. Fo extimada debatut *lodit* chart a trenta-cinq liouras *pogesas*.

[fol. 22v] Item la-meytat de una boria en la Val Amblaves, que dona de-ces cinq *cartoneyras* et *megha* de-froment, III *cartoneyras* de-sivada, una ghalina et *megha* a [lacune]. Fo extimada debatut *lodit* chart a-trenta-nou liouras et *megha* *pogesas*.

Item per mobile XXV l.

Item per testa III s.

[fol. 23] Simon Yrailh, fornier, per sa molier ung hostel en las Farghas amp ung autre hostel darrier et amp ung ort, juxta l-ostal doux heres de *messier* Peyre Vacho, que dona de-ces VII ferratz de-sivada et III s. et IX d. a-chappitre, plus per viccaria III s. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre vins et des et nou liouras et *megha* *pogesas*.

Item ung autre hostel dessoubz lo-masel de-Seguret, juxta l-ostal de-*sen* Tacho Rochier, que dona de-ces mealha a-chappitre. Fo *lodit* chart debatut extimat a-des liouras *pogesas*.

Item ung ort que es en prat, juxta lo-prat doux heres de Bourzes, la via el mey, que dona de-ces a Saint Mayol des soulx. Item el prebost III d. Fo extimat debatut *lodit* chart a tres liouras *pogesas*.

[fol. 23v] Item una vinha vers la Roveura de heut obras, juxta la vinha de Jacme Bonhome d-Espaly, que dona de-ces aux cliers XVIII d. Fo extimada debatut *lodit* chart a quinze liouras *pogesas*.

Item per mobile XXX l.

Item per testa III s.

[fol. 24] Catharina Manchas, molier de Peire Gay, ung hostel en la charreyra Meymac, juxta l-ostal de-Marti Jovehome, que dona de-ces dos deniers et mealha a-Saint Peyre Lator. Item aux Carmes cinq soulx. Item a-l-espital una *cartoneyra* de-sivada. Fo extimat *lodit* chart debatut a-trenta seys liouras et *megha* *pogesas*.

Item la-meytat de ung hostel en Raphael, juxta l-ostal de-Jacme Pascal, que dona de-ces XXX s. a-l-espital. Fo extimada debatut *lodit* chart a des liouras *pogesas*.

Item ung dimey hostel en Vialanova, juxta l-ostal de Johan Farnier, que dona de-ces aux Gaselas quinze deniers. Fo *lodit* chart debatut extimat a dotge liouras *pogesas*.

Item la meytat de una vinha en Chausso de doas obras, que fo extimada debatut son chart a cinq liouras *pogesas*.

[fol. 24v] L-ostal doux heres de-messier Peire Vacho en las Farghas, juxta l-ostal de-sen Armand Boteyra, el signe de Saint Anthoni, que dona de-ces quatre ferratz de-sivada, II s., II deniers a-chappitre. Fo extimat debatut *lodit* chart a cent et quaranta-cinq liouras pogesas.

Item ung autre hostel amp ung ort detres lo dessusdit hostel, que dona de-ces aux heres de Rodaria II s. Fo extimat *lodit* chart debatut, attendut la deruption en que de-present es *lodit* hostel, a XII liouras pogesas.

[fol. 25] L-ostal doux heres de Andriou Turquaut, beyssaire, en las Farghas, juxta l-ostal de sen Armand Boteyra, que dona de-ces a chappitre tres ferratz de-sivada et XVIII d. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinquanta seys liouras et megha pogesas.

Item una vinha en Rocharnaud de-cinq obras, juxta la vinha de Jacme Vedrinas, que dona de-ces aux cliers seys deniers. Item a-la epdobmadaria II s., VI d. Fo extimada debatut *lodit* chart a heut liouras et megha pogesas.

[fol. 25v] L-ostal de George Merigo, alias Besso, en las Farghas, juxta l-ostal doux heres de Andriou Turquaut, que dona de-ces a chappitre tres ferratz de-sivada et XVIII d. Item XXXV s. debtals a-Pebzac. Fo extimat debatut *lodit* chart a-septanta nou liouras pogesas. Item ung autre hostel darrier lo dessusdit hostel, que dona de-ces aux heres de Rodaria vint soulx. Fo extimat debatut *lodit* chart a-des liouras pogesas.

Dona de-pensiou *lodit* Merigo per son payre a-Saint Vouzi per una annoa V s.

[fol. 26] L-ostal doux heres de mestre Peyre Selgo en las Farghas amp ung chasal darrier *lodit* hostel, juxta l-ostal de Guilhem Rocel, que dona de-ces cinq ferratz de-sivada, II s., VIII d., obola a-chappitre. Item el *senher* de Mons II s. Fo extimat debatut *lodit* chart a septanta tres liouras pogesas.

[fol. 26v] Johan Peguo, barbier, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal de Guilhem Rocel et juxta l-ostal de Bartholmiou et Gonet de la Costa, arbalestiers, que dona de-ces a-chappitre tres ferratz de-sivada et XIX d., obola. Fo extimat debatut *lodit* chart a septanta una lioura pogesa.

Item ung autre hostel a Montferrand, juxta la muralha de Montferrand, *que* dona de-ces a la molier que era de *sen* Aymar Davino una cartoneyra de-sivada. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal doux heres de *Guilhem* Chavalier, que dona de-ces quinze deniers per viccaria. Fo extimat debatut *lodit* chart a nou liouras *pogesas*.

[fol. 27] Item una vinha de des obras en las fayssas de Chausso, juxta la vinha de Reymond Penchenat, que dona de-ces quatre barrals de vy a-chappitre. Item aux chanonges paures ung barral de vy. Item a Saint George nou soulx. Fo *lodit* chart debatut extimada a cinq liouras et *megha* *pogesas*.

[fol. 27v] Bartholmiou et Gonet de la Costa, frayres, arbalestiers, ung hostel en las Farghas amp ung chasal darrier *lodit* hostel, juxta l-ostal de mestre Jacme Blasi et juxta l-ostal de Johan Peguo, que dona de-ces seys *cartoneyras* de-sivada a-chappitre. Item aux cliers trenta soulx. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta una lioura *pogesa*.

Item ung autre hostel en *ladita* charreyra, juxta l-ostal de Vidal de Comses, que dona de-ces III *cartoneyras* de-sivada a [lacune] et quatre deniers per doas obras. Fo extimat debatut *lodit* chart a cent et quatorge liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel en l-oucha, que fo doux heres de mossen Peyre Cayres, que dona de-ces ung ferrat de-sivada a *chappitre*. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et doas liouras *pogesas*.

[fol. 28] Item ung prat de quart de seytorada el terrador de Bert, juxta lo prat de Johan Arghalier, que fo extimat debatut son chart a una lioura *pogesa*.

Item ung ort en Bert que ha agut de Armand Gosabaud, que fo de Marti Jacme, juxta l-ort de la Chabota. Fo extimat son chart debatut a una lioura *pogesa*.

Item una vinha en Paracoilh, vers Cheyrac, de vint et quatre obras, *que* fo de *sen* Loys de Conchas, que dona de-ces a *sen* Frances de Bonas ung barral de vy et des deniers. Item a *sen* Anthoni Delbos ung barral et doas leals de vy et dos deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a trenta liouras *pogesas*.

[fol. 28v] Item per mobile XXX l.

Item per testa III s.

[fol. 29] Mestre Jacme Blasi, notari, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal de Johan de la Costa, que dona de-ces dos ferratz de-sivada et XIII deniers a-chappitre. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinquanta et sept liouras et megha pogesas.

Item una vinha a Cheyrac de des obras, juxta la vinha de Johan de Taulhac, que dona de-ces a *mossenher* lo vescompte doas leals de vy. Item a *mossen* Andriou de Bonas XXX leals de vy. Fo extimada debatut *lodit* chart a nou liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 29v] L-ostal doux heres de *mossen* Peyre de Cayres en las Farghas, juxta l-ostal de mestre Jacme Blasi, que dona de-ces IX *cartoneyras* de-sivada, III s. a-chappitre. Item aux Frayres Menors des soulx per una annoa. Item cinq soulx a Saint Peyre lo Monestier. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre vins et quinze liouras pogesas.

[fol. 30] Mestre Jacme Chatard, notari, tant per se que de part sa molier, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal doux heres de sen Jacme Besso, que dona de-ces seys ferratz de-sivada et doas ghalinas a *mossenher* del Peu per la part davant. Item per l-autra part darrier a *mossenher* de la Vouta XII d. Item per ung legat vint soulx aux Predicadors, que fo extimat debatut *lodit* chart a III^{xx} et doas liouras et megha pogesas.

Item plus ung ort darrier *lodit* hostel touchant la muralha, que fo extimat debatut son chart a des liouras pogesas.

Item ung hostel el cortial de Cambafort, juxta lo treullh doux heres de Johan d-Auvernhe, que dona de-ces aux heres de Rodaria des soulx. Fo extimat debatut *lodit* chart a sept liouras et megha pogesas.

[fol. 30v] Item ung autre hostel davant Saint Laurens amp ung ort, juxta l-ort de Jacme Bardel, que dona de-ces a *mossenher* de la Vouta II s., VI d. Foront extimat debatut lor chart a trenta heut liouras et megha pogesas.

Item ung champ a la Condamina de doas *cartoneyras*, juxta lo champ de Johan Bisac, que dona de-ces una *cartoneyra* de segial et quinze deniers a-chappitre. Fo extimada [sic] debatut *lodit* chart a tres liouras et megha pogesas.

Item una vinha sobre lo pont doux Estrolhas. Fo juxta la vinha de Marti Villeta, que dona de-ces III s., III d. et una *cartoneyra* et ung ters de-sivada, que fo extimada debatut *lodit* chart a cinq liouras pogesas.

[fol. 31] Item una outra vinha el pont doux Estrolhas de tres obras, juxta la vinha de Johan Boyer, *alias* Conilh, cordier, que dona de-ces III s., III d., II *cartoneyras* et ung ters de-sivada a-chappitre. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras *pogesas*.

Item una outra vinha el Talher, vers Monghausi, de seys obras, juxta la vinha de Johan Meymac, que dona de-ces a *mossenher* lo prebost IX s., que fo extimada debatut *lodit* chart a sept liouras et *megha* *pogesas*.

Item ung champ en Melhos de cinq *cartoneyras* amp una obra de vinha, juxta lo chamy que monta en Endunisa, que dona de-ces VII s., II d., III ghalinas et *megha* aux cliers. Fo extimada debatut *lodit* chart a nou liouras et *megha* *pogesas*.

[fol. 31v] Item una outra vinha vers Cheyrac en Paracoilh, juxta la vinha de Johan Peguo, de quatre obras, que dona de-ces a *sen* Frances de Bonas doas leals de vy, que fo extimada debatut *lodit* chart a cinq liouras et *megha* *pogesas*.

Item ung prat que ha comprat a Vorsas de una seytorada, que dona de-ces a Saint Mayol seys deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a quinze liouras *pogesas*.

Item per testa III s.

Dona de pensiou a Saint Peire lo Monestier per Marti Villeta X s.

[fol. 32] Los heres de sen Jacme Besso, ung hostel en las Farghas, juxta l-ostal de mestre Jacme Chatard, que dona de-ces VI *cartoneyras* de-sivada, doas ghalinas, cinq deniers a *mossenher* del Peu. Item cinquanta soulx debtals a la molier de sen Robert Muret. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre vins et des liouras *pogesas*.

Item dos pratz de quatre seytoradas et dimeya a las Planchas de Borna, juxta lo prat de Anthoni Merle, que donant de-ces a-chappitre XI s., VI d. Item aux cliers IX deniers. Foront extimat debatut lor chart a cent et seys liouras *pogesas*.

Item una vinha en Ropchac de des obras, juxta la vinha de Guigo Mauri, *que* dona de-ces a Saint Agreve XVI d. Item aux cliers VII s., VI d. et una ghalina. Item a Saint Vouzi XII d. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatorge liouras et *megha* *pogesas*.

[fol. 32v] Item una outra vinha de quatre obras en Ropchac que ha agut de Guigo Mauri, juxta la *dessusdita*, que dona de-ces a Saint Mayol XXI d. Fo extimada debatut *lodit* chart a sept liouras *pogesas*.

Item una outra vinha en Chausso de IIII obras, juxta la vinha de mestre Reymond Montanhac, que dona de-ces quinze s., III d. a-chappitre. Fo extimada debatut *lodit* chart a doas liouras *pogesas*.

Item ung columbier a Saint Marcel, *juxta* lo chasal de Marcel Bausit, que dona de-ces a la Companha una ghalina, ung denier. Fo extimat debatut *lodit* chart a nou liouras et megha pogesas.

[fol. 33] Donant de pensioux *lidits* heres :

Et prumeiramente per una viccaria fundada a Saint George, laqual instituit Jacme Chamart, cinq liouras.

Item plus a *ladita* gleysa de Saint George, per ung legat annual, vint soulx.

Item plus dona a Saint George, per dos returns que leysset Jacmeta Chamarda, vint soulx.

[fol. 33v] Jacme Besso, *alias* Bardel, argentier, ung hostel en las Farghas ont ista, *juxta* l-ostal de Michial Lobet et *juxta* l-ostal doux heres de sen Jacme Besso, que dona de-ces seys *cartoneyras* de-sivada, doas ghalinas, des deniers et mealha a *mossenher* del Peu. Item XXX s. debtals a la relictas de *sen* Aymar Davino. Fo extimat debatut *lodit* chart a seixanta nou liouras et megha pogesas.

Item ung ort davant Saint Laurens, *juxta* l-ort de Peyre Chabrier, que dona de-ces III s. a *mossenher* de la Vouta. Fo extimat debatut *lodit* chart a heut liouras et *megha* pogesas.

Item una vinha vers Cheyrac de XII obras, *juxta* la vinha de Bartholmiou et Gonet de la Costa, arbalestiers, que solia esser de *sen* Loys de Conchas, que dona de-ces tres barrals de vy a *sen* Frances de Bonas. Item a Bertrand Chaudarassa tres leals de vy. Fo extimada debatut *lodit* chart a heut liouras et *megha* pogesas.

[fol. 34] Item ung prat el terrador de Cheyrac vers los Rofflares de una seytorada, que dona de-ces a Peyre de Chasals ung barral de vy. Fo extimat debatut *lodit* chart a sept liouras pogesas.

Item per mobile XXIII l.

Item per testa III s.

[fol. 34v] Michial Lobet, fornier, ung hostel en las Farghas, *juxta* l-ostal doux heres de mestre Bertrand Chambo et *juxta* l-ostal de Jacme Besso, *alias* Bardel, amp ung forn, que dona de-ces ung ferrat de-sivada et dos deniers et mealha, *megha* ghalina a *mossenher* del Peu. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 35] Los heres de mestre Guigo Chambo, ung hostel en las Farghas, *juxta* l-ostal doux heres de mestre Vidal Girard et *juxta* l-ostal de Michial Lobet, que dona de-ces dos ferratz

de-sivada, una ghalina, XII d. a mossenher del Peu. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta sept liouras pogesas.

Item ung ort foras lo portal de las Farghas, juxta l-ort de Johan Nicolau, que dona de-ces II s., VI d. a Saint Mayol. Fo extimat debatut *lodit* chart a seys liouras pogesas.

Item la tersa part de ung autre ort, que fo de Peyre Baud, foras lo portal de las Farghas et juxta l-ort dessusdit, que dona de-ces seys deniers aux cliers. Fo extimada debatut *lodit* chart a doas liouras pogesas.

[fol. 35v] Item ung prat el Pont Nou de doas seytoradas, juxta lo prat de Johan Croset de Agulha, que solia esser de *sen* Jacme Besso, que dona de-ces vint et sinq s. a Saint Mayol. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et sept liouras et *megha* pogesas.

Item ung autre prat a Ceysac de tres seytoradas rausenc et es franc, juxta lo prat de *sen* Peire d-Espaly. Fo extimat a trenta liouras pogesas.

Item una vinha en Chausso de XVI obras amp ung champ de IIII *cartoneyras*, juxta la vinha de Pascalo de Saint Marcel, que dona de-ces des soulx a-chappitre. Item aux cliers II s., VI d. Fo extimada debatut *lodit* chart a quaranta tres liouras et *megha* pogesas.

[fol. 36] Item prendont de renda a Sode, el mandament de Saint Paulha, XXII s., VI d., que foront extimat a vint et tres liouras pogesas.

[fol. 36v] Mestre Glaudo Perier, notari, que demora a Sollempnhac, per sa molier, per los bes que foront de mestre Vidal Girard, dos hostals en las Farghas amp ung ort, juxta l-ostal de Marcel Jarossier et juxta l-ostal doux heres de mestre Guigo Chambo, que donant de-ces III *cartoneyras* de-sivada, una ghalina, IIII d. per doas obras a mossenher del Peu. Item a la relict a *sen* Aymar Davino quaranta s. debtals. Item III s., X d. el *senher* de la Torreta. Que foront extimat *lodit* chart debatut a cent et heut liouras pogesas.

Item ung autre hostel en las Farghas el senhal del Liou roghe, juxta l-ostal de Bartholmiou et Gonet de la Costa, arbalestiers, que dona de-ces seys *cartoneyras* et *megha* de-sivada et doas ghalinas, cinq deniers per doas obras. Fo extimat debatut *lodit* chart a cent et quatorze liouras pogesas.

[fol. 37] Item ung treulh en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal doux heres de Jacme Johani, mercier, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel una ghalina. Item a Saint Agreve II s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a des liouras pogesas.

Item ung ort davant Saint Laurens, juxta lo prat del *senher* de la Torreta, que solia esser de Peyre de Montpeyros, que dona de-ces III s., IIII d. el *senher* de la Torreta. Fo extimat debatut *lodit* chart a tretge liouras pogesas.

Item una vinha a Saint Marcel de onze obras, juxta la vinha de Jacme Galaubet, que dona de-ces aux cliers et a-chappitre XIII s. Item a la Charitat una *cartoneyra* de segial. Fo extimada debatut *lodit* chart a vint liouras *pogesas*.

[fol. 37v] Johan Ayraud, *alias* Arghalier, fornier, ung hostel en las Farghas ont demora, juxta l-ostal de Marcel Jarossier, *que* dona de-ces tres dimeyas de-sivada et cinq s. a *mossenher* del Peu et el *senher* de la Torreta. Fo *lodit* chart debatut extimat a quatre vins et setge liouras *pogesas* et *megha*.

Item ung autre hostel el chap del pont d-Estrolhas devers la viala, que dona de-ces el cossolat XXX s. Fo extimat debatut *lodit* chart a quinze liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel, ung forn et ung ort davant l-espital de Saint Laurens, juxta l-ostal de *mestre* Jacme Chatard, que dona de-ces II s., VI deniers el *senher* de la Torreta. Fo *lodit* chart debatut extimat a vint et heut liouras et *megha* *pogesas*.

[fol. 38] Item ung autre hostel amp ung ort, juxta lo dessusdit hostel, que dona de-ces el *senher* de la Torreta II s., VI d. Item el cossolat II s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et sept liouras et *megha* *pogesas*.

Item ung autre hostel en Montferrand, juxta l-ostal de Mathiou Rosset, *que* dona de-ces ung ferrat de-sivada, *megha* ghalina, *megha* obra de ung denier a-chappitre. Fo *lodit* chart debatut extimat a vint et tres liouras et *megha* *pogesas*.

Item la quarta part de ung hostel en Raphael, juxta l-ostal doux heres de Blasuel, que dona de-ces una *cartoneyra* et *megha* de-sivada el *senher* de Lode et a *sen* Guilhem de Masani XII d. Item aux Predicadors XXV s. Fo extimada debatut *lodit* chart a quaranta sept liouras *pogesas*.

[fol. 38v] Item ung prat de doas seytoradas, juxta l-ostal de Beneit Chapeulh, que dona de-ces aux cliers LVI s., X d., *obola*. Item a *mossenher* lo prebost II s., X d. Fo extimat debatut *lodit* chart a dotge liouras et *megha* *pogesas*.

Item ung autre prat dessoubz Ronzo, juxta lo chamy que vay del Peu a Espaly, de doas seytoradas, que dona de-ces XXXVII s., IX d. aux cliers. Item el prebost XVIII d. Fo extimat debatut *lodit* chart a setge liouras et *megha* *pogesas*.

Item dos champs en Combas de heut *cartoneyras*, que donant de-ces II s., III d. Item II *cartoneyras* de segial aux cliers. Foront extimat *lodit* chart debatut a setge liouras *pogesas*.

[fol. 39] Item una vinha el Talher de seys obras, juxta la vinha de Tacho Robinard, *que* dona de-ces II s., III d., una leal de vy novel. Fo *lodit* chart debatut extimada a tretge liouras et megha pogesas.

Item una outra vinha en Chausso de cinq obras, juxta la vinha de *sen* Johan de Coblador et juxta la vinha de Johan Salo, que dona de-ces II s., III d., *obola* a *mossenher* lo prebost. Item a l-espital VI d. Fo extimada debatut *lodit* chart a unze liouras pogesas.

Item una outra vinha el terrador doux Yssarteaux sobre Saint Marcel de tres obras, juxta la vinha de Peyre Frances et de Johan Dorlhac, que dona de-ces III s., III d. et una *cartoneyra* de-sivada a *mossenher* lo prebost. Fo *lodit* chart debatut extimada a cinq liouras pogesas.

[fol. 39v] Item una outra vinha en Endunisa de seys obras, juxta la vinha de Mandi d-Espaly, que dona de-ces a Saint Mayol III d., *obola*. Fo *lodit* chart debatut extimada a quatorge liouras et megha pogesas.

Item una outra vinha a Cheylho, per sa molier, de doas obras, juxta la vinha de Mathiou Vessand, que dona de-ces VII d. a Saint Mayol. Item per viccaria III d., *obola*. Item a *mossen* Bertrand Dassimon [lacune]. Fo extimada debatut *lodit* chart a tres liouras et *megha* pogesas.

Item ung prat que fo de Johan Gayta de una seytorada, juxta lo prat de Catharina Salanova et juxta lo riou de Cheyssa, que dona de-ces X s. a Saint Mayol. Fo extimat debatut *lodit* chart a quinze liouras pogesas.

[fol. 40] Item ung autre prat a Cheyrac de *megha* seytorada, que fo de Andriou Favier, que dona de-ces a *sen* Frances de Bonas XIII d. Fo extimat debatut *lodit* chart a sept liouras pogesas.

Item ung autre prat el Sault Dando vers Borneta, juxta lo prat doux heres de *sen* Vidal Bonhome, de una seytorada et dimeya, que dona de-ces II s., III d. a *sen* Johan del Portal. Item a *sen* Salamo et a Balthesar d-Arlempde *megha* ghalina et III deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a XIII liouras pogesas.

Item per mobile L l.

Item per testa III s.

[fol. 40v] Lo prat de Gonot Nicolau dessoubz lo prat doux Estrolhas, juxta lo besal del moly de Puioncel [?], de dimeya seytorada, *que* dona de-ces VIII *cartoneyras* de-sivada et II ghalinas et I quart a-chappitre. Fo extimat debatut *lodit* chart a seys liouras et *megha* pogesas.

Johan Margha, maneschat, ung hostel en las Farghas ont ista, juxta l-eschalièr de la muralha, que dona de-ces cinquanta soulx el cossolat. Fo extimat debatut *lodit* chart a quinze liouras pogesas.

[fol. 41] Guilhem Dorlhac, pellissier, per sa molier, per los bes que foront de Johani lo relotgier, una vinha en Paracoilh de quatre obras, juxta la vinha de Simon Hugo, que dona de-ces ung barral et doas leals de vy a *sen* Frances de Bonas. Fo extimada *lodit* chart debatut a doas liouras et *megha* pogesas.

Item una altra vinha en las fayssas, que fo del pessiayre d-Agulha, de cinq obras, juxta la vinha de Johan et Jacme Galia, hospitaliers de Saint Laurens, que dona de-ces quatre barrals de vy a [lacune]. Fo extimada debatut *lodit* chart a doas liouras pogesas.

Item ung herm en Lachamp de Cheyrac, que n-a fayt champ, de XXIII cartoneyras, que dona de-ces vint deniers el prior de Viaya, que fo extimat debatut *lodit* chart a trenta cinq liouras pogesas.

Fo reduit a quinze liouras pogesas, car non fay si non que ung an ; l'autre vacca.

Item per testa III s.

[fol. 41v] Laurens Guiart, faure, ung hostel per sa molier amp dos ortz davant l-espital de Saint Laurens, juxta l-ostal de Johan Ayraud, *alias* Arghalier, que dona de-ces el *senher* de la Torreta III s. Fo extimat debatut *lodit* chart a des et heut liouras et *megha* pogesas.

Item ung autre hostel davant l-espital de Saint Laurens, que l-a fay[t] nou et solia esser ort, que fo extimat debatut son chart a cinquanta liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 42] L-ostal del *senher* de la Torreta en las Farghas, que compret de frayre Guilhem Guionnet, an *certanas* chambras que sont istadas de Andriou Guionnet, frayre deldit frayre *Guilhem*, que fo extimat debatut son chart a cinquanta liouras pogesas.

Item ung prat que ha comprat de Peyre de Montpeyros foras lo portal de las Farghas, que se te de sa senhoria, et dona per ung legat fayt *per* mossen Andriou de Montpeyros vint soulx aux Predicadors. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et sept liouras et *megha* pogesas.

[fol. 42v] Georget, hoste del Chapel roge :

[lacune]

Item per mobile LXXV l.

Item per testa III s.

Gonot Rocel, cordurier :

[lacune]

Item per testa III s.

[fol. 43] Denis du Tertre, barbier :

[lacune]

Item per mobile XXX l.

Item per testa III s.

Giraud Civeyrac, fornier :

[lacune]

Item per mobile VI l.

Item per testa III s.

[fol. 43v] Charles Demares :

[lacune]

Item per testa III s.

Steve Mandi, fornier :

[lacune]

Item per mobile XII l.

Item per testa III s.

[fol. 44] Anthoni de l-Eschalier, chapus :

[lacune]

Item per testa III s.

Laurens Garnier, fornier, ung hostel ont demora, juxta lo portal de Panassac, que fo de *Guilhem* Barra, sarralier, que dona de-ces a sen Jacme de Saint Marcel cinq soulx. Item per viccaria a mossen Vidal Charbonier doas liouras. Item vint soulx aux Predicadors. Fo extimat debatut *lodit* chart a cent et des et sept liouras et *megha pogesas*.

Item ung autre hostel en la Frenaria amp ung forn dessoubz, juxta l-ostal de mestre Marot de Veysseyras, que fo de mestre Johan Faure, que dona de-ces a l-abbat de Saint *Peire* Lator II d. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta nou liouras et *megha pogesas*.

[fol. 54v] Item ung autre hostel que ha acquerit de Johan Beneit, fornier, juxta l-ostal de Johan Bonet, *alias* Chaudarassa, que dona de-ces a-chappitre VIII d. Fo extimat *lodit* chart debatut a nou liouras et *megha pogesas*.

Item ung ort davant la Tor galharda, juxta l-ort de Johan Grangho, que dona de-ces una *megha* [cartoneyra ?] de-sivada a-chappitre. Fo *lodit* chart debatut extimat a cinq liouras et *megha pogesas*.

Item per mobile XII l.

Item per testa III s.

[fol. 55] Johan Pellissier, drappier, ung hostel en la Grangha del Blat ont ista, juxta l-ostal de Peyre Pinha, que dona de-ces III s., IX d. a *sen* Jacme de Saint Marcel. Fo extimat debatut *lodit* chart a seixanta heut liouras *pogesas*.

Item dos hostals, lo ung dejuxta l-autre en l-oucha de las Farghas, que donant de-ces el *senher* de Mons cinq *cartoneyras* de-sivada, que foront extimat debatut *lodit* chart a trenta seys liouras et *megha pogesas*.

Item prent de renda a Ferreyrolas, a l-Abre, et a Jales et a Lode cinq sestiers et VIII *cartoneyras* de blat, quaranta seys soulx et des ghalinas, que fo tout extimat a seys vins et VIII liouras *pogesas*.

[fol. 55v] Item per mobile VI^{XX} l.

Item per testa III s.

Dona de pensioux *lodit* Johan Pellissier :

Et *primo* a l-abadia de Doa XX s.

Item a Saint Laurens XX s.

Item a Saint Peyre Lator V s.

Veriffiat tout per quictansas.

[fol. 56] Peire Pinha, chaussatier, ung hostel ont demora en la Grangha, juxta l-ostal de Bertrand Alasert, que dona de-ces a *sen Jacme de Saint Marcel* II s., VI deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinquanta heut liouras et megha pogesas.

Item ung autre hostel el charreyro dessoubz l-ostal de Bertrand Alasert, que fo de Armand la Roda, que dona de-ces II s., VI d. a *sen Jacme de Saint Marcel*. Fo extimat debatut *lodit* chart a des et heut liouras et megha pogesas.

Item ung ort vers los Frayres Menors, juxta l-ort de Mathiou Vialeta, que dona de-ces sept soulx, seys deniers a-chappitre. Fo *lodit* chart debatut extimat a seys liouras pogesas.

[fol. 56v] Item ung autre ort aux Ortz nous, juxta l-ort de Mathiou Ribas, que dona de-ces III *cartoneyras* de-sivada, II d., *obola* a-chappitre. Fo extimat debatut *lodit* chart a doas liouras et megha pogesas.

Item ung champ sobre los Carmes de III *cartoneyras*, juxta lo champ de Vidal Chamalghays, que dona de-ces cinq leals de vy et VI deniers a Saint Vouzi. Item II s., VI deniers a Saint Agreve. Fo extimat debatut *lodit* chart a sept liouras et megha pogesas.

Item una vinha en Rosada, juxta la vinha de *sen Johan de Chaumelis*, de seys obras, que dona de-ces a Saint Vouzi XII s., VI deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a heut liouras et megha pogesas.

[fol. 57] Item una outra vinha en las Torenchas de doas obras, juxta la vinha de Mathiou Ribas, que dona de-ces a Saint Vouzi II s. Fo extimada debatut *lodit* chart a des et sept liouras pogesas.

Item una outra vinha per sa filhada en Ropchac de des obras, que dona de-ces a Saint Mayol quinze soulx. Item a Saint Vouzi seys deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a des et sept liouras pogesas.

Item per los bes de Johaneta Vialeta ung hostel en Pos Envera, juxta l-ostal de Bertrand Roas, que dona de-ces ung cartal de segial et seys deniers aux cliers. Fo extimat debatut *lodit* chart a setge liouras et megha pogesas.

[fol. 57v] Item una vinha dessoubz Ronzo et lo ters de quatre taulas d-ort, que es de *present* tout en ort, juxta l-ort de Grangho, que dona de-ces III s. a *mossenher* lo fortdea. Fo extimat debatut *lodit* chart a tres liouras pogesas.

Item una versana d-ort vers los Frayres Menors, juxta l-ort de Andriou Avit, que dona de-ces sept soulx, VI d. a-chappitre, amp una outra versana d-ort que hac de Cymonet. Fo extimat debatut *lodit* chart a heut liouras pogesas.

Item ung autre ort vers los Frayres Menors, juxta l-ort de la relict de Vianes, *que* dona de-ces III s., IX d. a-chappitre. Fo extimat debatut *lodit* chart a doas liouras pogesas.

[fol. 58] Item ung dimey ort en Rosada, juxta l-ort de Johan Marques, que dona de-ces a sen Johan de Bonas quinze deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a tres liouras pogesas.

Item per mobile C l.

Item per testa III s.

[fol. 58v] Bertrand Alasert, sirvent, ung hostel ont demora en la Grangha del Blat, juxta l-ostal de Peyre Pinha, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel II s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta heut liouras et megha pogesas.

Item ung autre hostel que fo de Agnes Daudela et de Glaudo Jales en l-oucha de las Farghas, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel II s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a seys liouras et megha pogesas.

Item ung autre hostel en l-oucha, juxta la muralha, juxta l-ostal de Jacme Galoubet, que dona de-ces quinze soulx a Saint Agreve et ung meytadenc de-sivada. Fo extimat *lodit* chart debatut a unze liouras pogesas.

[fol. 59] Item ung autre hostel en la Plastreyra que solia esser de mestre Peyre Pascal, *que* fo extimat debatut son chart a dotge liouras et megha pogesas.

Item ung autre hostel a Montferrand, *que* fo de Mathiou Boscho, *alias* Moyses, juxta l-ostal de Jacme Galoubet, que dona de-ces una *cartoneyra* et *megha* de-sivada et *megha* ghalina aux heres de *sen* Aymar Davino. Fo extimat debatut *lodit* chart a nou liouras pogesas.

Item una vinha en las Planchas de Borna de vint et cinq obras, juxta la vinha doux heres de Mathiou Auclana, que dona de-ces a [lacune]. Fo extimada *lodit* chart debatut a seixanta liouras pogesas.

[fol. 59v] Item una outra vinha en las Planchas de Borna, que ha agut de Laurens Richalme, de seys obras, juxta la vinha de Pons Bastier, que fo extimada debatut son chart a quinze liouras pogesas.

Item una outra vinha amp ung columbier en Cheylho de setge obras, juxta la vinha de Andriou Rigaud, que dona de-ces a *mossen* Johan Faure per una viccaria cinq soulx. Item II s., III d. a Saint Mayol. Item II s. a *sen* Peire Farranha. Item ung barral de vy a sen Reymond Decham. Item a-chappitre *per* ung passatge seys deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a vint et quatre liouras et *megha* pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 60] Simon Mealhet, bastier, ung hostel en la Grangha, juxta l-ostal de Guilhaume Ahondo, que dona de-ces a sen Jacme de Saint Marcel II s. Fo extimat debatut *lodit* chart a seixanta quatre liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel darrier lo dessusdit hostel, que dona de-ces a sen Jacme de Saint Marcel XII d. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinq liouras et *megha pogesas*.

Item per testa III s.

[fol. 60v] Los heres de Marti Jacme, ung hostel en Vialanova, juxta l-ostal de Jolia Boniol, que fo doux heres de *messier* Jacme Galhard, que dona de-ces aux heres de *sen* Johan Gaselas et aux heres de *messier* Peire Gaselas XXI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a des et nou liouras *pogesas*.

Item ung autre hostel en Vialanova, que fo de *sen* Heustachi Rochier, juxta l-ostal de *sen* Steve Salamo, que dona de-ces una mealha a *mossenher* del Peu. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint liouras *pogesas*.

Item una vinha aux Yssartz, que fo de Brivaria et de Bartholmiou Veysseyra, de tres obras, juxta la vinha de la molier de Jacme Columb, que dona de-ces IIII deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras *pogesas*.

[fol. 61] Item una outra vinha en Valauria amp ung columbier, de nou obras, juxta la vinha de Ymbert del Forn, que dona de-ces a-chappitre XXI denier[s]. Fo extimada debatut *lodit* chart a dotge liouras et *megha pogesas*.

[fol. 61v] Peire Marti, masso, ung hostel, per sa prumeyra molier, ont demora en la Grangha del Blat, juxta l-ostal de *Guilhaume* Ahondo, que dona de-ces VI s. a sen Jacme de Saint Marcel. Item a Saint Agreve seys liouras annuals que se podont trayre an seys vins liouras. Fo extimat debatut *lodit* chart a des et sept liouras *pogesas*.

Item ung cortial que fo de *sen* Dalmas Jolia, juxta l-ostal de Simon Mealhet, lo chanto el mey, que dona de-ces cinq s. a *sen* Jacme de Saint Marcel. Fo extimat debatut *lodit* chart a seixanta sept liouras et *megha pogesas*.

Item per los bes de sa molier que ha de *present*, relictas que fo de Rolan Roghar, qu-ista ung hostel en la Sabbataria Velha que fo de Steve Vassailh, juxta l-ostal doux heres de Vidal Malachier, que dona de-ces una *cartoneyra* de-sivada aux cliers et a *mossen* Anthoni Rocel. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta nou liouras *pogesas*.

[fol. 62] Item ung prat vers lo moly de Chanasac, juxta lo prat de mestre Jacme Margharit, de dimeya seytorada, que dona de-ces quinze deniers aux cliers. Fo extimat debatut *lodit* chart a unze liouras et *megha* pogesas.

Item ung champ en Mont Redon, vers l-orador de Saint Vouzi, de III cartoneyras, juxta lo champ de Peyre Bastier, loqual compret de Loys de Conchas, que dona de-ces aux cliers III s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et seys liouras et *megha* pogesas.

Item una vinha que fo de *Guilhem* Mauranghas, vers la Barra, de quatre obras, juxta la vinha de Steve Blanc, que dona de-ces X s. a Saint Vouzi. Fo extimada debatut *lodit* chart a tres liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 62v] Sen Armand Rogier, merchant, ung hostel en la Grangha del Blat, que fo de Drevota Bertranda, juxta l-ostal de Peyre Marti, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel III s. Item a Saint Agreve vint soulx. Fo *lodit* chart debatut extimat a cinquanta heut liouras et *megha* pogesas.

Item ung autre hostel en *ladita* charreyra, que fo de la molier de mestre *Peire* Armand, juxta l-ostal que hac acquerit de Ponti Nautonier, que dona de-ces X s., VI d. a *sen Peire* Abo. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta heut liouras et *megha* pogesas.

Item ung autre hostel en Vialanova, juxta l-ostal de *sen Peire* Abo, que dona de-ces aux heres de *sen Johan* Gaselas et de *messier Peire* Gaselas III s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et tres liouras pogesas.

[fol. 63] Item ung autre hostel en *ladita* charreyra de Vialanova, juxta l-ostal de *mossen Peire* Pinha, que dona de-ces aux heres de *sen Johan* Gaselas et de *messier Peire* Gaselas III s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a tretge liouras pogesas.

Item ung autre hostel en la Grangha, juxta l-ostal de Peyre Demes, que ha acquerit de Ponti Nautonier, que dona de-ces a *sen Peire* Abo II s., VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre vins et des heut liouras et *megha* pogesas.

Item ung ort foras lo portal de Panassac, juxta l-ort de *sen Frances* de Bonas, que dona de-ces III s., IX deniers a l-espital. Fo extimat debatut *lodit* chart a tretge liouras pogesas.

[fol. 63v] Item una vinha a Saint Marcel de heut obras, juxta la vinha doux heres de Johan Bausit, que dona de-ces aux cliers. A la viccaria II s., VI d. Fo extimada debatut *lodit* chart a des et heut liouras et *megha* pogesas.

Item ung prat en Val que ha agut de dona Catharina de Bonas de III seytoradas, que dona de-ces et de chart a Saint Mayol et a-chappitre seys liouras, quinze soulx. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta doas liouras et *megha pogesas*.

Item per moble III^c l.

Item per testa III s.

[fol. 64] Johani Hostalier, ung hostel ont demora en la Grangha del Blat, juxta l-ostal de mestre Peyre Vayso, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel VI s. Fo extimat debatut *lodit* chart a septanta doas liouras *pogesas*.

Item ung prat el pont de Sumena de tres seytoradas, que dona de-ces a *mossenher* del Peu seys soulx tournes. Item ung champ sobre *lodit* prat de heut *cartoneyras*, que dona de-ces a *mossenher* del Peu VI *cartoneyras* de segial. Item ung autre petit champ que changet an Peyre Gras. Item ung autre champ el mey de Blavoser amp ung columbier, de sept *cartoneyras*, que dona de-ces a *mossenher* del Peu III *cartoneyras* de segial. Item certana quantitat de bosses *eldit* lhioc de Blavoser. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta liouras *pogesas*.

Item per moble XII l.

Item per testa III s.

[fol. 64v] Mestre Peire Vayso, notari, ung hostel en la Grangha del Blat, juxta l-ostal de Johani Hostalier, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel VI s., III d. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre vins et setge liouras et *megha pogesas*.

[fol. 65] Jacme Bernard, *alias* Janolhet, sartre, ung hostel per sa molier en la charreyra Saint Jolia, juxta l-ostal de mossen Johan Delolme, que dona de-ces el *senher* de Mons III *cartoneyras* de-sivada. Item a Saint Peire lo Monestier cinq soulx. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinquanta cinq liouras *pogesas*.

Item una vinha outra Leyr, juxta la vinha de Peire Achard, de tres obras, que dona de-ces nou deniers a *mossenher* de Briva. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras *pogesas*.

Item una outra vinha outra Leyr de doas obras, juxta la vinha de Andriou Bru, que dona de-ces el *senher* de Briva X deniers. Fo extimada debatut *lodit* chart a doas liouras et *megha pogesas*.

[fol. 65v] Item una outra vinha d-outra Leyr de VI obras, juxta la vinha de Peyre Bru, que dona de-ces II s., II d. el *senher* de Briua. Fo lodit chart debatut extimada a sept liouras et megha pogesas.

L-ostal de sen Johan Limosi de Pomphnac en la charreyra Saint Jolia, juxta l-ostal de mossen Johan del Py, que dona de-ces el *senher* de Mons IIII *cartoneyras* de-sivada. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta liouras pogesas.

[fol. 66] Bartholmiou Aliet, masso, *per* sa prumeyra molier, filha que era de Peyre Rony, mercier, ung hostel en la charreyra Saint Jolia, juxta l-ostal doux heres de Rolan Faugeyro, que dona de-ces IIII *cartoneyras* de-sivada a mossenher de Mons. Item X s. debtals a *sen* Bertrand de Lovainh. Fo extimat *lodit* chart debatut a trenta doas liouras et megha pogesas.

Item per testa IIII s.

L-ostal de Johan Aurelha d-Espaly, juxta l-ostal de Johan Pellissier, que dona de-ces doas *cartoneyras* et dimeya de-sivada el *senher* de Mons. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta heut liouras pogesas.

[fol. 66v] La meitat de ung hostel de Catharina Nozeyra en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal doux heres de mestre Vidal Mounier, que dona de-ces doas *cartoneyras* de-sivada a mossenher de Mons. Item cinq s. debtals a *sen* Loys de Conchas. Que fo extimada debatut *lodit* chart a quinze liouras et megha pogesas.

Peire de Bonaffont, fustier, ung dimey hostel en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal doux heres de mestre Vidal Mounier, que dona de-ces doas *cartoneyras* de-sivada a mossenher de Mons. Item cinq s. debtals a *sen* Loys de Conchas. Fo extimada [sic] debatut *lodit* chart a setge liouras pogesas.

Item per testa IIII s.

[fol. 67] Alis Tresanha, relictas de mestre Vidal Mounier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de Peire de Bonaffont, que dona de-ces quatre *cartoneyras* de-sivada a mossenher de Mons. Item quaranta s. debtals a *sen* Vidal Chabadas. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et sept liouras et megha pogesas.

Item una vinha en Chausso, juxta la vinha de *sen* Jacme Payes, que dona de-ces XIII leals de vy aux cliers et a-chappitre. Item vint soulx a *sen* Pons Beneit. Fo extimada debatut *lodit* chart a dotge liouras pogesas.

[fol. 67v] Johan Hugo, filh de Peyre Hugo, *chapus*, ung hostel amp ung ort, juxta l-ostal doux heres de Johan de Bonafont, *que* dona de-ces aux heres de Rodaria II s. Item XXXX s. debtals a *sen* Aymar Davino. Fo extimat *lodit* chart debatut a vint et quatre liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 68] Giri Cros, sabbatier, ung ort el terrador de Bert, que dona de-ces a *sen* Esteve Salamo X s., quatre ghalinas. Item a *mossenher* lo prebost XII d. Fo extimat debatut *lodit* chart a doas liouras et *megha* pogesas.

Item una vinha a Saint Marcel de quatre obras, juxta la vinha de Cayre de Saint Marcel, que dona de-ces seys soulx, des d. a Saint Mayol. Item cinq deniers per viccaria a Saint Marcel. Fo extimada debatut *lodit* chart a seys liouras et *megha* pogesas.

Item una vinha en Rosada de quatre obras, juxta la vinha de *sen* Loys Lhiouthard, *que* dona de-ces a Saint Vouzi unze soulx. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras et *megha* pogesas.

[fol. 68v] Item ung champ el terrador del Lac de heut *cartoneyras*, juxta lo champ de Jaubert de Saint Marcel, que dona de-ces seys deniers a *sen* Peire de Chasalx, que fo extimat debatut *lodit* chart a setge liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 69] Beneit Bigorro, fornier, ung hostel en l-oucha de las Farghas amp ung forn, juxta l-ostal de mestre Mathiou Maltrayt, *que* dona de-ces doas liouras a *sen* Jacme de Saint Marcel. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta liouras pogesas.

Item ung autre hostel en *ladita* charreyra, vers l-eschalièr de la muralha, juxta l-ostal de Bartholmiou Mause, que dona de-ces una *cartoneyra* de-sivada et quinze soulx a Saint Agreve. Fo extimat debatut *lodit* chart a seys liouras et *megha* pogesas.

Item una vinha sobre Saint Marcel de doas obras, que dona de-ces cinq s. *ournes* aux cliers. Fo extimada debatut *lodit* chart a doas liouras et *megha* pogesas.

[fol. 69v] Item una outra vinha a Ceysac de cinq obras, que dona de-ces tres deniers a *sen* Peyre Gaselas. Fo extimada debatut *lodit* chart a sept liouras pogesas.

Item per testa III s.

[fol. 70] Los heres de Andriou Gastelier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, *juxta* l-ostal doux heres de *sen* Peire Forit, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel quinze deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a sept liouras *pogesas*.

Item una vinha a las Morguas de III obras, *juxta* la vinha de Vidal Boier, que dona de-ces ung barral de vy a Saint Peyre lo Monestier. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras et *megha pogesas*.

Item la meytat de doas versanas d-ort, vers los Frayres Menors, que dona de-ces III s., IX deniers a Saint Mayol. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras *pogesas*.

[fol. 70v] Item ung ort a las Muyolas, *juxta* la vinha de Johan Granet, que dona de-ces a *mossenher* lo fortdea VI s., III d., *obola*. Fo extimat debatut *lodit* chart a quatre liouras et *megha pogesas*.

Item ung autre ort a las Borrassas, *juxta* l-ort de Guilhem Jouffre, que dona de-ces III *cartoneyras* de-sivada et una ghalina aux cliers. Fo extimat debatut *lodit* chart a tres liouras *pogesas*.

[fol. 71] L-ostal doux heres de Jacme Ymbert, laurayre, en l-oucha darrier la Grangha del Blat, *juxta* l-ostal de Johan de Garbeilhs, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel II s., VI d. Fo *lodit* chart debatut extimat a seys liouras et *megha pogesas*.

Michial Boniffaci, chappelier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, *juxta* l-ostal doux heres de Johan Girard, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel una ghalina. Item ung ort darrier *lodit* hostel, que dona de-ces el cossolat des deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a cinquanta nou liouras *pogesas*.

[fol. 71v] L-ostal de mestre Aymar Chalier, notari, que fo de la relictat de Johan Girard, sirvent, en l-oucha de las Farghas, *juxta* l-ostal de Johan Froment, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel doas ghalinas. Item a Saint Agreve II s. VI d. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta sept liouras et *megha pogesas*.

Peire de la Rua, teyssier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, *juxta* l-ostal doux heres de mestre Vidal Girard, que dona de-ces a *sen* Jacme de Saint Marcel una ghalina. Fo extimat debatut *lodit* chart a quaranta liouras *pogesas*.

Item per testa III s.

Dona de pensiou a causa deldit hostel aux Predicadours, per ung legat fayt per dona Clara de la Poma, quaranta soulx.

[fol. 72] Johan Gibeli, per sa molier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de mossen Bartholmiou Pigeyras, que dona de-ces cinq s. et una ghalina a sen Jacme de Saint Marcel. Item a Saint Agreve II s., VI d. Fo extimat debatut lodit chart a vint liouras et *megha pogesas*.

Item una vinha el Talher de una obra et dimeya, juxta la vinha de Jaubert de Saint Marcel, que dona de-ces sept deniers, *obola* aux cliers. Fo extimada debatut lodit chart a tres liouras et *megha pogesas*.

Item una outra vinha a Saint Marcel, juxta la vinha de Bossolada, de tres obras, que dona de-ces a mossenher lo prebost III s. Fo extimada debatut lodit chart a cinq liouras et *megha pogesas*.

Item per testa III s.

[fol. 72v] L-ostal de Catharina Pascalana de Saint Marcel de l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de Margharit, que dona de-ces a sen Jacme de Saint Marcel una ghalina. Fo extimat debatut lodit chart a quinze liouras et *megha pogesas*.

L-ostal de Jacme Vernet, fustier, en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de mossen Andriou Quinti, que dona de-ces mealha a mossenher de la Vouta. Fo extimat debatut lodit chart a dotge liouras et *megha pogesas*.

Item per moble XVIII l.

Item per testa III s.

[fol. 73] Remi Parrel, masso, ung hostel en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de Johan Amiguet, que dona de-ces heut d. Item X s. aux chanonges paures debtals, que se podont trayre. Item cinq soulx aux chanonges de Saint Paulha. Fo extimat debatut lodit chart a trenta doas liouras *pogesas*.

Item una vinha en las fayssas de quatre obras, juxta la vinha de Giraud del Ros, que dona de-ces a-chappitre et aux chanonges paures dos barrals de vy per pensiou. Item per deme cinq leals et ung *dimey* bechier de vy. Fo extimada debatut lodit chart a doas liouras et *megha pogesas*.

Item per testa III s.

[fol. 73v] Anthoni Boudet, teyssier, ung hostel en l-oucha de las Farghas, *que* dona de-ces a Saint Agreve quinze deniers. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint et quatre liouras *pogesas*.

Item una vinha a Saint Marcel de quatre obras, que dona de-ces ung barral de vy a Saint Johan la Chavalaria. Fo extimada debatut *lodit* chart a quatre liouras et *megha pogesas*.

Item per testa III s.

[fol. 74] L-ostal doux heres de Johan de Bonafont, chapus, en l-oucha de las Farghas, juxta l-ostal de Johan Hugo, chapus, que dona de-ces III s., II ghalinas per viccaria. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint liouras et *megha pogesas*. Fo extimat debatut *lodit* chart a trenta sept liouras et *megha pogesas*.

[fol. 74v] Mestre Vidal Frescho, notari, ung prat per sa molier, que fo de Vincens Pellissier, argentier, el terrador de Ceysac, juxta lo prat de la viccaria, de doas seytoradas, que dona de-ces doas *cartoneyras* de froment et ung denier a la meyso de Briva. Item quatre s. a Saint Johan la Chavalaria. Item una *cartoneyra* de froment a *sen* Loys de Conchas. Item una *cartoneyra* de froment a las donas de las Chasas. Fo extimat debatut *lodit* chart a vint liouras *pogesas*.

Item per testa III s.

Rue Des farges

Ma paulha

8
LIBRAIRIE ANCIENNE
Fonds BRUN
15, rue du Plat
Lyon

BIBL
LÉON
CORTIAL

Sen prize Danno als leuonghas
des hostals en quingha velha leding trip
lauric et lupta hostal desin lohan de marne
que demunt dres quatit caroneryus et z
despuda et pnyssy gre et ppe dalgne foront
vinnat debarat les char armg cens et
quaranta honoas poye

Sen bng dunt hostal en vmlanona trip
hostal d'oyre fannus que dant dres armg
soulp dng gaselus p'notmut debarat les
char armg quaranta honoas et z poye

Figure 15. CompoisPuya1464 (BM du Puy-en-Velay, fonds Léon Cortial, ms. 16, fol. 8)

NodesStMayol

[Mémoire historique sur des pièces servant de monnaie d'échange appelées *nodas*.

Après 1476]

[fol. 301v] De las nodas de Saint Mayol

L-an M III^c LXXVI, presulant evesque del Peu monseigneur messire Jehan de Bourbon, la venerable universitat des clercz de Saint Mayol estant aulcunament en necessitat d'argent menut per faire en l-eglise cathedrale las distributions ordinarias et cothidiennes, per lo service qu-on y fay a Diou et a la Vierge Marie en *ladicta* gleisa seguent leurs fundations, agront conseil per l-interin, et affin que chascun habituat en *ladita* gleisa se pogues adjudar de sas distributions, de metre en valeur certains nodas faictas et estanpadas de feulhia de leton an une ymage de *Nostre Dame* que seriant beiladas per ung denier la pousse per losdits clercz et habituat, en tal condition que tant qu-en auriant ressauput et s-en adjudat, qu-elz las retournessant ou feissant retourner aux bailes de *ladita* universitat de mes en mes ou de quinze en quinze jours ; et que losdits bailes seriant tenguts de beilar el luoc de lasdites nodas de bon argent so que troberont que seria faict et estre bon, utial et serviable per lo solaghamment tant des clercz que de toute la-gleisa, ainsi que ce fay en plusiours aultres gleisas et chappitres en aultres parts. Si feiront gravar coings et poinssos et en estanpar ung grand nombre que montava una bona somme et, so faict, fo publiat per auctoritat de reverend paire en Diou, lo susdit messire Jehan de Bourbon, *gouverneur* per lo rey en son pais de Lengadoc, abbat de Clugny et *priour* de Saint Ranbert, et aussi per l-auctoritat de la court communa de la ville, y consentent los seignours cossolz, que chascun per l-interin vendessant leurs denrees, pa, vin, char, frut et aultres chausures et en estre paiat [fol. 302] de nodas, en lasquelles tournant el temps sus declarat aux bailes de Saint Mayol, leur seria randut bon argent, moneda de rey ou de Savoye, ou aultre argent de bona ley et de bona misa. Eysso duret enviro quatre ans ; so pendent avenc que certains argentiers de las Taulas, ben entendutz a gravar coings et ponssos, feiront de semblables coings et ponssos a l-instar qu'erant faictz los premiers et s-en adjuderont los leyroux per que tantost aprez la maiso deldit Saint Mayol, quant on leur tournava tant de nodas, se

troberont fort dessauptz, car las gens que per aquellas nodas aviant fornit denrees demandavant bon argent vallable juste lours fournitures en rendent lasditas nodas qu-elz aviant receu de lours denrees, so que moult grevet ladita maiso de Saint Mayol, considerant la perte eyvidente qu-ilz fasiant, car las nodas surmontavant de beaucoup et, se plaignens d-aquest affar, ce retireront devers lodit seignour evesque aux officiers de la court *communa* et aux seignors consuls, que responderont n-y aver ren affar. Toutesves per lodit bon prelat, que era tant grant personnage, fo advisat de metre ordre sus aquest *error* que prejudicava a la Gleisa et a chascun. Et fo tal ordre mes, chascun y consentent que seria cridat a son de trompe que toute personne que auria pres nodas en payemen las aguessa aportar a Saint Mayol dins lo jorn. So faict, vengueront tantost forniers, pasticiers, taverniers, maseliers, revendeiris et tant d-aultre maniera de gens portans nodas que ladita maiso de Saint Mayol en fo ben empachada a y respondre. Si fo accordat que toutes lasditas nodas seriant beiladas en garde aux seignours cossolz et messas dins leur cossolat et que, per lo ben de la gleisa et de la maiso deldit Saint Mayol, *leur* seria adjudat per monseignour l-evesque de XX l. et lo cossolat per los cioutadas de XV l., qu-elz feiront passer per conseil et la resta seria parduda per lodit Saint Mayol, fazent inhibition et deffence [fol. 302v] que nengun doresnavant non se adjudessa ny donnessa cours en aquestas nodas, sur pena de perdre lours denrees et aultra pena arbitraria. Si foront portadas el cossolat lasditas nodas et beiladas aux seignours cossolz, lasquallas foront messas aux coffres ou arches fasen dossier, que sont en la chambra des conseilz, soubz l-ymage del saint Crucifix. Lo murmur fo grant en la villa, car chascun ce dobtava qu-en vendria so que en advenguet.

*LeydeSelPuy**

[Bordereau des paiements versés à Jean Rochier et Jean Rossel pour l'octroi sur le sel.

1468, décembre ?]

Sec se so que es istat pagat a sen Johan Rochier et a sen Johan Rossel ho aus autres en nom de lor del faict de la leyda de la sal per lor assessada ha S^t Vert, de que fo segurtat Bonafe Amat et Peire Bastier de III annadas.

- 4 Item primieyrament a sen Johan Rochier, de que ista quitanssa de la ma de M. Peire de Don : L razas de sal
- Item plus al dict sen Johan tant per la ma de Jacq. Boyer en flor et per la ma de Berth. Chadeu : IIII razas de sal
- 8 Item plus al dict sen Johan : IIII gros que valont dimeia raza de sal et dimeia copa
- Item plus a sen Johan Rossel entre III ves : XII razas de sal
- Item plus a Steve André [?], resseptador de mosser del Puey per las III annadas : XXI rasa[s] de sal
- 12 Item plus a Peire de Lermet, reseptador del chapitol : XXI raza[s] de sal
- Item plus an Dalmas Graver per se et per messer le vescompte : LX razas de sal
- Item plus a sen Jacq. de S^t Marcel : IV razas de sal et dimeia
- Item plus a sen Peire Barth. : XV razas de sal
- 16 Item plus hat sen Johan Roseus per la ma de Peire Boyer et foront prezas en l'ostal de Barth. Chadeu : II cart. de sal
- Item plus per los despes faits per l'eschandilh per IIII ves *infra* lodit terme an las gens de moss. lo vescompte : V razas de sal
- 20 Item nos devont per can de la ferma de las III annadas per treball del leyder : XVIII francs
- Item plus avem may baylat a Selm et a Dalmas Graveir per moss. le vescomte aysit quant costa per quitança : X razas
- 24 Item a sen Jac. de S^t Marcel del mandament de sen Johan Rocheir lo XVIII jorn desembre l'an LXVIII : II^{as} razas
- Item plus avem payat a Selm la semana davant Chalendas l'an LXVIII : X razas de sal

*Léproserie Brives**

[Statuts de la léproserie de Brives. 1484, 14 octobre]

Las ordonnanças, estatutz et estat de la presenta maison de Briva, que devon tenir et
observer ly mestre, curat et donatz de la dicta maison.

A toutz presents et ad-venir que la presenta pagina en laqualla las ordonnanças, estatutz
4 et estat de la presenta maison de Briva sont escriptas et contengudas veyran et ausiran :

Sia chausa notoria et manifesta qu'el jour dou XIII del mes d'octobre, l'an de gracia mil
quatre cent quatre vint et quatre, assemblas et congregatz nous, George Bedos, mestre de
la presenta meyso de Briva, Johan Avit, curat de la gleysa de ladicta mayso, Gonet Blanc,
8 mestre en tologia, Johan del Bost, chapela, Rando de Rochabaron, escuier, Aymar
Rollant, Marco Andrevet et Claude Vigier, malautes donatz de ladicta mayso de Briva ;

En la galaria de ladicta mayso, ont es acostumat de tenir nostre chapitre per los affars et
besoinhas de ladicta maiso, el son de la campana capitular, ansi qu'es acostumat de far ;

12 Volens et desiderans en nostre entendement en aquesta partida de entretenir a toute nostra
puissansa las ordonnanças, estatutz et regla de ladicta maison, et que lasdictas
ordonnanças, estatutz, estat et regla de ladicta maison sian gardadas et observadas au
temps advenir per nostres successors mestres, curatz et donatz de ladicta meyso, ansi que
16 s'apparte et es de droyt et de rason ;

Et per so que aven trobat toutz los documens de la dicta maison et que lasdictas
ordonnanças, estatutz et estat de ladicta meyso non sont point totas redigi[d]as ny meses
en escript, ny d'aquellas non costa totalament per los documens en nostra dicta maiso,
20 senon que per costuma et ansi que ly liouraso que prenan de ladicta meyso, tant del vy
que d'autres chausas, a estada cressuda et augmentada, tant per nous que nostres
predecessors, mestres et donatz de ladicta meyso, a tenir et durar tant coma ly faculta
doux bes de ladicta meyso poyra portar et se poyra estendre, et non plus ny autrament
24 *quia ultra posse nichil*, et per so aussi que ly memoria de l'ome es labila et fragila, et

apres un long temps las chausas faictas et dictas s'oblian et s'en pert memoria, et aussi las gens que sont informads de las chausas faictas et dictas mouran et las escriptas demorant ;

28 Partant, es donc chausa necessaria de redigir et mectre lasdictas chausas que se fan et se disan en escrit, affin que d'aquellas non se perda memoria.

Per las causas et rasos dessus dictas, pertant, nous, mestre, curat et donatz dessus dictz, considerat so que dict es, volens e considerans coma dessus de nostre poudet procurar et
32 gardar loysir et utilitat de ladicte mayso et lo damage d'aquella evitar, coma aven promes e jurat a la introducion de ladicte maiso,

Aven fait et redigit en escript en articles si apres escriptz lasdictas ordonnanças, estatutz et estat de ladicte maiso, affin que d'aquellas en sia, au temps ad-venir, en ladicte meyso
36 memoria perpetuala et eternela, per evitar toutes questions, debatz et proces que a causa d'aquelas en ladicte meyson s'en poyrian sugir et consurgir.

Deuz quaulx articles la teneur s'en sey :

Et premeurement, quant lo mestre de ladicte meyso vay de vida a trepas, apres son deces
40 et trepas lo curat et donatz de ladicte meyso se devon assembler el lioc ont an acostumat de tenir lo chapitre de ladicte meyso, el son de la campana capitular de la gleysa de la dicta meyso, et toutz ensemble devon advisar entre eoux per far et eliger ung mestre de ladicte meyso, que sia sage, bon temporal, prodome, soffisant et ydoine per regir et
44 gouvernar losdictz donatz, affars, besoinhas et negoces de ladicte meyso, au profit et utilitat d'aquella, tous portz, favours et premis d'argent et autres estatz.

Et lodict mestre, fait et eligit de nouvel, deou promectre sous son jurament ausdictz curat et donatz de tenir et observer las chausas dessusdictas et las autras contengudas en la regla
48 de ladicte meyso.

Item, faicta ladicte election deldict mestre, lodict curat et donatz, segond la regla de ladicte meyso, devon presentar lodict mestre a monsenhor del Peu, quant es el Peu, per confirmer et lausar et approuvar ladicte election per eoux faicta.

52 Item plus lodict mestre, segond la regla de ladicte meyson, es tengut et deu randre compte e lo reliqua eldict curat et donatz de la dicta meyson, del gouvernement e regiment de

ladicta meyson, doas ves l'an, or es assaber a la festa de la Puriffication de Nostra Dama de fevrier et a la festa de Saint Johan Baptista, de so que a recebut, payat et despendut per
56 ladicta meyson et ausdictz comptes dinant lodict mestre, curat et donatz, aux despens de ladicta meyson.

Item pareillement quant lo curat de la gleysa de ladicta meyson vay de vida a trepas, lo mestre de ladicta meyson, el qual apparte la collation et presentacion de la cura de la dicta
60 gleysa, deu avisar quelque home honeste, scientiffic, souffisant et ydoine, per lo presentar per lo curat a monsenhor del Peu per lo istituyr curat de ladicta cura, ansi que es acostumat de far en tal cas.

Item, quant aucun malaut ou malauta de la maladie de sayns voudra intrar sayns et estre
64 recebut an los autres malautes donatz de ladicta meyson, lodict mestre ou deu far assaber ausdictz curat et donatz per aver lor consentement et advisar touz ensemble del pres que deu donar lodict malaute, et, aver accordat entre eux del pres, se devant assembler en lioc acostumat de tenir lordict chapitre, el son de la campana capitular ; et lodict mestre tenent
68 son chapitre an los dictz curat et donatz, de la voluntat de eux, deu recebre lodict malaute, an lo jurament acostumat de far segond la regla de sayns, an las joyas de des florins acostumadas, oltra lo pres accordat et convengut per sa reception de ladicta meyson ; lasquallas joyas de des florins se devon despartir entre losdictz mestre, curat et donatz
72 malautes et sas, liquial sa en ant chascun per sa part et pourcion tres soulz et quatre deniers, et lodict mestre, curat et donatz malaute devant partir lo demorant et lodict mestres es doubles.

Item, quant sera necessari de recebre aucun sa en ladicta meyson per travailhar et laborar
76 las terras et vinhas de ladicta meyson et vaccar aux affaires et besoinhas de ladicta meyson, se deu recebre per lodict mestre, de la voluntat et consentement dousdictz curat et donatz, en la forma et maneyra dessusdictas en la reception dosdictz donatz malautes, touchant lasdictas joyas et autrament, segond la forma et maneyra accostumadz de far en
80 tal cas et coma a istat faict el temps passat sayns et consta per instrumens e meiz se meiz se pot far.

Item, quant aucun malaut ou malauta de ladicta maladie voudra intrar sayns en l'oubergharia, lodict mestre, pareillement coma dessus, ou deu far assaber ausdictz curat
84 et donatz per aver lor voler et consentement et de lor consentement deu recebre lodict

malaute en l'oubergharia, apres rasonable et accostumat de donar, segond lo personage paure ou riche, et an las joyas de quatre florins acostumadz de donar et payar ;

Et ly donat sa en an et devant aver de lasdictas joyas XVIII deniers chascun per sa part et
88 pourcion de lasdictas joyas de quatre florins, et lo demorant et reste se deu partir entre losdictz mestre, curat et donatz malautes en la forma et maneyra dessusdictas.

Item, que lodict donat malaut et aubergier, segond la regla de ladicta meyson, non devant anar en lioc de fora ladicta meyson oultre los dous ponts de Briva e lou pontet de la
92 Chabota sans licence deldict mestre.

Item, que lodict mestre es tengut et deu recebre tous los deniers et blatz de ladicta meyson, tant de la renda coma de la boria de Sinzelas de ladicta meyson et de las terras et proprietatz d'aquella ; et aussi los deniers de las investicions de las chausas et proprietatz
96 que se tenant de la directa de ladicta meyson et d'autres assensas, logiers et obventions et tous autres deniers ordinaris et extreordinaris de ladicta meyson, per convertir et distribuar en la liouraso dosdictz curat et donatz, et aux autres affayres, besoinhas et negocis de ladicta meyson, au profit et utilitat d'aquela et en deu randre compte coma
100 dessusdict.

Et premeyrment es tengut lodict mestre de far la liourason de ladicta meyson et deu liourar de blat losdictz curat et donatz de ladicta meyso ourdinariament tous lous mes de l'an et deu beylar a ung chascun d'eux doas cartoneyras et dimeya de segheal et a meyssos
104 el ventedor ung boysse de froment ; a Chalendas el curat et a chascun donat malaute tres cartoneyras de froment per son chalendar et a chascun donat sa doas cartoneyras e meghe de froment ; et a Caramantrant tres boyseaux de favas et quatre liouras d'oly ; et el curat et chascun donat malaute eldict Caramantrant ung boysse de favas et per lo peysso de
108 Carema VII solz, VI deniers tournes et sey[s] liouras de oli.

Item lodict mestre deu liourar et beylar eldict curat et a chascun donat et donada, sa et malaute, ordinariamen toutes las sepmanas de l'an tres bechiers et una terceyra de vin, ung bechier, una terceyra lo sapt ; et la vespra de la Toussayns una outra terceyra ; et lo
112 jour de la Toussayns, a dynar, ung bechier, et a soupar una terceyra ; et, lo dymenche de la Trinitat, autant coma lodict jour de la Toussains ; et la vespra de Chalendas una terceyra de vin ; et los tres jours de Chalendas, chascun jour autant coma lodict jour de la

Toussayns ; et pareillement lo premier jour de l'an, la festa de la Circoncision ; et autant
116 lo jour de la festa doux Tres reys, de la Paricion, tant ung jour coma autre.

Item plus ladicta festa de Chalendas, eldict curat et a chascun donat et donada, malaute et
sa, ung dymey de piment, dymey cent de nyaulas et una lioura de chandealas, que es mes
d'estrordinari depens pauc de temps en say et non es pas perpetual ny perdurable, se non
120 tant quant pleyra a ladicta meyson que on poyra far et non plus.

Item touchant ladicta liourason del vin susdecleyrada, per so que aquestas annadas a aygut
habundansa de vin per la gracia de Diou en las vinhas de ladicta meyson, nous, mestre,
curat et donatz dessusdictz, aven advisat entre nous que fussant liourat, et pareillement
124 nostre successor mestre, curat et donat de ladicta meyson, per lodict mestre et los autres
mestres que vendrant apres luy el temps advenir ung bechier de vin touz los dymenches
et touz los autres jours ordinariament una terceyra de vin, tant quant auren habundancia
de vin en lasdictas vinhas, que poyrant suppleer et advenir a far ladicta liourason del vin
128 de ladicta terceyra et non plus ny autrament.

En laqualla liourason del vin de ladicta terceyra costediana, aven convertit la terceyra del
vin del saptés et aussi l'autre vin de las festas dessusdictas ; et doresnavant syen liourat,
et nostre successor, tant ung jour coma autre tout l'an de ladicta terceyra de vin, tant coma
132 aura habundansa de vin en nostras vinhas.

Et quant lasdictas vinhas tombarant en infertilitat, que non poyrant suppleer a far ladicta
liourason de ladicta terceyra del vin, que retourne el premier estat et a ladicta liourason del
vin antiqua, so es assaber tres bechiers et una terceyra de vin per home chascuna sepmana,
136 los jours dessus designatz et desclarats.

Item deu beylar lodict mestre chascuna festa de la Toussains eldict curat et a chacun donat
malaute per son charnage trenta solz et aux donatz sans vint solz ; et las Chalendas, el
curat et a chascun donat, sa et malaute, ung cartier de porchet ; et a chascuna festa del
140 Joux de Diou una carteyra de mouton ; et a chascuna festa de la Magdalena una outra
carteyra de mouton, ung bechier de vin et de pan ansi qu'es acostumat de far.

Item plus lodict mestre deu beylar el curat et chascun donat et donada malaute, chascun
an, a la festa de Saint Johan Baptista, vint et cinq liouras de fromage et a chascun donat e
144 donada sa vint liouras de fromage.

Item deu lodict mestre despartir et beylar chascun an, a la festa de Chalendas, vint solz
tournes per las joyas de la assensa de Montjausi ausdictz curat et donatz malautz, tant a
l'un que a l'autre ; et se lo cas era que ung donat de ladicte meyson demoressa eldict lioc
148 de Monjausi, tenent aqui son istat, es tengutz et deu payar losdictz vint solz, car ansi es
acostumat de faire et observer de toute antiquitat ; e deu donar dinar lodict assensador de
Montjausi ausdictz mestre et curat et aux officiers de ladicte meyson tous los ans, lo jour
de sancta Anna, loqual jour lodict curat a acostumat de dire la messa audict Montjausi.

152 Item de l'aumorna que se amassa a Chalendas el Peu el nom dousdictz malautes de sayns,
ly donat et donada san en ant lo ters, et lo mestre, curat et ly autre donat malautes partant
et devant partir entre eux lo demorant, et eytant en ant et devant aver l'ung coma l'autre ;
et ansi de las autres aumornas que se fant et donant et donarant en general ausdictz mestre,
156 curat et donatz.

Item lodict mestre deu liourar et beylar eldict curat a chascuna festa d'armas, per lo
service de ladicte gleisa, VIII deniers per lo pa et tres bechiers de vin per la offerta de la
messa que se dy per los mors et per ladicte messa II solz et VI deniers tournes ; et per
160 chascun lus de la Caresma autant coma dessus ey dist per chascuna festa d'armas.

Item lodict mestre deu faire aux despens de ladicte meyson chascun an, apres la festa de
la Toussayns, ung retorn general en la gleisa de Briva et deu donar una aumorna de
ponpas aux paures de Nostre Senhor per la redemption de las armas doux trepassatz en
164 ladicte meyson, ansi que es acostumat de faire.

Item lo mounier de sayns deu et es tengut per la assensa faicta dos molins de sayns de
donar ausdictz mestre, curat et donatz et donadas de ladicte meyson ung dinar chascun an
a chascuna festa de Paschas.

168 Item lodit mestre prent et deu prendre dobla liourason en ladicte meyson de las chausas
dessus dictas, exceptat l'aumorna de la questa que se fai el Peu a Chalendas el nom de
ladicte meyson et de las autres aumornas que se fant et se farant el temps advenir en
ladicte meyson.

172 Lasquallas ordonnanças, estatutz et estat de ladicte meyson ausdictz articles contengudas
et declaradas, nous, mestre, curat et donat dessusdict nomat aven promes e jurat, per sains
evangelis de Diou, tant per nous que per nostres successors mestres, curatz et donatz de

ladicta meyson que serant per lo temps advenir de entretenir, gardar et observer et non
176 contrevenir, per nous ny per autruy, en alcuna maneyra.

Et affin que lasdictas ordonnanças, estatutz et estat per nous misas et redighadas en escript
en la presenta pagina restant per memoria eternala et perdurable, aven faict seignar per
nostre notari desoubz escript, l'an et jour dessusdictz et ly aven demandat instrument.

180 En la presensa de Peire Rocher, cleric del lioc de Briva, de Johan Arzac de la chapela de
Sanct Julia de Chapeulh, de Ponsonnet Boyer de ladicta meyson et de Anthoni Exbrayat
de Lantriac, appellats per tesmoins per ausir et entendre las chausas dessusdictas.

OrdonBoulPuy

[Règlements sur le droit de mouture et le tarif du pain au Puy. ? ; p1497 ; ?]

[fol. 207] Tochant lous mouniers

Item heut cartoneyras de froment, mesure del Peu pesant communament tres quintalz, vingt et cinq liouras ou environ et a lo mounier deldit froment per sa molee vingt liouras pesant.

Item de heut cartoneiras de seigle lo mounier en prent setge liouras pesant.

Item las heut cartoneiras de froment lo plus fort podont pesar tres quintalz, trenta cinq liouras ou quarante liouras et n-en prent lo mounier comme dessus ; et quant es molt lodit froment el moli bru, lo mounier non en prent sinon que setge liouras.

Item lous mouniers prendont per cartoneira una poniadeira et per cartoneira de froment plus grande que de seigle.

Item acostumadament lous mouniers prendont per vingt cartoneiras de seigle que on lour baila a molre une *cartoneira* et per setge cartoneyras de froment prendont une *cartoneira* et eytant montant las poniadeiras.

De pesar lo pa estrangier

L-an M III^C III^{XX} XVII fo accordat per messeignors de la justice et messeignors consuls, per obviar a plusors questions et debatz que survenyant de jour en jour el Peu entre la garda forneira et forniers de la ville et las pastoressas et gens portans vendre lo pa de foras en la present ville, avent regard que lo pa estrangier non es aprestat coma aquel que se coy en la ville et aussi que lo blad non es de la qualitat, que lo plus souvent es de divers bladz mesclatz, es advisat per lour conseil que losdits estrangers, a quen pres que sia lo

blad, farant lo pa de dos deniers pesant davantaige mays que aquel de la ville doas onces et de quatre deniers quatre onces.

[fol. 207v] S-ensec l'ordre del pes del pa que deu esser tengut per la garde forneira de la ville del Peu segont lo pres que se vent lo cartal de froment et *premeirement* lo cartal a V s.

Lo pa de ung denier deu pesar I lioura, III onces, X d.	A IX s.	
Lo pa de II d. II l. VI o. XX d.	Lo pa de I d.	XIII o. II d.
Lo pa de III d. III l. XIII o. XVI d.	Lo pa de II d.	I l. X o. III d.
	Lo pa de III d.	III l. II o. XVI d. III onces VIII d.
A V s. VI d.		
Lo pa de I d. I l. II o. IX d.	A IX s. VI d.	
Lo pa de II d. II l. III o. XVIII d.	pa de I d.	XII o. XVI d.
Lo pa de III d. III l. IX o. XII d.	pa de II d.	I l. IX o. VIII d.
	pa de III d.	III l. II o. XVI d.
A VI s.		
Lo pa de I d. I l. I o. VIII d.	A X s.	
Lo pa de II d. II l. II o. XVI d.	Lo pa de I d.	XII o. III d.
Lo pa de III d. III l. I o. VIII d. V onces VIII d.	Lo pa de II d.	I l. VIII o. VIII d.
	Lo pa de III d.	III l. XVI d.
A VI s. VI d.		
Lo pa de I d. I l. XII d.	A X s. VI d.	
Lo pa de II d. II l. I o.	Lo pa de I denier	XI o. XVI d.
Lo pa de III d. III l. II o.	Lo pa de II d.	I l. VII o. VIII d.
	Lo pa de III d.	II l. XIII o. XX d. XVI d.
A VII s.		
Lo pa de I d. XV o. XVI d.	A XI s.	
Lo pa de II d. I l. XV o. VIII d.	Lo pa de I denier	XI o. VII d.
Lo pa de III d. III l. XIII o. XVI d.	Lo pa de II d.	I l. VII o. XIII d.
	Lo pa de III d.	II l. XV o. III d. XIII o. III d.
A VII s. VI d.		
Lo pa de I d. XIII o. XXII d.	A XI s. VI d.	
Lo pa de II d. I l. XIII o. XX d.	Lo pas de ung denier	X o. XXII d.
Lo pa de III d. III l. XI o. XVI d.	Lo pa de II d.	I l. V o. XX d.
	Lo pa de III d.	II l. XI o. XVI d.
A VIII s.		
Lo pa de I d. XIII o. VI d.	A XII s.	
Lo pa de II d. I l. XII o. XII d.	Lo pa de I denier	X o. XIII d.
Lo pa de III d. III l. IX o.	Lo pa de II d.	I l. V o. II d.
	Lo pa de III d.	II l. X o. III d.
[fol. 208] A VIII s. VI d.		
Lo pa de I d. XIII o. XVI d.	A XII s. VI d.	
Lo pa de II d. I l. XI o. VIII d.	Lo pa de I denier	X o. VI d.
Lo pa de III d. III l. VI o. XVI d.	Lo pa II deniers	I l. III o. XII d.

Lo pa de III d. II l. IX o.
[fol. 208v] A XIII s.
Lo pa de ung denier IX o. XXII d.
Lo pa de II deniers I l. III o. XX d.
Lo pa de quatre deniers II l. VII o. XVI d.

A XIII s. VI d.
Lo pa de ung denier IX o. XIII d.
Lo pa de dos deniers I l. III o. ~~VIII d.~~ III d.
Lo pa de quatre deniers II l. ~~III o. XVI d.~~ VI o.
VIII d.

A XIII s.
Lo pa de I d. IX o. VIII d.
Lo pa de II d. I l. II o. ~~VIII d.~~ XVI d.
Lo pa de III d. II l. V o. VIII d.

A XIII s. VI d.
Lo pa de I d. IX o. III d.
Lo pa de II d. I l. II o. VIII d.
Lo pa de III d. II l. III o. XVI d.

A XV s.
Lo pa de I d. VIII o. XX d.
Lo pa de II d. I l. I o. XVI d.
Lo pa de III d. II l. III o. VIII d.

A XV s. VI d.
Lo pa de ung denier VIII o. XIII d.
Lo pa de deux deniers I l. I o. II d.
Lo pa de quatre deniers II l. II o. III d.

A XVI s.
Lo pa de I d. VIII o. IX d.
Lo pa de II deniers I l. XVIII d.
Lo pa de quatre d. II l. I o. XII d.

A XVI s. VI d.
Lo pa de I d. VIII o. III d.
Lo pa de II d. I l. VIII d.
Lo pa de quatre deniers II l. XVI deniers

[fol. 209] A XVII s.
Lo pa de I d. VII o. XXIII d.
Lo pa de II d. XV o. XXII d.
Lo pa de III d. I l. XV o. XX d.

A XVII s. VI d.
Lo pa de ung denier VII o. XVIII d.
Lo pa de II d. XV o. XII d.
Lo pa de quatre deniers I l. XV o.

A XVIII s.
Lo pa de ung denier VII o. XIII d.
Lo pa de dos deniers XV o. III d.
Lo pa de quatre deniers I l. XIII o. VIII d.

A XVIII s. VI d.
Lo pa de ung denier VII o. X d.
Lo pa de dos deniers XIII o. XX d.
Lo pa de III d. I l. XIII o. XVI d.

A XIX s.
Lo pa de I d. VII o. VI d.
Lo pa de II d. XIII o. XII d.
Lo pa de III d. I l. XIII o.

A XIX s. VI d.
Lo pa de I d. VII o. II d.
Lo pa de II d. XIII o. III d.
Lo pa de III d. I l. XII o. VIII d.

A XX s.
Lo pa de I d. VI o. ~~XX d.~~ XXII d.
Lo pa de II d. XIII o. ~~XVI d.~~ XX d.
Lo pa de III d. I l. XI o. ~~VIII d.~~ XVI d.

A XX s. VI d.
Lo pa de ung denier VI o. ~~XVI d.~~
XIX d.
[fol. 209v] Lo pa de II deniers XIII o. ~~VIII d.~~
XIII d.
Lo pa de quatre deniers I l. XI o. ~~XVI d.~~
III d.

A XXI s.
Lo pa de I d. VI o. ~~XIII d.~~ XVI d.
Lo pa de II d. XIII o. VIII d.
Lo pa de III d. I l. X o. ~~VIII d.~~ XVI d.

A XXI s. VI d.
Lo pa de I d. VI o. XII d.
Lo pa de II d. XIII o.
Lo pa de III d. I l. X o.

A XXII s.
Lo pa de ung denier VI o. IX d.
Lo pa de II deniers XII o. XVIII d.
Lo pa de quatre d. I l. IX o. XII d.

A XXII s. VI d.
Lo pa de I d. VI o. VI d.
Lo pa de II d. XII o. XII d.
Lo pa de III d. I l. IX d.

A XXIII s.
Lo pa de ung denier VI o. III d.
Lo pa de dos deniers XII o. VI d.
Lo pa de III deniers I l. VIII o. XII d.

A XXIII s. VI d.
Lo pa de I d. VI o.
Lo pa de II d. XII o.
Lo pa de III d. I l. VIII o.

A XXIII s.
Lo pa de I d. V o. XXII d.
Lo pa de II d. XI o. XX d.
Lo pa de quatre deniers I l. VII o VIII d. XVI d.

A XXIII s. VI d.
[fol. 210] Lo pa de ung denier V o. XX d.
Lo pa de dos deniers XI o. XVI d.
Lo pa de quatre deniers I l. VII o. VIII d.

A XXV s.
Lo pa de I d. V o. XVIII d.
Lo pa de II d. XI o. ~~XII~~ X d.
Lo pa de III d. I l. VI o. XX d.

A XXV s. VI d.
Lo pa de I d. V o. XIII d.
Lo pa de II d. XI o. III d.
Lo pa de III d. I l. VI o. VIII d.

A XXVI s.
Lo pa de I d. V o.
Lo pa de II d. XI o.
Lo pa de III d. I l. VI o.

A XXVI s. VI d.
Lo pa de I d. V o. X d.
Lo pa de II d. X o. XX d.
Lo pa de III d. I l. V o. XVI d.

A XXVII s.
Lo pa de I denier V o. VIII d.
Lo pa de II d. X o. XVI d.
Lo pa de quatre deniers I l. V o. VIII d.

A XXVII s. VI d. V o. VI d.
Lo pa de II d. X o. XII d.
Lo pa de III d. I l. V o.

A XXVIII s.
Lo pa de I denier V o. III d.
Lo pa de dos deniers X o. VIII d.
Lo pa de quatre deniers I l. III o. XVI d.

[fol. 210v] A XXVIII s. VI d.
Lo pa de ung denier V o. II d.
Lo pa de dos deniers X o. III d.
Lo pa de quatre deniers I l. III o. VIII d.

A XXIX s.
Lo pa de I d. V o.
Lo pa de II d. X d.
Lo pa de III d. I l. III o.

A XXIX soulz VI deniers
Lo pa de I d. III o. XXIII d.
Lo pa de II deniers IX o. XXII d.
Lo pa de III deniers I l. III o. XX d.

Eyssy commensant los pas de dos deniers et de quatre deniers que losdits forniers debvont fayre de trenta soulz jusques a seixanta soulz, losqualz debvont pesar comme s-ensec. Premeirement lo cartal de froment a XXX s.

Lo pa de dos deniers IX o. XX d.
Lo pa de quatre deniers I l. III o. XVI d.

A XXX s. VI d.
Lo pa de dos deniers IX o. XIX d.
Lo pa de quatre deniers I l. III o. XIII d.

A XXXI s.
Lo pa de II d. IX o. ~~XVI~~ XVIII d.
Lo pa de III d. I l. III o. ~~VIII~~ XII d.

A XXXI s. VI d.
Lo pa de dos deniers IX o. ~~XIII~~ XVI d.
Lo pa de III d. I l. III o. III d.

A XXXII s.
[fol. 211] Lo pa de II d. IX o. ~~IX~~ XIII d.
Lo pa de quatre deniers I l. ~~II~~ III o. II d.

A XXXII s. VI d.
Lo pa de II d. IX o. ~~VI d.~~ IX d.
Lo pa de III d. I l. II o. ~~XII d.~~ XVIII d.

A XXXIII s.
Lo pa de II d. IX o. ~~III d.~~ VI d.
Lo pa de III d. I l. II o. ~~VII d.~~ XII d.

A XXXIII s. VI d.
Lo pa de II d. IX o. III d.
Lo pa de quatre deniers I l. II o. ~~III d.~~ VI d.

A XXXIII s.
Lo pa de II d. IX o.
Lo pa de III d. I l. II o.

A XXXIII s. VI d.
Lo pa de dos deniers VIII o. XXI d.
Lo pa de quatre deniers I l. ~~II o.~~ I o. XVIII d.

A XXXV s.
Lo pa de II d. VIII o. XIX d.
Lo pa de III d. I l. I o. ~~XXII d.~~ XIII d.

A XXXV s. VI d.
Lo pa de II deniers VIII o. XV d.
Lo pa de III d. I l. I o. VI d.

A XXXVI s.
Lo pa de II d. VIII o. ~~XII d.~~ XIII d.
Lo pa de III d. I lioura I o. (II d.)

A XXXVI s. VI d.
Lo pa de II d. VIII o. X(I) d.
Lo pa de III d. I l. ~~XX d.~~ (XXII d.)

A XXXVII s.
Lo pa de dos deniers VIII o. VIII d.
Lo pa de quatre deniers I l. XVI d.

[fol. 211v] A XXXVII s. VI d.
Lo pa de II d. VIII o. VI d.
Lo pa de III d. I l. ~~XVI d.~~ XII d.

A XXXVIII s.
Lo pa de II d. VIII o. III d.
Lo pa de III d. I l. VIII d.

A XXXVIII s. VI d.
Lo pa de II d. VIII o. II d.
Lo pa de III d. I l. III d.

A XXXIX s.
Lo pa de II d. VIII o.
Lo pa de III d. I l.

A XXXIX s. VI d.
Lo pa de II d. VII o. XXII d.
Lo pa de quatre deniers XV o. ~~XX d.~~ XVIII d.

A XL s.
Lo pa de II d. VII o. ~~XIX d.~~ XVIII d.
Lo pa de III d. XV o. ~~XIII d.~~ XII d.

A XL s. VI d.
Lo pa de II d. VII o. XVI d.
Lo pa de III d. XV o. VIII d.

A XLI s.
Lo pa de dos deniers VII o. XIII d.
Lo pa de quatre deniers XV o. III d.

A XLI s. VI d.
Lo pa de II d. VII o. XII d.
Lo pa de quatre deniers XV o.

A XLII s.
Lo pa de II d. VII o. X d.
Lo pa de III d. XIII o. XX d.

A XLII s. VI d.
[fol. 212] Lo pa de dos deniers VII o. VIII d.
Lo pa de quatre deniers XIII o. XVI d.

A XLIII s.
Lo pa de II d. VII o. VI d.
Lo pa de III d. XIII o. XII d.

A XLIII s. VI d.
Lo pa de II d. VII o. ~~III d.~~ V d.
Lo pa de III d. XIII o. ~~VII d.~~ X d.

A XLIII s.
Lo pa de II d. VII o. III d.
Lo pa de III deniers XIII o. ~~III d.~~ VI d.

A XLIII s. VI d.
Lo pa de II d. VII o. I d.
Lo pa de III d. XIII o. II d.

A XLV s.
Lo pa de II d. ~~VI o.~~ VII o.
Lo pa de III d. ~~XIII o.~~ XIII o.

A XLV s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~XX d.~~ XXII d.
Lo pa de III d. XIII o. ~~XVI d.~~ XX d.

A XLVI s.
Lo pa de II d. VI o. ~~XVIII d.~~ XX d.
Lo pa de III d. XIII o. ~~XII d.~~ XVI d.

A XLVI s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~XVI d.~~ XVIII d.
Lo pa de III d. XIII o. ~~VIII d.~~ XII d.

A XLVII s.
Lo pa de II d. VI o. ~~XIII d.~~ XVI d.
Lo pa de III d. XIII o. III d.

A XLVII s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~XII d.~~ XIII d.
Lo pa de quatre deniers XIII o. (III d.)

[fol. 212v] A XLVIII s.
Lo pa de dos deniers VI o. ~~X d.~~ XIII d.
Lo pa de quatre deniers ~~XVI o. XX d.~~ XIII o. II d.

A XLVIII s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~VIII d.~~ XII d.
Lo pa de III d. ~~XII o. XVI d.~~ XIII o.

A XLIX s.
Lo pa de II d. VI o. ~~VI d.~~ X d.
Lo pa de III d. XII o. XX d.

A XLIX s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~III d.~~ IX d.
Lo pa de III d. XII o XVIII d.

A cinquanta s.
Lo pa de II d. VI o. VII d.
Lo pa de III d. XII o XIII d.

A L s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. VI d.
Lo pa de III d. XII o. XII d.

A LI s.
Lo pa de II d. VI o. ~~XXII d.~~ III d.
Lo pa de III d. ~~XI o. XX d.~~ XII o. VIII d.

A LI s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~XX d.~~ III d.
Lo pa de III d. ~~XI o. XVI d.~~ XII o VI d.

A LII s.
Lo pa de II d. VI o. ~~XVIII d.~~ II d.
Lo pa de III d. ~~XI o. XII d.~~ XII o. III d.

A LII s. VI d.
Lo pa de II d. VI o. ~~XVI d.~~ I d.
Lo pa de III d. ~~XI o. VIII d.~~ XII o. II d.

A cinquante tres soulz
[fol. 213] Lo pa de II d. V o. ~~XIII d.~~ VI o.
Lo pa de III d. ~~XI o. VIII d.~~ XII o.

A LIII s. VI s.
Lo pa de II d. V o. ~~XII d.~~ XXIII d.
Lo pa de III d. XI o. XXII d.

A LIII s.
Lo pa de II d. V o. XXI d.
Lo pa de III d. XI o. ~~XX d.~~ XVIII d.

A LIII s. VI d.
Lo pa de II d. V o. ~~IX d.~~ XX d.
Lo pa de III d. XI o. ~~XVIII d.~~ XVI d.

A LV s.
Lo pa de II d. V o. ~~VIII d.~~ XIX d.
Lo pa de III d. XI o. ~~XVI d.~~ XIII d.

A LV s. VI d.
Lo pa de II d. V o. VII d.
Lo pa de III d. XI o. ~~XIII d.~~ X d.

A LVI s.
Lo pa de II d. V o. XVI d.
Lo pa de III d. XI o. XII d. VIII d.

A LVI s. VI d.
Lo pa de II d. V o. XV d.
Lo pa de III d. XI o. ~~X d.~~ VI d.

A LVII s.
Lo pa de II d. V o. ~~III d.~~ V o. XIII d.
Lo pa de III d. XI o. ~~VII d.~~ III d.

A LVII s. VI d.
Lo pa de II d. V o. ~~II d.~~ XIII d.
Lo pa de III d. ~~X o. III d.~~ XI o. II d.

A LVIII s.
Lo pa de II d. V o. XII d.
Lo pa de III d. XI o.

[fol. 213 v] A LVIII s. VI d.
Lo pa de II d. V o. XI d.
Lo pa de III d. X o. XXIII d.

A LIX s.
Lo pa de II d. ~~III o. XXIII d.~~ V o. X d.

Lo pa de III d. ~~IX o. XX d.~~ X o. XX d.

A LIX s. VI d.
Lo pa de II d. ~~III o. XXII d.~~ V o. IX d.
Lo pa de III d. ~~IX o. XX d.~~ X o. XVIII d.

Eyssi consequemment commensant lous pas de quatre deniers que losdits forniers farant et de heut deniers, despeus que lo cartal del froment vouldra LX soulz jusques a quatre liouras, losqualz debvont pezar comme s-ensec et *premeirament* lo cartal del froment a LX s.

Lo pa de quatre deniers X o. XV d.
Lo pa de heut deniers I l. V o. V d.

A LX s. VI d.
Lo pa de III d. X o. XIII d.
Lo pa de VIII d. I l. V o. II d.

A LXI s.
Lo pa de III d. X o. XI d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. XXII d.

A LXI s. VI d.
Lo pa de III d. X o. IX d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. XVIII d.

A LXII s.
Lo pa de III d. X o. VII d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. XIII d.

A LXII s. VI d.
Lo pa de quatre deniers X o. V d.
Lo pa de heut deniers I l. III o. X d.

[fol. 214] A LXIII s.
Lo pa de III d. X o. III d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. VIII d.

A LXIII s. VI d.
Lo pa de III d. X o. II d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. III d.

A LXIII s.
Lo pa de III d. X o.
Lo pa de VIII d. I l. III o.

A LXIII s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. XXII d.

Lo pa de VIII d. I l. III o. XX d.

A LXV s.
Lo pa de III d. IX o. XX d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. XVI d.

A LXV s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. ~~XVII d.~~ XIX d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. XIII d.

A LXVI s.
Lo pa de III d. IX o. ~~XVI d.~~ XVII d.
Lo pa de VIII d. I l. ~~X d.~~

A XLVI s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. ~~XIII d.~~ XVI d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. III d.

A LXVII s.
Lo pa de III d. IX o. ~~XII d.~~ XIII d.
Lo pa de VIII d. I l. III o. III d.

A LXVII s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. ~~X d.~~ XII d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. ~~XX d.~~

A LXVIII s.
Lo pa de quatre deniers IX o. ~~VIII d.~~ X d.
Lo pa de heut deniers I l. II o. ~~XVI d.~~ XX d.

[fol. 214v] A LXVIII s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. ~~VI d.~~ IX d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. ~~XII d.~~ XVIII d.

A LXIX s.
Lo pa de III d. IX o. III d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. ~~VIII d.~~ XIII d.

A LXIX s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. [...] d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. ~~VI d.~~ XII d.

A LXX s.
Lo pa de III d. IX o. ~~II d.~~ III d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. III d.

A LXX s. VI d.
Lo pa de III d. IX o. I d. III d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. VI d.

A LXXI s.
Lo pa de III d. IX o. I d.
Lo pa de VIII d. I l. II o. II d.

A LXXI s. VI d.
Lo pa de III d. IX o.
Lo pa de VIII d. I l. II d.

A LXXII s.
Lo pa de III d. VIII o. XXII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. XXII d.

A LXXII s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. XXII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. XX d.

A LXXIII s.
Lo pa de III d. VIII o. XX d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. XVI d.

A LXXIII s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. XVIII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. XII d.

[fol. 215] A LXXIII s.
Lo pa de III d. VIII o. XVII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. X d.

A LXXIII s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. XVI d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. VIII d.

A LXXV s.
Lo pa de III d. VIII o. XIII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. III d.

A LXXV s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. XIII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o. II d.

A LXXVI s.
Lo pa de III d. VIII o. XII d.
Lo pa de VIII d. I l. I o.

A LXXVI s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. X d.
Lo pa de VIII d. I l. XX d.

A LXXVII s.
Lo pa de III d. VIII o. IX d.
Lo pa de VIII d. I l. XVIII d.

A LXXVII s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. VIII d.
Lo pa de VIII d. I l. XVI d.

A LXXVIII s.
Lo pa de III d. VIII o. VII d.
Lo pa de VIII d. I l. XIII d.

A LXXVIII s. VI d.
Lo pa de III d. VIII o. VI d.
Lo pa de VIII d. I l. XII d.

A LXXIX s.
Lo pa de III d. VIII o. III d.
Lo pa de heut deniers I l. VIII d.

[fol. 215v] A LXXIX s. VI d.
Lo pa de III deniers ~~VIII o. II d.~~ VIII o. III
d.
Lo pa de heut deniers I l. ~~III d.~~ VI d.

A III l.
Lo pa de III deniers VIII o. II d.
Lo pa de VIII deniers I l. III d.

ArbitragePuy

[Arbitrage entre Girard Grauselier et Johan Lequas au sujet de latrines communes. 1495,
18 février]

Pro Leqas, fusteriis et Grauselier

L-an mil III^c III^{xx} XIII et lo XVIII del mes de feurier fumes [2] *comme*, nous, Johan Vigoros, Barth. Bonjour, Johan Ayguira, Peire Bona Viala [3] et Johan Guempa a veser un *certan* debat *que* es en l-ostal de-sen Girard Grauselier [4] de una *part* et de l-autra de-sen Johan Lequas de un retrayt *que* es [5] *dedit* Girard Grauselhier. *Lodit* sen Liquas a-fayt far de vers se un [6] seti et un partus tombant eldit retrayt *dedit* Grauselhier. Avem [7] vegut et a regardat de una *part* et de outra, aqui era lo interes. [8] Nous dessusditz nous sen trobatz a-l-ostal de mons. lo juge Montaignac [9] an las doas *partidas* et, ausidas lasdites, *lodit* mons. lo juge a-dit *que* [10] lasdites *partidas* istassant a-nostra ordenansa, lasqualas *partidas* en [11] sont istadas *contentas* et per ansi lasdites *partidas* se sont *compromesses* [12] ainsi *que consta* [per] *instrument* recebut *per lodit* mons. lo juge Montaignac [13] et *per* ainsi disen nous dessusditz nonmatz et comis en arbitres sus ladite [14] besonia, *que lodit* sen Johan Lequas se *servira dedit* retrayt et *sera* comu [15] entre los dos, meghassent *que lodit* sen Liquas *sera* tengut de reparar [16] lo tuel *dedit* retrayt devers Grauselhier en la sorta *que lodit* [17] Grauselhier s-en peusca *servir*. Item *lodit* sen Liquas de vers se *sera* [18] tengut de reprendre lo mur de-son seti una cana de prigont [19] venent en glassa jusques a-la sima del seti *dedit* sen Liquas. [20] Et neanmyns *sera* tengut *lodit* sen Liquas de fayre far entre los [21] dos retraytz una clavedura de-bo et de-talhia a-la-dita de [22] obriers et *per* ainsi, nous dessusditz, *per* evitar debat et *proces* de una [23] *part* et de autre, disen *que lodit* sen Liquas *sera* tengut de-far [24] aquesta *reparation per* una ves a-sos despens et de aqui en-lay [25] tantes ves quantes ves *que lodit* retrayt aura mestier de *reparation* [26] et de curar, *que lasdites partidas* sirant tengudes de reparar et [27] curar *lodit* retrayt *per* egal pourtion. Item plus disen [28] nous dessusditz *que lodit* sen Johan Liquas *sera* tengut de payar eldit [29] sen Girard Grauselhier, *per* lo *servitut* et *per* lo interes *que* nous l-y [30] cognoissem, la

somma de XII liouras *tornes* et ainsi nous dessusditz [31] ou ordenen. Iou, *Johan* Guempa, fustier, me-soy seniat desot aquesta [32] rellassion *per* lo voler et *consentement* de mos companios. Desus [33] nommat *Johan* Guibert, fustier [seing].

Édits Pénaux Chantoin

[Édits pénaux de la cour de la commanderie hospitalière de Chantoin. 1499, 24 juin]

[fol. 131] *Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo novo et die lune que fuit vicesima quarta mensis junii que fuit festum nativitatis beati Johannis Baptiste, apud [fol. 131v] preceptoriam Sancti Johannis de Chantoenc, ante januam simiterii ejusdem preceptorie in curte, in exitu magne misse, fuere edita penalia alta et inteligibilia voce per Johannem de Bosco servientem presentis curie, coram sapienti viro Bernardo Gauterii locumtenente domini bajuli :*

L-om vous fay assaber de-part monsenhor lo grand priour d-Auverny, chevalier, seneschal de Rodes de-l-ordre de Saint Johan de Jherusalem, et a-la requeste del procurayre de-la court ordenarie de Saint Johan et dos membres et dependences :

[fol. 132] Et premeyrament que nenguna persona de-qualque instat ou condicion que sia non agha a-jurar ne blaphamar lo nom de Diou ne de-la Vierges Marie ne doux sains et saintes de Paradis sur la pena de LX s. t.

Item que nengun non agha a enjuriar l-ung l-autre de dit ne de fait sur la pene de LX s. t.

Item que nengun non aya a pourtar nengun arneys envasible de dins la juridicion de monsenhor le grand priour d-Alverny sans licence de mondit senhor ou de sos officiers sur la pena de LX s. t.

Item que nengun non agha a prendre ny culir nengunas lenhas [fol. 132v] verdes ne eyssutas de dins los bosses et juridicion de monsenhor le grand priour d-Alverny sans licence de mondit senhor sur la pena de LX s. t.

Item que nengun non agha a mectre bestial estrang per pasqueyrrar dedins la terre et juridicion de monsenhor lo grand priour d-Alverny sans licence de mondit senhor ou de sos officiers sur la pena de LX s. t.

Item que nengun non aghe a peschar de dins la terre et juridicion de mondit *senhor* sans licence de mondit *senhor* ou de sos officiers sur la pene de LX s. t.

Item que nengun non agha a leyssar anar son bestial a-cause de pasqueyrar sans [fol. 133] garde suffisiente en possession d-altruy donant damaghe sur la pena de LX s.

Item que nengun non agha a fayre chamins nouveaux en terres et possessions d-altruy sur la pena de LX s.

Item que nengun non aghe a prendre ren d-altruy ny appropriar a se ny p[r]endre dous meses et comuns sans licence de mondit *senhor* ou de sos officiers sur la pena de LX s.

Item que nengun non aye a mectre nengun bestial mal sa et morbos entre lo sa dedins la juridicion de monsenhor lo grand priour d-Alverny sur la pene de LX s.

Item que nengun non agha a tenir nengunas mesuras ny peses ny balansas dedins la juridicion [fol. 133v] de monsenhor le grand priour d-Alverny ny usar d-aqueles que non sian senhades de-las mas de mondit *senhor* sur la pena de LX s.

Item que toute *personne* que aqueryra nenguna possession que se tenha de-la directe senhoria de monsenhor lo grand priour d-Auverny, que dedins quarante jours apres la acquisition se venhe presentar *per* investir sur la pena de LX s. t. et de comis.

Item l-om vous fay assaber toutz los autres enditz et *proclamacions* que los ayent a tenir et observer aneyssi que aultres ves los avet ousitz de point en point sur las penas en aquelez *contengudes* et autres penes de dreyt.

[fol. 134] *De-quibus siquidem editis et proclamacionibus penalibus factis et proclamatis, magister Johannes Monnerii procurator curie presentis petiit actum et instrumentum sibi dari et concedi et fieri per me, notarium infrascriptum, quod per dictum dominum locumtenentem fuit sibi concessum. Actum ubi supra, testibus presentibus Johanne Dalmas d-Aughaco, Armando de-Bosco de Bineriis, Johanne Cavardi, Johanne Gralha, Barth. Drag loci de Bineriis, Vitale Ymberti loci de Chalcornaco, Jacobo Bodinho loci d-Espinhassis, Petro Alamandi loci de Pigeriis, Stephano Gralha loci de Sereyseto pluribus_que aliis.*

Et presentement. par
 aucune personne, de quel que
 lieu que ce soit, ou sous quel que
 nom que ce soit, en aucun lieu
 de la ville de Lyon, sur peine
 de prison, de deux ans, et
 de peines de prison, sur la
 peine de l'est.

Et en par aucun nom, en
 aucun lieu, sur peine de
 prison, de deux ans, et de
 l'est.

Et en par aucun nom, en
 aucun lieu, sur peine de
 prison, de deux ans, et de
 l'est.

Et en par aucun nom, en
 aucun lieu, sur peine de
 prison, de deux ans, et de
 l'est.

Figure 17. Édits Pénaux Chantoin (AD du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1369, fol. 132)

RentesLodsVelay

[Coutume touchant l'assiette de rente et les droits de mutation en Velay. XV^e-XVI^e s. ?

Copie XVI^e]

[fol. 219] S-ensec l'assietta de rendas qu-eyssi ce bayla et se assis el pais de Vellay.

Las doas partz sont en blat, la tersa en deniers de censive de la valour de dos blatz a la mesure del Peu. Ce redduysont las mesuras grandes et petitas que se appellant pogesas et si n-y a plus d-ung que d'autre, monte lo blat per sixiesme et l-argent descendra comma en aisso faire es necessari :

Premeirament

Ung cestier de froment	XX sols
Ung cestier de seigle	XVI s.
Ung cestier de avena	XII s.
Ung cestier d-orge	XII s.
Dous autres blatz comma pes el pres del froment	
Fabvas el pres de la seigle	
Lo meu del vin assis en blat	XXX s.
Una gellina	VI deniers
Una carta de sal rassa assis en blat	III s.
Una manobra	VI deniers
Una manobra a seghar	XII d.
Una aucha	XII d.
Doas perdrix	XII d.
Ung conilh	XII d.
Una lioura de cera	II s.
Una lioura de fromaige	III d.
Ung pegatz de vin	II d.
Una charrade de fe	III s.

[fol. 219v] Una boieyrada de bious	XII d.
Ung faix de rabas, de chalx ou de pourrades	III deniers
Hommaiges justiciables aux cas ordenatz l-ung per l-autre, lo fort per lo feble	V s.
Si sont taillables, manobrables a toute voluntat davantaige per	II s. VI d.
Cinq hious	I denier
Hommaiges justiciables et de gayt	II s. VI d.
Homme de gayt et non de justice	XII d.
Trente soulz debtalz valont en renda	XX s.

Aquo metious en blat ou en vin, car si es blat, deu demourar et si es argent, deu demourar.

Argent de taillas de que non se segont lausimes *comma* debtalz et en renda assieta d-aneissi ce assis, descendre lo ters de seigle argent, si lausimes *comma* ces.

Terras quartinolz estimant se lous quartz de tres, de seix ou de nou annadas et las *communas* annadas prendre et la estima sia blat ou argent *comma* debtal, ces et se deu assire.

Terras vacans a estima de prodhomes, so es asçaber quant de ces et de intradas s-en poiriant aver de las intradas per una ves.

Renda que non se te de homme : XX s. valont XXX s. ; si es blat, blat ; si es argent, argent.

Piatges, polveraiges, leighnas de pastorages, leyda se extima *comma* la valour de terras vacans et se prent extimat per meytat en renda assieta.

De pratz *comma* de las terras vacans ce debvont extimar lo ces et las intradas.

De bosc *comma* de las autres terras : si sont bosc de retailh, se extima de quant de temps ce pot retailhar et quant de proffeict, et compense se per annadas, per quant chascun an et aquo debtal.

Delz pasturaiges aneissi meteys *comma* de las terras vacans et quant se podont retailhar per an, reconpensar las annadas.

[fol. 220] Fiefz nobles XX s., XII d. de renda quant non se prendont laux et quant ce prendont laux, se pot, la valour des laux es a-vestir quant de ves laux en crompa, ce auriant de renda ; et aquo es assieta celon oppinion d-aucuns.

A aucun luoc en Vellay que lous seignhors *communament* doblant las taillas et aqui valont las taillas eytant *comma* ces prenent en argent.

Si en renda ce assis en Vellay bastimens, venasos, pescharias et autre proffeict ce prendont et ce baylant a extima de prodhommes.

Quant lous luocz sont en chamys publicz, lo luocz notables ce baila a extima, la justicia des estrangiers et autres services la quantitat et valour.

Quant lous hommes d-aignelz et de pourcelz ce baylant et se extimant en assieta, quant es extimat per annada, per meytat assis.

Mas_mortas se debvont beylar et prendre a extima lous heyretages quant de ces et intradas, *comma* de terras vacans.

Et ainsi metious a *communa* extima de borias ce prendont en assieta, advisat la valour del ces et de las intradas, en aquo mesmes de desves, bosquatges, aigas et d-autras chausas incertas ; et si vrayament ce vol far, fasse per meys acertanar l-extima de tres, de seix ou de nou ans de la valour et des tres ans ou de seix ou de nou ans et non prendre lo plus bas ny lo plus hault, mas des meghas.

Quant a las autres chausas semblans en aquellas de que pot advenir emolumens *comma* dessus, ce fasse fe de so que pot advenir proffeict et eymolument.

Regla general tochant lauzimes

Quant y a permutances ensemble, pourveu que siant las doas pcessions d-une seignorie, non se debvont paiar per lasditas *permutances* a chascun sinon que dimey laux.

Si sont pcessions de doas seignorias non obstant las permutances, ce debvont paiar laux entiers.

Item quant y a permutances de doas pcessions d-ung seignhor, non y a que dimey laux *comme* dessus es touchat et quant y a tornas de l-une a l-autre pcession, y a laux entiers d-aquella mais_value.

Coutume Vin Laval

[Exposé sur les mesures de vin utilisées au Puy. XV^e-XVI^e s. ? Copie XVI^e]

[fol. 257v] La costume del Peu tochant l-ordre qu-on y te per lo vin de Laval, sia nouvel ou vin faict.

Premeurement es a notar que la plus grande mesure deldit vin de Laval es lo meu.

La seconde mesure es lo semeu.

La terce mesure es lo barral.

La quarte mesure es l-huminal.

La quinte mesure es lo bechier.

La sixieme mesure es lo dimey ou meitat de bechier.

La septiesme mesure es lo quart ou quarte partide del bechier.

Et en aquestas mesuras non es compresa une autre mesure appellade simaiza, per autant qu-ella es comprise el bechier et dimey ensemble.

Item en las dictas mesuras non es compresa une autre mesure appellade terceyra per semblable cas que dessus, per so que es contenguda el dimey et quart ensemble.

Item y a una autre mesure appellade barral colier.

Item y a una autre mesure appellade barral soumadal.

Item y a una autre mesure appellade lial ou lagena.

Item y a una autre mesure appellade libral.

Item debves notar que toutes aquestas mesuras darreirament especiffiadas dependont de las sept mesures que premeurement dessus sont *nomminadas*.

[fol. 258] La valeur de lasdites mesures comprises en leurs mesures :

Per meys entendre en aquestas mesures segond la dicta costume del Peu, tu debves sçaber que lodit vin de Laval es entendut en doas feissos dont l-une s-appella vin nouvel ou vin moilh, l-autre s-appella vin faict.

Que es vin nouvel ou vin moilh ?

Vin nouvel non es sinon aquel que es partit de prochaines vendenyas tro a la festa de Saint Martin.

Que es vin faict ?

Vin faict es aquel que es despeus la festa de Saint Martin jusques a vendenyas.

Item apres es a sçaber que sont aquellas mesuraz dessus mencionnadas et premeirement es a sçaber que es meu tochant vin faict.

Per sçaber que es meu, tu debves entendre que, selon costuma de pays, lo es meu de vin faict que conte ordinariament la mesure de nou barralz, justament despeus Saint Martin jusques a vendenyas *comme* es dit dessus.

Que es semeu de vin faict ?

Semeu non es autre chausa que la meitat del meu, que val quatre barralz et dimey.

Que es barral de vin faict ?

Barral non es autre chausa que la noviesme partide del meu, loqual conte quatre huminalz.

Que es huminal de vin faict ?

Huminal non es autre chausa que la trenta sixieme [fol. 258v] part del meu et aussi es la quatriesme part del barral.

Que es bechier de vin faict ?

Bechier es l-une de dos cens quatre vingts et heut mesures contengudas el meu et aussi es contengut el barral en trenta et doas mesures ou partidas et en l-huminal es contengut en heut partidas.

Que es dimey de vin faict ?

Lo dimey es la mesure que es contengude el meu en cinq cens et septante seix mesures et el barral en seixante quatre et en l-huminal en setge et el bechier en doas.

Que es quart de vin faict ?

Lo quart es la mesure contengude el meu en unze cens cinquante et doas partidas et el barral en cent et vingt heut et en l-huminal en trenta et doas et el bechier en quatre et el dimey en doas mesures.

Item es a notar que lo sont semblablement las mesures dessus dictas, lasquallas ce podont applicquar en vin faict, comben que non sont en usage *commung*, mas tant solament servont en censives et en desmes abunnatz ou en aulmornes de costume ou autrament segond los terriers que podont esser en plusors feissos.

Quallas sont aquestas mesuras de vin faict ?

La premeira, come es dit dessus, es barral colier que non es autre que de trente dos bechiers.

La seconde mesure es barral saumadal, loqual conte dex heut lialz.

La tersa es la lial, que conte dos bechiers.

La quarte es lo libral, que conte justament ung bechier.

Et las dimey mesures de las mesures devant dictes [fol. 259] sont a l-equipolent de lour mesure enteira, coma es de dimey lial que es ung bechier ; et aneissi ce entenda de las autres. Et vella tant que touche las mesuras del vin prin appellat de Laval, en so que concerne lo vin faict despeus Saint Martin jusques a vendenyas.

S-ensec apres la costume del Peu touchant las mesuras del vin nouvel ou moilh que sont et se baylant despeus vendenyas jusques a Saint Martin, que communament se appellant mesures vestidas ; et ce appellant mesures vestidas per so que las mesures sont plus grandes el vin nouvel que el vin faict a cause de las decheutas del vin, tant per lo bulir et layssar puriffiar et lo asoliar per autant que en aisso lo vin ce pot fort desmenuyr et dechaser ; per que es a sçaber :

Que es meu de vin nouvel appellat vestit que es pres et beilat el temps dessus dit ?

Lodit meu del vin de Laval es de nou barralz et dos huminalz.

Que es semeu vestit ?

Lo semeu vestit es de quatre barralz et trez huminalz.

Que es lo barral vestit ?

Lo barral vestit es de trenta et tres bechiers et de nou partidas de bechier las sept partidas mas *communament* on baila per barral vestit trenta et quatre bechiers.

Que es huminal vestit ?

Lo huminal vestit es heut bechiers et ung quart et de nou partidas las sept de la mesure [fol. 259v] deldit quart, mas *communament* on baila per huminal heut bechiers et dimey.

Que es bechier vestit ?

Bechier vestit non monte tout ensemble an sas vestisos que ung bechier et de dex no[u] partz deldit bechier une partide, comben que lo sia de costuma non aver regard en la vestiso del bechier a causa de sa petitesa, mas a voluntat.

Item es aussi a notar que lo vendedour non deu vendre son vin nouvel s-il n-a quantitat a barral vestit ne a huminal vestit, per so que el perd per meu dos bechiers, que en una quantitat montaria una petita perda.

Item per so que dessus es istat mencionnat de aucunas mesuras de vin faict, es a present question de dire aucunes rasos touchant lo faict del vin nouvel en las mesuras que sont concernans lo vin nouvel en so que touche directe ou ces abunnat ou autrament comme ghay aux terriers.

Et per tant que dessus es istat dit des barralz tant coliers que saumadalz et autras mesuras, es a present de sçaber que sont aquellas mesuras vestidas :

Que es barral saumadal vestit ?

Barral saumadal vestit n-es autre chause que dex nou lialz que valont trenta heut bechiers.

Que es lial vestit ?

Lial vestit n-es autre chausa que dos bechiers et de nou partz del quart las quatre, comben que *communament* on baila per vestiso de lial dimey quart, [fol. 260] non obstant que lo y agues perda en seguent plusors mesuras.

Et touchant las autras mesuras plus petitas, sont el plaser de las partidas tant vendedours que cromptours ou recebedours ou autrament en aquelz a qui touche.

Item es a sçaber si dedins lo terme de vendenyas et Sainct Martin, si en es tengut el seignour direct per ces abunnat ou per desme ou per aulmorne acostumada ou autrament de paiar vin de Laval de mesure vestida, dise per mon oppinion que non segond la costuma del Peu ou en seria faicta expresse mencion en terrier ou per costuma acostumada.

Item nota que qui vend vin de Laval despeus vendenyas jusques a Sainct Martin non deu ny es tengut de l-arasonnar a dengun fermier de l-equivalent et tout autre temps es tengut de lo rasonnar.

ProcessionPuy

[Ordre de succession lors de la procession du Jeudi saint. XV^e-XVI^e siècle ? Copie XVI^e1]

[fol. 262] L-ordre qu-eyssi debvont anar
per la procession del Joux de Diou las
torches dous mestiers :

[fol. 262v] Premeyrament

La torche de la court del rey

La torche de la court commune ensemble

Las torchas del consulat

La torche des notaris

La torche des canavassiers

La torche des sabtiers de Nostre Dame

La torche del Saint Sepulchre

La torche de Saint Peire de Roma

La torche de Saint Jacme

La torche de Saincte Katherine

La torche de Saint Acassi et dex M
martirs

La torche des coiratiers et sabatiers

La torche des sartres

La torche des faures

La torche des chapus et massos

La torche des parghaminiers

La torche des borciers et chapeliers

La torche des forniers

La torche des mouniers

La torche des bastiers

La torche des maseliers

La torche des peyroliers

[fol. 263] La torche des pescheurs

La torche des labouradours

GardePortesPuy

[Règlement pour la garde des portes de la ville du Puy. *Ca* 1500. Copie XVI^e]

[fol. 263] S-ensegont las charreyras ordonnadas a faire las gardas aux portalz de la ville del Peu :

El portal de las Farghas

Toute la charreira de la Traversa comprehendent las Grasas et la Rocheta tirant d-ung cartier et d-autre, despeus l-hostal de Simon Croset dessoubz l-ospital jusques aux hostalz de mons. lo juge Montaignac, que fo de messire Guillaume Chabot, et l-hostal de sen Mathiou Lequas, s-en descendent per la court del rey d-ung cartier et d'autre jusques a l-hostal de Girard Grouselier inclusent l-hostal. Item toutes las taules d-ung cartier et d'autre jusques aux hostalz de sen Glaude Davinon et des heritiers de sen Johan d-Arlempde, s-en descendent per las Farghas d-ung cartier et d'autre jusques el portal de la Farghas, plus tout lo Masel sobeira et tout Montferrant d-un cartier et d'autre, comprehendent lous charreyroux jusques eldit portal.

El portal de Panessac

Toute la charreira de l-Oucha d-ung cartier et d'autre, toute la charreira de Saint Julia pres la Grangha, tout lo chanto del consulat jusques a l-ostal de cire [fol. 263v] Mercier s-en tirant vers lo Chamarlenc et tout lo Chamarlenc d-ung cartier et d'autre s-en retournant vers la Grangha. Item toute la charreyra de la Grangha d-ung cartier et d'autre et de la charreyra de Panessac tout lo cartier, despeus l-hostal des heritiers de sen Gosabaud jusques a l-hostal de la Chadena de sen Peire Frances pres la Bidoyra.

El portal de Saint Jacme

Tout l'autre cartier de la charreyra de Panessac *commensant* a l-hostal d-Astier pres lo portal de Panessac jusques a l-hostal de Vialeta devant Saint Peire, comprehendent tout

lo Pos en Vera et tout Granoillet plus toute la charreira Saint Jacme d-ung cartier et d-
autre, despeus los hostalz de Vialeta et de sen Tiern a l-intrant de ladicte charreira
jusques eldict portal.

El portal Saint Gery

Toute la charreira Saint Geri despeus lodit portal d-ung cartier jusques a l-hostal de sen
Tiern a l-intrant de la charreira Saint Jacme et de l-autre cartier jusques devant Saint
Peire, comprennent lo chanto devant l-hostal de Margharit et los orts des morgues, plus
la charreira de l-Olaria el Martoret jusques a l-hostal de Peire Cordier tochant la Porte-
Aygueira. Plus toute la charreira de la Correiria d-ung cartier et d-autre, plus toute la
charreira de la Chanabateria d-ung cartier [fol. 264] despeus l-hostal de la Chadena de
sen Guigo Girard jusques a l-hostal de George Bedos et de l-autre cartier tirant l-isle de
Johan Barthoulmiou, despeus l-hostal de sen Guigo Guitard s-en tirant vers la charreira
Maymac et lo cartier devers lo clausel de ladicte charreira Maymac.

El portal d-Avignon

Toute la Chaussade acommensant d-ung cartier a l-hostal de Bonasfes pres lo portal de
Porte-Aigueira jusques a l-hostal de Barthoulmiou Symonet pres lo portal d-Avignon et
de l-autre cartier despeus l-hostal de sen Bossillo el pla de la Moneda, comprennent tous
los hostalz touchans la foant de la Chaussade jusques el Martoret, a l-hostal que fo de
maistre Loys del Peu, s-en tirant vers la charreira de la Sabbataria veilha jusques a l-
hostal de Mathiou Coilhabaud, s-en devalant per lo Bessac d-ung cartier et d-autre
jusques a la Chaussade.

El portal Panavaira

Despeus l-hostal de sen Glaude Davinon et l-hostal de Girard Grouselier en Raphael
tirant d-ung cartier jusques a l-hostal de maistre Bernard Rosson, passant per la Saunaria
veilha d-ung cartier et d-autre et d-autre cartier passant *per* Raphael jusques aux hostalz
de sen Lhioutard et de George [fol. 264v] Bedos d-ung cartier et d-aulture, plus toute la
charreira de Rochataillade d-ung cartier et d-aulture, plus de la charreyra Maymac

despeus l-hostal de-Florimond Benac s-en descendent jusques a l-hostal de Jacme de Laira, en tirant per la charreira de la Sabbaterie veilhia jusques a l-hostal de Mathiou Coilhabaud ; et d-aqui s-en tirant vers la Fabva freza d-ung cartier et d-aultre, plus s-en devalant per la charreira en Porchet jusques el pla de la Moneda et tout lo Masel soteira, plus l-aubre cartier de la charreira d-Avignon tirant vers l-hostal de Broa ; et d-aqui toute la Chabraria despeus los hostalz de Broa et de la Sarreta tirant jusques el portal de Panavaira, *comprendent* las estubas et los hostalz que sont touchant las murailles jusques en Panavayra.

El portal de Vienna

Despeus los hostalz de Tacho Robinard et de *messire* Jacques Jauguet en la Traversa tirant jusques el portal de Vienna, *comprendent* so que es reire la ville, plus tout Posarot an sas limitas et appartenences.

Censives Velay

[Censives et reconnaissances emphytéotiques dues à plusieurs seigneurs du Velay.

XV^e-XVI^e s. ? Copie XVI^el]

De las censives et recognoissances emphiuteothecarias degudas en argent en divers termes a plusors seignors et gentilz hommes del pais de Vellay et aussi escriptz aux terriers et recognoissances estans en la ville del Peu, fasens per gens de gleisa ou ben per temporalz, nobles, bourges, marchans et aultres.

Premeirament

Que es I ^a picta ?	<i>demeia obola</i>
Que es argent fort ?	I d. picte
Que es I denier del Peu ?	<i>obola</i>
Que es ung parisi ?	I d. picte
Que es I hiola ?	I obra de fenna
Que es I ^a galhofa ?	<i>demeia obola</i>
Que es <i>mensura grangie</i> ?	mesura dreicta del Peu
Que es I tournes ?	II d.
Que es I ^a chrestine ?	
Que es I malgoirenc ?	I d.
Que es I vianes ?	
Que es I ^a maille d-or ?	

Nuisibles Marchés Velay

[Inventaire des insectes nuisibles aux hommes, des foires et des marchés en Velay.

XV^e-XVI^e s. ? Copie XVI^el]

[fol. 326] *Guerres familiares a l-homme*

<i>Les vers au corps</i>	Los pesoilz
Las lendes	Los siros
Las puces	Las condrias
Los arteisos	Los gorgoilz
Los bechos	Las mossias
Las yraignas	Las paneteiras
Las dernas	Los ratz
Los greilz	

Job XIII^e

Homo natus de muliere brevi vivens tempore repletur multis miseriis.

Las feiras

El Peu

A Rozols	A Saint Paulia
A la Dedicace	Lo jour de saint Luc
A Nostre Dona d-aoust	Lo jour de saint George de
A Nostre Dona de septembre	novembre
A Saint Michial	
A Toussaintz	A Faet
A Saint Marti	Lo jour de saint Marsal
A Saint Andriou	Lo jour de saint Peire intrant aoust
A Saint Thomas	Lo jour de las XI ^M vierges
Aux Reys	L-endema de la Croux de septembre

A Lode

Lo jour de saint Marsal
Lo lus de Penthecoste

A Monestier

Lo jour de la Magdalena

A Lengonia Lo premier jour de septembre	A Montfaulcon Lo jour de saint Nicolau devant Noe
A Saint Agreve Lo jour de sainte Fe Lo Lus saint	A Bleyla Lo Joux saint
A Salgue Lo jour de sainte Fe	Aux Estables Lo jour de saint Luc
A Yssinghaux Lo jour de saint Giraud	A Saint Deydier Lo jour de saint Symon et Jude
A Crozances Lo jour de saint Giraud	A Tense Lo jour de saint Marti
[fol. 326v] A Sollempnhac Lo lus devant Toussaincts	A Arlhenc Lo lus aprez Megha Caresma
A la Chase-Diou Lo jour de saint Symon et Jude	
A Langhac Lo jour de sainte K[a]therine	Marchatz ordinaris El Peu lo sabtes A Sollempnhac lo lus A Monestier lo mars A Alegre lo meces A Yssinghaux lo joux A Pradelas lo joux A Saint Paulia lo vendres
El Bossit Saint Nicolau Lo jour de saint Nicolau devant Noe	
A Pauliagnet Lo jour de saint Nicolau devant Noe	

LogisLune

[Inventaire des biens meubles du logis de la Lune au Puy. 1503, 24 mars (n. st.)]

[fol. 44v] *Pro liberis et heredibus quondam nobilis Guilhaumote de Mercuer, relicte quondam domini Johannis Amblardi, inventarium traditum Guillelmo Golberti et Francesie Rossa conjugibus, v^c secundo xxiii^{ta} marcii.*

Sequntur bona mobilia existentia infra domum de-la Luna carriere Sancti Egidii Anicii sub inventario, tradita per magistrum Guillelmum Bossilhonis notarium regium Anicii, tam quam contutorem liberorum et heredum quondam nobilis Guilhaumote de Mercuer, relicte quondam venerabilis viri domini Johannis Amblardi de Anicio, videlicet probo [fol. 45] viro Guillelmo Golberti, muletario Anicii, et Francesia Rossa, conjugibus Anicii, die xxiii mensis martii anno Domini millesimo quingentesimo secundo.

Primo in appotheca domus predictae

Una [s]ysilla et una corda *que* te a la porta.

Una archa barrada de fer an sarrailha et clauf cayrada pres de-la trapa.

Una granda archa de-blat faicta en aresta bona, an sarrailha et clauf, apres la *premeyra*.

Una *autra* granda archa nova de-blat faicta en aresta, an sarrailha et clauf, apres la *secunda*.

Ung charret de poatz sans fons an quatre rodas de sobre la-*tersa* archa.

Ung grand armasi an quatre meghas veilh apres la *tersa* archa an doas sarrailhas.

Una archa apres lo *dit* armasi cayrada, garnida de barras, sarrailha et clauf de fer.

Una *autra* petita archa pres de la porta de l-estable an sarrailha.

Una *autra* granda archa nova, cayrada, garnida de sarrailha et clauf pres doux eschaliers de la cosina.

Doas grandas archas veilhas faictas en aresta per tenir blat, sarradas an clauf, desoubs los eschaliers *que* montant a la sala davant.

Ung armasi el mur sobre la trapa garnid de portas et ung farroilh.

Doas grandas taulas sans treyteaux, una veilha et l-autra asses bona.

Ung lyner de fusta.

Una chambra de potz *que* fay affenadour, an la porta et sarrailha, dins la qual a ung armasi el mur a doux meghas et ung fer[roilh].

En montant a la cosina

Ung bechet de pey[ra] [fol. 45v] et dessus una deulha *per* escleyrar jusques a la *premeyra* porta.

In camera appellata chambra escura

La porta an sarrailha.

Ung grand chadaleyte garnid de *garna* et de palha an lo chabes et dimey sobre_seal de teala pincta.

Ung petit chadaleyte garnid de *garna* et de palha.

Ung petit prestin et una petita archa sans couverture.

Una archa nova an lo cubersel sans barra ny sarrailha.

Una *autra* archa el pe del petit leyte an sarrailha, barras et clauf de fer.

Quatre *perghas* de fusta.

Ung rastel cosut el mur.

Ung chandalabre de cornas de mouto pendut el mey del sol a doas deulhas.

En la cosina

Tres portas sans sarrailhas.

Una taula a doux treyteaux.

Ung balmastre a IIII meghas veilh an los cubersels et sarrailhas.

Ung becheyrier veilh.

Doas archas veilhas cayradas sans sarrailha, la una et l-*autra* an sarrailha et clauf.

Ung fornol de peyra.

Ung dreyssadour de fusta veilh *per* tenir la veyssele.

Ung rastel cosut el mur.

Ung dreyssadour de peyra *per* tenir los jarlos et molas de veyre.

Una grand eygueyra de peyra.

[fol. 46] El coing de l-*autra part de-ladita* chambre, ung *autre* dreyssadour *per* tenir vineygreyras et *autras* chauses *necessarias*.

In camera pres de-la chambra escura

Los eschaliers *per* lay montar de-la botica.

Ung petit chadaleyte garnid de garna et de-palha.

Devant la cosina

Una granda archa cayrada an sarrailha et clauf.

Una petita archa de *que* lo cubersel es rot en doas pessas, sans sarrailha.

Ung malastruc queysso *an* son cubersel.

Una *autra* archa veilha sans clauf.

Ung grand mortier de peyra.

En la chambreta devant la cosina

De-bressols, una archa sans cuberto et plusors *autras* chausas de petita valour.

En l-anta devant la chambre pincta

Ung balmaestre an tres meghas an sarrailhas.

Ung grand armasi el mur an doas meghas garnid de portas et sarrailhas sans ferrolh.

Ung *autre* petit armasi el mur sans porta.

En la chambra pincta

La porta an sarrailha et clauf.

Ung grand chadaleyte garnid de garna et de palha.
Ung sobre_seal, ung chabes de fusta, los listeaux *per* mettre las cortinas.
Ung petit chadaleyte garnid de garna et de palha.
Una archa el pe del petit leyte *garnida* de barras, sarrailha et clauf.
Ung banc tornis an sa barra.
Una taula et sinq treyteaux.
[fol. 46v] Ung buffet an sarrailha sans clauf.
Darrier lo grand leyte, una garda rauba an porta sans sarrailha.
Lo retrayte *garnid* de porta.
Ung armasi el mur *garnid* de porta sans sarrailha a ung bot de la chamynea.
Ung autre armasi *garnid* de porta et ung ferroilh a l'autre bot de-ladita chamynea.
Ung coulador *entre* ladita chambre et la sala derrier *garnid* de portas et de fenestras.
Ungs eschaliers de fusta *per* montar eldit couladour.
Doas fenestras et ung ~~ferroilh~~ veyrial dessus *garnid* de portas, ferraduras et lours ferroilhs.

En la sala darrier

La porta an sarrailha et clauf.
Ung grand banc tornis an sa barra.
Una grand taula et dous treyteaux.
Ung grand banc feulhat.
Ung grand chandalabre de corna de *sers* pendud el mey del sol.
Tres chadaleyte *garnids* de garna et de palha, los listeaux *per* mettre las cortinas.
Ung armasi an quatre meghas *garnids* de portas et ferraduras sans sarrailhas.
Lo *paravent* bon et entier *garnid* de ferraduras.
Totas las fenestras *garnidas* de portas et los veyriaux de la fenestre croseyra.

En la chabana sobre ladita sala derrier

Doas *perghas*, doas cordas tendudas *per* eyssuniar los draps.

Ung grand joadour fayt de poas, la porta de *ladita* chabana sans sarrailha.

En la chambra *appelada* la botiqua sobre l-estable *Sainct* Jacme

La porta an sarrailha et clauf.

[fol. 47] Dous chadaleytz garnidz de *garna* et de palha et los listeaux *per* mectre las cortinas.

Una poas que fay taula et doux treyteaux, una *pergha*.

Las fenestras *garnidas* de portas.

Doas cayssas d-iranges amb-una couverture.

Una archa an sarrailha et clauf.

In camera appellata doux osseaulx sobre *ladita* chambra de-la botiqua

La porta an sarrailha et clauf.

Ung grand chadaleynt garnid de *garna* et de palha et los listeaux *per* mectre las cortinas.

Una grand poas dins lo mantel del forn.

Ung charret sans fons.

Las fenestras *garnidas* de portas.

En la *premeyra* sala *davant*

El mey doux eschaliers *quant* on monta *vers* *ladita* sala, una porta *garnida* de sarrailha et clauf.

Lo *paravent* ferrat et boclat.

Ung grand chandalabre de corna de *sers* pendut el mey del sol.

Ung torchier pendut el *dit* sol.

Ung grand chadaleynt *garnid* de *garna* et de-palha et los listeaux *per* mectre las cortinas.

Una coucheta *garnida* de *garna* et de palha.

Un grand banc tornis an sa barra.

Una grand taula et dous treyteaux.

Ung *autre* grand banc tornis sans barra *vers* las fenestras et una taula coyghada el sol.

Ung grand mortier de peyra.

Una archa pres la coucheta an sarrailha et clauf.

Una *autra* archa an nozadas sans sarrailha.

Ung buffet a dous meghas, ung tiradour et una sarrailha sans clauf.

[fol. 47v] Ung drap de-las tres deesses plantat el mur.

Una granda eschala nova.

Las fenestras *garnidas* de portas, IIII veyriaux de veyrias aux quals sont las armas de l-ostal.

En la chambra derrier *ladita* sala

Ung grand chadaleyte *garnid* de *garna* et de palha, los listeaux *per* mettre las cortinas.

Ung chadaleyte *garnid* de *garna* et de palha.

Las fenestras *garnidas* de portas.

Devant *ladita* chambra

Una petita garda rauba an sarrailha et clauf.

El seal_ubert derrier *ladita* sala

Ung cachapeis de fusta a-l-entour.

Tres archas veilhas *garnidas* de-barras de fer sans sarrailhas.

Una granda et longha eschala *per* montar en las trioulissas.

En la chambra sobre la cosina

La porta an sarrailha et clauf.

Dous petis leytz sans fons *garnids* de *garna* et de palha.

En la secunda sala devant

Los eschaliers de fusta *per* lay montar et de dessoubz una bau de cayros de trioules rots ou entiers.

La porta an sarrailha et clauf.

Ung chandalabre de corna de sers pendud el mey del sol.

Tres chadaleyts sans fons *garnids* de palha.

Ung banc tornis an sa barra.

Una granda taula.

Ung buffet sans portas.

Doas poatz veulhas *per*-afeulhas.

[fol. 48] En la cambra sobre *ladita* cambra escura

La porta an sarrailha et clauf.

Ung leyt *garnid* de garna et de palha et ung chabes revestiary de fusta.

Ung *autre* leyt *garnid* de garna et de palha, ung chabes de fusta.

Ung *autre* leyt *garnid* de garna et de palha.

Ung grand banc, ung petit banc, una *pergha*.

En la cava

Dous seulhs et ung *autre* seulh gros cort.

Una archa veilha sans barra ny sans sarrailha.

Una peyra d-oly talhada sans couverture.

El premier estable

La porta davant an ung chadenat, una sarrailha et clauf.

Lodit premier estable *garnid* de tres rastelhers et tres manghadoyras, una deulha de fer penduda el mey.

Devant lo pos ung banc.

Lodit pos entier *garnid* d-una poleyá estachada an de fer.

Ung chier de-peyras despeus la porta *que* l-on sailh del premier estable jusquas a la porta del segond estable a la man gaucha, el *devant* deldit pos.

Le segond stable

Garnid de doas manghadoyras et dous rastelhiers, una deulha de fer el mey estachada.

En l-autre estable apres

Tres manghadoyras et tres restelhiers.

[fol. 48v] En l-estable de la charreyra Sainct Jacme

Dous rasteaux et doas manghadoyras.

El pontil de la charreyra Sainct Jacme

Quatre grandas archas *per* tenir blad sarradas de sarralhas et claufz.

En la sala

Una grand taula et ung grand banc.

Ung grand chadaleyte et ung petit leyte garnids de palha.

Una archa petita an sarrailha.

Las fenestras garnidas de portas.

MédPrivada

[Livre de raison d'Étienne Médicis. *Ca* 1503-*ca* 1554]

[fol. 2] Item me deu Jacme Coffy, sirvent *ordinari* de Panhac, per I pareilh de chaussas de pers per fenna que pres lo v^e de mars mil v^c III : V s.

Item me deu Barthaulmiou Rat, *argentier*, per argent prestat contant aquo d-Auveny l-endema de la Dedicace l-an dessus : III s.

Item me deu Johan Mazel, *laboradour* de Noalhac, per argent prestat contant per appointar d-une enquesta an Jacques Bacquier, sirvent real, lo XII de VIII^{bre} mil v^c III : V s.

Solvit lo XVIII de janvier v^c XXI v s.

[*cancelé*]

Item me deu l-anda Laurence Varinsa per resta del peysso que pres la Caresma contant mil v^c v : XII d.

[fol. 2v] Item me deu la Riveta, cotelleyra, per resta del peysso de la Caresma mil v^c v : II s. II d.

Item me deu l-anda Francesa Codercha per resta del peysso de l-an que dessus : III s. I d.

Item me deu mossen George Gayta, chapella de *Sainct* Peyre lo Monestier, per resta del peysso que pres la Caresma mil v^c VII : X s. I d.

Item me deu Glaudo Barat de Val per resta de una chamysa que pres lo XVII d-abrial mil v^c VII : II s. VI d.

[fol. 3] Item me deu Johan Coronnas, filz de Jacme, per argent prestat contant lo jour de la Magdelayne mil v^c VIII : VI s. I d. obola

Item me deu lo compayre Esteve Parpail, correntier, *per* resta de una espasa que luy vendey lo XX^{e} de mars mil V^{c} X : XXI d.

Item me deu mossen Jacme Margaro, despencier de *Sainct* Peyre lo Monestier, *per* II *aunas* de nier de Marieughol a V s. X d. l-auna, que aussi *per* I *carta* de froment a V s. : XVI s. VIII d.

Solvit que fo contat el ces de l-ort lo XX de novembre mil V^{c} XVIII.

[*cancellé*]

Item me deu Barthaulmiou Guot, filz de Peyre de Marminhac, *per* resta de XX s. en-que mossen BENEYT Guot, son oncle, ne era franc *per* la depopulacion de nos arbres de Marminhac faicta *per* lodit Guot l-an dessus : V s.

Solvit el compte final faict, receu *per* maistre Anthoni Gaultier.

[*cancellé*]

[fol. 3v] Item me deu l-Alys, *sirventa* de Andriou Bernard lo jove de Marminhac, *per* argent prestat contant lo VI de septembre mil V^{c} et XII, present sa maistressa la Johanna : III s. IX d.

Item me deu Laura, molier de Laurens Giraud de Marminhac, *per* II pareilz de chaussas de gris *per* fenna, que aussi *per* argent prestat contant lo VII de decembre l-an dessus : VII s. VI d.

Solvit Vidal Malescot a Marminhac : III s. IX d.

Solvit l-Isabel Rossa en I dimeya froment *per* las mas de la Ridona : II s. VI d.

[*cancellé*]

Item me deu Johan Chasalz de Marminhac *per* argent prestat contant lo XXIX de mars mil V^{c} XIII en la maiso de mess. Nicolau Feliers : V s.

[*cancellé*]

[fol. 4] Item me deu la comayre Loyse Chanala de Marminhac *per* argent prestat contant lo XVIII de jullet mil V^{c} XV : V s.

Solvit a Marminhac en I *carta* froment : V s.

[*cancellé*]

Item me deu George Guso de Marminhac per argent prestat contant lo jour de *Sainct*
Jacme de jullet l-an dessus : VI s. III d.

Solvit que fo contat en las *tailhas* de *Marminhac*.

Item plus me deu per compte faict lo XX^e de abrial v^c XVI en la granga, present Johan
Dalmas et lo compaire *Jacme* Solier, de favas : II c.

Solvit las dictas favas *per* me a Johan Chasal.

[*cancellé*]

Item me deu Johan Guso de Marminhac, filz de George, *per* argent prestat contant lo jour
que dessus : X s.

Solvit quant semeney la boria en una *carta* de froment que beylet el compaire Solier :
VI s. III d.

[*cancellé*]

Item me deu Johan Fornier de Panhac per argent prestat contant lo XII de aoust l-an
dessus : XII d.

[fol. 4v] Item me deu dona Glauda Bisage, nostre vesina, *per* argent prestat contant lo XX
de septembre v^c XV : XXIX d.

Plus deu *per* argent prestat contant lo XIII de decembre v^c XV : XX d.

Alibi c. folio XLVII ideo nichil hic.

[*cancellé*]

Item me deu la Margarida de Tres Botons *per* argent prestat contant l-an et jour que
dessus : II s.

Item me deu Frances Baconier per argent prestat contant l-an et jour que dessus *per*
crompar unas matines : III s.

[*cancellé*]

Item me deu la comayre Maria Chanala de Marminhac *per* responcion faicta *per* ella *per*
megha auna de pers de Poyto que pres lo jour de *Sainct* Michial v^c XV : VII s. VI d.

Solvit la vespra de *Sainct* Frances mil v^c XVI en I *carta* de froment : V gr.

[*cancel·lé*]

[fol. 5] Item me deu Guillem Masoyer, nostre fornier, *per* ung barral de vin de Laval que pres lo X de decembre mil v^c XV : XI s. III d.

[*cancel·lé*]

Item me deu Mathiou Florit, laboradour de Colompdes, *per* argent prestat contant l-an et jour que dessus : XV d.

[*cancel·lé*]

Item me deu Vidal Gimbert, dit Boliqua, laboradour de-Val, *per* III *quarts dimey* de gris eschapolo que pres sa *premeyra* molier, marchat faict an me en la somme de : IIII s. et d.

Solvit lo *darrier* de feurier v^c XVI VI d.

Solvit *per* las mas del vinhola lo VII de mars XII d.

Solvit *per* las mas de Car[...] l'odit jour XII d.

[*cancel·lé*]

Item me deu Frances Baconier *per* argent prestat contant lo XXII de decembre, que m-a promes de tornar sans faille la vigille de Noe l-an dessus la somme de : X s.

Item plus me deu *per* argent prestat contant lo III de mars l-an dessus el portal de Penavayre, present Johan Bru et Frances G[...] : V s. IIII d.

Solvit lo XI de mars l-an dessus X s.

[*cancel·lé*]

[fol. 5v] Item me deu lo compayre Mathiou Chanal de Marminhac *per* compte final faict an b-el de tout lo temps passat, tant del prat doux Sucheyroux que de marchandise pressa, que argent prestat contant, contat aussi lous jornalz que luy devia tant de polar que de arar ortz Joubertz, que aussi de IX *cartas* froment et VI *cartas* de favas que a beylat el compaire Solier *per* cubrir ma boria. Contat lo v^e de janvier mil v^c et quinse, present George Guso deldit lioc. M-es restat devient la some de III l., VII s., VI d.

Solvit en una *carta* de pes lo IX de feurier l-an dessus VII s.

Plus l'odit jour VII s. III d.

Solvit a Marminhac en l^a *carta* de pes lo III de mars mil v^c XVI VII s. VI d.

Solvit que a beylat *per* me a Johan Chasal de Marminhac II *cartas* de favas que valont XI s.

Solvit lo *premier jour* de mars v^c XVII *per* las mas de Glaudo Bernard en I *carta* de pes VI s. III d.

[*cancellé*]

Item me deu la sors de la comayre Maria Chanala de Marminhac, que demora a-Blansac, *per* I *quart* de gris de Mende que pres lo XIX de janvier l-an dessus : XVIII d.

Item plus me deu *per* argent prestat contant lo v^e de abrial mil v^c XVI : II s.

Solvit en I *carta froment* lo XXIII de octobre la comayre Maria, sa sors, l-an dessus III s. VI d.

Item plus me deu *per* ung pareil de chausses de fin blanc del Malsiou prest que pres *per* se lo XII de juing mil v^c XVIII, marchat faict en X s.

Item plus me deu *per* la longha de la cella que n-en payey *per* el *per* so que la gardet trop, lo darrier jour de julhet l-an dessus : II s. VI d.

Solvit lo XXIII de novembre lodit an X s.

[*cancellé*]

[fol. 6] Item me deu Glaudo Chaussenda, laboradour del lioc de Bessarioux, *per* compte final faict an b-el de tout lo temps passat jusques el *jour* present a-cause de restas del revioure del prat appellat lo Breulh lo XXIII de feurier v^c XV.

Deu XXXIII s. VI d.

[*cancellé*]

Item me deu Barthaulmiou Delmas deldit lioc *per* compte final faict lo *jour* que dessus a-cause que dessus : II l. III s. III d. obola

[*cancellé*]

Item me deu la Johanna Deldoan deldit lioc *per* compte final faict lo *jour* que dessus a-cause que dessus : II s. III d. obola

[*cancellé*]

[fol. 6v] *Item* me deu lo compayre Johan Bru *per* argent prestat contant *per* crompar une tredossa lo XVIII de mars mil v^c XV : XX s.

[*cancellé*]

Item me deu Johan Dalmas, laboradour del lioc de Marminhac, *per* argent prestat contant lo XX de mars, que m-a *promes* de payar a Rosolz, l-an mil v^c XVI la *somme* de : VII s. VII d.

Item plus me deu *per* argent prestat contant lo v^e de abrial mil v^c XVI la *somme* de : VIII s.

Item plus me deu *tourner* a Rosolz ung cullier d-argent pesant enviro I once que luy ey prestat *per* engagar *per* persegre son proces lo XIII deldit mes.

[*cancellé*]

Item me deu Johan Chasalz, laboradour de Marminhac, *per* argent prestat contant lo jour que dessus a-payar ainsi que dessus la *somme* de : XX s.

Solvit *per* responcion faicta *per* Andriou et Johan Molhada, filz de Johan, laboradors de Marminhac, lo XXIII de may l-an dessus ladita *somme* de XX s.

[*cancellé*]

Item me deu Jacme Boyer que luy prestey lo XXVI de novembre l-an dessus mil v^c XV quant salhic de sa mayso una *carta* de froment et una *carta* de segle.

Plus a de me I padela.

Plus *per* VII mes que a tengut mon estable [...] que m-en sailhic de son hostel a III gros *per* mes : XXXV s.

[*cancellé*]

[fol. 7] Item me deu Glaudo Bernard, laboradour de Marminhac, a-cause de tres *aunas* de tealle que pres lo III de abrial mil v^c XVI, a XX d. l-auna, que monte : V s.

Costa *per* obligier en mon libre gris *folio* LV.

[*cancellé*]

Item me deu lo compaire Jacme Solier, laboradour de Marminhac, *per* dos combles de bren que pres lo v^e d-abrial l-an dessus : VI s.

Fo comprez lo present item en l-obligier de Champbiset faict lo III^e de VIII^{bre} l-an dessus.

[*cancellé*]

Item me deu Guillem Masoyer, nostre fornier, per I barral de vin folrat que luy ey vendut lo XI de abrial l-an dessus, marchat faict en XII s. VI d.

Item plus me deu per resta del barral de vin que luy avia vendut : I s. III d.

Solvit jusques el XX de abrial tout contat XLVI pas l-an dessus.

Solvit jusques el penultime de may l-an dessus XXIII pas.

[*cancellé*]

Item me deu Andriou Molhada de Marminhac per argent prestat contant per payar Robinet Custal per lous enchautz del Champbiset lo XII de abrial l-an dessus : X s.

Item plus deu per la note de l-obligier del contract del Champbiset : X d.

Solvit lo XXIII de may l-an dessus que son obliget el et son frayre Johan Molhada.

[*cancellé*]

[fol. 7v] Item ha la commayre Margarida Bisage de me ung anel d-or a tres branches an b-ung ruby que luy prestey per engagar en qualque part per X s. per retirar la rauba del compayre Peyrot lo darrier de abrial mil v^c XVI.

[*cancellé*]

Item me deu nobla Anthonia Lemosina de Marminhac per responcion faicta per ella a Jacme Boyer per I^a de blanc de Poyto que pres per far chaussas a son filz Anthoni lo premier jour de abrial l-an dessus : XV s.

Solvit lo XVII de may l-an dessus VII s. VI d.

Item plus deu per responcion faicta a Jacme Boyer per I auna d-eschapolo ou per V quarts de dobladura que pres Anthoni, son filz, lo XXVII de novembre v^c XVI, marchat faict en XII s. VI d.

[*cancellé*]

Item me deu Anthoni Sinzel, laboradour de Noalhac, per blat prestat lo XXIII^e de may que m-a promes de retourner a meyssos l-an dessus, la quantitat de : I c. segle

[*cancellé*]

Item me deu Johan Bru *per* argent prestat contant lo IIII de may l-an dessus : XXVI d.

Plus me deu que luy prestey sayns quant fey son appointment an Frances del Lac :
XVII d.

Item plus a de me ung vayssel qu-en fey portar en Rocharnault sa et [...] tenent enviro quatre barralz.

Item plus me deu per las taras de mon signet d-or que pesava XI d. *obola que non me prestet que* IIII l. X s. : XXXX s.

[*cancellé*]

Plus luy prestey sains II s. *quant fey mes lo reynage* ; y era mon *fraire* M. Glaude [...] et mon *fraire* Hugo Aubert M^v XXVI.

M-a rendu lodit vayssel.

[fol. 8] Item me deu Anthoni Varenas, laboradour de Marminhac, per doas *aunas* de tealla que pres sa molier Johanna lo XI de juin mil v^c XVI a XVIII d. *per auna* : III s.

Solvit lo *jour* de *Sainct* Johan Degolassi l-an dessus II s.

Plus me deu per lo champ de Foletto per *megha carta*.

Plus per tres ras avena a III s. lo ras lo joux III^e de mars M^v XXVIII : IX s.

[*cancellé*]

Item me deu Jacme Raymond, alias Mollier, laboradour de Val, per resta de IIII *aunas* e I quart de tealle que pres lo XXIII de julhet v^c XVI a XVIII d. l-auna : III s. III d. *obola*

Item plus deu per una *auna* de ladita tealle que pres lo XI de VIII^{bre} l-an dessus : XVIII d.

[*cancellé*]

Item me deu lo compayre Blaise del Bos *per* argent prestat contant aquo de Jacme Boyer lo XX de juin l-an dessus : X s.

Plus per argent beylat contant quant *pourtet* lo fe : X s.

Plus lo *jour* de la Transfiguracion l-an dessus : IIII s. IIII d.

Plus lodit *jour* en I escot sayns : II s. VI d.

Plus a de me la trosseura de la Margarida et I cros d-or a IIII perlas et mon anel d-or faict a-branches an b-ung ruby.

Plus luy ey prestat lo XII de aoust l-an dessus VII ras de avena que me deu *tournar* en avena lo saptés apres XVI deldit mes d-aoust.

Plus me deu *per* I ault de chaussas de blanc.

Plus a agut de me l-endema de *Sainct* Marty l-an dessus : X s.

Plus lo XXVII de IX^{bre} en V *cartas* froment a VII *gros* la *carta* : II l. III s. IX d.

Plus prestat contant lo VI de IX^{bre} v^c XVII : V s.

Plus lo VII deldit mes l-an dessus en I testo : X s.

Item plus XIII d. que luy prestey quant disnemes an Vincens Lequas lo X de X^{bre} l-an v^c XVII.

[*cancellé*]

[fol. 8v] *Item* ey payat a *sen* Johan Pascal *per* las medicinas de la Laurensa, que Diou pardo, argent contant : XX s.

Item plus *per* ung meu et humina de vin de Laval que luy bayley *per* vendenyas l-an mil v^c XI a VI floris lo meu, que monte : III l. XII s. VI d.

Item plus *per* resta de ung meu et tres barralz de vin de Laval que luy bayley *per* vendenyas l-an mil v^c XII a VI floris lo meu : III l. V s.

Plus luy beyley *per* lo debte del gentilhomme : XXII s. VI d.

Item me deu l-Ysabel Rossa, fillada de Laurens Giraud de Marminhac, *per* unes meghas manges de noir de Marieughol que pres lo XXVII de VII^{bre} l-an mil v^c XVI : II s. VI d.

Item plus me deu *per* resta de II *aunas* e I *quart* de tealle que pres lo *jour* de la feyra de Toussaintz l-an mil v^c et XVIII, *present* Glaudo Bernard, mon grangier : VI d.

[*cancellé*]

Item me deu l-Isabel Saurona, molier de Anthoni lo cordurier, nostre vesy, *per* resta de doas *cartas* de segle que pres lo VIII de VIII^{bre} l-an dessus : III s.

Solvit en la feysso del sayon de mosseni III s.

[*cancellé*]

[fol. 9] *Item* me deu Jacme Raymond, alias Molher, de Val, *per* compte fait lo XVI de VIII^{bre} l-an mil v^c XVI, compres son obligier et tout quant deu comptat, aussi sas obras jusques el jour present. Resta devient : XII s. III d. obola

Plus deu per argent prestat lo jour de *Sainct* Luc l-an dessus, present mon frayre : III d.

Solvit *per* I compte final faict lo VII de mars l-an dessus ainsi que costa instrument [...], receu *per* maistre Peyre Dompny en mon libre gris *folio* LIX.

[*cancelé*]

Item me deu Johan del Monteyl, dit Porchet, argentier d-esta-villa, per resta de VI *cartas* de segle que pres lo jour de *Sainct* Symon et Juda l-an dessus : II s. VI d.

Solvit en l-anel del saphier lo III^e de abrial mil V^c XVII.

[*cancelé*]

Item me deu la comayre Maria Chanala de Marminhac per argent prestat contant lo VIII^e de novembre l-an dessus : III s. VIII d.

[*cancelé*]

[fol. 9v] Item me deu lo compayre Jacme Solier de *Marminhac* la quantitat de doas *cartas* de segle que luy ey prestat, que m-a promes de tornar a meyssos. Faict lo V^e d-abrial V^c XVI : II c. segle

Plus me deu que luy ey prestat lo penultime de aoust mil V^c XVI, baylat *per* las mas de Johanna Melofe de *Marminhac*, ainsi que *apar* en la leva de l-an V^c XVI, de segla : *megha* c.

Solvit lo III^e de VIII^{bre} mil V^c XVI en l-oblige del Champbiset avaluat a V s. V d. la *carta* : XIII s. VI d.

[*cancelé*]

Item me deu Durand Bardo, labouradour de Posarot, per *megha* aulna et dimey quart de blanc de Mende que pres la Guillaumeta, sa molier, lo XVIII de decembre mil V^c XVI, *marchat* faict en III s. I d. *obola*.

Item me deu mon frayre Guigon Aubert la quantitat de cinq cartoneyras de froment del viscontat que venguet querir la *Catharina* Remorouscle an son mounyer lo XX^e jour de decembre l-an dessus.

Solvit lodit jour *per* ung bonet de millon *per* Glaudo la quantitat de quatre *cartas* del dit froment avaluadas a IX s. la *carta*, que montant XXXVI s.

Item plus me deu per la feysso de sas chaussas neyras ou *per* la dobladure de Jacme lo jour de Pasches V^c XVIII : VII s. VI d.

Item plus per I *pareilh* chaussas de fin roge de Borges per son veylet lodit jour, marchat
faict : XXXV s.

Solvit lo XXV de abrial v^c XX en III *quarts* [...] v s.

[fol. 10] Item me deu Anthoni Charbonier, cordurier, nostre vesi, per I^a cartoneyra de
froment del viscontat que luy bayley lo XXI de decembre mil v^c et XVI : IX s.

Solvit lo III de janvier en la feysso del sayon de frisa sans manches l-an dessus.

Solvit lo XXI de may l-an v^c XVII en la feysso del *perpoint* de tealle de Glaudo.

Solvit lo XIII de juin en la feysso de I *pareilh* de manches de roge l-an dessus.

[*cancellé*]

Item me deu Vidal Mealhet, laboradour de Bessarioux, per resta d'une responcion faicta
per Mathiou Florit de Colompdes que m-a promes de payar a Caresmantrant. Faict lo VII
de feurier l-an dessus : X s. VI d.

Solvit lo XI de mars l-an dessus per las mas de Andriou Guitard, son fillat, en oly X s.
VI d.

[*cancellé*]

Item me deu Mathiou Florit, laboradour de Colompdes, per cause de cinq quartz de tealle
cruse que pres lo XXI de feurier l-an dessus, a XVIII d. l-aulna : XXIII d.

[*cancellé*]

[fol. 10v] Item me deu Johan de Colait, laboradour de Val, per compte final faict de tout
lo temps passat que aussi per la responcion faicta per Vidal Boliqua, son fillat. Me resta
devent la somme de XX d. Faict lo VII^e de mars mil v^c XVI : XX d.

Item plus me deu per una aulna et megha de tealla que pres lo XIII de mars l-an dessus a
~~II~~ ~~gr~~ XX d. l-aulna : II s. VI d.

[*cancellé*]

Item me deu noble Tanequin de Crosetz, senher de Marminhac, per cause d-una torcha
de cera pesant doas liouras que luy beyley lo lus XVI^e jour de mars mil v^c XVI que
trespasset son payre : VIII s.

Item plus me deu que luy prestey lodit jour mon chappeyro de dol : XXX s.

[*cancellé*]

Item me deu lo compayre Jacme Solier, mon grangier de Marminhac, *per* argent prestat contant lo XXI de mars l-an dessus : III s.

Item plus me deu *per* las despences de certans causes tengudas contre luy en la court ordinaria de Saint Robert : II s. VI d.

Memoriaque eysso fo contat aux ch[...]ps que me foront baylatz.

[*cancelé*]

[fol. 238] S-ensec de la taille que hiou, Estienne Mege, paye reire lo Peu per la facultat de so que y tene.

Premeyrament : ung hostel en Panassac, justa l-hostal de Peire Mouri, que donna de ces dos ferratz de sivada et sept deniers a mons. del Peu. Fo extimat a dos cens et une lioura. Debat s-en per lo chart cinq liouras. Resta a cent quatre vingtz et segte liouras pogesas, que valont VIII s. II d.

Item ung autre hostel el Chamarlenc, justa l-hostal de mossen Johan Sirvent, que donne de ces a mons. del Peu meaille. Fo estimat a cent liouras pogesas, que valont III s. II d.

Item ung autre hostel el Chamarlenc an ung autre hostel que fo des heritiers de sen Esteve Salamo, justa l-hostal de Johan Blanc de las Graneiras, que donne de ces a mons. del Peu ung denier. Fo extimat a seixante liouras pogesas, que valont II s. VI d.

Item una boria el mandement de Sollampnhac que fo de Johanneta Cuotha, relictà de maistre Guillaume Granet, que val d-aport quatre cestiers de blat et quatre liouras en argent, que donne de ces a mons. lo viscomte sept *cartoneiras* de segial et trege *cartoneiras* et megha de sivada et trenta solz, seix deniers en argent. Fo extimada a cent quarante quatre liouras. Debat s-en per lo chart trenta doas liouras. Resta a cent et dotge liouras pogesas, que valont III s. VIII d.

[*marge gauche*] N-en paie rien plus.

[fol. 238v] Item una vinhia en Chausso de trenta hobras justa la vinhie de la relictà de Bernard Pellissier, fille de Peire Ceissac, que es francha. Fo extimada a cent cinquante liouras pogesas, que valont VI s. III d.

[*marge gauche*] N-en paie rien plus.

Item ung ort foras lo portal del chamy Saint Geri et ung autre de-costa, que es istat acquerit dous heritiers de Johan del Monteil, justa l-ort et fialadour de Guigo Pointal, que donne de ces el priour de Saint Peire lo Monestier sept solz et seix deniers. Fo extimat a vingt et cinq liouras et megha. Debat s-en per lo chart sept liouras et megha. Resta a dex-heut liouras pogesas, que valont IX d.

Item prende de renda el mandement de Sollampnhac et el luoc de Colompdes vingt et ung solz de renda, extimada a vingt una liouras tornesa[s], que valont XXI d.

[*marge gauche*] N-en paie rien plus.

Item una boria el mandement de Marminhac estimada a cinquanta liouras tornesas, que valont III s. II d.

[*marge gauche*] N-en paie rien plus.

Item per mon capatge change *hodie* en industrie III s.

Item per mon moble.

[fol. 243] Eyssi serant en escript lous enfans que pleyra a Diou de me donner et a la Laurence Boniola, ma molier, laquelle espousey a Saint George en la chappelle de mon hostal l-an mil III^C III^{XX} XVI et lo dimenche XVI^{me} del mes de octobre et nous espouset mossen Jacme Mahinc, curat de ladita gleisa.

Item l-an mil III^C III^{XX} XVII et lo lus XXV^{me} jour de septembre, entre sept et heut horas devant meyjour, nasquet mon filz Glaude Mege et fo son peiret mon paire sen Glaude Mege et meirena ma donna Johanna de Lequas. Fo bapteghat a-l-hora de vespras. Diou lo fasse prodhomme. Amen.

Item l-an mil V^C X et lo joux XXIII de janvier la Laurence se deyardiet d-enfant.

Item l-an mil V^C XI et lo mecres XVI de abrial la Laurence se deyardiet d-enfant.

Item anet de vida a trespas *ladita* Laurence lo dimenche XVIII^{me} de janvier *lodit* an mil v^c XI.

[fol. 243v] Eyssi serant en escript lous enfans que pleyra a Diou de me *donnar* et a ma molier Anthonia Frontalieira, laqualle espousey a Sainct Hilary lo dimenche [lacune] de janvier l-an mil v^c XIII et nous espouset mossen Victour Jovehomme en la chappelle de sains.

Item l-an mil v^c XIII et lo me cres XVIII^{me} de octobre entre nou et dex horas apres mejour nasquet mon filz Anthoni Mege et fo son peiret mon senher sen Anthoni Boniol et meyrena ma dona mayre dona Isabel Lobeyraghe. Diou lo fasse prodhomme per sa sainte gracia. Amen.

Anet de vida a trespas lo XIII de juin *ladita* Anthonia Frontalieyra l-an mil v^c XV.

Anet de vida a trespas *lodit* mon filz Anthoni Mege l-an dessus et lo me cres xx^e de feurier et fo sebelit en nostre vas de Sainct Hilary. Diou luy donne gracia que prege per nous. Amen.

[fol. 244] Eyssi serant en escript lous enfans dousqualz soy agut peyret :

Primo l-an mil v^c et ung et lo XIX de abrial levey a l-hora de vespras Guillaumeta Boniola, filia de l-oncle Johan Boniol. Fo ma comaire ma sors Guillaumeta Mourina, molier de mon fraire *Jacme* Mege.

L-an mil v^c X et lo XII de novembre levey a l-hora de vespras a Panhac Gabriela Soleira, filia del compaire *Jacme* Solier de Marminhac. Fo ma comaire Gabriela Magha, filia de nostre vesi sen Johan Maghe.

Item *lodit* an mil v^c X et lo jour de saint Meolan devant Chalendas levey a l-hora de vespras Miracla Megha, filia de mon cosin Johan Mege. Fo ma comaire Miracla Grioula, molier de Anthoni Johanny.

L-an mil v^c XI et lo IX de aoust levey a-l-hora de vespras Laurence del Bos, filia del compaire Blase del Bos. Fo ma *commaire* Margaride Lhioutarde, molier de Peyrot Jaumar, nostre vesi.

L-an mil v^c XVII et lo vendres XVIII^e de septembre levey a-l-hora de tierce Estienne Aubert, filz de mon fraire Guigon Aubert. Fo ma *commaire* Francesa Bossillonne, molier de mon compayre Jacme Boier.

L-an mil v^c XVIII et lo sabtes XII^{me} de juin levey a-l-hora de vespras a Panhac Esteve Moillade, filz del compaire Johan Moillade de Marminhac. Fo ma *commaire* Maria Aguillome, molier del compaire Glaude Chanal de Marminhac.

L-an mil v^c XXII et lo megres XVIII^{me} de juin levey a-l-hora de tierce Ysabel Ceissalone, filia del compaire Anthoni Ceissalo. Fo ma *commaire* Ysabel Eymara, molier de mon cosin Anthoni Mage, *nostre vesi*.

L-an mil v^c XXII et lo mars XVI de septembre levey a-l-hora de tierce mon nebot Estienne Mege, filz de mon filz Glaude Mege. Fo ma *commaire* ma donne Marguerite Bergoniousa, relictia de mon senhor *sen* Loys Frontalier.

Lodit an mil v^c XXII et lo mars XVII de feurier, qu-era lo mars de Caresmantrant, levey a l-hora de vespras Liatherme Boieyra, filia del compaire Jacme Boyer. Fo ma comaire Liatherme Bossillonne, filia de feu *mossen* Guill. Bossillo et sors de la *commaire* Francesa.

L-an mil v^c XXV et lo vendres XX^e de octobre levey a l-hora de vespras Catharina Megha, filia de mon nebot Andre Mege. Fo ma comaire ma dona Catharina Chapusa, relictia de *mossen* Guigo Guionet, baile de la court *commune*.

+

27

Item me den Jacme roffz fontur vid^{er}
 De panhae p^{er} 1 partu^s De chausse^s
 De p^{er} p^{er} forma que p^{er} Lo 6^e de
 mai mil 6^e m. 2 8/3

Item me den bartholom^{eus} Bet argent^{er}
 De argent^{er} p^{er} tant aquo d^umb^{er}
 Londena De la Deduice bay 2/3 m/3

~~Item me den Johan mazet Labriaco^s
 De maillie De argent^{er} p^{er} tant
 p^{er} appontar D^ume enqueste en Jacques
 barquet fontur De Lo 7^e de En^{er} bre
 mil 6^e m. 2 8/3
 Folio 6^e de p^{er} de p^{er} 2/3~~

Item me den Landa Laurent baron^{is}
 De festa de p^{er} p^{er} que p^{er} La
 p^{er} p^{er} tant mil 6^e 2 27/3

Figure 19. MédPrivada (AD de la Haute-Loire, 1 J 756, fol. 2)

LièveÉvêqPuy

[Censier du comte-évêque du Puy. 1507 (-1511)]

[1^{er} plat] *Lieve generale de 1507 sous Godefroy d[e] Pompadour*

[dos du 1^{er} plat] *Rubricqua de-la present lieva v^c VII*

<i>Le Puy et ces appartenences</i>	<i>f. ung</i>
<i>Espaly et ces appartenences</i>	<i>f. XX</i>
<i>Chapteul et ces appartenences</i>	<i>f. XXVI</i>
<i>Cayres et Charbonniers et ces appartenences</i>	<i>f. XXXVIII</i>
<i>Fis, Limandras et ces appartenences</i>	<i>f. XL^{ta}VIII</i>
<i>Merquer et ces appartenences</i>	<i>f. L^{ta}</i>
<i>Les dismes des parcelles de Rauret</i>	<i>f. LIX</i>
<i>Meseras et ces appartenences</i>	<i>f. L^{ta}X</i>
<i>Retornac et ces appartenences</i>	<i>f. LXXIII</i>
<i>Arzon et ces appartenences</i>	<i>f. LXXIX</i>
<i>Lapte et ces appartenences</i>	<i>f. III^{xx}VI</i>
<i>Bonnas et ces appartenences</i>	<i>f. III^{xx}XIII</i>
<i>Beaujeu et Tenssa et ces appartenences</i>	<i>f. CIII</i>
<i>Monistrol et ces appartenences</i>	<i>f. CXVI</i>
<i>Saint Pal et ces appartenences</i>	<i>f. VI^{xx}VII</i>
<i>Bas et ces appartenences</i>	<i>f. VI^{xx}XI</i>
<i>Juncheyras et ces appartenences</i>	<i>f. VI^{xx}XV</i>
<i>Les vynes de Nesly</i>	<i>f. VI^{xx}XIX</i>
<i>Le peaitge de-la Salvetat</i>	<i>f. VI^{xx}XIX</i>
<i>Endusa, peaitge de Ales et Fressac</i>	<i>f. [lacune]</i>
<i>Les fermes de-la-court commune du Puy</i>	<i>f. [lacune]</i>
<i>L-estat de-ladite court a-la part de mons.</i>	<i>f. [lacune]</i>

[fol. 1] [L]e Puy v^c et sept

[...] mess. Geuffroy [...] acensse pour troys a[nnees] [...] le jour de-la-feste d[e To]ssains mil v^c et six et fynissent l-an mil [...] lesdites troys annees revoulues et complies, bailhees a sen Guilliem [...] merchant de-la-ville du Puy, c'est assavoir la totale temporalité et ce pour l-an courant mil CCCCC et sept.

La Traverssa

Et primo mossen Glaudo Conva per Peyre Gebelli, pro orto suo sito in carreria de-la Rocheta :

deu de argent III s. t.

Peyre Cluzel per Katarina Bessas, per sa meysso :

deu de argent XV d. obola

deu de pebre *meja* liure

deu de avena ung ferrat

Solvit XV d., obola, *meja* lioura de pebre et ung ferat avena lo X [...] X^{bre} mil v^cXI. Agut quitansa.

G^{me} Pradier, per sa meysso de-la Traverssa :

deu de argent XV d. obola

deu de pebre *meja* liure

deu de avena ung ferrat

Solvit v s. en-deducion del present. Item lo XII de jugnet v^cX solvit tot lo present. Item lo XXVI de avost v^cXI agut quitansa.

Plus per la meysso que a-agut de Jacme Gebelli :

deu de pebre *meja* liure

deu de avena ung ferrat

Reymond Duc, per sa meysso en ladita charreyra :

deu de argent XV d. obola

deu de pebre *meja* liure

deu de avena ung ferrat

Heres de Huguet Thomas, per sa meysso en ladita charreyra :

deu de argent XV d. obola

deu de pebre *meja* liure

Solvit XV d., obola et *meja* liure de poyvre lo XVIII de octobre. Agut quitansa.

Mossen Lourens Valanti per Bertrand Verlu,
per sa meyo :

deu de argent XV d. *obola*
deu de avena ung ferat et *dymey*

*Solvit XV d. obola et ung ferat
dymey avena lo IX de X^{bre} v^CVII.
Agut q[uitansa].*

Barth. Barth., alias Bonjour, per mestre Peyre
Tastavy, per sa meyo :

deu de argent XI d. *picta*
deu de pebre *meja* liure
deu de avena ung ferat et *meja* carton.

*Solvit ung ferat avena et meja car.
lo VI de IX^{bre} [...].
Solvit XI d., picta et meja liure de
pebre [...]. Agut quitansa.*

Sen Andriou Metje, per sa meysso en ladita
charreyra :

deu de argent XV d. *obola*
deu de pebre *meja* liure

*Solvit XV d., obola et meja liure de
poyvre le VII de IX^{bre} v^CVII.*

Anthoni Dolezo per Reymond Payes, per sa
meysso :

deu de argent VIII d.
deu de pebre *meja* liure

Pluz per sa meysso que demora de-present :

argent II s. X d.
deu de pebre III l. et *meja*
deu de avena ung ferat

Pluz per sa meysso en-las Grassas :

argent XV d. *obola*
deu de pebre una liura

Plus per sa meysso de Seguret :

argent I d. *obola*
deu de avena ung ferat et *dimey*

Margarida Mandonneyra per notari Jacme

Bouyer, per sa meysso :

deu de argent II s. XI d. *obola*
deu de pebre una liura et *meja*

[fol.1v] [...]

Yssabel Merch[...] merchadi[...] :

deu de argent X d. t.
deu de pebre una liure

*Solvit per las mas de Johan Robert
le da[...] X d., I^a liure de-poyvre lo
[...] octobre mil v^C unze.*

<p>Nicolau Boniol <i>per</i> Maria Buffeta, <i>per</i> sa meyso <i>en</i> las Grasses : deu de argent XIII d. <i>obola</i> deu de pebre una liure et <i>dymye</i></p>	<p><i>Solvit</i> XIII d., <i>obola</i> et une liure et demeye de pebre lo III de IX^{bre} mil v^C et sept. Agut <i>quitansa</i>.</p>
<p>Mossen Huguo Muras, <i>per</i> sa meyso de-la Rocheta : deu de argent XV d. t.</p>	
<p>Mess. G^{me} Dolezo, juge, <i>per</i> sa meysso de-la Traverssa : deu de argent XV d. t. deu de pebre <i>meja</i> liure deu de avena II ferratz</p>	
<p>Miracla Cordoane, <i>relicta</i> de Johan Baille, <i>per</i> sa meysso de-la Traverssa : deu de argent XV d. t. deu de pebre une liure deu de avena doux ferratz</p>	<p><i>Solvit</i> XV d. et una liure de pebre et doux ferratz avena lo XX X^{bre} mil v^C et VII <i>per</i> las mas de <i>sen Jacme</i> Davyt. Agut <i>quitansa</i>.</p>
<p>Johan Payes <i>per</i> Peyre Dolezo, <i>per</i> sa meyso <i>en</i> las Grases : deu de argent IX d. t. deu de pebre une liure</p>	<p><i>Solvit</i> IX d. et une liure de <i>poyvre le</i> XVII de X^{bre} v^C[...]. Agut [<i>quitansa</i>].</p>
<p>Mess. Pierre Guitard <i>per</i> sa meyso de-la Traverssa : deu de argent XV d. <i>obola</i> deu de pebre une liure</p>	<p><i>Solvit</i> XV d., <i>obola</i>, una liure de <i>poyvre par les mains</i> de Vidal M[...] <i>en-obligie</i> [...] <i>per mestre</i> Johan Almeras lo XI de avost v^CXI et <i>per so</i> cancellat.</p>
<p>Andriou Luyta <i>per</i> mess. Huguo Guionnet, baille, <i>per</i> sa meysso : deu de argent X d. <i>obola</i> deu de pebre una carteyra deu de avena ung ferrat</p>	<p><i>Solvit</i> X d., <i>obola</i>, 1^a carteira de-pebre et ung ferrat avena lo XII jorde may v^CX. Agut <i>quitansa</i>.</p>
<p>Heres de Anthoni Merliac <i>per</i> Katarina Faveyra, sa molier, <i>per</i> son ostal : deu de argent X d. <i>obola</i> deu de pebre una carteyra</p>	<p><i>Solvit</i> X d., <i>obola</i>, 1^a carteyra de-pebre et ung ferrat avena lo ters de X^{bre} mil v^C et sept. Agut <i>quitansa</i>.</p>

deu de avena ung ferrat

Math. Peraud per Johan Remoroscle, per la crota, obradour et taulla en la charreyra de-las Taulas :

deu de argent XII d.

deu de pebre meja liure

Plus per la botiequa et ostal et doas taullas en ladita chareyra :

deu de argent XV d. t.

deu de pebre une liure et *dymie*

Plus per sa meysso de las Grasas de-present sen Metje :

de pebre I^a liure

deu de avena II^{as} carton.

Plus per Bernard Masso deu de argent per sa meysso XVII d. *obola* :

deu de pebre *dymie* liure

Plus per lo prat et champ situat el terradour de Rocharnaud :

deu de segla II^{as} carton.

deu de avena II^{as} carton.

Per Lourens Chauchac per ung champ eldit terradour :

argent II s. VI d.

Johan Delbos per los heyretiers de Barth.

Cimenter, per una taula en ladita charreyra :

deu de pebre *dymie* liure

Plus deu per so[n e]stable :

argent V d. t.

Guabriel de [...] per Johan Delbos, per sa taula en ladita chareyra :

deu de pebre *meja* liure

Plus per doas ch[...] et una crota :

deu de argent III d.

deu de avena I^a carton.

Solvit VII ras avena lo XI de IX^{bre}.

Solvit II^{as} car. segla lodit jor.

Solvit III l. *meja* de pebre le XIII de IX^{bre} V^CVII.

Solvit V s. IX d. lodit jor. Agut *quitansa* de [...].

Solvit V d. et *meja* liure de pebre [...]. Agut *quitansa*.

Solvit I *quart* de liure de pebre, II d. [lo] XIII de IX^{bre} V^CVII Frances Bos[quet].

Solvit Loys Roza per Agnes Bosqueta I *quart* de car. avena lo XVIII de X^{bre} V^CVII.

[fol. 2] Johan Pinet per Agnes Phalippa, per sa botiequa en la-chareyra de-las Taulas :

deu de pebre una liure et *meja* carteyra

Heres de Armand Boteyra, *per sa meyso de-las Taullas :*

deu de argent III s. VII d. t.
deu de pebre *meja* liure
deu de avena II^{as} car. *meja* et quart

Sen Johan Boteyra, *per sa meysso de-las Taullas :*

deu de argent XXI d. *obola*
deu de *poyvre* *meja* liure
deu de avena *meja* car.

Solvit XXI d., obola, meja liure de poyvre et I^a car.-avena le VIII de IX^{bre} V^{CVII}. Agut quitansa.

Notari Barth. Mourin, *per sa meyso et taullas asiessas eldit-ostal :*

deu de pebre una liure et *dymye*
Pluz lodit Mouri *per Guilliem Queyret, per sa meyso de-las Taullas :*
deu de argent III d. *obola*

Solvit une liure dymye poyvre et III d., obola. Resta per quitansa [...] per notari Loys del-Caudey [?], per mestre Johan Almeras lo XVI de feurier mil V^C et unze. Agut quitansa de ma ma lodit notari Barth. Mouri.

Beneyt Martel, *per sa part de-la meyso doux heres de Johan Avol situade en las Taullas :*

deu de argent II s. III d. t.
deu de avena V carton.
deu de *poyvre* une liure

Solvit II s., III d., V car. avena et une liure de poyvre le VI jor-de IX^{bre} V^{CVII}. Agut quitansa.

Margarida Bergonhosa, *uxor de sen Loys Frontaillier, per sa-part de-la meysso doux heres de sen Johan Avol situade en las Taullas :*

deu de argent XIII d. *obola*
deu de pebre *dymye* liure
deu de avena I^a car. et *dymie*

*Solvit meja liure de pebre et XIII d., obola lo III de IX^{bre} V^{CVII}.
Solvit I^a car. meja avena lo ~~XXX~~ VII de IX^{bre} V^{CVII}. Agut quitansa.*

Reymond Rognier, *merchant, per sa meysso de-las Taulas :*

deu de argent XIX d. *obola*
deu de pebre I^a liure
deu de avena III car.

Durand Arnaud *per* Simeon Croset, *per* sa
meyso de-las Taulas :

deu de argent VII s. VI d.

deu de pebre meja liure

Glaudo Amoros, *per* sa meyso en *ladita*
charreyra :

deu de argent XII s. VI d.

deu de pebre une liure

Solvit V s. lo X de julliet v^Cviii.

Solvit V s. lo IX de vii^{bre} mil v^C et
VIII.

Solvit V s. *le* XVI jor [...] v^Cx.

~~*Solvit*~~ An beylant VII s. VI d. lo
present Arma[n]t [...].

Solvit VIII de *jugnet* v^Cxxv et agut
quitansa.

Andriou Roux el nom de sa molier, *per* sa
meyso de-las Taulas :

deu de argent III s. XVIII d. t.

deu de pebre une liure et *demye*

deu de avena ung ferat

Solvit XVIII d., 1^a liure de pebre et

ung ferat [...] lo IX d[e] ix^{bre} v^Cvii.

Agut *quitansa*.

Solvit XVIII d. et *demye livre de*
poyvre ledit jor. Agut *quitansa*.

Glaudo Boria *per* sa meysso en las Taullas :

deu de pebre une liure et *dymie*

deu de avena ung ferat

deu de argent XIX d. *obola*

Solvit V s. *en* deducion del pebre lo
cept ix^{bre} v^Cvii.

Solvit ung ferat avena lo XI de ix^{bre}
v^Cvii.

Solvit V s. *ludit* jor *per meja* liure
de pebre.

Solvit VI s. VII d. *obola* lo XV de
ix^{bre} v^Cvii. Agut *quitansa*.

De Montpeyros

Mestre Johan Pascal, *notari*, *per* sa meyso :

deu de argent XV d. t.

deu de avena ung ferat

Jacme Chivaillier, fornier del Peu, *per*
Katarina Boueyra *per* son ostal et four
contiguables :

deu de argent XV d. *obola*

deu de avena ung ferat

Solvit XV d., *obola* lo XIII de ix^{bre} v^Cvii et
ung ferat avena. Agut *quitansa*.

[fol. 2v] *De Gradibus*

Anthoni Dolezo, per sa meysso en las Grasses
que solia esser de mess. Fellices, advocat :

deu de argent XV d. *obola*
deu de pebre *meja* liure

Andriou Metje, per son ostal et obradour que
demora :

deu de argent XI d. t.
deu de pebre II^{as} liouras et *meja*
deu de avena IIII car. et *meja*

Solvit IX d. et II liures *meja poyvre* et IIII
car. *meja* avena lo VIII de IX^{bre} mil V^C et
sept. Agut *quitansa*.

Johan Alard per Peyre Colomp, per sa meysso
en las Grasses :

deu de argent II s. III d. t.
deu de pebre une liure et *meja*

Solvit II s., III d., I^a liure et *meja de-poyvre*
le VIII de IX^{bre} V^CVII. Agut *quitansa*.

Heres de Guilliem Beldon, per sa meysso en
las Grasses :

deu de pebre *meja* lioura
deu de avena *meja* carton.
deu de argent XX d. t.

Solvit *meja* liure de-poyvre et *meja* car.
avena le VIII de IX^{bre} V^CVII. Agut *quitansa*.

De l'autre part de las Taulas

Crispofol et *Jacme* de Cementeri, frayres, per
liour meysos de-las Taulas et de Seguret :

deu de argent IX d. t.
deu de pebre une liure

Sen *Jacme* Reynard, argentier, per sa meysso
de-las Taulas :

deu de argent VI d. t.
deu de pebre une liure

Solvit une liure et VI d. lo III de IX^{bre}
V^CVII. Agut *quitansa*.

Mestre Johan Marliac el nom de-sa molier, per
doas taulas :

deu de pebre une liure

Mestre Guilliem Dolezon *per* Johan Tioulenc
veilh, *per* quatre taulas en ladicta chareyra :
deu de pebre duas liouras

Solvit per las mas de Jacques
Reynard lo III de IX^{bre} v^{CVII}. Agut
quitansa.

Jacme Achart, *per* sa meyso de-l-Esparvyer :
deu de argent III s. *obola*
deu de avena II ferratz

Crispofol Cimenteri, *per* la terssa part de ladita
meyso :
[lacune]

Heres de Johan Cortial, *alias* Adam, *per* sa
meyso del Four del peysso :
deu de argent III d. *obola*

Johan Pinguet, *alias* de Roddes, *per* Johan
Croset, *per* son ostal :
deu de argent III d. *obola*
deu de pebre *dymye* liure

Solvit III d., *obola* et *meja* liure de
poyvre lo III de IX^{bre} v^{CVII}. Agut
quitansa.

Johan Delbos, *per* sa meyso del-Four del-
peysso :
deu de argent III d. *obola*

Peyre Augier *per* Valenssa Aymara, *per* la-
meyta de-sa meyso :
deu de argent v d. *obola*
deu de pebre una carteyra

Johana Colina, *per* l-autre meytat *per* ladita
Eymara :
deu de argent v d. *obola*
deu de pebre I^a carteyra

Soma : XIII l. XIII s. II d.
Pebre : X l. *meja* carteira
Avena : II ferratz v car.

[fol. 3] Dondonne Rosa, heres de Guilh. Favor, *Solvit* II d. lo IX de IX^{bre} v^Cvii.
per l-ostal et four :
deu de argent II d. t.

Bernard Queyrel, argentier, *per* sa meyso de-
las Taulas :
deu de argent III d. t.
deu de pebre *meja* liure
Solvit III d. et *meja* liure de *poyvre le*
cincquieme jor-de novembre mil v^C
et sept. Agut *quitansa*.

Notari Barth. Mouri, *per* sa meysso de-las
Taulas :
deu de argent II d.

Loys Frontaillier *per* Jacme Bacconnier, *per* sa
meyso de-las Taulas :
deu de argent XXI d. *obola*
deu de pebre une liure
Solvit XXI d., *obola* lo VIII jor-de IX^{bre}
v^Cvii.
Solvit une liure de pebre *lodit* [...] ~~Agut quitansa.~~

Johan de Merquer, *per* sa meyso en las
Taulas :
deu de argent XV d. *obola*
deu de pebre *meja* liure
deu de avena II ferratz
Solvit XV d., *obola*, *dymie* livre de
poyvre et doux ferratz avena *per* las
mas de Barth. Rat lo darrier jor-de
janvier v^Cvii. Agut *quitansa*.

Mestre Johan Pascal el-nom de-sa molier, *per*
sa meyso de-las Taulas :
deu de argent XV d. t.
Pluz *lodit* Pascal, *per* la taula que fu de Loys
Bot :
deu de pebre *meja* liure

Heres de Loys Bot, *per* sa meyso en la-
chareyra de-las Taulas :
deu de argent XXI d.
deu de pebre una liure et *dymie*

Katarina Vyleyne, *uxor* de-Gabriel Blanc, *per*
la meytat de sa meyso :
deu de argent XII d.

Clara Villeyne, *uxor* Peyre Duc, *per* la meytat
de-ladita meysso :

deu de argent XII d. *obola*
deu de pebre *meja* liure

Jorge Bataillier *per mestre Peyre Delmas*

Remoroscle, *per sa meyso* :

deu de argent III s. X d. *obola*
deu de pebre une liure

Bernard Rossinhol, argentier, *per son ostal de-*
las Taulas :

deu de argent X d. *obola*
deu de pebre une liure
deu de *avena* ung ferrat

Solvit X d., *obola*, una lioura de
pebre et ung ferrat *avena* lo XIII jor-
de may mil v^CX. Agut *quitansa*.

Glaudo Prantlavi, *per sa meyso de-las Taulas* :

deu de argent X d. *obola*
deu de pebre une liure
deu de *avena* ung ferrat

Solvit ung ferrat *avena* lo IIII de IX^{bre}
v^CVII a-mestre *Anthoni*.

Solvit X d., *obola*, 1^a lioura de-pebre
et XV d. lo XII de X^{bre} mil v^C *et dix*.

Plus *per sa-meyso* :

deu de argent XV d.

Jacme Dolezo el nom de sa molier *per lodit*
Tioulenc, *per sa meyso* :

deu de argent VI d. t.
deu de pebre *meja* liure

Solvit VI d. et *meja* liure de *poyvre* lo
XXXI jor-de janvier mil v^C et huit.
Agut *quitansa*.

Peyre Guichart per lodit Tioulenc, per son
ostal :

deu de argent XV d.

Solvit XV d. lo VIII de IX^{bre} v^CVII.
Agut *quitansa*.

Mestre *Anthoni Tioulenc, per sa meysso* :

deu de argent VI s. VI d.
deu de pebre una liure *et meja*

Solvit [...] *meja* liure de pebre et nou
deniers t. lo V de IX^{bre} v^CVII. Agut
quitansa.

Peyre Guichart, maseillier, per sa meyso de
Johan Barra, per la botieque el Masel sobeyra :

deu de argent VI d.

Solvit VI d. lo VIII de IX^{bre} v^CVII. Agut
quitansa.

Soma : [...] l. XX s. I d.

Pebre : [...]

Avena : XIII feratz

[fol. 3v] De Seguret v^c et sept

Johan Licquas *per* Math. Chapus, *per* sa
meysso :

deu de argent VII d. *obola*

Agnes Dumenche *per* Peyre Chantaduc, *per* sa
meysso de Seguret :

deu de argent XV d. *obola*

Nicolau Boniol *per* Colin Chareton, *per* sa
meysso :

deu de argent XX d. t.

Solvit XX d. lo III de IX^{bre} v^cVII. Agut
quitansa.

Anthoni Jacquet, chandaillier, *per* Esteve
Terle, *per* sa meysso :

deu de argent IX d. *obola*

Solvit IX d., *obola per* las mas de son
nebot lo XVII de X^{bre} v^cVII.

Barth. Beraud, sabatier, *per* son ostal de
Seguret :

deu de argent XIII d.

deu de *avena* doux ferratz

Mons. lo curat de-l-ospital del-Peu, *per* son
ostal :

deu de argent XVI d.

deu de *avena* doux ferratz

Mossen Mich. Viannes, *per* sa meysso de-la
aministrarie de-l-ospital :

deu de argent VII d. *obola*

deu de *avena* ung ferrat

Mossen Crispofol Achim, *per* sa meysso :

deu de argent VII d. *obola*

deu de *avena* ung ferrat

Solvit VII d., *obola* lo X jor-de IX^{bre}
v^cVII

Solvit ung ferrat *avena* lodit jor.

Agut *quitansa*.

De Ceguret de vers la part del Mazel

Crispofol et Jacme de Cimiteri, *per* l-ostal de
Seguret que fay chanto de vers l-Esparvyer :

deu de argent III d.
deu de avena ung ferrat

~~Bernard Lovainh~~ *Sen Jacme Reynaud, per son*
ostal de Seguret :
deu de argent XII d.

Solvit XII d. lo III de IX^{bre} v^{CVII}. Agut
quitansa.

Heres de mestre Johan Marjarit, *alias*
Darlempde, *per son ostal* :
deu de argent III d. t.

Mes. Jacques Mouri, chanonje, *per sa meysso* :
deu de argent VII d. *obola*
deu de avena *dymey ferrat*

Solvit VII d., obola et dymey ferrat
avena lo XXVII de IX^{bre} v^{CVII}. Agut
quitansa.

Johan Chantaduc *per Peyre Chantaduc, per sa*
meysso :

deu de argent VIII d. *obola*
deu de avena *dymey ferrat*

Solvit VIII d., obola pluz XIX d. et II
ferratz et dymey avena lo III de X^{bre}
v^{CVII}. Agut quitansa.

Plus *per l-ostal que fu Guiguo Mouto per*
meytat :

deu de argent XIX d.
deu de avena doux ferratz

Peyre Portal *per Peyre Chantaduc, per l-autre*
meytat :

deu de argent XIX d.
deu de avena doux ferratz

Solvit XIX d. et doux ferratz avena lo
III de X^{bre} v^{CVII}. Agut quitansa.

Soma : XIII l. XIII s. I d. obola
Avena : XII feratz

[fol. 4] Mossen Johan Galand, *per sa meysso de*
Seguret :

deu de argent III d.
deu de avena ung ferrat *et meja*

Solvit III d. et ung ferrat et dymey
avena lo [lacune].
Solvit III ras avena lo XXVII de IX^{bre}
v^{CVII}. Agut quitansa.

Johan Ahoustenc, maseillier, *per Phalippa*
Cordoana, *per sa meysso* :
deu de argent XV d. *obola*

Solvit XV d., obola lo III de IX^{bre}
v^{CVII}.

Jacme Metje, *alias* Capdel, *per son ostal de Seguret :*

deu de argent XV d. *obola*

Johan Argentella jove, *per sa meyso de Seguret :*

deu de argent XV d. *obola*

Solvit XV d., obola lo XV de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

Glaudo Prantlavi, *per sa meyso de Seguret :*

deu de argent XV d. t.

Solvit per-Reynard lo IX de avost V^CXI. Agut quitansa.

De-la chareyra de Montpeyros

Mestre Guilliem Darlempde, *per sa meyso de Montpeyros :*

deu de argent X s.

Andriou Bonac, teyssier, *per Armand Boteyra, per sa meysso :*

deu de argent II s. VI d.

deu de avena IIII ferratz

Solvit II s., VI d. et IIII ferratz avena lo XIII de IX^{bre}. Agut quitansa.

G^{me} et Armand de Lobeyrac *per Katarina Portal :*

deu de argent V d. t.

Solvit V d. lo IIII de julliet mil V^C et huit. Agut quitansa de ma ma.

La meysso de la court del rey *per mestre Reymond Farjes :*

deu de argent II s. VI d. t.

deu de avena IIII ferratz

Mestre Guilliem Dolezon *per Andriou Bot, per sa meysso :*

deu de argent II s. VIII d. *obola*

deu de avena tres ferratz

De la chareyra de Charcrompa et doux plas doux Loups

La court del-rey *per notari Jacme Goudo :*

deu de argent VI s. X d. *obola*

deu de avena XII feratz *dymey*

Mestre Peyre Veysseyra, *alias Depic[...]*, per
Armand Pelliser, *per sa meysso* :
deu de *avena* VI ferratz
deu de *argent* III s. III d. *obola*

Solvit VI ferratz *avena*, III s., III d.,
obola lo XXVII de IX^{bre} V^{CVII}. Agut
quitansa.

Mestre Guilliem Darlempde, *per sa meysso* de
Charcrompade :
deu-de *argent* XV d. t.
deu de *avena* II ferratz

La court del rey *per Johan Teullenc* en
Charcrompade :

deu de *argent* III s. III d.
deu de *avena* III ferratz

Pluz *per Jacme Goudo* en la-chareyra de
Charcrompade :

deu de *argent* V d. t.
deu de *avena* II ferratz

Soma : XIII l. XXXIX s. VIII d.
Avena : XXXIX feratz

[fol. 4v] Johan ~~Delmas~~ de-Trobas *pro domo*
olim orto :

argent III d.
deu de *avena* I^a car.

Plus *pro domo sua* :

deu de *argent* I d. *obola*
deu de *avena* ung ferrat

Plus *per mestre Esteve Pascal*, *per l-ort* et
estable :

deu de *argent* III d. *obola*
deu de *avena* ung ferrat et *dymey*

Solvit VII ras *dymey* *avena* an-aquelz
de mons. del-Peu lo XXVI de X^{bre}
V^{CVII}

Solvit ung ras *avena* lo XII de janvier
V^{CVII}. Agut *quitansa* et IX d.

Johan de Montpeyros, *per sa meysso* doux plas
doux Loups :

deu de *argent* XV d. t.
deu de *avena* II ferratz

Solvit XV d. et II ferratz *avena* lo XIII
de IX^{bre} V^{CVII}. Agut *quitansa*.

Mestre Johan Senglar, *per sa meysso* :

deu de *argent* II s. III d.
deu de *avena* doux ferratz

Rochatailliade

Notari Miracla Dolezonna, *uxor notarii* Barth.
Mourini, per la meysso de mossen Huguo de
Geneys del-Peu :

deu de argent II s. VI d.
deu de avena III ferratz

Math. Chauchac, per sa meysso de
Rochatailliade :

deu de argent XV d.
deu de avena doux ferratz

Mess. Reymond Feraut, per sa meysso :
deu de argent XV d.
deu de avena II ferratz

Solvit lo III jor-de feurier.

Mestre Guilliem Cortes, per sa meysso de
Rochatailliade :

deu de argent XV d. t.
deu de avena doux ferratz

Mestre Anthoni Pant per Pascal del-Fraycer et
per sa meysso :

deu de argent XV d. t.
deu de avena doux ferratz

Mess. Gabriel Reynaud, priour de Varenas, per
sa meysso :

deu de argent II s. VII d. t.
deu de avena III ferratz

Johan Chadiou, per sa meysso de
Rochatailliade :

deu de argent XVIII d.
deu de avena III ferratz

Mestre Beraud Rosso, per sa meysso que de-
present demora :

deu de argent II s. VI d.
deu de avena III ferratz

*Solvit II s., VI d. et III ferratz avena
lo XI de IX^{bre} v^{CVII}. Agut quitansa.*

Soma : XIII l. XVIII s. I d.

Avena : XXI ferat[z] I car.

[fol. 5] La Saunarie devers dessobzt

Privat Reymondo, dit Prouenssal, <i>per sa meyso</i> : deu de argent II s. VI d. deu de <i>avena</i> IIII feratz	<i>Solvit</i> II s., VI d. et quatre ferratz <i>avena valent per ras dymey</i> lo XII de janvier v ^C VII <i>per las mas de Mich.</i> Boysso. Agut <i>quitansa</i> .
Tibaud Pellisser, <i>appoticari</i> , <i>per sa meyso de-la Saunarie</i> : deu de argent V s. t. deu de <i>avena</i> VIII ferratz	<i>Solvit</i> VI ras <i>avena</i> lo XXVI de X ^{bre} v ^C VII <i>Solvit</i> XV ras <i>avena</i> lo XVIII de janvier v ^C VII. Agut <i>quitansa</i> et V s. t.
Johan Cossabaud, <i>alias Meailhie</i> , <i>per Vidal Chaumarjaiz</i> : deu de argent III s. IX d. deu de <i>avena</i> VI ferratz	<i>Solvit</i> III s. IX d. et VI ferratz <i>avena</i> lo XV de ja[n]vier v ^C VII. Agut <i>quitansa</i> .
Heres de Pohans Beneyt, <i>per sa meysso</i> : deu de argent II s. VI d. deu de <i>avena</i> IIII ferratz	
Anthoni Palmier, <i>argentier</i> , <i>per sa meyso de-la Saunarie</i> : deu de argent XV d. deu de <i>avena</i> II ferratz	<i>Solvit</i> XV d. et II ferratz <i>avena</i> lo IIII de janvier v ^C VII. Agut <i>quitansa</i> .
Mestre Peyre Bastier, <i>per sa meyso de la Saunarie</i> : deu de argent III s. IIII d. deu de <i>avena</i> VI ferratz	<i>Solvit</i> XIII ras <i>avena</i> an-aquelz de mons. del Peu lo XXVI de X ^{bre} v ^C VII. <i>Solvit</i> III s., IIII d. et ung ras dymey de <i>avena</i> . Agut <i>quitansa</i> .
Gailliard Bouyer, <i>per sa meyso de-la Saunarie</i> : deu de argent XX d. deu de <i>avena</i> IIII car.	<i>Solvit</i> IIII car. <i>avena</i> a-mestre Anthoni, XX d. lo VIII de IX ^{bre} v ^C VII. Agut <i>quitansa</i> .
Peyre Forcho <i>per Peyre Rocha</i> , <i>per son ostal de la Saunarie</i> : deu de argent III s. IX d. t.	<i>Solvit</i> III [...] et seys ferratz <i>avena</i> lo IIII de IX ^{bre} v ^C VII. Agut <i>quitansa</i> .

deu de *avena* VII ferratz

Peyre Duses per Peyre Bouyer, per son ostal en la Saunarie :

deu de argent III s. IX d. t.
deu de *avena* VI ferratz

Solvit VI ferratz *avena* et III s., IX d.
a-mestre *Anthoni* lo III de IX^{bre} V^{CVII}.
Agut *quitansa*.

Heredes de Johan Bouyer, per sa meyso de-la Saunarie :

deu de argent XXII d. *obola*
deu de *avena* III ferratz

Mestre Johan Sirvent, per sa meysso :

deu de argent IX d.
deu de *avena* un ferrat

Solvit IX d. et un ferrat *avena le* III de janvier V^{CVII}. Agut *quitansa*.

Anthoni Bouyer per Jacme Bouyer, per sa meyso :

deu de argent XV d. t.
deu de *avena* doux ferratz

Johan de-Trobas, per sa meyso en que demora :

deu de *avena* I ras

Solvit I ras *avena* lo XXVI de-X^{bre} an-aquelz de mons. del-Peu lo XII de janvier V^{CVII}. Agut *quitansa*.

Doux ostals *que* fan chanto entre la chareyra de Raphael et de la Saunarie

Sen Johan Sirvent, per sa meysso eldit-lioc pousade :

deu de argent XV d. t.
deu de *avena* doux ferratz

Sol. XV d. et doux ferratz *avena* lo III de janvier V^{CVII}. Agut *quitansa*.

Soma : XIII l. XXXII s. VII d. *obola*
Aveyne : LII ferratz III car. I ras

[fol. 5v] Noble Guiguo Guitard *per Johan Guitard, merchant :*

deu de argent XV d. t.
deu de *avena* II ferratz
deu de argent XV d.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit II s., VI d. et III feratz *avena* lo XXIX de X^{bre} mil V^{CXI}. Agut *quitansa* de ma ma.

Anthoni Bouyer, *per sa meyso* :
deu-de-argent XV d.
deu de avena doux ferratz

Heredes Johan Farnier, per sa meyso :
deu de argent XII d. *obola*
deu de avena doux ferratz

Solvit XII d., obola et II ferratz avena lo VI de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

Heres de Anthoni Bondi, *alias Decheyrac, per sa meyso* :
deu de argent XII d. *obola*
deu de avena doux ferratz

Solvit XII d., obola et doux ferratz avena lo V de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

De Raphael et Saunerie devers de sout

Mestre Peyre Oliou *uxoris nomine* de sa part de sa meyso :
deu de argent XVIII d.
deu de avena V car. et *meja*

Solvit XVIII d. et V car. meja avena lo III de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

Durand Ravissac *per Johan de Borjas, per l'autra part de-lodit ostal* :
deu de argent XIII d. *obola*
deu de avena III ras et III quartz

Solvit XIII d., obola, III ras et III quartz de avena lo III de janvier V^CVII. Agut quitansa.

Jacme Chirol, boissier, *per l'autra part de-ladita meysso* :
deu de argent VII d. *obola*
deu de avena [lacune]

Solvit VII d., obola et doux ras et dymey avena lo ters jor-de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

Mess. Pierre Pratlavi *uxoris nomine, per sa meyso* :
deu de argent XVIII d.
deu de avena V car. et *meja*

Solvit V car. meja avena et XVIII d. lo XXVII de IX^{bre} V^CVII. Agut quitansa.

Guiot Boto *per Thomas de-la-Boueyra, per sa meyso* :
deu de argent XIX d.
deu de avena III car.

Solvit III car. avena a-mestre Anthoni et XIX d. lo II jor de IX^{bre} V^CVII.

Heres de Guabriel Delmas, *sirvent, per sa meyso* :

deu de argent XV d.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit XV d. et doux ferratz *avena* lo
III de novembre v^CVII. Agut
quitansa.

Jacme Colomp, appoticari, per sa meyso :
deu de argent XV d. t.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit XV d. et doux ferratz *avena* lo
III de IX^{bre} v^C et sept. Agut *quitansa*.

Mestre Johan Prantlavi *uxoris nomine*, per sa
meyso :
deu de argent XV d.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit XV d. et II ferratz *avena* lo
XXIII de mars mil v^CIX. Agut
quitansa.

Honorat Portal per Jacme Fontanal,
chappeillier, per sa meyso :
deu de argent XI d.
deu de *avena* III carton.

Solvit III car. *avena* lo III de IX^{bre}
v^CVII. Agut *quitansa*.

Mestre Jacme Lobeyrac, per doux ostals :
deu de argent II s. VI d.
deu de *avena* V car.

Mestre Mich. Bastier *uxoris nomine*, per son
ostal de Raphael :
deu de argent II s. VI d. t.
deu de *avena* III ferratz

Marot Riou *uxoris nomine*, per sa meyso en
que de-present demora :
deu de argent XV d. t.
deu de *avena* doux ferratz

Soma : XIII l. XXIII s. III d. *obola*
Aveyne : XXIII feratz XXIII car. III ras
II quartz

[fol. 6] Mestre Johan Pradier per *mestre*
Guilliem Cortes, per la meytat de sa meyso :
deu de argent XV d.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit XV d., II ferratz *avena* lo V de
IX^{bre} v^CVII. Agut *quitansa*.

Jorge Eymar, <i>alias de-la-Peyre, per Crispiana Varenas, per l'autre meytat :</i> deu de argent XV d. t. deu de <i>avena</i> doux ferratz	<i>Solvit XV d. et II ferratz avena lo XII de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>
Frances Coulomp et Guiguo Pourtal, <i>per la crota :</i> deu de argent <i>obola</i>	<i>Solvit obola lo III de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>
Simont Math., bastier, <i>per la meytat de sa meyso :</i> deu de argent II s. deu de <i>avena</i> III ferratz	
Jacme Portal, <i>per l'autre meytat de-l-ostal :</i> deu de argent XIII d. <i>obola</i> deu de <i>avena</i> doux ferratz	<i>Solvit XIII d., obola et doux ferratz avena lo III de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>
Jacme Hebrard <i>uxoris nomine per Peyre Gay :</i> deu de argent X d. deu de <i>avena</i> tres ferratz	<i>Solvit III ferratz avena a-mestre Anthoni et X d. lo VIII de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>
Math. Chauchac, <i>per sa meyso de-la Saunarie :</i> deu de argent III s. VII d. deu de <i>avena</i> III ferratz	
Peyre Joumar, potier, <i>per mestre Guilliem Alixandre, per sa meysso :</i> deu de argent XX d. deu de <i>avena</i> III car.	<i>Solvit XX d. et III car. avena lo III de janvier v^CVII. Agut quitansa.</i>
Vidal Chilliac, <i>alias Machobel, per Phalippa Bessaude :</i> deu de argent X d. t. deu de <i>avena</i> II car.	<i>Solvit X d. et II car. avena lo III de janvier v^CVII. Agut quitansa.</i>
Johan Mage, <i>per sa meysso de-la Saunarie :</i> deu de argent II s. VI d. deu de <i>avena</i> III ferratz	<i>Solvit X ras avena et II s., VI d. a-mestre Anthoni lo III de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>
Johan Corailhie <i>uxoris nomine, per son ostal de-la Saunarie :</i>	<i>Solvit II s., VI d. et VI car. avena lo III de IX^{bre} v^CVII. Agut quitansa.</i>

deu de argent II s. VI d.
deu de *avena* VI car

Prucet Beneyt *per* Guiguo Guitard, *per* sa
meysso :

deu de argent XV d.
deu de *avena* doux ferratz

Solvit XV d. et doux ferratz *avena* lo
XXV de IX^{bre} v^CVII. Agut *quitansa*.

Margarida Jarrosseyra *uxor* Peyre Pant, *per* sa
meysso :

deu de argent XIX d.
deu de *avena* IIII car.

157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525
 526
 527
 528
 529
 530
 531
 532
 533
 534
 535
 536
 537
 538
 539
 540
 541
 542
 543
 544
 545
 546
 547
 548
 549
 550
 551
 552
 553
 554
 555
 556
 557
 558
 559
 560
 561
 562
 563
 564
 565
 566
 567
 568
 569
 570
 571
 572
 573
 574
 575
 576
 577
 578
 579
 580
 581
 582
 583
 584
 585
 586
 587
 588
 589
 590
 591
 592
 593
 594
 595
 596
 597
 598
 599
 600
 601
 602
 603
 604
 605
 606
 607
 608
 609
 610
 611
 612
 613
 614
 615
 616
 617
 618
 619
 620
 621
 622
 623
 624
 625
 626
 627
 628
 629
 630
 631
 632
 633
 634
 635
 636
 637
 638
 639
 640
 641
 642
 643
 644
 645
 646
 647
 648
 649
 650
 651
 652
 653
 654
 655
 656
 657
 658
 659
 660
 661
 662
 663
 664
 665
 666
 667
 668
 669
 670
 671
 672
 673
 674
 675
 676
 677
 678
 679
 680
 681
 682
 683
 684
 685
 686
 687
 688
 689
 690
 691
 692
 693
 694
 695
 696
 697
 698
 699
 700
 701
 702
 703
 704
 705
 706
 707
 708
 709
 710
 711
 712
 713
 714
 715
 716
 717
 718
 719
 720
 721
 722
 723
 724
 725
 726
 727
 728
 729
 730
 731
 732
 733
 734
 735
 736
 737
 738
 739
 740
 741
 742
 743
 744
 745
 746
 747
 748
 749
 750
 751
 752
 753
 754
 755
 756
 757
 758
 759
 760
 761
 762
 763
 764
 765
 766
 767
 768
 769
 770
 771
 772
 773
 774
 775
 776
 777
 778
 779
 780
 781
 782
 783
 784
 785
 786
 787
 788
 789
 790
 791
 792
 793
 794
 795
 796
 797
 798
 799
 800
 801
 802
 803
 804
 805
 806
 807
 808
 809
 810
 811
 812
 813
 814
 815
 816
 817
 818
 819
 820
 821
 822
 823
 824
 825
 826
 827
 828
 829
 830
 831
 832
 833
 834
 835
 836
 837
 838
 839
 840
 841
 842
 843
 844
 845
 846
 847
 848
 849
 850
 851
 852
 853
 854
 855
 856
 857
 858
 859
 860
 861
 862
 863
 864
 865
 866
 867
 868
 869
 870
 871
 872
 873
 874
 875
 876
 877
 878
 879
 880
 881
 882
 883
 884
 885
 886
 887
 888
 889
 890
 891
 892
 893
 894
 895
 896
 897
 898
 899
 900
 901
 902
 903
 904
 905
 906
 907
 908
 909
 910
 911
 912
 913
 914
 915
 916
 917
 918
 919
 920
 921
 922
 923
 924
 925
 926
 927
 928
 929
 930
 931
 932
 933
 934
 935
 936
 937
 938
 939
 940
 941
 942
 943
 944
 945
 946
 947
 948
 949
 950
 951
 952
 953
 954
 955
 956
 957
 958
 959
 960
 961
 962
 963
 964
 965
 966
 967
 968
 969
 970
 971
 972
 973
 974
 975
 976
 977
 978
 979
 980
 981
 982
 983
 984
 985
 986
 987
 988
 989
 990
 991
 992
 993
 994
 995
 996
 997
 998
 999
 1000

Figure 20. Liève Evêq Puy (AD de la Haute-Loire, G 39, fol. 2, détail)

*Copie Jules II**

[Transcription d'une bulle papale accordant des indulgences et des avantages à l'Hôpital du Puy. P1513 (ou p1502 ?)]

Nos aven ressauput lo grant pardon general de Nostra Dame del Puey a la honor de Dieu omnipoten et de la gloriosa Sagrada et de touta la cort selestial de Paradis. Aven ressauput ung novel mandamen apostolic pour la sa[lut] de nostras armas recontan las
4 causas que s'en segon :

Et premieramen vol nostre sanct Payre lo papa *Julius secundus* mantenen viven dona la benediction de Dieu, de sanct Peyre et de sanct Pal a touta persona que aydera et donara de sos bens so que es istat ordenat per lo chapitre de Nostra Dame del Puey, so es assaber
8 dos gros per touta la meyson et aquo per la refection de tres paures per ung jorn ou ung gros per persona aux paures deldict espital de Nostra Dama del Puey. Vesen nostre sanct Payre lo papa la pauretat deldict espital a confirmat toutas las gra[cias], indulgen[cias] et perdons passatz et donatz ausdicts benefactors deldict espital de Nostra Dama del Puey.

12 Item vol nostre sanct Payre lo papa que scian perdonatz et perdona a toutz les benefactors penitencias non complidas, dejuns non dejunatz et festas mal coltas, specialmen lo sant Dimenche.

Item lour remet et perdona la septema part de las penitencas en lhors confessions
16 enjunctas per lhors pechatz confessatz et penitens.

Item toutz los benefactors s-en participans en toutas las messas, dejuns et oracions que se dison ny se fan ny se diran perpetualmen en la Chambrá angelica de Nostra Dama del Puey et generalmen en toutas las sept obras de caritat que toutz los jorns se accomplisson
20 eldict espital de Nostra Dama del Puey.

Item vol nostre sanct Payre lo papa que si losdicts benefactors del espital si venian a morir el temps que la gleysa sera entredicta, nonobstant lodict entredit seam messes lors corps en terra sancta si non que fussan excumingatz damen [?] ou usuries publicz et que de
24 dreyt lhor fussa prohibit.

Item vol lodict sant Payre lo papa que [si] los procurayres deldict espital de Nostra Dama del Puey venian en una [gl]ey[sa] entredicta, que per lor joueux avenimen una ves l'an pueschan obrir las portas de las gleysas, selebrar messas [lacune] mortz que seran a la
28 hora trespasatz et fayre autras chausas comma si non ou avia entredit.

Item dona lo sanct Payre lo papa ausdicts benefactors per chacuna festa de nostre s^r Jh[es]u Christ, so es assaber la Nativitat, la Circuncesion, la Paression, la Resurrection, l'Ascencion, la Panthecousta, la Trinitat, lo Jor de Dieu, per chacuna de aquelas festas
32 sept ans et sept carantenas de vray perdon ; per chascun jour de las octavas, tres ans et tres carantenas.

Item per chascun jorn de la sancta carantena dona la sanct Payre lo papa ung an et XL jorns de vray perdon.

36 Item a las quatre festas de Nostra Dama, so es assaber la Nativitat, la Anunciacion, la Purifficacion, la Asumpcion, per chacuna de aquelas sept ans et sept XL^{nes} de vray perdon ; per chascun jorn de las octavas, tres ans et tres XL^{nes}.

40 Item nostre sanct Payre lo papa dona la malediction de Dieu, de sanct Peyre, de sanct Pal a toutz murmurators, perturbators, publicamen ou ocultamen, directamen ou indirectamen de las dictas indulgencias per nostre sanct Payre lo papa *Julius secundus modernus* probads et confirmads.

44 Item nostre prince lo rey de France de son bon voler a volgut donar mandamen audicts procureurs que les peuschan publicar et declarar lasdictas indulgencias per tout son realme et manda et commanda a toutz ses officiers que ayan ayda et secours audicts procurayres quant per losdicts procurayres seran requises.

48 Item nostre sanct Payre lo papa vol que losdicts benefactors pueschan estre absolts comma dessus de tot cas ou sanct Setge apostolic non reservatz toutas et quantas ves sera de neccessitat.

Item al article de la mort losdicts benefactors et confrayres pueschan aver pleneyra remission et absolution de lors pechatz.

CompoisPranlary

[Compois du terroir de Pranlary. 1516, 17 août (et p1518)]

[fol. 1] S-enssec l-estime de Prallavy faicte entre nous aultres Jame Gimbert, Beneyt Chauchac de Prallavy et me, Glaudon ~~Doleson~~ Paes, dit Doleson, tant *per me comme per* mon fraire Jame, faicte lou XVII^e del mes d-oust mil V^c XVI et so a-lla pressencie de mess. Martin de Meszeris, vicayre de Saint Beneys, de Johan Andriou, dit Guallee, filz de Pe. Johan, chaussatier del Riou, et Loys Pellissier et *plusieurs* aultres.

Et primo

Glaudon et Jame Dolesons, fraires, *per meisons, granges, hortz et cortilhiaiges, per l. :*
[lacune].

Plus *per* ung prat nommat del Sartre et l-aultre la Fonteta de doux jornalx toux lous doux extimat *per l. :* VIII d.

Plus *per* ung prat nommat lous Pastraulx dessout et lou tout de l-oustal en [do]ux jardyns de ung journal et cart de journal de *pré* extymat a : V d. t.

Plus *per* ung prat nommat Prat long de doux journaux estimat *per l. :* VIII d.

[fol. 1v] Plus *per* ung prat nommat la Crebade, compres prat de Mathot et soubre toute l-eygueyra et lou couderc de l-Eyguetta de seix jornalx estimat *per l. :* II s. t.

Plus *per* ung prat nommat Prat de front et compres ung aultre prat nommat lou petit Pradon d-ung jornal, tout lous dous estimat *per l. :* III d.

Plus *per* ung prat nommat Prat del py d-ung jornal et dimey estimat *per l. :* VI d.

Montan XIII jornalx et dym[ey] de prat a III d. *per jornal et per l. :* III s. VII d.

Somme le tout tant pretz que camatz desditz Doleson pour tous deux : V s. VII d. t.

[fol. 2] S-enssec las terres fromentalx

Et primo

Ung champ nommat lou Claux de unze cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	XI d.
Plus <i>per</i> ung champ nommat la Vignietta de seis cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	VI d.
Plus <i>per</i> ung champ nommat en las Plantades aquis de [...] de Val de doas cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	II d. t.
Plus <i>per</i> ung champ nommat de Barrebani soubre aquel de las Plantades de tres cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	III d.
Plus <i>per</i> ung champ nommat en la Guorguorie de une cartoneyrade estimat <i>per l.</i> :	I d.
Plus <i>per</i> ung champ nommat lou Four veilh de quatorze cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	XIII d. t.

[*marge gauche* : II cesteyradas ; [...] carthoneyrades]

[fol. 2v] Plus <i>per</i> ung champ nommat qu-es soubre la grange veilhie qu-ere del fonzal de las houlches de tres cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	III d.
Plus <i>per</i> ung champ nommat lou Favet despeux Prat de front et las Costes jusques el Brughon de <i>dyx</i> cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	X d.
Montan losditz champtz a I d. <i>per</i> cartoneyrade :	III s. II d.
Monte tout pratz et champtz et cortialx deldit Doleson :	IX s. IX d.
Diou ma maire <i>per</i> ung prat nommat la Pruveyra [...] de dimey jornal estimat <i>per l.</i> :	II l.
Plus <i>per</i> ung champ nommat lou Brughon de cynq cartoneyrades estimat <i>per l.</i> :	v d.

Somme VII d. t.

[fol. 3] Item Jame Gimbert de Prallavy

Et primo

Per meyson, granges, hortz et cortilhaiges, <i>per l.</i> :	VI d.
---	-------

Plus *per* ung prat nommat lou Pradet de doux jornalx estimat *per* l. : VIII d.

Plus *per* ung prat ~~nommat~~ soubz son hostal nommat lous Pasturalx d-ung jornal estimat *per* l. : III d.

Plus *per* ung prat nommat Prat long de doux journalx et dimey estimat *per* l. : X d.

Plus *per* ung prat nommat Prat de Sourel d-ung jornal estimat *per* l. : III d.

Plus *per* ung prat nommat Prat del py et las saigniettas d-ung jornal, lous dous estimat *per* l. : III d.

Plus *per* ung prat nommat lou Couderc de la croux de ung jornal estimat *per* l. : III d.

[*marge gauche*] Montan lous pratz II s. [...] d.

[fol. 3v] S-ensseguont las terres fromentalx deldit Gimbert

Et primo

Per ung champ nommat el Rival fasent doas pessas de cynq cartoneyrades estimat *per* l. : V d.

Plus *per* ung champ nommat en la Vignietta de seis cartoneyrades estimat *per* l. : VI d.

Plus *per* ung champ nommat en las Allamandes de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

Plus *per* ung champ nommat en las Plantades de doas cartoneyrades estimat *per* l. : II d.

Plus *per* ung champ nommat en la Vignie pas Barnard de une cartoneyrade estimat *per* l. : I d. t.

Plus *per* ung champ nommat lou Martel de douge cartoneyrades estimat *per* l. : XII d.

[fol. 4] Plus *per* ung champ nommat en la Ronchonze de cynq cartoneyrades estimat *per* l. : V d.

Plus *per* dous champptz situatz en las Houlches, ung siou et l-aultre acqueryt de Beneyt, de doge cartoneyrades estimat *per* l. : XII d.

Plus *per* ung champ nommat en la Peyrouze de seis cartoneyrades estimat *per* l. : VI d.

Plus *per* ung champ nommat el Brughon de cynq cartoneyrades estimat *per* l. : V d.

Plus *per* ung champ nommat en Sourel de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

Montan losditz champ^{tz} deldit Gimbert a I d. *per* cartoneyrade et *per* l. : ~~III~~s. V s.

Somme tout deldit Gymbert : VIII s. III d. t.

[fol. 4v] Beneyt Chauchat de Prallavy

Et primo

Per meyson^s, granges, hortz et cortilhaiges estimat *per* l. : VI d.

Plus *per* ung prat nommat lou Rival d-ung jornal estimat *per* l. : III d.

Plus *per* ung prat nommat Prat del py et compres las saignyettas d-ung jornal estimat
per l. : III d.

Plus *per* ung prat nommat lo Couderc de la crous de ung jornal estimat *per* l. : III d. t.

[*marge gauche*] Jame Gymbert dudit Prallavy en [...] l-an 1518.

Montan lous pratz et cammas *per* l. ~~XVIII d. t.~~ XVIII d. t.

S-enssec las terras fromentaulx

Et primo ung champ nommat en la Vignhie pas Barnard de une cartoneyrade estimat
per l. : I d. t.

Plus *per* ung champ nommat lou Martel de doge carthoneyrades estimat *per* l. : XII d. t.

[fol. 5] Plus *per* ung champ nommat la Ronchonze de cynq cartoneyrades estimat *per* l. :
v d.

Plus *per* ung champ nommat la Peyrouze de cynq cartoneyrades estimat *per* l. : v d.

Montan losditz champ^{tz} *per* l. XXIII d.

Somme tout deldit Beneyt III s. v d. t.

S-enssec lous fourens tant de Val que del Peu

Et primo

Iszabel Chauchade de Pouzarot *per* ung champ nommat lou Claux de seix cartoneyrades estimatz *per* l. : VI d.

Plus Michial Chauchet, dit Vadet, *per* ung champ nommat en las Plantades de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

[fol. 5v] Plus Andriou de Penon, dit Chanche terre, filz de la Bartrand, *per* ung champ eldit lioc de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

Michial Fornier, dit Sept solz, *per* ung champ eldit lioc de sept cartoneyrades estimat *per* l. : VII l.

Johan de Bartrand, dit Chauchet, filz de Jame, *per* ung champ eldit lioc de tres cartoneyrades et mege estimat *per* l. : III d. obola

Vidal Gerbier, dit de las Grosses, *per* ung champ eldit lioc de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

Mondon Reymond de Val *per* ung champ eldit lioc de doas cartoneyrades estimat *per* l. : II d.

Jame Jame, dit Barat, deldit lioc *per* ung champ eldit tarradour de doas cartoneyrades et mege estimat *per* l. : II d. obola

[fol. 6] Glaudon Mya[...]et, filhiat de Johan Eyrault *per* ung champ eldit lioc de doas cartoneyrades estimat *per* l. : II d.

Mathiou Chauchet, dit Sartre de Val, *per* ung prat de dimey journal jongnient aquel de Fuoc estimat *per* l. : II d.

La filhiade de Andriou Fuoc del Peu *per* ung prat nommat Prat de meton, jongnient aquel deldit Sartre de Val et lo prat de Glaudon Doleson, de cart de jornal estimat *per* l. : I d.

La filhie de Jame Bonaffe, dit Rambailh, *per* ung champ nommat en las Allamandes de tres cartoneyrades estimat *per* l. : III d.

Mess. Houlzon, chanonge de Nostre Dame, *per* ung prat nommat Prat de molhier de ung journal et dimey estimat *per* l. : VI d.

Plus *per* ung champ nommat la Vygnietta juste lodit Prat de molhier de nou cartoneyradas estymat *per* l. : IX d. t.

[fol. 6v] Plus *per* doas pesses de champ lo long del Rival qu'erant de Beneyt Chauchat de cynq cartoneyradas touttas doas estimat *per* l. : v d. t.

Mathiou Guayte de Val *per* dymey cart de journal de prat apellat en Sourel a obola *per* l.

Montan lousditz fourens a IIII d. t. *per* journal de prat et a I d. t. *per* carthoneyrade de terre. Monte lou tout IIII s. X d. obola.

Somme tant habytans que fourens : XXVI s. XI d. obola

Monte la despance fette [suscrit : *a ladite annee*] *pour ladite estime cheux mess. Martin a Saint Benoyt tant pour lesditz hommes dudit lieu que pour les commys qu-ilz myrent a-lladite estime* [renvoi marginal illisible] *pour trois jours de despance la somme de :*

XXXXVI s. VI d.

Plus pour les journees desditz commys a II s. VI d. pour homme et pour jour.

Monte : XXII s. VI d.

Somme tout II l. XIX s. t.

Sensse le fume d'prallang fructe entie
 no. autres fume quibet d'entie dan
 chat de prallang si me glandon d'entie
 part d' doleson tant p' me come
 mon fratre fume fructe lon. d'entie
 mes donst mil 67 d'entie Et so alla.
 presensie de tohan audouon d'entie
 filz de p' tohan chauffaire del lieu
 p' lorb p'cellier si plus fructe d'entie

Et so

Glandon e fume doleson fructe
 p' mesons grages hors si corthanger
 p' H. — — — — —

plus p' bing p'rat nomat de fume d'entie
 la fonteta de d'entie foznal p' fume d'entie
 extimat p' H. — — — — — bing d'

plus p' bing p'rat nomat
 l'ont pastuzant deffont
 Et lon touz de loustal en
 bing foznal de bing foznal d'entie
 de foznal de p' extimat d'entie

plus p' bing p'rat nomat
 p'rat long de d'entie foznal
 extimat p' H. — — — — — bing d'

1 = 1229

ARCHIVES DÉPARTEMENTAIRES
 PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
 HAUTE-LOIRE

de mess' martin
 de mess' benoit
 de saint benoit

de glande fume
 de meson

de glandon

de fume
 de p'rat

de glandon d'entie
 de foznal

de fume doleson

de foznal
 de p'rat

Figure 21. CompoisPranlary (AD de la Haute-Loire, 1 C 921, fol. 1)

MystèreNDPuy

[Répliques du paysan dans le *Mystère de Notre-Dame du Puy*. Ca 1515-1520. Copie XVI^e]

SAINCT FRONT

*Voloirs avez fermes et bons,
Parquoy vous serez baptisez ;
Mais il faut bien que advisez
Que peché soit de vous banny !* 1004

LE PAYSANT *primo*

Hieu cude que vous volet convarti
A-s adorar ung autre diou !
Mas, parbiou, non farey pas hiou !
Et duguessa endu[r]ar torment, 1008
Laissar mon diou maintenant,
Aquo seria ben a perpaux !

LE SECOND PAYEN

*Il fault cognoistre les faictz aulx
De quoy le prescheur nous admoneste. [fol. 231]
Nostre loy n-est belle ne honneste :
Appollo n-a puissance quelconques.*

LE PAÏSANT

Et per que l-asorat vous doncques
Ny ly fasiat tant de reverencya ? 1016
A ! non vous chaille que en que sia :
El vous en poyria ben payar !

Es aras hora de lo regnyar,
 Quant tant de be vous a donnat ? 1020
 Trop liau l-auret habandonat
 Et ou cognusseret sans targhar gaire !
 Si volet creyre aquest flagholaire,
 Voy que vous dira de lanternes ! 1024

LE TIERS PAYEN

Trop folement tu te gouvernes !
Ne vois tu qu'il nous est monstré
Et publiquement remonstré
Par ces gens cy honorables 1028
Les grans peines incurables
Qu-aura celluy que nostre loy tiendra
Ne en quelque façon maintiendra
Appolo, cest ydole dampnable, 1032
Dont est verité et nom-pas fable ?
Et, pour-ce, note bien en mes dictz !

LE PAÏSANT

El m-a donat de bos remedis
 Et d-aultres bes habondamment ; 1036
 Jamais n-ac nisseyra de froment !
 De segials, orges, pes, syvadas,
 Vessas, lentilhas, grissas, mescladas,
 Ceses, fabvas, ris et aultre blad 1040
 El m-a donat en grant quantitat !
 El m-a gardat mos vis et frutages
 De mos jardis, aussi mos herbages,
 Losqualz sont reyre mon cortial ; 1044
 Et aussi m-a gardat mon bestial
 Et tant d-aultres bes que me donne !

SAINCT GEORGE

*Tu t-empesches, paouvre personne,
De croire en ceste meschante ydole !* 1048

LE PAÏSANT

Et semble qu-iou agha la teste folle
Et que n-entenda ben mon cas !

SAINCT FRONT

*Mon amy, tu ne l-entendz pas.
Croy moy, reçois se saint baptesme !* 1052

LE PAÏSANT

[fol. 231v]

Laissat istar aquella tema !
Escotat ! Si m-en creset, laissat lo !
Corrossara se le diou Appollo
Et n-en poiriat mais aver besoigne ! 1056

SAINCT GEORGE

*Mon amy, n-as tu point vergoigne
De maintenir se que tu dictz ?
Cuide tu avoir Paradis
Pour entendre a si faulce loy ?* 1060

*Et mesmes pense bien en toy
Se ung ymage faicte de bois
Peult faire ce que tu dictz et crois.
Il est dangier que Dieu te confunde,* 1064

*Veu ton entendement que habunde
En si tres-grande heresie !
Retourne toy, je te p[r]ie,
Vers Jesus, luy demandant sa grace,* 1068
*Affin que misericorde te face
De ce que contre luy as pensé*

Comme folastre et incensé !
Et si le fais, Dieu t-aidera 1072
Et tes offences pardonnera,
Se recepvoir veulx dignement
Le divin et ault sacrement
De baptesme tres-magnifique. 1076

LE PAÏSANT

Seny, sans dengune repliqua,
Hieu vole esse bapteghat !
Mas hieu dic aras : aughat,
En aqueu hora me despediret ! 1080
Hieu y vole esse quant me baptegharet.
Entendet : aquo es d-aqui !

SAINCT GEORGE

Bon peuple, a cest heure cy,
Puis que chrestiens voulez estre, 1084
Vous et chacun selon son estre
Debvez penser en vous mesme
Le faict de ce saint baptesme.
Mais affin qu-en Dieu chacun contemple, 1088
Getez les ydoles de ce temple,
Car tant vous ont faict faire de pechez !
Rompez les et si vous en despechez ;
Et la, cognoistrez s-il a puissance [fol. 232]
Telle qu-en aviez la creance ;
Et aprez baptisez serez.

Icy chacun donne et frappe l-idole de
quelque arnois, la metant en piesses
rudement.

LE PREMIER PAYEN *frappe.*

De ma main se premier cop vous avez !

LE SEGOND PAYEN *frappe.*

Et de moy cestuy, meschant dieu Appolo ! 1096

LE PAÏSANT *frappe.*

*Jamais gendarmes, peur-Apolo,
Non secoderont meys, per ung viage !*

LE TIERS PAYEN *frappe.*

Va, meschant dieu !

LE PAÏSANT

Va, meschant eymage

Que tant nous as abusatz toutz ! 1100

LE PREMIER PAYEN

*Regardez se nous estions foulz
De croire en si meschante chose !*

LE SECOND PAYEN

*Par ainsi j-entendz et suppose
Que nous estions rempliz de vices* 1104
*D-estre repputez si novices
Que de venerer se simulachre !*

LE TIERS PAYEN

Chacun si estoit ydolatre
En ce quartier, a franc parler. 1108
*Mais Dieu nous a faict appeller
Par ses gens qui ont foy digne !*

LE PAÏSANT

El nous ama d-amour fina
Et nous ou mostra eyvidenment, 1112
Quant nous donne entendement
De cognusse nostres grans faultes.

LE PREMIER PAYEN

*Ce sont œuvres grandes et aultes,
Comme chacun icy peult veoir.*

[...]

LE PREMIER PAYEN

*Sainct prescheur, sans nul contredit,
Je croy a ce Dieu immortel
Que n'est passible ne mortel, 1208
Ains est sur tous aultres puissant.*

LE PAÏSANT

Aghas marce d-un paure paisant
Que recep ton saint baptisme,
Car a chascun hieu entime 1212
Qu-idola jamais n-asorarey !

SAINCT GEORGE

*Doncques je vous baptiseray,
Puis qu-en la foy si bien croiez.
Je vous pri, mes amys, soyez 1216
Tousjours constans et fermes
De bien retenir les termes
De la foy que prescher avez ouy !
Le serez vous trestous ? 1220*

TOUS ENSEMBLE *a genoulx.*

Ouy ! Ouy !

[...]

LE PREMIER PAYEN

Vela ung paisant ou bovyer

Qui bien le nous monstrera 1628

Et aussi nous enseignera

Quel voye nous debvons garder.

LE SECOND PAYEN

Je le luy vais demander.

Mon amy, est ce point a ton advis 1632

Le chemin de la montaigne d-Anis ?

LE PAÏSAN *couché a terre.*

Et que chal eyssi venir far devis

Ny aneissi de me ce trufar ?

Voy chascus a an ce tant affar ; 1636

Hieu vous prey, seguet vostre via !

LE SECOND PAYEN

N-en fais, mon amy, sur ma vie,

A l-honneur de la Vierge Marie !

Enseigne le nous, s-il te plaist ! 1640

LE PAÏSANT *se lieve.*

Si tant fort anar lay volet,

Hieu soy content de lay vous menar.

Et tant mais eybatrey lo dinar,

Qu-ey ta-be non faria re eyssi !

[fol. 238v]

LE SECOND PAYEN

Je t-en remercie, mon amy !

LE PAÏSANT

Seguet me ! Viat eyssi lo chamy !

LE TIERS PAYEN

Voire bien peneulx et difficile !

LE PAÏSANT

Nous sont ben pres : hieu veze Cornille.

1648

Dieu gard de mal la genta rocha !

LE PREMIER PAYEN

Esmoy me faict quant je m-approche,

Veu qu-il me fault monter si hault !

LE SECOND PAYEN

Ouy, puis il faict si chault

1652

Et convient le plus ault saisir

LE TIERS PAYEN

A cest heure pouvons bien choisir

Que vecy l-aulte montaigne

D-Anis !

1656

SAINCT GEORGE

Ame ne se faigne !

Au plus ault nous convient monter,

En signe qu-on doibt surmonter

Au mond de contemplation !

Pour-ce, en grant devotion, 1660
Montons trestous sans nul deffault !

LE PREMIER PAYEN

C'est peine de monter si ault
A gent aisee comme nous !

LE SECOND PAYEN

Veu qu'il faict aspre temps et chault, 1664
C'est peine de monter si ault !

LA MATRONE

A peine que le cœur ne me fault
Et que je ne tombe dessoubz !

LE TIERS PAYEN

C'est peine de monter si ault 1668
A gent aisee comme nous !

LE PREMIER PAYEN

Je suis hors d-aleine et de poulz
De monter si tres-grosse masse !

LE PAÏSANT

Vous say tornaret be de per vous 1672
Davant que plus compaignie vous face.

[...]

LE SECOND PAYEN

Vecy ung beau lieu, par mon ame ! 1704

LE TIERS PAYEN

Et semble estre lieu fertile.

LE PREMIER PAYEN

*Il est ung peu difficile,
Mais aultrement tres-bien assiz.*

LE PAÏSANT

Hoc ! A_mais de bon pais, 1708
L-entour le roch de Cornilhe !

SAINCT GEORGE

*Dieu pour son service tres-utile
L-a par sa sainte Mere esleu.*

[...]

Icy chacun coppe des buissons.

SAINCT GEORGE

*Or y metez tous vos ententes
Et tantost cecy sera faict !* 1752

LA MATRONE

*Ce je l-avoye a-prisfaict,
Mieulx n-y me sçauroye emploier.*

SAINCT GEORGE

*Dieu si vous en rendra le loyer
Et sa mere tres-benigne !* [fol. 240]

LE PAÏSANT

Del mal de saint Johan, l-espina

Et lo boisso et la boissonaria !

LE TIERS PAYEN

Et que as tu ?

LE PAÏSANT

A ! Vergena Maria !

LE PREMIER PAYEN

Avance toy, laisse cella !

[...]

JAQUET

Ma dame, je voy ung laboreur 2376
Qui bien aideroit a vous y mener.

LA RELIGIEUSE

Faictes le donc venir sans sejourner
Ung peu, se luy plaict parler a nous !

JACQUET

Ho ! mon amy, ou allez vous ? 2380

LE PAÏSANT *primo. En cheminant.*

Et que n-avet vous affaire ?
Hieu m-en vouc en mon affaire,
So me sembla a mon advis !

JAQUET

Scez tu point la montaigne d-Anis ? 2384
Y vouldrez tu bien aller avecque nous ?

LE PAÏSANT

Diset de bon sen ou trufat vous
Et qu-eissi et volet lay anar ?
Hieu soy be per lay vous menar, 2388
Mas a que faire hieu o sauprey ?

JAQUET

Et vrayement je le te diray.
Me vois tu ceste bonne femme ?
Elle a ung mal tant infame 2392
Qu-on nomme paralisie.
Parquoy te dictz et certiffie
Qu-elle ne peult ung pas cheminer.
Pour-ce, se tu nous y veulx mener 2396
Et nous aider a la porter,
Tu en pourras bien rapporter
Argent, car ell-est de grant maison.
Despeche toy, car il en est saison, 2400
Ce tu veulx estre nostre guide !

LE PAÏSANT *s-aproche.*

Et be ! mas si era enfecida,
Hieu vous ou vole tout court machar.
Non m-en faguessat pas aprochar, 2404
Hieu vous o dic : aquo es d-aqui !

LA RELIGIEUSE

N-ayes de rien peur, mon amy,
Tu n-y prendras nul enconbrier !

LE PAÏSANT

Tant que touche de mon ladrier, 2408

Vous seret lieu en la montaigne
D-Anis !

LA RELIGIEUSE

*Nul ne s-i faigne !
Tost m-y montez, je vous en prie !*

LE PAÏSANT

[fol. 248]

Si play a la Vergena Maria,
Tantost montada lay seret.

2412

JAQUET

Sa ! ton bras !

LE PAÏSANT

Mas que lo me tornet !

JAQUET

*Torner : vella bonne myne !
Or sus ! Acop ! Jaqueline,
Prenez ma dame et la metez icy !*

2416

[...]

LA RELIGIEUSE

*J-ay affection et volonté
Et grant desir de someiller.
Pensez doncques de travailler
Et m-aler coucher sur icelle !*

2444

JAQUET

Sus !

2448

JAQUELINE

A-cop !

LE PAÏSANT

Prendet soubz l-eycella !

Icy la cochent.

[...]

JAQUET

La grant peine, aussi le trevail

Qu-elle a prinse la faict dormir.

JAQUELINE *loing de la pierre.*

A cest heure je me veulx fornir

2476

De bien dormir, quoy qu-il me couste.

LE PAÏSANT *loing aussi.*

Et hieu eyssi sobre li mota

Me vauc eyvarsar.

JAQUET

[fol. 249]

Moy de cousté,

Tandiz que ma dame prend repoz,

2480

De dormir tiendray propoz

Jusques qu-elle soit esveillee.

[...]

LA RELIGIEUSE. *Vient vers eulx.*

L-haulte et magnifique Royne,

Mere du tres-souverain Roy,

2660

*Est venue anuyt vers moy,
Acompaignee des anges
Chantans hypnes et louanges
Par cy divers et melodieux sons, 2664
Semblant que Paradis en ses buissons
Fut venu en plaisant armony,
Car de liesse estoit garnye
Toute ceste montaigne d-Anis ! 2668*

JAQUET

*Tous nous estions si bien endormys
Que n-avons rien ouy onques !*

JAQUELINE

*Il vous fault bien aymer doncques
Ceste dame de cœur parfaict, 2672
Que vous a garie et reffaict
De ce mal que tant estoit aride !*

LE PAÏSANT

*Lausat sia Dious, peus que set garida !
Et vous dic, si Diou m-aghut, 2676
Qu-aquest luoc a grant vartut !
Et si dengun mal me venia,
Encontinent hiou say vendria
Davant que mege n-aguez denier ! 2680*

JAQUET

*Cella point ne fault nyer :
Vecy ung lieu fort miraculeux !*

[...]

LA RELIGIEUSE

Quantes a moy, je n-y fauldray pas
D-aller jusques en la place
Out j-ay esté en peu d-espace 2804
Garie de mal tant ord et villain.
Tournons y !

JAQUELINE

Plustost huy que demain !
Chacun a vostre voloir s-atent.
Allons y tous ! 2808

JAQUET

J-en suis content ;
En ce ne ferons point de mal !

LE PAÏSANT

Hieu vese que tornar lay me chal
Et que jusques aqui vous sega.
Plaguez a-Diou qu-aguez hyou mega ! 2812
Isia, parbiou, lay me poaria [?].

SAINCT VOSI

Au nom de la Vierge Marie,
Allons y tous de grande erre !

Icy vont vers la montaigne d-Anis et ce
pendant l-acteur parle.

[...]

LE PREBSTRE

Vierge souveraine,

*Tres-excellent royne,
Grande cognoissance
Nous donnes certaine 3344
De ton saint domayne
Par experiance !*

LE PAÏSANT

Dieux n-en sia agrasit,
Quant eyssi a chousit 3348
La sia demorance !
Hieu soy tout reghausit,
Quant eyssi ey ausit
De menar alegrance ! 3352

JAQUET

*J-apperçoy venir sans dobtance,
Pour vray, nostre pasteur, ma dame !*

LA RELIGIEUSE

Est il vray ?

JAQUET

*Ouy, par mon ame !
Allons trestous a l-encontre 3356
De luy !*

[...]

SAINCT SCRUTAIRE

*Loué soit Dieu en cest ouvrage ;
Chacun se presente nous y servir ! 3380*

PHILIPOT

*Et aussi je m-oblige de fournir
Et de tailler beaucoup de pierre.*

LE PAÏSANT

*Et hieu la treyre de la terre,
Mas qu-agma mon pal et mos fessos, 3384
Et chavarey las pesasos,
Amais portarey lo mortier !*

SAINCT VOSI

*C-est tout ce que nous faict mestier ;
Mieux ne nous saurions arenger ! 3388*

[...]

PHILIPOT

*Or ça, il est temps de despartir
Pour aller a mon faict adviser !
Je suis subtil pour deviser
Eglises et sumptueux palaiz. 3400
Mes haulx devis ne sont pas laitz,
Quant j-ay bien geometrie ;
Et mon engin y a mestrie,
Car mon entendement mecanique 3404
A deviser tousjours s-applicque,
Pour gagner de quoy soubstenir
Mon estat et m-entretenir
En ceste paovre vie humaine. 3408
Et me convient prendre la peine
De porter tous mes ferremens,
Mes otilz et mes instrumens,*

Besagüe, reigle et esquierre, 3412
Et aller besoigner grant erre
La ou ces gens veulent que j-aille !

LE PAÏSANT

Et hiou vouc prendre ma jaille,
En que hieu rasure mon prat, 3416
Que me servira d-eschauprat
Et ung aultre fossour pontut,
Aussi be mon grant martel testut ; [fol. 260v]
D-alre plus non me chargharey. 3420

JAQUET

Maistre Philipot, que y porterey
Je par maniere de passetemps ?

[...]

SAINCT SCRUTAIRE

Maistre Philipot, mon amy, 3464
Vous ne dictes rien de l-hauteur ?

PHILIPOT

Elle aura, soyez en seur,
Anviron trois ou quatre toises.

Parlant au paisant.

Mon amy, il fault que tu vois 3468
La commancer !

LE PAÏSANT *despoille sa robe.*

Aquo es rasos !

Hieu vauc chavar las pesasos
Sans faire nenguna arrestance !

SAINCT SCRUTAIRE

Or de besoigner et qu-on s-avance 3472
Tres-tous avant qu-il soit plus tard !

PHILIPOT *fort en besoigne.*
Aussi fais je a toute puissance !

SAINCT VOSI

Or de besoigner et qu-on s-avance !

PHILIPOT *parlant au paisant.*
Besoigne, mon amy, et t-avance ! 3476

LE PAÏSANT *fort en besoigne.*
A-ssus ! Que Diou y aye part !

LE PREBSTRE

Or de besoigner et qu-on s-avance
Tres-tous avant que soit plus tard !

LE PAÏSANT

Hieu farey prou, quant a ma part, 3480
Mas lo me chalria faire perchas
D-aver ung pic, tant hi-a de rochas.
Hieu n-en seria d-aneut sailhit !

PHILIPOT

Il est assez bas, il souffit ! 3484
Chacun m-aporte pierre a force !

[...]

JAQUET

Oncques ne veïz si promptement 3492
Despecher tant d-œuvre que vous faictes !

PHILIPOT

O les gens lasches que vous estes,
Avancez moy pierre et mortier !

LE PAÏSANT

Vous en despachat comme de bordier, 3496
Tant be nous faset afanar !
Et que non es hora d-espartinar ?
Chalra appeitar aprez completa
Ou que ? 3500

LA RELIGIEUSE

La viande est preste !
Venez vous asseoir quant vous plairra,
Car aprez on trevaillera
De meilleur cœur, je vous prometz !

[...]

PHILIPOT *ce assiet.*

Sans nullement y contredire, 3516
Je feray ce qu-il vous plairra.
Et cest homme, out se asserra ?

LA RELIGIEUSE *parle au païsant.*

Bon homme, assiez vous si aprez !

LE PAÏSANT

Hieu m-istarey be tout d-un pes, 3520
Mas asseptat vous, ma dame !

LA RELIGIEUSE

*Vous serez assiz, sur mon ame,
Car ainsi le veulent tous.*

*Le païsant se assiet et la religieuse
porte quelque viande et Jaquet et
Jaqueline luy aident a servir.*

[...]

LA RELIGIEUSE

*Puis que assiz estes tres-tous,
Tenez, vecy de quoy repaistre !
Du quel vin volez vous ?* 3532

LE PAÏSANT

Del doux.

LE PREBSTRE

*Et du plus fort que pourra estre,
Car, pour le vous dire a la letre,
Je n-ay cure de ces vins moulz.*

[...]

LA RELIGIEUSE

Voire, mais vous ne dictes rien 3548
Du vin que donné vous ay.

LE PAÏSANT

Certas lo vy fort be me play,
Car lo lou fay bon avalar.
Et me semble, a breu parlar, 3552
Qu-el a ung tres-genti point !

LA RELIGIEUSE

Qu-est cecy ? Vous ne mangez point ?
Vous faictes aussi paovre chere,
Comme ce la viande estoit chiere. 3556
Mangez du quel que vous plairra !
S-il fault rien, on y pourvoira ;
Qui trevaille manger requiert !

[...]

PHILIPOT

Venez m-aider, tres-tous ensemble,
A lever ce tref au dessus
Du couver ! 3616

LE PAÏSANT *prent d-un bout.*

Tut eyssi ! A sus ! a sus !

SAINCT SCRUTAIRE *prent de l-autre.*

Sus ! de ce bout !

[...]

SAINCT SCRUTAIRE

Despechons nous, je vous suppli !

Cheminons, hastons nostre pas !

Icy s-en vont.

LE PAÏSANT

[fol. 264v]

Anat gentament ! Non vous coitet pas !

3720

Que Diou lay vous gard de desfortune !

LE PREBSTRE

Celluy qui crea le soleil et la lune

Les vueille garder de dangier !

[...]

LA RELIGIEUSE

Metons nous tres-tous en voye,

3848

Car il n-est pas que l-on n-y voye

Quelque chose d-excellance !

JAQUET

Allons y donc et qu-on s-avance ;

De mon cousté ne tiendra mye !

3852

LE PAÏSANT

Et hieu lay vous tendrey compagnie,

Sans m-eylogniar de vous ung pas.

JAQUELINE

Quant a moy, je n-y fauldray pas,

Car avec tous vous aultres je yray !

3856

TerrMons

[Terrier de Mons au bénéfice de la collégiale Saint-Agrève du Puy. XVI^e s. ?]

[fol. 1] S-en sequen las terras et possessions que tenen los hommes de Mons, de lo despartiment del blat que monte cinq cesties, que donnem a mosseignour[s] los chanonges de Saint Agreve.

Mons

Et premeyrament Peyre Cholvel deldit luoc.

Per ung champ scituat eldit luoc de Mons derrier sa meyson, confrontat d-une part en la vie que vay de Mons el Peu et devers soulheilh intrant en lo jardin deldit Cholvel. Donne froment *dimey quart* de car.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Champ Gengier, confrontat devers soulheilh levant en lo v chamy que vay de Mons a Jandriac et de[vers] soulheilh intrant an lo champ de Guilhem Richart. Donne froment *dimey quart* de car.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en prat Giraud, confrontat devers soulheilh levant an la vie que vay del Peu a la Tour Danyel et devers soulheilh intrant an lo champ de Ysabel Vidalla. Donne segial *quart*.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat aux Cheyreutz, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Peyre Lach[...] et deves soulheilh intrant an lo champ de lo Andrieu Pages, *alias* Bola. Donne segial *dimey b*.

[fol. 1v] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Coamlonghe, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Frances Larcho[...] et deves soulheil intrant an lo champ de Vincens Vidal. Donne segial *dimey b*.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat las Peyroses, confrontat devers soulheilh levant an lo champ de Mathiou Pages deldit luoc et de Mathiou Masso de Mons et deves soulheil intrant en lo champ de Peyre de la Cros. Donne segial *dimey* b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en la Senelzac, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Mathiou Pages deldit luoc de Mons et deves soulheil intrant an lo champ de Johan Ayraud et a Steve Ayraud del desusdit luoc de Mons. Donne segial *dimey* b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Champ Long ~~confrontat deves soulheilh levant en~~ contenenent doas p[èças], confrontat deves soulheil levant en lo chamy de Johan Vidilh et deves soulheilh intrant [an lo] champ de Mathiou Masso. Donne per lasditas segial *dimey* b.

[fol. 2] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat lo Rochat, confrontat devers soulheilh levant en lo ~~cham~~ prat de ma damoyselle Claude de Mons et devers soulheilh intrant an lo champ de Johan Ayraud et Steve Ayraud deldit luoc de Mons. Donne segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Tres-Monreddont, confrontat devers soulheilh levant en lo champ et pastoral de Peyre de la Cros et devers soulheilh intrant an lo champ de Johan Vidilh et Jamme Barthoumiou deldit luoc de Mons. Donne segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Tres-Monreddont, confrontat deves soulheilh levant en lo prat de ma damoyselle Claude de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Peyre Masclaut del desusdit luoc de Mons. Donne segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en la Font del Cros, confrontat deves soulheilh levant en lo chamy que vay de Mons a la Tour Danyel et deves soulheilh intrant [...] Rochas. *Dimey quart* de b.

[fol. 2v] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat el Besset, confrontat devers soulheilh levant en lo champ de Johan Vidilh de Mons et deves soulheilh intrant en lo champ del desusdit Johan Vidilh de Mons. Donne per lous doux champs segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en la Champ, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Peyre Combruol et deves soulheilh intrant en lo champ de Guilhem Richard. Donne segial *dimey quart* de b.

Plus per ung aultre prat scituat eldit terradour appellat de prat Giraud, confrontat deves lo solhei[lh] levant en lo prat de A. Vidal, spert del Peu, et deves soulheilh intrant en lo champ de Jamme Bartho[umiou]. Donne segial *1 quart* de b.

Plus per ung aultre prat scituat eldit terradour appellat lo Pastural, contenen tres peços, confrontat deves soulheilh levant en la charreyrete et deves soulheilh intrant an lo pr[at] de Johan Vidilh de Mons. Donne segial *dimey b.*

[fol. 3] Plus per ung aultre prat scituat eldit terradour appellat aux Cleutz, confrontat devers solheilh levant en lo dit prat de ma damoyselle Claude de Mons et devers soulheilh intrant an lo prat de Frances Barthoumiou. Donne segial *dimey quart* de b.

Plus per ung aultre prat scituat eldit terradour de Jandriac appellat en la Senglade, confrontat deves solheilh levant en lo prat ~~et cham~~ de ma damoyselle Claude et devers solheilh intrant en lo vie que vay el terradour de Jandriac. Donne segial *dimey b.*

Plus per ungne vigne scituate eldit terradour de Mons appellat en Loubenc, confrontade deves lo solheilh levant en lo ~~cham~~ bos de Johan Gratuze et Steve Ayraud et deves lo solheilh intrant an une vie de Math. Masso. Donne segial *dimey b.*

Plus per ungne aultre vigne faisant doas peces scituate eldit terradour de Jandriac appellat el Besal sobeyre, confrontade deves solheilh levant en la vigne de Jamme Prunet et deves solheilh intrant an ung bos et hermetatge de Peyre de la Cros. Donne segial *dimey b.*

Comprins toutes et chescungnes ses aultres terres et possessions on ilz pourroyent rien demander p[...] les [...] comprises il donne en general : [...]

[fol. 3v] Peyre de la Cros deldit lioc de Mons

Per ung champ scituat eldit terradour de Mons appellat en prat-Giraud contenen doas peças, confrontat deves lo solheilh levant en la vie que vay de Mons a la Tour Danyel et devers solheilh intrant an lo champ de Chaterine Crotas et Jamme Barthoumiou deldit luoc. Donne froment *1 quart* de car.

Plus per ung prat scituat eldit terradour de Mons appellat prat Giraud, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat de ma ~~damy~~ damoyselle Claude de Mons et deves solheilh intrant an lo prat de Barthoumiou Franco, habitant de Posorot. Donne segial I b.

Plus per ung aultre siou prat scituat eldit terradour de Mons appellat lo Pastural, confrontat devers lo solheilh levant an lor et l-hostal de Jaume Alirol deldit luoc de Mons et devers lo solheilh intrant en lo prat de Vincens Vidal. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou prat scituat eldit terradour de Mons appellat en prat Boux, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat de ma damoyselle Claude de Mons et deves lo solheilh intrant an lo prat de Peyre Lautres, *alias* Palha. Donne de segial I b. et *quart* de b.

[fol. 4] Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en Coamlonghe, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Peyre Cholvel et deves lo solheilh intrant an lo champ de Jamme Palha. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en las Peyroses, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Peyre Cholvel del desusdit lioc de Mons et deves solheilh intrant en lo champ de Mathiou Masso. Donne de segial I *quart* de b.

Plus pour ung aultre sien champ scitué au desusdict terroir de Mons appelé Chambotoyer, confronté devers le solheilh levant avec le champ de Pierre Bartholomy et devers le solheilh couchant avec le champ de Jehan Garrut dudict lieu de Mons. Donne de soigle I quart de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Chanal, confrontat devers lo solheilh levant en lo champ de Johan Vidilh et deves solheilh intrant en lo champ de Mathieu Masso, une rase el mey. Donne de segial I *quart* de b.

[fol. 4v] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Tres-Monreddont, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Johan Gratuze et deves lo solheilh intrant an lo champ de ma damoyselle Claude de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat Tres-Monreddont, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Frances Barthoumiou, une rase el mey, et deves

lo solheilh coighant an lo champ de Peyre Cholvel. Donne de segial *dimey* b. et *quart* de b.

Plus per une vigne scituade el terradour de Jandriac appellat la Verdyere, confrontade deves lo solheilh levant en la vie que vay de Mons ves las Pronsalles et deves lo solheilh coighant en la vigne de Johan Marchant. Donne de segial *dimey* b.

Item plus per une aultre vigne scituade eldit terradour de Jandriac appellade en las Manors, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat de madamoyselle Claude de Mons et deves lo solheilh intrant en la vigne de Frances Barthoumiou. Donne de segial I b.

[fol. 5] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat ~~eh~~ en Lachamp, confrontant en lo champ de-Steve Pages deves lo solheilh levant et en la champ de Jamme Alirol deves lo solheilh coighant. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre champ scituat el desusdit terradour appellat en la Champ, confrontat deves solheilh levant en lo chamy que vay del Peu a la Tour Danyel et deves lo solheilh coighant en lo champ de Jamme Alirol. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat lo Champ des Quart, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Johan Vidilh et deves solheilh intrant en lo champ de Peyre Barthoumiou deldit lioc. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat el terradour de Mons appellat en la Senglade, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat de Vincens Vidal, lo chamy el mey, et deves lo solheilh coighant an la vie que ve de Mons ves le Fronsalles. Donne de segial I *quart* de b.

Comprins toutes et chescungnes possessions de son heritaige et qu'il n-y peussent rien par lesquelles il donne en general : [...]

[fol. 5v] Johan et Anthony Vidilh deldit luoc de Mons

Per ung champ scituat el terradour de Mons appellat lo champ de Masom, confrontat devers lo soleilh levant en lo champ de Steve Garnier del Monteilh et devers lo soleilh intrant en lo prat et champ de Jamme Johany, dit Lamic. Donne de froment II b.

Plus per ung aultre champ ~~app~~ scituat eldit terradour de Mons appellat lo Crebadis, confrontat devers lo soleilh levant en lo champ d-Anthony Crotas et devers lo soleilh intrant an lo champ de Jaimme Barthoumiou. Donne de froment *dimey* car., I b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat les Moles, confrontat en lo ~~Johan~~ champ de Johan Merchant et deves lo solheilh levant et en la vie d-Olmet deves lo solheilh intrant. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat les Moles, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Peyre Combruol et de Peyre Barthoumiou et deves lo solheilh intrant an lo champ de Johan Crotas. Donne de froment I b, *dimey* b.

[fol. 6] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat ~~en Molas~~ lo champ d-Olmet, confrontat deves solheilh levant en la vie que ve del Peu en la prade de Mons et deves lo solheilh intrant en lo champ de Johan Crotas, Peyre Combruol et Peyre Barthoumiou deldit lioc. Donne de froment III b.

Plus per ung aultre champ siou scituat el desusdit terradour de Mons appellat la grande Versaut, confrontat devers lo solheilh levant en lo champ de Anthony Crotas deldit luoc de Mons et deves lo solheilh intrant an lo champ de Peyre Marchant deldit luoc de Mons. Donne de froment I b., *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en Molas, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de ma damoyselle Claude de Mons et deves lo solheilh intrant an lo champ de Mathieu Masso deldit luoc de Mons. Donne de froment I b.

[fol. 6v] Plus per ung aultre siou champ ~~appellat lo me~~ scituat eldit terradour de Mons appellat lo Mese, confrontat an lo champ de Peyre Combruol et de Peyre Barthoumiou deldit luoc de Mons devers lo solheilh levant et en lo champ de Johan Gratuze deldit luoc de Mons deves soulheilh intrant. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour ~~appellat~~ de Jandriac appellat en Ladreyt, confrontat deves soulheilh levant en lo prat deldit recognuscent Johan Vidilh et devers lo soulheilh intrant an la vigne de Johan Marchant et Peyre Marchant. Donne de froment I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Jandriac appellat en Ladreyct, confrontat deves soulheilh levant an lo prat de ma damoyselle Claude de Mons et deves lo soulheilh intrant an la vigne de Johan Vidilh appellade la Bonodelle. Donne de froment I *quart* de b.

[fol. 7] Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Jandriac appellat la Pellisseyre, confrontat deves lo solheilh levant an lo prat de ma damoyselle Claude de Mons et deves lo solheilh intrant an la vigne de Johan Faure et Andrieu Pages, *alias* Bola, deldit luoc de Mons. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Jandriac appellat en las Richaulmes, confrontat devers lo solheilh levant en lo boas de Jamme Palha deldit luoc de Mons et devers lo solheilh coighant an la vigne de Ysabel Vidalla deldit luoc de Mons. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Jandriac appellat en las Barbeyres ~~eonf~~ et en las Richaulme, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat deldit Johan Vidilh de Mons ves las Richaulmes et en la vigne de Peyre Barthoumiou et deves la teste en la champ de Peyre Barthoumiou et Peyre Combruol. Donne de froment II b.

[fol. 7v] Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat el Cros, confrontat deves lo solheilh levant an la vigne de Claude Pages et lo bos de Jamme Alirol deldit luoc de Mons deves soulheilh intrant an la vie que vay de Mons ves las Richaulmes. Donne de froment I b., *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el dict terradour de Mons appellat el Cros, confrontat deves lo solheilh levant an la vie que vay deves Mons ves las Richaulmes et en lo prat de Steve Ayraud et deves lo solheilh coighant an lo champ de Mathiou Pages. Donne de froment II b.

Plus per ung aultre champ siou scituat eldict terradour de Mons appellat la Font del Cros, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Mathiou Pages et an lo champ de Steve Ayraud deves soulheilh intrant. Donne de froment *dimey* b.

[fol. 8] Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour del Cros appellat la Font del Cros, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Barthoumiou Marcet,

masellier del Peu, et deveves lo soulheil couchant an ¶ lo champ de Johan Gratuze et vie d-ana de Mons a la champ del Cros. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre champ siou scituat el desusdit terradour del Cros appellat en las Filhiolas, confrontat deveves soulheil levant an lo champ de Guilhem Richard et Ysabel Vidalle et deveves lo solheil intrans an lo champ de Steve Ayraud et vie d-ana de Mons ves la foant eldit Cros. Donne de froment ¶ dimey b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour de Mons appellat lo Pastural, confrontat deveves lo solheil levant an lo champ de Johan Assessac et prat de Peyre Cholvel et deveves lo solheil intrans an lo champ de Frances Barthoumiou et lo chamy que vay del Peu a Mons. Donne de segial II b.

[fol. 8v] Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdit terradour de Mons appellat lo Prat de la Foant, confrontat deveves lo soleil levant en lo chamy que vay de Mons a las Charreyres et deveves soulheil intrans en la vie que vay de Mons a la Foantbona. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour de Mons appellat loux Cleutz, confrontat an lo prat de Mathieu Masso deveves lo soulheil levant an lo champ de Johan Gratuze et an lo prat de Johan Crotas deveves lo solheil coighant. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour de Mons appellat en la Chanal, confrontat deveves solheil levant en lo prat de Mathieu Masso de Mons et deveves lo solheil intrans an lo prat de Johan Crotas. Donne de ~~segial I b.~~ I b., [*dimey*] b. de froment et [lacune].

[fol. 9] Plus per ung aultre siou prat scituat el terradour de Mons appellat en la Chanal, confrontat deveves lo solheil levant en lo prat d-Anthony Crotas de Mons et deveves lo solheil coighant an lo prat de Vincens Vidal de Mons. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour de Mons appellat Tres-Monreddont, confrontat deveves lo solheil levant en lo pendent de Charanssac, une vie el mey, et deveves lo solheil coighant en los champs de Catherine Crotas et deldict Johan Vidilh. Donne de segial II b.

Plus per ung aultre prat siou scituat el desusdict terradour de Jandriac appellat en Ladreict, confrontat deveves solheil levant en lo champ de Chatarine Crotas et de Monseignour de

Jandriac et deve lo solheil coighant an lo champ de Catherine Crotas et champ deldit Vidilh. Donne de segial II b.

[fol. 9v] Plus per ung aultre siou prat scitua el desusdict terradour de Jandriac appellat las Arnaudes, confrontat en la vie que vay de Mons ves la Rosilhone deve lo solheil levant et en lo prat et vigne de Jamme Palha de Mons deve lo solheil intrant. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou prat scitua el desusdict terradour de Jandriac appellat en la Nove, confrontat en lo prat de Johan Crotas et de Catherine Crotas deve soulheil levant et en lo ranc de la Sime et boas de Peyre Barthoumiou et champ de Johan Vidilh deve soulheil intrant. Donne de segial II b.

Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat en la Chabana, confrontat deve soulheil levant an lo champ de Mathieu Pages et deve solheil intrant an lo champ de Peyre Marchant. Donne de segial ~~dimey b.~~ I b.

[fol. 10] Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat en las Charreyres, confrontat devers lo solheil levant en lo champ de Johan Gratuze et en la vie que vay de Mons ves las Charreyras et deve lo solheil coighant an lo prat de ma damoyselle Claude de Mons. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat en las Charreyres, confrontat deve lo solheil levant en la vie que vay de Mons ves las Charreyres et en lo champ de Johan Assessac et deve soulheil coighant an lo prat d-Anthoany Crotas de Mons. Donne de segial *dimey b.*

Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat en Cha[...]amand, confrontat deve soulheil levant en lo champ de Johan Giraud et de Johan Faure et deve lo solheil intrant an lo champ de Jamme Alirol. Donne de segial I b.

[fol. 10v] Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat en las Brunes, confrontat deve solheil levant en lo champ de Peyre Barthoumiou et de Vincens Vidal et deve solheil intrant an lo champ de Mathieu Masso del desusdict luoc de Mons. Donne de segial *dimey b.*

Plus per ung aultre siou champ scitua el desusdict terradour de Mons appellat Chambotoyer, *alias* en las Peyroses, confrontat deve solheil levant en lo champ de

Mathieu Masso deldit luoc de Mons et deve lo solheilh intrant an la vie que vay de Mons ves las Charreyras. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat en Champ Long, confrontat deve soulheilh levant en lo champ de Chatarine Crotas et deve solheilh intrant an lo champ de Johan Giraud et Johan Gratuze deldit luoc de Mons. Donne de segial I b.

[fol. 11] Plus per ung aultre siou champ scituat el terradour de Mons desusdict appellat en la Chanal, confrontat en lo champ de Johan Crotas et an lo prat de Johan Vidilh deve lo solheilh levant et an lo champ de ma damoyse Claude de Mons et champ de Jamme Barthoumiou. Donne ~~segial~~ froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el terradour desusdit de Mons appellat Tres-Monreddont, confrontat deve lo soleilh levant en lo ~~cham~~ prat deldit Johan Vidilh et champ de Peyre Cholvel et deve soulheilh coighant an lo champ de Chatarine Crotas deldit luoc de Mons. Donne segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat Tres-Monreddont, confrontat deve lo solheilh levant en lo champ de Guilhem Richard et champ de Steve Ayraud et deve soulheilh coyghant an lo champ de Steve Pages. Donne de segial *dimey* b.

[fol. 11v] Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Treuleyra, confrontat deve lo solheilh levant an lo champ de Steve Pages et champ de Ysabel Vidalla et deve lo solheilh intrant an lo champ de Peyre Lantier, dit Palha. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Treuleyra, confrontat deve lo soleilh levant an lo champ de et boas de Johan Marchant et deve lo solheilh intrant an lo champ de Barthoumiou Terrasse deldit luoc de Mons. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en Monreddont, confrontat deve lo solheilh levant an lo champ de Steve Ayraud et deve solheilh intrant an lo champ et prat de Johan Assessac. Donne de segial I *quart* de b.

[fol. 12] Plus per ung aultre siou champ scituat el dict terradour del Cros appellat la Boucharde, confrontat deve soulheilh levant en lo champ de Mathiou Pages et

hermetaige de Johan Crotas et devez solheilh intrant an lo champ de Jamme Pailhe et herment de Peyre Lantiers, dit Palhe. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el dict terradour del Cros appellat las Boeyres, confrontat devez lo soulheilh levant en lo champ d-Anthoni Crotas et champ de Peyre Barthoumiou et devez soulheilh intrant an lo champ de Chatarine Crotas. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat en la Champ, confrontat devez soulheilh levant an lo champ de Guilhiauue Roet et devez soulheilh coighant an lo champ de Steve Ayraud. Donne de segial I *quart* de b.

[fol. 12v] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en la Champ, confrontat devez lo solheilh levant an lo ranc de las Boyres et devez lo solheilh coichant en lo champ de Johan Gratuze. Donne de segial I *quart* de b.

Plus ~~ung~~ per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat en la Champ, confrontat devez solhel levant an lo champ de Johan Gratuze, ung chamy el mey, et devez solheilh intrant an lo champ de Steve Ayraud. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour faysant doas peces, appellat lo champ del Quart, confrontant devez lo solheilh levant an une vie que vay de Mons a Montmarty et devez solheilh intrant an lo champ de Peyre de la Cros. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour appellat lo Besset, confrontat devez solheilh levant en lo ranc de la Nove et devez solheilh intrant an lo champ de Jamme Palha et champ de Mathieu Masso. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per la une vigne scituade eldit terradour de Ladreyct appellade la Bonodelle, confrontat devez lo solheilh levant an lo champ et vigne de Chatarine Crotas et devez lo solheilh coighant an lo boas de ma damoyse Claude de Mons et lo boas de Johan Gratuze. Donne de segial I b.

Comprins toutes et chescugnes ses aultres possessions parquoy ly pourroyent rien demander et par lesquelles donne en general S[...].

[fol. 13] Jamme Alirol deldit luoc de Mons

Per ung champ scituat el terradour de Mons appellat el Frenier, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Vincens Vidal, ung chier Ayraud et deves solheilh intrant an lo champ de Steve Ayraud deldit luoc de Mons. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre champ scituat el terradour de Mons desusdit appellat la Clausete, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Jamme Palha deldit luoc de Mons et deves lo solheilh coighant an ~~Peyre~~ lo champ de Peyre Roche de Taulhac. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre champ siou scituat el desusdit terradour de Mons appellat en Asenelzac, confrontant deves lo solheilh levant en lo champ de Mathieu Masso deldit luoc de Mons et deves solheilh intrant en lo champ de Jamme Bonasivas del desusdict luoc de Mons. Donne de froment ~~*dimey* b.~~ I b.

Plus per ung aultre siou ~~champ~~ ~~scituat~~ prat scituat eldit terradour de Mons appellat soubz Reddonde, confrontade devers [fol. 13v] soulheilh levant en lo prat de Jamme Laurens deldit luoc et devers lo solheilh intrant en lo prat de Jamme Barthoumiou. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou ~~champ~~ prat scituat eldit terradour de Mons appellat la Fontane, confrontat deves lo solheilh levant an lo prat de Jamme Laurens deldit luoc de Mons et deves solheilh intrant an lo prat de Frances Barthoumiou deldit lioc de Mons. Donne de froment I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdit terradour de Mons appellat la Corrie, confrontat deves lo solheilh levant an lo prat de Guilhem Richard de Mons et deves soulheilh intrant an lo prat de Ysabel Vidalla eldit luoc de Mons. Donne de froment I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat en la Champ, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Peyre de la Cros de Mons et deves lo solheilh intrant en la vie que vay de Mons a Montmarty. Donne de segial ~~*dimey* b.~~ I *quart* de b.

[fol. 14] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat ~~en la~~ ~~Chappelle~~ lo petit Champ de la Champ, confrontat devers soulheilh levant en lo champ

de Jamme Palha de Mons et deves soulheilh intrant en lo champ de Vidal Chaussogros del luoc d-Ors. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat las Boyras, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Jamme Ayraud, habitant de Posorot, et deves soulheilh intrant an lo champ de Vincens Vidal de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat Tres-Monreddont, confrontat deves solheilh levant en lo champ de Peyre Combruol de Mons et deves solheilh intrant an lo champ de Jamme ~~Barthoumiou~~ Bonasivas. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat deves la Vie del moly, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Johan et Anthoany Vidilh et deves lo solheilh intrant an la vie tirant de Mons ves lo moly. Donne de segial I *quart* de b.

[fol. 14v] Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour de Mons appellat las Peyroses, confrontat devers soulheilh levant an lo champ de Esteve Ayraud de Mons et devers soulheilh intrant an lo prat d-Anthoany Crotas deldit luoc. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour de Mons appellat en la Champ, *alias* Chappelle, confrontat devers lo solheilh levant en lo champ de Peyre de la Cros de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Jamme Laurens del dit luoc de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat de Montfrayt, confrontat deves lo solheilh levant an ung champ de Johan Assessac et deves lo solheilh coighant an lo champ de Jamme Laurens deldit luoc de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

[fol. 15] Plus per ung aultre ~~eh~~ siou champ scituat el terradour de Mons appellat las Monasques, confrontant deves soulheilh levant en lo champ de Andrieu Pages, *alias* Bola, d-Ours et deves soulheilh intrant en lo champ de Jamme Laurens de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ungne aultre siou ~~champ~~ vigne scituade el sus *dit* terradour de Mons appellade las Fayes, confrontade deves soulheilh levant an la vigne de Jamme Laurens et deves soulheilh intrant en la vigne de Vincens Vidal. Donne de segial I *quart* de b.

Plus per ungne aultre siou vigne scituade el desusdict terradour de Mons appellade las Pronsalles, confrontade devers soulheilh levant en la vigne de Peyre Barthoumiou et deves soulheilh intrant an la vigne de Peyre Crotas de Mons. Donne de segial I *quart* de b.

Comprins toutes et chescungnes ses aultres possessions per que ly pourrant rien demander par lesquelles il donne en general : [...]

[fol. 15v] Peire Lantier deldit luoc de Mons

Per ung champ scituat el susdict terradour de Mons appellat la Champ de Labrune, confrontat deves soulheilh levant en lo prat de Johan Gratuze et prat de Anthonie Vidalla de Taulhac et deves soulheilh intrant an la vie que vay del Peu a la Tour Danyel. Donne de froment II b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour de Mons appellat en Lalongnade, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Mathiou Masso deldit luoc de Mons et deves lo solheilh intrant an lo champ de Johan Gratuza deldit luoc de Mons. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour de Mons appellat el Claux, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Peyre Combruol deldit luoc de Mons et deves lo solheilh intrant an lo champ de Jamme Barthoumiou. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour deldit luoc de Mons appellat lo Foant del Biou, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Ysabell Vidalla deldit luoc de Mons et deves lo solheilh coighant an lo champ de Ysabel Vidalla. Donne de froment I b.

[fol. 16] Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour deldit luoc de Mons appellat la Chambade, confrontat deves solheilh levant en lo champ de Vincens Vidal et deves lo solheilh intrant an lo champ de Claude Pages et champ de Ysabel Pagesa deldit luoc de Mons. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour deldit luoc de Mons appellat el Champ del Cros, confrontat deves solheilh levant en lo prat de Johan Eyraud et deves soulheilh intrant an lo champ de Guilhem Lachart deldit luoc de Mons et lo champ de Frances Barthoumiou deldit luoc de Mons. Donne de froment *dimey* b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour deldit luoc de Mons appellat aux Cleutz, confrontat deves soulheilh levant en lo prat de Peyre de la Cros del desudict luoc de Mons et deves soulheilh intrant an lo prat de Urba Pages deldit luoc de Mons. Donne de ~~from~~ segial I b.

[fol. 16v] Plus per ung aultre siou prat scituat el dit terradour deldit luoc de Mons appellat en las Charreyras, confrontat deves soulheilh levant en lo prat de Jamme Palha deldit luoc de Mons et deves soulheilh intrant an la vie que vay de Mons ves lo terratour de las Longnars. Donne de ~~segial~~ froment I b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el susdit terradour deldit luoc de Mons appellat en la Chanal, confrontat deves solheilh levant en lo prat de Jamme Barthoumiou deldit luoc de Mons et deves soulheilh coighant an lo prat de Ysabel Vidalla deldit luoc de Mons. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat del Costat de la Chanal, confrontant deves lo solheilh levant an lo champ de madamoyselle Claude de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Peyre Richard deldit luoc de Mons. Donne de segial ~~dimey~~ b. I b.

[fol. 17] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat Tres-Monreddont, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Barthoumiou Terrasse de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Guilhem Richart. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat eldit terradour de Mons appellat la Treuleyra, confrontat deves soulheilh levant an lo ranc appellat Roche Bertrand et deves soulheilh intrant an lo champ de Peyre Combruol et ung prat de ma damoyselle Claude de Mons. Donne de segial I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat en la Champ, confrontat deves solheilh levant en la vie que vay de Mons servent la Champ et deves solheilh intrant an lo champ de Ysabel Vidalla deldit luoc de Mons. Donne de segial I b.

[fol. 17v] Plus per une vigne scituade el terradour de Jandriac appellat las Pronsalles, confrontade devers lo solheilh levant an la vie que vay de Mons servant las Pronsalles et deves solheilh intrant an la vie ou chamy que vay de Mons servent las Pronsalles. Donne de segial *dimey* b.

Plus per ung prat scituat el terradour desusdit de Jandriac appellat en la Vagnolle, confrontat deves lo solheilh levant en lo prat de Chatarine Crosas deldit luoc de Mons et deves soulheilh intrant an la vie que vay de Mons ves las Mau[...]. Donne de segial I *quart* de b.

Comprins toutes et chescungnes ses aultres possessions parquoy ly pourroyent rien demander par lesquelles en general il donne [...].

[fol. 18] Vincens Vidal del desusdict lioc de Mons

Premierement per ung champ scituat el desusdict terradour de Mons appellat lo Frenier, confrontat deves solheilh levant an la vie que vay de Mons en Olmet et deves solheilh intrant an lo champ de Jamme Pascal del Peu. Donne froment I b. et *dimey* b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el susdict terratour del luoc de Mons appellat Champ Gaigier, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Mathiou Masso deldit luoc de Mons et deves soulheilh intrant en lo champ de Peyre Cholvel de Mons. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terratour deldit luoc de Mons appellat la Foant del biou, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Guilhem Richard de Mons et deves soulheilh intrant en lo champ de Jamme Palha et Ysabel Pagesa deldit luoc de Mons. Donne de froment I b. et *dimey* b.

[fol. 18v] Plus per ung prat scituat eldit terradour deldit luoc de Mons appellat en la Chanal, confrontant deves lo solheilh levant en lo prat de Anthoany Vidilh et deves lo

solheilh intrant an lo champ de madamoyselle Claude de Mons, une rase el mey. Donne de froment I b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el susdit terradour deldit luoc de Mons appellat el Pastural, confrontat deves soulheilh levant en lo prat de Peyre de la Cros deldit luoc et deves lo solheilh intrant an los pratz de Peyre Cholvel et Johan Vidilh deldit luoc de Mons. Donne de ~~segial~~ froment I b.

Plus per ung aultre siou prat scituat el desusdict terradour de Jandriac appellat en la Senglade, confrontant deves lo solheilh levant en lo prat de madamoyselle Claude de Mons et deves lo solheilh intrant an la vie que vay de Mons ves los Besalz. Donne de segial I b.

[fol. 19] Plus ung champ scituat eldit terradour de Mons appellat en Barbasc[...]clo, confrontat deves soulheilh levant en la vie que vay de Mons ves Charansac et deves lo solheilh coighant an lo prat de ma damoyselle Claude de Mons. Donne de segial I quart de b.

Plus ung aultre champ scituat eldit terradour deldit luoc de Mons appellat Coamlonghe, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Peyre Cholvel et deves lo solheilh intrant an lo champ de Peyre de la Cros. Donne de segial I quart de b.

Plus ung aultre siou champ scituat eldit terradour deldit luoc de Mons appellat en Champ Veyre, confrontat deves soulheilh levant an lo champ de Mathiou Masso deldit luoc de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Jamme Barthoumiou deldit luoc de Mons. Donne de segial dimey b.

[fol. 19v] Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdict terradour deldit luoc de Mons appellat en las Brunes, confrontat deves lo solheilh levant an lo champ de Johan Eyraud deldit luoc de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Mathiou Masso deldit luoc de Mons. Donne de segial I quart de b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat en las Boyryas, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Jamme Alirol de Mons et deves lo solheilh intrant an lo champ de Steve Ayraud. Donne de segial dimey b.

Plus per ung aultre siou champ scituat el desusdit terradour de Mons appellat en la Champ, confrontat deves lo solheilh levant en lo champ de Guilhem Richard et deves soulheilh intrant an lo champ de Mathiou Masso. Donne de segial *dimey* b.

[fol. 20] Plus per ung aultre champ scituat eldit terradour de Mons appellat en Montfraye, confrontat deves soulheilh levant en lo champ de Jamme Alirol et champ de Ysabel Vidalla de Mons et deves soulheilh intrant an lo champ de Peyre de la Cros et de lo champ de Mathiou Pages. Donne de segial I *quart* de b.

Plus une vigne scituade el susdit terradour de Jandriac appellat lo Besal, confrontat deves soulheilh levant en la vigne de Johan Assessac et deves soulheilh entrant an la vie que vay de Mons ves la Roslhome. Donne de segial *dimey* b.

Plus une aultre vigne scituade eldit terradour appellat en las Fayas, confrontat deves soulheilh levant en la vigne de Johan Assessac et vigne de Jamme Alirol et deves lo solheilh intrant an la vigne de Peyre Cholvel. Donne de segial ~~1~~ *dimey* b.

Plus une aultre vigne scituade eldit terradour appellade en la Richaulme, confrontade deves soulheilh levant en la vigne de Peyre Barthoumiou et deves soulheilh intrant an la vigne de Jamme Laurens. Donne de segial *dimey* b.

Comprins toutes et chescugnes ses possessions parquoy ly pourroyent rien demander parquoy donne en general [...].

NoëlsCordat

[Noëls de Natalis Cordat. 1631-1648]

[fol. 4] *Lecteur benevole*

Amy lecteur, puisque l-esprit de l-homme appesanty du faix de son corps a tant de peine de s-eslever en hault et se faire libre des choses terestres, il faut chercher tous les moyens qu-on peut pour le soulager et le rendre plus habile a se guinder vers Celluy a la semblance duquel il a esté créé. Suivant donc la trace de nos ancestres, j-ay trouvé bon de donner sur le [chant] des choses spirituelles pour la consolation de [ton âme] affin de t'entretenir par icelles comme d'un [avant gout] des harmonieux accords desquels jouissent appres [cette vie] les bienheureux. C-est l'occasion pour laquelle [j'ai travaillé] a l-honneur de la naissance du fils de Dieu en la composition de ce petit ouvrage [pour donner] sujet de dire adieu aux profanes melod[ies. Accepte] ces noels en recognoissance d-un si grand [bienfaict. Peut] estre que tu passeras plus avant et [que tu appelleras] temerité d-avoir escript ces [choses nompareilles qui] demandoit une main plus [exercée et un travail] de plusieurs années et un [esprit plus érudit et facond] que le mien. A la [verité [...] sont je te [...]] [fol. 4v] but que mon humeur, laquelle suivant a la piste de ses mouvemens, je leur ay donné la lime et la façon a mon ordinaire. Reçoy les si tu veux ; je me fay fort qu'appres avoir gousté leur douceur et cogneu le fruict qu-elles apportent, tu les chanteras souvant pour l-amour de leur autheur.

Adieu

Natalis

Cordat

author

Anno salutis millesimo [...]mo ~~quad~~atrigesimo primo

[fol. 5v] [Noe]l [nouv]eau [pour l']année 1632 sur le chant « Las filhos dous Estables »

O la neut fourtunado !
 O lou temps desirat !
 La paix es arribado,
 La guerro o prou durat. 4
 Venet ! venet lieu !
 [La] paix es arribado !
 Venet ! venet lieu
 Rondre gracios a Dieu ! 8
 Son-t aquelo vendudo,
 Nous autres poudien pus.
 Noustr'armo ero pardudo,
 Lou mondé ero a non plus. 12
 Venet ! venet lieu !
 [No]ustr'armo ero [pa]rdudo !
 [Ven]et ! venet l[ieu]
 [Ro]ndré gra[cios a Di]eu ! 16
 El es dinc un estable
 Pire que l'espitau.
 Es aquey lioc capable
 De ly servy d'oustau ? 20
 Venet ! venet lieu
 Dedinc a_quel estable !
 Venet ! venet lieu
 Rondré gracios a Dieu ! 24
 En m'aquesto fressuro,
 Coujo en bouön mey de souöu
 Soubré un pauc de pasturo,

Son dras et son bressouöu.	28
Venet ! venet lieu !	
En m'aquesto fressuro,	
Venet ! venet lieu	
Rondré gracios a Dieu !	32
Lous reys n'on pas vergounio.	
Lay von en dé presens ;	
Pouorton fouorço besounio :	
D'or, de mirrho et d'encens.	36
Venet ! venet lieu !	
Et quau ourié vergounio ?	
Venet ! venet lieu	
Rondré gracios à Dieu !	40
Ah ! la furiouso mino	
Qu'Herodes liour fasié !	
Semblav'un chi quon dino,	
Que mouört de qué que-sié.	44
Venet ! venet lieu !	
Chau pas croni sa mino !	
Venet ! <i>venet</i> lieu	
Rondré gracios à Dieu !	48

5

[fol. 7] *Autre noel sur le mesme chant et pour le mesme an*
 ([Noel nou]veau [pour l'a]nnée [...] [sur le cha]nt « [...]is uns bruns »)

Reveliat vous, bravo meynado !
 Uno nouvelo es arribado :
 Lou fils de Dieu es nascut,
 Yeu vous boutarié un escut ! 4

A_quo's veray, vous poudet creyre.
 Nouste pastre vé de v-ou veyre,
 Qu'o dict qué l'angiau Gabriel
 Ly avié damandat un agniel. 8
 Lou chau creyré *commo*'un oracle,
 Quau li-s arribat un miraclé.
 Ellay, en bouön mey dey chon,
 S'es fayt uno bunio ey fron. 12
 Lou pauré o ben adut char courre ;
 El s-es pensat rompre lou mourre,
 S-es trabuchat en b-un souchou
 Que li-o fa leyssa son flouchou. 16
 Peu que la chauso es arribado,
 A_quel diourié aver l-estrapado
 Que non s-en anaro lieu
 Visita lou fils de Dieu. 20
 Lou troubaren dinc uno crecho,
 Dessoubré un pauc de palho secho,
 Envelopat dinc un drapet
 Que megious n'es pas fort choudet. 24
 Sa meysou n-es mes un estable,
 Tout son cas lay es miserable.
 [L']aygo giavo ey pé dey fioc
 [Et] mau cubert es lou lioc. 28
 La paret es mau tapissado,
 La jassineyro es mau choufado,
 Lou leyt es mau encourtinat,
 Tout lay es mau eysinat. 32
 Ça ! mous amys, prenden [courage],
 Sen sourtis d'un messiont [ourage] !

Et quitten noustous pech[aras]
 Que nous tenon ton esta[chas]. 36
 Ly avié pas gis d-aygo be[lido]
 Que nous pouguez souva la vido.
 Si Noé non fusso vendut,
 Tout lou monde ero perdu[t]. 40
 Que chastu *commencé* à meys viou[re] !
 N-es pas questiou de mangea et bioure ;
 Touto personno, quon mourro,
 Segon qu'ouro fayt, troubaro. 44

Fin

In natali Domini dicantur a[d] vespervas sequentes strophae

Retirat vous, bravo meyna[do] !
 Nousto chansou es deجو achab[ado].
 Anat veyré si a voust'oustau
 La sausso oura sentit lou gia[u] ! 48
 Aquo's prou dit, chau qu'yeu m'en [anio].
 Camarado, prend ta samphonio !
 Anen veyre si lou grangié
 Ouro queycon dinc son bechié. 52

In natali divi Stephani

Retirat vous, bravo *etc. ut su[pra]*.
 Aquo's prou dit, chau qu'yeu me [leve] ;
 Chau ana veyre que di Est[eve].
 Yeu ey ousi que lous [Beluts] 56
 Duvien paya lou *De fructus*.
 Tant que pouöt, Belut l'ap[rocha] ;
 Se chau pas fa tira l'ourcho.

Anen veyre si l'Eysabel 60

[Auro] lavat lou goubel.

Fin

8

[fol. 8v] *Autre noel sur le mesme chant propre pour le jour de la circumcison 1635*

(« *Quand verray je mon coeur etc.* »)

Bouön jour et bouön on

Pey proumié jour de l-on !

Damondé l-estreno

Per aquel effon 4

Que per Peyre et per Jouön

Souffrit ton de peno.

Bouön jour et bouön on

Pey proumié jour de l-on ! 8

Lou couret me secho

En m'aqueste giau :

Veyre lou rey dey ciau

Dedinc uno crecho ! 12

Pey proumié jour de l-on

Fon de song a l-effon.

Ay ! quonos estrenos !

[A]quel fils dey grond Dieu 16

[A]ccomenço be lieu

[D'a]varty las penos.

[En a_queus] quauquous jours

[De bien] charos amours 20

[Et bien] charos festos

[Per] vous ni mays per yeu,
 [N'ourot] pas re dey sieu
 [...] ses restos. 24
 Pauré payson,
 Estreno de queycon
 Jesus et sa mayre,
 Affin que tousjours 28
 Te donnon de secours,
 Que n-as ben a fayre.
 Pey proumié jour de l-on,
 Belieu as be fon 32
 Amays as prou peno.
 Preio Dieu qu'a la fi,
 Quon partiras d-eyci,
 Te donné t'estreno. 36
 En m'aqueste temps
 Sentes be lous vents
 A_mays trop las talhos.
 Appres qu-as escoudut, 40
 Belieu n'as pas adut
 Souvamen las palhos.
 Te couffleges pas ton
 Pey proumié jour de l-on ; 44
 Quon t-en vas enteri,
 Per be que sies gros,
 Troubaras ben un cros
 Dinc lou cementeri. 48
 Say se chau p'avarti ;
 Se chau desparti
 Et quon l-on non penso,

Per be que l-on sie fouört, 52
 Quon chau parla en la mouört,
 Tout lou mounde genso.
 Appres un barou,
 Commo de rasou, 56
 Chouro fayre un conte.
 De chastu sero fayt
 Segon qu-el ouro fayt,
 Sié duc ou visconte. 60
 Meynado, eyjourdheu
 Yeu me fouïc be veü ;
 Sabe p'autre chauso.
 Son-t aver beut, 64
 A_quo's prou discourut,
 Me chau fa ena pauso.

Fin

9

[fol. 9] *Autre noel pour la mesme année et sur le mesme chant*

Chut ! chut, meynado, chut !
 Menet gayre de brut !
 Que chastu se tayze !
 Ousiret que l-angiau 4
 Di que lou rey dey ciau
 Es mau a son ayze.
 Ça donc, bravos gens,
 Planin pas nouste temps 8
 Per ly fa service,

Peu que veset bé
 Que per *vous* et per me
 Es dinc lou supplice ! 12
 En m'aqueste temps
 Diou be battre les dents
 A_mays creyda a l-armo !
 Quon l'anen offensa, 16
 Diourien be meys pensa
 V-ont passaro l-armo.
 Quon lous reys on souput
 Que Dieu ero nascut, 20
 Lou son ana veyre.
 Quond on troubat l'oustau
 Pire que l-espitau,
 V-ou poudien pas creyre. 24
 Pousat voust'orgueil,
 Jouoynos gens, eijourdheu,
 Peu *que* vousté mestré,
 Per moustra son amour, 28
 Aqueste sonté jour
 Pouot pas plus mau estré.
 Chau pas ton fa lou gron,
 Say damouren pas ton ! 32
 Per aquo, sien sages !
 Que *nous* serviro,
 Quon l-armo partiro,
 L-argen ni lous gages ? 36
 Ay ! ay ! mous amis !
 N-aven me doux chamis :
 Chau leyssa v-ou prendre.

Chau pas ton discouri,	40
Nous chau toutes mouri,	
Pouden mes attendre.	
Quiconquo servis Dieu,	
Sié Peyre v-ou Mathieu,	44
Faro pas bouyrado.	
Sa peno, quauque jour	
appres aquesté tour,	
Sero bé payado.	48
Prou qu'aven lou temps,	
Prien donc, bouönos gens,	
La divino facio,	
Que peussion pas pati	52
Eyci ni mays ati,	
Per sa soincto gracio.	

Fin

10

[fol. 9v] *Autre noel pour la mesme année sur le chant « Je voy ma maistresse »*

Venet lieu, meynado,	
Escouta l-oubado	
Qu'ieu ausé toucha !	
N-es pas temps de se coucha	4
Ni de courré per la prado,	
Sonquo de bien escouta.	
Quo-s so que bourbouto ?	
Tout lou monde escouto	8
Per ousy queycon.	

Un ange tout trompeton
 V-ou bouto tout en deyrouro.
 Sabet pas que creydo ton ? 12
 Sabe be que bourbouto,
 N-ey pas durmit gouto
 De touto la neut.
 Eysso-s lou jour et la neut 16
 Que chau fa trembla la mouto,
 Prou-qu'aro aven prou po queit.
 Venet, je vous prio,
 Dison que Mario 20
 O fayt un effon
 Bel comm'un souveil levon.
 Venet son ceremonio !
 Venet veyre aquel effon ! 24
 Chau esse tres ou quatre,
 Me se chau pas batre,
 Autramen tout viou
 Gitaren ey mey dey riou 28
 Aquey que se voudro batre,
 Peus creydaren « lou Rey biou ! »
 Compayre Redouërto,
 Ubret *nous* la pouërto 32
 Davon que sourtion,
 Estrenaren be l-effon,
 Quau les gens de nousto souërto
 Venon pa'ycy son queycon. 36
 Aquey Dieu notable
 Dedinc un estable
 Souffro de grons maux.

Ey n-es pas en gis d'oustaux, 40
 Sonquo en b'un lioc miserable
 Que li-o mays de milo traux.
 Chanten aquestos festos
 Son trebla las testos ! 44
 Noé es vendut !
 Lou pauré es be mau tendut,
 Pamins en fa de ses restos
 Sauvo so qu-ero pardut. 48
 Quond ourié cent vidos,
 Me serien ravidos
 Davon qu'eyjourdheu
 Yeu viouguesso comm'un gueu, 52
 En quauquos aygos beulidos,
 Son tasta queycon dey Peu.
 Sa ! jouoyno meynado,
 Fasen chappounado 56
 En bouön mey dey four
 Et peus que chastu a son tour
 One fayre uno cambado,
 Enteri se faro jour ! 60

Fin

12

[fol. 10v] *Autre noel sur le mesme chant*

(Pour l-année 1635 sur le chant « Je suis enfant desbauché »)

L-y o dejo cinq ou seix jours
 Qu'arribet uno nouvelo.

Vous autres seriat be sours
 Et piré q'uno padelo 4
 Si non sabiat tout l'affayré
 Qu'arribet dimars passat !
 N'ouriat pas arrapat gayré
 Appres aver prou chassat. 8
 Un jour dey temps petassat,
 L'y avié be d-autros nouvelos :
 Quond *Adam* aguet pechat,
 Tout ero per estudelos 12
 Et per amourta l'affayre
 Lou fils de Dieu es vendut.
 Si aguesso damourat gayre,
 Tout lou mondé ero pardut. 16
 Aquey pechat qu'avié fayt,
 Adam, nousté proumié payre,
Nous avié toutes desfayt.
 En desperit sié lou mangayré ! 20
 La poumo n'ero pas giavado,
 Qu'ou mins el l'engrouniet bé !
 Ah ! la pauro charbounado
 Qu'agueron toutes a_ty ! 24
 Ah ! moudit sié lou gourmon
 Que ton aguet de courage !
 El ero be fayt en croucon,
 Sur tout en m'aquel passage 28
 Quon fasie festo a la poumo.
 El ero bé rebusat !
 Si agues tendut uno toumo,
 Ourié be meys chapusat ! 32

Remarcien Dieu eyjourdheu !
 Uffren ly quauquo chouseto !
 Ey vé naysse comm'un gueu
 Dedinc uno meysouneto ! 36
 El non o ni fioc ni palho
 Aquesto freydo sasou
 Et per aquesto racalho
 Patis mays qué dé son sou. 40
 Lous pastres lay son anats
 Per chouffa quauquos gasenchos.
 Yeusses siron bé panats
 Per biouré en m-aquelos oubenchos, 44
 Me n-on pas adut la peno.
 Yeusses poudien be courna :
 Si lay aguesson fa nouveno,
 N'avien de que s-en tourna. 48

In die Sancti Antonii

Per so qu-aquo es ta loin
 Et que tout es de montados,
 Quauqu-u mouririe de soin
 Per aquellos davalados. 52
 Yeu sab'un autré vouyagé
 Que nous coustaro pas ton.
 Per-pau qu-ayen de courage,
 Lay anaren tout souton. 56
 Demenen donc lou tavou !
 Anen veyre soinct Antoni !
 Nous chau pas aver pavou,
 Aven un bouön capitoni ! 60

Me si quauqu-u s-en approcho,
Que non li pouorté queycon !
Li sicoudro un cop de crocho
Que l-iffronsaro lou fron. 64

Fin

14

[fol. 11v] *Noel pour l-annee 1635 sur le chant* « On maridat ma cousino de l'agé de 14
ons »

Que diset, bravo meynado ?
N'ouriat pas vist un angiau
Qu'en veni de la velhado
M-o dict que lou rey dey ciau, 4
Per vous souva vous et yeu,
Say o fayt uno mayre ?
Son lou secours d-aquel Dieu,
L-y poudien plus re fayre. 8
O ! l'admirable messagé !
Lou monde ero dimey mouört,
Dendu n-avie pas courage
De resista a la mouort. 12
O ! l-angiau enfourtunat
Qu'encaro nous fay viouré !
Si m'agues empourtunat,
Ly aguesso donnat biouré. 16
Yeu voulié paya la peno
Qu-o pre aquel angiavou
Et ly donna per estreno

Queycon commo de rasou.	20
Me deffort qu'éré galhard,	
Avie pardut ma bourso.	
Ly aguesso donnat un liard	
Per achaba sa courso.	24
Quond ey souput la nouvelo,	
Ey sentit mon couret chaut	
Per l-amour de la pioucelo.	
Mantenen ey fayt un saut,	28
A_mays v-ou poudié bé fa.	
Son-t aquelo vendudo,	
Dendu ly poudié re fa,	
Noust'armo ero pardudo.	32
Resjouissen nous, meynado,	
Aneut aven bé de que !	
La guerro s-en es anado	
A_mays nous ne passen bé !	36
Prien donc toutes lous jours	
Jesus Christ et sa mayre	
Que nous donnou de secours,	
Que n'aven bé à fayre!	40

Fin

Cordat

1635

16

[fol. 12v] *Autre noel propre pour vespres et sur le chant que dessus*

(*Pour l-année 1635 sur le chant « Un Jouoyne garçou marchan vol estre mon courtisan »*)

Chanten Noé, bouönos gens !
 Chanten Noé per-essens !
 Chanten aqeste sont jour !
 Chanten ! chanten son sejour ! 4
 Qui diouro chanta, que chanté
 V-ou que s'one durmi ey four !
 Eyjourdheu lou diable es mort,
 Aro lou monde es prou fort. 8
 Chanten d-un commun accouord
 Son gi fa a dendu de touort
 Et que chastu bouté couoyré
 Un bouön quartié de son pouorc. 12
 Yeu ey de bel escouta,
 Yeu n-ausé dendu chanta.
 Ganiarey mays de quitta,
 Eyci fay pas bouön esta. 16
 Adiousiat, gento meynado,
 Yeu vou veyre de gousta !
 Eysso's un gousta a pard.
 Anen lieu, que se fay tard ! 20
 Ey ousit que lou grangié
 De *Soint* Blase payarie
 Lou po, lou vi et la fructo
 Et queycon mays si v-avié. 24
 Yeu seray pas lou darrié
 De fa festo ey cousinié,
 Affin que m'ayo apprestat,
 Aro quond ey bé chantat, 28
 Quauquo bouöno medecino,
 Que lou mouli es empastat.

Si chau chanta de les dens,
 Approuffeyten nousté temps. 32
 Et pamins n'eybleuden pas
 La vido ni lou trepas
 D'aqueus braves persounages
 Qu'on fondat aquous repas ! 36
 Manden un *De-profundis*
 Per yeusses en Paradis
 Et prien Dieu tout chanton
 Que say patissin pas ton ; 40
 Et que nous facho la gracio
 De lay veyré un autr'on.

Fin

17

[fol. 13] *Noel nouveau en forme de dialogue sur le chant « D-eyci a quatre jours serey maridado »*

Les anges

Courage, pasteurs !
Ce jour, la tristesse
Quittera vos cœurs !
Chantez d-allegresse ! 4
Gloire soit dedans les cieux
Et la paix parmi ces bas lieux !

Les pasteurs

Chut ! chut ! bouönos gens !
 Escoutat l-oubado 8

Qu-en b-aqueste tens
Nous es arribado !
Eysso-s un sou commo chau ;
Jamais non n'en ousit un tau ! 12

Anges

Pasteurs, n-ayez peur !
Ayez bon courage !
A votre sauveur
Allez faire hommage, 16
Qui, pour votre sauvement,
A delaissé le firmament !

Pasteurs

Anges, si vous play,
Dijat nous son reyre 20
Si quauqu-u lay vay !
Leyssaron liou veyre ?
Nous autres n'en gis de clau ;
Quau lay nous ubriro l'oustau ? 24

Anges

Il n'est pas besoin
De tant d-industrie
Pour entrer au coin
Ou loge Marie. 28
Ce lieu est si mal ouvert
Qu'il demeure tousjours ouvert.

Pasteurs

Dijat nous, angiaux,
En quon lioc damouöro ! 32
En b-aquestous giaux,
Ey jay pas a fouoro.
Dijat nous encaro mays,
Nous autres v-ou creyrien jamais ! 36

Anges

*Pour payer ce jour
La rançon du monde,
Dieu faict son sejour
Dans un lieu immonde. 40
Pasteurs, eslevez vos yeux
Et allez voir le roy des cieux !*

Pasteurs

Accouten nous lieu !
Anen ! anen veyre 44
Lou fils dey gron Dieu,
Que vou be lou veyre !
Lou troubaren en b-un lioc
Que non o ni palho ni fioc. 48

Anges

*Ce jour de Noé,
Ton debvoir t'appelle
De chanter Noé,
O ! pasteur fidele, 52
Et de prier ton sauveur*

De venir loger dans ton cœur !

Fin

23

[fol. 16] *Noel universel du lieu de Cussac faict a la paysande de ce temps sur le chant « Je ne sçay si je suis yvre etc. »*

Aquo-s prou durmit, meynado !

Resvelhat vous vitamen !

Yeu entendé quauquo oubado

Que me romp l-entendamen. 4

Resvelhat vous, je vous prio !

Yeu vous vouö dire queycon :

Dison per tout que Mario

A mianeut o fayt l-effon. 8

Ati'ono bouöno nouvelo !

Es questiou de lay ana

Et de batré la semelo ;

Seren tournats per dina. 12

Lou troubaren à l'establé,

Cougeat ey bouon mey de souöu,

Qu-es tout a faict miserablé,

Son flassado ni lençouöu. 16

L'angé m-o beylat la mondo

De legé vou des-o-sept.

Jouön Gori meno la bondo

Et Blasé Grelho lou set. 20

Jouön de la Plaço s'affono

A souna lou taquacen ;

Jamays la pauro campono	
Non aguet un tau tourmen.	24
Mondo Liaudo en sas chandiavas	
S-en pouot ben enteri ana ;	
Per pauc que couönté d'estiavos,	
Lay sero pas per dina.	28
Piniou veyu et Mondo jouöno	
Controfaron lous roumiols ;	
On un ourgeno fort bouöno,	
Semblaron doux roussiniols.	32
Vidau d-Yrail ni sa souöire	
Deydiron pas lou troupel,	
Me que lou riou non sié ouöire	
Et que non sié gayre bel.	36
Sa souöire appeyta divendres,	
La preysa li'agrado pas.	
D-eyci adonc ouro de cendres	
Per li bujada sous dras.	40
Jouön Bounetou et l'Yralho,	
Lourent Eynac et Chabrié	
On boutat un fais de palho,	
Veyré quau meys courririé.	44
Aquous pouörton de farino	
Per li fayre de papa ;	
A_mays on be bouöno mino	
Per lou garda d'arrapa.	48
Jouön d'Yrail pouort'en ouyeyro,	
Lay vou p'ana son queycon ;	
Qu-oumins en_b-uno noyeyro	
Farié de soupo a l-effon.	52

Son Matthieu pessio de couyto,
 Fay vronsi son esparvié ;
 Espeyten lou, qu'o-na trouyto
 Que belieu *non* partirié. 56
 Lou teyssié sçap les nouvelos ; [fol. 16v]
 Li chau pas dire doux cops
 D-abandonna sas chanelos
 Ni de leyssa sous esclops. 60
 Aquey vouyagé ey bé maygré,
 Lou giau lay v-o tout fondut.
 Ay ! ay ! pourtat de vinaygre,
 Lansardy s-es marfondut ! 64
 Per Grabiel v-ou pouöt pas creyre
 Ni mays n-es pas de conseil ;
 Que son Dilien v'one veyre,
 Qu-aquo's un cas nompareil. 68
 Dilien sçap son entrepriso,
 A_mays li-o be dit davon
 Qu'a fauto de marchandiso
 N'en pourtarié lou levon. 72
 Belut et Madoumeyselo
 Segron lou commun accouö[r]d :
 Deydiron pas la parcelo
 Quon li-anarie de la mouört. 76
 Lou curat es lou compayre
 Qu-invito toutes ses gens.
 Venet lieu ! damouret gayre,
 D-eti-n lay s-en faro tens ! 80
 Sa ! passat proumier, ragasses,
 Et demenat lou tavou !

Camarado, fay bouös passes
 Et n-ayes gis de pavou ! 84
 Vay souna Jouön de l-Yralho,
 Que Jouön de Chouvy es proumié !
 Jacque de Belut varalho
 Per trouba Andrieu de Meynié. 88
 Avouro l-houro es sounado ;
 Anen nous en per-essens !
 Anen lieu, bravo meynado,
 Per esparnia lous despens. 92
 Et prien Dieu et sa mayre,
 Quon seren per lous chamis,
 Que quon d-eux ouren afayré,
Nous veulhon servi d'amis ! 96
 S-yeu offensé per mon dire
 Quauqu-u de la companié,
 Que me donnon lou martyré
 Que chastu per se voudrié. 100
 Vous autres poudet be creyre
 Qu'yeu fouöc pas aquo per mau,
 Sonquo per vous fayre reyre ;
 Poudet bé donc esta sau ! 104
 Pamins chau quitta lou monde ;
 Preparen nous a mourir !
 Que dendu non l-i sé fondé,
 Si non qui voudro peri ! 108
 Fasen aro de prieyros,
 Qu-ey jour de nousté trepas
 Dieu n-eybleudé pas Tarreyros
 Ni Cussac ni mays Moupas ! 112

Fin

30

[fol. 20] *Noel universel du village de Malpas faict a la paysande sur le chant que dessus*
(*Pour l-année 1637 sur le chant « Belle, vous me faictes tort » ou « L-i-o de fennos eyjourdheu etc. »*)

Ça ! companious de Moupas,
Aro vous esparnit pas
A fayré uno aygo bulido !
Lou fils de Dieu es vendut, 4
Que nous souvaro la vido ;
Son-t el tout serié pardut !
Eyci nous chau pas esta,
Es questiou de s-accouyta 8
Et de l'ana toutes veyré.
Lou troubaren en b-un lioc,
Que se gardo be de reyre,
Que non o palho ni fioc. 12
Sourtet donquo dey chantou
Et anat vé l'effantou !
Vité ! vité ! Pierre Nuelo,
Lay vous chau pourta queycon, 16
Qu'estrenaret la pioucelo
A_mays son petit effon.
Per Privat se fausso pas,
Garat vous toutes dey pas, 20
Si vesiat qu-eyci chamino !
Me_s-o_que_l-o degaliat,
Qu-o pres uno belo espino

A_mays s-es ben arteliat.	24
Si aguessat vist Jouön d'Eyraud, Aguerat dit son deffaut, Qu-el anavo aux antipodes ; Ey pourtavo un coutelas,	28
Que, si agues troubat Herodes, Ly'aguero couppat lou nas. Choussendo venié appres, Que mourié de freyd oux pes,	32
Et tout eschas poudié segré ; A_mays li-o bé prouffeytat, Qu'ou mins o pres uno lebré A_ti v-ont sero empeytat.	36
Per Pouchou, mourié de soin ; Quon li'on dit qu'ero ta loin, Ey non sabié pas que fayré, Ero tout descourageat .	40
Pamins o passat lou cayré Quon l-i'o-dut un pauc songeat. Jouseph meno lous Vardier Per essé sous patissier,	44
La Dammajo per sirvento. Aquöus pouörton lous hastets ; La festo sero bé gento, Si sabon fa lous pastets.	48
Quon lou teyssié v-o souput,	[fol. 20v]
Mantenen s-en es courrut Per restreni sa naveto Et repousa son foudiau,	52
Per ana'n la meysouneto	

Que ly'avié eyseniat l'angiau.
 Pierre Florit et Chambou
 Faron batre lou tambou 56
 Tout à l'entour dey village,
 Affin de bouta davon
 Et de donna de courage
 A tout aqueux que lay von. 60
 Pierre Barnard o'n chapel
 Que l-y'o escondut un agniel
 De fouorço qu-ey naut de coupo.
 Aquey se preparo fouört ; 64
 Si non li donnon de soupo,
 Veramen l'y faron touört.
 Vidau d-Yrail et Reynaud
 De gron jauc on fayt un saud ; 68
 A_mays v-ou poudien bé fayre.
 Creydavon ton que poudien :
 « Benit sié Dieu et sa mayré !
 Son-t yeussos parduts serien ! » 72
 Pelado et Vigouroux
 S-en son anats toutes doux
 Comme doux bouös camarados.
 Aquöus on fayt la rasou : 76
 Li-on pourtat un sac de rabos,
 Chastu dedinc sa meysou.
 Chouvy n'o pas fa lou sourt :
 Es be sourtit de sa court 80
 Per revelia Viniosoulo
 Et ly'o dit en bouön perpous
 Que pourtesso une poulo,

Qu-ey pourtavo doux lebraux. 84
 La Clamenço avié pavou
 De se desfa d-un tavou.
 En m-aquey sonté vouyagé,
 Chouvy li-o beylat la mo. 88
 Son-t ey n'avié pas courage
 De lay sé gandi demo.
 Prou qu'aven aro lesé
 Et que Dieu l-i prend plasé, 92
 Fasen aro de pryeyros :
 Que Jesus n'eybleudé pas
 Cussac, Moupas ni Tarreyros
 A l-houro de liour trepas ; 96
 Aquo's tout per passatens.
 Chau pas essé mau contens
 Ni may fayre pauro mino,
 Si quauqu-u v-ou prend en mau. 100
 La plus bouöno medecino
 Es de li bouta de sau.

Fin

37

[fol. 24] *Noel universel du village de Tarreyres fait a la mode du pays sur le chant que dessus*

(Pour l-année 1639 sur le chant « Monsieur, je suis toute vostre »)

Ça ! ça ! courage, meynado !
 Aro nouste bouön temps souört.
 Son-t uno neut fourtunado,

Tout lou mondé serié mouört.	4
La guerro entravo fouört,	
Me Jesus et sa mayré	
On pres	
Aro de fres	8
En mo aquel affayré.	
Ça ! bouönos gens de Tarreyros,	
Gardat de vous enoura !	
Chau souta voustes barreyros	12
Per nous ana adoura !	
Chau pa'ycy damoura :	
Aro es vouste viagé	
D-ana	16
Vous affana	
En b-un ta bouön vouyagé !	
Crouset fay la destuberto ;	
N'o pa'ty-n jonti fourrié ?	20
La pouörto sero uberto	
Ey proumié a_mays ey darrié.	
S-ieu poudié, lous segrié ;	
Dieu lay lous accomponi.	24
Pelissié,	
Queyci queyssié,	
Sero lou capitoni.	
Jouön Alemand s'estirgouösso	28
A deschoussa sous esclos.	
L-on dirié que se desouösso,	
A lou veyre juo de mos ;	
Et o dit prou de cos	32
Que per sa renommée	

Serié,	
V-ou non pouyrié,	
Souldart d-aquelo armée.	36
Vincens Chouvy o bouöno mino	
Per segré la companié,	
A_mays assez bouöno eycino	
Per pourta mousquet entié.	40
Me n-es pas son mestié	
De remena l'ensenio.	
Diriat,	
Si lou vesiat,	44
Que pouort'un fays de lenio.	
Andrieu de Nadau s'apresto ;	
Dreyssarié lou batalhou,	
Son-t uno messiont'aresto	48
Qu'avié en son gouvalhou,	
Qué quauqué parpalhou	
Lay ly l'avié empeytado,	
Un jour,	52
Quon durmi'ey four	
En la gouörge badado.	
Lou filiat de Barjou Charlo,	[fol. 24v]
Com'un duc ouro de neut ;	56
Tout eschas lou paure parlo,	
La pavou l-o quasi queut.	
Me trompo si d-aneut	
El es sergen de gardo.	60
Son soin	
Vay pas ta loin	
Per prendre un'halebardo.	

Geoffré lay es necessari.	64
A_ti-on fort bouön courpourau ;	
Serviro de coumissari,	
A_mays de mestre d-oustau.	
Li chouro pas gron clau,	68
Las parets sont pas richos.	
Faro,	
Quon parlaro,	
Trambla toutes les bichos.	72
Jacque Juvé tabasavo	
Comme un chat fourgounat.	
Li-ero advis qué lou ciau tombavo ;	
El ero fouört estounat,	76
Peus s-ey abandonat,	
La rasou l-y l'envito.	
Jouseph	
Ot'in bouön chef	80
Per vira la marmito !	
Marçau donso l'espino ;	
Aguessat vous dit aquo ?	
Et fay dansa sa belete	84
De fouorço que ly sap bo.	
A_mays dy que demo	
Sero ben outro festo.	
En Dious,	88
Lous Espanious	
Ly romprien pas la testo.	
Lou grond Pelado espingavo	
Quond o'ousit aquesté brut	92
Que semblavo uno margavo,	

Quon tiro temps ben eysut.
 Chut ! chut ! meynado, chut !
 Son frayre sap l'affayre : 96
 Daro
 Tout so qu'ouro
 Per esse chamberayré.
 Pouderox a bouöno garro 100
 Per lay s'ana presenta.
 En bouön mey dey tintamarro
 Lou voulon fa trompeta,
 S-en pouöt ben acquitta. 104
 Soufflo donc, Marti, soufflo !
 Marti
 Pouot pas pati
 Ati v-ont lou vi roufflo. 108
 Jounquet'o pardut ses batos,
 Aquo ly merito bé !
 Si aguesso pres ses sabatos,
 Ourie meys fayt son debvé. 112
 Son filiat o de-qué
 Accompania la bondo.
 L'angiau
 Vendro dey ciau 116
 Per vous beyla la mando.
 Yeu vous denoncé la guerro
 Affin de vous prepara.
 Herodes es en coulero, 120
 Vous vouöu toutes eygarra ;
 Se chau ben appara.
 Et yeu vous disé enteri

Que tout	124
Vendro'n b'un mout	
S'arrangea ey cementeri.	
Si per hasard quauqu-u reno	
De se veyre en mon papié,	128
Per ly soulagea sa peno	
Yeu disé que me plasié.	
Et si aquo ly cousié,	
Yeu li voudrié bé diré	132
Per se	
Vengea de me	
Que m'en facho de piré.	

Fin

44

[fol. 28] *Noel universel du village de Cussac faict a la mode du pays sur le chant que dessus*

(Pour l'année 1641 sur le chant « Compagnon porte boire etc. »)

O ! troupe pastourello !	
Bon soir ! bon jour ! bon on !	
Sabet q'uno pioucello	
Ayo fayt un effon ?	4
Yeu ey ousit un angé	
Que d-un sou tout estrangé	
Creydavo : « Venet lieu	
Veyré lou fils de Dieu ! »	8
Eyso's un soinct vouyagé,	
Lou chau fa per amour.	

Mangen donc un poutagé,	
Lay chouro donna'n tour !	12
Mé yeu vous avartisse	
Que l-i-o be d'artificé :	
Si vouët fa soinct Marti,	
Vous chau pourta lou vi.	16
Viat eyci Blase Greilho	
Que pouort'en b'un panié	
Las alos d'un'abeilho	
Que tuguet d'avantié.	20
« Me que sié be salado »,	
O dit a sa filhado,	
« En m'aquesté ouselou,	
Ouro'n bon mourcelou. »	24
Gory o'ousit la creydo.	
O pres un cayounet	
Et quau l'auro ero freydo	
Lo plet en son bonnet.	28
La Miraclo n'es tristo	
Com'un <i>soinct</i> Jon Baptisto	
Quand ero pey desert :	
Ly couyro si lou pert.	32
Pauré Piniou courtiso	
Et Leugi et Riou touört ;	
Matthieu d'Irail l'avisó	
Et sa mayré lou mouört.	36
Si lou pauré o de rounio,	
Chouro be que la v-ounio	
V-ou qu-oné pria Dieu	
Que lou garissio lieu.	40

Mondo lay vay contento,
Me quond s'allassaro,
Si quauqu-u la tourmento,
Lou diablé l-y sero. 44

Mondo Liaudo souspiro ;
Si Dieu non li s'espéro,
Eyssayaro son sou
De sourti d'un bouyssou. 48
Belut payo les nouses, [fol. 28v]
Lous pons et lous perus.
Si trié de vermenouses,
Nous li fisaren plus. 52
N-es me questiou que venio.
Ly beylaren l-ensenio
Enteri lou Belet
Diro son chapelet. 56
La Barro se preparo ;
Ello fayt ton se vou,
Me pouöt be diré « Garo ! »,
Si per fourtuno plou. 60
La Jano li couseilho
De prendre la boutelho
Et veni gentamen
Appres lou regimen. 64
Ay ! ay ! lou teyssié founio ;
Se vou pas ton pena !
Di qu'o be de besounio
Son s'ana permèna. 68
Son filiat, qu-es be sage,
Li-o dict en bon lengagé :

« Lou diable non m'emport, Mon seni, vous et tort ! »	72
Lou Bastard croydo : « Alarmo ! Alarmo ! Si vesiat ! »	
Li-s advis que son armo Ly vou dire adiou siat.	76
Sa fenno, qu'es ta fino, Que so que ve davino, Ly di : « Aquo n'ey ré, Mon amy, tayso te ! »	80
Dilien di a son payré Que Jesus es nastut. Grabiel s-en soucié gayré ; Pamins, quon v-o souput,	84
Di a sa Catharino : « Sanliou ! fay bouöno mino, Et stesto me'n pousi, Qu'yeu mé vouö reghousi ! »	88
Touoni Chabrié murmuro : « Dont poudrie veni aquo ? », Et stacho a sa centuro Uno pesso de po,	92
Peus emplé sa poutino De sau v-ou de farino. « Yeu vol'estre pendut, Sero lou be vendut ! »	96
L-Irailho es dimey mouörto D'ousi aqeste trinc. Si pouöt sarra sa pouörto, Chantaro be dedinc.	[fol. 29] 100

Yeu li-ause de jo dire :
 « Maugra de non vous vire,
 Seguet vousté chami
 Et leyssat me durmi ! » 104
 Si Jon Soulié se fausso,
 Sero pas estimat.
 Ey diou paya la sausso,
 Me si sent lou rimat, 108
 L-i-o dut uno sentenço :
 Que per sa penitenço
 Jurié a cracomenlac
 A l-entour de Cussac. 112
 Mestré Barry lay mondo
 Ses recommandations.
 Sa besounio es trop grondo,
 Segon sas enventious. 116
 Yeu vouöle plus ré diré,
 Qu-ey prou de mon martyré,
 Sonquo *que* tout mercié
 Pourtaro son panié. 120
 Ouset quonos letonios
 Et quos *Kyrie eleysons*
 Di Irail en sas touonios !
 Quond o'ousit lous brons, 124
 Sa marbioucho Tounito
 Fay couöyre la marmite.
 Chau qu'avion doux pradaux
 Fourfoulia noustous chaux. 128
 Mousur lou curat songo
 Et n'es pas son tourmen :

Si l-i-o gayré de fongo,
 Belieu lay lou veyren. 132
 Sa seur gardo la chombro,
 Qu'o tau pavou *que* tromblo
 De bourrisqua son juö ;
 A_quo-s so que la tuö! 136
 Adiousiat, ma meynado,
 Tenet vous esvelhats !
 Ma chansou'es achabado,
 N-o pas fayt mau oux blats. 140
 Si per hazard vous grevo,
 Aquo's un mau *que* trevo
 Et si non ero tart,
 Yeu vous dirié ma part. 144

Fin

65

[fol. 39v] [No]el nouveau [sur] le mesme chant faict le mesme an [a] la paysano [pour
 le] village de Tarreyros 1648

(Faict audict an 1648 sur le chant « Venet veyre per piatat v-ont s-es lou bon Dieu boutat *etc.* »)

En fi lou jour es vendut,
 Que l-avien ton attendut.
 Mays heu avien prou suffert
 De belos estrapados. 4
 Lou fils de Dieu s-es uffert,
 Que las o conjurados.
 Lou monde ero ben eyssut ;

Si Dieu non fuguez neyssut,	8
L-homé se poudié be tua.	
[...] aquesto journado	
[...]es Alleluya	
[...]o encharnado	12
[...]t pechat	
[...] estachat	
[...]ry	
[...]eno	16
[...]	
[...]o	
Gron marcis, ô ! fils de Dieu,	
Que patisset ton per yeu	20
Per esparnia mon tourmen.	
Vous prendet lou supplicé	
Et per m'ama franchamen	
Vous me faset service.	24
Hanlas ! v-ont <i>vous</i> set boutat,	
Bon Dieu, per vousta bontat !	
Veramen en b'aquey lioc	
Set bé subjeyt ey rhumé :	28
N-avet ny palho ny fioc	
Ny dendu que l'alumé.	
Aquo's un tarrible cas	
Que lou mondé cogneu pas !	32
Vous set un divin effon,	
L-on vous pouöt pas comprendre.	
Beleu et cet a_mays fon,	
Per aquo set pas meindre.	36
Gron Dieu, prou qu'aven lesé,	

Si vous li prendet plásé,
 Son vous gayré tracassa,
 Vous voulien ana veyré ; 40
 Et son *nous* enroumassa
 Desiravon de reyré.
 Ça ! Tarreyros, avançat !
 Lou temps es de jo passat ! 44
 Boutat vous un pauc lougiez
 Et courret de mesuro ;
 Mais qué sediat lous bargiez,
 Soupriet si l-effon puro. 48
 Boutat dessoubs lou mantel [fol. 40]
 Un troç de voustré chantel !
 Approuchat vous ! escoutat !
 Chouro qu'yeu vous enseigni 52
 En qun miserablé estat
 Troubaret noutré segni.
 A-ssa ! Claudé Bonnetou,
 Que faset ton l'ouquetou, 56
 Vous vouölon bouta lou chef
 De touto la brigado.
 Mais si vous troumpat Jouzeph,
 Vous ouret petassado ! 60
 Marchat, si voulet marcha !
 Vous set d'au apparroucha :
 Vous fay bey veyré a l-oustau
 Quond lous autres sont fouöro. 64
 Vous faset voustré dentau
 Quond un chastu lavouöro.

[*interligne* : Que me sert de ton creyda

Se vou pas ana [...]da]	68
La Jammo deu veni apprez En quauquo trasso de brez Per repousa l'effantou ; Faro plasé a la mayré.	72
A_mays quitté son chantou, Ello li pardro gayré. Andrieu de Nadau o dit Que pardrié tout son credit,	76
V-ou la fouörço manquarié, Davon qu'ey non seguessou Lou fiaou de la battarié, Quono niou qué faguesso.	80
Bonne[tou] q[...]	
Com'un testou [...]	
Chau bé que lay d[...]	
Et que pouorté sa [...]	84
Mais certo gardo lo[...]	
Si lou ven nous la[...]	
Duminché de Peliss[ié], Chau veni queyci que s[ié].	88
Remontat lou regimen, Quon set bouön camarado, Et n-avet pas malamen La barbo massiarado !	92
Vidau Croset o pourtat Un frommage per piatat. Beleu quauqué sarrassou Soutaro la chaseyro :	96
Jouseph mongho pas son sou	

Ny mays la jassineyro.	
Son frayré sap sa leyçou :	
Voudrié pourta de peyssou,	100
Qué s’amuso en b-un tacou	
Per repassa la trouppo ;	
Un bouön floc de son bacou	
Farié be meliour soup[o] !	104
Marçau vay d’eyrous[a]	
Quauquous harneys de [...]	
Herodes fay le [...]	
Mais chau qu’one [...]	108
Marçau s-es trop [...]	
En sous engins [...]	
[ajout en bas de page : Son chapel [...]	
Que non o [...]	112
Pamins [...]	
[...]	
[...] que me play	[fol. 40v]
[...] vou le couör gay	116
[...] set sedur comm’un ronc	
[...] [troussat] la moustacho	
[...] [siet] pres un merlé blond,	
[Tenet lou] per l-estacho.	120
[Pey]roux pouöt pa’sa sau,	
[Chau] qu’accomponi Marçau.	
[Herodes] li-o fayt barat :	
[Chau] qué barat li avenio.	124
[Ey] s-es trop bé preparat	
Per li fretta l-empenio.	
Marti se voulié foussa ;	

L-angé lou voulié espoussa.	128
[...] farié bey veyré Marti	
[...] n'aver pa'n houro pauro	
Et noustré Segni pati	
Lou freyd, la pleuyo et l-auro.	132
[Per aver] vist lou fougé	
De Jouseph, n-es pas largié,	
[Qu'amo] mays veyré un ergailh	
[Li becha] sa carteyro,	136
[Que si] n'en pourtavo un tailh	
[A] noustro jassineyro.	
Pellado es tout en doulour :	
Soupré ansi lou Dieu d-amour	140
Ni mays pouöt pas estré fier,	
[...] es plus malaute	
[...] mouriguet hier	
[...]uyon que saute	144
<i>[ajout en bas de page : [...] venet lieu</i>	
[...] play a Dieu	
[...]ayoux	
[...]]	148
Herodes l-o menassat ;	
Denpeus es tout trepassat.	
Lou pouödon pas revelhia,	
Lou pouödon pas eymourre.	152
Per lou fa escarrabilhia,	
Li chau moulia son fouörre.	
Son frayré es be d-autro humour :	
N'o pas appeytat lou jour,	156
Qu'o sesit sous boulavars	

Et sa masso plus gento.
 Chau que se trobé a las pars
 Qu'Herodes liour presento. 160
 Aquey lay vay tout souton ;
 Jamays non rigueré ton.
 Prendet gardo soulamen
 Qu'o pres sas chaussos larghos 164
 Et li-o escondut gentamen
 Lou coutel d'unos barghos.
 Lou grangié se tromparié,
 Cresen qu'yeu l-eybleudarié. 168
 Chau que chastu sie conten
 Ou be que chastu founi.
 Venet prouffeyta lou tens
 Son que l-ange vous pouni ! 172
 Beleu si aquel o de sen,
 Pourtaro quauque presen
 [*interligne* : Pro qu'ati-s lou rey dey ciau]
 [*vers biffé* : Ati vont o ton de gens.] 176
 Chourie ben uno poulo ;
 Jouseph encar'o de dens
 Per trouba la mesoulo.

In Epiphania

Un chastu sero jouyoux,
 Si Marçau o l[...]. 180
 Ah ! lous braves parouchos ! [fol. 41]
 Se fon pas diré doux cos
 D'ana veyre lou poupou,
 Jouseph ny mays sa mayré. 184

Oumins faset li'n poutou,
Qu-aquo vous costo gayré.
Si quauqu'u fay l'estaffié
De se veyré en mon papié, 188
Hanlas ! cher amy Marçau,
Sabé pas *que* liour diré,
Mes que li bouton de sau
V-ou m-en faschon de piré. 192
Bouön Jesus, millo pardous
Per lous paures pechadous !
Si vous aven pas pourtat
D-honneur aqesto festo, 196
Excusat la pouretat,
La volontat nous resto !

Fin

1648

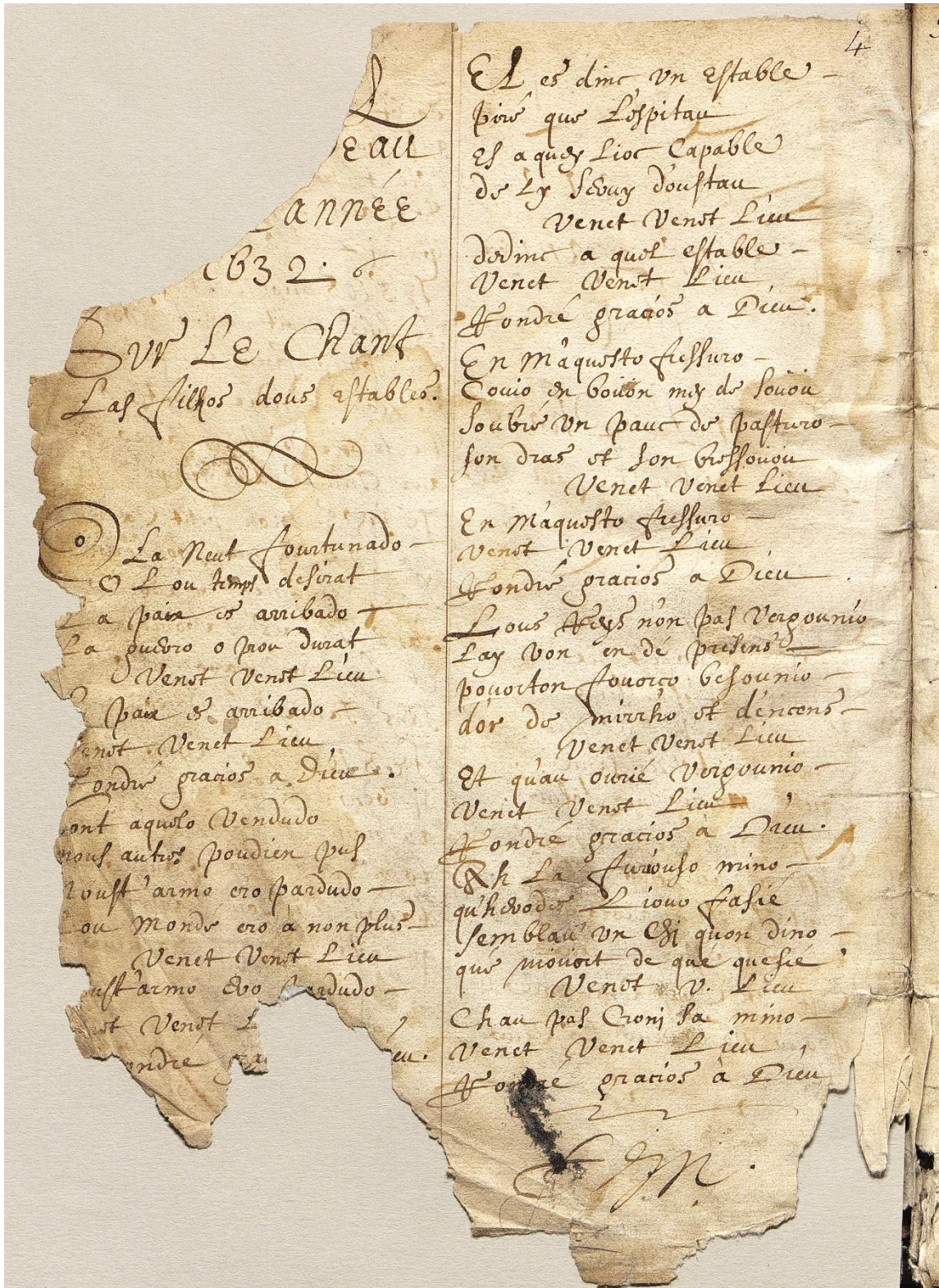


Figure 23. Noëls Cordat (BMU de Clermont-Ferrand, fonds Paul Le Blanc, ms. 846., fol. 5v)

ChansonMallon

[Chanson contre François Mallon. 1645]

[fol. 338] *Sç-ansuis une chansson qu-an a esté faicte en langue vulgaire sur ce discours et cruauté susdicte :*

Chanson

Ay grond jomais, non, s-es vedut tau foulhio !
Lous Ouvo[r]gnhas ne font trop ey jour d-ehu.
O ! reguordat l-ormito de S^t Poulhio
Qu-es preysonnié dins lo villo dey Peheu, 4
Et, per l-omour de so moulhé,
Chonto en jabio lou revelhé !

Trayte Ouvorgnhas, que cresias tu de fayre, [fol. 338v]
De te gista de soubre to moulhé 8
Et, sons respect d-oncle ny de frayre,
Morqua son front d-un cop de chondolhé ?
Villen, ez ocquo lou seigniau
Que tu ne marques ton bestiau. 12

Paure Bressiard, confrayre de Sovouno,
Plus onusent que Jacque doux Moinoux,
V-ont t-as ton sen de murtry so persouno
Et l-istira lo mayre en loux ormoux. 16

Tu sobias be que lou petit
Ovio lon tempz guero sourtit.

Que t-ovio fay lo pauro mouriquaudo ?
Que t-avio fay son paure mouriquaut, 20
De lo trota commo une chino chaudo,
Et l-isfresy so drugo en m-un fert chaut ?
Pudent, tu n-ovias gis de nas,
Sy nou sentias lou fogueonas. 24

Mouditz vesis que l-ovet obuzado,
Vous sobiat be los taros d-oquel fouey ;
Eyton voudrio peney ux que l-o deseysado,
Que ly-oguessat boutat lo cordo ey quoey. 28
Mouditz vessix, vous sobiat be
Que loux Ouvo[r]gnhas vollon re.

Finis

Traist' omozguzar qui vejian tu de faveit
 de la gista de loubre to moult
 q' son' h' p'it donce un' de fraire
 Morgua soy frum d'uy cop de esond' de
 villy' ez arguo Lou briguian
 qui tu m' margu' soy brigian
 ¶
 Maure brigiard Confrayre de soueno
 plus omus' qui Jacqui d'ouy monoy.
 Soum' tar' soy de murt'z so p'it soumo
 q' Liffira lo marri' ez Loup omouy
 tu sobiar' be qui Lou p'it' omie
 Omie soy l'emp' q' d'os souiti
 ¶
 Qui tonio fax lo pauro mourigando
 qui tonio fax soy paure mourigant
 de lo tota Commo qu'ezins esando
 q' Liffira so drugo ez un' f'it esant
 p'it' tu Nouiar' q' de Mar
 sy noustiar' Lou f'ogus nar
 ¶
 Moudit' de l'io qui Lou' obuzado
 Soum' sobiar' be Lou' tar' odogu' l'ouit
 ez soy voudio p'it' up qui Lo d'ez' sado
 qui L'oguis'ar bontar' lo cordo q' quoy
 Moudit' de l'io Soum' sobiar' be
 qui Loup omozguzar v'olloy h'
 finis /

Figure 24. ChansonMallon (BM du Puy-en-Velay, fonds local, ms. 40, fol. 338v)

*NoëlVelay**

[Noël du Velay. XVII^e s. ?]

Noël nouveau

Sur le chant : Jounete me vou mau, etc.

Pastres, levat vous liau,
Venet visté, venet visté,
Pastres, levat vous liau,
Per veyre lou rey dey Ciau ! 4
Quittat vostre bestiau,
Pastres, venet liau,
Per veyre lou rey dey Ciau !

Si sabiat dins l'estat 8
Que lou paure, que lou paure,
Si sabiat dins l'estat
Que s-es nostré Diou boutat !
Z-ey vous forio piotat, 12
Comme s-es boutat
Aquey grond Diou de bontat.

Lou freit l-o tout contron
Dins l'estable, dins l'estable, 16
Lou freit l-o tout contron,
O_mais l'y souffro lo fon ;
Bravé petit efon,
Perqué souffret ton 20

Et lo giavado et lou fon.

Tout lou monde es a vous,
Sons disputo, sons disputo,
Tout lou monde es a vous ; 24
Prenet un endroit plus doux,
Boutat mon amouroux ;
Lou monde es a vous,
Preneit un endroit plus doux. 28

Venet dins mon hostau,
Qu'es plus jonty, qu'es plus jonty,
Venet dins mon hostau,
Ou non seret pas to mau ! 32
Ayt de layt ey bicau,
Foray un bon fougau,
Venet dedins mon houstau !

Omay l-i-o quincon may 36
Qu'iou vous offre, qu'iou vous offre,
Omay l-i-o quincon mays
Qu'iou vous offre per jomay ;
Mon cor es quincon may, 40
Que son gis d'eimay
Iou vous offre per jomay.

*ChansonCornards**

[Chanson burlesque de la confrérie des Cornards. XVII^e s. Authenticité incertaine]

La neuy s'en vay et lou souli
Sa fine pointe fay la clarta ;
Lous ousselous fan virouli.
Se fay l'oure de sé leva. 4

A Nostre Dame lou marlaire
La proumeyre messe a souna
Et lou merle di grand vicaire,
« L'ey vista ma mie » a fioula. 8

A_quel djour era lou reinadge,
La festa a San-Germo-la Prade ;
Aqui, sous l'arbre a bel ramadge,
Lous Cournards van tchaqu'annade. 12

Par la ville, par las tcharreyres,
A passa lou tambournayre
Amaï lou soudard de feneyre
Reymond-sans-Quiou, lou trompettayre. 16

En Panassa, en Portigueyre,
Jean Fricassou, lou mandgelard,
A brama : « Aney y oura feyre,
Aco-s la festa dous Cournards ! » 20

A las fenestres dous bannas
(Aco s'ès fa quant era neuy)
De grosses bannes an pindouvas
Sans vergougne per tout le Peuy. 24

Et an planta las oriflammes
En estoffe djaoune-coulour
Afistoulades par las dames,
Las dames matrones d'amour. 28

De San Lourein en Cadelade,
Di Mazé-n'Haout y Mazé-Bas,
Pertout l'y an douna l'oubade
A las fennas dous mey bannas. 32

Quant ès esta medja djornade,
Tambour en teste, bannière y vein,
Lou capitan de la bandade
Se n'és ana y Chamarlein. 36

Aqui vezès contr'un oustaou
Douos grosses testes de bannasses,
Aco-s de faciès de babaou
Que fan bè rire las fillasses. 40

Une fenna di Pouzaro,
Qu'avia bégu force razades,
Aquella vista, per lou co,
..... 44

La processiou et la bannière

Pourtade par lou pu bardo,
S'ès assemblade à las Trez-Peyres
Per s'en ana a San-Germo. 48

Aqui, sous l'arbre à trez brantchades,
La proucessiou ès arriba.
Aqui Djouzé de la Tchaoussade
Acclama Grand-mestre ès esta. 52

A sou capel l'y an plaça
La belle espionne à douos bannettes
Qu'a un diamant bien ajusta ;
Salut, Djouzè, à ta fenette !... 56

Tschascu avia per la parade
A sa boutouneyre plaça
Une flour djaoune escavartade
Que'er'un plazè de la pourta. 60

Per fayre hounour, la soucieta
Y fameux arbre à trez branchades
De flours djaounes l'an courona,
Qu'avian l'oudour de la pebrade. 64

Pey an bégu à pleine tasse
Dé vi de pay, de vi blanc,
Amai mandza une fricasse
Di cabaretier Picardan. 68

Lou mestre de la counfrarie,
Djouzè, a dit a l'assemblade,

Per claoure la cérémonie :
« Anein canta la rigoulade ! » 72

.....

Despey Panassa
Djusqu'in Portigueyre,
Y a tant de Cournards
Que d'azes en feyre. 76

La teste bannade
Comme y Tchamarlein,
Fazein la rizade,
Aco coste rien. 80

Apey, Fricassou Mandgelard
A l'assemblade a quiava :
« Zou ! appresta-vos, sé fay tard,
Es belle heure de s'en ana. » 84

.....

A medza neuy, en Cadelade,
La proucessiou es arriva,
Et la bannière, sans oubade,
Y Tchamarlein l'y an pourta, 88

D-aquella festa era la fi ;
Per n'ein pas perdre lou proufi,
Tchascu vè sé s'és en ana
A son ley sa fenna trouva, 92
Kakaraka.....

*Satire Nohac**

[Poème satirique contre le consul Nohac. 1742 ?]

Nouhac de la Bedouire,
Lou consou d'aquest-an,
Ne rode per la ville
Embe sous dous sargeans. 4

S'en vay de port'en porte
La neyt à la chut-chut
Per trouva la nizade
Das que sou mau vougus. 8

Quan lous pot atrapa,
Lous mene à la tourre
Embe sous dous sargeans
Et son escaramouche, 12

Afin de trouva l'heure
De lous fair'enroulla
Din lou corps de milice
Assemblas à Privat. 16

Mais lous qu-an may de sen
Ne jogon de son reste
E'n la mor a las dens
Passon per la fenestre, 20

Car un aussel de gabio
Es toujours atrapat
Quan n'a pas la campagne

Per toute libertat. 24

Lou dijau au maty,
Coum'un fondeur de cloche,
Es ben estat camus
En las claux din sa poche 28

De veyre la nizade
C-avié voulat en l'air
Embe las cardounilhes
Que ne son dins lous airs. 32

S'el ne vau de souldats,
Que jogue de la poche ;
San tan de cruautat
Aura l'hounou de force. 36

Mais lou gran Diou, pecaire !
Qu'es toujours en estat
De conserva la vide
A lous que son vizas. 40

Es intrat au caffè
Dou Chivalié Courtade
Et n-a raflat l'argen
De toute l'escouade 44

San counta las especes
Qu'eron sus lou tapis,
Coum'un voleur de pize
Courris per lou pays. 48

Sou ben estas fachas
Tout aquele jouinesse,

En beven lou caffé	
Sus aquele taulete,	52
De prendre sas medailhes.	
De chacun jueguet,	
Coum'un arpiou de ville	
Qu'enporte lou cremal.	56
Jujas se lh-a de sen	
Dien aquele servele	
Et s'il se souvendra	
D'aquele paralele,	60
Pioy c-aquele jouinesse	
Au lous dous pezes blancs	
Et une den cruele	
Que me tou en avan.	64
Toutes lous mesteyraux	
Si planon d-el encoro	
D'avé pres sous argens	
En guise de bravade,	68
San voulé fair'un home	
Que siego presentat	
Davan lou coumissary	
Que non sié renvouyat.	72
Ramboursa lous diniés	
De tout lou brave monde.	
Faran ce que pourran	
Per rendre la Couroune	76
Contente de las troupes	
Qu-es estat ourdounat	

Per moussu de Bernage
Et son subdelegat. 80

Prenes garde, Noulhac,
Que Diou nou vous punigo.
Cauzas forse chagrins
As paures de la ville. 84

Voudrié may que faguesse
Lou dreyt a un chacun ;
Cava d'une fougasse
Que ne garde per un. 88

Lou qu-a fach la cansou
Es l'ouvrier de Moustache
En jour apres dinna,
Aval à la Chaussade, 92
A-co de las sourretes.
A vuida lou piché
Et cauco coustelete
En Surrel lou bouché. 96

CletSM

[Le Sermon manqué, comédie d'Antoine Clet. Ca 1750. Témoin A]

[fol. 1] *Sermon manqué*

Le 28^e aoust 1749

Comedie en trois actes

Acteurs de la comedie

*Monsieur *** predicateur*

Lucrece, mere du predicateur

Sœur Therese, superieure des religieuses de Vals

Sœur basile, portiere

Pierre, paysan de Vals

Guilhot, vigneron

Bartole, avocat, cousin du predicateur

Jeannette, paysanne de Chaspusac

Le syndic du chapitre

La scene est au Puy.

[fol. 1v] *Le sermon man[q]ué*

Comedie

ACTE PREMIER

SCENE I^{re}

LUCRECE ET LE PREDICATEUR

[LUCRECE]

Ati lou segon cop que vous on demanda.

LE PREDICATEUR

Peut-on savoir qui est-ce ?

LUCRECE

La touriere de Vas.

Que te po vouler ? Aquo es donc bien prais[s]a],

Car me dit : « Si vous play, fasé lou me charcha ! » 4

LE PREDICATEUR

Voulés vous le savoir ? Du grand saint Augustin

A Vals je dois precher l'eloge demain.

[fol. 2] LUCRECE

Par ma fé, tayse te ! Tieu t-en diourias pas meila !

Sabes bé que souvent tiu pouodes pas parla ! 8

Quand te veyron venir per monta en chadeyre,

Diron : « N'en sortiro en_bé las estreveyres ! »

Tiquon me dit a_neuy que quiquon t-arribaro ;

Crey mé, lay anés pas, prechero qui voudro. 12

LE PREDICATEUR

*Je m'y suis engagé, je dois tenir parole ;
Si je ne prêchois pas, cela seroit bien drôle.
L'on se riroit de moi, par beaucoup de raisons,
Chacun en parleroit en cinquante façons.* 16

LUCRECE

As ta liau aibluda lou sermon que fagueres !
Quant chougué commensa, tiu sabias pas v-on eres ;
Dessengueres d-abord, tremblaves de-pavour.
A_quo soulet, ma fé, te fay pas grand hounour. 20
Dige que chias preysa d-une forte coulque,
Dendiu n-en diro res, a_quo es hor de replique.

LE PREDICATEUR

*Cela ne se peut pas, l-on m-a vu ce matin
Entrer au cabaret, y boire un quart de vin 24
Avec l'abbé Véron et l'abbé d'Estival, [fol. 2v]
Qui diroient, pour le sur, que je n'ai point de mal.*

LUCRECE

Vay ! mon paure efont, diourias creire ta maÿre,
Aquo soulet te fay melioure ton afayre ! 28
Et lou vi qu-as bediu, dige que t-o fa mau,
Que podes pas sourti d-aney de-ton oustau !

LE PREDICATEUR

*Vous voudriés donc priver un nombreux auditoire
D'entendre mon sermon où est l'honneur et la-gloire ! 32
Non ! jamais Bourdaloue n'a dit de si-beaux traits ;
Aucun prédicateur n'en approchera jamais.*

LUCRECE

Au min te vantes pas de l-aver compousa,
Car tout le monde sat que tiu l-as achata. 36
Vos faire lou saben et l'homme d'importance ;
L-i-o pas lou plus grand miou din toute la France !
Te connaisse menteur, iau tremble de pavour
Que tiu n'en sortiras jamay a ton hounour. 40
Voudras prouva quiqon et soupront le contraris ;
Alors toutes diront : « Aquo es son ordinary ! »
Lou sermon que voulias fayre a Sainte Marie,
Couchi n'en sias sourti, disje m-ou, je t'en prie ! [fol. 3]
Ainsi, paure garçou, crey me, laysse aquo ty ;
N-anies pas donc precha, mais demouore m-eici !

LE PREDICATEUR

*Vous devriés mieux penser, ma mère, sur mon compte ;
Helas ! tous vos propos vous devoient faire honte.* 48

LUCRECE

He bé ! m-en mayle plus ; fay ce que tiu voudras !
Tiu veyras que tantot tiu t'en repentiras.
Iau souhaite de mentir !

(Le predicateur part pour Vals.)

LUCRECE

Vay, vay ! veyras aneuy
Si sias pas oubligea de descampa dey Peuy ! 52

SCENE 2^e

SŒUR BASILE, portiere des religieuses — SŒUR THERESE, supérieure — LE PREDICATEUR

(Le predicateur sonne la cloche du parloir.)

SŒUR BASILE

Monsieur, que voulés vous ?

LE PREDICATEUR

Votre superieure

Me dit avant hier de venir à bonne heure.

[fol. 3v] SŒUR BASILE

Qui dirai je, Monsieur, qui souhaite de la voir ?

LE PREDICATEUR

C'est le prédicateur qui doit prêcher ce-soir.

56

SŒUR BAZILE

Reposés vous un peu. Pardon, Monsieur Vivier,

Si je vous laisse-seul, je m'en vai la chercher !

(La sœur Basile va chercher la-superieure.)

SŒUR BASILE

Madame, on vous attend ! c'est le prédicateur

Qui veut de notre fête en faire tout l'honneur.

60

SŒUR THERESE

C'est donc Monsieur Vivier. Ah ! mon-Dieu ! Ça m'étonne,

Cela nous fait bien voir de ne croire personne ;

L'on me dit avant hier, et même ce matin,

Qu'il ne precheroit pas notre saint Augustin.

64

Cette nouvelle là me rend l'ame contente !

Il pourroit s'ennuyer d'une trop longue attente

(La sœur Therese va au parler.)

SŒUR THERESE

Bonjour Monsieur l'abbé, comment vous portés vous ?

Que je suis satisfaite en vous voyant chez nous ! 68

Vous n'aves d'aujourd'huy rien pris de nourriture ; [fol. 4]

Je vais vous envoyer un plat de confiture.

LE PREDICATEUR

Je suis très obligé, madame, à tous vos soins,

Je ne demande rien, de rien je n'ai besoin. 72

Je voudrais être seul, voila ce-qui m'est bon,

Pour pouvoir en repos repasser mon sermon.

SŒUR THERESE

Puisque vous le voulés, on va vous satisfaire.

Vous irés, s'il vous plait, dans la chambre ordinaire. 76

Janot n'est-il pas là ?

JANOT

Qu'exigés vous de moi, pour vous faire plaisir ?

SŒUR THERESE

Janot, il faut mener monsieur l'abbé Vivier

Dedans l'appartement de Monsieur l'aumonier. 80

(Le clerc le conduit.)

SCENE 3^e

JANOT — LA SŒUR THERESE — LE PREDICATEUR

LE PREDICATEUR (*seul*)

Me voici de-repos ; voyons donc maintenant

Si de tout mon discours on en sera content.

[fol. 4v] (*Le prédicateur réfléchit.*)

LE PREDICATEUR

Ce passage est tres bien, je-suis dans l'assurance
Qu'on trouvera ce trait d'une grande eloquence. 84
Jamais prédicateur dans l'eloge d'un saint
N'approchera celui que je fais d'Augustin !
C'etoit le seul endroit dans ce panegerique
Que je craignois être soumis a-la critique. 88
Ma-foi, c'est un-discours, un discours d'importance !
Que je suis satisfait de tout ce discours là !
J'entends qu'on fait du bruit, voyons qui frappe là.

JANOT

Monsieur, on-va servir, venés vous mettre à table ! 92

LE PREDICATEUR

Helas ! tu m'interromps, que c'est désagréable !
La sœur Therese sçait que je n'exige rien
Qu'un peu de bouillon qui me fera du bien.

JANOT

Dans un moment, monsieur, je vais vous l'apporter. 96
Vous verrés que Janot saura vous contenter.

(*Le clerc va demander un bouillon.*)

JANOT

Je demande un bouillon pour le prédicateur ;
Voilà tout ce qu'il veut pour fortifier son cœur. [fol. 5]

SŒUR THERESE

Ne veut-il pas diner ?

JANOT

Non, a ce qu'il m'a dit, 100
Et j'ai déjà compris qu'il étoit interdit ;
Je souhaite de mentir, j'apprehende beaucoup
Qu'il fera quelque tour qui lui portera coup.
D'un air effarouché, d'un ton épouvantable, 104
« Je ne veux pas, dit-il, m'aller flanquer à table ;
Je veux rester tout seul, je demande un bouillon. »

SŒUR THERESE

Eh bien ! apportés le sans aucune façon !
(Le clerc le lui apporte et comme il part on le rappelle.)
Ecoute ici, Janot, apporte encore cela ! 108

JANOT

Que dirai-je que c'est ?

SŒUR THERESE

Du café de Moca.
(Le clerc lui apporte un bouillon et du café.)

JANOT

Voudriés vous bien, Monsieur, m'ouvrir la porte,
Je suis embarrassé de ce que je vous porte.
[fol. 5v] *(Le prédicateur ouvre la porte.)*

LE PREDICATEUR

Ah ! ah ! te voila donc, tu sers bien promptement ! 112
Du café, du bouillon, je n'en voulais pas tant !
Enfin laisse moi cela, tu me viendras chercher
A l'heure qu'on voudra qu'on commence à precher.

JANOT

Je n'y manquerai pas ! 116

JANOT (*a-part*)

[*Il est embarrassé.*]

Je crois que son sermon est un sermon manqué !

(*Le clerc s'en va.*)

LE PREDICATEUR (*seul*)

Ces dames savent bien que dans ces circonstances

L'on ne dine jamais pour avoir plus d'aisance

A prêcher le sermon que l'on à sans doute appris : 120

La viande appesantit et le corps et l'esprit.

Cela seroit bien beau si, pour un seul repas,

Je manquois mon sermon, que je ne prêcha pas !

L'on diroit pour le sur deux cent mille sottises : 124

« Il à voulu diner, le tout par gourmandise,

Parce-qu'il savoit bien qu'il auroit un jambon ;

Il a bu quelques coups, oublié son sermon ! »

Voilà ce qu'on diroit, j'en suis plus que certain. [fol. 6]

Non ! non ! je veux prêcher l'eloge d'Augustin !

J'en suis au second point de mon panegerique,

Qui brille par tout en fleurs de rethorique.

Voyons le compliment que j'adresse à ses dames. 132

(*Il s-areste un peu.*)

Il est ma foi bien fait, il me rejouit l'ame.

Ah ! que je suis content de tout ce discours la !

Faites en un pareil, messieurs de Loyola !

(*On sonne le sermon.*)

L'on sonne le sermon ; ma foi, le temps s'approche 136

De l'aller debiter, car l'on sonne la cloche.

(*Le clerc vient pour le chercher.*)

JANOT

*Monsieur, l'on va finir, on est aux oraisons.
Venés donc, s'il vous plait, commencer le sermon !*

LE PREDICATEUR

*Si-tot il faut prêcher ! Va-t-en, je t'en supplie, 140
Les prier de ma part de-dire encore complies ;
Je ne veux qu'un moment pour finir mon affaire,
Je pourrai tout de suite aller monter en chaire.*

JANOT

*J'y vais dans le moment.
Mesdames, s'il vous plait, [fol. 6v]
Monsieur l'abbé Vivier n'est pas encore prêt ;
Qu'on dise, m-a-t-il dit, complies tout de suite.*

SŒUR THERESE

Eh bien, aux oraisons tu l'iras chercher vite !

LE PREDICATEUR (seul)

*Je suis embarrassé, je ne me souviens plus 148
Du texte du sermon, de l'exorde non plus !
Que je suis malheureux ! Comment donc la mémoire
Me manque en ce moment, ce n'est pas de trop boire
Ni d'avoir trop mangé pendant tout le diner 152
Qu'on a fait ce matin ! Je croyois de badiner
De-dire qu'en mangeant on perdoit la mémoire !
Je ne suis pas mal fait ; quelle plaisante histoire !
Je n'ai pris d'aujourd'hui qu'un peu de bouillon clair, 156
Deux tasses de caffè que m'a porté le clerc.
Voicy pour tant le temps qu'il faut monter en chaire.
Voyons s'il n'y auroit pas une porte derriere !
Non, je n'en trouve point ; évitons cet affront 160*

De paroître en public depourvu-de-sermon !

(Le prédicateur se-sauve.)

[fol. 7] ACTE SECOND

SCENE I^{re}

JANOT — PIERRE — SŒUR THERESE

JANOT

N'avés vous pas vu quelqu'un, le prédicateur ?

PIERRE

O pris lou chami nau, n-en court coume en vouleur ;
L-on dirio de-bouon sens qu-o quaucun à ses trouses !
N-o sauta les murailles de-la vigne de Bousse, 164
Encare n-ay jamais vis n'en courre de-la-sorte :
A chaque pas que fay, l-on crey que lou-diable l'emporte.
O toujours courrediu sans jamay se vira
Et de l'heure que sen, es dejo a Chaspusac. 168
Quant es sourty d-ici, fasio pavour de veire ;
L-ey voudiou regarda, me say boutat-a rèire !
Me sey be eymagina d-abord que se sauvave ;
Quant yau l-ey vi marcha, sabio pas v-ont anave. 172
Va t-en dire ey couvent que n-on gis de sermou,
Que liour prédicateur o fait vingt passadoux.
Dige liour soulement que san tant m'esfraya,
Si la vigne eyre mioune, la liour fasio paya, 176
A_may tout lou degat montesse ma dous-saut !
V-ou demandayo tout et may coume chaut ! [fol. 7v]

(Le clerc va au couvent.)

SCENE 2^e

SŒUR THERESE, JANOT

SŒUR THÉRÈSE

Ou peux tu tant rester ? Ou est le prédicateur ?

JANOT

Il en a fait aujourd'hui, madame, pour son honneur ! 180

Je l'ai cherché par tout, je ne l'ai pas trouvé.

En sortant on m-a dit : « Votre abbé s'est sauvé ! »

J'ai tout examiné, jusques dessous le-lit,

Ma foi je n'ai pas tort, je suis tout étourdi. 184

SŒUR THERESE

Ne t'auroit-on pas dit par ou il a passé ?

JANOT

Son visage sembloit à celui d'un trépassé,

En prenant le chemin pour monter au vignoble.

SŒUR THERESE

Dis tu la verité ? Ces traits ne sont pas guere nobles ; 188

« Madame », s'il eut dit, « je ne puis pas prêcher ;

Pourvoyés vous ailleurs, ma foi, j'en suis fâché »,

Il seroit à l'abri de tout qu'en dira-t-on ;

Nous ne manquerions pas aujourd'hui de sermon ! 192

Enfin n'en parlons plus, j'en suis dans une rage.

[fol. 8] JANOT

Voulés vous tout savoir ? Il a fait du ravage ;

L'on vous fera payer peut-être le dommage.

SŒUR THERESE

De-quoi payerons nous, explique toi, de grace ! 196
Cet abbé s'est sauvé, que veux tu que j'y fasse ?
Ce n'est pas au couvent...

JANOT

Vous croyés que je raille ?
L'on pourroit vous forcer à payer la muraille
Que le prédicateur a fort bien mis a-bas
En voulant se sauver ; je ne m'y trompe pas, 200
Car j'apperçois deja le maître d'une vigne.

SCENE 3^e

GUILHOT, vigneron — SŒUR THERESE

GUILHOT

Madame, en verita, aquo es une chause indigne !
Vous ou dise ma fé, yau n-en sey be facha
Qu'un jour coume aney say ayon pas precha ! 204
Si yau aguesse soupou, qu-aguesse davina,
Vous aurios be avorti de so-qu-es arriba.
Anen ! n'en parlen plus, aquo-s fay quau dovine.
M-o fay vint passadoux ; lou diable sia sa mine ! 208
L-i-o ma cinq ou sey jours que yau aviot releva [fol.8v]
Aqueues vint parés qu-aquel diable o tomba.
Quau payero pas mins a_ney tout le daummage
Qu'a fay aquel puden dins tout le visinage ? 212
Me l-y trobe d-en las, yau vene vous trouba
Per soupre, si vous play, si me voules paya.

SŒUR THERESE

Eh ! la raison pourquoi ? Ce n'est pas notre affaire !

Va-t-en, si tu m'en crois, va-t-en trouver sa mere ! 216
Tache de-la porter a te dedommager
Du ravage qu'a fait Monsieur l-abbé Vivier,
Car de notre couvent tu n'auras jamais rien ;
Fais ce que tu voudras, pour moi j'y consens bien ! 220

GUILHOT

Eh be ! d-aqueste pas yau vau trouba sa maire
 Et veyren toutes dous ce-que li-ourot a fayre !
 (*Guilhot part en marchant a-grands pas.*)

GUILHOT (*seul en s'en allant*)

[Per] que me tant preysa ? Lay serai be prou liau !
 [E]ncare n'est pas ney, sabe-bé son oustau. 224
 Per aquo chau marcha, l-on sa pas quauque cop,
 [P]er trop lanternega, l-on paye son esco.
 Yau voudrio be pas mins me trouba dous proumies [fol. 9]
 Por poyere estre paya d-aquéy M. Viviers. 228
 Dins une heure d-ici, sey sediur que l-i-ouro
 Beliau vingt paysons, que tout demandero
 D-estre paya to bé coumme yau dei doummage
 Qu-o fay aquel abbé dins tout le visinage. 232
 A_nen, marchen en pau !
 N'en pode plus de chau !

SCENE 4^e

GUILHOT — LUCRECE

GUILHOT

Vous souhaite lou bonsoir ! Yau vene vous trouba
 Par vous dire en dous mous ce-que ve d-arriba. 236

LUCRECE

De-que po estre aquo que te fasse venir
Dedins aqueste ousteau ? Anen, bote te aty !
(L'on donne a Guilhot une chaise.)
Pause-te, mon effon, repren bien ton halene !
Tiu veines sourti une mayre de-peine, 240
A_may beliau por me felicita ?
Mon garçou, a-bien fay, te sey bien obligea !

GUILHOT

O-bé, par lou sediur, lay s-es fait un sermou !
Toutes aquelous que-li-eron n-on pas perdu un mou ! [fol. 9v]

LUCRECE

Pas min yau voudrio pas, Guilhot, lou trop vanta...
Dis me, si te play, se serio pas trompa ?

GUILHOT

O-non, por lou sediur !

LUCRECE

Yau te vese soureyre
Et d-aquelle façou m-ous farias presque creyre... 248

GUILHOT

Eh be, por dire vray, et sans vous en flatta,
Moussou vostre garçou n-os pas osa precha.
Quant l-on esta charcha par monta en chadeyre,
On dit qu-oyo passa par les chaussinaires. 252
O passa dins mon-fons, o-fay vingt passadous ;
De-que se vay meyla de fayre de sermous !
Iau veine a voste ousteau por me fayre paya
Dey doummage qu-o fay par vouler se sauva. 256

LUCRECE

Aquo n-es pas aty ! Iau ne sey pas d'aimour !
Ma fe, de-te paya me fay pas tant d-hounour.
Ot doux greniers, Guilhot, toutes ples coume un iau ;
Et si te paye pas, tan n-ous faray pas yau ! 260

[fol. 10] GUILHOT

Aquo n-es pas, mardiou, une affayre de-paille :
M-o tomba, si m-on dit, may de trente murailles !
Iau n-en pode pas mays si n-en sa pas son sermou.
Perque n'estudiave pas moussu voste garçou ? 264
Me voules pas paya ? Vous en-dise pas mai !
Iau vau d-aqueste pas ve moussu Dugaray
Demanda mon coussey, prendre son sentiment,
Et si yau sey bien fonda, veyret lou-passe tem ! 268
Vous faray de sediur, ou le diable m-emporte,
Assinna de demo quant badaré la porte !

LUCRECE

Tiu sias un insolent ! Raisounes comme un miou
Et tiu meritarias ving cop de-peds ey tiou ! 272
Sors me d-ici, pillard ! A_nen, passe la porte !
Aves jamais ousy resouna de-la sorte !

GUILHOT

Vous ou repete encare, a_may sans badina,
Que demo bouon mati vous faray assinna. 276

SCENE 5^e

BARTOLLE — LUCRECE

BARTOLLE

Cet homme qui parloit, quel est cet homme [la] ?

[fol. 10v] LUCRECE

Vou lou couneisses pas ? A_quo-s Guillot de-Vas.

BARTOLLE

Qu'est-il donc arrivé, que vous êtes en colere ?

Vous est-il survenu quelque mauvaise affaire ? 280

Dites moi sans mentir, dites qu'est tout cela,

Peut-être je pourrais y mettre le hola !

LUCRECE

Ah ! si sabia, cousi, so-que ve d-arriba !

Sabés be que Vivier devio precha en Vas. 284

N-es vendiu un garçou que m-o fait une feyre :

Mon abbé, si m-o dit, n-es pas monta en chadeyre ;

S-ey sauva dey couvent, o pris lous chami naus,

O tomba les pares par s-escondre plus liau ! 288

Me vau fayre assinna demo de bouon mati

Por paya lou dega qu-o fay aquey couti !

BARTOLLE

Allons, ne craignés rien, j'y mettrai le bon ordre !

S'il fait tant le mutin, je pourrais bien le mordre ; 292

Il viendra me trouver demain dans ma maison

Et je lui parlerai de-la bonne façon.

LUCRECE

Bouta, fazet aquo, car, de-toute la neuy,

Iau crese pas, cousi, de pouire sarra l-euy !

296

[fol. 11] BARTOLLE

Qu'est devenu l'abbé ?

LUCRECE

Quau diable sa v-ont-és !

Beliau cour par lous chons et saute les parés.

Me doute be a-pau-prés aty v-on pouiriot estre...

Lay sero penchena, ma de lo mo dey meystre,

300

Si li-on dit, le pillard, so que ve d-arriba.

N'en pouode plus, cousi, par yau me vau coigea !

ACTE TROISIEME

SCENE 1^{ere}

JANETTE, paysane de Chaspuzac — LUCRECE — BARTOLLE

JANETTE

Vou soite lou bon jour ! Iau vene de-la part

De moussou voste abbé qu-arribé hier bien tard.

304

Ey marcha de bouon sens la meyta de [la] neuy

Par soupre si dision quiqon de z-ey ey Peuy.

Iau sey de Chaspusac ; a vous fayre plasé !

Disés me ce qu-on dit ; a_nen, n-ay pas leser !

308

LUCRECE

Disjo ly souloment qu-aurio, ma-fé, may fay

De venir a-son oustau que d-ena courre aylay ;

[fol. 11v]

Que tout le monde ieyci n-en fay la coumedie

De-so qu-es arriba ; dijo li-ou bien, ma mie,

312

Que dison diens lou Peuy qu-es un grond estourdy

Que-sa pas ce-que fay ni meme ce-que dit !

JANNETTE

Iau vau d-aqueste pas ly dire dins aneuy
Que parlon mau de zey, que venes pas ey Peuy ! 316

LUCRECE

Eh-bé ! disjo li-ou bien...

BARTOLLE

*Allons ! c'est bien assés, vous êtes satisfaite ?
Vous traités mon cousin d'animal et de-bete ;
Vous devriés en rougir, c'est pourtant votre fils ! 320
S'il n'etoit pas à vous, vous n'en diriés pas pis ;
N'est ce pas votre enfant ? Vous devriés le cacher
Et ne pas dire a-tous : « Mon fils n'a pas preché ! »
Ces discours ne sont pas fort dignes d'une mere ; 324
Je veux qu'il aye tort, mais que voulés vous y faire ?*

LUCRECE

Espera un pau, couisi ; vous demande un moument !
Veyré quun bel hounour me-fay aquey pudent !
Vouguet fayre un sermon por se fayre veyre : 328
Tout le monde-d-icy n-en crebave de reyre. [fol. 12]
Moussu l'avesque may s-en poudio pas tenir,
Sabio be qu-a_quey geuy lou poudio pas finir.
Passet darrier l-outard par lou pas esfraya, 332
Pouguet pas meme ana jusques a-l-Ave Maria.
Tout le monde souffrio, lay fasion une feyre ;
Mon pillard dessenguet alors de-la chadeyre,
L'avesque n-en donnoit la benedictiou. 336
En sorty tout disiot : « De-qu-o fayt aquey miou ? »
Aprés aquo poudio bé s-exempta

De prendre aquey, d-ana precha en Vas !

BARTOLLE

Et il auroit mieux fait, il pouvoit s'en dispenser. 340

Quel ordre y mettrés vous ? Il n'y faut plus penser.

Nous perdons notre tems en discours superflus

Et dans quatre ou cinq jours l'on n'en parlera plus.

(Bartole et Lucrèce se retirent du theatre.)

SCENE 2^e

LE PREDICATEUR — JANETTE

LE PREDICATEUR

Eh bien ! apporte tu quelques bonnes nouvelles ? 344

[fol. 12v] JANETTE

On dit que vous avias la teste san servelle.

LE PREDICATEUR

Mais encore de plus, rien de particulier ?

JANETTE

Que vous fasia toujours quauque tour d'escoulier.

LE PREDICATEUR

C'est tout ce-qu'on a dit ?

JANETTE

Que m-on dit de besougne ! 348

Vostre mayre fasio une terrible trougne ;

M-a regarda d-un euy que m-o bien fay pavour.

« Disjo ly soulement que me fay desounour »,

Que si poudia jamay venir dins voste oustau, 352
Vous vau bien estrilia, vous tira par lous piau.

LE PREDICATEUR

*Je m'en garderai bien d'aller dans la maison !
J'y serois repassé de-la bonne façon ;
Mais après tout cela, voyons, que feroit elle ? 356
Je crois que ce-jeu-la ne vaut pas la chandelle.
Je veux rester deux ou trois mois au plus ;
Je crois qu'après ce tems l'on n'y pensera plus.*

JANETTE

Eh bé ! si m-en crezés, vous narias pas ey Peuy ! 360
Si lay voulet anna, chau arriba de-neuy. [fol. 13]

LE PREDICATEUR

Mais encore de-plus ?

JANETTE

N-o bé di force mau :
Vous o treta, moussu, de mulet, d'animau ;
Moussu vostre cousi n-ere aty qu-escoutave. 364
N-ousion rés dins l-oustau talement que tiavave.
Toutes vostous visis eron toustes plantas
Fin Devon vaustre oustau por v-ou bien escouta.
Aquo fasiot esfray lou lon de-la charreyre ; 368
Tout lou monde disiot : « N-es pas monta en chadeyre !
De-que se vay meyla, aquo n-es pas son mestier !
Aurio be mey fay d-estre cabaretier,
De pensa lou mulets, lous ana abiaura, 372
Que non pas de precha ves ley dames de-Vas ! »
Vous-ou dise pas tout...

LE PREDICATEUR

Je-dis la vérité,

Je suis assés payé de ma curiosité.

(Le prédicateur fait ses réflexions.)

J'admire en tout ceci votre bonté suprême, 376
Seigneur ; soulagés moi dans ma douleur extrême
Pour me faire sentir quel étoit mon devoir ! [fol. 13v]
Hélas ! dans ce sermon vous me faites echoir.
Ce discours, disois-je, fera toute ma gloire, 380
Mais je ne croyois pas manquer de mémoire ;
Je comprends a présent quel étoit mon erreur
De vouloir m'ériger en-grand prédicateur !
Pardonnez moi, grand Dieu ! Jamais plus de ma-vie 384
De faire de sermon je n'aurai plus d'envie.
Que dira-t-on de-moi, quel discours tiendra-t-on ?
L'on dira que je-suis un petit fanfaron.
Hélas ! si j'avois cru ce-que disoit ma mere, 388
Je-serois à couvert de cette triste affaire.
Ce chatiment, grand Dieu, je l'ai bien merité
Et vous punissés bien mon trop de vanité.
(Le predicateur prend la resolution de-partir.)
Pour manquer un sermon je n'oserois paroître ? 392
Si-l'on ne me connoit pas, je me-fairay connoître !
Nous verrons s'il y a quelqu'un qui soit assés hardi
De vouloir badiner un chanoine du Puy !
Si j'entends que quelqu'un tienne un mauvais discours, 396
Il en pourroit, ma foi, porter la pate au four !
Je suis conseiller clerc et, sans autre façon,
De mon autorité je le fairay mettre en prison. [fol. 14]
J'habite dans ces lieux depuis deux mois passés, 400
Je n'y veux plus rester, ma-foi, c'est bien assés !
Partons sans plus tarder ! Ah ! la mauvaise affaire...

JANETTE

Anas, moussu Vivier, ousiri vostre mere !

(Le prédicateur part pour le Puy.)

SCENE 3^e

LUCRECE — LE PREDICATEUR

LUCRECE

Sias aty bouon party ! Me poudias bé creyre, 404

Tiu n-aurias empacha tou lou monde de reyre !

Quasi toutes tous amis te son vendiu charcha :

M-on dit si n-eres pas vendiu de la campagne,

Sediur n-on pas passa l-oustau devés montagne ! 408

LE PREDICATEUR

Eh bien ! que criés-vous ?

LUCRECE

Lou diable lou sermou !

Gare te devant iau, crey me par ton proufey !

Si iau arrape un bastou, ma fé, te coppe ey mey !

Veze que lou sindic te pourtave un entienne, [fol. 14v]

M-o dit que dessendio de la porte de Vienne

Exprés por te trouba.

Vejo le ici que vét, te diou soupre arriba !

SCENE 4^e

LE SINDIC — LE PREDICATEUR

LE SINDIC

Bon soir, monsieur l'abbé, soyés le bien venu ! 416

*Il y a déjà deux mois qu'on vous avoit perdu.
Le chapitre assemblé, l'on n-a pu s'empêcher
De vous prier, monsieur, de ne jamais prêcher.
Il vous prie de plus avec beaucoup d'instance 420
De vouloir pour toujours suivre cette ordonnance.*

LE PREDICATEUR

*Pour prêcher, désormais je m'en étois exclus
Et jamais de mes jours je ne prêcherai plus !*

*Fin du Sermon manqué
au-Puy le 28 aoust 1749*

Manuscrit
SERMON MANQUE
Le 28^e aoust 1749
Comedie en trois actes
acteurs de la Comedie
Monsieur *** predicateur Sucre
mere du predicateur Sœur Therese
rieuse des religieuses de vals sœur Basile
portiere pierre paysan de vals Guilla
riqueur Adartole avocat cousin du
predicateur Jeannette paysanne de chaspuze
Le syndic du chapitre
La Scene est au puy
la Scene est au puy

Figure 25. CletSM (BM du Puy-en-Velay, fonds Cortial, ms. 147, fol. 1)

CletML

[*Monsieur Lambert*, comédie d'Antoine Clet. Ca 1760. Témoin A]

[fol. 22] MONSIEUR LAMBERT

1757

[fol. 22v] *Personnages*

M. Lambert, consul, lieutenant des chirurgiens, 1757

Friquetta, fille de Lambert.

Panoussa, femme de Lambert.

Bouote en pene, paysan du Pouzarot.

St Amant, cabaretier.

André, chirurgien.

Tholence, chirurgien.

Morel, chirurgien.

Souchon, chirurgien.

Balme de la Chaussade.

Coligné, dentiste.

S^t Haon, procureur.

La femme de Lamort, boulanger.

Chambon, ami de Lambert.

Latourmante, soldat.

La scène est au Puy.

[fol. 23] ACTE PREMIER

Scène 1

LAMBERT

A la fi sei counten d'estre couosse dei Peuy :
Mous dous chis en_bé iau veiren toute la neuy
Si pouiren attrapa caucun per les chareyres,
Que fache carillou ou que jette de peyres. 4
Iau lous arrestarei, mais que dise à mous chis :
« Pilla lous, barbillaux, aquo soun de couquis ! »
Per-que se sauven pas, prendrai lou corps de garde,
Lous quatre halebardiers en_bé liour halebarde. 8
Pouiron pas eschapa, tremblaron de pavour ;
Tout de suite dirai : « Fouté lous à la tour ! »
Aquo ious apprendro de-courre par la ville ;
Seront toutes chastia, amai fuguissent mille ! 12
Vuole perdre moun noum ou serai pas Lambert,
Que n'auzen gis de brut, pas mai qu'en b-en désert.

Scène 2

LAMBERT, FRIQUETTA, PANOUSSA

PANOUSSA

Iau veze que tiu fas de chastés en Espagne ;
Rasounes coume un fat, tiu bates la campagne. 16
Te chau pas ton venta, sias couosse per un on ;
Quon l'on sero passa, te ventaras pas ton.
Té meilaras de trop, voudras faire un exemple ;
Tou lou Peuy s'en riro, te prendront per un simple. [fol. 23v]
Et se troumparon pas, crei me, faches pas aco ;
Pourias, san badina, bien paya toun esco.

Un bouon cop de billou dessoubre ta cervelle
 Te fario bé vira ta paure coucourelle. 24
 Quan seras estendiu dessoubre lou pava,
 « Certe, Moussu Lambert, vous fazen bien gava » :
 Aqi ce-que diron. Amai syayes en place,
 Te maïles pas d-oco, tiu sias una bestiasse. 28

FRIQUETTA

*Etant consul du Puy, personne n'oserait
 Contre lui se roidir, à ce-qu'il me parait.
 Quand on est revêtu de la magistrature,
 De-tous les vagabonds l'on peut faire capture, 32
 Sans qu'aucune personne aie droit de blâmer
 L'ordre du magistrat qui les fait enfermer.
 Vous connaissez d-ailleurs les talents de mon père :
 Il a servi long-temps, c'est une vieille guerre. 36
 Il arrêterait seul tous les coureurs de nuit,
 Qui font dans nos quartiers un effroyable bruit.*

LAMBERT

Tiu v-ou-as bien davina ! N'ai pas besoin d'escorte
 Per grippa lous couquis que tabustent ous portes, 40
 Qu'arrachent lous martés, deyrochon lous toulliers,
 Qu'on mai bediu de vi qu'autres-co lous templiers.

[fol. 24] PANOUSSA

Vézé lou gron soudar, lou soudar de feneire !
 L'autre jour, en mounta lou louong de la chaire, 44
 S'arresté justamen davon Moussu Magot.
 Dous ou tres payson a bouos cops de tricot
 Sabounavoun sous roins son dire « Prenez garde ! »
 Per lous faire arresta, creidé bé à la garde ; 48
 Fuguét un pau tro cour, agueron descampa.

Et coume aquelous chis que saboun ma jappa,
 Si aguesse adiu de-cœur, ei bouon mei de la place
 Lous poudiot arresta malgré la populace. 52
 N'ouzé pas s'azarda, parce-qu'ayo pavour
 Qu'a_quelous payson ly beillasse ei mour !

FRIQUETTA

*Il fit très sagement d'aller chercher main forte,
 Ne se point exposer sans une bonne escorte. 56
 S'il eut été battu, qu'en aurait-il été ?
 Le public aurait dit qu'il l'avait mérité.
 Il n'avait pas sur lui sa marque distinctive.
 Il venait cependant du grand chemin de Brive 60
 Pour tacher d'attraper plusieurs accapareurs.
 Il eut tort d'oublier cette marque d'honneur,
 Surtout lorsqu'on prétend de-rendre la justice,
 Qu'on doit à un chacun, exerçant la police. 64
 Lorsque l'on est consul de la ville du Puy,
 Le consul doit avoir son chaperon sur lui. [fol. 24v]
 Quand on est obligé de courir par la ville,
 Le chaperon souvent peut être fort utile. 68*

LAMBERT

Aco-s vrai, l'on sa pas ce-que pouot arriba ;
 Vous sat un mau pendiu de-vous en gis trouba.
 Quan rencountra quaucun que cause de doumage,
 Qu'insulte lous vesis de tout un vesinage, 72
 Ioures coume de pouors din un vi de pays,
 Que pouodon pas paya san laissa liours habits.
 Per se pouire souva, charchon une dispute :
 La siarvente n'es ma qu'une gueuse, une pute, 76
 Lei mesures soun pas romplides coume chau,
 Voulon pas tout paya, baloun de mouvas sau ;

Voulon demiscounta lou maistre et la maistresse,
 Voulon pas s'en ana, quan souonnon la grand messe. 80
 Si l'oustesse liour dit : « Dex heures on souna ! »,
 « Encare nous plai pas, nous voulen pas ana ! »
 Si lou couosse n'o pas soun bas rouge à la pouoche,
 Font pas mei cas de z-ei que iau fau d'une broche. 84
 Per lou plus eibluda, toujours lou pourtarei
 Per dessous mon chabet ; la neuï le boutarei.
 Oquo z-ere lou lendemo de S^{te} Catherine
 Que fuguet estacha lou louon de moun eychine. 88
 Ere, ma fé, counten, lou rey me voulio pas ;
 Iiau risio tout soulet de me veire aquey bas. [fol. 25]
 N-en vouole proufita penden toute l'annade ;
 Si caucun fai quicon, ouziron gente oubade. 92

FRIQUETTA

*Il ne faut pas pourtant tout-à-fait se roidir
 Contre les habitans ; l'on peut s'en repentir.
 Lorsqu'on est obligé d'exercer la police,
 L'on peut faire cela sans porter préjudice, 96
 En ménageant le tout de certaine façon,
 Reprendre avec douceur, en faisant la leçon.
 Vous serez applaudi de-toute cette ville,
 Vous serez regardé comme un consul habile. 100
 Voilà quel est le point, en faisant son devoir,
 De ne-pas abuser quoiqu'on ait le pouvoir.*

LAMBERT

Tiu sias despeui louong-temps una petite saute ;
 Iau te vouole arrengea ta teste de linaute. 104
 Pequitte ridicule, aquo te convé pas
 De prendre à _quelous airs, de ton leva lou na.
 Quan sias en cauque endrei, vouoles faire l'eimable

Et diou sa, si sabias, que sas désagréable. 108
N'as m'a te regarda cauque jour ei murai,
Counsidère te bien, tiu te faras esfrai.
Coume toun trau dey quiou, tous euys à flour de teste,
La gorge coume en four ; parlarei pas dei reste. 112
La pé coume un chagrin, blanchou coume un palou, [fol. 25v]
Si moustraves tes dents, farias pavour ei loup.
Une fille de sens, qu'o force de cervelle,
Que marche per lou Peuy coume une souterelle. 116
Ah ! si te counaissias, t'estimarias pas ton !
Quand vouoles rasouna, rasounes comme un bon.
Vouos faire la fringante, aco te counvé gaire,
Tout se moque de tiu, n'as pas lou don de plaire. 120

FRIQUETTA

*Vou n'avez pas pour moi, mon père, grand amour,
Puisque ayant des défauts, vous les mettez au jour.
Ayant la larme à l'œil, mon père, je vous quitte ;
Vous devriez les cacher...*

PANOUSSA

Ma n'as gis de conduite ! 124
Veze, paure Lambert, t-en chau pas t-en mouqua :
Ta fille o force sen, la chau pas critiqua !
As bouta din lou mounde une très brave fille,
Es la perle, sediur, de-toute la famille. 128
Tiu sias un agnimau, diuves pas tant parla,
Car ta nouminatiou vé de Caligula.
O mai de-sens que tiu, crèze pas de trop dire.
Sias de bouon excusa, tiu sias din lou délire. 132
Dize ce-que voudras, m'as l'air d'un grand nigau ;
De t'ouzi rasouna, me farias trouba mau.
Quan tiu vouoles parla, tiu fas ton philosophe, [fol. 26]

Rasounes de bouon sens coume un tambour d'estoffe. 136
 Dizes dous mous français, quatorze de patois,
 Et deschires dous cops l'habit de-S^t François.
 Dize-me, si te plai, quune ère ta pensade
 D'ana ous cabarets en toute la brigade, 140
 Courre de tout cousta, faire pène ei bourgeois,
 Ous moussus Ganirau, Titaud, Parel, Dubois ?
 Dige, que t'ayon fay per agi de la sorte ?
 Tout lou mounde sa-bé qu'enfounsaves la porte. 144
 L'outesse te badé, entrères din l'oustau ;
 Acous quatre moussus fazion pas gis de mau.
 Coume un eivapoura, pausses un sentinelle ;
 Aco se coumpren bé que n'as gis de cervelle. 148
 Diguères ous soudards : « Bougesia pas d-aqui !
 Poudez bioure et mangea jusqu'à-demo mati.
 Fasez ce-que voudrez ous despends de l'outesse ;
 Vous countentasia pas de-toute-sa proumesse ! 152
 Que nous baile d'argent ! Fuguesia pas to buau
 De-vous eimagina de sourti de l'oustau ! »
 Toutes à _quelous moussus lai eron de soupade ;
 Tiu méritarias bé d'aver una gourmade 156
 De-vouler empâchar de figni liour repas.

LAMBERT

To tard ey cabaret, aco convenio pas.

[fol. 26v] PANOUSSA

Veze, te mailes pas de faire de patrouille,
 N'ont pas manqua toun noum, de t'appella Gribouille. 160
 Si t'on fai de chansous, tiu v-ou-as bien mérita !
 Perqué faire un verbal tout plé de fausseta
 Contre aquellous moussus qu'éron vé Tremouillère ?
 Devion aver souta dessoubre ta crenière, 164

T-ou faire bien ouzi, mais aguères bonheur :
San tous quatre soudards arribave malheur.

LAMBERT

Eh ! Eh ! qu'ourion fai ? Lous cronio pa de gaire !

PANOUSSA

Ouzé, moussu Lambert ! Vezé lou gron jappaire ! 168
Si l'aguesson moustra soulamen un arpiou,
En_b-un gros de millet t'ourion sarra lou quiou.

LAMBERT

Dige v-ou coume aco. Ah ! la belle sentence !
Iau te voule douna cinq sau per récompense 172
D'aver to bé parla ; tiu parles comme chau.
Ma fé, v-ou-as bien gagna, veze à_qui tous cinq sau.

PANOUSSA

Bale, bale, Lambert, l'argent est de bouon prendre !
Sias un homme d'esprit, as de sens à revendre. 176
Sabe despeuy lountemps que sias un Nicoula ;
Si aquo diure un pau, t'apellaron Mida.

[fol. 27] LAMBERT

Tiu m'empacharas pas d'exerça la justice
Contre aquelous couquis que bravoun la poulice, 180
Que soun ei cabaret quan dex houres on souna,
Que dison entre dents de m'ana proumena,
Qué se moquent de iau, qué font mille grimace !
Encare disoun mai : me tratoun de bestiasse, 184
De simple, de vira, de butord, d'agnimau,
De petit fanfaron, de puden, de vidau.
Iiau lous vouole rangea san mena ton de feyre,

Si n'en pouode trouba caucun per las chareyres, 188
 Et surtout lous pourchiers que menent de cayous.
 Dei foun de Panassa n'en vèze vegni doux ;
 Iau lous attende ici per soupre cau lous mene.
 Lous crèze de Saint-Jean, aco-s un bouote en pene. 192

Scène 3

LAMBERT, BOUOTE EN PEINE

LAMBERT

Iau vèze, moun ami, que tiu li as pas pensa
 De garda tous cayoux lou louong de Panassa.
 Aven fai troumpetta per Reymound lou troumpette
 De tegni d'avan se chastiu sa porte nette. 196
 Poudes pas ignoura qu'à quelous agnimaux
 Chioson coume de pouors d'avan nostes oustaus.
 De senqui liours oudours, aco-s pas agréable,
 Aco-s una sentour que put coume lou diable. 200
 Lous pouors diourion toujours damoura dins la-ssou ; [fol. 27v]
 Mous chis lous chastiaron de la bouone façou.
 Si lous tournes mena, veiras la brave oubade,
 Te lous farai bouta toutes en marmelade. 204
 Apeuy tiu plouraras, mais n'en sero plus temps
 Quan ouront attrapa quaucous bous cops de-dents.

BOUOTE EN PENE

Veze, Moussu Lambert, aco-s pas en affaire,
 Si mous pouors sount blassa, m'en embarasse gaire. 208
 Vous payerez bé tout et vous ouria grand tort
 D'achissa voustous chis countre mous paures pouors.
 Avez accoustiama de pensa force playes ;
 Vous penserez, moussu, mous pouors amai mes cayes. 212

En_b-en pau d-aiguardin bachinarez lous trau
 Qu'ouoron fai voustous chis ous pouors de Bonvidau.
 Tout lou mounde sa be que favez de soutises,
 Que disez pas doux mouts son dire de bestises. 216
 Aco vous es douna, sez coume un agnimau
 Que sa pas distingua le bé d-enbe lou mau.
 Si mous cayious, moussu, vous font cauque doumage,
 Sei preste à vous paya ; caucun dei veisinage 220
 Me prestaro d'argent, beliau m'en sourtirai.

LAMBERT

Parles pas ton, couqui, te lous confisquarai.
 Vezes à_quey pillard couchi aco rasonne.

[fol. 28] BOUOTE EN PENE

Fau pas tort à dendi, crogne de res personne ; 224
 Quiava ton que voudré, me fazé pas pavour.
 De-que pouot m'arriba ? Que de couigea à la tour ?
 Vous devé pas fâcha de-tout ce-que vous dise !
 Perque battre lous pouors (lou Boun-diau vous bénisse !), 228
 Quan deven vouste estau agassa voustous chis,
 Que liour disez toujours : « Couchis ! couchis ! couchis ! »
 Prenez force plazer de lous veire entreprendre
 Per voustous chis sans se pouire défendre. 232
 Apey vous me disez : « Lous ai bien fa gava ! »

LAMBERT

Vèze couchi mous chis te lous on estrilla ;
 Aco sount de bouos chis que lous croignent pas gaire.
 Per liour bien souvassa, sount de braves coupaire ! 236
 Si lous touornes mena davon nostre maisou,
 Sans forme de procès te lous fourre en prisou.
 N'en courrio, l'autre jour, quatre per la chareire.

Achissere mous chis aqui davon Veysseire. 240
 N'escanlaceren tres, per l'autre se souvé ;
 Agué bien de bouonheur de pas laissa sa pé.
 Choussé sous escarpins sans damanda sei restes,
 Courriau coume un chi fouey, jamai viré la teste. 244
 Mous doux chis sount counten, quand se pouodent gava
 Embé aquelous cayoux et lous bien souleva.
 Vege ! L'y touornes plus, me douones pas la peine [fol. 28v]
 De dire à mous doux chis de-trouncha liour coudène. 248
 Si la rage te prend de lous tourna mena,
 Per mous doux barbillaux seront extermina.

BOUOTE EN PENE

Segrai de point en point, moussu, vous_t'ordouna[n]ce.
 Set un homme de-sen, un homme d'importance ; 252
 Iau souhaite, per ma fé (vous dize de bouon cœur),
 Que per miracle Diou vous fache vegni pouor.

Scène 4

LAMBERT, BOUOTE EN PENE, FRIQUETTA, PANOUSSA

FRIQUETTA

*O ciel ! Peut-on porter jusque là l'insolence,
 En face d'un consul, sans en-tirer vengeance ? 256
 Qu'on arrête ce gueux, qu'on le mette à la-tour ;
 Il doit être puni de tenir tel discours.
 Tu te repentiras de-parler de la-sorte.
 Va, tu seras conduit avec bonne escorte ! 260*

PANOUSSA

Anen, despache té ,vai quère lous messous
 Per conduire à la tour aquei brave garçou.

BOUOTE EN PENE

Vous damonde pardou, si ei dit tale souquise ;
Crejo pas vous fâcha, aco vé de bestise. 264
Iau crezio, d-assura, de faire un coumpliment.
Vezé bé per aqui qu'anave bouonement. [fol. 29]
Chau bé dire quicon per pouire se deffendre ;
Vous crezio pas lou sen de v-ous pouire coumprendre. 268
Mous paures pouors, moussu, sount toutes abimas,
Voustous doux barbillaux me lous on assouma.
Bouta lous, si vous plai, sou vouste sauve-garde,
Faguéssia pas vegni lous soudards de la garde. 272
Si d'avan mous cayoux me bouta din la tour,
Aqu[e]i paure bestiau mouriro de douleur
De me veire mena per toute aquele troupe.
N'ai rien mangé d'aneui ; douna m'en pau de soupe, 276
Fazé aquelle oumorne, aya piata de iau !

LAMBERT

Sauve-te doun, couqui, l'y tornes plus. Adiau !

Fin du premier acte.

ACTE SECOND

Scène 1

LAMBERT

Me chau passa d-eichi, lou long de la chaire,
Per attrapa caucun que loge en Porte Aiguère. 280

Aco-s un vagaboun que se dit chirurgien,
 Iau creze qu'oc-o l'air de cauque coumédien.
 Se dit operateur, opérateur habile ;
 V-ou counissarei, iau, me sero bé facile. [fol. 29v]
 Es lougea, si m'on dit, ve cauque S^t Amand ;
 Iau vau d'aqueste pas veire aquei charlatan.
 Lou vouole interrogea si counei bien las plontes,
 I vouole damanda de moustra ses patontes. 288

Scène 2

LAMBERT, S^t AMAND

[LAMBERT]

N'ouria pas, per hasard, lougea din vouste oustau
 Un homme qué garit, chi disount, de tout mau ;
 Que se dit médechi, qu'entend la boutanique,
 Que se vonte partout qu'au force de pratique, 292
 Que garit tout lou mounde, amai fai bon marcha ?
 N'en sei mai que sediur, iau v-ei vis afficha.

S^t AMAND

En ce cas-là, Monsieur, permettez-moi de-dire
Qu'en soutenant cela vous ne savez pas lire. 296
L'on vous l'a-dit, sans doute, et vous tout bonnement
Avez dans le-panneau donné bien lourdement.
Il n'est pas médecin, non-plus que botaniste,
Il est de-son métier très habile dentiste. 300

*Il arrache les dents avec dextérité,
 Il en met des postiches avec propreté.
 Il est des plus experts au métier qu'il professe,
 C'est un homme accompli, rempli de politesse. 304
 Si quelque dent vous branle, il vous l'affermira ;
 Si quelque une est puante, il vous la nettoiera. [fol. 30]
 Il est assurément un homme très habile,
 L'on n'en a jamais vu de pareil dans la ville ; 308
 D'ailleurs c'est un gaillard qui ne craint pas le bruit.
 Montez, si vous voulez, il est encore au lit.
 Mais j'apprehende fort...*

LAMBERT

Iau lou croyne pas gaire !

Hi-ot ma doux pas d-eichi per ana jusque ei caire 312
 Per souna lous soudards, que venioun m'ajuda
 De rangea lou gayard, si vau ton badina.
 Per mai de sureta, vau quère un camarade,
 André, lou chirurgien que reste à la Chaussade. 316

S^t AMAND

Il n'hasardera pas de venir avec vous.

LAMBERT

De que pouot hasarda quand seren toutei dous ?

S^t AMAND

Ne vous y fiez pas, il est un homme alerte.

Quand vous serez entré, laissez la porte ouverte, 320
Pour pouvoir vous sauver en cas d'un accident.
Je crois qu'il pourrait bien vous arracher les dents.

LAMBERT

Tout aco se veyro ; vau querre moun counfraire.
Quand seren toutei dous, lou cragnarei pas gaire. 324

[fol. 30v] Scène 3

LAMBERT, ANDRÉ

LAMBERT

M'ouria pas davina vé vous to bouon mati ?

ANDRÉ

Quel en est le sujet ?

LAMBERT

Ey sujey d'un couqui
Que pouden pas manqua, qu'es ma en Porteygaire ;
Qu'arribé, si m'on dit, lou fin jour de la feyre. 328
Se dit opérateur, lougea chez Saint Amand.

ANDRÉ

Allez, allez, Monsieur, allez plus doucement !
Il faut se consulter de peur qu'on se méprenne ;
Pour soutenir nos droits le zèle vous entraîne. 332

*Je ne vous blâme pas, mais je crois cependant
 Que cet opérateur n'est qu'arracheur de dents.
 Il n'a d'autre métier, c'est le seul qui l'occupe ;
 Ne le tourmentez pas, vous pourriez être dupe. 336
 Je vois que vous voudriez agir d'autorité ;
 Il pourrait bien punir votre témérité.
 Vous êtes bien en-droit d'y faire une visite,
 Vous êtes lieutenant, mais n'allez pas si vite. 340
 Amenez avec vous le greffier, le prévot,
 Sans quoi vous êtes sur de passer pour un sot.
 Il faut que vous preniez Souchon avec Tholence. [fol. 31]
 Voilà mon sentiment, voilà ce-que je pense. 344
 Quoiqu'on aye bon droit, quand on est entêté,
 Un procès est perdu par la formalité.*

LAMBERT

Vezé que soun ici Mouré, Souchou, Thoulence !
 Lous affaires se font plus liau que l'on v-ou pense. 348

Scène 4

THOLENCE, MOREL, SOUCHON, ANDRÉ, LAMBERT

LAMBERT

V-ount ana coume aco ?

THOLENCE

Nous allons jusqu'ici.

LAMBERT

De chez la Magarande ana tasta lou vi ?

THOLENCE

Vous l'avez deviné, soyez de la partie !

SOUCHON

Il est, ma foi, bien bon, je vous le certifie. 352

MOREL

*Nous portons avec nous un peu de saucisson ;
Venez-y, croyez-moi, ne faites pas façon !*

ANDRÉ

Peut-être que-de moi vous ne ferez pas reste ?

[fol. 31v] LAMBERT

Oh ! non, assurament, vous serez de la feste ! 356
En bioure nostre quart, aqui coumbinaren
Entre nous autres cinq couchi nous l'y prendren.

THOLENCE

Qu'est-il donc arrivé ?

LAMBERT

Res d'extraordinaire.

Hier lou sère, en passa tout près de S^t Hylaïre, 360

Veguère que l'y oyot force mounde accroucha ;
 D'autres tout couma iau vouguèront s'approucha.
 Fuguet un charlatan qu'ère ei mei de la place,
 En_b-un mouva bounet, una paure tignasse, 364
 Qu'attendave lou mounde, aqui davon Bousquet.
 L'eivège me pringuet de lou prendre ei coulet.
 Diguère pas lou mou, faguère res pareisse.
 Lou vouole pas manqua, chau que din tou lou jour 368
 Aquel opérateur ane veire la tour.

THOLENCE

Prenez-garde, monsieur, avant que de rien faire.
Il faut vous informer s'il est apothicaire,
Chirurgien, médecin ou vendeur d'orviétan ; 372
Peut-être il ne sera qu'un arracheur de dents.
Si de ces qualités il n'a que la dernière,
Vous pouvez le savoir, étant près de S^t Pierre.
Il ne se trouve pas soumis à votre arrêt [fol. 32]
Et vous auriez eu tort de le prendre au colet.

LAMBERT

Vous autres m'avez l'air d'estre quatre bavaires,
 Que coumprendrez jamai couchi vont lous affaires.
 Si vive din lou mounde et que saye pas mort, 380
 Iau soustendrai toujours lous dreits de nostre corps.

MOREL

Il n'est dans l'univers un homme plus inepte.

En fait même de l'art vous n'avez nul précepte.
En croyant tout savoir, l'on est le plus souvent 384
De tout le genre humain le plus grand ignorant.
Vous dites l'autre jour un terme épouvantable,
En arrachant la dent d'un homme respectable !
(On lui répète les mêmes termes.)

LAMBERT

En arracha la-dent de Moussu lou doyen, 388
La coupère ei bouon meï ; l-y agué plus de mouyen
De pouire l'avera, la broulère à la hâte
En lou boutou de fio, qu'ané jusqu'à la bête.

THOLENCE

Sont-ce là des propos que l'on doive tenir ? 392
Du corps des chirurgiens l'on devrait vous bannir !
Vous avez grand besoin encore de l'école,
Il fallait vous servir du terme d'alvéole.

[fol. 32v] ANDRÉ

Apprenez à parler un peu plus poliment ; 396
Profitez, profitez de l'avertissement !

MOREL

Il vous convient très mal de donner d'épîtètes ;
Ne connaissez-vous pas que vous êtes la bête ?
Ce n'est pas grand emploi que d'être lieutenant, 400
L'on pourrait comme vous l'être pour de l'argent.

THOLENCE

Vous croyez qu'en vertu de votre lieutenance

Nous sommes tous soumis à votre dépendance.

Tirez ça de l'esprit, supposé qu'on en a. 404

LAMBERT

Sez un pau trop malins, crezio de badina ;

Si vous ai dit aco, vous en fau mes excuses.

Trata-mi, si voulez, de gogue, de baruze,

Prendrai ce-que direz toujours de bouona part. 408

Anen ! despechen-nous, qu'apeui serio trop tard !

SOUCHON

Partons sans différer, il ne faut plus attendre.

Peut-être dans son lit on pourrait le surprendre.

Scène 5

LAMBERT, ANDRÉ, SOUCHON, MOREL, S^t AMANT, COLIGNÉ

LAMBERT

L'homme qu'avez vé vous n'es pas encar leva ? 412

Lou voulen empacha de nous vegni brava. [fol. 33]

S^t AMAND

Montez, montez, Messieurs, je le crois dans sa chambre.

C'est un poignet de fer, prenez garde à vos membres !

Il en disloquera quelqu'un assurément. 416

Prenez-le par douceur, parlez-lui poliment !

LAMBERT

Anen, mounten toujours, fasen nostre visite !

S^t AMAND

Je le dis franchement, vous en sortirez vite .

(Ils heurtent à la porte.)

COLIGNÉ

Qui frappe là si fort ? C'est bien être insolent ! 420

THOLENCE

Le corps des chirurgien[s] avec le lieutenant.

COLIGNÉ

Que voulez-vous, Messieurs ? D'où vient tout ce tapage ?

THOLENCE

Ne raisonnez pas tant, nous vous mettrons en cage !

COLIGNÉ

En cage, dites-vous ? De quelle autorité 424

Me fourrer en prison sans l'avoir mérité ?

Dites-m'en la raison, dites-la, je vous prie !

THOLENCE

C'est que vous exercez l'art de la chirurgie.

[fol. 33v] COLIGNÉ

Il est vrai qu'autrefois j'en avais le-talent, 428

Mais à présent je-suis un arracheur de-dents.

C'est par ce-seul état que je gagne ma vie,

Je ne me mêle plus de l'art de chirurgie.

Messieurs, vous avez tort de venir m'inquiéter ! 432

Cependant voudriez-vous sur cet art disputer,

Je pourrais bien encor un peu vous tenir tête,

Mais j'apperçois en vous un petit air de bête.

LAMBERT

Oco-s pas en Moussu que vous chau disputa, 436

Disputen toutes dous ; crezé d-espouvanta,

Vous crogne pas de res, coumencen la-dispute,

.....

Iau sabe rasouna soubre nostre mestier,

Lou sabe l-i-o loun-temps, sei pas un escoulier. 440

COLIGNÉ

Que dites-vous, Monsieur ? Faites-vous donc entendre,

A ce langage-là je ne puis rien comprendre.

Si vous parlez français, pour lors je comprendrai

Tout ce que vous dites et je vous répondrai. 444

LAMBERT

Iau parle pas français, aco-s pas moun usage,
Me vouole pas geyna per changea de langaje.
Aco-s tanpis per vous, si vous coumprenez pas.
Ei be dit qu'ouria liau dous ou tres pans de-nas ; [fol. 34]
Aco vous apprendro de défia tout lou mounde !
Vous set un agnimau qu'en dous mous vous counfounde.
Ei servi très-long-temps l'espitau de Paris,
Aquelous que servio, les ai toutes garis. 452
Roula trop vostre corps, n'amassarez pas mousse.
M'avez l'air d'estre esta quauque frère Panousse.

COLIGNÉ

Je-ne me trompe pas, je comprends à-présent
Que vous êtes issu de quelque paysan ; 456
Qu'autrefois vous aidiez peut-être à votre père
A conduire les bœufs pour labourer la-terre.
Dites-moi, s'il vous plaît, qu'est-ce qu'un ligament ?
Vous êtes chirurgien comme un moulin à vent ! 460
Savez-vous ce-que c'est que la miologie ?

LAMBERT

Eh ! quun terme es aco ?

COLIGNÉ

Terme de chirurgie.
Tous les termes de l'art vous devez les savoir
Et n'en point ignorer tel est vôtre devoir. 464

Voyons si vous savez ce que c'est qu'épiderme ?

(Lambert ne dit mot.)

Vous ne me dites rien ? Ignorez vous le terme ?

Combien peut-on compter de muscles au corps humain ?

Vous ne le savez pas ? Quatre cent vingt cinq ! [fol. 34v]

Vous êtes, je l'ai dit et je le renouvelle,

De l'ignorance crasse le-plus parfait modèle !

LAMBERT

Tiu sias un insoultent, anaras en prisou !

Aqui te boutaren, sediur, à la rasou. 472

COLIGNÉ

Je comprends que tu veux, dans ton vilain langage,

Me faire emprisonner pour assouvir ta-rage.

Tu te mécomptes trop, penses-y murement ;

Je t'apprendrai, butord, d'agir plus sagement ! 476

(Il prend Lambert au colet.)

LAMBERT

Secours, Moussu Mouré, aquei diable m'estouffe,

La coulère l'o pris, azeima coussi bouffe !

Sourtez-me de ma pouoche en pau mon chapeyrou

Per me deibarassa dous des d'aquei leyrou. 480

(On lui met le chaperon, Coligné le lache.)

O ! moun Diau ! D'un pau mei damourave à la place !

MOREL

Vous commencez déjà de faire la grimace.

J'appréhendais pour vous.

LAMBERT

Ot un pognet de fer.

Si aguesse mei sarra, me fasio mouri en l'air. 484

Despacha vous, caucun, ana querre la garde [fol. 35]

Per ficha aquei pillard dedin lou corps-de-garde !

(On va chercher la garde.)

COLIGNÉ

Pour aller en prison, il faut le mériter.

Ne croyez pas, Messieurs, de-me faire arrêter. 488

Si la garde paraît, je joue de mon reste ;

Je vous assommerai, je le jure et proteste !

(La garde arrivant, Coligné tombe sur Lambert à coups de poings, et la garde le défend.)

LAMBERT

Chia lous bien arriba ! Mena m-oquei pendard

Sans ton de compliment à_moun à S^t-Léonard ; 492

COLIGNÉ

Tu t'en repentiras, indigne lieutenant !

Peste soit le butor ! Au diable l'ignorant !

(On le conduit.)

LAMBERT

Vai ! vai ! payaras bé toutes tas insourences !

Anen, Moussu Mouré, André, Souchou, Thoulence, 496

Anen faire lou quart à l'oustau de Perlin !

ANDRÉ

Ma foi, c'est très bien dit, il a d'excellent vin.

LAMBERT

N'en sabe din la ville, amai sans ton jappa,

Qu'ouren le même sort, si lous pouode attrappa. 500

Fin du second acte.

[fol. 35v] ACTE TROISIEME

Scène 1

S^t HAON, LA FEMME DE LAMORT

(L'on jette de l'eau sur l'habit de S^t Haon.)

S^t HAON

L'on devrait bien au-moins crier : « Garre dessous ! »

LA FEMME LAMORT *(en fenêtre.)*

Vous ai creida tres cops, moussu, tan-pis per vous !

Chau que fuguessia sourd, plus sourd qu'une padelle !

N'aven ma eschanpa nostre aigue de veisselle. 504

Encare n'eiria pas ei davon de l'oustau,
Vous erias, sans menti, quatre portes plus nau.
Tout lou Peuy vous counei per estre un chicanaire.
Fasez ce que voudrez, vous crogne pas de gaire. 508

S^l-HAON

Tiens, voilà mon habit !

LAMORT

Jette lou ei mei dei sau !
Diable de machara, n'en voudrias v-un tout nau !

S^l-HAON

*Je vous prends à témoin comme cette insolente
A mouillé mon habit d'une eau très fort puante ! 512
Au lieu de s'excuser, cette diable de mort
Fait entendre aux voisins qu'elle n'a pas de tort.
Quand on dépeint la mort, cette vilaine bête,
Considérez-la bien des pieds jusqu'à la tête, [fol. 36]
Vous n'y trouverez rien qui ne vous fasse peur
Et l'on n'est pas blâmé de l'avoir en horreur.
Je souhaiterais très-fort de la mettre en justice ;
Mais le cas du présent concerne la police. 520
Monsieur Lambert, consul, doit en être informé ;
Nous verrons de-nous deux qui doit être blâmé.
Il sait au premier mot tout ce-qu'on veut lui dire,
C'est un homme d'esprit, un homme qu'on admire. 524
Il est universel, je-dis la vérité,*

*Enfin c'est le phœnix de-la communauté.
Tu seras condamnée à douze francs d'amande,
A payer mon habit, à une réprimande !* 528

LAMORT

Anen, lai vouos ana ? Tchastiu faro per se !
Dises que coumpren tout, coumprendro qu'as pas se !
Sittes moussu Lambert ; Lambert es un bavaire,
Qu'ous gronds coume ous petits o l'hounour de desplaire. 532
Mé qu'aye sous dous chis, es counten coume un rei ;
Vont davon, vont darnier, sont toujours enbé z-ei.
Iau crèse qu'aco es toute sa contenance,
Entre sous chis et z-ei, l'y ot gis de différence. 536

S^t-HAON

*Comment raisonnes-tu ? C'est un consul du Puy !
Tu t'en repentiras, même dans aujourd'hui.*

[fol. 36v] LA FEMME LAMORT

Fai ce-que tiu voudras ! Iau veze que sias ioure.
Ouh ! diable d'avaleur, te choulio pas ton bioure ! 540

S^t HAON

*De-quoi t'avises-tu ? Ce-n'est pas de-ton bien !
Si-je-me suis grisé, c'est aux dépends du mien.
Va, va, je comprends bien à travers ma grisaille
Que tu tiens les propos d'une franche canaille. 544
Tu payeras l'habit que tu viens de gêter ;*

Chez Monsieur le consul je le ferai porter.
Ne t' imagine pas que ce procès je perde,
Surtout lorsqu' il verra l' habit rempli de merde ; 548
Alors il jugera.

LAMORT

Qu' as, ma fé, bien chargea,
Qu' as besoin de toun lei ; crei-me, vai te cougea !

S^t HAON

Je m' en vai de ce-pas à la maison de ville !

LAMORT

Cours aqui d'oun voudras et laisse-me tranquille. 552

Scène 2

S^t HAON, LAMBERT

LAMBERT

V-ount ana coume aco ? Me pareissez trambla,
Talamen que courez ; vous sez tout eisouffla.

[fol. 37] S^t HAON

Je viens vous demander de-me rendre justice,
D'ordonner au surplus que personne ne pisse. 556
L' on vient de m' arroser !

LAMBERT

Ma figue ont adiu tort !

Quau vous o fait aco ?

S^t HAON

C'est Madame Lamort !

En passant, par malheur, le long de nôtre rue,

C'était en plain midi, l'heure n'est pas indue, 560

Et, comme vous voyez, sans crier « Gare l'eau ! »,

A gaté mon habit, mon habit le-plus beau !

Elle le payera, cette diable de masque !

En fait de propreté, je suis un peu fantasque. 564

C'est un habit d'Elbeuf que j'ai depuis ce jour ;

Autant en serait-il, s'il était de velour.

Je dis et je soutiens que, dans toute l'Europe,

On ne trouverait pas un endroit si salope. 568

Quand on sort le matin, c'est une puanteur

Qu'on ne peut supporter sans avoir mal au cœur.

LAMBERT

Es vrai que dins lou Peuy règne force désordre !

Sen quauques estafiers que lai bouten bouon ordre. 572

Aco s'es déjà dit à Moussu lou proumier :

Tout lai sero to net qu'un bassi de barbier. [fol. 37v]

Anen faire afficha l'ordre de la poulice :

Dendiu gittaro plus de merde ni de pisse ! 576

Iau vau dire à Reymound de-v-ous ana troumpeta ;

Si m'oubéissount pus, lous farei arresta !

S^t HAON

On a depuis long-temps rendu cette ordonnance.

De-la part des consuls, c'est une négligence ! 580

Ils doivent y tenir.

LAMBERT

Voulez dire lou mo.

Vous sez pas bien y fai, savez pas qu-es aco !

En couchence, voudrio que seguessiat en place.

Quand vous chau countenta toute la populace, 584

L'on es embarassa, l'on se fai d'ennemis,

En vérita, moussu, cent cops mai que d'amis.

Pasmin, chastiu vau bé que ly ronde justice ;

L'y ot bé toujours caucun que maudit la poulice. 588

En faire aquei mestier, si n'y ot dous de countents,

S'en trobe, per lou sur, quatre de mescountents.

S^t HAON

Si vous vouliez, Monsieur, y faire une descente,

Vous même jugeriez que c'est une insolente. 592

Allez-y, s'il vous plaît !

[fol. 38] LAMBERT

Ana trouba La_mort ?

Sei pas d'aquel avis de me preissa to fort !

Quand pouden retira quaucun d'entre ses pauttes,

Fasen ce-que pouden, aco-s pas nostres fautes. 596

Si manquen nostre cop, nous autres médechis,
De la diable de mort sen jamai bouos amis !

S^t HAON

Peut-être le seigneur me fera-t-il la grâce
De rencontrer quelqu'un ; je m'en vai sur la place. 600

LAMBERT

Regarda si l'i ot pas beliau cauque messou,
V-ou St-Jean v-ou Pourtau v-ou Reymound v-ou Chambou.

S^t HAON

J'y vai de ce-pas-ci.

LAMBERT

Despecha-vous doun viste,
N'en troubarez caucun amoun vé lous jouistes ; 604
L'y vendout per aqui cauque vi de pays.
Chamboun manquaro pas de bioure en sous amis.
Lou quiou soubre lou bon, me semble de lou veire
Faire mille proujets que font creba de-reire, 608
Et surtout si lou vi se troube de son gout.
« Anen, buven un cop ! », si disoun à Chambou,
« Oco z-es de fier vi, qu-o les costes s'apege ;
Regarda sa coulour, es nier coume la pege ! [fol. 38v]
Lou vi d'un tau n'est pas ta bouo qu'aquei d'aqui,
Lou couneisse assez bé, l'ai tasta lou mati ! »
Juront coume de pouors, mangeon un pau de tourte ;

Quand se chau retira, la terre liour es courte. 616
 Si toumbount à tout pas, sourten dous cabarets,
 S'en-vont, broulin broulon, en freta les parets.
 Venount à leurs oustaux, les fennes font la feire,
 Attrapount lous toundraux ; les bouotount toutes neires. 620
 L'une o le nas cacha, l'autre lou bras roumpu,
 Se pouodount pas lepa dous cops qu'on reçoupu.
 Quon [on] roumpu lous bichous, lous plats, las escudelles,
 Es ordinairement la fi de la-querelle. 624

Scène 3

LAMBERT, LAMORT

LAMORT (*portant l'habit de S^t Haon.*)

M'on dit, moussu Lambert, que moussu S^t Haon
 Charchave de tout las v-ou Raymond v-ou Chambon,
 Per m'envoya charcha par rapport à la pisse
 Que dit qu'aven jetta desoubre sa pelisse. 628
 Vous pouorte soun habit, moussu, m'excusarez ;
 Vira lou de-tout las, vezé bé que l'y o res.
 Ava dins lou quartier nous on fai une feire ;
 Escumave de rage, aquei tapou d'ouveire. 632
 Coume si lou cragnio ! Es vrai qu'es procureur
 Et que passe partout per estre un grand menteur. [fol. 39]

LAMBERT

Vous lou trata bien mau !

LAMORT

Tout coume v-ou mérite !

Lou crogne pas de res, aquei crebe fulite ! 636

LAMBERT

Creidesias pas to fort, vous m'avez estourdi !

LAMORT

Vous dirai davon z-ei tout ce que vous ai di.

Vezé l-eichi que ve !

Scène 4

LAMBERT, LAMORT, S^t HAON

S^t HAON

Vous voilà donc, Madame !

Tenez, monsieur Lambert, c'est une bonne lame. 640

Considérez-la bien : il n'est pas de lutin,

Sous la cape du ciel, qui soit aussi malin.

Au-lieu de s'excuser, il n'est pas d'invectives

Qu'elle n'aye vomi, la-chose est positive, 644

Méprisant les consuls, la justice et le roi ;

C'est une femme enfin qui n'a ni foi ni loi.

LAMORT

Que dises-tu, pillard ? Oco sount tous semblables ;

Tout lou Peuy te counei per un grand misérable, 648
Que farias un proucès à la chime d'un py. [fol. 39v]
Vai, vai, sias un gripet, un diable de couty !
Regarda, si vous plai, si l'i ot quauque doumage.
Vou faire soutegni por tout lou vesinage 652
Que n'ai pas arrousa soun habit de-tanet
Et qu'ere tout planta davon soun cabinet.

LAMBERT

Que chai de tanet ou be de sorpilieyre,
N'avez pas min jetta d'aigue per la chaire. 656
Aco n'est pas permis, vous aven bé prou dit !
Eh bé ! vous payarez l'amande amai l'habit.
L'habit es tout tacha, n'ère pas d'aigue nette ;
Quand l'oun o veissela, l'aigue es un pau grasette. 660

LAMORT

Vous dise un autre cop que l'aven pas toucha !
Aco me fai de res, si l'habit es tacha.
Si v-ou-o fai en quicuon, iau n'en sai pas la cause ;
Aco-s aquei couqui, Moussu, que v-ou suppause. 664

S^t HAON

*Oses-tu soutenir que tu ne l'as pas fait,
En face d'un consul, l'homme le plus parfait ?*

LAMORT

En-fai d'aco d-aqui me sente pas coupable.

Si l'aguesse arrousa, serio bien punissable ; 668
Que se fugesse ploin, n'aurio pas attendiu.
T'ourio bela d'argent, tan coume ourias voudu ; [fol. 40]
T'ouria bouta tout nau dous pes jusqu'à la teste.
Ma dei cop n'ouras res, pas même un tro de veste ! 672
Troumpes lous poisons, aco ve de liour sort ;
Fai ce-que tiu voudras, troumparas pas Lamort !

LAMBERT

Vous avez bé jitta l'aigue de-la veisselle ;
Moussu n'ourio pas fai sans rasou la querelle ! 676
Pouode pas faire min que de vous coundamna
De paya soun habit et de-vous en ana.
Vous poudez pas facha : l'amende vous fau grace.

LAMORT (*lui jette l'habit et s'en va.*)

Te ! veze aqui l'habit ei travers de-ta face ! 680
Te crogne pas de res, te veirei be vegni.

LAMBERT

Ah ! vai, diable de mort ! Iau te vouole pugni !
T'apprendrai toun mestier, d'estre une impertinente.
Per-ma fe, vostre habit o l'oudour bien pudente. 684
Fasez ce-que voudrez, fasez-la bien ana ;
Me vau jusque véz iau pour me pouire pana.
N'ouria pas soubre vous cauque pau de charpille ?

S^t HAON

Je-ne m'en trouve pas.

LAMBERT

N'en prendrai vé ma fille, 688

Que me tapounaro lous dous traus de moun nas. [fol. 40v]

Excusa, si vous plai, lai vau d-aqueste pas.

Justament m'o jetta la merde à moun visage,

La farei repentî d'aver fai tal outrage. 692

Chau que dins un moument ane veire la tour ;

Apprendro bé aqui d'emmerdouzi lous mours !

Me pouode pas souffri !

S^t HAON

L'affaire est aggravante ;

Je ferai de-mon mieux pour qu'elle s'en repente ! 696

Fin du troisième acte.

ACTE QUATRIEME

Scène 1

LAMBERT, CHAMBON

LAMBERT

Iiau creze que l'y ouro tantôt soubre la place

Beliau quauque fougau ; toute la populace

Vendrot ei Martouret per pouire veire aco.
 Quand le fio sero fai, anaren bioure un cop. 700
 Dins lous vis de-pays, quaucun pourio s'escoundre,
 Lai-sse bien quérélla, s'envouya faire toundre. [fol. 41]
 D'aqui pourio vegni quauque bouon secoudrau,
 Insulta lous valets, lous mestres de l'oustau, 704
 Sans crointe de dindiu l'y pouire chanta pouille,
 En disen que d'aneui l'y ouro pas patrouille,
 Que lous couosses chez ei d'aqui sount atoullas
 Ous despends d'un chastiu, lai font un bouon repas. 708
 Faron ce-que pouront per accompli la feste,
 Et, si chargen un pau, la patrouille es de reste.
 Lous attraparei bé, moussus lous soissouniers !
 Anaren visita lous oustaus dous bourgeois. 712
 Avon d'ana soupa, balaren nostous ordres ;
 Voulon tant que pouiren empacha lous désordres.
 Lous soudards couriront quasi toute la neui,
 Rengearen per aqui la canaille dei Peuy. 716

CHAMBON

En pensa coume aco, pensat à vostra guise.
 Si vous fazet aco, faset una soutise.
 Per faire de patrouille, aneui n'es pas le jour,
 L'on se diou regeousi per ordre de la cour. 720
 Tirat aco d'aqui, Moussu, de la pensade ;
 Ana-vous-en soupa, buvez cauque rasade.
 Vous chau pas chagrina dei-Pey lous habitans.
 Ous soudards, si vous plai, douna liour lour va-t-an ; 724

Chau bé qu'un pau chastiu se sente de la feste.
 Si voulez patrouilla, chau que fuguessia en teste. [fol. 41v]
 Changea de sentimen, quicon arribaro ;
 Veirez que tout lou Peuy contre vous creidara. 728
 En lous leissa soulets, liour douna trop d'audace,
 Farez beliau leva toute la populace,
 Que creidaro tollé contre moussu Lambert.
 Vous pouiron bé leva les cervelles en l'air. 732

LAMBERT

Tiu fas trop l'avoucat, aco te couvé gaire.
 Segrai toun sentiment, Moussu, per te complaire ;
 Te sei bien oubligea de l'avis qu'as douna.
 Sors-me d'ici, couqui, et vai te proumena. 736

(Chambon sort.)

Vézé moussu Chambou que fai la remoustrance,
 Que dit soun sentiment en gronde confidence.
 Crèze que diuve pas oubéir ei veillet :
 Aco s'appella be ly coupa lou sifflet. 740
 Pense ce-que voudras, farai toujours ma trene.
 M'en vau bioure dous cops lei terre de varenne ;
 M'en pouode pas passa, chau toujours avala,
 Aco gari la se, amai fai bien parla. 744

(Il sort.)

Scène 2

CHAMBON (*seul.*)

Pardi, méritaria d'ana encare à l'escole.

Si vire de favart, Lambert o bien la vole.

Ah ! boundiau, moun ami, qu'aquel homme es nigaud ! [fol. 42]

Desfièze dins lou Peuy de trouba soun eigaud ; 748

Dindiu dedins lou Peuy, si dit, n'o tont de ruse,

Quand un homme v-ou dit, es un gogue, un baruse.

Iau vèze qu'es lou temps dije d'ana soupa ;

Aquei moussu Lambert me fario bé pipa. 752

De bioure et de mangea me sente lou courage,

N'ai res mangea d'aneui qu'un mourcé de fromage.

Scène 3

M. BALME, LATOURMANTE

(Les soldats du régiment soissonais font seuls patrouille et heurtent à la porte de Monsieur Balme.)

M. BALME

Je crois qu'on frappe ici ; sans doute on veut du vin.

On n'en veut plus donner jusqu'à demain matin ! 756

(On heurte une seconde fois.)

Qui frappe-là si fort ?

LATOURMANTE

Monsieur, c'est la patrouille !

M. BALME

Sans doute vous serez avec maître Gribouille.

(Il ouvre.)

LATOURLMANTE

Vous savez bien, Monsieur, qu'il vous est ordonné

De fermer cabaret quand dix heures ont sonné. 760

J'apperçois malgré ça beaucoup de monde à table ;

En faisant mon devoir, je-ne suis point blamable. [fol. 42v]

BALME

Vous avez bien sans doute un consul avec vous ?

LATOURLMANTE

Aucun-d'eux n'a voulu venir avec nous. 764

BALME

Je respecte, Monsieur, votre habit d'ordonnance,

Sans quoi vous payeriez bien cher votre insolence

De venir sans consul heurter chez les bourgeois.

Ah ! vous m'avez bien l'air d'être un-grand Iroquois ! 768

Je vous suis obligé de pareille visite.

Faites votre chemin, sortez, mais sortez vite,

Sans quoi vous payerez...

LATOURLMANTE

Mon-Dieu, pas tant de bruit !

Tout à l'heure en prison vous y serez conduit ! 772

BALME

*Ecoute, mon ami ! Pour punir ton audace,
Un beau moule de gants va te couvrir la face,
Si tu ne sors d'ici ; crois-moi, sors promptement !*

(Il lui ferme la porte.)

LATOURLMANTE

Va, messieurs les consuls sauront dans un moment 776
Ce-qui vient d'arriver, il[s] en auront vengeance !

[fol. 43] BALME

Marche, marche toujours, pas tant de résistance !

Scène 4

LATOURLMANTE, LAMBERT

LATOURLMANTE

Je viens de rencontrer un homme bien hardi ;
De-le voir en colère il m'avait étourdi. 780
Heurtant à la maison, il nous ouvre la porte :
« Que voulez vous, dit-il, avec votre escorte ?
Sans doute vous voulez qu'on vous donne du vin ?
Retirez-vous d'ici, messieurs les fantassins ! » 784
Nous avons cependant trouvé des gens à table,
Qui buvaient et chantaient ; la chose est véritable
Que cela se passait assez tranquillement,

Mais, Monsieur, le bourgeois parlait insolemment. 788
Nous avons répondu que nous faisons patrouille
De-la part des consuls. « De-la part de Gribouille »,
Nous-a-t-il répondu. « C'est de Monsieur Lambert.
Ah ! si j'avais su ça, je n'aurais pas ouvert. 792
Dites-lui que Lambert est une grande bête,
Quand on fait la patrouille, on doit être à la tête. »

LAMBERT

Mais cau pouot estre aco ?

LATOURLMANTE

Je-ne sais pas son nom ;
Tout ce-que nous savons, nous savons sa maison. [fol. 43v]
On nomme cet endroit la rue de la Chaussade.

LAMBERT

Poudias bé ly beila cauque bouone bourade.

LATOURLMANTE

Il m'aurait étrillé peut-être tout de bon !
Je ne m'y fais pas, car c'est un vrai démon. 800
Il se moque, dit-il, de toute la police ;
C'est un jeune gaillard tout rempli de malice.

LAMBERT

Eria tres contre z-ei, poudia bé l'arresta ;
Serio dèze à la tour, si y fuguesse esta. 804

S'est ici des soudards de la vierge Marie ;
N'ourio pas fai aco, quand ere dedins Brie.
Aqui penden sept ons ei servi nostre rey,
Cragnio pas lous bourgeois, lous fasio marcha drey. 808
Vous autres, si m'on dit, s'ez toutes de pagnottes,
Que méritaria ma de mangea de calottes.
Que vous sert entre mos d'aver un bouon fugi ?
Poudia bé, de sediur, toutes tres lou segy ! 812
Quau vous a dit aco qu'ère de la Choussade ?

LATOURMANTE

Je crois vous l'avoir dit, que c'est mon camarade.

LAMBERT

Anen ! venez moustra v-ount es aquel oustau,
Beliau qu'en tout aco l'y ouro pas ton de mau. [fol. 44]

Scène 5

LAMBERT, LATOURMANTE, BALME

(Ils heurtent à la porte.)

BALME

C'est bien être insolent d'heurter de cette sorte !

LATOURMANTE

Ouvrez, ouvrez, Monsieur, ouvrez-nous vôtre porte !

BALME (*ouvre.*)

Que viens-tu faire ici pour la seconde fois ?

(*A Lambert.*)

Avez-vous ordonné d'insulter les bourgeois, 820

En laissant ces soldats seuls à faire patrouille ?

Je l'aurais désossé tout comme une grenouille,

S'il eut de plus resté seulement un moment !

LATOURLMANTE

Vous le voyez, Monsieur, que c'est un insolent. 824

Lorsque je vous l'ai dit, vous ne vouliez le croire ;

Il avait à minuit beaucoup de-gens à boire !

BALME

Qu'est-ce que cela fait ? Faisait-on carillon ?

LATOURLMANTE

Je ne saurais mentir, que de vous dire non. 828

BALME

Dites-moi, depuis quand êtes-vous au service ?

[fol. 44v] LATOURLMANTE

Depuis près de six mois.

BALME

Vous n'êtes qu'un novice !

Vous n'avez nul pouvoir d'entrer chez le bourgeois.

Vous n'êtes qu'un blanc-bec, voilà ce-que je crois ! 832

*Parce-qu'un consul dit : « Allez faire la ronde ! »,
Vous vous croyez le droit d'entrer chez tout le-monde.
Le consul et vous trois êtes quatre animaux.
Ailleurs, monsieur Lambert, passez vos vertigos ! 836
Je vous prie instamment de-me passer la porte ;
On se passe céans des gens de vôtre sorte !
(Il leur ferme la porte.)*

LAMBERT

*Veze, d'aqueste pas iau vau verbalisa !
Souvente-te qu'en frais iau te vouole escrasa ! 840
Disount que penses bien lous pouors amai las cayes.
Sediur à Mountpellier lai pourtaron tas brayes ;
Aqui te pensaront ta bouosse deÿ secret,
T'apprendront coume chau d'estre un pau plus discret. 844
De-qué disez d'aco ?*

LATOORMANTE

Que ce Monsieur va vite.

LAMBERT

Iau lou vouole pugni tout coume v-ou mérite !

[fol. 45] LATOORMANTE

*Ah ! vous ne seriez pas peut-être si méchant
De le faire mener chez Monsieur l'intendant. 848
Après quoi, disons-le, c'est une bagatelle,
Le jeu certainement n'en-vaut pas la chandelle.*

Faites, si vous voulez, le conduire à la tour !

LAMBERT

Anen, retirez-nous, que demo sero jour ! 852

Scène 6

BALME

Je comprends que j'ai fait une grande sottise ;

Il m'en coutera cher, si Lambert verbalise.

J'avoue nettement que je suis dans mon tort,

Il faut s'en excuser auprès de ce butor. 856

S'il me fait du chagrin, je le jure et proteste,

Qu'il en arrivera quelque cas très funeste.

Il ne m'arrivera, je-crois, rien de facheux,

Parce-qu'après son an, nous compterons tous deux. 860

Il ne ferait pas tant alors le philosophe ;

Je lui ferais savoir de quel bois je me chauffe.

Quoiqu'il soit vieux soldat, il ne me fait pas peur,

Je sais sans en douter qu'il lui manque du cœur. 864

Dans la maison de ville il est allé peut-être.

Je crois l'apercevoir, il-est à la fenêtre.

Je vai de ce pas-ci lui faire un compliment.

Ne crions pas si fort, peut-être qu'il m'entend. [fol. 45v]

S'il avait entendu ce-que je viens de-dire,

Il n'aurait pas sujet de le prendre pour rire.

Allons tout doucement, prenons-le par douceur ;

Etant consul, il est de-nous le supérieur !

872

Scène 7

BALME, LAMBERT

BALME

Je puis sans m'en douter vous avoir offensé.

Oubliez, s'il vous plait tout ce-qui s'est passé !

Vivons en bons voisins, Monsieur, je vous en-prie ;

Ne parlons jamais plus de cette brouillerie !

876

LAMBERT

Iau n'en parlarei plus, mais vous chau countenta

Aquelous tres soudards que vé vous sount esta.

Liour chau beila seis francs, aco faro l'affaire ;

N'en sourtez bouon marcha, vous en couoste pas gaïre. 880

Si fuguessia esta conduit à Montpellier,

Per quatre ou cinq soudards ou bé de cavaliers

Vous ourio bé choudiu paya toute la course ;

Ourio bé dimigni cauque pau vostre bourse ! 884

Ainsi n'aguessia pas de peine à lous bela !

BALME

Oh ! non, assurément, car, Monsieur, les voilà !

[fol. 46] LAMBERT

On fai beliau chez iau mai de trente voyages ;

M'en vau liour lous pourta. Serez un pau plus sage ! 888

BALME

Je vous suis obligé de vôtre bon avis.

Adieu, le plus grand sot qui soit dans le pays !

Fin.

Acte Premier.

Scène 1.

Lambert.

A la Fi sei coustien d'estre Couosse dei Teyy;
 Nous vous chis en bé iau seiren toute la neuy,
 Si Pouires attrapa aucun per les Chareyres,
 Que faire Curillou, ou que jette de Teyres;
 Jau lous arrestarei; mais que dise à nous chis
 Pilla lous, Barbillaus, a quo soun de couquis.
 Torque se sauren pas, prendrai lou corps de garde,
 Lous quatre halebardiers en bé lious halebarde.
 Pouiron pas eschapa, tremblaron de Teyres,
 Tout de suite, dirai, T'outé lous à la Tour.
 A quo ious appresero de courre par la Ville;
 Seront toutes chrestia, amais T'inguessent mille
 Nule Perdre moun noun, ou serai pas Lambert
 Que n'aurez en gis de brut, pas moi qu'en ben désert.

Scène 2.

Lambert, Triguetta, Banoussa.

Banoussa.

Jau yere que tui has de chrestés en l'Espagne;
 Prasoues coume un hat, tui battes la Campagne.
 Te chau pas ton venta, sias Couosse per un on,
 Quon l'on sero passa; te ventaras pas ton.
 Si meilaras de trop, voudras faire un exemple

Figure 26. CletML (BM du Puy-en-Velay, fonds local, ms. 26, fol. 23)

SocConstPuy

[Plaquette bilingue publiée par la Société des amis de la Constitution. 1791, 26 mars]

[fol. 1] *LA SOCIÉTÉ*
DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SÉANTE AU PUY,
Aux habitans des Campagnes du District du Puy, Département
de la Haute-Loire

TEXTE

Dic sua cuique.

AVIS OUX PAYSONS

Aqui-v-oun quauquos
Prêtres se gratount, n'est
pas àqui-v-oun liour coit.

Messieurs,

Vous-autres païsons avés mai
d'alayes, dins aqueste moument, que
nou n'aguessa jamais adiu ; lous us vous
disount qu'ana-t-estre encare [fol. 1v]

TRADUCTION LITTÉRALE

Parlez à chacun sa langue et ses
intérêts.

AVIS AUX PAYSANS.

L'endroit, où quelques Prêtres
se gratent, n'est pas l'endroit où ils ont
des démangeaisons.

Messieurs,

Vous autres paysans avez plus
d'inquiétudes, dans ce moment, que
vous n'en avez jamais eu ; les uns vous
disent que vous allez être encore plus

plus malheiroux qu'autrous-cops et que los tailles vont doubler ; lous autres vous disount que lous Prêtres poidount pas presta en couscience lou serament que liour damondount ; lous autres vous disount que lo Foi et lo Religiou se perdount ; lous autres vous disount que lous Eiganaus se sount levas per tua lous Cathouliques. Tout àquelous que vous parlount coume àquo monquount pas jamai, quant vet per lo fi, de vous dire que se chaut revoulta, et demanda que los bezounies siaiount coume autres-cops.

Tont que l-y-o mas adiu àquelous que perdount oux affaires nouveis, coume per eixemple lous Seniors et lous gens de Justice d'autres-cops, que vous aiount dit tout àquo, lous avez pas crezus ; vous aiount t[r]oumpa trop de cops per que lous creiguessia ; mais dempeuy que l-y-o-t adiu de Prêtres que vous ont dit lo même bezounie et que vous ou ont prêcha publiquement, est necessarie que nous autres vous faguession bada lous œux soubre vostous véritables intérêts ; est necessarie que vous faguession couneisse los bezounies coume sount, que vous [fol. 2] deimoustression los

malheureux qu'autrefois, et que les tailles vont doubler ; les autres vous disent, que les Prêtres ne peuvent pas prêter, en conscience, le serment qu'on leur demande ; les autres vous disent, que la foi et la religion se perdent ; les autres vous disent, que les Huguenots se sont attroupés pour tuer les Catholiques. Tous ceux qui vous parlent comme cela, ne manquent jamais, quand vient la fin, de vous dire qu'il faut se révolter, et demander que les affaires soient comme autrefois.

Tant qu'il n'y a eu que ceux qui perdent aux affaires nouvelles, comme par exemple, les Seigneurs et les gens de Justice, d'autre fois, qui vous aient dits ces choses, vous ne les avez pas cru ; ils vous avoient trompés trop de fois pour que vous les crussiez ; mais depuis qu'il y a eu des Prêtres qui vous ont dit les mêmes choses, et qui vous les ont prêchées publiquement, il est nécessaire que nous vous fassions ouvrir les yeux sur vos véritables intérêts ; il est nécessaire que nous vous fassions connoitre les choses comme elles sont, que nous vous démontrions les mensonges et les mauvais desseins de ceux qui veulent vous tromper.

mesounges et lous mouvas desseins d'aquelous que vous voilount troumpa. Beliau, serés curieux de soupre quau es àquo que vous parle eijourdheui ; perce que vous-autres qu'érias tont eibludas autres-cops, diuvés-t-estre estounas de veire que l-y-aie de mounde que vous veuilount servi d'amis ; eh bé ! vézé-t-ici quau sen.

Nous sen assensas force d'hommes, qu'amen bien lous païsons et lou petit peuple de los villes ; à cause d'aquo aven prés lou nom d'*amis de lo Constitutiou* ; perce que, coume lo Counstitutiou est toute à l'avantage dei petit peuple de los villes et dous païsons, àquo-z-est coume si aïon prés lou noum d'*amis* dous païsons et dei petit peuple de los villes. Tout homme, de que vacatiou que siaie, poit estre ressoupu à nostro Coumpanio, moyenon qu'ame bien lo paix et que veuille soustindir àquelous dei *Tiers-estat* que sount esta escrasas sais aïare ; l-y-o de jo plusieurs païsons que se sount fa ressoupre de nosto coumpanio et damonden pas mei que se n-en presente d'autres.

[fol. 2v] Nous assemblen toutes lous jours que los nouvelles arribount ; legissen los lettres que nous mondout

Peut-être, serez-vous curieux de savoir qui est-ce qui vous parle aujourd'hui, parce que vous autres qui étiez tant oubliés autrefois, devez être étonnés de voir qu'il y aie quelqu'un qui veuille vous servir d'ami ; eh bien ! voici qui nous sommes.

Nous sommes une nombreuse société d'hommes, qui aimons bien les paysans et le petit peuple des villes ; à cause de cela nous avons pris le nom d'Amis de la Constitution ; parce que, comme la Constitution est toute à l'avantage des paysans et du petit peuple des villes, c'est comme si nous avions pris le nom d'Amis des paysans et du petit peuple des villes. Tout homme, de quel état qu'il soit, peut être reçu dans notre société, moyennant qu'il aime bien la paix et qu'il veuille soutenir ceux du Tiers-Etat, qui ont été écrasés jusqu'à présent : il y a déjà plusieurs paysans qui se sont fait recevoir dans notre société, et nous ne demandons pas mieux qu'il s'en présente d'autres.

Nous nous assemblons tous les jours que les nouvelles arrivent ; nous lisons les lettres que nous envoyent les autres

los autres coumpanios que sount coume lo nostre ; et n-i-n-o deajo quasiment dins toutes los villes de France. Coume àquo saben tout ce que se passe ; et tout d-abord que nous avisen que lous grands voilount faire quauque tort oux petits, avertissen lous petits ; tout de même, si lous petits vouldent faire quauque tort oux grands, farion couneisse oux petits qu'aquo se poit pas faire et que liour n'arribario mau ; coume àquo travaillien toujours per lo paix et per lo rasou.

Aïare, noustous amis, que couneissés quau sen et que vesés que sen pas de mounde per vous troumpa, anen coumença de vous dexpliqua ce que diuvés creire et ce que diuvés faire, per veste prouffit, ei sujet dous affaires que se passount en b'aqueste temps.

Lo bezougnie que fait lou mai de brut dins noste païs, tout-hare, [fol. 3] àquoz est lou serament que damondout oux Avesques, oux Curas et oux Vicaries : àquei serament lous fait creida d'un bia que diriount, de lous ousi, que lo Religiou est perdiude, que l-y auro plus de foi en France, et que nous choudro

Sociétés des Amis de la Constitution, et il y en a déjà presque dans toutes les villes de France. Comme cela, nous savons tout ce qui se passe, et tout d'abord que nous nous avisons que les grands veulent faire quelque tort aux petits, nous les en avertissons ; tout de même, si les petits vouloient faire quelque tort aux grands, nous ferions connoitre aux petits, que cela ne peut pas se faire, et qu'il leur en arriveroit du mal. De cette façon, nous travaillons toujours pour la paix et pour la raison.*

A présent, nos amis, que vous connoissez qui nous sommes, et que vous voyez que nous ne voulons pas vous tromper, nous allons commencer à vous expliquer ce que vous devez croire, et ce que vous devez faire, pour votre profit, au sujet des affaires qui se passent dans ces temps-ci.

La chose qui fait le plus de bruit dans notre pays, tout-à-l'heure, c'est le serment qu'on demande aux évêques, aux curés et aux vicaires. Ce serment les fait crier d'une façon qu'on diroit, à les entendre, que la religion est perdue, que bientôt il n'y aura plus de foi en France, et qu'il nous faudra faire, dans peu de

* [Note de bas de page] Il n'y a plus ni petits, ni grands depuis la Constitution ; mais ces mots ont toujours leur signification et ne seront de long temps remplacés par d'autres chez nos paysans. On prie le lecteur de n'être pas scandalisé de quelques autres expressions pareilles, qui se trouvent dans cet ouvrage.

liau faire coume dins aquei païs que fourçount lous Chrétiens de renia Jesu-Christ, et trapisa en liours pés l'image de lo Croix. Coume est bé clar que sen tot bouos Chrétiens que nostous Prêtres, et que voulen pas mai changea de Religiou que-z-eloux, nous chaut eixamina si aquei serament fait perdre lo Foi : si trouben, après l'aver eixamina, que toche pas lo Foi en rien, n-en chaudro bé counclure que tout àquelous que disount que lo foi se pert, ou dounc sount esta troumpas, ou dounc que voilount troumpa lous autres.

Veze-t-ici àquei serament, tau coume liour lou damondout ; l-y-o pas une paraule de mai ni de mins : « Ìau jure de velia, en_bé soin, soubre lous fidèles de lo paroche que m'est confiade ; d'estre fidele à lo natiou, à lo lei et ei rei, de maintenir de tout moun pouvoir lo Constitution decretade per l'Assemblade Natiounale, et aceptade per lou rei. » Prenen toutes los partides [fol. 3v] d'aquei serament, los unes après los autres, et eixaminen n-en jusqu'ei mindre mout.

PROUMEIROMENT, damondout oux curas et oux vicaries « de vellia en_bé soin soubre lous fidèles de la paroche que liour est confiade. » Aquo vaut dire

temps, comme dans ce pays, où l'on force les chrétiens de renier Jésus-Christ, et de fouler aux pieds l'image de la Croix. Comme il est bien clair que nous sommes aussi bons chrétiens que nos Prêtres, et que nous ne voulons pas plus changer de religion qu'eux, il faut que nous examinions si ce serment fait perdre la foi ; et si nous trouvons, après l'avoir examiné, qu'il ne touche la foi en rien, il en faudra bien conclure que tous ceux qui disent que la foi se perd, ont été trompés, ou bien, qu'ils veulent tromper les autres.

Voici ce serment, tel qu'on le demande aux Curés ; il n'y a pas une parole de plus ni de moins. « Je jure de veiller, avec soin, sur les fideles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidele à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. » Prenons toutes les parties de ce serment les unes après les autres, et examinons en jusqu'au moindre mot.

PREMIEREMENT, on demande aux Curés et Vicaires de jurer « de veiller avec soin sur les fideles de la paroisse qui leur est confiée. » Cela veut dire, qu'on

que liour damondout de jura de bien instruire liours parouchos, de liour bien administra lous sacramens, de lous visita quand seront malautes, de lous ajuda de bouos couseils. Eh ! de que l-y-ot àqui d'extraordinaire ? àquo n'est t-y pas bien liour dever ? Sount pas curas, ni vicaries per z-eloux ; sount ma curas ou vicaries per lo paroche et, peuique sount bien payas, est juste que serviount bien. Ainsi coumprenez bé que lou cura ou lou vicarie que se refuse de presta àquelle proumeire partide dei serament est un paure cura ou un paure vicarie.

SECONDOMENT, liour damondout de jura que serount « fidèles à lo Natiou ». De qu'est àquo lo Natiou ? aquo-z-est toute lo France ; per counsequent, quant liour damondout d'être fidèles à lo Natiou, liour da-[fol. 4]-mondout ma de pas trahir lo France. Aïare coumprenés bé (siaie dit entre nous autres) qu'àquei que vaut pas jura-t-àquo est un traite, que merite pas d'estre cura ni vicarie.

TROISIEMOMENT, liour damondout « d'estre fidèles à [lo] lei. » De qu'est àquo, lo lei ? Aquo-z-est ce que toute lo France o dit que choulio faire ; et per vous donna un eixemple, quand toute lo

leur demande de jurer de bien instruire leurs paroissiens, de leur bien administrer les sacrements, de les visiter quand ils sont malades, de les aider de bons conseils. Eh ! qu'y-a-t'il la d'extraordinaire ? N'est-ce pas bien leur devoir ? Ils ne sont pas Curés ou Vicaires pour eux ; ils ne sont Curés ou Vicaires que pour la paroisse, et puisqu'ils sont bien payés, il est juste qu'ils servent bien. Ainsi vous comprenez bien que le Curé, ou le Vicaire, qui refuse de prêter cette première partie du serment est un mauvais Curé, ou un mauvais Vicaire.

SECONDEMENT, on leur demande de jurer qu'ils seront fideles à la Nation. Qu'est-ce que la Nation ? C'est toute la France : par conséquent, lorsqu'on leur demande d'être fideles à la Nation, on ne leur demande rien que de ne pas trahir la France ; et vous comprenez bien (soit dit entre nous-autres,) que celui qui ne veut pas jurer cela, est un traître, qui ne mérite pas d'être Curé, ni Vicaire.

TROISIEMEMENT, on leur demande de jurer « d'être fideles à la Loi. » Qu'est-ce que la Loi ? C'est ce que tous les Français ont dit qu'il falloit faire ; et pour vous donner un exemple, quand

France o dit que lous Prêtres prestorion
lou serament que liour damondout
eijourd'heui, àquo s'appelle une lei.
Mais, beliau, manquarias pas de nous
dire que toute la France n'o pas dit que
farion presta àquei serament oux
Prêtres, peuique vous-autres l-y eria
pas, et qu'ainsi àquo n'est pas une lei :
àqui de soubre vous troumparia ; vezé-
t-ici coussi àquo se fait et se diou faire.
Lo France est talloment gronde que tout
lou mounde se poiriot pas assembla en
b'un endroit sons faire lous us cent
legues, lous autres mai, lous autres
mins : àquo destourbariot tout lou
mounde de sous affaires ; eh peui !
quand toute lo Natiou fusse assemblade
en b'une endroit, coumprenés bé qu'un
hom-[fol. 4v]-me, amai aguesse tot
boine voix qu'une gronde cloche, se
poirio pas faire ousi de tont de mounde ;
per consequent, jamai l'on pourio pas
tomba d'accord de rien. A cause
d'àquo est esta convendiu que chasqu
damourariot dins soun endroit per
trabailla lo terre et aver soin dous autres
affaires ; mais que chasque país
mandario d'hommes à Paris per lou
representa, àquo vaut dire, per faire per
liour país. Per eixemple, vous souventa
bé que toutes àquelous qu'erount de lo

*toute la France a dit, que les Prêtres
prêteroient le serment qu'on leur
demande, cela s'appelle une Loi. Mais,
peut-être, vous nous direz que tous les
Français n'ont pas dit qu'il falloit faire
prêter ce serment aux Prêtres, puisque
vous autres n'y étiez pas, et qu'ainsi ce
n'est pas une Loi. Là-dessus vous vous
tromperiez. Voici comme cela se fait, et
se doit faire.*

*La France est tellement grande, que tout
le monde ne pourroit pas s'assembler,
en un même endroit, sans faire les uns
cent lieux, les autres plus, les autres
moins. Cela détourneroit tout le monde
de ses affaires, et puis ! quand toute la
Nation seroit assemblée, vous
comprenez bien qu'un homme, quand il
auroit aussi bonne voix qu'une grande
cloche, ne pourroit pas se faire entendre
de tant de monde ; par conséquent,
jamais l'on ne pourroit tomber d'accord
de rien. A cause de cela, il a été convenu
que chacun demeureroit dans son
endroit pour travailler la terre, et avoir
soin de ses autres affaires ; mais que
chaque pays enverroit des hommes à
Paris, pour le représenter, ça veut dire,
pour faire pour leur pays. Par exemple,
vous vous rappelez bien que ceux qui
dépendoient de la justice du Puy,*

justice dei Peuy s'assembleront l-y-ot un parei d'ons, et que manderont à Paris M. Richon dei Peuy, M. Bounet de St. Jeure, M. Maubourg d'Yssingaux et M. lou Cura de Craponne. Aqueloux quatre hommes fugueront chargeas de parla per noste païs, et toutes aven proumetiu de tenir per fait ce que fariont. Lous autres païs ont fait coume nous-autres, ont manda d'hommes à Paris et ont proumetiu de tenir per fait ce qu'àquelous hommes fariont. Aquelous hommes s'appellout de *Députas* ; sount douze cent en tout, et quand s'assemblout, v-ou appellout *l'Assemblade Natiounale* ; perce que coume l-y-o de *Députas* de toutes lous païs de [fol. 5] lo France, que-z-est lo Natiou, àquo'st coume si toute lo Natiou ere assemblade.

Coumprenez ben-aïare que ce que l'Assemblade Natiounale fait, aquo'st coume si vous-autres v-ou fasia, peuique sount voustous foundas de procuratiou. Ainsi quand disount que lo Lei est ce que toute lo France o-tourdouna de faire, àquo se diout pas entendre de ce que chasqu poit dire en particulier, ou de ce que disount dins talle paroche, ou même dins tau païs ; mais de ce que nostous *Députas* que

s'assemblèrent, il y a deux ans, et qu'ils mandèrent à Paris, M. Richond, du Puy, M. Bonnet, de St. Jeure, M. Maubourg d'Yssingaux, et M. le Curé de Craponne. Ces quatre hommes furent chargés de parler pour notre pays, et nous avons tous promis de tenir pour fait, ce qu'ils feroient. Les autres pays ont fait comme nous autres ; ils ont mandé des hommes à Paris, et ils ont promis de tenir pour fait, ce que ces hommes feroient. Ces hommes s'appellent des Députés, ils sont douze cent en tout ; et quand ils s'assemblent, on les appelle l'Assemblée Nationale ; parce que, comme il y a des députés de tous les pays de la France, qui est la Nation, c'est comme si toute la nation étoit assemblée.

Vous comprenez bien, maintenant, que ce que l'Assemblée nationale fait, c'est comme si vous autres le faisiez, puisqu'ils sont vos fondés de procuration. Ainsi, quand on dit que la loi est tout ce que les Français ont dit qu'il falloit faire, cela ne doit pas s'entendre de ce que chacun peut dire en particulier, ou de ce qu'on dit dans telle paroisse, ou même dans tel pays ; mais de ce que nos Députés, qui sont à Paris,

sount à Paris ont dit que choulio faire. Quauquous cops même arribe bé que toutes lous Députas sount pas dei même sentiment, perce que n'est pas poussible qu'àqui v-oun l-y o douze cens hommes l-y-aie mas une façou de pensa ; mais alors est esta counvendiu que serio fait ce que lou plus grond noumbre d'entre z-eloux diriot que chaut faire ; perce qu'àquo'st lo plus forte voix que v-ou diout empourta.

Vous chaut bien bouta en teste que vostous Députas à Paris sount coume de juges que diuvount jugea voste proucès, ou encare mei coume d'avocats-arbitres que liour [fol. 5v] ouria bouta vostous affaires entre los mos et proumetiu de n-en passa per liour dire. Per counsequent, per tourna à l'eixemple qu'aven proupousa dei serament que damondout oux Prêtres, vezez bé que peuique l'Assemblade Natiounale o-t-ourdouna que lou prestariont, àquo'st coume si vous-autres même aïas fait àquelle ourdounance : tont n-en chaut dire de los autres causes que l'Assemblade Natiounale ourdoune ; tout ce que fait s'appelle Lei, àquo'st à dire, ce que toute lo France est oubligeade de faire. Per counsequent, quand damondout

ont dit qu'il falloit faire. Quelquefois même il arrive bien que tous les Députés ne sont pas du même sentiment, parce qu'il n'est pas possible que là où il y a douze cents hommes, il n'y aie qu'une façon de penser ; mais, dans ces cas, il a été convenu que l'on feroit ce que le plus grand nombre d'entre eux diroit qu'il faut faire, parce que c'est la plus forte voix qui doit l'emporter.

Il faut bien vous mettre en tête que vos Députés à Paris sont comme des juges, qui doivent juger votre procès, ou encore mieux comme des avocats-arbitres, entre les mains desquels vous auriez mis vos affaires, et promis d'en passer par leur décision. Par conséquent, pour reprendre l'exemple que nous avons proposé du serment qu'on demande aux Prêtres, vous voyez bien que puisque l'Assemblée Nationale a ordonné qu'ils le prêteront c'est comme si vous autres même l'aviez ordonné. Il en faut dire autant des autres choses que l'Assemblée Nationale ordonne. Tout ce qu'elle fait s'appelle Loi, c'est-à-dire, ce que toute la France est obligée de faire. Par conséquent, lorsqu'on demande aux Curés et aux Vicaires de jurer, d'être

oux curas et oux vicaries de jura d'estre fidèles à la Lei, à quo'st coume si liour damandavount de faire ce que toute lo France voaut que siaie fait ; et aquei que refuse de presta à quei sérament merite pas d'estre à lo coumpagnio de l'houneste mounde, sons parla d'estre cura ni vicarie ; parce qu'est bé clar que si chasqu fasiot m'a so teste, los bezounies n'anariont pas gaire bien, et que chaut pas mins que l-y aie une règle en tout.

QUATRIEMOMENT, damondout oux curas et oux vicaries de jura « d'estre fidèles ei Rei. » Denpeui tont [fol. 6] de cent d'ons, z-eloux, amai nous autres, ly sen bén-esta soumés. Nous-autres refusent pas de ly estre fidèles ; per qu'une rasou z-eloux v-ou refuseriont ? Eh peui qu'aquo n'est pas une cause tont difficile : noste Rei d-eijourd'heui est un tont boun Rei ! Et si per lo suite n-en veniot quauque paure, l'Assemblade Natiounale l'empachario bé de nous faire de mau. Per counsequent dendus, ni mai lous Prêtres, se poidont pas refusa de jura « d'estre fidèles ei Rei. »

CINQUIEMOMENT en fi, liour damondout de jura « de maintenir de tout liour pouvoir lo Counstitutiou

fideles à la Loi, *c'est comme si on leur demandoit de faire ce que toute la France veut qu'il soit fait ; et celui qui se refuse de prêter ce serment, ne mérite pas d'être à la compagnie des honnêtes gens, sans parler d'être Curé ni Vicaire ; parce qu'il est bien clair que si chacun ne suivoit que sa tête, les choses n'iroient guères bien, et qu'il faut cependant qu'il y ait une règle en tout.*

QUATRIEMEMENT, on demande aux Curés et aux Vicaires de jurer « d'être fideles au Roi. » Depuis tant de cents d'années, eux et nous aussi lui avons bien été soumis ! Nous autres ne refusons pas de lui être fideles, par quelle raison eux le refuseroient-ils ? Eh puis ! que ce n'est pas une chose si difficile. Notre Roi d'aujourd'hui est un si bon Roi ! Et si, par la suite, il en venoit quelqu'un de mauvais, l'Assemblée Nationale l'empêcheroit bien de nous faire du mal. Vous voyez donc que les Prêtres ne se peuvent, pas plus que les autres, dispenser de promettre « d'être fideles au Roi. »

CINQUIEMEMENT enfin, on leur demande de « jurer de maintenir, de tout leur pouvoir, la Constitution décrétée par

decretade per l'Assemblade Natiounale et acceptade per lou Rei. » De qu'est àquo, lo Counstitutiou ? Àquo'st los règles nouvelles que l'Assemblade Natiounale et lou Rei ont fait, per gouverna toute lo France, d'hors en avant. Avez legit un pau davont que choulio oubei à l'Assemblade Natiounale et ei Rei, et qu'àquo z-ere noste proufeit ; per counsequent nous chaut maintenir lo Counstitutiou que l'Assemblade Natiounale o faite, et que lou Rei o-t-acceptade. Avés vis que tout lou mounde ajudave à faire lo Lei, per lou [fol. 6v] mouyen dous Députas de soun país et qu'à cause d'àquo, tout lou mounde ere oubligea de maintenir lo Lei. Lo Counstitutiou n'est ma l'assemblage de plusieurs règles, ou Leix, et per lo même rasou, tout lou mounde est oubligea de maintenir lo Counstitutiou.

Aquo-z-est tallament vrai qu'àquelous de vous-autres que sez citouyens actifs, avez presta lou sérament de maintenir aquello Counstitutiou, d'abord dins vostos assemblades de Paroche, quand avez nouma voustous Oufficiers Municipaux, et peui, dins los assemblades de Cantou, quand avez nouma voustous électours ; avez tourna

l'Assemblée Nationale, et acceptée par le Roi. » Qu'est-ce que la Constitution ? Ce sont les règles d'après lesquelles l'Assemblée Nationale et le Roi ont voulu que la France fut gouvernée d'hors en avant. Vous venez de voir qu'il faut obéir à l'Assemblée Nationale et au Roi, et que c'est notre profit ; par conséquent, il faut maintenir la Constitution que l'Assemblée Nationale a faite, et que le Roi a acceptée. Vous avez vu que tout le monde aidoit à faire la Loi, par le moyen des Députés de son pays, et que par cette raison la Loi obligeoit tout le monde. La Constitution n'est autre chose que l'assemblage de plusieurs règles, ou loix, et par la même raison tout le monde est obligé de maintenir la Constitution.

Tous ceux de vous autres, qui êtes citouyens actifs avez prêté le serment de maintenir cette Constitution ; d'abord, dans vos assemblées de paroisse, quand vous avez nommé vos Officiers Municipaux ; et puis, dans les assemblées de canton, quand vous avez nommé les électeurs ; vous avez prêté de nouveau ce serment quand vous avez

presta àquei sérament quand avez nouma vostous juges de paix ; àquelous juges de paix ont presta lou même sérament, lous juges de District l'ont presta, lous administratours de District l'ont presta, àquelous dei Despartament l'on presta, toutes lous Oufficiers et soudars de lo Garde Natiounale l'ont presta, toutes lous Oufficiers et soudars de l'armée l'ont presta, lous Députas à l'Assemblade natiounale l'ont presta, lou Rei, z-ei même, l'o bé presta ; en b-un mout l-y o dendiis en charge, en toute lo France, que nou l'aie presta. Per quune rasou lous Prêtres que sount en charge [fol. 7] seriont toutes soulets eixempts de lou presta ? Tout d'abord que sount citouyens coume lous autres, diuvont jura ce que toutes lous citouyens ont jura ; et tout d'abord que sount bien payas per lo Natiou, diuvont jura coume tout-àquelous que lo Natiou paye v-ount fait, « d'estre fidèles à lo Counstitutiou. »

Ainsi, nostous amis, prenguessia pas lou partit d'àquelous Prêtres qu'ont refusa de presta un sérament que toutes vous-autres avez presta ; l'ont pas voudiu presta, àquo'st liour faute. Eh d'ailleurs sount pas de ploignie ! Lo Natiou o-t-accourda cinq cents francs

nommé vos juges de paix. Ces juges de paix ont prêté ce même serment ; les juges de District l'ont prêté, les administrateurs de district l'ont prêté, ceux du Département l'ont prêté, tous les Officiers et Soldats de la Garde Nationale l'ont prêté, tous les Officiers et Soldats de l'armée l'ont prêté, les Députés à l'Assemblée Nationale l'ont prêté, le Roi, lui-même, l'a bien prêté : en un mot, il n'y a personne en charge, en France, qui ne l'ait prêté. Par quelle raison les Prêtres qui sont en charge seroient-ils tous seuls exempts de le prêter ? Tout d'abord qu'ils sont citoyens comme les autres, ils doivent jurer ce que tous les Citoyens ont juré ; et tout d'abord qu'ils sont bien payés par la Nation, ils doivent jurer, comme l'ont fait tous ceux que la Nation paye, « d'être fideles à la Constitution. »

Ainsi, nos amis, ne prenez pas le parti de ces prêtres qui ont refusé de prêter un serment que tous vous autres avez prêté. Ils n'ont pas voulu le prêter, c'est leur faute : eh d'ailleurs ! ils ne seront pas à plaindre. La Nation a accordé cinq cents livres de rente à ceux des Curés

de rente oux curas que n'ont pas presta
lou sérament ; ainsi mouriront pas de
fom ni de set. Lous tres-quarts de vous-
autres qu'avez de fennes et d'effonts à
nourrir n'avez pas tont. La plupart dous
Curas z-elous même n'aïont pas mai
avont lo Counstitutiou ; encare àqui de
soubre erount oubligeas de servi lo
paroche, tandis qu'eijourd'heui liour
dounaront àquello soume sons res faire.
Chaut counvenir que si l'on vous aïot
chargea dei soin de fixa liour pensiou,
la liour ouria pas faite tot forte ; perce
que l'argent que liour dounaront [fol.
7v] aurio servi à voste soulagement ;
mais àquello Assemblade Natiounale
est une tont boine Maire !

VITAL-FRANÇOIS BERTRAND,

Président.

CLAUDE-AUGUSTIN IMBERT,

Secrétaire.

CÉLESTIN TARDY,

Commissaire,

faisant les fonctions de Secrétaire.

P. S. Aïon bé rasou de vous dire
que l'Assemblade Natiounale est une
boine maire ! Sabés qu'une boine maire
chastie pas sous effonts à lo proumeire

*qui n'ont pas prêté le serment. Ainsi, ils
ne mourront pas de faim ni de soif. Les
trois quarts de vous autres qui avez
femme et enfants à nourrir, n'en avez pas
tant. La plupart de ces mêmes Curés
n'en avoient pas davantage avant la
Constitution ; encore là-dessus étoient-
ils obligés de servir leur paroisse, tandis
qu'on leur donnera cette somme sans
rien faire. Il faut convenir que si l'on
vous avoit chargés du soin de fixer leur
pension, vous ne l'a leur auriez pas faite
si forte ; parce que l'argent qu'on leur
donnera auroit servi à votre
soulagement ; mais cette Assemblée
Nationale est une si bonne mère !*

*P.S. Nous avons bien raison de vous
dire que l'Assemblée Nationale est une
bonne mère ! Vous savez qu'une bonne
mère ne chatie pas ses enfants à la*

faute ; eh bé ! àquo'st ce que l'Assemblade Natiounale vet de faire. Quauquous Curas et Vicaries ont fait une faute, àquo-z-ere lo proumeire : l'Assemblade Natiounale liour voaut douna lou temps de se repentir et lou mouyen de repara liour faute. En counsequence o decreta, lou dex-à-sept d'aqueste mes de mars, que lous Avesques, lous Curas et lous Vicaries que n'ont pas presta lou sérament que liour damondout, et que sount pas esta remplaceas, sount à [fol. 8] temps de lou presta. Mais que vostous Curas se l-y troumpount pas ! passat-àquei temps l-y ouro plus de grache. Vezé-t-ici àquei decret, tau qu'est esta rondiu, et lou sujeit que l'o fait rondre.

première faute. Eh bien ! c'est comme cela que l'Assemblée Nationale, vient de faire. Quelques Curés et Vicaires ont fait une faute, c'étoit la première : l'Assemblée nationale veut leur donner le temps de se repentir, et le moyen de réparer leur faute. En conséquence, elle a décrété, le 17 de ce mois de Mars, que les Evêques, les Curés et les Vicaires qui n'ont pas prêté le serment qu'on leur demande, et qui n'ont pas été remplacés, sont à temps de le prêter. Mais, que vos Curés ne s'y trompent pas ! passé ce temps, il n'y aura plus de grace. Voici ce Décret, tel qu'il a été rendu et la raison qui l'a fait rendre.

Un Membre ayant représenté que divers ecclésiastiques d'Angoulême, séduits par des suggestions perfides, avoient refusé de prêter le serment, mais qu'éclairés par l'exemple de plusieurs de leurs Confrères, et pleinement convaincus par l'Instruction de l'Assemblée Nationale, ils demandent aujourd'hui à le prêter ; l'Assemblée Nationale a adopté le Décret suivant :

L'Assemblée Nationale considérant que ceux des fonctionnaires publics ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment civique dans le délai prescrit par la loi du 26 Décembre dernier, ne s'y refusoient que par les suites d'une erreur où les ont entraînés des suggestions étrangères ;

Que mieux instruits de leur devoir, la plûpart ont depuis satisfait ou sont déterminés à satisfaire à ce qu'exigent d'eux le patriotisme et la loi de l'Etat ;

Que l'instruction du 21 Janvier dernier, en les exhortant à l'obéissance, lorsque le délai légitime étoit déjà écoulé dans plusieurs endroits du Royaume, paroissoit leur annoncer de l'indulgence en cas de retour à l'ordre ;

Décrète que les Fonctionnaires publics ecclésiastiques qui ont prêté ou prêteront purement et simplement le serment prescrit par ladite loi après l'expiration du délai qu'elle a fixé, mais avant le commencement du scrutin d'élection pour les remplacer, pourront conserver leurs places et offices, et ne seront pas réputés demissionnaires. Le présent Décret ne portera aucune atteinte aux élections faites et acceptées avant sa publication.

[fol. 8v] *Extraits du Journal des débats et Décrets de l'Assemblée Nationale, des
22 et 28 Février, 9 et 17 mars 1791.*

M. Custine est monté à la tribune, et a dit : tous les ecclésiastiques du District auquel j'appartiens, ont prêté le serment décrété par l'Assemblée Nationale et sanctionné par le Roi. Je dois ajouter que plusieurs d'entre eux qui avoient d'abord montré un grand éloignement pour ce serment, ont rétracté en chaire les principes qu'ils avoient adoptés. On a applaudi.

Un Député a fait part que dans le District de Nesles, sur quatre-vingt fonctionnaires publics, un seul avoit refusé de prêter le serment.

On a lu ensuite une Adresse du District de Briançon, dont tous les ecclésiastiques, hors un seul, ont prêté le serment.

M. Barrère a informé l'Assemblée que dans le Département des Hautes-Pyrénées, sur 600 Ecclésiastiques fonctionnaires publics, il n'y en a que dix-huit qui n'aient pas prêté le serment, encore l'ont-ils offert avec des restrictions.

A l'ouverture de la Séance, le Député du Clermontois a annoncé à l'Assemblée que les Curés du District de Clermont en Argonne, Département de la Meuse, à l'exception de neuf, avoient prêté le serment ordonné par le Décret du 27 Décembre, nonobstant les Mandemens et écrits incendiaires, etc.

*AU PUY, ce 26 mars 1791, de l'Imprimerie de CRESPY et
GUILHAUME, Imprimeurs-Libraires.*

plus malheiroux qu'autrous-cops, & que los tailles vont doubla; lous autres vous disont que lous Prêtres poidont pas presta en conscience lou serment que liour demandont; lous autres vous disont que lo Foi & lo Religiou se perdont; lous autres vous disont que lous Eiganars se sont levas per tua lous Cathouliques. Tout àquelous que vous parlont coume àquo, monquont pas jamai, quant vet per lo fi, de vous dire que se chaut revolta, & demanda que los bezounies siaiout coume autres-cops.

Tont que ly-o mas adiu àquelous que perdont oux affaires nouveis, coume per eixemple, lous Seniors & lous gens de Justice d'autres-cops, que vous aiout dit tout àquo, lous avez pas crezus; vous aiout toumpa trop de cops, per que lous treiguessia; mais dempeuy que ly-o-t adiu de Prêtres que vous ont dit lo même bezounie, & que vous ont prêcha publiquement, est necessarie que nous autres vous faguession dâda lous œux soubre voustous véritables intérêts; est necessarie que vous faguession couneisse los bezounies coume sount, que vous

plus malheureux qu'autrefois. & que les tailles vont doubler; les autres vous disent, que les Prêtres ne peuvent pas prêter, en conscience, le serment qu'on leur demande; les autres vous disent, que la foi & la religion se perdent; les autres vous disent, que les Huguenots se sont attroupés pour tuer les Catholiques. Tous ceux qui vous parlent comme cela, ne manquent jamais, quand vient la fin, de vous dire qu'il faut se révolter, & demander que les affaires soient comme autrefois.

Tant qu'il n'y a eu que ceux qui perdent aux affaires nouvelles, comme par exemple, les Seigneurs & les gens de Justice, d'autre fois, qui vous aient dits ces choses; vous ne les avez pas cru; ils vous avoient trompés trop de fois pour que vous les crussiez; mais depuis qu'il y a eu des Prêtres qui vous ont dit les mêmes choses, & qui vous les ont prêchées publiquement, il est nécessaire que nous vous fassions ouvrir les yeux sur vos véritables intérêts; il est nécessaire que nous vous fassions connoître les choses comme elles sont, que nous vous démontrions les men-

Figure 27. SocConstPuy (fol. 1v)

*PoèmeLoire**

[Poème comique sur une crue de la Loire. 1795, octobre]

Relation assez curieuse d'un fait arrivé le jour du débordement de la Loire, 3 octobre 1795, et rapporté dans toute son intégrité et sa veracité.

Crat, qu-ey ben en homme de lous meillour,
Patiguait prou la meyta d'aquey jour :
Per sourti sa cherbo de l'aygado,
Se l-y bagnait touto la liado. 4

Dindus n'ayait pas tant de courage
Commo z-ey aguait en d-a_quel age.
Ly voulien ben ana ajuda,
Mais ayen pavour de se neja. 8

Lou proumé co que la tirait dey nay,
Pourtait ben a l-abro toutes son fay.
Mais sitot que l'aguait pouzado ati,
L-aigo suguait presto per lou sourti. 12

Ley vitamen la pren a son couoy
Et son re dir la bouto pu louoy.
Mais n'aguait pas sitot spinchat en l'air
Que la chuguait pourta-y bord dey couder. 16

Quon veguait que Leugy veni to fouort,

Ley tout en pavour fay en autr'esfouort
Et, piqua d'une bravo coulere,
La trahino son sou per la terre 20

Jusqu'à la paret de la Ribeyro,
Per la tira d'aquel'ayguo meurtreyro.
Peuy diguait ey fleuve : « M'as fa pati,
Mais, pr-aco, me la vendras pas gara ici. » 24

Quon veguait qu'anav'estre deجو gouba,
Layssa sous esclops et cour en va Cussa.
Quon fuguait à la cimo de la Prado,
Et que la veguait presqu'acatado, 28

Z-ey, qu'es toujours esta en paou farceur,
Diguait be tout naou amay de bon cœur
Que poudi pas aver en pu bey geau
Que d'estre tourna prey de son oustaou. 32

Lou paoure avi bé bien rasou :
Tres minutes après buvi be son sou.
Z-ey tabé commo toute sa cherbo
Auri be couru quauqua caverno. 36

*ConteStMartin**

[Conte burlesque de la statue de saint Martin de Polignac. a1818]

Aoutres cops, a Pagna, l'y ayot en sent Marti
Bien peilla, tout darna, quagi dreit coum'en'essa,
Que Moussu lou cura troubet en bouon mati
Eivedela pei soou et quagi tout en peça : 4
« Qu-es eiço, si faguet, çai z-ot d'esclos fendius !
Entre vous aoutrous sents, çai vous serias batus ?
Moun paoure sent patrou, avez fait la cabriola !
N'avez pas gaire d'eime et ses ma_z'en tuyola ! 8
Vous cresiot en bouon home et ses ma'n padenguiut,
En tro de pissanlei, en trassa de grougneta.
Tout soun sou vous couffla ! Ses ma'n tondui fougnet !
Si moustra pas lei dents, vous ses en sent pardi ! 12
Ma bougea pas, aves pardi la teva.
Saprepapié, l'eivegea me panleva
De vous boutat ei fio. Leva-vous, pissafrei !
En sent eivedela voout pa'n diable tout drei. 16
Anen, hardi petiot ! oupo [?] alerta, courage !
N'avez pas piaou d'hounnour, per en sen de vote age,
D'esse a_qui tout dei long estendiu coume'n lard !
Oupe [?] a_qui, moun ami, vesé que se fait tard ! 20
Si per meschont malheur entra quaouqua roubiaqua
Que vous trobe eivenla, sans pouire dire caqua,
Que vai dire ? Que vai pensa ?
Me semble que l'ause ginsa : 24

« Sent Marti, si fasiot, m'aves tege la mina
 D'aver de bouon mati trop couiffa la mounina !
 Desenpeui quaouque tems çai vous se bien gasta !
 De devoutiou per vous nous choout pa z'estestat ! 28
 Toutes nous viraren ve senta Gabrileta
 Que n'es pas couma vous ina senta grouleta.
 Dei mounde de Pagna m'aves tegeament l'er
 De n'aver pa din l'on en trassa de *pater* ! 32
 Si n'attapa quaouqu-un, n'attaparé pas guaire ;
 Aquo-s toundiu per vous, vous vont boutat ei caire.
 Anen, boulegea-vous, toundiut espiavailla !
 Voulé juqu'à demo me faire eigousilla ? » 36
 Ayot bouo sarmouna jusqu'a perdre l'aveina,
 N'era per soun sarmoun, per soun tems et sa peina.
 Lou paoure sent darna l'ouriot leissa tiava
 Jusqu'a la fi de l'on san se voudre leva. 40
 Lou cura fatigua vai souna soun vicari,
 Din lous cas espinous soun recur ourdinari :
 « Que fasen, moun ami ? Vesé lou sent prei soou :
 Ioou crese qu-ot mestié de Berard de Chonsoou. 44
 Lai choout foundre, envoya, perque bien viste veni.
 Lou sent ermasoula n'ot pas peça que teni. »
 Sitot dit, sitot fait, lai moudout en espres,
 Et Berard, san fougna, vole et lou set de pres, 48
 Applique ei sent darna en emplastre de pegea
 Que teit tout soun darrier, lou cent d'ina courregea,
 D'en foudiaou tout troucha de coulour de souci,
 Bien generousament ouffert per la Jannetta, 52
 Siarventa dei cura ; li font coussi coussi,
 Et san perdre de tems ena genta jacquetta

Qu'escound tabi soun maou que, din lou cro dei Peui,
 S-es pa jamai veguiut de prunela prou fina, 56
 De davi prou madra, per trouba desempueui
 Lou mamaou que z'ayot ei found de soun eicina
 Lou sent Dadarada proprament empegea.
 Tres arteis dei pe gaouche ont mestié d'arrangea ; 60
 Chaout ma'n-a_tach'eici, qui siaye bouone ou paoura,
 Ni mai ni miens lou sent serot liaou de ve l'aoura.
 Et de paour de tout eibrousilla
 Cougnount ma per meita en clou tout rousilla. 64
 D'en tour de mot lou sent es bouta din sa nicha,
 Bien heiroux d'ignoura ço que couei din sa bicha.
 Tont lou tems es changea
 Et lou mounde enragea, 68
 Qu'en paire qu'ot tout fait, que pouot pa pu res faire
 Per sous efforts engrats se vei bouta ei caire.
 Taou s-es lou triste sort qu'attend quaouque mati
 De la part dous Pagnas lou paoure sent Marti : 72
 N'ourot jamai res fait de biai ni de mejura
 Et si diure en paou trop, lou chargearont d'injura.
 Lou cura, satisfait et content de Berard,
 De fin vi de Chira lou men estroupia'n quart. 76
 L'estafié que l'ot toujours mata
 Et souvent la boudoussia plata,
 Se fait pas pria mai d'en cop
 Quand s-agit de bouffa t'en cop. 80
 Pendent qu'aquous lurous font de biai la ribota,
 Lou pinsou de cura prepare ena viau bota,
 Qu'a l'oumbra diout bouta lou paoure sent Marti.
 Sans se faire souna, se leve en bouon mati 84

Et vai coum'en banié creida din la parocha :

« Sen perdius, mous amis, nostre sent se deirocha,
 Se fait bien peilla, es tout arteisouna
 Et per meita lous rats l'ont cabourna. 88

Disias, en lou vesent, li monqua pa'na mailla ;
 Ma z-es bien troumparé, n'ot res ma la piavailla !
 Douna queiquon per n'aver un tout noou,
 Din noste tronc n'aven pa'n toundiu soou ! » 92

 Tout li trai, tout li douna,
 A part ena fatouna
 Que l'ouriot deseulla,
 Amaï désourilla, 96

 Si d'en pe-t-agile
 N'ayot pa fait gile.

En sent tout noou z-es coumandat ei Peui.
 Chapusount tont et de jour et de neui 100

Qu'arriba din Pagna ei mei de la quinzena
 En lurou bien facia, bien fait, de bouona mina,
 Fringant, pinpan, poudra, frifat à double tour,
 Tirat a quatre espionne et geonti coum'en jour. 104

Lou paoure veui sent que soun houra aprocha ;
 Triste, jugea coum'en fondateur de clocha,
 Davala de sa plac'et s'en vai tout soulet
 Din z'en caire escoundiu dire soun chapelet. 108

Cependent lou nouvé, pu fier qu'en Artaban,
 Se carra coum'en couosse et piafa coum'en pan ;
 Din sous euis fait roulat en parei de prunellas
 Qu'escleirount mei qu'en parei de chandelas. 112

Per coupa court, soun air em-paou soudard
 Fait pa piau de souva quand z-es soubre lou tard.

En jour apres dina, ena veuilla fatouna,
 Din soun caire eibludat avisen noste sent : 116
 « Moun ami, si faguet, dises me v-ount n'en sent,
 Quand venen veuis, que la mort nous talouna ?
 Ioou vese a vosta plaça en petit foutriquet
 Trop joueine de meita per aquesta parrocha. 120
 Si z-ayot, couma vous, en mentou de galocha,
 Si z-evé en na de beuille, en toundiu bourriquet,
 Ioou jurariot ma fis et ma cousciença
 Que çai veiriont las filles en patiença. 124
 Ma l'estafié z-es trop geonti garçou
 Et m'ot bien l'er d'esse en tege pinçou.
 Si disa vrai, moustrarot liaou la corda
 Et, si Dioou plait, çai farot pa grond borda. 128
 Ma tourna-vous, mon paoure sent Marti,
 Vous ame trop per vous veire appati.
 Ses pas fait coume'en chi per damourat ei caire ;
 Vous en jure ma fi, l-i damourares gaire ! » 132
 Aquo dit, la roubiaqu'enleve a brassa corp
 Lou sent arteisouna pu viste qu'en recor
 D'en paoure payson n'enleva la padela.
 Ma z-es_coutat eiço, l'histoira n-es fidela : 136
 Lou clou qu'a soun pe gauche ayot lou sent darna
 Croucheta lou founzeaou de la veuilla fatouna
 Que se bouote a creida coum'ena baratouna :
 « Que fases, sent Marti, veses que vous damna ! 140
 Per en sent de voste age,
 Ma figua, ses pas sage !
 Lou diable vous ot gagna !
 Vous voules faire engrougna 144

Per ena peilla de mourtella ?
Quaou se seriot eimagina
Qu'en sent infirme, arteisouna,
Pensesse à la bagatella ? »

148

EnquêteImpHL

[Enquête impériale de Coquebert de Montbret sur les parlers de la Haute-Loire. 1808-1809]

Texte françois

- 01 *Un homme eut deux fils.*
- 02 *Et le plus jeune d'eux dit a son pere : « Donnés moi la portion de votre bien qui doit m'arriver. » Et le pere leur divisa son bien.*
- 03 *Et peu de jours après, le plus jeune fils, ayant reuni tout ce qui lui appartenoit, partit pour un pays éloigné et y dissipa tout son bien, en vivant dans le luxe et la debauche.*
- 04 *Et quand il eut tout dissipé, il survint une grande famille dans le pays et il a commencé a sentir la faim.*
- 05 *Et il s-en fut et s'attacha a un particulier de cette contrée, et celui-ci l'envoya dans sa metairie pour garder les cochons.*
- 06 *Et il desiroit remplir son ventre des ecorces que les cochons mangeoient, et personne ne lui en donnait.*
- 07 *Rentrant alors en lui meme, il dit : « Combien d'hommes a gages abondent de pain dans la maison de mon pere, et moi, je meurs ici de faim.*
- 08 *Je me leverai, j'irai a mon pere et je lui dirai : "Mon pere, j'ai peché contre le ciel et devant vous.*
- 09 *Je ne suis plus digne d'etre appellé votre fils. Traités moi comme un de vos mercenaires." »*
- 10 *Et se levant, il vint a son pere et comme il etoit encore loin son pere le vit et il fut touché de compassion et, accourant a lui, il tomba sur son col et il l'embrassa.*
- 11 *Son fils lui dit : « Mon pere, j'ai peché contre le ciel et devant vous. Je ne suis plus digne d'etre appellé votre fils. »*
- 12 *Mais le pere dit a ses domestiques : « Vite, sortés sa première tunique, habillés le et mettés lui un anneau a la main et des souliers a ses pieds. Ammenés aussi le veau gras et tués le. Mangeons et faisons bonne chère.*

- 13 *Parce que mon fils etoit mort et il revit, il etoit perdu et il est retrouvé. Et ils commencerent le repas.*
- 14 *Mais le fils ainé etoit dans le champ et, comme il s'en revenoit et se rapprochoit de la maison, il entendit la musique et le bal.*
- 15 *Et il appella un des domestiques et lui demanda ce que c'etoit. Et celui ci lui dit : « Votre frere est venu et votre pere a tué le veau gras parce-qu'il l-a retrouvé sain et sauf. »*
- 16 *Et ce rapport l'indigna et il ne vouloit pas entrer. Son pere sortit donc pour l'en prier.*
- 17 *Et repondant a son pere, il lui dit : « Vous sçavés que je vous sers depuis tant d'années sans avoir manqué a un seul de vos ordres et cependant vous ne m'avés jamais donné un chevreau pour faire bonne chere avec mes amis.*
- 18 *Mais après que celui ci, votre fils, a mangé tout son bien avec des femmes debauchées, vous avés tué pour son retour le veau gras.*
- 19 *Lors, son père lui dit : « Mon fils, vous etes toujours avec moi et tout ce que j'ai est a vous.*
- 20 *Mais il fallait bien se rejouir et faire bonne chere, puisque votre frere etoit mort et qu'il est revenu a la vie, qu'il etoit perdu et qu'il s'est retrouvé. »*

Arrondissement du Puy

[1] *Patois de l'interieur de l'arrondissement et de la ville du Puy, chef lieu*

- 01 En homme oguet dous garçons.
- 02 Et lou pu joueine de z-elous diguet a soun paire : « Paire, béla me la part de vostre bé que me diou revenir. » Et lou paire your partaget soun bé.
- 03 Pau de jours après, lou pu joueine, quand aguet accampa tout ço que y apparteniot, s'en anet bien loin et laï monghet tout soun bé, en vivant dins la piaffe et la deibauche.
- 04 Et quand oguet tout dichippa, venguet ene gronde famine dins lou poys et coummencet o sentir lou fom.
- 05 Et s'en onet et se loughet en b-en particuyié d-aquei païs et oqueste d-eichi l'envouyet a so bouorie por gardar lous pouors.
- 06 Et degirave d'empler soun ventre de los piavayes que lous pouors mangeavount et dendius n-y n-en dounave.

- 07 Rentrent olors en z-ei meme, diguet : « Que de messages que lou po your soubro din l'oustau de moun païre et yau mouore eichi de fom.
- 08 Me levorai, onorai o moun païre et y dirai : “Moun païre, ai pecha contre lou chiau et dovont vous.
- 09 Sei pus digne d'estre appela voste gorçou ; trata me coume v-un de voustous mercenaris.” »
- 10 Et se levont, venguet vé soun païre ; et coume ere encare louoin, soun païre lou veguet et fuguet toucha de piata ; et couront ve z-ei, y toubet soubre le couoï et l'embrasset.
- 11 Soun garçou y diguet : « Moun païre, ai pecha contre lou chiau et dovont vous ; sei pus digne d'estre appella vostre gorçou. »
- 12 Me lou païre diguet o sous veïlets : « Viste, sourtés soun proumier hobit et bouta y ene bague o lo mo et de souliés o sous pés.
- 13 Mena maï lou vedé gras et tioués lou, mongen et fosen bouone chiere.
- 14 Porço qué moun gorçou ere mort et torno vioïre, ere pordiu et s-es tourna trouba. » Et coummenceront lou repas.
- 15 Me lou gorçou eina ere dins lous chomps et coume s'en veniot et s'opprouchave de l'oustau, ougiguet lo mugique et lou baï.
- 16 Et sounet v-un dous veïlets et y domondet de qu'ere oquo ; et aqueste d-eichi y diguet : « Voste fraïre es vendiu et voste païre o tiua lou vedé gras, porço que l'ot trouba soin et sauve. »
- 17 Oqueste rapport l'indignet et vouguet pas entra ; lou païre sourtiguet dounque por l'en pria.
- 18 Et respoundont a soun païre, y diguet : « Sabé que iau vous serve despeuis tont d'annades, sans over manqua un soulet de vostes ordres, et pas mins m'avez jamaï douna en chabri per me regala en_be mous amis.
- 19 Me quant oqueste d-eichi, voste gorçou, ot mangea tout soun bé en_bé de golimondes, aves tiua lou vedé gras por soun arribada. »
- 20 Adounques soun païre y diguet : « Moun gorçou, sés toujours en_bé iau et tout ço que z-ei es a vous.
- 21 Mé se chuiot bé rejougi et se regala ; quant voste fraïre ere mort et que z-és tourna o lo vide, qu-ere pordiu et que s-es retrouba. »

[2] *Patois des hautes montagnes du Mezenc et du Megal sur les confins de l'Ardeche*

- 01 Ene fes l'y oguait en homme qu'oguait doux gorçous.
- 02 Et le plus jouaine dau doux diguait a soun payre : « Payre, beila me lo pourtieou dau bé que dieou m'orriba ». Et lou payre liour portogait soun bé.
- 03 Et pau de jours après, lou plus jouaine, que oïo ramassat tout ce que ly revenio, portiguait per lu paÿs ton louon et en viven dins lo deibauche et lo mouvaise vide, mongeait tout ço qu'oïo.
- 04 Et quont oguait tout dissipat dins lou poÿs qu'el ï-ere, survinguait ene gron fomine (cullissiou pa-gis de bla) et odouncques sentiguait lou fon.
- 05 Et el s'ensouvet d-o _quell endroit per ana se louïa o d'un grongier dau meme poïs et oquel grongier lou mondait dins so ferme per sounia lous coïoux.
- 06 Quon fuguait oki, elle de[s]irave d'eimplire so ponce de los piaillailles que lous coïoux mangeavount et deindus n-in dounave pa-gis.
- 07 Odouncques se souvinguait de soun teins passat et diguait : « Quon l'y o d'homms que son veilés dins lo meysou de moun payre que lou po liour sobre et ïeou mouore aici de fon.
- 08 Ieou me levorai et m-einnorai o moun payre et ly dirai : “Moun payre, ieou ey péchat couontre lou cial et dovon vous.
- 09 Ieou ne sious plus dinni d'esse opela vouostre effon.” »
- 10 Ø
- 11 Ø
- 12 Mais lou payre diguait a sous veylets : « Viste, sourté ly so proumeire raube, hobilla lou et bouta ly eun baguo ein so mo et de souliés en sous pés.
- 13 Sourtet eincare lou vedel qu-ovein eingreyssat, tua lou, mongen et fosein bouone chiere.
- 14 Perço qué moun gorçou ere mouort et est tourna vieoure, et ére perdut et s-es tourna trouba. » Et coumeinceroun lou repas.
- 15 Mais l'eynat de lo meysou ere o travailla dins lous chons et coume s-ein venio et s'oprouschave de l'oustaou, ouisiguait lo musique et lo donse.
- 16 Et sounait un dous domestiques et ly domondet qu'ere oko. Okeste ly diguait que soun frayre ere oribat et que soun payre oïo tua lou vedel gras, perço que l-o tourna trouba ein bouone sanda et sans dongié.

- 17 Okelles rasous l'indinneroun et voulio pas eintra ; odouncques soun payre sourtiguait per l'ein priia.
- 18 Et respondein a soun payre, ell ly diguait : « Vous sobet qu'ieou vous ey servit deinpeis ton d-ons, sans qu'ieou vous aye jamays manquat ; et pamins vous m'ovet pa jamays dounat ein chobri per me regala aubé mous omis.
- 19 Mais oprès qu'okeste, vouostre effon, o mongeat toute so veircheyre aubé de feignes deibaouchades, o caouse qu'es tournat, vous ovet tua lou vedel gras. »
- 20 Odouncques soun payre ly diguait : « Moun gorçou, vous set touïjour aubé ieou et tou ço que ieou ey es vouostre.
- 21 Mais se chodio bé deiverti et se regala a caouse que vouostre frayre ere mouort et qu'es tourna vieoure, qu'ere perdut et que s'es tourna trouba. »

Arrondissement d'Yssengeaux

[3] *Patois de l'interieur de l'arrondissement*

- 01 Un homme agué doux garçoux.
- 02 Et lou plus jouaine d'illis guiguet a son paire : « Bailla me la part de votre bien ». Et lou paire liour parguigué son bien.
- 03 Et quauquis jouns après, lou plus joueine garçou arroncé tout ço qu'ayo, s'en ané bien louan et gouté tout ce qu'ayo, en vivent dins la piaffa et la deibauchoch.
- 04 Et quand v-ou agué tout couqui, vengué uno grando famino dins lou paÿs et commencé a creba de fouam.
- 05 Et s'en ané et se lué a un homme d'aquau paÿs ; et aquel homme le mandet dins son doumaine par garda lous cahious.
- 06 Et aurio voudiou coufla soun ventre de pialayes deus cahious et dengu n-i en beilavo.
- 07 Brougeant alors en elou même, guigué : « Quant de valets an de pouo de réta din la maisou de mon paire et ieu crébou eichi de fouam.
- 08 Ieu me levarai, anarai vès mon paire et li dirai : “Païre, ai pecho contro lou cea et davant vous.
- 09 Ieu ne meritou plus que me souneiza voutre garçou ; tratas me commo un de voutris darrai valets.” »

- 10 Et se levant, vengué vès soun païre ; et coumo ero encare louan, soun païre lou vegué et li pourté pido ; et anant a la curso vez elou, li tombe su soun cous et lou bougué.
- 11 Son garçou li digué : « Mon païre, ai pecho countro lou cea et davant vous. Chieu pas digne que me sounaiza veutre garçou. »
- 12 Mas lou païre digué a sous valets : « Leste, sa premeire raubo veitissez lou et bouta li uno bago à la mouo et de chaussa a sous pés.
- 13 Anas mai querre lou vé gras, tuas lou, bouta la touaïllo sur la taulo, mingen et fasant bouno chiero.
- 14 Mon garçou ere deifailli, s-ei retrouba. » Et coummenceront à repata.
- 15 Ma lou grand garçou qu-ero à foro et coumo s'anavo enclaure et approuchavo de la meisou, ouvigué la mugico et la danso.
- 16 Et souné un dous valets et li damandé qu-ero aco. Et aqueitou li diguet : « Voutre fraire ei vengu ; et voutre paire a tuo lou vè gras, perçaque l-o troubo en bouno santo. »
- 17 Tout aco li fagué deiféchi et vougué pas se cougna dedins ; son paire sourtigué per l'en pria.
- 18 Et reipoundai à soun paire, li digué : « Qu-ai fait toutas voutras vias depeuis longtems et que vous ai jamais manquo ; et pami m'aves jamais beillo un chabri per faire bounbanço ou mous amis.
- 19 Mas après qu'aqueitou, voutre garçou, a bouffo tout ce qu'ayo et qu-o fait la liaude eiverso ou de fenas deivergoundas, avez tuo lou vé gras à son arriba. »
- 20 En aquau moument soun paire li diguet : « Moun garçou, vous ses toujours oube iou et tout ça qu-ai ei voutre.
- 21 Mas challiot be s-eigeuchir à faire bouono chiero peu que voutre fraire ero deifailli et qu-ei tourna vioure, qu-ero perdu et que s-ei retrouba. »

[4] *Patois de la chaine des montagnes depuis les Cevennes jusques a S^t Etienne*

- 01 Un homme agué dou garçons.
- 02 Et lou plus joueine di lou guigait a soun paire : « Paire, baila me la part de voutre bien que deou m-avegnir. » Et lou paire liour divisé soun bien.

- 03 Et pau de jours après, lou plus joueine garçou, ayant arronsa tout so que ly appartenia, parquigué per un pays eilougnia et lai dichipé tout soun bien, viven guin la daibauche.
- 04 Et quan agué tou dichipa, survengué una granda famina guin lou paÿs et coumencé a cenquir lou fouan.
- 05 Et s-en ané et s-attaché a un parquiculier d-aque_l-endray ; et aquetou l-en-mandé guin soun doumaine per sougna lous cayous.
- 06 Et deigirava ranplir soun ventre de las eycorsa que lou cayous mingavan et dingu n-in dounava.
- 07 Et rentran in ilou meme, guigué : « Quon de messages guin la maisou de moun paire abundant de po et ÿou crebe de fouan eichi.
- 08 Me levareÿ, aniyrai vé moun paire et llÿ guirai : “Moun paire, ai pecha countra lou cea et davan vous.
- 09 Chiou plus guigne d’etre appela votre garçou ; trata me couma un de votray messages.” »
- 10 Et se levan, vengué ver soun paire ; couma era encare loin, soun paire lou vegué et fugué toucha de counpassiou ; et courren ver ilou, tounbé sur son coua et l’embracé.
- 11 Soun garçou lly guigué : « Moun paire, ai pecha countra lou cea et davan vous ; chiou plus guigne d’etre appela votre garçou. »
- 12 Ma soun paÿre guigué a soun valet : « Deipacha vous, sourté sa proumeyra matelota, habilla lou et boutha llÿ une bagua au de et de soulié a sous pés.
- 13 Ana quere encara lou vé gras et quia lou, mingen et fazen bouna chiera.
- 14 Per so qué moun garçou era mor et reviou, era pergu et ey retrouba. » Et coumenceron lou repas.
- 15 Ma lou garçou ainé era guin lou champs et couma s-en revegnia et se rapprochava de la maisou, auvigué la musique et lou bal.
- 16 Et souné un dou valets et lly demandé qu-eiz-a_quo ; et aquetou llÿ guigué : « Votre fraire eÿ vengu et votre paÿre a quia lou vé gras, per so que l-a trouba bien sa et bien pourtan. »
- 17 Aquau nouvè l-inguiné et voulia pas entra ; soun paÿre sourquigué dounq per l-en pria.
- 18 Et reipoundan a soun paÿre, llÿ guigué : « Vou sabé que vou servou depeuÿ tant dans sens avaÿ manqua un sou de votreÿ coumandamens ; et pamin m-avé jamäÿ douna un chabrÿ per faire bouna chiera oube mous amis.

- 19 Mas après qu-aquetou, votre garçou, a mingea tout soun bien aube de couquinas, avé quia a soun retour lou vé gras. »
- 20 Alors soun paÿre llÿ guigué : « Moun garçou, se toujours au ÿou et tout so qu-aÿ eÿ votre.
- 21 Ma chalia be se gala et faire bouna chiera, peus que votre fraire era mort et qu-eÿ tourna a la via, qu'era pergu et que s-eÿ retrouba. »

Bibliographie

- [anonyme], 1883. « L'ivrognesse du Pouzarot », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 4, 311-312.
- [P.C.D. ?], 1877. « Chronique de Cussac. Un chant patois », *Mélanges historiques publiés par PCD dans l'Écho du Velay*, Le-Puy-en-Velay, Freydier, 26-38.
- Abbé, Jean-Loup (éd.), 2017. *Estimes, compoix et cadastres. Histoire d'un patrimoine commun de l'Europe méridionale*, Toulouse, Le Pas d'oiseau.
- Abeillé, Anne/Bonami, Olivier/Godard, Danièle/Tseng, Jesse, 2006. « The syntax of French à and de : an HPSG analysis », in : Saint-Dizier, Patrick (éd.), *Syntax and Semantics of Prepositions*, Dordrecht, Springer, 147-162.
- Adam, Jean-Michel, 2015. *La linguistique textuelle*, Paris, Armand Colin.
- Adam, Jean-Michel, 2017. *Les textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin.
- Adams, Edward L., 1913. *Word-formation in provençal*, New York/London, The Macmillan Company.
- Adams, James Noel, 2013. *Social variation and the Latin language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ALAL = Potte (1975-1992)
- Aleil, Pierre-François *et alii*, 2001. *Haute-Loire*, Paris, Christine Bonneton.
- Aleil, Pierre-François, 2001. « Ethnographie », in : Aleil *et alii* (2001 : 89-165).
- ALF = Gilliéron/Edmond (1902-1910)
- Alibert, Louis, 1976². *Gramatica occitana segon los parlars lengadocians*, Toulouse/Barcelone, IEO/IEC.
- Alibert, Louis, 1977². *Dictionnaire occitan-français selon les parlars languedociens*, Institut d'études occitanes.
- ALJA = Tuailon/Martin (1971-1981)
- Allard, Guy, 1672. *Histoire généalogique des familles de Bonne, de Créquy, de Blanchefort, d'Agout, de Vesc, de Montlor, de Maubec et de Montauban*, Grenoble, J. Nicolas.
- Allières, Jacques, 2001. *Manuel de linguistique romane*, Paris, Champion.

- Allain, Thierry, 2010. « Classement des documents relatifs au département de la Haute-Loire dans la Collection de Michel Bernstein », *Annales des études de la Révolution française et la Collection des documents de Michel Bernstein*, Tokyo, Institut pour le Développement de l'Intelligence Sociale de l'Université Senshû/Centre d'Étude des Documents de la Révolution française.
- ALLor = Boisgontier (1981-1986)
- ALLy = Gardette (1950-1976)
- ALMC = Nauton (1957-1963)
- ALP = Bouvier/Martel (1975-1986) et (2016)
- Ammann-Doubliez, Chantal, 2008. « *Assit principio sancta Maria meo*. Le notaire Jean de Freneto, de Saint-Maurice d'Agaune († 1472), sa figure et son métier », in : Faggion, Lucien/Mailloux, Anne/Verdon, Laure (éd.), *Le notaire entre métier et espace public en Europe. VIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 117-128.
- Amprimoz, François-Xavier/Cabrol, Marie-Odile/Framond, Martin de/Magne, Emmanuel (dir.), 1997. *Dix siècles d'activités hospitalières au Puy-en-Velay*, Le Puy-en-Velay, Musée Crozatier/Les cahiers de la Haute-Loire.
- Anatole, Christian, 1983. « Satire contre un imprimeur d'Avignon », *Revue des langues romanes* 87/2, 151-156.
- Andréani, Roland, 2006. *Nouvelle histoire de Nîmes*, Toulouse, Privat.
- Appel, Carl, 1918. *Provenzalische Lautlehre*, Leipzig, Reisland.
- Appel, Carl, 1930⁶. *Provenzalische Chrestomathie mit Abriss der Formenlehre und Glossar*, Leipzig, Reisland.
- Arnaud, Jean-André-Michel, 1816. *Histoire du Velay*, 3 vol., Le Puy-en-Velay, La Combe.
- Arneodo, Frederi/Framond, Martin de/Lauranson-Rosaz, Christian/Sanial, Bernard, 1997. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Histoire et archéologie d'une congrégation. Actes du colloque des 7, 8 et 9 novembre 1997*, Le Monastier-sur-Gazeille, Mémoires de la jeune Loire et du Mézenc.
- Arsac, Jean, 1970. « Panorama de la littérature vellave », *Cahiers de la Haute-Loire*, 177-227
- Arsac, Jean, 1982-1988. « Les noms de rivières et de ruisseaux (essai d'hydronymie vellave), *Cahiers de la Haute-Loire* 1982, 9-65 ; 1983, 7-64 ; 1984, 9-66 ; 1985, 7-68 ; 1986, 7-49 ; 1987, 7-70 ; 1988, 7-51.
- Arsac, Jean, 1991. *Toponymie du Velay. Origine et signification des noms de lieux et de lieux-dits*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.

- Arthur, Ingrid, 1958. Compte rendu de Sakari (1956), *Studia Neophilologica* 30, 290-292.
- Ascoli, Graziadio Isaia, 1878. « Schizzi franco-provenzali », *Archivio Glottologico Italiano* 3, 61-120.
- Assézat, Christian, 1985. *Étude linguistique d'ethnotextes vellaves recueillis à Arzac-en-Velay*, thèse de 3^e cycle de l'Université de Lyon 2.
- Auger, Julie, 2003. « Les pronoms clitiques sujets en picard: une analyse au confluent de la phonologie, de la morphologie et de la syntaxe », *Journal of French Language Studies* 13, 1-22.
- Avalle, D'Arco Silvio, 1993. *I manoscritti della letteratura in lingua d'oc*, Torino, Einaudi, 1993.
- Bachelin, Henri, 1927. *Les noëls français*, Paris, Éditions musicales de la Librairie de France.
- Baldinger, Kurt, 1972. « Quelques problèmes de la suffixation dialectale », in : Straka, Georges (éd.), *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*, Paris, 85-169
- Baldinger, Kurt, 1982. Compte rendu de Morlet (1978a), *Zeitschrift für romanische Philologie* 98, 659-661.
- Baldinger, Kurt, 2003. *Etymologien*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Baldinger, Kurt/Straka, Georges, 1974. « Nécrologie de Pierre Gardette (1906-1973) », *Revue de linguistique romane* 38, VII-XXVIII.
- Balme, Louis, 1860. « Noms de MM. les consuls de la ville du Puy depuis 1700 jusqu'en 1775 », *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* 23, 51.
- Bang Mather, Betty/Gavin, Gail, 1996. *The French Noel*, Bloomington/Indianapolis, Indiana University Press.
- Barbato, Marcello, 2017. *Le lingue romanze. Profilo storico-comparativo*, Bari/Roma, Laterza.
- Barbiche, Bernard/Chatenet, Monique (dir.), 1993². *L'édition des textes anciens. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.
- Barnay, Sylvie, 1999. « La chambre des anges de Notre-Dame du Puy. Une relecture de la fondation visionnaire du sanctuaire », in : *Autour du culte marial en Forez. Coutumes, art, histoire*, Université de Saint-Étienne, 33-45.
- Barra-Jover, Mario/Brun-Trigaud, Guylaine/Dalbera, Jean-Philippe/Sauzet, Patrick/Scheer, Tobias (éd.), 2012. *Études de linguistique gallo-romane*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes.
- Barral i Altet, Xavier (dir.), 2000. *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, Skira/Seuil/Éditions du patrimoine.

- Barthélémy, Dominique, 1990. *Nouvelle histoire de la France médiévale. 3. L'ordre seigneurial. XI^e-XII^e siècle*, Paris, Seuil.
- Bayon-Tollet, Jacqueline, 1982. *Le Puy-en-Velay et la Révolution française (1789-1799)*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne/Centre d'histoire régionale.
- Bec, Pierre, 1991. « Okzitanisch : Sprachnormierung und Standardsprache/Norme et standard », in : LRL V/2, 45-58.
- Bec, Pierre, 1995. *La langue occitane*, Paris, PUF.
- Behrens, Dietrich, 1893², *Bibliographie des patois gallo-romans*, Berlin, Wilhelm Gronau.
- Belmon, Jérôme/Viellard, Françoise, 1997. « Latin farci et occitan dans les actes du XI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes* 155, 149-183.
- Beltrán, Evencio, 1986 « L'humaniste Guillaume Tardif », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 48, 7-39.
- Bély, Lucien, 2003. *La France moderne. 1498-1789*, Paris, PUF.
- Benveniste, Emile, 1948. *Noms d'agent et noms d'action en Indo-Européen*, Paris, Adrien-Maisonneuve.
- Besqueut, Jean-Claude/Joubert, Gaston, 1997. *Journal d'un bourgeois du Puy au XVIII^e siècle ou le vrai journal de Jean-Dominique Mialon*, Polignac, Éditions du Roure.
- Betlem Castellà i Pujols, Maria, 2009. « Au-delà de la rareté... des merveilles. Deuxième analyse du tome VI du catalogue de Michel Bernstein », *Annales des études de la Révolution française et la Collection des documents de Michel Bernstein*, Tokyo, Institut pour le Développement de l'Intelligence Sociale de l'Université Senshû/Centre d'Étude des Documents de la Révolution française.
- Biberauer, Theresa/Holmberg, Anders/Roberts, Ian/Sheehan, Michelle 2010. *Parametric variation : Null subject in Minimalist Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bilger, Mireille (éd.), 2000. *Corpus. Méthodologie et applications linguistiques*, Paris, Honoré Champion.
- Billy, Dominique, 2019. Compte rendu de Martorano (2017), *Revue de linguistique romane* 83, 253-259.
- Blanc, André, 1977. *Le théâtre de Dancourt*, 2 vol., Lille-Paris.
- Blanche-Benveniste, Claire, 2000. « Corpus de français parlé », in : Bilger (2000 : 15-25).
- Boisgontier, Jacques, 1981-1986. *Atlas linguistique et ethnographique du Languedoc oriental*, 3 vol., Paris, CNRS = ALLor
- Boitani, Piero/Mancini, Mario/Vàrvaro, Alberto (éd.), 2002. *Lo spazio letterario del Medioevo. II. Il Medioevo volgare. Volume II. La circolazione del testo*, Roma, Salerno.

- Bonnaud, Pierre, 1981. *Terres et langages. Peuples et régions*, 2 vol., Clermont-Ferrand, Auvernhà tarà d'Oc.
- Bonnaud, Pierre, 1986. « Aperçus nouveaux sur les rapports de l'Auvergne et du Velay en Brivadois et sur le haut Allier à la lumière des faits de langue », *Almanach de Brioude* 66, 165-199.
- Bonnaud, Pierre, 2002. « La sociabilité du langage : de la résistance populaire à la résistance patrimoniale », in : Martin (2002 : 669-676).
- Bonnet, Christian, 2001. « Entre vernaculaire et véhiculaire : l'écrit occitan à l'époque moderne (XVI^e-XIX^e siècles, dans les confins nord-ouest du domaine linguistique) », in : Bonnet, Christian (éd.), *La lenga d'aur. L'occitan patrimoine linguistique de Poitou-Charentes*, Engolesma, Conversa occitana en Charenta.
- Borghi Cedrini, Luciana, 1978. *Appunti per la localizzazione linguistica di un testo letterario medievale : la cosiddetta Traduzione di Beda in lingua d'oc*, Torino, Giappichelli.
- Borghi Cedrini, Luciana, 1976. « Annotazioni lessicali sul cosiddetto 'Beda' (ms. fr. 1747 della Biblioteca Nazionale di Parigi), a margine delle *Lexicalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon* di M. Pfister », *Cultura neolatina* 36, 33-59.
- Borillo, Andrée, 1998. *L'espace et son expression en français*, Paris/Gap, Ophrys.
- Bosson, Georg, 1991. « Differential object marking in Romance and beyond », in : Wanner, Dieter/Kibbee, Douglas A. (éd.), *New analyses in Romance linguistics*, Amsterdam, John Benjamins, 43-171.
- Bosson, Georg, 2008. *Die romanischen Sprachen. Eine vergleichende Einführung*, Hamburg, Buske.
- Boudon, Georges, 1902. [sans titre = *Satire Nolhac**], *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* 4/1, 101-104.
- Boudon-Lashermes, Albert, 1921. « Lo Libre de ma privada d'Estève Medicis, cronicaire dei Puei-Santo-Maño (1475-1565) », *La crounico de Sant Maiou* 9, fascicule 1 : 153-156 ; 2 : 157-160 ; 3 : 176-180 ; 4 : 188-192 ; 5 : 200-203.
- Boudon-Lashermes, Albert, 1923. *Le Vieux Puy : les origines de la cité d'Anis. Des origines à la conquête romaine*, Le Puy 1923.
- Boudon-Lashermes, Albert, 1937. *Us et coutumes du Velay*, Le Puy.
- Boudon-Lashermes, Albert, s.d. *Statuts de la léproserie de Brives près Le Puy. 14 octobre 1484*, s.l.
- Bourciez, Édouard/Bourciez, Jean, 1967. *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Klincksieck.

- Bourgain, Pascale/Viellard, Françoise (dir.), 2018. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 3. Textes littéraires*, Paris, CTHS/École nationale des chartes.
- Bourin-Derruau, Monique, 1990. *Nouvelle histoire de la France médiévale. 4. Temps d'équilibres, temps de ruptures. XIII^e siècle*, Paris, Seuil.
- Boutière, Jean/Schutz, Alexander Herman, 1964. *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Nizet.
- Bouvier, Jean-Claude. 1971. « Le pronom personnel sujet et la frontière linguistique entre provençal et francoprovençal », *Revue de linguistique romane* 35, 1-17.
- Bouvier, Jean-Claude/Martel, Claude, 1975-1886. *Atlas linguistique et ethnographique de la Provence*, 3 vol., Paris, CNRS = ALP
- Bouvier, Jean-Claude/Martel, Claude, 2016. *La langue d'oc telle qu'on la parle. Atlas linguistique de la Provence*, Forcalquier, Alpes de lumière = ALP
- Boyer, Henri, 2001. « La Révolution française, un moment-clé dans l'évolution de la configuration sociolinguistique en domaine d'oc », in : Boyer/Gardy (2001 : 145-176).
- Boyer, Henri/Fournier, Georges/Gardy, Philippe/Martel, Philippe/Merle, René/Pic, François, 1989. *Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*, Montpellier, Section Française de l'Association Internationale d'Études Occitanes.
- Boyer, Henri/Gardy, Philippe, 2001. *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des Troubadours à l'Internet*, Paris, L'Harmattan.
- Brenner, Clarence, 1947. *Bibliographical List of Plays in the French Language (1700-1789)*, Berkeley.
- Briquet, Charles-Moïse, 1907. *Les filigranes, dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4 vol., Genève, édition en ligne consultable à l'adresse <<https://briquet-online.at/>>.
- Brun, Auguste, 1923, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, Champion.
- Brunel, Clovis, 1916. « Documents linguistiques du Gévaudan », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 77, 5-57 et 241-285.
- Brunel, Clovis, 1922. « Les premiers exemples de l'emploi du provençal dans les chartes », *Romania* 48, 335-364.
- Brunel, Clovis, 1926-1952. *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle*, 2 vol., Paris, Picard.
- Brunel, Clovis, 1935. *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, Paris, Droz.

- Brunet, Roger, 2017. *Le déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin.
- Brunhölzl, Franz, 1996. *Histoire de la littérature latine du Moyen Âge. Tome II. De la fin de l'époque carolingienne au milieu du XI^e siècle*, Louvain, Brepols.
- Bruno, Laura Regina, 1996. *Garin lo Brun. L'Ensegnamen alla dama*, Roma, Archivio Guido Izzi.
- Brunot, Ferdinand, 1966-1972². *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, 13 vol., Paris.
- Brun-Trigaud, Guylaine, 1990. *Le Croissant : le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^e siècle*, Lyon, Université Lyon 3/Centre d'Études Linguistiques.
- Brusewitz, Victor, 1905. *Étude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des Félibres*, Stockholm, Marcus.
- Bulot, Thierry, 1989. « L'enquête de Coquebert de Monbret et la glottopolitique de l'Empire français », *Romanische Philologie* 2, 287-292.
- Buridant, Claude, 2000a. « Prolégomènes à une étude synthétique de la morphologie dérivationnelle en ancien français », *L'Information grammaticale* 86, 14-20.
- Buridant, Claude, 2000b. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- Butaud, Germain, 2012. *Les compagnies de routiers en France (1357-1393)*, Clermont-Ferrand, LEMME.
- Cabredo Hofherr, Patricia, 2004. « Les clitiques sujets du français et le paramètre du sujet nul », *Langue française* 141, 99-109.
- Cabredo Hofherr, Patricia, 2012. « Preposition+determiner amalgams in German and French at the syntax-morphology interface ». in : Ackema, Peter/Alcorn, Rhona/Heycock, Caroline/Jaspers, Dany/Craenenbroeck, Jeroen van/Vanden Wyngaerd, Guido (éd.) *Comparative Germanic Syntax : The State of the Art*, Amsterdam, John Benjamins, 99-131.
- Caillet, Pierre, 1928. « La décadence de l'Ordre de Cluny au XV^e siècle et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485) », *Bibliothèque de l'École des chartes* 89, 183-234.
- Camproux, Charles, 1971. *Histoire de la littérature occitane*, Paris, Payot.
- Cárcel Ortí, Maria Milagros, 1997². *Vocabulaire international de la diplomatie*, València, Universidad de València, en ligne à l'adresse <<https://www.cei.lmu.de/VID/>>.
- Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e siècles)*, Strasbourg, ÉLiPhi.

- Carles, Hélène, 2017. *Trésor galloroman des origines (TGO). La trajectoire étymologique et la variation géolinguistique du lexique galloroman présent dans les actes latins originaux (ca 800 – 1120)*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- CartulR = Bertrand, Paul (dir.), *CartulR. Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, IRHT/CNRS, <<https://telma-repertoires.irht.cnrs.fr/cartulr/page/presentation>>.
- Casado, Pierre, 2016. « Le lexique du bâti dans les compoix médiévaux et modernes. Étude de linguistique historique et de géographie linguistique », *Études Héraultaises* 46, 15-27.
- Casado, Pierre, 2017. « Les compoix, marqueurs linguistiques », in : Abbé (2017 : 120-138).
- Castellane, Henri de, 1896. « Le Puy, atelier de Charles VII, régent, puis roi, de 1420 à 1423 », *Annuaire de la Société française de numismatique* 20, 287-290.
- Certeau, Michel de/Julia, Dominique/Revel, Jacques, 1975. *Une politique de la langue : la Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard.
- Chabaneau, Camille, 1877. « *Ti* interrogatif en provençal moderne », *Romania* 6, 442-443.
- Chabaneau, Camille, 1877. Compte rendu de Payrard (1876), *Revue des langues romanes* 12, 194-198.
- Chabaneau, Camille, 1885. *Les biographies des troubadours en langue provençale*, Toulouse, Privat.
- Chabanon, Christian, 1978. *Étude linguistique du compois du Puy (1408)*, Mémoire de maîtrise soutenu à l'U.E.R. de Lettres et Sciences humaines de Saint-Étienne.
- Chaize, Jean, 1978. « La chanson des Cornards », *Per los chamis* 25, 24-26.
- Challet, Vincent/Caïti-Russo, Gilda/Martel, Philippe *et alii*, 2014–. *Projet « Thalamus »*. *Édition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives municipales de Montpellier dit Le Petit Thalamus*, Université Paul Valéry Montpellier-III, consultable à l'adresse <<http://thalamus.huma-num.fr/>>.
- Chambon, Jean-Pierre, 1984. « Lexicographie dialectale galloromane : quelques publications récentes concernant la Haute-Loire », *Revue de linguistique romane* 48, 439-447.
- Chambon, Jean-Pierre, 1993. « À propos de certains particularismes lexicaux de *La Chasse d'amours* (1509) : questions de localisation et d'attribution », *Travaux de linguistique et de philologie* 31, 307-345.
- Chambon, Jean-Pierre, 1994. « Régionalismes et jeux de mots onomastiques dans quelques sermons joyeux », in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline/Collet, Olivier (éd.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 153-182.
- Chambon, Jean-Pierre, 1995a. « Remarques sur la patrie de l'auteur du ms. Brit. Mus. Add. 17920 BrunelMs 13) », *Revue de linguistique romane* 59, 5-24.

- Chambon, Jean-Pierre, 1995b. « Une langue en élaboration. Notes sur l'occitan du premier Henri Gilbert (*Countes de la lunaira*, 1913 ; *La Covizada*, 1923) », *Lengas : revue de sociolinguistique* 37, 7-34.
- Chambon, Jean-Pierre, 1996a. « Pour l'étude linguistique des troubadours : traits amphizoniques dans la langue de Peire Cardenal », *Revue de linguistique romane* 60, 73-109.
- Chambon, Jean-Pierre, 1996b. « Touches régionales dans Colin qui loue et despote Dieu en un moment a cause de sa femme (Tissier 2) », *Zeitschrift fur romanische Philologie* 112/3, 387-400.
- Chambon, Jean-Pierre, 1997. « L'Instruction dels rictors, vicaris et autres ayant charge d'armas aus diocesis de Rhodes et de Vabres per mestre Joan Jarson : un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVI^e siècle », *Lengas : revue de sociolinguistique* 41, 103-127.
- Chambon, Jean-Pierre, 1999. « Sur la répartition des toponymes en -ĀNU et -ĀNICU et les courants de romanisation de la Gaule chevelue méridionale », *Travaux de linguistique et de philologie* 37, 141-161.
- Chambon, Jean-Pierre, 2000a. « *Aocc. arte et gralha* : encore sur la localisation du manuscrit Brit. Mus. Add 17920 BrunelMs 13) », *Revue des langues romanes* 104/1, 165-168.
- Chambon, Jean-Pierre, 2000b. « Sur la situation (socio)linguistique de l'Auvergne et de ses entours méridionaux vers l'an mil et au 11^e siècle : la fin du monde antique et la transition au moyen âge », *Revue des langues romanes* 104/2, 237-270.
- Chambon, Jean-Pierre, 2001. « Les limites méridionales de la cité des Arvernes et la toponymie : pérennité du cadre géopolitique, unité et horizons de relations de l'Arvernie aux époques antique et tardo-antique », in : Foyard, Jean/Monneret, Philippe (dir.), *Mélanges de dialectologie, toponymie, onomastique, offerts à Gérard Taverdet*, Dijon, A.B.E.L.L., 77-118.
- Chambon, Jean-Pierre, 2003. « La déclinaison en ancien occitan, ou : comment s'en débarrasser ? Une réanalyse descriptive non orthodoxe de la flexion substantivale », *Revue de linguistique romane* 67, 343-363.
- Chambon, Jean-Pierre, 2004. « Les centres urbains directeurs du midi dans la francisation de l'espace occitan et leurs zones d'influence : esquisse d'une synthèse cartographique », *Revue de linguistique romane* 68, 5-13.
- Chambon, Jean-Pierre, 2005. « Protocole en vue de l'édition de textes occitans des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles », sur le site internet de l'Université de Toulouse - Le Mirail à l'adresse <http://w3.letmod.univ-tlse2.fr/occitan/Archives/doc/Paris_07.VI.05.pdf>, consulté le 1er octobre 2013.

- Chambon, Jean-Pierre, 2006. « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *Revue de linguistique romane* 70, 123-141.
- Chambon, Jean-Pierre, 2007. « Remarques sur la grammaire comparée-reconstruction en linguistique romane (situation, perspectives) », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* 15, 57-72.
- Chambon, Jean-Pierre, 2010. « Développement et problèmes actuels des études occitanes », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 154/2, 877-889.
- Chambon, Jean-Pierre, 2015. « Les glossaires d'éditions de textes occitans de la période moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e s.) : quelques recommandations pratiques », *Revue des langues romanes* 119/1, 151-168.
- Chambon, Jean-Pierre/Roques, Gilles/Swiggers, Pierre, 1989. « Philologie romane et langues romanes : prise de conscience ou la philologie pour quoi faire ? », Kremer, Dieter (éd.), *Actes du 18^e congrès international de linguistique et de philologie romanes (Trier 1986)*, Tübingen, Niemeyer, t. 7, 278-281.
- Chambon, Jean-Pierre/Olivier, Philippe, 2000. « L'histoire linguistique de l'Auvergne et du Velay. Notes pour une synthèse provisoire », *Travaux de linguistique et de philologie* 38, 83-153.
- Chambon, Jean-Pierre/Davidsdottir, Rosa, 2007. « Approche de la déclinaison des substantifs en ancien français : de Moignet à Skårup (lecture critique et propositions) », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 102, 173-192.
- Chanon, Georges, 1988. « Le jacobinisme : du club des Jacobins aux sociétés populaires », in : Barlet, Jacques/Besqueut, Jean-Claude/Chanon, Georges/Roux, Michel/Teyssier, Patrice (éd.), *La Haute-Loire et la Révolution française*, Polignac, Éditions du Roure, 132-135.
- Charbonnier, Pierre, 1999. *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours. Haute et Basse-Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, De Borée.
- Chartier, Roger, 1998. « Le manuscrit à l'âge de l'imprimé (XV^e-XVIII^e siècles) », *La Lettre clandestine* 7, 175-193.
- Chartier, Roger, 2015. *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard.
- Chassaing, Augustin (éd.), 1869-1874. *Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy*, 2 vol., Le Puy-en-Velay, Société académique du Puy.
- Chassaing, Augustin, 1875. *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, Le Puy-en-Velay, Marchessou.
- Chassaing, Augustin, 1882. *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, Paris, Honoré Champion.

- Chassaing, Augustin, 1885. *Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy*, Le Puy, Marchessou.
- Chassaing, Augustin, 1887. « Sentence du sénéchal de Beaucaire et Nîmes portant défense aux officiers de la Cour commune et aux notaires du Puy de faire des informations en matière de contraventions sans gravité et d'injures légères non visées par la loi Cornelia, vers 1426 », *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* 5, 20-27.
- Chassaing, Augustin, 1888. *Cartulaire des Hospitaliers (ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay*, Paris, Alphonse Picard.
- Chassaing, Augustin, 1895. *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire, prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre*, Paris, Alphonse Picard et fils.
- Chassaing, Augustin/Jacotin, Antoine, 1907. *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Paris.
- Chatelain, Jean-Marc, 2009. « Sur le statut du manuscrit littéraire au XVII^e siècle », in : Dandrey, Patrick (dir.), *Génétique matérielle, génétique virtuelle. Pour une approche généticienne des textes sans archives*, Laval, PUL, 33-47.
- Chauveau, Jean-Paul/Greub, Yan/Seidl, Christian (éd.), 2010. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Beiheft/Complément. 3^e édition*, Strasbourg, Société de linguistique romane = FEW Complément
- Chevalier, Ulysse, 1884. *Cartulaire de l'abbaye de S^t-Chaffre du Monastier*, Paris, Picard.
- Chiesa, Paolo, 2012². *Elementi di critica testuale*, Bologna, Pàtron editore.
- Chomsky, Noam, 1981. *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris Publications.
- Cinque, Guglielmo/Rizzi, Luigi (éd.), 2010. *Mapping Spatial PPs : The Cartography of Syntactic Structures. Volume 6*, Oxford/New York, Oxford University Press.
- Cioranescu, Alexandre, 1969. *Bibliographie de la littérature française du dix-huitième siècle*, 3 vol., Paris, CNRS.
- Clédat, Léon, 1887. « Les patois de la région lyonnaise », *Revue des patois* 1, 5-10 et 81-106.
- Collin, Simone/Collin, Hubert, 1965. « Les Statuts de la léproserie de Brives-près-Le Puy en 1259 », *Cahiers de la Haute-Loire*, 27-40.
- COM2 = Ricketts (2005)
- Conesa, Gabriel, 1995. *La comédie de l'Âge classique (1630-1715)*, Paris, Seuil.
- Conterie, Françoise de la, 1978. *Noms de terroirs vellaves d'après le compois de Châteauneuf-lès-Monastier (1672)*, Le Puy.

- Conterrie, Françoise de la, 1989. *Les noms de lieux en -ac dans l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy-en-Velay.
- Coquebert de Montbret, Eugène, 1824. *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des antiquaires de France. Tome sixième. Mémoires sur les langues, dialectes et patois, tant de la France que des autres pays*, Paris, Smith (repris dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, renfermant, entre autres, une collection de versions de la parabole de l'enfant prodigue en cent idiomes ou patois différents, presque tous de France, précédés d'un essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, Paris, Au bureau de l'Almanach du commerce, 1831).
- Cornu, Laetitia, 2003. « Vols de bois et divagations de chèvres... Le quotidien de la justice seigneuriale en Velay, au XV^e siècle », in : Brizay, François/Follain, Antoine/Sarrazin, Véronique (dir.), *Les justices de village. Administration et justice locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 59-73.
- Corradini, Maria Sofia, 2015. « Occitano antico : antologie, corpora, testi », in : Iliescu/Roegiest (2015 : 261-277).
- Courouau, Jean-François, 2008. *Moun lengatge bèl. les choix linguistiques minoritaires en France (1490-1660)*, Genève, Droz.
- Courouau, Jean-François, 2015. « Un cas de réécriture transdialectale au XVII^e siècle : le destin provençal de trois poèmes d'Isaac Despuech », *Littératures* 72, 255-262.
- Courtois, Julien, 2003-2004. *L'Université des clercs de Saint Mayol du Puy à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Jean-Luc Fray, Université de Clermont-Ferrand II.
- Cremonesi, Carla, 1967³. *Nozioni di grammatica storica provenzale*, Milano/Varese, Istituto Editoriale Cisalpino.
- Crescini, Vincenzo, 1926³. *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, Milano, Ulrico Hoepli.
- Cubizolles, Pierre, 2005, *Le diocèse du Puy-en-Velay des origines à nos jours*, Nonette, Créer.
- D'Alessandro, Roberta, 2015. « Null Subject », in : Fábregas, Antonio/Mateu, Jaume/Putnam, Michael (éd.), *Contemporary Linguistic Parameters*, London, Bloomsbury Press.
- Danino, Charlotte, 2018. « Introduction », *Corpus* 18 (« Les petits corpus »), consultable à l'adresse <<http://journals.openedition.org/corpus/3099>>.
- DAOA = Olivier (2009)
- Dauzat, Albert, 1900. *Morphologie du patois de Vinzelles*, Paris, Librairie Émile Bouillon.
- Dauzat, Albert, 1915. *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*, Montpellier.
- Dauzat, Albert, 1928. « Les parlers auvergnats anciens et modernes. Bibliographie critique », *Revue de linguistique romane* 4, 62-117.

- Dauzat, Albert, 1938. « Géographie phonétique de la Basse Auvergne », *Revue de linguistique romane* 14, 1-210.
- Dauzat, Albert, 1939. *La toponymie française*, Paris, Payot.
- Dauzat, Albert, 1944. *La géographie linguistique*, Paris, Flammarion.
- DBT = Guida/Larghi (2014)
- DEAF = *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*, Heidelberg, Heidelberger Akademie der Wissenschaften, consultable à l'adresse <<http://www.deaf-page.de/fr/>>.
- Delaigue, Jean, 1965. *Glossaire méthodique du patois d'Araules*, ms. inédit.
- Delaunay, Pierre, 1997. *Catalogue des filigranes relevés sur des papiers d'archives d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
- Delcambre, Étienne, 1929. « Un inventaire inédit des archives du consulat du Puy », *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire* 14, 1-20.
- Delcambre, Étienne, 1931. « Le paréage du Puy », *Bibliothèque de l'École des chartes* 92, 121-169 et 285-344.
- Delcambre, Étienne, 1933. *Une institution municipale languedocienne. Le consulat du Puy-en-Velay des origines à 1610*, Le Puy-en-Velay, Imprimerie La Haute-Loire.
- Delcambre, Étienne, 1937. « Géographie historique du Velay. Du pagus au comté et au bailliage », *Bibliothèque de l'École des chartes* 98, 17-63.
- Delcambre, Étienne, 1943. *La vie dans la Haute-Loire sous le Directoire*, Rodez.
- Demurger, Alain, 1990. *Nouvelle histoire de la France médiévale. 5. Temps de crises, temps d'espairs. XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Seuil.
- Deribier de Cheissac, Frédéric, 1824. *Description statistique du département de la Haute-Loire*, Paris, Belin/Leprieur.
- Deribier de Cheissac, Frédéric, 1832. « Vocabulaire du patois du Velay et de la Haute Auvergne », *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des antiquaires* 9, 361-383.
- DÉRom = Buchi, Éva/Schweickard, Wolfgang (dir.), *Dictionnaire Étymologique Roman*, consultable à l'adresse <<http://www.atilf.fr/DERom>>.
- Desgraves, Louis, 1980. *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle. Tome 2. Aurillac-Sarlat*, Baden-Baden, Valentin Koerner.
- Devaux, André, 1892. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen Âge*, Paris, H. Welter.

- Devaux, André/Ronjat, Jules, 1912. « Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340) », *Revue des langues romanes* 55, 145-382.
- Devic, Claude/Vaissète, Joseph, 1742. *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, composée sur les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments ; par un religieux Bénédictin de la congrégation de S. Maur. Tome quatrième*, Paris, Chez Jacques Vincent.
- Diémoz, Federica/Reusser-Elzingre, Aurélie, 2014. « Représentations linguistiques dans deux régions de Suisse romande (Jura et Valais). De la pratique du parler à la mise en patrimoine », in : *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations et transformations*, Fribourg, Université de Fribourg/Freiburger Sozialanthropologische Studien, 205-224.
- Dieudonné, Adolphe, 1911-1912. « La monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII, spécialement dans ses rapports avec l'histoire politique », *Bibliothèque de l'école des chartes* 72, 473-499 et 73, 263-282.
- DMF = *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020), Nancy, ATILF (CNRS/Université de Lorraine), consultable à l'adresse <<http://www.atilf.fr/dmf>>.
- DocLing = Glessgen *et alii* (2016)
- DOM = Selig, Maria (dir.), *Dictionnaire de l'Occitan Médiéval*, München, Bayerischen Akademie der Wissenschaften, consultable à l'adresse <<http://www.dom-en-ligne.de/>>.
- Donaldson, Bryan, 2015. « Discourse Functions of Subject Left Dislocation in Old Occitan », *Journal of Historical Pragmatics* 16/2, 159-86.
- Donaldson, Bryan, 2016. « Preverbal subjects, information structure, and object clitic position in Old Occitan », *Journal of Linguistics* 52, 37-69.
- Donaldson, Bryan, 2021. « Clause Structure and Illocutionary Force in Medieval Gallo-Romance : Clitic Position in Old Occitan and Early Old French Sentential Coordination », *Probus* 33/1, 1-32.
- Dragomirescu, Adina/Nicolae, Alexandru, 2016. « Case », in : Ledgeway/Maiden (2016 : 911-923).
- DRF = Rézeau (2001)
- Du Cange = Charles du Fresne, sieur du Cange, 1883-1887. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, L. Favre, consultable à l'adresse <<http://ducange.enc.sorbonne.fr/>>.
- Du Verdier, Antoine, 1585. *Bibliothèque d'Antoine Du Verdier, seigneur de Vauprivas*, Lyon, Barthelemy Honorat.
- Ducrot, Oswald/Schaeffer, Jean-Marie (dir.), 1999. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.

- Duffieux, Jean, 1963. « Toponymie et préhistoire : *tegula* et ses dérivés », *Revue Internationale d'Onomastique* 15, 97-106.
- Duval, Frédéric, 2007. « Le Moyen Âge », in : Rey, Alain/Duval, Frédéric/Siouffi, Gilles, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 9-454.
- Duval, Frédéric, 2009. *Le français médiéval*, Turnhout, Brepols.
- Duval, Frédéric (éd.), 2011. *Le Mystère de saint Clément de Metz*, Genève, Droz.
- Duval, Frédéric, 2015. « Les éditions de textes du XVII^e siècle », in : Trotter, David (éd.), *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin/Boston, De Gruyter, 369-393.
- Duval, Frédéric/Hériché-Pradeau, Sandrine, 2003. *Les Facecies de Poge (traduction du Liber facetiarum de Poggio Bracciolini)*, Genève, Droz.
- Duval, Frédéric/Guillot-Barbance, Céline/Zinelli, Fabio (éd.), 2019. *Les Introductions linguistiques aux éditions de textes*, Paris, Classiques Garnier.
- Ernst, Gerhard/Glessgen, Martin-Dietrich/Schmitt, Christian/Schweickard, Wolfgang (éd.), 2003-2009. *Romanische Sprachgeschichte. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen*, 3 vol., Berlin/New York, De Gruyter = RSG
- Escoffier, Simone, 1958. *La rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal entre Loire et Allier. Limites phonétiques et morphologiques*, Lyon.
- Eygun, Jean, 2002. *Au risque de Babel. Le texte religieux occitan de 1600 à 1850*, Bordeaux, Association d'Étude du Texte Occitan.
- Eygun, Joan, 2003. *Repertòri deu teatre occitan. 1550-1800*, Bordeaux, Associacion d'Estudis dels Textes Occitans.
- Fabre, Césaire, 1904-1905. « Austorc d'Orlac, troubadour du Velay, au XIII^e siècle », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 13, 61-78.
- Fabre, Césaire, 1907-1908. « Pons de Montlaur dans l'histoire et dans la poésie provençale », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 15, 9-86.
- Fabre, Césaire, 1911. « Notes sur les troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Didier », *Annales du Midi* 23, 161-179.
- Fabre, Césaire, 1916. « Trois documents des archives de l'Hôpital du Puy-en-Velay écrits en langue d'oc », *Annales du Midi* 28, 367-370.
- Fabre, Césaire, 1919a. « Documents d'histoire trouvés au XVI^e siècle dans des livres de Pierre Cardinal et de sa famille (1218-1286) », *Archivum romanicum* 3, 327-354 [= DOM ChrPuyF].

- Fabre, Césaire, 1919b. « Le compois du Puy-en-Velay écrit en langue d'oc en 1408 », *Archivum romanicum* 3, 511-542 [= DOM CompoisPuyF]
- Fabre, Césaire, 1920. « La langue d'oïl et la langue d'oc à Chalancon (Velay) en 1390. Documents extraits de l'*Histoire de la Maison de Polignac* par G. Chabron (manuscrit) », *Archivum Romanicum* 4, 41-61.
- Fabre, Césaire, 1925. *La Haute-Loire. Précis d'histoire et bibliographie historique*, Le Puy.
- Favre, Léopold, 1879. *Parabole de l'Enfant prodigue en divers dialectes, patois de la France avec une introduction sur la formation des dialectes et patois de la France*, Paris, Champion.
- Fayard, Auguste, 1976. *Saint Agrève, évêque du Puy et apôtre des Boutières*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Fayard, Auguste, 1978. *Aux origines de l'Église du Puy. La Vierge et le dolmen*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Félice, Théodore de, 1983. *Le patois de la zone d'implantation protestante du Nord-Est de la Haute-Loire*, Paris, Champion/Slatkine.
- Félice, Théodore de, 1989. *Nouvelles recherches sur le patois de la zone d'implantation protestante du Nord-Est de la Haute-Loire accompagnées de textes de ce dialecte*, Paris, Champion/Slatkine.
- Félice, Théodore de, 2004. *Patois de la zone protestante de la Haute-Loire : noms propres, compléments grammaticaux et lexicaux*, Paris, Honoré Champion.
- Féminier, Bernard, 1997. « La fin de la léproserie de Brives-Charensac au XVII^e siècle », *Bulletin historique de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire* 73, 27-31.
- Fernández González, José Ramón, 1985. *Gramática histórica provenzal*, Oviedo, Universidad de Oviedo.
- Feuillet, Jack, 2006. *Introduction à la typologie linguistique*, Paris, Honoré Champion.
- FEW = Wartburg (1922-2002)
- FEW Complément = Chauveau/Greub/Seidl (2010)
- Font-Réaulx, Jacques de, 1961-1962. *Pouillés de la province de Bourges*, 2 vol., Paris, Imprimerie nationale.
- Forestier, François-Hubert, 1985 « Apports récents de la géologie, de l'archéologie et de la microtoponymie à la localisation d'activités "industrielles" anciennes sur le plateau de Craponne-sur-Arzon. Fonderies et exploitations minières », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1-70.

- Forestier, François-Hubert, 2007. « Histoire généalogique de la Maison de Polignac par Gaspard Chabron (vers 1625). L'auteur et l'histoire de son manuscrit », *Cahiers de la Haute-Loire*, 75-118.
- Forestier, Georges, 1996. *Essai de génétique théâtrale. Corneille à l'œuvre*, Paris, Klincksieck.
- Formentin, Vittorio, 2002. « L'area italiana », in : Boitani/Mancini/Vàrvaro (2002 : 97-147).
- Fortson, Benjamin W., 2010². *Indo-European Language and Culture. An Introduction*, Oxford, Wiley-Blackwell.
- Fouché, Pierre, 1952-1961, *Phonétique historique du français*, 3 vol., Paris.
- Fournier, Pierre-François, 1955. « La persistance du gaulois au VI^e siècle d'après Grégoire de Tours », in : *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel par ses amis, ses collègues et ses élèves*, 2 vol., Paris, Société de l'École des chartes, t. 1, 448-453.
- Fradin, Bernard, 2003. *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF.
- Fradin, Bernard, 2016. « L'interprétation des nominalisations en N-age et N-ment en français », in : Buchi, Éva/Chauveau, Jean-Paul/Pierrel, Jean-Marie (dir.), *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013)*, 2 vol., Strasbourg, ÉLiPhi, t. 1, 53-66 (section 3 « Phonétique, phonologie, morphophonologie et morphologie » publiée par Rainer, Franz/Russo, Michela/Sánchez Miret, Fernando).
- Fraisse, Claude-Hippolyte, 1871. *Cartularium conventus Sti Egidii Camaleriarum ordinis Sti Benedicti*, Le Puy, Desbenoît.
- Fraisse, Luc (dir.), 1998. *Le manuscrit littéraire : son statut, son histoire, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Klincksieck.
- Framond, Martin de (dir.), 1991. *Portrait d'une ville assiégée. Le Puy-en-Velay pendant les guerres de la Ligue (1589-1596)*, Le Puy-en-Velay, Archives départementales de la Haute-Loire/Archives municipales du Puy.
- Framond, Martin de, 1996. « Un livre d'affaire paysan (XV^e-XVIII^e siècle) », *Bulletin historique illustré publié par la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire* 72, 59-65.
- Framond, Martin de, 1999. « Le chroniqueur et l'historien », in : *Framond et alii* (1999 : 198-213)
- Framond, Martin de, 2000. « Le quartier du cloître », in : Barral i Altet (2000 : 86-98).
- Framond, Martin de, 2004. « À la table d'un marchand bourgeois du Puy », in : Viallon, Marie (éd.), *Le boire et le manger au XVI^e siècle. Actes du XI^e colloque du Puy-en-Velay*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/Institut Claude Longeon, 103-150.

- Framond, Martin de/Lauranson-Rosaz, Christian/Sanial, Bernard (dir.), 1998. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Histoire et archéologie d'une congrégation*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire/C.E.R.C.O.R.
- Framond, Martin de *et alii* (éd.), 1999. *Étienne Mège dit Médecis, drapier et chroniqueur au Puy-en-Velay (vers 1475-vers 1565). Catalogue de l'exposition à la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay du 9 septembre au 23 octobre 1999*, Le Puy/Yssingaux, Archives départementales de la Haute-Loire.
- Framond, Martin de/Martin, Jean-Baptiste/Perre, Didier/Roux, Jean/Surrel, Vincent (éd.), *en préparation. Étienne Médecis, Lo Libre de ma privada*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Framond, Martin de/Surrel, Vincent, 2022. « Un charpentier écrivant l'occitan, au Puy-en-Velay, en 1495 », *Cahiers de la Haute-Loire*, 101-115.
- Frank, Barbara/Hartmann, Jörg/Kürschner, Heike, (éd.), 1997. *Inventaire systématique des premiers documents des langues romanes*, 5 vol., Tübingen, Gunter Narr.
- Fuchs, Max, 1986. *La vie théâtrale en province au XVIII^e siècle. Personnel et répertoire*, Paris, CNRS.
- Gardette, Pierre, 1941. *Géographie phonétique du Forez*, Mâcon, Protat frères.
- Gardette, Pierre, 1950-1976. *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, 5 vol., Paris, CNRS = ALLy
- Gardette, Pierre, 1955. « Deux itinéraires des invasions linguistiques dans le domaine provençal », *Revue de linguistique romane* 19, 183-198.
- Gardette, Pierre, 1957. « Le Lyonnais et le Massif Central d'après les atlas linguistiques régionaux (à propos de la publication du premier volume de l'*Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central* de P. Nauton) », *Revue de linguistique romane* 21, 209-230.
- Gardette, Pierre, 1964. « En marge des atlas linguistiques du Lyonnais, du Massif Central, du francoprovençal du Centre. Les influences des parlers provençaux sur les parlers francoprovençaux », *Revue de linguistique romane* 28, 69-81.
- Gardette, Pierre, 1970. « Nécrologie de Pierre Nauton », *Revue de linguistique romane* 34, 446-447.
- Gardette, Pierre, 1983. *Études de géographie linguistique*, Strasbourg, Société de linguistique romane.
- Gardy, Philippe, 1997. *Histoire et anthologie de la littérature occitane. Tome II. L'âge du baroque. 1520-1789*, Montpellier, Les Presses du Languedoc.

- Gardy, Philippe, 2015. « Un théâtre traversé par deux langues », in : Courouau, Jean-François (dir.), *La Langue partagée. Écrits et paroles d'oc. 1700-1789*, Genève, Droz, 145-195.
- Gastoué, Amédée, 1909-1922. *Noëls anciens*, 4 vol., Paris.
- Gastoué, Amédée, 1924. *Le cantique populaire en France : ses sources, son histoire, augmentée d'une bibliographie générale des anciens cantiques et noëls*, Lyon, Janin frères.
- Gaussin, Pierre-Roger, 1951. « La ville du Puy-en-Velay et les pèlerinages », *Revue de géographie de Lyon* 26, 243-271.
- Gauvard, Claude, 2004. *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*, Paris, PUF.
- Gdf = Godefroy (1880-1895)
- Genep, Arnold von, 1942. *Le folklore de l'Auvergne et du Velay*, Paris, Maisonneuve.
- Géraud-Lavergne, Louis, 1928. « Lettres aux consuls et à l'évêque de Sarlat », *Revue du Périgord*, 209-230.
- Gilliéron, Jules/Edmont, Edmond, 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*, Paris, H. Champion, consultable à l'adresse <<http://lig-tdcge.imag.fr/cartodialect5/#/>>.
- Girard, Augustin-Marie, 1925. *Grammaire vellave*, Le Puy, Imprimerie de l'Avenir de la Haute-Loire.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 1989. « *Lo Thesaur del hospital de Sant Sperit* ». *Edition eines Marseiller Urkundeninventars (1399-1511), mit sprachlichen und geschichtlichen Kommentar unter besonderer Berücksichtigung des Rechtswortschatzes*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2006. « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », in : Guyotjeannin, Olivier (éd.), *La langue des actes. Actes du XI^e congrès de la Commission internationale de diplomatique (Troyes, 11-13 septembre 2003)*, éditions en ligne de l'École nationale des chartes (<<http://elec.enc.sorbonne.fr/CID2003/glessgen>>).
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2008. « Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle », *Revue de linguistique romane* 72, 413-540.
- Glessgen, Martin-Dietrich, 2012. « Trajectoires et perspectives en scriptologie romane », *Medioevo Romano* 36, 5-23.
- Glessgen, Martin-Dietrich/Pfister, Max, 1995. « Okzitanische Koine/La koinè occitane », in : LRL II/2, 406-412.
- Glessgen, Martin-Dietrich/Carles, Hélène/Duval, Frédéric/Videsott, Paul, 2016³. *Documents linguistiques galloromans. Édition électronique*, consultable à l'adresse <<http://www.rose.uzh.ch/docling/>>.

- Glessgen, Martin-Dietrich/Sauzet, Maguelone, 2020. « La trajectoire et l'exploitation lexicale des *Nouveaux Atlas linguistiques de la France* », in : Baiwir, Esther (éd.), *Bien dire et bien apprendre. Revue de médiévistique. Les atlas linguistiques galloromans à l'heure numérique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 9-45.
- Godefroy, Frédéric, 1880-1895. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 10 vol., Paris, F. Vieweg.
- Goebel, Hans, 2002. « Analyse dialectométrique des structures de profondeur de l'ALF », *Revue de linguistique romane* 66, 5-63.
- Goebel, Hans/Smečka, Pavel, 2014. « L'analyse dialectométrique des cartes de la série B de l'ALF », *Revue de linguistique romane* 78, 439-498.
- Gomis, Stéphane, 2005. « Le chapitre et les chanoines de la cathédrale du Puy à l'époque de Grénon », in : Dompnier, Bernard (dir.), *Louis Grénon. Un musicien d'Église au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 49-66.
- Gonnet, Ernest, 1907. *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy-en-Velay (1789-1802)*, Paris.
- Görlich, Ewald, 1889. *Der burgundische Dialekt im XIII und XIV Jahrhundert*, Heilbronn, Henninger.
- Gounot, Roger, 1989. *Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Gourgaud, Yves, 1976. *Natalis Cordat. Nadaus 1632-1648*, Le Puy-en-Velay, Section 43 de l'Institut d'études occitanes.
- Gourgaud, Yves, 1980. *Textes patois recueillis dans le Velay oriental*, thèse de 3^e cycle, Université de Clermont-Ferrand 2.
- Gourgaud, Yves, 1983. *Anthologie de l'écrit occitan. 1082-1982. Haute-Loire et Loire*, Saint-Julien-Chapteuil, Éditions du Roure.
- Gourgaud, Yves, 1985. *Le vieux Puy occitan. L'occitan dans les noms de rues et de places*, Saint-Julien-Chapteuil, Les Éditions du Roure.
- Gourgaud, Yves, 1993. *Litteratura populara de Velaic*, Le Puy-en-Velay, Section 43 de l'Institut d'études occitanes.
- Gourgaud, Yves, 2008. *La Parabole de l'enfant prodigue en langues vellave et cévenole : étude et textes*, Saint-Martin-de-Valgalgues, Editions Aigo Vivo.
- Grafström, Åke, 1958. *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes avec un essai d'interprétation phonique*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- Grafström, Åke, 1968. *Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*, Stockholm, Almqvist & Wiksell.

- Grandgent, Charles Hall, 1905. *An outline of the phonology and morphology of old Provençal*, Boston/New York/Chicago, D. C. Heath & Co.
- Grellet de la Deyte, Emmanuel, 1923. « Louis, comte de Montlaur, baron d'Aubenas, conseiller et chambellan du roi Charles VII (1372-1440) », *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole illustré publié par la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire* 8, 81-97 et 273-298.
- Grente, Georges (dir.), 2001. *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle* (éd. revue par Michel Simonin), Paris, Fayard/LGF.
- Grésillon, Almuth, 1994. *Éléments de critique génétique. Lire les manuscrits modernes*, Paris, PUF.
- Gresti, Paolo, 2015. Compte rendu de Vatteroni (2013), *Zeitschrift für romanische Philologie* 131, 1098-1106.
- Greub, Yan/Chambon, Jean-Pierre, 2009. « Histoire des dialectes dans la Romania : Galloromania », in : Ernst, Gerhard/Glessgen, Martin-Dietrich/Schmitt, Christian/Schweickard, Wolfgang (éd.), *Romanische Sprachgeschichte/Histoire linguistique de la Romania. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen/Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, 3 vol., Berlin/New York, De Gruyter/Mouton, t. 3, 2499-2520.
- Grimshaw, Jane, 1990. *Argument Structure*, Cambridge/London, MIT Press.
- Grübl, Klaus, 2015. « Ce que les chartes nous apprennent sur la variation et le changement linguistiques au Moyen Âge : l'exemple de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français », *Revue de linguistique romane* 79, 5-38.
- Guichard, Georges et alii, 1933-1980. *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, 24 vol., Mâcon/Lyon/Paris, Protat frères/Audin/Klincksieck.
- Guida, Saverio/Larghi, Gerardo, 2014. *Dizionario Biografico dei Trovatori*, Modena, Mucchi Editore = DBT
- Guigue, Georges/Faure, Claude, 1932. *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Rhône. Archives ecclésiastiques. Série H. Ordre de Malte - Langue d'Auvergne*, Lyon.
- Guillot, Céline/Lavrentiev, Alexei/Rainsford, Thomas/Marchello-Nizia, Christiane/Heiden, Serge, 2017. « La "philologie numérique" : tentative de définition d'un nouvel objet éditorial », in : Buchi, Éva/Chauveau, Jean-Paul/Pierrel, Jean-Marie (dir.), *Actes du XXVII^e Congrès international de philologie et de linguistique romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013)*, 2 vol., Strasbourg, ÉLiPhi, t. 2, 143-154 (section 13 « Philologie textuelle et éditoriale » publiée par Trachsler, Richard/Duval, Frédéric/Leonardi, Lino).
- Guiter, Henri, 1966. *Atlas linguistique des Pyrénées orientales*, Paris, CNRS.

- Guiter, Henri, 1980. « Limites linguistiques du Velay méridional », *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire* 56, 109-116.
- Guyotjeannin, Olivier (dir.), 2009. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 2. Actes et documents d'archives*, Paris, CTHS/École nationale des chartes.
- Guyotjeannin, Olivier/Pycke, Jacques/Tock, Benoît-Michel, 2006³. *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols.
- Hafner, Hans, 1955. *Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen*, Berne, A. Francke.
- Harris, Zellig, 1976. *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Seuil.
- Haudry, Jean, 2017. *L'indo-européen*, Limoges, Lambert-Lucas (reprise fac-similé de l'édition aux PUF, 1994³ avec bibliographie mise à jour).
- Heap, David, 2000. *La variation grammaticale en géolinguistique : les pronoms sujets en roman central*, Munich, Lincom Europa.
- Heap, David/Olivieri, Michèle, 2013. « On the emergence of nominative clitics in Romance dialects », Présentation au Workshop on European Dialect Syntax VII, University of Constance, 13-15 June, consultable à l'adresse <http://ling.uni-konstanz.de/pages/home/edisyn2013/EDISYN_Heap-Olivieri_2013.pdf>.
- Herling, Sandra von/Patzelt, Carolin, 2012. *Sprachkontakt, Sprachausbau und Verschriftungsproblematik. Aspekte der Normalisierung von Regionalsprachen in der Romania*, Berlin, Peter Lang.
- Hervé, Noël, 1905. *Les noëls français. Essai historique et littéraire*, Niort, Clouzot.
- Heuzé, Sylvère (éd.), 2000. *Moi, Hugues Aulanier. Journal de l'abbé Aulanier, curé du Brignon (1638-1691). Tome 5 (1662-1667)*, Bains, Éditions de la Borne.
- Hinzelin, Marc-Olivier, 2020. « Pronoms sujets dans les constructions impersonnelles en domaine gallo-roman », in : Sibille (2020a : 125-146).
- Hinzelin, Marc-Olivier/Kaiser, Georg, 2012. « Le paramètre du sujet nul dans les variétés dialectales de l'occitan et du francoprovençal », in : Barra-Jover/Brun-Trigaud/Dalbera/Sauzet/Scheer (2012 : 247-260).
- Holmberg, Anders, 2015. « Verb second », in : Kiss, Tibor/Alexiadou, Artemis (éd.), *Syntax - Theory and Analysis. An International Handbook*, 3 vol., Berlin/Munich/Boston, De Gruyter Mouton, t. 1, 342-383.
- Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (éd.), 1988-2005. *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, 8 vol., Tübingen, Max Niemeyer = LRL

- Huber, Joseph, 1908. « L'Évangile de l'Enfance en provençal (Ms. Bibl. Nat. nouv. acqu. fr. 10453) », *Romanische Forschungen* 22/3, 883-990.
- Huyghe, Richard/Tribout, Delphine, 2015. « Noms d'agents et noms d'instruments : le cas des déverbaux en *-eur* », *Langue française* 185, 99-112.
- Iliescu, Maria/Roegiest, Eugeen (éd.), 2015. *Manuel des anthologies, corpus et textes romans*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Jacotin, Antoine, 1898-1906. *Preuves de la maison de Polignac. Recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez, etc. (IX^e-XVIII^e siècle)*, 5 vol., Paris, Ernest Leroux.
- Jacotin, Antoine, 1903. *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Loire. Archives ecclésiastiques. Série G. Clergé séculier*, Le Puy, Marchessou.
- Jacotin, Antoine, 1923. *Nomenclature historique et étymologique des rues du Puy*, Le Puy, Société académique du Puy et de la Haute-Loire.
- Jensen, Frede, 1976. *The Old Provençal Noun and Adjective Declension*, Odense, Universitetsforlag.
- Jensen, Frede, 1994. *Syntaxe de l'ancien occitan*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Jouanne, René/Fournier, Pierre-François/Delcambre, Étienne, 1931. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série H supplément (archives hospitalières du Puy). A. Fonds de l'Hôtel-Dieu du Puy*, Le Puy-en-Velay.
- Jouanne, René/Fournier, Pierre-François/Delcambre, Étienne, 1937. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série H supplément (archives hospitalières du Puy). B. Fonds de l'Hôtel-Dieu du Puy. 2^e fascicule*, Le Puy-en-Velay.
- Joubert, Gaston, 2004. *Dictionnaire biographique de la Haute-Loire*, Polignac, Éditions du Roure.
- Jourda de Vaux, Gaston de, 1927. *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy (noms féodaux). Tome IV*, Le Puy.
- Justel, Christofle, 1645. *Histoire généalogique de la Maison de Turenne, justifiée par chartes, titres et histoires anciennes, et autres preuves authentiques, enrichie de plusieurs seaux, et armoiries*, 2 vol., Paris, Chez la veuve Mathurin Du Puy.
- Kabatek, Johannes, 2000. « Lo Codi und die okzitanischen Texttraditionen im 12. und 13. Jahrhundert », in : Rieger, Angelica (éd.), *Provenzalistik, Altokzitanistik und Okzitanistik. Geschichte und Auftrag einer europäischen Philologie*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 147-163.

- Kabatek, Johannes, 2005. *Die Bolognesische Renaissance und der Ausbau romanischer Sprachen. Juristische Diskurstraditionen und Sprachentwicklung in Südfrankreich und Spanien im 12. und 13. Jahrhundert*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Kervyn de Lettenhove, Joseph (éd.), 1867-1877. *Œuvres de Froissart*, 26 vol., Osnabrück.
- Kloutz, Nicole, 1973. « La seigneurie du prieuré de Chamalières (X^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 27-67.
- Koch, Peter/Oesterreicher, Wulf, 1985. « Sprache der Nähe–Sprache der Distanz. Mündlichkeit und Schriftlichkeit im Spannungsfeld von Sprachtheorie und Sprachgeschichte », *Romanistisches Jahrbuch* 36, 15-43.
- Koch, Peter/Oesterreicher, Wulf, 2011². *Gesprochene Sprache in der Romania. Französisch, Italienisch, Spanisch*, Berlin/New York, De Gruyter.
- Ködel, Sven, 2014. *Die Enquête Coquebert de Montbret (1806-1812). Die Sprachen und Dialekte Frankreichs und die Wahrnehmung der französischen Sprachlandschaft während des Ersten Kaiserreichs*, 2 vol., Bamberg, University of Bamberg Press.
- Kraller, Kathrin, 2019. *Sprachgeschichte als Kommunikationsgeschichte: Volkssprachliche Notarurkunden des Mittelalters in ihren Kontexten. Mit einer Analyse der okzitanischen Urkundensprache und der Graphie*, Thèse de l'Université de Regensburg.
- Kremer, Dieter, 1997. *Dictionnaire historique de l'anthroponymie romane (PatRom) : Présentation d'un projet*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Laboulais-Lesage, Isabelle, 1999. *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis d'État (1755-1831)*, Paris, Honoré Champion.
- Lafont, Robert, 1967. *La phrase occitane. Essai d'analyse systématique*, Paris, PUF.
- Lafont, Robert, 1970. *Renaissance du Sud. Essai sur la littérature occitane au temps de Henri IV*, Paris, Gallimard.
- Lafont, Robert, 1991. « Okzitanisch : Interne Sprachgeschichte I. Grammatik », in : LRL V/2, 1-18.
- Lafont, Robert, 2003. *Baroques occitans. Anthologie de la poésie en langue d'oc — 1560-1660*, Montpellier, Publications de l'Université Montpellier 3/Centre d'études occitanes.
- Lafont, Robert/Anatole, Christian, 1970. *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, 2 vol., Paris, PUF.
- Lalande, Denis, 1988. *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1366-1421) : étude d'une biographie héroïque*, Genève, Droz.
- Larrivée, Pierre, 2005. « Contribution à un bilan méthodologique de la syntaxe de l'émergence diachronique du sujet obligatoire en français. Le paramètre du sujet nul et le statut des clitiques », *L'Information grammaticale* 107, 8-16.

- Lascombe, Adrien, 1882. *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy. 1154-1741*, Le Puy.
- Lascombe, Adrien, 1886-1887. « Les mascarons de la rue Chamarlenc et la confrérie des Cornards du Puy », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 5/2, 134-145.
- Lascombe, Adrien, 1899-1901. « Conte par M. Oriol, curé de Saint-Vidal », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 11, 246-249.
- Lauranson-Rosaz, Christian, 1987. *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Lauranson-Rosaz, Christian, 1997. « Puy (Le) », in : Vauchez, André (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, 2 vol., Cambridge/Paris/Rome, James Clarke & Co/Éditions du Cerf/Città Nuova, 1276.
- Lauranson-Rosaz, Christian/Framond, Martin de, 2010. « Des “Chapuis” à la “belle bouchère”. Aux origines de l'émancipation urbaine du Puy-en-Velay », *Cahiers de la Haute-Loire*, 25-58.
- Laurent, Sylvie, 1995. *Le compoix de la ville du Puy de l'année 1408*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale sous la direction de Jacques Rossiaud, Université de Lyon II.
- Lausberg, Heinrich, 1965-1966. *Lingüística románica*, 2 vol., Madrid, Gredos.
- Lavaud, René, 1957. *Poésies complètes du troubadour Peire Cardenal (1180-1278)*, Toulouse, Privat.
- Lazzarotti, Olivier, 2013². « Patrimoine », in : Lévy, Jacques/Lussault, Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 748-749.
- Le Blanc, Paul, 1894. *Les débuts de l'imprimerie au Puy-en-Velay*, Le Puy-en-Velay, Marchessou.
- Le Pesant, Denis, 2012. « Essai de classification des prépositions de localisation », in : Neveu, Frank *et alii*, 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française. Lyon, 4-7 juillet 2012, consultable à l'adresse https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2012/01/shsconf_cmlf12_000114/shsconf_cmlf12_000114.html.
- Le Roux, Philibert-Joseph, 1750. *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*, 2 vol., Amsterdam.
- Ledgeway, Adam, 2011. « Syntactic and morphosyntactic typology and change », in : Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 382-471).

- Ledgeway, Adam, 2012. *From Latin to Romance : Morphosyntactic Typology and Change*, Oxford, Oxford University Press.
- Ledgeway, Adam/Maiden, Martin (éd.), 2016. *The Oxford Guide to the Romance Languages*, Oxford, Oxford University Press.
- Leeman, Danielle, 2008. « Prépositions du français : état des lieux », *Langue française* 157/1, 5-19.
- Léonard, Jean Léo, 2012. *Éléments de dialectologie générale*, Paris, Michel Houdiard.
- Leroux, Xavier, 2008. « Essai de localisation du *Mistere de la tressainte Conception de la glorieuze Vierge Marie par parsonages* (Chantilly, ms. Condé 616) », *Revue de linguistique romane* 72, 371-412.
- Leumann, Manu, 1977. *Lateinische Grammatik. I. Lateinische Laut- und Formenlehre*, München, Beck.
- Levy, Emil, 1894-1924. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique roman*, 8 vol., Leipzig, Reisland.
- Levy, Emil, 1909. *Petit dictionnaire provençal-français*, Heidelberg, Winter.
- Lewicka, Halina, 1971. « Le mélange des langues dans l'ancien théâtre du Midi de la France », in : Cluzel, Irénée-Marcel/Pirot, François (éd.), *Mélanges de philologie romane dédiés à la mémoire de Jean Boutière (1899-1967)*, 2 vol., Liège, Soledis, t. 1, 347-359.
- Lieutard, Hervé, 2004. *Phonologie et morphologie du parler occitan de Graulhet (Tarn) : structure, contenu et rôle de la syllabe*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée.
- Lieutard, Hervé, 2011. « L'occitan », in : Bonvini, Emilio/Busutil, Joëlle/Peyraube, Alain (éd.), *Dictionnaire des langues*, Paris, PUF, 568-575.
- Lieutard, Hervé, 2019. « Les systèmes graphiques de l'occitan », *Lengas : revue de sociolinguistique* 86, 1-25.
- Lilti, Antoine, 2005. *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard.
- Lobo, Maria/Martins, Ana Maria, 2017. « Subjects », in : Dufter, Andreas/Stark, Elisabeth (éd.), *Manual of Romance Morphosyntax and Syntax*, Berlin/Boston, De Gruyter, 27-88.
- Locussol, Eugène, 1908. « Les régions naturelles du Velay », *Annales de géographie* 17/92, 105-127.
- Lodge, R. Anthony, 1995. « Okzitanische Skriptaformen II. Auvergne », in : LRL II/2, 420-424.

- Lodge, R. Anthony, 2019. « La sociolinguistique historique », *in* : Duval/Guillot-Barbance/Zinelli (2019 : 295-311).
- Longeon, Claude, 1990. « Le théâtre au Puy-en-Velay au XVI^e siècle », *in* : *Hommes et livres de la Renaissance : choix des principaux articles publiés par Claude Longeon, 1941-1989*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 77-92 (d'abord paru dans les *Mélanges Georges Couton*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, 23-34).
- LRL = Holtus/Metzeltin/Schmitt (1988-2005)
- Lv = Levy (1894-1924)
- LvP = Levy (1909)
- Lyons, John, 1970. *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse.
- Maes, Bruno, 2002. *Le roi, la vierge et la nation. Pèlerinages et identité nationale entre Guerre de Cent Ans et Révolution*, Paris, Publisud.
- Maes, Bruno, 2008. « Le pèlerinage du Puy-en-Velay aux XVI^e-XVIII^e siècles. Les mutations d'un grand pèlerinage médiéval », *Cahiers de la Haute-Loire*, 91-117.
- Maiden, Martin, 2011a. « Morphological persistence », *in* : Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 155-215).
- Maiden, Martin, 2011b. « Morphological innovation », *in* : Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 216-267).
- Maiden, Martin/Smith, John Charles/Ledgeway, Adam (éd.), 2011. *The Cambridge History of the Romance Languages. Volume I. Structures*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mandet, Francisque, 1838. *Histoire des troubadours du Velay, avec leurs poésies*, Le Puy, Pasquet.
- Mandet, Francisque, 1842. *Histoire poétique et littéraire de l'ancien Velay*, Paris, Rozier.
- Mandet, Francisque, 1860. *Histoire du Velay*, 7 vol., Le Puy, Marchessou.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1985. *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval. Essai de linguistique historique*, Genève, Droz.
- Marchessou, Régis, 1903. *Velay et Auvergne*, Le Puy-en-Velay.
- Marcon, Guy, 1987. *Étude phonétique, morphologique, syntaxique et lexicale du parler occitan de Pradelles (Haute-Loire)*, 3 vol., Le Puy-en-Velay.
- Martel, Philippe, 2001. « L'occitan, le latin et le français du Moyen Âge au XVI^e siècle », *in* : Boyer/Gardy (2001 : 65-117).

- Martin, Daniel, 1993. *La Révolution en Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, La Française d'Édition et d'Imprimerie.
- Martin, Daniel (dir.), 2002. *L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay), mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Nonette, Créer.
- Martin, Jean-Baptiste, 1974. « Les textes anciens de la Haute-Loire », in : Moignet, Gérard/Lassalle, Roger (éd.), *Actes du 5^e Congrès international de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales (Nice, 6-12 septembre 1967)*, Nice, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Nice/Centre d'études de romanistique, 353-357.
- Martin, Jean-Baptiste, 1997. *Le parler occitan d'Yssingaux (Haute-Loire)*, Yssingaux, Histoire et Patrimoine.
- Martin, Jean-Baptiste, 2001. « Langue et littérature », in : Aleil et alii (2001 : 167-209).
- Martin, Jean-Baptiste, 2003. « Régionalismes vellaves d'origine stéphanoise ou lyonnaise », in : Bouvier, Jean-Claude/Gourc, Jacques/Pic, François (éd.), *Sempre los camps auràn segadas resurgantas. Mélanges offerts au professeur Xavier Ravier*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 225-231.
- Martin, Jean-Baptiste/Fréchet, Claudine, 1993. *Dictionnaire du français régional du Velay*, Paris, Éditions Bonneton.
- Martorano, Antonella (éd.), 2017. *Pons de Chaptail. Poesie*, Firenze, Edizioni del Galluzzo.
- Massot, Benjamin, 2020. « Aspects of the Morphosyntax of Subjects in Poyaudin », in : Sibille (2020a : 61-80).
- Mazel, Florian, 2019. *Histoire de France (dir. Joël Cornette). 888-1180. Féodalités*, Paris, Gallimard.
- Mazouer, Charles, 2002. *Le théâtre français de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion.
- McCain, Stewart, 2017. *The Language Question under Napoleon*, London, Palgrave Macmillan.
- McEnery, Tony/Wilson, Andrew, 2001. *Corpus Linguistics. An Introduction*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Mège, Francisque, 1887. « Les troubadours, poètes et écrivains de langue d'Auvergne (Notes et extraits) », *Revue d'Auvergne* 4, 416-436.
- Meliga, Walter, 2009. « Philologie et linguistique de l'occitan médiéval », in : Latry, Guy (éd.), *La voix occitane. Actes du VIII^e Congrès de l'Association internationale d'études occitanes (Bordeaux, 12-17 octobre 2005)*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 23-52.

- Menéndez Pidal, Ramón, 1989. *Manual de gramática histórica española*, Madrid, Espasa-Calpe.
- Merle, René, 2010. *Visions de « l'idiome natal » à travers l'enquête impériale sur les patois (1807-1812) (langue d'Oc, catalan, francoprovençal). France, Italie, Suisse, Canet, Trabucaire.*
- Merle-Comby, Marie-Christine, 1983. « Quand les moutons de l'Hôtel-Dieu du Puy hivernaient en Provence : trois comptes de transhumance sous François I^{er} », *Cahiers de la Haute-Loire*, 113-136 [= DOM CTransPuyM].
- Merley, Jean, 1975. *La Haute-Loire de la fin de l'Ancien Régime au début de la III^e République*, 2 vol., Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Meyer, Paul, 1880. « Les troisièmes personnes du pluriel en provençal », *Romania* 9, 192-215.
- Meyer, Paul, 1891. « Le langage de Die au XIII^e siècle », *Romania* 20, 70-85.
- Meyer, Paul, 1909. *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, Honoré Champion.
- Meyer, Paul, 1912. « Rapport de M. Paul Meyer sur une communication de M. Ulysse Rouchon (rapport lu à la séance de juillet 1912), *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* 3-4, 430-431.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1890-1906. *Grammaire des langues romanes*, 4 vol., Paris, H. Welter.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1935³. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Winter.
- Michelly, Reinhold, 1936. *Zur Lautlehre des Velay Nach dem Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, Iéna/Leipzig, Berliner Beiträge zur romanischen Philologie.
- Mistral, Frédéric, 1979 [1878¹]. *Lou Trésor dou Félibrige ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, 2 vol., Raphèle-lès-Arles, Marcel Petit, Culture Provençale et Méridionale.
- Mok, Quirinus Ignatius Maria, 1977. *Manuel pratique de morphologie d'ancien occitan*, Muiderberg, Dick Coutinho.
- Molinier, Émile, 1883. *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, 1302-1370*, Paris, Imprimerie nationale.
- Monfrin, Jacques, 1968. « Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie », *Revue de linguistique romane* 32, 17-47 (repris dans Monfrin 2001 : 145-173).
- Monfrin, Jacques, 1974. « Introduction générale », in : Gigot, Jean-Gabriel/Monfrin, Jacques/Fossier, Lucie (éd.), *Documents linguistiques de la France. I. Série française. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (repris dans Monfrin 2001 : 35-70).

- Monfrin, Jacques, 2001. *Études de philologie romane*, Genève, Droz.
- Monicat, Jacques, 1928. *Les grandes compagnies en Velay. 1358-1392*, Paris, Honoré Champion
- Morgan, Raleigh, 1980. « Occitan verbal substantives in *-dor, -doira* », in : Izzo, Herbert J. (éd.), *Italic and Romance. Linguistic studies in honor of Ernst Pulgram*, Amsterdam, John Benjamins, 177-188.
- Morlet, Marie-Thérèse, 1978a. *Le censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix (1204) présenté et publié avec un index onomastique et un glossaire*, Paris, CNRS.
- Morlet, Marie-Thérèse, 1978b. « Étude d'onomastique médiévale d'après le censier de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix », *Onoma* 22, 116-127.
- Moulinet, Daniel/Vincent, Catherine (dir.), 2009. *Jubilé et culte marial (Moyen Âge – Époque contemporaine)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Moureau, François (dir.), 1993. *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Oxford/Paris, Voltaire Foundation/Universitas.
- Moureau, François, 2006. *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne.
- Mulon, Marianne, 1977. *L'Onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960*, Paris, Archives nationales.
- Mulon, Marianne, 1987. *L'Onomastique française. Bibliographie des travaux publiés de 1960 à 1985*, Paris, Archives nationales.
- Napolski, Max von, 1879. *Leben und Werke des Trobadors Ponz de Capduoill*, Halle.
- Nauton, Pierre, 1948. *Le Patois de Saugues (Haute-Loire). Aperçu linguistique, terminologie rurale, littérature orale*, Clermont-Ferrand, Faculté des Lettres de l'Université de Clermont.
- Nauton, Pierre, 1952. « Une butte-témoin linguistique : le patois des protestants du Velay », *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques par ses amis, ses collègues et ses anciens élèves de France et de l'étranger*, Paris, Didier, 185-193.
- Nauton, Pierre, 1956. « Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central (domaine, réseau, questionnaire, but) », *Revue de linguistique romane* 20, 41-65.
- Nauton, Pierre, 1957-1963. *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, 4 vol., Paris, CNRS = ALMC
- Nauton, Pierre, 1963. « Programme de recherches linguistiques dans le Massif Central », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires*, Paris, Klincksieck, 279-282.

- Nauton, Pierre, 1966. « Occlusives intervocaliques dans la région amphizone de l'Atlas linguistique du Massif Central », *Travaux de linguistique et de littérature* 4, 1966, 357-369.
- Nauton, Pierre, 1974. *Géographie phonétique de la Haute-Loire*, Paris, Les Belles Lettres.
- Nègre, Ernest, 1962. « Le livre de l'Arc de Rabastens », *Annales du Midi* 74, 201-209.
- Neveu, Franck, 1998. *Études sur l'apposition*, Paris, Honoré Champion.
- Neveu, Franck, 2011². *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Nougaret, Christine/Parinet, Élisabeth, 2015. *L'édition critique des textes contemporains. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, École nationale des chartes.
- Oliveira, Élodie de (éd.), 2012. *Jean Boudou, La canson del país (1948). Édition critique et commentée d'un recueil poétique*, Toulouse, S.F.A.I.E.O.
- Oliveira, Élodie de (éd.), 2019. *Jean Boudou, Lo frescun del nóstre Viau (1945). Édition critique et commentée d'un recueil poétique*, Toulouse, S.F.A.I.E.O.
- Olivier, Philippe, 2009. *Dictionnaire d'ancien occitan auvergnat, Mauriacois et Sanflorain (1340-1540)*, Tübingen, Max Niemeyer = DAOA
- Olivieri, Michèle, 2004. « Paramètre du sujet nul et inversion du sujet dans les dialectes italiens et occitans », *Cahiers de Grammaire* 29, 105-120.
- Olivieri, Michèle, 2009. « Syntactic Parameters and Reconstruction », in : Kaiser, Georg/Remberger, Eva-Maria (éd.), *Workshop on Null-Subjects, Expletives and Locatives in Romance*, Konstanz, Fachbereich Sprachwissenschaft Universität Konstanz, 27-46.
- Olivieri, Michèle, 2015. « Le statut des pronoms sujets dans les dialectes du nord de l'Occitanie », in : Retali-Medori, Stella (éd.), *Paroddi varghji. Mélanges offerts à Marie-José Dalbera-Stefanaggi*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 289-302.
- Olivieri, Michèle/Sauzet, Patrick, 2016. « Southern Gallo-Romance (Occitan) », in : Ledgesway/Maiden (2016 : 319-349).
- Olivieri, Michèle/Kaiser, Georg A./Palasis, Katerina/Zimmermann, Michael/Faure, Richard, 2020. « Quand la dialectologie, la diachronie et l'acquisition se parlent : étude comparative des pronoms sujets en occitan et en français », in : Sibille (2020a : 81-98).
- Ômi, Yoshiaki, 2008. « La valeur et le caractère historiques de la Collection des Documents de Michel Bernstein. Autour de l'analyse d'un Cahier de doléances du Tiers État de la Ville du Puy, département de la Haute-Loire », *The Michel Bernstein Collection and Studies on the French Revolution*, Tokyo, Institut pour le Développement de l'Intelligence Sociale de l'Université Senshû/Centre d'Étude des Documents de la Révolution française, 39-72.

- Ômi, Yoshiaki/Biard, Michel, 2011. « La collection Michel Bernstein (Université Senshu, Tokyo) », *Annales historiques de la Révolution française* 364, 193-196.
- Omont, Henri, 1900. *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Nouvelles acquisitions françaises. II. N^{os} 3061-6500*, Paris, Ernest Leroux.
- Paden, William D., 1998. *An Introduction to Old Occitan*, New York, Modern Language Association of America.
- Palumbo, Giovanni/Roques, Gilles, 2011. « L'infinifit absolu passé », *Revue de linguistique romane* 75, 5-50.
- Pascal, Louis, 1903. *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, Le Puy-en-Velay, Marchessou.
- Pataki, Tibor, 1974. « Lettres des consuls de Brive aux consuls de Martel 1318-1372 », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Lot*, 71-73.
- PatRom = Kremer (1997)
- Paul, Georges, 1908. *Le château d'Allègre et ses seigneurs*, Paris, Bonvalot-Jouve.
- Paul, Georges, 1923. *Les d'Alègre (1122-1361)*, Le Puy, Badiou-Amant.
- Paul, Georges, 1927. *La Baronnie et le Marquisat d'Allègre*, Paris, Honoré Champion.
- Payrard, Jean-Baptiste, 1876. *Recueil de Noël's vellaves par l'abbé Natalis Cordat. 1631-1648*, Le Puy-en-Velay, Freydier.
- Payrard, Jean-Baptiste, 1888. « Administration épiscopale du diocèse du Puy de 1730 à 1736 », *Nouvelle série des mélanges historiques publiés dans l'Echo du Velay. II*, Le Puy, Freydier, 69-81.
- Payrard, Jean-Baptiste, s.d. *Chomelix-le-Bas*, Le Puy, Pharisier.
- PC = Pillet/Carstens (1933)
- Pellegrini, Giovanni Batista, 1965³. *Appunti di grammatica storica del provenzale*, Pisa, Libreria Goliardica.
- Pépin, Guillaume/Laine, Françoise/Boutoulle, Frédéric (dir.), 2016. *Routiers mercenaires pendant la guerre de Cent ans. Hommage à Jonathan Sumption*, Bordeaux, Ausonius.
- Perre, Didier, 2003. *La chanson occitane en Velay, du XII^e siècle à nos jours*, Parthenay, Modal.
- Perre, Didier, 2004. « Les mélodies des Noël's de Natalis Cordat (env. 1610-1663) - Premiers résultats », *Cahiers de la Haute-Loire*, 163-193.
- Perre, Didier/Le Gonidec, Marie-Barbara, 2013. *Chansons et contes de Haute-Loire. L'enquête phonographique de 1946*, Paris/Riom, CTHS/AMTA.
- Petit de Julleville, Louis, 1880. *Histoire du théâtre en France. Les mystères*, 2 vol., Paris.

- Pfister, Max, 1958. « Beiträge zur altprovenzalischen Grammatik », *Vox Romanica* 17, 281-363.
- Pfister, Max, 1959. « Beiträge zur altprovenzalischen Lexikologie I », *Vox Romanica* 18, 220-296.
- Pfister, Max, 1970a. « Harmonisierungserscheinungen im Altprovenzalischen », *Vox Romanica* 29, 57-77.
- Pfister, Max, 1970b. *Lexikalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Pfister, Max, 1972. « La localisation d'une scripta littéraire en ancien occitan (BrunelMs 13, British Museum 17920) », *Travaux de linguistique et de littérature* 10, 253-291.
- Pfister, Max, 1978. « La localisation d'une scripta juridique en ancien occitan : *Lo Codi* manuscrit A (Sorbonne 632) », in : Güntert, Georges/Jung, Marc-René/Ringger, Kurt (éd.), *Orbis Medievalis. Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Reto Raduolf Bezzola à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*, Berne, Francke, 285-296.
- Pfister, Max, 2002. « L'area galloromanza », in : Boitani/Mancini/Vàrvaro (2002 : 13-96).
- Pillet, Alfred/Carstens, Henry, 1933. *Bibliographie der Troubadours*, Halle, Niemeyer = PC
- Pirot, François, 1972. *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII^e et XIII^e siècles*, Barcelone.
- Pissis, Victor, 1835-1836. « Discours sur les études historiques », *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* 8, 93-98.
- Poble, Pierre-Eric, 2004. « L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Velay avant 1312 », in : *Histoire et archéologie de l'ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Actes du colloque organisé les 4 et 5 avril 2003 par l'Université de Saint-Étienne, la Diana, la Société d'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 149-184.
- Poe, Elizabeth, 2020. « Vie et survie de la tradition auvergnate », *Revue des langues romanes* 124/2, 217-234.
- Pomier, Louis, 1835. *Manuel des locutions vicieuses les plus fréquentes dans le département de la Haute-Loire et la majeure partie du Midi de la France*, Le Puy, Pasquet.
- Pontvianne, Régis, 1904. *Le prieuré conventuel de Chamalières-sur-Loire, ordre de Saint-Benoît, observance de Cluny, dépendant de l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre (937-1790)*, Le Puy.
- Pontvianne, Régis, 1908. *La ville et le canton de Craponne*, 2 vol., Le Puy, L'Avenir de la Haute-Loire.

- Pop, Sever, 1950. *La dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques*, 2 vol., Louvain.
- Posner, Rebecca, 1990. « Linguistics and philology : parametric changes and Romance possessives », in : Fisiak, Jacek (éd.), *Historical linguistics and philology*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 337-352.
- Posner, Rebecca. 1996. *The Romance languages*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Potte, Jean-Claude, 1975-1992. *Atlas linguistique et ethnographique de l'Auvergne et du Limousin*, 3 vol., Paris, CNRS = ALAL
- Poulaille, Henri, 1942-1951. *La grande et belle Bible des noëls anciens*, 3 vol., Paris.
- Prévoit, Françoise/Barral i Altet, Xavier, 1989. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle. VI. Province ecclésiastique de Bourges (Aquitania Prima)*, Paris, De Boccard.
- Provost, Michel/Rémy, Bernard, 1994. *Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Loire*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres/Ministère de la Culture et de la Francophonie.
- Quesnel, Hervé, 1982. *Antoine Clèt, Le Sermon manqué, Monsieur Lambert*, mémoire de maîtrise de lettres modernes de l'Université de Saint-Étienne.
- Quesnel, Hervé, 2004. « Noëls Nouveaux de Nathalis Cordat de Cussac-sur-Loire (XVII^e siècle), *Cahiers de la Haute-Loire*, 79-161.
- Quesnel, Hervé, 2016. « Monsieur Lambert, une comédie bilingue occitan-français au XVIII^e siècle », *Cahiers de la Haute-Loire*, 121-197.
- Quesnel, Hervé, 2017-2018. « Le testament de Raymond de Beaufort-Turenne au château de Bouzols 1399 », *Le Souffle de la Neira* 64, 63-64 et 66, 64-65.
- Quesnel, Hervé, 2019. « *Avis oux paysons*, un “tract” en occitan des Amis de la Constitution du Puy (1791) », *Cahiers de La Haute-Loire*, 155-177.
- Rainer, Franz, 2005. « Noms d'instruments/de lieux en *-tor* dans la Galloromania », *Vox romanica* 64, 121-140.
- Rainer, Franz, 2008. « Konvergenz- und Divergenzphänomene in der Romania : Wortbildung », in : RSG, t. 3, 3293-3307.
- Rainer, Franz, 2011. « The agent-instrument-place “polysemy” of the suffix *-TOR* in Romance », *STUF - Language Typology and Universals* 64, 8-32.
- Rainer, Franz, 2015. « Agent and instrument nouns », in : Müller, Peter O./Ohnheiser, Ingeborg/Olsen, Susan/Rainer, Franz (éd.), *Word-Formation. An International Handbook of the Languages of Europe*, 5 vol., Berlin/Boston, De Gruyter/Mouton, t. 2, 1304-1316.

- Rainer, Franz, 2016. « Derivational morphology », *in* : Ledgeway/Maiden (2016 : 513-523).
- Ramona, Philippe, 2005. « Le Puy au milieu du XV^e siècle. La ville consulaire et ses habitants », *Cahiers de la Haute-Loire*, 205-294.
- Rastier, François, 2001. *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- Ravier, Xavier, 1991. « Okzitanisch : Areallinguistik/Les aires linguistiques », *in* : LRL V/2, 80-105.
- Raynouard, François-Just-Marie, 1838-1844. *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine*, 6 vol., Paris.
- Reenen, Pieter van/Mulder, Maaïke, 2000. « Un corpus linguistique de 3000 chartes en moyen néerlandais du 14^e siècle », *in* : Bilger (2000 : 209-215).
- Regis, Riccardo, 2020. « The continuers of -TÖR/-TÖRE in the Waldensian Valleys : today and yesterday », *Vox Romanica* 79, 137-164.
- Reichel, Karl-Heinz, 2005. *Dictionnaire général auvergnat-français*, Nonette, Créer.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Université de Liège.
- Rémy, Bernard, 1995. *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.). Vellaves*, Bordeaux, Centre Pierre Paris.
- Reusser-Elzingre, Aurélie, 2017. « Éditer des contes en langue d'oïl moderne : peut-on se baser sur l'expérience philologique et éditoriale des médiévistes ? », *in* : Trachsler, Richard/Duval, Frédéric/Leonardi, Lino (éd.), *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 13 : Philologie textuelle et éditoriale*, Nancy, ATILF/SLiR, 221-234, consulté à l'adresse <<http://www.atilf.fr/cilpr2013/actes/section-13.html>>.
- Reusser-Elzingre, Aurélie, 2018. *Éditer et transmettre un patrimoine linguistique et culturel suisse. Contes et légendes en dialecte oïlique collectés par Jules Surdez (XIX-XX^e siècles)*, thèse soutenue à l'Université de Neuchâtel.
- REW = Meyer-Lübke (1935)
- Rézeau, Pierre, 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, De Boeck/Duculot = DRF
- Rézeau, Pierre, 2013. *Les Noël's en France aux XV^e et XVI^e siècles. Édition et analyse*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Ricketts, Peter T. (dir.), 2005. *Concordance de l'Occitan Médiéval. Les troubadours. Les textes narratifs en vers*, Turnhout, Brepols (CD-ROM).
- Rigaudière, Albert, 1977. *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV^e siècle. Le livre d'estime des consuls de Saint-Flour pour les années 1380-1385*, Paris, PUF.

- Rigaudière, Albert, 1989. « Connaissance, composition et estimation du “moble” à travers quelques livres d’estimes du Midi français (XIV^e-XV^e siècles) », in : Biget, Jean-Louis/Hervé, Jean-Claude/Thébert, Yvon (éd.), *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l’informatique. Actes de la table ronde, 31 janvier-2 février 1985, Saint-Cloud, organisée par le Centre d’histoire urbaine de l’École normale supérieure de Saint-Cloud*, Rome, École française de Rome, 41-81.
- Rigaudière, Albert, 1996. « Le contrôle des comptes urbains dans les villes auvergnates et vellaves aux XIV^e et XV^e siècles », in : Contamine, Philippe/Mattéoni, Olivier (éd.), *La France des Principautés : les Chambres des Comptes, XIV^e et XV^e siècles. Colloque tenu aux archives départementales de l’Allier, à Moulins-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995*, Paris, Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 207-242.
- Rigaudière, Albert, 1999. « L’assiette de l’impôt direct dans le compoix du Puy de 1408 », in : Menjot, Denis/Sánchez-Martínez, Manuel (éd.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge. Occident méditerranéen. t. II. Les systèmes fiscaux*, Toulouse, Privat, 305-363.
- Rigaudière, Albert, 2005. « Les stratégies des bonnes villes d’Auvergne face à l’impôt royal aux XIV^e et XV^e siècles », in : Menjot, Denis/Rigaudière, Albert/Sánchez Martínez, Manuel (éd.), *L’impôt dans les villes de l’Occident méditerranéen. Colloque tenu à Bercy les 3, 4 et 5 octobre 2001*, Paris, Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 353-398.
- Rigaudière, Albert, 2008. « L’assiette de l’impôt direct dans les villes du Midi français au bas Moyen Âge d’après leurs livres d’estimes », in : Cavaciocchi, Simonetta (éd.), *La fiscalità nell’economia europea. Secc. XIII-XVIII. Atti della trentanovesima Settimana di Studi, Prato, 22-26 aprile 2007*, Firenze, Firenze University Press, 425-481.
- Riouffol, Maxime, 1904. *La Révolution de 1789 dans le Velay*, Le Puy.
- Rivet, Auguste, 2000. « Les jubilés et les grands pèlerinages », in : Barral i Altet (2000 : 137).
- Rivet, Bernard, 1988. *Une ville au XVI^e siècle : Le Puy-en-Velay*, Le Puy-en-Velay, Association Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Rizzi, Luigi, 1997. « The Fine Structure of the Left Periphery », in : Haegeman, Liliane (éd.), *Elements of Grammar. Handbook of Generative Grammar*, Dordrecht, Kluwer, 281-338.
- Rn = Raynouard (1838-1844)
- Roberts, Ian, 2007. *Diachronic syntax*, Oxford, Oxford University Press.
- Roberts, Ian, 2014. « Subject clitics and macroparameters », in : Benincà, Paola/Ledgeway, Adam/Vincent, Nigel (éd.), *Diachrony and Dialects : Grammatical change in the dialects of Italy*, Oxford, Oxford University Press, 177-201.
- Roche, Daniel, 1978. *Le siècle des Lumières en Province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris/La Haye, Mouton.

- Rocher, Charles, 1874-1875. « Les Bourguignons en Velay (1419-1420) », *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, 541-574.
- Rocher, Charles, 1878. « Un Noël vellave », *Mémoires et procès-verbaux de la Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*, 190-192.
- Rocher, Charles, 1890. *Les vieilles histoires de Notre-Dame du Puy*, Le Puy, Marchessou.
- Rohlf, Gerhard, 1966-1969. *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, 3 vol., Turin, Einaudi.
- Rohlf, Gerhard, 1970. *Le gascon. Études de philologie pyrénéenne*, Tübingen/Pau, Max Niemeyer/Éditions Mairimpouey Jeune.
- Ronjat, Jules, 1930-1941. *Grammaire istorique [sic] des parlers provençaux modernes*, 4 vol., Montpellier, Société des langues romanes.
- Rouche, Michel, 1977. *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes (418-781). Naissance d'une région*, Paris, EHESS.
- Rouchon, Ulysse, 1902-1903. « Les anciennes hôtelleries de la ville du Puy », *Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* 12, 241-248.
- Rouchon, Ulysse, 1912. « Documents linguistiques de la Haute-Loire (Velay, Basse-Auvergne et Gévaudan) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 434-435.
- Rouchon, Ulysse, 1913. « État de rentes en langue populaire du Velay », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 319-320.
- Rouchon, Ulysse, 1933-1938. *La vie paysanne dans la Haute-Loire*, 3 vol., Le Puy-en-Velay, Société des études locales.
- Routledge, Michael J., 1992. « Troubadours, trouvères et la Cour du Puy », in : Gouiran, Gérard (éd.), *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité. Actes du III^e Congrès international de l'Association Internationale d'Études Occitanes (Montpellier, 20-26 septembre 1990)*, 3 vol., Montpellier, Centre d'Études Occitanes/SFAIEO, t. 3, 1133-1144.
- Rouveret, Alain, 2015. *Arguments minimalistes. Une présentation du Programme Minimaliste de Noam Chomsky*, Lyon, ENS Éditions.
- Roux, Jean, 2015. *Huit siècles de littérature occitane en Auvergne et Velay. Morceaux choisis. Édition bilingue (occitan/français)*, Lyon, EMCC.
- Roux, Jean, 2018. « Un problèma de grafematica occitana : A+LO mai DE+LO en nòrd occitan », 8^e Obrador de Lingüística Occitana. Université de Pau et des pays de l'Adour, 5 & 6 juillet 2018.

- Roux, Jean, 2020. *De la renaissance d'une langue occitane littéraire en Auvergne au début du XX^e siècle, au travers des œuvres de Benezet Vidal et Henri Gilbert*, thèse pour l'obtention du doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier 3.
- Roy, Isabelle/Soare, Elena, 2011. « Nominalizations : new insights and theoretical implications », *Recherches linguistiques de Vincennes* 40 (« Nominalizations »), 7-23.
- Runnalls, Graham Arthur, 1983. « Le théâtre en Auvergne au moyen âge », *Revue d'Auvergne* 97/2, 88-89.
- Sabatier, Gérard, 1975. « Les mesures anciennes en Velay, éléments pour une métrologie d'Ancien Régime », *Cahiers de la Haute-Loire*, 81-118.
- Sabatier, Gérard, 1988. *Le vicomte assailli. Économie rurale, seigneurie et affrontements sociaux en Languedoc des montagnes (Velay, Vivarais, Gévaudan) aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Saint-Vidal, Centre d'étude de la vallée de la Borne.
- Sabatini, Francesco, 1968. « Dalla 'scripta latina rustica' alle 'scriptae' romanze », *Studi medievali* 9, 320-358.
- Saby, Marcel, 1976. *Allègre et sa région au fil des siècles*, Le Puy-en-Velay, Éditions de la Société Académique du Puy et de la Haute Loire.
- Saby, Marcel, 1983. « Le XIII^e siècle paysan dans la baronnie d'Allègre et ses annexes de Chomelix et de Saint-Just-près-Chomelix », *Almanach de Brioude*, 169-244.
- Sakari, Aimo, 1956. *Poésies du troubadour Guillem de Saint-Didier, publiées avec introduction, traduction, notes et glossaire*, Helsinki, Société Néophilologique de Helsinki.
- Sakari, Aimo, 1963. « Le troubadour Jauceran de Saint-Didier », *Neuphilologische Mitteilungen* 64, 300-332.
- Salvi, Giampaolo, 2011. « Morphosyntactic persistence », Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 318-381).
- Sauwala, Laetitia, 2016. *Édition critique du Mystère des trois Doms (ms. BnF n.a.f. 18995). Analyse linguistique, glossaire et notes*, Thèse pour l'obtention du titre de Docteur de l'Université Paris 3.
- Sauzet Patrick, 2004. « Variation des finales occitanes et format de la syllabe », in : Meisenburg, Trudel/Selig, Maria (éd.), *Nouveaux départs en phonologie : les conceptions sub- et suprasegmentales*, Tübingen, Gunter Narr, 33-48.
- Sauzet, Patrick, 2007. « L'emplec dels pronoms subjèctes e la lenga d'Augièr Galhard », *Lengas : revue de sociolinguistique* 62, 77-114.
- Savoia, Leonardo M./Manzini, Rita, 2010. « Les clitiques sujets dans les variétés occitanes et francoprovençales italiennes », *Corpus* 9, 165-189, consultable à l'adresse <<https://journals.openedition.org/corpus/1904>>.

- Schlieben-Lange, Brigitte, 1983. *Traditionen des Sprechens. Elemente einer pragmatischen Sprachgeschichtsschreibung*, Stuttgart, Kohlhammer.
- Schmitt, Christian, 1974. *Die Sprachlandschaften der Galloromania. Eine lexikalische Studie zum Problem der Entstehung und Charakterisierung*, Bern/Frankfurt am Main, Peter Lang.
- Schnakenburg, J. F., 1840. *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, Berlin, Albert Foerstner.
- Segre, Cesare, 1976. « Critique textuelle, théorie des ensembles et diasystème », *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques* 62, 279-292.
- Segre, Cesare, 1979. « Les transcriptions en tant que diasystèmes », in : Irigoin, Jean/Zarri, Gian Piero, *La pratique des ordinateurs dans la critique des textes*, Paris, CNRS, 45-49.
- Sgard, Jean (dir.), 1991. *Dictionnaire des journaux. 1600 – 1789*, 2 vol., Paris, Universitas.
- Sibille, Jean (éd.), 2007. *Marcellin Richard. La Passion de saint André. Édition critique suivie d'une étude linguistique comparée*, Paris, Honoré Champion.
- Sibille, Jean, 2012. « Les clitiques sujets dans le parler occitan de Chiomonte et des Ramats (Italie) », *Revue de linguistique romane* 76, 401-435.
- Sibille, Jean, 2020a. *La microvariation syntaxique dans les langues romanes de France. Actes du colloque Symila, Toulouse, 11 et 12 juin 2015*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Sibille, Jean, 2020b. « L'usage des clitiques sujets dans le parler occitan de Chiomonte et des Ramats (TO, Italie) », in : Sibille (2020a : 99-124).
- Silverstein, Michael, 1976. « Hierarchy of features and Ergativity », in : Dixon, Robert (éd.), *Grammatical Categories in Australian Languages*, Canberra, Australian Institute of Aboriginal Studies, 112-171.
- Simoni-Aurembou, Rose-Marie, 1989. « La couverture géolinguistique de l'Empire français : l'enquête de la parabole de l'enfant prodigue », *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*, Grenoble, Ellug, t. 2, 114-139.
- Sindou, Raymond, 1983. Compte rendu de Morlet (1978a), *Nouvelle revue d'onomastique* 1-2, 61-62.
- Sitaridou, Ioanna, 2005. « A corpus-based study of null subjects in Old French and Old Occitan », in : Pusch, Claus D./Kabatek, Johannes/Raible, Wolfgang (éd.), *Romance corpus linguistics II : Corpora and diachronic linguistics*, Tübingen, Gunter Narr, 359-374.
- Skårup, Povl, 1997. *Morphologie élémentaire de l'ancien occitan*, Copenhagen, Museum Tusulanums Verlag.

- Smith, John Charles, 2011. « Change and continuity in form-function relationships », in : Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 268-317).
- Smith, Victor, 1879. « Chants populaires du Velay et du Forez », *Romania* 8, 410-421.
- Sornicola, Rosanna, 2008. « Syntactic Conditioning of Case Marking Loss : A Long Term Factor between Latin and Romance ? », in : Van Acker, Marieke/Van Deyck, Rika/Van Uytvanghe, Marc (éd.), *Latin écrit - Roman oral ? De la dichotomisation à la continuité*, Turnhout, Brepols, 233-251.
- Sornicola, Rosanna, 2011. « Romance Linguistics and Historical Linguistics : Reflections on Synchrony and Diachrony », in : Maiden/Smith/Ledgeway (2011 : 1-49).
- Sorus, Pierre, 2001. *Les Noël's de l'Auvergne et du Velay du XVI^e au XVIII^e siècle, Mémoire de maîtrise en histoire moderne sous la direction de B. Dompnier*, Université de Clermont-Ferrand 2.
- Sorus, Pierre, 2005. « Les Noël's de l'Auvergne et du Velay du XVI^e au XVIII^e siècle », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »* 21, 73-86.
- Soulinges, Yves, 1985. *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 C. Administrations provinciales d'Ancien Régime*, Le Puy-en-Velay, Archives départementales de la Haute-Loire.
- StAAF, Erik, 1896. *Le suffixe -arius dans les langues romanes*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- Stein, Henri, 1907. *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, Picard.
- Stotz, Peter, 2000. *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters. II. Bedeutungswandel und Wortbildung*, München, Beck.
- Straka, George, 1964. *Poèmes du XVIII^e siècle en dialecte de Saint-Etienne*, 2 vol., Paris.
- Stroh, Hans, 1971. « Remarques sur l'emploi du pronom personnel sujet en rouergat moderne », *Revue de linguistique romane* 35, 271-278.
- Surrel, Vincent, 2016a. *Édition et exploitation linguistique du compois conservé à la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay (ca 1450). Contribution à la connaissance d'une variété de nord-occitan ancien*. Mémoire présenté pour l'obtention du master 2 recherche Linguistique et dialectologie sous la direction de Michela Russo, Université Lyon 3-Jean Moulin, consultable à l'adresse <<https://catalogue.univ-lyon3.fr/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=464716>>.
- Surrel, Vincent, 2016b. « La trajectoire d'une littérature bilingue au XVIII^e siècle : le cas d'Antoine Clet du Puy-en-Velay », in : Pfeiffer, Wendy/Thomas, Jean (éd.), *Nouvelles recherches en domaine occitan : approches interdisciplinaires. Colloque de l'Association internationale d'études occitanes, Albi, 11 & 12 juin 2009*, Turnhout, Brepols, 137-148.

- Surrel, Vincent, 2019. « Variation textuelle et variation linguistique dans les textes occitans d'Antoine Clet », in : Premat, Timothée/Pinche, Ariane (éd.), *Rencontres lyonnaises des jeunes chercheurs en linguistique historique*, Lyon, Association Diachronies Contemporaines, consultable à l'adresse <<http://doi.org/10.5281/zenodo.3464471>>.
- Surrel, Vincent, 2020. « Antoine Clet : théâtre, écriture occitane et société au Puy-en-Velay (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Parlem ! Revue occitaniste auvergnate et vellave* 144, 15.
- Surrel, Vincent, 2021a. « Philologie linguistique et paramètre du sujet nul : le point de vue des textes occitans de l'ancien Velay », in : Schøsler, Lene/Härmä, Juhani/Lindschouw, Jan (éd.), *Actes du XXIX^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Copenhague, 1-6 juillet 2019)*, 2 vol., Strasbourg, ÉLiPhi, (section 9 « Philologie linguistique et corpus médiévaux » publiée par Colombo, Timelli Maria/Duval, Frédéric/Suomela-Härmä, Elina), t. 2, 1175-1186.
- Surrel, Vincent, 2021b. « Null subjects and subject pronouns in diachrony : evidence from textual sources of northern Occitan (Velay) », in : Russo, Michela (éd.), *The Emergence of Grammars. A Closer Look at Dialects between Phonology and Morphosyntax*, New York, Nova Sciences.
- Surrel, Vincent, 2022a. « géolinguistique et dialectologie historique de l'espace dialectal vellave : le témoignage de nouvelles données textuelles pour les issues de lat. TĒGŪLA », in : Barberini, Fabio/Talfani, Camilla (éd.), *Trans-mission. Création et hybridation dans le domaine d'oc. Nouvelles perspectives de la recherche en domaine occitan*, Turnhout, Brepols, 379-395.
- Surrel, Vincent, 2022b. « Le *Mystère de Notre-Dame du Puy* : histoire du texte », *Romania* 140, 151-191.
- Surrel, Vincent, 2022c. « Les *scriptae* de l'ancien Velay : essai de caractérisation », *Zeitschrift für romanische Philologie* 138/2, 340-398.
- Surrel, Vincent, soumis. « L'amalgame *el* substitut de *al* (< prép. *a* + dét. *lo*) au prisme des textes occitans de l'ancien Velay : un diatopisme à l'interface morphologie-syntaxe », LINX.
- Tackett, Timothy, 1986. *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Le Cerf.
- Taraldsen, Tarald, 1978. *On the Nominative Island Condition, vacuous application and the THAT-T filter*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- Taverdet, Gérard, 1985. *Les noms de lieux de la Haute-Loire*, Fontaine lès Dijon, A.B.D.O.
- Tavernier, Pierre, 1938. *Le diocèse du Puy pendant la Révolution (1789-1801)*, Le Puy.
- TDF = Mistral (1979)
- TGO = Carles (2017)

- Theillière, Jean-Louis, 1875. *Études sur le cartulaire de Chamalières*, Le Puy, Freydier.
- Thibault, André, 2006. « Glossairistique et littérature francophone », *Revue de linguistique romane* 70, 143-180.
- Thomas, Régis, 1998². *Châteaux de Haute-Loire. Dix siècles d'histoire*, Brioude, Watel.
- TL = Tobler/Lommatzsch (1915-2018)
- TLF = *Trésor de la Langue Française informatisé*, Nancy, ATILF (CNRS/Université de Lorraine), consultable à l'adresse <<http://www.atilf.fr/tlfi>>.
- Tobler, Adolf/Lommatzsch, Erhard, 1915-2018. *Altfranzösische Wörterbuch*, 12 vol., Wiesbaden/Stuttgart, édition électronique consultable à l'adresse <<https://www.ling.uni-stuttgart.de/institut/ilr/toblerlommatzsch/index.htm>> (éd. Blumenthal, Peter/Stein, Achim).
- Trément, Frédéric/Chambon, Jean-Pierre/Guichard, Vincent/Lallemand, David, 2007. « Le territoire des Arvernes : limites de cité, tropisme et centralité », in : Mennessier-Jouannet, Christine/Deberge, Yann (éd.), *L'archéologie de l'Age du Fer en Auvergne. Actes du XXVII^e colloque international de l'AFEAF (Clermont-Ferrand, 29 mai-1^{er} juin 2003)*, Lattes, Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 99-110.
- Truchard du Molin, Romain, 1870. *Les baronnies du Velay*, Paris.
- Tuailion, Gaston, 1978. Compte rendu de Morlet (1978a), *Revue de linguistique romane* 42, 196.
- Tuailion, Gaston/Martin, Jean-Baptiste, 1971-1981. *Atlas linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du Nord*, 4 vol., Paris, CNRS = ALJA
- Uther, Hans-Jörg, 2004. *The Types of International Folktales : A Classification and Bibliography Based on the System of Antti Aarne and Stith Thompson*, 3 vol., Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
- Väänänen, Veikko, 1957. Compte rendu de Sakari (1956), *Neuphilologische Mitteilungen* 58/3, 154-161.
- Vandeloise, Claude, 1986. *L'espace en français : sémantique des prépositions spatiales*, Paris, Seuil.
- Vàrvaro, Alberto, 1960. *Rigaut de Berbezilh. Liriche*, Bari, Roma.
- Vàrvaro, Alberto, 2004. « Linguistica e filologia romanza », *Identità linguistiche e letterarie nell'Europa romanza*, Roma, Salerno, 5-27.
- Vàrvaro, Alberto, 2010. *Linguistique romane*, Namur, Presses universitaires de Namur.
- Vatteroni, Sergio, 2013. *Il trovatore Peire Cardenal*, 2 vol., Modena, Mucchi Editore.

- Ventre, Madeleine, 1958. *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime. 1700-1789*, Paris/La Haye, École pratique des Hautes Études/Mouton & Cie.
- Vernet, Florian, 2020². *Dictionnaire grammatical de l'occitan moderne selon les parlers languedociens*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée.
- Versepuy, Marius, 1911. « Les noëls vellaves », *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole de la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire*, 75-85.
- Versepuy, Michel, 1987. *Les théâtres du Puy*, s.l. (Le Puy-en-Velay).
- Veydarier, Régis, 1994. *Raymond de Turenne : la deuxième maison d'Anjou et la Provence. Étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du XIV^e siècle*, thèse pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor en histoire médiévale de l'Université de Montréal.
- Vial, Pierre, 1975. « Les Templiers en Velay aux XII^e et XIII^e siècles », *Actes du 98^e congrès du Congrès national des sociétés savantes. Saint-Etienne, 1973. Tome II. Forez et Velay. Questions d'histoire et de philologie*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 63-83.
- Vialet, Frédérique et alii, 1989. *L'ordre souverain de Malte en Haute-Loire. Catalogue de l'exposition au baptistère Saint-Jean au Puy-en-Velay*, Le Puy-en-Velay, Association des amis du baptistère Saint-Jean.
- Viallet, Ludovic, 2007. « Les communautés de prêtres des cathédrales et collégiales dans les villes de la fin du Moyen Âge : modèle canonial, réseaux sociaux et identité urbaine », *Revue d'Histoire de l'Église de France* 93, 213-227.
- VID = Cárcel Ortí (1997)
- Videsott, Paul, 2019. « Diatopie et scripta », in : Duval/Guillot-Barbance/Zinelli (2019 : 181-196).
- Vielliard, Françoise/Guyotjeannin, Olivier (dir.), 2014. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule 1. Conseils généraux*, Paris, CTHS/École nationale des chartes.
- Vignon, Louis, 1899. « Les patois de la région lyonnaise. Les pronoms personnels », *Revue de philologie française et de littérature* 13, 1-41
- Villat, Louis, 1908. « Les régions de la France. V. Le Velay », *Revue de synthèse historique* 16/3, 303-377.
- Vinay, Henri, 1859. « Notice historique de la maladrerie de Brive », *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy* 22, 79-93.
- Viscomte, Jacques, 1973-1981. *Le Velay*, 5 vol., Le Puy.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237-1281)*, Tübingen, Niemeyer.

- Wartburg, Walther von, 1922-2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Bonn/Heidelberg/Leipzig/Berlin/Bâle, Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- Wartburg, Walther von, 1967. *La fragmentation linguistique de la Romania*, Paris, Klincksieck.
- Weil, Françoise, 1993. « La fonction du manuscrit par rapport à l'imprimé ». in : Moureau (1993 : 17-28).
- Werner, Karl Ferdinand, 1984. *Histoire de France. Les origines, avant l'an mil*, Paris, Fayard/LGF.
- Wheeler, Max W., 1988. « Occitan », in : Harris, Martin/Vincent, Nigel (éd.), *The Romance Languages*, London, Croom Helm, 246-278.
- Winkelmann, Otto/Fröhlich, Rabea, 2018. « Les frontières linguistiques extérieures de l'occitan », in : Ossenkop, Christina/Winkelmann, Otto (éd.), *Manuel des frontières linguistiques dans la Romania*, Berlin/Boston, De Gruyter, 114-138.
- Wolf, Lothar, 1968. *Sprachgeographische Untersuchungen zu den Bezeichnungen für Haustiere im Massif Central. Versuch einer Interpretation von Sprachkarten*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Wolf, Lothar, 1970. « Remarques sur la pénétration du français dans le Massif Central », *Revue de linguistique romane* 34, 306-314.
- Wolf, Lothar, 1978. « Aspects de l'influence du français sur les parlers de la Haute-Loire et du Massif Central », in : Lafont, Robert (éd.), *Mélanges de philologie romane offerts à Charles Camproux*, Montpellier, vol. 2, 979-986.
- Wolf, Lothar, 1988. « Les fichiers de Pierre Nauton », in : *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*, Grenoble, Ellug, 279-281.
- Wolf, Lothar/Sarcher, Walburga, 2003 « Autour de l'indexation électronique de l'ALMC. Identification lexicale et étymologique : État des travaux », in : Bouvier, Jean-Claude/Gourc, Jacques/Pic, François (éd.), *Sempre los camps auràn segadas resurgantas. Mélanges offerts au professeur Xavier Ravier*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 299-302.
- Wolfe, Sam, 2018a. « Occitan, verb second and the Medieval Romance word order debate », in : Berns, Janine/Jacobs, Haike/Nouveau, Dominique (éd.), *Romance Languages and Linguistic Theory 13 : Selected papers from 'Going Romance' 29*, Nijmegen, Amsterdam, John Benjamins, 315-336.
- Wolfe, Sam, 2018b. « Variation in Two Sister Languages : Word Order in Old French and Old Occitan », in : Dindelegan, Gabriela Pană/Dragomirescu, Adina/Nicula, Irina/Nicolae, Alexandru (éd.), *Comparative and diachronic perspectives on Romance syntax*, Newcastle, Cambridge Scholars, 53-85.

- Wright, Roger, 2013. «Evidence and sources», in : Maiden, Martin/Smith, John Charles/Ledgeway, Adam (dir.), *The Cambridge History of the Romance Languages. Volume 2. Contexts*, Cambridge, Cambridge University Press, 125-142.
- Zemon Davis, Natalie, 1975. *Society and Culture in Early Modern France. Eight Essays*, Stanford, Stanford University Press.
- Zinelli, Fabio, 2016. Compte rendu de Vatteroni (2013), *Medioevo Romano* 40, 224-227.
- Zufferey, François, 1987. *Recherches linguistiques sur les chansonniers provençaux*, Genève, Droz.

Table des illustrations

Figure 1. CensChom (BnF, n. a. fr. 4986, fol. 28)	49
Figure 2. CartChamalières (AD de la Haute-Loire, 362 J).....	51
Figure 3. CartTempPuy (AD du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1743, détail)60	60
Figure 4. CartHospPuy (AD du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1740, détail) 62	62
Figure 5. VenteCollStAgr (AD de la Haute-Loire, G 521/1)	64
Figure 6. ChrPuy (BM du Puy-en-Velay, ms. 36, fol. 30)	68
Figure 7. ChalenconChabron (Bibliothèque de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire, p. 193)	81
Figure 8. VenteMontrevelRoche (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/2, détail).....	84
Figure 9. CompoisPuy1408 (AM du Puy-en-Velay, CC 21, fol. 101).....	115
Figure 10. ObligLachasaHôp (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/3, détail)	118
Figure 11. ObligLachasaAust (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 558/4, détail)	121
Figure 12. VenteMontrevel (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 387/1, détail) 125	125
Figure 13. ProclamChastel1421 (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 435/1, détail)	133
Figure 14. ProclamChastel1422 (AD de la Haute-Loire, H supplément 1 B 435/2, détail)	136
Figure 15. CompoisPuya1464 (BM du Puy-en-Velay, fonds Léon Cortial, ms. 16, fol. 8)	177
Figure 16. ArbitragePuy (AD de la Haute-Loire, H supplément 1B 908/13)	198
Figure 17. ÉditsPénauxChantoin (AD du Rhône et de la métropole de Lyon, 48 H 1369, fol. 132)	201
Figure 18. LogisLune (AD de la Haute-Loire, 3 E 242/1, fol. 46v).....	224
Figure 19. MédPrivada (AD de la Haute-Loire, 1 J 756, fol. 2).....	240
Figure 20. LièveÉvêqPuy (AD de la Haute-Loire, G 39, fol. 2, détail)	263
Figure 21. CompoisPranlary (AD de la Haute-Loire, 1 C 921, fol. 1).....	272
Figure 22. TerrMons (AD de la Haute-Loire, G 494/2, fol. 1).....	315
Figure 23. Noëlscordat (BMU de Clermont-Ferrand, fonds Paul Le Blanc, ms. 846., fol. 5v).....	361
Figure 24. ChansonMallon (BM du Puy-en-Velay, fonds local, ms. 40, fol. 338v)	364
Figure 25. CletSM (BM du Puy-en-Velay, fonds Cortial, ms. 147, fol. 1).....	399
Figure 26. CletML (BM du Puy-en-Velay, fonds local, ms. 26, fol. 23)	449
Figure 27. SocConstPuy (fol. 1v)	465
Figure 28. EnquêteImpHL (Archives nationales, n.a.fr. 5911. II. Gard-Nord, fol. 225, détail).....	482

Crédits photographiques

Les reproductions photographiques ont été réalisées par nos soins, à l'exception de :

Tome 1

Image de couverture : *Evesché du Puy. Le Velay, l'un des vingt deux diocèses du Languedoc, par le Sr Sanson*, Paris, 1670 : BnF/Gallica (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84916673>).

Tome 2

page 49 : Bibliothèque nationale de France

page 81 : Société académique du Puy et de la Haute-Loire

page 240 : archives départementales de la Haute-Loire

page 482 : Archives nationales

Sommaire

TEXTES	2
CensChom.....	3
CartChamalières.....	50
CartTempPuy	52
CartHospPuy	61
VenteCollStAgr	63
<i>ChrPuy</i>	65
<i>PoidsPuy</i>	69
<i>LettreConsulsPuy*</i>	70
<i>LeydePuy</i>	72
<i>ChalenconChabron</i>	77
VenteMontrevelRoche	82
<i>TestamentBouzols*</i>	85
CompoisPuy1408.....	87
ObligLachasaHôp	116
ObligLachasaAust.....	119
<i>RentesMontlaur*</i>	122
VenteMontrevel	123
<i>ForgeMonnaiePuy</i>	126
ProclamChastel1421	130
ProclamChastel1422	134
<i>PardonPuy</i>	137
LivreAffaire	146
CompoisPuya1464.....	148
<i>NodesStMayol</i>	178
<i>LeydeSelPuy*</i>	180
<i>LéproserieBrives*</i>	181

<i>OrdonBoulPuy</i>	188
ArbitragePuy	196
<i>ÉditsPénauxChantoin</i>	199
<i>RentesLodsVelay</i>	202
<i>CoutumeVinLaval</i>	205
<i>ProcessionPuy</i>	209
<i>GardePortesPuy</i>	210
<i>CensivesVelay</i>	213
<i>NuisiblesMarchésVelay</i>	214
LogisLune	216
MédPrivada	225
LièveÉvêqPuy	241
<i>CopieJulesII*</i>	264
CompoisPranlary	266
<i>MystèreNDPuy</i>	273
TerrMons	297
NoëlsCordat	316
<i>ChansonMallon</i>	362
<i>NoëlVelay*</i>	365
<i>ChansonCornards*</i>	367
<i>SatireNolhac*</i>	371
CletSM	375
CletML.....	400
SocConstPuy	450
<i>PoèmeLoire*</i>	466
<i>ConteStMartin*</i>	468
EnquêteImpHL.....	474
Bibliographie	483
Table des illustrations	528
Crédits photographiques	529
Sommaire.....	530